On les fait bouillir dans de l'eau, & l'on en prépare un bain qu'on dit être bon contre la fievre avec friſſon. On broie ſa fleur & ſon fruit, on en fait un ſachet, on met bouillir ce ſachet dans du lait de femme, & l'on a un topique recommandé dans les mêmes fievres. *Ray.*

WATTEN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Flandre, en la châtellenie de Bourbourg, ſur l'Aa, à 2 lieues au-deſſous de S. Omer, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de S. Auguſtin. *Long.* 19. 56. *latit.* 54. 43.

WATWEIL, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourgade de France, en Alſace, entre Sultz & Tannen; il y a dans ſon voiſinage des eaux ſouffrées, propres pour deſſécher & guérir les maladies de peau.

WAVENEY, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans la province de Suffolck, au voiſinage de Lop-Hamford, & finit par donner une partie de ſes eaux au lac Luthing, & l'autre partie à la riviere d'Yare. (*D. J.*)

WAVRE, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans le Brabant-wallon, à trois lieues & demie de Louvain, à quatre & demie de Bruxelles, à cinq de Nivelle, & à ſept de Namur. Cette place qui contenoit autrefois ſix mille communians, & plus de deux mille maiſons, a éprouvé coup-ſur-coup des incendies qui l'ont réduite à un ſimple bourg.

WAZA, (*Géog. mod.*) province de l'empire ruſſien. Elle eſt bornée au nord par la province de Dwina; à l'orient, par l'Ouſtiong; au couchant, par l'Onéga & le Carcajol. Cette province, que la riviere de *Waza* traverſe du midi au nord, eſt toute couverte de forêts.

WAZA, *la*, (*Géog. mod.*) M. de Liſle écrit *Vaga*, riviere de l'empire ruſſien. Elle tire ſa ſource d'un lac de la ville de Bélozéro, arroſe les extrémités de pluſieurs provinces, donne ſon nom à la petite ville de *Waza*, ſituée vers ſon embouchure, & ſe perd dans la Dwina. (*D. J.*)

W E

WEAVER, LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Cheſtershire. Elle ſort de l'étang de Ridley-Pool, paſſe à Norwich, & va ſe jetter dans le Merſey.

WEAUME, LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, en Provence. Elle a ſa ſource dans le territoire d'Auriol, & ſe perd dans la mer près de Marſeille. Sanſon croit que la *Weaume* eſt l'ancien *Ivelinus*. (*D. J.*)

WECHTERBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Vétéravie, ſur la droite de Kintz, au comté d'Iſenbourg, avec un château. (*D. J.*)

WEDERO, (*Géog. mod.*) *ou* WERO, île de la Manche de Danemarck, entre les îles de Samſoé & de Syro, dont elle eſt éloignée d'environ trois milles. (*D. J.*)

WEDON, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Northampton, ſur le bord de l'Avon. Ce bourg n'a rien de remarquable que ſon ancienneté, car il a été connu des Romains ſous le nom de *Bannavenna*. Le roi Wulphère y a eu autrefois ſon palais, que ſa fille convertit en monaſtere.

WEEL, (*Géog. mod.*) *ou* WEILE, petite ville de Danemarck, dans le Nort-Jutland, au diocèſe de Rypen, ſur ſa côte orientale, à 4 lieues au nord de Kolding.

WEELOCK, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Angletererre, dans la province de Cheſter. Elle tire ſa ſource de trois ruiſſeaux, & ſe jette dans la Dane, après un cours de 12 milles. (*D. J.*)

WEEN, (*Géog. mod.*) *ou* HUENE, île de Suede, dans le détroit du Sund. Après que le Danemarck eût cédé à la Suede la Scanie, les Suédois réclamerent encore *Ween* comme une dépendance, & les Danois la réclamoient comme appartenante à la Sélande. Ils étoient fondés ſur la raiſon, & les Suédois ſur la ſupériorité de leurs forces qui les fit triompher. Depuis ce tems, ils poſſedent cette île remarquable par les ruines du fameux château d'Uranibourg, autrefois la demeure de Tycho-Brahé. Voici ce qu'en dit le comte de Plelo, dans une lettre au chevalier de la Vieuville, écrite en 1732.

« *C'eſt-là que ce divin génie,*
» *Sous les auſpices d'Uranie,*
» *Avoit établi ſon ſéjour.*
» *Là ſe remarquoit cette tour*
» *Aux aſtres par lui conſacrée,*
» *D'où, perçant la voûte azurée,*
» *Il tenta de voler aux dieux*
» *Le ſecret de l'ordre des cieux.*

» C'eſt-à-dire, pour m'exprimer plus ſimplement, » que ce fut dans ce lieu qu'il compoſa ſon ſyſtême » du monde, & où il fit bâtir le château d'Urani- » bourg, avec l'obſervatoire de Stellesbourg, dont » les deſcriptions nous donnent une ſi belle idée, ſi » l'on s'en rapporte à ce qu'elles diſent.

» L'île de *Ween* étoit alors l'aſyle, ou plutôt le » temple de tous les arts; car outre les endroits deſ- » tinés aux études aſtronomiques, l'on y voyoit » auſſi des laboratoires, des manufactures, & des » ateliers de différens genres, tous ſi bien diſpoſés, » que ſans ſe gêner dans aucunes de leurs fonctions » particulieres, ils concouroient tous au but com- » mun de ſe perfectionner les uns les autres, par une » étroite correſpondance.

» Il n'y avoit pas juſqu'aux Muſes, graves ou ba- » dines, qui n'euſſent là leur place; mais ce qui » m'en auroit touché davantage, c'eſt que le maî- » tre du lieu, continuellement entouré d'une foule » de diſciples que ſa réputation lui attiroit de tous cô- » tés, n'épargnoit rien pour leur faire trouver dans » ſa retraite, toutes les douceurs & toutes les com- » modités de la vie, en même tems qu'il leur faiſoit » trouver dans ſa converſation, & dans ſes lumie- » res, tous les ſecours qui pouvoient applanir le » chemin des ſciences les plus relevées; c'étoit par- » tout des promenades, des jardins & des boſquets » charmans.

» *Tels on nous peint, dans nos vieux âges,*
» *Les Socrates & les Platons,*
» *Sous de délicieux ombrages,*
» *Donnant leurs ſublimes leçons.*

» Il eſt vrai qu'à la honte du pays, ou pour mieux » dire de la nation, on ne laiſſa pas long-tems jouir » ce grand homme d'un loiſir ſi noble & ſi bien em- » ployé. Il ſe vit bientôt dépouillé de ſon île, forcé » peu-à-peu à quitter tout-à-fait ſa patrie, & l'on » pouſſa la rage juſqu'à faire abattre tout ce qu'il » avoit fait conſtruire, de ſorte

» *Qu'il n'en reſte aucun fondement,*
» *Et qu'à peine aujourd'hui ſur l'herbe*
» *D'une demeure ſi ſuperbe,*
» *Reconnoît-on l'emplacement;*
» *Mais, malgré toute la furie*
» *Qu'ont exercé contre ces lieux*
» *L'injuſtice & la barbarie,*
» *Ils reſteront toujours fameux.*
» *Toujours de leur antique gloire*
» *Ils rappelleront la mémoire;*
» *Et toujours à leur ſeul aſpect,*
» *On ſera ſaiſi de reſpect.*

» C'eſt du-moins ce qui nous arrive chaque fois

» que nous tournons les yeux de leur côté, & ce » que l'on éprouve bien plus ſenſiblement encore, » quand on les va voir de près, comme nous fimes » ces jours paſſés. Je ne ſai même s'il n'y a pas quel- » que choſe à gagner pour eux dans l'état où ils ſont, » & ſi, en général, un air un peu délâbré ne ſied » pas mieux à des endroits célebres, que s'ils étoient » dans tout leur luſtre; car alors l'imagination, » grande embelliſſeuſe de ſon métier, travaille ſeule » à nous les peindre, ne manque guere à leur prê- » ter des charmes que ſpeut-être ils n'ont jamais » eu ». Nous rapportons ce morceau pour confirmer le détail que nous avons déjà fait d'après les hiſtoriens du tems, au *mot* URANIBOURG. (*D. J.*)

WEERE, (*Géog. mod.*) *ou* WERE, petite ville des Provinces-unies, dans l'île de Walcheren, avec un port, à une lieue au nord-oueſt de Middelbourg, avec titre de marquiſat. *Long.* 21. 17. *latit.* 51. 30. (*D. J.*)

WEERT, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays bas, dans le Brabant, au quartier de Bois-le-Duc, dans le Péeland, à 4 lieues de Ruremonde. *Long.* 23. 29. *lat.* 51. 9.

Il y a dans cette petite ville un couvent de recolets, un prieuré de chanoines auguſtins, & un monaſtere de religieuſes pénitentes, fondé par Jean de Weert, natif de cette ville, dont il prit le nom.

Cet homme d'une naiſſance obſcure, s'éleva par ſa valeur au plus haut grade militaire, & rendit ſon nom très-célebre. Il commença ſa fortune d'une maniere fort étonnante. Il apprenoit le métier de cordonnier; ſon maître le battit, il s'engagea dans un régiment de troupes allemandes qui étoit à *Weert*. Bientôt il ſe fit diſtinguer, & après avoir paſſé d'une maniere brillante par tous les grades militaires, il devint vice-roi de Bohême, & commandant de Prague, où il mourut vers l'an 1665. C'eſt lui dont le nom, après avoir fait grand bruit dans les nouvelles publiques, retentit enfin dans nos chanſons françoiſes. On en fit courir un grand nombre à la cour & à la ville, où il ſervoit de refrain.

Ménage voulant prouver que nous employons également le mot *tudeſque* dans le diſcours familier, pour dire *un allemand*, cite M. de Montpléſir, qui a dit dans une de ſes chanſons:

Faut-il ſe lever ſi matin,
Dit le comte de Fieſque;
On ne dort non-plus qu'un lutin
Avecque ce tudeſque.
Maugré-bieu de la nation!
Le diable emporte Gaſſion,
Et Jean de Weert.

Mademoiſelle l'Héritier nous aprend, dans le *Mercure galant, d'Avril 1702*, l'origine de ces chanſons. Elle dit que Jean de Weert s'étant rendu maître de pluſieurs places dans la Picardie, porta la terreur juſqu'aux portes d'Amiens, par les troupes qu'il envoyoit en parti. Cette terreur ſe répandit juſque dans Paris; & comme le peuple groſſit toujours les objets, le ſeul nom de Jean de Weert y inſpiroit l'effroi.

Ce général ayant été fait priſonnier à la bataille de Rheinfeld, en 1638, la muſe du Pont-Neuf célébra ſes tranſports de joie ſur un air de trompette qui couroit alors. Elle diſoit que les François avoient fait un tel nombre de priſonniers, & Jean de Weert. Comme il y avoit dans ces chanſons une certaine naiveté groſſiere, mais réjouiſſante, la cour & la ville les chanterent. Enfin, des gens d'eſprit en firent d'autres délicates & fort jolies ſur le même air de Jean de Weert. Ce vaillant officier, dont le nom avoit fait un bruit ſi éclatant, laiſſa en France une mémoire immortelle de ſa priſe, & l'on nomma le tems où elle étoit arrivée, *le tems de Jean de Weert*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WEIBSTAT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein, entre Hailbron & Heidelberg. *Long.* 26. 31. *lat.* 49. 17. (*D. J.*)

WEIDA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, au cercle de Voigtland, ſur une riviere de même nom.

WEIDA, LA, (*Géog. mod.*) ou *la Weide*, riviere d'Allemagne, en Siléſie. Elle a ſa ſource aux confins de la Pologne, & ſe perd dans l'Oder, un peu au-deſſous de Breſlaw. (*D. J.*)

WEIDEN, (*Géog mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Baviere, au palatinat de Neubourg, ſur la riviere de Nab. Elle eſt le chef-lieu d'un bailliage, & paſſe pour être l'ancienne *Idunum*. *Long.* 29. 52. *latit.* 49. 41. (*D. J.*)

WEIGATS, *détroit de*, *ou* VEGATZ, *ou* VAIGATS, *ou détroit de Naſſau*: (*Géog. mod.*) détroit entre les Samoyedes & la nouvelle Zemble. Il fait la communication entre les mers de Moſcovie & de Tartarie.

On a cherché long-tems par ce détroit un paſſage à la Chine & au Japon, & ce projet n'eſt pas encore abandonné. Le premier qui fit cette tentative, fut Hughes Willoughby, en 1553; après lui, Etienne Burrough entreprit la même recherche en 1556. Les capitaines Arthur Peety & Charles Jackman pourſuivirent la même entrepriſe en 1580, par ordre de la reine Eliſabeth: ils paſſerent le *détroit de Weigatz*, & entrerent dans la mer qui eſt à l'eſt. Ils y trouverent une ſi grande quantité de glaces, qu'après avoir eſſuyé de grands dangers & des fatigues extraordinaires, ils furent contraints de revenir ſur leurs pas: le mauvais tems les écarta, & l'on n'a jamais eu de nouvelles de Peety ni de ſon équipage.

Guillaume Barentz renouvella cette tentative par ordre du Prince Maurice en 1595; mais trouvant les mêmes difficultés que ſes prédéceſſeurs à découvrir un paſſage à la Chine par le détroit de *Weigatz*, il ſe flatta de réuſſir par le nord de la nouvelle Zemble, fit deux voyages inutiles de ce côté-là, & mourut en route.

Le capitaine Wood, navigateur anglois, mit à la voile en 1675, porta droit au nord-eſt du nord-cap, & découvrit en 1676 comme un continent de glaces à 76 degrés de latitude, & environ à 60 lieues à l'eſt de Groenland, où il s'imagina qu'en allant plus à l'eſt, il pourroit trouver une mer libre; mais découvrant toujours de nouvelles glaces, il perdit toute eſpérance.

Il reſte encore une grande incertitude ſur la poſſibilité du paſſage, ſoit par le nord de la nouvelle Zemble, ſoit par le midi, c'eſt-à-dire, par le détroit de *Weigatz*. Les uns prennent pour un golfe la mer qui eſt à l'eſt de ce détroit, & les autres veulent que ce ſoit une mer libre qui communique à celle de la Chine. Ce dernier ſentiment paroît aujourd'hui le plus vraiſſemblable, car la nouvelle carte de l'empire de Ruſſie, dreſſée ſur de nouvelles obſervations, nous apprend que le *Weigatz* communique avec la mer de Tartarie, & que les glaces de ce détroit ne ſe fondent point pendant l'été, à moins que quelque tempête du nord-eſt ne vienne les briſer.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ici que l'Océan gelé juſqu'au fond de ſes abîmes, eſt enchaîné lui-même, & n'a plus le pouvoir de rugir. Toute cette mer n'eſt qu'une étendue glacée: triſte plage dépourvue d'habitans. Oh! dit le peintre des ſaiſons, combien ſont malheureux ceux qui, embarraſſés dans les amas de glaces, reçoivent en ces lieux le dernier regard du ſoleil couchant, tandis que la très-longue nuit, nuit de mort, & d'une gelée fiere & dix fois redoublée, eſt ſuſpendue ſur leurs têtes, & tombe avec

horreur. Tel fut le deſtin de ce digne anglois, le chevalier Hugh Willoughby, qui oſa (car que n'ont pas oſé les Anglois?) chercher avec le premier vaiſſeau ce paſſage tant de fois tenté en vain, & qui paroît fermé de la main même de la nature jalouſe, par des barrieres éternelles. Dans ces cruelles régions, ſon vaiſſeau pris dans les glaces, reſta tout entier immobile & attaché à l'Océan glacé; lui & ſa troupe demeurerent gelés comme des ſtatues, chacun à ſon poſte, à ſon emploi, le matelot au cordage, & le pilote au gouvernail.

Malgré ce déſaſtre affreux, il ſera toujours beau de chercher ce paſſage ſi déſiré: jamais le déſeſpoir ne doit être admis dans des projets ſi nobles, avant que l'impoſſibilité du ſuccès ſoit démontrée. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WEIK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecoſſe dans la province de Caithneſs, dont elle eſt capitale, ſur la côte orientale de la province, où elle a un bon Havre pour faire le commerce. *Long.* 40. 50. *latit.* 58. 25.

WEIL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Wirtemberg, à 4 lieues au ſud-oueſt de Stutgard, ſur la riviere de Wurm. Elle eſt libre & impériale, ſes fortifications ſont à l'antique. *Long.* 26. 40. *latit.* 48. 43.

Brentius ou *Brentzen*, (Jean) fameux miniſtre luthérien, & l'un des plus fideles diſciples de Luther, naquit à *Weil* en 1499; il devint profeſſeur de théologie à Tubingen, ſe maria & fut conſeiller ordinaire du duc de Wirtemberg, qui le combla de biens. Sa femme étant morte vers l'an 1550, il en épouſa une autre jeune & belle, dont il eut douze enfans. Il mourut en 1570, à 72 ans: ſes ouvrages ont été imprimés en 8 volumes.

Il a renchéri ſur les ſentimens de Luther, dans la doctrine du baptême & de l'euchariſtie. D'un côté, il enſeigna que le baptême n'effaçoit point toutes ſortes de péchés; de l'autre, il ſoutint que J. C. depuis ſon aſcenſion, eſt par-tout; c'eſt ce qui a fait donner le nom d'*Ubiquitaires* ou d'*Ubiquiſtes* à ceux qui ſuivent cette opinion. Brentius étoit en même tems d'un caractere modéré: de-là vient que Luther ſe comparoit au vent qui briſoit les montagnes; mais il avoit coutume de comparer Brentius, à cauſe de ſa douceur, à ce vent paiſible dont il eſt parlé dans le I. ou III. livre des rois, *c. xix. v.* 12.

WEILBOURG, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne au cercle du haut-Rhin. Il eſt borné au nord par le comté de Solms, au midi par celui d'Idſtein, au levant par celui d'Iſenbourg, & au couchant par celui de Naſſau. *Weilbourg* eſt la capitale. (*D. J.*)

WEILBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle du haut-Rhin, capitale du comté de même nom, ſur la rive gauche de la Lohn, à 8 lieues au nord-eſt de Naſſau, & à 10 au nord de Mayence. *Long.* 26. 3. *latit.* 50. 24.

WEILE, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck dans le Nort-Jutland, au diocèſe de Rypen, ſur le bord d'une grande baie, à 4 lieues au nord de Kolding. *Long.* 26. 34. *latit.* 55. 42.

WEILHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Baviere, ſur la droite de l'Amber, au ſud-oueſt de Munich. C'eſt la demeure des anciens *Benlauni*. *Long.* 28. 47. *latit.* 47. 45.

WEILHEM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Wirtemberg, ſur la droite de la Lauter. (*D. J.*)

WEIMAR, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, capitale du duché de même nom, ſur la riviere d'Ilm, à 7 lieues au nord-eſt d'Erfurd, & à 5 au nord-oueſt de Jena, avec un château ou réſide le duc de Saxe-Weimar. *Long.* 29. 25. *latit.* 51. 6. (*D. J.*)

WEIMAR, *duché de*, (*Géog. mod.*) duché d'Allemagne dans la haute-Saxe. Il eſt borné par le territoire d'Erfurd, la riviere de Sala, le comté de Schwartzbourg & le bailliage d'Eckarsberg. Il a 7 à 8 lieues de longueur ſur 4 de largeur: il contient en outre la capitale quelques bourgs, & divers bailliages.

WEINFELDEN, (*Géog. mod.*) bailliage de Suiſſe au canton de Zurich, dans le Tourgaw. Ce bailliage prend ſon nom de ſon chef-lieu, qui eſt un gros bourg où réſide le bailli. En 1614, le canton de Zurich acheta *Weinfelden* des ſeigneurs de Gimmingen, & l'an 1529, les habitans de ce bailliage embraſſerent la religion proteſtante.

WEINGARTEN, (*Géog. mod.*) abbaye d'hommes de l'ordre de S. Benoît, en Allemagne, dans la Suabe, à une lieue au nord-eſt de Ravensbourg, à quatre au nord du lac de Conſtance, & à demi-lieue au couchant d'Altdorf. Son abbé a le ſecond rang parmi les prélats du banc de Suabe. Pluſieurs princes de la maiſon de Baviere ont leur ſépulture dans cette abbaye, qu'on dit avoir été fondée par Pepin.

WEINHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le palatinat du Rhin, aux confins de l'électorat de Mayence, dans le Bergſtraat, à 2 lieues à l'orient de Worms, & à trois au nord de Heidelberg. C'eſt cette ville que M. Corneille appelle *Vainen*. On ne peut guere commettre une plus grande faute dans un dictionnaire géographique, qu'd'eſtropier les noms. *Long.* de Weinheim, 26. 2. *latit.* 49. 33. (*D. J.*)

WEISSEMBERG, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans l'Eſthonie, au quartier appellé *Wirie*, aſſez près du golfe de Finlande, au midi de Tolsbourg, entre Revel & Narva.

WEISSEMBOURG *ou* WEISSEMBOURG en Wargaw, (*Géog. mod.*) en latin *Sebuſium*, ville de France dans l'Alſace, au pays de Waſgaw, vers les frontieres du palatinat, ſur la riviere de Lauter, à 6 lieues au ſud-oueſt de Landau, à 10 au ſud-oueſt de Philisbourg, & à 108 de Paris. Elle eſt chef-lieu d'un bailliage, & a été libre & impériale.

Elle s'appelle *Weiſſembourg* en Waſgaw, pour la diſtinguer d'une autre ville auſſi nommée *Weiſſembourg*, qui eſt du cercle de Franconie, & qui eſt connue ſous le nom de *Weiſſembourg en Nordgaw*. Beatus Rhenanus prétend que *Weiſſembourg* en Waſgaw a été la demeure des anciens Sébuſiens, & qu'elle en a retenu le nom. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que cette ville eſt ancienne; elle étoit connue au ſeptieme ſiecle, lorſque Dagobert, roi de France, y fonda un monaſtere où ſa fille Irmine eſt enterrée, & auquel il donna de très-grands biens, entr'autres la ſeigneurie de *Weiſſemberg* & d'autres villes du voiſinage, qui ſont venus au pouvoir des comtes Palatins du Rhin, & de quelqu'autres princes.

Le même roi Dagobert fit préſent à l'égliſe de *Weiſſembourg* d'une couronne d'argent doré, dont la circonférence étoit de 24 piés. On en a fait depuis une ſemblable en cuivre, & elle eſt ſuſpendue dans la grande égliſe.

En 1626, la ville fut enfermée de murailles par l'abbé Frédéric. Son ſucceſſeur Edelin la fit entourer d'un foſſé, & la fortifia de quelques boulevards. Dans la ſuite, les habitans ayant obtenu divers privileges, ſe rendirent indépendans des abbés, & furent reçus au nombre des villes libres & franches de l'empire avant le quinzieme ſiecle.

Louis XIV. prit *Weiſſemboarg* en 1673, & la fit démanteler. Elle fut réunie à la France avec les autres villes de la préfecture en 1680, & le traité de Ryſwick a confirmé cette réunion. *Long.* 25. 38. *latit.* 49. 3. (*D. J.*)

WEISSEMBOURG, (*Géog. mod.*) ou *Weiſſembourg en Nordgaw*, petite & chetive ville impériale

d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, ſur le Rednitz, à ſix lieues au nord de Donnawert. *Long. 28. 23. latit. 48. 37.*

Merklinus (George-Abraham), médecin, naquit à *Weiſſembourg* en Franconie, l'an 1644, & mourut en 1702, âgé de 58 ans. Ses principaux ouvrages ſont 1°. *tractatus de ventoſitatis ſpinæ ſæviſſimo morbo.* 2°. *Lindenius renovatus*, Nuremburgæ 1686, *in*-4°. 3°. *Tractatus phyſico-medicus de incantamentis.* Il a encore parſemé de quantité d'obſervations médicinales fort mauvaiſes, les éphémérides des curieux de la nature. Le p. Nicéron l'a pris pour un homme illuſtre, & a donné ſon article dans ſes *mémoires*, *tom. XIII. p. 179 & ſuiv.* (*D. J.*)

WEISSEMBOURG, (*Géog. mod.*) ou *Albe-Julie*, petite ville de Tranſilvanie, capitale d'un comté, près de la riviere d'Ompay, qui ſe joint au-deſſous à la Mariſch. Elle a été la réſidence des princes de Tranſilvanie, & eſt épiſcopale. Son évêché fut érigé en 1696, par le pape Innocent XII. *Long. 42. latit. 46. 30.*

WEISSENFELS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Miſnie, au cercle de Leipſick, ſur la Saala. *Long. 30. 25. latit. 51. 23.*

WEISSENZÉE, (*Géog. mod.*) bourg ou petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, à ſix lieues d'Erfurt. Elle eſt chef lieu d'un bailliage.

WEITZEN *ou* VEITZEN *ou* VATZEN, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, ſur la gauche du Danube, à cinq milles au nord de Bude; c'eſt une ville épiſcopale dépendante de l'archevêché de Strigonie. Le prince de Lorraine enleva cette place aux Turcs l'an 1684; mais le ſéraskier bacha la reprit ſur les Impériaux, & en fit ſauter les fortifications. *Long. 36. 50. latit. 47. 15.*

WELIKA-RECA, LA, (*Géog. mod.*) ou la *Muldow*, riviere de l'empire ruſſien. Elle prend ſa ſource aux confins de la Lithuanie, dans le duché de Pleſkow, & ſe perd dans le lac de ce nom.

WELLIA-TAGERA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) plante ſiliqueuſe du Malabar; ſa fleur eſt tétrapetale; ſes ſiliques ſont longues, plates, diviſées en cellules tranſverſales qui contiennent les ſemences. Cet arbriſſeau s'éleve à la hauteur de cinq à ſix piés; il eſt toujours verd. On ſe ſert de ſes fleurs & de ſes feuilles dans pluſieurs maladies. On emploie ſes fleurs avec du cumin, du ſucre & du lait, dans la gonorrhée virulente. (*D. J.*)

WELLS *ou* WELLES, (*Géog. mod.*) en latin *Theonodunum*; ville d'Angleterre, dans Sommerſetshire, à 90 milles au couchant de Londres. Elle eſt agréable, bien bâtie, très-peuplée, & forme avec Bath un ſiege épiſcopal. Le palais de l'évêque n'eſt pas loin de la cathédrale, qui eſt renommée par la ſculpture de ſa façade & par le nombre de ſes ſtatues. Elle députe au parlement, & a droit de marché. Elle tire ſon nom du grand nombre de ſes puits & de ſes ſources d'eau vive. Dans le voiſinage de cette ville, on voit ſur la montagne de Mendip une grotte profonde & ſpacieuſe, qui donne pluſieurs ſources d'eaux, & qu'on appelle *Ochie-Hole*, mot dérivé du gallois *og*, qui veut dire une *grotte*. Sous le regne de Henri VIII. on trouva près de cette grotte l'inſcription ſuivante faite pour un trophée de l'empereur Claude, l'an 50 de Jeſus-Chriſt: *Ti. Claudius Cæſar. Aug. P. M. Trib. Pot. VIII. Imp. XVI. De Brit. Long. 15. 4. latit. 51. 15.*

Bull (Georges) en latin *Bullus*, grand théologien, naquit à *Wells* en 1634, & mourut en 1710, évêque de Saint-David. Il s'eſt rendu célebre par pluſieurs ouvrages, ayant employé la plus grande partie de la nuit à étudier, dormant peu, & ſe levant de bonne heure. Ses écrits latins ont été recueillis & publiés à Londres par Grabe en 1703, en un volume *in-folio*; & M. Nelſon fit imprimer en 1713, en trois vol. *in*-8°. les ſermons de cet illuſtre évêque, précédés de ſa vie, dont on trouvera l'extrait dans la *bib. angl. tom. I. part. I.*

Le plus fameux des ouvrages de Bull eſt ſa défenſe de la foi du concile de Nicée, *defenſio fidei nicænæ*, *Oxonii*, 1686, *in*-4°. & à Amſterdam 1688. L'auteur s'y propoſe de prouver que les peres des trois premiers ſiecles ont cru la divinité de Jeſus-Chriſt & ſa conſubſtantialité avec le pere, & par conſéquent que le concile de Nicée n'a fait qu'établir la doctrine conſtante de l'Egliſe depuis la naiſſance du chriſtianiſme.

Non-ſeulement les Sociniens penſent bien différemment, mais Epiſcopius qui n'étoit point ſocinien, prétend que c'étoit parmi les diſputes & le trouble, que les peres de Nicée avoient dreſſé le ſymbole qui porte leur nom. Zuicker a démontré dans ſon livre intitulé *Irenicum irenicorum*, que les peres de Nicée étoient les auteurs d'une nouvelle doctrine; & Courcelles a trouvé ſes raiſons ſans réplique. Enfin le pere Petau accorde aux Ariens que les docteurs chrétiens qui précéderent le concile de Nicée, n'étoient pas éloignés de leurs opinions. D'autres ſavans ont répondu au docteur Bull, que tout ſon ouvrage rouloit ſur une ſorte de réticence, en ſuppoſant que le concile de Nicée étoit dans le même ſentiment que nous ſur la Trinité; au lieu que ce concile reconnoiſſoit, à proprement parler, trois dieux égaux, contre l'opinion des Ariens, qui les croyoient inégaux, ou plutôt qui croyoient que le pere ſeul étoit Dieu dans le ſens propre. Auſſi le ſavant Cudworth, loin de défendre le concile de Nicée, a déclaré qu'on ne pouvoit pas regarder ſa doctrine comme étant plus orthodoxe que celle des Ariens.

Toutes ces réflexions ne détruiſent point le dogme de la divinité du fils de Dieu; elles tendent ſeulement à juſtifier que quelque vénération qu'on doive avoir pour les premiers peres de l'Egliſe, ils ont été ſujets à l'erreur, parce qu'ils étoient hommes comme nous, & conſéquemment ils ont pu ſe tromper ſur cet article, comme ſur bien d'autres. (*D. J.*)

WELS, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Autriche, au quartier de Traun, ſur l'Agger. On la prend pour l'*Ovilabis* d'Antonin. *Long. 31. 30. latit. 48. 10.*

WELSH-POOLE, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le pays de Galles, au comté de Montgommery, ſur la Saverne. Le mot *Welsh-Poole* eſt anglois, & ſignifie *étang gallois*. Les Gallois l'appellent en leur langue *Trellin*, au lieu de *Tref-Llin*: ce qui veut dire *une habitation ſur un lac*. On voit à *Welsh-Poole* deux vieux châteaux renfermés dans une enceinte de murailles.

WELTENBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, ſur la droite du Danube, entre Ingolſtat & Ratisbonne, à-peu-près à égale diſtance de ces deux villes. Il y a une riche abbaye de bénédictins.

WEMBDINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Franconie. Elle eſt enclavée dans le duché de Neubourg, à ſix lieues de la ville de Neubourg. *Long. 28. 43. latit. 48. 34.*

Fuchſius ou plutôt *Fuchs* (Léonard), l'un des célebres médecins & botaniſtes du xvj. ſiecle, naquit à *Wembdingen* en 1501, & mourut à Tubingen en 1566, à 65 ans. Il enſeigna & pratiqua la médecine avec la plus grande réputation. Il a mis au jour pluſieurs ouvrages, dont l'un des principaux eſt *de hiſtoriâ ſtirpium commentarii*. On fit de ſon vivant ſix éditions de ſes *inſtitutions de Médecine*; cependant cet auteur a perdu depuis long-tems ſon crédit, & en botanique & dans l'art d'Eſculape, parce qu'il n'a fait que compiler les ouvrages d'autrui ſans choix & ſans goût.

WENDEN, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, en Livonie, ſur le bord de la riviere de Treiden. Cette ville autrefois conſidérable, & qui a donné ſon nom à un petit pays, eſt maintenant une ville ruinée.

WENERBURG *ou* WANESBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, en Weſtrogothie, dans l'endroit où le fleuve Gothelba ſort du lac Wener.

WENICZA, (*Géog. mod.*) petite ville de la baſſe Hongrie, ſur la Drave. Lazius croit que c'eſt l'ancienne *Vincentia* de la Valerie Ripenſe.

WENLOCK, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Shrewsbury, entre Londres & Shrewsbury, à douze milles de cette derniere ville. *Longit.* 14. 43. *latit.* 42. 50.

WENSBEEK, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Venta*, petite riviere d'Angleterre. Elle prend ſa ſource dans la province de Nortumberland, & ſe perd dans la mer, à environ quatre milles du bourg de Morpeth.

WENSYSSEL *ou* VENDSUSSEL, (*Géog. mod.*) en latin *Vendela*, *Vandalia*, ville de Danemarck, dans le Jutland méridional. Elle a eu autrefois un évêché, qui fut transféré à Alborg l'an 1540. Cette ville eſt encore le chef-lieu d'une préfecture de ſon nom. *Long.* 27. 52. *latit.* 57. 3.

WENSYSSEL *Préfecture de*, (*Géog. mod.*) préfecture du diocèſe d'Alborg, dans le Jutland méridional. On ne compte dans cette préfecture qu'une ville de ſon nom & trois bourgs.

WEPE, LA, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le comté de Flandres, le long de la Lys. Il comprend Armentieres & la Baſſée.

WERBEN, (*Géog. mod.*) en latin *Varinum*, ville d'Allemagne, au cercle de la baſſe-Saxe, dans la vieille marche de Brandebourg, à l'embouchure du Havel dans l'Elbe. Cette ville a été autrefois conſidérable & forte; elle a ſouffert pluſieurs ſieges; mais ſes fortifications ont été raſées en 1641, de convention entre le roi de Suede & l'électeur de Brandebourg. L'empereur Henri II. tint dans cette ville l'an 1002, une aſſemblée générale, par laquelle il engagea la nation eſclavonne à profeſſer de nouveau le chriſtianiſme, & à lui payer la dixme qu'elle lui avoit refuſée juſqu'alors.

WERBEN *ou* WARBEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de baſſe-Saxe, au duché de Poméranie, ſur le bord d'un lac. *Long.* 30. 5. *latit.* 53. 5.

WERCKERZÉE, LE, *ou* WORTZI, (*Géog. mod.*) lac de l'empire ruſſien, dans la Livonie, au couchant de celui de Peipus, avec lequel il communique, ainſi qu'avec la mer Baltique.

WERD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe Carinthie, ſur le bord méridional d'un lac de même nom, à trois lieues au couchant de Clagenfurt. *Long.* 31. 47. *latit.* 46. 44.

WERDE *ou* WERDA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, au marquiſat de Miſnie, ſur le bord de la Pleiſs, entre Neumarck au midi, & Crimmitz au nord.

WERDEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, dans la dépendance du canton de Glaris, & le chef-lieu du bailliage auquel elle donne ſon nom. Elle a un château pour ſa défenſe. (*D. J.*)

WERDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie au comté de la Marck, ſur le Roër, vers les confins du duché de Berg, avec une abbaye.

WERE, LA, (*Géog. mod.*) en latin, *Vedra* ou *Virus*, riviere d'Angleterre, dans la province de Durham; après l'avoir arroſée du couchant à l'orient, elle fait une preſqu'île, dans laquelle eſt ſituée la ville de Durham, & enſuite tournant au nord, elle ſe jette dans l'Océan. (*D. J.*)

WEREGILD, (*Droit ſaxon.*) nom de l'amende qu'on payoit du tems d'Alfred chez les Anglo-Saxons, dans le cas du meurtre involontaire. Le roi en avoit la premiere part, qu'on appelloit *frith-hote*, pour le dédommager du déſordre fait, & de la perte d'un ſujet. Le ſeigneur en avoit une autre part par la même raiſon, & cette part s'appelloit *man-hote*; la famille du mort avoit le troiſieme tiers, qu'on nommoit *mag-hote* ou *cengild*. Si le délinquant ne ſatisfaiſoit pas, ſa vie étoit entre les mains de la famille du mort, qui étoit le vengeur du ſang, ſelon la loi de Moïſe. Mais comme les parens étoient dédommagés de leur perte dans ce cas-là, ils étoient auſſi obligés de payer pour ceux qui leur appartenoient. Lorſque dans la commiſſion d'un meurtre, ils n'étoient pas en état de payer le *weregild*; & qu'alors le meurtrier ſe ſauvoit par la fuite, ſa parenté, & quelquefois même dans certains cas, ſes voiſins étoient obligés de payer à la famille ou aux parens du mort, tantôt le tiers, & tantôt la moitié du *weregild*. (*D. J.*)

WERELADA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot chez les Anglo-Saxons ſignifioit le ſerment par lequel on ſe juſtifioit d'une accuſation d'homicide pour ſe diſpenſer de payer l'amende infligée, comme peine de ce crime, & qu'on nommoit *Were*. *Voyez* WERE.

Quand un homme en avoit tué un autre, il étoit obligé de payer au roi & aux parens du mort, l'eſtimation qu'on faiſoit de celui-ci, & qui étoit plus ou moins forte, ſuivant ſa qualité. Car du tems des Saxons, l'homicide n'étoit pas puni de mort, mais ſimplement d'une amende pécuniaire. Les Saxons avoient pris cette coutume, des anciens Germains & des Francs, chez leſquels on payoit 14 liv. pour un homicide; ſavoir, 3 livres pour le droit du roi appellé *bannum dominicum* ou *fredum*, du teutonique *frid*, qui veut dire, *pain* ou *réconciliation*, & 11 liv. pour la réparation du meurtre. Cette derniere ſomme qui ſe payoit au plus proche parent ſe nommoit *wergelta*, terme compoſé de deux mots germains *gelt*, argent, & *weren* ſe défendre: ſouvent cette compoſition & ces amendes enrichiſſoient la famille de celui qui avoit été tué. *Vous m'avez beaucoup d'obligation*, diſoit dans une débauche, un certain Sichaire à Cranninide, ainſi que le rapporte Grégoire de Tours, liv. IX. ch. xix. *de ce que j'ai tué vos parens; ces differens meurtres ont fait entrer dans votre maiſon beaucoup de richeſſes qui en ont bien rétabli le déſordre.*

Mais lorſque le cas étoit douteux & que l'accuſé nioit le fait, il étoit obligé de ſe purger par le ſerment de pluſieurs perſonnes, ſuivant ſon rang & ſa qualité. Si l'amende n'étoit fixée qu'à 4 liv. il étoit tenu d'avoir dix-huit perſonnes du côté de ſon pere, & quatre du côté de ſa mere pour prêter ſerment avec lui, & l'on appelloit ces perſonnes *juratores* ou *conjuratores*. Mais ſi l'amende alloit juſqu'à 14 liv. alors il falloit ſoixante témoins ou jureurs, & c'eſt ce qu'on appelloit *werelada*, *homicidium werâ ſolvatur aut warelada negetur*. Telle étoit la diſpoſition de la loi. *Voyez* SERMENT.

WERGEL *ou* VERGEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la contrée de Windiſchmarck, au cercle d'Autriche, ſur la rive droite du Gurck, au levant de Rudolsvord. (*D. J.*)

WERGOLENSKOY, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire Ruſſien, dans la Sibérie, en la province d'Irkutskoy, au nord-oueſt du lac Baikal, ſur la rive droite de la Lena, vers ſa ſource, à quelques lieues au nord d'Irkutskoy. (*D. J.*)

WERINA, (*Géog. mod.*) fleuve de la Boſnie, & l'un de ceux qui ſe jettent dans la Save, ſelon Chalcondyle, cité par Ortelius. (*D. J.*)

WERING *ou* WOERING, *ou* WURINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'élec-

torat de Cologne, ſur la gauche du Rhein, entre Cologne & Nuits. Les habitans de Cologne y gagnerent une bataille en 1297, ſur le duc de Brabant. (*D. J.*)

WERME, LE, *ou* LE WORM, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, au duché de Juliers. Elle prend ſa ſource ſur les confins du duché de Limbourg, traverſe le duché de Juliers, arroſe Aix-la-Chapelle, & va tomber dans le Roër, au voiſinage de Waſſenberg. (*D. J.*)

WERN *ou* WERNE, (*Geog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Weſtphalie, dans le haut évêché de Munſter, ſur les confins du comté de la Marck, proche la rive droite de la Lippe, à 4 lieues au midi de Munſter. *Long.* 25. 18. *lat.* 51. 40. (*D. J.*)

WERNITZ, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Franconie. Elle prend ſa ſource au comté de Holac, & ſe jette près de Donavert dans le Danube. (*D. J.*)

WERST, ſ. m. (*Meſur. itinér.*) nom d'une meſure de diſtance dont on ſe ſert en Moſcovie. Le *werſt*, ſuivant la ſupputation du capitaine Perry, contient 3504 piés d'Angleterre; ce qui fait environ deux tiers du mille anglois. Une lieue de France contient quatre *werſts*. Un degré a quatre-vingt *werſts*, ouſoixante milles d'Angleterre. (*D. J.*)

WERTACH, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la partie méridionale de la Suabe. Elle prend ſa ſource dans l'évêché d'Augsbourg, aux confins du Tyrol, & va tomber dans le Lech, un peu au-deſſous d'Augsbourg. (*D. J.*)

WERTHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, ſur le Mein. Elle eſt le chef-lieu d'un comté auquel elle donne ſon nom. Ce comté eſt borné au nord, par celui de Reineck; à l'orient, par l'évêché de Wurſtbourg; au midi & à l'occident, par les terres de l'archevêché de Mayence. Le Mein le coupe en deux parties. (*D. J.*)

WERTHES, (*Géog. mod.*) en latin, *verthuſius mons*, montagne de la baſſe-Hongrie, connues davantage ſous le nom de *ſchiltberg*. *Voyez* SCHILTBERG. (*D. J.*)

WERWICK *ou* WARWICK, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade des Pays-bas, dans la Flandre au quartier d'Ipres, ſur la lys, entre Armentieres & Menin. Cette bourgade qui appartient à la maiſon d'Autriche, étoit dans le xjv. ſiecle une ville marchande & floriſſante. Elle eſt ancienne, & a même conſervé quelque choſe de ſon nom latin *Vicoviacum*, qui eſt marqué dans l'itinéraire d'Antonin. *Long.* 20. 43. *Latit.* 50. 47.

Chatelain (Martin) né aveugle à *Werwick* dans le dernier ſiecle, faiſoit au tour des ouvrages finis en leur genre, comme des violes, des violons, *&c.* On lui demandoit un jour ce qu'il deſireroit le plus de voir: les couleurs, répondit-il, parce que je connois preſque tout le reſte au toucher. Mais, lui répliqua-t-on, n'aimeriez-vous pas mieux voir le ciel? non, dit-il, j'aimerois mieux le toucher.

WESE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere des Pays-bas, au duché de Limbourg. Elle prend ſa ſource dans des marais, & tombe dans la riviere d'Ourt. (*D. J.*)

WESEL, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, dans le duché de Clèves, ſur la droite du Rhin, à l'embouchure de la Lippe, à 12 lieues au ſud-oueſt de Clèves, à 6 au nord de Gueldres. Cette ville qui a été impériale ſe gouverne ſelon les lois, quoiqu'elle reconnoiſſe le roi de Pruſſe pour ſon ſouverain. Elle eſt munie d'une bonne citadelle & d'ouvrages extérieurs. *Long.* 24. 15. *Latit.* 51. 36.

Heshuſius (Tilemannus) théologien de la confeſſion d'Augsbourg, né à *Weſel* l'an 1526, fit beaucoup parler de lui par ſon humeur impétueuſe. Il ſe brouilla à Hidelberg, à Jene, à Konisberg, & ailleurs, avec tout le monde. Chaſſé de lieu en lieu, il ſe retira à Helmeſtad, où il fut fait profeſſeur en théologie, & y mourut en 1588. Il eſt auteur d'un commentaire ſur les pſeaumes, ſur Iſaïe, & ſur toutes les épîtres de S. Paul, mais tous ſes ouvrages ſont tombés dans l'oubli. (*D. J.*)

WESEN, (*Géog. mod.*) gros bourg de Suiſſe, au pays de Gaſter, ſur le lac de Wahleſtalt. Il eſt fort fréquenté, parce qu'il eſt ſur la route de Suiſſe en Allemagne. C'étoit autrefois une bonne ville. (*D. J.*)

WESENBERG *ou* WESEMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire ruſſien, dans l'Eſthonie, au quartier de Wirland, ſur la riviere Weiſs, entre Revel & Nerva. Charles XII. roi de Suede, y avoit établi ſes magaſins en 1706, pour ſon expédition de la Livonie. *Long.* 44. 22. *Latit.* 59. 16. (*D. J.*)

WESER LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle a ſa ſource dans la Franconie, au duché de Cobourg où elle prend le nom de *Werra*; & après avoir reçu pluſieurs rivieres & parcouru pluſieurs pays, elle ſe rend dans la mer d'Allemagne à l'orient, aſſez près de l'embouchure du fleuve Jade.

Le *Weſer* eſt le *Viſurgis*, ſi fameux dans l'hiſtoire. On remaque que Druſus fut le premier des Romains qui approcha du *Weſer* pour combattre les Chéruſques; & qu'au retour il fut en danger d'être défait par les Sicambres proche de la ville de Horn, à l'entrée de la forêt de Dethmold, où eſt le château d'Exterſtein ſur la montagne des Pics. Ce fut encore aux environs de cette riviere que Germanicus fils de Druſus, ſe ſignala dans la bataille contre Arminius, général des Chéruſques. Enfin le *Weſer* a été rendu célebre par les victoires des François contre les Saxons en 555, & principalement par celles de Charlemagne l'an 783. (*D. J.*)

WESOP, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans la Hollande, au Goyland, à deux lieues d'Amſterdam, ſur la riviere de Vecht. *Long.* 22. 40. *lat.* 51. 21.

Til (Salomon van) profeſſeur de théologie à Leyde, naquit à *Weſop* en 1644 & mourut en 1713. Il embraſſa la doctrine & les principes de Cocceius, qu'il défendit dans un grand nombre d'ouvrages ſur l'Ecriture, dont les uns ſont en flamand & les autres en latin; mais on ne les lit plus aujourd'hui. (*D. J.*)

WESSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liege, au comté de Horn, ſur la gauche Meuſe, entre Maſeik & Ruremonde. (*D. J.*)

WEST-FRISE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, *Friſe occidentale*, pays qui joint avec la Hollande, fait une des ſept Provinces-unies. La plûpart des auteurs donnent le nom de *Weſt-Friſe* à la nord-Hollande, mais c'eſt improprement; car toute la preſqu'île qui eſt nommée *la Hollande ſeptentrionale* ſur les cartes, n'eſt pas de la *Weſt-Friſe*. Il eſt pourtant vrai qu'après que les comtes de Hollande eurent conquis ce pays, il fit partie du comté de Hollande, & pour lors on s'accoutuma à le nommer *nord-Hollande* ou *Hollande ſeptentrionale*; quoique dans les actes publics le nom de *Weſt-Friſe* ſe ſoit toujours conſervé juſqu'à ce jour. (*D. J.*)

WEST-HAM, (*Géog. mod.*) paroiſſe d'Angleterre dans le comté de Kent. Le Darent traverſe cette paroiſſe, où il arriva dans le ſeizieme ſiecle un bouleverſement étrange. A un mille & demi de *Weſt-Ham*, du côté du ſud, une piece de terre de douze toiſes de longueur, s'enfonça de ſix piés & demi le 18 de Décembre 1596. Le lendemain elle s'enfonça de quinze piés, & le troiſieme jour de plus de quatre-vingt. Par cet enfoncement, une portion de terre de quatre-vingt perches de longueur & de trente de largeur,

largeur, qui comprenoit deux grands clos séparés l'un de l'autre par une rangée de frênes, commença à se détacher du reste de la terre qui l'environnoit & changea de place, se poussant au midi pendant onze fois vingt-quatre heures avec les arbres & les haies qui étoient dessus.

Cette portion de terre emporta avec elle deux creux pleins d'eau; l'un profond de six piés, l'autre de douze, & larges de quatre perches, avec plusieurs aulnes & frênes qui étoient sur le bord, & un grand rocher. Tout cela fut non-seulement arraché de sa place & transplanté à quatre perches de-là, mais encore poussé en haut; de-sorte qu'il s'en forma une petite butte élevée de neuf piés au-dessus de l'eau, sur laquelle le tout avoit glissé. Il vint une autre terre à la place que toutes ces choses avoient occupée, & qui étoient néanmoins plus hautes auparavant. On a vu dans ce même quartier plusieurs autres exemples de pareils bouleversemens; & c'est pourquoi on trouve quantité de creux pleins d'eau, qui occupent la place des terres abymées: de-là vient encore qu'il y a des vallées profondes dans les endroits où il y avoit autrefois des montagnes, & au contraire des hauteurs où l'on ne voyoit anciennement que des campagnes. *Délices de la grande-Bretagne. p. 834.* (*D. J.*)

WEST-HITH, (*Géog. mod.*) ancien port d'Angleterre, dans le comté de Kent, & des débris duquel s'est formé celui de *Hieth ou Hith*. L'océan s'est tellement éloigné du port de *West-Hith*, qu'il en est présentement à la distance d'un bon mille. *West-Hith* s'étoit aussi élevé sur les ruines d'un port plus ancien nommé aujourd'hui *Limne*, & autrefois *portus lemanis*. Il se trouve à-présent à deux milles de la mer. (*D. J.*)

WEST-HOFFEN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la basse-Alsace, & le chef-lieu d'un bailliage. Elle est située au pié d'une montagne, & séparée du faubourg par un fossé revêtu de maçonnerie qui a sept ou huit toises de large, sur environ douze piés de profondeur. (*D. J.*)

WEST-MEATH, (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Leinster, au couchant du comté d'Est-Meath, au midi de celui de Cavan, & au nord de Kings-County. Il y a quatre milles de longueur & vingt de largeur. On le divise en onze baronnies; la capitale s'appelle *Molingal*, & a droit de députer au parlement du Dublin, & de tenir marché public.

Les deux comtés de *West-Meath* & d'Est-Meath, n'étoient autrefois réputés que pour un, & ce ne fut que vers le milieu du XVI. siecle, sous le regne de Henri VIII. qu'ils furent divisés en deux. (*D. J.*)

WEST-MORLAND, *ou* WESTMORLAND, (*Géog. mod.*) province d'Angleterre. Elle est bornée au sud & au sud-est par le duché de Lancastre; à l'ouest & au nord par le Cumberland; à l'orient par le duché d'Yorck. Son nom lui vient de ses terres incultes, que les habitans des provinces septentrionales de l'Angleterre, appellent en leur langue *Mores*; de sorte que *West-Morland*, signifie un pays de terres en friche à l'ouest. En effet, ce comté est presque tout couvert de hautes montagnes, & par conséquent sec & peu habité: car quoiqu'il ait trente milles de longueur du nord au sud, vingt-quatre de largeur de l'est à l'ouest, & cent douze de circuit: on n'y compte qu'une ville, Appleby capitale, huit bourgs & 26 paroisses. *Robinson* (Thomas) a donné l'histoire naturelle de cette province. *London 1709. in-8°.* L'air qu'on y respire est pur, subtil, un peu froid. L'Eden, le Kent, le Lon, & l'Eamon, sont les principales rivieres du *West-Morland*: on y voit deux lacs, savoir Ulle's-Water, & Winander-Meer.

Les biographes d'Angleterre n'ont pas recueilli en un corps les gens de lettres nés dans cette province; cependant elle en a produit plusieurs, sur-tout en théologie; j'en vais donner la preuve, & je suivrai l'ordre des tems à cet égard.

Potter (Christophe) naquit vers l'an 1591, & étudia à Oxford. Il devint chapelain du roi Charles I. auquel il fut toujours fort attaché. En 1635, il fut nommé doyen de Worcester; en 1640, vice-chancelier d'Oxford; & en 1646, doyen de Durham; mais il mourut environ deux mois après, avant que d'avoir pris possession de ce doyenné. Il est connu par divers ouvrages théologiques, qui montrent beaucoup de modération & d'attachement aux seules doctrines fondamentales du salut.

Barlow (Thomas) naquit en 1607, devint professeur en métaphysique à Oxford, fut nommé évêque de Lincoln en 1675, & mourut en 1691, âgé de 85 ans. Il donna tous ses livres à la bibliothèque bodléienne, & au college de la reine; il étoit zélé calviniste, & savant dans l'histoire ecclésiastique.

Son traité sur la tolérance en matiere de religion, est fort inférieur à ceux qui ont paru depuis; mais il a rompu la glace, & a fait voir combien il est difficile d'établir jusqu'à quel point des hérésies peuvent être criminelles, enforte qu'il est prudent de les tolérer; il a écrit une brochure sur la question, « s'il » est permis au roi d'accorder la grace à un homme » convaincu de meurtre, & légitimement condamné »; son avis est pour l'affirmative.

Laugbaine (Gérard) naquit en 1608, devint garde des archives de l'université d'Oxford; il se procura l'estime de l'archevêque Usser, de Selden, & d'autres savans hommes de son tems; il fonda une école dans le lieu de sa naissance, & mourut en 1657, âgé de 49 ans. Ses écrits prouvent qu'il avoit une grande érudition; il a donné 1°. *Longin*, avec des notes, *Oxford 1636. in-8°.* 2°. un livre imprimé à Londres en 1644, *in-4°.* sur le covenant qu'il trouva illicite, & qu'il condamne; 3°. il a mis au jour la fondation des universités d'Oxford & de Cambridge.

On a plusieurs de ses lettres à Usserius, dans le recueil publié à Londres en 1686, *in-fol.* Dans une de ses lettres à Selden, en date du 17 Novembre 1651, on lit le passage suivant: « En con» séquence de vos ordres (car c'est ce que sont » pour moi tout ce que vous appellés prieres) con» tenus dans votre derniere du six de ce mois, j'ai » consulté les manuscrits grecs de notre bibliothe» que publique, où se trouve la premiere épitre de » S. Jean; nous n'en avons que trois, & il y en a un » d'imparfait, où il manque quelques-unes des épi» tres catholiques. Dans les deux autres, on lit au » *chap. v.* ὅτι τρεῖς εἰσιν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῇ γῇ τὸ πνεῦμα, » καὶ τὸ αἷμα καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς ἐν εἰσι, sans qu'il y ait la » moindre trace de ce qui passe ordinairement pour » le *verset 7*. Vous savez ce que Beze en a dit; à » quoi j'ajouterai que dans le nouveau Testament » interlinéaire de Raphélingius, de 1612, ces mots » εἰς τὸ ἓν εἰσι finissent le *verset 7*, & manquent entie» rement dans le huitieme; l'édition de Genève de » 1620, *in-4°.* lit de la même maniere. Je suppose » que votre but n'est pas de rechercher toutes les » variantes des éditions, mais des manuscrits; je ne » sai aussi s'il s'agit dans vos ordres, des manuscrits » latins comme des grecs; c'est ce qui m'empêche » de vous fatiguer des diverses leçons de nos manus» crits latins; les uns n'ont absolument rien du *ver*» *set 7*; d'autres l'ont en marge; d'autres le placent » après ce que nous comptons ordinairement pour » le *verset 8*; & ceux qui les ont tous deux, varient » encore de diverses manieres. Quoi qu'il en soit, » en cas que cela vous puisse être de quelque utilité, » au premier avis que vous m'en donnerez, je vous

» envoierai un détail plus exact sur ce sujet.

Barwick (Jean) naquit en 1612, & se dévoua aux intérêts de Charles I. & de Charles II. Il fut nommé doyen de Durham en 1660, & mourut en 1664, dans le tems qu'il pouvoit s'attendre à des dignités plus élevées. Il a publié quelques sermons que le tems a fait disparoître. Son frere *Barwick* (Pierre) se fit médecin, & défenseur zélé de la découverte de la circulation du sang par Harvée. Il falloit être alors bien hardi, pour oser embrasser ce système; car quoique Harvée eût atteint sa 80e année en 1657, il eut bien de la peine à voir sa doctrine établie avant sa mort.

Mill (Jean) naquit vers l'an 1645, & fut nommé un des chapelains de Charles II. en 1681. Il mourut en 1707, à 62 ans.

Il publia en 1676, un sermon sur la fête de l'annonciation de la bienheureuse Vierge. J'en vais donner le précis, parce que ce discours n'a jamais été traduit. Il parla d'abord du grand respect & de la profonde vénération que toute l'antiquité a eue pour la Vierge Marie, fondée sur cette opinion qu'après qu'elle eut répondu à l'ange, *qu'il me soit fait selon ta parole*, elle fut, par un privilege singulier, préservée de tout peché actuel pendant sa vie; mais cette tradition n'a pas le moindre fondement dans l'Ecriture, & l'on peut avec raison la mettre au rang de tant d'autres qui ont produit mille éloges outrés, donnés à une sainte dont la vertu & la piété sont représentées d'une maniere trop honorable & trop avantageuse dans l'Evangile, pour avoir besoin qu'on lui prodigue d'autres louanges destituées de fondement. Si l'on regarde le zèle de quelques anciens peres de l'église sur ce sujet, comme très-louable dans leur intention, on ne pourra s'empêcher de blâmer ceux qui, pour honorer la Vierge Marie, lui ont attribué les perfections divines, & ont prétendu qu'on devoit lui rendre le culte religieux qui n'est dû qu'à Dieu seul. Elle étoit, dit l'ange, *remplie de grace*; mais il ne dit pas que sa *plénitude de grace* étoit telle qu'elle pouvoit la communiquer à tous ceux qui en avoient besoin, de la même maniere que notre Sauveur dit que « comme le pere a la vie en soi-même, » il a donné aussi au fils d'avoir la vie en soi-même ».

Le jésuite Suarez a exercé toute la subtilité de son esprit, pour déterminer le degré de cette plénitude. » La grace de la Vierge Marie, dit-il, (*III. Part. disp. 18. sect. 4.*) étoit plus grande dès le premier » instant de sa conception, que ne l'est celle du plus » parfait des anges, & par conséquent méritoit plus » que mille hommes ne peuvent mériter pendant toute leur vie. Cette grace augmenta continuellement » en elle, tant qu'elle vécut, d'une telle maniere » que dans le premier instant de sa conception, sa » grace, ou sa sainteté, surpassoit celle du plus parfait des anges, qui parvient à la perfection par un » ou deux actes. Dans le second instant sa grace fut » doublée, & devint aussi deux fois aussi excellente & aussi méritoire qu'elle l'étoit au premier. » Dans le troisieme instant, elle devint quatre fois » aussi excellente. Dans le quatrieme huit fois aussi » grande qu'au premier; & ainsi de suite en progression géométrique; ainsi sa sainteté ayant doublé » à chaque instant, depuis le moment de sa conception jusqu'à celui de sa naissance, & ensuite chaque acte de vertu ayant de la même maniere été » deux fois aussi excellent que celui qui l'avoit précédé; & cela ayant continué jusqu'à la soixante » &douzieme année de son âge qu'elle mourut, elle » étoit parvenue à un tel degré de sainteté & de mérite, qu'elle en avoit plus elle-seule, que tous les » hommes & tous les anges n'en ont ensemble; elle » est plus chere à Dieu que toutes les créatures intelligentes; il l'aime davantage que l'Eglise univer» selle ». Ces bisarres notions sont le fruit de la théologie scholastique, entée sur une imaginati on toute portée au fanatisme.

Si le culte de la bienheureuse Vierge avoit été en usage dès le commencement du christianisme, (dit M. Mill), pourroit-on imaginer que notre Sauveur & ses apôtres auroient gardé le silence sur ce rite religieux, & que les auteurs chrétiens des trois premiers siecles, se seroient tûs sur cette dévotion? Elle commença cependant vers le milieu du quatrieme siecle, & S. Epiphane, qui vivoit alors, l'appelloit l'*héréſie des femmes*. Il y avoit de son tems certaines dévotes d'Arabie, qui pour témoigner leur respect pour la bienheureuse Vierge, offroient à cette reine des cieux (ainsi qu'elles la nommoient), certains gâteaux, appellés *collyrides*, d'où on donna à ces hérétiques le nom de *collyridiennes*. S. Epiphane ayant appris cette dévotion mal-entendue, déclame avec une grande véhémence contre cette pratique. Marie, dit-il, étoit sans doute une illustre, sainte, & respectable vierge, mais elle ne nous a point été proposée comme un objet d'adoration. Qu'on la vénere, ajoute-t-il, & qu'on adore Dieu seul. καλει καλλιστην Μαριαμ, και αγια τετιμημενη, αλλ' ουκ εις το προσκυνεισθαι, η Μαρια εν τιμη, ο κυριος προσκυνειθω.

Le savant théologien anglois établit ensuite les différens périodes des progrès du culte rendu a la bienheureuse Vierge. Le concile d'Ephèse, qui fut tenu vers le quatrieme siecle, nomma pour la premiere fois la Vierge, *mere de Dieu*, & ce fut par un zèle indiscret qu'il se conduisit ainsi, pour s'opposer à l'hérésie de Nestorius; cependant, ce titre fit que dans les siecles suivans, on se donna carriere par des harangues peu sensées à la louange de la Vierge; mais ce ne fut qu'environ sept-cens ans après qu'on établit un office réglé à son honneur. Les chanoines de Lyon sont les premiers qu'on sache, qui inférerent la doctrine de la conception immaculée dans leurs offices ecclésiastiques, ce qui leur attira une forte censure de la part de S. Bernard. Il y a environ trois cens cinquante ans, que Duns Scot, fameux docteur scholastique, renouvella cette opinion, & la proposa comme une chose simplement probable. Le pape Sixte IV. promulgua dans la suite une bulle pour appuyer cette doctrine, que le concile de Trente a confirmée.

Un cardinal de l'église, S. Bonaventure, né en 1221, & mort en 1274, introduisit le premier l'usage d'adresser une priere à la sainte Vierge, après complie. Il recueillit exprès les pseaumes de David, & appliqua directement à la sainte Vierge, tous les sublimes cantiques que le roi prophete adressoit à Dieu. Tout cela prouve qu'il importe à l'Eglise de ne point se livrer à un culte qui doit immanquablement dégénérer en superstition.

Le grand ouvrage de Mill, je veux dire son édition du nouveau Testament grec, parut en 1707, environ quinze jours avant sa mort; mais le savant Kuster en a publié une seconde édition beaucoup meilleure, *Roterdami 1710, in-fol.* L'illustre Whitby fut allarmé du nombre de variantes recueillies dans cet ouvrage, & il l'attaqua comme étant d'une dangereuse conséquence; mais le docteur Bentley, en savant critique, a dissipé cette vaine terreur.

Après avoir remarqué que Whitby reproche à Mill de rendre précaire tout le texte du nouveau Testament, & d'abandonner tout-à-la-fois la réformation aux catholiques romains, & la réligion elle-même aux déistes, il ajoute: « A Dieu ne plaise! & » nous espérons toujours de meilleures choses: car » il est sûr que ces diverses leçons existoient dans » les différens exemplaires, avant qu'on les ait recueillies: il est sûr que M. Mill ne les a ni faites » ni inventées, & qu'il les a seulement exposées aux

» yeux du public. La religion ne perdoit rien de ſa » vérité, pendant que ces *variantes* étoient ſeulement exiſtantes çà & là; en ſera-t-elle moins vraie » & moins ſûre, depuis que le recueil en a été mis » au grand jour? cela ne ſe peut; il n'y a ni faits » ni vérités bien expoſées, que la vraie religion ait » à craindre ».

Paſſons, continue-t-il, le nombre des *variantes*; qu'il y en ait trente mille ou non, il eſt toujours certain que ce nombre augmentera, ſi l'on collationne encore un plus grand nombre de manuſcrits; mais s'enſuivra-t-il de-là, qu'il n'y a point d'auteur profane qui ait tant ſouffert des injures du tems, que le nouveau Teſtament? ce fait ſeroit faux; car le texte de l'Ecriture n'a pas ſubi un plus grand nombre de variation, que ce qu'il en a dû néceſſairement réſulter de la nature des choſes, & que celles qui lui ſont communes, proportion gardée, avec tous les claſſiques de quelque ordre qu'ils ſoient.

Il y a environ trois ſiecles que le ſavoir refleurit dans notre occident. S'il n'eût reſté alors qu'un ſeul manuſcrit grec du nouveau Teſtament, nous n'aurions certainement aucune variante; mais dans ce cas-là, le texte ſeroit-il en meilleur état qu'il ne l'eſt aujourd'hui, à cauſe des trente mille diverſes leçons que l'on a recueillies d'une grande quantité de différens manuſcrits? tant s'en faut, puiſque quand même le ſeul exemplaire qui nous ſeroit reſté auroit été des meilleurs, il ne pourroit qu'y avoir eu des centaines de fautes, & quelques omiſſions auxquelles il n'y auroit point de remede.

Ajoutez à cela, que les ſoupçons de fraude & de tromperie, ſe ſeroient fortifiés à un degré incroyable; la pluralité des manuſcrits étoit donc néceſſaire; un ſecond, joint au premier, en augmentoit l'autorité, de même que la ſûreté; mais de quelque endroit que vous tiriez ce ſecond, il différera en mille choſes du premier, & cela n'empêchera pourtant point qu'il n'y ait encore dans les deux, la moitié des fautes qu'il y avoit dans un ſeul, & peut-être même davantage: cela conduit à en faire ſouhaiter un troiſieme, & puis un quatrieme, & puis encore tout autant qu'il s'en peut trouver, afin qu'à l'aide des uns & des autres, on puiſſe venir à bout de corriger toutes les fautes; un exemplaire ayant conſervé la véritable leçon dans un endroit, & quelqu'autre l'ayant conſervé ailleurs: or à meſure que l'on conſulte un plus grand nombre de manuſcrits différens, il faut de toute néceſſité que le nombre des diverſes leçons ſe multiplie; chaque exemplaire ayant ſes fautes, quoiqu'il n'y en ait guere aucun qui ne ſoit d'un grand ſecours en quelques endroits. La choſe eſt de fait, non-ſeulement par rapport au nouveau Teſtament, mais encore eu égard à tous les ouvrages de l'antiquité, ſans exception quelconque.

Parmi les auteurs que l'on appelle *profanes*, il y en a quelques-uns, dont il ne nous reſte qu'un ſeul manuſcrit. Tels ſont Velleius Paterculus, de la claſſe des latins, & Heſychius, de celle des grecs. Qu'en eſt-il arrivé? Les fautes des copiſtes y ſont en ſi grand nombre, & les lacunes ſi fort irrémédiables, que malgré l'attention des plus ſavans & des plus ſubtils commentateurs, qui y ont travaillé depuis deux ſiecles, ces deux auteurs ſont encore dans l'état le plus triſte, & ſelon les apparences, y ſeront toujours.

Il en eſt tout autrement des écrits de l'antiquité, dont il s'eſt conſervé pluſieurs exemplaires. On y voit à la vérité les diverſes leçons qui s'y ſont multipliées, à proportion des différens manuſcrits. Mais on y voit auſſi qu'à l'aide de ces différens manuſcrits collationnés par des critiques habiles & judicieux; le texte en eſt plus correct, & ſe rapproche davantage de ce qu'il étoit à ſa premiere origine. Si nous avions les originaux des anciens, il faudroit s'y tenir, & mettre à l'écart toutes les ſimples copies. Mais dans la nature des choſes, il nous eſt impoſſible d'avoir ces originaux: le cours des ſiecles, & mille accidens les ont néceſſairement tous conſumés & détruits. A leur défaut on doit recourir aux copies, & lorſqu'il y en a pluſieurs, l'examen & la collation tiennent lieu de reſſource.

M. Bentley remarque enſuite que Térence eſt un des auteurs claſſiques que nous avons à préſent dans le meilleur état; que le manuſcrit le plus ancien & le plus conſidérable que nous en ayons, eſt dans la bibliotheque du Vatican; qu'il approche extrémement de la propre main du poëte; qu'il y a pourtant dans ce manuſcrit là même quelques centaines de fautes, dont la plûpart peuvent être corrigées ſur d'autres exemplaires, qui ſont d'ailleurs d'une date plus récente, & beaucoup moins eſtimables. Le docteur ajoute, qu'il en a lui-même collationné pluſieurs; & il aſſure que dans cet auteur, dont les ouvrages ne font pas un volume auſſi gros que le nouveau Teſtament, il a trouvé vingt mille diverſes leçons, & qu'il eſt moralement certain que ſi l'on collationnoit la moitié des exemplaires de Térence avec la même préciſion, & le même ſcrupule que l'on à fait du nouveau Teſtament, les variantes de ce poëte monteroient à plus de cinquante mille: car il importe d'obſerver, dit-il, que dans le manuſcrit du nouveau Teſtament, on a porté l'exactitude ſur les diverſes leçons, juſqu'à la derniere minutie. La plus petite différence dans l'orthographe, dans les moindres particules, dans les articles, dans l'ordre & dans l'arrangement des mots, mis devant ou après, ſans rien changer au ſens, a été ſoigneuſement obſervée. Faut-il donc s'étonner de ce qu'après avoir ainſi fureté toutes les eſpeces de *variantes*, on en ait trouvé trente mille?

Tout le monde convient que les vers ne ſont pas ſi ſujets au changement que la proſe. Otez l'ignorance groſſiere dans une langue connue, le copiſte eſt conduit par la meſure; cependant dans les anciens poëtes mêmes, le nombre des *variantes* qu'on y trouve, eſt étonnant. Dans l'édition de Tibulle donnée par Broekhuiſen, on voit à la fin du livre un recueil de diverſes leçons, où l'on en découvre tout autant qu'il y a de vers dans le poëte. Il en eſt de même du Plaute de Paréus, *&c.* Ajoutez à toutes ces conſidérations, que les manuſcrits qui nous reſtent des auteurs profanes, ne ſont qu'en petit nombre en comparaiſon de ceux du nouveau Teſtament.

M. Whiſton obſerve auſſi, que tant s'en faut que les diverſes leçons de ce dernier livre, faſſent tort au texte, ou en affoibliſſent l'autorité en général, qu'au contraire elles y donnent un grand jour, nous faiſant connoître quelquefois l'expreſſion originale des apôtres en des choſes inconteſtables. Elles ſont encore des preuves de l'authenticité de nos exemplaires ordinaires quant à l'eſſentiel, puiſque de ces trente mille variantes, il y en a à peine cinquante qui changent conſidérablement le ſens ſur quelque point important. *Voyez* auſſi *les judicieuſes remarques de Kuſter* à ce ſujet.

Smith (Jean) naquit en 1659; il cultiva l'hiſtoire & la théologie dans ſa cure de Durham. L'hiſtoire eccléſiaſtique de Bede, à laquelle il a fait un beau ſupplément, a paru en 1722, ſept ans après ſa mort.

Addiſon (Lancelot) fut nommé doyen de Lichfield en 1683, & auroit été vraiſemblablement élevé à l'épiſcopat peu de tems après la révolution, ſi le miniſtere ne l'eût regardé comme trop attaché au parti contraire. Il mourut en 1703, après avoir donné pluſieurs ouvrages en Anglois. Voici les titres de quelques-uns.

1°. La barbarie occidentale, ou récit abrégé des révolutions de Fez & de Maroc, avec un détail des coutumes sacrées, civiles & domestiques de ces deux royaumes. A Oxfort 1671 *in-8°*. Il pouvoit parler savament de ce pays-là, car il avoit résidé plusieurs années à Tanger, en qualité de chapelain de sa nation. 2°. L'état présent des Juifs dans la Barbarie, contenant un détail de leurs coutumes, tant sacrées que profânes. Londres 1675 *in-8°*. Si M. Basnage eut vû ce traité, il y auroit puisé bien des lumieres pour compléter son histoire des Juifs. 3°. Défense modeste du clergé, où l'on examine brièvement son origine, son antiquité & sa nécessité. Londres 1677, *in-8°*. par L. A. D. D. Le docteur Hickes a fait réimprimer ce petit ouvrage en 1709, sans en connoître l'auteur, mais parce qu'il a trouvé ce livre écrit avec beaucoup de force, de précision, de noblesse & d'érudition. 4°. L'état de Tanger sous le gouvernement du comte de Tiviot. Londres 1671 *in-4°*.

Le docteur Addison a aussi donné l'état du mahométisme, avec un abregé de la vie & de la mort de Mahomet. Londres 1679 *in-8°*. En parlant des moyens qui ont contribué à la propagation du mahométisme, le docteur Addison marque entr'autres la tolérance, clairement prescrite dans l'alcoran, *c. xvij. p. 102 & 103*. L'auteur fait aussi mention du traité d'alliance conclu, à ce que l'on prétend, entre Mahomet & les chrétiens. Gabriel Sionite publia cette piece en France, d'après l'original qu'on disoit avoir été trouvé dans un monastere de Mont-Carmel. Elle fut réimprimée en Allemagne par les soins de Jean Fabricius en 1638. Grotius croyoit cette piece supposée, & il avoit raison; car outre que le style ne ressemble point du tout à celui de l'alcoran, on a découvert depuis que cette piece avoit été portée d'Orient en Europe par un capucin nommé *Pacifique Scaliger*, & toutes les apparences sont qu'elle a été forgée par ce missionnaire.

Enfin le docteur Lancelot Addison tire une grande gloire d'avoir été le pere du célebre Addison né en 1672 à Wilton, & c'est-là que nous n'oublirons pas de donner son article. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

WEST-RIDING, (*Géog. mod.*) nom du quartier occidental du duché d'Yorck. On compte dans le *West-Riding*, cent quatre églises paroissiales, sans les chapelles, & vingt & une villes & bourgs à marché: mais ce qui en fait le plus bel ornement est la ville d'Yorck, capitale de la province. Ce quartier est pour la plus grande partie couvert de montagnes, entrecoupé de rochers, & revêtu de forêts en quelques endroits. Les montagnes & les rochers sont entierement stériles; mais les collines & les vallées fournissent du blé & des pâturages autant qu'on en peut consumer dans le pays. Dans les endroits où le terroir ne rapporte rien, on y trouve des mines de plomb ou de cuivre, & des carrieres de charbon de pierre ou de terre. (*D. J.*)

WESTÉRAS, (*Géog. mod.*) autrement *Arosen*, ville de Suede, capitale de la Westmanie, sur le bord septentrional du lac Maler, à 6 lieues au nord-est de Koping, & à 20 lieues au nord-oueſt de Stockholm, avec un château pour sa défense. C'est à *Westéras* que se fit en 1544 l'acte d'union héréditaire, qui assura la couronne aux descendans de Gustave-Vasa. *Long.* 34. 42. *latit.* 56. 39.

Rudbeck (Olaüs) étoit de *Westéras*. Il est fort connu des anatomistes par sa découverte des vaisseaux lymphatiques, & des littérateurs par son grand ouvrage intitulé *Atlantica*, dans lequel il prétend que les Allemands, les Anglois, les Danois, les François, & divers autres peuples, doivent leur premiere origine à la Suede; il a semé beaucoup d'érudition pour soutenir sa chimere. (*D. J.*)

WESTERBOURG *le comté de*, (*Géog. mod.*) petit comté d'Allemagne, dans la partie orientale de la Wetteravie, nommé le Wester-Wald; ce comté a pour chef-lieu un gros bourg qui lui donne son nom, & qui est défendu par un château. (*D. J.*)

WESTERGOE, (*Géog. mod.*) comté des Pays-bas, dans la Frise, dont il compose un des trois quartiers. Ce comté est proprement la partie de la Frise qui est au couchant vers la côte du Zuyderzée, ce qui a occasionné son nom. Le *Westergoe* comprend huit cantons appellés *Gritanies*. Ses villes sont Franeker, Harlingen, Staveren, Hindeloping, Worcum sur le Zuyderzée, & Sneck qui est situé au-milieu du pays. (*D. J.*)

WESTERNES, ISLES, (*Géog. mod.*) isles nombreuses & de différente grandeur; elles sont ainsi nommées à cause de leur situation, par rapport à l'Ecosse à qui elles appartiennent. Ce sont les Hébrides ou *Ebudæ* des anciens. On les distingue en trois classes relativement à leur grandeur, & on en compte en total quarante-quatre. *Long.* 10. 12. *latit.* 55. 58. 30.

Le sol des îles *Westernes* est fort dissemblable, quoique l'air y soit en général pur & salutaire. Les habitans parlent la langue irlandoise, mais un peu différemment de la maniere dont on la parle en Irlande. Ils ressemblent beaucoup aux montagnards du continent d'Ecosse dans leurs habits, dans leurs coutumes & dans leur façon de vivre.

Les plus remarquables de toutes ces îles, sont celles de Jona & de S. Kilda. La premiere, qu'on appelle à présent *Colamb-Hill*, proche de l'île de Mull, est remarquable en ce qu'elle étoit anciennement le lieu de la sépulture des rois d'Ecosse. L'autre est appellée par les Insulaires *Hirt*, par Buchanam *Hirta*, & ensuite *Kilda*. C'est la plus éloignée de toutes les îles *Westernes*, & elle est fameuse, tant par quelques singularités qu'on y rencontre, que par les coutumes qui sont particulieres à ceux qui l'habitent. (*D. J.*)

WESTER-QUARTIER, (*Géog. mod.*) contrée des pays-bas dans la province de Groningue, & la plus occidentale de celle qu'on nomme *les Ommelandes*. Elle est aux confins de la Frise, entre la Hunse & le Lawers. Cette petite contrée n'est peuplée que de villages.

WESTERVICK, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede dans le Smaland, aux frontieres de l'Ostrogothie, sur la côte au midi de Lindkoping, avec un port. *Long.* 35. 18. *latit.* 57. 55.

WESTERWALD, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne dans la Wetteravie, dont elle fait partie. Elle est bornée au nord par la Westphalie, au midi par le Lohn, au levant par la haute Hée, & au couchant par le Rhin. Elle comprend une petite portion des états de Cologne & de Treves, les comtés d'Isembourg, de Sigen, de Dillenbourg, & la principauté d'Hadamar. (*D. J.*)

WESTERWOLD, (*Géog. mod.*) contrée des Pays-bas dans la province de Groningue, & l'une des Ommelandes qui ne contiennent que des villages. Son territoire est rempli de marais, de bruyeres & de prairies. (*D. J.*)

WESTGRAAFDYK, (*Géog. mod.*) village de nord-Hollande, où naquit en 1554 Nieuwentit, (Bernard) habile physicien & mathématicien. Il devint bourguemestre de la petite ville de Purmerende, & s'y fit estimer de tout le monde par son savoir, par son mérite, & par son intégrité: il mourut en 1618, à 63 ans. On a de lui un excellent traité en hollandois, publié à Amsterdam en 1715, in-4°. & intitulé *véritable usage de la contemplation de l'univers, pour la conviction des athées & des incrédules*. Cet ouvrage a été traduit en anglois, & réimprimé trois ou quatre fois à Londres dans l'espace de quatre ans.

M. Noguez, médecin, l'a traduit en françois ſous le titre de *l'exiſtence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, à Paris 1725, in-4°. avec des fig. au nombre de 29 planches. Le p. Niceron a fait l'article de Nieuwentit dans ſes mém. des homm. illuſtres, *t. III.* On peut le conſulter. (*D. J.*)

WESMANLAND, (*Géog. mod.*) & plus communément *Weſtmanie*, province de Suede. *Voyez* WESTMANIE.

WESTMANIE, (*Géog. mod.*) province de Suede, bornée au nord par la Dalécarlie, au midi par la Sudermanie & la Néricie, au levant par l'Uplande, & au couchant par le Wermeland. On lui donne 30 lieues de long, ſur 17 de large; mais c'eſt une contrée ſtérile, & qui n'a que quelques mines d'argent. Weſtéras eſt la capitale. (*D. J.*)

WESTMINSTER, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre dans le comté de Middleſex, au bord de la Tamiſe, & à l'occident de Londres, avec laquelle elle ne fait plus qu'une même ville. Mais quoique *Weſtminſter* ſoit jointe à Londres par une ſuite de maiſons & d'hôtels ſans interruption, & qu'on la comprenne ordinairement ſous le nom de Londres, cependant elle fait un corps de ville qui a ſes privileges & ſes droits ſéparés, auſſi-bien que ſa juriſdiction.

Dans le commencent du dix-ſeptieme ſiecle, il y avoit encore un mille de diſtance entre l'une & l'autre de ces villes, & cet eſpace étoit rempli par des champs & par des prairies; mais les habitans de Londres s'étant multipliés d'année en année depuis le regne de Charles I. cet eſpace de terrein a été rempli peu-à-peu par de belles & de magnifiques rues qu'on y a bâties, deſorte que les deux villes ſont jointes aujourd'hui comme le fauxbourg S. Germain & Paris, & ſans la différence de juriſdiction, elles ſeroient parfaitament confondues.

Anciennement *Weſtminſter* s'appelloit *Thorney* du dieu Thor qu'on y adoroit avant la converſion des Saxons. Elle prit enſuite le nom de *Weſt-Minſter*, à cauſe d'un monaſtere bâti dans cet endroit, à l'oueſt de la ville de Londres. Les trois principales choſes qu'on y remarque, ſont l'égliſe, l'abbaye & les reſtes d'un vieux palais royal.

Le gouvernement de *Weſtminſter* s'étend non-ſeulement ſur la cité de ce nom, mais encore ſur les fauxbourgs qui avancent du côté de Londres, juſqu'à Temple-Bar. Quoique la cité n'ait qu'une paroiſſe appellée *Sainte-Marguerite*, cette paroiſſe eſt d'une grande étendue, & ſes dépendances conſiſtent en cinq autres paroiſſes.

Il n'y a pour le gouvernement de *Weſtminſter*, ni maire, ni échevins, ni shérifs; c'eſt le chapitre qui eſt revêtu de toute la juriſdiction civile & eccléſiaſtique. Il eſt vrai que le gouvernement civil a été mis entre les mains des laïcs choiſis ou confirmés par le chapitre. Le chef de tous les magiſtrats s'appelle *high-ſteward*, qui eſt d'ordinaire un noble du premier rang, nommé par le chapitre. Il poſſede cette charge pendant ſa vie, & en fait exercer les fonctions par un homme bien verſé dans les lois. Cet homme, choiſi par le high-ſteward, doit être confirmé par le chapitre, & pour lors il tient avec les autres magiſtrats la cour qu'on appelle *leet*.

Après lui eſt le bailli ou le shériff, car il convoque les jurés. Tous les ſergens de *Weſtminſter* lui ſont ſoumis; il regle les formalités au ſujet de l'élection des membres du parlement pour la cité de *Weſtminſter*, qui a droit de nommer deux députés. Toutes les amendes & les confiſcations appartiennent au bailli, ce qui rend ſa charge très-lucrative: il y a de plus un grand connétable, choiſi par la cour de leet, & ce magiſtrat a ſous ſes ordres tous les autres connétables. Il eſt ordinairement deux années en charge.

Enfin, cette juriſdiction eſt compoſée de quatorze des principaux bourgeois qu'on appelle *Burgeſſes*, & dont ſept ſont pour la cité, & ſept pour ſes dépendances: leur office a beaucoup de rapport à celui des échevins de Londres, car ils ont chacun un *ward* ou quartier particulier ſous leur juriſdiction. De ces quatorze burgeſſes, il y en a deux qui ſont élus ſous le nom de *Heád-Burgeſſes*, ou chefs des bourgeois; l'un d'eux eſt pour la cité, & l'autre pour ſes dépendances, auxquelles dépendances on donne les noms de *libertés* & de *franchiſes*.

C'eſt à *Weſtminſter* qu'eſt né vers l'an 1575, Benjamin Johnſon, ou Jonſon, illuſtre poëte dramatique, & c'eſt dans l'abbaye de ce lieu, qu'il fut enterré en 1637; comme j'ai déja donné le caractere de ce poëte au mot *tragédie*, j'y renvoie le lecteur. J'ajouterai ſeulement qu'il poſſédoit tout le ſavoir qui manquoit à Shakeſpeare, & manquoit de tout le génie dont l'autre étoit partagé: tous deux étoient preſque également dépourvus d'élégance, d'harmonie & de correction: Johnſon, ſervile copiſte des anciens, traduiſit en mauvais anglois leurs plus beaux paſſages: mais Shakeſpear créa & prévalut par ſon génie ſur l'art groſſier de ſes contemporains.

Johnſon étant né fort pauvre, & n'ayant pas de quoi pourſuivre ſes études, travailloit au bâtiment de Lincolns-Inn avec la truelle à la main, & un livre en poche: Shakeſpeare ayant vu une de ſes pieces, la recommanda, & cette recommandation introduiſit Johnſon dans le monde. Il donna la premiere édition de ſes œuvres en 1616, in-fol. elles ont été réimprimées plus commodément à Londres en 1716, en 6 vol. in-8°. Dans cette collection, ſe trouve une piece intitulée, *humble requête du pauvre Ben au meilleur de tous les rois, de tous les maîtres, de tous les hommes, le roi Charles.* Il y expoſe, à ce prince, que le roi ſon pere lui a donné une penſion annuelle de cent marcs, & le ſupplie d'en faire des livres ſterlings. On ſait ſa réponſe au ſujet du préſent modique qu'il reçut de Charles I. « Je ſuis logé à l'é-» troit (dit ce bel eſprit lorſqu'on lui remit la ſom-» me), mais je vois par l'étendue de cette faveur, » que l'ame de ſa majeſté n'eſt pas logée plus au lar-» ge ». *I am lodg'd in an Alley; but j ſee from the extent of this bounty, that hers majeſty's ſoul is too lodg'd in an Alley.*

Il parle dans ſes découvertes (*diſcoveries*) avec une vérité charmante, de toutes ſortes de traverſes auxquelles il avoit été expoſé de la part de ſes ennemis. Ils me reprochoient, dit-il, de ce que je m'occupois à faire des vers, comme ſi je commettois un crime dans cette occupation: ils produiſirent contre moi mes écrits par lambeaux; odieuſe méchanceté! puiſque les écrits de l'auteur le plus ſage paroîtront toujours dangereux, lorſqu'on en citera quelques périodes hors de leur liaiſon avec le reſte. Ils m'ont auſſi reproché ma pauvreté: j'avoue qu'elle eſt à mon ſervice, ſobre dans ſes alimens, ſimple dans ſes habits, frugale, laborieuſe & me donnant de bons conſeils qui m'empêchent de tomber dans les vices des enfans chéris de Plutus. Qu'on jette les yeux, continute-t-il, ſur les plus monſtrueux excès, on ne les trouvera guere dans les maiſons de l'indigence. Ce ſont les fruits des riches géants, & des puiſſans chaſſeurs; tandis que tout ce qu'il y a de noble, de digne de louange & de mémoire, doit ſon origine à de chétives cabanes. C'eſt l'ancienne pauvreté qui a fondé les états, bâti les villes, inventé les arts, donné des lois utiles, armé les hommes contre les crimes; c'eſt-elle qui a fait trouver aux mortels une récompenſe dans leur propre vertu, & qui a conſervé la gloire & le bonheur des peuples juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient vendus aux tyrans ambitieux.

Betterton (Thomas), eſtimé généralement le meil-

leur acteur qui ait paru ſur le théatre anglois, avant celui qui en fait aujourd'hui la gloire, le fameux Garik, qui eſt ſans contredit le premier de l'Europe; homme unique en ſon genre, & qui ſous le ſiecle d'Auguſte, eût partagé les ſuffrages des Romains entre Pylade & lui: je viens à Betterton. Il naquit dans le Tutle-Street à *Weſtminſter* en 1635; ſon pere, qui étoit ſous-cuiſinier de Charles I. voulut en faire un libraire; mais la plûpart de ceux qui ont excellé dans les arts, y ont été conduits par leur génie, malgré les vues & les oppoſitions de leurs parens.

Comme la nature avoit formé Betterton pour le théatre, il s'y diſtingua bientôt avec éclat, & enleva tous les ſuffrages dès l'âge de 22 ans. Il eſt le premier qui ait joué à Londres des rôles de femmes, & il s'en acquitta avec beaucoup d'applaudiſſement. Il entra d'abord dans la troupe du roi; mais comme la plûpart des comédiens avoient été chaſſés de leurs trônes imaginaires, lorſque Charles I. en perdit un réel, pluſieurs d'entr'eux prirent les armes pour le ſervice de leur ſouverain, & firent paroître beaucoup de valeur pour ſa défenſe. Entr'autres exemples, le fameux acteur Mohun ſe conduiſit avec tant d'intrépidité, qu'on l'honora d'une commiſſion de major, qu'il remit à la révolution, pour retourner au théatre. Le chevalier Davenant avoit marqué beaucoup de zele pour Charles II. qui en récompenſe de ſes ſervices, lui accorda une patente pour former une troupe de comédiens, ſous le titre de *comédiens du duc d'Yorck*; & c'eſt dans cette troupe que ſe mit Betterton, & dont il fut le héros.

Quelques-uns croient qu'il introduiſit le premier en Angleterre le changement de décorations. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il contribua beaucoup à les embellir & à les perfectionner. Il épouſa mademoiſelle Sanderſon, qui joignoit aux talens naturels requis pour faire une excellente actrice, la beauté, les graces & la vertu.

Le théatre anglois ſubit diverſes viciſſitudes par les changemens de troupes, de lieux & de directeurs. Un directeur de théatre, par le commerce conſtant qu'il eſt obligé d'avoir, ſoit avec ſa troupe d'acteurs & d'actrices, ſoit avec tout ce qu'il y a de gens frivoles, tant naturels qu'étrangers, eſt proprement dans ſon poſte le Machiavel de l'empire de l'amour. Le théatre eſt en lui-même l'image de la vie humaine; les hommes qui font la plus grande figure dans le monde, ne ſont pas plus ce qu'ils paroiſſent être, que cet acteur à qui vous voyez quitter ſes habits de parade, n'eſt le héros qu'il vient de repréſenter.

Au milieu des révolutions du théatre anglois, Betterton en éprouva dans ſa fortune: il perdit par un prêt inconſidéré, la plus grande partie de ce qu'il avoit gagné, 8 mille livres ſterling. Un bon acteur n'eſt point à Londres dans la miſere: Betterton réuniſſoit en lui tous les talens, la figure, la beauté du geſte & de la voix, la netteté de la prononciation & la ſûreté de la mémoire; ſon action étoit juſte, touchante, admirable.

Je ne puis trop le louer, dit l'auteur du Tatler; car c'étoit un homme étonnant, qui par ſon action, m'a fait ſentir ce qu'il y a de grand dans la nature humaine, bien plus vivement que ne l'ont jamais fait les raiſonnemens des philoſophes les plus profonds & les deſcriptions plus charmantes des poëtes; l'angoiſſe dans laquelle il paroiſſoit, en examinant la circonſtance du mouchoir dans Othello; les mouvemens d'amour que l'innocence des réponſes de Deſdémone excitoit en lui, exprimoient dans ſes geſtes une ſi grande variété de paſſions qui ſe ſuccédoient les unes aux autres, qu'il n'y avoit perſonne qui n'apprît à redouter ſon propre cœur, & qui ne dût être convaincu que c'eſt y mettre le poignard que de ſe livrer aux noirs accès de la jalouſie.

Le comédien Booth, qu'on ne peut ſoupçonner de partialité dans le jugement qu'il portoit de Betterton, diſoit ſouvent que la premiere fois qu'il lui avoit vu repréſenter le Spectre à la répétition de Hamlet, l'air, le ton & l'action qu'il y mit l'avoient ſaiſi d'une telle horreur, qu'il s'étoit trouvé hors d'état pendant quelques momens de pouvoir jouer ſon propre rôle. Lorſque nos connoiſſeurs, dit le chevalier Steele, ont vu cet auteur ſur le théatre, ils ont eû pitié de Marc-Antoine, de Hamlet, de Mithridate, de Théodore & de Henri VIII. On ſait comme il revêtiſſoit l'état de chacun de ces illuſtres perſonnages, & comme dans tous les changemens de la ſcene, il ſe conduiſoit avec une dignité qui répondoit à l'élévation de ſon rang.

Il réuſſiſſoit également dans le comique & dans le tragique, & ce qu'il y a de plus ſingulier, faiſoit le libertin en perfection: caractere fort oppoſé au ſien. On trouve aſſez de gens qui ſavent emprunter les manieres d'un honnête homme, mais il y a peu d'honnêtes gens qui ſachent contrefaire le faquin. Le dernier rôle qu'il fit, fut le perſonnage d'un jeune homme dans la piece intitulée *The Maid's tragedy*; & quoi qu'il eût déja près de 70 ans, il joua ſon rôle avec tout le feu, l'audace & la vivacité d'un homme de 25 ans.

On repréſenta pour ſon compte, quelques années après qu'il eût quitté le théatre, la piece intitulée, *l'Amour payé d'amour*. Cette repréſentation lui valut cinq cens livres ſterling: l'affluence du monde qui y vint juſtifia la reconnoiſſance qu'on lui portoit, & ce grand acteur eut lieu d'être content des comédiens & de l'aſſemblée. L'épilogue compoſé par M. Row, finit d'une maniere pathétique. « C'eſt, » dit-il, le ſouvenir des plaiſirs qu'il vous a procurés, » qui vous engage à conſacrer avec gloire le co» thurne de ce grand maître, & vous ne voulez pas » permettre qu'un homme qui vous a tant de fois » touché par de feintes douleurs, vous ſoit enlevé » par des ſouffrances réelles ».

Il mourut en 1710 d'une goutte remontée à l'âge de 75 ans, & fut enterré dans le cloître de l'abbaye de *Weſtminſter*. Il a compoſé, traduit ou changé quelques pieces de théatre, entr'autres *dom Sébaſtien*, tragédie de Dryden. Il ſupprima avec tant d'art, dit le poëte, un millier de vers de ma piece, qu'elle y a tout gagné, & que c'eſt à ſes ſoins & à la beauté de ſon jeu que je ſuis redevable du ſuccès qu'elle a eu.

Le chevalier Steele honora ſa mémoire par un beau tatler. Rien, dit-il, ne touche plus les gens de goût, que de voir les obſeques de ceux qui ont excellé dans quelque art ou quelque ſcience. M. Betterton exprimoit avec tant de grace & de force l'endroit d'Othello, où il parle de la maniere de gagner le cœur de ſa maîtreſſe, qu'en me promenant dans le cloître je penſois à lui avec la même ſenſibilité que j'aurois eue pour une perſonne qui auroit fait pendant ſa vie ce que je lui ai vu repréſenter. L'obſcurité du lieu & les flambeaux qui marchent devant le convoi, contribuerent à me rendre rêveur & mélancolique: je me ſentis vivement affligé, qu'il y eût quelque différence entre Brutus & Caſſius, & que ſes talens n'ayent pû le garantir du cercueil. Conſidérant enſuite le néant des grandeurs humaines, je n'ai pu m'empêcher de voir avec douleur que tant d'hommes illuſtres, qui ſont dans le voiſinage du petit coin de terre où l'on a mis mon ancien ami, ſont retournés en poudre, & qu'il n'y a dans la tombe aucune différence entre le monarque réel & le monarque imaginaire.

Madame Betterton ſurvécut à ſon mari, & peut-être n'a-t-il jamais repréſenté de ſcènes auſſi touchantes que celle qu'offroit l'état où il laiſſa ſes af-

faires & ſon épouſe : elle languit long-tems, ſéchant du chagrin de voir le délabrement de ſa ſanté & de ſa petite fortune. La mort de ſon mari jointe à ſon âge & à ſes infirmités, rendoit ſon état pitoyable ; mais l'excès de ſon malheur devint, en quelque façon, ſa reſſource, parce qu'il la priva de ſon bon ſens & de ſa raiſon.

Je me ſuis étendu ſur cet homme célebre en ſon genre, parce que tous ceux qui excellent dans quelqu'un des beaux-arts, méritent l'eſtime & les éloges des gens de lettres.

Lee (Nathanael), célebre poëte, naquit à *Weſtminſter* vers le milieu du dernier ſiecle, & fit onze pieces de théatre, qui ont été jouées avec beaucoup d'applaudiſſement. Sa derniere tragédie, intitulée *le maſſacre de Paris*, fut repréſentée ſur le théatre royal en 1690. Les penſées de cet auteur ſont admirables pour le tragique, mais ſi noyées dans une multitude de paroles, qu'elles perdent la plus grande partie de leur beauté. Il réuſſit merveilleuſement dans le pathétique, lorſqu'il ne s'abandonne point à la violence de ſon imagination. Le comte de Rocheſter dit plaiſamment que ce poëte ne chantoit pas mal, mais qu'il forçoit ſa voix, de maniere qu'il s'enrouoit. Il perdit l'eſprit à l'âge de cinquante ans, & fut confiné quelques années à l'hôpital de Bethlem. Il en ſortit ſans s'être parfaitement rétabli, & mourut pendant la nuit dans une des rues de Londres.

Beveridge (Guillaume), en latin *Beverigius*, né à *Weſtminſter* en 1638, fut nommé *évêque de S. Aſaph* en 1705, & s'attira la vénération de toute l'Angleterre par ſes vertus & par ſon ſavoir. Il mourut en 1708, à 71 ans.

Ses ouvrages de piété ſont en grand nombre. On a publié ſes ſermons en 1709, & ce recueil forme dix volumes *in*-8°. Ses *penſées ſecretes ſur la religion* ont ſouffert pluſieurs éditions. La traduction françoiſe de cet ouvrage parut à Amſterdam en 1731 en deux volumes *in*-12.

En 1662, il publia à Londres ſes *inſtitutionum chronologicarum libri duo*, qui ont été réimprimés pour la troiſieme fois en 1721 ; c'eſt un traité ſimple & méthodique d'un grand uſage claſſique, parce qu'il fournit un ſyſtème abrégé de toute la chronologie. Dans le premier livre, l'auteur traite de la nature & des parties de la chronologie ; du tems, des heures, des minutes & des ſecondes ; des jours, des ſemaines, des mois, de l'année céleſte, de l'année julienne, grégorienne, égyptienne, éthiopienne, perſane, ſyrienne & greque ; de l'année aſtronomique, civile & ſolaire des juifs ; de l'année des Arabes. Dans le ſecond livre, il traite des ſyzygies ou mois lunaires, & des éclipſes, des équinoxes & des ſolſtices ; du cycle du ſoleil & de la lettre dominicale, du cycle de la lune & du nombre d'or ; de l'indiction ; de l'épacte ; du cycle de Méton & de Callippe ; de la période dionyſienne & julienne ; de l'ere chrétienne & de Dioclétien ; des années du monde ou du comput des Grecs ; de l'ére judaïque ; de l'époque de la priſe de Troie, de la fondation de Rome & de celle d'Antioche ; des olympiades & des jeux capitolins ; des années juliennes, de l'ére d'Eſpagne & de la victoire d'Actium ; des éres de Nabonaſſar, de Philippe, & de Yezdegird le dernier roi de Perſe, de l'Hégire ou ére mahométane. Dans l'appendix, il donne les noms des mois hébreux, ſyriens, perſans, éthiopiens & arabes, dans les caracteres mêmes de ces langues, & autres choſes pareilles.

En 1678, il fit imprimer ſon *codex canonum eccleſiæ primitivæ vindicatus*, recueil des canons de la primitive égliſe juſtifiée. M. Daillé étoit dans une opinion différente ; car, dans ſon traité *de pſeudepigraphis*, imprimé en 1652, il tâche de prouver que le recueil des canons n'a point été fait par des perſonnes qui ayent vécu près du tems des apôtres, & qu'il n'a été publié que vers la fin du v. ſiecle.

Le *theſaurus theologicus*, ou *ſyſtème de théologie* du docteur Beveridge n'a paru qu'en 1710, *in*-8°. c'eſt-à-dire trois ans après la mort de l'auteur.

Un illuſtre ſavant a mis au jour en 1711 une courte revue des écrits du docteur Beveridge ; & l'on doit convenir qu'il y a trouvé un grand nombre d'erreurs en fait de ſyſtèmes & de raiſonnemens. Mais il faut oublier les erreurs ſpéculatives du vertueux évêque de S. Aſaph, & conſidérer ſeulement les preuves éclatantes qu'il a donné de ſa piété pendant ſa vie & à ſa mort, ayant légué la plus grande partie de ſon bien pour l'avancement de la religion chrétienne, tant au-dedans qu'au-dehors du royaume britannique.

Folkes (Martin) naquit à *Weſtminſter* en 1690, & fut nommé de la ſociété royale en 1714, à l'âge de 24 ans. Au retour de ſes voyages, il lut à la ſociété des antiquaires de Londres une ſavante diſſertation ſur le poids & la valeur des anciennes monnoies romaines, à laquelle étoit jointe une table des monnoies d'or d'Angleterre depuis le regne d'Edouard III. ſous lequel on a commencé à en fabriquer de cette eſpece, avec leurs poids & leurs valeurs intrinſeques. On trouvera dans les tranſactions philoſophiques les obſervations de M. Folkes ſur les polypes d'eau douce découverts par M. Tremblay ; ſur les bouteilles de Florence, qui réſiſtent au choc d'une balle de plomb, & ne peuvent ſoutenir celui d'un petit gravier ſans ſe rompre ; comme auſſi ſur des os humains revêtus d'une couche pierreuſe, & qu'il avoit vu près de Rome à Villa-Ludoviſia.

Il ſuccéda à M. Sloane à la place de préſident de la ſociété royale ; & en 1742, il fut nommé aſſocié étranger à l'académie des Sciences de Paris.

En 1745, il publia ſon traité des monnoies d'argent d'Angleterre, depuis la conquête de cette île par les Normands, juſqu'au tems où il écrivoit. Cet ouvrage, avec la ſeconde édition de celui qu'il avoit déja donné ſur les monnoies d'or, étoit certainement le morceau de ce genre le plus parfait & le plus intéreſſant qu'on eût encore vu ; il eſt même plus intéreſſant qu'il ne le paroît au premier coup-d'œil. Les monnoies ſont les ſignes des valeurs de tout ce qui peut faire l'objet du commerce & des beſoins de la ſociété ; ces ſignes doivent donc eux-mêmes changer de valeur, ſuivant que la quantité du métal qui ſert de ſigne, ou celle des choſes repréſentées vient à changer, & encore, ſuivant la facilité qu'une nation trouve à ſe les procurer par ſon commerce ; d'où il ſuit qu'un tableau fidele de la variation des monnoies d'une nation préſente à ceux qui ſont en état de connoître cette eſpece d'hiéroglyphe, non les événemens qui appartiennent aux hiſtoires ordinaires, mais l'effet de ces mêmes événemens ſur le corps politique, & les avantages ou les maux intérieurs qu'ils y ont pu cauſer.

En 1750, M. Folkes fut nommé préſident de la ſociété des antiquaires de Londres, & ce fut le dernier honneur qui lui fut déféré, étant mort en 1754. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WESTMINSTER, *égliſe de*, (*Topogr. de Londres.*) l'égliſe de *Weſtminſter* fut fondée dans le vij. ſiecle par Sébert, roi des Saxons orientaux, qui s'étant converti au chriſtianiſme, changea le temple du dieu Thor qui étoit dans cet endroit en une égliſe chrétienne, laquelle fut depuis ruinée par les Danois.

Edouard le confeſſeur rebâtit à neuf cette égliſe dans le onzieme ſiecle, & voulut qu'elle fût ſous l'invocation de S. Pierre. Il employa à cette fondation la dixieme partie de ſes revenus, & joignit à ſa nouvelle égliſe un monaſtere ou une abbaye, dans

laquelle il établit des religieux de l'ordre de saint Benoît.

Au xiij. siecle, Henri III. fit démolir l'église d'Edouard pour la rebâtir beaucoup plus belle qu'elle n'étoit auparavant ; mais son entreprise ne fut achevée que long-tems après sa mort. Henri VII. choisit cette église pour être sa sépulture, & celle des rois ses successeurs. Il fit construire dans le chœur à l'orient un superbe chapelle, qui lui couta quatorze mille livres sterling, somme très-considérable dans ce tems-là.

L'église de *Westminster* est un grand édifice, de goût gothique, fort élevé, construit en croix comme les églises cathédrales, long de cinq cens piés, & large d'environ cent piés. Aux deux côtés de la façade qui est à l'occident, paroissent deux tours quarrées qui ne s'élevent pas plus haut que le toît.

On entre dans un vaisseau long & étroit, dont la voûte est suspendue sur deux rangs de piliers ; en avançant un peu plus loin, on voit dans diverses chapelles les tombeaux de quinze ou seize rois & reines d'Angleterre, & ceux de plusieurs personnes illustres, soit par leur mérite, soit par leur naissance. On trouve en face le chœur où est entr'autres le tombeau de Sébert, premier fondateur de l'église, & qui mourut en 616.

Du chœur, on passe dans la chapelle royale, où se trouve sur la droite la sépulture de Richard II. mort en 1399, & celle d'Edouard III. mort en 1377. Au fond de la chapelle, on voit le tombeau de Henri V. mort en 1422, & celui de S. Edouard le confesseur, mort en 1065. Sur la gauche est inhumé le brave Edouard I. mort en 1308, & Henri III. mort en 1273. Ces tombeaux sont tous accompagnés d'épitaphes.

De la chapelle royale, on passe dans celle de Henri VII. où se voit le tombeau de ce prince en bronze massif, & où il est inhumé avec Elisabeth son épouse. Le roi Edouard VI. a son tombeau tout près de celui de son ayeul ; la reine Marie Stuard mere de Jacques I. & la princesse Marguerite de Richemond mere de Henri VII. sont ensevelies au-dehors de la chapelle, à la droite ; sur la gauche, on voit la sépulture de l'illustre reine Elisabeth.

L'église de *Westminster* est le lieu où se fait ordinairement la cérémonie du couronnement des rois, & l'on a suivi cet usage depuis Guillaume le conquérant, qui montra l'exemple. La reine Elisabeth ayant ôté cette église aux religieux bénédictins qui la possédoient, y mit à leur place douze chanoines, avec un doyen. Le doyen est d'ordinaire un évêque, lequel a sous certaines restrictions une juridiction ecclésiastique & civile dans la ville de *Westminster*, & dans les lieux qui dépendoient autrefois de l'abbaye.

Les revenus de cette maison servent actuellement à entretenir trente chanoines, un organiste, douze pauvres, & quarante écoliers, avec leurs maîtres, & divers officiers de college, qui ont tous de gros appointemens. Il y a dans le cloître une bibliotheque publique, qui s'ouvre soir & matin pendant les séances des cours de justice de *Westminster*.

C'est dans l'église de *Westminster* qu'on enterre les têtes couronnées, les personnes du plus haut rang, & celles d'un mérite rare. Mais au milieu de tant d'hommes illustres dont l'église est le tombeau, l'histoire nous apprend que Cromwell y fit ensevelir sa mere avec beaucoup de pompe & de magnificence. Elle vécut assez pour le voir élevé au protectorat, & solemnellement installé en 1653 dans ce grand office, équivalent à celui de la royauté. Cependant elle n'avoit jamais pu se persuader que le pouvoir ou la vie de son fils fussent en sûreté ; & d'un jour à l'autre, elle doutoit qu'il fût vivant s'il ne l'en assûroit par sa présence. C'étoit une femme de bonne famille du nom de *Stuart*, & d'un caractere décent, qui, par son économie & son industrie, avoit tiré parti d'une fortune bornée pour l'éducation d'une nombreuse famille. Elle s'étoit vue dans la nécessité d'établir une brasserie à Huntingdon, & sa conduite lui en avoit fait tirer de l'avantage. De-là vient que Cromwell, dans les libelles du tems, est quelquefois désigné sous le nom de *brasseur*. Ludlow le raille du surcroît considérable que son revenu royal alloit recevoir par la mort de sa mere, qui possédoit un douaire de soixante livres sterling sur son bien. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WESTMINSTER, *salle de*, (*Topog. de Londres.*) en anglois, *Westminster-hall* ; grande salle que fit construire le roi Guillaume II. dit *le roux*, vers l'an 1098. Cette salle est voûtée, & la voûte est lambrissée d'une espece de bois qui croît en Irlande, & auquel les araignées n'attachent point leurs toiles. C'est dans cette salle que s'assemble le parlement d'Angleterre ; & pour emprunter ici la poésie de l'auteur de l'Henriade :

Aux murs de Westminster *on voit paroître ensemble*
Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les rassemble,
Les députés du peuple, & les grands, & le roi,
Divisés d'intérêt, réunis par la loi ;
Tous trois membres sacrés de ce corps invincible,
Dangereux à lui-même, à ses voisins terrible.
Heureux, lorsque le peuple instruit par son devoir,
Respecte autant qu'il doit, le souverain pouvoir !
Plus heureux, lorsqu'un roi, doux, juste & politique,
Respecte autant qu'il doit, la liberté publique !

Quoique cette salle soit longue de deux cens soixante & dix piés, & large de soixante & dix, elle est moitié trop petite pour un corps si nombreux que l'est celui du parlement d'Angleterre, & elle demanderoit sans doute d'être tout autrement décorée pour l'assemblée de cette auguste compagnie. Aussi prétend-on que cette salle n'est qu'un débris du palais qu'Edouard le confesseur éleva près de l'abbaye, & qu'acheva Guillaume II. Ce palais fut réduit en cendres vers le milieu du xvj. siecle, sous le regne de Henri VIII. & l'on ne put sauver de l'incendie que cette grande salle, où le parlement s'assemble, & quelques chambres voisines, entr'autres, celle qu'on nomme vulgairement la *chambre peinte de S. Edouard.* (*D. J.*)

WESTPHALIE, (*Géog. mod.*) cercle d'Allemagne, qu'on divise en province & en duché. Les états du cercle de *Westphalie* sont les évêques de Paterborn, de Liege, de Munster, d'Osnabrug, les abbés de Munster, de Stablo & de Corvey : les abbesses d'Herforden & d'Essen : les ducs de Juliers, de Cleves & de Berg : les principautés de Ferden, de Minden, d'Ostfrise, de Nassau-Dillenbourg & plusieurs comtes. Les villes de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Dormund & de Hesford, entrent dans ce cercle. L'évêque de Munster & les ducs de Juliers & de Cleves sont directeurs du cercle de *Westphalie*, dont le contingent est de 304 cavaliers & 1282 fantassins, ou de 8164 florins par mois.

La province de *Westphalie* comprend le duché de Westphalie, l'évêché de Munster, l'évêché d'Osnabruck, l'évêché de Paderborn, l'abbaye de Corvey, la principauté de Minden & plusieurs comtés.

Le duché de *Westphalie* confine avec les évêchés de Munster & de Paterborn, le comté de la Mark, le landgraviat de Hesse & le comté de Waldeck. Ce duché qu'on nomme aussi le *Saurland*, & qui appartient à l'électeur de Cologne, renferme seulement plusieurs bailliages. Le commerce de ses habitans consiste en biere & en jambons, qu'on nomme mal-à-propos *jambons de Mayence*, parce que le plus grand

grand débit s'en faiſoit aux foires de Mayence & de Francfort.

Les bornes de la *Weſtphalie* priſe dans toute ſon étendue, étoient autrefois plus reculées qu'elles ne le ſont aujourd'hui. Le Rhin la bornoit du côté de l'occident; depuis ce fleuve juſqu'à la ville de Brême, ſa partie ſeptentrionale étoit bornée par la Friſe; le Weſer lui ſervoit de bornes du côté de l'occident, depuis la ville de Brême juſqu'aux montagnes appellées *montes Meliboci* par Ptolomée; & du côté du midi, elle étoit bornée par le pays de Heſſe.

Toute cette étendue de pays fut habitée anciennement par les Bructeres, par les Sicambres, par les Chamaves, qui ſuccéderent aux Bructeres du tems de Trajan, par les Angrivariens, par les Lombards ou Longobards, par les Angles ou *Angili*, qui paſſerent enſuite en Angleterre, par les Chéruſques, par les Cattes, par les *Chauci* ou *Cayci*, & par les Francs ou *Franci*, qui prirent la place des Sicambres & des Teucteres. Les Francs étant enfin paſſés dans la Gaule, les Saxons qui s'étoient déja avancés depuis l'Elbe juſqu'à l'Ems, occuperent le reſte de la *Weſtphalie*; cette portion de pays devint ainſi une partie de la Saxe, & donna ſon nom aux Saxons, qui habiterent depuis le Weſer juſqu'au Rhin.

Les plus anciens princes de la *Weſtphalie* & de la Saxe, dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire, ſont Dieteric, fils de Sighard, qui eut la guerre avec Charles Martel; Wernechind, fils de Dieteric, duc des Angrivariens; & Wittikind, fils de Wernechind.

La *Weſtphalie* moderne a pour bornes au nord la mer d'Allemagne, au midi le cercle du haut-Rhin, au levant la baſſe-Saxe, & au couchant les Pays-Bas.

Cette province d'Allemagne eſt généralement fertile. L'Ems, le Wéſer, la Lippe & la Roër l'arroſent. Il y a de gras pâturages; on y éleve dans les forêts de bons chevaux & quantité de cochons. (*D. J.*)

WESTRA *ou* WASTRA, (*Géog. mod.*) île au nord de l'Ecoſſe, & celle de toutes les Orcades qui eſt la plus avancée à l'oueſt d'où lui vient ſon nom. Elle a cinq ou ſix milles de longueur ſur trois ou quatre dans ſa plus grande largeur.

WESTROGOTHIE *ou* WESTRO-GOTHLAND, (*Géogr. mod.*) province de Suede, dans la partie occidentale de la Gothie. Elle eſt bornée au nord par le lac Waner, au midi par le Smaland, au couchant par la Néricie. Cette province eſt entrecoupée par un grand nombre de lacs & de rivieres. Skara eſt ſa capitale.

WESTSEX *ou* WESSEX, (*Géogr. mod.*) ancien royaume d'Angleterre à l'occident de Suſſex, & au midi de la Tamiſe. Cerdick ayant gagné en 519, une bataille qui fit perdre aux Bretons l'eſpérance de chaſſer les Saxons de chez eux, Arthur s'accommoda avec lui. Le roi breton céda au ſaxon un pays qui comprenoit les provinces de Hant & de Sommerſet. Le ſaxon âgé & las d'une longue guerre, fut content de ce partage.

Il érigea ce pays en royaume, ſous le nom de *Weſtſex*, & s'en fit couronner roi 24 ans après ſon arrivée en Bretagne. Il ſe trouva alors dans l'Heptarchie, trois royaumes plus grands & plus puiſſans que les autres, ſavoir deux anglois & un ſaxon. Les anglois étoient le Northumberland & la Mercie. Le ſaxon habité par des Jutes, étoit le *Veſtſex*, & avoit pour principales villes, Wincheſter, Salisburi, Southampton, Dorcheſter, Portſmouth, Shereburn, Exceſter. Il y avoit dans ces villes pluſieurs bretons mêlés avec les Saxons, & l'île de Wight habitée par les Jutes, dépendoit auſſi du *Weſtſex*.

Chacun des royaumes de l'Heptarchie avoit pris ſon nom des peuples qui l'habitoient, & de ſa poſition. Celui de *Weſtſex* fut nommé le *royaume des Weſt-ſaxons* ou *des ſaxons occidentaux*, parce qu'il étoit ſitué à l'occident des ſaxons de Suſſex, de Kent & d'Eſſex. Il étoit outre cela conſidérable par ſa ſituation, étant gardé au nord par la Tamiſe, au midi par la mer, à l'orient par le petit royaume de Suſſex, & à l'occident par les bretons de Cornouaille, tellement ſéparés du reſte des Bretons du pays de Galles par l'embouchure de la Saverne, qu'il ne leur étoit pas poſſible de ſe ſecourir les uns les autres.

Ce fut vers l'an 634, que les ſaxons occidentaux reçurent l'évangile par le miniſtere de Birinus, à qui le pape avoit donné cette miſſion, après l'avoir ſacré évêque; il aborda dans le *Weſtſex*, baptiſa Sinigiſil qui en étoit le roi, convertit auſſi ſon frere *Quicelin*, & à leur exemple ſe vit un troupeau conſidérable, qui forma deux diocèſes, ſavoir celui de Wincheſter, & celui de Dorcheſter. (*D. J.*)

WETER LAC, (*Géog. mod.*) lac de Suede, dans la Gothie. Il ſépare la Weſtrogothie de l'Oſtrogothie, s'étend du nord au ſud depuis la Néricie juſqu'à la Smalande, & mouille une partie de chacune de ces deux provinces. Le fleuve de Motala par lequel il ſe décharge dans la mer, traverſe toute l'Oſtrogothie d'occident en orient. Il y a quelques îles dans le lac *Weter*, & cinq villes ou bourgs ſur ſes bords.

WETHERBY, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Yorckshire, ſur la riviere de Warfe.

WETTER *ou* STAD-WETTER, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Heſſe, ſur la rive gauche de la Lohn, à deux lieues au nord de Marpurg. *Long. 26. 28. latit. 50. 42.*

Kuchlin (Jean), théologien, naquit dans cette petite ville en 1546, & mourut à Leyde en 1606. On a recueilli à Genève l'an 1613, en un vol. *in*-4°. toutes ſes theſes de théologie; elles ne ſont pas cependant bien merveilleuſes, & Gui Patin a follement loué l'auteur, en le nommant un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle.

Pincier (Jean), compatriote & contemporain de Kuchlin, a auſſi publié quelques écrits de théologie inconnus aujourd'hui, daus leſquels il fait la guerre aux Luthériens, ſur l'ubiquité & la réalité. Il mourut en 1591.

Wulteius (Herman), né à *Wetter* en 1555, donna divers ouvrages ſur le droit, qui n'ont pas été reimprimés depuis ſa mort arrivée en 1634. (*D. J.*)

WETTER, *le*, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle prend ſa ſource dans la partie ſeptentrionale du comté de Solms, & ſe jette dans la Nida.

WETTÉRAVIE, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, entre la Heſſe & le Mein. Son nom lui vient de la petite riviere de Wéter. Elle renferme pluſieurs petits états. On la diviſe en méridionale & ſeptentrionale; cette derniere porte le nom de *Weſterwald*. (*D. J.*)

WETTINGEN, (*Géog. mod.*) bourg de Suiſſe, au comté de Bade, à demi-lieue de Bade, & près de l'abbaye de *Wettingen* à laquelle il a donné le nom. Ce bourg eſt ancien, comme il paroît par quelques monumens d'antiquité qu'on y a trouvés. On cite l'inſcription ſuivante qui ſe voit ſur une pierre de l'égliſe, & qui nous apprend qu'un temple de ce lieu avoit été bâti à l'honneur de la déeſſe Iſis: *deæ Iſidi templum A ſolo L. Annius Magianus de ſuo poſuit vir aquenſis ad cujus templi ornamenta Alpina Alpinuta conjux & peregrina fil. XC. dederunt L. D. D. vicanorum.*

En 1633, on trouva près de ce bourg un pot de terre, plein de médailles d'argent de Gordien, de Maximin, de Maxence, de Maximinien & de Conſtantin le jeune. (*D. J.*)

WETZLAR, (*Géog. mod.*) ville libre & impériale d'Allemagne, dans la Wettéravie, au con-

fluent de la Lohn & de la Diſie, à 9 lieues au nord de Francfort, & à 6 au ſud-oueſt de Marpourg. La chambre impériale qui étoit à Spire, y a été tranſférée, & lui donne tout le luſtre qu'elle peut avoir. La prevôté de cette ville appartient au landgrave de Heſſe-Darmſtad, qui nomme le prévôt pour préſider à la juſtice en ſon nom. *Long.* 24. 15. *latit.* 50. 29. (*D. J.*)

WEXALA, (*Géog. anc.*) golphe de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. XX. c.* 3. le marque ſur la côte occidentale, entre le golphe Sabriana, & *Herculis promontorium*. C'eſt préſentement Ivelmouth, ſelon Camden. (*D. J.*)

WEXFORD (*Géog. mod.*) *ou* WEESFORD, en irlandois *loghhagarm*; comté d'Irlande, dans la province de Leinſter. Il eſt borné au nord par le comté de Waterford, au levant par l'Océan, & au couchant par les comtés de Catherlagh, de Kilkenny. On donne à ce comté 47 milles de longueur, & 27 de largeur. Il eſt fertile en grain, & en pâturage. On le diviſe en huit baronies. *Wexford* eſt la capitale. Il contient huit villes qui députent au parlement d'Irlande, deux deſquelles ont en outre, le droit de tenir marché public. (*D. J.*)

WEXFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Leinſter, capitale du comté de même nom, à 60 milles au midi de Dublin. Elle eſt grande, belle, bien bâtie, avec un bon port, à l'embouchure du Slany. On remarque que le flux & le reflux s'y font trois heures plutôt que dans l'Océan. *Long.* 11. 10. *latit.* 52. 18. (*D. J.*)

WEXIO, (*Géog. mod.*) ville de Suéde, dans la Gothie méridionale, ſur le bord du lac Salen, à 10 lieues au nord de Calmar, avec un évêché ſuffragant d'Upſal. *Long.* 32. 40. *latit.* 56. 2.

Wexionius, (Michel), étoit né à *Wexio*, & mourut à Stockholm en 1671. Il a publié quelques ouvrages ſur le droit ſuédois, & une deſcription latine de la Suede, *deſcriptio Sueciæ, Aboæ 1672. in-12*; ce petit livre eſt rare, ayant été défendu, parce que l'auteur y découvroit des ſecrets ſur le gouvernement de l'état. (*D. J.*)

WEY, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, en Dorſet-Shire. Elle donne ſon nom à la ville de Weymouth, qui eſt bâtie à ſon embouchure. (*D. J.*)

WEYMOUTH, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Dorſet, entre Dorcheſter au nord, & l'île de Portland au ſud. C'eſt un bon port, ſitué à l'embouchure de la riviere de Wey, d'où lui vient le nom de *Weimouth*. Cette ville eſt à 108 milles au ſud-oueſt de Londres. Elle a titre de vicomté, droit de députer au parlement, & celui de tenir marché public. *Long.* 15. 47. *lat.* 50. 44. (*D. J.*)

W H

WHARFE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Yorckshire. Elle deſcend des montagnes de Craven, & s'abouche avec l'Ouſe, après un cours de 50 milles d'étendue, & qui dans certains endroits eſt extrêmement rapide. (*D. J.*)

WHEALLEP-CASTLE, (*Géog. mod.*) lieu d'Angleterre, dans la province de Weſtmorland, au quartier du nord, près de Kir-by-Thore. On voit dans ce lieu de beaux reſtes d'une ancienne ville, & l'on y a déterré pluſieurs médailles, avec l'inſcription ſuivante:

Deo Belatuend
Ro. Lib. Votu
M. Fecit
Jolus.

Il y a apparence que c'eſt la ville dont les anciens ont parlé ſous le nom de *Gallagum* ou *Gallatum*: & il faut que cette place ait été conſidérable, puiſque les Romains tirerent delà juſqu'à la muraille, un chemin pavé au-travers des montagnes marécageuſes, de la longueur de 20 milles ou environ. On appelle aujourd'hui ce chemin *Maidenway*, c'eſt-à-dire, *le chemin des filles*; peut-être a-t-on dit *Maidenway* par corruption, au-lieu de *Headen-way*, le *chemin des payens*. Tout près delà, dans un lieu nommé *Crawedun-dale-Waith*, on trouve des remparts, des foſſés, & d'autres pareils ouvrages militaires, d'où l'on peut juger qu'il y a eu autrefois dans cet endroit un campement. (*D. J.*)

WHIDAH, (*Géog. mod.*) petit royaume d'Afrique. Son terrein eſt extrêmement fertile, couvert de verdure & de prairies. Tout le long de la côte le ſol eſt plat; mais il s'éleve inſenſiblement. Une vaſte chaîne de montagnes lui ſert de rideau, & le défend au nord-eſt contre les courſes des voiſins. Les arbres y ſont grands, & forment de longues avenues. Tout le terrein y eſt cultivé. A peine la moiſſon eſt faite, que les ſemailles recommencent. Ce petit état eſt ſi prodigieuſement peuplé, qu'un ſeul de ſes villages contient plus de monde que des royaumes entiers de la côte de Guinée.

Les habitans de ce climat, ſurpaſſent les autres negres en bonnes & en mauvaiſes qualités. Leur grande divinité eſt le ſerpent, qui a des prêtres & des prêtreſſes. Les femmes qui jouiſſent de cette dignité, ſont beaucoup plus reſpectées que les prêtres. Elles commandent à leurs maris en reines abſolues, & exercent un empire deſpotique dans leurs maiſons. Chaque année on choiſit un certain nombre de jeunes filles, que l'on met à-part pour être conſacrées au ſerpent; & ce ſont les vieilles prêtreſſes qui ſont chargées de faire ce choix. (*D. J.*)

WHISK, LE, (*Jeux.*) *ou* WHIST, jeu de cartes, mi-parti de hazard & de ſcience. Il a été inventé par les Anglois, & continue depuis long-tems d'être en vogue dans la grande-Bretagne.

C'eſt de tous les jeux de cartes, le plus judicieux dans ſes principes, le plus convenable à la ſociété, le plus difficile, le plus intereſſant, le plus piquant, & celui qui eſt combiné avec le plus d'art.

Il eſt infiniment plus judicieux dans ſes principes que le reverſi, & plus convenable à la ſociété, parce qu'on ſait d'avance ce qu'on peut perdre dans une partie; & qu'on ne vous immole point à chaque coup, en vous faiſant des complimens que dicte le menſonge. On n'y donne point de prérogative deſpotique à une ſeule carte, & l'on n'y connoît point de dictateur perpétuel, comme eſt le redoutable ſpadille ou le maudit quinola.

Le *whisk* eſt bien éloigné de tendre à aiguiſer méchamment l'imagination, comme fait le reverſi, par une allure contraire au bon ſens. La marche du *whisk* eſt naturelle; ceux qui y font le plus de points & de mains, emportent de droit, & avec raiſon la victoire. C'eſt la regle de tous les jeux ſérieux, & en particulier celle du jeu des rois, trop connu de leurs ſujets ſous le nom de *guerre*.

Le *whisk* eſt plus difficile que le piquet, puiſqu'il ſe joue avec toutes les cartes; que les aſſociés ne parlent point, ne ſe conſeillent point, ne voient, ni ne connoiſſent réciproquement la force ou la foibleſſe de leur jeu. Il faut qu'ils la devinent par leur ſagacité, & qu'ils ſe conduiſent en conſéquence.

Le *whisk* eſt plus intéreſſant, plus piquant qu'aucun jeu de cartes, par la multiplicité des combinaiſons qui nourriſſent l'eſprit; par la viciſſitude des événemens qui le tiennent en échec; par la ſurpriſe, agréable ou fâcheuſe, de voir de baſſes cartes faire des levées auxquelles on ne s'attendoit point; enfin, par les eſpérances & les craintes ſucceſſives qui remuent l'ame juſqu'au dernier moment.

Ajoutez que la durée de ce jeu tient un juſte milieu entre les deux extrêmes : cette durée permet dans une ſoirée, qu'on renouvelle deux ou trois fois les parties, & qu'on change les acteurs & les aſſociations ; ce qui ranime le courage de ceux qui ont perdu, ſans affliger les vainqueurs qui rentrent en lice ſur leur gain.

En un mot, le *whisk* eſt un jeu très-ingénieuſement imaginé à tous égards ; un jeu conſtamment fait pour les têtes angloiſes, qui refléchiſſent, calculent & combinent dans le ſilence.

Dans ce jeu, comme à la guerre & à la cour, il faut arranger des batteries, ſuivre un deſſein, parer celui de ſon adverſaire, cacher ſes marches, hazarder à-propos. Quelquefois avec des cartes bien ménagées, on gagne des levées. Tantôt le plus ſavant l'emporte, & tantôt le plus heureux ; car les *honneurs* que donne ici la fortune, triomphent ſouvent de toute votre habileté, & vous arrachent la victoire, qui s'envole de vos mains ſur les aîles de la capricieuſe déeſſe.

Les François ont reçu dernierement tout enſemble de l'Angleterre victorieuſe dans les quatre parties du monde, une généreuſe paix, & la connoiſſance de ce beau jeu, qu'ils paroiſſent goûter extrêmement. Ils l'ont ſaiſi avec tranſport, comme ils font toutes les nouveautés, hormis celles dont l'utilité eſt démontrée, & qui intéreſſent le bonheur ou la vie des hommes : mais en revanche ils s'enthouſiaſment des modes frivoles, & des jeux ſpirituels propres à les amuſer. Comme le *whisk* eſt de ce nombre, ils en ont adopté religieuſement toutes les lois, & les ſuivent ponctuellement, excepté peut-être celle du ſilence, qui contrarie beaucoup leur vivacité, & le manque d'habitude où ils ſont de tenir leur langue captive.

Les chances ou hazards de ce jeu, ont été calculés par de grands mathématiciens anglois, & M. de Moivre lui-même, n'a pas dédaigné de s'en occuper, il a trouvé :

1°. Qu'il y a 27 hazards contre deux, ou à-peu-près, que ceux qui donnent les cartes, n'ont pas les 4 honneurs.

2°. Qu'il y en a 23 contre un, ou environ, que les premiers en main n'ont point les 4 honneurs.

3°. Qu'il y en a 8 contre un, ou environ, que de côté ni d'autre, ne ſe trouvent les 4 honneurs.

4°. Qu'il y en a 13 contre 7, ou environ, que les deux qui donnent les cartes, ne compteront point les honneurs.

5°. Qu'il y en a 25 contre 16, ou environ, que les honneurs ne ſeront pas également partagés.

Le même mathématicien détermine auſſi, que les hazards pour les aſſociés qui ont déjà 8 points du jeu s'ils donnent les cartes, contre ceux qui ont 9 points, ſont à-peu-près comme 17 à 11. Mais ſi ceux qui ont 8 du jeu ſont les premiers en main, les hazards ſeront comme 34 eſt à 29.

On propoſe ſur ce jeu divers problèmes, & particulierement celui-ci, dont l'exacte ſolution répandra la lumiere ſur pluſieurs queſtions de même nature.

Trouver le hazard que celui qui donne les cartes, aura quatre triomphes.

Une triomphe étant certaine, le problème ſe réduit à celui-ci ; trouver quelle probabilité il y a, qu'en tirant au hazard 12 cartes des 51, dont 12 ſont des triomphes, & 39 ne ſont point triomphes, 3 des 12 ſeront des triomphes.

On trouvera par la regle de M. de Moivre, que le total des hazards pour celui qui donne les cartes, =92, 770, 723, 800 ; & que le total des hazards pour tirer 12 cartes des 51, =158, 753, 389, 900. La différence de ces deux nombres, =65, 982, 666, 100. Les hazards ſeront donc comme 9277, *&c.* à 6598, *&c.*

Or, nous pouvons calculer la chance de trois joueurs qui ont 10, 11 ou 12 triomphes, du nombre de 39 cartes ; donc nous trouverons que le total des hazards pour prendre 10, 11 ou 12 triomphes, dans 39 cartes, =65, 982, 666, 100 ; & que tous les hazards du nombre de 51 cartes, =158, 753, 389, 900. La différence =92, 770, 723, 800, = tous les hazards pour celui qui donne, & les hazards ſeront 9277, *&c.* à 6598, *&c.* comme ci-deſſus.

Les Mathématiciens après avoir trouvé la derniere préciſion du calcul, par un grand nombre de chiffres ont cherché, & indiqué les proportions les plus voiſines de la vérité que donne le plus petit nombre de chiffres ; & c'eſt ce qu'on appelle méthode d'approximation, de laquelle il faut ſe contenter dans la pratique. Si l'on demande, par exemple, quelle eſt la parité des hazards qu'un joueur ait à ce jeu trois cartes d'une certaine couleur, ils répondent par voie d'approximation, qu'il y a environ 682 à gager contre 22, ou environ 22 contre 1, qu'il ne les a pas.

Comme nous avons préſentement dans notre langue, un traité du *whisk* traduit de l'anglois, & imprimé à Paris en 1764, *in-12.* ſous le titre d'*Almanach du whisk*, je ſuis diſpenſé d'indiquer les termes de ce jeu, ſes regles, ſa conduite, & l'art de le bien jouer.

On croira ſans peine que le petit livre dont je parle, eſt connu de tout le monde ; qu'il a un grand débit, & ſe lit beaucoup dans un pays d'oiſiveté complette pour les gens du bon air ; un pays où ils éprouvent que les voitures les plus douces briſent la tête, & ils ſe repoſent en conſéquence tout le jour ſur des ſieges renverſés, ſans avoir eu la peine de ſe fatiguer ; un pays où les hommes diſſertent agréablement de pompons, & font des *nœuds* comme les femmes, pour tuer le tems qui paſſe ſi vîte ; un pays d'ailleurs, où le jeu égale toutes les conditions, & où l'on n'eſt bon qu'à noyer, ſi l'on ne joue pas le jeu qui eſt à la mode ; un pays enfin, où les particuliers n'ayant rien à voir dans le gouvernement, ne déſirent, à l'exemple des anciens romains ſoumis aux céſars, que du pain, des cartes, & des ſpectacles, *panem, aleam, & circenſes.* Eh ! qui peut condamner des mœurs ſi liantes, & des vœux ſi modérés ? (*D. J.*)

WHITBY, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Yorckshire, ſur le bord de la mer, à l'endroit où elle fait un petit golfe, que les anciens ont appellé *dunus ſinus*. *Whitby* ſignifie un *habitation blanche* : il ſe fait dans ce bourg un grand commerce d'alun & de beurre. On trouve dans ſes environs quantité de jayet, *gagates*, pierre foſſile, légere, noire, qui ſent le bitume, reçoit un beau poliment, & s'allume près du feu. (*D. J.*)

WHITE-HAVEN, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Cumberland, avec un bon port de mer, dont les habitans uſent pour un grand trafic de ſel & de charbon de terre, avec les Ecoſſois & les Irlandois. (*D. J.*)

WHITHERN *ou* WHITE-HERNE, (*Géog. mod.*) ville d'Ecoſſe, dans la province de Galloway, à environ 100 milles au midi d'Edimbourg, & à 3 de Vightown. Elle a été autrefois épiſcopale, & plus conſidérable qu'elle n'eſt à préſent. On croit que *Withern*, eſt l'ancienne *Leucopidia* de Ptolomée. *Long.* 12. 43. *lat.* 55. 14. (*D. J.*)

W I

WIA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Amérique, dans la Terre-Ferme. C'eſt une des plus conſidérable de

la France équinoxiale. Elle coule du ſud au nord, & va ſe décharger dans la mer, à la côte orientale de l'île de Cayenne, à 40. 41. de la ligne vers le nord. (*D. J.*)

WIAPOCO, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, dans la Terre-Ferme, à 4. 40. au nord de la ligne; cette riviere ſe jette dans une baie, large environ de 3 lieues; & ſon embouchure qui eſt d'une lieue de large, a environ 14 piés de profondeur. Le cap qui barre la baie vers l'orient, eſt appellé par les Anglois, *Cabo-Cecil*, & par les Hollandois, *cap d'Orange*. (*D. J.*)

WIAST *ou* OYEST, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté d'Oppelen, ſur la riviere de Kladinitz; cette petite ville dépend de l'évêché de Breſlaw. (*D. J.*)

WIBORG *ou* WIBURG, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, capitale du nord Jutland, & du diocèſe de même nom, ſur le lac Water; c'eſt le ſiége du conſeil ſupérieur de la province. Cette ville étoit anciennement la capitale des Cimbres, & ſe nommoit à ce qu'on croit, dans le moyen âge *Cimbrisberga*. *Long.* 27. 48. *lat.* 56. 29.

Aagard (Nicolas & Chrétien) deux freres, nés à *Wibourg*, au commencement du dernier ſiecle, ſe ſont faits l'un & l'autre de la réputation dans la littérature.

Aagard (Nicolas) donna pluſieurs ouvrages dont voici les principaux: *Animadverſiones in Ammianum Marcellinum*, Soræ 1654, in-4°. *In Cornelium Tacitum Proluſiones*, Soræ, in-4°. On a auſſi de lui les traités ſuivans: *De optimo genere oratorum. De ignibus ſubterraneis. De ſtylo novi Teſtamenti. De nido Phœnicis*, &c. il mourut l'an 1657 à 45 ans.

Aagard (Chrétien) eſt mis au rang des poëtes latins, les plus purs & les plus coulans de ſon pays; on trouvera toutes ſes poéſies raſſemblées dans le recueil de poëtes danois, *deliciæ poetarum danorum*. Lugd. Batav. 1693, en 2 *vol. in-12*. Il mourut à Rypen en 1664, âgé de 48 ans. (*D. J.*)

WIBORG *ou* WIBURG, *ou* WIBOURG, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, capitale de la Karélie-Finoiſe au fond d'un golfe, que forme celui de Finland, à 15 lieues au couchant de Kexholm, avec évêché, ſuffragant de Riga; c'eſt une place commerçante & forte, munie d'une bonne citadelle, qui a long-tems réſiſté aux armes des Ruſſes; enfin, le czar Pierre l'aſſiégea & la prit en 1710. Elle étoit défendue par une garniſon d'environ 4000 Suédois, qui fut faite priſonniere de guerre, malgré la capitulation. *Wiborg* fut cédée à la Ruſſie en 1721, par le traité de Nieuſtadt. *Longit.* 47. 23. *latit.* 60. 52. (*D. J.*)

WICH, ſ. m. (*Baſſe-liſſerie.*) c'eſt un morceau de bois, ou ſi l'on veut, une eſpece de perche où ſont attachés les fils de la chaîne de la baſſe-liſſe. Cette perche qui eſt auſſi longue que les enſubles ou rouleaux qui ſont aux deux bouts du métier, eſt emboîtée dans une rainure ménagée dans toute la longueur de l'enſuble, chaque enſuble a ſon *wich*. (*D. J.*)

WICK *ou* WYCK, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans le Limbourg Hollandois, à la droite de la Meuſe, vis-à-vis la ville de Maëſtricht, avec laquelle elle eſt jointe par un pont de pierre, & dont elle eſt une dépendance. Ces deux villes, l'une du Brabant, l'autre du pays de Liége, étoient autrefois gouvernées également quant à la juſtice, par le roi d'Eſpagne, comme duc de Brabant; & par l'évêque de Liége, comme prince temporel; mais la garde de la ville appartenoit au roi d'Eſpagne. (*D. J.*)

WICK, (*Géogr. mod.*) bourg d'Ecoſſe, dans la province de Catnen, à l'embouchure d'une riviere, ſur la côte orientale, à 2 ou 3 milles au-deſſus de S. Clair. C'eſt le ſecond bourg de la province, & le plus célebre dans le pays, à cauſe du trafic qui s'y fait. Son port eſt paſſablement bon; & cet avantage joint à ceux de ſa ſituation, eſt cauſe que les habitans ſont aiſés. (*D. J.*)

WICKLOW, (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Léinſter; il eſt borné au nord, par Dublin; au midi, par Wexford; au levant, par le canal de S. George; & au couchant, par Kildare & Catherlagh. Il a 36 milles de long, & 28 de large. On le diviſe en ſix baronnies. Il contient quatre villes qui députent au parlement de Dublin; & deux de ces villes ont encore le droit de tenir des marchés publics. (*D. J.*)

WICKLOW, (*Géog. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Léinſter, capitale du comté de même nom, à l'embouchure de la riviere de Létrim, dans la mer, à 24 milles au ſud de Dublin, avec un petit port. (*D. J.*)

WICLEFITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques qui prit naiſſance en Angleterre dans le xiv. ſiecle, & tira ſon nom de Jean Wiclef, profeſſeur en théologie dans l'univerſité d'Oxford, & curé de Lutherworth dans le diocèſe de Lincoln.

Dans les diviſions qui arriverent dans cette univerſité entre les moines & les ſéculiers, Wiclef ayant été obligé de céder aux premiers qui étoient appuyés de l'autorité du pape & des évêques, médita de s'en vanger contre les prélats de l'égliſe romaine. A cet effet il avança pluſieurs propoſitions contraires au droit qu'ont les eccléſiaſtiques de poſſéder des biens temporels, afin de ſe concilier par-là l'affection des ſeigneurs laïcs. La vieilleſſe & la caducité d'Edouard III. jointe à la minorité de ſon ſucceſſeur Richard II. furent des occaſions favorables à cet héréſiarque pour ſemer ſes dogmes pernicieux. Il enſeigna d'abord que l'égliſe romaine n'eſt point chef des autres égliſes; que le pape, les archevêques ou évêques, n'ont nul avantage, nulle ſupériorité ſur les prêtres; que le clergé ni les moines, ſelon la loi de Dieu, ne peuvent poſſéder aucuns biens temporels; que lorſqu'ils vivent mal, ils perdent tout leur pouvoir ſpirituel; que les princes & les ſeigneurs ſont obligés de les dépouiller de leurs biens temporels; qu'on ne doit point ſouffrir qu'ils agiſſent par voie de juſtice contre les Chrétiens, ce droit n'appartenant qu'aux princes & aux magiſtrats.

Simon de Sudbury, archevêque de Cantorbéry, aſſembla au mois de Février 1377, un concile à Londres, auquel il fit citer Wiclef, qui par la protection du peuple & des grands, n'y eſſuya aucune condamnation. Cette impunité l'enhardit, & il ſema de nouvelles opinions où il aboliſſoit les cérémonies du culte reçu dans l'Egliſe, les ordres religieux, les vœux monaſtiques, le culte des ſaints, la liberté de l'homme, les déciſions des conciles, & l'autorité des peres de l'Egliſe. Il oſa même envoyer ces propoſitions à Urbain VI. pour le prévenir & le conſulter deſſus; Grégoire XI. en ayant condamné 19, les envoya aux évêques d'Angleterre qui tinrent un concile à Lambeth où Wiclef ſoutenu comme la premiere fois, évita encore d'être condamné.

Guillaume de Courtenai archevêque de Cantorbéry, aſſembla de nouveau un concile à Londres en 1382, & l'on y condamna vingt-quatre propoſitions de Wiclef, dix comme hérétiques, & quatorze comme erronées & contraires à la définition de l'Egliſe. Celles-là attaquoient la préſence réelle, l'euchariſtie, la meſſe, la confeſſion; celles-ci l'excommunication, le droit de prêcher la parole de Dieu, les dixmes, les prieres, la vie religieuſe, & autres pratiques de l'Egliſe. Le roi Richard ſoutint les déciſions de ce concile de ſon autorité, & commanda à l'univerſité d'Oxfort de retrancher de ſon corps Jean Wiclef & tous ſes diſciples. Elle obéit, & l'on ajoute

que ce prince bannit cet héréſiarque de ſon royaume; mais il fut rappellé & mourut en 1387, après avoir donné, ſelon quelquelques-uns, une confeſſion de foi dans laquelle il rétractoit ſes erreurs, & reconnoiſſoit la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'euchariſtie.

Il eſt probable que cette rétractation n'étoit pas ſincere, puiſqu'après ſa mort il laiſſa divers écrits; entre autres deux gros volumes intitulés αληθεια, *la vérité*, & un troiſieme, ſous le titre de *trialogue*, remplis de ſes erreurs, & d'où Jean Hus tira une partie des ſiennes. Elles furent condamnées de nouveau dans un concile tenu à Londres en 1396, ou, ſelon d'autres, en 1410; & enfin, dans le concile de Conſtance, *ſeſſ. viij.* au nombre de quarante-cinq articles : en conſéquence ſon corps fut exhumé & brûlé.

Voilà l'homme que les proteſtans regardent avec vénération comme le précurſeur de la prétendue réforme qui parut environ 150 ans après; c'eſt-à-dire, un homme qui ne reſpecta pas plus la puiſſance ſéculiere que la puiſſance eccléſiaſtique; quoiqu'il ſemblât flatter les princes aux dépens du clergé; car de ſon vivant même, ſes ſectateurs attroupés cauſerent des troubles en Angleterre; ce qu'ils recommencerent ſous le regne d'Henri V. D'ailleurs, la plûpart de ſes opinions ſont conçues avec un orgueil extrême en forme d'axiomes qu'il ne s'embarraſſe pas de prouver; comme s'il avoit eu quelque caractere divin pour en être crû ſur ſa parole.

Les Presbytériens & les Puritains ou Indépendans modernes, ſont préciſément dans les mêmes ſentimens ſur la hiérarchie eccléſiaſtique & ſur le pouvoir des ſouverains, que les *Wicleſites*. *Voyez* PURITAINS, INDÉPENDANS, *&c.*

WICOMB *ou* HIDWICKHAM, (*Géog. mod.*) grand & beau bourg d'Angleterre, dans Buckinghamshire, ſur la route de Londres à Buckingham. Il députe au parlement, & a droit de marché. (*D. J.*)

WIED, LE COMTÉ DE, (*Géog. mod.*) petit comté d'Allemagne, dans la Vettéravie, entre celui du bas-Iſenbourg & le Rhein. Il ne renferme pour tout lieu qu'un gros bourg qui lui donne ſon nom. (*D. J.*)

WIEL, (*Géog. mod.*) bourg du duché de Wurtemberg, où naquit en 1571 *Kepler* (Jean) l'un des plus grands aſtronomes de ſon ſiecle. Il fut nommé mathématicien des empereurs Rodolphe II. Matthias, & Ferdinand II. Il mit en 1627 la derniere main aux tables de Ticho-Brahé, dont l'empereur Rodolphe l'avoit chargé, & qui furent nommées *tables rodolphines*.

Il mourut en 1630 à Ratisbonne, où il étoit allé pour ſolliciter le payement des arrérages de ſa penſion, que les tréſoriers de l'épargne ne lui fourniſſoient point. Malheur aux ſavans qui dépendent des intendans de finances, gens qui pour bien ſervir le prince, fatiguent par mille difficultés les hommes de lettres à qui il fait des penſions, & lui laiſſent par ce moyen la gloire d'une libéralité infructueuſe. Kepler éprouva ſans ceſſe leurs rebuts; mais il ne diſcontinua point ſes travaux, par leſquels il s'eſt acquis une très-haute réputation.

C'eſt lui qui a trouvé le premier la vraie cauſe de la peſanteur des corps, & cette loi de la nature dont elle dépend, que les corps mus en rond, s'efforcent de s'éloigner du centre par la tangente : ce qu'il a expliqué par la comparaiſon des brins de paille mis dans un ſceau d'eau, leſquels ſi l'on tourne en rond le ſceau d'eau, ſe raſſemblent au centre du vaſe.

Kepler eſt encore le premier qui ait appliqué les ſpéculations de mathématiques à l'uſage de la Phyſique. Il a trouvé le premier cette regle admirable appellée de ſon nom *la regle de Kepler*, ſelon laquelle les planetes ſe meuvent. Enfin, il a fait ſur l'optique des découvertes importantes, & Deſcartes reconnoît que cet habile homme a été ſon premier maître dans cette ſcience.

Kepler avoit auſſi des opinions aſſez ſingulieres : on diroit qu'il a donné à la terre une ame douée de ſentiment, & qu'il a cru que le ſoleil & les étoiles étoient animées.

Il nous reſte pluſieurs ouvrages de cet habile homme, dont vous trouverez la liſte dans le pere Niceron. Les principaux ſont, 1. *Prodromus diſſertationum*, ou *myſterium coſmographicum* : c'eſt celui de tous ſes ouvrages qu'il eſtimoit le plus; il en fut tellement charmé pendant quelque tems, qu'il avoue, qu'il ne renonceroit pas pour l'électorat de Saxe, à la gloire d'avoir inventé ce qu'il débitoit dans ce livre. 2. *Harmonia mundi*, avec une défenſe de ce traité. 3. *De cometis, libri tres.* 4. *Epitome aſtronomiæ copernicanæ.* 5. *Aſtronomia nova.* 6. *Chilias Logarithmorum*, &c. 7. *Nova ſtereometria doliorum vinariorum*, &c. 8. *Dioptrice.* 9. *De vero natali anno Chriſti.* 10. *Ad Vitellionem paralipomena, quibus Aſtronomiæ pars optica traditur*, &c.

Louis Kepler ſon fils avoit raſſemblé tous les ouvrages manuſcrits de ſon pere, dans le deſſein de les faire imprimer; mais ce deſſein n'a point été exécuté. Michel Gottlieb Hanſchius a publié à Leipſick, 1718 *in-fol.* les lettres latines de ce fameux aſtronome, accompagnées d'une longue hiſtoire de ſa vie. (*D. J.*)

WIELIKIELOUKI, (*Géog. mod.*) & par d'autres WIELIKILUKI, ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Rzeva. *Voyez* VELIKIE-LOUKI. (*D. J.*)

WIELUN, (*Géog. mod.*) ville de la grande Pologne, dans le palatinat de Siradie, aux confins de la Siléſie, ſur une riviere qui ſe rend dans la Warta, à 10 lieues de Siradie; elle a un château pour la défendre. *Long. 36. 15. latit. 51. 8.* (*D. J.*)

WIEN, LA, (*Géogr. mod.*) les François écrivent *Vienne*; petite riviere d'Allemagne, dans la baſſe-Autriche. Elle donne ſon nom à la ville de Vienne, parce qu'elle entre dans un de ſes fauxbourgs, & ſerpente par ſa plaine, juſqu'à ſon embouchure dans le Danube. (*D. J.*)

WIENNER-WALD, ou *la forêt de Vienne*, (*Géog. mod.*) on donne ce nom à la partie méridionale de la baſſe-Autriche, que le Danube ſépare du Manharts-berg, qui eſt la partie ſeptentrionale. Le *Wienner-Wald* comprend ainſi tous le pays qui ſe trouve entre le Danube au nord, la Hongrie, à l'orient, le duché de Stirie au midi, & la haute Autriche au couchant.

WIEPERZ *ou* WIEPEZ, (*Géog. mod.*) riviere de Pologne. Elle prend ſa ſource dans le Palatinat de Belz, court au nord, traverſe le Palatinat de Ruſſie, & finit par ſe jetter vers le couchant dans la Viſtule. (*D. J.*)

WIER *ou* WYER, (*Géog. mod.*) petite île de l'Océan calédonien, & l'une des Orcades. Elle eſt ſituée entre l'île d'Egli au nord oriental, l'île de Grès à l'orient méridional, celle de Mainland au midi, & celle de Rous au couchant. Cette petite île eſt fertile en blés. Les îles voiſines lui fourniſſent les motes de terre dont elle manque, & dont on ſe ſert au-lieu de bois dans les Arcades.

WIER, *le, ou* WYER, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans la province de Lancaſtre. Elle ſort des rochers de Wierſdale, & ſe jette dans l'Océan. (*D. J.*)

WIERINGEN, (*Géographie moderne.*) île des Pays-bas, en Nord-Hollande, dans le Zuyderzée, entre le Texel & la ville de Medenblick. On y nourrit force poulains, & une quantité prodigieuſe de moutons, dont on pourvoit les villes voiſines. Les habitans tirent encore du profit des oies

ſauvages (*rotgauſen*) qui y abordent en grand nombre pendant l'hiver.

WIESENBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la partie ſeptentrionale du duché de Saxe, aux confins de la baſſe-Saxe, de la principauté d'Anhalt, & du margraviat de Brandebourg.

WIESNIETZ, (*Géog. mod.*) petite ville de la petite Pologne, dans le palatinat de Cracovie, à un mille de Bochna. (*D. J.*)

WIETLISPACH, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, au bailliage de Ryp, & au pié d'une montagne qui lui donne de l'eau, & des fontaines en quantité.

WIGAN, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Lancaſtre, ſur la route de Londres à Lancaſtre, entre Wirwick & Preſton. Elle eſt jolie, bien bâtie, aſſez peuplée, & ſituée au bord de la riviere de Dugleſs ou de Dowles. L'évêque de Cheſter, de qui elle dépend, y a ſon palais. *Long.* 14. 45. *lat.* 53. 32.

Il y a à *Wigan* une fameuſe ſource, qu'on nomme le *puits brûlant*. Le petit peuple aſſure que l'eau de cette ſource s'enflamme comme de l'huile; c'eſt une erreur. Il eſt vrai ſeulement, qu'il ſort de la terre dans cet endroit une vapeur qui donne à l'eau un frémiſſement ſemblable à celui qu'elle éprouve quand elle eſt ſur le feu; mais cette eau n'en acquiert point de chaleur; la vapeur ſeule qui ſe fait jour avec violence eſt inflammable, prend feu à l'approche d'une chandele allumée, & brûle pendant quelque tems. L'eau au-contraire ne brûle, ni ne s'échauffe point; & ſi l'on tarit cette eau, la vapeur ignée ſort tout de même; la flamme de cette vapeur n'eſt point décolorée comme celle des corps ſulphureux, & n'a point de mauvaiſe odeur; enfin ces fumées vaporeuſes, ne produiſent aucune chaleur ſur la main qui y eſt expoſée. L'origine de ces vapeurs ignées, vient apparemment de mines de charbon qui ſont dans le voiſinage, & qui produiſent une vapeur de la même nature. On en procure de ſemblables artificiellement, par des préparations de fer diſſous dans un menſtrue convenable. (*D. J.*)

WIGHS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom donné en Angleterre au parti oppoſé à celui des Torys. *Voyez* FACTION & TORY.

L'origine du nom des *Wighs* & des Toris, quoique peu ancienne, eſt très-obſcure: ſi dans la naiſſance d'un parti on a fait peu d'attention à quelque avanture commune, ou à quelque circonſtance frivole, qui a ſervi à les nommer, en-vain ce parti devenu fameux par les ſuites, excitera-t-il la curioſité des ſavans, pour trouver la véritable raiſon du nom qu'on lui a donné; ils formeront milles conjectures, & ſe tourmenteront ſans ſuccès pour en découvrir l'étymologie, au-moins pourront-ils rarement ſe flatter de l'avoir ſaiſie au juſte. C'eſt ainſi qu'on appelle en France les Calviniſtes *Huguenots*, ſans qu'on puiſſe décider ſûrement d'où vient ce nom. *V.* HUGUENOT.

Wigh eſt un mot écoſſois, & ſelon quelques-uns, il eſt auſſi en uſage en Irlande, pour ſignifier *du petit-lait*. Tory eſt un autre mot irlandois, qui veut dire *brigand* & *voleur* de grand chemin.

Pendant que le duc d'Yorck, frere du roi Charles II. s'étoit réfugié en Ecoſſe, ce pays fut agité par deux partis, dont l'un tenoit pour le duc, & l'autre pour le roi. Les partiſans du duc étant les plus forts perſécutoient leurs adverſaires, & les obligeoient ſouvent à ſe retirer dons les montagnes & dans les forêts, où ils ne vivoient que de lait, ce qui fut cauſe que les premiers les appellerent par dériſion *Wighs* ou *mangeurs de lait*. Ces fugitifs donnerent à leurs perſécuteurs le nom de *torys* ou de *brigands*. Suivant cette conjecture, les noms de *Torys* & de *Wighs* ſeroient venus d'Ecoſſe avec le duc d'Yorck.

D'autres en donnent une étymologie qui remonte plus haut. Ils diſent que durant les troubles qui cauſerent la mort tragique du roi Charles, les partiſans de ce prince étoient nommés *cavaliers*, & ceux du parlement *round-heads*, têtes rondes; parce qu'ils portoient des cheveux extremement courts. Or comme les ennemis du roi l'accuſerent de favoriſer la rébellion d'Irlande, qui éclatta dans ce tems-là; les parlementaires changerent le nom de *cavaliers* en celui de *Torys*, qu'on avoit donné aux brigands d'Irlande. Et réciproquement les *cavaliers* ou partiſans du roi donnerent aux parlementaires, parce qu'ils étoient ligués avec les Ecoſſois, le nom de *Wighs*, qui eſt celui d'une eſpece de fanatiques d'Ecoſſe, qui vivent en pleine compagne, & qui ne ſe nourriſſent communément que de lait. *Diſſert.* de Rapin Thoiras *ſur les Wighs & les Torys*, imprimé à la Haye en 1717.

M. Burnet prétend que le nom de *wigh* eſt dérivé du mot écoſſois *wiggham*, qui en ſoi-même ne ſignifie rien, & n'eſt qu'un cri dont les charretiers écoſſois ſe ſervent pour animer leurs chevaux. Que ce nom fut donné pour la premiere fois aux presbytériens d'Ecoſſe en 1648, lorſque le roi Charles I. étant déjà priſonnier entre les mains du parlement, ils prirent les armes, attaquerent les royaliſtes, & s'emparerent enfin du pouvoir ſuprême. Que le parti du roi donna alors le nom de *Wighs* aux presbytériens écoſſois, parce que la plûpart n'étoient que des païſans & des charretiers; que dans la ſuite ce nom devint commun à tout le parti, & que l'uſage s'en établit auſſi en Angleterre.

A ce que nous avons déjà dit des *Wighs* ſous le *mot* TORYS, nous ajouterons que les principes des *Wighs* ſont: que les ſujets doivent toute ſorte de reſpect & d'obéiſſance à leurs ſupérieurs, tant que ceux-ci obſervent les conditions tacites ou expreſſes ſur leſquelles on leur a remis la ſouveraine autorité. Que ſi un prince prétendoit gouverner deſpotiquement la conſcience, la vie & les biens de ſes ſujets, & qu'il violât pour cet effet des lois fondamentales, il ſeroit du devoir des ſujets, tant pour leur propre conſervation, que pour celle de leurs deſcendans, de refuſer l'obéiſſance que l'on exige d'eux, & de prendre les meſures les plus convenables pour faire qu'à l'avenir ils ne puſſent être gouvernés que ſelon leurs lois. Il n'eſt pas difficile de ſentir que ces principes interprétés ſuivant les circonſtances, par ceux qui les ſoutiennent, anéantiroient le pouvoir du roi d'Angleterre, & que ce ſont ceux qui ont conduit ſur l'échafaut l'infortuné Charles I.

Quoique les *Wighs* ſoient extrémement oppoſés au parti de la cour, cependant, ſoit ménagement, ſoit autre vue de politique, la cour ne laiſſe pas que de les employer, & de les mettre ſouvent dans les plus hautes places. Sous Guillaume III. & les premieres années de la reine Anne, le miniſtere étoit *wigh*, il devint tout-à-coup tory ſur la fin du regne de cette princeſſe; mais dès que Georges I. fut monté ſur le trône, les *Wighs* reprirent l'avantage.

WIGHT L'ÎLE DE, (*Géog. mod.*) île ſur la côte méridionale de l'Angleterre compriſe dans le Hampshire, au ſud-oueſt de Porſmouth. Elle a environ ſoixante milles de tour, & renferme trente-ſix paroiſſes & trois bourgs à marché; ſçavoir, Newport, Yarmouth & Cows, dont les deux premiers députent au parlement.

Cette île eſt remarquable par l'honneur qu'elle a eu autrefois de porter le titre de *royaume*. Ce fut Henri VI. qui l'érigea en royaume en faveur d'Henri Beauchamp, comte de Warwick, ſon favori, qui fut couronné roi de *Wight* & des îles de Jerſey & Guernſey, en 1445. Il mourut deux ans après, & par ſa mort l'île de *Wight* perdit le titre de *royaume*. Edouard IV. qui ſuccéda à Henri VI. donna cette île

à ſon beaupere Richard Woodville, comte de Rivers, avec le titre de *ſeigneur de Wight.*

Les anciens l'ont appellé *Vecta* & *Vectis*; les Bretons du Gallois lui ont donné le nom de *Guith*, & les Saxons l'ont nommée *Withland* & *Withea*. Elle eſt de forme ovale, étendue en long de l'orient à l'occident, & ſéparée de la Terre-ferme par un petit détroit nommé autrefois *Solent* & aujourd'hui *Solwent*. Comme ce détroit n'eſt pas fort large, n'ayant que deux milles de trajet en quelques endroits, on pourroit croire que l'île de *Wight* étoit autrefois une preſqu'île jointe au continent par quelque iſthme, qui avec le tems a été emporté par la violence des flots. Cette opinion ſemble confirmée par le témoignage de Diodore de Sicile, qui dit que la côte de la Grande-Bretagne étoit bordée d'une île nommée *Ictа*, qui paroiſſoit une île entiere, & qui étoit entourée d'eau lorſque la marée montoit; mais que le reflux laiſſoit à découvert le terrein qui étoit entre-deux, & que les Bretons prenoient ce tems favorable pour paſſer en chariot de la terre ferme dans l'île, où ils alloient vendre leur étaim, qui delà étoit tranſporté dans la Gaule.

Cette île eſt extrêmement fertile; elle abonde en prés & en pâturages; la laine de ſes brebis eſt preſque auſſi fine que celle de Lempſter dans la province de Hereford. Le blé n'y manque pas, non plus que la pêche & la chaſſe; mais il faut tirer le bois dont on a beſoin de l'Hampshire. Les habitans dépendent pour le temporel de cette derniere province, & pour le ſpirituel de l'évêque de Wincheſter.

Deux hommes célebres nés dans l'île de *Wight*, ſe préſentent à ma mémoire; James (Thomas) ſavant théologien, & Hooke (Robert) grand phyſicien du dernier ſiecle.

James nâquit vers l'an 1571, & mourut à Oxford en 1629, âgé de cinquante-huit ans. Divers ouvrages ont été le fruit de ſes études; je n'en citerai que trois. 1. *Catalogus ſcriptorum oxonienſium & cantabrigienſium librorum*, Londres 1600 *in*-4°. c'eſt un des plus exacts d'entre les catalogues de cette nature. 2. *Traité de la corruption de l'écriture, des conciles & des peres, par les prélats de l'égliſe de Rome*, Londres, 1611 & 1688, *in*-8°. Il y a, dit-il, dans la bibliotheque du vatican des écrivains entretenus pour tranſcrire les actes des conciles & pour copier les ouvrages des peres, en imitant le caractere des anciens livres auſſi parfaitement qu'il eſt poſſible: c'eſt un moyen, continue-t-il, de donner dans la ſuite ces copies modernes ſur le pié d'anciens manuſcrits. 3. *Catalogus indulgentiarum urbis Romæ, ex veteri manuſcripto deſcriptus*, Lond. 1617, *in*-4°.

Hooke naquit en 1635, & montra dès ſon enfance une grande dextérité à imiter les ouvrages de méchanique; car il fit une horloge de bois ſur le modele d'une vieille horloge de cuivre qu'il avoit ſous les yeux. Le pere cultiva les heureuſes diſpoſitions que ſon fils avoit pour les arts, & qui perfectionnerent le génie inventif qui brille dans les ouvrages de M. Hooke. L'illuſtre Boyle l'employa à ſes expériences, & bientôt après la ſociété royale lui donna une penſion pour travailler ſous ſes ordres. En 1666, la ville de Londres ayant été ruinée par le feu, il fut nommé pour marquer le terrein aux propriétaires; & ce fut dans cet emploi qu'il gagna la plus grande partie de ſon bien. Il mourut en 1703, âgé de ſoixante-ſept ans.

Il étoit très-mal fait de ſa perſonne, boſſu, pâle & maigre, mais actif, laborieux, & d'une admirable ſagacité à pénétrer dans les myſteres cachés de la nature. Il n'en faut pas d'autre preuve que le grand nombre d'expériences qu'il a faites & les machines pour les faire qui montent à quelques centaines; les nouveaux inſtrumens, & les utiles inventions dont on lui eſt redevable; l'heureux talent qu'il avoit d'inventer des expériences aiſées & ſimples, & de paſſer des expériences aux théories; ce qu'il diſoit être la meilleure méthode pour réuſſir dans l'explication de la nature. C'eſt lui qui a donné le plan du nouveau Béthléhem à Londres, de Montague-houſe, du collége des Médecins, du théatre qui y eſt joint, & de beaucoup d'autres édifices.

C'eſt lui qui perfectionna en 1659 la pompe pneumatique de M. Boyle. Il inventa l'année ſuivante & fit l'eſſai de différentes manieres de voler en l'air, & de ſe remuer rapidement ſur terre & ſur l'eau. Il imagina d'employer des aîles aſſez ſemblables à celles des chauve-ſouris pour les bras & les jambes, & fit une machine pour s'élever en l'air par le moyen de girouettes horiſontales placées un peu de travers au vent, leſquelles, en faiſant le tour, font tourner une vis continue au centre, qui aide à faire mouvoir les aîles, & que la perſonne dirige pour s'élever par ce moyen.

Il a toujours ſoutenu, & même peu de ſemaines avant ſa mort, il dit à M. Richard Waller & à d'autres perſonnes, qu'il connoiſſoit une méthode sûre pour découvrir le véritable lieu d'un vaiſſeau en mer par rapport à ſa diſtance eſt & oueſt du port d'où il étoit parti. Si c'étoit par des horloges, par quelques autres machines pour meſurer le tems, ou par d'autres voies, c'eſt ce qu'on ignore, quoiqu'il y ait lieu de penſer que c'étoit par le moyen des horloges qu'il travailla à perfectionner, ayant fait diverſes expériences & lu pluſieurs diſcours ſur ce ſujet. Cependant ſa prétention a produit la découverte de cette utile maniere de régler les montres par la ſpirale appliquée à l'arbre du balancier, comme l'on fait encore, ſans que l'on ait rien ajoûté de conſidérable depuis.

Vers l'an 1660, il inventa le pendule cycloïde, & la maniere de le faire ſervir à continuer le mouvement d'un autre pendule, invention qu'il communiqua enſuite à la ſociété royale en 1663; & on inſéra ſous ſon nom alors & après, dans les journaux de la ſociété, diverſes choſes touchant les pendules cycloïdes.

En 1664, il produiſit une expérience pour montrer quel nombre de vibrations une corde tendue doit faire dans un tems déterminé, pour donner un certain ton; & il parut qu'un fil de métal faiſant deux cens ſoixante-douze vibrations dans l'eſpace d'une ſeconde, ſonne *G, ſol, ré, ut*; il fit encore d'autres expériences ſur la diviſion d'un monocorde.

En 1666, il produiſit à la ſociété royale un très-petit quart de cercle, pour obſerver exactement les minutes & les ſecondes; cet inſtrument étoit avec une aire mobile, par le moyen d'une vis qui étoit attachée au bord; c'étoit peut-être le premier de cette façon qu'on eût vû, quoiqu'il ſoit à-préſent aſſez connu & en uſage. M. Hooke a publié en 1674 la deſcription d'un grand inſtrument de cette eſpece, de toutes ſes parties, de tout le reſte qui y eſt néceſſaire, & de la maniere de s'en ſervir, dans ſes *Remarques* ſur la *machina cœleſtis* d'Hevelius, *p.* 54.

Le 23 Mai 1666, il lut un mémoire où il explique (comme le portent les regiſtres de la ſociété royale) l'inflexion du mouvement direct en courbe, par l'intervention d'un principe attractif; on ordonna que ce mémoire ſeroit enregiſtré. Cette piece ſert d'introduction à une expérience, pour montrer que le mouvement circulaire eſt compoſé de l'effort du mouvement direct par la tangente & d'un autre effort vers le centre. On attacha au plancher de la chambre un pendule avec une groſſe boule du bois appellé *lignum vitæ* au bout, & l'on trouva que ſi l'effort par la tangente étoit d'abord plus fort que l'effort vers le centre,

il réſultoit un mouvement elliptique, dont le plus grand diametre étoit parallele à l'effort direct du corps à la premiere impulſion. Mais que ſi cet effort étoit plus foible que l'effort vers le centre, il en réſultoit un mouvement elliptique, dont le plus petit diametre étoit parallele à l'effort du corps dans le premier point de l'impulſion. Que ſi les deux efforts étoient égaux, il en réſultoit un mouvement parfaitement circulaire.

On fit une ſeconde expérience, qui conſiſtoit à attacher un autre pendule avec une corde courte à la partie inférieure du fil auquel le principal poids étoit ſuſpendu, de maniere que ce pendule pût librement faire un mouvement circulaire ou elliptique autour du poids, tandis que celui-ci ſe mouvoit circulairement ou elliptiquement autour du centre. Le but de cette expérience étoit d'expliquer le mouvement de la lune autour de la terre; elle montroit évidemment que ni la plus groſſe boule repréſentant la terre, ni la plus petite qui repréſente la lune, ne ſe mouvoient pas d'une maniere parfaitement circulaire ou elliptique, comme elles auroient fait ſi elles avoient été ſuſpendues ou mues chacune à part, mais qu'un certain point qui paroît être le centre de gravité des deux corps (ſitués de quelque façon que ce ſoit & conſidérés comme n'en faiſant qu'un), ſemble ſe mouvoir régulierement en cercle ou en ellipſe, les deux boules ayant d'autres mouvemens particuliers dans de petits épicycles autour du point ſuſdit.

M. Hooke s'étant apperçu que le téleſcope par réflexion de M. Newton étoit de plus en plus eſtimé, propoſa peu de tems après par écrit à la ſociété royale de perfectionner les téleſcopes, les microſcopes, les ſcotoſcopes, & les verres ardens, par des figures auſſi aiſées à faire que celles qui ſont unies ou ſphériques, de maniere qu'ils augmentent extraordinairement la lumiere & groſſiſſent prodigieuſement les objets; qu'ils exécutent parfaitement tout ce que l'on a juſqu'à préſent tenté ou deſiré de plus dans la Dioptrique, avec un chiffre qui renferme le ſecret; il le découvrit à mylord Brounker & au docteur Wren, qui en firent un rapport favorable; le tout ſe fait par des réfractions des verres. M. Hooke aſſura auſſi en préſence d'un grand nombre de perſonnes, qu'en l'année 1664, il avoit fait un petit tube d'un pouce de long, & qui produit plus d'effet qu'un téleſcope commun de cinquante piés; mais la peſte étant ſurvenue à Londres, & le grand incendie lui ayant procuré des occupations utiles, il négligea cette invention, ne voulant pas que les tailleurs de verres euſſent aucune connoiſſance de ſon ſecret.

En 1669, il établit devant la ſociété royale, qu'une des méthodes les plus exactes pour meſurer un degré de la terre, étoit de faire des obſervations préciſes dans le ciel, à une ſeconde près, par le moyen d'un tube perpendiculaire, & de prendre enſuite des diſtances exactes par le moyen des angles, auſſi à une ſeconde près.

En 1674, il communiqua à la ſociété une maniere de déterminer quel eſt le plus petit angle qu'on peut diſtinguer à l'œil nud; & il ſe trouva qu'aucun de ceux qui y étoient, ne put obſerver d'angle beaucoup plus petit que d'une minute.

Il propoſa quelque tems après une théorie pour expliquer la variation de l'aiguille aimantée; cette théorie revenoit à ceci: que l'aimant a ſes poles particuliers éloignés de ceux de la terre de dix degrés, autour deſquels ils ſe meuvent; enſorte qu'ils font leur révolution dans l'eſpace de trois cens ſoixante-dix ans. C'eſt ce qui fait que la variation a changé de dix ou onze minutes par an, & continuera vraiſemblablement à changer pendant quelque tems, juſqu'à ce qu'elle diminue peu-à-peu, & enfin elle s'arrêtera, rétrogradera, & probablement recommencera.

Il propoſa en même tems la conſtruction d'un inſtrument curieux, pour obſerver la variation des variations de l'aiguille dans les différentes parties du monde. Il eſt difficile de déterminer ce que c'étoit que cet inſtrument, mais on peut voir dans ſes *Œuvres poſthumes, p. 486.* la figure d'un inſtrument qui y a quelque rapport.

En 1678, il publia ſon *traité des reſſorts*, où l'on explique la puiſſance des corps élaſtiques, Londres, 1678, *in*-4°. La ſubſtance de ſon hypothèſe eſt compriſe dans un chiffre à la fin de ſa *Deſcription des hélioſcopes;* c'eſt la troiſieme d'une décade d'inventions, dont il parle là, & dont il aſſure qu'il avoit ſeul le ſecret. M. Richard Waller en a découvert quelques-uns; il tranſcrit d'abord ce que le docteur Hooke en dit, & il ajoute enſuite l'explication ou la clé.

La ſeconde invention, qui eſt le premier chiffre, eſt énoncée en ces termes: *the true mathematical, and mechanical form, of all manner of arches for building, with the true butment, neceſſary to each of them;* problème qu'aucun écrivain d'Architecture n'a jamais touché, bien loin d'en avoir donné la ſolution: *a b, ccc, dd, eeeeee, f, gg, iiiiiiii, ll, mmmm, nnnnn, oo, p, rr, sss, ttttt, uuuuuuu, x;* ce qu'on explique par ces mots, *ut pendet continuum flexile, ſic ſtabit, continuum, rigidum, inverſum,* which is the *linea catenaria.*

La troiſieme eſt la théorie de l'élaſticité, exprimée par ces lettres *ee, îii, no, sss, tt, uu;* ce qui ſignifie *ut tenſio, ſic vis:* c'eſt-là la théorie des reſſorts. La neuvieme, qui eſt le ſecond chiffre, regarde une nouvelle eſpece de balance philoſophique d'un grand uſage dans la philoſophie expérimentale, *cde, ii, nn, oo, p, sss, tt, uu, ut pondus, ſic tenſio.*

On annonce la derniere comme une invention extraordinaire dans la méchanique, ſupérieure pour divers uſages aux inventions chimériques du mouvement perpétuel; *aa, a, b, cc, dd, eeeeee, g, iii, l, mmm, nn, oo, pp, q, rrr, s, ttt, uuuuu: pondere premit aër vacuum, quod ab igne relictum eſt.* Cette invention paroît être la même choſe que la méthode du marquis de Worceſter d'élever l'eau par le moyen du feu, qui eſt la ſoixante-huitieme invention de la centurie qu'il a publiée en 1663. C'eſt auſſi le principe ſur lequel eſt fondée la machine de M. Savery pour élever les eaux.

Au mois de Décembre 1679, on propoſa de faire une expérience pour déterminer ſi la terre a un mouvement diurne ou non, en faiſant tomber un corps d'une hauteur conſidérable; & l'on ſoutint qu'il tomberoit à l'eſt de la véritable perpendiculaire. M. Hooke lut un diſcours ſur ce ſujet, où il expliquoit quelle ligne le corps tombant devoit décrire, en ſuppoſant qu'il ſe meut circulairement par le mouvement diurne de la terre, & perpendiculairement par la force de la peſanteur; & il fit voir que ce ne ſeroit pas une ſpirale, mais une ligne excentrique-elliptoïde, en ſuppoſant nulle réſiſtance dans le milieu; mais en y ſuppoſant de la réſiſtance, elle ſeroit excentrique-ellipti-ſpirale, & qu'après pluſieurs révolutions elle reſteroit enfin dans le centre, & que la chûte du corps ne ſeroit pas directement à l'eſt, mais au ſud-eſt, & plus au ſud qu'à l'eſt. On en fit l'eſſai, & l'on trouva que la boule tomba au ſud-eſt.

En 1681, il montra publiquement une maniere de produire des ſons de muſique & autres, en abattant les dents de pluſieurs roues d'airain coupées d'une maniere proportionnée à leurs nombres, & tournées avec force; ce qu'il y avoit de remarquable, c'eſt que les coups égaux ou proportionnés des dents, c'eſt-à-dire 2 à 1, 4 à 3, *&c.* formoient les notes de muſique;

que ; mais les coups inégaux avoient plus de rapport au ſon de la voix en parlant.

En 1682, il montra un inſtrument pour décrire toutes ſortes d'*hélixes* ſur un cône, aſſûrant qu'il pouvoit avec cet inſtrument diviſer toute longueur donnée, quelque courte qu'elle fût, en autant de parties preſque qu'on voudroit aſſigner, par exemple, un pouce de 100000 parties égales. Il prétendoit que cette invention pouvoit être d'un grand uſage pour perfectionner les inſtrumens aſtronomiques & géographiques.

Dans l'aſſemblée ſuivante de la ſociété royale, il produiſit un autre inſtrument avec lequel il découvroit une courbe qu'on pouvoit nommer une *parabole inventée*, ou une *hyperbole parabolique*, ayant les propriétés d'être infinie des deux côtés, d'avoir deux aſymptotes, comme il y en a dans l'hyperbole, *&c.* Il montra un troiſieme inſtrument pour décrire exactement la ſpirale d'Archimede, par une nouvelle propriété de cet inſtrument, & cela auſſi aiſément & auſſi ſûrement qu'un cercle, enſorte qu'on pouvoit diviſer non-ſeulement tout arc donné en un nombre égal de parties demandées, mais auſſi une ligne droite donnée, égale à la circonférence d'un cercle.

On trouvera dans les *Tranſact. philoſ.* quantité d'autres obſervations du docteur Hooke ; ſa *Micrographie* a paru en 1665 *in-fol.* Sa vie eſt à la tête de ſes Œuvres poſthumes, imprimées à Londres en 1705 *in-fol.* Enfin l'on a publié dans la même ville en 1726, *in-8°.* un livre ſous le titre d'*Expériences & obſervations philoſophiques du docteur Hooke*, par G. Derham, *avec figures.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WIGHTON, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le quartier oriental d'Yorckshire, à environ huit milles de Beverley, ſur une petite riviere nommé *Foulneſſe*. Ce bourg a ſuccédé à une ville appellée *Delgovitia*, auprès de laquelle étoit un temple d'idoles, qu'on appelloit *Godmundinghan.* (*D. J.*)

WIGHTOWN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecoſſe, dans la province de Galloway, avec un aſſez bon port. *Long. 13. 4. latit. 54. 57.* (*D. J.*)

WIKIE *ou* WIKESLAND, (*Géog. mod.*) petite province de l'empire Ruſſien, dans l'Eſthonie. Elle eſt bornée au nord par l'Harrie, au midi par la Livonie, au levant par la Jerwie, & au couchant par le Moouſund. Pernau en eſt la principale ville. (*D. J.*)

WILBAD *ou* WILDBAD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au Schwartzwald, ou dans la Forêt-noire, ſur la droite de l'Entz. Elle eſt remarquable par ſes bains d'eau chaude. (*D. J.*)

WILDENHAUS, (*Géog. mod.*) paroiſſe de Suiſſe, dans le Tockenbourg, au Thoure-Thall, où elle a le rang de ſixieme communauté. *Wildenhaus* eſt un lieu connu dans l'hiſtoire, pour avoir été la patrie d'Huldric Zwingle qui y naquit en 1484, d'Huldric Zwingle amman du lieu, qui eſt la premiere dignité du pays.

Il fit ſes études à Bâle, à Berne & à Vienne en Autriche. Il apprit bien les langues grecque & hébraïque, & prit enſuite le degré de docteur en théologie. Il fut nommé curé à Glaris en 1506, où *il commença* comme il s'exprime, *à prêcher l'Evangile.* Il en agit de même quand il fut appellé à Zurich en 1518 par le prévôt & les chanoines de cette ville, & attaqua non-ſeulement le trafic des indulgences, en quoi il étoit protégé par l'évêque ; mais il prêcha contre l'invocation des ſaints, le ſacrifice de la meſſe, le célibat des prêtres.

En 1520, il renonça à une penſion que ſa ſainteté lui faiſoit, & en 1522 il ſe maria. En 1523 le pape lui écrivit un bref très flatteur, qui prouvoit que la cour de Rome auroit été bien aiſe de le gagner. La même année, le magiſtrat de Zurich preſcrivit une aſſemblée pour diſcuter par l'Ecriture-ſainte, les matieres de religion ; tous les eccléſiaſtiques du canton, ainſi que l'évêque de Conſtance, y furent appellés. Après ce colloque, on fit à Zurich de nouveaux pas vers la réformation ; & cependant le canton convoqua une ſeconde aſſemblée, où les Zurichois inviterent les évêques de Conſtance, de Coire & de Bâle, avec l'univerſité de cette ville. Ils inviterent auſſi tous les autres cantons à y envoyer les plus ſavans de leurs paſteurs. Le ſynode fut compoſé de neuf cent perſonnes, au nombre deſquelles ſe trouverent trois cent cinquante prêtres. L'iſſue apprit au public, que les partiſans de Zuingle avoient triomphé, car ſa doctrine fut reçue à la pluralité des ſuffrages dans tout le canton. M. Dupin dit, que la plûpart des eccléſiaſtiques qui aſſiſterent à cette conférence, abandonnerent la cauſe de l'égliſe, par ignorance ou par malice. Enfin en 1725 le conſeil de Zurich abolit la meſſe.

Zwingle aſſiſta à la diſpute de Berne tenue en 1528, & à la conférence de Marpourg. En 1531, la guerre ſe déclara entre les cantons proteſtans & les cantons catholiques, & les Zurichois furent défaits à la bataille de Cappel. Comme la coutume de Zurich eſt, que lorſqu'on envoye une armée contre l'ennemi, le premier paſteur de l'égliſe doit l'accompagner, Zwingle s'y trouva, & par ſon devoir, & par un ordre particulier du magiſtrat ; il fut enveloppé dans le malheur de cette journée, bleſſé d'un coup de pierre, renverſé à terre, & tué par un officier catholique à 47 ans.

Né avec un génie heureux, il le cultiva ſoigneuſement, & prêcha la réformation, avant même que le nom de Luther fût connu en Suiſſe. Il étoit d'une application infatigable au travail, & étudioit toujours de bout. Après le ſouper il faiſoit une promenade, & s'occupoit enſuite à écrire des lettres, ſouvent juſqu'à minuit. Si l'on conſidere le tems que lui prenoit encore la conduite de l'égliſe de Zurich dont il étoit le premier paſteur, l'inſtruction de la jeuneſſe comme profeſſeur, & la direction de la plûpart des égliſes proteſtantes du pays, on ſera ſurpris du grand nombre d'ouvrages qui ſont ſortis de ſa plume.

Ils ont été recueillis en quatre volumes *in-folio*, imprimés à Zurich en 1544 & 1545. Les deux premiers tomes contiennent ſes traités de religion & de controverſe ; les deux derniers, renferment ſes explications de divers livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Zwingle, ſelon M. Simon, eſt aſſez ſimple dans ſon commentaire ſur la bible, mais peu exercé dans l'étude de la critique. Sa modeſtie paroît en ce qu'il ne ſemble pas avoir abandonné entierement l'ancien interprete latin, qui étoit autoriſé depuis longtems dans toute l'égliſe d'occident. Le même hiſtorien critique trouve que les notes de Zwingle ſur quelques épîtres de S. Paul, ſont plus exactes & plus littérales, que celles qu'il a données ſur les évangiles ; mais il ne faut point douter que les commentaires de ce théologien ne fuſſent meilleurs, s'il les eût publiés lui-même, & qu'il y eût mis la derniere main. Une circonſtance qui mérite d'être obſervée, & qui n'a pas échappé à M. Simon, c'eſt que ſur la premiere épître de S. Jean, Zwingle n'explique point le *verſ. 7. du chap. v.* ce qui ſemble indiquer que ce paſſage ne ſe trouvoit pas dans ſon exemplaire grec.

Léon de Juda, en parlant de Zwingle, dit, *Huldrychus Zuinglius, non ſolum concionibus ſacris, ſed & lectionibus publicis, mirâ arte, claritate, brevitate ac ſimplicitate, pariqué diligentiâ, dexteritate, ac fide tractavit, ut nec prioris ſæculi, nec noſtri ævi ſcriptoribus judicio doctiſſimorum hominum, cedere videatur.* Je ſouſcrirois volontiers à une partie de cet éloge, ajoute M. Simon, ſi l'auteur ſuiſſe avoit été moins agité de l'eſprit de réformation, qui ne lui permit pas de faire un bon uſage de ſa raiſon.

Zwiugle entendoit les langues & la théologie. Il étoit agréable en converſation, poſſédoit la muſique, & la recommandoit même aux gens de lettres, comme une récréation très-propre à les délaſſer. Il paroît par une circonſtance de la diſpute de Berne, qu'il avoit une opinion particuliere ſur l'apocalypſe. Gilles Mourer lui en ayant cité un paſſage, en faveur de l'invocation des ſaints, Zwingle lui répondit ſéchement, qu'il ne reconnoiſſoit point l'autorité du livre de l'apocalypſe, & ne le regardoit ni comme canonique, ni de la main de S. Jean l'évangéliſte.

On mit au jour à Bâle en 1536, une *courte expoſition de la foi*, que Zwingle avoit compoſée peu de tems avant ſa mort, & qu'il avoit adreſſée à François I. C'eſt dans cette piece, que ſe trouve le paſſage du ſalut des payens, contre lequel on s'eſt ſi fort récrié.

Zwingle a penſé que les ſages du paganiſme devoient avoir été ſauvés, parce qu'il a cru que Dieu par les effets de ſa grace, avoit produit en eux la foi néceſſaire au ſalut. Voici comme il s'en explique lui-même: « J. C. n'a pas dit, celui qui ne ſera point » baptiſé, ne ſera point ſauvé; parconſéquent les » enfans morts ſans baptême, & tous les payens ne » ſont pas damnés; ce ſeroit donc une témérité que » de condamner aux enfers tous ceux qui n'ont pas » été conſacrés par la circonciſion ou par le baptê- » me. Il ne faut pas qu'on imagine que cette idée » tende à anéantir J. C. car elle ne ſert qu'à augmen- » ter ſa gloire. Que ſavons-nous ce que chacun a de » foi écrite en ſon cœur par la main de Dieu? Il » nous faut bien vivre, dit Seneque, puiſque rien » n'eſt caché à l'être ſuprême; il eſt préſent à nos » eſprits, & pénétre toutes nos penſées ».

Zwingle n'a jamais douté que l'état du paganiſme ne fût condamnable; mais il a cru par un jugement d'humanité, que Dieu auroit pitié de Seneque & de quelques autres payens, qui avoient une foi confuſe en lui, & qui n'avoient pas eu de part à la corruption de leur ſiecle.

Eraſme contemporain de Zwingle, penſoit comme lui ſur cette matiere. Si les juifs, dit-il, avant la publication de l'évangile, pouvoient ſe ſauver avec une foi groſſiere, pourquoi cette foi ne ſuffiroit-elle pas pour ſauver un payen, dont la vie a été remplie de vertus; un payen qui en même tems, a cru que Dieu étoit une puiſſance, une ſageſſe, une bonté ſans bornes, & que par les moyens qu'il jugera les plus convenables, il ſaura protéger les bons & punir les méchans.

Jacques-Payva Andradius, théologien portugais, qui aſſiſta au concile de Trente, ſoutient auſſi que Platon, Socrate, Ariſtote, & les autres anciens philoſophes, qui ont été d'excellens maîtres pour ce qui regarde la pratique des vertus, ont pu ſe ſauver, auſſi bien que les juifs qui ont reçu la loi. Dieu les a aſſiſtés de ſa grace pour leur ſalut, enſorte qu'on ne peut pas dire, qu'ils aient entierement ignoré Jéſus crucifié, quoiqu'ils n'ayent point ſu la maniere dont Dieu ſauveroit le genre humain.

Cette conoiſſance vague d'un rédempteur ſuffiſante pour prouver le ſalut, a été adoptée par une confeſſion de foi des évêques de Pologne aſſemblés en 1551 dans un ſynode de toute leur nation, & ils n'ont point été taxés d'hérétiques. Cette confeſſion de foi imprimée à Anvers en 1559 *in-8°*. dit qu'il n'a pas été néceſſaire que tous les hommes fuſſent en particulier qui ſeroit le médiateur de leur ſalut, ſi ce ſeroit le fils de Dieu, ou un ange du Seigneur ou quelqu'autre; qu'il ſuffiſoit de croire en général, que Dieu par ſa ſageſſe, trouveroit quelque voie de ſauver les hommes.

Il eſt certain que pluſieurs peres de l'égliſe ont auſſi conçu une eſpece d'illumination univerſelle, en conſéquence de laquelle il s'eſt trouvé dans toutes les nations, des hommes vertueux agréables à Dieu. Juſtin martyr, dit en termes exprès, que J. C. eſt la raiſon divine, à laquelle Socrate & les autres philoſophes ont participé. C'eſt encore le ſentiment de Clément d'Alexandrie. Stromat, *VI. p. 636.* de ſaint Chryſoſtome, Homel. 37. ſur Math. & de ſaint Auguſtin, *de civitat. Dei, liv. VIII. ch. iij. & l. XVIII. c. xlvij.* Il ne faut donc pas faire à Zwingle un crime d'avoir ſoutenu, par un jugement de charité, une opinion judicieuſe, & qui a eu dans la primitive égliſe, pluſieurs défenſeurs reſpectables. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

WILDFANGIAT, ſ. m. (*Hiſt. mod. Droit public.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne un droit ſingulier qui appartient à l'électeur palatin. Il conſiſte à s'approprier ou à rendre ſerfs les bâtards & les étrangers qui viennent de leur propre mouvement s'établir & fixer leur domicile dans le palatinat & dans quelques pays adjacens. Au bout de l'an & jour ils ſont obligés de prêter ſerment & de payer une redevance à l'électeur palatin. Dans cette juriſprudence ſinguliere, les enfans ſuivent la condition de leur mere; ils ſont libres ſi elle eſt libre, & ſerfs ſi elle n'eſt point libre. *Voyez* Vitriarii, *Inſt. juris publici.*

WILDSHUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, ſur la riviere de Hunde, aux confins du comté d'Oldenbourg, & la capitale d'un petit pays auquel elle donne ſon nom. (*D. J.*)

WILDSTATT *ou* WILDSTETT, (*Géog. mod.*) bourg d'Allemagne, dans l'Ortenau ſur le Kintzig, à un mille de Strasbourg. C'étoit autrefois une ville qui fut réduite en cendres en 1632 par les ſoldats du colonel Oſſa. *D. J.*)

WILER *ou* WEYLER, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans l'Alſace, près de Schleſtat, ſur les confins de la Lorraine. (*D. J.*)

WILIA LA, (*Géog. mod.*) riviere du grand duché de Lithuanie. Elle ſe forme de diverſes petites rivieres qui ont leurs ſources dans le palatinat de Minski, traverſe celui de Wilna d'orient en occident, & finit par ſe jetter dans le Niémen au-deſſus de Kowno. (*D. J.*)

WILKOMIR, (*Géog. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, dans le palatinat de Wilna, ſur la Swieta, à 14 lieues de la ville de Wilna. (*D. J.*)

WILLEMSTAT, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans le Brabant hollandois, à 8 lieues au nord-eſt de Berg-op-zoom, fondée en 1583 par Guillaume I. prince d'Orange, & elle en a pris le nom. Elle eſt très-bien fortifiée. Les Etats-généraux y entretiennent une garniſon, avec un gouverneur & un major de la place. Toutes les rues ſont tirées au cordeau, & les maiſons bien bâties. La régence eſt compoſée d'un bailli, de deux bourgmeſtres, de ſix échevins, & d'un ſecrétaire. Le port peut contenir un grand nombre de bateaux. *Long. 21. 55. Lat. 51. 40.* (*D. J.*)

WILLIS, ACCESSOIRE & OPHTALMIQUE DE, (*Anat.*) *Willis*, anglois, étoit très-verſé dans la diſſection du cerveau. Il nous en a laiſſé une anatomie très-exacte, avec une deſcription des nerfs & leurs uſages. Il y a un nerf qui remonte de la moëlle épiniere pour ſortir du crâne avec la huitieme paire à laquelle on a donné le nom d'*acceſſoire de Willis.* La branche de la cinquieme paire qui ſe diſtribue à l'œil, s'appelle auſſi l'*ophthalmique de Willis.*

WILLISAW, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, dans le canton de Lucerne, ſur la riviere de Wiger, entre de hautes montagnes. *Long. 26. 42. Latit. 47. 7.* (*D. J.*)

WILLOUGHBY, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, en Nottinghamshire, aux confins de Leiceſter-

Shire, & ſitué auprès d'une hauteur, *dunum*. On tire entre ce bourg & Barrow en Leiceſter-Shire, une grande quantité de marne, *marga*, dont on ſe ſert pour fertiliſer la terre. Il eſt tout-à-fait vraiſſemblable que *Willoughby* eſt le *Margidunum* de Ptolomée, d'autant plus qu'on ne peut douter que ce lieu n'ait été habité par les Romains; c'eſt ce qui ſe prouve par quantité de monnoies romaines qu'on y a déterrées, outre qu'il y a encore tout-auprès un chemin romain. (*D. J.*)

WILLY, LE, *ou* LE WILLYBORN, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle prend ſa ſource aux frontieres du duché de Sommerſet, & va porter ſes eaux dans le Nadder, près de Salisbury. (*D. J.*)

WILNA, (*Géog. mod.*) par les Lithuaniens *Wiletzky*, & par les Allemands, *Wilde*; ville capitale du duché de Lithuanie, au palatinat du même nom, ſur la Wilia, à cent lieues au nord-eſt de Gneſne. Elle eſt grande & mal-bâtie; ſes maiſons ſont de bois & mal-diſpoſées; c'eſt encore pire dans les fauxbourgs, car les maiſons n'ont qu'une ſeule chambre qui eſt commune à tout le monde, aux chevaux & aux autres animaux domeſtiques. Cette ville eſt toujours ouverte en tems de paix; elle a pour ſa défenſe un arſenal & deux châteaux. Son évêché eſt ſuffragant de Gneſne. Son univerſité a été établie en 1579. *Wilna* eſt habitée par différentes nations, polonois, ruſſiens, allemands, tartares, *&c. Long.* ſuivant Streel, *34. 56. 15. lat. 54. 30.* (*D. J.*)

WILOC, ſ. f. (*Feutrerie.*) eſpece d'étoffe ou de feutre foulé à la maniere des chapeliers, mais qui eſt un peu plus lâche que le feutre dont on fait les chapeaux. (*D. J.*)

WILS, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, au duché de Baviere. Elle a ſa ſource au voiſinage de l'Iſer & ſe perd dans le Danube, entre les embouchures de l'Iſſel & de l'Inn. (*D. J.*)

WILSHOVEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, près l'embouchure de Wils dans le Danube. *Long. 30. 36. latit. 40. 35.* (*D. J.*)

WILSNACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le margraviat de Brandebourg, ſur un ruiſſeau qui ſe rend dans l'Elbe. Quelques-uns croient que c'eſt la *Suſudata* de Ptolomée. *l. II. c. xj.* (*D. J.*)

WILTEN, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne, dans le Tyrol, ſur la droite à une lieue au-deſſus d'Inſpruck, avec une abbaye de l'ordre de Prémontré. On convient que c'eſt l'ancienne *Veldidena*.

WILTON, (*Géog. mod.*) en latin *Ellandunum*, ville d'Angleterre, dans le Wiltshire, dont elle a été la capitale; elle a eu même un évêché qui a été transféré à Salisbury, & ce changement a fait tomber *Wilton* en décadence; cependant elle a toujours le droit de tenir marché public, & d'envoyer ſes députés au parlement. *Long. 15. 48. latit. 51. 5.*

Elle eſt la patrie du célebre *Addiſſon* (Joſeph) homme de goût, grand poëte, judicieux critique, & l'un des meilleurs écrivains de ſon ſiecle. Son ſtyle eſt pur, noble, élégant. Ses ſentimens ſont délicats, vertueux; & par-tout on trouve dans l'auteur un ami du genre-humain.

Il naquit le premier de Mai 1672, & comme il ne promettoit pas de vivre, il fut baptiſé le même jour de ſa naiſſance. Il eut l'honneur pendant le cours de ſes études, de connoître à Oxford, mylord Halifax, le grand protecteur des gens de lettres, qui n'a pas laiſſé d'être dépeint d'une maniere très-ſatyrique (choſe ordinaire) par un autre homme de qualité. Nous donnerons quelques traits de cette ſatyre, à cauſe de l'eſprit qui y regne, de la fineſſe du tour, & de la beauté du ſtyle.

Elle eſt intitulée, *la faction démaſquée*, & a été imprimée dans un des volumes de *State-Poems*, *London 1703. in-8°*. Mylord Halifax (Charles Montague, comte d'Halifax, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, & régent du royaume après la mort de la reine Anne.) mylord Halifax, dis-je, y eſt dépeint ſous le nom de *Bathille*, conjointement avec les poëtes auxquels il donnoit penſion. » Enfin, Bathille ſe » leve paré des plumes d'autrui, & noblement illuſ- » tre par les projets des autres. Plein de bonne » opinion, & ridiculement fou, demi-politique, » babillard, bruyant; ardent ſans courage, orgueil- » leux ſans mérite, & propre à conduire des tê- » tes ſans cervelle. Avec des geſtes fiers & un air » aſſuré, il tient à ſes compagnons de débauche le » diſcours qui ſuit: ayez ſoin de ce qui regarde la » politique, j'aurai ſoin moi que les muſes nous ſe- » condent. Tous les poëtes ſont à ma dévotion; » dès que je parle, ils écrivent; je les inſpire. C'eſt » pour moi que Congreve a déploré en vers lugu- » bres la mort de Paſtora. Rowe qui a chanté l'im- » mortel Tamerlan, quoi qu'il ſoit réduit à-préſent » à prendre un ton plus bas; Rowe eſt à moi & au » parti des Whigs. J'aide à Garth à polir ſes pieces » un peu groſſieres; & je lui apprends à chanter » en beaux vers les louanges de notre parti. Walsh » qui ſans avoir jamais rien donné, paſſe pour un » homme d'eſprit, Walsh vote pour nous. Les co- » médies obſcenes & ſans intrigues de Vane, cé- » lebrent nos talens.... Nous pouvons ſûrement » compter ſur Addiſſon: à la faveur d'une penſion » l'on gagne toujours un ami. Il fera retentir les » Alpes de mon nom, & fera connoître ſon protec- » teur dans le pays des Claſſiques. Tous ceux dont » je viens de parler, m'appellent leur Mécene. Les » princes ne ſont point fermes ſur leur trône, » qu'ils n'y ſoient ſoutenus par les enfans d'Apol- » lon. Auguſte eut Virgile, & Naſſau plus heureux » encore eut ſes Montagues, pour chanter ſes vic- » toires; mais Anne, cette malheureuſe reine To- » ry, ſentira les traits de la vengeance des poëtes.

Addiſſon donna de bonne heure des preuves de ſes talens par ſa traduction du quatrieme livre des Géorgiques de Virgile. Il avoit deſſein d'entrer dans les ordres; mais le monde ſe réconcilia chez lui avec la ſageſſe & la vertu, lorſqu'il prit ſoin de les recommander avec autant d'eſprit & de graces, qu'on les avoit tournés en ridicule depuis plus d'un demi-ſiecle. Il fit auſſi des poéſies latines qui ont été publiées dans les *muſæ anglicanæ*.

On eſtime beaucoup ſon petit poëme ſur l'Italie. Il y peint la ſatisfaction qu'il goûtoit dans ce beau pays, à la vue des rivieres, des forêts, des montagnes, *&c.* célébrées par tant de génies. De quelque côté, dit-il, que je tourne mes yeux, je découvre des objets qui me charment & des vues qui m'enchantent. Des campagnes poëtiques m'environnent de toutes parts. C'eſt ici que les muſes firent ſi ſouvent entendre leurs voix, qu'il ne ſe trouve aucune montagne qu'elles n'aient chantée, aucun boſquet qu'elles n'aient loué, aucun ruiſſeau qui ne coule harmonieuſement. Il fait enſuite la deſcription des monumens des Romains, de leurs amphithéatres, de leurs arcs de triomphe, de leurs ſtatues, des palais modernes & des temples.

Mais il prend de-là occaſion de déplorer l'état malheureux où l'oppreſſion réduit les habitans de ce pays, malgré tant d'avantages que l'art & la nature leur offrent à-l'envi; il conclut en s'adreſſant à la liberté, qu'il repréſente comme la ſource principale du bonheur dont jouit l'Angleterre, d'ailleurs à tant d'autres égards ſi fort inférieure à l'Italie. « Nous n'envions point un ciel plus doux: nous ne » murmurons point d'habiter des lieux peu favori- » ſés de l'aſtre du jour, & de voir les froides pléïa- » des dominer ſur nos têtes. La liberté couronne

» notre île ; elle ſeule embellit nos rochers & nos » ſombres montagnes ».

Il recueillit les matériaux de ſes dialogues ſur les médailles, dans le pays même des médailles. Cette piece a été publiée par M. Tickell, qui a traduit la plus grande partie des citations latines en anglois, pour l'uſage de ceux qui n'entendent point les langues ſavantes. On y trouve quantité de choſes curieuſes ſur les médailles, écrites avec tout l'agrément que permet la forme de dialogue ; & on a mis à la tête un poëme de M. Pope.

Il le commence par cette réflexion : que les plus beaux monumens, les arcs de triomphe, les temples, les tombeaux, ont été détruits ou par l'injure des tems, ou par les irruptions des barbares, ou par le zele des chrétiens ; & que les médailles ſeules conſervent la mémoire des plus grands hommes de l'antiquité. Mais delà il prend occaſion de railler finement les excès dans leſquels quelques curieux ſont tombés ſur ce ſujet. « Le pâle antiquaire, dit-il, » fixe ſes regards attentifs, & regarde de près ; il » examine la légende & vénere la rouille ; c'eſt un » vernis bleu qui la rend ſacrée. L'un travaille à ac- » quérir un Peſcennius ; l'autre dans ſes rêveries » croit tenir un Cécrops ; le pauvre Vadius depuis » long-tems ſavammant hypochondre, ne peut goû- » ter de plaiſir, tant qu'un bouclier qu'il voudroit » conſidérer n'eſt pas net ; & Curion inquiet à la » vue d'un beau revers, ſoupire après un Othon, » tandis qu'il oublie ſa mariée. » Pope s'adreſſe enſuite à M. Addiſſon, de la maniere ſuivante : « la va- » nité eſt leur partage, & le ſavoir le tien. Retou- » chée de ta main, la gloire de Rome brille d'un » nouvel éclat ; ſes dieux & ſes héros reparoiſſent » avec honneur ; ſes guirlandes flétries refleuriſſent. » Etude attrayante, elle plaît à ceux que la poéſie » charme : les vers & la ſculpture ſe donnent la » main ; un art prête des images à l'autre ».

Addiſſon mit au jour en 1704 ſon poëme, intitulé *la Campagne*, ſur les ſuccès du duc de Marlborough, où ſe trouve la comparaiſon ſi fort applaudie de l'ange.

En ce jour, le plus grand de ſa noble carriere,
L'ame de Marlborough ſe montre toute entiere,
Ferme, & ſans s'émouvoir dans le choc furieux,
Qui porte la terreur & la mort en tous lieux ;
Il voit tout, penſe à tout, & ſa haute prudence
Ne laiſſe en nul endroit deſirer ſa préſence.
Il ſoutient au beſoin tous les corps ébranlés ;
Les fuyards au combat par lui ſont rappellés ;
Et tranquille toujours dans le ſein de l'orage
Qu'excitent ſous ſes loix, le dépit, & la rage,
Il en regle à ſon gré les divers mouvemens.
» *Tel l'ange du ſeigneur, lorſque les élemens*
» *Par lui ſont déchaînés contre un peuple coupable,*
» *Et que des ouragans le tonnerre effroyable*
» *Gronde ; comme n'aguére Albion l'entendit :*
» *Pendant que dans les airs d'éclats tout retentit,*
» *Le miniſtre du ciel, calme, & ſerein lui-même,*
» *Sous les ordres vengeurs du monarque ſuprême,*
» *Des bruyans tourbillons anime le courroux,*
» *Et des vents qu'il conduit, dirige tous les coups.*

On ne peut oppoſer à la beauté de cette peinture, que le morceau encore plus beau du paradis perdu de Milton, *l. b.* où il repréſente le fils de Dieu chaſſant du ciel les anges rebelles, *vers VI. 825-855.*

On ſait qu'Addiſſon a eu beaucoup de part au Tatler ou Babillard ; au Spectateur, & au Guardian ou Mentor moderne, qui parurent dans les années 1711, 1712, 1713, & 1714. Les feuilles de ſa main dans le Spectateur, ſont marquées à la fin par quelques-unes des lettres du mot de CLIO. Le chevalier Steele dit ſpirituellement à la tête du Babillard : « Le plus grand ſecours que j'ai eu, eſt celui d'un » bel-eſprit, qui ne veut pas me permettre de le » nommer. Il ne ſauroit pourtant trouver mauvais » que je le remercie des ſervices qu'il m'a rendus ; » mais peu s'en faut que ſa généroſité ne m'ait été » nuiſible. Il regne dans tout ce qu'il écrit, tant » d'invention, d'enjoument & de ſavoir, qu'il » m'en a pris comme aux princes, que le malheur » de leurs affaires oblige à implorer la protection » d'un puiſſant voiſin : j'ai été preſque détruit par » mon allié ; & après l'avoir appellé à mon ſecours, » il n'y a plus eû moyen de me ſoutenir ſans lui. » C'eſt de ſa main que viennent ces portraits ſi finis » d'hommes & de femmes, ſous les différents titres » des inſtrumens de Muſique, de l'embarras des » nouvelliſtes, de l'inventaire du théatre, de la » deſcription du thermometre, qui ſont, les princi- » pales beautés de cet ouvrage ».

En 1713, M. Addiſon donna ſa tragédie de Caton, dont j'ai déja parlé ailleurs, Pope en fit le prologue, & le docteur Garth l'épilogue. Elle a été traduite en italien par l'abbé Salvini, & c'eſt la meilleure de toutes les traductions qu'on en ait faites.

Le roi nomma Addiſſon ſecrétaire d'état en 1717, mais ſa mauvaiſe ſanté l'obligea bien-tôt de réſigner cet emploi. Il mourut en 1719 à 47 ans, & fut enterré dans l'abbaye de Weſtminſter. Mylord Halifax l'avoit recommandé au roi, pour le ſecrétariat, & madame Manley n'a pas manqué de témoigner ſa douleur, de ce que ce beau génie avoit quitté les lettres pour la politique. « Quand je conſidere, » dit-elle, dans la galerie de Sergius, (mylord » Halifax,) je ne puis lui refuſer quelque choſe » qui approche d'une priére, comme une offrande » que lui doivent tous ceux qui liſent ſes écrits. » Qu'il eſt triſte que de miſérables intérêts l'ayent » détourné des routes de l'Hélieon, l'ayent arraché » des bras des muſes, pour le jetter dans ceux d'un » vieux politique artificieux ! pourquoi faut-il qu'il » ait préféré le gain à la gloire, & le parti d'être » un ſpectateur inutile, à celui de célébrer ces ac- » tions, qu'il ſait ſi dignement caractériſer, & em- » bellir ! comment a-t-il pu détourner ſes yeux » de deſſus les jardins du parnaſſe dont il étoit en » poſſeſſion, pour entrer dans le triſte labyrinthe » des affaires. Adieu donc, Maron (nom qu'elle don- » noit à M. Addiſſon), tant que vous n'abandonne- » rez pas votre artificieux protecteur, il faut que la » renommée vous abandonne ».

Un grand poëte de notre tems a été accuſé d'amis au jour après la mort de M. Addiſſon, une critique amere & pleine d'eſprit contre lui. Voici ce qui le regarde dans cette piece, où l'on attaque auſſi d'autres écrivains.

Laiſſons de pareils gens en paix ! mais s'il ſe trouvoit un homme inſpiré par Apollon lui-même, & par la gloire, enrichi de toutes ſortes de talens, & de tout ce qu'il faut pour plaire ; né pour écrire avec agrément, & pour faire trouver des charmes dans ſon commerce ; porteroit-il l'ambition juſqu'à ne pouvoir ſouffrir, à l'exemple des Ottomans, un frere près du trône ? Le regarderoit-il avec mépris, ou même avec frayeur ? Le haïroit-il, parce qu'il appercevroit en lui les mêmes qualités qui ont ſervi à ſa propre élévation ? Le blameroit-il, en feignant de le louer ? Lui applaudiroit-il en le regardant de mauvais-œil ? & apprendroit-il aux autres à rire, ſans ſourire lui-même ? Souhaiteroit-il de bleſſer, tandis qu'il craindroit de porter le coup ? Habile à démêler les fautes, ſeroit-il timide à les déſapprouver ? Seroit-il également réſervé à diſtribuer le blâme & la louange, ennemi craintif,

& ami ſoupçonneux ? Redouteroit-il les ſots, & ſeroit-il aſſiégé de flatteurs ? Obligeroit-il de mauvaiſe grace ? Et lorſque deux rivaux ſe diſputent le prix, leur donneroit-il raiſon à tous deux, en préférant toutefois le moins digne ? Tel que Caton, ne ſeroit-il occupé qu'à donner la loi dans ſon petit ſénat, & à relever ſon propre mérite ; tandis que ceux qui l'environnent, admirent tout ce qu'il dit, & s'épuiſent en louanges extravagantes ? Ciel, quel malheur s'il ſe trouvoit un tel homme ! & qu'il ſeroit affligeant que ce fut *A. n.*

On a accuſé fortement, à l'occaſion de ces vers, Pope d'ingratitude vis-à-vis de M. Addiſſon ; cependant l'auteur de la Dunciade, a défendu M. Pope de cette grave accuſation, en atteſtant toutes les perſonnes de probité, qui, dit-il, pluſieurs années avant la mort de M. Addiſſon, ont vû & approuvé les vers dont il s'agit ici, non à titre de ſatyre, mais de reproche d'ami, envoyés de la main même du poëte à M. Addiſſon, & d'ailleurs ce ſont des vers que l'auteur n'a jamais publiés. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WILTSHIRE, (*Géog. mod.*) ou le comté de Wilt, province méridionale d'Angleterre. Elle eſt bornée au nord par le duché de Gloceſter, au midi par la province de Dorſet, au levant par le Berckshire & Hampshire, & au couchant par la province de Sommerſet. On lui donne 40 milles de longueur, & 30 de largeur. Il renferme outre Salisbury capitale, vingt villes ou bourgs à marché, & trois cent quatre égliſes paroiſſiales.

Entre ces villes & bourgs à marché, il y en a douze qui ont droit de députer au parlement, & quatre autres qui ont le même privilege, mais qui n'ont pas celui de marché. Il y a outre cela neuf bourgs qui ne députent point au parlement, & qui ont néanmoins droit de marché. Chaque place qui a droit de députation au parlement, envoyant deux députés, & le corps de la province ayant auſſi droit d'en envoyer deux, il ſe trouve que le comté de *Wilt* nomme trente-quatre députés, ce qui eſt plus qu'aucune autre province d'Angleterre, & même de toute la grande-Bretagne, à la réſerve de la province de Cornouailles, qui en envoye quarante-quatre.

Cette province eſt arroſée de diverſes rivieres, dont les principales ſont l'Iſis, le Kennet, l'Avon, le Willy & le Nadder. On la diviſe en ſeptentrionale & méridionale. La ſeptentrionale eſt entrecoupée de montagnes & de collines, & couverte de quelques forêts ; la méridionale eſt une grande & vaſte pleine, à perte de vue, couverte en partie de bruyeres, & en partie de pâturages qu'on nomme *campagne de Salisbury.*

Le *Wiltshire* eſt une des plus agréables provinces de la grande-Bretagne. L'air y eſt doux & ſain ; le terroir y eſt parſemé de forêts, de parcs & de champs fertiles : ajoutez-y ſes vaſtes campagnes, où l'on nourrit une infinité de troupeaux, dont la laine fait la plus grande richeſſe des habitans.

Pour ce qui eſt des hommes illuſtres nés dans ce beau comté, c'eſt mon affaire de rappeller à la mémoire du lecteur leurs noms & leurs ouvrages.

Hyde (Edouard) comte de Clarendon, & grand-chancelier d'Angleterre, mérite d'être nommé le premier. Il naquit en 1608, & en 1622 il entra dans le college de la Madelaine à Oxford. En 1625, il vint à Londres au Middle-Temple, où il étudia le droit pendant pluſieurs années. En 1633, il fut un des principaux directeurs de la maſcarade que les membres des quatre college de juriſconſultes de la cour repréſenterent à Whitehall, en préſence du roi & de la reine, le jour de la Chandeleur. Cette maſcarade prouva qu'on étoit à la cour dans des idées fort différentes des principes de M. Pryne, puiſque, c'étoit une pure critique de ſon *Hiſtriomaſtix* contre les Farces. Hyde fut enſuite aggregé dans pluſieurs comités de la chambre-baſſe ; mais étant enfin mécontent des procédures du parlement contre pluſieurs ſeigneurs, il ſe retira auprès du roi, qui le fit chancelier de l'échiquier, conſeiller privé & chevalier.

Lorſque les affaires du monarque commencerent à tourner mal, M. Hyde ſe rendit en France ; en 1657 il fut nommé grand-chancelier d'Angleterre. Quelque tems après, le duc d'Yorck étant devenu amoureux de mademoiſelle Anne Hyde, fille aînée du chancelier, l'épouſa avec tant de ſecret, que le roi & le chancelier n'en ſurent rien. Quoiqu'attaché au roi, il fut fort attentif à ne donner aucune atteinte aux libertés du peuple, & l'on attribue cette ſage conduite à une aventure domeſtique, dont nous devons la connoiſſance à M. Burnet.

Cet hiſtorien rapporte que dans le tems que le jeune Hyde commençoit à ſe diſtinguer au barreau, il alla rendre viſite à ſon pere dans la province de *Wilts.* Un jour qu'ils ſe promenoient enſemble à la campagne, ce bon vieillard dit à ſon fils, que les gens de ſa profeſſion donnoient quelquefois trop d'étendue aux privileges des rois, & nuiſoient à la liberté publique, & qu'il lui recommandoit, s'il parvenoit un jour à quelque élévation dans cette profeſſion, de ne ſacrifier jamais les lois & les privileges de ſa patrie, à ſon propre intérêt, ou à la volonté du monarque. Il lui répéta deux fois ce diſcours, & tomba preſque auſſitôt dans une attaque d'apoplexie, quil 'emporta en peu d'heures. Cet avis fit une impreſſion ſi profonde ſur le fils, qu'il le ſuivit toujours depuis.

En 1664, il s'oppoſa à la guerre de Hollande, & en 1667, il fut dépouillé de la charge de grand-chancelier par la ſuggeſtion de ſes envieux & de ſes ennemis, appuyée des ſollicitations des maîtreſſes, qui firent de jour en jour tant d'impreſſion ſur l'eſprit du roi, qu'enfin il conſentit, même avec plaiſir, de ſe défaire d'un ancien miniſtre, qui s'aviſoit quelquefois de le contrequarrer, & dont les manieres graves n'alloient point à ſon caractere.

Mylord Clarendon ſe trompa en s'imaginant que l'intégrité d'un homme ſuffit pour le ſoutenir dans tous les tems & dans toutes les circonſtances ; il éprouva que cette intégrité eſt un foible appui dans une cour remplie de perſonnes livrées au libertinage, & au talent de ridiculiſer la vertu. Il négligea le crédit qu'il avoit dans la chambre des communes, & ſe perdit par-là totalement ; car cette chambre l'ayant accuſé de haute-trahiſon, il ſe vit contraint de ſortir du royaume, & de ſe retirer en France. Il alla s'établir à Rouen, où il demeura ſept ans, juſqu'à ſa mort. Il y finit ſes jours en 1674, âgé de 66 ans. On tranſporta ſon corps en Angleterre, & il fut inhumé dans l'abbaye de Weſtminſter.

Ses principaux ouvrages ſont, 1°. différentes *pieces* qui ont été recueillies à Londres en 1727 *in-8°.* & l'on trouvera ſa vie à la tête de cette collection. On peut auſſi la lire parmi celles des vies des chanceliers, Londres 1708. *in-8°. vol. I.*

2°. L'hiſtoire de la rébellion & des guerres civiles d'Irlande, a paru à Londres en 1728, *in fol.*

Mais ſon hiſtoire des guerres civiles d'Angleterre, eſt ſon principal ouvrage. Le premier volume parut à Oxford en 1702 *in-fol.* le ſecond en 1703, & le troiſieme en 1704. Elle a été réimprimée pluſieurs fois en 6 volumes *in-8°.* & traduite en françois.

C'eſt un des plus illuſtres hiſtoriens que l'Angleterre ait produit. La noble liberté de ſes réflexions, le glorieux tribut qu'il paye à l'amitié, & la maniere dont il voile le blâme de ſa patrie, ſont dépeints

avec des couleurs ſi vives, qu'on ſent, en le liſant, que c'eſt le cœur qui parle chez lui. On trouve peu d'auteurs qui lui ſoient comparables pour la gravité & l'élévation du ſtyle, la force & la clarté de la diction, la beauté & la majeſté de l'expreſſion, & pour cette noble négligence des périodes, qui fait que les termes conviennent toujours au ſujet, avec une propriété que l'art & l'étude ne peuvent donner. Il plait dans le tems même qu'on le déſapprouve.

Cet illuſtre écrivain eſt plus partial en apparence qu'en réalité, & ſa partialité a moins lieu dans l'expoſition des faits, que dans la peinture des caracteres. Il étoit trop honnête homme pour altérer les premiers, & ſans qu'il s'en apperçût lui-même, ſes affections pouvoient aiſément lui déguiſer les ſeconds. Un air de bonté & de probité regne dans le cours de l'ouvrage; & ces deux qualités embellirent effectivement la vie de ce ſeigneur.

Rawlegh, ou *Ralegh* (Walter), neveu de l'immortel Walter Rawlegh, dignes l'un & l'autre d'une meilleure fortune que celle qu'ils ont éprouvée. Walter Rawlegh le neveu, naquit en 1586 à Downton en *Wiltshire*, & ſe deſtina à la théologie. Il devint chapelain ordinaire du roi Charles I. docteur en théologie en 1636, & doyen de Wells en 1641. Au commencement des guerres civiles, ſon attachement au roi le fit arrêter dans ſa propre maiſon, dont on fit une priſon, & il y fut ſi mortellement bleſſé par ſon geolier, qu'il mourut bientôt après de ſa bleſſure, en 1646. Ceux de ſes papiers qu'on put ſauver, ont demeuré plus de trente ans enſevelis dans l'oubli, juſqu'à ce qu'étant tombés entre les mains du docteur Simon Patrick, dans la ſuite évêque d'Eli, il les publia à Londres en 1679 *in*-4°. ſous le titre de *Reliquiæ Raleighianæ*, ou diſcours & ſermons ſur différens ſujets, par le docteur Ralegh, avec un court détail de la vie de l'auteur.

Potter (François), théologien, naquit en 1594, & mourut aveugle en 1678, âgé de 84 ans. Il publia à Oxford en 1642 *in*-4°. un traité plein de folles & ſavantes recherches, intitulé *explication du nombre 666*: où l'on démontre que ce nombre eſt un parfait portrait des traits du gouvernement de Rome, & de tout le corps du royaume de l'Antechriſt, avec une réponſe ſolide à toutes les objections imaginables. Ce traité bizarre a été traduit en françois, en flamand & en latin.

Il établit dans cet ouvrage, 1°. que le myſtere du nombre 666, doit conſiſter dans ſa racine quarrée qui eſt 25, comme le myſtere du nombre de 144, qui eſt le nombre oppoſé à celui de 666, conſiſte dans la racine quarrée qui eſt 12. 2°. Que le premier nombre des cardinaux & des prêtres de paroiſſes à Rome, a été fixé à 25, & que le premier nombre d'égliſes paroiſſiales a été de même de 25. que le ſymbole romain conſiſte en 25 articles, comme celui des apôtres en 12. 3°. Il donne enſuite un court expoſé de quelques autres circonſtances, où le nombre 25 s'applique, dit-il, d'une maniere frappante à la ville & à l'égliſe de Rome, & même à l'égliſe de S. Pierre à Rome. 4°. Que le nombre de 25 eſt une deviſe ſymbolique affectée aux papiſtes, comme il paroît par la meſſe des cinq playes de J. C. répétée cinq fois, par leurs jubilés fixés à 25 ans, & au 25 de chaque mois, &c. Un miniſtre anglois fit une grande difficulté à l'auteur; il lui ſoutint que 25 n'eſt point la véritable, mais la prochaine racine de 666.

M. Potter auroit pu mieux employer ſon tems, car il avoit beaucoup de génie pour les méchaniques, & il inventa diverſes machines hydrauliques, qui furent très-approuvées par la ſociété royale. Sa mémoire ſe conſerve encore au college de la Trinité d'Oxford, par un cadran ſolaire de ſa façon, qui eſt au côté ſeptentrional du vieux quarré.

Ludlow (Edmond) fort connu par ſes *Mémoires*, ſe déclara de bonne heure contre le roi Charles I. & fut un des juges de ce monarque. Après la mort de ce prince, le parlement l'envoya en Irlande, en qualité de lieutenant général de la cavalerie. Dès que Cromwel eut fini ſes jours, Ludlow fit tous ſes efforts pour rétablir la république; mais Charles II. ayant été rappellé, il prit le parti de ſe retirer à Vevay, où il mourut; c'eſt dans ſa retraite qu'il écrivit ſes *mémoires* imprimés à Vevay en 1698 & 1699, en trois tomes *in*-8°. Ils ont été traduits en françois, & ils ont paru à Amſterdam dans la même année.

Willis (Thomas) célebre médecin, naquit en 1621, fut un des premiers membres de la ſociété royale, & rendit ſon nom illuſtre par ſes écrits. Il s'acquit une grande réputation par ſa pratique, dont il conſacroit une partie du profit à des uſages de charité; il y employoit tout ce qu'il gagnoit le dimanche, & c'étoit le jour de la ſemaine qui lui procuroit le plus d'argent. Il mourut en 1675, âgé de 54 ans.

Tous les ouvrages latins du docteur Willis, ont été mal imprimés à Geneve en 1676 *in*-4°. & très-bien à Amſterdam en 1682 *in*-4°. Le meilleur des écrits de ce médecin, eſt ſon anatomie du cerveau, *cerebri anatome*, Londres 1664 *in*-8°. Willis a décrit dans cet ouvrage, la ſubſtance médullaire dans toutes ſes inſertions, ainſi que l'origine des nerfs, dont il a ſuivi curieuſement les ramifications dans toutes les parties du corps. Par-là il eſt prouvé, non-ſeulement que le cerveau eſt la ſource & le principe de toutes les ſenſations & de tout mouvement; mais on voit par le cours des nerfs, de quelle maniere chaque partie du corps conſpire avec telle ou telle autre, à produire tel ou tel mouvement; il paroît encore que là où pluſieurs parties ſe joignent pour opérer le même mouvement, ce mouvement eſt cauſé par les nerfs qui entrent dans ces différentes parties, & qui agiſſent de concert. Enfin quoique Vieuſſens & du Verney aient, à divers égards, corrigé l'anatomie des nerfs de Willis, ils ont néanmoins confirmé ſon hypothèſe, en la rectifiant.

Scott (Jean) théologien, naquit vers l'an 1638, & fut nommé chanoine de Windſor en 1691; après la révolution, il refuſa l'évêché de Cheſter, parce qu'il ne croyoit pas pouvoir prêter les ſermens requis. Il mourut en 1695. Ses ſermons & diſcours de morale ont été imprimés en cinq volumes *in*-8°. dont il s'eſt fait pluſieurs éditions. On a réuni ces cinq volumes en un ſeul *in-fol.* imprimé à Londres en 1729. Son traité de la vie chrétienne a été traduit en françois, Amſterdam 1699.

Norris (Jean), ſavant & laborieux écrivain, naquit en 1657, & entra dans les ordres ſacrés en 1684. Nous ignorons le tems précis de ſa mort. Il a beaucoup écrit ſur des matieres de religion & de métaphyſique. On lit dans les œuvres poſthumes de Lock, que M. Norris embraſſa l'opinion du P. Mallebranche, *que nous voyons tout en Dieu*, & il défendit ce ſentiment avec toute l'éloquence poſſible. Ses mélanges ou recueil de poéſies, d'eſſais, de diſcours & de lettres, fut imprimé à Oxford 1687 *in*-8°. La cinquieme édition augmentée par l'auteur, a paru à Londres en 1710 *in*-8°.

Hughes (Jean) écrivain ſpirituel de notre ſiecle, naquit en 1677. Dès ſa premiere jeuneſſe, il mêla la poéſie, le deſſein & la muſique à l'étude des belles-lettres, ayant beſoin de s'amuſer agréablement, parce qu'il étoit fort valétudinaire. En 1717, Mylord Cowper, grand-chancelier, le nomma ſecrétaire pour les commiſſions de paix, place qu'il occupa juſqu'à ſa mort, arrivée à 42 ans, le 17 Fév. 1719, & le même

ſoir que ſa tragédie intitulée le *Siege de Damas*, fut repréſentée pour la premiere fois ſur le théatre de Drury-Lane, avec un grand ſuccès.

Il eſt ſurprenant que l'auteur ait été en état de compoſer une piece auſſi remplie d'eſprit, dans un tems où la mort le talonnoit de près, & où il étoit trop foible pour copier lui-même ſon ouvrage. On convient généralement que cette tragédie brille par ſes deſcriptions, que la diction en eſt pure, que la morale en eſt belle, que les ſentimens y ſont convenables aux caracteres, & que l'intrigue y eſt conduite avec ſimplicité. On trouve néanmoins que l'angoiſſe de Phocyas dans les IV^e^ & V^e^ actes, n'eſt pas ſuffiſamment fondée; car quel eſt ſon crime? Damas eſt vivement attaquée par les Sarrazins. Il n'y a point d'eſpérance de ſecours. Elle doit donc en très-peu de tems tomber entre leurs mains, être ſaccagée, & les habitans ne peuvent échapper à l'eſclavage. Dans une ſi dangereuſe conjoncture, Phocyas aide à l'ennemi de ſe rendre maître de cette place, quelques jours plutôt. Mais ſous quelles conditions? Que tous ceux qui mettront les armes bas ſeront épargnés, & que chaque habitant aura la liberté de ſe retirer, & d'emmener avec lui une mule chargée de ſes effets; que les chefs pourront charger ſix mules, & qu'on leur permettra d'avoir des armes pour ſe défendre contre les montagnards, enſorte que Duran dit, *acte V. ſcene I.* « on ne voit point » ici l'image de la guerre, mais celle du commerce, » & il ſemble que les marchands envoient leurs ca» ravanes dans les pays voiſins ».

Il n'y a rien en tout cela qu'un homme de bien n'ait pu faire pour ſa patrie. Si Phocyas, dit-on, eſt coupable, ſon crime conſiſte uniquement en ce qu'il a fait par le ſentiment de ſes propres maux, & pour garantir l'objet de ſon amour de la violence ou de la mort, ce qu'il auroit pu faire par de plus louables motifs. Mais il ne paroît pas que cela ſoit ſuffiſant pour autoriſer les cruels reproches qu'il ſe fait à lui-même, & la dureté qu'Eudocie lui témoigne. Il auroit été beaucoup plus raiſonnable, vû la fragilité humaine & la grandeur des tentations auxquelles il étoit expoſé, qu'il ſe fût enfin laiſſé gagner à embraſſer le mahométiſme; alors ſes remords auroient été naturels, ſon châtiment juſte, & le caractere d'Eudocie expoſé dans un plus beau jour.

Cette obſervation des connoiſſeurs paroît d'autant plus vraie, que M. Hughes avoit ſuivi d'abord le plan qu'on vient de voir. Mais quand on offrit ſa piece aux directeurs du théâtre de Drury-lene en 1718, ils refuſerent de la repréſenter, à-moins que le poëte ne changeât le caractere de Phocyas, prétendant qu'il ne pouvoit être un héros, s'il changeoit de religion, & que les ſpectateurs ne pourroient ſouffrir ſa vue après ſon apoſtaſie, quels que fuſſent ſes remords, & quelque vive qu'on peignît ſa repentance. Il ſemble pourtant qu'il paroîtroit plus digne de pitié que d'exécration, lorſque dans l'angoiſſe de ſon ame, il ſe laiſſeroit enfin perſuader, quoiqu'avec répugnance & avec horreur, à baiſer l'alcoran. Mais l'auteur qui étoit dans un état de langueur, craignit que ſes parens ne perdiſſent le profit que cette piece pourroit leur rapporter, & conſentit à changer le caractere de Phocyas.

Il y a dans cette tragédie pluſieurs beautés de détail, des ſituations intéreſſantes, des peintures vives & des morceaux touchans. Les réflexions que Phocyas fait ſur la mort, lorſque Khaled l'en a menacé, ſont fortes. « Qu'es-tu, (dit Phocyas en parlant de » la mort), objet redouté & myſtérieux de la plus » grande terreur? Les routes pour te trouver ſont » connues; les maladies, la faim, l'épée, le feu, » tout, en un mot, tient nuit & jour les portes ou» vertes pour aller à toi. Arrive-t-on au terme, dans » ce moment même on n'eſt plus en état d'y ſonger. » L'inſtant eſt paſſé! O ſi ce ſont les détreſſes, les » agitations, les angoiſſes qu'il faut appréhender » quand l'ame ſe ſépare du corps, je connois tout » cela, j'en ai déja fait l'épreuve, & je n'ai plus rien » à craindre ». Enſuite au moment qu'il tire la fleche qui lui avoit percé la poitrine, & qu'il meurt, « tout » eſt fait, s'écrie-t-il à Eudocie.... c'étoit la der» niere angoiſſe.... enfin j'ai renoncé à toi, & le » monde ne m'eſt plus rien ».

Tous les écrits de M. Hughes ſont fort goûtés; ils conſiſtent en poéſies, pieces de théatre, traductions & ouvrages en proſe. Il avoit traduit une partie de Lucain, lorſque M. Rowe publia tout l'ouvrage. Son ode au créateur de l'univers paſſe pour une des plus belles qu'il y ait en anglois. Toutes les poéſies de cet auteur ont été publiées à Londres en 1739, en deux volumes *in 12*. Il y a de ſa main quantité de morceaux dans le *ſpectateur*, ainſi que dans le *tatler*, entr'autres, les caracteres de Léonard de Vinci, de Bâcon, de Boyle & du chevalier Newton. On lui attribue l'ouvrage intitulé *The lay-monaſtery*, ſuite du *ſpectateur*, dont la ſeconde édition parut à Londres en 1714, *in-12*. Enfin on doit à M. Hughes l'édition la plus exacte qu'on ait des *œuvres d'Egmond Spencer*, Londres 1715, en ſix vol. *in-12*. On a mis un abrégé de ſa vie & de ſes écrits à la tête du premier volume de ſes *Poems on ſeveral occaſions*, *London* 1735, *in-12*.

Ajoutons qu'un des grands amis de M. Hughes, & l'un des meilleurs écrivains d'Angleterre, M. Addiſſon, étoit compatriote de ce bel eſprit. Il naquit à Wilton, autrefois capitale du *Wiltshire*, & c'eſt-là que nous avons donné ſon article.

Mais l'Angleterre n'a pas eu dans le xvij. ſiecle, d'auteur plus célebre que Hobbes, dont on a parlé à l'article HOBBISME. On ſait qu'il naquit à Malmesbury en *Wiltshire*, & qu'il mourut en 1679, à 91 ans. Cet écrivain fameux eſt aujourd'hui fort négligé, « parce qu'un ſyſtème phyſique ou métaphyſique, » dit M. Humes, doit ordinairement ſon ſuccès à la » nouveauté, & n'eſt pas plutôt approfondi, qu'on » découvre ſa foibleſſe. La politique de Hobbes n'eſt » propre qu'à favoriſer la tyrannie, & ſa morale qu'à » nourrir la licence. Quoiqu'ennemi de toute reli» gion, il n'a rien de l'eſprit du ſcepticiſme; il eſt » auſſi déciſif que ſi la raiſon humaine, & la ſienne » en particulier, pouvoient atteindre à la parfaite » conviction. La propriété des termes & la clarté du » ſtyle ſont le principal mérite de ſes écrits. Dans » ſon caractere perſonnel, on le repréſente comme » un homme vertueux: ce qui n'a rien d'étonnant, » malgré le libertinage de ſes principes moraux. Le » plus grand défaut qu'on lui reproche, eſt une ex» ceſſive timidité; il parvint à la derniere vieilleſſe » ſans avoir jamais pu ſe réconcilier avec l'idée de » la mort. La hardieſſe de ſes opinions & de ſes ma» ximes forme un contraſte très-remarquable avec » cette partie de ſon caractere ». (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WIMBURMINSTER *ou* WINBURMINSTER, (*Géog. mod.*) gros bourg d'Angleterre, dans Dorſetshire, ſur le bord de la Stoure. Ce bourg s'eſt élevé ſur les ruines d'une place ancienne nommée *Vindugladia* ou *Vindogladia*: ce qui en langue galloiſe, ſignifie *entre deux rivieres*, parce qu'elle étoit entre les rivieres de la Stoure & de l'Alen, qui vient du nord y apporter ſes eaux. Les Saxons l'appellerent *Winburnham* ou *Wimburminſter*, à cauſe d'un ancien monaſtere qui y fut fondé en 713, par la princeſſe Cuthburgue. On y voit un college pour l'inſtruction de la jeuneſſe, fondé par la princeſſe Marguerite, comteſſe de Richmond, mere du roi Henri VII. On y voit auſſi une aſſez belle égliſe, avec un clocher

chargé d'une aiguille extrèmement haute. Le chœur eſt occupé par les tombeaux de divers princes & princeſſes, entre leſquels on remarque celui du roi Etheldred, dont l'épitaphe dit : *in hoc loco quieſcit corpus ſancti Etheldredi regis Weſt-Saxonum, martyris, qui anno Domini 867. 23°. Aprilis per manus Danorum paganorum occubuit.* (*D. J.*)

WIMPFEN *ou* WIMPFFEM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, au Creighgow, ſur la gauche du Necker, à l'embouchure du Jagſt, à deux lieues au nord d'Hailbron. Elle eſt impériale, petite, mais peuplée. Elle fut priſe en 1645, par le duc d'Enghien. Quelques-uns croyent ſans aucune preuve, que c'eſt l'ancienne *Cornelia. Long. 26. 45. latit. 49. 18.* (*D. J.*)

WIMSBERG, (*Géog. mod.*) bourg de Franconie, illuſtré par la naiſſance de Œcolampade (Jean) en 1482. Ses parens qui étoient à leur aiſe, eurent grand ſoin de ſon éducation. Ils le deſtinoient à la juriſprudence; mais il ſe conſacra tout entier à l'étude de la théologie, apprit la langue greque de Reuchlin & l'hébreu d'un eſpagnol. Il mépriſa les ſubtilités de Scot, & les ergoteries des ſcholaſtiques, curieux d'une ſcience qui fût utile. Il aida Eraſme dans l'édition de ſes notes ſur le nouveau Teſtament, & c'eſt Eraſme lui-même qui nous apprend cette particularité.

En 1522, il fut nommé profeſſeur en théologie à Baſle. Peu de tems après, la réformation s'établit dans cette ville, & Œcolampade y eut beaucoup de part. Il mourut de la peſte en 1531, âgé de 49 ans.

C'étoit un théologien ſavant, irréprochable dans ſes mœurs, & qui ne cherchoit qu'à faire régner la paix dans l'Egliſe, comme il paroît dans toutes les conférences de religion qu'il eut avec Luther. Il publia des commentaires latins ſur pluſieurs livres du vieux & du nouveau Teſtament. Il donna en 1525, ſon petit ouvrage intitulé *de vero intellectu verborum Domini : hoc eſt corpus meum.* Eraſme ayant lu cet ouvrage, écrivit à Bede qu'Œcolampade avoit fait ſur l'Euchariſtie un livre ſi ſavant, ſi bien raiſonné, & appuyé de tant d'autorités des peres, qu'il pourroit ſéduire les élus mêmes. (*D. J.*)

WINANDER-MEER, (*Géog. mod.*) lac d'Angleterre, dans Lancashire; c'eſt le plus grand qu'il y ait dans ce royaume. Il a dix milles de long & quatre de large. Son fond eſt un rocher preſque continuel; ſon eau eſt belle & limpide. Il nourrit beaucoup de poiſſons, & ſur-tout un poiſſon très-délicat qu'on appelle *charr*. A la tête de ce lac on trouve les débris d'une ancienne ville qu'on croit être l'*Amboglana* du tems des Romains, & tout appuie cette conjecture.

WINCHELCOMB *ou* WINCHCOMB, (*Géogr. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Glocestershire.

WINCHELSEY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre, dans le comté de Suſſex, ſur le bord de la mer, à l'embouchure de la Rye. Cette ville a titre de comté, & c'eſt un des cinq ports du royaume. *Long. 18. 23. latit. 50. 52.* (*D. J.*)

WINCHESTER, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Wintcheſter*, ville d'Angleterre, capitale du Hampshire, ſur le bord de l'Itching, à dix-huit milles au ſud-eſt de Salisbury, & à ſoixante ſud-oueſt de Londres. *Long. 16. 20. latit. 51. 3.*

Cette ville, nommée en latin *Vintonia*, eſt auſſi remarquable par ſon ancienneté, que par le ſiege épiſcopal dont elle eſt honorée depuis long-tems. Les Romains l'ont connue ſous le nom de *Venta belgarum;* après eux les Bretons l'appellerent *Cuer-gwent*, & les Saxons *Wintan-ceſter*, d'où l'on a fait *Wintcheſter*.

C'eſt dans cette ville que l'an de Jéſus-Chriſt 407, le tyran Conſtantin fut proclamé empereur par ſes ſoldats, contre l'obéiſſance qu'ils devoient à Honorius; & il tira ſon fils Conſtant d'un monaſtere de cette même ville, pour le faire revêtir de la pourpre; mais ils périrent bientôt tous deux, après avoir eu quelques heureux ſuccès.

Les Saxons à leur arrivée dans le pays, trouverent *Wincheſter* ſi conſidérable, que les rois de Weſt-Sex la choiſirent pour le lieu de leur réſidence, y établirent un ſiege épiſcopal, une monnoie, & y bâtirent un grand nombre d'égliſes.

Après la conquête des Normands, les archives de la province furent miſes à *Wincheſter*. Le roi Edouard III. y établit une étape pour le commerce des laines & des draperies, ce qui la rendit encore plus floriſſante.

Elle n'a point perdu de ſon luſtre, c'eſt une grande ville fermée de murailles, contenant huit paroiſſes, un palais épiſcopal, un château, une égliſe cathédrale ſuperbe, & un hôtel de ville où l'on montre une grande table ronde, qu'on dit être la table ronde du fameux Arthur, tant chantée par les vieux romanciers.

Il ſe tint à *Wincheſter* un concile, l'an 957, en préſence de trois rois des différentes provinces.

L'évêché de *Wincheſter* eſt un des plus riches bénéfices du royaume, car il vaut huit mille livres ſterling de rente. L'évêque a ſous ſa juriſdiction ſpirituelle, les deux provinces de Hampshire & de Surrey, avec les îles de Jerſey & de Guerneſey. Un évêque de *Wincheſter*, nommé Guillaume Wickham, a fondé dans cette ville un beau & illuſtre college, où l'on entretient un principal, dix fellows ou aſſociés, deux ſcholarques & ſoixante & dix écoliers, qu'on tire de-là quand ils ſont avancés pour les envoyer à Oxford, au college neuf qui a été fondé par le même prélat.

Deux rois, pere & fils, Henri III. & Edouard I. ſont nés à *Wincheſter*. Le premier étoit un prince d'un petit génie, d'un naturel inconſtant, capricieux, & rempli des maximes du pouvoir arbitraire; foible quand il auroit fallu être ferme, plein d'hauteur déplacée quand il auroit fallu plier; avide d'argent juſqu'à l'excès, pour le prodiguer tout de ſuite en dépenſes folles & ridicules.

Saint Louis le battit deux fois, & ſur-tout à la journée de Taillebourg en Poitou. Les barons gagnerent ſur lui la fameuſe bataille de Lewes en 1264. Il fut enſuite redevable de ſa délivrance à ſon fils Edouard, qui lui ſuccéda. Enfin il mourut paiſiblement à Londres, en 1272, à 65 ans, après en avoir regné 56.

Edouard I. avoit de très-belles qualités, beaucoup de bravoure, de prudence, d'honneur, & de juſtice. L'Angleterre reprit ſa force ſous ſon regne; il conſerva la Guyenne, il s'empara du pays de Galles, il fit fleurir le commerce de ſes ſujets autant qu'on le pouvoit alors.

La maiſon d'Ecoſſe étant éteinte en 1291, il eut la gloire d'être choiſi pour arbitre entre les prétendans; il obligea d'abord le parlement d'Ecoſſe à reconnoître que la couronne de ce pays relevoit de celle d'Angleterre; enſuite il nomma pour roi Bayol, qu'il fit ſon vaſſal; enfin il prit pour lui-même ce royaume d'Ecoſſe, & c'eſt une grande tache à ſa gloire.

Sous ce prince, on vint déja à s'appercevoir que les Anglois ne ſeroient pas long-tems tributaires de Rome; on ſe ſervoit de prétexte pour mal payer, & on éludoit une autorité qu'on n'oſoit attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit vers l'an 1300, une nouvelle forme, telle qu'elle eſt à-peu-près de nos jours. Le titre de barons & de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entroient dans la chambre haute; la

la chambre baſſe commença à regler les ſubſides ; Edouard I. donna du poids à la chambre des communes, pour pouvoir balancer le pouvoir des barons ; ce prince aſſez ferme & aſſez habile pour les ménager & ne les point craindre, forma cette eſpece de gouvernement qui raſſemble tous les avantages de la royauté, de l'ariſtocratie, & de la démocratie, & qui ſous un roi ſage, ne peut que fleurir avec gloire.

Edouard I. mourut l'an 1307, à 68 ans, lorſqu'il ſe propoſoit d'aller reconquerir l'Ecoſſe, trois fois ſubjuguée, & trois fois ſoulevée.

Bilſon (Thomas) ſavant théologien & évêque, naquit à *Wincheſter*, vers l'an 1542, & mourut en 1616. Il ſe fit une grande réputation par ſes ouvrages. Le premier qu'il mit au jour à Oxford en 1585, a pour titre : *Traité de la différence entre l'obéiſſance chrétienne, & la rébellion anti-chrétienne.* Cet ouvrage fut appuyé par l'autorité ſouveraine, & dédié par l'auteur à la reine Eliſabeth.

Le docteur Bilſon, pour établir la ſuprématie royale, s'attache à juſtifier que les empereurs convoquoient autrefois des conciles, dont ils fixoient le tems & le lieu, réglant même qui ſeroient ceux qui y aſſiſteroient & qui y auroient voix : qu'ils déterminoient quelles matieres on y traiteroit ; qu'ils préſidoient aux débats, & empêchoient qu'on ne portât atteinte à la foi établie par les conciles précédens ; qu'ils jugeoient de leurs procédures, même par rapport aux matieres de foi, par la regle commune à tous les chrétiens, ſavoir, la parole de Dieu ; qu'ils confirmoient les décrets des conciles, en marquant ceux qu'ils approuvoient, & auxquels ils donnoient force de loi ; qu'à l'égard des ſentences, ils recevoient les appels qu'on interjettoit, ſuſpendoient l'exécution, & moderoient la rigueur des déciſions des conciles, quand ils les trouvoient trop ſéveres. Il prouve tous ces articles par l'exemple des princes juifs & des empereurs chrétiens.

Il obſerve enſuite que l'empereur Juſtinien, dans ſes *novell. conſtitut.* a réglé ce qui regarde la doctrine & la diſcipline de l'Egliſe, la conduite des évêques & des patriarches ſur la célébration des ſacremens, la convocation des ſynodes, l'ordination des eccléſiaſtiques, les mariages, les divorces, & autres choſes de cette nature, qui étoient en ce tems-là du reſſort de la puiſſance civile, & que le pape prétend aujourd'hui appartenir à la puiſſance eccléſiaſtique.

En 1593, il publia un traité du gouvernement de l'égliſe de Chriſt, & de l'autorité qu'avoient les anciens patriarches. Ce livre fut traduit en latin en 1611.

Enfin, il mit au jour à Londres, en 1604, un ſavant ouvrage, ſous le titre de *Deſcription des ſouffrances de Jéſus-Chriſt, & de ſa deſcente aux enfers.* Il prouve dans cet ouvrage par l'Ecriture & par les peres, que notre Seigneur eſt allé de la terre dans le ſéjour du parfait bonheur, & qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui nous autoriſe à croire que ſon ame eſt allée en enfer après ſa mort, & de-là au ciel ; qu'ainſi tout concourt à nous perſuader que les fideles vont d'ici-bas dans le ciel ; & qu'enfin le *hadès* du ſymbole eſt le paradis. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WINCHESTER, (*Géog. mod.*) bourgade d'Angleterre dans le comté de Northumberland. Ceux du pays l'appellent *Wincheſter in the wald*, ou *old Wincheſter*, c'eſt-à-dire *Wincheſter près du rempart*, ou *le vieux Wincheſter.* Ce lieu eſt peu éloigné des ruines du mur de Sévere. (*D. J.*)

WINDA, *ou* WINDAW, (*Géog. mod.*) ville du duché de Courlande, ſur la mer Baltique, à l'embouchure de la Weta, où elle a un petit port, à quinze milles de Memmel, & à trente de Riga. *Long.* 39. 24. *latit.* 57. 10. (*D. J.*)

WINDELINGEN, *ou* WINDLING, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Suabe, au duché de Wirtemberg, ſur le Necker, près de l'embouchure de la Lauter. (*D. J.*)

WINDISCH, (*Géod. mod.*) ville de Suiſſe, au canton de Berne, dans l'Argaw, à un quart de lieue de Kunigsfeld. Je parle de ce village, parce que c'eſt ici qu'il faut chercher les reſtes infortunés de l'ancienne *Vindoniſſa.*

Cette ville, dont j'ai déja fait mention, étoit forte par ſa ſituation ſur une hauteur, au confluent de deux rivieres rapides, larges & profondes ; je veux dire l'Aare & la Reuſs : on eſt ſurpris que perſonne ne ſe ſoit aviſé dans les derniers ſiecles, de rebâtir *Vindoniſſa.* Les Romains en avoient fait une place d'armes, pour arrêter l'irruption des Germains, comme Tacite le raconte, *liv. IV.* de ſon hiſtoire : & c'eſt ce que nous apprennent encore divers monumens qu'on y a déterrés, comme des inſcriptions, des cachets, & des médailles.

Il y a long-tems qu'on y voyoit cette inſcription qui parle d'un ouvrage de Veſpaſien : *Imp. T. Veſpaſianus. Cæſ. Aug. VII. Coſ. Marti Apollini Minervæ, Arcum Vican. Vindoniſſenſſis Curiæ*, &c.

On y a trouvé des médailles de pluſieurs empereurs, depuis Néron juſqu'à Valentinien. Vindoniſſe fut enſuite une ville épiſcopale ſous les premiers rois des Francs ; mais Childebert II. en tranſporta le ſiege à Conſtance, vers la fin du ſixieme ſiecle, parce que la premiere de ces deux villes avoit été ruinée par les guerres, dans les tems de la décadence de l'empire romain.

Vindoniſſe a été un ſiege épiſcopal, mais on ne ſait point les noms de ceux qui ont tenu ce ſiege ſous les empereurs romains. Il paroît ſeulement que cette ville ne fut ruinée qu'avec celles du plat-pays, par les armées de Théodebert, roi d'Auſtraſie, l'an 611. Depuis ce tems-là Vindoniſſe n'a jamais été rétablie, & ſon évêché eſt demeuré ſupprimé. Il étoit dans la province nommée *Maxima ſequanorum*, ſous la métropole de Beſançon. (*D. J.*)

WINDISCHGRATZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la baſſe-Stirie, près de la rive droite de la Drave. On croit que c'eſt la *Vendum* de Strabon. (*D. J.*)

WINDISCHMARCK, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche ; elle eſt bornée au nord, en partie par le comté de Cilley, en partie par la haute Carniole ; au midi par la Morlaquie ; au levant par la Croatie ; & au couchant par la haute & baſſe Carniole. Ce pays eſt preſque tout montueux ; ſes habitans parlent eſclavon, reconnoiſſent les archiducs d'Autriche pour ſeigneurs, & ſont catholiques. Il a pour chef-lieu Medling, ou Metling. Les deux principales rivieres de cette contrée ſont le Gurck & le Kulp. (*D. J.*)

WINDRUSH, LA, (*Geogr. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource au duché de Gloceſter, entre dans Oxfordshire, & ſe jette dans l'Iſis, ou la Thamiſe, à l'occident d'Oxford. (*D. J.*)

WINDSOR, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Berkshire, ſur la Thamiſe, à vingt-cinq milles de Londres. Ce bourg nommé anciennement *Windleshore*, a droit de marché, députe au parlement, & eſt remarquable par la maiſon de plaiſance des rois de la grande-Bretagne ; dont nous parlerons dans l'article ſuivant. (*D. J.*)

WINDSOR, (*Géog. mod.*) maiſon de plaiſance des rois de la grande-Bretagne, en Berkshire, ſur la Thamiſe. Elle prend ſon nom du bourg de *Windſor*, où elle eſt ſituée, & où les rois d'Angleterre ont toujours eu leur château depuis Guillaume le conquerant.

Edouard III. voulant ériger un ſuperbe monument de ſes victoires ſur Jean, roi de France, &

David, roi d'Ecoſſe, fit démolir l'ancien palais de *Windſor*, pour en élever un nouveau plus ſuperbe. *Wickam* (Guillaume) profondément verſé dans l'architecture, ayant été chargé de ce ſoin, s'en acquitta glorieuſement, & n'y employa que trois années; il mit ſur ce palais l'inſcription ſuivante: *this made Wickam;* comme les paroles de cette inſcription ſont équivoques, & qu'elles ſignifient également *Wickam a fait ceci*, ou *ceci a fait Wickam*, ſes ennemis donnerent un tour malin à l'inſcription, & firent entendre à Edouard, que l'intendant de cet édifice s'en attribuoit inſolemment toute la gloire. Le roi irrité reprocha cette audace à Wickam, qui lui répondit d'un air gai, que ſes délateurs étoient bien odieux, ou bien ignorans dans la langue angloiſe, puiſque le vrai ſens de l'inſcription qu'il avoit miſe exprès à la gloire de ſon roi, vouloit dire *ceci, ce palais m'a procuré les bontés de mon prince, & m'a fait ce que je ſuis.* Edouard ſe mit à rire, & la délation des envieux de Wickam ne ſervit qu'à l'augmentation de ſon crédit. Edouard le fit ſon premier ſecrétaire, garde du ſceau privé, évêque de Wincheſter, & grand chancelier du royaume.

La reine Eliſabeth & Charles II. ont embelli le château de *Windſor*, qui paſſe aujourd'hui pour la plus belle maiſon royale qu'il y ait en Angleterre; cependant ce château n'a ni jardins, ni fontaines, ni avenues, & ſon unique ornement extérieur ſe réduit à un grand parc rempli de bêtes fauves; mais on jouit dans ce château d'une vue raviſſante, qui s'étend de tous côtés ſur une belle campagne, où l'œil découvre à perte de vue le cours de la Thamiſe, des champs couverts d'épics, des prairies émaillées de fleurs, & des collines ombragées de forêts; de ſorte que ce palais eſt un des plus beaux ſéjours qu'on puiſſe trouver. Pavillon dit qu'il a été bâti & embelli par les Fées, pour la demeure ordinaire des Graces, & la retraite des plus tendres Amours; plus beau ſans comparaiſon que la gloire de Niquée; que quant aux dehors ils ſont faits, comme il plait à Dieu, qui en ſait bien plus que M. le Noſtre; il ajoute:

La nature, en ce lieu, de mille attraits pourvue,
Pour ſe faire admirer,
Semble tout exprès ſe parer
En s'expoſant à notre vue.
Inceſſamment le ciel y rit,
Et la terre qu'il embellit
D'un verd qui peint ſes prés, ſes coteaux, ſes bocages,
Tout vous enchante; & l'art humain,
Reſpectant de ſi beaux ouvrages,
N'oſe pas y mettre la main.

Edouard III. naquit dans ce beau château, en 1312. Sa vie & ſes exploits ſont connus de tout le monde; on ſait que c'eſt l'un des plus grands & des plus célebres rois d'Angleterre. Il fut modeſte dans ſes victoires, & ferme dans ſes traverſes. Etroitement uni avec ſon parlement, il donna d'excellens ſtatuts pour le bonheur de ſa nation; enfin la gloire du prince de Galles ſon fils concourut à jetter un nouveau luſtre ſur la ſienne; c'eſt dommage qu'il ait terni ce luſtre en rompant par pure ambition la glorieuſe paix qu'il avoit faite avec le roi d'Ecoſſe. Je ne lui reproche point la paſſion qu'il prit ſur ſes vieux jours pour la belle Alix Pierce; n'ayant pas connu l'amour dans ſa jeuneſſe, il n'eut pas aſſez de force pour s'en défendre dans un âge avancé. Il mourut en 1377, à 65 ans, après avoir joui d'un ſi grand bonheur juſqu'à l'an 1369, qu'à peine dans l'hiſtoire trouveroit-on des exemples d'un regne ſi fortuné. Mais depuis ce tems-là, le ſort ſe laſſa de le favoriſer, & le dépouilla de ſes illuſtres conquêtes; cependant l'Angleterre ſe dédommagea ſous ſon regne, avec uſure, des tréſors que lui couterent les entrepriſes de ſon monarque: elle vendit ſes laines, étendit ſon commerce, & forma des manufactures qu'elle ne connoiſſoit point auparavant.

Un autre roi d'Angleterre né à *Windſor*, eſt Henri VI. appellé communément *Henri de Windſor*. Il ne reſſembla point à ſon illuſtre pere Henri V. auquel il ſuccéda, en 1422. On trouve dans ſa vie une inaction naturelle au bien comme au mal; auſſi fut-il le jouet perpétuel de la fortune. Au-bout d'un regne de 38 ans, Edouard IV. le dépoſſéda du trône, & neuf ans après, le comte de Warvick, que l'on appelloit *le faiſeur de rois*, en débuſqua celui-ci pour y rétablir Henri VI. Enfin ſept mois étoient à peine écoulés, qu'Edouard rentra triomphant dans Londres, remonta ſur le trône, & renferma Henri dans la tour, où il fut égorgé par le duc de Gloceſter, en 1471, à 52 ans.

Il y a deux chapelles à *Windſor*, l'une neuve, au bout de la galerie du château, & l'autre vieille, beaucoup plus belle, où les rois tiennent le chapitre de l'ordre de la jarretiere. Cette vieille chapelle eſt encore mémorable, pour avoir ſervi de ſépulture à Edouard IV. à Henri VIII. & à Charles I.

Edouard IV. fils de Richard duc d'Yorck, diſputa la couronne au malheureux Henri VI. qui étoit de la maiſon de Lancaſtre, remonta ſur le trône, & le garda juſqu'à la mort. Ce qu'il y a de plus étonnant dans la vie de ce prince, c'eſt ſon bonheur, qui ſemble tenir du prodige; il fut élevé ſur le trône après deux batailles perdues, l'une par le duc d'Yorck ſon pere, l'autre par le comte de Warwick. La tête du pere étoit encore ſanglante ſur la muraille d'Yorck, lorſqu'on proclamoit le fils à Londres. Il échappa, comme par miracle, de la priſon de Médelham. Il fut reçu dans la capitale à bras ouverts à ſon retour de Hollande, avant que d'avoir vaincu, & pendant que ſon ſort dépendoit de celui d'un combat que le comte de Warwick alloit lui livrer. Enfin après avoir été victorieux dans toutes les batailles où il ſe trouva, il mourut en 1483, âgé de 42 ans.

Lorſque ce prince gagna la couronne, c'étoit un des hommes des mieux faits de l'Europe. Philippe de Comines aſſure, qu'il fut redevable du trône à l'inclination que les principales dames de Londres avoient pour lui; mais ç'auroit été peu de choſe s'il n'eût pas eu en même tems l'affection de leurs maris, & en général celle de la plûpart des Anglois; cependant on a raiſon de lui reprocher ſon libertinage, & ce qui eſt bien pis, ſa cruauté & ſes parjures. Il fit périr ſur l'échafaut pluſieurs grands ſeigneurs qu'il avoit pris dans des batailles. Il eſt coupable de la mort du duc de Clarence ſon propre frere, de celle d'Henri VI. & du prince de Galles; enfin la mauvaiſe foi de ce roi parut dans l'injuſte ſupplice du comte de Wells qu'il tira de ſon aſile par un ſauf-conduit, & dans celui du bâtard de Falconbridge, après lui avoir pardonné ſon crime.

Henri VIII. fils & ſucceſſeur d'Henri VII. en 1509, âgé de 18 ans, avoit pris du goût pour l'étude dans ſa premiere jeuneſſe. Il étoit libéral, adroit, ouvert, & brave. Il défit les François à la bataille des *Eperons*, en 1513, & prit Térouane & Tournay. De retour en Angleterre, il marcha contre les Ecoſſois, & les vainquit à la bataille de Floden, où Jacques IV. leur roi fut tué.

Voluptueux, fougueux, capricieux, cruel, & ſur-tout opiniâtre dans ſes deſirs, il ne laiſſe pas que d'avoir ſa place entre les rois célebres, & par la révolution qu'il fit dans les eſprits de ſes peuples, & par la balance que l'Angleterre apprit ſous lui à tenir entre les ſouverains. Il prit pour deviſe un guerrier tendant ſon arc, avec ces mots, *qui je défends eſt maître*, deviſe que ſa nation a rendu quelquefois

véritable, ſur-tout depuis ſon regne.

Amoureux d'Anne de Boulen, il ſe propoſa de l'épouſer, & de faire un divorce avec ſa femme Catherine. Il ſollicita par ſon argent les univerſités de l'Europe d'être favorables à ſon amour. Muni des approbations théologiques qu'il avoit achetées, preſſé par ſa maîtreſſe, laſſé des ſubterfuges du pape, ſoutenu de ſon clergé, maître de ſon parlement, & de plus encouragé par François I. il fit caſſer ſon mariage, en 1533, par une ſentence de Cranmer, archevêque de Cantorbery.

Le pape Clément VII. enorgueilli des prérogatives du ſaint ſiege, & fortement animé par Charle-Quint, s'aviſa de fulminer contre Henri VIII. une bulle, par laquelle il perdit le royaume d'Angleterre. Henri ſe fit déclarer par ſon clergé chef ſuprême de l'égliſe angloiſe. Le parlement lui confirma ce titre, & abolit toute l'autorité du pape, ſes annates, ſon denier de ſaint Pierre, & les proviſions des bénéfices. La volonté d'Henri VIII. fit toutes les lois, & Londres fut tranquille, tant ce prince terrible trouva l'art de ſe rendre abſolu. Tyran dans le gouvernement, dans la religion, & dans ſa famille, il mourut tranquillement dans ſon lit, en 1547, à 57 ans, après en avoir regné 37.

On vit dans ſa derniere maladie, dit M. de Voltaire, un effet ſingulier du pouvoir qu'ont les lois en Angleterre, juſqu'à ce qu'elles ſoient abrogées; & combien on s'eſt tenu dans tous les tems à la lettre plutôt qu'à l'eſprit de ces lois. Perſonne n'oſoit avertir Henri de ſa fin prochaine, parce qu'il avoit fait ſtatuer, quelques années auparavant par le parlement, que c'étoit un crime de haute-trahiſon de prédire la mort du ſouverain. Cette loi, auſſi cruelle qu'inepte, ne pouvoit être fondée ſur les troubles que la ſucceſſion entraîneroit, puiſque cette ſucceſſion étoit réglée en faveur du prince Edouard : elle n'étoit que le fruit de la tyrannie de Henri VIII. de ſa crainte de la mort, & de l'opinion où les peuples étoient encore, qu'il y a un art de connoître l'avenir.

La groſſeur des doigts de ce prince étoit devenue ſi conſidérable, quelque tems avant ſon décès, qu'il ne put ſigner l'arrêt de mort contre le duc de Norfolck; par bonheur pour ce duc, le roi mourut la nuit qui précéda le jour qu'il devoit avoir la tête tranchée; & le conſeil ne jugea pas à-propos de procéder à l'exécution d'un des plus grands ſeigneurs du royaume.

Henri VIII. avoit eu ſix femmes; Catherine d'Aragon, répudiée; Anne de Boulen, décapitée; Jeanne Seymour, morte en couches; Anne de Clèves, répudiée; Catherine Howard, décapitée; & Catherine Pare, qui épouſa Thomas Seymour, grand-amiral. François I. lui fit faire un ſervice à Notre Dame, ſuivant l'uſage, dit M. de Thou, établi par les rois, quoi qu'il fût mort ſéparé de l'égliſe.

Je trouve qu'il s'eſt paſſé ſous le regne d'Henri VIII. pluſieurs événemens qui méritoient d'entrer dans l'hiſtoire de M. de Rapin : j'en citerai quelques-uns pour exemples.

En 1527, le roi etant à la chaſſe de l'oiſeau, & voulant ſauter un foſſé avec une perche, tomba ſur la tête, & ſi un de ſes valets-de-pié, nommé *Edmond Moody*, n'étoit accouru, & ne lui avoit pas levé la tête qui tenoit ferme dans l'argile, il y auroit étouffé.

La 24^{e} année du regne de ce prince, on bâtit ſon palais de Saint-James. Dans la 25^{e}, on inſtitua la préſidence pour le gouvernement du nord d'Angleterre. Dans la 28^{e}, le pays de Galles, qui avoit été province de la nation angloiſe, devint un membre de la monarchie, & fut ſoumis aux mêmes lois fondamentales.

L'an 30 de ce regne, l'invention de jetter en fonte des tuyaux de plomb pour la conduite des eaux, fut trouvée par Robert Brook, un des aumôniers du roi; Robert Cooper, orfevre, en fit les inſtrumens, & mit cette invention en pratique. L'an 25 du même regne, les premieres pieces de fer fondu qu'on ait jamais fait en Angleterre, furent faites à Backſtead, dans le comté de Suſſex, par Rodolphe Paye, & Pierre Baude.

Sur la fin de ce regne, on ſupprima les lieux publics de débauches, qui avoient été permis par l'état. C'étoit un rang entier de maiſons tout le long de la Thamiſe, au fauxbourg de Southwarck, au nombre de ſeize, diſtinguées par des enſeignes. Sous le regne de Henri II. on avoit fait au ſujet de ces maiſons divers réglemens de police, qu'on peut voir dans la deſcription de Londres par Stow. Cambden croit qu'on nommoit ces maiſons *ſtews*, à cauſe des viviers qui en étoient proche, où l'on nourriſſoit des brochets & des tanches.

Le corps de Henri VIII. eſt enſeveli à *Windſor*, ſous un tombeau magnifique de cuivre doré, mais qui n'eſt pas encore fini.

Charles I. (dit M. Hume, dont je vais emprunter le pinceau), étoit de belle figure, d'une phyſionomie douce, mais mélancolique. Il avoit le teint beau, le corps ſain, bien proportionné, & la taille de grandeur moyenne. Il étoit capable de ſupporter la fatigue, excelloit à monter à cheval, & dans tous les autres exercices. On convient qu'il étoit mari tendre, pere indulgent, maître facile, en un mot, digne d'amour & de reſpect. A ces qualités domeſtiques, il en joignoit d'autres qui auroient fait honneur à tout particulier. Il avoit reçu de la nature du goût pour les beaux arts, & celui de la peinture faiſoit ſa paſſion favorite.

Son caractere, comme celui de la plûpart des hommes, étoit mêlé; mais ſes vertus l'emportoient ſur ſes vices, ou pour mieux dire ſur ſes imperfections; car parmi ſes fautes, on en trouveroit peu qui méritaſſent juſtement le nom de *vice*.

Ceux qui l'enviſagent en qualité de monarque, & ſous le point de vue le plus favorable, aſſurent que ſa dignité étoit ſans orgueil, ſa douceur ſans foibleſſe, ſa bravoure ſans témérité, ſa tempérance ſans auſtérité, ſon économie ſans avarice. Ceux qui veulent lui rendre une juſtice plus ſévere, prétendent que pluſieurs de ſes bonnes qualités étoient accompagnées de quelque défaut, qui leur faiſoit perdre toute la force naturelle de leur influence. Son inclination bienfaiſante étoit obſcurcie par des manieres peu gracieuſes; ſa piété avoit une bonne teinture de ſuperſtition. Il déféroit trop aux perſonnes de médiocre capacité, & ſa modération le garantiſſoit rarement des réſolutions bruſques & précipitées. Il ne ſavoit ni céder aux emportemens d'une aſſemblée populaire, ni les réprimer à-propos; la ſoupleſſe & l'habileté lui manquoient pour l'un, & la vigueur pour l'autre.

Malheureuſement ſon ſort le mit ſur le trône dans un tems où les exemples de pluſieurs regnes favoriſoient le pouvoir arbitraire, & où le cours du génie de la nation tendoit violemment à la liberté. Dans un autre ſiecle, ce monarque auroit été ſûr d'un regne tranquille; mais les hautes idées de ſon pouvoir dans leſquelles il avoit été nourri, le rendirent incapable d'une ſoumiſſion prudente à cet eſprit de liberté qui prévaloit ſi fortement parmi ſes ſujets. Sa politique ne fut pas ſoutenue de la vigueur & de la prévoyance néceſſaires pour maintenir ſa prérogative au point où il l'avoit élevée. Enfin, expoſé ſans ceſſe aux aſſauts d'une multitude de factions furieuſes, implacables, fanatiques, ſes mépriſes & ſes fautes eurent les plus fatales conſéquences. Trop ri-

goureuſe ſituation, même pour le plus haut degré de la capacité humaine!

Les partis qui diviſoient le royaume étoient des convulſions générales de tous les eſprits, une ardeur violente & réfléchie de changer la conſtitution de l'état, un deſſein mal conçu dans les royaliſtes d'établir le pouvoir deſpotique, fureur de la liberté dans la chambre des communes, le deſir dans les évêques d'écarter le parti calviniſte des Puritains, le projet formé chez les Puritains d'humilier les évêques, & enfin le plan ſuivi & caché des indépendans, qui conſiſtoit à ſe ſervir des défauts de tous les autres, pour devenir leurs maîtres.

Au milieu de cette anarchie, les catholiques d'Irlande maſſacrent quarante mille proteſtans de leur île, & Charles I. écouta le fatal conſeil de ſoutenir ſa puiſſance par un coup d'autorité. Il quitte Londres, ſe rend à Yorck, raſſemble ſes forces, & s'arrêtant près de Nottingham, il y éleve l'étendart royal, ſigne ouvert de la guerre civile dans toute la nation.

On donne batailles ſur batailles, d'abord favorables au prince, enfin malheureuſes & déſaſtrueuſes. Après avoir reçu dans ſon armée ces odieux irlandois teints du ſang de leurs compatriotes, & taillés en pieces par le lord Fairfax à la bataille de Naſeby qui ſuivit la victoire de Marſton, il ne reſta plus au monarque que la douleur d'avoir donné à ſes ſujets le prétexte de l'accuſer d'être complice de l'horrible maſſacre commis par les mêmes irlandois le 22 Octobre 1641.

Charles marcha d'infortunes en infortunes; il crut trouver ſa ſûreté dans l'armée écoſſoiſe, & ſe jetta entre ſes mains; mais les Ecoſſois le vendirent, & le livrerent aux commiſſaires anglois; il s'échappa de leur garde, & ſe ſauva dans l'île de Wight, où il fut enlevé & transféré au château de Hulſt. Sa mort étant réſolue, Cromwell, Ireton & Harriſon établirent une cour de juſtice, dont ils furent les principaux acteurs, avec quelques membres de la chambre-baſſe & quelques bourgeois de Londres. On traduiſit trois fois le monarque devant cette cour illégale, & il refuſa autant de fois d'en reconnoître la juriſdiction. Enfin le 10 Février 1649, ſa tête fut tranchée d'un ſeul coup dans la place de Wittehall. Un homme maſqué fit l'office d'exécuteur, & le corps fut dépoſé dans la chapelle de *Windſor*.

La mort tragique de ce monarque a fait mettre en queſtion, s'il ſe trouve des cas où le peuple ait droit de punir ſon ſouverain. Il eſt du-moins certain que ceux qui donnent le plus de carriere à leurs idées, pourroient douter, ſi dans un monarque la nature humaine eſt capable d'un aſſez haut degré de dépravation, pour juſtifier dans des ſujets révoltés, ce dernier acte de juriſdiction. L'illuſion, ſi c'en eſt une, qui nous inſpire un reſpect ſacré pour la perſonne des princes, eſt ſi ſalutaire, que la détruire par le procès d'un ſouverain, ce ſeroit cauſer plus de mal au peuple qu'on ne peut eſpérer d'effet ſur les princes, d'un exemple de juſtice qu'on croiroit capable de les arrêter dans la carriere de la tyrannie.

Je ſai qu'on cite dans l'hiſtoire de l'ancienne Rome l'exemple de Néron, que les Romains condamnerent comme l'ennemi public, ſans aucune forme de procès, au châtiment le plus ſévere & le plus ignominieux. Mais les crimes de cet odieux tyran étoient portés à un degré d'énormité, qui renverſe toutes ſortes de regles. Quand on paſſe enſuite de l'exemple de Néron à celui de Charles I. & que l'on conſidere la contrariété qui ſe trouve dans leurs caracteres, l'on ne plaint point l'un, & l'on eſt confondu que l'autre pût éprouver une ſi fatale cataſtrophe.

L'hiſtoire, cette grande ſource de ſageſſe, fournit des exemples de tous les genres; & tous les préceptes de la prudence, comme ceux de la morale, peuvent être autoriſés par cette variété d'événemens, que ſon vaſte miroir eſt capable de nous préſenter.

De ces mémorables révolutions qui ſe ſont paſſées dans un ſiecle ſi voiſin du nôtre, les Anglois peuvent tirer naturellement la même leçon que Charles, dans ſes dernieres années, en tira lui-même; qu'il eſt très-dangereux pour leurs princes de s'attribuer plus d'autorité qu'il ne leur en eſt accordé par les lois. Mais les mêmes ſcènes fourniſſent à l'Angleterre une autre inſtruction, qui n'eſt pas moins naturelle, ni moins utile, ſur la folie du peuple, les fureurs du fanatiſme, & le danger des armées mercénaires. Je dis *les fureurs du fanatiſme*, car il n'eſt pas impoſſible que le meurtre de Charles I. la plus atroce des actions de Cromwell, n'ait été déguiſée à ſes yeux ſous une épaiſſe nuée d'illuſions fanatiques, & qu'il n'ait regardé ſon crime ſous l'aſpect d'une action méritoire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WINEDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wirtemberg, ſur une petite riviere, avec un château fortifié, qui appartient au grand-maître de l'ordre teutonique.

Lyſerus (Polycarpe), théologien de la confeſſion d'Augsbourg, naquit à *Wineden* en 1552. Il fut un des principaux directeurs du livre de la *concorde*, & il exerça vigoureuſement la charge de miſſionnaire, non-ſeulement pour le donner à ſigner à ceux qui étoient dans les emplois, mais pour opérer la réunion des calviniſtes & des luthériens que négocioient les agens du roi de Navarre. Il devint miniſtre de cour à Dreſde l'an 1594, & y mourut en 1601 pere de treize enfans. Il compoſa pluſieurs livres latins de théologie qui n'exiſtent plus aujourd'hui, non plus que ceux qu'on fit contre lui de toutes parts, à l'occaſion des ſignatures de ſon formulaire. (*D. J.*)

WINFRIED'S-WELL, (*Géogr. mod.*) c'eſt-à-dire *fontaine de Winfride*; c'eſt une fontaine d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Flint, à l'occident de la ville de ce nom, & dans un petit bourg nommé *Holy-Well*, c'eſt-à-dire *fontaine ſacrée*, ainſi dite en conſéquence de la fontaine de Winfride. On raconte qu'anciennement un tyran du pays ayant violé & enſuite égorgé une ſainte fille, appellée *Winfride*, la terre pouſſa dans le même endroit la fontaine dont nous parlons; comme il ſe trouve au fond de cette fontaine de petites pierres ſemées de taches rouges, la tradition ſuperſtitieuſe du pays fait paſſer ces taches pour des gouttes du ſang de ſainte Winfride qui ne s'effaceront jamais. On a bâti une petite égliſe ſur cette fontaine, & l'on a peint dans les fenêtres de cette égliſe la mort tragique de la ſainte; mais le ſavant évêque d'Ely, Guillaume Fleetwood, étant encore évêque de S. Aſaph, a détrompé le public ſur l'hiſtoire de ſainte Winfride, en publiant en 1713 la légende de cette ſainte, avec des obſervations qui démontrent la fauſſeté de cette légende. La reine Marie d'Eſt, femme du roi Jacques II. eſt la derniere perſonne de haut rang qui ait été en pélerinage à *Winfried's-Well*. (*D. J.*)

WINGURLA, (*Géog. mod.*) ville des Indes orientales, au royaume de Viſapour, ſur le bord de la mer, près & au nord de Goa. Les Hollandois y ont une loge.

WINNICZA, (*Géogr. mod.*) ville de Pologne, dans la Podolie, capitale du Palatinat de Braclaw, ſur la rive du Bog, à 12 lieues de Braclaw. C'eſt le ſiege d'un tribunal de juſtice, & le lieu de l'aſſemblée de la nobleſſe. *Long. 46. latit. 49. 27.*

WINSCHOTE, (*Géogr. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans la ſeigneurie de Groningue, à cinq lieues de la ville de Groningue, & à une lieue du

bras de mer, nommé *Dollert*. Le combat de *Winſchote* en 1548 fut le premier qui ſe donna pour la liberté des Provinces-Unies, & ce combat fut heureux.

WINSHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Franconie, dans le marquiſat d'Anſpach, ſur la riviere d'Aiſch, à dix lieues au nord-oueſt de Nuremberg. Elle eſt impériale. *Long.* 27. 56. *latit.* 49. 28.

WINTERTHOUR, (*Géogr. mod.*) en latin *Vintodurum* ou *Vitudorum*, ville de Suiſſe, au canton de Zurich, ſur la petite riviere d'Eulach, dans une plaine, à huit lieues au nord-eſt de Zurich. Elle eſt remarquable par ſon antiquité, par ſes grands privileges & par un bain d'eaux minérales. On a trouvé dans les environs de *Winterthour* des monumens d'antiquités romaines, & entr'autres des médailles des empereurs Domitien, Conſtance & Conſtantin. *Long.* 26. 31. *latit.* 47. 42. (*D. J.*)

WINWICK, (*Géog. mod.*) lieu d'Angleterre, dans la province de Lancaſtre, ſur la route de Londres à Lancaſtre, entre Warington & Wigan. Ce lieu eſt remarquable par ſon presbytere, l'un des plus riches du royaume. On lit dans l'égliſe cette inſcription en lettres gothiques à l'honneur du roi Oſwald:

Hic locus, Oſwalde, *quondam placuit tibi valdè*,
Northam Humbrorum fueras rex, *nunc quoque polorum*
Regna tenes, *loco paſſus* Marcelde *vocato*.

(*D. J.*)

WIPPER, (*Géog. mod.*) nom commun à deux rivieres d'Allemagne; l'une du landgraviat de Thuringe, prend ſa ſource dans le comté de Mansfeld, & tombe dans la Sala; l'autre a ſon origine dans le comté de la Marck, & ſe jette dans le Rhein par deux embouchures.

WIPPERFURD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le comté de Berg, ſur le bord du Wipper qui lui a donné ſon nom.

WIRISKWALD, (*Géog. mod.*) vaſte forêt de l'empire ruſſien, dans l'Eſthonie, au quartier de Wirie, dont elle occupe une grande partie & dont elle prend le nom.

WIRLAND *ou* WIRIE, (*Géog. mod.*) quartier de l'empire ruſſien, dans l'Eſthonie. Il eſt baigné au nord par le golfe de Finlande. L'Alentakie le borne à l'orient; il a la Jerwie au midi, & l'Harrie au couchant. La forêt de Viriskwald occupe une grande partie du pays, ſur la côte duquel on voit les îles de Wrango & de Ekolm. (*D. J.*)

WIRM, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans l'électorat de Baviere. Elle ſort du lac de Wirmſée, auquel elle ſert d'émiſſaire pour porter ſes eaux dans la riviere d'Amber.

WIROWITZA, (*Géog. mod.*) petite ville de Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur une petite riviere qui ſe rend dans la Drave: elle eſt chef-lieu du comté de Verocz. Les Turcs la prirent en 1684, mais ils la reſtituerent à l'empereur en 1699 par le traité de Carlowitz. (*D. J.*)

WIRSUNG, CANAL DE, (*Anatomie.*) *Wirſung* Bavarois ſe rendit ſi célebre dans l'Anatomie, qu'il s'attira l'envie de ſes collegues qui, jaloux des victoires qu'il remportoit tous les jours ſur eux, le firent aſſaſſiner dans ſon cabinet par un italien. On prétend qu'il découvrit le premier en 1642 le conduit pancréatique qui s'étend tout le long du pancréas, & qui aboutit avec le conduit cholédoque dans le duodenum. *Voyez* PANCRÉAS.

WIRTEMBERG, DUCHÉ DE, (*Géog. mod.*) duché ſouverain d'Allemagne, dans la Suabe. *Voyez* WURTEMBERG, *Géog. mod.*

WISBADEN, (*Géog. mod.*) bourg d'Allemagne, dans la Wettéravie, à deux lieues de Mayence, près du monaſtere d'Erbach, & à ſix ou ſept lieues de Francfort. Ce lieu a des eaux minérales connues des anciens ſous le nom d'*aquæ mattiacæ*. (*D. J.*)

WISBICH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre, dans la province de Cambridge, au milieu des marais, non loin de la mer, avec un château. Elle appartient aux évêques d'Eli. En 1236 l'Océan enflé prodigieuſement par un vent orageux, inonda pendant deux jours tout le pays, y fit un ravage incroyable, & renverſa la ville de *Wisbich*; ce ne fut que ſur la fin du quinzieme ſiecle que Jean Morton, évêque d'Eli, releva le château, & le bâtit de briques. (*D. J.*)

WISBY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Visbia*, *Visburgum*; ville de Suéde, dans l'île de Gothland, ſur ſa côte occidentale. Cette ville autrefois grande & riche, n'eſt preſque plus qu'une bourgade murée, baſtionnée, & défendue par un château bâti près du port, où réſide le gouverneur. On prétend que les habitans de *Wisbi* ont dreſſé dans le nord les premieres cartes marines, & qu'ils ont établi les premiers, d'après Oleron, des réglemens pour le commerce & pour la navigation. *Long.* 36. 52. *latit.* 57. 38. (*D. J.*)

WISCHAW, (*Géog. mod.*) petite ville, & maintenant chétive bourgade d'Allemagne, dans la Moravie, au cercle de Briun. (*D. J.*)

WISCHEGROD *ou* WISCHEGRAD, *ou* WISSEGROD, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Mazovie, ſur la Viſtule. (*D. J.*)

WISK, (*Jeux de cartes.*) *Voyez* WHISK.

WISKOW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Mazovie, ſur la gauche du Bog, à 10 lieues vers le nord de Warſovie.

WISLOK *ou* WISLOC, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein, au Craihgow, à 2 lieues au midi d'Heidelberg, entre cette ville & Sintzen. Les François la réduiſirent en cendres en 1689, & elle ne s'eſt pas rétablie depuis. *Long.* 27. 24. *lat.* 49. 14.

WISLOKE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la petite Pologne. Elle eſt aux confins du palatinat de Cracovie, vers les frontieres de la Hongrie, & ſe jette dans la Viſtule, un peu au-deſſus de Mielecz.

WISMAR, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Meckelbourg, dont elle eſt capitale. *Wiſmar* étoit déja un grand village dans le dixieme ſiecle; ce village devint ville, & une ville conſidérable, qui dans le treizieme ſiecle fut miſe au rang des villes anſéatiques. Les flottes de ces villes s'aſſembloient dans le port de *Wiſmar*. Le duc Adolphe Fréderic s'empara de *Wiſmar* en 1632, avec le ſecours des Suédois qui y tinrent garniſon, & on leur en fit la ceſſion par le traité de Weſtphalie. Elle fut bombardée en 1711 par le roi de Danemarck; en 1715 les alliés du nord l'aſſiégerent, la prirent, & en démolirent les fortifications. Enfin, elle a été rendue à la Suéde en 1721 par la paix du nord, mais toute ouverte, & à condition qu'on n'en releveroit pas les fortifications. Cette ville eſt ſituée au fond d'un golfe que forme la mer Baltique, à 7 milles de Lubeck, 23 nord-eſt de Lunebourg, 28 oueſt par ſud de Stralſund, & 4 de Schwerin. *Long.* 29. 32. *lat.* 53. 56.

Morhof (Daniel George) ſavant littérateur, naquit à *Wiſmar* l'an 1639, & mourut à Lubeck en 1691, à cinquante-trois ans. Vous trouverez ſon article dans les mémoires du pere Niceron, *tom. II.* Je dirai ſeulement que Morhof a mis au jour un ouvrage fort eſtimé, & avec raiſon. Il eſt intitulé: *Polyhiſtor, ſive de notitiâ auctorum, & rerum*; Lubeck 1708, *in*-4°. La meilleure édition de cet ouvrage, eſt celle de la même ville en 1732, en 2 *vol. in*-4°. (*D. J.*)

WIST, L'ÎLE, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des hébrides. Elle a 36 milles de longueur, & 5 ou 6 de largeur ; elle eſt toute entrecoupée de lacs & de golfes, & cependant elle eſt aſſez peuplée pour avoir cinq paroiſſes.

WISTOCK, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, au comté de Prug, ſur la riviere Dorſa. Ce lieu eſt connu dans l'hiſtoire par la victoire que Bannier, général des Suédois, y remporta ſur les Danois en 1636.

Acidalius (Valens) y naquit en 1666, & mourut en 1595, à l'âge de vingt-huit ans, ayant déja donné des preuves de ſon érudition par un ſavant commentaire ſur Quint-Curce ; par des notes ſur Tacite, ſur Velleius Paterculus ; par ſes *divinations* ſur Plaute, & par des poéſies. On lui a fauſſement attribué un petit livre qui fut imprimé l'an 1595, & dont le ſujet étoit que les femmes ne ſont pas des animaux raiſonnables, *mulieres non eſſe homines*. Baillet a mis Acidalius parmi ſes enfans célebres, & il a eu raiſon. Lipſe en faiſoit grand cas, & écrivoit à Monavius : *Ipſe Valens (non te fallam augur) gemmula erit germaniæ veſtræ, vivat modo.* Acidalius prit le doctorat en Médecine *ad honores*, car il n'eut jamais envie de pratiquer. Il n'y avoit que les maladies des manuſcrits qu'il ſe propoſoit de guérir. (*D. J.*)

WITEPSK, (*Géog. mod.*) palatinat du grand duché de Lithuanie ; il eſt borné au nord & au levant, par la Ruſſie ; au midi, par les palatinats de Minski & de Mſciſlaw ; au couchant, par ceux de Poloczk & de Wilna. C'eſt un pays ſtérile, & dont les habitans ſont miſérables. *Witepsk* eſt la capitale.

WITEPSK, (*Géog. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale du palatinat du même nom, ſur la Dwina, au milieu des marais, à 18 lieues au nord-eſt de Poloczk, avec un fort château. *Long. 48. 55. latit. 55. 57.*

WITHAM, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Lincolnshire. Elle prend ſa ſource au nord-oueſt de Stanford, vers les frontieres de Leiceſter, & ſe perd dans l'Océan, près de Boſton, en roulant ſes eaux à travers des marais.

WITLEY *ou* WITLEY-CASTLE, (*Géog. mod.*) bourgade d'Angleterre, dans le comté de Northumberland, aux confins du comté de Durham, près de la ſource de l'Alow. Halley prend ce lieu pour l'ancienne *Alauna* ou *Alone*, & Camden dit qu'*Alauna* eſt Allaway.

WITLICH, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Vitelliacum*, petite ville d'Allemagne, au cercle du bas-Rhein, dans le diocèſe de Trèves, ſur le Léſer.

WITNEY, (*Geog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Oxfordshire, ſur la riviere de Windruch. Ce bourg eſt fameux par ſes manufactures de couvertures de lit, par ſon école & par ſa bibliothéque.

WITTÉNA-GÉMOT, ſ. m. (*Hiſt. d'Angl.*) c'étoit le parlement des anciens Saxons, ſelon Guillaume de Malmsbury, & le ſavant Camdem. Le *Witténa-gémot* étoit l'aſſemblée générale du ſénat & du peuple. Le chevalier Henri Spelman l'appelle le conſeil général du clergé & du peuple, *commune concilium tam cleri quam populi.* C'étoit dans cette aſſemblée, que réſidoit la ſouveraine autorité de faire, d'abroger, d'interpréter les lois, & généralement de régler tout ce qui avoit rapport à la ſureté & au bien de l'état. Dans le *Witténa-gémot* qui ſe tint à Calcuth ; il fut ordonné par l'archevêque, les évêques, les abbés, les ducs, du pays *& populo terræ*, que les rois ſeroient élûs par les prêtres & les anciens du peuple : *ut reges à ſacerdotibus, & ſenioribus populi eligantur ;* ce fut par eux, que Offa, Ina, & autres furent déclarés rois. Alfred reconnoît dans ſon teſtament, qu'il tient d'eux la couronne, *quam*, dit-il, *Deus & principes cum ſenioribus populi, miſericorditer & benigne dederant.* Edgar fut élû par le peuple, enſuite dépoſé, & finalement rétabli dans l'aſſemblée générale de toute la nation, qu'on nommoit le *Witténa-gémot.* (*D. J.*)

WITTENBERG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la haute Saxe, capitale du duché de Saxe, ſur la droite de l'Elbe qu'on paſſe ſur un pont à 16 lieues au midi de Brandebourg, & à 20 au nord-oueſt de Dreſde. L'électeur Frédéric III. y fit bâtir un château, & y fonda une univerſité en 1502. Le luthérianiſme y prit naiſſance en 1517. Quelques-uns croyent que Wittenberg eſt la *Leucorea* ou *Caldeſia* des anciens, mais d'autres prétendent que Witchind en a été le fondateur. *Long.* ſuivant Caſſin & Sickardus, *30. 31'. 30''. latit. 51. 48'. 30''.*

Je connois encore deux médecins nés à *Wittemberg*, Nymannus (Grégoire), & Vater (Abraham).

Nymannus eſt auteur d'un bon traité latin ſur l'*apoplexie*, imprimé *Wittebergæ* 1629 & 1670 in-4°. & d'une curieuſe diſſertation ſur la vie du *fœtus*, dans laquelle il prouve qu'un enfant vit dans le ſein de ſa mere par ſa propre vie, & que la mere venant à mourir, on peut le tirer ſouvent de ſon ſein encore vivant & ſans l'offenſer. Cette diſſertation a paru *Wittebergæ* 1628, Lugd. Batav. 1644, & 1664 in-12. Nymannus eſt mort en 1638, à 45 ans.

Vater (Abraham), médecin curieux, voyagea pour acquérir des lumieres dans ſon art, & profita beaucoup de celles du fameux Ruyſch. Après avoir été ſon éleve, il devint ſon émule dans l'art des injections & des préparations anatomiques, dont il compoſa un cabinet ſplendide : il en a publié lui-même le catalogue ſous ce titre : *Abrahami Vateri, muſæum anatomicum proprium, cum præfatione Laurentii Heiſteri.* Helmſtad, in-4°. avec fig.

Il a découvert de nouveaux conduits ſalivaires, & a publié quelques autres obſervations dans les tranſact. philoſ. Il mourut en 1751, âgé de près de 67 ans. *Voyez* la nouv. bibl. germ. *tom. XII.* (*D. J.*)

WITTEMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg ſur la droite de l'Elbe, au comté de Prégnitz.

WITTENSÉE, (*Géogr. mod.*) lac de Danemarck dans le Sud-Jutland, ou duché de Sleſwick, dans la préfecture de Gottorp, aſſez près de l'Eyder, dans lequel il ſe décharge par le moyen d'un émiſſaire. Ce lac peut avoir un mille de longueur, & trois ou quatre milles de largeur, avec une bourgade de ſon nom bâtie ſur ſes bords. (*D. J.*)

WITTOW, (*Géog. mod.*) preſqu'île d'Allemagne, dans la partie ſeptentrionale de l'île de Rugen. Le bourg de Wick eſt le ſeul lieu qu'on y trouve.

WITZEHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le landgraviat de Heſſe-Caſſel, capitale d'un quartier de même nom, ſur la riviere gauche du Weſer, entre Munden & Allendord. *Long. 27. 8. latit. 51. 16.*

WIZAGNE, (*Géog. mod.*) par les Allemands *Soltzenburg*, petite ville de Tranſilvanie au comté & au nord de la ville de Ceben, entre cette ville & Medgies : il y a des mines de ſel.

WIZNA, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans la partie orientale du palatinat de Mazovie, ſur la droite de Narew, entre Tykoczin & Lomza.

WLA

WLADISLAW, *ou* WROICZLAWEK, *ou* INOWLADISLOW, (*Géog. mod.*) ville de la grande Pologne, ſur la Viſtule, entre Dobzin & Thorn. C'eſt la réſidence de l'Evêque de Cujavie, & la capitale de la Cujavie, avec une fortereſſe. *Long. 37. 16. latit. 52. 36.*

WLODZIMIERS, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne dans la Wolhinie, ſur le ruiſſeau de Lug, près de ſon confluent avec le bourg, à 25 lieues au nord-eſt de Limbourg, avec un château : dès le commencement du onzieme ſiecle, cette ville étoit déja fortifiée ; cependant elle fut priſe l'an 1073 par Boleſlas, onzieme roi de Pologne. *Long.* 42. 55. *latit.* 50. 46. (*D. J.*)

W O

WOBURN, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Bedford-Shire. Ce bourg eſt renommé dans le pays pour ſa terre à foulon.

WOCHSTAD, *ou* WAGSTAD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne au duché de Siléſie, dans la principauté de Troppaw, avec un château.

WODEN, (*Idolat. Saxone.*) l'un des dieux des anciens Saxons ; il étoit regardé comme le dieu de la guerre, parce que ſous ſa conduite, les premiers Saxons firent de grandes conquêtes. Le quatrieme jour de la ſemaine que nous nommons mercredi, lui étoit conſacré, comme il appert du mot ſaxon *Wodenſdeag*, ou *Wodneſdeag*, qui a paſſé dans les langues angloiſe & flamande ; ſous le mot de *Wedneſday* dans la premiere, & ſous celui de *Woenſdag* dans l'autre. Friga, femme de Woden, fut auſſi révérée comme une déeſſe par les mêmes Saxons : le ſixieme jour de la ſemaine, le vendredi, lui étoit dédié, car il portoit le nom de *Frigedeag*, en anglois *Friday*, & en flamand *Vrydog*. (*D. J.*)

WOGULITZI, *ou* WOGULTZOI, *ou* WOGULITZES, (*Géog. mod.*) peuples païens de Sibérie. Ils habitent aux environs de la riviere de Tura, depuis les montagnes qui ſéparent la Ruſſie de la Sibérie, juſqu'à la riviere d'Irtis, en tirant du côté de Samaroff. Ils ſont ſujets de la Ruſſie, & lui paient leurs contributions en pelleteries. (*D. J.*)

WOLAW, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Siléſie, capitale de la principauté de même nom. Elle a été bâtie dans des marais, à quelque diſtance de l'Oder, à 12 lieues au ſud-eſt de Glogaw. *Long.* 34. 23. *latit.* 51. 25.

WOLAW, *principauté de*, (*Géog. mod.*) la principauté de *Wolaw* eſt bornée au nord par celle de Glogaw, au midi par celle de Breſlaw, au levant par celle d'Oliſſe, & au couchant par celle de Lignitz. Elle eſt traverſée par l'Oder du midi au nord : ſa capitale lui donne le nom. (*D. J.*)

WOLBECK, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne dans la Weſtphalie, au diocèſe de Munſter. La capitale de ce pays eſt Munſter.

WOLCOWAR, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Hongrie dans l'Eſclavonie, ſur le Walpo, près du lieu où cette riviere ſe jette dans le Danube, entre la ville d'Eſſek & celle du petit-Varadin. Quelques-uns prennent cette ville pour l'ancienne *Valcum* : c'eſt la même que Walpo, & il n'en faut pas faire deux articles différens. *Voyez* WALPO. (*D. J.*)

WOLFFENBUTTEL, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la baſſe Saxe, au duché de Brunſwick ſur l'Ocker, dans la principauté de même nom, à 10 lieues au levant de Hildesheim. Il y a un château où réſide le prince de Brunſvick-Wolffenbuttel ; mais ce qui vaut mieux que le château, c'eſt la belle bibliotheque qui s'y trouve. *Long.* ſuivant Harris, 28. 31. 15″. *latit.* 52. 11. (*D. J.*)

VOLFFENBUTTEL, *principauté de*, (*Géog. mod.*) cette principauté confine avec les duchés de Lunebourg & de Magdebourg, les principautés de Halberſtadt, de Grubenhagen & de Calenberg, & l'évêché de Hildesheim. Les principales villes de la principauté de Wolffenbuttel, ſont Brunſvick, Wolffenbuttel, , Hemſtadt, *&c.*

WOLFRAM, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) *ſpumalupi*, mine de fer arſenicale & difficile à fondre. *V.* SPUMALUPI.

WOLFSBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe-Carinthie, ſur la riviere de Lavand : elle appartient à l'évêque de Bamberg, & elle a pris ſon nom de la montagne remplie de loups, au pié de laquelle elle eſt ſituée. (*D. J.*)

WOLGA, LE, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire Ruſſien, & l'une des plus grandes rivieres de l'univers. Elle eſt appellée *Attel* par les Tartares, & elle tire ſa ſource du lac de Wronow, à une petite diſtance de la ville de Rzeva-Vſlodimerskoi en Ruſſie, vers les frontieres de la Lithuanie, à 56 d. 15′. de latitude.

Après un cours de deux lieues, elle paſſe par le lac de Wolgo, & en ſortant de là, elle commence à prendre le nom de *Wolga*. Auprès de la ville de Twer, qui eſt environ à 20 lieues de ſa ſource, elle porte déja de grands bateaux de charge. Cette riviere traverſe preſque toute la Ruſſie, depuis Twer juſqu'à la ville de Nieſna, où la riviere d'Occa, qui eſt une autre riviere conſidérable, vient s'y jetter du ſud-oueſt.

Son cours eſt à-peu-près de l'oueſt à l'eſt, depuis Nieſna juſqu'à ſoixante werſtes au-delà de la ville de Caſan, où la riviere de Kama vient s'y jetter du nord ; ſon cours eſt ici ſud-eſt ; de là elle tourne tout-à-fait au ſud, & va ſe dégorger après un cours de plus de quatre cens lieues d'Allemagne, dans la mer Caſpienne, à douze lieues de l'autre côté de la ville d'Aſtracan, à 45 d. 40′. de latitude.

Cette riviere fourmille de toutes ſortes de poiſſons, & ſurtout de ſaumons, d'eſturgeons & de brochets d'une grandeur extraordinaire & d'un goût exquis ; ſes bords ſont partout également fertiles, ce qui eſt quelque choſe d'étonnant, vu la longueur de ſon cours, & la rigueur du climat des provinces qu'elle parcourt en deçà de la ville de Caſan, & quoiqu'au ſud de cette ville, les bords du *Wolga* ne ſoient pas trop cultivés à cauſe des fréquentes courſes des Tartares Koubans ; ils ne laiſſent pas d'être d'une fertilité ſi extraordinaire, que les aſperges y croiſſent d'elles-mêmes, & d'une groſſeur toute particuliere ; ſans parler de quantité d'autres herbes potageres que la nature ſeule y produit abondamment. (*D. J.*)

WOLGAST, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans les états de Suede, au duché de Poméranie, à 5 milles de la mer Baltique ſur le bord occidental de la troiſieme branche de l'Oder, qui prend le nom de Pfin, à 12 lieues au ſud-eſt de Stralſund, & à 20 au nord-oueſt de Stetin. Elle a un des meilleurs ports de la mer Baltique, avec un château pour défenſe. L'électeur de Brandebourg prit cette ville en 1675, mais elle revint aux Suédois en 1679. *Long.* 31. 43. *latit.* 54. 6. (*D. J.*)

WOLGDA, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire Ruſſien. Elle prend ſa ſource auprès du grand Novogorod, dans le lac d'Ilmen, & ſe rend dans celui de Ladoga. Cette riviere eſt de la largeur de l'Elbe, mais ſon cours eſt un peu plus lent.

WOLKACK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Franconie, ſur la gauche du Mein, dans l'évêché de Bamberg, au nord-eſt de Wurtzbourg.

WOLKOWA, LA, *ou* WOLCHOWA, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire Ruſſien, dans le duché de Novogorod : elle ſort du lac Ilmen, & va ſe rendre dans le lac de Ladoga.

WOLLIN, (*Géog. mod.*) ville des états de Suede en Allemagne, au duché de Poméranie, dans la ſeigneurie de Wolgaſt. Elle eſt ſituée à 4 lieues au ſud-oueſt de Caſmin, dans une île formée par deux embouchures de l'Oder ; ſavoir, la plus orientale appellée le *Diwenow*, & celle du milieu appellée la *Swine*. La commodité de ſon port y attiroit autrefois

un bon commerce, qui a été depuis transféré à Lubeck *Long.* 32. 30. *latit.* 53. 56.

Bugenhagen (Jean), fameux théologien luthérien, naquit à *Wollin* en 1485, & mourut en 1558, à 73 ans. On a de lui des commentaires sur les pseaumes, & des annotations sur Job, Jérémie, Jonas, Samuel & le Deutéronome, & sur toutes les épîtres de S. Paul. Il aida à Luther à traduire la bible en allemand, & il traitoit ses amis tous les ans à pareil jour que l'ouvrage avoit été achevé, appellant cet anniversaire la *fête de la version de la bible.* (*D. J.*)

WOLMAR, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire Russien dans la Livonie, au pays de Lettie, sur le Tréiden. Elle a été bâtie toute en bois après avoir été ruinée par les Moscovites & les Polonois. *Fructus belli! Long.* 42. 28. *latit.* 56. 30. (*D. J.*)

WOLODIMER, (*Géog. mod.*) province de l'empire Russien, avec titre de duché; elle est bornée au nord par le Wolga, au midi par le duché de Moscou, au levant par la seigneurie de la basse Novogorod, & au couchant par le duché de Susdal. C'est une contrée dépeuplée, couverte de forêts, & baignée de marais. La riviere de Clesma la traverse. Wolodimer est sa capitale, & pour mieux dire, la seule ville de cette province.

WOLODIMER, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Russien, capitale du duché de même nom, proche la riviere de Clesma-Reca, sur une montagne, à cent cinquante werstes au nord de Moscou. Elle fut fondée dans le commencement du dixieme siecle, & a été la résidence des ducs de Moscovie. *Long.* 60. 38. *latit.* 55. 44. (*D. J.*)

WOLOGDA, (*Géog. mod.*) province de l'empire Russien. Elle est bornée au nord par celle de Kargapol, au midi par celle de Susdale, au levant par celle d'Ostioug, & au couchant par celle de Biélozéro. Toute la province n'offre qu'une seule ville de même nom, des eaux croupissantes, & des forêts impénétrables. Tout y est désert. (*D. J.*)

WOLOGDA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Russien, capitale de la province de même nom, sur la riviere de *Wologda*, à cent lieues de Moscou. On y compte trois ou quatre églises bâties en pierres, ornées de dômes couverts de fer blanc. Son archevêque est des plus anciens de la Moscovie. *Long.* 59. 22. *lat.* 59. 10. (*D. J.*)

WOLOSSEZ, s. m. (*Hist. nat. Médecine.*) maladie singuliere, assez connue en Sibérie. Elle se manifeste par un abscès, dans lequel le pus ou la matiere se change comme en un peloton de cheveux. M. Gmelin dit avoir vu des personnes qui l'ont assuré qu'il leur étoit sorti comme des flocons de cheveux de ces abscès. Il présume que cette maladie & ces abscès viennent de petits vers aussi fins que des cheveux d'un blanc sale, & qui ont sur le dos une raie brune, dont la bouche est conformée comme celle des sangsues; les eaux de ce pays sont remplies de ces sortes de vers, qui quand on va se baigner, s'insinuent entre cuir & chair, & s'y multiplient à la fin considérablement. Le remede que les gens du pays employent contre cette maladie, est de faire baigner le malade dans de la lessive chaude, dans laquelle on a mis de l'anserine, (*anserina.*) Gmelin, *voyage de Sibérie.*

WOLSTROPE, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Lincoln, où naquit Isaac Newton, le jour de noël, v. s. de l'an 1642.

C'est dans cet homme merveilleux, que l'Angleterre peut se glorifier, d'avoir produit le plus grand & le plus rare génie, qui ait jamais existé pour l'ornement & l'instruction de l'espece humaine. Attentif à n'admettre aucun principe qui n'eût l'expérience pour fondement, mais résolu d'admettre tous ceux qui porteroient ce caractere, tout nouveaux, tout extraordinaires qu'ils fussent; si modeste qu'ignorant sa supériorité sur le reste des hommes, il en étoit moins soigneux de proportionner ses raisonnemens à la portée commune; cherchant plus à mériter un grand nom qu'à l'acquérir; toutes ces raisons le firent demeurer long-tems inconnu; mais sa réputation à la fin se répandit avec un éclat, qu'aucun écrivain pendant le cours de sa propre vie, n'avoit encore obtenu.

Il leva le voile qui cachoit les plus grands mysteres de la nature. Il découvrit la force qui retient les planetes dans leurs orbites. Il enseigna tout ensemble à distinguer les causes de leurs mouvemens, & à les calculer avec un exactitude qu'on n'auroit pu exiger que du travail de plusieurs siecles. Créateur d'une optique toute nouvelle & toute vraie, il fit connoître la lumiere aux hommes, en la décomposant. Enfin il apprit aux physiciens, que leur science devoit être uniquement soumise aux expériences & à la géométrie.

Il fut reçu en 1660 dans l'université de Cambridge à l'âge de 18 ans. Etant dans sa vingt & unieme année, il achepta (comme il paroît par les comptes de sa dépense) les *Miscellanea* de Schooten, & la géométrie de Descartes qu'il avoit lue il y avoit déja plus de 6 mois, conjointement avec la *clavis* d'Ougthred. Il acquit dans le même tems les œuvres du docteur Wallis. En lisant ces derniers ouvrages, il y faisoit ses remarques, & poussoit ses découvertes sur les matieres qui y étoient traitées; car c'étoit sa maniere d'étudier. C'est par le moyen des remarques que fit ainsi ce beau génie, & de quelques autres papiers originaux, dont quelques-uns sont datés, qu'il est aisé de désigner en quelque façon, par quels degrés il inventa la méthode des suites ou fluxions; c'est ce qui paroîtra par les observations suivantes du savant M. Guillaume Jones, membre de la société royale, qui a eu ces papiers de M. Newton entre les mains.

En 1655, Wallis publia son *arithemica infinitorum*, dans laquelle il quarra une suite de courbes, dont les ordonnées étoient $1.\ 1-x^2|^1\ \overline{1-x^2}|^2.\ \overline{1-x^2}|^3.\ \overline{1-x^2}|^4$, *&c.* & il démonttra que si l'on pouvoit interpoler au milieu les suites de leurs aires, l'interpolation donneroit la quadrature du cercle. En lisant cet ouvrage pendant l'hiver des années 1664 & 1665, M. Newton examina comment on pourroit interpoler les suites des aires; & il trouva que l'aire du secteur circulaire, élevé sur l'arc dont le sinus est x & le rayon l'unité, peut être exprimée par cette suite $x-\frac{1}{6}X\,3-\frac{1}{40}X.\,5-\frac{1}{112}X9$, *&c.* & de-là il déduisit bien-tôt la suite $X+\frac{1}{6}X\,3.+\frac{5}{112}X\,7.+\frac{35}{1152}X9$, *&c.* pour la longueur de l'arc, dont le sinus est X, par cette seule raison, que cet arc est en même proportion avec son secteur, que tout le quart avec un arc de 90 degrés.

Dans le même tems, & par la même méthode, il découvrit que la suite $X-\frac{1}{2}X^2+\frac{1}{3}X^3-\frac{1}{4}X^4+\frac{1}{5}X^5-\frac{1}{6}X^6$, *&c.* est l'aire hyperbolique, dans l'hyperbole rectangulaire, interceptée entre la courbe, son asymptote & deux ordonnées, dont le diametre est X, & que cet aire est parallele à l'autre asymptote.

Durant l'été de l'année 1665, la peste l'ayant obligé de quitter Cambridge, il se retira à Boothby, dans la province de Lincoln, où il calcula l'aire de l'hyperbole par cette suite, jusqu'à cinquante-deux figures. Dans le même tems, il trouva moyen d'énoncer tout différemment, & d'une maniere plus générale la cinquante-neuvieme proposition que Wallis n'avoit démontrée que par degrés, en réduisant tous les cas en un, par une puissance dont l'exposant est indéfini. Voici de quelle maniere.

Si l'abscisse d'une figure courbe quelconque, est appellée X, que m & n représentent des nombres; que

que l'ordonnée élevée à angles droits, ſoit $X^{\frac{m}{n}}$, l'aire de la figure, ſera $\frac{n}{m+n} X^{\frac{m+n}{n}}$; & ſi l'ordonnée eſt compoſée de deux, ou de pluſieurs ordonnées ſemblables, jointes par les figures + ou −+, l'aire ſera compoſée auſſi de deux ou de pluſieurs autres aires ſemblables, jointes par les ſignes + ou −.

Au commencement de l'année 1665, il trouva une méthode de tangentes, ſemblable à celle de MM. Hudde, Gregory ou Sluſius; & une méthode de déterminer la courbure d'une courbe, à un point donné quelconque. En continuant à pouſſer la méthode de l'interpolation, il découvrit la quadrature de toutes les courbes, dont les ordonnées ſont les puiſſances de binomes avec des expoſans entiers, ou rompus ou ſourds, poſitifs ou négatifs: il trouva auſſi le moyen de réduire une puiſſance quelconque de tout binome, en ſuite convergente; car en interpolant la ſuite des puiſſances d'un binome $a+x$, $a^2+2ax+x^2$; $x^3+3ax+3a^2x+3ax^2+x^3$, *&c.* il découvrit que $a+x^{1\,n} = a^n + na^{n-1}x + \frac{n}{1} \times \frac{n-1}{2} a^{n-2}x^2 + \frac{n}{1} \times \frac{n-3}{3} a^{n-3}x^3 +$, *&c.* où l'expoſant ($n$) de la puiſſance, pouvoit être auſſi un nombre quelconque, entier ou rompu, ou ſourd, ou poſitif, ou négatif; a & x des quantités quelconques.

Au printems de cette même année, il trouva le moyen de faire la même choſe par la diviſion & l'extraction continuelle des racines. Peu de tems après, il étendit cette méthode à l'extraction des racines des équations Il introduiſit le premier dans l'analyſe, des fractions & des quantités négatives & indéfinies, pour être les expoſans des puiſſances; & par ce moyen il réduiſit les opérations de la multiplication, de la diviſion & de l'extraction des racines, à une ſeule maniere commune de les enviſager. Par-là, il recula les bornes de l'analyſe, & poſa les fondemens néceſſaires pour la rendre univerſelle. Environ trois ans après, le vicomte Brouncker publia la quadrature de l'hyperbole, par cette ſuite $\frac{1}{1\times2} + \frac{1}{3\times4} + \frac{1}{5\times6} + \frac{1}{7\times8} + \frac{1}{9\times10}$, *&c.* qui n'eſt autre choſe que la ſuite que M. Newton avoit déja trouvée, $1 - \frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{4} + \frac{1}{5} + \frac{1}{6} + \frac{1}{7} + \frac{1}{8} + \frac{1}{9} + \frac{1}{10}$, *&c.*

Peu de tems après, Nicolas Mercator publia une démonſtration de cette quadrature, par le moyen de la diviſion, que le docteur Wallis avoit employé le premier dans ſon *opus arithmeticum*, publié en 1657, où il avoit réduit la fraction $\frac{A}{1-R}$ par une diviſion perpétuelle à la ſuite $A + AR + AR^2 + AR^3 + AR^4 +$, *&c.*

On voit donc que Mercator n'avoit aucun droit de prétendre à l'honneur de la découverte de la quadrature de l'hyperbole, puiſque le docteur Wallis avoit découvert la diviſion long-tems auparavant, de même que la quadrature de chaque partie du produit; ce que Mercator auroit dû reconnoître, quand il joignit ces deux découvertes enſemble.

C'étoit une grande richeſſe pour un géometre, de poſſéder une théorie ſi féconde & ſi générale; c'étoit une gloire encore plus grande, d'avoir inventé une théorie ſi ſurprenante, & ſi ingénieuſe; il étoit naturel de s'en aſſurer la propriété qui conſiſte dans la découverte; mais M. Newton ſe contenta de la richeſſe, & ne ſe picqua point de la gloire. Son manuſcrit ſur les ſuites infinies, fut ſimplement communiqué à M. Collins, & au lord Brouncker, & encore ne le fut-il que par le docteur Barrow, qui ne permit pas à l'auteur d'être tout-à-fait auſſi modeſte qu'il l'eût voulu. Ce manuſcrit tiré en 1669 du cabinet de M. Newton, porte pour titre, *méthode que j'avois trouvée autrefois*, &c. & quand cet *autrefois* ne ſeroit que trois ans, il auroit donc trouvé avant l'âge de vingt-quatre ans, toute la belle théorie des ſuites; mais il y a plus, ce même manuſcrit contenoit, & l'invention & le calcul des fluxions ou infiniment petits, qui ont cauſé une ſi grande conteſtation entre M. Leibnitz & M. Newton, ou plutôt entre l'Allemagne & l'Angleterre.

En 1669, Newton fut nommé profeſſeur en mathématique à Cambridge, & y donna bientôt des leçons d'optique. Il avoit déja fait des découvertes ſur la lumiere & ſur les couleurs en 1666. Il en avoit même communiqué un abregé à la ſociété royale, en 1671; & cet abregé fut inſéré dans les Tranſ. philoſ. du 19 Février 1672, n° 80. l'ouvrage auroit paru peu de tems après, ſans quelques diſputes qui s'éleverent à cette occaſion, & dans leſquelles M. Newton refuſa de s'engager.

Il publia dans les *Tranſactions* du 28 Mars 1672, *n°.* 81. la deſcription d'un nouveau téleſcope catadioptrique de ſon invention. On trouve encore dans les mêmes *Tranſactions*, *ann. 1673*, *1674*, *1675*, & *1676*, pluſieurs autres pieces de ſa main, relatives à ſon téleſcope, & à la théorie de la lumiere & des couleurs.

En 1672, il fit imprimer à Cambridge la géographie de Varenius, avec des notes. Dans l'hiver de 1676 & 1677, il trouva que par une force centripete en raiſon réciproque du quarré de la diſtance, une planete doit ſe mouvoir dans une ellipſe autour du centre de force, placé dans le foyer inférieur de l'ellipſe, & décrire par une ligne tirée à ce centre, des aires proportionnelles aux tems. Il reprit en 1683, l'examen de cette propoſition, & y en ajouta quelques autres ſur les mouvemens des corps céleſtes.

En 1684, il informa M. Halley, qu'il avoit démontré la fameuſe regle de Kepler, « que les planetes ſe meuvent dans les ellipſes, & qu'elles décrivent des aires proportionnelles aux tems, par des lignes tirées au ſoleil, placé dans le foyer inférieur de l'ellipſe ». Au mois de Novembre ſuivant, il envoya la démonſtration au même Halley, pour la communiquer à la ſociété royale, qui la fit inſérer dans ſes regiſtres.

Ce fut à la ſollicitation de cette illuſtre ſociété, que Newton travailla à ſes *principes*, dont les deux premiers livres furent montrés à la même ſociété en manuſcrit. Le docteur Pemberton nous apprend que les premieres idées qui donnerent naiſſance à cet ouvrage, vinrent à M. Newton, lorſqu'il quitta Cambridge en 1666, à l'occaſion de la peſte. Etant ſeul dans un jardin, il ſe mit à méditer ſur la force de la peſanteur; & il lui parut que, puiſqu'on trouve que cette force ne diminue point d'une maniere ſenſible à la plus grande diſtance du centre de la terre où nous puiſſions monter, ni au haut des édifices les plus élevés, ni même au ſommet des plus hautes montagnes, il étoit raiſonnable de conclure, que cette force s'étend beaucoup au-delà de ce qu'on le croit communément; pourquoi pas auſſi loin que la lune, ſe dit-il à lui-même? Et ſi cela eſt, cette force doit influer ſur ſon mouvement: peut-être eſt-ce-là ce qui la retient dans ſon orbite? Cependant, quoique l'action de la peſanteur ne ſouffre aucune diminution ſenſible à une diſtance quelconque du centre de la terre, où nous pouvons nous placer, il eſt très-poſſible que ſon action differe en force à une diſtance, telle qu'eſt celle de la lune.

Pour faire une eſtimation du degré de cette diminution, M. Newton conſidéra que ſi la lune eſt retenue dans ſon orbite par l'action de la peſanteur,

on ne peut douter que les planetes du premier ordre ne ſe meuvent autour du ſoleil par la même cauſe. En comparant enſuite les périodes des diverſes planetes avec leur diſtance du ſoleil, il trouva, que ſi une force telle que la peſanteur les retient dans leurs cours, cette action doit diminuer dans la raiſon inverſe des quarrés des diſtances. Il ſuppoſa dans ce cas, qu'elles ſe meuvent dans des cercles parfaits, concentriques au ſoleil, & les orbites de la plûpart ne different pas effectivement beaucoup du cercle. Suppoſant donc que l'action de la peſanteur, étendue juſqu'à la lune, décroît dans la même proportion, il calcula ſi cette action ſeroit ſuffiſante pour retenir la lune dans ſon orbite.

Comme il n'avoit point de livres avec lui, il adopta dans ſon calcul celui qui étoit en uſage parmi les Géographes & parmi nos mariniers, avant que Norwood eût meſuré la terre; c'eſt que ſoixante milles anglois font un degré de latitude ſur la ſurface du globe. Mais comme cette ſuppoſition eſt fauſſe, chaque degré contenant environ 69 demi-milles, ſon calcul ne répondit pas à ſon attente; d'où il conclut qu'il falloit du-moins qu'il y eût quelque autre cauſe, outre l'action de la peſanteur ſur la lune; ce qui le fit réſoudre à ne pouſſer pas plus loin dans ce tems-là, ſes réflexions ſur cette matiere.

Mais quelques années après, une lettre du docteur Hooke l'engagea à rechercher, ſelon quelle ligne un corps qui tombe d'un lieu élevé, deſcend, en faiſant attention au mouvement de la terre autour de ſon axe. Comme un tel corps a le même mouvement que le lieu d'où il tombe par une révolution de la terre, il eſt conſidéré comme projetté en-avant, & en même tems attiré vers le centre de la terre. Ceci donna occaſion à M. Newton, de revenir à ſes anciennes méditations ſur la lune.

Picart venoit de meſurer en France la terre, & en adoptant ſes meſures, il parut à M. Newton que la lune n'étoit retenue dans ſon orbite, que par la force de la peſanteur; & par conſéquent, que cette force en s'éloignant du centre de la terre, décroît dans la proportion qu'il avoit auparavant conjecturée. Sur ce principe, il trouva que la ligne que décrit un corps qui tombe, eſt une ellipſe, dont le centre de la terre eſt un des foyers. Et comme les planetes du premier ordre tournent autour du ſoleil dans des orbites elliptiques, il eut la ſatisfaction de voir qu'une recherche qu'il n'avoit entrepriſe que par pure curioſité, pouvoit être d'uſage pour les plus grands deſſeins. C'eſt ce qui l'engagea à établir une douzaine de propoſitions relatives au mouvement des planetes du premier ordre autour du ſoleil.

Enfin, en 1687, M. Newton révéla ce qu'il étoit; & ſes *principes* de philoſophie virent le jour à Londres, *in*-4°. ſous le titre de *philoſophiæ naturalis principia mathematica*. Il en parut une ſeconde édition à Cambridge en 1713, *in*-4°. avec des additions & des corrections de l'auteur, & M. Cotes eut ſoin de cette édition. On en donna une troiſieme édition à Amſterdam, en 1714, *in*-4°. La derniere beaucoup meilleure que les précédentes, a été faite à Londres en 1726, *in* 4°. ſous la direction du docteur Pemberton.

Cet ouvrage, dit M. de Fontenelle, où la plus profonde géométrie ſert de baſe à une phyſique toute nouvelle, n'eut pas d'abord tout l'éclat qu'il méritoit, & qu'il devoit avoir un jour. Comme il eſt écrit très-ſavamment, que les paroles y ſont fort épargnées, qu'aſſez ſouvent les conſéquences y naiſſent rapidement des principes, & qu'on eſt obligé à ſuppléer de ſoi-même tout l'entre deux; il falloit que le public eût le loiſir de l'entendre. Les grands géometres n'y parvinrent qu'en l'étudiant avec ſoin; les médiocres ne s'y embarquerent qu'excités par le témoignage des grands; mais enfin, quand le livre fut ſuffiſamment connu, tous ces ſuffrages qu'il avoit gagnés ſi lentement, éclaterent de toutes parts, & ne formerent qu'un cri d'admiration. Tout le monde fut frappé de l'eſprit original qui brille dans l'ouvrage de cet eſprit créateur, qui dans tout l'eſpace du ſiecle le plus heureux, ne tombe guere en partage qu'à trois ou quatre hommes pris dans toute l'étendue des pays ſavans. Auſſi M. le marquis de l'Hôpital diſoit que c'étoit la production d'une intelligence céleſte, plutôt que celle d'un homme.

Deux théories principales dominent dans les *principes mathématiques*, celle des forces centrales, & celle de la réſiſtance des milieux au mouvement; toutes deux preſque entierement neuves, & traitées ſelon la ſublime géométrie de l'auteur.

Kepler avoit trouvé par les obſervations céleſtes de Ticho Brahé 1. que les mêmes planetes décrivent autour du ſoleil, des aires égales en des tems égaux; 2. que leurs orbites ſont des ellipſes, le ſoleil étant dans le foyer commun; 3. qu'en différentes planetes les quarrés des tems périodiques, ſont en raiſon des cubes des axes tranſverſes de leurs orbites. Par le premier de ces phénomenes, M. Newton démontra que les planetes ſont attirées vers le ſoleil au centre; il déduiſit du ſecond, que la force de l'attraction eſt en raiſon inverſe des quarrés des diſtances des planetes de leur centre; & du troiſieme, que la même force centripete agit ſur toutes les planetes.

En 1696, M. Newton fut créé garde des monnoies, à la ſollicitation du comte d'Hallifax, protecteur des ſavans, & ſavant lui-même, comme le ſont ordinairement la plûpart des ſeigneurs anglois. Dans cette charge, Newton rendit des ſervices importans à l'occaſion de la grande refonte, qui ſe fit en ce tems-là. Trois années après, il fut nommé maître de la monnoie, emploi d'un revenu très-conſidérable, & qu'il a poſſédé juſqu'à ſa mort. On pourroit croire que ſa charge de la monnoie ne lui convenoit que parce qu'il étoit excellent phyſicien; en effet, cette matiere demande ſouvent des calculs difficiles, outre quantité d'expériences chimiques, & il a donné des preuves de ce qu'il pouvoit en ce genre, par ſa table des eſſais des monnoies étrangeres, imprimée à la fin du livre du docteur Arbuthnot. Mais il falloit encore que ſon génie s'étendît juſqu'aux affaires purement politiques, & où il n'entroit nul mêlange des ſciences ſpéculatives.

En 1699, il fut nommé de l'académie royale des Sciences de Paris. En 1701, il fut pour la ſeconde fois choiſi membre du parlement pour l'univerſité de Cambridge. En 1703, il fut élu préſident de la ſociété royale, & l'a été ſans interruption juſqu'à ſa mort pendant vingt-trois ans. Il a eu le bonheur, comme le dit M. de Fontenelle, de jouir pendant ſa vie de tout ce qu'il méritoit. Les Anglois n'en honorent pas moins les grands talens, pour être nés chez eux; loin de chercher à les rabaiſſer par des critiques injurieuſes; loin d'applaudir à l'envie qui les attaque, ils ſont tous de concert à les élever; & cette grande liberté qui les diviſe ſur des objets du gouvernement civil, ne les empêche point de ſe réunir ſur celui-là. Ils ſentent tous, combien la gloire de l'eſprit doit être précieuſe à un état, & celui qui peut la procurer à leur patrie, leur devient infiniment cher.

« Tous les ſavans d'un pays qui en produit tant, » mirent M. Newton à leur tête par une eſpece d'ac- » clamation unanime, & le reconnurent pour leur » chef. Sa philoſophie domine dans tous les excel- » lens ouvrages qui ſont ſortis d'Angleterre, comme

» ſi elle étoit déjà conſacrée par le reſpect d'une lon-
» gue ſuite de ſiecles. Enfin, il a été révéré au point
» que la mort ne pouvoit plus lui produire de nou-
» veaux honneurs; il a vu ſon apothéoſe.

» Tacite qui a reproché aux Romains leur extrè-
» me indifférence pour les grands hommes de leur
» nation, eût donné aux Anglois la louange toute
» oppoſée. En vain, les Romains ſe ſeroient-ils ex-
» cuſés ſur ce que le grand mérite leur étoit devenu
» familier; Tacite leur eût répondu, que le grand
» mérite n'étoit jamais commun; ou que même il
» faudroit, s'il étoit poſſible, le rendre commun par
» la gloire qui y ſeroit attachée ».

En même tems que M. Newton travailloit à ſon grand ouvrage des *principes*, il en avoit un autre entre les mains, auſſi original, auſſi neuf, moins général par ſon titre, mais auſſi étendu par la maniere dont il devoit traiter un ſujet particulier. C'eſt ſon *Optique*, ou *Traité des réflexions, réfractions, inflexions, & couleurs de la lumiere.* Cet ouvrage pour lequel il avoit fait pendant le cours de 30 années, les expériences qui lui étoient néceſſaires, parut à Londres pour la premiere fois en 1704, *in*-4°. La ſeconde édition augmentée, eſt celle de 1718, *in*-8°. & la troiſieme de 1721, auſſi *in*-8°. Le docteur Samuel Clarke en donna une traduction latine ſur la premiere édition, en 1706, *in*-4°. & ſur la ſeconde édition en 1719 auſſi *in*-4°. La traduction françoiſe de M. Coſte, faite ſur la ſeconde édition, a été imprimée à Amſterdam en 1720, en 2 vol. *in*-12.

L'objet perpétuel de l'*optique* de M. Newton, eſt l'anatomie de la lumiere, comme le dit M. de Fontenelle. L'expreſſion n'eſt point trop hardie, ce n'eſt que la choſe même : un très-petit rayon de lumiere qu'on laiſſe entrer dans une chambre parfaitement obſcure, mais qui ne peut être ſi petit, qu'il ne ſoit encore un faiſceau d'une infinité de rayons, eſt diviſé, diſſéqué, de façon que l'on a les rayons élémentaires qui le compoſoient ſéparés les uns des autres, & teints chacun d'une couleur particuliere, qui après cette ſéparation ne peut plus être altérée. Le blanc dont étoit le rayon total avant la diſſection, réſultoit du mêlange de toutes les couleurs particulieres des rayons primitifs.

« On ne ſépareroit jamais ces rayons primitifs &
» colorés, s'ils n'étoient de leur nature tels qu'en
» paſſant par le même milieu, par le même priſme
» de verre, ils ſe rompent ſous différens angles, &
» par-là ſe démêlent quand ils ſont reçus à des diſ-
» tances convenables. Cette différente réfrangibili-
» té des rayons rouges, jaunes, verts, bleus, vio-
» lets, & de toutes les couleurs intermédiaires en
» nombre infini (propriété qu'on n'avoit jamais
» ſoupçonnée, & à laquelle on ne pouvoit guere
» être conduit par aucune conjecture), eſt la décou-
» verte fondamentale du traité de M. Newton. La
» différente réfrangibilité amene la différente réfle-
» xibilité.

» Il y a plus, les rayons qui tombent ſous le mê-
» me angle ſur une ſurface, s'y rompent, & refléchiſſent alternativement; eſpece de jeu qui n'a pu
» être apperçu qu'avec des yeux extrêmement fins,
» & bien aidés par l'eſprit. Enfin, & ſur ce point
» ſeul, la premiere idée n'appartient pas à M. New-
» ton; les rayons qui paſſent près des extrémités
» d'un corps, ſans le toucher, ne laiſſent pas de s'y
» détourner de la ligne droite, ce qu'on appelle
» *inflexion.* Tout cela enſemble forme un corps
» d'*optique* ſi neuf, qu'on peut déſormais regarder
» cette ſcience comme entierement dûe à l'auteur ».

M. Newton mit d'abord à la fin de ſon *optique*, deux traités de pure géométrie; l'un de la *quadrature des courbes*, l'autre un *dénombrement des lignes*, qu'il appelle du *troiſieme ordre.* Il les en a retranchés depuis, parce que le ſujet en étoit trop différent de celui de l'*optique*, & on les a imprimés à-part quelques années après. Ce ne ſeroit plus rien dire, que d'ajouter ici, qu'il brille dans tous ſes ouvrages une haute & fine géométrie qui appartenoit entierement à M. Newton.

En 1705, la reine Anne le fit chevalier. Il publia en 1707 à Cambridge, *in*-8°. ſon *Arithmetica univerſalis*, ſive de *compoſitione & reſolutione arithmeticæ, liber.* En 1711 ſon *Analyſis per quantitatum ſeries, fluxiones & differentias, cum enumeratione linearum tertii ordinis*, parut à Londres, *in*-4°. par les ſoins de M. Guillaume Jones, membre de la ſociété royale, qui avoit trouvé le premier de ces ouvrages parmi les papiers de M. Jean Collins, qui l'avoit eu du docteur Barrow en 1669. En 1712 on imprima pluſieurs lettres de M. Newton dans le *Commercium epiſtolicum D. Joannis Collins, & aliorum de analyſi promotâ, juſſu ſocietatis regiæ editum.* Londres, *in*-4°.

Il fut plus connu que jamais à la cour, ſous le roi Georges I. La princeſſe de Galles, depuis reine d'Angleterre, a dit ſouvent en public qu'elle ſe tenoit heureuſe de vivre de ſon tems, & de le connoître. Il avoit compoſé un ouvrage de chronologie ancienne, qu'il ne ſongeoit point à publier; mais cette princeſſe à qui il en confia les vues principales, les trouva ſi neuves & ſi ingénieuſes, qu'elle voulut avoir un précis de tout l'ouvrage, qui ne ſortiroit jamais de ſes mains, & qu'elle poſſéderoit ſeule. Il s'en échappa cependant une copie, qui fut apportée en France par l'abbé Conti, noble vénitien; elle y fut traduite, & imprimée à Paris, ſous le titre d'*Abrégé de chronologie de M. le chevalier Newton, fait par lui-même, & traduit ſur le manuſcrit anglois, avec quelques obſervations.* Cette chronologie abrégée n'avoit jamais été deſtinée à voir le jour; mais en 1728 l'ouvrage entier parut à Londres, *in*-4°. ſous ce titre, *la chronologie des anciens royaumes, corrigée par le chevalier Iſaac Newton, & dédié à la reine par M. Conduit.*

Le point principal de ce ſyſtème chronologique, eſt de rechercher (en ſuivant avec beaucoup de ſubtilité, quelques traces aſſez foibles de la plus ancienne aſtronomie grecque), quelle étoit au tems de Chiron le centaure, la poſition du colure des équinoxes, par rapport aux étoiles fixes. Comme on ſait aujourd'hui que ces étoiles ont un mouvement en longitude, d'un degré en ſoixante-douze ans; ſi on ſait une fois qu'aux tems de Chiron, le colure paſſoit par certaines étoiles fixes, on ſaura, en prenant leur diſtance à celles par où il paſſe aujourd'hui, combien de tems s'eſt écoulé depuis Chiron juſqu'à nous. Chiron étoit du fameux voyage des Argonautes, ce qui en fixera l'époque, & néceſſairement enſuite celle de la guerre de Troie, deux grands événemens, d'où dépend toute l'ancienne chronologie. M. Newton les met de 500 ans plus proche de l'ere chrétienne, que ne le font ordinairement les autres chronologiſtes.

Ce ſyſtème fut attaqué peu de tems après en France par le P. Souciet, & en Angleterre par M. Shuckford. M. Newton trouva en France même un illuſtre défenſeur, M. la Nauze, qui répondit au P. Souciet dans la continuation des mémoires de littérature & d'hiſtoire. Halley, premier aſtronome du roi de la grande-Bretagne, répondit à M. Shuckford, dans les *Tranſact. philoſoph. n°. 397.* & ſoutint tout l'aſtronomique du ſyſtème; ſon amitié pour l'illuſtre mort, & ſes grandes connoiſſances dans la matiere dont il s'agit, tournerent de ſon côté les regards attentifs des gens de lettres les plus habiles, qui n'ont point encore oſé prononcer; & quand il arriveroit que les plus fortes raiſons fuſſent d'un côté, & de l'autre le nom ſeul de Newton, peut-être le public reſteroit-il encore quelque tems en ſuſpens.

La ſanté de ce grand homme fut toujours ferme & égale juſqu'à l'âge de 80 ans; alors il commença à être incommodé d'une incontinence d'urine, qui l'attaqua par intervalles; mais il y remédioit par le régime, & ne ſouffrit beaucoup que dans les derniers 20 jours de ſa vie. On jugea ſurement qu'il avoit la pierre; cependant, dans des accès de douleurs ſi violens que les gouttes de ſueur lui en couloient ſur le viſage, il conſerva toujours ſa patience, ſon courage & ſa gaieté ordinaire. Il lut encore les gazettes le 18 Mars, & s'entretint long-tems avec le docteur Mead; mais le ſoir il perdit abſolument la connoiſſance, & ne la reprit plus, comme ſi les facultés de ſon ame n'avoient été ſujettes qu'à s'éteindre totalement, & non pas à s'affoiblir. Il mourut le lundi ſuivant 20 Mars, âgé de 85 ans.

Son corps fut expoſé ſur un lit de parade, dans la chambre de Jéruſalem, endroit d'où l'on porte au lieu de leur ſépulture, les perſonnes du plus haut rang, & quelquefois les têtes couronnées. On le porta dans l'abbaye de Weſtminſter, le poêle étant ſoutenu par le lord grand chancelier, par les ducs de Montroſe & Roxburgh, & par les comtes de Pembrocke, de Suſſex, & de Maclesfield. Ces ſix pairs d'Angleterre qui firent cette fonction ſolemnelle, font aſſez juger quel nombre de perſonnes de diſtinction groſſirent la pompe funebre. L'évêque de Rocheſter fit le ſervice, accompagné de tout le clergé de l'égliſe. Le corps fut enterré près de l'entrée du chœur. Il faudroit remonter chez les anciens grecs, ſi l'on vouloit trouver des exemples d'une auſſi grande vénération pour le ſavoir. La famille de M. Newton a encore imité la Grece de plus près, par un monument qu'elle lui a fait élever en 1731, & ſur lequel on a gravé cette épitaphe:

H. S. E. Iſaacus *Newton, eques auratus: qui animi vi prope divinâ planetarum motus, figuras, cometarum ſemitas, Oceanique æſtus, ſuâ matheſi facem præferente, primus demonſtravit. Radiorum lucis diſſimilitudines, colorumque indè naſcentium proprietates, quas nemo ſuſpicatus erat, perveſtigavit. Naturæ, antiquitatis, S. ſcripturæ, ſedulus, ſagax, interpres. Dei O. M. majeſtatem philoſophiâ aperuit. Evangelii ſimplicitatem moribus expreſſit. Sibi gratulentur mortales tale tantumque extitiſſe humani generis decus. Natus* XXV. Dec. A. D. M. DC. XLII. *Obiit Mart.* XX. M. DCC. XXVI.

M. Newton avoit la taille médiocre, avec un peu d'embonpoint dans ſes dernieres années. On n'appercevoit dans tout l'air & dans tous les traits de ſon viſage, aucune trace de cette ſagacité & de cette pénétration qui regnent dans ſes ouvrages. Il avoit plutôt quelque choſe de languiſſant dans ſon regard & dans ſes manieres, qui ne donnoit pas une fort grande idée de lui à ceux qui ne le connoiſſoient point. Il étoit plein de douceur, & d'amour pour la tranquillité. Sa modeſtie s'eſt toujours conſervée ſans altération, quoique tout le monde fût conjuré contre elle. Il ne regnoit en lui nulle ſingularité, ni naturelle, ni affectée. Il étoit ſimple, affable, & ne ſe croyoit diſpenſé ni par ſon mérite, ni par ſa réputation, d'aucun des devoirs du commerce ordinaire de la vie.

Quoiqu'il fût attaché à l'égliſe anglicane, il jugeoit des hommes par les mœurs, & les non-conformiſtes étoient pour lui, les vicieux & les méchans. L'abondance où il ſe trouvoit, par un grand patrimoine & par ſon emploi, augmentée encore par ſa ſage économie, lui offroit les moyens de faire du bien, & ſes actes de libéralité envers ſes parens, comme envers ceux qu'il ſavoit dans le beſoin, n'ont été ni rares, ni peu conſidérables. Quand la bienſéance exigeoit de lui en certaines occaſions, de la dépenſe & de l'appareil, il étoit magnifique, & de bonne grace. Hors delà tout faſte étoit retranché dans ſa maiſon, & les fonds reſervés à des uſages plus ſolides. Il ne s'eſt point marié, & a laiſſé en biens meubles, environ 32 mille livres ſterling, c'eſt-à-dire 700 mille livres de notre monnoie.

Le docteur Pemberton nous apprend que le chevalier Newton avoit lu beaucoup moins de mathématiciens modernes qu'on ne le croiroit. Il condamnoit la méthode de traiter les matieres géométriques par des calculs algébraïques; & il donna à ſon traité d'algebre, le titre d'*Arithmétique univerſelle*, par oppoſition au titre peu judicieux de *Géométrie*, que Deſcartes a donné au traité dans lequel il enſeigne comment le géometre peut s'aider de cette ſorte de calculs, pour pouſſer ſes découvertes. Il louoit Sluſius, Barrow & Huyghens, de ne ſe laiſſer point aller au faux goût qui commençoit alors à prévaloir. Il donnoit auſſi des éloges au deſſein qu'avoit formé Hugues d'Omérique, de remettre l'ancienne analyſe en vigueur; & il eſtimoit beaucoup le livre d'Apollonius, *De ſectione rationis*, parce qu'il y donne une idée plus claire de cette analyſe qu'on ne l'avoit auparavant.

M. Newton faiſoit un cas particulier du génie de Barrow pour les découvertes, & du ſtyle d'Huyghens, qu'il regardoit comme le plus élégant écrivain parmi les mathématiciens modernes. Il fut toujours grand admirateur de leur goût, & de leur maniere de démontrer. Il témoigna ſouvent ſon regret d'avoir commencé ſes études mathématiques par les ouvrages de Deſcartes & d'autres algébriſtes, avant que d'avoir lu les écrits d'Euclide avec toute l'attention que cet auteur méritoit.

M. Leibnitz ayant propoſé aux Anglois comme un défi, la ſolution du fameux problème des *trajectoires*, cette ſolution ne fut preſque qu'un jeu pour M. Newton. Il reçut ce problème à quatre heures du ſoir, & le réſolut dans la même journée.

Au retour de la paix ſtipulée par le traité d'Utrecht, le parlement ſe propoſa d'encourager la navigation par des récompenſes, & M. Newton ayant été conſulté ſur la détermination des longitudes, il remit à ce ſujet, à un commité de la chambre des communes, le mercredi 2 Juin 1714, le petit mémoire dont voici la traduction.

« On fait divers projets pour déterminer la longi» tude ſur mer, qui ſont vrais dans la théorie, mais » très-difficiles dans la pratique.

» Un de ces projets a été d'obſerver le tems exac» tement, par le moyen d'une horloge; mais juſqu'à » préſent on n'a pu faire encore d'horloge qui ne ſe » dérangeât point par l'agitation du vaiſſeau, la va» riation du froid & du chaud, de l'humidité & de » la ſéchereſſe, & par la différence de la peſanteur » en différentes latitudes.

» D'autres ont eſſayé de trouver la longitude, » par l'obſervation des éclipſes des ſatellites de Ju» piter; mais juſqu'à préſent on n'a pu réuſſir à les » obſerver ſur mer, tant à cauſe de la longueur des » téleſcopes dont on a beſoin, qu'à cauſe du mou» vement du vaiſſeau.

» Une troiſieme méthode a été de découvrir la » longitude par le lieu de la lune; mais on ne con» noît pas encore aſſez la théorie de cette planete » pour cela. On peut bien s'en ſervir pour déterми» ner la longitude à deux ou trois degrés près, mais » non à un degré.

» La quatrieme méthode eſt le projet de M. Dit» ton; cette méthode eſt plutôt bonne pour tenir » regiſtre de la longitude ſur mer, que pour la trou» ver lorſqu'on l'auroit une fois perdue, ce qui peut » arriver aiſément dans un tems couvert. Ceux qui » entendent la marine, ſont le mieux en état de ju-

» ger juſqu'où ce projet eſt praticable, & ce qu'il » couteroit à l'exécuter. En faiſant voile, ſelon cette » méthode, il faudroit, quand on auroit à traverſer » une grande étendue de mer, naviger droit à l'o- » rient ou à l'occident, & d'abord prendre dans la » latitude du lieu le plus voiſin de celui où on doit » aller au-delà, & enſuite faire cours à l'eſt ou à » l'oueſt juſqu'à ce qu'on y arrive.

» Dans les trois premieres méthodes, il faut avoir » une horloge réglée par un reſſort & rectifiée cha- » que fois au lever & au coucher du ſoleil, pour » marquer l'heure, le jour & la nuit. Dans la qua- » trieme méthode on n'a pas beſoin d'horloge. Dans » la premiere, il en faut avoir deux, celle-ci, & » l'autre mentionnée ci-deſſus.

» Dans quelqu'une des trois premieres méthodes » il peut être de quelque uſage de trouver la longi- » tude à un degré près, & d'une plus grande utilité » encore, de la trouver à 40 min. ou à un demi-de- » gré près, s'il eſt poſſible, & à proportion du ſuc- » cès on mérite récompenſe.

» Par la quatrieme méthode il eſt plus aiſé de » mettre le marinier en état de connoître à 40, 60 » ou 80 milles, l'éloignement où il ſe trouve des » côtes, que de traverſer les mers. On pourroit bien » accorder une partie de la récompenſe à l'inven- » teur, quand la choſe ſe ſeroit exécutée ſur les cô- » tes de la grande-Bretagne pour le ſalut des vaiſ- » ſeaux qui reviennent, & le reſte lorſqu'on auroit » trouvé moyen par-là d'aller à un port éloigné, ſans » perdre ſa longitude, ſi cela ſe peut ».

Après la mort de M. Newton on trouva dans ſes papiers quantité d'écrits ſur l'antiquité, ſur l'hiſtoire, ſur la chimie, ſur les mathématiques, & même ſur la théologie. En 1727, il parut à Londres *in-8°.* une traduction angloiſe de ſon traité du *ſyſtème de l'univers.*

En 1733, on imprima dans la même ville *in-4°.* ſes *remarques* ſur les prophéties de Daniel & ſur l'apocalypſe de S. Jean. Cet ouvrage a été traduit en latin par M. Suderman, & publié à Amſterdam en 1737 *in-4°.* avec de ſavantes notes. Le docteur Gray attaqua ſans ménagement, & d'une maniere qui n'étoit pas honorable, les obſervations de Newton ſur les prophéties de Daniel. Quoiqu'on puiſſe entendre d'une autre maniere les écrits du prophete, il n'y a rien néanmoins que de ſenſé dans l'hypothèſe de Newton, & ſes raiſonnemens à cet égard ſont bien éloignés d'être d'une nature à faire pitié, comme le docteur Gray a oſé l'avancer.

En 1736, M. Colſon mit au jour à Londres *in-4°.* la méthode des fluxions & des ſuites infinies, avec l'application de cette méthode à la géométrie des lignes courbes. C'eſt une traduction du latin du chevalier Newton, dont l'original n'a jamais été imprimé.

M. Birch ayant fait imprimer à Londres en 1737 *in-8°.* les *œuvres mêlées* de Jean Greaves, y a inſéré la traduction angloiſe d'une diſſertation latine de M. Newton ſur *la coudée ſacrée des Juifs*, qui étoit à la ſuite d'un ouvrage intitulé *Lexicon propheticum*, mais que M. Newton n'avoit pas fini.

Enfin ceux qui voudront ne rien négliger ſur la connoiſſance des *œuvres philoſophiques* de ce grand homme, doivent lire l'ouvrage profond de M. Colin Mac-Laurin, intitulé, *hiſtoire des découvertes philoſophiques* du chevalier Iſ. Newton, en quatre livres, Londres 1748, *in-4°.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

WOLVERHAMPTON *ou* WOLVERTON, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Stafford, à l'occident de la Tame. Ce bourg ſe nommoit anciennement *Wolfrunesham* du nom de *Wolfrune*, femme dévote, qui y bâtit un monaſtere. (*D. J.*)

WOMIE, (*Géog. anc.*) c'eſt la même place que Midnick, ville de la Samogitie, ſur le Wirvits, ſiege & réſidence de l'évêque de Samogitie. *Voyez* MIDNICK.

WONSEISCH, (*Géog. mod.*) bourg de Franconie, dans le marggraviat de Cullembach, à environ dix milles de la ville de ce nom.

C'eſt dans ce bourg que naquit en 1565, *Taubmann* (Frédéric), mort en 1613, âgé de 48 ans. Son pere étoit un ſimple artiſan, & le fils ayant la paſſion des lettres, fut envoyé à Cullembach où il mendia ſon pain pour étudier. Il ſe diſtingua par ſes talens, & fut nommé profeſſeur dans la même académie. On a de lui pluſieurs ouvrages, & entr'autres, d'excellens commentaires ſur Plaute, *commentarius in Plautum*, *Francofurti* 1605, *in-fol.* Le pere Nicéron a donné ſa vie dans ſes *mém. des hommes illuſtres*, *Tome XVI.* (*D. J.*)

WONSIDEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Saxe, au Voigtland, ſur l'Egra, au midi d'Hoff. On la regarde comme étant de la Franconie, à cauſe de ſon ſouverain. Il y a aux environs quelques mines de cuivre & de fer.

WOODBRIDGE, (*Geog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Suffolck, ſur la riviere de Deben, à cinq ou ſix milles au nord d'Ipſwich; c'eſt un grand & beau bourg, où il y a une très-belle égliſe & deux ou trois chantiers pour la conſtruction des vaiſſeaux.

WOODCOTE, (*Géog. mod.*) lieu d'Angleterre, dans le comté de Surrey. Tout prouve que ce lieu eſt la *Neomagus* de Ptolomée, *l. II. ch. iij.* ou la *Noviomagus* d'Antonin; c'étoit une des principales cités des Règnes.

WOODLAND, (*Géog. mod.*) on appelle *Woodland*, en Angleterre, la partie occidentale du comté de Warwich, à cauſe des bois dont elle eſt couverte. Anciennement on la nommoit *Arden*, qui en langue gauloiſe ſignifioit la même choſe.

WOODSTOK, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans Oxfordshire à ſoixante milles au nord oueſt de Londres. Elle a droit de tenir marché, & d'envoyer des députés au parlement.

Henri I. fit bâtir à *Woodſtok* une maiſon royale, qui fut aggrandie dans la ſuite par Henri II. & détruite dans les guerres civiles du tems de Charles I. Il y avoit un labyrinthe où la belle Roſemonde, maîtreſſe d'Henri II. fut, dit-on ſans aucun fondement, empoiſonnée, par la vengeance d'une reine jalouſe (la reine Eléonor). Elle fut enterrée à Godſtow, dans le couvent des religieuſes, avec cette épitaphe latine, qui montre le goût des pointes de ce tems-là:

Hâc jacet in tumbâ Roſa mundi, non Roſamunda;
Non redolet, ſed olet, quæ redolere ſolet.

Le tombeau avoit été placé au milieu du chœur de l'égliſe, couvert d'un drap de ſoie. Un évêque de Lincoln nommé *Hugues*, trouva contre la décence, que le tombeau d'une femme telle qu'avoit été Roſemonde, fût expoſé aux yeux des filles qui avoient fait vœu de chaſteté; il le fit ôter du chœur & tranſporter dans le cimetiere. Mais les religieuſes affectionnées à la mémoire de Roſemonde, tirerent ſes os du cimetiere, & les remirent honorablement dans le chœur de leur égliſe.

Woodſtok qui étoit un domaine de la couronne, fut aliéné par acte du parlement en faveur du duc de Marlborough, comme une marque publique de reconnoiſſance pour les ſervices ſignalés qu'il avoit rendus à l'état, particulierement à la bataille de Bleinheim; & c'eſt pour en perpétuer la mémoire, qu'on y bâtit le palais nommé *Bleinheim-houſe*.

Près du confluent de la Tamiſe & de la riviere Evenlode, on voit un monument tout-à-fait ſingu-

lier ; c'eſt un rang de groſſes pierres de grandeur & de forme inégales, élevées ſur leur baſe & diſpoſées en rond ; comme les habitans appellent ce monument de pierres *Rolleric-ſtones*, cette dénomination a donné lieu de croire que c'étoit en effet un monument de Rollo, chef des Normands, qui paſſa en Angleterre en 876, & qui livra deux batailles aux Anglois dans le comté d'Oxford. *Long.* de *Woodſtok 16. 18. latit. 51. 47.*

C'eſt dans la maiſon royale de *Woodſtok* bâtie par le roi Henri I. que naquit le vaillant Edouard, ſurnommé le *prince noir*, à cauſe de ſa cuiraſſe brune & de l'aigrette noire de ſon caſque. Ce jeune prince, fils d'Edouard III. eut preſque tout l'honneur de la bataille de Creci, que perdit Philippe de Valois contre les Anglois le 26 Août 1346. Dix ans après le même prince noir entra en France, ſoumit l'Auvergne, le Limouſin & le Poitou. Le roi Jean ayant raſſemblé ſes troupes, l'atteignit à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il ne pouvoit ſe ſauver. Le prince de Galles demande la paix au roi ; il offre de rendre tout ce qu'il avoit pris en France, & une treve de ſept ans. Jean refuſe toutes ces conditions, attaque huit mille hommes avec quatre-vingt mille, & eſt défait à la bataille qu'on nomme de Poitiers, le lundi 19 de Septembre 1356. Le prince de Galles le mene à Bourdeaux, d'où il fut conduit l'année ſuivante en Angleterre.

En 1366, dom Pedre, roi de Caſtille, étant attaqué par les François, eut recours au prince *noir* leur vainqueur. Ce prince ſouverain de la Guyenne, qui devoit voir d'un œil jaloux le ſuccès des armes françoiſes, prit par intérêt & par honneur le parti le plus juſte. Il marche en Eſpagne avec ſes Gaſcons & ſes Anglois. Bientôt ſur les bords de l'Ebre, & près du village de Navarette, Dom Pedre & le prince *noir* d'un côté, de l'autre, Henri de Tranſtamare & du Gueſclin, donnerent la ſanglante bataille qu'on nomme *de Navarette*. Elle fut plus glorieuſe au prince *noir* que celles de Crécy & de Poitiers, parce qu'elle fut plus diſputée. Sa victoire fut complette ; il prit du Gueſclin & le maréchal d'Andrehen, qui ne ſe rendirent qu'à lui. Henri de Tranſtamare fut obligé de fuir en Aragon, & le prince noir rétablit don Pedre ſur le thrône. Ce roi traita pluſieurs rebelles d'une maniere barbare, mais que les lois des états autoriſent du nom de juſtice. Don Pedre uſa dans toute ſon étendue du malheureux droit de ſe venger. Le prince *noir* qui avoit eu la gloire de le rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de ſes cruautés. Il eſt, après Alfred, celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Toujours reſpectueux envers ſon pere. Brave ſans férocité, fier dans les combats, humain au fort de la victoire, affable envers tout le monde, généreux & plein d'équité. Il avoit épouſé la plus belle femme du royaume ; on l'appelloit la *belle Jeanne*, & il eut toujours pour elle l'attachement le plus tendre.

Il poſſédoit toutes les vertus dans un degré éminent, & ſa modeſtie en particulier ne ſauroit trop s'admirer. Il ſe tint debout auprès du roi Jean ſon priſonnier, tandis qu'il ſoupoit, & cherchant pendant tout le repas à le conſoler de ſon malheur, il lui dit qu'il ne négligeroit rien pour l'adoucir, & qu'il trouveroit toujours en lui le plus reſpectueux parent, s'il vouloit bien lui permettre de ſe glorifier de ce titre.

Il mourut en 1376, âgé de 46 ans, du vivant du roi ſon pere. On reçut la nouvelle de ſa mort avec un deuil inconcevable, & le parlement d'Angleterre aſſiſta en corps à ſes funérailles. Le roi de France lui fit faire un ſervice à Notre-Dame. Le roi Edouard décéda un an après ſon fils, & Richard, fils de cet illuſtre prince de Galles, ſuccéda à la couronne à l'âge de onze ans.

Chaucer (Geoffroi) le pere de la poéſie angloiſe, & le maître de Spencer, de plus comtemporain du prince *noir*, naquit comme lui à Woodſtok, ſelon Pitſéus, & à Londres ſelon d'autres ; mais ſans croire la premiere opinion la mieux fondée, je l'embraſſe volontiers, parce qu'elle me donne ſujet de parler ici de cet aimable poëte, dont les vers naturels brillent à-travers le nuage gothique du tems & du langage, qui voudroient offuſquer ſon beau génie.

Il vit le jour la ſeconde année du regne d'Edouard III. l'an 1328. Né d'une bonne famille, il fit ſes premieres études à Cambridge ; & dès l'âge de dix-huit ans qu'il compoſa ſa *cour d'amour*, il paſſoit déjà pour bon poëte par d'autres pieces qu'il avoit faites. Après qu'il eut quitté l'univerſité, il voyagea ; & au retour de ſes voyages, il entra dans le temple intérieur (*Inn-temple*) pour y étudier les lois municipales d'Angleterre.

Ses talens & ſa bonne mine l'introduiſirent à la cour en qualité de page d'Edouard III. poſte d'honneur & de confiance qui ne fut que le premier pas de ſon avancement. Bientôt le roi en le qualifiant par ſes lettres-patentes de *dilectus Valetus noſter*, lui donna vingt marcs d'argent annuellement payables ſur l'échiquier, juſqu'à ce qu'il pût le pourvoir mieux. Il fut nommé peu de tems après gentilhomme privé du roi, avec vingt nouveaux marcs d'argent de revenu. Au bout d'un an il fut fait porte-écu du roi, *ſcutifer regis*, emploi qui étoit alors très-honorable.

Se trouvant par cette charge toujours près de la perſonne du roi, il ſe fit aimer & eſtimer des perſonnes du premier rang, principalement de la reine Philippe, de la princeſſe Marguérite, fille du roi, & de Jean de Gand, duc de Lancaſtre. On ſait qu'il eut l'honneur de devenir dans la ſuite beau-frere de ce prince qui épouſa la ſœur de la femme de Chaucer ; & c'eſt auſſi par cette raiſon, que le poëte partagea toutes les viciſſitudes de la bonne & de la mauvaiſe fortune du duc.

Il ſéjournoit ſouvent à *Woodſtok* où il demeuroit dans une maiſon de pierres de taille, proche de *Pasck-Gate*, qu'on appelle encore à-préſent *la maiſon de Chaucer*. Sa fortune croiſſant par la protection du duc de Lancaſtre, il fut employé dans les affaires publiques qui lui procurerent un bien de mille livres ſterling de rente, revenu très-conſidérable dans ce tems-là, & preſque égal à celui de dix fois la même ſomme dans le ſiecle où nous vivons.

Le bonheur de Chaucer ne fut pas toujours durable. La ruine du duc de Lancaſtre entraîna la ſienne pour quelque tems. Il ſe retira dans cette conjoncture à *Woodſtok*, pour jouir des tranquilles plaiſirs d'une vie ſtudieuſe ; & ce fut là qu'il compoſa en 1391 ſon excellent traité *de l'Aſtrolabe*.

Cependant au milieu de ſes études la fortune ſe plut à lui ſourire de nouveau, & à lui rendre ſes bonnes graces ; mais ayant alors près de ſoixante-dix ans, il prit le parti de ſe retirer dans un château où il paſſa les deux dernieres années de ſa vie. Il quitta le monde en homme qui le mépriſe, comme cela paroît par une ode qui commence *Flie for the préſe, &c.* qu'il compoſa dans ſes dernieres heures. Il mourut le 25 Octobre 1400, & fut enterré dans l'abbaye de Weſtminſter.

Son humeur étoit un mêlange de gaieté, de modeſtie & de gravité. Sa gaieté paroiſſoit plus dans ſes écrits que dans ſes manieres ; & c'eſt là-deſſus que Marguerite, comteſſe de Pembroke, diſoit que l'abſence de Chaucer lui plaiſoit plus que ſa converſation. Il étoit trop libre dans ſa jeuneſſe ; mais vers la fin de ſa vie, le poëte badin fit place au philoſophe grave.

Il fut lié avec les hommes les plus célebres de ſon tems. Il avoit eu des relations avec Petrarque, & quelque liaiſon avec Bocace, duquel il a emprunté quantité de choſes, & qui dans ce tems-là travailloit à perfectionner la langue italienne, comme Chaucer le faiſoit de ſon côté par rapport à la langue angloiſe.

Ses ouvrages ſont nombreux; mais l'on ne doit point douter qu'il n'y en ait une grande partie de perdue. Le poëme intitulé *Troilus* & *Chriſeïde*, eſt de ſes premieres années. Il en faut dire autant de ſon *Conte du laboureur*, qui ſcandaliſa tant de monde, & qui ſe trouve dans ſi peu de manuſcrits. C'eſt de ſa *demeure de la Renommée*, que M. Pope a emprunté en partie l'idée de ſon *temple de la Renommée*. Il fit le *teſtament d'amour* (qui eſt un de ſes meilleurs ouvrages) vers la fin de ſa vie. Dryden, dans ſes fables imprimées en 1700, a mis en langage moderne la *légende de la femme dévote*, le *conte du chevalier*, celui de la *femme de Bath*, & le poëme de la *fleur & de la feuille*. Il a fait auſſi avec quelques additions, le *caractere du bon curé*, à l'imitation de la deſcription du *curé*, par Chaucer dans ſon prologue. M. Pope a auſſi habillé à la moderne le *conte du marchand*, & le *prologue de la femme de Bath*; c'eſt ce que pluſieurs perſonnes d'eſprit ont fait à l'égard de quelques autres ouvrages de notre auteur. Sa vie publiée par M. Jean Urry, eſt à la tête de ſes *œuvres* imprimées en 1721 à Londres, *in-folio*, édition ſupérieure à celle de 1602.

Tous les gens de goût en Angleterre donnent de grandes louanges à Chaucer. Le chevalier Philippe Sidney dit qu'il ignore ce qu'on doit le plus admirer, ou que dans un ſiecle ſi ténébreux Chaucer ait vu ſi clair; ou que nous, dans un ſiecle ſi éclairé, marchions ſi fort en tâtonnant ſur ſes traces. Son ſtyle eſt en général familier, ſimple & ſemblable à celui des comédies, mais ſes caracteres ſont parlans. Son *pélérinage de Cantorbery* eſt entiérement à lui. Son but eſt de dépeindre toutes les conditions, & de dévoiler les vices de ſon ſiecle; ce qu'il fait d'une maniere également juſte & vive. Milton, dans le poëme intitulé *il penſeroſo*, met Chaucer au rang des maîtres de l'art.

Pour enrichir utilement & agréablement ſa langue, il adopta tous les mots provençaux, françois & latins qu'il trouva convenables, leur donna une nouvelle forme, & les mêla ſpirituellement avec ceux de la langue angloiſe; il en bannit auſſi tous les termes rudes ou ſurannés pour leur en ſubſtituer d'étrangers plus doux & plus propres à la poéſie. Du tems de la reine Eliſabeth, la langue commença à s'épurer davantage, & elle prit ſous Waller de nouvelles beautés.

Il faut cependant convenir que les vers de Chaucer ne ſont point harmonieux; mais ſes contemporains les trouvoient tels: ils reſſemblent à l'éloquence de cet homme dont parle Tacite, *auribus ſui temporis accommodata*. Du reſte, Chaucer a prouvé dans ſes *contes de Cantorbery*, qu'il ſavoit peindre les différens caracteres; & toutes les *humeurs* (comme on les nomme aujourd'hui) de la nation angloiſe de ſon ſiecle. Il n'y a pas juſqu'aux caracteres graves & ſérieux où il n'ait mis de la variété; car ils ne ſont pas tous graves de la même maniere. Leurs diſcours ſont tels que le demande leur âge, leur vocation, & leur éducation; tels qu'il leur convient d'en tenir, & ils ne conviennent qu'à eux ſeuls. Quelques-uns de ſes perſonnages ſont vicieux & d'autres ſont honnêtes-gens; les uns ſont ignorans & les autres ſont bien inſtruits. Le libertinage même des caracteres bas a ſes nuances, qui y mettent de la variété. Le bailli, le meûnier, le cuiſinier, ſont autant d'hommes différens, & qui different autant l'un de l'autre, que la *dame prieure* affectée & la *femme de Bath*, bréchedent. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WOOLLI, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique, le long de la riviere de Gambra, au nord. Les marchands d'eſclaves traverſent cette contrée pour ſe rendre au port de Kover. Sa capitale qui n'eſt qu'un hameau, s'appelle *Kaunkale*. (*D. J.*)

WORCESTER, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, capitale du Worceſtershire, ſur la pente d'une colline, au bord de la Saverne, qu'on y paſſe ſur un pont, à 80 milles au nord-oueſt de Londres.

Cette ville fut bâtie par les Romains, qui en firent une place forte contre les Bretons ou Gallois; c'eſt le *Branonium* d'Antonin, & le *Bronogenium* de Ptolomée. Les Saxons la nommerent *Wogar-Ceſter*, *Wicogorna-Ceſter* & *Wire-Ceſter*, peut-être de la forêt de Wire, qui en eſt voiſine. Les Gallois l'appellent *Car Wrangon*; & les latins modernes l'ont nommée *Vigornia*.

Cette ville a beaucoup ſouffert de la part des Danois, qui la pillerent, & la réduiſirent en cendres, en 1041. Elle ſouffrit encore la même déſolation en 1113, par un incendie fortuit qui conſuma, entr'autres édifices, le château & l'égliſe cathédrale.

Worceſter s'eſt néanmoins relevée de ſes pertes; c'eſt aujourd'hui une grande & belle ville, partagée en dix paroiſſes, bien bâtie, fermée de murailles, excepté dans la partie qui eſt bordée de la Saverne, & qui n'a pas beſoin de murs. On y entre par ſept portes, & l'on y compte douze égliſes, entr'autres la cathédrale, où eſt le tombeau du roi Jean, & celui du prince Arthur, fils aîné du roi Henri VII. Les habitans ont trois marchés par ſemaine, & font un grand négoce de draperies.

Le ſiege épiſcopal de *Vorceſter* a été établi en 680, par Sexwulphe, évêque des Merciens. Le diocèſe comprend toute la province, & une partie de Warwickshire. *Long.* 13. 24. *latit.* 52. 25.

Somers (Jean), grand-chancelier d'Angleterre, a fait honneur à *Worceſter*, lieu de ſa naiſſance, en l'année 1652. Peu après l'avénement du roi Guillaume & de la reine Marie à la couronne, il fut nommé ſolliciteur-général, enſuite procureur-général, bien-tôt après garde du grand ſceau, enfin grand-chancelier, & l'un des régens du royaume pendant l'abſence du roi; mais au commencement de l'année 1700, il fut dépouillé de ſa dignité de grand-chancelier, par le crédit du parti des torys. N'ayant plus d'emplois publics, il conſacra ſon tems aux muſes, & fut élu préſident de la ſociété royale. Il mourut en 1716, à 64 ans. Il joignit à l'étude de la juriſprudence & de la politique, celle des belles-lettres, qu'il poſſédoit parfaitement, comme il paroît par ſa traduction de la vie d'Alcibiade de Plutarque; mais M. Addiſſon loue fortement ſon mérite à bien d'autres égards; écoutons-le.

Il arrive ordinairement, dit-il, qu'en voulant étouffer l'amour de la gloire, qui a jetté de profondes racines dans les ames nobles, on détruit en même tems pluſieurs vertus; & qu'il n'y a rien de plus propre à plonger l'homme dans l'indolence, que d'arracher de ſon cœur le deſir de la réputation. Mais lorſque ſans aucun aiguillon de vanité, un homme eſt zélé pour le bien du genre-humain, & qu'il n'eſt pas moins ſoigneux à cacher qu'à faire de belles actions; nous pouvons être aſſûrés que c'eſt un cœur plein de bonté & de magnanimité. L'hiſtoire, continue Addiſſon, nous offre un grand exemple de ce beau caractere dans mylord Somers, dont la deviſe étoit, *prodeſſe quam conſpici*.

Il s'eſt uſé par ſon application aux études propres à le rendre utile au public, en formant des deſſeins pour le bien de ſa patrie, & en appuyant les meſures qui pouvoient les faire réuſſir. Mais ce

qu'il a fait, n'a été que dans la vue du bien public; tous ſes généreux efforts n'ont eu d'autre but; le deſir d'acquérir de la réputation n'y eſt entré pour rien.

Toute ſa vie a été décorée d'une aimable modeſtie, qui a relevé d'autant plus ſes vertus, qu'elles étoient comme cachées ſous cette ombre eſtimable. Son application à ce qu'il y a d'épineux dans l'étude du droit, ne l'avoit point rendu déciſif. Il ne ſavoit ce que c'étoit que de diſputer ſur des choſes indifférentes, pour faire parade de la ſupériorité de ſes lumieres. A une grande politeſſe, qu'il tenoit de l'éducation, il joignoit une grande force de raiſon.

Ses principes étoient ſoutenus par la vertu, & par cela même, ils ne varioient point au gré de l'ambition, de l'avarice ou de la haine. Ses idées n'étoient pas moins fermes que droites. Il a fini ſa carriere dans une parfaite union avec les amis choiſis auxquels il s'étoit lié en la commençant. Le grand homme ne paroiſſoit pas davantage en lui, comme patriote & miniſtre d'état, que comme ſavant univerſel. En partageant ſon tems entre les affaires publiques & la retraite, il ſe perfectionna non-ſeulement dans la connoiſſance des hommes & des affaires, mais encore dans celle des arts & des ſciences.

Quoiqu'il paſſât par les divers degrés des honneurs de la robe, on le regarda toujours comme un homme qui méritoit un poſte plus élevé que celui qu'il occupoit, juſqu'à ce qu'il fût parvenu à la plus haute dignité, à laquelle cette ſorte d'étude puiſſe conduire. Il poſſédoit deux talens, qui ſe trouvent rarement réunis dans une même perſonne, un fond de bon ſens, & un goût exquis. Sans le premier, la ſcience n'eſt qu'un fardeau, & ſans le dernier, elle eſt déſagréable.

Son éloquence étoit mâle & perſuaſive. Son ſtyle étoit pur, vif & poli. On a oſé comparer pour la capacité, cet illuſtre ſeigneur avec le lord Vérulam, qui a été, comme lui, grand-chancelier d'Angleterre. Mais la conduite de ces deux grands hommes dans les mêmes circonſtances, a été fort différente. Tous deux ont été accuſés par la chambre des communes; l'un qui avoit donné priſe ſur lui, ſuccomba, & fut réduit à une humiliation, qui ternit beaucoup l'éclat d'un caractere ſi élevé: mais mylord Somers avoit un trop ſûr garant dans ſon intégrité, pour craindre une impuiſſante attaque contre ſa réputation; & quoique ſes accuſateurs euſſent été bien aiſes de laiſſer tomber leurs griefs, il les preſſa de les ſoutenir, & voulut que l'affaire fût décidée: car la même grandeur d'ame, qui lui faiſoit mépriſer la gloire, l'empêchoit de ſouffrir patiemment un injuſte blâme.

Il n'y a pas de doute que cet homme rare ne figure dans l'hiſtoire de notre nation; mais nous ne devons pas nous attendre à y voir briller ſon mérite dans tout ſon jour, parce qu'il a écrit pluſieurs choſes, ſans ſe faire connoître; qu'il a eu la principale part à d'excellens conſeils, ſans qu'il y parût; qu'il a rendu des ſervices à pluſieurs perſonnes, ſans qu'elles aient ſu d'où ils partoient; & qu'il en a rendu de très-grands à ſa patrie, dont d'autres ont eu l'honneur; en un mot, parce qu'il a tâché de faire de belles actions, plutôt que de s'acquérir un grand nom.

Je ſai qu'on pourroit attribuer ce magnifique éloge du lord Somers à l'amitié d'Addiſſon; mais il faut du-moins accorder, que les grandes qualités de ce ſeigneur ont été bien frappantes, puiſque ſes ennemis même les reconnoiſſent, & que madame Manley n'a pu s'empêcher de mêler des louanges parmi les traits ſatyriques dont elle le noircit. « Il avoit, » dit-elle, du feu & de la modération, de l'eſprit & » de la complaiſance, des lumieres étendues, réu- » nies à un jugement ſolide. Le dieu de l'éloquence, » continue-t-elle, étoit maître de ſa langue. Miner- » ve elle-même avoit ſon domicile dans ſon cerveau » pour l'inſpirer, auſſi-bien que dans ſon cœur pour » lui donner du feu. Sa ſageſſe & la ſérénité de ſon » tempérament, entretenoient l'union dans la ca- » bale. Enfin, il n'y avoit que lui qui pût retenir le » furieux Cethégus (mylord Sunderland), auſſi- » bien que l'inconſidéré Catilina (le marquis de » Warton) ». (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WORCESTERSHIRE, (*Géog. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, au diocèſe de Worceſter. Elle a 130 milles de tour, & contient environ 544 arpens.

La Saverne la traverſe toute entiere, & preſque par le milieu du nord au ſud, & reçoit en paſſant les eaux de trois ou quatre rivieres. Elle eſt encore arroſée de la Stoure, & de la Salvarpe à l'orient, & de la Thame à l'occident, un peu au-deſſous de la ville de Worceſter: l'Avon venant du côté de Warwick, lave auſſi un coin de cette province au ſud-eſt.

Worceſtershire eſt ſéparé au ſud-eſt de Hereford-shire par les montagnes nommées *Malvernes*, qui s'élevent à la hauteur de ſept milles. Cette province eſt une des meilleures de l'Angleterre. En été on y voit de belles & grandes campagnes couvertes de blé, d'excellens pâturages, & de forêts; il s'y trouve auſſi quelques puits d'eau ſalée, & quelques fontaines médicinales. Les haies ſont bordées de poiriers, dont on preſſe le fruit pour en faire un excellent poiré. Les rivieres qui l'arroſent lui fourniſſent beaucoup de poiſſon. En particulier la Saverne y nourrit quantité de lamproies, qui ſe plaiſent dans les eaux limonneuſes, telles que ſont celles de cette riviere. L'air répond au terroir: il eſt ſain & tempéré. Outre Worceſter la capitale, il y a onze autres bourgs ou villes à marché. Enfin les muſes ont fleuri de bonne heure dans cette province.

Dès le xv. ſiecle, *Littleton* (Thomas) ſe fit une grande réputation par ſon livre des *tenures*, ouvrage dont le chevalier Edouard Coke fait le plus bel éloge. L'archidiacre Nicholſon, dans ſon *english hiſtorical library, part. III. p. 169, London, 1699*, obſerve que ce livre eſt entre les mains de tous ceux qui ſe deſtinent à l'étude, ou à la profeſſion du droit municipal d'Angleterre, & qu'il a été imprimé plus ſouvent qu'aucun autre livre de droit. Quantité de ſes éditions ſont très-fautives; & il faut s'en ſervir avec précaution, parce que les ridicules notes marginales de quelques poſſeſſeurs ignorans des copies manuſcrites, ſe ſont gliſſées dans le texte, & qu'on y cite ſans rime ni raiſon, des cas auxquels l'auteur n'a jamais penſé... Un grand nombre d'articles de ſon droit commun, ſont à préſent changés par des actes parlementaires, & d'autres ne ſont plus en uſage. Par exemple, tout ce qui regarde les dons en franke-mariage, *&c.* ne ſert qu'aux diſputes, à fournir quelques queſtions ſubtiles pour exercer les jeunes gens dans les colleges, ou *inns* de cour. A l'égard de quelques endroits qui paroiſſent obſcurs à-cauſe de la briéveté à laquelle la méthode de l'auteur l'obligeoit, on peut les trouver plus amplement expliqués dans le journal *the year-book* d'Edouard IV. où l'on verra ſouvent le ſentiment de Littleton ſur divers cas épineux, avec les raiſons ſur leſquelles il étoit appuyé; d'autres ſujets ont été traités plus amplement par Bracton & par Breton, que notre auteur a abrégés en ce qu'il y a de principal.

Habington (Guillaume), naquit dans le comté de Worceſter, en 1605, & mourut en 1654. Ses ouvrages ſont des poéſies, ſous le titre de *caſtara*, Londres, 1635, *in-8.* & en proſe, l'*hiſtoire d'Édouard IV. roi d'Angleterre*, Londres, 1640, en un petit *in-fol.*

Nicholſon

Nicholſon trouve que l'auteur a donné une aſſez belle ébauche du regne d'Edouard IV. & qu'il a fait le portrait de ce prince dans un ſtyle fleuri, d'une maniere auſſi reſſemblante qu'on pouvoit l'attendre d'un homme ſi fort éloigné par le tems, de l'original.

Hooper (Georges), évêque de Bath & de Wells, naquit dans le comté de Worceſter, en 1640, & mourut en 1727, à 87 ans. Ses ouvrages ſont remplis d'érudition en tout genre; mais je n'en citerai que deux, peu connus des étrangers, dont je donnerai, par cette raiſon, un courte analyſe; je veux parler de ſon traité du carême, & de ſes recherches ſur les anciennes meſures.

Son traité du *carême* parut à Londre en 1694, *in-8.* L'auteur y prouve que dans le iv. ſiecle, lorſque la religion chrétienne commença d'avoir un plus grand nombre d'écrivains, la *quadragéſime*, ainſi qu'on parloit dans ce tems-là, s'obſervoit aſſez généralement par les chrétiens, pendant 40 jours. Si nous remontons vers le milieu du iij. ſiecle, nous y trouverons déjà quelque détail de l'auſtérité avec laquelle les chrétiens obſervoient la ſemaine de la paſſion; détail qui nous vient d'un des plus grands hommes de l'Egliſe, qu'on avoit conſultés ſur l'heure qu'on pouvoit finir le jeûne.

Cette grande auſtérité de la ſemaine-ſainte, qui ne le cédoit en rien à celle dont on a uſé dans la ſuite, donne tout lieu de penſer que les chrétiens de ce tems-là, n'ont pas laiſſé à la génération ſuivante, le ſoin d'y ajouter la dévotion de ſemaines précédentes; ſur-tout, puiſque nous trouvons qu'Origene, maître de Denys, parle en termes exprès de la quadragéſime, comme conſacrée au jeûne. Il eſt vrai que nous n'avons ce paſſage d'Origene que de la verſion de Ruffin, qui n'étoit pas le traducteur le plus exact; mais il n'étoit pas le plus mauvais; ainſi il y a plus d'apparence qu'il a traduit ici fidellement, que le contraire, n'y ayant aucune raiſon particuliere de ſoupçonner de la falſification dans ce terme, plutôt que dans un autre de la période, ni de s'étonner qu'il ſoit parlé d'une choſe ſi connue aſſez peu de tems après.

Il paroît par le témoignage de Tertullien (qu'on peut mettre dans le ſecond ſiecle, auſſi-bien que dans le troiſieme), qu'au ſentiment de l'Egliſe de ſon tems, les jours de la mort de Jeſus-Chriſt, le vendredi & le ſamedi-ſaint devoient être conſacrés au jeûne, en vertu de l'autorité des apôtres; qu'on n'étoit point obligé de jeûner d'autres jours, & comme en vertu d'un précepte divin; mais que cela étoit laiſſé à la diſcrétion des fideles, ſelon qu'ils le jugeoient à-propos. Cette eſpece d'incertitude ne lui permettoit pas naturellement d'en dire davantage, vu le ſujet qu'il traitoit, ni de nous inſtruire des différentes coutumes des égliſes ſur cette partie arbitraire du carême, quoique l'on puiſſe recueillir d'ailleurs, même de Tertullien, qu'on obſervoit dès ce tems-là un eſpace plus conſidérable.

Mais pour remonter plus haut, & nous approcher davantage du ſiecle des apôtres vers l'an 190, après la mort de S. Jean Irénée, évêque vénérable, qui avoit converſé particulierement avec Polycarpe, comme celui-ci avec S. Jean & d'autres apôtres; Irénée, dis-je, nous a inſtruit, quoique par occaſion ſeulement, des pratiques différentes de ſon tems; il nous apprend que les uns croyoient devoir jeûner un jour, les autres deux jours, ceux-ci pluſieurs jours, ceux-là quarante jours.

Les *recherches* du ſavant Hooper *ſur les anciennes meſures* des Athéniens, des Romains, & particulierement des Juifs ont été imprimées à Londres en 1721, *in* 8°. L'auteur déclare dans ſa préface qu'ayant lu avec ſoin ſur cette matiere deux traités curieux, qui parurent preſque en même-tems en l'année 1684; l'un du docteur Cumberland, mort évêque de Peterborough, & l'autre du docteur Edouard Bernard, imprimé d'abord avec le commentaire du docteur Pocock ſur Oſée, qu'ayant auſſi examiné les diſſertations de M. Greaves ſur le pié & ſur le denier romain louées avec raiſon par les deux auteurs dont on vient de parler, il s'étoit attaché à rechercher plus exactement les meſures des hébreux; & qu'ayant bâti ſur les principes ſûrs de M. Greaves, ayant ſuivi la méthode de l'évêque Cumberland & profité des riches matériaux raſſemblés par le docteur Bernard, il s'étoit fait le ſyſtème ſuivant.

Premierement qu'ayant examiné en général les différentes meſures pour la longueur, la capacité, le poids & le rapport qu'elles ont les unes aux autres, il a fixé les meſures angloiſes auxquelles il vouloit réduire celles des juifs, afin de s'en faire de plus juſtes idées. Enſuite, comme il falloit chercher la connoiſſance des meſures des juifs dans ce que nous en ont dit des écrivains de divers tems & de divers pays, & qu'il falloit réduire leurs différentes meſures à celles d'Angleterre, il a été obligé d'examiner quelques-unes des meſures modernes, mais ſur-tout les anciennes meſures des Athéniens & des Romains; & que muni de ces ſecours, il a rapporté & comparé enſemble ce que l'on a dit de plus vraiſſemblable touchant les meſures des juifs, & s'eſt mis en état d'en donner une connoiſſance auſſi claire & auſſi certaine qu'il eſt poſſible. Ses recherches ſont donc diviſées en quatre parties.

Dans la premiere, il examine les meſures en géral, & particulierement celles d'Angleterre, & quelques autres dont on ſe ſert de nos jours à Rome, en Eſpagne, en Hollande & en Egypte. Dans la ſeconde, il recherche les meſures d'Athènes à cauſe des auteurs grecs qu'il faut conſulter. Dans la troiſieme, il examine les meſures anciennes des Romains qui ſuppoſent la connoiſſance de celles d'Athènes, & dont l'intelligence eſt néceſſaire pour ſe ſervir avec fruit des auteurs latins. Dans la quatrieme, il s'agit des meſures des juifs.

Vient enſuite un appendix touchant les noms & la valeur des monnoies angloiſes & des meſures en vaiſſeaux. Dans cet appendix, il dit que toutes les anciennes meſures angloiſes de cette eſpece que nous avons reçues des Saxons, venoient, ſelon toutes apparences, à ceux-ci des Sarraſins, auſſi-bien que la monnoie angloiſe. Il remarque que pour ce qui eſt des noms des vaiſſeaux connus en Eſpagne & en Italie, comme ceux de pipe, de botte, de barril, *&c.* il en chercheroit l'origine dans la Méditerranée, & de-là chez les peuples orientaux, de qui venoient les choſes contenues dans ces vaiſſeaux: car puiſqu'il paroît clairement que tous les poids ſont phéniciens d'origine, & que les meſures en vaiſſeaux, même de l'eau, étoient abſolument néceſſaires aux Phéniciens pour leur proviſion dans leurs voyages par terre, auſſi-bien que par mer; qu'entre les liquides, le vin & l'huile étoient des produits de leurs côtes, (le mot *vin* non-ſeulement, mais les noms fabuleux de *Bacchus*, de *Sémélé*, de *Silene* avec ſon âne dénotant cette origine), il eſt aſſez naturel de penſer que les noms phéniciens des *vaiſſeaux* paſſerent avec ce qu'ils contenoient dans les îles de la Grece; & que dans la ſuite lorſque les Sarraſins ſe furent rendus maîtres de cette mer, ils adopterent d'abord les noms orientaux qu'ils trouverent, & en donnerent encore d'autres du même ordre; c'eſt ce qu'on peut conjecturer par rapport à pluſieurs vaiſſeaux du levant, non-ſeulement de ceux qui contiennent de l'eau, mais de ceux qui ſervent à naviger, car ils prennent ſouvent leurs noms les uns des autres. Ainſi il n'eſt point du tout hors de

propos de les rechercher dans le ſud-eſt, quoique les Saxons, les Danois & les Normands ayent été grands navigateurs en leur tems, & qu'on puiſſe aſſez naturellement préſumer qu'ils ont rapporté leurs noms germaniques en Angleterre.

Le docteur Jean Arbuthnot dans la préface de ſes *tables des anciennes monnoies, poids & meſures*, &c. expliqués en pluſieurs diſſertations, donne une haute idée des recherches du docteur Hooper, & nous dit que ſi l'on examine l'unité de vue qui regne dans tout l'ouvrage, l'exactitude des calculs, la ſagacité des conjectures, l'habileté à corriger, & à comparer enſemble les paſſages des anciens auteurs, & l'érudition qui brille dans ſes recherches, on eſt obligé d'avouer qu'elles ſurpaſſent tout ce qu'on avoit encore publié ſur cette matiere.

Mais l'écrivain le plus fameux du comté de *Worceſter* eſt *Butler* (Samuel), auteur d'*Hudibras*. Il naquit en 1612, ſelon les uns, ou plutôt vers l'année 1600, ſelon M. Charles Longueville, qui a pu en être mieux inſtruit que perſonne. Butler étoit fils d'un honnête fermier, qui le fit étudier à *Worceſter*, & à l'univerſité. Au goût de la Poéſie, il joignit celui de la Peinture; & l'on ne doit pas s'en étonner, car preſque toutes les parties de la Poéſie ſe trouvent dans la Peinture. Le peintre doit animer ſes figures, & le poëte prête un corps aux ſentimens & aux expreſſions; l'un donne de la vie à une belle image, & l'autre de la force & du corps à des penſées ſublimes.

Après le rétabliſſement de Charles II. ceux qui étoient au timon des affaires faiſant plus de cas de l'argent que du mérite, notre poëte éprouva la vérité d'une ſentence de Juvenal.

Haud facilè emergunt, quorum virtutibus obſtat
Res anguſta domi.

Jamais eſpérances ne furent plus belles que les ſiennes lorſqu'il vint à Londres. Devancé par ſa réputation, il ſe vit accueilli de tout le monde, lu avec admiration & nourri de promeſſes de ſe voir honoré de la faveur du prince. Mais quelle fût ſa récompenſe? Il ne gagna par ſon génie, par l'agrément de ſa converſation, par la régularité de ſes mœurs, que la pauvreté & des louanges. Il ne retira pas du produit de ſes vers de quoi ſe faire enſevelir; mais il conſerva ſa ſanté juſqu'à la derniere vieilleſſe, & mourut en 1680 ſans plaintes & ſans regrets à l'âge d'environ 80 ans.

Il demeura ſans tombe juſqu'à ce que l'Alderman Barber, depuis maire de la ville de Londres, eut la généroſité d'honorer la mémoire de cet homme illuſtre, en lui érigeant un tombeau dans l'abbaye de Weſtminſter.

C'eſt le poëme d'*Hudibras* qui lui acquit ſa grande réputation; & quoiqu'il s'en ſoit fait pluſieurs éditions, il n'y en a aucune qui égale le mérite de l'ouvrage. M. Hogarth, dont le génie ſemble avoir beaucoup de rapport avec celui de Butler, a gravé à l'eau-forte une ſuite de tailles-douces, contenant les aventures d'Hudibras & de Rodolphe ſon écuyer, qui ont tout le groteſque qui convient au ſujet.

On a fait quantité d'imitations de cet agréable poëme, parce qu'un ouvrage original n'a pas plutôt paru, que les barbouilleurs en font de mauvaiſes copies. Dès que Guilliver eut publié ſes voyages, il ſe vit d'abord une multitude de parens qui naiſſoient comme autant de champignons, & qui fatiguerent le public de leurs fades aventures. Le Beggar's opera a été accompagné d'une longue ſuite d'opéras inſipides. Le bon Robinſon Cruſoé lui-même n'a pu ſe ſauver des mains de la gent imitatrice. Je regarde de ſemblables productions comme autant d'avortons diſgraciés, deſtinés par Apollon à ſervir de mouche aux beautés virginales.

On peut donner pluſieurs raiſons pourquoi des imitations ou des ſuites des pieces originales en approchent ſi rarement pour la beauté. En premier lieu, les écrivains d'un génie ſupérieur dédaignent d'être copiſtes; comme ils trouvent en eux un riche fonds d'invention, ils ne cherchent point à emprunter des autres. Secondement, un auteur qui travaille dans un goût nouveau eſt ſi plein de ſon idée, il la combine ſans ceſſe de tant de manieres, qu'il l'enviſage ſous toutes les faces où elle peut paroître avec avantage.

Les eſſais qu'on a fait pour traduire Hudibras en latin, ou en d'autres langues, n'ont point eu de ſuccès; & l'on ne doit pas ſe flatter que ce poëme réuſſiſſe dans une traduction, parce que le ſujet & les diverſes parties qui y entrent ſont burleſques, ne regardent que l'Angleterre dans un petit point de ſon hiſtoire, & n'ont du rapport qu'à ſes coutumes. On raconte dans ce poëme (qui tourne en ridicule la guerre civile) une ſuite de petites aventures pour ſe moquer des *têtes rondes* qui faiſoient cette guerre. Or tout cela n'a point de grace dans une langue étrangere.

Il manque un commentaire complet ſur ce poëme, dont quantité d'endroits perdent de leur beauté, de leur force & de leur feu faute d'être bien entendus aujourd'hui par les Anglois mêmes. On pourroit joindre à ce commentaire des obſervations ſur l'économie, la conduite, les comparaiſons & le ſtyle de ce poëme, ce commentaire donneroit au plus grand nombre de lecteurs une connoiſſance plus juſte des beautés qui s'y trouvent. Je voudrois auſſi qu'on en remarquât les défauts, car l'auteur d'Hudibras a trop ſouvent affecté d'employer des images baſſes, & les expreſſions les plus triviales pour relever le ridicule des objets qu'il dépeint. Il reſſemble ſouvent à nos bateleurs, qui croient donner de l'eſprit à leurs bouffons par les haillons dont ils les couvrent. La bonne plaiſanterie conſiſte dans la penſée, & naît de la repréſentation des images dans des circonſtances groteſques.

Butler a pris l'idée de ſon Hudibras de l'admirable don Quixote de Cervantes; mais à tous les autres égards, il eſt parfaitement original par le but, les ſentimens & le tour. Voici quel a été ſon but. Comme le tems où l'auteur vivoit étoit fameux par le zele affecté qui regnoit pour la religion & la liberté, zele qui avoit bouleverſé les lois & la religion d'Angleterre en introduiſant l'anarchie & la confuſion, il n'y avoit rien de plus avantageux dans cette conjoncture aux yeux de tous les royaliſtes, que d'arracher le maſque à ceux qui s'en étoient ſervi pour ſe déguiſer, & de les peindre des couleurs les plus ridicules; c'eſt ce qui fait qu'il ne les cenſure pas d'un ton ſérieux, mais toujours en plaiſantant pour mieux frapper au but qu'il ſe propoſe.

Dans cette vue, le poëte ſuppoſe que les maximes preſque impraticables des puritains ſur la rigide adminiſtration de la juſtice ont tourné la cervelle à ſon chevalier, de la même maniere que la lecture des livres de chevalerie avoit dérangé l'eſprit de don Quixote. Le chevalier d'Hudibras ſe met donc en campagne pour rétablir chacun dans ſes droits; & il étend même ſa protection à des ours qu'on mene à la foire, non pour leur profit, mais pour celui de leurs conducteurs, ſuppoſant que ces animaux ont été privés arbitrairement de leur liberté naturelle, ſans qu'on leur ait fait leur procès dans les formes & par-devant leurs pairs. Comme tout le poëme eſt ſur le ton plaiſant, les différentes aventures du pieux chevalier & de ſon ridicule écuyer ſont dans le même goût, & finiſſent toujours plaiſamment. L'économie & le tour du poëme dans ſon tout ont

quelque chose de si neuf, qu'on y a donné le nom de *goût hudibrastique*. Les uns l'appellent *poëme burlesque*, les autres *héroï-comique*, & d'autres *épi-comique*; mais ce dernier nom ne lui convient ni pour la mesure du vers, ni pour la maniere brusque de finir par les deux lettres du chevalier & de la veuve.

Quoi qu'il en soit, le poëme *Hudibras* a été souvent cité & loué par les plus illustres écrivains de son siecle & du nôtre, par le comte de Rochester, Prior, Dryden, Addisson, *&c.* Le héros de ce poëme est un saint don Quixotte de la secte des Puritains, & le redresseur de tous les torts imaginaires qu'on fait à sa Dulcinée; il ne lui manque ni rossinante, ni aventures burlesques, ni même un Sancho; mais l'écuyer anglois est tailleur de métier, tartuffe de naissance, & si grand théologien dogmatique, que, dit le poëte,

Mysteres savoit démêler
Tout comme aiguilles enfiler.

On a sur-tout loué dans Hudibras les parodies du merveilleux (*Machinery*) poétique; telle est entr'autres sa description de la renommée, dont on sentira encore mieux le plaisant, si l'on veut la comparer avec la description sérieuse de la renommée par Virgile. Il ne se peut rien de plus bisarre que la figure & l'habillement de la renommée dans Hudibras: ses deux trompettes & les avis qu'elle vient donner sont d'un excellent comique.

Il est vrai que la versification du poëte n'est pas harmonieuse, & qu'elle doit déplaire à ceux qui n'aiment que des vers nombreux & coulans; ceux au contraire qui ne s'arrêtent qu'aux choses & aux idées, prendront un grand plaisir à la lecture d'Hudibras. Ce plaisir, dit un anglois, peut être comparé à celui que fait une jolie chanson, accompagnée d'un excellent violon; au-lieu que le plaisir qu'on éprouve à la lecture d'un poëme épique sérieux est semblable à celui que produit le *Te Deum* de M. Handel lorsqu'il touche lui-même l'orgue, & qu'il est accompagné des plus belles voix & des plus beaux instrumens.

Hudibras est l'idole du parti de la haute-église, dont il est, pour ainsi dire, le breviaire, tandis que le gros des non-conformistes regardent ce poëme comme une piece fort odieuse. M. Fenton, dans sa belle épître à M. Southerne, faisant allusion au tems qui fait le sujet d'*Hudibras*, suppose plaisamment que lorsque les théatres furent fermés, la comédie prit un autre habit & parut ailleurs, les conventicules lui servant de théatres. La réforme qui suivit la mort du roi Charles I. ayant été aussi rigide qu'elle le fut, il étoit naturel à un poëte d'un esprit aussi enjoué que M. Fenton, d'en railler; mais c'est ce qu'il fait avec noblesse.

Ce tems, dit-il dans le langage des dieux, fut suivi d'un autre plus abominable encore, souillé du sang d'un grand monarque: la tragédie n'eût pas plutôt vu sa chûte, qu'elle s'enfuit, & céda sa place aux ministres de la justice. La comédie, sa sœur, continua toujours ses fonctions, & ne fit que changer d'habillement. Elle commença par composer son visage, & apprit à faire passer des grimaces pour des signes de régénération. Elle se coupa les cheveux, & prit un ton tel que celui d'un tambour de basque ou d'un bourdon. Elle instruisit ses yeux à ne s'ouvrir qu'à demi, ou à s'enfuir en-haut. Bannie du théatre, elle prit gravement une robe, & se mit à babiller sur un texte..... Mais lorsque par un miracle de la bonté divine l'infortuné Charles remonta sur le trône de son pere, lorsque la paix & l'abondance revinrent dans nos contrées, elle arracha d'abord son bonnet de satin & son collet, & pria Wycherley de soutenir ses intérêts, & de faire paroître hardiment de l'esprit & du bon sens; Etheridge & Sidley se joignirent à lui pour prendre sa défense, ils mériterent tous, & reçurent des applaudissemens. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WORDT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la basse-Alsace, & qui appartient au comte de Hanau Liectenberg. Cette ville passoit autrefois pour la capitale du pays de Wasgaw, aux confins duquel elle est située, sur la riviere Saur. L'empereur Louis IV. accorda à cette ville l'an 1330 quelques privileges & immunités. (*D. J.*)

WORINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, sur la rive gauche du Rhein, à trois lieues de Cologne. Il s'y livra en 1297 une grande bataille, entre les troupes de l'électeur & celles de la ville de Cologne, pour savoir à qui des deux partis resteroient les clés de *Woringen*, qu'on y avoit portées sur un chariot; la victoire décida pour la ville de Cologne. *Long.* 24. 46. *lat.* 50. 48.

WORKSOP, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Nottingham, sur le bord de l'Idle. Le terroir de ce bourg est fertile en réglisse, qui est la meilleure du royaume de la grande-Bretagne.

WORKUM *ou* WORCUM, (*Géog. mod.*) anciennement *Voudriken*, petite ville des Pays-Bas, dans la Hollande méridionale, sur la rive gauche de la Meuche, au confluent du Vahal, à 5 lieues au-dessus de Dort. Elle est entourée de bonnes murailles, & défendue par quatre bastions. L'air qu'on y respire est meilleur que dans le reste de la Hollande, & les eaux y sont plus saines. Philippe de Montmorency, comte de Horn, à qui cette ville appartenoit, ayant été décapité à Bruxelles en 1568, sans laisser de postérité, sa veuve vendit *Workum* aux états généraux pour 90 mille florins. *Long.* 22. 57. *lat.* 52. 48. (*D. J.*)

WORKUM *ou* WORCUM, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans la Frise, au comté de Westergo, sur le Zuyderzée, à 4 lieues de Harlingen, avec un petit port, dont les habitans se servent pour faire quelque commerce. Le territoire de cette ville est assez fertile, parce qu'il est arrosé du Vliet, & coupé de plusieurs canaux. *Long.* 23. 7. *lat.* 53.

Tiara (Petréius) philologue du seizeme siecle, naquit à *Workum*, en Frise, l'an 1516, & mourut en 1588. Il a traduit du grec en latin divers morceaux, comme *Platonis Sophista*, *Euripidis Medea*, *Pythagoræ*, *Phocylidis*, *& Theognidis sententiæ*, &c.

Bos (Lambert) littérateur célebre, est aussi né à *Worcum*, en Frise, en 1670, & mourut professeur à Francker en 1717, après avoir donné plusieurs ouvrages qui lui ont fait beaucoup d'honneur; voici les principaux: I. *exercitationes philologicæ, in quibus novi fœderis nonnulla loca è profanis maximè auctoribus græcis, illustrantur*, Francker 1713, *in-8°.* c'est un excellent livre en son genre. II. *Mysterii Ellipsios græcè specimen*, Francker 1702, *in-12.* Il s'est fait plusieurs éditions de ce livre, qui est d'un grand usage pour l'étude de la langue grecque. III. *Antiquitatum græcarum, præcipuè atticarum brevis descriptio*, Francker 1713, *in-12.* IV. *Animadversiones ad scriptores quosdam græcos & latinos.* Francker 1715, *in-8°.* Cet ouvrage concerne principalement la partie de la critique qui regarde la correction des auteurs anciens. M. Bos s'y est conduit avec beaucoup de retenue, & ne décide que sur des choses bien claires. Il explique, il corrige, & il défend divers passages de César & d'Horace, avec la modération convenable. V. Il donna en 1709 une nouvelle édition de la version des septantes, *in-4°.* & cette édition accompagnée de prolégomenes, est fort belle, tant pour le papier, que pour les caracteres; mais il seroit à desirer que l'au-

teur eût conſulté quelques exemplaires manuſcrits, & qu'il eût donné le texte conforme à celui de l'édition faite à Rome, ſur l'exemplaire du vatican. C'eſt en ces deux points, que l'édition des ſeptante miſe au jour par M. Breitenger, en 1730, 1731 & 1732, en *IV. tom. in*-4°. eſt préférable à celle de Bos, car elle lui eſt bien inférieure en beauté d'impreſſion. (*D. J.*)

WORLITZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, dans la principauté d'Anhalt, ſur la gauche de l'Elbe, au-deſſus de Deſſau. *Long.* 30. 28. *lat.* 51. 54.

WORLITZ, *la*, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Bohême. Elle prend ſa ſource dans le comté de Glatz, & finit par tomber dans l'Elbe, au-deſſous de Trebochoff.

WORMS, (*Géog. mod.*) c'eſt l'ancien *Borbetomagum* ou *Borbetomagus Vangionum*; ville libre & impériale d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein, à 7 milles de Mayence, à 6 de Spire, à 4 d'Oppenheim, à 3 de Manheim, & à 2 de Franckendal, avec un évêché ſuffragant de Mayence.

Attila ayant ruiné cette ville, Clovis la fit rebâtir, & la reine Brunehaud prit ſoin de l'embellir. Elle eſt dans un excellent pays, & dans une ſituation agréable, mais ſans fortifications, & ſans garniſon; elle eſt pauvre, triſte, & dépeuplée, les François l'ayant ruinée preſque entierement en 1689.

Les luthériens y ſont en grand nombre, proportionnellement aux Catholiques. Enfin, tout ce que *Worms* a de remarquable, conſiſte dans les diettes qui s'y ſont tenues autrefois, & dans la quantité de vin qu'on recueille aujourd'hui dans ſon voiſinage. On prétend que les vignes y produiſent tous les ans environ mille foudres de vin; le foudre eſt un tonneau qui tient 250 gallons d'Angleterre. *Long.* 26. 4. *lat.* 40. 31.

C'eſt dans une aſſemblée tenue à *Worms*, par l'empereur Henri III, que Brunon ſon couſin, ancien évêque de Toul, fut élû pape en 1048 ſous le nom de Léon IX. En 1053, il excommunia les trois fils de Tancréde de Hauteville, nouveaux conquérans de la Pouille, du comté d'Averſa, & d'une partie du Beneventin; ce pape ſe mit en tête de les aller combattre avec des troupes italiennes & allemandes que Henri III. lui fournit; mais les Tancredes taillerent en pieces l'armée allemande, & firent diſparoître l'italienne. Le pape s'enfuit dans la Capitanate; les princes Normands le ſuivirent, le prirent, & l'emmenerent priſonnier dans la ville de Bénévent. Léon IX. mourut à Rome l'année ſuivante; on a canoniſé ce pape. « Apparemment qu'il fit pénitence » d'avoir fait inutilement répandre bien du ſang, & » d'avoir mené tant d'eccléſiaſtiques à la guerre. Il » eſt sûr qu'il s'en repentit, ſur-tout quand il vit » avec quel reſpect le traiterent ſes vainqueurs, & » avec quelle infléxibilité ils le garderent priſonnier » une année entiere. Ils rendirent Bénévent aux prin» ces Lombards, & ce ne fut qu'après l'extinction » de cette maiſon, que les papes eurent enfin la ca» pitale.

Schmidt (Jean-André) profeſſeur en théologie, à Helmſtadt, naquit à *Worms* en 1652, & mourut en 1726 dans ſa ſoixante-quatorzieme année. Le pere Niceron l'a mis dans ſes *Mémoires*, *tom. IX.* au rang des hommes illuſtres, & a donné le catalogue de ſes ouvrages, qui conſiſtent pour la plûpart en thèſes ou en diſſertations fort médiocres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

WORMS, *évêché de*, (*Géog. mod.*) évêché d'Allemagne, enclavé dans le Palatinat, entre les bailliages d'Oppenheim & de Neuſtat. L'égliſe de *Worms* eſt une des plus anciennes d'Allemagne; elle jouiſſoit de la dignité de métropole, avant que le pape Zacharie eut conféré l'an 745 la dignité archiépiſcopale de *Worms* à l'égliſe de Mayence. Warnen fut le premier qui prit ſimplement le titre d'évêque de *Worms*. Cet évêché eſt aujourd'hui réduit à des bornes fort étroites, à cauſe du voiſinage des états proteſtans, & des uſurpations de l'électeur palatin, au point que le domaine de l'évêque ne conſiſte qu'en quelques villages preſque tous ruinés. (*D. J.*)

WORSKLO, LE, *ou* VORSKLO, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire Ruſſien. Elle prend ſa ſource dans le pays des Coſaques, & ſe rend dans le Dnieper ou Boryſthène, au-deſſous de Krzemientuk.

WORSTED, *ou* WORSTEAD, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Norfolk.

Wharton (Henri), ſavant théologien, naquit dans ce bourg en 1654, & mourut en 1695, dans la trente-unieme année de ſon âge. Il détruiſit ſon tempérament vigoureux par une application infatigable à l'étude, ſans que rien au monde pût le détourner de cette paſſion.

Son principal ouvrage eſt un traité du célibat du clergé, imprimé à Londres en 1688 in-4°. Comme il n'a jamais été traduit en françois, & qu'il roule ſur un objet très-intéreſſant, j'en vais donner un grand & bon extrait.

Il remarque d'abord que le célibat impoſé dans l'Egliſe romaine aux eccléſiaſtiques, doit ſon origine au reſpect & au zele immodéré pour la virginité qui regnoit dans l'ancienne égliſe, & que l'exemple de pluſieurs égliſes particulieres avoit autoriſé. La loi du célibat des prêtres eſt facile à ſoutenir par des raiſons très-ſpécieuſes: elle peut s'appuyer non-ſeulement de ſa conformité avec les premiers tems, mais alléguer encore l'exemple & l'autorité des papes, des conciles & des docteurs qui ont impoſé le célibat au clergé, & lui en ont recommandé l'obſervation. C'eſt pourquoi il ſe trouve peu de théologiens qui aient oſé entreprendre de montrer que ces autorités ne ſont pas concluantes, & que cette antiquité eſt un appui bien foible. On s'eſt généralement contenté de toucher cette matiere en paſſant, & de citer ſeulement quelques auteurs anciens en faveur de l'uſage oppoſé. Le clergé d'Angleterre, qui ſe fait un honneur particulier de ne pas s'occuper de ſes intérêts, même dans des choſes permiſes, a évité cette diſpute, de peur qu'en plaidant pour la légitimité du mariage, les gens qui aiment à jetter partout du ridicule, ne les accuſaſſent de défendre la cauſe de leurs goûts, de leurs penchans & peut-être de leur pratique.

Il importe cependant de développer l'origine, l'occaſion, les progrès & l'établiſſement de la loi du célibat des prêtres dans les divers ſiecles de l'égliſe. Le but de l'ouvrage de M. Wharton eſt de diſcuter cette matiere à fonds, & de prouver que l'eſtime qu'on eut autrefois pour le célibat, n'étoit ni raiſonnable, ni univerſelle; que la loi ancienne & moderne qui l'a preſcrit, eſt injuſte, & que l'ancien uſage à cet égard n'eſt point une autorité cenſée, ni un exemple qui juſtifie la pratique moderne ſur ce ſujet. En conſéquence, il dévoile les motifs qui ont donné lieu à la grande eſtime du célibat, à l'origine de la loi qui l'impoſe, & ſuit ainſi l'hiſtoire du célibat & du mariage des eccléſiaſtiques de ſiecle en ſiecle. Il déclare en même-tems n'avoir été porté à ce travail par aucun prejugé, ni par des vues d'intérêt particulier, n'ayant jamais fait l'eſſai des plaiſirs du mariage, & n'ayant point l'honneur d'être prêtre de l'égliſe anglicane.

Il entreprend de prouver dans ſon traité les quatre propoſitions ſuivantes. 1°. Le célibat du clergé n'a été inſtitué ni par J. C. ni par ſes apôtres. 2°. Il n'a rien d'excellent en ſoi, & ne procure aucun avan-

tage réel à l'égliſe, & à la religion chrétienne. 3°. L'impoſition du célibat à quelqu'ordre de perſonnes que ce ſoit, eſt injuſte & contraire à la loi de Dieu. 4°. Il n'a jamais été preſcrit ni pratiqué univerſellement dans l'ancienne égliſe.

Une des principales raiſons alléguées par les partiſans du célibat des prêtres, eſt qu'il y a une ſorte d'indécence & d'impureté dans l'acte du mariage, qui fait qu'il eſt peu convenable à un prêtre de paſſer des bras de ſa femme à l'adminiſtration des choſes ſaintes; deſorte que comme le clergé de l'égliſe chrétienne en adminiſtre journellement les ſacremens, & offre à Dieu les ſacrifices de louanges & d'actions de graces au nom de tout le peuple, ou du moins qu'il doit être toujours prêt & en état de le faire, ceux qui le compoſent doivent par pureté s'abſtenir toujours des devoirs du mariage. Tel a été le grand argument en faveur du célibat, & celui que les papes & les conciles ont employé depuis le tems d'Origene juſqu'à nos jours; mais le bon ſens diſſipera bientôt les lueurs trompeuſes d'un raiſonnement qui n'eſt fondé que ſur les écarts de l'imagination échauffée.

En effet, ſi par cette indécence & cette impureté qu'on trouve dans l'uſage du mariage, l'on entend une indécence & une impureté morale, l'on s'abuſe certainement, & l'on adopte alors l'opinion ridicule des Marcionites & des Encratites condamnée par les conciles même. Que ſi l'on veut parler d'une impureté phyſique, celle-là ne rend pas un homme moins propre au ſervice de Dieu, ni ne doit l'exclure davantage de l'exercice des fonctions ſacrées, qu'aucune autre de la nature humaine. Enfin, quand l'on ſuppoſeroit contre la raiſon qu'une impureté phyſique de cette eſpece auroit quelque choſe d'indécent pour un eccléſiaſtique; elle ſeroit infiniment moins à craindre qu'une turpitude morale à laquelle les prêtres ſont néceſſairement expoſés par un célibat forcé, que la nature déſavoue.

M. Wharton établit dans la partie hiſtorique de ſon traité, que l'on regarda le célibat des prêtres comme une choſe indifférente dans les deux premiers ſiecles, qu'on le propoſa dans le troiſieme, qu'on le releva dans le quatrieme, qu'on l'ordonna en quelques endroits dans le cinquieme, d'une maniere néanmoins infiniment différente de la doctrine & de la diſcipline préſente de l'Egliſe romaine; que quoiqu'il fût preſcrit dans quelques provinces de l'occident, on ne l'obſervoit pas généralement partout. Qu'au bout de quelques ſiecles, cet uſage s'abolit, ce joug parut inſupportable, & que le mariage prévalut univerſellement, juſqu'à ce qu'il fut condamné & défendu par les papes du onzieme ſiecle; que leurs décrets & leurs canons demeurerent néanmoins ſans effet par l'oppoſition générale de toute l'égliſe, & que dans la ſuite pluſieurs papes & un concile univerſel de l'égliſe Romaine permirent le mariage aux eccléſiaſtiques; que durant tout ce tems là, le célibat n'a jamais été ordonné ni pratiqué dans l'égliſe orientale depuis le ſiecle des apôtres; qu'au contraire, la loi à cet égard a été rejettée par un concile de l'égliſe univerſelle, condamnée par un autre, & n'a même eu lieu dans l'occident, que lorſque l'ambition des papes & leurs uſurpations les ayant rendus maîtres de la diſpoſition de tous les grands bénéfices, la pauvreté devint l'apanage des eccléſiaſtiques mariés, ce qui les engagea à renoncer volontairement à l'union conjugale, environ deux cens ans avant la réformation.

Voici maintenant les faits qui compoſent la partie hiſtorique de l'ouvrage de M. Wharton; il les déduit avec beaucoup d'ordre & de recherches.

On voit d'abord, dit-il, en remontant aux apôtres, que pluſieurs d'entr'eux ont été mariés. Le fait n'eſt pas conteſté par rapport à S. Pierre; & Clément d'Alexandrie, Strom. *l. III. p. 448.* aſſure que Philippe & S. Paul l'ont été pareillement. « Condamneront-ils auſſi les apôtres, dit-il? car Pierre & » Philippe ont eu des enfans, & ce dernier a marié » ſes filles. Paul, dans une de ſes épîtres, ne fait » point difficulté de parler de ſa femme, qu'il ne menoit pas avec lui, parce qu'il n'avoit pas beſoin » de beaucoup de ſervice ». Divers martyrologes du ix^e ſiecle nomment une ſainte Pétronille vierge, fille de S. Pierre.

L'hiſtoire eccléſiaſtique des trois premiers ſiecles, parle ſouvent d'évêques & d'autres prélats mariés. Denys d'Alexandrie, cité par Euſebe, *hiſt. eccleſ. l. VI. c. xlij.* parle d'un évêque d'Egypte nommé Cheremont, qui pendant la perſécution de Decius, fut obligé de s'enfuir en Arabie avec ſa femme. Euſebe, *l. VIII. c. ix.* fait encore mention d'un évêque nommé Philée, qui ſouffrit le martyre ſous Dioclétien, & que le juge exhortoit à avoir pitié de ſa femme & de ſes enfans. S. Cyprien devoit être marié, puiſque Pontius, qui a écrit ſa vie, dit que ſa femme ne put jamais le détourner d'embraſſer le Chriſtianiſme. Il eſt vrai qu'en même tems on vit des évêques & des docteurs donner au célibat les éloges les plus outrés: éloges qui firent une vive impreſſion ſur un grand nombre d'eccléſiaſtiques; de-là vient que le concile d'Elvire en Eſpagne, tenu vers l'an 305, ordonne généralement aux évêques, aux prêtres & aux diacres qui ſont dans le ſervice, de s'abſtenir de leurs femmes.

Le concile de Nicée, aſſemblé en 325, juſtifie la nouveauté du célibat des eccléſiaſtiques. Socrate rapporte que les évêques ayant réſolu de faire une *nouvelle loi*, νόμον νεαρον, par laquelle il ſeroit ordonné que les évêques, les prêtres & les diacres ſe ſépareroient des femmes qu'ils avoient épouſées lorſqu'ils n'étoient que laïcs; comme l'on prenoit les opinions, Paphnuce, évêque d'une ville de la haute-Thébaïde, ſe leva au milieu des autres évêques, & élevant ſa voix, dit qu'il ne falloit point impoſer un ſi peſant joug aux clercs & aux prêtres, que le mariage eſt honorable, & que le lit nuptial eſt ſans tache; qu'une trop grande ſévérité pourroit être nuiſible à l'égliſe; que tout le monde n'eſt pas capable d'une continence ſi parfaite, & que les femmes ne garderoient peut-être pas la chaſteté (il appelloit chaſteté, dit l'hiſtorien, l'uſage du mariage contracté ſelon les lois); qu'il ſuffiſoit que ceux qui avoient été admis dans le clergé ne ſe mariaſſent plus, ſans que l'on obligeât ceux qui s'étoient mariés étant laïcs à quitter leurs femmes. Paphnuce ſoutint cet avis ſans aucune partialité; car non-ſeulement il n'avoit jamais été marié, & même il n'avoit jamais eu connoiſſance d'aucune femme, ayant été élevé dès ſon enfance dans un monaſtere, & s'y étant fait admirer par ſa ſinguliere chaſteté. Tous les évêques ſe rendirent à ſon ſentiment, & ſans délibérer davantage, laiſſerent l'affaire en la liberté de ceux qui étoient mariés.

Il eſt encore certain que dans le même concile de Nicée, ſe trouvoit Spiridion, évêque de Trimite en Chypre, qui avoit femme & enfans. Sozomene, *l. I. c. xj.* & Socrate, *l. I. c. xij.* le diſent. Un concile arien tenu à Arles en 353, défendit d'admettre aux ordres ſacrés un homme marié, à moins qu'il ne promît la converſion de ſa femme: ce qui fait voir qu'il s'agit d'une femme païenne. Le concile de Gangres en Paphlagonie, aſſemblé vers l'an 370, condamna Euſtathe, évêque, lequel ſoutenoit qu'on ne devoit pas communier de la main des prêtres mariés.

On trouve encore vers la fin du quatrieme ſiecle, d'illuſtres évêques mariés, entr'autres Grégoire, évêque

de Nazianze, & pere de l'autre Grégoire & de Césaire. Comme il fut élevé à l'épiscopat vers l'an 329, il résulte que ses deux fils, du moins le cadet, étoient nés depuis l'épiscopat de leur pere. Grégoire de Nisse étoit marié, & c'est un fait qui n'est pas douteux. S. Chrysostome sur la fin du même siecle s'est expliqué d'une maniere bien positive sur le sujet en question, il dit « que quand S. Paul ordonne à Tite, » qu'il faut que l'évêque soit mari d'une seule fem » me; il vouloit fermer la bouche aux hérétiques qui » condamnoient le mariage, & justifier que cet état » est si précieux, que quoiqu'on y fut engagé, on » pouvoit pourtant être élevé au trône pontifical ». Homil. 2. *ad tit. p. 1701.*

On trouve un exemple mémorable dans le cinquieme siecle d'un évêque marié, c'est celui de Synésius, élu évêque de Ptolémaïde en Cyrene, par Théophile, patriarche d'Alexandrie. Synésius tâcha de se dispenser d'accepter l'épiscopat; il déduisit ses raisons dans une lettre à Eutrope son frere, & le pria de rendre publique la protestation suivante : « j'ai » une femme que j'ai reçue de Dieu, & de la main » sacrée de Théophile; or je déclare que je ne veux » ni me séparer d'elle, ni m'en approcher en ca» chette comme un adultere : l'abandonner seroit » une action contraire à la piété, vivre avec elle » en secret, seroit contre la loi; au contraire, je » prierai Dieu qu'il me donne beaucoup d'enfans & » vertueux ». Cette protestation n'empêcha pas qu'il ne fût évêque, & qu'il ne fît de grands fruits : il falloit donc que la loi qui impose le célibat ne fût pas établie.

A cet exemple du cinquieme siecle, on peut ajouter celui de S. Hilaire, évêque de Poitiers, qui étoit marié, & qui eut au-moins une fille de son mariage. Jean Gillot, qui a donné une édition de ce pere de l'église en 1572, non-seulement ne disconvient pas du fait, mais il cite même un passage de S. Jérôme, par lequel il paroît qu'il étoit plus ordinaire alors d'élire des évêques mariés que des Evêques dans le célibat, parce que les premiers étoient jugés plus propres à la vie pastorale.

La premiere loi qui imposa le célibat aux ecclésiastiques, fut celle du pape Sirice, élu en 385, & qui siégea jusqu'à l'an 398. Antonin, archevêque de Florence, convient lui-même de cette époque; mais l'église d'Orient ne reçut point l'ordonnance de l'Occident. Pacien, évêque de Barcelone, qu'on doit aussi mettre entre les évêques mariés, ne faisoit en son particulier aucun cas de cette loi, comme il s'en exprime lui-même. « Siricius, direz-vous, a ensei» gné cela, mais depuis quand, mon frere? sous » l'empire de Théodose? C'est-à-dire près de qua» tre cens après la naissance de J. C. Il s'ensuit de-là » que depuis l'avenue de J. C. jusqu'à l'empire de » Théodose, personne n'a eu d'intelligence ».

La nouvelle loi de Sirice ne fut d'abord reçue que de peu d'églises. S. Paulin, évêque de Nole, ne se crut point obligé de s'y soumettre, & il appelle l'ordonnance de Sirice une *superbe discrétion.* Il garda toujours sa femme après avoir été ordonné prêtre, & il l'appelloit sa Lucrece; c'est ce qui paroît par la réponse qu'il fit à Ausone. Ce dernier l'ayant nommé Tanaquille par illusion à l'empire qu'elle avoit sur son mari, dans ces vers.

Si prodi Pauline times, nostræque vereris
Crimen amicitiæ, Tanaquil tua nesciat istud.

Paulin lui répondit :

. . . Nec Tanaquil mihi, sed Lucretia conjux.

Paulin parle d'un autre prêtre nommé Aper, qui garda sa femme après son ordination. Le pape Innocent I. renouvella la loi de Sirice en 404, mais elle fut encore mal-observée; car dans tout le cours de ce siecle, on trouve des ecclésiastiques mariés; tel est Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont en Auvergne, & tel est Prosper, évêque de Rhége, qui parle ainsi à sa femme.

Age jam, precor, mearum
Comes irremota rerum,
Trepidam brevemque vitam
Domino meo dicamus.

En Orient on s'en tint aux conciles de Nicée & de Gangres, quoiqu'il y eût quelque diversité de coutumes en quelques endroits. « En Thessalie, dit So» crate (*hist. eccléf. l. V. c. xxij.*), quand un clerc » demeure depuis son ordination auprès de la femme » avec laquelle il avoit contracté auparavant un lé» gitime mariage, il est déposé; au lieu qu'en Orient » les clercs & les évêques mêmes s'abstiennent de » leurs femmes, selon qu'il leur plait, sans y être » obligés par aucune loi ni par aucune nécessité; car » il y a eu parmi eux plusieurs évêques, qui depuis » qu'ils ont été élevés à cette dignité, ont eu des en» fans légitimes de leur mariage ».

Dans le vj. siecle, les lois sur le célibat des prêtres furent plus régulierement observées, du-moins confirmées. Aussi peut-on citer plus de quinze conciles tant de France que d'Espagne, tenus dans ce siecle-là, qui renouvellerent les défenses de tout commerce des ecclésiastiques, tant avec leurs propres femmes qu'avec des femmes étrangeres.

Cette rigueur fut séverement interdite en Orient, non-seulement dans ce siecle, mais dans le suivant, comme il paroit par le xiij. canon du concile de Constantinople, appellé *in Trullo.* Ce canon porte : « nous savons que dans l'église romaine on tient » pour regle que ceux qui doivent être ordonnés » diacres ou prêtres, promettent de ne plus avoir » de commerce avec leurs femmes; mais pour nous, » suivant la perfection de l'ancien canon apostolique, » nous voulons que les mariages des hommes qui » sont dans les ordres sacrés, subsistent, sans les » priver de la compagnie de leurs femmes dans les » tems convenables. Ensorte que si quelqu'un est ju» gé digne d'être ordonné soudiacre, diacre ou prê» tre, il n'en sera point exclu pour être engagé dans » un mariage légitime, & dans le tems de son ordi» nation on ne lui fera point promettre de s'abstenir » de la compagnie de sa femme, pour ne pas desho» norer le mariage que Dieu a institué & béni par » sa présence ». Ce concile étoit composé de quatre patriarches d'Orient & de cent huit évêques de leurs patriarchats; aussi les Grecs l'ont-ils reconnu pour œcuménique, & ils en suivent encore aujourd'hui les décisions.

Pour ce qui regarde l'Eglise romaine, elle ne relâcha rien de sa sévérité, malgré les oppositions qu'on lui fit de toutes parts; tantôt ce fut Udalric, évêque d'Ausbourg, dans le ix. siecle, & Pierre Damien sous Nicolas II. & Alexandre II. qui firent sur cette rigueur des remontrances humbles & raisonnées; ils ne gagnerent rien. Grégoire VII. au contraire étendit cette rigueur sous la peine d'anathême perpétuel; mais sa constitution fut mal reçue en Allemagne, en France, en Flandres, en Angleterre & en Lombardie. L'opposition fut portée si loin à Cambrai, qu'on y fit brûler un homme qui avoit avancé que les prêtres mariés ne devoient point célébrer la messe ni l'office divin, & qu'on ne devoit pas y assister.

De savans hommes considérant les abus du célibat des prêtres, ont fait dès le xv. siecle plusieurs ouvrages, pour prouver la nécessité de rendre le mariage aux pasteurs. L'archevêque de Palerme, connu sous le nom de *Panormitanus*, se propose cette question dans son commentaire sur les décrétales, « si l'Egli-

» ſe ne pourroit pas ordonner aujourd'hui que les » prêtres ſe mariaſſent, comme chez les Grecs »; » répond nettement qu'il croit qu'oui. « Non-ſeule- » ment, dit-il, je crois que l'Egliſe a ce pouvoir, » mais j'eſtime que pour le bien & le ſalut des ames » elle feroit bien de l'établir ainſi. Ceux qui vou- » droient ſe contenir pour mériter davantage, en » ſeroient les maîtres. Ceux qui ne voudroient pas » vivre dans la continence, pourroient ſe marier ». Polydore Virgile penſe de même. « Je puis dire (ce » ſont ſes termes) que loin que cette chaſteté for- » cée l'emporte ſur la chaſteté conjugale, au con- » traire l'ordre ſacerdotal a été extrêmement desho- » noré, la religion prophanée, les bonnes ames affli- » gées, & l'Egliſe flétrie d'opprobre, par les débau- » ches où entraine l'obligation au célibat; de ſorte » qu'il ſeroit de la république chrétienne, & de l'or- » dre eccléſiaſtique, qu'enfin on reſtituât aux prê- » tres le droit du mariage public, dans lequel on » pourroit vivre ſaintement ».

M. Wharton a publié pluſieurs autres ouvrages outre ſon traité du célibat. Il en préparoit encore de nouveaux qu'on a trouvés parmi ſes papiers, entre leſquels on a fait imprimer deux volumes de ſes ſermons. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

WOTTAVE LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Bohême. Elle prend ſa ſource dans le comté de Pilſen, vers les confins de la Baviere, coule de l'occident en orient, traverſe le cercle de Pragh, & va ſe jetter dans le Muldaw. (*D. J.*)

WOTTON-BASSET, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans le comté de Wilt. Elle a droit de marché, & envoie deux députés au parlement.

WOUW, (*Géog. mod.*) village des Pays-bas, dans la ſeigneurie de Berg-op-zoom, & à quatre milles de la ville de Berg-op-zoom. La police de ce village eſt compoſée d'un droſſard, d'un bourguemeſtre, de ſept échevins & de douze geemenſmannen ou jurés. Le bourguemeſtre eſt le receveur des deniers publics & économiques, dont les recettes portent chaque année près de vingt mille florins pour le ſeul village de Wouw. Il y a une égliſe dans ce village pour les Proteſtans, & une chapelle pour les Catholiques. (*D. J.*)

W R

WREAK, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans la province de Leiceſter, qu'elle arroſe de l'eſt à l'oueſt, & vient enſuite ſe jetter dans la Stoure.

WREXHAM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Denbigh. Son égliſe a un chœur d'orgues, ce qui eſt rare dans ce pays-là.

WRONOW, LAC, (*Géog. mod.*) lac de l'empire ruſſien, dans la province de Rzeva. C'eſt dans ce lac que le Wolga prend ſa ſource. *Voyez* WOLGA.

WROXETER *ou* WROKCESTER, (*Géog. mod.*) bourgade d'Angleterre, dans Shropshire, ſur la Saverne, un peu au-deſſus de la ville de Shrewsbury. Pluſieurs ſavans anglois prétendent que cette bourgade ou village s'eſt élevé ſur les ruines de la *Viroconium* de Ptolomée ou de la *Vriconium* de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

W U

WUIST, (*Géog. mod.*) petite île de la mer d'Ecoſſe, & l'une de celles qu'on connoît ſous le nom d'îles de Sketland; c'eſt une île unie, fertile & aſſez bien peuplée.

WURTCHAFFT, (*Hiſt. mod. d'Allemagne.*) c'eſt le nom allemand qu'on donne à Vienne à l'ancienne fête de l'*hôte* ou de l'*hôteſſe*. L'empereur Léopold renouvella pour Pierre le grand cette fête qui n'avoit point été en uſage pendant ſon regne. L'auteur de l'hiſtoire de l'empire de Ruſſie ſous Pierre le grand, n'a point dédaigné de décrire la maniere dont le *wurtchaffi* ſe célébra.

« L'empereur eſt l'hôtelier, l'impératrice l'hôte- » liere, le roi des Romains, les archiducs, les ar- » chiducheſſes ſont d'ordinaire les aides, & reçoi- » vent dans l'hôtellerie toutes les nations vêtues à la » plus ancienne mode de leur pays: ceux qui ſont » appellés à la fête, tirent au ſort des billets. Sur » chacun de ces billets eſt écrit le nom de la nation » & de la condition qu'on doit repréſenter. L'un a » un billet de mandarin chinois, l'autre de mirza » tartare, de ſatrape perſan, ou de ſénateur romain; » une princeſſe tire un billet de jardiniere ou de lai- » tiere; un prince eſt payſan ou ſoldat. On forme » des danſes convenables à tous ces caracteres. L'hô- » te & l'hôteſſe & ſa famille ſervent à table.

» Telle eſt l'ancienne inſtitution: mais dans cette » occaſion le roi des Romains Joſeph & la comteſſe » de Traun repréſenterent les anciens Egyptiens: » l'archiduc Charles & la comteſſe de Walſtein figu- » roient les Flamands du tems de Charles-quint. » L'archiducheſſe Marie-Eliſabeth & le comte de » Traun étoient en tartares; l'archiducheſſe Joſephi- » ne avec le comte de Vorkla étoient à la perſane; » l'archiducheſſe Marie-Anne & le prince Maximi- » lien de Hanovre, en payſans de la Nord-Hollande. » Pierre s'habilla en payſan de Friſe, & on ne lui » adreſſa la parole qu'en cette qualité, en lui parlant » toujours du grand czar de Ruſſie. Ce ſont de très- » petites particularités; mais, dit M. de Voltaire, ce » qui rappelle les anciennes mœurs, peut à quel- » ques égards mériter qu'on en parle dans l'hiſtoire. (*D. J.*)

WURTEMBERG, WURTENBERG *ou* WIRTENBERG, (*Géog. mod.*) duché ſouverain d'Allemagne, dans la Suabe. Il eſt borné au nord par la Franconie, l'archevêché de Mayence & le palatinat du Rhin: au midi, par la principauté de Hohenzollern & de Furſtemberg: au levant, par le comté d'Oetingen, le marquiſat de Burgaw, le territoire d'Ulm, *&c.* au couchant, par une partie du palatinat du Rhin, du marquiſat de Bade & de la forêt-noire. Il a 22 lieues de long & preſque autant de large.

L'empereur Maximilien I. l'érigea en duché à la diete de Worms en 1495, en faveur d'Evérard *le barbu*. La maiſon de *Wurtemberg* qu'on dit deſcendre d'Evérard, grand-maître de la maiſon de Charlemagne, eſt réduite à deux branches, ſavoir la ducale & celle de *Wurtemberg*-Oëls, établie dans la baſſe Siléſie. La ducale eſt aujourd'hui catholique.

Ce duché eſt un pays des plus fertiles & des plus peuplés d'Allemagne. Les grains, les fruits & les pâturages y ſont en abondance. Le Danube qui paſſe dans ſon voiſinage, & le Necker qui les traverſe, contribuent beaucoup à enrichir les habitans par la facilité qu'ils ont de tranſporter leurs denrées chez l'étranger. Le duc de *Wurtemberg* eſt grand veneur de l'empire, & il a droit de porter la cornette impériale, lorſque l'empereur commande les armées en perſonne.

Conrart, ſurnommé de *Léonbergh*, en latin *Leontorius*, moine de l'ordre de Cîteaux, naquit en 1460 dans le duché de *Wurtemberg*, & publia divers écrits que vous indiqueront les bibliographes; c'eſt aſſez d'en citer ici deux ou trois, dont ils ne font aucune mention.

Le premier eſt une réviſion, correction & augmentation de la gloſe ordinaire de Walafridus Strabo, moine de l'abbaye de Fulde, ſur toute l'Ecriture Ste. Cette gloſe ordinaire eſt une chaine d'interpretes

de l'Ecriture compoſée dans des tems de barbarie, & qui à la honte des ſciences, a eu plus de trente éditions. La premiere eſt de Nuremberg en 1496, ſix vol. *in-fol.* & la derniere eſt d'Anvers en 1634, en ſix volumes *in-fol.* Le ſecond des ouvrages de *Leonbergh* eſt une édition des *Poſtillæ Hugonis de ſancto Charo, in univerſâ bibliâ*, à Bâle en 1504, en ſix vol. *in-fol.* C'eſt un commentaire ſur la bible, encore plus barbare que le précédent.

Un troiſieme ouvrage de Leontorius eſt une édition des *opera ſancti Ambroſii, Baſiliæ* 1506, en deux vol. *in*-4°. L'auteur vivoit encore en 1520.

André (Jacques), théologien luthérien du xvj. ſiecle, naquit auſſi dans le duché de *Wurtemberg* en 1528. Il fit grand bruit par ſes ſermons & par ſes livres de controverſe que perſonne ne lit aujourd'hui. Il mourut en 1590, âgé d'environ 62 ans, après avoir été marié deux fois. Il eut de ſon premier mariage neuf garçons & neuf filles, & il étoit ſi pauvre en ſe mariant, que ſes parens l'avoient deſtiné à être charpentier.

Friſchlin (Nicodème) naquit dans le duché de *Wurtemberg* en 1547. Il a donné des ouvrages de littérature & de poéſie, dont vous trouverez l'ennuyeux catalogue dans le p. Niceron. Il mourut en 1590, âgé de 43 ans.

Hunnius (Ægidius), autre théologien de la confeſſion d'Ausbourg, naquit dans un village du pays de *Wurtemberg* l'an 1550. Il fut également fécond & en livres pleins d'invectives & en enfans. On a fait une édition de ſes œuvres en cinq volumes *in-folio*. Dans ce recueil eſt ſon *Calvinus judaïſans*. Il y accuſe Calvin de tant d'héréſies, & avec tant de violence, que ce réformateur auroit pu craindre le ſort de Servet, ſi Hunnius eût pu le faire arrêter. Il mourut l'an 1603, au lit d'honneur, c'eſt-à-dire en combattant contre les Calviniſtes, les Catholiques & les demi-Luthériens. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

WURTZBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, capitale de l'évêché de même nom, ſur le Mein, qu'on paſſe ſur un pont, à 18 lieues au ſud-oueſt de Bamberg, & à 120 au nord-oueſt de Vienne. Elle a été autrefois impériale, mais elle eſt aujourd'hui ſujette à ſon évêque qui y réſide. Il y a dans cette ville une petite univerſité, érigée en 1034. *Long.* 27. 38. *latit.* 49. 2. (*D. J.*)

WURTZBOURG, *évêché de*, (*Géog. mod.*) l'évêché de *Wurtzbourg* eſt borné par le comté de Henneberg, le duché de Cobourg, l'abbaye de Fulde, l'archevêché de Mayence, le marquiſat d'Anſpach, & l'évêché de Bamberg. Il fut fondé en 741, par S. Boniface; il eſt d'une grande étendue, & celui qui en eſt revêtu eſt duc de Franconie. Le chapitre eſt compoſé de 24 chanoines & de cinq dignitaires. On ne peut parvenir à cet évêché ſans avoir été chanoine. (*D. J.*)

W Y

WYCK-TE-DUERSTEDE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Duroſtadium*, petite ville des Pays-bas, dans la province d'Utrecht, ſur le Rhin, au commencement de la riviere de Leck, à environ quatre lieues d'Utrecht, & à deux au-deſſous de Rheven. Charlemagne fit donation de cette ville & de ſon territoire à Harmacarus, ſixieme évêque d'Utrecht. Jean Erithème raconte qu'elle avoit autrefois trois lieues de circonférence, & cinquante-cinq égliſes paroiſſiales; mais que les Normands & les Danois la ruinerent juſqu'à trois fois.

Cette petite ville fut bâtie ſur le bord du Rhin, par Gisbert d'Abconde, évêque d'Utrecht, en 1300. On lui donna le nom de *Durſted*, parce qu'elle étoit voiſine des ruines de l'ancienne ville de Dureſtat, autrefois la capitale du comté de Teyſterband. Dureſtat étoit une place importante, & qui ayant été pluſieurs fois ſaccagée par les Normands & par d'autres barbares, fut entierement abandonnée, il y a près de neuf cens ans. *Longit.* 32. 2. *latit.* 51. 50.

WYE, LA, *ou* WIE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans la province de Derby; un peu au-deſſous de ſa ſource, neuf fontaines méridionales ſortent d'un rocher, dans l'eſpace de vingt-quatre piés; il y a huit de ces fontaines dont les eaux ſont chaudes, & l'eau de la neuvieme eſt très-froide. On a élevé dans cet endroit un bâtiment de pierre de taille, pour les faire paſſer par deſſous. Il eſt aſſez vraiſemblable que ces eaux ont été connues des Romains, & qu'ils en ont fait uſage pour des bains: car on voit dans cet endroit un chemin pavé, nommé *Bathgate*, qui part de Buxton, & conduit à huit milles de-là, au village de Bargh. La *Wye* coule de Buxton à Bakewell, & ſe jette un peu au-deſſous dans le Darwen. (*D. J.*)

WYE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Vaga*, riviere d'Angleterre au pays de Galles. Elle prend ſa ſource au comté de Montgommery, arroſe ceux de Radnor & de Hereford. (*D. J.*)

WYL, *ou* WYLEN, *ou* WEIL, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe, entre le Thourgaw & le Toggenbourg, & la capitale des terres anciennes de l'abbé de Saint-Gall, qui y a ſa cour & ſon palais; mais les quatre cantons, Zurich, Lucerne, Schwitz, & Glaris, ont droit, comme protecteur de l'abbaye de Saint-Gall, de tenir tour-à-tour à *Wil*, un homme qui a le titre & l'autorité de capitaine du pays; on change cet homme tous les deux ans; & ni ſon autorité, ni celle de l'abbé de Saint-Gall, n'empêchent point que la petite ville de *Wyl* ne jouiſſe de grands privileges. (*D. J.*)

WYLACH, *ou* WILACK, *ou* ILLOK, (*Géog. mod.*) bourgade de la baſſe-Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur la droite du Danube, à dix lieues au ſud-eſt d'Eſſex. Lazius croit que c'eſt l'ancienne *Ivollum*. (*D. J.*)

WYNANDER-MEER, (*Géog. mod.*) lac d'Angleterre, dans la province de Weſtmorland. *Voyez* WINANDER-MEER. (*D. J.*)

WYREHALL, WIREHAL, WIRHAL, WERALL, & par les Gallois *Kill-Gury*, (*Géogr. mod.*) preſqu'île d'Angleterre, en Cheshire. Elle s'étend du nord-oueſt au ſud-eſt, de la longueur de ſeize milles, ſur huit de largeur. Autrefois elle étoit inculte & toute *afforeſtée*, pour me ſervir du terme de la Juriſprudence du pays; mais Edouard III. la fit déforeſter, c'eſt-à-dire qu'il permit à tout le monde d'en extirper le bois, d'y chaſſer, & d'y bâtir. Auſſi elle eſt aujourd'hui paſſablement peuplée, & parſemée de jolis bourgs qui compoſent enſemble treize paroiſſes. Il eſt vrai que ſon terroir eſt ſec, mais la pêche y eſt abondante. (*D. J.*)

WYSOGROD, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne, au duché de Maſovie, ſur la Viſtule, entre Warſovie & Plocczko, à ſix lieues de cette derniere ville. *Long.* 46. 22. *latit.* 52. 40. (*D. J.*)

WYSSERA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de l'empire ruſſien, en Sibérie. Elle tombe des rochers, des montagnes de Joégoria, & ſe jette dans la riviere de Cam, laquelle ſe décharge dans le Wolga.

X

f. f. (*Gram.*) c'eſt la vingt-troiſieme lettre, & la dix-huitieme conſonne de l'alphabet françois. Nous la nommons *ixe*, & c'eſt ce nom qui eſt féminin; mais cette dénomination ne ſauroit convenir à l'épellation; & pour déſigner ce caractere, relativement à ſa deſtination originelle, il faut l'appeller *xe*, nom maſculin.

Nous tenons cette lettre des Latins, qui en avoient pris l'idée dans l'alphabet grec, pour repréſenter les deux conſonnes fortes *C S*, ou les deux foibles *G Z*. C'étoit donc l'abréviation de deux conſonnes réunies, ou une conſonne double: *X duplicem, loco C & S, vel G & S, poſteà à græcis inventam, aſſumpſimus*, dit Priſcien, (*lib. I.*) c'eſt pourquoi Quintilien, (*I. iv.*) obſerve qu'on auroit pu ſe paſſer de ce caractère; *X litterâ carere potuimus, ſi non quæſiſſemus*: & nous apprenons de Victorin (*Art. gram. I.*) que les anciens Latins écrivoient ſéparément chacune des deux conſonnes réunies ſous ce ſeul caractère; *latini voces quæ in X litteram incidunt, ſi in declinatione earum apparebat G, ſcribebant G & S, ut* conjugs legs. *Nigidius in libris ſuis X litterâ non eſt uſus, antiquitatem ſequens.*

J'ai dit que les Latins avoient pris l'idée de leur *X* dans l'alphabet grec; non qu'ils y ayent pris le caractere qui y avoit la même valeur, ſavoir Ξ ou ξ, mais parce qu'ils ont emprunté le *X*, qui y valoit *K H*, ou *'K*, pour ſignifier leur *C S* ou *G Z*.

Cette lettre a dans notre ortographe différentes valeurs; & pour les déterminer je la conſidérerai au commencement, au milieu, & à la fin des mots.

I. Elle ne ſe trouve au commencement que d'un très-petit nombre de noms propres, empruntés des langues étrangeres, & il faut l'y prononcer avec ſa valeur primitive *C S*, excepté quelques-uns, devenus plus communs & adoucis par l'uſage; comme *Xavier*, que l'on prononce *Gzavier; Xénophon*, que l'on prononce quelquefois *Sénophon; Ximénez*, qui ſe prononce *Siménez* ou *Chiménez*.

II. Si la lettre *X* eſt au milieu du mot, elle y a différentes valeurs, ſelon ſes diverſes poſitions.

1°. Elle tient lieu de *C S* entre deux voyelles, lorſque la premiere n'eſt pas un *e* initial; comme *axe, maxime, Alexandre, Mexique, ſexe, flexible, vexation, fixer, Ixion, oxicrat, paradoxe, luxe, luxation, fluxion*, &c.

On en exceptoit autrefois les mots *Bruxelles, Flexelles, Uxelles*, qui ne ſont plus exception, parce qu'on les écrit conformément à la prononciation, *Bruſſelles, Fleſſelles, Uſſelles;* mais il faut encore excepter aujourd'hui *ſixain, ſixieme, deuxieme, dixain, dixaine, dixainier, dixieme*, où *X* ſe prononce comme *Z*; & *ſoixante, ſoixantaine, ſoixantieme*, que l'on prononce *ſoiſſante, ſoiſſantaine, ſoiſſantieme.*

2°. Elle tient encore lieu de *C S*, lorſqu'elle a après elle un *C* guttural, ſuivi d'une des trois voyelles *a, o, u*, ou d'une conſonne, ou lorſqu'elle eſt ſuivie de toute autre conſonne, excepté *H;* comme *excavation, excommunié, excuſe, excluſion, excrément, exfolier, expédient, mixtion, exploit, extrait.*

3°. Elle tient lieu de *G Z*, lorſqu'étant entredeux voyelles, la premiere eſt un *e* initial; & dans ce cas la lettre *h* qui précéderoit l'une des deux voyelles eſt réputée nulle: comme dans *examen, héxametre, exécution, exhérédation, exil, exhiber, exorde, exhorter, exultation, exhumer.*

4°. Elle tient lieu de *C* guttural, quand elle eſt ſuivie d'un *C* ſifflant, à cauſe de la voyelle ſuivante *e* ou *i;* comme *excès, exciter*, qui ſe prononcent *eccès, ecciter.*

III. Lorſque la lettre *X* eſt à la fin des mots, elle y a, ſelon l'occurence, différentes valeurs.

1°. Elle vaut autant que *C S* à la fin des noms propres, *Palafox, Pollux, Styx;* des noms appellatifs, *borax, index, larynx, lynx, ſphinx;* & des deux adjectifs *perplex, préfix.*

2°. Lorſque les deux adjectifs numéraux *ſix, dix*, ne ſont point ſuivis du nom de l'eſpece nombrée, on y prononce *x* comme un ſifflement fort; *j'en ai dix, prenez-en ſix.*

3°. *Deux, ſix, dix*, étant ſuivis du nom de l'eſpece nombrée, commençant par une voyelle, ou par une *h* muette, ou bien *dix* n'étant qu'une partie élémentaire d'un mot numéral compoſé & ſe trouvant ſuivi d'une autre partie de même nature, on prononce *X* comme un ſifflement foible, ou *Z*: *deux hommes, ſix aunes, dix ans, dix-huit, dix-neuf, dix-neuvieme.*

4°. A la fin de tout autre mot *X* ne ſe prononce pas, ou ſe prononce comme *Z*. Voici les occaſions où l'on prononce *X* à la fin des mots, le mot ſuivant commençant par une voyelle, ou par une *h* muette; 1°. Après *aux*, comme *aux amis, aux hommes.* 2°. A la fin d'un nom ſuivi de ſon adjectif, quand ce nom n'a pas *x* au ſingulier; *chevaux alertes, cheveux épars, travaux inutiles, feux ardens, vœux indiſcrets.* 3°. A la fin d'un adjectif ſuivi du nom avec lequel il s'accorde; *heureux amant, faux accords, affreux état, ſéditieux inſulaires.* 4°. Après les verbes *veux* & *peux;* comme *je veux y aller, tu peux écrire, je peux attendre, tu en veux une.*

X dans la numération romaine, valoit 10; & avec un trait horiſontal $\overline{X}$ valoit 10000. ⋈ valoit ſeulement 1000. *I* avant *X* en ſouſtrait une unité, & *IX* = 9: au contraire *XI* = 11, *XII* = 12, *XIII* = 13, *XIV* = 14, *XV* = 15, *&c. X* avant *L* ou avant *C*, indique qu'il faut déduire 10 de 50 ou de 100; ainſi *XL* = 40, *XC* = 90.

La monnoie frappée à Amiens eſt marquée X. (*B. E. R. M.*)

X, (*Médail. Monnoie. Littérat.*) on voit ſouvent les lettres greques X & P, jointes ainſi ☧ ſur les anciennes médailles. Nous trouvons la premiere lettre, c'eſt-à-dire un *X*, ſur de grandes monnoies de cuivre, où cette marque paroît avoir été miſe pour des raiſons de police civile.

Quelques antiquaires ont pris cette marque pour une date, & d'autres pour la lettre initiale d'un nom propre; mais ces deux conjectures ne ſont appuyées d'aucune raiſon ſolide. M. Ward ſuppoſe bien mieux que cette lettre eſt une abbréviation du mot grec ΧΡΗΜΑ, qui veut dire *monnoie*, & qu'on a gravé cette marque ſur ces pieces pour indiquer leur cours comme monnoie; ce moyen a paru d'autant plus propre, que ces ſortes de monnoies n'ont aucune empreinte de tête de roi, comme l'ont nos monnoies d'or & d'argent, mais on y voit un Jupiter avec une aigle perchée ſur un foudre au revers.

Ce caractere ☧ fut enſuite tranſporté, par Conſtantin, ſur ſes monnoies & ſes drapeaux à un tout autre deſſein; il en fit uſage pour déſigner en abregé le mot ΧΡΙϹΤΟϹ; en quoi il fut ſuivi non-ſeulement par quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, mais par des particuliers qui firent graver dévotement la même marque ☧ ſur leurs lampes & autres meubles.

Lemême uſage eut lieu pour les vaſes conſacrés dans les égliſes.

Dans la ſuite, la marque ☧ vint à être employée dans les manuſcrits, ſimplement pour notes critiques, ſervant à coter des endroits remarquables; & alors cette marque fut miſe pour les deux lettres initiales du mot grec XPHCIMON, *utile*; c'eſt ce que nous apprenons d'Iſidore Orig. *l. I. c. xx. Voyez* les *Philoſ. Tranſ. n°. 474. §. 1.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

X x *x*, (*Ecriture.*) du côté de leur figure, les deux premieres ſont compoſées dans leurs premieres parties de la 1, 8, 7, 6, 5, parties d'O, & un plain boutonné en forme de point. Dans leurs ſecondes, c'eſt un C entier.

A l'égard de la troiſieme *x*, la premiere partie eſt un *e* renverſé, la ſeconde eſt un *e* pur; celles-ci ſe forment en un ſeul tems, du mouvement mixte des doigts & du poignet; celles-là en deux tems, du même mouvement. *Voyez* le vol. des *Pl. de l'Ecriture, & leur explic.*

X, (*Econom. ruſtiq.*) l'*x* du moulin eſt une piece de fer, en forme d'*x*, qui a un trou quarré au milieu pour recevoir la tête du petit fer. Sur cette piece eſt poſée la meule de deſſus, & l'*x* eſt entaillée de toute ſon épaiſſeur dans la meule de deſſus. *Voyez* nos *Pl. de moulin*, (*Econom. ruſtiq.*)

X A

XABEA, EXABIA, (*Géog. mod.*) dans le Portulan de Michelot; petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, avec une rade, dont le cap S. Martin fait l'entrée. (*D. J.*)

XACA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'un dieu japonois. *Voyez* les *articles philoſophie des* INDIENS, *& des* JAPONOIS.

XAGUA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) le *xagua* d'Oviedo paroît être le genipanier, dont on a donné les caracteres au *mot* GENIPA.

C'eſt un grand arbre commun dans toutes les îles de l'Amérique. Il eſt haut comme un chêne, épais, droit, ſolide, couvert d'une écorce cendrée & ridée. Ses branches s'étendent d'eſpace en eſpace en maniere de bras, de même que celles des ſapins de l'Europe. Ses feuilles ſont diſpoſées par touffes ondées, longues d'un pié, larges de 4 pouces, & finiſſant en pointe.

Il s'éleve du milieu de ces feuilles de gros bouquets de fleurs d'une ſeule piece, en cloche, larges, découpées profondément en cinq pointes; de couleur blanche en s'épanouiſſant, & enfin d'un jaune-foncé. Du centre de cette fleur ſortent cinq étamines & un piſtil, qui a ſon origine dans le fond du calice.

Quand la fleur eſt tombée, ce calice devient un fruit gros comme le poing, de figure ovale, également pointue par les deux bouts. Ce fruit eſt charnu, couvert d'une écorce épaiſſe, griſe-verdâtre, & comme ſaupoudrée de pouſſiere; la chair du fruit eſt tendre, blanche, ſéparée en deux loges qui ſont remplies de ſemences demi-rondes, applaties, ſemblables à nos geſſes communes. Le ſuc de ce fruit teint en noir; mais d'une noirceur qui ſe diſſipe d'elle-même, au bout de quelques jours.

Le janipaba de Piſon, n'eſt qu'une eſpece de *xagua* ou de genipanier. *Voyez* JANIPABA. (*D. J.*)

XAGUA, (*Géog. mod.*) port de l'Amérique, dans l'île de Cuba, ſur ſa côte méridionale, entre l'île de Pinos & la ville de Spiritu-Sancto, environ à 15 lieues du port de la Trinité. C'eſt un des plus beaux ports de l'Amérique; il a 6 lieues de circuit, & une petite île dans le milieu, où l'on trouve de l'eau douce. (*D. J.*)

XAHUALI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) bel arbre de la nouvelle-Eſpagne, dont les feuilles reſſemblent à celles du frêne. Son bois eſt fort peſant & compacte; ſa couleur eſt jaune & mouchetée: il porte un fruit ſemblable au poivre. Les Indiens en tirent une liqueur qui les fortifie, & dont ils ſe ſervent pour ſe noircir les jambes & le corps. Cette couleur ne s'en va point à l'eau, mais elle diſparoît d'elle-même en une quinzaine de jours.

XAINTES, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de la Saintonge. *Voyez* SAINTES.

XALAPPA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, province de Tlaſcala, dans les terres, à 16 lieues de la Vera-Cruz. Ses habitans ſont un mélange d'indiens & d'eſpagnols. (*D. J.*)

XALCOCOTL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom que les Mexiquains donnent à un arbre qui paroît être le même que le goyavier, appellé par les Eſpagnols *guyabo*. Il y en a de deux eſpeces au Mexique. La premiere a les feuilles de l'oranger, mais elles ſont plus petites & velues; ſes fleurs ſont blanches; ſon fruit eſt rond, & rempli de petits grains comme les figues. Ses feuilles ſont aſtringentes & acerbes; elles guériſſent, dit-on, la galle. L'écorce eſt auſſi très-efficace; on lui attribue la vertu de guérir les enflures des jambes, les plaies fiſtuleuſes, & même la ſurdité. Son fruit ſent la punaiſe, ce qui n'empêche pas que ſon goût ne ſoit excellent. La ſeconde eſpece differe de la premiere, en ce que ſon fruit eſt plus gros & n'a point une odeur ſi forte.

XALISCO, LES ILES DE, (*Géog. mod.*) îles de la mer du Sud, ſur la côte de la nouvelle Eſpagne, à l'occident de Guadalajara, & tout auprès du cap Corriente, au midi de l'embouchure de la mer Vermeille. Elles ſont au nombre de quatre. (*D. J.*)

XALON, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne. Elle a ſa ſource dans la vieille-Caſtille, auprès de Médina-Céli, & ſe perd dans l'Ebre, au-deſſus de Saragoſſe. C'eſt le *Salo* des anciens. (*D. J.*)

XALXOCOTL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *Voyez* XALCOCOTL.

XAMABUGIS, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) ce ſont des eſpeces de bonzes ou de moines japonois, qui ſuivent le budſdoïſme, ou la religion de Siaka. Ils ſervent de guides aux dévots pélerins qui vont viſiter les temples de leurs fauſſes divinités. Ils leur font faire le voyage piés nuds; les obligent d'obſerver une abſtinence très-ſévere, & ils abandonnent ſans pitié les infortunés qui ſont hors d'état de ſuivre la caravane, & qui périſſent faute de ſecours dans les deſerts que l'on eſt forcé de traverſer. Enſuite ces moines barbares remettent leurs pélerins ſous la conduite des genguis, bonzes encore plus inhumains, qui les traitent avec une dureté que le fanatiſme le plus outré auroit peine à juſtifier. *Voyez* SIAKA.

XAMDELLILHA, *terme de relation*, priere d'action de graces que font les pauvres arabes après leur repas. Les grands ſeigneurs arabes invitent ſouvent des gens du petit peuple, & même des pauvres, à manger avec eux; ces ſortes de conviés ſe levent toujours d'abord qu'ils ont fini de manger, & pour lors ils ne manquent jamais de dire à haute voix *xamdellilha*, mot qui ſignifie *Dieu ſoit loué*. Ce diſcours eſt très-noble, & ne s'adreſſe point au maître de la maiſon; mais à Dieu ſeul qui eſt l'auteur de tous les biens. (*D. J.*)

XAMI, ſ. m. (*Méd. arabe.*) les Arabes déſignent par ce mot le caroubier, mais ce n'eſt pas notre caroubier de Naples ou d'Eſpagne; c'eſt un arbre bien différent, qui eſt peut-être l'acacia, lequel porte des ſiliques, & donne un fruit qui eſt aſtringent, qualité que les Arabes attribuent à la plante qu'ils appellent *xami*. (*D. J.*)

XAMO, *le deſert de*, (*Géog. mod.*) vaſte deſert de la Tartarie, vers les frontieres de la Chine. La nou-

velle carte de la grande Ruſſie le coupe en quatre parties.

XAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) on nomme ainſi en quelques endroits de la domination du grand-ſeigneur, ce qu'on nomme communément *kan*, *chan*, & *caravanſerai*. *Voyez* ces mots. *Diction. de commerce.*

XANTHE, ſ. m. (*Mythol.*) les poëtes ne parlent point comme l'hiſtoire. Chez eux rien ne s'opere que merveilleuſement.

Un orage terrible aux yeux des matelots;
C'eſt Neptune en courroux qui gourmande les flots.

Après le ſanglant combat qui fut donné ſur les rives du *Xanthe*, le lit de ce fleuve ſe trouva chargé de corps morts, ſon eau ſe déborda dans la campagne, on retira de l'eau les cadavres, on les brûla ſur un bucher. Comment Homere raconte-t-il ce fait? Il feint, *Iliad. l. XXI.* que ce fleuve oppreſſé dans ſon lit, en fit ſes plaintes à Achille, & que ce héros ne l'ayant pas ſatisfait, il ſe déborda contre lui, & le pourſuivant avec rapidité, il l'auroit noyé, ſi Neptune & Minerve envoyés par Jupiter, ne lui euſſent promis une prompte ſatisfaction. Le même poëte ayant à nous apprendre que les inondations de la mer ruinerent, quelque tems après la retraite des Grecs, cette fameuſe muraille, qu'ils avoient élevée pendant le ſiege de Troie, pour ſe mettre à couvert des inſultes de leurs ennemis, dit que Neptune irrité de l'entrepriſe des Grecs, étoit allé prier Jupiter de lui permettre de l'abattre avec ſon trident; & qu'ayant intéreſſé Apollon dans ſa vengeance, ils avoient travaillé de concert à renverſer cet ouvrage. Si Turnus brûle la flotte d'Enée, Virgile fait paroître Cybele, qui change ſes vaiſſeaux en nymphes de la mer. (*D. J.*)

XANTHE, *Xantus*, (*Géog. anc.*) fameuſe riviere de la Troade, dans l'Aſie mineure. Elle a ſa ſource au mont Ida, & ſe perd dans l'Helleſpont. Pline, *l. V. c. xxx.* dit qu'elle ſe joint avec le Simois, autre riviere célebre dans les poëmes d'Homere & de Virgile; ces deux rivieres vont enſemble au port des Achéens.

Bien des auteurs croyent que le *Xanthe* & le Scamandre ne ſont qu'une ſeule riviere, fondés ſur ces vers d'Homere, *Iliad. v. 74.*

Les dieux l'appellent Xanthe, *& les hommes Scamandre.*

Elien dans ſon hiſtoire des animaux, *l. VIII. c. xxj.* donne une origine aſſez naturelle de ce double nom. Il dit que le Scamandre a la vertu, que les brebis qui boivent de ſon eau, deviennent rouſſes, ξανθας: de-là, ajoute-il, cette riviere a pris le nom de *Xanthe*, tiré de la couleur qu'elle donne aux brebis.

2°. *Xanthe*, riviere de l'Aſie mineure, dans la Lycie; elle a ſa ſource dans le mont Taurus, arroſe les villes de *Xanthe* & de Patare, & ſe jette enſuite dans la mer Méditerranée. Ptolomée, *l. V. c. iij.* en met l'embouchure après Telmeſſe, auprès de Patare. Strabon aſſure, *l. XIV. p. 665.* qu'on l'appelloit anciennement *Sirbes*. Il dit qu'en le remontant dix ſtades, on trouvoit le temple de Latone, & que ſoixante ſtades plus haut que ce temple, étoit la ville qu'il nomme *Xanthe*. Ovide, *métamorph. l. IX. v. 645.* dit cette riviere:

Jam Cragon, & Lymiren Xanthique reliquerat undas.

3°. *Xanthe* ou *Xanthopolis*, ancienne ville de l'Aſie mineure, dans la Lycie. Strabon, *l. XIV. p. 666.* dit que c'étoit la plus grande ville de cette province. On a vu dans l'article précédent qu'elle étoit à 70 ſtades de ſon embouchure, ſelon cet auteur. Pline, *l. V. c. xxvij.* l'en met à 15 mille pas; c'eſt 6 mille pas de plus que le calcul de Strabon. Ptolomée, *l. V. c. iij.* la nomme dans ſa liſte de villes méditerranées. Appien raconte comment les habitans de *Xanthe*, amoureux de leur liberté, voyant leur ville priſe par Brutus, l'un des meurtriers de Céſar, ſe donnerent eux-mêmes la mort, & brûlerent leur ville, plutôt que de ſe ſoumettre au vainqueur. Il remarque que c'étoit pour la troiſieme fois que cette ville éprouvoit un pareil deſtin; que la même choſe étoit arrivée lorſque Harpale, général du grand Cyrus, avoit aſſiégé la ville de *Xanthe*, & lorſqu'Alexandre, fils de Philippe avoit cru s'en rendre maître.

Cette ville ſe releva dans la ſuite; car outre que Strabon & Pline, poſtérieurs au tems de Brutus, en parlent comme d'une ville ſubſiſtante, je la trouve au rang des villes épiſcopales de la Lycie, ſous le nom de *Xanthi*, qui eſt le génitif de ſon nom, dans la notice de Léon le ſage. Mais elle eſt nommée Ξανθος, *Xanthus* dans celle d'Hiéroclès; elle eſt du Mentaſili, dans la Natolie, ſur la côte méridionale.

4°. *Xante*, riviere d'Epire. Helenus, qui s'étoit établi dans ce pays-là, après le ſac de Troie, avoit donné le nom de *Xanthe* à un petit ruiſſeau. C'eſt ce que Virgile, *Æneid. l. III. v. 350.* exprime par ce vers:

Arentem Xanthi cognomine rivum
Agnoſco.

5°. *Xanthe*, ville ancienne de l'île de Lesbos, ſelon Etienne le géographe.

C'eſt de *Xanthe*, ville de Lycie, qu'étoit Olen, poëte grec, plus ancien qu'Orphée. Il compoſa pluſieurs hymnes, que l'on chantoit dans l'île de Délos aux grandes ſolemnités de la religion, nommément en l'honneur de la déeſſe Lucine, qu'il diſoit être la mere de Cupidon. Quelques auteurs prétendent qu'il fut l'un des hyperboréens qui fonderent l'oracle de Delphes, & qu'il y exerça le premier la fonction de prêtre d'Apollon, je veux dire, celle de rendre réponſe aux conſultans en vers hexametres.

Ménécrate étoit de la même ville. Il avoit fait l'hiſtoire de la Lycie, celle de Nicée, & celle d'Hercule. Il ne faut pas le confondre avec Ménécrate d'Elée, qui avoit décrit l'Helleſpont, & les pays qui le bordent. C'eſt une perte conſidérable que celle de cet ouvrage, au-lieu que les œuvres de Ménécrate de Lycie, n'étoient pas de la premiere réputation. (*D. J.*)

XANTHIQUES, ſ. m. pl. (*Antiquités greques.*) ξανθικα; fête des Macédoniens, & qui étoit ainſi nommée, parce qu'elle ſe célébroit dans le mois Xanthus, & dans le tems que toute la famille royale étoit purifiée, ainſi que l'armée, par la luſtration. Après cette cérémonie, la fête commençoit, l'armée ſe partageoit en deux camps, qui ſe mettoient en bataille l'un contre l'autre, & faiſoient pour le plaiſir des ſpectateurs toute ſorte d'évolutions & de combats feints. *Voyez* Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xx. t. I. p. 417.* (*D. J.*)

XANTHIUM, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qu'on a déjà caractériſé ſous le nom vulgaire de *petit glouteron*, au *mot* GLOUTERON.

Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plante, entre leſquelles nous nous contenterons de décrire la plus commune, *xanthium vulgare*, en anglois, *the ſmall vurdock.*

Sa tige s'éleve ſeulement à la hauteur d'un pié & demi; elle eſt rameuſe, velue, marquée de points rouges, s'étendant au large: ſes feuilles ſont beaucoup plus petites que celles de la bardane, vertes, approchant de celles du pas-d'âne, dentelées en leurs bords, d'un goût un peu âcre, tirant ſur l'aromatique; ſa fleur eſt un bouquet à fleurons, ſemblable à de petites veſſies, & contenant chacune une étamine; ces fleurons tombent facilement, & ils ne

laiſſent après eux aucune graine ; mais il naît ſur les mêmes piés qui fleuriſſent, des fruits oblongs, gros comme des petites olives, hériſſés de piquans qui s'attachent aux habits ; chacun de ces fruits eſt diviſé dans ſa longueur en deux loges, qui renferment des ſemences oblongues ; ſa racine eſt petite, blanche, garnie de fibres aſſez groſſes. Cette plante croît dans les terres graſſes, contre les murailles, & dans les foſſés dont l'eau a été deſſéchée. Sa racine eſt d'un goût âcre & amer, ce qui fait qu'on l'eſtime digeſtive & réſolutive ; on l'emploie, mais ſans ſuccès, dans les tumeurs ſcrophuleuſes. (*D. J.*)

XANTHO, ſ. f. (*Mytholog.*) une des nymphes océanides, compagne de Cyrene, mere d'Ariſtée, ſelon Virgile.

XANTHON, (*Hiſt. nat.*) nom que les anciens naturaliſtes ont donné à un marbre d'un jaune verdâtre. On l'appelloit auſſi *marmor herboſum* : on croit qu'il étoit le même que celui qu'on nommoit *marbre ténarien*.

XANTHURUS DES INDES, (*Ichthyol.*) nom que nos naturaliſtes ont donné au poiſſon appellé par les Hollandois *geel-ſtard*. Il eſt de la groſſeur & de la forme de la carpe ; ſes machoires ſont armées de petites dents ſerrées, & fort pointues ; ſon dos eſt jaune, & ſa queue l'eſt encore davantage ; ſon ventre eſt d'un blanc bleuâtre ; ſa tête eſt brune, & ſes nageoires ſont d'un beau rouge. On prend ce poiſſon à l'hameçon entre les rochers, ſur le bord de la mer des Indes orientales, & il eſt également bon & ſain. Ray. *Ichthyograph.* (*D. J.*)

XANTHUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithol.*) les anciens naturaliſtes ont donné ce nom à une pierre, ou plutôt une eſpece d'hématite, ou de mine de fer, d'un jaune pâle. Son nom grec ξανθος, annonce cette couleur. C'eſt la même ſubſtance à qui quelques auteurs ont donné le nom d'*élatites*.

XANTHUS, *mois*, (*Calend. des Macédon.*) mois macédonien, qui étoit le ſecond du printems, & qui répondoit au mois judaïque nommé *Niſan*, & au mois égyptien, appellé *Pharmuthi*. Le nom de ce mois ſe trouve au *II. liv.* des Macchab. *xj.* 30. Antiochus écrit aux juifs : « Nous accordons juſqu'au » trentieme du mois *Xanthicus*, protection & ſûreté » à tous ceux qui ſe trouveront en route pour venir » ici. (*D. J.*)

XANXUS, ſ. m. (*Conchyliog.*) gros coquillage ſemblable à ceux avec leſquels on a coutume de peindre les Tritons ; les Hollandois le font pêcher vers l'île de Ceylan, ou à la côte de la pêcherie où eſt le royaume de Travançor : ceux qu'on pêche ſur cette côte, ont tous les volutes de droit à gauche ; s'il s'en trouvoit quelqu'un dont les volutes fuſſent diſpoſées de gauche à droite, les Indiens l'eſtimeroient infiniment, parce qu'ils croyent que ce fut dans un *xanxus* de cette eſpece qu'un de leurs dieux fut obligé de ſe cacher.

La compagnie hollandoiſe des Indes orientales ne permet pas aux indiens de ſa domination de vendre à d'autres qu'à elle les *xanxus* qu'ils peuvent pêcher ; elle les débite à un prix fort cher dans le royaume de Bengale, où on les ſcie pour en faire des bracelets. (*D. J.*)

XAOCHEU, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, dans la province de Quantong, dont elle a la ſeconde métropole. *Long.* ſuivant le p. Noël, *150. 43. 30. lat. 24. 42. 10.*

XARAFFE, ſ. m. (*Commerce.*) les *xaraffes* ſont à Goa, & dans toutes les villes de commerce de la côte de Malabar, des eſpeces de changeurs, qui, pour un petit profit qu'on leur donne, examinent les eſpeces d'argent, ſur-tout les pardaos ſérafins, qui ont cours dans le négoce, & dont la plûpart ſont faux ou altérés. Ces *xaraffes* ſont des chrétiens indiens qui ſe tiennent au coin des rues, & qui ſont ſi expérimentés dans la connoiſſance de ces pardaos, que ſans les peſer, & ſans ſe ſervir de la pierre de touche, ils diſtinguent une piece fauſſe entre mille.

On doit d'autant plus ſe fier à ces changeurs, qu'ils ſont obligés de garantir les pieces qu'ils ont viſitées. Outre cet emploi qu'ont les *xaraffes*, ce ſont auſſi eux qui changent les monnoies, & qui fourniſſent aux marchands les eſpeces dont ils ont beſoin, en ſe contentant pour tout profit de quelques buſamos d'étain, petite monnoie, dont les trois valent deux reis de Portugal, c'eſt-à-dire, deux deniers en France. Il y a auſſi de ces *xaraffes* à Conſtantinople, au Caire, & dans les villes de négoce de l'empire Ottoman. (*D. J.*)

XARAGUA, (*Géog. mod.*) ville capitale du royaume de même nom, dans l'île de Saint-Domingue ; c'eſt une ville toute délabrée.

XARAMA, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille. Elle a ſa ſource aux confins de la vieille Caſtille, & ſe rend dans le Tage, à 8 lieues au-deſſus de Tolede, & proche d'Aranjuez. (*D. J.*)

XATIVA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne au royaume de Valence, ſur le penchant d'une colline, au pié de laquelle coule le Xucar, à neuf lieues au midi de Valence, & à vingt au nord-oueſt d'Alicante.

Philippe V. traita inhumainement cette ville dans le cours de la guerre du commencement de ce ſiecle, parce qu'elle s'étoit déclarée par la force en faveur de Charle, archiduc d'Autriche. Il la fit aſſiéger, en 1706, & raſer de fond-en-comble après l'avoir priſe. Enſuite conſidérant la beauté de ſa ſituation, il éleva ſur ſes ruines une autre ville qu'on nomme à-préſent *San-Philipe*. *Long. 16. 30. latit. 58. 55.*

Le pape Calixte III. étoit natif de *Xativa*. Il canoniſa l'homme qui lui avoit prédit ſon élévation au pontificat, qu'il n'obtint cependant qu'à l'âge de 76 ans. Il excita toute l'Europe à prendre les armes contre le turc, & ce projet ne fut pas heureux pour les chrétiens. Il donna les meilleurs bénéfices à ſes parens qui ne les méritoient guere. Il mourut en 1458, au bout de trois ans & quelques mois de regne.

André (Jean) mahométan, naquit à *Xativa* dans le xv. ſiecle, & ſuccéda à ſon pere dans la charge d'alfaqui de cette ville ; mais il abandonna ſa religion, & ſe fit chrétien. Il eſt auteur d'un livre intitulé *confuſion de la ſecte de Mahumed*. Ce livre a été publié premierement en eſpagnol, & traduit ſur l'italien en françois par M. le Févre de la Boderie, Paris 1574, *in-8°*. Tous ceux qui écrivent contre le mahométiſme, citent beaucoup cet ouvrage.

Malvenda (Thomas) religieux dominicain, né à *Xatixa* en 1566, mourut à Valence en Eſpagne en 1628 à 63 ans. Les ouvrages qui ſubſiſtent encore de lui, ſont : 1°. un traité *de Anti-Chriſto*, dont la meilleure édition eſt celle de 1621. 2°. Une *nouvelle verſion du texte hébreu de la bible, avec des notes*, imprimée à Lyon en 1650, en 5 vol. *in-fol.*

Eſpagnolet (Joſeph-Robert Ribera, dit l') peintre dont je n'ai point parlé en traitant des écoles de peinture, naquit en 1589 à *Xativa*, & mourut à Naples en 1656. Il étudia la maniere de Michel-Ange Caravage, & ſe plut comme lui à repréſenter des ſujets terribles & pleins d'horreurs. Né dans la pauvreté, un cardinal fut frappé de ſes talens, & touché de ſon indigence, il l'emmena dans ſon palais & le combla de faveurs ; mais l'Eſpagnolet voyant que ſon changemeent de fortune le rendoit pareſſeux, quitta le cardinal pour reprendre le goût du travail. Il ſe rendit à Naples, s'y fixa, en devint le premier pein-

tre, & s'y enrichit. Ses principaux ouvrages ſont dans cette ville, & à l'Eſcurial. Il y a beaucoup d'expreſſion dans ſes têtes, mais ſon goût n'eſt pas noble, & ſon pinceau n'a rien de gracieux. (*D. J.*)

XAVIER, (*Géog. mod.*) château d'Eſpagne, dans la Navarre, au pié des Pyrénées, à ſept ou huit lieues de Pampelune. Je parle de ce château, parce que François & Jerôme Xavier, oncle & neveu, y prirent naiſſance.

Le premier ſurnommé *l'apôtre des Indes* y naquit en 1506, & ſe lia d'amitié à Paris avec Ignace de Loyola. Il ſedeſtina pour miſſionnaire dans les Indes orientales, & arriva à Goa en 1542, ſous la protection de Jean III, roi de Portugal. Il mourut dans l'iſle de Sancian, à vingt-trois lieues des côtes de la Chine, en 1552, agé de 46 ans. Grégoire XV. le canoniſa en 1622, & ſoixante ans après le P. Bouhours écrivit ſa vie ſur les mémoires qu'on lui communiqua, & qu'il embellit à ſa guiſe.

Il eſt certain que François Xavier n'étoit pas un homme du commun, ni un apôtre évangélique, car il prétendoit « qu'on n'établiroit jamais aucun » chriſtianiſme de durée parmi les payens, à moins » que les auditeurs ne fuſſent à la portée d'un mouſ» quet «. C'eſt le P. Navarette, *traité 6. p.* 436. *col. 6*, qui nous apprend cette façon de penſer de ſon confrere, ſur les moyens d'opérer la converſion des payens. *Dezia el ſanto que mientras no eſtuvieran debaxo del moſquete, no avia de aver chriſtiano de provecho.* Le P. Tellez dans ſon hiſtoire d'Ethiopie, *l. IV. c. iij.* ne fait point de difficulté d'avouer la même choſe: « ç'a toujours été dit-il, le ſentiment que » nos religieux ont formé concernant la religion » catholique, qu'elle ne pourroit être d'aucune du» rée en Ethiopie, à moins qu'elle ne fût appuyée » par les armes «. *Eſte foy jempre o parecer que os noſſos religioſos formaram d'aquellas couſas tocantes à la religiam catholica, a qual nam podia ſer de dura em Ethiepia, ſem ter authoritade di armas.*

Jerôme Xavier ſervit ſon oncle dans les miſſions des Indes orientales où il paſſa en 1581, après être entré chez les jéſuites en 1568. Il fut ſucceſſivement recteur à Bazin & à Cochin, maître des novices, & ſupérieur de la maiſon profeſſe de Goa. Il eſt mort dans cette ville en 1617, après avoir été nommé à l'archevêché d'Angamale, tranſporté alors à Cranganor.

Ses confreres diſent des merveilles de ſa miſſion auprès du grand mogol Akébar; cependant malgré les diſtinctions que ce prince accorda à Jerôme Xavier, il continua de célébrer avec ſes fils ſa fête ordinaire en l'honneur du Soleil; & quand il fut au lit de mort, il déclara au P. Xavier que loin d'être converti, il étoit comme engagé d'honneur à maintenir la ſecte qu'il avoit juſqu'alors favoriſée; c'eſt le P. Catrou qui dans ſon hiſtoire du Mogol, nous apprend cette particularité; mais il y en a une autre qui a fait connoître le P. Jérôme Xavier en Europe, plus que ſes converſions aux Indes; ce ſont deux ouvrages qu'il a compoſés, & que Louis de Dieu a fait imprimer à Leyde, en 1639, *in*-4°. L'un eſt l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt, & l'autre celle de S. Pierre, en Perſan. Louis de Dieu les traduiſit en latin, & les mit au jour avec des remarques.

» L'ouvrage, en lui-même, dit M. la Croze, » hiſt. du Chriſt. des Indes, *p.* 333, eſt un amas » monſtrueux de fictions & de fables groſſieres, » ajoutées & ſouvent ſubſtituées aux paroles des » ſaints évangéliſtes. Au reſte, Jérôme Xavier n'eſt » auteur de cette eſpece d'alcoran, que pour ce » qu'il y a de profane & de ſuperſtitieux. Il l'avoit » compoſé en portugais, & la verſion perſane dont » Alégambe & les autres jéſuites lui font honneur, » n'eſt nullement de lui. Elle a pour auteur un mahométan de Lahor dans les indes, nommé *Abdel* » *Senarim-Kaſem*, comme Xavier lui-même l'a» voue à la fin de ſon premier ouvrage, *page* » *586* ».

M. Simon eſt du même ſentiment, que cette hiſtoire a d'abord été compoſée en portugais, & il en dit aſſez ſur le fond du livre, pour faire voir ce qu'il en penſe. « Il (*Xavier*) compoſa cette hiſtoire, dit » M. Simon, *Hiſt. crit. des verſ. du N. T. ch. xvij.* » *p.* 206. à Agra où il étoit alors, à la ſollicitation » du grand-mogol. Il paroît de pluſieurs mots qui » ſont dans le perſan, qu'il a été d'abord compoſé » en langage portugais, d'où il a été enſuite mis en » perſan. Louis de Dieu s'eſt fort emporté contre » cet ouvrage, à-cauſe des additions priſes des li» vres apocryphes qu'on y a inſérées. Et en effet, » quoique ce proteſtant n'ait pas gardé aſſez de mo» dération dans ſa préface & dans ſes notes, on ne » peut nier qu'il n'eût été plus à-propos de traduire » en perſan le texte pur des évangiles, que de don» ner un mélange de ces évangiles & de pieces apo» cryphes, ſous le titre de l'*hiſtoire de Jeſus-Chriſt.* » Le p. Jérôme Xavier a auſſi compoſé un ouvra» ge ſemblable, intitulé l'*hiſtoire de S. Pierre*, qui » n'eſt pas écrit avec plus d'exactitude que le pre» mier ».

Pietro-Della Valle, de retour de ſes voyages de Perſe, examina la verſion latine de Louis de Dieu, & la trouva à peu de choſes près fidelle, ſuivant le récit de Nicolas Antonio.

Il eſt vrai que le p. Pétau prétend que les deux pieces dont il s'agit ne ſont point de Jérôme Xavier; mais il a contre lui l'aveu d'Alégambe, de Nicolas Antonio & de M. Simon. On trouvera les deux pieces du p. Jérôme Xavier dans J. A. Fabricius, *cod. apoc. N. T. t. I. p.* 301. *edit.* 1719. On voit dans l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt, compoſée par ce jéſuite, entr'autres pieces ſuppoſées, deux lettres, l'une de Lentulus & l'autre de Pilate, toutes deux écrites à Tibere. Dans la premiere, l'auteur fait le portrait de Jeſus-Chriſt, comme les peintres le repréſentent depuis long-tems dans leurs images, & racontent quelques-uns de ſes miracles; dans la ſeconde, il parle auſſi des miracles de Jéſus-Chriſt & de ſon aſcenſion dans le ciel; mais il n'y eſt fait aucune mention de ſa mort, & moins encore de ſa réſurrection. (*D. J.*)

XAUXA, (*Géog. mod.*) *ou* la riviere de *Maragnan*, riviere de l'Amérique méridionale, & une des plus conſidérables. Sa principale ſource eſt dans le lac Cincha-Cocha, vers les 304, 20 de longitude, & les 10 d. de latitude méridionale. Elle prend enſuite le nom d'*Ucayalé*, & va ſe rendre dans l'Amazone à S. Joachim d'Omaguas. La vallée de *Xauxa* où court cette riviere, a 24 lieues de long, & 5 ou 6 de large. Elle étoit peuplée de plus de vingt mille habitans quand les Eſpagnols y arriverent. On n'y trouve aujourd'hui çà & là que quelques chetives bourgades d'Indiens. (*D. J.*)

XAUXAVA, (*Géog. mod.*) montagne, riviere & ville d'Afrique, ſelon Marmol. La montagne fait partie du grand Atlas, au royaume de Maroc. La riviere ſort de cette montagne, & la ville eſt bâtie ſur le bord de la riviere, à environ cinq lieues de Maroc. (*D. J.*)

X E

XELVA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, près du Guadalaviar, à ſept lieues de Ségorbe, & à dix lieues au-deſſus de Valence. *Long.* 17. 16. *latit.* 39. 42. (*D. J.*)

XÉNÉLASIE, *de Lacédémone.* (*Hiſt. de Lacédémone.*) La *xénélaſie* eſt en général le droit de bour-

geoisie, ou de la qualité de citoyen d'un lieu accordé à un étanger.

Les lois de Lacédémone étoient si remarquables par leur singularité à cet égard, qu'on ne se lasse point d'en parler. Lycurgue qui en fut l'auteur, les tira de son vaste génie. Il forma dans le sein même de la Grece, un peuple nouveau, qui n'avoit rien de commun avec le reste des Grecs que le langage. Les Lacédémoniens devinrent par son moyen des hommes uniques dans leur espece, différens de tous les autres par leur maniere comme par leurs sentimens, par la façon même de s'habiller & de se nourrir comme par le caractere de l'esprit & du cœur; mais rien ne contribua davantage à en faire une nation isolée, que la belle loi de Lycurgue, de n'accorder la *xénélasie* à aucun étranger, sans de pressans motifs, & même d'empêcher que tout étranger eût à sa volonté, la libre entrée en Laconie.

Cet établissement avoit les plus grands avantages. Il s'agissoit d'établir une forme de gouvernement & des regles de conduite extraordinaires, une religion simple & dénuée de cette pompe extérieure qui en faisoit ailleurs l'objet principal, un culte libre de la plupart des superstitions qui regnoient chez les autres peuples, des fêtes & des jeux où la jeunesse de l'un & de l'autre sexe paroissoit nue, un partage égal des terres entre les particuliers, avec ce qu'il falloit précisément à chacun pour vivre; l'obligation de manger en commun avec une extrême frugalité, la proscription de l'or & de l'argent, l'usage enfin de ne vendre ni acheter, de ne donner ni recevoir, de ne cultiver ni art de luxe, ni commerce, ni marine, de ne point voyager hors du pays, sans la permission de l'état, & de ne point se conduire par les maximes étrangeres. Ces différentes lois ne pouvoient s'observer en laissant à l'étranger un libre accès; les unes auroient été souverainement imprudentes, & les autres auroient renfermé une entiere impossibilité. Qu'on juge ensuite si la *xénélasie* n'étoit pas un réglement nécessaire pour leur servir d'appui.

Elle étoit propre à prévenir toutes les violences & les perfidies dont les étrangers jaloux pouvoient se rendre coupables. Lacédémone n'avoit plus à craindre, ni un Hercule qui après avoir été reçu dans ses murs, massacrât ses princes, ni un Pâris qui enlevât la femme de celui qui lui donnoit un trop facile accès, ni de nouveaux Myniens, qui par la plus noire ingratitude, conjurassent la perte de ceux qui leur auroient accordé l'hospitalité. Le peuple étoit à couvert des espions, & de toutes personnes mal-intentionnées, que le desir de nuire auroit pû amener ou retenir dans le pays. Les forces de l'état inconnues aux voisins, leur en devenoient plus redoutables. Les endroits foibles dont ils auroient pû tirer avantage, étoient dérobés à leur vue; tout étoit mystere pour eux, non-seulement l'intérieur de la république, ses projets, ses desseins cachés, mais encore ses mœurs & sa police; rien de plus capable de les tenir dans le respect.

Le grand bien de la *xénélasie*, étoit encore de prévenir les innovations que le commerce des étrangers ne manque jamais de faire dans le langage & dans les mœurs. Les maximes une fois établies parmi les Lacédémoniens, devoient s'y conserver plus saines, nul mélange n'en altéroit la pureté; elles devoient y être plus longtems uniformes, nul genre de vie différent n'inspiroit le goût de la nouveauté; & si l'inconstance ou la malice des particuliers les portoient à innover, du-moins ils n'avoient point d'exemples étrangers qui fomentassent leur envie. Il étoit par conséquent & plus rare d'y voir le désordre, & plus facile d'y remédier.

Les étrangers sont souvent dans des dispositions peu favorables au pays dans lequel ils viennent voyager. Les mieux intentionnés apportent nécessairement avec eux des façons de penser & d'agir, capables de troubler l'harmonie d'un petit état, où doit regner une régularité parfaite. Lycurgue voulut que le sien fût de cette nature. Il avoit établi dans l'intérieur un arrangement sûr & constant, que les atteintes seules du dehors pouvoient troubler. Dans cette idée, les étrangers lui parurent suspects, il crut devoir les éloigner pour prévenir dans son état la corruption des mœurs.

Rome avilit peu-à-peu la dignité de citoyen, en la rendant trop commune. Lacédémone par son extrême réserve à accorder ce droit, le rendit estimable & précieux. Le titre de citoyen, devenu très-rare, acquit un nouveau prix dans l'idée des étrangers. Nous en avons un bel exemple dans Hérodote. Les Lacédémoniens vouloient attirer auprès d'eux Tisamene éléen de nation & devin célebre, pour le mettre avec leurs rois à la tête des troupes contre les Perses. L'oracle l'avoit ordonné, car il falloit des raisons supérieures à la politique ordinaire, pour les obliger de prendre un général étranger. Ils lui firent donc les offres les plus avantageuses; Tisamene les rejetta, demandant uniquement les privileges & l'honneur de citoyen de Sparte. Ils le refuserent d'abord, mais à l'approche de l'ennemi, il fallut y consentir. Alors Tisamene exigea qu'on lui accordât encore la même grace pour son frere Hegias, & l'on fut obligé d'acquiescer à sa requête: ce sont là, dit Hérodote, les deux seules personnes à qui Lacédémone ait accordé le droit de *xénélasie*. L'historien se trompe, mais ce qu'il dit prouve au-moins l'idée avantageuse qu'on avoit de son tems, d'un citoyen de Sparte. Les Athéniens montroient bien le cas qu'ils en faisoient, lorsqu'ils se plaignoient ouvertement, de ce que les Lacédémoniens ne communiquoient leurs privileges à aucun étranger.

Il n'est pourtant pas vrai que l'entrée de Sparte fût fermée à tous les étangers; Lycurgue lui-même fit passer Thalès de l'île de Crete à Lacédémone, afin que cet étranger qui joignoit au talent d'un poëte, tout le mérite d'un législateur, prêtât les charmes de la poësie à des loix dures & rebutantes. Les Lacédémoniens le reçurent par un ordre exprès de l'oracle, & attribuerent à son arrivée la cessation d'une peste qui les désoloit. Quelque tems après, les magistrats firent aussi venir de Lesbos, le poëte Terpandre, qui radoucit le peuple mutiné; Phérécyde, qui étoit, je pense, athénien, vint aussi à Sparte comme citoyen, & ces trois étrangers qui chantoient continuellement les nouvelles maximes de la république, y furent comblés d'honneurs: il est vrai que Phérécyde périt ensuite malheureusement, mais le bien public en décida.

Ce fut encore un oracle qui fit venir à Lacédémone Tyrtée, poëte athénien: sa patrie l'envoya par dérision aux Lacédémoniens, pour leur servir de chef dans la guerre de Messéne, mais ils en tirerent des avantages réels. Les soldats animés par son chant & sa poésie, remporterent une victoire complette. Les Lacédémoniens d'ailleurs, peu partisans des poëtes, firent grand cas de celui-ci, jusqu'à ordonner qu'on ne marcheroit jamais à l'ennemi, qu'on n'allât entendre auparavant à la tente du roi, les vers de Tyrtée, pour en être plus disposé à combattre, & à mourir pour la patrie. Telle fut l'origine de leurs chansons guerrieres si connues dans l'antiquité. Tyrtée écrivit de plus en faveur des Lacédémoniens, un traité de leur république, qui n'est point parvenu jusqu'à nous. Une chose remarquable est qu'ils ne reçurent cet étranger dans leur patrie qu'en le naturalisant, & le faisant citoyen de Sparte; afin, dit un Lacédémonien, qu'il ne soit pas

dit, que nous ayons jamais eu beſoin d'un général étranger.

Il y avoit d'autres étrangers que Lacédémone ſe trouvoit heureuſe d'accueillir, ſans crainte d'enfraindre les intentions de ſon légiſlateur. Je parle des alliés, qui avec des troupes venoient à ſon ſecours. C'eſt ainſi qu'à la naiſſance de la république, ſous le regne de Télécus, les Egides qui compoſoient une famille thébaine, vinrent de la Béotie à Sparte, pour faciliter la priſe des deux ou trois villes voiſines que les Doriens avoient laiſſées aux anciens habitans. La troupe auxiliaire avoit pour chef Timomachus, qui le premier fit exécuter aux Lacédémoniens les loix de la guerre preſcrites par Lycurgue. On peut donc joindre Tymomachus & ſa famille à Tyrtée, à Phérécide, à Terpandre, & à Thalès.

La *xénélaſie* n'empêchoit point les Lacédémoniens d'appeller chez eux des médecins, & d'autres perſonnes habiles, à meſure qu'ils en avoient beſoin. Le ſcythe Abaris trouva Sparte expoſée à de fréquentes mortalités cauſées, dit-on, par les vapeurs & par le chaud qu'envoyoit le voiſinage du mont Taygete. Il fit des ſacrifices & des luſtrations accompagnées ſans doute de remedes plus efficaces, & ces maladies ne reparurent plus. Bacis bœotien, célebre par pluſieurs opérations merveilleuſes, guérit par des purifications, les femmes lacédémoniennes qu'une eſpece de manie avoit ſaiſies. Anaximandre phyſicien de Milet, avertit un jour les Lacédémoniens de quitter la ville, parce qu'il alloit arriver un tremblement de terre. Ils le firent, & ils ſe retirerent dans la campagne avec leurs meubles, c'eſt-à-dire, leurs armes. La violence de la ſecouſſe détacha le ſommet du mont-Taygete, & renverſa la ville, où quelques jeunes gens demeurés au milieu du portique, périrent ſous les ruines. Ce fut le même Anaximandre, ſuivant Diogène Laerce, ou ſon diſciple Anaximene de Milet, ſuivant Pline, qui fit à Lacédémone le premier cadran ſolaire.

On ne tranſgreſſoit point la *xénélaſie*, en recevant les miniſtres étrangers à Lacédémone pour des raiſons d'état; les Spartiates ſe trouvant néceſſairement engagés dans le cours des affaires publiques, de négociation, de confédération, de projets de guerre, & de traités de paix qui demandoient le miniſtere des étrangers. Auſſi furent-ils reçus à Sparte avec toutes ſortes d'égards & de politeſſe, ſur-tout depuis l'attentat qu'on y eut commis contre les ambaſſadeurs de Perſe en les précipitant dans un puits. Les Lacédémoniens affligés d'abord après de pluſieurs maux, les attribuerent à leur cruauté. Perſuadés que le ciel en pourſuivoit la vengeance, ils propoſerent dans une grande aſſemblée d'expier leur crime par la mort volontaire de quelque citoyen. Sperthiès & Bulis, deux ſpartiates des plus illuſtres, s'offrirent auſſi-tôt pour victimes, & s'allerent préſenter au roi de Perſe. Ils furent traités magnifiquement ſur la route par les ſatrapes; arrivés à Suze, Xerxès leur dit que s'ils avoient violé le droit des gens par le meurtre de ſes ambaſſadeurs, il n'avoit garde de faire une action pareille à celle qu'il avoit à leur reprocher, ni de leur donner occaſion de ceſſer d'être coupables en acceptant leur ſatisfaction, & il les renvoya avec cette réponſe pleine de grandeur. Les Lacédémoniens en profiterent & reçurent depuis ce tems-là auſſi dignement que les Athéniens, tous les députés qu'on leur envoyoit des pays voiſins ou éloignés. Les exemples en ſont fréquens dans l'hiſtoire, il ſeroit ennuyeux de les rapporter.

Nous avons déja remarqué que la *xénélaſie* ne regardoit point les troupes étrangeres qui venoient au ſecours de Lacédémone. La politique demande qu'on ait encore plus d'égards pour des alliés, que pour les naturels d'un pays, & il eſt de l'intérêt d'un peuple guerrier d'en uſer ainſi. Celui-ci cependant crut devoir conſerver avec ſes alliés une certaine réſerve. Les étrangers avec leſquels ils faiſoient des campemens & des marches ignoroient juſqu'au nombre des Lacédémoniens qui compoſoient l'armée confédérée. Ils avoient beau faire des queſtions ou des plaintes ſur cet article, elles étoient reçues avec une ſorte de fierté, comme il paroît par quelques réponſes d'Agéſilas, d'Ariſton & d'Agis.

Mais dans le tems des ſolemnités & des fêtes qu'on célébroit certains jours de l'année, il étoit permis aux étrangers de venir à Sparte en être les témoins. La maniere dont on y produiſoit la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe, devoit piquer une curioſité déréglée. De-là cette propoſition cynique rapportée dans Athénée: « Nous n'avons que des éloges à donner » à la coutume de Sparte, qui montre ſes filles nues » aux étrangers ». Ils accouroient en foule à ces ſpectacles. On les plaçoit à l'ombre, tandis que les Lacédémoniens demeuroient expoſés aux ardeurs du ſoleil. Xénophon parle de Lichas, qui ſe diſtinguoit par ſon attention à régaler les étrangers qui venoient pour-lors à Lacédémone; & peut-être qu'il faut rapporter à ces ſortes d'occaſions le feſtin Copis, décrit fort-au-long par Athénée, où les étrangers mangeoient ſans diſtinction avec les habitans du pays.

La *xénélaſie* lacédémonienne crut encore devoir ſe relâcher dans les conjonctures en faveur de quelques particuliers, ou même de quelques peuples entiers, que des raiſons uniques rendoient agréables à la nation. Arion, célebre muſicien de Lesbos, ayant fait naufrage vers les côtes de Laconie, ſe ſauva ſur le cap Ténare; on lui donna retraite, & il conſacra dans le temple d'Apollon, ſitué ſur le même promontoire, une ſtatue de bronze pour monument de ſon aventure. Thémiſtocle, après la bataille de Salamine, ne recevant ni d'Athènes ſa patrie, ni du reſte des Grecs les honneurs qu'il méritoit, ſe rendit à Lacédémone. On lui donna la couronne d'olivier, avec le plus beau char qui fut dans la ville, & trente des principaux citoyens l'eſcorterent à ſon retour juſqu'à la frontiere; honneurs inouis, que les Lacédémoniens ne déférerent jamais à aucun étranger.

Alcibiade & quelques autres, obligés de ſortir de leur pays par des raiſons d'état, trouverent auſſi un aſyle à Lacédémone. Il y eut entre ce général athénien & un citoyen de Sparte une hoſpitalité particuliere, dont Endéas, fils du lacédémonien, tira dans la ſuite de grands avantages.

L'athénien Périclès fut uni à Archidamus, roi de Sparte, par les mêmes liens de cette hoſpitalité perſonnelle, dont les droits étoient ſi ſacrés, qu'Archidamus ravageant les terres des Athéniens, n'oſoit toucher à celles de Périclès. Agéſilas, autre roi de Sparte, qui aimoit Xénophon athénien, l'exhorta d'envoyer ſes enfans à Sparte pour être élevés à la lacédémonienne. Toutes les fois que les Déliens alloient à Lacédémone, ils y étoient reçus avec diſtinction; on leur donnoit la préſéance ſur tout le monde, parce que leurs ancêtres faciliterent aux Dioſcures la délivrance d'Hélene. Les Phliaſiens qui avoient été fideles à leur alliance avec la république dans le tems de ſes malheurs, comme dans ſes plus beaux jours, s'étant rendus à Lacédémone, reçurent toutes ſortes d'honneurs.

Si d'autres n'eurent point à ſe louer de l'accueil de Lacédémoniens, ils devoient s'en prendre à eux-mêmes; Archiloque de Paros étoit à peine entré dans la ville, qu'on l'en fit ſortir pour avoir autrefois dit dans ſes poéſies, qu'il vaut mieux fuir que mourir les armes à la main. Ils chaſſerent encore Méandrius tyran de Samos, pour avoir diſtribué des vaſes

d'or & d'argent ; & Mythécus, trop habile cuiſinier, pour avoir employé des mets qui flattant le goût, ne convenoient point à la frugalité lacédémonienne. Cette extrême attention à réprimer l'affluence des étrangers dans leur pays étoit d'autant plus néceſſaire, que ces étrangers s'aviſerent quelquefois d'abuſer des bontés dont on les honoroit après les avoir reçus, juſqu'à commettre de baſſes inſolences au milieu même de Lacédémone : témoins ces hommes hardis de Clazomene, qui remplirent de boue & d'ordures les chaires des éphores deſtinées à rendre la juſtice, & à regler les affaires de l'état. Ces magiſtrats affecterent de n'en point paroître offenſés ; ils firent ſimplement annoncer dans les rues cette ordonnance laconique : « Qu'on ſache qu'il eſt permis aux Clazoméniens de faire des ſottiſes ».

Lacédémone eut des magiſtrats particuliers pour avoir l'œil ſur les étrangers ; on les nomma *proxenes*, du nom de leur emploi ; ils étoient chargés de recevoir les étrangers, de pourvoir à leur logement, de fournir à leurs beſoins & à leurs commodités, de les produire en public, de les placer aux ſpectacles & aux jeux, & ſans doute de veiller ſur leurs actions. L'uſage des proxenes devoit être commun parmi les différens peuples de la Grece, qui s'envoyoient continuellement des députés les uns des autres pour traiter les affaires publiques : par exemple, Alcibiade athénien & Polydamas theſſalien furent proxenes des Lacédémoniens, l'un à Athènes & l'autre en Theſſalie ; par la même raiſon, les Athéniens & les Theſſaliens avoient leurs proxenes lacédémoniens dans la ville de Sparte.

L'étranger n'eut jamais plus de liberté de venir chez les Lacédémoniens, que lorſqu'ils ſe furent rendus maîtres d'Athènes. Le relâchement qui s'introduiſit alors dans les mœurs entraîna peu-à-peu la décadence de leur *xénélaſie*, & des principales maximes de leur gouvernement. Ils commencerent à rechercher les plaiſirs de la vie, & il fallut bien que les étrangers leur en procuraſſent les moyens, puiſque Lacédémone n'avoit ni négoce, ni connoiſſance des arts frivoles. On en vint dans la ſuite des tems juſqu'à ouvrir aux étrangers dans la ville de Las un entrepôt général pour le commerce maritime. Enfin la *xénélaſie* s'oublia, & les Spartiates perdirent leurs vertus. Cet article peut paroître long, mais il s'agit de Lycurgue & de Lacédémone. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

XENIÆ, (*Géog. anc.*) Cicéron nomme ainſi des bains. On les appelloit de ce mot, *quaſi hoſpitales*, comme il paroît par l'oraiſon pour Cœlius, *c. xxv.* Quelques éditions portent *Xeniæ ad Balneas Xenias.*

Gruter a rétabli le mot *Xenias* ſur l'autorité des manuſcrits. Ces bains étoient publics. (*D. J.*)

XÉNIES, ſ. f. pl. *xenia*, (*Littérat.*) ce mot ſignifioit chez les Grecs les *préſens* qu'ils faiſoient à leurs hôtes pour renouveller l'amitié & le droit d'hoſpitalité. Les gens riches & magnifiques dans cette nation avoient des appartemens de réſerve, avec toutes les commodités poſſibles, pour y recevoir les étrangers qui venoient loger chez eux. La coutume étoit qu'après les avoir traité le premier jour ſeulement, ils leur envoyoient enſuite chaque jour quelques préſens des choſes qui leur venoient de la campagne, comme des poulets, des œufs, des herbages & des fruits. Les étrangers de leur côté ne manquoient pas de rendre à leurs hôtes préſens pour préſens, & ces divers dons de part & d'autre s'appelloient ξένια, comme on le voit dans Homere, qui nomme ainſi les préſens que ſe font Glaucus & Diomede. C'eſt du mot *xénia* qu'a été formé celui de *xénodochion*, maiſon où l'on reçoit gratuitement les étrangers qui voyagent. (*D. J.*)

XÉNIL, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne. Elle prend ſa ſource au royaume de Grenade, paſſe près de la ville de Grenade, & va ſe rendre dans le Guadalquivir. C'eſt la *Singules* des anciens.

XÉNISMES, ſ. m. (*Antiq. greq.*) ξενισμοὶ, ſacrifice qu'offroient les Athéniens dans leurs fêtes anacées en l'honneur des Dioſcures. Ces ſacrifices s'appelloient ξενισμοὶ, parce que ces deux divinités étoient ξενοὶ, c'eſt-à-dire étrangeres. Athénée, *deipnoſ. l. II.* fait mention des jeux qu'on célébroit dans cette réjouiſſance. *Voyez* Potter, *archæol. græc. l. II. c. xx. tome I. p. 366.* (*D. J.*)

XÉNIUS, (*Mythologie.*) c'eſt-à-dire l'*hoſpitalier*, c'étoit chez les Grecs une des épithetes de Jupiter.

XÉNOCLÉE, ſ. f. (*Mytholog.*) prêtreſſe de Delphe. Ayant vu venir Hercule pour conſulter l'oracle d'Apollon, elle refuſa de lui rendre aucune réponſe, parce qu'il étoit ſouillé du ſang d'Iphitus qu'il venoit de tuer. Hercule offenſé de ce refus emporta le trépié de la prêtreſſe, & ne conſentit de le rendre qu'après qu'il eut reçu ſatisfaction. C'eſt de-là, dit Pauſanias, que les Poëtes ont pris occaſion de feindre qu'Hercule avoit combattu contre Apollon pour un trépié. (*D. J.*)

XÉNODOQUE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'étoit dans l'égliſe romaine un officier chargé de l'inſpection du lieu nommé *Xenodochium*, deſtiné à recevoir les hôtes, pélerins, pauvres, voyageurs, ce que nous pourrions rendre en françois par *hoſpitalier.* *Voyez* HOSPITALIER.

S. Iſidore, prêtre d'Alexandrie, & qui vivoit dans le quatrieme ſiecle, fut nommé *Xenodochus*, parce qu'on lui avoit confié dans cette égliſe le ſoin de la réception & du traitement des étrangers.

XENSI, (*Géog. mod.*) province de la Chine, la troiſieme de cet empire ; elle eſt bornée par la grande muraille, par le fleuve Jaune & par des montagnes. Elle contient huit métropoles & cent ſept cités, quelques mines & beaucoup de rhubarbe ; le terroir y eſt fertile, à cauſe des rivieres & des torrens qui l'arroſent : Sigan eſt la capitale de cette province. (*D. J.*)

XENXUS, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) ce ſont des moines du Japon qui profeſſent la religion de Budſdo. Le p. Charlevoix, jéſuite, nous apprend que pour ſe rendre agréables aux grands, ils ont cherché à rendre la morale facile, & à débarraſſer la religion de tout ce qu'elle peut avoir de gênant : ce ſont des caſuiſtes relâchés qui décident toujours en faveur des paſſions.

Ils nient l'immortalité de l'ame, & l'exiſtence de l'enfer & du paradis ; ils enſeignent que toutes les eſpérances des hommes doivent ſe borner aux avantages de la vie préſente, & ils prétendent appuyer leurs opinions ſur la doctrine intérieure de Siaka, qu'ils accommodent à leur morale corrompue. *Voyez* SIAKA.

XERANTHEME, ſ. m. *xeranthemuum*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons ſoutenus par un embryon ; la couronne de cette fleur eſt formée de pétales plats qui ne tiennent à aucun embryon, & qui ſont contenus avec les fleurons dans un même calice. L'embryon devient dans la ſuite une ſemence garnie d'un chapiteau compoſé de petites feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

XERES, DE BADAJOS, *ou* XÉRÈS DE LOS CAVALLEROS, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadure, au royaume de Léon, ſur le torrent d'Ardilla, à 4 lieues au midi de Badajos. Charles V. lui accorda le titre de cité. Son terroir eſt rempli d'excellens pâturages, où l'on nourrit quantité de bêtes à cornes. *Long. 10. 40. latit. 38. 8.* (*D. J.*)

XÉRÈS DE LA FRONTERA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne,

d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, ſur le bord du Guadalquivir, à deux lieues du port de Sainte-Marie, à trois d'Arcos, à quatre de Saint-Lucar, à cinq de Cadix, à quinze de Séville, à vingt-huit de Cordoue, & à cent de Madrid. Elle eſt grande & peuplée de beaucoup de nobleſſe. Elle a été bâtie ſur les ruines de l'ancienne *Aſta regia*. Son terroir eſt des plus fertiles, couvert d'orangers, de citronniers, d'oliviers & d'autres arbres fruitiers. Les vignes y produiſent les meilleurs vins d'Eſpagne. C'eſt aux environs de cette ville que Roderic, dernier roi des Goths, perdit en 712 une bataille déciſive. *Long.* 11. 30. *latit.* 36. 37. (*D. J.*)

XÉRÈS DE LA FRONTERA, (*Géog. mod.*) nom de deux bourgades de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne; l'une eſt dans l'audience de Guatimala, l'autre dans la province de la nouvelle Galice, à 30 lieues de Guadalajara.

XÉRICA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, ſur le Morvédro, au-deſſus de Ségorbe, & à deux lieues de cette ville. *Long.* 16. 52. *latit.* 39. 56.

XERIMENHA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province d'Alentéjo, au ſud-oueſt d'Elvas, près de la Guadiana.

XEROMYRON, ſ. m. (*Pharmacie anc.*) les anciens nommoient ainſi une compoſition d'aromates ſecs réduits en poudre, qu'on appelle improprement *onguent gras*; car il n'entroit dans leur compoſition aucun ingrédient qui fût tel. (*D. J.*)

XÉROPHAGIE, (*Hiſt. eccléſ.*) dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, eſt l'action de ſe nourrir d'alimens ſecs. Ce mot eſt dérivé du grec, & compoſé de ξηρος, *ſec*, & de φαγειν, *manger*, comme qui diroit *jeûne où l'on ne mange que des choſes ſeches*.

C'étoit le nom que dans la primitive égliſe on donnoit aux jours de jeûne auxquels on ne mangeoit que du pain avec du ſel, & où l'on ne buvoit que de l'eau. Ces grands jeûnes ſe faiſoient pendant les ſix jours de la ſemaine ſainte par dévotion, mais non par obligation; & Tertullien, dans ſon livre de l'abſtinence, remarque que l'Egliſe recommandoit la *xérophagie* comme une pratique utile en tems de perſécution. Elle condamna les Montaniſtes qui vouloient faire de la *xérophagie* un précepte pour tout le monde pendant pluſieurs carêmes, qu'ils prétendoient inſtituer dans le cours du carême. Philon rapporte que les Eſſéens ou Eſſéniens & les Thérapeutes obſervoient auſſi des *xérophagies* en certains jours, n'ajoutant au pain & à l'eau que du ſel & de l'hyſſope. *Voyez* ESSÉNIENS & THÉRAPEUTES.

Les athletes chez les payens pratiquoient auſſi en certains jours la *xérophagie*, mais uniquement par principe de ſanté, & pour entretenir leurs forces. *Voyez* ATHLETES, JEÛNE, ABSTINENCE.

XÉROPHTHALMIE *ou plutôt* SCLÉROPTHALMIE, ſ. f. (*Chirurgie. Malad. des yeux.*) en latin *lippitudo arida palpebrarum*, gratelle des paupieres; c'eſt une chaſſie ſeche, fermement adhérente aux bords des paupieres, leſquelles ſont un peu enflées, rouges, médiocrement douloureuſes, & peſantes. (*D. J.*)

XÉROPHTHALMIQUES, (*Médecine.*) de ξηρὸς & ὀφθαλμία, *ophthalmica ſicca*; ce ſont des remedes propres pour l'inflammation ſeche des yeux; tels ſont le lait de femme, le petit-lait, l'eau de guimauve, les eaux de chélidoine, d'euphraiſe, de cyanus ou bluet, & de plantain. *Voyez* OPHTHALMIQUES.

XÉROTRIBIE, ſ. f. (*Médec. anc.*) *xerotribia* en latin, en grec ξηροτρίβια, de ξηρος, *ſec*, & τρίβω, *frotter*; c'étoit, chez les anciens, toute friction ſeche faite avec la main ou autrement ſur une partie malade, pour y rappeller la chaleur & la circulation. (*D. J.*)

XERTE, LA, (*Géog. mod.*) ou la *Xerete*, riviere d'Eſpagne, au royaume de Léon, dans l'Eſtramadure. Elle a ſa ſource au mont de Tornavacas, & après un cours de treize lieues elle ſe rend dans l'Aragon. (*D. J.*)

XESTE, XESTA, du grec ξεστης, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) meſure attique égale au ſextier romain. *Voyez* SEXTIER.

X I

XICONA, (*Géog. mod.*) & par l'auteur de la *Poblacion général de las Eſpagnas*, *Sexonæ*; petite ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, entre des montagnes, au nord d'Alicante, avec un château bâti ſur une hauteur. Il croît dans ſes environs du vin auſſi eſtimé que celui d'Alicante. *Long.* 17. 22. *latit.* 38. (*D. J.*)

XILOA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne, en Aragon. Elle a ſa ſource auprès d'Albarazin, & ſe jette dans le Xalon auprès de Calatajud.

XILOCASTRO, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, au duché de Clarence, à deux lieues au ſud du golphe de Lépante, & à treize au levant de la ville de Patras. Niger ſuivi par M. de Liſle, croit que ce bourg a été fondé ſur les ruines de l'ancienne Ægyra, ville du Péloponnèſe, dans l'Achaïe propre.

XILOTÉPEQUE, (*Géog. mod.*) canton de l'Amérique ſeptentrionale, au Méxique. Il eſt au nord-oueſt de Méchoacan, entre la riviere de Panuco & la ville de México. Il renferme quelques bourgs & des villages.

XIMENA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, à cinq lieues au nord de Gibraltar, ſur une montagne pleine de rochers, au pié de laquelle eſt du côté de l'orient, un pays très-fertile, arroſé par une petite branche du Guadiaro. L'ancienne *Ximenæ* eſt ſur le ſommet de la montagne, & l'on juge par les arcades & par les voûtes, qu'elle a été bâtie par les Maures. M. Conduitt y a trouvé l'inſcription ſuivante ſur une pierre d'une des portes de cette ville ruinée: *L. Herennio Herenniano, L. Cornelius Herennius Ruſticus Nepos ex teſtamento poſuit nonis Martiis. Sex. Quintilio Condiano. Sex. Quintilio Maximo Coſſ.* Le pere Mariana, *liv. III. ch. ij.* dit que la caverne où Craſſus vint ſe cacher, étoit proche de *Ximena*. M. Conduitt fit ſans ſuccès trois lieues à la ronde pour la découvrir; cependant il eſt vrai qu'il y a pluſieurs cavernes dans cette partie de l'Eſpagne. *Long.* 12. 30. *latit.* 36. 15. (*D. J.*)

XIMENIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *Ximenia*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, diviſée en trois parties, dont l'extrémité eſt ordinairement recourbée en-dehors. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ovoïde & mou, qui contient un noyau dans lequel il y a une amande de la même forme que le fruit. Plumier, *nova plant. amer. genera*. *Voyez* PLANTE.

XINGU, LE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, qui prend ſa ſource dans les mines du Bréſil, & ſe rend dans l'Amazone, entre les forts de Paru & de Curupa, par pluſieurs bouches. Le *Xingu* peut avoir une lieue de large à ſon embouchure.

C'eſt la même riviere que le p. d'Acunha nomme *Paranaiba*, & le p. Fritz dans ſa carte, *Aoripana*; elle deſcend, ainſi que celle de Topayos, des mines du Bréſil; elle a un ſaut à ſept à huit journées au-deſſus de ſon embouchure, ce qui n'empêche pas qu'on ne puiſſe la remonter en canot, au-moins deux cens lieues, s'il eſt vrai que cette navigation demande plus de deux mois.

Ses bords abondent en deux ſortes d'arbres aromatiques, l'un appellé *cuchiri*, & l'autre *puchiri*. Leurs fruits ſont à-peu-près de la groſſeur d'une olive; on les rape comme la noix muſcade, & on s'en

ſert aux mêmes uſages. L'écorce du premier a la ſaveur & l'odeur du clou de girofle, que les Portugais nomment *cravo* : ce qui a fait appeller par corruption l'arbre qui produit cette écorce, *bois de crabe* par les François de Cayenne. Si les épiceries qui nous viennent de l'Orient, laiſſoient quelque choſe à deſirer en ce genre, celles-ci ſeroient plus connues en Europe. On ne laiſſe pas d'en porter à Lisbonne une aſſez grande quantité. Elles paſſent en Italie & en Angleterre, où elles entrent dans la compoſition de diverſes liqueurs. (*D. J.*)

XINIA, (*Géog. anc.*) ville de Theſſalie, avec un lac nommé *Xynias*; ce nom n'eſt que le génitif de l'autre, & veut dire *de Xynie*. Tite-Live, *liv. XXXII. & l. XXXIX.* parle de *Xyniæ* au plurier. Ce n'étoit qu'une bourgade aux confins des Perrhèbes. (*D. J.*)

XIPHIAS, ſ. m. (*Phyſ.*) météore ignée en forme d'épée. *Voyez* MÉTÉORE.

Il differe de celui qu'on appelle *acontias*, en ce que ce dernier eſt plus long & moins large dans le milieu, reſſemblant davantage à un dard. *Voyez* ACONTIAS. *Chambers.*

XIPHINUS, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel on a voulu déſigner le ſaphire.

XIPHION, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante décrit ſous le nom d'*iris bulbeux*. *Voyez* IRIS BULBEUX.

XIPHOIDE CARTILAGE, (*Anat.*) le cartilage *xiphoïde* eſt une petite appendice du ſternum; on appelle ce cartilage *xiphoïde* ou *enſiforme*, parce qu'il eſt aigu, & reſſemble un peu à la pointe d'une épée. Quelquefois ce cartilage eſt triangulaire, ou oblong, ou partagé en deux, dont la plus grande partie paſſe par-deſſus la plus petite, comme on le voit dans la plante que l'on nomme hippogloſſum, & entre ces deux parties, l'artere & la veine mammaire paſſent de chaque côté. D'autrefois ce cartilage eſt ſéparé en deux comme une fourchette. Il eſt ordinairement de la longueur d'un pouce, quelquefois de deux, trois, & même de quatre, ainſi que Palfin l'a remarqué. Bourdon rapporte avoir vu un ſujet où ce cartilage manquoit.

Pluſieurs anatomiſtes prétendent que lorſque ce cartilage n'eſt point diviſé, il ſe rencontre un trou par lequel paſſent les vaiſſeaux mammaires internes. Quelquefois auſſi on obſerve un trou au milieu du ſternum par où paſſent ces vaiſſeaux, ce qui arrive plus ſouvent aux femmes qu'aux hommes; mais quand il manque aux femmes, l'on trouve preſque toujours un trou dans ce cartilage; quelquefois aux hommes ces vaiſſeaux paſſent aux côtés. Riolan aſſure avoir vu une femme, qui avoit ce trou ſi grand dans le ſternum, que l'on y pouvoit preſque introduire le petit doigt.

Il arrive quelquefois par une cauſe intérieure, que le cartilage *xiphoïde* vient à ſe relâcher & à s'enfoncer en-dedans: cet accident eſt ſuivi de grandes douleurs, par la compreſſion que ſouffre alors le ventricule, avec perte d'appétit, & vomiſſemens: ce qui fait que le malade devient maigre & fort foible.

Pour réduire ce cartilage, quelques chirurgiens conſeillent d'appliquer deux ou trois fois une ventouſe qui ait une grande embouchure, & de la tirer ſubitement & avec effort, après l'avoir laiſſée un peu de tems, afin de donner au malade la liberté de reſpirer. Cependant cette ſorte de réduction propoſée par les anciens, n'eſt plus en uſage & eſt mal imaginée; on ſe contente dans ce cas de porter le doigt aſſez profondément, en l'appuyant ſous la courbure du cartilage, pour le redreſſer autant qu'il eſt poſſible; mais il faut convenir qu'on n'en vient point à bout; cependant le lecteur peut conſulter la diſſertation de Codronchus, *de prolapſu cartilaginis mucronatæ.*

Le commun peuple appelle la courbure du *xiphoïde* dont nous venons de parler, le *brechet*. (*D. J.*)

XIPHOS, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) ξίφος, nom d'un ſupplice capital chez les Athéniens qui conſiſtoit à avoir la tête tranchée par l'épée. Potter, *Archæol. græc. tome I. page 133.* (*D. J.*)

XIRIA, (*Géog. mod.*) montagne de la Morée, ſur les confins de la Zaconie & du Belvéder. On la prend pour l'ancienne Pholoë, montagne de l'Arcadie, dont Pline parle, *l. IV. c. vj.* (*D. J.*)

XIRIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom que les Botaniſtes, les Bauhins, Gérard, Parkinſon, Ray, Tournefort, & autres, ont donné à notre glayeul puant. *Voyez-en l'article.*

Mais dans le ſyſtême botanique de Linnæus, le *xiris* forme un genre de plante particulier, dont voici les caracteres.

Le calice de la fleur eſt une ſorte d'épic fait d'écailles arrondies, creuſes, rangées en maniere de tuiles, qui diviſent la fleur; la bâle de l'épic a deux battans, arqués en forme de petit bateau. La fleur eſt compoſée de trois pétales, grands, applatis, déployés, & dentelés dans les bords; les étamines ſont trois filets déliés, plus courts que la fleur; les boſſettes des étamines ſont oblongues & droites; le germe du piſtil eſt arrondi; le ſtyle n'eſt qu'un ſimple filet; le ſtigma eſt diviſé en trois parties; le fruit eſt une capſule arrondie, contenant intérieurement le calice, avec trois loges, & trois battans; les graines ſont très-nombreuſes, & fines comme de la pouſſiere. Linnæi, *gen. plant. p. 11.* (*D. J.*)

X O

XOA, *ou* XAOA, *ou* SEWA, (*Géog. mod.*) royaume de l'Ethiopie, dans l'Abiſſinie; c'eſt un grand royaume arroſé du fleuve Jéma, qui le coupe de l'eſt à l'oueſt. (*D. J.*)

XOCHICOPALLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre de médiocre hauteur des Indes occidentales; il eſt commun dans la province de Méchoacan. Son tronc & ſon écorce produiſent par inciſion une liqueur qui ſent le limon, & à laquelle on attribue les vertus de la réſine copal. Les feuilles de cet arbre ſont longues de cinq à ſix pouces, larges de deux, d'un verd obſcur; ſes fleurs ſont compoſées de quantité d'étamines jaunes. (*D. J.*)

XOCHINACAZTLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) plante mexiquaine qui croît dans la nouvelle Eſpagne; ſa fleur, dit Hernandez, entre dans la compoſition du chocolat; elle contribue à le rendre agréable à l'odeur & au goût. (*D. J.*)

XOCHIOCOTZOL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le nom que les Indiens mexiquains donnent à l'arbre qui fournit par inciſion la réſine appellée *liquidambar*. Cet arbre eſt d'une grandeur extraordinaire; ſes feuilles reſſemblent à celles du larix; elles ſont diviſées dans leurs deux parties en trois angles, blanchâtres d'un côté, d'un verd obſcur de l'autre, & dentelées à l'entour; l'écorce de cet arbre eſt rougeâtre. *Voyez* LIQUIDAMBAR.

XOCOXOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre particulier à la province de Tabaſco, dans la nouvelle Eſpagne; ce qui fait que les Eſpagnols ont nommé ſon fruit *poivre de Tabaſco*. Cet arbre eſt très-grand; ſes feuilles ſont ſemblables à celles d'un oranger, & ſont d'une odeur agréable; ſes fleurs ſont rouges, reſſemblent à celles d'un grenadier, & ont l'odeur de l'orange; ſes fruits ſont ronds, d'abord verds, enſuite rougeâtres; enfin ils deviennent noirs; leur goût eſt fort âcre; on s'en ſert pour aſſaiſonner les alimens.

XODOXINS, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) ce ſont des bronzes ou moines japonois de la ſecte

de Budsdo ou de Siaka, qui ſuivent littéralement les préceptes de Siaka, & qui ont en horreur la morale relâchée des Xenxus; ils rendent un culte particulier au dieu Amida. *Voyez* SIAKA (*religion de.*)

XOIS, (*Geog. anc.*) ville d'Egypte, dans le nôme qui prenoit d'elle le nom de *Xoïte*; Ptolomée, *l. IV. c. v.* parle du nôme & de la ville. (*D. J.*)

XOLO, (*Géog. mod.*) grande île d'Aſie, dans l'Archipel des Moluques, à trente lieues de Mindanac, vers le ſud-eſt, & qui eſt gouvernée par ſon roi particulier. J'ai déjà parlé de cette île ſous le nom de *Gilolo*: j'ajouterai ſeulement que c'eſt dans cette île qu'arrivent tous les navires de Borneo; & on peut l'appeller la foire de tous les royaumes maures. La chaleur de l'air y eſt tempérée par des pluies fréquentes qui rendent le terroir abondant en ris.

On aſſure que cette île eſt la ſeule des Philippines où il y ait des éléphans; & parce que les Indiens ne les apprivoiſent pas, comme l'on fait à Siam & à Camboye, ils s'y ſont extrêmement multipliés; on y trouve des chevres, dont la peau eſt mouchetée comme celle des tigres. On eſtime beaucoup un oiſeau nommé *ſalangan*, qui fait ſon nid comme les moineaux; ces nids étant bouillis, paſſent pour fortifians. Parmi les fruits, cette île a le durion, & beaucoup de poivre que les habitans recueillent verd, & un fruit particulier qu'ils appellent *du paradis*, & les Eſpagnols *fruit du roi*; parce qu'il ne ſe trouve que dans ſon jardin. Il eſt gros comme une pomme ordinaire, de couleur de pourpre; il a de petits pepins blancs, gros comme des gouſſes d'ail, couverts d'une écorce épaiſſe comme la ſemelle d'un ſoulier, qui ſont d'un goût très-agréable. (*D. J.*)

XOMOTL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom d'un oiſeau d'Amérique, dont les Indiens employent les plumes pour ſe parer; c'eſt un oiſeau de riviere ou de marécage à piés plats, & garnis d'une membrane comme l'oie; ſa gorge eſt brune; ſon dos & la partie ſupérieure de ſes ailes ſont noirs; quand cet oiſeau eſt en colere, il dreſſe les plumes de ſa tête en forme de crête. (*D. J.*)

XOXOUHQUITICLIPATLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom amériquain d'une pierre du genre des jaſpes, & d'un très-beau verd; mais ordinairement elle eſt pâle, quelquefois teinte de gris, & marquetée de taches d'un verd foncé. On trouve cette pierre parmi les néphrétiques dont le pays abonde, & dont les Indiens font grand cas à cauſe des vertus qu'ils lui attribuent dans diverſes maladies; cependant ils n'en donnent aucune à cette eſpece particuliere. (*D. J.*)

X R

ΧΡΗΣΤΟΣ, (*Inſcript.*) ce mot qui veut dire *très-bon*, ſe trouve fréquemment ſur les tombeaux, & dans les anciennes épitaphes des Grecs & des Romains. (*D. J.*)

ΧΡΟΑ, (*Muſique ancienne.*) n'eſt point le genre chromatique, comme l'ont cru pluſieurs traducteurs. Χρόα n'eſt autre choſe que la diviſion d'un genre muſical en ſes différentes eſpeces, ſelon Euclide. (*D. J.*)

ΧΡΥΣΟΦΥΛΑΞ, (*Antiq. grecq.*) c'eſt-à-dire, gardien de l'or d'Apollon; quoiqu'il n'eût point l'or en garde. C'étoit un miniſtre ſubalterne du temple de Delphes, adminiſtrateur de tout ce qui regardoit la propreté de ce temple ſacré; il habitoit à l'entrée du ſanctuaire. Il falloit qu'il ſe levât tous les jours avec le ſoleil, & qu'il balayât le temple avec des rameaux de laurier cueillis autour de la fontaine de Caſtalie; qu'il attachât des couronnes du même laurier ſur les murailles du temple & ſur les autels autour du trépié ſacré; qu'il en diſtribuât aux prophetes, aux phæbades, aux poëtes, aux ſacrificateurs, & aux autres miniſtres.

Il alloit après cela puiſer de l'eau de la fontaine de Caſtalie dans des vaſes d'or, & en rempliſſoit les vaſes ſacrés placés à l'entrée du temple, où l'on étoit obligé de purifier ſes mains en entrant. Il faiſoit enſuite une aſperſion de cette même eau ſur le pavé du temple, ſur les portes, & ſur les murs, avec un goupillon de laurier.

Quand tout cela étoit achevé, il prenoit un arc ou un carquois, & alloit donner la chaſſe aux oiſeaux qui venoient ſe poſer ſur les ſtatues dont le temple étoit environné; voilà d'où lui vint le nom de *gardien de l'or d'Apollon*. Il ne tuoit pourtant ces oiſeaux qu'à la derniere extrémité, & lorſqu'il avoit employé ſans effet les cris & les menaces; mais entre les oiſeaux la colombe étoit privilégiée, & pouvoit habiter en ſûreté dans le temple du dieu.

Le miniſtre dont nous parlons, étoit obligé de vivre dans la continence pendant les fonctions de ſon miniſtere; il eſt vraiſſemblable qu'il y en avoit pluſieurs de ſon ordre qui ſe relayoient tour-à-tour. (*D. J.*)

X U

XUCAHA, *ou* XUCAAHI, (*Botan. des Arabes.*) nom d'une plante célébrée pour ſes vertus par les anciens médecins arabes; mais nous ne connoiſſons plus aujourd'hui cette plante. Sa racine étoit formée de différens nœuds, qui étant ſéparés & ſéchés, acquéroient une couleur jaunâtre; la ſubſtance de cette racine étoit très-légere, ſpongieuſe, d'une odeur aromatique agréable, mais d'un goût amer; du reſte ſemblable de figure à la racine du ſouchet; ils la vantoient pour ſes vertus cordiales & ſtomachiques. (*D. J.*)

XUCAR, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Eſpagne, au royaume de Valence. Le *Xucar* eſt le *Sucro fluvius* des anciens, fleuve de l'Eſpagne tarragonoiſe. Il prend ſa ſource dans la nouvelle-Caſtille, traverſe la petite province de la Sierra, où il reçoit deux petites rivieres, le Cabriel & l'Oriara; après cela il vient arroſer le royaume de Valence en largeur, de l'occident à l'orient, & va perdre ſon nom & ſes eaux dans la mer, près d'une petite place nommée *Cullera*, qui donne ſon nom à un cap voiſin. (*D. J.*)

XUCHINACAZTLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) fleur du Mexique, qui a la forme d'une oreille humaine. Les pétales ſont d'un beau pourpre à l'intérieur, & vertes en-dehors; l'odeur en eſt très-agréable. Les Eſpagnols la nomment *flor de la oreja*, ou *fleur de l'oreille*.

XUEHIA, (*Géog. anc.*) contrée de la Sicile, ſelon Diodore de Sicile, *l. V. c. viij.* on l'a nommée enſuite *Leontinus ager*. L'ancien nom venoit de Xutus ſon ancien maître, & le nouveau de la ville *Leontini*, aujourd'hui *Lentini*. Etienne le géographe fait une ville de ce canton.

XUITCHEU, (*Géog. mod.*) ville de la Chine dans le Kiangſi, elle eſt voiſine du fleuve Hoayang. *Long.* ſuivant le P. Noël, *152d. 46′ 30″. latit. 28. 52.* (*D. J.*)

XV-VIR, (*Antiq. Inſcrip. Méd.*) écriture abrégée qui veut dire *quindecim vir*. Les Antiquaires ſe ſervent de cette abréviation d'après les médailles, & autres monumens de l'antiquité. (*D. J.*)

XUXUY, (*Géog. mod.*) autrement & plus communément *San-Salvador*; ville de l'Amérique méridionale au Paraguay, dans la partie ſeptentrionale du Tucuman, ſur une riviere qui ſe jette dans Rio-Vermejo.

X Y

XYLO-ALOE, le bois de l'aloës, appellé auſſi *agallochum*. *Voyez* ALOES. Ce mot eſt compoſé de ξυλον, *bois*, & de αλοη, *aloës*.

XYLOBALSAMUM, (*Hiſt. des drogues.*) ou *balſami lignum*, en grec ξυλοβαλσάμον, eſt un nom ſous lequel on apporte en Europe des tiges ou des rameaux grêles, ligneux, minces, tortus, noueux, branchus, de la groſſeur d'une plume d'oie, ou du petit doigt, couverts de deux écorces; l'extérieure de ces écorces eſt mince, ridée, rouſſe; l'intérieure eſt d'un verd-pâle, d'une ſaveur & d'une odeur un peu réſineuſe, qui approche de celle de l'*opobalſamum*, lorſqu'il eſt récent. Il eſt rare de trouver le vrai bois du baumier dans les boutiques; ou ſi l'on en trouve, il eſt vieux & ſans aucune odeur. A la place du *xylobalſamum* on y ſubſtitue des rameaux de lentiſque oints d'*opobalſamum*. (*D. J.*)

XYLOCARPASUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) nom donné par les anciens auteurs à une ſorte de bois vénéneux; c'étoit le bois d'un arbre dont la gomme s'appelloit *carpaſum*, & qui étoit encore plus vénéneuſe que le bois même. Sa couleur étoit tout-à-fait ſemblable à celle de la myrrhe, venoit du même pays, & ſe trouvoit quelquefois mêlée avec elle, ce qui cauſoit de cruels accidens à pluſieurs particuliers: aujourd'hui nous ne connoiſſons plus ni l'arbre, ni cette gomme vénéneuſe; & notre myrrhe n'eſt funeſte à perſonne. (*D. J.*)

XYLON ARBOREUM, I. B. (*Hiſt. nat. Botan.*) cette plante eſt un arbriſſeau que l'on cultive en Egypte; ſes branches & ſon tronc ſont durs & ligneux. Les Chirurgiens de ce pays ſe ſervent de ſon coton pour faire des tentes au lieu de linge, dans le panſement des plaies & des ulceres: ils en font le même uſage que celui que nous faiſons du linge dans les hémorrhagies. Ils emploient très-fréquemment le mucilage du *xylon* dans toutes les fievres brûlantes, & dans les poiſons qui menacent d'éroſion l'eſtomac & les inteſtins, ainſi que dans les toux qui viennent de la chûte d'humeurs âcres & ſalées. Proſper Alpin, *de med. ægyp.*

Cette plante a les propriétés des mauves. Ses ſemences ſont employées dans les maladies de poitrine, & dans les toux violentes; elles facilitent l'expectoration.

XYLOPHORIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) formé du grec ξυλον, *bois*, & de φερω, *je porte*.

La *xylophorie* étoit une fête des Hébreux, dans laquelle on portoit en ſolemnité du bois au temple, pour l'entretien du feu ſacré qui brûloit toujours ſur l'autel des holocauſtes. Nous ne trouvons cette fête marquée dans aucun endroit de l'Ecriture; mais Joſephe en fait mention, *liv. II.* de la *guerre des Juifs*, *c. xvij.* & l'on croit communément qu'elle fut inſtituée dans les derniers tems de la nation, lorſque la race des Nathinéens étant preſqu'éteinte, les prêtres & les lévites n'avoient plus de ſerviteurs pour leur préparer & leur apporter le bois néceſſaire aux ſacrifices. *Voyez* NATHINÉENS.

Selden veut que cette proviſion ſe fît dans le mois *Ab*, qui revient à-peu-près à Juillet. D'autres la mettent au mois *Elul*, qui répond à notre mois d'Août. Les rabbins enſeignent qu'on préparoit avec grand ſoin le bois qui devoit être brûlé ſur l'autel; qu'on le nettoyoit très-proprement, & qu'on n'y laiſſoit ni pourriture, ni rien de gâté & de vermoulu. Mais on ſait quels fond il y a faire ſur la plupart de leurs traditions. Calmet, *diction. de la bib.*

XYLOPOLIS, (*Géog. anc*) ancienne ville de la Macédoine dans la Mygdonie, ſelon Ptolomée, *lib. III. c. xiij.* Pline, *l. IV. c. x.* donne le nom des habitans ſelon ſa coutume, & dit *Xylopolitæ*. (*D. J.*)

XYLOSTÉON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, ſoutenue par un calice double, qui n'a qu'un pédicule, & qui eſt profondement découpé, & fait en forme de tuyau. Ce calice devient dans la ſuite un fruit à deux baies molles, qui renferment chacune une ſemence applatie & preſque ronde. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

On n'en connoît qu'une ſeule eſpece, celle des Pyrénées. C'eſt un arbriſſeau qui ſe ſoutient de lui-même, ſans s'attacher aux plantes voiſines. Il pouſſe un bois blanc; ſes feuilles ſont oblongues, molles, d'un verd-blanchâtre, un peu velues. Ses fleurs ſont blanchâtres, attachées deux à deux ſur un même pédicule, formées en tuyaux, évaſées en cloche, & découpées en quatre ou cinq parties; ces tuyaux ſont ſoutenus par un double calice. Ce calice après la chûte des fleurs, devient un fruit à deux baies, groſſes comme de petites ceriſes, molles, rouges, remplies d'un ſuc amer, déſagréable, & de quelques ſemences applaties, preſque ovales. Ce fruit au nombre de cinq ou ſix baies, eſt émétique & purgatif; il n'eſt point d'uſage en médecine, & avec raiſon. (*D. J.*)

XYNELOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville bâtie par Alexandre. On ne ſait pas trop où elle étoit. Elle ne ſubſiſtoit deja plus du tems de Pline, *l. VI. c. xxiij.* qui dit: La navigation d'Oneſicrite & de Néarque, ne marque ni les manſions, ni les diſtances; & premierement, on n'explique point ni ſur quel fleuve, ni en quel endroit étoit *Xynelopolis* bâtie par Alexandre, d'où leur route commençoit. Cellarius, *Geogr. ant. l. III. c. xxij. p. 864.* ajoute: il ſemble qu'elle ait été au bout de la Gédroſie, près de l'embouchure de l'Indus, parce que leur navigation commence en ce canton là. (*D. J.*)

XYNOCÉES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes célebres chez les Athéniens, inſtituées au ſujet de la réunion que Théſée fit de toutes les bourgades & petites communautés de l'Attique, en un ſeul corps de république. Elles étoient ſignalées par des ſacrifices, des jeux, & des repas publics dans le Prytanée. Leur nom eſt formé du grec ξυν ou συν, *enſemble* ou *avec*, & de οικεω, *inhabito*, pour marquer la réunion ou ſociété qu'avoient alors formée tous ces habitans, auparavant indépendans & diſperſés. *Potter.*

XYSTARQUE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) officier qui préſidoit aux xyſtes & au ſtade. Son autorité s'étendoit, non ſur tout ce Gymnaſe; mais ſeulement ſur tous les endroits de cet édifice, où s'exerçoient les athletes, c'eſt-à-dire ſur les xyſtes, le ſtade, la paleſtre, comme l'inſinue Tertullien, & comme il eſt facile de le conjecturer d'une ancienne inſcription grecque, qu'on lit à Rome ſur le piédeſtal d'une ſtatue, dans le *forum Trajani*, & qui eſt rapportée en latin par Mercurial. Au reſte, ſi le *xyſtarque* n'étoit pas préciſément le même que le gymnaſiarque, on doit ſe perſuader qu'il lui étoit peu inférieur, & qu'il tenoit dans le Gymnaſe un rang très-honorable, puiſque Ammian Marcellin fait mention en quelque endroit, de la pourpre & de la couronne du *xyſtarque*; ce qui prouve que cet officier préſidoit aux jeux & aux exercices. (*D. J.*)

XYSTE, ſ. m. (*Littérat. & Archit. antiq.*) c'étoit chez les Grecs & les Romains, un lieu d'exercice conſacré à divers uſages; mais quoique le mot grec *xyſtos*, déſigne un lieu couvert deſtiné aux exercices de la gymnaſtique, le mot *xyſtus* des Latins ſignifie d'ordinaire une promenade découverte. Indiquons la forme & la coupe des *xyſtes*, car c'eſt une choſe peu connue.

1°. On faiſoit l'alignement d'une place quarrée ayant de circuit deux ſtades, qui font 250 pas. Trois de ſes faces avoient un portique ſimple, avec des grandes ſalles deſſous, où les Philoſophes & autres gens de lettres ſe rendoient pour diſcourir & s'entretenir enſemble.

A la face, qui devoit être tournée au midi, les portiques étoient doubles, de peur que les pluies

d'hiver ou d'orage, ne puſſent paſſer juſqu'au ſecond, & qu'en été l'on eut auſſi le moyen de s'éloigner davantage du ſoleil. Au milieu de ce portique, il y avoit une grande ſalle d'un quarré & demi de long, où l'on donnoit leçon aux enfans; à côté de cette ſalle étoient les écoles de jeunes filles; ſur le derriere étoit le lieu où les athletes alloient s'exercer: plus avant, tout-au-bout de la façade du portique, on avoit les bains d'eau froide.

A main gauche de la ſalle des jeunes gens, les lutteurs s'alloient frotter d'huile, pour ſe rendre les membres plus ſouples & plus robuſtes, & proche de-là étoit la chambre froide, où ils venoient ſe dépouiller. On entroit enſuite dans la chambre tiéde, dans laquelle on commençoit à faire du feu & ſe tenir un peu chaudement, pour entrer après dans l'étuve, où le poële étoit d'un côté, & de l'autre le bain d'eau chaude. L'architecte ayant bien conſidéré que la nature ne paſſe jamais d'une extrémité à l'autre, que par des milieux tempérés, voulut à ſon imitation, que pour aller d'un lieu froid en un autre chaud, le paſſage ſe trouvât tiede.

A l'iſſue de tous ces appartemens, il y avoit trois portiques; celui du côté de l'entrée étoit ſitué vers le levant ou le couchant; les deux autres étoient à droite & à gauche, tournés l'un au ſeptentrion, & l'autre au midi; celui du ſeptentrion étoit double, & large comme la hauteur de ſes colonnes. Le portique qui regardoit le midi étoit ſimple, mais beaucoup plus ample que le précédent. Pour faire ſon compartiment on laiſſoit, tant du côté du mur, que du côté des colonnes, 10 piés de largeur. Cet eſpace donnoit un chemin en forme de levée, de laquelle on deſcendoit deux marches par un eſcalier de 6 piés, qui entroit dans un parterre couvert ayant au moins 12 piés de profondeur. C'étoit-là que les athletes venoient s'exercer en hiver, ſans recevoir aucune incommodité de ceux qui s'aſſembloient ſous le portique pour les regarder: les ſpectateurs de leur côté avoient auſſi l'avantage de bien voir, à cauſe de l'enfoncement du terrein où combattoient les athletes; ce portique s'appelloit proprement le *xyſte*.

On avoit ſoin en bâtiſſant les *xyſtes*, de ménager entre deux portiques quelques boſquets, & des allées d'arbres pavées à la moſaïque. Proche du *xyſte*, à la face du portique double, on faiſoit les alignemens des promenades découvertes, qu'on nommoit *péridromides*, dans leſquelles les athletes ſe rendoient en hiver.

A côté de ces édifices étoit une place, où le peuple venoit ſe ranger pour voir plus commodément les jeux. A l'imitation de ces ſortes d'édifices, quelques empereurs romains pour ſe faire aimer du peuple, bâtirent des thermes magnifiques, où tout le monde pouvoit aller & prendre le plaiſir des bains. *Voyez* THERMES. (*D. J.*)

XYSTIQUE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) nom que l'on donnoit à Rome aux athletes des gymnaſes & aux gladiateurs qui, l'hiver, ſe battoient ſous des portiques, & non pas en plein air. Suétone, *vie d'Auguſte*, *c. xlv.* en parle.

XYSTIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Aſie, dans la Carie, ſelon Etienne le géographe. Pline, *l. V. ch. xxix.* en fait mention, & nomme ſes habitans *Xyſtiani*. (*D. J.*)

Y

S. m. c'eſt la vingt-quatrieme lettre & la ſixieme voyelle de notre alphabet, où on l'appelle *i grec*. Cette dénomination vient de ce que nous en faiſons uſage au lieu de l'υ (u *pſilon*) des Grecs, dans les mots qui nous en viennent & que nous prononçons par un *i*, comme *martyr*, *ſyllabe*, *ſymbole*, *ſyntaxe*, *hypocrite*, &c. car la figure que nous avons priſe, après les Romains, dans l'alphabet grec, y repréſentoit le G guttural, & s'y nommoit *gamma*.

Les Latins avoient pris, comme nous, ce caractere pour repréſenter l'υ grec ; mais ils le prononçoient vraiſſemblablement comme nous prononçons *u*, & leur *u* équivaloit à notre *ou* : ainſi ils prononçoient les mots *ſyria*, *ſyracuſæ*, *ſymbola*, comme nous prononcerions *ſuria*, *ſuracouſæ*, *ſumbola*. Voici à ce ſujet le témoignage de Scaurus : (*de orth.*) *Y litteram ſupervacuam latino ſermoni putaverunt, quoniam pro illâ U cederet : ſed cùm quædam in noſtrum ſermonem græca nomina admiſſa ſint, in quibus evidenter ſonus hujus litteræ exprimitur, ut* hyperbaton *&* hymnus, *&* hyacinthus, *& ſimilia ; in eiſdem hâc litterâ neceſſariò utimur.*

Le néographiſme moderne tend à ſubſtituer l'*i* ſimple à l'*y* dans les mots d'origine grecque où l'on prononce *i*, & fait écrire en conſéquence *martir*, *ſillabe*, *ſimbole*, *ſintaxe*, *hipocrite*. Si cet uſage devient général, notre orthographe en ſera plus ſimple de beaucoup, & les étymologiſtes y perdront bien peu.

Dans ce cas, à l'exception du ſeul adverbe *y*, nous ne ferons plus uſage de ce caractere que pour repréſenter deux *ii* conſécutifs ; mais appartenans à deux ſyllabes, comme dans *payer*, *payeur*, *moyen*, *joyeux*, qui équivalent à *pai-ïer*, *pai-ïeur*, *moi ïen*, *joi-ïeux*.

Anciennement, les écrivains avoient introduit l'*y* à la fin des mots, au lieu de l'*i* ſimple : on ne le fait plus aujourd'hui, & nous écrivons *balai*, *mari*, *lui*, *moi*, *toi*, *ſoi*, *roi*, *loi*, *aujourd'hui*, &c. c'eſt une amélioration réelle.

Baronius nous apprend, que Y valoit autrefois 150 dans la numération, & $\overline{Y}$ 150000.

Y eſt la marque de la monnoie de Bourges. (*E. R. M. B.*)

Y, ʏ, *y*, (*Ecriture.*) ces deux dernieres dans leur figure ſont compoſées dans leur premiere partie, de la derniere partie d'*m* & de l'*j* conſonne ; la premiere eſt compoſée d'un accent circonflexe, de la derniere partie d'une ligne mixte, & de la queue d'un *g*. *Voyez* le volume des *Planches* à la table de l'*Ecriture*, *Pl.* des alphabets mineurs.

Y, *l'*, (*Géog. mod.*) l'*Y* ou l'*Yé*, eſt un golphe du Zuyderzée, qui ſépare preſque entierement la Hollande méridionale de la ſeptentrionale ; c'étoit autrefois une riviere. Elle en conſerve encore le nom, quoique par l'inondation du Zuyderzée, elle ſoit devenue une eſpece de bras de mer, ſur lequel eſt ſituée la ville d'Amſterdam, en forme de croiſſant.

Antonides Van-der-Goès, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, & l'un des célebres poëtes hollandois du dernier ſiecle, a immortaliſé l'*Y*, par le poëme qu'il intitula de *Y-Stroom*, la riviere d'*Y* ; le plan de ce poëme, au défaut de l'ouvrage même, mérite d'être connu des étrangers.

Il eſt diviſé en quatre livres. Dans le premier, l'auteur décrit ce qu'il y a de plus remarquable ſur le bord de l'*Y* du côté d'Amſterdam ; il ne néglige aucun ornement pour embellir, & pour varier ſa matiere. Il y a quelque choſe d'heureux dans le tableau qu'il trace d'un quartier d'Amſterdam appellé l'*île-neuve*. Il compare la rapidité dont les bâtimens de cette île ont été conſtruits, à la maniere dont les murailles de Thebes s'éleverent d'elles-mêmes, dociles au ſon de la lyre d'Amphion ; cependant, dit-il, cette île avec ſes palais magnifiques qui ſeront un jour leur propres ſépultures, ne ſe fera connoître à la poſtérité la plus reculée, que par la gloire d'avoir été le ſéjour de l'amiral Ruyter. Il prend de-là occaſion de chanter les louanges de ce grand homme de mer ; enſuite il expoſe aux yeux du lecteur les bâtimens qui couvrent les bords de l'*Y* ; mais ce n'eſt pas d'une maniere ſeche qu'il les peint, tout y brille d'ornemens, & des couleurs les plus vives.

En parlant de la compagnie des Indes occidentales, il rapporte les guerres que cette ſociété a eues avec les Portugais. Il décrit avec étendue le magaſin de l'amirauté, & le palais de la compagnie des Indes orientales. Dans la deſcription du premier, il fait une peinture auſſi grande que terrible, de tous les inſtrumens de guerre qu'on y trouve entaſſés. C'étoit autrefois, dit l'auteur, l'ouvrage des plus grands monarques, d'élever un capitole ; mais ici des marchands oſent élever juſqu'au ciel, un bâtiment qui ſurpaſſe les palais des rois. La puiſſance de la compagnie eſt aſſez connue, par l'orient ſoumis à ſes lois ; & le château prodigieux qu'elle a fait conſtruire reçoit le jour de plus de trois mille & trois cens fenêtres.

Dans le ſecond livre, le poëte parcourt une carriere très-vaſte, & qui renferme en quelque ſorte une partie de l'univers. Après avoir fait l'éloge de la navigation, il paſſe en revûe les flottes nombreuſes qui couvrent l'*Y*, & qui vont prendre dans le monde entier tout ce qui peut ſervir à la néceſſité & à l'orgueil des hommes. A cette occaſion, il parle des expéditions hardies de l'amiral Heemskerk, deſtinées à chercher une route abrégée vers les Indes par la mer Glaciale. Il s'étend ſur les malheurs où l'Amérique eſt tombée par ſes propres richeſſes. Il introduit l'ombre d'Attabalipa, qui, charmée de voir dans les Hollandois les ennemis de ſes bourreaux, leur fait l'hiſtoire des cruautés des Eſpagnols.

L'auteur ſuit dans ſa deſcription la flotte des Indes : ſa muſe parcourt les différens pays de cette vaſte contrée, & décrit avec pompe les différentes richeſſes dont chacune de ces provinces charge les vaiſſeaux hollandois. Non contente de donner une idée de l'étendue du négoce de la Hollande dans ces climats, elle dépeint la puiſſance de ſes armes & de ſes trophées, & nous trace pour exemple le tableau d'une bataille où ſes ſoldats remporterent une victoire ſignalée ſur les habitans de Macaſſar. L'auteur retourne enſuite vers l'*Y*, en décrivant les pays qu'il découvre ſur ſon paſſage,

Etant de retour, il détaille les principales marchandiſes que les autres parties de l'univers fourniſſent à la Hollande, comme une eſpece de tribut qu'elles payent à l'induſtrie de ſes habitans. En parlant des vins & d'autres objets de luxe qui viennent de France, il déclame avec autant de force que de bon ſens contre les vices que ce même pays tâche de communiquer aux Hollandois.

Le livre troiſieme eſt une fiction d'un bout à l'autre : le poëte eſt entraîné tout-d'un-coup au fond de

l'*Y* : il voit le fleuve avec ſes demi-dieux & ſes nymphes, allant à une fête qui devoit ſe donner à la cour de Neptune pour célébrer l'anniverſaire du mariage de Thétis & de Pelée. L'auteur ne ſuit ici ni Ovide, ni les autres mythologiſtes : il feint que Thétis autrefois mariée au vieux Triton, & laſſe de la froideur de cet époux ſuranné, s'étoit retirée de la cour de Neptune pour pleurer ſes malheurs dans la retraite. Neptune & les autres divinités de la mer touchées de ſa douleur, la rappellent, caſſent ſon mariage, & ſe réſolvent à l'unir au courageux Pelée, à qui ils deſtinent en même tems l'immortalité avec une éternelle jeuneſſe. Thétis accepte joyeuſement ce parti, & Triton plus charmé des plaiſirs de la bonne chere que de ceux de l'amour, n'y fait aucune oppoſition. Le mariage s'acheve, & les dieux des eaux en ſolemniſent tous les ans la mémoire.

C'eſt à une de ces fêtes que le fleuve alloit alors avec toute ſa cour : le poëte y fut mené auſſi par une des divinités aquatiques, qui le cacha dans un endroit du palais de Neptune, où ſans être vu il pouvoit tout voir. Les autres fleuves entrent dans la ſalle du feſtin, & à meſure qu'ils arrivent, le poëte eſt inſtruit de leurs noms, de leur origine & de leur puiſſance. Les deſcriptions qu'il en fait ſont poëtiques & ſavantes, c'eſt l'endroit le plus beau du poëme. Le dieu préſomptueux de la Seine, éclate contre l'*Y* en paroles injurieuſes : l'*Y* lui répond avec autant d'éloquence que de phlegme. Le dieu de la Seine piqué, finit ſa déclamation en s'adreſſant à l'Ebre, & lui reprochant d'être inſenſible à la fierté d'un ſujet rebelle. L'Ebre réplique que la haine qui l'avoit animé autrefois contre l'*Y*, avoit été purifiée par le feu de la guerre, qu'il l'avoit reconnu pour libre. On voit aſſez que cette fiction eſt une allégorie de l'invaſion de la France dans les pays-bas eſpagnols, & de la triple alliance.

Dans le quatrieme livre, l'auteur s'attache à dépeindre l'autre bord de l'*Y*, qui eſt embelli par pluſieurs villes de la nord-Hollande : elles fourniroient cependant une matiere aſſez ſeche, ſi l'imagination fertile du poëte ne ſavoit tirer des moindres ſujets, des reſſources propres à enrichir ſon ouvrage. En décrivant la ville d'Edam, autrefois nommée *Ydam*, c'eſt-à-dire, *digue de l'Y*, il rappelle l'ancienne fable d'une ſyrene priſe auprès de cette ville par des pêcheurs : il en fait une eſpece de ſibylle, en lui prêtant la prédiction de toutes les cataſtrophes que les Bataves devoient ſurmonter avant que de parvenir à cette puiſſance, dont l'auteur a donné de ſi grandes idées. Cette prophétie eſt un abregé de l'hiſtoire de Hollande, & ce n'eſt pas l'endroit de l'ouvrage ſur lequel les fleurs de la poéſie ſont répandues avec le moins de profuſion. La ſyrene finit par tracer un affreux tableau de ces batailles navales qui ſe devoient donner un jour ſur les côtes de Hollande, entre cette république & l'Angleterre ; enfin, l'ouvrage eſt terminé par un diſcours aux magiſtrats d'Amſterdam, à la ſageſſe deſquels l'auteur rapporte avec raiſon la richeſſe de cette puiſſante ville.

Si ce poëme ne mérite pas le nom d'*épique*, il ne paroit pourtant point indigne de ce titre par l'heureuſe fiction qui y regne, par la nobleſſe des penſées, par la variété des images, & par la grandeur de l'expreſſion. A l'égard des défauts qu'on y remarque, ſi l'on réfléchit à la précocité des talens de l'auteur qui n'avoit que vingt-quatre ans quand il le mit au jour, l'on croira ſans peine que s'il ne fut pas mort à la fleur de ſon âge, il auroit conduit ſon ouvrage plus près de la perfection. Quoi qu'il en ſoit, il y a peu de poëmes hollandois où l'on trouve plus de beautés que dans celui-ci. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Y A

YABACANI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. terme de relation.*) nom que les ſauvages donnent dans quelques îles de l'Amérique à une racine dont on vante la grande vertu contre les ſerpens. Les François nomment cette racine la *racine apinel* : on peut en voir l'article dans l'hiſtoire de l'acad. des ſciences, qui eût mieux fait de ne point tranſcrire dans ſon beau recueil les petits contes fabuleux de M. de Hauterive à ce ſujet, *ann. 1724. p. 19*. Le plus plaiſant eſt la réflexion qui les termine : « rien, dit l'hiſtorien, n'eſt » ſi commun que les voyages & les relations, mais » il eſt rare que leurs auteurs ou ne rapportent que » ce qu'ils ont vu, ou ayent bien vu ». (*D. J.*)

YABAQUE, (*Géog. mod.*) petite île de l'Amérique, une des Lucayes, au nord-oueſt de celle de Maguana, & au nord de celle de S. Domingue. *Latit.* ſelon de Laet, 22. 30. (*D. J.*)

YACARANDA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre de l'île de Madagaſcar ; ſon fruit eſt gros comme les deux poings, & bon à manger quand il eſt cuit. Les ſauvages en font une eſpece de bouillie pour leur nourriture.

YACHICA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de prunier de Madagaſcar ; il porte des fleurs jaunes, & des fruits ſemblables aux prunes, dont le noyau contient une amande blanche & douce.

YACHT *ou* YAC, ſ. m. (*Marine.*) bâtiment ponté & mâté en fourche, qui a ordinairement un grand mât, un mât d'avant & un bout de beaupré, avec une corne, comme le heu, & une voile d'étai. Il a peu de tirant d'eau, & eſt très-bon pour des petites bordées, & ſert ordinairement pour de petites traverſées, & pour ſe promener. On jugera de ſa forme & de ſa grandeur par les proportions ſuivantes.

Proportions générales d'un yacht.

	piés.
longueur de la quille,	45.
longueur de l'étrave à l'étambord,	56.
longueur du ban,	14.
creux,	7.
hauteur de l'étambord,	12.
hauteur de l'étrave,	13.

Les grands *yachts* ſont à-peu-près de la même fabrique que les ſemaques ; ils ont des écoutilles, une tengue élevée à l'arriere, & une chambre à l'avant, au milieu de laquelle il y a une ouverture qui s'éleve en rond au-deſſus, en lanterne, & qui eſt entourée d'un banc pour s'aſſeoir. Ils ont encore un faux-étai, deux pompes de plomb, une de chaque côté. La barre de leur gouvernail, qui eſt de fer, eſt un peu courbée, & il a au-deſſus une petite tenque, dont la grandeur eſt proportionnée à la hauteur de la barre. Ordinairement leur beaupré n'eſt pas fixe, & on peut l'ôter & le remettre quand on veut. *Voyez Pl. XIII. fig. 2. le deſſein d'un yacht.*

YAGUTH, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) divinité adorée par les anciens Arabes idolâtres : elle avoit la figure d'un lion.

YAMAMAH, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie-heureuſe, dans le canton d'Hégias ; c'eſt une ville du déſert, dans la région des montagnes, mais dans une plaine à l'orient de la Mecque. Elle a peu d'habitans, peu de palmiers & beaucoup de ruines : Atwal & Reſem lui donnent 71 d. 45 de *long. & 21 d. 31 de latit.* (*D. J.*)

YAMBO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Aſie dans l'Arabie, ſur la côte orientale de la mer Rouge, route de Médine, avec un petit port qui en eſt éloigné de 10 lieues. *Long. 63. 42. latit. 21. 38.*

YAMÉOS, LES, (*Géogr. mod.*) peuple ſauvage

de l'Amérique méridionale ; leur langue eſt d'une difficulté inexprimable, & leur maniere de prononcer eſt encore plus extraordinaire que leur langue : ils parlent en retirant leur reſpiration, & ne font ſonner preſqu'aucune voyelle. Ils ont des mots que nous ne pourrions écrire, même imparfaitement, ſans employer moins de neuf ou dix ſyllabes, & ces mots prononcés par eux, ſemblent n'en avoir que trois ou quatre. *Pœtarrarorincouroac* ſignifie en leur langue le nombre *trois* ; heureuſement pour ceux qui ont affaire à eux, leur arithmétique ne va pas plus loin.

Les *Yaméos* ſont fort adroits à faire de longues ſarbacanes, qui ſont l'arme de chaſſe la plus ordinaire des Indiens. Ils y ajuſtent de petites fleches de bois de palmier, qu'ils garniſſent, au-lieu de plume, d'un petit bourlet de coton plat & mince, qu'ils font fort adroitement, & qui remplit exactement le vuide du tuyau. Ils lancent la fleche avec le ſouffle à trente pas, & ne manquent preſque jamais leur coup. Un inſtrument auſſi ſimple que ces ſarbacanes, ſupplée chez eux au défaut des armes à feu. Ils trempent la pointe de leurs fleches dans un poiſon ſi actif, que quand il eſt reçu, il tue en moins d'une minute l'animal, pour peu qu'il ſoit atteint juſqu'au ſang. *Mém. de l'acad. des ſcienc. ann. 1745.* (*D. J.*)

YAMGAYA, (*Economie.*) eſpece de mets fort en uſuge chez les Koreki & les autres habitans de Kamtchatka. On le fait en mêlant le ſang des rennes avec de la graiſſe ; on met ce mélange dans l'eſtomac de l'animal, & on le fait fumer dans la cheminée.

YAMIAMAKUNDA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique dans le royaume de Tomani, au midi de la riviere de Gambra. Ses habitans commercent en ivoire & en eſclaves : les Anglois y ont un comptoir. (*D. J.*)

YANDON, ſ. m. (*Hiſt. nat Ornitholog.*) eſpece d'autruche de l'île de Madagaſcar.

YANG-CHEU, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, dans la province de Nankin, & ſa ſeptieme métropole ; elle eſt marchande, riche & peuplée. *Long.* ſuivant le p. Noël, *136. 39'. 30''. latit. 33. 6.* (*D. J.*)

YANI, (*Géog. mod.*) pays d'Afrique à l'eſt du royaume de Burſali, le long & au nord de la riviere de Gambra, dans l'eſpace de 80 lieues. On le diviſe en haut & en bas-*Yani*, qui ſont ſéparés par la riviere de Sami. (*D. J.*)

YANOW *ou* JANOW, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes de Pologne ; l'une dans la Podolie, au couchant de Kaminiek, ſur la petite riviere de Feret ; l'autre aux confins de la Poldaquie & de la Lithuanie, ſur le Boug. (*D. J.*)

YAPOCO, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la Guianne ; elle a plus d'une lieue de longueur à ſon embouchure. (*D. J.*)

YAQUE, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'île de S. Domingue ; elle a ſa ſource dans les montagnes de Cibar, & après s'être groſſie de pluſieurs autres rivieres, elle ſe jette enfin dans la mer, au couchant de Monte-Criſto, longue chaîne de montagnes ; les François nomment cette riviere la riviere de *Monte-Chriſto*, mais c'eſt un nom ridicule. (*D. J.*)

YARD, ſ. f. (*meſure d'Angleterre.*) nom de la verge d'Angleterre ; elle eſt de ſept neuviemes d'aune de Paris, ainſi neuf *verges* d'Angleterre ſont ſept aunes de Paris, ou ſept aunes de Paris font neuf *verges* d'Angleterre. La maniere de réduire les *verges* d'Angleterre en aunes de Paris, eſt de dire en ſe ſervant de la regle de trois : ſi neuf *verges* d'Angleterre font ſept aunes de Paris, combien tant d'aunes de Paris ? Et ſi au contraire l'on veut faire la réduction des aunes de Paris en *verges* d'Angleterre, il faut dire, ſi ſept aunes de Paris font neuf *verges* d'Angleterre, combien tant d'aunes de Paris feront-elles de *verges* d'Angleterre ? La regle vous indiquera ce que vous cherchez. (*D. J.*)

YARE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre dans le comté de Norfolck ; elle prend ſa ſource vers le nord-oueſt, d'où coulant vers le ſud-eſt, elle arroſe la ville de Norwich qui en eſt la capitale ; enſuite après s'être groſſie d'autres rivieres, elle ſe rend dans la mer, & forme à ſon embouchure un bon port appellé de ſon nom, *Yarmouth*. (*D. J.*)

YARMOUTH, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre dans la province de Norfolck, à l'embouchure de l'Yare, d'où lui vient ſon nom, à 36 lieues au nord-eſt de Londres ; elle eſt grande, bien bâtie, & a quelques fortifications : ſon port eſt fort bon. La principale richeſſe de ſes habitans conſiſte dans la pêche des harengs, qui eſt très-abondante ſur la côte. Cette ville s'eſt accrue des ruines de l'ancienne *Gariam nonum* dont il eſt parlé dans la notice de l'empire ; car la riviere d'Yare, qui donnoit ſon nom à la ville, ſe nommoit en latin *Gariam*. Sa *long. 18. 55. latit. 52. 3. Long.* ſuivant Stréet, *19. 6'. 30''. latit. 52. 55.* (*D. J.*)

YASSA, ſ. f. (*Hiſt. mod. Juriſprud.*) c'eſt ainſi qu'on nomme chez les Tartares, un corps des lois, dont le fameux conquérant Gengis-Kan paſſe pour être l'auteur. Timur-Beg ou Tamerlan les fit obſerver dans ſes vaſtes états, & elles ſont encore en vigueur aujourd'hui chez les tartares de Krimée, & dans pluſieurs autres parties de l'Aſie, où ces lois ſont appellées *Yaſſa J'enghiskani*. Quelques orientaux amis du merveilleux prétendent que Gengis-Kan n'en eſt point l'auteur, mais qu'elles ſont dues à Turk qui, ſuivant les traditions orientales, étoit fils de Japhet, & petit-fils de Noé, fondateur de la nation tartare. M. de la Croix a donné dans la vie de Genghis-Kan un extrait de ces lois, en vingt-un articles.

1°. Il eſt ordonné de ne croire qu'un ſeul Dieu, créateur du ciel & de la terre, qui donne la vie & la mort, les richeſſes & la pauvreté ; qui accorde & refuſe ce qu'il veut, & qu'il a un pouvoir abſolu ſur toutes choſes.

2°. Les prêtres de chaque ſecte, & tous les hommes attachés aux cultes, les médecins, ceux qui lavent les cops des morts, ſeront exempts de tout ſervice public.

3°. Nul prince ne pourra prendre le titre de grand-kan, ſans avoir été élu légitimement par les autres kans généraux & ſeigneurs monguls aſſemblés en diete.

4°. Il eſt défendu aux chefs des tribus de prendre des titres pompeux, à l'exemple des ſouverains mahométans.

5°. Il eſt ordonné de ne jamais faire la paix avec aucun ſouverain ou peuple, avant qu'ils fuſſent entierement ſubjugés.

6°. De partager toujours les troupes en dixaines, centaines, milliers, dix milliers, *&c.* parce que ces nombres ſont plus commodes.

7°. Les ſoldats, en ſe mettant en campagne, recevront des armes des officiers qui les commandent, & ils les leur remettront à la fin de l'expédition ; les ſoldats tiendront ces armes bien nettes, & les montreront à leur chef, lorſqu'ils ſe prépareront à donner bataille.

8°. Il eſt défendu, ſous peine de mort, de piller l'ennemi, avant que le général en ait donné la permiſſion. Chaque ſoldat demeurera maître du butin qu'il aura fait, en donnant au receveur du grand-kan les droits preſcrits par les lois.

9°. Depuis le mois qui répond au mois de Mars, juſqu'à celui d'Octobre, perſonne ne prendra de cerfs, de daims, de lievres, d'ânes ſauvages, ni d'oiſeaux d'une certaine eſpece ; afin que la cour &

les armées trouvent assez de gibier pour les grandes chasses d'hiver.

10°. Il est défendu, en tuant les bêtes, de leur couper la gorge; mais il est ordonné de leur ouvrir le ventre.

11°. Il est permis de manger le sang & les intestins des animaux.

12° On regle les privileges & les immunités des *tarkani*, c'est-à-dire, de ceux qui sont exemptés de toute taxe pour les services qu'ils ont rendus.

13°. Il est enjoint à toute homme de servir la société d'une maniere ou d'une autre; ceux qui ne vont point à la guerre, sont obligés de travailler un certain nombre de jours aux ouvrages publics, & de travailler un jour de la semaine pour le grand-kan.

14°. Le vol d'un bœuf ou de quelqu'autre chose du même prix, se punissoit en ouvrant le ventre du coupable. Les autres vols moins considérables étoient punis par sept, dix sept, vingt-sept, trente-sept, & ainsi de suite jusqu'à 700 coups de bâton, en raison de la valeur de la chose volée. Mais on pouvoit se racheter de cette punition en payant neuf fois la valeur de ce qu'on avoit volé.

15°. Il étoit défendu aux Tartares de prendre à leur service des gens de leur nation : ils ne pouvoient se faire servir que par ceux qu'ils faisoient prisonniers de guerre.

16°. Il étoit défendu de donner retraite à l'esclave d'un autre, sous peine de mort.

17°. En se mariant, un homme étoit obligé d'acheter sa femme. La polygamie étoit permise. Les mariages étoient défendus entre les parens de premier & du second degré, mais on pouvoit épouser les deux sœurs. On pouvoit user des femmes esclaves.

18°. L'adultere étoit puni de mort, & il étoit permis au mari de tuer sa femme prise sur le fait. Les habitans de Kaindu furent à leur sollicitation, exemptés de cette loi, parce qu'ils étoient dans l'usage d'offrir leurs femmes & leurs filles aux étrangers. Mais Genghis-Kan, en leur accordant cette exemption, déclara qu'il les regardoit comme infames.

19°. Il étoit permis pour l'union des familles, de faire contracter des mariages entre les enfans, quoique morts, & l'on faisoit la cérémonie en leur nom. Par-là les familles étoient réputées alliées.

20°. Il étoit défendu, sous des peines rigoureuses, de se baigner, ou de laver ses habits dans des eaux courantes dans le tems où il tonnoit; les Tartares craignant extraordinairement le tonnerre.

21°. Les espions, les faux témoins, les sodomistes, les sorciers étoient punis de mort.

22°. Les gouverneurs & magistrats qui commandoient dans des provinces éloignées, étoient punis de mort, lorsqu'ils étoient convaincus de malversation ou d'oppression. Si la faute étoit légere, ils étoient obligés de venir se justifier auprès du grand-kan.

Gengis-Kan publia un grand nombre d'autres lois, mais celles qui précedent sont les principales; elles furent en vigueur sous le regne de ce conquérant & de ses successeurs. Par la premiere de ces lois, on voit que les tartares monguls étoient théistes dans l'origine, ce qui n'empêcha point presque tous les princes de la maison de Gengis-Kan, de tolérer & de favoriser les sectaires de toutes les religions dans leurs états ; ce sont même les seuls souverains dont l'histoire fasse mention, qui aient été assez sensés pour accorder à tous leurs sujets une tolérance entiere.

YASSI, (*Géog. mod.*) Les françois écrivent mal *Iassi*, & peut-être ai-je moi-même commis cette faute. C'est une grande ville de la Moldavie, sur la petite riviere de Scisa, qui se rend peu-à-près dans le Pruth, au nord-est de Soczowa. *Long. 44. 56. latit. 47.*

Yassi riche par son commerce avec l'Asie, est toute ouverte, sans portes & sans murailles; mais on y voit une douzaine de vastes châteaux flanqués de tours terrassées. Tous ont du canon & des magasins d'armes pour se défendre. Ce sont autant de monasteres où des moines grecs font leur salut sous la protection du turc. Le christianisme n'a point de moines aussi anciens. S. Basile fut leur patriarche au quatrieme siecle; mais il y avoit longtems que les perses & les indiens au sein de l'idolâtrie, avoient des moines. L'occident s'est livré plus tard à l'inaction de la vie contemplative. C'est dans ces fortereſſes basiliennes que le peuple cherche un asyle, lorsque les Tartares viennent à passer. On ne voit peut-être nulle part autant de moines rassemblés; car le même spectacle se montre sur un côteau en face de la ville.

Cette grande quantité d'hommes qui consomment & ne produisent rien, diminue les richesses de *Yassi*, & les revenus de l'hospodar. L'ignorance où ils vivent doit moins s'attribuer à leur pareſſe, ou aux bornes de leur esprit, qu'à l'esclavage, & on s'apperçoit en général, qu'on tireroit un grand parti des Moldaves du côté des armes, des arts & des sciences, si on les mettoit en liberté. Comme le prince qui les gouverne achete cette souveraineté, c'est ensuite au peuple à rembourser l'acquéreur.

Jean Sobieski s'approchant de cette place en 1586, n'eut pas la douleur de donner bataille pour s'en rendre maître; l'évêque, le clergé, les premiers de la ville & le peuple, lui en apporterent les clés. Il y entra en ami, & ménagea *Yassi* comme son bien propre. Les boutiques resterent ouvertes, les marchés libres; & tout fut payé par le vainqueur comme par le bourgeois. Les soldats dispersés dans les monasteres, n'en troublerent point l'ordre; & les femmes moldaves aussi piquantes par l'ajustement que par les graces, furent respectées. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

YAVAROW, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, dans le palatinat du Russie, à sept lieues au couchant de Léopol, & à deux de Nimirow. (*D. J.*)

YAUK, s. m. (*Myth. & Hist. anc.*) nom d'une divinité adorée par quelques tribus d'arabes idolâtres, qui lui donnoient la figure d'un cheval.

YAW, s. m. (*Médecin. pratiq.*) maladie exotique inconnue en Europe, très-commune & endémique sur les côtes de Guinée, & dans les pays chauds d'Afrique, qui est caractérisée par des éruptions fongueuses sur les différentes parties du corps; nous ne la connoissons que par la description très-détaillée que M. *** en a donnée, & qui se trouve dans les *essais & observat. de méd. de la société d'Edimbourg, tom. VI. article lxxvij. pag. 419. & suiv.* c'est dans cette source que nous puiserons tous les matériaux de cet article.

Le *yaw* exerce ses ravages sur les personnes de tout sexe, de toute condition, & choisit principalement ses victimes dans les âges les plus tendres de l'enfance & de l'adolescence, mais il se répand si généralement, qu'il y en a peu qui meurent à un certain âge, sans avoir éprouvé les atteintes de cette fâcheuse maladie. Elle se manifeste d'abord par de petites taches à peine perceptibles, & qui ne sont pas plus grandes que la pointe d'une épingle; l'enflure s'y joint bientôt, elles s'étendent & grossissent de jour en jour, & deviennent autant de petits boutons : peu de tems après l'épiderme se détache, & alors au-lieu de pus & de matiere ichoreuse, on ne trouve dans ces petites tumeurs qu'une escarre blan-

che, ſous laquelle on voit un petit champignon rouge qui naît de la peau, qui parvient inſenſiblement à différentes grandeurs; les plus conſidérables égalent les plus groſſes mûres auxquelles ils reſſemblent d'ailleurs beaucoup par la figure, & paroiſſent être comme elles un amas de petits grains. Pendant que ces champignons croiſſent à ce point, les poils noirs qui ſe trouvent ſur les parties attaquées du *yaw*, perdent leur couleur, deviennent blancs & tranſparens comme les cheveux de vieillards. Ces champignons qu'on appelle auſſi les *yaws*, viennent indifféremment ſur toutes les parties du corps, mais le plus grand nombre & les plus gros ſe trouvent ordinairement aux aines, autour des parties externes de la génération, ſous les aiſſelles & au viſage. Leur nombre eſt en raiſon inverſe de leur groſſeur. Les negres robuſtes bien nourris, chargés d'embonpoint ont leurs *yaws* ou champignons plus gros & beaucoup plutôt fermés que ceux qui étoient maigres, affoiblis, & qui n'avoient que de mauvaiſe nourriture.

On n'aſſigne point d'autre cauſe de cette maladie que la contagion; les excès dans aucun genre, ne paroiſſent capables ni de la produire ni de l'augmenter. Elle ſe communique par le voiſinage, la cohabitation, le coït, l'allaitement; elle ſe tranſmet auſſi avec la vie des parens aux enfans, & ſans doute que le germe de cette maladie, ou la diſpoſition qu'ont ces peuples à en être attaqués, eſt un héritage funeſte qui paſſe de génération en génération à la poſtérité la plus reculée. Le *yaw* paroît en cela avoir quelque rapport avec la lepre des anciens, & les maladies vénériennes. Il a auſſi par ſon endémicité, & par l'univerſalité de ſes ravages, quelque analogie avec la petite vérole; mais il faudroit beaucoup d'obſervations qui nous manquent, pour conſtater l'identité de ces deux maladies; du-reſte elles ont encore cette reſſemblance que la nature de l'une & de l'autre eſt entierement inconnue.

Les malades qui ont le *yaw* paroiſſent jouir d'ailleurs d'une bonne ſanté, ils mangent avec appétit, dorment très-bien, ne reſſentent aucune douleur, & n'ont en un mot que l'incommodité qu'entrainent néceſſairement la ſaleté, & quelquefois la puanteur de ces ulceres; ils ne courent aucun danger ſi on les traite à tems, & d'une maniere méthodique, ils n'ont alors ni rechute ni accident étranger à craindre; mais cette maladie eſt longue, difficile à guérir, & ſouvent incurable chez ceux qui ont déja pris intérieurement du mercure, ſurtout ſi la doſe en a été aſſez forte pour exciter la ſalivation, chez ceux auſſi qui ont retombé une ou pluſieurs fois; la complication du *yaw* avec la vérole, peut en augmenter le danger, ſoit en excitant des ſymptomes graves, ſoit en trompant le médecin ſur la cauſe de ces ſymptomes, & lui fourniſſant des indications fautives qui l'engagent à donner des remedes peu convenables. Cette erreur eſt plus fréquente, & d'une plus grande conſéquence ſur les ſuites de ces maladies, parce qu'il n'eſt pas aiſé de diſtinguer à quelle des deux elles appartiennent, & qu'il eſt dangereux d'inſiſter trop ſur les remedes qui ont paru les plus appropriés, & qui alors conviennent plus à une maladie qu'à l'autre. Lorſqu'on a mal traité le *yaw*, il ſurvient des douleurs dans les os, des exoſtoſes, des caries; il eſt très-douteux ſi ces accidens ſurviendroient en cas qu'on s'abſtint entierement de remedes; il peut ſe faire que la maladie ceſſât par le deſſéchement des champignons.

L'uſage du mercure dans cette maladie eſt un remede très-ancien & très-efficace, pourvû qu'il ſoit adminiſtré avec circonſpection, & d'une maniere convenable; on ſe ſervoit autrefois du ſublimé corroſif, dont on faiſoit diſſoudre deux gros dans huit onces d'eau de barbade; on donnoit le matin au malade, dès que ſa peau ſe couvroit de champignons, vingt cinq gouttes de cette diſſolution, obſervant de faire boire beaucoup d'eau chaude toutes les fois qu'il avoit des nauſées; ce remede le faiſoit vomir & cracher tout le matin; on le réitéroit de même pendant pluſieurs jours, en augmentant ſeulement de cinq gouttes chaque jour; par ce moyen le malade ſe trouvoit en peu de tems beaucoup mieux; mais on a remarqué que les excroiſſances fongueuſes reparoiſſoient à la plûpart de ceux qui avoient été traités par cette méthode, ou qu'il leur ſurvenoit des douleurs inſupportables dans les os, ou des ulceres en différentes parties du corps; la maladie dans la rechute étoit trop longtems à parvenir à ſon dernier période, & il falloit donner du mercure pendant un tems conſidérable pour nettoyer la peau, & quelquefois après tous ces remedes, ils avoient deux ou trois rechûtes. L'auteur qui a communiqué à la ſociété d'Edimbourg le mémoire que nous abrégeons ici, aſſure avoir guéri pluſieurs de ces malades attaqués d'ulceres au moyen de la ſalivation qu'il excitoit par un long uſage d'æthiops minéral, avec la décoction des bois ſudorifiques dans l'eau de chaux; il avoue qu'à quelques-uns ces remedes n'ont rien fait, & que d'autres ont été beaucoup plus malades après les avoir pris. Tels ſont ceux principalement qui avoient des douleurs rongeantes dans les os, ſuivies de *nodus*, d'exoſtoſes & de carie, & dans qui les os des bras & des jambes ſe rompoient ſans cauſe manifeſte. Il eſt très-vraiſemblable que cette préparation de mercure fort analogue à celle qu'a propoſée Vanſwieten, n'avoit ces ſuites funeſtes, qu'à cauſe de la trop petite quantité de liqueur ſpiritueuſe, relativement à la doſe du ſublimé corroſif, de façon que ce poiſon actif étoit donné preſque inaltéré, & à très-haute doſe.

La méthode que ſuit l'auteur que nous venons de citer, eſt de ſéparer d'abord le negre infecté du *yaw* des autres, pour empêcher la communication de la maladie, & de le tenir enfermé dans une maiſon où il ſoit ſeul; & lorſque l'éruption caractériſe bien le *yaw*, il donne tous les ſoirs, pendant quinze jours ou trois ſemaines, ou juſqu'à ce que les *yaws* ſoient parvenus à un état fixe ſans augmenter, un bol fait avec *flor. ſulphur.* ℈. j. *camph. inſpirit. vin ſolut.* gr. v. *theriac. andromach.* ʒ. j. *ſyrup. croci*, m. f. m. f. *bol.* Après cela il paſſe tout-de-ſuite, ſans préparation aux remedes mercuriaux, dans la vue d'exciter une legere ſalivation. Il ſe ſert du mercure doux, qu'il donne à petite doſe, afin qu'il ne purge ni par en-haut, ni par en-bas; il n'en donne jamais plus de cinq grains, qu'il réitere deux ou trois fois par jour, ſelon que le malade paroît en état de le ſupporter; ne pouſſe jamais la ſalivation au-delà d'une pinte par jour; & lorſqu'elle a été portée à ce point, il arrive ſouvent que les champignons ſe couvrent d'une croute écailleuſe & ſeche, ce qui préſente un ſpectacle très-déſagréable; ces écailles tombent peu-à-peu, & dans dix ou douze jours la peau reſte unie & nette; il faut alors ceſſer l'uſage du mercure doux, & laiſſer tomber la ſalivation d'elle-même, après quoi l'on fait ſuer le malade deux ou trois fois, par le moyen de la lampe à l'eſprit-de-vin, & on leur fait prendre l'électuaire ſuivant. ℞. *æthiop. mineral.* ʒ j. ſ. *gumm. guayac*, ʒ ſ. *olei ſaſſafr.* gtt. xx. *theriac. andromach. conſerv. roſ. rub. ana*, ʒ. j. *ſyrup. croci*, q. ſ. *m. f. elect. cap. æg.* ʒ. xj. *manè & ſero.* L'auteur ordonne encore la décoction de gayac & de ſaſſafras fermenté avec le ſyrop de ſucre pour toute boiſſon, pendant l'uſage de l'électuaire, & la fait continuer huit ou quinze jours après.

Quelquefois après que tous les champignons ou *yaws* ont diſparu, que la peau eſt nette, & que la ſalivation eſt tombée, il en reſte un gros, dont les grains ſont fort ſaillans, & qui eſt rouge & humide

on l'appelle communément *le maître yaw ;* il a couté la vie à pluſieurs negres, parce que quelques praticiens ſe ſont imaginé qu'il falloit exciter une ſeconde, & même une troiſieme ſalivation, tandis qu'il auroit ſuffi pour conſumer ce champignon, qui n'eſt plus qu'un vice local, d'employer pendant quelques jours les corroſifs ſeuls, tel que le précipité rouge, de les unir enſuite avec quelque ſuppuratif, d'avoir recours enfin aux ſarcotiques.

Après que les *yaws* ſont guéris, il y a des malades à qui il ſurvient des eſpeces de charbon aux piés, qui leur rendent l'uſage de ces parties ou impoſſible, ou très-douloureux ; quelquefois toute la partie du pié eſt affectée au point qu'ils ne peuvent ſouffrir qu'on y touche ; & d'autres fois, il n'y a qu'une tache d'une médiocre largeur ; on croit que cette ſeconde maladie eſt dûe à l'humeur viciée qui n'a pu avoir ſon iſſue auſſi facilement par les piés, à cauſe de la dureté de l'épiderme. Les negres ayant coutume d'aller piés nuds ; cette nouvelle affection ſe diſſipe auſſi, dès que par le moyen de l'inflammation, le champignon ſuppure & ſe fond tout-à-fait : quelquefois cette chair fongueuſe n'eſt conſumée qu'après pluſieurs années par des inflammations ou des ſuppurations qui reviennent fréquemment, ou par des cauſtiques appropriés ; les maîtres des habitations des negres ont différentes recettes pour réuſſir à diſſiper cet accident, mais la plus ſûre conſiſte dans les bains & dans la deſtruction de l'épiderme, après quoi on procede comme pour le maître *yaw ;* on doit éviter les cauſtiques trop actifs, & avoir attention qu'ils ne portent pas juſqu'aux tendons & au périoſte.

Cette maladie ſe traite de même dans les enfans que dans les grandes perſonnes ; on doit ſeulement prendre garde de ne pas exciter une ſalivation trop forte, il ſuffit de leur tenir la bouche un peu ulcerée ; peut-être même pourroit-on ménager le mercure de façon qu'il ne portât point du tout à la bouche ; alors il faudroit le donner à plus petite doſe, & le continuer plus long-tems ; les enfans qui ſont à la mamelle ſont guéris par les remedes qu'on fait prendre à leur nourrice, ou à leur mere ; car la barbare coutume, qui chez les nations policées a fait diſtinguer ces deux titres, n'eſt pas ſuivie, pas même connue par des peuples, qui ne ſont dirigés que par le flambeau lumineux & certain de la nature. (*m*)

YAYAUHQUITOTOTL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornit.*) nom indien d'un oiſeau d'Amérique décrit par Nieremberg, & qui eſt remarquable pour avoir deux plumes de la queue plus longues que les autres, en partie nues, & ſeulement garnies à l'extrémité de petits poils noirs & bleux. Cet oiſeau eſt de la groſſeur d'un étourneau, mais ſon plumage eſt admirablement mélangé de gris, de jaune, de verd & de bleu. Ray penſe que c'eſt le même oiſeau dont parle Marggrave ſous le nom de *guaira-guainumbi.* (*D. J.*)

Y B

YBAGUE, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade, près de la province de Papayan, & à 30 lieues de Santa-Fé, vers l'oueſt. (*D. J.*)

YBOUYAPAP, (*Géog. mod.*) montagne de l'Amérique méridionale, dans l'île de Maragnan. C'eſt une montagne extrémement haute, & dont le ſommet s'étend en une plaine immenſe, tant en longueur qu'en largeur.

Y C

YCHO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante du Pérou qui reſſemble aſſez au petit jonc, excepté qu'elle eſt un peu plus menue, & qu'elle ſe termine en pointe. Toutes les montagnes de la Puna en ſont couvertes, & c'eſt la nourriture ordinaire des Llamas. (*D. J.*)

Y D

YDAUZQUERIT, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique, dans le Sus de Numidie, du côté du Zara, ou du Déſert. Elle eſt fertile, renferme pluſieurs places, & eſt habitée par des communautés de Béréberes. (*D. J.*)

Y E

YE, (*Géog. mod.*) les Hollandois lui ajoutent en leur langue l'article *het*, qui marque le neutre. Quelques françois, trompés par cette prononciation, diſent le *Tey*, parce que l'*y*, chez les Hollandois, ſe prononce comme notre *ei ;* & ces françois ajoutent notre article à l'article hollandois, ce qui fait un plaiſant effet.

Il ſeroit difficile à préſent de déterminer ce que c'eſt que l'*Ye*, ruiſſeau qui donne ſon nom à cet amas d'eau. On appelle aujourd'hui *Ye*, une étendue d'eau qui eſt entre Beverwick & le Pampus, & dont le port d'Amſterdam fait partie. C'eſt une continuation de la Zuiderzée, & qui lui ſert de décharge dans les vents du nord. Cette étendue d'eau reçoit les eaux de pluſieurs lacs de la Nord-Hollande, & celle de la mer de Harlem, à laquelle elle communique par de belles écluſes. Les barques chargées paſſent de l'*Ye* dans la mer de Haerlem, par Sparendam. *Voyez* YE. (*D. J.*)

YEBLE, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt le *ſambucus humilis*, ſive *ebulus*, C. B. P. *456. I. R. H. 606.* en effet, cette plante reſſemble fort au ſureau, elle s'éleve rarement à la hauteur de quatre piés, & très-ſouvent à celle de deux. Sa racine eſt longue, de la groſſeur du doigt : elle n'eſt point ligneuſe, mais charnue, blanche, éparſe de côté & d'autre, d'une ſaveur amere, un peu âcre, & qui cauſe des nauſées. Ses tiges ſont herbacées, cannelées, anguleuſes, moëlleuſes, comme celles du ſureau, & elles périſſent en hiver. Ses feuilles ſont placées avec ſymmétrie, & ſont compoſées de trois ou quatre paires de petites feuilles, portées ſur une côte épaiſſe, terminées par une feuille impaire. Ces petites feuilles ſont plus longues, plus aiguës, plus dentelées, & d'une odeur plus forte que celle du ſureau.

Ses fleurs ſont diſpoſées en paraſol, petites, nombreuſes, odorantes, d'une odeur approchante de celles de la pâte d'amandes, d'une ſeule piece, en roſette, partagées en cinq parties, dont le fond eſt percé par la pointe ou calice en maniere de clou, au milieu de cinq étamines blanches, chargées de ſommets rouſſâtres.

Après le regne des fleurs, les calices ſe changent en des fruits ou des baies noires dans la maturité, anguleuſes, gaudronnées d'abord, & preſque triangulaires, mais enſuite plus rondes, & pleines d'un ſuc qui tache les mains d'une couleur de pourpre ; elles renferment des graines oblongues, au nombre de trois, convexes d'un côté, & de l'autre anguleuſes. On trouve fréquemment cette plante le long des grands chemins, & des terres labourées. (*D. J.*)

YÉBLE, (*Mat. méd.*) toutes les parties de cette plante ſont d'uſage, & elles ſont toutes gurgatives, à l'exception des fleurs, qui ſont comptées parmi les remedes ſudorifiques.

Les racines d'*yéble*, & ſurtout leur écorce, fourniſſent un purgatif hydragogue très-puiſſant. L'écorce moyenne de la tige eſt auſſi un purgatif très-fort.

Ces remedes ſont très-uſités dans les hydropiſies, & ils ſervent en effet utilement dans cette maladie,

lorſque les purgatifs forts ſont indiqués, & que les forces du malade le permettent. On donne ou le ſuc de ces écorces ordinairement mêlé avec la décoction d'orge, ou des fruits appellés *pectoraux*, ou bien en infuſion. Geoffroi rapporte, d'après Fernel, que la vertu purgative de l'*yéble* ſe diſſipe par l'ébullition. Mais cette prétention n'eſt pas confirmée par l'expérience; car l'extrait même de l'écorce d'*yéble* eſt très-purgatif. Le ſuc dont nous venons de parler ſe donne à la doſe d'une once; & celle de l'écorce, pour l'infuſion dans l'eau ou dans le vin, eſt depuis demi once juſqu'à deux onces.

Les graines purgent auſſi très-bien, données en poudre, juſqu'à la doſe d'un gros, ou en infuſion à la doſe de demi-once.

On prépare un rob avec le ſuc des baies, qui, à la doſe de demi-once juſqu'à une once, eſt auſſi un puiſſant hydragogue.

Les feuilles & les jeunes pouſſes ſont regardées comme des purgatifs plus temperés.

Quant à l'uſage extérieur de l'*yéble*, qui eſt auſſi aſſez commun, on croit ſes feuilles fort utiles, ſi on les applique en forme de cataplaſme ſur les tumeurs froides & œdémateuſes, & qu'elles diſſipent ſur-tout les hydroceles, & même les tumeurs inflammatoires des teſticules & du ſcrotum. On les applique encore ſur les éréſypeles & ſur les brûlures.

La racine d'*yéble* entre dans l'emplâtre de grenouilles, la ſemence dans la poudre hydragogue de la pharmacopée de Paris, & les feuilles dans l'extrait panchymagogue de Crollius, *&c.* (*b*)

YECOLT, (*Botan. exot.*) fruit de l'Amérique, ainſi nommé par les naturaliſtes du pays: ce fruit eſt long, couvert de pluſieurs écailles, couleur de châtaigne, & reſſemblant beaucoup à la pomme de pin; il renferme une eſpece de pruneau bon à manger. L'arbre qui le fournit, croît dans les montagnes de la nouvelle Eſpagne; c'eſt le palmier-pin des botaniſtes, *arbor fructu nucis pineæ ſpecie*, C. B. Il pouſſe d'une ſeule racine, deux ou trois troncs qui portent des feuilles longues, étroites, épaiſſes comme celles de l'iris, mais beaucoup plus grandes; on en tire un fil délié, fort, dont on fait de la toile. Ces fleurs ſont compoſées chacune de ſix pétales blancs & odorans; elles ſont diſpoſées par grappes, & ſuſpendues par un pédicule. (*D. J.*)

YEMAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de ceux qui en Angleterre ſont les premiers après les gentils-hommes, dans les communes. *Voyez* COMMUNE & GENTILS-HOMMES.

Les *yemans* ſont proprement ceux qui ont des francs fiefs, qui ont des terres en propre. Le mot anglois *yeoman* vient du ſaxon *geman*, qui veut dire *commun*. Le mot *youngman* eſt employé au-lieu de *yeoman*, dans le *33 ſtat. Henr. VIII.* & dans les vieux actes on le trouve quelquefois écrit *geman*, qui en allemand ſignifie un *gaidant*.

Suivant le chevalier Thomas Smith, un *yeman* eſt en Angleterre un homme libre, qui peut tirer de ſon revenu annuel la ſomme de quarante ſhelings ſterlings.

Les *yemans* d'Angleterre peuvent poſſeder des terres en propre juſqu'à une certaine valeur, & peuvent remplir certaines fonctions, comme de commiſſaires, de marguilliers, de jurés; ils ont voix dans les élections du parlement, & peuvent être employés dans les troupes.

Les *yemans* étoient autrefois fameux par leur valeur à la guerre, ils étoient ſur-tout diſtingués par leur adreſſe à manier l'arc, & l'infanterie étoit en grande partie tirée du corps des *yemans*. *Voyez* ARCHER.

Dans pluſieurs occaſions, les lois ſont plus favorables aux *yemans* qu'aux gens de métier.

Par le reglement d'Henri IV. il eſt porté qu'aucun *yeman* ne portera la livrée, ſous peine de priſon & d'amende à la volonté du roi. *Voyez* LIVRÉE.

Yeman eſt auſſi le titre d'une petite charge chez le roi, moyenne entre l'uſher & le groom. Tels ſont les *yemans* ou valets de garderobe, *&c.*

Les *yemans* de la garde, appellés proprement *yemans de la garde du corps*, étoient anciennement deux cens cinquante hommes choiſis parmi tout ce qu'il y avoit de mieux après les gentils-hommes. Chaque *yeman* de la garde devoit avoir ſix piés. *Voy.* GARDE.

Il n'y a à préſent que cent *yemans* de ſervice, environ ſoixante & dix ſurnuméraires. Si un des cens vient à mourir, la place eſt remplie par quelqu'un des 70. Ils doivent être habillés ſuivant qu'on l'étoit du tems d'Henri VIII. Ils avoient la nourriture outre leurs gages, lorſqu'ils étoient de ſervice, avant le regne de la reine Anne. Leurs fonctions ſont de garder la perſonne du roi, tant au-dedans du palais qu'au-dehors; ils ont une chambre particuliere, qu'on appelle en anglois *guard-chamber*.

Les officiers des *yemans* ſont à la diſpoſition du capitaine, & le capitaine eſt à la nomination du roi.

YEMEN, (*Géog. mod.*) ce mot *yemen* ou *yamen*, ſignifie *la main droite* en arabe, & avec l'article *al-yaman*, il ſignifie l'*Arabie heureuſe*, que les Cartes appellent ordinairement *ayaman* ou *hyaman*, par corruption. La raiſon de ce nom-là vient de ce que cette partie de l'Arabie eſt au midi des autres; car en hébreu *jamin* ſignifie *la main droite*, & enſuite *le midi*: il en eſt de même en Arabe. C'eſt de ce lieu-là que la reine de Saba vint à Jéruſalem pour voir Salomon; c'eſt pourquoi elle eſt appellée *la reine du midi*, ce qui exprime fort bien la ſignification du mot *al-yemen*, qui veut dire la même choſe.

L'un des plus conſidérables royaumes de l'Arabie, eſt celui d'*Yemen*; il comprend la plus grande partie du pays qui a été nommé l'*Arabie heureuſe*. Ce pays s'étend du côté de l'orient, le long de la côte de la mer Océane, depuis Aden juſqu'au cap de Raſalgate, c'eſt-à-dire d'un golfe à l'autre. Une partie de la mer Rouge le borne du côté du couchant & du midi; & le royaume, ou pays de Hidgias, qui appartient au chérif de la Mecque, en fait les limites du côté du ſeptentrion.

Sanaa, ſituée dans les montagnes, paſſe pour la capitale de tout le pays; ce ſont les montagnes qui font l'agrément & les richeſſes naturelles du royaume d'*Yémen*: car elles produiſent des fruits, pluſieurs eſpeces d'arbres, & en particulier celui du caffé: on y trouve de la bonne eau & de la fraîcheur, au-lieu que toute la côte qui s'étend le long de la mer Rouge, & qui en quelques endroits a juſqu'à dix lieues de largeur, n'eſt qu'une plaine ſeche & ſtérile. (*D. J.*)

YEN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) nom d'un fruit de la Chine, commun dans la province de Fokien, & autres lieux; ſa figure eſt ronde, ſon écorce externe eſt liſſe, griſe d'abord, enſuite jaunâtre; la chair du fruit eſt blanche, acide, ſucculente, fraîche, & agréable pour appaiſer la ſoif: l'arbre qui le porte eſt de la groſſeur de nos noyers; c'eſt là toute la deſcription qu'en fait le pere le Comte. (*D. J.*)

YENNE, (*Géog. mod.*) village de Savoie, ſur le Rhône, à deux lieues de la ville de Belley; l'abbé de Longuerue dit que c'eſt l'ancienne *Epaona*, qui a été une ville conſidérable, où Sigiſmond, roi des Bourguignons aſſembla un concile d'évêques de ſon royaume, l'an 517. Thomas, comte de Savoie, lui donna ſes franchiſes & ſes privileges, l'an 1215.

YERDEGERDIQUE, adj. (*Aſtron.*) année *yerdegerdique* eſt l'année ancienne dont les Perſes ſe ſont ſervis juſqu'à l'an 1089, & dont l'époque étoit fixée à l'an 632 de Jeſus-Chriſt, au commencement

du regne d'Yerdegerd, roi des Perſes, & petit fils de Coſroës. Ce prince eſt appellé par quelques auteurs, *Jeſdagir*. *Voyez* ANNÉE.

YERE, L', (*Géog. mod.*) riviere de France en Normandie. Elle a ſa ſource au pays de Caux, & tombe dans la mer à une grande lieue de la ville d'Eu. (*D. J.*)

YERONDA, (*Géog. mod.*) M. de Liſle écrit ainſi, & le Portulan de la Méditerranée écrit *Gironda*, port de Turquie ſur la côte méridionale de l'Anatolie, dans la Caramanie, au couchant du cap Chelidoni. (*D. J.*)

YESD, *ou* YEST, *ou* JESSEDE, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, ſur la route d'Iſpahan à Kerman, au milieu des ſables qui s'étendent deux lieues à la ronde; il y a cependant quelques bonnes terres qui produiſent d'excellens fruits. C'eſt une grande villace où l'on a établi des caravanſerais, & des bazards. Il y a beaucoup de manufactures d'étoffes en laine & en ſoie pure, ou mêlée d'or & d'argent. *Longit.* ſelon Tavernier, *7. 15. latit. 32. 15.*

Moulla Scherefeddin Aly, qui compoſa l'hiſtoire des conquêtes du prince Timur, en perſan, étoit né à *Yeſd*; il publia cet ouvrage à Schiraz, l'an de grace 1424, & de l'Hégire 828. Kondemir le préfére pour la beauté du ſtyle, à tous les auteurs qui ont traité l'hiſtoire des Mogols & des Tartares: d'ailleurs, les routes ſont exactement décrites dans ce livre, & elles éclairciſſent beaucoup la géographie de ces pays là. (*D. J.*)

YETTUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre d'une couleur de ſang, dure & opaque, qui ſervoit quelquefois de pierre de touche.

YEU, L'ÎLE DE (*Géog. mod.*) en latin *Oya*, petite île de France ſur la côte du Poitou. Elle n'a qu'une lieue d'étendue en longueur. (*D. J.*)

YEVA-CHARUM, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les naturels des Indes orientales à une ſorte de litharge, commune dans cette partie du monde, & qu'on dit être faite en partie de plomb, en partie de zink; elle eſt moins peſante que notre litharge jaune, & d'une couleur plus pâle. (*D. J.*)

YEUKE, ſ. f. *terme de rélation*, c'eſt le nom que les Turcs donnent à la femme qui couche la mariée le jour de ſes nôces. *Deloir.* (*D. J.*)

YEUSE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ilex*, genre de plante décrit ſous le nom de *chêne-verd*. *Voyez* CHENE-VERD.

Il eſt ſi petit qu'il n'eſt qu'un arbriſſeau; mais nous ne devons pas le mépriſer, puiſque c'eſt ſur ſes feuilles & ſes tendres rejettons, que ſe forme la coque de kermès, toute remplie de petits œufs & d'inſectes, qui étant preſſés entre les doigts, donnent une liqueur de couleur écarlate; on ne trouve ces galles-inſectes que ſur les *yeuſes* des pays les plus chauds, & ſeulement au fort des chaleurs, dans les mois de Mai & de Juin. *Voyez* KERMÈS.

L'*yeuſe* eſt nommée *ilex aculeata*, *cocci-glandifera*, *par* C. B. P. 4. 25. *Quercus foliis ovatis*, *dentato ſpinoſis*, Van-Royen, *Flor. Leyd. Prodr. 81. 8.*

C'eſt un arbriſſeau dont la racine ligneuſe rampe au loin & au large, couverte d'une écorce de différente couleur, ſelon la nature du terroir, tantôt noirâtre, tantôt rougeâtre; elle eſt grêle, épaiſſe de quatre ou ſix lignes, quelquefois fibrée; elle pouſſe pluſieurs jets de la hauteur de trois ou quatre palmes, ligneux, revêtus d'une écorce mince, cendrée, partagés en pluſieurs rameaux.

Ils ſont chargés de feuilles placées ſans ordre, dont les bords ſont ſinueux, ondés, armés d'épines, ſemblables aux feuilles du houx, mais plus petites, longues de huit ou dix lignes, larges de ſix ou ſept, liſſes des deux côtés, d'un beau verd; elles ne tombent pas, & ſont portées ſur une queue longue d'environ deux lignes.

Cet arbriſſeau donne des fleurs mâles & femelles ſur le même pié; les fleurs mâles forment un chaton lâche; elles ſont ſans pétales, & ont un calice d'une ſeule piece, diviſé en quatre ou cinq parties, dont les découpures ſont partagées en deux, & terminées en pointes; les étamines ſont au nombre de huit ou environ, mais très-courtes, & à ſommets à deux bourſes. Les fleurs femelles ſont auſſi ſans pétales, & poſées ſur un bouton ſans pédicule, compoſées d'un calice d'une ſeule piece, coriace, hémiſphérique, raboteux, entier, & que l'on a peine à découvrir.

L'embryon eſt ovoïde, & très-petit; il porte deux ou cinq ſtiles déliés, plus longs que le calice, garnis de ſtigma ſimples, & qui ſubſiſtent. Le fruit eſt un gland ovoïde, liſſe, couvert d'une coque coriace, attachée dans un petit calice, court, & comme épineux.

Cet arbuſte croît dans les collines pierreuſes des pays chaux, autour de Montpellier, de Niſmes, d'Avignon, & autres endroits du Languedoc, où la graine d'écarlate eſt d'un grand revenu: il vient auſſi en Provence, en Eſpagne, & en Italie. (*D. J.*)

YEUX, (*Médec. ſéméiotiq.*) les *yeux* ne ſont pas moins le miroir fidele des affections du corps que des paſſions de l'ame; le ſéméioticien éclairé y voit repréſentés avec exactitude & netteté les divers états de la machine, tandis que l'obſervateur inhabile, le charlatan effronté, le chirurgien déplacé, la ridicule bonne femme, & autres médecins ſubalternes, qui ſans connoiſſance de la médecine ſe mêlent d'en faire le dangereux exercice, ne ſoupçonnent pas même qu'ils puiſſent rien ſignifier, & ne voient pas le rapport qu'il peut y avoir entre une petite partie en apparence iſolée, peu néceſſaire à la vie, & les différens organes à l'action deſquels la ſanté & la vie ſont attachées. Mais ces lumieres ne ſont pas faites pour eux, ce n'eſt que pour les vrais & légitimes médecins que leur illuſtre légiſlateur a prononcé que « l'é» tat du corps eſt toujours conforme à celui des » *yeux*, & que ſa bonne ou mauvaiſe diſpoſition in» flue néceſſairement ſur la couleur & l'action de » ces organes ». (*Epidem. lib. VI. ſect. IV. n°. 26.*) Ce n'eſt que pour eux qu'il a établi & fixé d'une maniere invariable le rapport qu'il y a entre certains états des *yeux* & certains dérangemens préſens ou futurs de la machine, & qu'il a en conſéquence établi les ſignes prognoſtics & diagnoſtics que les *yeux* peuvent fournir. Dans le détail où nous allons entrer, nous ſuivrons la même méthode que nous avons adoptée dans les autres articles de Séméiotique, & qui nous paroît la plus avantageuſe, c'eſt-à-dire nous ne ferons qu'extraire des différens ouvrages d'Hippocrate les axiomes que cet exact obſervateur y a répandus, & qui ſont relatifs à notre ſujet, & nous les expoſerons tels qu'il les a donnés lui-même, ſans prétendre démontrer l'enchaînement qui doit ſe trouver entre le ſigne & la choſe ſignifiée, laiſſant par conſéquent à part toute diſcuſſion théorique.

Nous remarquerons d'abord avec lui que les *yeux* bien diſpoſés, c'eſt-à-dire bien colorés, brillans, clairvoyans, ni rouges, ni livides, ni noirâtres, ni chargés d'écailles connues ſous le nom de *ems*, indiquent une bonne ſanté, ou font eſpérer dans l'état de maladie une parfaite guériſon. Il y a peu d'exemples de maladies qui aient eu une iſſue peu favorable avec un pareil état des *yeux*. Les vices de cet organe dénotent toujours dans le courant des maladies, un nouveau dérangement, un trouble ſurvenu dans la machine, qui dans quelques cas peut être avantageux, & qui le plus ſouvent eſt funeſte. Les *yeux* ſont cenſés vicieux, lorſqu'ils ſont mal colorés, qu'ils ont perdu leur force & leur éclat, qu'ils ne peuvent pas ſupporter la lumiere, que leur action eſt ou diminuée

minuée ou tout-à-fait anéantie, que les larmes coulent involontairement, qu'ils ſont étincelans, enflés, hagards, immobiles, obſcurs, ſombres, peſans, de travers, creux, fermés, &c. Pour que les *yeux* puiſſent dans ces différens états contre nature avoir quelque ſignification, il faut qu'ils aient été rendus tels par l'effort de la maladie, & non par aucun accident étranger; c'eſt pourquoi il faut, avant de juger par les *yeux*, être inſtruits de leur diſpoſition naturelle ou antérieure à la maladie; car les ſeuls effets peuvent être ſignes de leur cauſe. Les préſages que l'on peut tirer de la plûpart de ces dérangemens dans l'extérieur ou l'action des *yeux*, ſeront ſalutaires, s'ils ſont occaſionnés par un effort critique, s'ils arrivent après la coction, & s'ils ſont accompagnés par d'autres ſignes critiques; ils ſeront plus ou moins deſavantageux, ſi ces dérangemens ne ſont ni précédés de coction ni ſuivis de criſe, s'ils ſe rencontrent avec une extrême foibleſſe ou avec quelque autre accident fâcheux dont ils augmenteront le danger. Ainſi, dit Hippocrate, on doit attribuer à la force du mal le mauvais état des *yeux* qui s'obſerve le trois ou quatrieme jour. *Prognoſt. lib. I. n°. 3 & 4.*

1°. Lorſque dans une fievre aiguë qui n'a rien de funeſte, une douleur conſtante occupe la tête & les *yeux*, ou que la vue s'obſcurcit, & qu'en même tems le malade ſent de la gêne à l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, il ne tardera pas à ſurvenir un vomiſſement de matieres bilieuſes; mais ſi avec la douleur de tête, les *yeux*, au lieu d'être obſcurcis tout-à-fait, ne ſont qu'hébétés ou louches, ou s'ils ſont fatigués par des éclairs ou des étincelles qui ſe préſentent fréquemment, & au lieu de cardialgie, il y ait une diſtention des hypocondres ſans inflammation & ſans douleur, il faut s'attendre à une hémorrhagie du nez, & non pas au vomiſſement, ſur-tout ſi le malade eſt jeune; car à ceux qui ont paſſé trente ans, il faudroit s'en tenir au premier prognoſtic. Hippocr. *prognoſt. lib. III. n°. 23 & 29.*

La rougeur des *yeux* & la douleur du col ſont un ſigne d'hémorragie du nez. *Prorrhet. lib. I. ſect. III. n°. 43.* La même excrétion eſt auſſi annoncée par une rougeur foncée des *yeux* & par une douleur de tête très-opiniatre, par le clignotement des *yeux*. *Coac. prænot. cap. iv. n°. 7.*

Perſonne n'ignore la fameuſe prédiction que Galien fit d'une hémorragie du nez, & la fermeté avec laquelle il s'oppoſa à une ſaignée que des médecins peu éclairés vouloient faire à un malade attaqué d'une fievre violente. Il tira ces ſignes & ſes contrindications principalement de la rougeur des *yeux*, & de ce que le malade s'imaginoit voir toujours voltiger devant ſes *yeux* des ſerpens rouges; le ſuccès le plus complet & le plus prochain juſtifia ſon prognoſtic & ſa conduite. Le malade ſaigna abondamment du nez un inſtant après, & ſa guériſon fut décidée dès ce moment. Si la ſaignée eût été faite, il y a lieu de préſumer que cette criſe auroit échoué ou du-moins n'auroit pas été auſſi prompte & auſſi heureuſe, & que le malade auroit été plongé dans un très-grand danger. Tel eſt l'avantage qu'ont les médecins qui ſavent temporiſer, qui étudient & ſuivent la nature; tels ſont les riſques que courent les malades qui confient leurs jours à des aveugles routiniers, qui prétendent maîtriſer la nature ſans la connoître, & qui aſſaſſinent les malades par les efforts impuiſſans & mal concertés qu'ils font pour les guérir. L'hémorragie du nez eſt auſſi quelquefois annoncée par le larmoyement des *yeux*; mais il faut que les larmes ſoient involontaires, & qu'en même tems les autres ſignes concourent; car s'il paroit quelque ſigne mortel, elles n'annoncent point l'hémorragie, mais la mort prochaine (*epidem. lib. I. ſect. III.*); & ſi les larmes ſont volontaires, elles ne ſignifient rien. *Aphor. 52, lib. IV.*

L'état des *yeux* qui précede dans la plûpart des femmes, & qui accompagne l'excrétion des regles, eſt connu de tout le monde; on ſait qu'ils perdent une partie de leur force & de leur éclat, qu'ils deviennent languiſſans, & que tout le tour des paupieres inférieures devient plus ou moins livide ou violet, & dans l'état où il ſeroit après un coup violent qui auroit produit une contuſion plus ou moins forte. Les éruptions des puſtules autour des *yeux* dans les malades qui commencent à ſe rétablir, dénotent un dévoiement prochain. *Coac. prænot. cap. vj. n°. 10.* On peut tirer auſſi le même préſage de la rougeur de ces parties voiſines du nez & des *yeux*. *Ibid. n°. 5.* La rougeur des *yeux* marque auſſi quelquefois un fond de dérangement chronique dans le ventre. *Ibid. n°. 9.* Lorſque les *yeux* auparavant obſcurs, ſales & mal colorés reprennent leur brillant, leur pureté & leur couleur naturelle, c'eſt un ſigne de criſe d'autant plus prochaine que les *yeux* ſe dépouillent plus promptement. *Ibid. n°. 6.* La diſtorſion des *yeux* & leur renverſement fourniſſent auſſi quelquefois le même préſage; tel eſt le cas du malade qui étoit au jardin de Déalces, qui fut attaqué le neuvieme jour d'un friſſon, d'une fievre légere & de ſueurs auxquelles le froid ſuccéda, qui tomba enſuite dans le délire, eut l'œil droit de travers, la langue ſeche, fut tourmenté de ſoif & d'inſomnie, & cependant ſe rétablit parfaitement. *Epidem. lib. III. ægrot. xiij.* Galien dans le commentaire de ce paſſage remarque que le délire & la diſtorſion des *yeux* qui paroiſſent le neuvieme jour, ſont aſſez ordinairement des ſignes critiques.

2°. Lorſque les affections des *yeux* n'annoncent aucun mouvement critique, elles ſont de mauvais augure, & préſagent ou quelque maladie, ou quelque nouvel accident, ou la mort même. La couleur jaune des *yeux* eſt un ſigne d'ictere commençant ou de la mauvaiſe conſtitution du foie; elle eſt plus fâcheuſe, lorſqu'elle ſe rencontre avec une certaine lividité dans les pleuréſies. Les *yeux* à demi fermés, & dont on ne voit que le blanc, ſont des ſignes avant-coureurs des convulſions, & dénotent la préſence des vers dans les premieres voies. Les convulſions ſont auſſi annoncées, ſuivant Hippocrate, par l'obſcurciſſement des *yeux* joint à la foibleſſe (*coac. prænot. cap. vj. n°. 10.*), ou accompagné de défaillances, d'urines écumeuſes & de refroidiſſement du col, du dos, ou même de tout le corps. *Prorrhet. lib. I. ſect. III. n°. 20.*

La férocité des *yeux* qu'on obſerve avec douleur de tête fixe, délire, rougeur du viſage, conſtipation, dénotent une convulſion prochaine des parties poſtérieures qu'on appelle *opiſtotonos* (*ibid. ſect. II. n°. 55, & coac. prænot. cap. iv. n°. 3.*); & ſi pendant les convulſions les *yeux* ont beaucoup d'éclat, ſont très-animés, c'eſt ſigne que le malade eſt dans le délire, & qu'il trainera long-tems. *Prorrhet. lib. I. ſect. III. n°. 32.* Les *yeux* étincelans, fixes, hagards, marquent le délire ou les convulſions (*epidem. lib. VI. text. 1.*), & les malades qui avec les *yeux* féroces ou fermés ſont dans le délire, vomiſſent des matieres noirâtres, ont du dégoût pour les alimens, reſſentent quelque douleur au pubis, ſont en très-grand danger; les purgatifs ne feroient dans ces circonſtances qu'irriter encore le mal; il faut ſoigneuſement s'en abſtenir. *Pr. l. I. ſect. II. n°. 36.* Les *yeux* poudreux, la voix aiguë, *clangoſa*, comme celle des grues, ſuccédant aux vomiſſemens nauſéeux, préſagent le délire; tel fut le ſort de la femme d'Hermozyge, qui eut un délire violent, & mourut enſuite après avoir tout-à-fait perdu la voix. *Ibid. ſect. I. n°. 17.* Les ébranlemens de la tête, les *yeux* rougeâtres & les délires manifeſtes ſont des accidens très-gra-

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

ves; il eſt cependant rare qu'ils occaſionnent la mort du malade; leur effet le plus ordinaire eſt d'exciter des abſcès derriere les oreilles.

On tire en général un mauvais préſage dans les maladies aiguës du briſement (κατακλασις) des *yeux*, de leur obſcurciſſement, de leur fixité ou immobilité, de leur diſtorſion, ſoit ſimple, ſoit jointe à des ſelles fréquentes, aqueuſes & bilieuſes dans le cours des fievres ardentes, avec refroidiſſement; & le friſſon qui ſurvient à ces diſtorſions des *yeux* accompagnées de laſſitude, eſt très-pernicieux. Ces malades ſont auſſi dans un danger preſſant, s'ils tombent alors dans quelque affection ſoporeuſe. *Prorrhet. lib. I. ſect. II. n°. 51, 48, 56*, &c. La ſituation droite des *yeux* & leur mouvement rapide, le ſommeil troublé ou des veilles opiniatres, l'éruption de quelques gouttes de ſang par le nez dans le courant des maladies aigues, n'annoncent rien de bon. *Coac. præn. n°. 17. cap. vj.*

Les ſignes que les *yeux* fourniſſent le plus ordinairement mortels, ſont les ſuivans: les larmes involontaires, la crainte de la lumiere, leur diſtorſion, leur groſſeur inégale, le changement de la couleur blanche des *yeux* en rouge, livide ou noirâtre, l'apparition de petites veines noires ſur le blanc, la lividité, la paleur, la rigidité, circumtenſion, la diſtorſion des paupieres, la formation de petites écailles, λεπιδες, l'élévation des *yeux* & leur tremblement, de même s'ils ſont trop portés en-dehors avec rougeur, ſur-tout dans l'angine, ou s'ils ſont trop enfoncés, ce qui eſt un des ſignes de la face hippocratique, ſi leur action, leur force & leur éclat ſont conſidérablement diminués ou tout-à-fait anéantis, ſi les paupieres ne fermant pas exactement pendant le ſommeil, ne laiſſent voir que le blanc des *yeux*, pourvû que le malade n'ait pas le dévoiement naturel ou occaſionné par un purgatif pris dans le jour, ou qu'il n'ait pas accoutumé de dormir dans cet état. *Prognoſt. lib. I. n°. 5, 6 & 7.* Cependant ce dernier ſigne eſt ſi funeſte, qu'il annonça ou précéda la mort dans Guadagnina, femme de Proſper Alpin, quoique, remarque cet auteur, elle eût quelquefois les *yeux* diſpoſés de cette façon pendant le ſommeil; mais il étoit accompagné d'affection ſoporeuſe, du refroidiſſement des extrémités, d'inquiétudes, de la noirceur & de la rudeſſe de la langue, ſans altération. *De præſag. vit. & mort. ægrot. lib. V. cap. vij. pag. 309.*

L'immobilité ou une eſpece de ſtupéfaction des *yeux*, καταπληξις, fut un ſigne mortel dans la fille de Nerios, dans qui Hippocrate l'obſerva peu de jours après avoir reçu un coup du plat de la main ſur le ſommet de la tête. *epidem. lib. V. text. 47.* La groſſeur inégale des *yeux* fut un des avant-coureurs de la mort qui ſurvint le lendemain dans le fils de Nicolas & la femme d'Hermoptoleme. *Epidem. lib. VII. text. 100 & 13.* La flétriſſure & le deſſéchement des *yeux* fourniſſoient auſſi le même préſage, qui ſe trouve confirmé par l'exemple d'un malade qui avoit reçu une bleſſure au foie, dont il eſt parlé *ibid. text. 13.* A ces ſignes Hippocrate ajoute encore l'augmentation du blanc des *yeux*, qui eſt quelquefois telle que tout le noir eſt caché par la paupiere ſupérieure, & le rétreciſſement du noir ou de la pupille, la courbure & le clignotement continuel des paupieres. *Coac. præn. cap. vj. n°. 8.* J'ai ſouvent obſervé dans les moribonds, que la pupille ſe dilatoit beaucoup, ſans doute par une ſuite du relâchement général, de l'apathie univerſelle; on peut auſſi mettre au nombre des ſignes mortels, la fauſſe apparence de mouches, des pailles qui paroiſſent voltiger devant les *yeux*, & que le malade s'efforce de prendre; la fauſſe apparence de corps noirs qu'on imagine ſur les corps voiſins ou ſur quelque partie de ſon corps, indique ordinairement la gangrene dans les yeux: ce fut un ſigne de mort dans un malade attaqué de la petite vérole.

Quelque certains que ſoient tous ces différens ſignes, nous répétons encore qu'il faut, pour ne pas hazarder un jugement qui peut nuire à la ſanté du malade & à ſa propre réputation, les combiner avec les autres; il ne faut négliger aucune partie de la ſéméiotique; le travail eſt immenſe, j'en conviens; mais l'importance de la matiere doit être un motif aſſez preſſant, & l'avantage de l'humanité une récompenſe aſſez conſidérable. (*m*)

YEUX *de ſerpent*, (*Phyſique générale.*) ſorte de pierres figurées, qui ne ſont autre choſe, ſuivant pluſieurs phyſiciens, que les petites dents pétrifiées d'un poiſſon des côtes du Bréſil, qu'on y appelle le *grondeur*, & les plus grandes de ce poiſſon, celles qui broyent, ſe nomment *crapaudines*. Il y a auſſi des *yeux de ſerpent* & des crapaudines, qui ſe peuvent rapporter à des dents de dorade, poiſſon qui ſe trouve dans nos mers, & ce ſyſtème ſeroit plus ſimple; quoi qu'il en ſoit, *voyez l'article* CRAPAUDINE. (*D. J.*)

YEUX *à neige*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que les Eſquimaux nomment dans leur langue des eſpeces de lunettes, dont ils ſe ſervent pour garantir leurs *yeux* de l'impreſſion de la neige, dont leur pays eſt preſque perpétuellement couvert. Ce ſont des petits morceaux de bois ou d'os, qui ont une fente fort étroite, préciſément de la longueur des *yeux*, & qui s'attachent au moyen d'un cordon que l'on noue derriere la tête. On voit très-diſtinctement au-travers de cette fente, & ſans aucune incommodité; de cette façon les ſauvages ſe garantiſſent de maladies des *yeux* très-douloureuſes, auxquelles ils ſont expoſés, ſur-tout au printems; ils ſe ſervent même de ces lunettes pour voir les objets qui ſont dans l'éloignement, comme nous ferions d'une lunette d'approche.

YEUX DE BŒUF, (*Marine.*) on appelle ainſi les poulies qui ſont vers le racage, contre le milieu d'une vergue, & qui ſervent à maneuvrer l'itague. Il y a ſix de ces poulies aux pattes de boulines, trois pour chaque bouline. Il y en a auſſi une au milieu de la vergue de civadiere, quoiqu'il n'y ait point de racage, parce que ſa vergue ne s'amene point. Dans un combat on la met le long du mât, quand on veut venir à l'abordage.

YEUX DE PIE, *voyez* ŒIL DE PIE.

YEUX DE PERDRIX, (*Soierie.*) étoffe, partie de ſoie, partie de laine, diverſement ouvragée & façonnée, qui ſe fait par les hauts-liſſeurs de la ſayeterie d'Amiens. (*D. J.*)

Y G

YGA, (*Hiſt. nat. Bot.*) gros arbre du Bréſil, dont les Indiens détachent l'écorce entiere pour en faire des canots, qui ſont capables de porter chacun quatre ou ſix perſonnes; cette écorce eſt épaiſſe d'un pouce, longue d'une vingtaine de piés, & large de quatre ou cinq. (*D. J.*)

YGUALADA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur le torrent de Noya, & ſur la route de Barcelonne à Cervere. Quelques-uns croyent que c'eſt l'ancienne Ergavia, ville des Lacetains, & d'autres l'ancienne Anabis, où Ferdinand III. roi d'Aragon, mourut en 1416.

Y L

YLA, L', (*Géog. mod.*) riviere d'Ecoſſe. Elle ſort des montagnes de Balvanie, arroſe & donne ſon nom au petit pays de la province de Banf, qu'on appelle *Strath-Yla*, enſuite coule à l'orient, puis au ſud-eſt, juſqu'à ce qu'elle ſe jette dans le Dovern. (*D. J.*)

Y N

YNAGUA, *l'île de*, (*Géog. mod.*) petite île de l'A-

mérique, au nord de la partie occidentale de l'île Saint-Domingue. Elle eſt inhabitée. *Long.* entre les 304. 36. & les 305. 15. *latit. méridionale* 21. (*D. J.*)

YNCA, ſ. m. *terme de relation*, nom des anciens rois du Pérou, & des princes de leur famille; ce nom ſignifie *ſeigneur*, *prince du ſang royal*. Le roi s'appelloit proprement *capac-ynca*, c'eſt-à-dire *grand-ſeigneur*. Leurs femmes ſe nommoient *pallas*, & les princes ſimplement *yncas*. Avant l'arrivée des Eſpagnols, ils étoient extrêmement puiſſans & redoutés. Les peuples les regardoient comme fils du ſoleil, & croyoient que les *yncas* du ſang royal n'avoient jamais commis de faute. Ils avoient de beaux palais, des jardins ſuperbes, des temples magnifiques, & des peuples ſoumis. *Voyez l'hiſtoire des yncas*, par Garcilaſſo de la Vega. (*D. J.*)

YO

YOKOLA, (*Hiſt. mod. Economie.*) nourriture ordinaire des habitans de Kamtſchatka & des peuples ſauvages, qui demeurent à l'orient de la Sibérie, vers les bors de l'Océan oriental.

Le *yokola* ſe prépare avec toutes ſortes de poiſſons, & l'on s'en ſert, comme nous faiſons du pain. Tout le poiſſon que ces habitans prennent, ſe diviſe en ſix parts. Ils font ſecher les côtés & la queue en les ſuſpendant en l'air; ils préparent ſéparement le dos & la partie la plus mince du ventre, qu'ils fument & font ſecher ſur le feu; ils amaſſent les têtes dans des troncs, ou elles fermentent, ils les mangent malgré leur odeur infectée; les côtes & la chair qui y reſte attachée ſe ſechent & ſe pulvériſent pour l'uſage; on ſeche de même les os les plus gros, ils ſervent à nourrir les chiens.

YOLATOLT, ſ. m. *terme de relation*, ſorte de boiſſon des Indes, compoſée de malſi moulu, torréfié, mis en fermentation dans un vaiſſeau avec une certaine quantité d'eau; on y ajoute un peu de poivre d'Amérique, pour donner à la liqueur de la force & de la couleur. (*D. J.*)

YOLE, ſ. f. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Dieppe; c'eſt une ſorte de chaloupe ou de biſcayenne, à l'uſage des pêcheurs de cette amirauté.

YOLOXOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Mexique, qui produit des fleurs odorantes, dans leſquelles on voit la forme d'un cœur. Elles ſont blanches à l'extérieur, rougeâtres par-dedans, fort grandes, mais un peu viſqueuſes. On leur attribue de grandes vertus contre les vapeurs hyſtériques.

YON, L', (*Géog. mod.*) petite riviere du Poitou, où elle a ſa ſource. Elle ſe rend dans le Semaigne, au-deſſus de Mareuil. (*D. J.*)

YON, SAINT-, ſ. m. (*Hiſt. monachale.*) ordre de ſéculiers, aggrégé depuis l'an 1725 à l'état monaſtique: les freres de cet ordre, ſous le nom de *freres des écoles chrétiennes*, ſe ſont conſacrés à l'inſtruction des petits garçons. La maiſon chef de l'ordre porte le nom de *Saint-Yon*, & eſt ſituée à Rouen, dans le fauxbourg Saint-Sever. *Trévoux.* (*D. J.*)

YONG-CHING-FU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à la Chine un tribunal ſuprême, dont la juriſdiction s'étend ſur tout le militaire qui eſt à la cour de l'empereur. Le préſident de ce tribunal eſt un des ſeigneurs les plus diſtingués de l'état; il a ſous lui un mandarin & deux inſpecteurs, qui ſont chargés de veiller ſur ſa conduite, & de borner ſon pouvoir, en cas qu'il fût tenté d'en abuſer.

YONNE, L', (*Géogr. mod.*) riviere de France. Elle prend ſa ſource dans le duché de Bourgogne, aux montagnes du Morvant, près du château de Chinon, & va ſe rendre dans la Seine à Montereau, à 17 lieues au-deſſus de Paris. L'*Yonne* eſt l'*Icanna* des écrivains du moyen âge. (*D. J.*)

YOPU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) eſpece de pie du Bréſil; elle a le corps noir, la queue jaunâtre, les yeux bleus, le bec jaune, avec trois pinnules qu'elle dreſſe ſur ſa tête, comme ſi c'étoient des cornes.

YORCK, (*Géog. mod.*) en latin *Eboracum* ou *Brigantium oppidum*; ville d'Angleterre, dans la province de même nom, ſur la riviere d'Ouze, à 60 milles au nord-oueſt de Lincoln, & à 150 de Londres.

Cette ville étoit déjà célebre du tems des Romains, & elle l'eſt encore, car elle s'eſt relevée de tout ce qu'elle a ſouffert dans les fréquentes révolutions de l'état des Saxons, des Danois, & des Normands. *Yorck* eſt aujourd'hui belle, grande, riche, bien peuplée, & la ville la plus conſidérable d'Angleterre après Londres. L'on y compte juſqu'à 28 égliſes, & elle eſt le ſiege d'un archevêque de ſon nom. Egbert, qui occupoit ce ſiege, y érigea, l'an 740, une grande bibliotheque, où Alcuin, précepteur de Charlemagne, & fondateur de l'univerſité de Paris, puiſa ſes connoiſſances. Un autre ornement d'*Yorck* eſt ſa cathédrale, qui eſt une des belles égliſes de l'Europe. Enfin, le maire de cette ville porte, par courtoiſie, le titre de *lord*, comme celui de Londres. *Long.* 16. 24. *lat.* 53. 52.

Dans le nombre des ſavans dont *Yorck* eſt la patrie, je me contenterai d'en citer quatre, *Herbert* (Thomas), *Maruel* (André), *Morton* (Thomas), & *Poole* (Matthieu).

Herbert naquit en 1607. Guillaume, comte de Pembroke ſon parent, lui fournit de l'argent pour voyager, & il employa quelques années à viſiter divers pays de l'Europe, de l'Afrique, & de l'Aſie. En 1647, il fut nommé avec Jacques Harrington, auteur de l'*Oceana*, valet-de-chambre du lit de ſa majeſté Charles, & demeura toujours auprès du roi juſqu'à la mort de ce prince. Il finit lui-même ſes jours à *Yorck*, en 1683, âgé de 76 ans. La relation de ſes voyages en Afrique, en Aſie, & ſur-tout en Perſe, a été imprimée à Londres, en 1634, 1638 & 1677, *in-fol.* cette derniere édition eſt la plus ample. Outre ſa *Threnodia Carolina*, qui contient l'hiſtoire des deux dernieres années de la vie de Charles I. il a écrit les dernieres heures de ce prince, que Wood a publiées dans ſes *Athenæ Oxonienſes*.

Maruell, ingénieux & vertueux auteur du xvij. ſiecle naquit en 1620, & après avoir étudié à Cambridge, il voyagea dans les pays les plus policés de l'Europe. A ſon retour, il entra dans les emplois, & ſervit de ſecond à Milton, en qualité de ſecrétaire pour les dépêches latines du protecteur. Dans la ſuite il ſe lia intimement avec le prince Robert, qui lui faiſoit de fréquentes viſites en habit de particulier. Le roi deſirant de ſe l'attacher, lui envoya le grand tréſorier Danby, pour lui offrir de l'argent & des emplois; mais M. Maruell répondit au grand-tréſorier, qu'il étoit très-ſenſible aux bontés de ſa majeſté, qu'il connoiſſoit parfaitement les cours, & que tout homme qui recevoit des graces du prince, devoit opiner en faveur de ſes intérêts; enfin les offres les plus preſſantes de mylord Danby, ne firent aucune impreſſion ſur lui. Il perſiſta à lui déclarer qu'il ne pouvoit les accepter avec honneur, parce qu'il faudroit ou qu'il fût ingrat envers le roi, en opinant contre lui, ou infidele à ſa patrie, en entrant dans les meſures de la cour. Que la ſeule grace qu'il demandoit donc à ſa majeſté, c'étoit de le regarder comme un ſujet auſſi fidele qu'aucun qu'il eût, & qu'il étoit plus dans ſes véritables intérêts, en refuſant ſes offres, que s'il les avoit acceptées. Mylord Danby voyant qu'il ne pouvoit abſolument rien gagner, lui dit que le roi

avoit ordonné de lui compter mille livres ſterlings, qu'il eſpéroit qu'il accepteroit, juſqu'à ce qu'il jugeât à-propos de demander quelqu'autre choſe à ſa majeſté. Cette derniere offre fut rejettée avec la même fermeté que la premiere, quoi qu'il fût obligé, immédiatement après le départ du grand tréſorier, d'envoyer emprunter une guinée chez un ami. En un mot, comme les plus puiſſantes tentations du côté des honneurs & des richeſſes ne purent jamais lui faire abandonner ce qu'il croyoit être le véritable intérêt de ſa patrie, les plus éminens dangers ne purent auſſi l'effrayer, & l'empêcher d'y travailler. Il mourut, non ſans ſoupçon de poiſon, en 1678, dans la cinquante-huitieme année de ſon âge. Ses écrits ſont en grand nombre, & roulent principalement ſur la religion. M. Cooke a donné à Londres, en 1726, en deux volumes *in-8°.* les poéſies de cet écrivain.

Morton, ſavant évêque anglois du xvij. ſiecle, naquit en 1564, & fut promu au ſiege de Cheſter, en 1615; en 1618 il obtint l'évêché de Conventry & Lichfield, & en 1632 celui de Durham. Dans toutes ces places, il s'occupa ſans ceſſe à l'étude, & mourut comblé d'années en 1659. Il a publié pluſieurs ouvrages, qui concernent preſque tous la défenſe de l'égliſe anglicane contre la doctrine romaine. Ses manuſcrits paſſerent à ſa mort entre les mains du docteur Barwick.

Poole, ſavant critique & théologien, naquit en 1624, & penſa perdre la vie dans la célebre conſpiration d'Oates, parce qu'il écrivit contre les catholiques romains un livre intitulé *nullité de la foi romaine.* Depuis ce tems-là la crainte du riſque qu'il couroit toujours, s'empara tellement de lui, qu'il prit le parti de ſe retirer à Amſterdam, où il mourut en 1679, dans ſa 56 année.

Il travailla pendant dix ans à ſa *ſynopſis criticorum*, dont les deux premiers volumes parurent à Londres en 1669, *in-fol.* & les trois autres enſuite. Outre cette édition de Londres, il s'en eſt fait une à Francfort, en 1678, une à Utrecht 1686, une ſeconde à Francfort, 1694, *in-4°.* & une troiſieme, beaucoup meilleure, en 1709, *in-fol.* en ſix volumes.

Poole a très-bien choiſi les écrivains qui devoient entrer dans ſon ouvrage, outre ceux qui étoient déja dans les critiques ſacrées qu'il abrégeoit; mais il n'a pas pris garde qu'en donnant les différentes verſions dans la bible, comme elles ſont dans les traductions latines, il ne pouvoit que commettre une infinité d'erreurs. La grande multitude d'interprétations qu'il a recueillies ſur le texte, cauſe de la confuſion; l'on a bien de la peine à joindre tous les mots enſemble quand ils ſont bien éloignés, & qu'on les a expliqués en tant de manieres différentes.

Deplus, l'auteur ſe contentant ordinairement de rapporter les diverſes explications, ſans juger quelles ſont les meilleures, n'inſtruit pas aſſez le lecteur qui a de la peine à ſe déterminer, principalement quand il ne voit point de raiſons qui le portent à préférer un ſentiment à un autre.

Cependant on ne peut trop louer dans cet abrégé des critiques, le travail de Poole, qui a ramaſſé avec beaucoup de ſoin & de peine ce qui étoit répandu en différens ouvrages, & l'a placé aux lieux où il devoit être, en l'abrégeant utilement pour la commodité des lecteurs.

Enfin, les difficultés de la chronologie, éclaircies par les meilleurs critiques, ſe trouvent ici rapportées en abrégé; & de cette maniere, la plûpart des matieres difficiles de l'Ecriture, ſur leſquelles on a compoſé des livres entiers, ſont expliquées dans ce recueil, où l'auteur a pris la peine d'inſérer les extraits qu'il avoit faits lui-même des meilleurs ouvrages en ce genre.

On a encore de lui en anglois, un volume de remarques ſur la bible, qui ont été jointes à celles d'autres ſavans auteurs; & le tout a paru à Londres en 1685, en 2 vol. in-fol. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

YORCK, LA NOUVELLE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte orientale; elle eſt bornée au ſeptentrion par le Canada, au midi par la mer du nord, au levant par la nouvelle Angleterre, & au couchant par la Virginie & la Penſylvanie.

Hudſon, qui étoit au ſervice des Provinces-Unies, en fit la découverte, & en prit poſſeſſion au nom de ſes maîtres en 1609, quoique ce ne fût pas le vrai but de ſon voyage, car le vaiſſeau qu'on lui avoit donné étoit deſtiné à chercher un paſſage vers la Tartarie & la Chine; mais Hudſon après de vains efforts, fit route ſur le ſud-oueſt, & aborda à ce pays qu'il nomma la *nouvelle Hollande.*

En 1615, les Hollandois y éleverent une fortereſſe qu'ils appellerent le *fort d'Orange*, & une ville à laquelle ils donnerent le nom de *nouvel Amſterdam.* Enfin, les Anglois s'étant affermis dans la nouvelle Angleterre & au Maryland, débuſquerent en 1666 les Hollandois de leurs poſſeſſions, & en obtinrent la propriété par le traité de Bréda.

Sous les Anglois, la nouvelle Amſterdam fut appellée la *nouvelle Yorck*, & donna ſon nom au pays, ainſi qu'à la capitale, parce que toute la province fut cédée en propriété au duc d'Yorck par Charles II. ſon frere, roi d'Angleterre. (*D. J.*)

YORCK, *île d'*, (*Géog. mod.*) île d'Afrique dans la haute Guinée, à l'embouchure de la riviere de Scerbro. La compagnie Angloiſe d'Afrique y a fait conſtruire un fort monté de quelques pieces d'artillerie; la garniſon eſt compoſée de 35 blancs avec 60 gometres. (*D. J.*)

YORCK-SHIRE, (*Géog. mod.*) province d'Angleterre, maritime & ſeptentrionale, dans le diocèſe d'Yorck qui en eſt la capitale. C'eſt la plus grande province du royaume; elle a trois cens vingt milles de circuit: on la diſtingue en trois parties, qui ſont Nord, Eſt & Weſt-Riding. Elle eſt très-fertile en blé, bétail, gibier & poiſſon; elle produit quantité de beaux chevaux, de la pierre à chaux, du jayet, de l'alun & du fer. Ses principales rivieres ſont l'Humber, l'Are, la Nyd, l'Ouſe, l'Youre, *&c.* Elle contient ſoixante villes ou bourgs à marché, ou ſimples bourgs; mais elle eſt encore plus remarquable par la foule des hommes de lettres qui y ſont nés. Voici les principaux, entre leſquels ſe trouvent d'illuſtres & célebres perſonnages.

Je commence par *Alcuin* (Flaccus), né dans le huitieme ſiecle. Il fut diſciple d'Egbert, archevêque d'Yorck, diacre de l'égliſe de cette ville, & abbé de S. Auguſtin de Cantorbery. En 780, Charlemagne l'invita à venir en France, & le reçut avec de grandes marques de diſtinction. Ce prince lui donna pluſieurs abbayes, entr'autres celle de S. Martin de Tours, où il paſſa la fin de ſa vie, après y avoir formé une école brillante, d'où les ſciences ſe répandirent en pluſieurs endroits de la monarchie Françoiſe.

Pendant qu'Alcuin étoit à Paris, il y faiſoit des leçons publiques & particulieres; il eut l'honneur d'inſtruire Charlemagne, la princeſſe Giſele ſa ſœur, les princeſſes Giſele & Rictrude ſes filles; Riculfe qui fut enſuite évêque de Soiſſons; Angilbert, gendre de Charlemagne, & les jeunes ſeigneurs qui étoient alors élevés à la cour de ce prince. Il leur apprit l'orthographe, qui eſt le fondement de la littérature, & qui étoit alors fort négligée: il compoſa en faveur de la nobleſſe des traités ſur les ſept arts libéraux, les mit en forme de dialogues, & y introduiſit le

prince regnant au nombre des interlocuteurs, ce qui étoit assez adroit.

Vossius & d'autres savans prétendent que l'école du palais a donné naissance à l'université de Paris, & que cette académie doit son origine à Charlemagne & à Alcuin, c'est une erreur; il est seulement vrai que le prince & le savant Anglois prirent le soin de faire fleurir les lettres dans ce royaume & de les tirer de la barbarie. Alcuin possédoit passablement le latin & le grec, il étoit de son tems le plus habile écrivain après Bede & Adelme. Il mourut à Tours en 804, & y fut inhumé.

Ses ouvrages qui subsistent encore aujourd'hui, ont été recueillis en un vol. in-fol. par André Duchesne, & imprimés à Paris en 1617. Ils sont divisés en trois parties; la premiere, contient ses traités sur l'écriture; la seconde, ses livres de doctrine, de discipline & de morale; la troisieme, comprend les écrits historiques, avec les lettres & les poésies. Depuis l'édition de Duchesne, on a imprimé à Londres, à Paris & ailleurs divers autres ouvrages d'Alcuin, ou qui lui sont attribués, la plûpart à tort. Tel est la purification de la B. Vierge Marie. Il faut convenir que ses vrais ouvrages sont tous assez médiocres, & à la légere; il y travailloit quelquefois pendant ses voyages, & manquoit par conséquent, comme il le dit lui-même, du repos, du loisir & des livres nécessaires. Quoiqu'il ait écrit avec plus de pureté que les auteurs de son tems, son style est en réalité dur & barbare.

Ascham (Roger) naquit en 1515, & fit ses études à Cambridge, où il fut reçu maître-ès-arts en 1536. Il écrivoit parfaitement bien, & fut chargé par cette raison de transcrire toutes les lettres de l'université au roi; en 1548, il fut nommé pour instruire la reine Elisabeth, qui fit pendant deux ans des progrès extraordinaires sous lui, en latin & en grec, & elle l'estima toujours infiniment. « Je lui apprends des » mots, écrivoit-il à l'évêque Aylmer, & elle » m'apprend des choses: je lui apprends des langues » mortes, & ses regards modestes m'apprennent à » agir ». Il accompagna le chevalier Morysson auprès de Charles-Quint, & fut très-utile à ce ministere. A son retour, il devint secretaire de la reine Marie: Elisabeth à son événement au trône lui donna une prébende dans l'église d'Yorck, & il ne tenoit qu'à lui de se procurer de plus grands établissemens, s'il avoit voulu se prévaloir de son crédit auprès de cette reine. Il mourut en 1568, âgé de 53 ans, généralement regretté, sur-tout d'Elisabeth, qui dit qu'elle auroit mieux aimé perdre dix mille livres sterling que son Ascham. Ses ouvrages sont estimés: sa méthode d'enseigner le latin fut imprimée en 1570, & a été remise au jour en 1711, in-8°. Ses lettres latines sont élégantes; il y en a plusieurs éditions, mais la meilleure est celle d'Oxford, en 1703, in-8°. Son livre intitulé *Toxophilus*, ou l'art de tirer de l'arc, a paru à Londres en 1571 in-4°. il l'avoit dédié à Henri VIII. qui récompensa cette dédicace d'une bonne pension annuelle.

Briggs (Henri), un des grands mathématiciens du dix-septieme siecle, naquit vers l'an 1560, & fut nommé en 1596 premier professeur en mathématiques dans le college de Gresham. En 1619, le chevalier Savile le pria d'accepter la chaire de Géométrie qu'il venoit de fonder à Oxford: chaire qui étoit plus honorable que celle de Londres, & accompagnée de plus grands appointemens; il mourut en 1631, âgé de 70 ans. Ses principaux ouvrages sont, 1°. les six premiers livres d'Euclide rétablis sur les anciens manuscrits, & imprimés à Londres en 1620 in-fol. 2°. On lui a l'obligation d'avoir perfectionné la doctrine des logarithmes par son bel ouvrage intitulé *Arithmetica logarithmica*, Londres 1624, in-fol. M. Jones de la société royale, a plusieurs manuscrits latins de Briggs sur les mathématiques, écrits de la main de l'illustre M. Jean Colins.

Gale (Thomas), savant écrivain du dix-septieme siecle, naquit en 1636, & devint professeur en langue grecque à Cambridge. C'est-là qu'il publia en 1671 in-8°. un recueil en grec & en latin intitulé *Opuscula mythologica, ethica & physica*, réimprimés à Amsterdam en 1688 in-8°. Ce recueil précieux contient plusieurs traités, & entr'autres, 1°. *Palæphatus de incredibilibus historiis, de inventione purpuræ, & de primo ferri inventore.* 2°. *Phornuti* ou *Cornuti de naturâ deorum.* Ce Cornutus, grec de nation & Stoïcien, fleurissoit à Rome sous l'empire de Néron, qui lui demanda son sentiment sur un poëme de sa main; mais Cornutus s'étant expliqué avec trop de liberté au gré du prince, il fut banni. 3°. *Sallustius, philosophus, de diis & mundo*, avec des notes. 4°. *Ocellus Lucanus, philosophus, de universâ naturâ*, avec la version latine & les notes de Louis Nogarola. 5°. *Sextii Pythagorei sententiæ, è græco in latinum à Rufino versæ.* M. Gale dit que l'auteur de ces sentences vivoit du tems de Jules-César, & que c'est ce même Sextius, philosophe romain, que Plutarque loue dans ses traités de morale, aussi-bien que Sénéque dans sa 59 lettre, où il l'appelle *virum acrem, græcis verbis, romanis moribus philosophantem.* Enfin, on trouve dans ce recueil des fragmens d'Archytas, diverses lettres de Pythagore & autres, ainsi que *Heliodori Lariſſæi capita opticorum.*

En 1675, M. Gale publia à Paris en grec & en latin *Historiæ poëticæ antiqui scriptores* in-8°. & l'année suivante à Oxford, *Rhetores selecti*, Scil. *Demetrius Phalereus, Tiberius rhetor, anonymus sophista, Severus Alexandrinus.* Tiberius le rétheur, qui au jugement de M. Gale est un écrivain ancien, élégant & concis, n'avoit point encore paru avant que l'illustre éditeur le publiât avec une version latine. Suidas donne à ce Tiberius le titre de *philosophe* & de *sophiste*, & il lui attribue divers écrits.

En 1678, Gale mit au jour à Oxford in-fol. *Jamblichus chalcidenſis, de mysteriis.* L'année suivante, parut à Londres, in-fol. son édition d'Hérodote. En 1687, il donna à Oxford, in-fol. *Historiæ anglicanæ scriptores quinque, nunc primùm in lucem editi;* & en 1691, *Historiæ britannicæ, saxonicæ, anglo-danicæ, scriptores quindecim.* Oxoniæ, in-fol.

Le docteur Gale a ajouté à ces quinze historiens un *appendix*, où il donne divers passages touchant la grande-Bretagne; un catalogue des terres (*hydes*) de quelques provinces en-deçà l'Humber, avec une relation des lois & des coutumes des Anglo-Saxons, tirée du livre appellée le *Doom's-Day-Book*, une table alphabétique des anciens peuples, des villes, des rivieres & des promontoires, d'après Cambden, & la généalogie des rois bretons, tirée du texte de Rochester (*textus Roffenſis*). Enfin on trouve une ample table pour tout l'ouvrage.

En 1697, il fut installé doyen d'*Yorck*, & mourut dans cette ville en 1702, dans la 67 de son âge. Il étoit non-seulement géometre, mais très-versé dans la connoissance de la langue grecque, & de l'histoire de son pays. M. Roger Gale son fils a publié sur ses manuscrits, à Londres en 1709 *in*-4°. un fort bel ouvrage intitulé *Antonini iter britannicum*, avec plusieurs conjectures, & les noms anglois des lieux autant que la chose étoit possible. Mais comme les distances des lieues sont marqués dans l'itinéraire par milles romains, M. Gale a indiqué sur la carte dressée sur l'itinéraire même, la proportion entre les milles romains & anglois, telle qu'elle a été déterminée par le docteur Edmond Halley.

Les premieres notes du docteur Gale regardent le titre de l'ouvrage qu'il commente, *Antonini iter*

britannicum, (quoique ſon manuſcrit porte *itinerarium Antonii*, & que le docteur Bentley liſe *Antonii Auguſti*). Il obſerve qu'on eſt avec raiſon en doute auquel des empereurs romains, du nom d'Antonin, on doit attribuer cet ouvrage, ou même s'il eſt d'aucun de ces princes. Il croit que divers auteurs y ont travaillé; la choſe eſt inconteſtable, ſi quelqu'un des Antonins y a eu part, puiſque le dernier de ces princes a vécu long-tems avant la fondation de Conſtantinople & de pluſieurs villes, dont il eſt parlé dans cet itinéraire. Le docteur Gale conjecture qu'il a peut-être été commencé par un des Antonins, & continué par d'autres, à meſure qu'ils ont eu occaſion de connoître plus particuliérement ces parties du monde.

M. Gale remarque ſur le mot de *Britanniarum*, que les Romains appelloient cette île indifféremment *Britannia* ou *Britannia*, avant qu'elle fût partagée en provinces. La premiere diviſion s'en fit du tems de Severe, par le fameux grand chemin qui alloit depuis *Clauſentium* juſqu'à *Gabroſentum*. Notre auteur l'appelle dans un autre endroit *the Foſſed-Way*, & il dit qu'il va au nord en traverſant les comtés de Leiceſter & de Lincoln, reparoiſſant enſuite à un village nommé *Spittle in the Street*; il paſſe par Hibberſtow, Gainſtrop, Broughon & Applebey, & vient finir pas fort loin de Wintringham, ſur le bord de l'Humber.

Par cette diviſion, toute la partie de la grande-Bretagne ſituée à l'orient du chemin, s'appelloit *Britannia prima*, qui étoit la plus voiſine de la mer, par rapport à Rome, & que Dion nomme ἡ κατω. Le pays ſitué à l'oueſt du chemin portoit le nom de *Britannia ſecunda*: Dion l'appelle ἡ ἀνω. Le docteur Gale rapporte ſuccinctement les diviſions de la grande-Bretagne, & il nous apprend enſuite l'ordre des provinces qui étoit tel: premierement la *Britannia prima* ou baſſe-Bretagne; c'étoit du tems de Severe la partie orientale de l'île. En ſecond lieu, *Britannia ſecunda*, ou haute-Bretagne; c'étoit du tems du même empereur, la partie occidentale de l'île. Conſtantin le grand ajouta deux nouvelles provinces nommées *Flavia Cæſarienſis*, & *Maxima Cæſarienſis*, dont la premiere commençoit à Gloceſter, & s'étendoit dans le milieu de l'Angleterre: la ſeconde comprenoit tout ce que les Romains poſſédoient dans le nord de l'île; la partie la plus reculée de cette province ſituée entre Sterling-Forth & la muraille des Pictes, & repriſe par Théodoſe, fut appellée *Valentia*, en l'honneur de l'empereur Valentinien.

Le docteur Gale ne croit point que la ville d'*Yorck* ait jamais été appellée *Brigantium* par aucun auteur qui fût juge compétent; il doute que le paſſage de la *Syntaxis magna* de Ptolomée, qu'on cite communément pour prouver qu'elle a porté le nom de *Brigantium*, ſoit concluant. Voici ce que dit Ptolomée: premiérement il place *Brigantium* dans le vingt-deuxieme parallele; il met enſuite le milieu de la grande-Bretagne dans le vingt-troiſieme, & Cattarick dans le vingt-quatrieme; par où il paroît évidemment qu'*Yorck* & Cattarick ne ſont pas à une ſi grande diſtance l'une de l'autre. Le docteur ſoupçonne donc que *Brigantium* a été mis là pour *Segontium* ou *Brecannioc*, Brecknoc, à qui les paralleles de Ptolomée conviennent beaucoup mieux. Il cite quelques autorités pour prouver qu'*Yorck* a été la capitale d'Angleterre; & il parle de pluſieurs anciennes inſcriptions qu'on y trouve. Outre ce détail M. Gale a inſéré dans ſon ouvrage d'autres voyages dans la grande-Bretagne, tirés du même intinéraire.

Garth (Samuel) poëte & médecin, encouragea en 1696 la fondation de l'infirmerie, qui étoit un appartement du college des Médecins, pour le ſoulagement gratuit des pauvres. Cette œuvre de charité l'ayant expoſé au reſſentiment de pluſieurs de ſes confreres, auſſi-bien que des Apoticaires, il les tourna en ridicule avec beaucoup d'eſprit & de feu dans un poëme intitulé *the diſpenſary*. La ſixieme édition de ce poëme ingénieux qui contient ſix chants, a paru a Londres en 1706, *in-8°*. avec de nouveaux épiſodes.

Le duc de Malborough affectionnoit Garth particuliérement, & le roi George I. le fit chevalier avec l'épée de ce Seigneur. Il fut enſuite nommé médecin ordinaire de S. M. & médecin général de l'armée. Il mourut en 1709, eſtimé de tout le monde. Le lord Lanſdowne fit de très-beaux vers ſur la maladie de Garth. « Macaon, dit-il, eſt malade; admirable en » ſon art, il a plus ſauvé de vies que nos guerres » n'en ont ravi. Le téméraire buveur, & la femme » aventuriere, ne peuvent redouter avec lui que la » honte ou le remords. Dieu des arts, protege le » plus cher de tes enfans! rétablis celui à la vie du- » quel la nôtre eſt attachée; en conſervant Garth, » tu nous conſerves nous-mêmes ».

Gower (Jean) poëte du xvj. ſiecle floriſſoit ſous le regne de Richard II. auquel il dédia ſes ouvrages. Il en a écrit en latin, en françois & en anglois. Sa *confeſſio amantis* en vers anglois, parut à Londres en 1532. L'auteur mourut en 1402 dans un âge fort avancé.

Hickes (George) naquit en 1642, & prit le parti de l'égliſe après avoir fait ſes études à Oxford. Il devint chapelain du duc de Lauderdale, & enſuite doyen de Worceſter. Il mourut en 1715 âgé de 74 ans. Il entendoit parfaitement les anciennes langues du nord, dont il avoit joint l'étude à celles de ſa profeſſion. Ses ouvrages théologiques ſont en grand nombre. On a fait un recueil de ſes ſermons en 2 vol. imprimés à Londres en 1713, *in-8°*. Sa grammaire *Anglo-Saxone* parut à Oxford en 1689 *in-4°*. mais l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, eſt intitulé *antiquæ litterariæ ſeptentrionalis, libri duo*, Oxoniæ, 1705. *in-fol.*

Saunderſon (Robert) évêque de Lincoln, naquit en 1587, & fut nommé profeſſeur en théologie à Oxford en 1642. Il ſouffrit beaucoup pendant les guerres civiles, fut pillé pluſieurs fois, bleſſé en trois endroits de ſon corps, & réduit à une grande néceſſité, ayant femme & enfans. Robert Boyle lui envoya une fois cinquante livres ſterling, en le priant d'accepter la même ſomme chaque année, ſa vie durant; mais ſa mauvaiſe fortune changea de face bientôt après, ayant été promu à l'évêché de Lincoln en 1660. Il mourut en 1663, âgé de 76 ans. Outre la théologie polémique, il étoit fort verſé dans l'étude des antiquités & de l'hiſtoire d'Angleterre. Ses ſermons ont été imprimés au nombre de 34 en 1660 *in-fol.* & au nombre de 36 en 1681, avec la vie de l'auteur par Iſaac Walton. Son ouvrage ſur les cas de conſcience parut en 1678 & en 1685, *in-8°*. Son livre *de juramenti promiſſorii obligatione*, a été imprimé à Oxford, 1646. Londres 1647, 1670, 1676 & 1683, *in-8°*. On en a donné une traduction angloiſe. M. François Peck a publié dans ſes *deſiderata curioſa* l'hiſtoire & les antiquités de l'ancienne égliſe cathédrale de Lincoln, recueillies par Saunderſon.

Saville (Henri) naquit en 1549, & après avoir voyagé dans les pays étrangers, pour ſe perfectionner dans les ſciences, dans la connoiſſance des langues & des hommes, il fut nommé pour enſeigner la langue grecque à la reine Eliſabeth, qui faiſoit grand cas de lui. Le roi Jacques I. voulut l'élever aux dignités, mais il les refuſa, & ſe contenta de l'honneur d'être créé chevalier par ce prince. Il mourut à Oxford en 1622. C'étoit un homme parfaitement verſé dans les langues grecque & latine, laborieux

à rechercher, & généreux à publier les monumens de l'antiquité ; non-seulement il y employa une grande partie de son bien, mais il s'est immortalisé en fondant en l'année 1619 deux chaires, l'une de géométrie & l'autre d'astronomie, dans l'université d'Oxford.

1°. Sa traduction de Tacite, dédié à la reine Elisabeth, & accompagnée de notes, parut à Londres en 1581, *in-fol.* & a été réimprimée plusieurs fois depuis. 2°. Son commentaire sur des matieres militaires, imprimé à Londres en 1598, *in-fol.* a été traduit en latin par Marquard Fréher. 3°. Il a mis au jour en 1596, *in-fol. Fasti regum & episcoporum Angliæ, usque ad Willemum Seniorem.* 4°. Il a aussi fait imprimer à Oxford en 1621, *in-4°.* des *prælectiones in elementa Euclidis.*

Mais rien ne lui fait plus d'honneur que sa belle édition des œuvres de S. Chrysostôme, en grec, imprimée au college d'Eaton en 1613, en 8 vol. *in-fol.* avec des notes de sa façon, & d'autres savans hommes qui l'aiderent dans ce travail, dont la dépense lui couta huit mille livres sterling. Il est vrai que cette édition toute grecque ne peut être à l'usage du grand nombre, & que c'est pour cela qu'elle n'a pas eû grand cours en France ; mais elle sera toujours estimée des connoisseurs qui laisseront aux autres l'avantage de pouvoir lire l'édition grecque & latine de S. Chrysostôme, donnée par le p. Fronton du Duc, quelque tems après l'édition de Saville, & faites en réalité furtivement sur l'édition d'Angleterre, à mesure qu'elle sortoit de dessous la presse. Ajoutons que l'édition du jésuite n'a des notes que sur les dix premiers tomes, & qu'on est obligé d'avoir recours, pour les tomes suivans, à l'édition de Morel, ou à celle de Commelin.

Sharp (Jean) archevêque d'*Yorck*, naquit en 1644, & fut nommé doyen de Norwich en 1681 ; mais en 1686, il fut suspendu pour avoir défendu dans un de ses sermons la doctrine de l'église anglicane contre le papisme ; cependant après sa suspension, il fut plus consideré que jamais, & son clergé témoigna plus de déférence pour ses conseils, qu'il n'en avoit auparavant pour ses ordres. La cour fut obligée de se tirer de ce mauvais pas comme elle put. En 1692, il fut nommé archevêque d'*Yorck* à la sollicitation de Tillotson son intime ami, & dont nous parlerons tout-à-l'heure. En 1702, il prêcha au couronnement de la reine Anne, entra dans le conseil, & eut l'honneur d'être grand aumonier de cette reine. Il mourut en 1713, âgé de 69 ans. On admire à juste titre ses sermons. La derniere édition publiée à Londres en 1740, forme sept volumes *in-8°.*

Tillotson (Jean) archevêque de Cantorbery, & fils d'un drapier d'un bourg de la province d'*Yorck*, naquit en 1630, & étudia dans le college de Clare à Cambridge. Il eut successivement plusieurs petites cures que son mérite lui procura. En 1689, il fut installé doyen de l'église de S. Paul, & en 1691, il fut nommé à l'archevêché de Cantorbery. Il mourut en 1694, dans la soixante-sixieme année de son âge.

Pendant qu'il fut dans une condition ordinaire, il mettoit toujours à part deux dixiemes de son revenu pour des usages charitables ; il continua cette pratique le reste de sa vie, & mourut si pauvre que le roi donna à sa veuve une pension annuelle de six cens livres sterling. Après sa mort on trouva dans son cabinet un paquet de libelles très-violens, que l'on avoit faits contre lui, sur lequel il avoit écrit de sa main : « Je pardonne aux auteurs de ces livres, » & je prie Dieu qu'il leur pardonne aussi ».

Je ne m'étendrai point sur la beauté de son génie, & l'excellence de son caractere ; c'est assez de renvoyer le lecteur à l'histoire de sa vie, & à son oraison funebre, par Burnet évêque de Salisbury. La reine parloit de lui avec tant de tendresse, que quelquefois même elle en versoit des larmes. En 1675, il donna au public le *Traité des principes & des devoirs de la religion naturelle*, de l'évêque Wilkins ; & il y mit une préface. En 1683, il fut l'éditeur des œuvres du docteur Barrow, & l'année suivante, de celles de M. Ezéchias Burton ; mais ses sermons ont rendu son nom immortel ; il en avoit paru pendant sa vie un volume *in-fol.* Après sa mort le docteur Barker, son chapelain, donna les autres en 2 *vol. in-fol.* dont le manuscrit se vendit deux mille cinq cens guinées. Ce fut la seule succession qu'il laissa à recueillir à sa famille, parce que sa charité consommoit tout son revenu annuel aussi régulierement qu'il le recevoit. Les sermons de ce digne mortel, passent pour les meilleurs qu'on ait jamais faits, & se réimpriment sans cesse en anglois. M. Barbeyrac en a donné une traduction françoise en six vol. *in-12.* & depuis on en a publié deux autres volumes tirés des *Œuvres posthumes.* La traduction hollandoise forme six volumes *in-4°.*

M. Burnet dit qu'il n'a jamais connu d'homme qui eût le jugement plus sain, le caractere meilleur, l'esprit plus net, & le cœur plus compatissant ; ses principes de religion & de morale étoient grands & nobles, sans la moindre tache de relâchement ou de superstition ; sa maniere de raisonner simple, claire, & solide, jointe à ses autres talens, l'ont fait regarder par tous les connoisseurs, comme ayant porté la prédication au plus haut degré de perfection dont elle soit susceptible. Je ne sache pas, dit le spectateur, avoir jamais rien lu qui m'ait fait tant de plaisir : son discours sur la sincérité est d'un mérite rare, en ce que l'auteur en fournit lui-même l'exemple, sans pompe & sans rhétorique. Avec quelle douceur, en quels termes si convenables à sa profession, n'expose-t-il pas à nos yeux le mépris que nous devons avoir pour le défaut opposé ; pas la moindre expression trop vive ou piquante ne lui est échappée ; son cœur étoit mieux fait, & l'homme de bien l'emportoit toujours de beaucoup sur le bel esprit.

Walton (Brian), évêque de Chester, naquit en 1600, & étudia à Cambridge en qualité de servant (*seizer*). Il obtint successivement de petits bénéfices, & fut nommé en 1639, chapelain ordinaire du roi ; mais il fut continuellement maltraité dans le tems de la guerre civile. Enfin, après le rétablissement de Charles II. il fut sacré évêque de Chester, en 1660, & mourut l'année suivante à Londres, dans la soixante-unieme année de son âge.

Il forma le magnifique projet de la polyglotte d'Angleterre, & mit la derniere main à cet ouvrage qui parut à Londres en 1657, en six volumes *in-fol.* J'ai parlé ailleurs de cette polyglotte, à l'impression de laquelle plusieurs personnes de distinction contribuerent généreusement.

Wharton (Thomas), célébre médecin anglois, naquit vers l'an 1610, devint un des professeurs du college de Gresham, & mourut à Londres en 1673. Il publia en 1656, son *Adenographia*, réimprimé à Amsterdam en 1659, *in-8°.* Il donne dans cet ouvrage une description de toutes les glandes du corps humain, plus exacte qu'il n'en avoit encore paru, & leur assigne des fonctions plus nobles que celles qu'on leur attribuoit avant lui, comme de préparer & de dépurer le suc nourricier ; il a fait connoître les différences des glandes & leurs maladies ; enfin il a découvert le premier le conduit des glandes maxillaires, par lequel la salive passe dans la bouche.

Je ne dois pas oublier de dire que le fameux Jean Wicliffe, ou Wiclef, naquit environ l'an 1324, proche de Richemont, bourg de l'*Yorck-shire.* Après avoir fait ses classes, il fut aggregé à Oxford, en 1341, au college de Merton, & s'y distingua par

ſes talens. Non content d'exceller dans l'étude de l'Ecriture ſainte, & des ouvrages des peres, il apprit auſſi le droit civil, le droit canon, & les lois d'Angleterre. Il compoſa des homélies, qui lui valurent le titre de *docteur évangélique*.

L'an 1369, Wiclef s'acquit l'eſtime de l'univerſité, en prenant ſon parti contre les moines mendians, qui prétendoient être reçus docteurs en théologie, ſans ſubir les examens requis; mais cette entrepriſe lui couta cher: car en 1367, il fut chaſſé de l'univerſité par Langham, archevêque de Cantorbery, qui affectionnoit les moines & la cour de Rome. Ajoutez que l'année précédente il avoit pris le parti du roi Edouard, & du parlement, contre le pape; cependant en 1372, il fut nommé malgré les moines, profeſſeur en théologie à Oxford, & pour lors il attaqua ouvertement dans ſes leçons, les abus qui régnoient dans les ordres mendians.

Il fut un des députés d'Edouard auprès de Grégoire XI. qui ſiégeoit à Avignon, pour le prier de ne plus diſpoſer des bénéfices d'Angleterre. A ſon retour il combattit le luxe & la doctrine de Rome, l'ignorance & la vanité des prélats de cette cour. Le pape extrémement irrité, écrivit au roi, à l'univerſité d'Oxford, à l'archevêque de Cantorbery, & à l'évêque de Londres, de faire empriſonner Wiclef.

Le duc de Lancaſtre le protégea, & l'accompagna à Londres où il avoit été cité; cette grande protection lui fut favorable, & l'aſſemblée convoquée à ce ſujet, ſe ſépara ſans rien prononcer contre lui. Wiclef écrivit peu de tems après, un livre touchant le ſchiſme des pontifes, & la néceſſité de rejetter tous les dogmes qui ne ſont pas fondés ſur l'Ecriture.

Son entrepriſe de la traduction de la Bible en anglois, déplut fort aux eccléſiaſtiques; il ne les irrita pas moins en attaquant ouvertement la tranſubſtantiation. On le perſécuta, on ſaiſit ſes livres, & on lui ôta ſon profeſſorat. Il ſe retira dans ſa cure à Lutterworth, où il mourut en 1384. Ses diſciples ſe multiplierent prodigieuſement, ſur-tout depuis la loi que le parlement fit en 1400, contre le wicléfiſme. Cette loi portoit la peine du feu contre ceux qui enſeigneroient cette doctrine, ou qui favoriſeroient ſes ſectateurs.

En 1428, Richard Flemming, évêque de Lincoln, à la ſollicitation du pape, fit ouvrir le caveau de Wiclef, bruler ſes os, & jetter ſes cendres dans un courant qui porte le nom de *Swift*; mais ſes livres en grand nombre ne furent que plus recherchés, & le wicléfiſme adopté en ſecret, jetta tacitement de profondes racines, qui produiſirent un ſiecle après la révolution de la religion aujourd'hui régnante dans la Grande Bretagne. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

YORIMAN, l', (*Géog. mod.*) province de l'Amérique, dans la Guyane. Elle a ſoixante lieues, le long de la riviere des Amazones. Ses habitans ſont en grand nombre, & vont tout nuds, tant hommes que femmes. Ils n'habitent pas ſeulement la terre ferme de cette province, mais les grandes îles que forme la riviere des Amazones, par divers bras étendus. (*D. J.*)

YOUGHILL, (*Géog. mod.*) & par quelques-uns *Younghall*; ville d'Irlande, dans la province de Mounſter, au comté de Cork, avec un bon port, & un quai fortifié, à l'embouchure de la riviere Blackwater, ſur les confins de Waterford, à huit milles au levant de Cloyn; elle eſt riche, peuplée, & envoie deux députés au parlement d'Irlande. *Longitude 9. 30. latit. 51. 50.* (*D. J.*)

YOURE, l', (*Géog. mod.*) en latin *Urus*, riviere d'Angleterre, en Yorckshire. Elle a ſa ſource aux confins de Weſtmorland, reçoit dans ſon ſein la Swalle, prend alors le nom d'Ouſe, paſſe à Yorck, & tombe dans l'Humber. (*D. J.*)

YPAINA, ſ. f. (*Hiſt. mod. Superſtition.*) c'eſt le nom que les Mexiquains donnoient à une de leurs fêtes ſolemnelles, qui ſe célébroient au mois de Mai, en l'honneur de leur dieu *Vitziliputzli*. Deux jeunes filles, conſacrées au ſervice du temple, formoient une pâte compoſée de miel & de farine de maïz, dont on faiſoit une grande idole, que l'on paroit d'ornemens très-riches, & que l'on plaçoit enſuite ſur un brancard. Le jour de la fête, dès l'aurore, toutes les jeunes filles mexicaines, vêtues de robes blanches, couronnées de maïz grillé, ornées de bracelets & de guirlandes de la même matiere, fardées & parées de plumes de différentes couleurs, ſe rendoient au temple pour porter l'idole juſqu'à la cour. Là des jeunes gens la recevoient de leurs mains, & la plaçoient au pié des degrés, où le peuple venoit lui rendre ſes hommages; enſuite de quoi on portoit le dieu en proceſſion vers une montagne, où l'on faiſoit promptement un ſacrifice; on partoit de-là avec précipitation, & après avoir fait deux nouvelles ſtations, on revenoit à Mexico. La proceſſion étoit de quatre lieues, & devoit ſe faire en quatre heures. On remontoit le dieu dans ſon temple, au milieu des adorations du peuple, & on le poſoit dans une boëte parfumée & remplie de fleurs: pendant ce tems, de jeunes filles formoient avec la même pâte dont l'idole étoit faite, des maſſes ſemblables à des os, qu'elles nommoient les *os du dieu Vitziliputzli*. Les prêtres offroient des victimes ſans nombre, & béniſſoient les morceaux de pâte que l'on diſtribuoit au peuple; chacun les mangeoit avec une dévotion merveilleuſe, croyant ſe nourrir réellement de la chair du dieu. On en portoit aux malades, & il n'étoit point permis de rien boire ou manger avant que de l'avoir conſommée. *Voyez l'hiſt. générale des voyages, tom. XII. in-4°. pag. 547. & ſuiv.*

YPEREAU, *ou* YPREAU, ſ. m. (*Jardinage.*) c'eſt ainſi que nos jardiniers appellent une eſpece d'orme à larges feuilles, originaire de la ville d'Ypres, & qu'on cultive beaucoup dans ce royaume.

YPRES, *ou* IPRES, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, au comté de Flandres, dans une fertile plaine, ſur le ruiſſeau d'Yper, à 7 lieues ſud-eſt de Nieuport, à 9 de Dunkerque, de Saint-Omer, & de Bruges, à treize de Gand, à 6 de Lille, & 55 de Paris.

C'étoit autrefois une grande ville qui avoit trois fois le circuit qu'elle a aujourd'hui. Vers l'an 800, les Normands la ſaccagerent; Baudouin la répara en 880; elle fut brulée l'an 1240, & malgré cela, au dénombrement qui s'en fit deux ans après, on y compta deux cens mille habitans; mais à peine y en compte-t-on aujourd'hui douze mille. Elle contient quatre paroiſſes, dix-huit couvens, & pluſieurs hopitaux.

Son évêché, ſuffragant de Malines, fut érigé en 1559, par le pape Paul IV. Le prince de Condé prit *Ypres* en 1648, & la perdit l'année ſuivante. Louis XIV. la reprit en 1678, & elle lui fut cedée par le traité de Nimègue; mais elle paſſa à la maiſon d'Autriche, par les traités d'Utrecht, de Radſtat, & de Bade. Louis XV. la prit en 1744, & l'a rendue démantelée, par la paix d'Aix-la-Chapelle. *Longitude*, ſuivant Caſſini & Scheuchzer, *26. 51. 30. latitude 47. 22.*

Hyperius (Gérard-André) théologien proteſtant, naquit à *Ypres* en 1511, & mourut profeſſeur à Marpourg, en 1564, à 53 ans. Il compoſa beaucoup de livres tant ſur la théologie que ſur les ſciences humaines. Un moine eſpagnol, nommé Laurentius a Villavicentio, en fit imprimer deux ſous ſon nom, au rapport de Keckerman & de Colomies.

Lupus (Chrétien), ſavant religieux auguſtin, & l'un des célebres théologiens de ſon ordre, naquit à

Ypres dans le dernier ſiecle, & mourut à Louvain en 1681, à 70 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages en latin, & quelques-uns ne manquent pas d'érudition; tels ſont, 1°. des commentaires ſur l'hiſtoire des canons des conciles; 2°. un recueil de monumens concernant les conciles d'Ephèſe & de Calcédoine.

Rupert, bénédictin du douzieme ſiecle, qui devint abbé de Deutſch, étoit né dans le territoire d'*Ypres*, & mourut en 1155, à 44 ans. Toutes ſes œuvres ont été imprimées à Paris en 1638, en 2 *vol. in-fol.* On pourra juger de leur mérite, en conſidérant qu'elles conſiſtent en quarante-deux livres ſur la Trinité, & en commentaires ſur l'Ecriture, par les principes de la dialectique, & de la théologie ſcholaſtique. (*D. J.*)

YPSILOIDE, (*Anat.*) eſt une des ſutures vraies du crâne, appellée ainſi à cauſe qu'elle reſſemble à l'*y* ou upſilon. *Voyez* SUTURE.

Quelques-uns appellent cette ſuture, λαμβδοειδης, *lambdoïdes*. *Voyez* LAMBDOIDES.

Il y a encore un os placé à la racine de la langue, qu'on appelle *ypſiloïde* ou *hyoïde*. *Voyez* HYODE.

YPUPIAPRA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de monſtres marins des mers du Bréſil. On prétend qu'ils ont une tête qui approche de la face humaine, avec des yeux fort enfoncés. Les femelles ont, dit-on, une chevelure; on les trouve à l'entrée du Jagoaripé, à quelque diſtance de la baie de tous les Saints. Cet animal, qui pourroit bien être exagéré par les Portugais, tue, dit-on, les Indiens à force de les embraſſer étroitement; mais on prétend que ce n'eſt point pour les dévorer: on aſſure même que ces monſtres gémiſſent des effets de leur maladreſſe. Cependant ils leur enlevent les yeux, le nez & les parties naturelles. *Credat judæus*, &c.

Y Q

YQUETAYA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) plante du Bréſil, que MM. Homberg & Marchand prétendent être notre grande ſcrophulaire aquatique. On attribue à l'*yquetaya* la propriété d'ôter au ſéné ſon mauvais goût & ſon odeur déſagréable, ſans rien diminuer de ſes vertus. M. Marchand prétend auſſi que l'eſpece de ſcrophulaire que nous venons de nommer, a le même avantage. *Voyez* SCROPHULAIRE. (*D. J.*)

Y R

YRAIGNE, *Voyez* ARAIGNÉE.

YRIER DE LA PERCHE, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Limouſin, ſur l'Ill, avec titre de prevôté, & une collégiale. Elle a pris ſon nom moderne de S. Yrier qui y a fondé un monaſtere. (*D. J.*)

Y S

YSARD *ou* YZARD, (*Diete & Mat. méd.*) nom ſous lequel on connoît dans les Pyrénées l'animal plus connu en françois ſous le nom de *chamois*. *Voyez* CHAMOIS.

Les prétendues propriétés médicamenteuſes de quelques matieres retirées de l'*yzard* ou chamois, ſont rapportées à l'*article* CHAMOIS, *Mat. méd.* Ses qualités diététiques ſont les mêmes que celles du chevreuil, auquel l'*yſard* eſt pourtant un peu inférieur pour le goût. *Voyez* CHEVREUIL, *Diete & Mat. méd.* (*b*)

YSENDICK, (*Géog. mod.*) petite ville des Provinces-unies, dans la Flandre, à quelque diſtance d'un bras de l'Eſcaut occidental, appellé le *Blic*, proche la mer, à un mille de Biervliet, à 5 au nord-eſt de Middelbourg, & à 5 à l'eſt de l'Ecluſe. Les Etats-généraux à qui elle appartient, en ont fait une fortereſſe preſque imprenable. C'eſt le boulevard de la Zélande, du côté de la Flandre. *Long. 21. 10. latit. 51. 18.* (*D. J.*)

YSSEL, L', (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, qui a ſes deux principales ſources au pays de Munſter & dans le duché de Cleves. La plus ſeptentrionale des deux ſources, entre dans le comté de Zutphen. La méridionale ſe joint avec l'autre ſource, baigne Doesbourg, Zutphen, Deventer & Kempen, où elle ſe jette dans le Zuyderzée, dans la province d'Overiſſel. La riviere d'*Yſſel* qui coule à Oudewater, à Gouda, & qui va tomber dans la Meuſe au-deſſus de Rotterdam, eſt différente de l'*Yſſel* qui prend ſa ſource dans le duché de Cleves. Peut-être néanmoins que ces deux rivieres n'en faiſoient qu'une ſeule anciennement.

Quoi qu'il en ſoit, Druſus, ſurnommé *Germanicus*, fils de Claude-Tibere Néron, joignit le Rhein & l'*Yſſel* par un canal qui ſubſiſte encore aujourd'hui, & il commença des digues ſur le bord du Rhein, qui furent achevées 63 ans après par Paulin Pompée. C'eſt cet illuſtre Druſus qui mourut âgé de 30 ans ſur le bord de la Lippe, *Luppia* (riviere de Weſtphalie), dans ſon camp, que cette perte fit nommer *le camp déteſtable*, (*caſtra ſcelerata.*) Rome dreſſa des ſtatues à Druſus, & on éleva en ſon honneur des arcs de triomphe, & des mauſolées juſque ſur les bords du Rhein. Velleïus Paterculus a fait ſon éloge en deux mots. « Il avoit, dit-il, toutes les vertus que la nature humaine peut recevoir, & le travail perfectionner. (*D. J.*)

YSSELMONDE, (*Géog. mod.*) nom d'une bourgade des Provinces-unies. Cette bourgade appellée en latin, *Iſalæ oſtium*, ſe trouve dans la partie méridionale de la Hollande, & dans une île qui eſt à l'embouchure de l'Yſſel dans la Meuſe, environ à une lieue de Rotterdam.

YSSELSTEIN, (*Géog. mod.*) petite ville & château des Provinces-unies, dans la province de Hollande, aux confins de celle d'Utrecht, ſur le petit Yſſel, à environ 2 lieues d'Utrecht. *Long. 22. 28. lat. 52. 4.*

YSTED *ou* UDSTED, (*Géog. mod.*) ville de Suede dans la Scanie, ſur la côte méridionale de cette province, à 2 lieues ſuédoiſes de Malmoë, à 3 de Chriſtianſtad, & à 9 de Lunden. *Long. 30. 50. latit. 55. 38.* (*D. J.*)

Y T

YTAHU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithólog.*) nom indien d'une pierre qui ſe trouve dans le Paraguay. On dit que ce mot ſignifie *cloche ſonnante*. Elle eſt creuſe, de la groſſeur de deux poings, & elle rend un ſon quand on la frappe. Elle ſe trouve dans quelques rivieres du pays; elle a environ deux lignes d'épaiſſeur. Intérieurement elle eſt d'un verd de mer, ou quelquefois d'une couleur foncée & comme brûlée. Cette pierre eſt très-dure, & eſt jaune extérieurement, & couverte d'un ſable de la même couleur. Ce ſable eſt rempli de tubercules d'un blanc-ſale, & qui prennent le poli. On regarde cette pierre comme fort aſtringente. *Voyez* de Laet, *de lapidibus & gemmis.*

YTIC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornit. exot.*) nom qu'on donne dans les îles Philippinnes à une eſpece de canard qu'on y voit communément, & qui eſt de la groſſeur de nos canards privés. Les Chinois en font couver les œufs par la chaleur, comme on fait en Egypte pour les œufs de poulets. (*D. J.*)

Y U Y V

YUCA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante polypétale, liliacée, compoſée de ſix pétales qui

n'ont point de calice, & qui ſont attachées au reſervoir. La partie intérieure de cette fleur eſt garnie de ſix étamines & d'autant de ſommets; elles deviennent dans la ſuite un fruit oblong, diviſé en trois loges qui renferment des ſemences anguleuſes, diſpoſées en deux rangs. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que la racine n'eſt point bulbeuſe, & que les feuilles ſont pointues & reſſemblent à celles des gramen. *Pontederæ anthologia. Voyez* PLANTE.

On en a déjà donné les caracteres au *mot* CASSAVE, parce que c'eſt de ſa racine préparée qu'on fait du pain, ainſi nommé en françois, & qui ſert de nourriture aux Américains. L'*article* CASSAVE vous indiquera la maniere curieuſe dont on fait ce pain; il ne s'agit ici que de la plante.

Elle eſt nommée *yucca foliis cannabinis*, par J. B. *yucca foliis aloës*, par C. B. P. *91*. C'eſt un arbriſſeau qui croît à la hauteur de cinq ou ſix piés; ſa tige eſt ligneuſe, tortue, noueuſe, verruqueuſe, fragile, moëlleuſe: ſes feuilles ſont toujours vertes, larges comme la main, diviſées chacune en ſix ou ſept parties qui ſont comme autant de doigts. Ses fleurs ſont des cloches d'une ſeule piece, blanchâtres, ayant près d'un pouce de diametre, découpées profondément en cinq parties; le piſtil qui eſt au milieu devient un fruit preſque rond, gros à-peu près comme une aveline, compoſé de trois loges oblongues jointes enſemble, qui renferment chacune un noyau ou ſemence oblongue. Sa racine a la figure & la groſſeur d'un navet; elle eſt de couleur obſcure en-dehors & blanche en-dedans. On cultive cette plante en pluſieurs lieux de l'Amérique, dans les terres labourées en ſillons: nos curieux en cultivent même dans leurs jardins trois ou quatre eſpeces. Celle que nous venons de décrire ſouffre très-bien le froid de nos climats en plein air, & produit des fleurs.

On peut multiplier toutes les eſpeces de ce genre de plante, ſoit de graine tirée du dehors, ſoit des têtes de la plante, comme on fait pour l'aloës. On ſeme celles qu'on éleve de graine dans un pot de terre légere, qu'on tient dans une couche chaude pendant une couple de mois. Au bout de ce tems-là, on met chaque nouvelle plante dans un pot à part, qu'on entretient de même dans une couche chaude; on arroſe les pots, & on donne de l'air à la plante, autant que la ſaiſon le permet. Vers la fin de l'été, on met ces pots dans une ſerre parmi les aloës. Enfin quand les plantes ſont fortes, on en fait des bordures où elles ſe maintiennent pendant l'hiver, & fleuriſſent enſuite à merveille. (*D. J.*)

YUCATAN *ou* YUCATAN, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dépendante de la nouvelle Eſpagne. Chriſtophe Colomb en 1502, eut la premiere connoiſſance de ce pays, mais il n'y entra point. La découverte en fut faite en 1517 par François Fernandès de Cordoue. En 1527, François de Montéjo qui joint à Grijalva, avoit parcouru toute la côte de l'*Yucatan*, en fit la conquête, & en fut le premier gouverneur.

L'*Yucatan* eſt une preſqu'île qui s'avance dans le golfe de Mexique. Son terroir eſt ſi fertile en grains, qu'on y moiſſonne deux fois l'année. Il y a des mines d'or & d'argent, & pluſieurs animaux qui lui ſont particuliers, comme le pareſſeux & le chat tigre. Les vaches y ſont extrêmement groſſes.

On trouve dans cette province beaucoup de bois propre à la charpente, du miel, de la cire, du ſucre, du maïs & de la caſſe. Les habitans y ſont néanmoins en petit nombre. Outre la capitale, qui eſt Mérida, il y a la nouvelle Valladolid, Salamanque & Campêche. (*D. J.*)

YVERDUN *bailliage d'*, (*Géog. mod.*) c'eſt un des cinq du pays de Vaud en Suiſſe, qui dépendent du canton de Berne. Ce bailliage s'étend d'un côté juſqu'au mont Jura, & de l'autre environ trois lieues tirant vers Lauſanne. Il comprend dix-ſept ou dix-huit paroiſſes. (*D. J.*)

YVERDUN, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe au pays de Vaud, chef-lieu d'un bailliage de même nom, à la tête du lac de Neuchâtel, près des rivieres d'Orbe & de Thiele, qu'on paſſe ſur deux ponts, dont un ſe leve la nuit, à quinze lieues au ſud-oueſt de Berne. Cette ville nommée *Caſtrum* dans la notice des provinces, & *Ebrudunum Sabaudiæ*, dans la notice de l'empire, a toujours été aſſez forte. Elle eſt à-préſent décorée d'une grande place, bordée aux quatre côtés d'un temple, d'un château, de la maiſon de ville, & d'un grenier public. Il s'y fait du commerce, par le moyen d'un petit port que forme l'Orbe. On a trouvé à *Yverdun* quelques médailles d'empereurs & une inſcription romaine fort délabrée, & rapportée ſi diverſement par Plantin & Scheuzchzer, qu'elle eſt inintelligible. *Long. 24. 30. latit. 46. 48.* (*D. J.*)

YVETOT, (*Géog. mod.*) bourg de France en Normandie, au pays de Caux, à deux lieues de Caudebec & à ſix de Rouen. Ce bourg a le titre de *ſeigneurie*, & ſes habitans ne paient ni tailles, ni aides, ni gabelles. Cette ſeigneurie, après avoir été cent trente-deux ans dans la maiſon du Bellay, eſt entrée dans celle du marquis d'Albon S. Marcel, & les bénédictins en poſſedent aujourd'hui une partie, par leur abbaye de S. Vandreville.

On a raconté bien des fables au ſujet de ce bourg, qu'on s'eſt aviſé pendant long-tems de qualifier de *royaume*, d'après Robert Gaguin, hiſtorien du ſeizieme ſiecle. Cet écrivain, *l. II. fol. 17.* rapporte que Gautier ou Vautier, ſeigneur d'*Yvetot*, chambrier du roi Clotaire I. ayant perdu les bonnes graces de ſon maître par des charités qu'on lui prêta, & dont on n'eſt pas avare à la cour, s'en bannit de ſon propre mouvement, paſſa dans les climats étrangers, où pendant dix ans il fit la guerre aux ennemis de la foi; qu'au bout de ce terme, ſe flattant que la colere du roi ſeroit adoucie, il reprit le chemin de la France; qu'il paſſa par Rome où il vit le pape Agapet, dont il obtint des lettres de recommandation pour le roi, qui étoit alors à Soiſſons capitale de ſes états. Le ſeigneur d'*Yvetot* s'y rendit un jour de vendredi-ſaint de l'année 536; & ayant appris que Clotaire étoit à l'égliſe, il fut l'y trouver, ſe jetta à ſes piés, & le conjura de lui accorder ſa grace par le mérite de celui qui en pareil jour avoit répandu ſon ſang pour le ſalut des hommes; mais Clotaire, prince farouche & cruel, l'ayant reconnu, lui paſſa ſon épée au-travers du corps.

Gaguin ajoute que le pape Agapet ayant appris une action ſi indigne, menaça le roi des foudres de l'Egliſe, s'il ne réparoit ſa faute, & que Clotaire juſtement intimidé, & pour ſatisfaction du meurtre de ſon ſujet, érigea la ſeigneurie d'*Yvetot* en royaume, en faveur des héritiers & des ſucceſſeurs du ſeigneur d'*Yvetot*; qu'il en fit expédier des lettres ſignées de lui & ſcellées de ſon ſceau; que c'eſt depuis ce tems-là que les ſeigneurs d'*Yvetot* portent le titre de *rois*: & je trouve, par une autorité conſtante & indubitable, continue Gaguin, qu'un évenement auſſi extraordinaire s'eſt paſſé en l'an de grace 536.

Tout ce récit a été examiné ſelon les regles de la plus exacte critique, par M. l'abbé de Vertot, dans une diſſertation inſérée en 1714 parmi celles du recueil des *Mémoires des inſcriptions, tome IV. in-4°.* Ce ſavant abbé prouve qu'aucun des hiſtoriens contemporains n'a fait mention d'un événement ſi ſingulier; que Clotaire I. qu'on ſuppoſe ſouverain de cet endroit de la France où eſt ſituée la ſeigneurie d'*Yvetot*, ne régnoit point dans cette contrée; que le pape Agapet étoit déjà mort; que dans ce même tems les fiefs n'étoient point héréditaires; & qu'enfin

on ne datoit point les actes de l'an de grace, comme le rapporte Robert Gaguin.

Il eſt peut-être arrivé que dans l'eſpace de tems qui s'eſt écoulé depuis 1370 à 1390, le ſouverain, par une grace ſinguliere, tourna en franc-aleu & affranchit de tout devoir d'hommages & de vaſſalité la terre d'*Yvetot :* mais ſuppoſé qu'on veuille donner à ce franc-aleu noble le titre de *royaume*, les Anglois nos voiſins nous en fourniront un pareil qu'on appelle le *royaume de Man*, de la petite île de ce nom ſituée dans la mer d'Irlande, & au couchant de l'Angleterre.

La ſeigneurie d'*Yvetot* jouit encore aujourd'hui de tous les priviléges des francs-aleus nobles attachés à cette terre, à laquelle le vulgaire donnoit autrefois le nom de *royaume*, ainſi qu'il paroît par ces vers d'un de nos anciens poëtes :

Au noble pays de Caux,
Y a quatre abbayes royaux,
Six prieurés conventuaux,
Et ſix barons de grand arroy,
Quatre comtes, trois ducs, un roy.

Le lecteur curieux de conſulter tout ce qui regarde le prétendu royaume d'*Yvetot*, peut lire, outre la diſſertation que nous avons indiquée, le *traité de la nobleſſe* par M. de la Roque, le *Dictionnaire géographique de la France*, le *Mercure* du mois de Janvier 1726, & le traité latin du royaume d'*Yvetot* par Claude Malingre, intitulé *de falſâ regni Yvetotti narratione, ex majoribus commentariis in fragmentum redactâ*. Paris, 1615, *in-8°*. (*D. J.*)

YUMA, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, une des Lucaies, au nord de l'île de Cuba. Elle a environ vingt lieues de long & ſept de large. Les Anglois l'appellent *Long-Iſland*. *Latit.* 20. 30. (*D. J.*)

YUNA L', (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, dans l'île Hiſpaniola. Elle tire ſon origine des hautes montagnes de la Porte, & ſe rend à la mer dans la baie de Sumana. (*D. J.*)

YUNE, ſ. f. (*Comm.*) meſure des liqueurs en uſage dans le Wirtemberg.

L'*yune* contient dix maſſes, & l'ame eſt compoſée de ſeize *yunes*. *Voyez* MASSE & AME. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

YVOIRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) dent, ou plutôt défenſe de l'éléphant, qui naît aux deux côtés de ſa trompe en forme de longue corne. *Voyez* DENT.

L'*yvoire* eſt fort eſtimé à cauſe de ſa couleur, de ſon poli, & de la fineſſe de ſon grain quand il eſt travaillé. Dioſcoride dit qu'en faiſant bouillir l'*yvoire* avec la racine de mandragore l'eſpace de ſix heures, il s'amollit, en ſorte que l'on en peut faire tout ce que l'on veut. *Voyez* TEINTURE.

L'*yvoire* de l'île de Ceylan & de l'île d'Achand, a cela de particulier, qu'il ne jaunit point, comme celui de la terre-ferme, & des Indes occidentales ; ce qui le rend plus cher que l'autre.

On appelle *noir d'yvoire*, de l'*yvoire* que l'on brûle & que l'on retire en feuille quand il eſt devenu noir. On le broye à l'eau, & on en fait de petits pains plats & des trochiſques dont les Peintres ſe ſervent. *Voyez* NOIR.

YVOIRE, (*Chimie pharmaceut.*) la rapure d'*yvoire* eſt aſſez ſouvent employée par les médecins dans les tiſannes, dans les bouillons, & dans la gelée des malades ; la corne de cerf qui eſt plus commune, vaut encore mieux ; cependant puiſque l'*yvoire* eſt d'uſage, M. Geoffroy n'a pas voulu négliger de l'examiner ; voici le réſultat de ſes opérations ſur cette matiere oſſeuſe.

Une livre de rapure d'*yvoire* a donné un bouillon limpide, qui s'eſt coagulé en refroidiſſant ; mais dans l'évaporation il a dépoſé inſenſiblement une terre blanche très-fine, chargée d'une portion de ſel eſſentiel ; ce qui a obligé M. Geoffroy de refiltrer la liqueur. La partie gommeuſe qui eſt reſtée après l'évaporation de ce bouillon filtré pour la ſeconde fois, eſt devenue plus ſeche, plus dure, & plus ſolide, que celle des os de bœuf, mais moins unie, & moins liée que celle du bois de cerf. Cette matiere gommeuſe peſoit quatre onces ſept gros un grain ; analyſée, elle a donné d'abord un peu de flegme, puis un eſprit de couleur orangée, enſuite un ſel volatil blanc en ramifications, qui a peſé un gros quarante-huit grains. L'huile épaiſſe & noire qui eſt venue la derniere, peſoit avec l'eſprit trois gros trente-ſix grains. *Mém. de l'acad. an.* 1732. (*D. J.*)

YVOY, *ou* IVOY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Luxembourg françois, ſur le bord du Chier, à ſix lieues au midi de Sédan, & à 12 au couchant de Luxembourg. La paix de Riſwick en aſſura la poſſeſſion à la France ; elle fut érigée en duché en 1662, ſous le nom de *Carignan*, en faveur du prince Eugene. *Long.* 22. 53. *latit.* 49. 38. (*D. J.*)

YUPI, (*Géog. mod.*) pays d'Aſie, dans la Tartarie orientale, entre celui de Nieulan, la mer orientale, & la Chine, le long du fleuve Ségalien. Les peuples qui l'habitent ſont farouches & errans de côté & d'autre. (*D. J.*)

YVRESSE, ſ. f. (*Médecine.*) état contre nature, dérangement plus ou moins conſidérable du corps & de l'eſprit, que produiſent le plus ordinairement les liqueurs fermentées bûes avec excès. En nous renfermant, comme il convient dans notre ſujet, nous ne devons voir dans l'*yvreſſe* qu'une maladie, & nous borner à l'examen des ſymptômes qui la caractériſent, des cauſes qui l'excitent, & des remedes qui la guériſſent ; laiſſant au moraliſte & au théologien le ſoin de joindre les déſordres qu'entraîne l'*yvreſſe* en privant l'homme de ſa raiſon ; & la grandeur de la faute commiſe par cette ſorte d'intempérance, & d'en éloigner les hommes par les traits plus ou moins efficaces que leur fourniſſent la morale & la religion.

On peut relativement à la qualité & au nombre des ſymptômes, diſtinguer dans l'*yvreſſe* trois états ou degrés différens : le premier degré, ou l'*yvreſſe* commençante, s'annonce par la rougeur du viſage, par la chaleur que la perſonne qui s'enyvre y reſſent ; on voit alors ſon front ſe dérider, ſes yeux s'épanouir & reſpirer la gaieté ; l'ennuyeuſe & décente raiſon oubliée, pas encore perdue, & avec elle ſe diſſipent les ſoucis, les chagrins, & les inquiétudes qu'elle ſeule produit, & entraîne conſtamment à ſa ſuite ; l'eſprit dégagé de cet incommode fardeau eſt plus libre, plus vif, plus animé ; il devient dans quelques perſonnes plus actif & plus propre à former de grandes idées, & à les exprimer avec force ; les diſcours ſont plus joyeux, plus enjoués, plus diffus, moins ſuivis, & moins circonſpects ; mais en même tems les paroles ſont plus embarraſſées, prononcées avec moins de netteté ; on commence déjà à bégayer, & à meſure qu'on parle davantage, on parle avec moins de facilité ; la langue s'appeſantit, elle exécute ſes mouvemens avec peine, & trouve encore un obſtacle dans la ſalive qui eſt épaiſſe & gluante.

Cet état eſt proprement ce qu'on appelle *être gris ;* il n'a rien de fâcheux, n'exige aucune attention de la part du médecin ; on le regarde comme un des moyens les plus propres à répandre & à aiguiſer la joie des feſtins ; mais pour peu qu'on s'expoſe plus long-tems à la cauſe qui l'a produit, la ſcene va chan-

ger; les pleurs vont succéder aux ris, & ce trouble léger qui n'avoit servi qu'à remonter les ressorts de la machine, va dégénérer en une altération vraiment maladive; c'est le second degré de l'*yvresse*, ou l'*yvresse* proprement dite.

Alors tous les organes des sens & des mouvemens affectés deviennent incapables d'exercer comme il faut leurs fonctions; les yeux obscurcis ne sont plus que confusément frappés des objets; ils les représentent quelquefois doubles, ou agités par un mouvement circulaire; l'oreille est fatiguée par un bruissement continuel; les sens intérieurs, les facultés de l'ame, les idées, les discours, & les actions qui les expriment & en sont les suites, répondent au dérangement des organes extérieurs; on ne voit plus aucune trace ni d'esprit ni de raison; on n'apperçoit que les effets des appétits grossiers & des passions brutales; les personnes dans cet état ne parlent qu'à bâtons rompus & sans suite; ils sont dans une espece de délire dont l'objet & la nature varient dans les différens sujets; les uns l'ont gai, les autres mélancholique; ceux-ci babillent beaucoup, ceux-là sont taciturnes; quelquefois doux & tranquilles, plus souvent furieux & comme maniaques; un tremblement universel occupe les différens organes des mouvemens; la langue bégaye à chaque mot, & ne peut en articuler un seul; les mains sont portées incertainement de côté & d'autre; le corps ne peut plus se soutenir sur les piés foibles & mal assurés; il chancele de côté & d'autre à chaque pas, & tombe enfin sans pouvoir se relever. Alors l'estomac se vuide, le ventre quelquefois se lâche, les urines coulent, & un sommeil accompagné de ronflement troublé par des songes laborieux succede à tous ces symptômes, & les termine plus ou moins promptement.

Ce second degré d'*yvresse* très-familier à nos buveurs de vin & de liqueurs fermentées, est une maladie en apparence très-grave; & elle le seroit en effet, si elle étoit produite par une autre cause; elle ne laisse même aucune suite fâcheuse pour l'ordinaire, à-moins que devenant habituelle, elle ne mérite le nom d'*yvrognerie*. Dans la plûpart des sujets elle se dissipe après quelques heures de sommeil; les buveurs sont censés pendant ce tems *cuver* leur vin; on en a vu rester *yvres* pendant plusieurs jours. David Spilenberger rapporte qu'un homme toutes les fois qu'il s'enyvroit, restoit dans cet état durant trois jours, (*Miscell. nat. curiosor. ann. II. observ. 70.*) Il peut arriver que ce degré d'*yvresse* soit suivi du troisieme, le plus grave de tous, & celui qui exige les secours du médecin.

Je fais consister ce troisieme degré dans l'apparition des accidens graves & moins ordinaires, tels que la folie, les convulsions, l'apoplexie, *&c.* qui succedent aux symptomes que nous venons de détailler, ou qui suivent immédiatement l'usage des corps enyvrans. Lorsque l'*yvresse* est à ce point, le danger est grand; il est cependant moins pressant & moins certain que si ces symptomes devoient leur naissance à toute autre cause; pour prononcer plus sûrement sur la grandeur du péril que courent les personnes yvres, dans ces circonstances il faut attendre que le vin soit cuvé, comme l'on dit, s'il est la cause de l'*yvresse*, parce que si les accidens persistent avec la même force, il y a tout à craindre pour les jours du malade. Hippocrate a remarqué que si une personne yvre devenoit tout-à-coup muette ou apoplectique, elle mouroit dans les convulsions, à-moins que la fievre ne survînt, ou qu'elle ne reprît la parole dans le tems que l'*yvresse* a coutume de cesser. *Aphor. 3. lib. V.*

Antoine de Pozzis raconte qu'un fameux buveur fut pendant une *yvresse* tourmenté de vives douleurs de tête excitées par le déchirement de la dure-mere, & qui ne cesserent que lorsque les os du crane se furent écartés les uns des autres: cet écartement qui étoit d'un pouce, avoit lieu à la future coronale; depuis cet instant cet homme eut l'avantage de pouvoir boire très-copieusement sans s'incommoder & d'enyvrer tous ceux qui vouloient disputer avec lui. Il ne manque pas d'exemples de personnes qui ont accéléré leur mort par l'excès du vin, mais c'est moins par l'*yvresse* que par l'yvrognerie, c'est-à-dire que leur mort a été moins la suite des symptomes passagers qui caractérisent l'*yvresse*, que l'effet de l'altération lente & durable que fait sur la machine l'excès des liqueurs fermentées réitéré souvent, l'yvrognerie ou l'*yvresse* habituelle. Lorsque les personnes yvres meurent, c'est pour l'ordinaire promptement & dans quelque affection soporeuse; les yvrognes voient la mort s'avancer à pas lents, précédée par des gouttes-roses, des tremblemens, des paralysies, & déterminée le plus souvent par des hydropisies du bas-ventre ou de la poitrine.

Dans la description de l'*yvresse* que nous venons de donner, nous nous sommes uniquement attachés à celle qui se présente le plus fréquemment, peut-être même la seule véritable, qui est l'effet du vin & des liqueurs spiritueuses, & qu'on a plus spécialement désignée sous le nom de *témulence*, dérivé de *temetum*, ancien mot latin banni aujourd'hui de l'usage, qui signifioit *vin*. On voit cependant assez souvent produits par d'autres causes des symptomes assez analogues à ceux que nous avons exposés, & au concours desquels on a donné le nom générique d'*yvresse*. Parmi ces causes on range d'abord toutes les substances narcotiques veneneuses, parce qu'avant de produire leur effet immédiat, qui est l'assoupissement plus ou moins fort, l'apoplexie ou le troisieme degré d'*yvresse*; elles excitent, quand leur action est lente, l'espece de gaieté, le délire & ensuite la stupeur qui caractérisent les autres degrés d'*yvresse*: ce qu'elles font aussi quand elles sont prises à petite dose ou par des personnes habituées; dans cette classe sont renfermés les solanum, les stramonium, la mandragore, la belladona, la ciguë, les noix folles, *nuces insanas*, dont parle Clusius, la noix myristique, suivant Lobelius, les feuilles de chanvre, fort usitées chez les Egyptiens sous le nom d'*assis*, le suc des pavots ou l'opium, avec lequel les Turcs s'enyvrent fréquemment, & dont ils composent, suivant Mathiole & Sennert, leur *maslach*, liqueur très-enyvrante; quand ils vont au combat, ils se servent aussi de l'opium pour s'étourdir & s'animer; ils n'en prennent que ce qu'il faut pour produire le commencement du premier degré d'*yvresse*. Les semences d'yvraie, dont le nom fort analogue à celui d'*yvresse*, paroît ou l'avoir formé ou en avoir été formé, sont aussi très-propres à enyvrer; ceux qui mangent du pain dans lequel elles entrent en certaine quantité, ne tardent pas à s'en appercevoir par des maux de cœur, des douleurs de tête, des vertiges, le délire, en un mot l'*yvresse* qui succede aussitôt; quelquefois les convulsions surviennent; le vomissement & le sommeil terminent ordinairement ces accidens. Schenkius dit avoir vu excité par l'usage de ces grains une nyctalogie; Jacques Wagner, outre plusieurs exemples d'*yvresse* produites par la même cause, rapporte une histoire qui fait voir que les faits les plus absurdes ne manquent jamais d'être attestés par quelque autorité: « dans une maison de campagne, un » cheval ayant mangé une grande quantité d'yvraie, » tomba comme mort, & ayant été réputé tel, il » fut porté dehors où il fut écorché; après que l'*y*- » *vresse* fut dissipée, le cheval se réveille & revient » tranquillement dans l'écurie, au grand étonne- » ment de ceux qui furent les témoins de cet évé- » nement singulier ». On en trouve le détail manus-

crit fait ſur le champ avec autenticité dans la biblioteque publique d'une ville voiſine, *Tigurum*. Je doute fort que ce témoignage ſuffiſe pour forcer la croyance des lecteurs peu faciles.

Le lait, ſuivant quelques auteurs, mérite auſſi d'être regardé comme une des cauſes d'*yvreſſe*; il produit fréquemment cet effet chez les Scythes & les Tartares, après qu'ils lui ont fait ſubir quelques préparations; les principales ſont, au rapport des hiſtoriens, la fermentation & la diſtillation; quoique nous ignorions la maniere d'exciter dans le lait la fermentation ſpiritueuſe, la nature muqueuſe du lait & ſon paſſage à l'acide nous la font concevoir très-poſſible; & peut-être pourrions-nous l'obtenir ſi nous pouvions prendre le lait dans l'inſtant où la fermentation acéteuſe commence, & ſi nous ſavions rendre cette fermentation plus lente; le breuvage qui réſulte de ce lait fermenté, eſt, ſuivant Luc, dans ſa relation des Tartares, appellé par les habitans *chyme* ou *poza*. Proſper Alpin prétend que la liqueur à laquelle on donne ce nom, eſt faite avec la farine d'yvraie, les ſemences de chanvre & l'eau. Il n'eſt pas auſſi facile d'imaginer comment le lait peut par la diſtillation fournir une liqueur enyvrante & par conſéquent ſpiritueuſe. Quoique Sennert croie en trouver la raiſon dans la nature du beurre, qui étant gras & huileux, doit, ſuivant lui, donner des huiles peu différentes des eſprits; l'état de perfection où eſt aujourd'hui la chimie, ne permet pas de recevoir de pareilles explications; il eſt plus naturel de penſer que le fait examiné par des yeux peu chimiſtes, ſe trouve faux ou conſidérablement altéré, du-moins il eſt permis d'en douter juſqu'à ce qu'il ait été vérifié par des obſervateurs éclairés.

Nous porterons le même jugement ſur la faculté enyvrante que quelques auteurs ont attribuée à certaines eaux; telle eſt ſur-tout celle du fleuve Lincerte dont les effets paſſent pour être ſemblables à ceux du vin. Ovide dit que

Hunc quicumque parùm moderato gutture traxit,
Haud aliter titubat ac ſi mera vina bibiſſet.
Metam. lib. XV.

Séneque rapporte la même choſe, *quæſt. natur. lib. III. cap. xx.* Ce fait vrai ou faux eſt encore atteſté par Pline, *hiſtor. natur. lib. II. cap. 103.* Cependant malgré ces autorités, il ne laiſſe pas d'être regardé comme très-incertain. Le témoignage d'un poëte menteur de profeſſion, d'un philoſophe peu obſervateur & d'un naturaliſte pris ſouvent en défaut, ne paroiſſent pas aſſez déciſifs aux perſonnes difficiles.

Bacon de Verulam aſſure que les poiſſons jettés du Pont-Euxin dans de l'eau douce, y ſont d'abord comme enyvrés, *hiſt. natur. & art.* Il a pris cette inquiétude, cette agitation qu'ils éprouvent en paſſant dans une eau ſi différente, pour une véritable *yvreſſe*; mais c'eſt abuſer des termes que de confondre ces effets.

L'action de ces différentes cauſes n'étant ni bien décidée, ni même ſuffiſamment conſtatée, & les principes par leſquels elles agiſſent, étant peu ou mal connus, nous ne nous y arrêterons pas davantage; nous entrerons dans un détail plus circonſtancié au ſujet des liqueurs fermentées qui ſont les cauſes d'*yvreſſe* les plus fréquentes & les plus exactement déterminées; nous allons examiner en premier lieu, dans quelle partie réſide la faculté d'enyvrer: 2°. quelle eſt la façon d'agir ſur le corps pour produire cet effet.

On appelle en général liqueurs fermentées celles qui ſont le produit de la fermentation ſpiritueuſe: elles contiennent un eſprit ardent inflammable, un ſel acide, & ſouvent une partie extractive qui les colore, que Becher appelle *la ſubſtance moyenne*; quoique tous les végétaux qui contiennent une certaine quantité de corps doux, ſucré ou muqueux, ſoient ſuſceptibles de cette fermentation, on n'y expoſe dans ces pays pour l'uſage, que les raiſins qui donnent le vin, les poires & les pommes qui fourniſſent le poiré & le cidre, & les grains dont on fait la biere. *Voyez tous ces articles.* Dans les Indes, au défaut de ces fruits, on fait fermenter les ſucs des bouleaux, des acacia, des palmiers; les Maldives font du pain & du vin avec le palmier ſagoutier; & les Tartares, ſi nous en croyons nos voyageurs, tirent du lait une liqueur ſpiritueuſe; on n'obſerve dans toutes ces liqueurs préparées avec ces diverſes ſubſtances, aucune différence eſſentielle; elles contiennent les mêmes principes plus ou moins purs & combinés dans des proportions inégales; les médecins ne ſont pas d'accord ſur le principe qui contient la cauſe matérielle de l'*yvreſſe*; les uns prétendent que c'eſt l'eſprit ou la partie ſulphureuſe; les autres ſoutiennent que c'eſt l'acide; ils ſe réuniſſent tous à regarder la partie extractive colorante comme inutile; ou pourroit cependant leur objecter que la biere dans laquelle on a mis une plus grande quantité de houblon qui fait l'office de ſubſtance moyenne, & qui retarde la formation du ſpiritueux, eſt beaucoup plus enyvrante que les autres. Pour répondre à ce fait qui paroît concluant, ils ſeroient obligés de ſoutenir que la ſtupeur, l'engourdiſſement, l'eſpece de délire & les autres ſymptomes excités par ces ſortes de bierre, ne ſont pas une véritable *yvreſſe*, mais une maladie particuliere fort analogue à l'effet des plantes ſoporiferes; il eſt vrai que l'eau-de-vie, l'eſprit-de-vin, les vins blancs, *&c.* n'enyvrent pas moins quoique privés de cette partie.

Tachenius & Beckius, partiſans de la pathologie acide, n'ont pas cru devoir excepter l'*yvreſſe* d'une regle à laquelle ils ſoumettoient toutes les autres maladies; ils ont reconnu dans le vin une partie acide, & ils lui ont attribué la faculté d'enyvrer avec d'autant plus de fondement, diſent-ils, que les plantes qui contiennent de l'alkali, ſont, ſuivant eux, le ſecours le plus efficace pour diſſiper l'*yvreſſe*. Ils ajoutent que la gaieté excitée au commencement de l'*yvreſſe*, ne ſauroit s'expliquer plus naturellement que par l'efferveſcence qui ſe fait entre les parties acides du vin & les ſubſtances alkalines des eſprits animaux, & que le ſommeil qui ſuccede enfin, & qui eſt déterminé par une plus grande quantité de liqueurs fermentées, eſt une ſuite de l'excès de l'acide ſur les alkalis, qui en détruit la force & l'activité.

Il n'eſt pas beſoin d'argumens pour réfuter l'aitiologie de la gaieté & du ſommeil établie ſur le fondement que l'acide eſt la cauſe de l'*yvreſſe*. Cette explication ridicule tombe d'elle-même; & pour en ſapper les fondemens, il ſuffira de remarquer que les vins enyvrent d'autant plus qu'ils ſont plus ſpiritueux, & par conſéquent moins acides; tels ſont les vins d'Eſpagne, d'Italie & des provinces méridionales de France, que les vins les plus tartareux ou acides, comme ceux de Bourgogne & du Rhin, ſont les moins enyvrans: que les vins foibles qui ne contiennent preſque point de tartre, comme les vins blancs, enyvrent plus promptement que les vins plus forts & en même tems plus tartareux: que l'eau-de-vie & l'eſprit-de-vin, qu'on a même fait paſſer ſur les alkalis fixes, & qui ſe trouvent & par la diſtillation & par cette opération dépouillés de tout acide ſurabondant à ſa mixtion, enyvrent à très-petite doſe & très-rapidement; on pourroit oppoſer à ce qu'ils diſent ſur la vertu des plantes alkalines contre l'*yvreſſe*, 1°. que ces plantes dont il faut retrancher les vulnéraires, & qu'il faut reſtreindre aux cruciferes, agiſſent principalement en pouſſant par les urines: 2°. que les remedes employés le plus fréquemment

& avec le ſuccès le plus conſtant ſont les acides, & en particulier le tartre. M. Rouelle m'a aſſuré avoir fait des expériences particulieres ſur ce ſel avec excès d'acide, l'avoir donné fréquemment à des perſonnes yvres, & avoir toujours obſervé que l'*yvreſſe* ſe diſſipoit très-promptement, quelquefois même dans moins de demi-heure.

Toutes ces conſidérations ſi déciſives contre les prétentions de ceux qui plaçoient dans l'acide du vin ſa faculté ennyvrante, ont fait conclure à nos chimiatres modernes que cette vertu réſidoit dans la partie ſpiritueuſe, dans l'eſprit ardent inflammable, produit eſſentiel & caractériſtique de la premiere eſpece de fermentation. Ce ſentiment eſt conforme à toutes les expériences & obſervations qu'on a faites ſur cette matiere, il ſe plie avec beaucoup de facilité à tous les phénomenes chimiques & pratiques; mais l'eſprit de vin ne ſeroit-il pas aidé dans cet effet par les autres parties, par l'eau même qui entre dans la compoſition des liqueurs fermentées? Cette idée paroît tirer quelque vraiſſemblance de l'obſervation de Vigénaire; cette auteur aſſure (*tract. de aq. & fil.*) qu'une quantité donnée d'eſprit-de-vin, une once enyvre moins que la quantité de vin qui auroit pû fournir cette once d'eſprit. En ſuppoſant le fait bien obſervé, on peut y répondre, 1°. qu'on n'a fait cette expérience que ſur des allemands plus accoutumés à l'eſprit-de-vin, & par-là même diſpoſés à être, ſuivant la remarque d'Hippocrate, moins affectés par ſon action; 2°. qu'il ſe diſſipe beaucoup de parties ſpiritueuſes dans la diſtillation de l'eſprit-de-vin, qui ſouvent enyvrent les ouvriers peu circonſpects; 3°. que dans les rectifications il s'en évapore, & s'en décompoſe toujours quelque partie; 4°. enfin que l'*yvreſſe* qui eſt produite par une certaine quantité de vin, ſuppoſe toujours une diſtention & une géne dans l'eſtomac, qui peut en impoſer pour l'*yvreſſe*, ou en rendre les effets plus ſenſibles.

La partie ſpiritueuſe des liqueurs fermentées étant reconnue pour cauſe de l'*yvreſſe*, quelques chimiſtes, entr'autres Vanhelmont & Becher ont pouſſé leurs recherches plus loin; convaincus que cette partie n'étoit pas ſimple, qu'elle étoit compoſée d'autres parties, ils ont tâché de déterminer quelle étoit proprement celle qui enyvroit, & ils ſe ſont accordés à reconnoître cette vertu dans la partie qu'ils appellent *ſulphureuſe*, & qui n'eſt autre choſe que ce que Stahl & les chimiſtes qui ont adopté ſes principes, déſignent ſous le nom d'*huile* très-atténuée, à laquelle l'eſprit-de-vin doit ſon inflammabilité; ce ſentiment eſt très-probable, & paroît d'autant plus fondé que l'éther, qui n'eſt vraiſemblablement que cette huile, a la faculté d'enyvrer dans un degré éminent; il y a cependant lieu de penſer que les autres parties de l'eſprit de vin concourent à reſtraindre cet effet dans les bornes de l'*yvreſſe*; du-reſte le rapport qu'on admet entre ce ſoufre du vin, & le ſoufre qu'on dit retirer des ſubſtances narcotiques, ne paroît pas trop exact, & l'explication des phénomenes de l'*yvreſſe* fondée ſur ces principes, n'eſt point du tout ſatisfaiſante.

Après avoir déterminé quelle eſt dans les liqueurs fermentées la partie ſtrictement enyvrante, il nous reſte à examiner la maniere dont elle agit ſur le corps pour produire ſes effets; mais dans cet examen nous ſommes privés du témoignage des ſens, & par conſéquent du ſecours de l'expérience & de l'obſervation, & réduits à n'avoir pour guide que l'imagination, & pour flambeau que le raiſonnement; ainſi nous ne pouvons pas eſpérer de parvenir à quelque choſe de bien certain & de bien conſtaté. Toutes les théories qu'on a eſſayé de nous donner de cette action, prouvent encore mieux combien il eſt difficile d'atteindre même le vraiſemblable; parmi les médecins qui ſe ſont occupés de ces recherches, les uns ont avec Tachenius & Beckius, ſuppoſé qu'il y avoit des eſprits animaux, & que ces eſprits animaux étoient, comme nous l'avons déja dit, d'une nature alkaline, que la partie du vin qui enyvroit, étoit acide, & qu'il ſe faiſoit une efferveſcence entre ces ſubſtances oppoſées; les autres qui ont avec Becher & Vanhelmont, placé la vertu enyvrante dans ce ſoufre du vin, ont exprimé ſon action par la viſcoſité & la ténacité des parties du ſouffre qui arroſoit, embourboit & enchaînoit pour-ainſi-dire les eſprits animaux, & les rendoit incapables d'exercer leurs fonctions. Ceux-ci ont crû que les vapeurs du vin montoient de l'eſtomac à la tête, comme elles montent du fond d'un alambic dans le chapiteau, qu'elles affectoient le principe des nerfs, & en engourdiſſoient les eſprits; ceux-là plus inſtruits ont penſé que toute l'action des corps enyvrans avoit lieu dans l'eſtomac, & que les nerfs de ce viſcere tranſmettoient au cerveau l'impreſſion qu'ils recevoient par une ſuite de la correſpondance mutuelle de toutes les parties du corps, & de la ſympathie plus particuliere qu'il y a entre la tête & l'eſtomac; ils ont en conſéquence voulu qu'on regardât l'*yvreſſe* comme une eſpece d'indigeſtion qui étoit ſuivie & terminée par une purgation; cette aitiologie eſt la ſeule qui ſoit dans quelques points conforme à l'obſervation, & qui ſatisfaſſe à une partie des phénomenes; nous remarquerons cependant qu'elle ne ſauroit être généralement adoptée: nous ne nous arrêterons pas aux autres, qui plus ou moins éloignées de la vraiſſemblance, ne valent pas la peine d'être réfutées. Lorſque l'*yvreſſe* eſt excitée par une grande quantité de liqueurs, il n'eſt pas douteux qu'il n'y ait alors une véritable indigeſtion; mais peut-on ſoupçonner cette cauſe, lorſque l'*yvreſſe* ſera occaſionnée par un ſeul verre de vin ſpiritueux, d'eau-de-vie, ou d'eſprit de-vin? je conviendrai encore que dans ce cas là les cauſes d'*yvreſſe* ont fait leur principal effet ſur l'eſtomac, & n'ont affecté que ſympathiquement le cerveau; mais cette façon d'agir ne pourra avoir lieu, ſi l'on prend le vin en lavement, & que l'*yvreſſe* ſurvienne, comme l'a obſervé Borellus, *cap. j. obſerv. 56*; encore moins pourra-t-on la faire valoir pour les *yvreſſes* qu'excite l'odeur des liqueurs fermentées. Le ſyſtême ingénieux de Mead ſur l'action des narcotiques, qui eſt le fondement de celui-ci, tombe par le même argument, qui eſt ſans réplique; on voit des perſonnes s'endormir en paſſant dans des endroits où il y a beaucoup de plantes ſoporiferes: en reſpirant l'odeur de l'opium, & par conſéquent ſans éprouver ce chatouillement délicieux dans l'eſtomac, qui fixant l'attention de l'ame, & l'affectant auſſi agréablement *qu'elle ſe croit tranſportée en paradis*, l'empêche de veiller à l'état des organes, & à l'exercice de leurs fonctions. Je ſuis très-porté à croire que les corps enyvrans, comme les narcotiques, agiſſent ſur les nerfs, que pris intérieurement ils portent leurs effets immédiats ſur ceux du ventricule; mais comment agiſſent-ils? c'eſt ce qu'il ne nous eſt pas encore poſſible de décider; l'état de nos connoiſſances actuelles ſuffit pour nous faire appercevoir le faux & le ridicule des opinions; mais il ne nous permet pas d'y ſubſtituer la vérité: conſolons-nous du peu de ſuccès de ces recherches théoriques, en faiſant attention qu'uniquement propres à exciter, & à flatter notre curioſité, elles n'apporteroient aucune utilité réelle dans la pratique.

En reprenant la voie de l'obſervation, nous avons deux queſtions intéreſſantes à reſoudre par ſon ſecours; ſavoir, dans quelles occaſions l'*yvreſſe* exige l'attention du médecin, & par quels remedes on peut

en prévenir ou en diſſiper les mauvais effets ; 1°. l'*yvreſſe* dans le premier, & le plus ſouvent dans le ſecond degré, ſe termine naturellement ſans le ſecours de l'art ; les ſymptômes qui la caractériſent alors, quoiqu'effrayans au premier aſpect, n'ont rien de dangereux ; il eſt même des cas où le trouble excité pour lors dans la machine eſt avantageux ; par exemple, dans des petits accès de mélancholie, dans l'inertie de l'eſtomac, la pareſſe des inteſtins, la diſtenſion des hypochondres, pourvu qu'il n'y ait point de maladie conſidérable, dans quelques affections chroniques, & enfin lorſque ſans être malade, la ſanté paroît languir, il eſt bon de la reveiller un peu, & une legere *yvreſſe* produit admirablement bien cet effet : les médecins les plus éclairés ſont toujours convenus qu'il falloit, de tems-en-tems, ranimer, & remonter, pour ainſi dire, la machine par quelque excès ; on s'eſt auſſi quelquefois très-bien trouvé de faire ennyvrer des perſonnes qui ne pouvoient pas dormir, & auxquelles on n'avoit pu faire revenir le ſommeil par aucun des ſecours qui paſſent pour les plus appropriés ; le troiſieme degré d'*yvreſſe* eſt toujours un état fâcheux accompagné d'un danger preſſant, les accidens qui le conſtituent indiquent des remedes prompts & efficaces ; cependant, comme nous l'avons déjà marqué, quoiqu'ils ſoient très-grands, il y a beaucoup plus d'eſpérance de guériſon, que s'ils étoient produits par une autre cauſe : ce n'eſt gueres que dans ce cas qu'on emprunte contre l'*yvreſſe* le ſecours de la médecine ; dans les autres, on laiſſe aux perſonnes yvres le ſoin de cuver leur vin, & de ſe défaire eux-mêmes par le ſommeil & quelques évacuations naturelles, de leur *yvreſſe*, on pourroit cependant en faciliter la ceſſation.

2°. Les remedes que la médecine fournit, peuvent, ſuivant quelques auteurs, remplir deux indications, ou d'empêcher l'*yvreſſe*, ou de la guérir ; le meilleur moyen pour l'empêcher, ſeroit ſans doute de s'en tenir à un uſage très-modéré des liqueurs fermentées ; mais les buveurs peu ſatisfaits de cet expédient, voudroient avoir le plaiſir de boire du vin, ſans riſquer d'en reſſentir les mauvais effets : l'on a en conſéquence imaginé des remedes qui puſſent châtrer ſa vertu enyvrante, qui pris avant de boire des liqueurs fermentées, puſſent détourner leur action ; & l'on a cru parvenir à ce but en faiſant prendre les huileux qui défendiſſent l'eſtomac des impreſſions du vin, & qui la chaſſaſſent doucement du ventre, ou des diurétiques qui le déterminaſſent promptement par les urines ; l'on a célebré ſur tout les vertus de l'huile d'olives : Nicolas Piſon prétend qu'après en avoir pris, on pourroit boire, ſans s'enyvrer, un tonneau de vin. Dominicus Leoni-Lucencis recommande pour cet effet les olives confites avec du ſel ; pluſieurs auteurs vantent l'efficacité du chou mangé au commencement du repas ; Craton vouloit qu'on le mangeât crud ; il y en a qui attribuent la même propriété aux petites raves & radis, qu'on ſert dans ces pays en hors-d'œuvre ; le lait a auſſi été ordonné dans la même vue, & enfin les pilules de Glaſius, qu'on a appellées *pilules contre l'yvreſſe*, paſſent pour avoir très-bien réuſſi dans ce cas. Plater aſſûre s'être toujours préſervé de l'*yvreſſe*, quoiqu'il bût beaucoup de liqueurs fermentées, ayant ſeulement attention de ne pas boire dans les repas qui durent long-tems, juſqu'à ce qu'il eût beaucoup mangé pendant une ou deux heures. *Obſerv. l. I. p. 41.*

Si on peut parvenir à empêcher l'*yvreſſe*, & à détourner les hommes par les ſecours moraux de s'expoſer aux cauſes qui l'excitent ; quelques auteurs promettent d'inſpirer du dégoût pour le vin, en y mêlant quelques remedes (Faſchius a fait le recueil de ceux dont on vante l'efficacité dans ce cas, *ampelograph. ſect. vj. cap. 11.*) de ce nombre ſont les renettes & l'anguille étouffées dans le vin, les œufs de chouette, les pleurs de la vigne, les raiſins de mer, *&c.* d'autres ont ajouté le brochet, les rougets, les tortues, les lézards étouffés dans le vin, la fiente de lion, les ſemences de chou, *&c.* infuſées dans la même liqueur ; il eſt peu néceſſaire d'avertir combien tous ces remedes ſont fautifs & ridicules.

Lorſque l'*yvreſſe* eſt bien décidée, & qu'il s'agit de la diſſiper, il n'y a point de remede plus aſſûré & plus prompt que les acides ; ils ſont, dit Plater, l'antidote ſpécifique de l'*yvreſſe* ; dans cette claſſe ſe trouvent compris les vinaigres, l'oxicrat, les ſucs de citron, de grenade, d'épine-vinette, le lait acide, les eaux minérales acidules, & ſur-tout le tartre du vin ; je ſuis très-perſuadé que ces remedes qui guériſſent en très-peu de tems l'*yvreſſe*, en pourroient être, pris avant de boire, des préſervatifs efficaces ; ſi l'*yvreſſe* eſt parvenue au troiſieme degré, & ſi les accidens ſont graves, il faut faire vomir tout-de-ſuite, ſoit par l'émétique, ſoit en irritant le goſier ; la nature excitant ſouvent d'elle-même le vomiſſement nous montre cette voie, que le raiſonnement le plus ſimple auroit indiqué. Langius conſeille de ne pas laiſſer dormir les perſonnes yvres avant de les avoir fait vomir. On peut auſſi employer dans les cas d'*yvreſſe* avec apoplexie, les différentes eſpeces d'irritans, les lavemens forts, purgatifs, les ſternutatoires, les odeurs fortes, les frictions, *&c.* Henri de Heers dit avoir reveillé d'une *yvreſſe* en lui tirant les poils de la mouſtache, un homme qui étoit depuis quatre jours dans une eſpece d'apoplexie, & qu'enfin après avoir éprouvé inutilement toutes ſortes de remedes on alloit trépaner. Les paſſions d'ame vives & ſubites, telles que la joie, la crainte, la frayeur, ſont très-propres à calmer ſur le champ le délire de l'*yvreſſe* ; on peut voir pluſieurs exemples qui le prouvent, rapportés par Salomon Reizelius, *miſcell. natur. curioſ. ann. ij. obſerv. 117.* Cet auteur dit, qu'étant à Ottenville, un homme yvre étant tombé dans un fumier, & craignant de paroître dans cet état devant ſon épouſe, deſcendit dans un fleuve pour ſe laver ; il fut ſi vivement ſaiſi par la fraîcheur ſubite de l'eau, qu'il rentra tout-de-ſuite dans ſon bon ſens. Un autre éprouva auſſi dans l'inſtant le même effet ; à-peine toucha-t-il l'eau d'un fleuve où il étoit deſcendu, que ſoit la fraîcheur de l'eau, ſoit la crainte qu'il eut de ſe noyer, l'*yvreſſe* fut entierement diſſipée : un troiſieme, dont parle le même auteur, ayant bleſſé en badinant un de ſes amis, fut ſi effrayé de voir couler ſon ſang avec abondance, qu'il recouvra ſur le champ l'uſage de la raiſon. (*m*)

YVRESSE, (*Critique ſacrée.*) ce mot ne ſe prend pas toujours dans l'Ecriture pour une *yvreſſe* réelle ; très-ſouvent il ne déſigne que *boire* juſqu'à la gaieté dans un repas d'amis ; ainſi, quand il eſt dit dans la Geneſe, *xliij. 34.* que les freres de Joſeph s'*enyvrerent* avec lui la ſeconde fois qu'ils le virent en Egypte ; ces paroles ne doivent point offrir à l'imagination une *yvreſſe* réelle ; celles-ci, *qui inebriat ipſe quoque inebriabitur, prov. xj. 25.* celui qui fait boire, boira ſemblablement, ſont des paroles proverbiales, qui ſignifient que l'homme libéral ſera librement récompenſé. De même ce paſſage du Deuter. *xxix. 19. abſumet ebrius ſitientem*, la perſonne qui a bû, l'emporta ſur celle qui a ſoif ; eſt une maniere de proverbe dont ſe ſert Moïſe, pour dire que le fort accablera le foible. Quand ſaint Paul dit aux Corinth. *xj. 21.* dans vos repas l'un a faim & l'autre eſt *yvre*, ος δε μεθυει, cela ſignifie tout-au-plus, *boit largement* ; c'eſt le ſens du verbe μεθυειν, ou plutôt il faut traduire *eſt raſſaſié* ; car *enyvrer* dans le ſtyle des Hébreux, eſt *combler de biens. Eccléſ. j. 24.* (*D. J.*)

YVROGNERIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) nous

laiſſons au théologien à traiter cette matiere, ſelon les lois divines & eccléſiaſtiques : nous obſerverons ſeulement ici que, ſuivant les lois civiles, les nations mêmes qui ont permis l'uſage du vin, ſoit aux hommes ou aux femmes, ont toujours enviſagé comme un délit d'en boire avec excès.

Les Athéniens puniſſoient doublement une faute faite dans le vin ; & chez les Romains anciennement, une femme qui avoit bû du vin, pouvoit être condamnée à mort par ſon mari ; & depuis même que l'on eut permis aux femmes l'uſage du vin, on les puniſſoit lorſqu'elles en buvoient outre meſure : la femme de Cneius Domitius, qui s'étoit enyvrée, fut condamnée à perdre ſa dot.

L'yvreſſe n'excuſe point les autres crimes qui ont été commis dans cet état ; autrement il ſeroit à craindre que des gens mal intentionnés ne fiſſent, de propos délibéré, un excès de vin ou autre liqueur, pour s'enhardir à commettre quelque crime grave, & pour trouver une excuſe dans le vin ; on punit donc le vin, c'eſt-à-dire, l'yvrogne qui a commis un crime.

Cependant, quand l'yvreſſe n'a pas été préparée à deſſein, elle peut donner lieu d'adoucir la peine du crime, comme ayant été commis ſans réflexion.

La qualité des perſonnes peut rendre l'*yvrognerie* plus grave ; par exemple, ſi celui qui eſt ſujet à ce vice eſt une perſonne publique & conſtituée en dignité, comme un eccléſiaſtique, un notaire, un juge.

Le reproche fondé contre un témoin ſur ce qu'il eſt yvrogne, n'eſt pas admiſſible, à-moins qu'on ne prouvât qu'il étoit yvre lors de ſa dépoſition ; néanmoins l'habitude où un homme ſeroit de s'enyvrer, pourroit diminuer le poids de ſa dépoſition, & l'on auroit en jugeant, tel égard que de raiſon au reproche. *Voyez* Bouchel au mot *yvrogne* & *yvreſſe*. Dargentré, *art.* 266. la Mare, *tome I. l. IV. tit. ix.* Thaumaſ. *dict. canon.* au mot *yvrogne* ; Catelan, *liv. IX. ch. vij.* & les *mots* CABARET, VIN. (*A*)

YVROIE, ZIZANIE, (*Synonyme.*) *yvroie* ſe dit au propre & au figuré ; arracher l'*yvroie*, ſéparer l'*yvroie* d'avec le bon grain. *Zizanie* ne ſe dit qu'au figuré, & ſignifie *diviſion*, *diſcorde*. Malheureux ſont ceux qui ſement la *zizanie* dans une famille, dans une compagnie, dans une communauté, ou parmi les peuples ! (*D. J.*)

YVROIE SAUVAGE, (*Botan.*) eſpece de gramen nommée par Tournefort, *gramen loliaceum, anguſtiore folio, & ſpica I. R. H.* Cette plante pouſſe pluſieurs tiges ou tuyaux à la hauteur de deux piés, grêles, ronds, ayant peu de nœuds, & portant chacun deux, trois ou quatre feuilles longues, étroites, cannelées, graſſes, de couleur verte obſcure : ces tiges ſont terminées en leurs ſommités par des épis ſemblables à ceux de l'*yvraie*, mais plus courts, plus grêles, garnis de feuilles à étamines rouges ou blanches : quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccéde de petits grains oblongs & rouges : ſes racines ſont nouées, & garnies de fibres. Cette plante croît dans les champs, le long des chemins, & ſur les toits des bâtimens : elle paſſe pour être déterſive & aſtringente. (*D. J.*)

YVROIE, (*Diete.*) le blé mêlé de beaucoup d'*yvroie* eſt d'une qualité très-inférieure : il devroit même être rejetté, ſi on n'avoit trouvé des moyens aiſés de le monder de cette graine dangereuſe, en le paſſant par des cribles ; on a des moulins deſtinés à cet uſage. Le pain préparé avec du blé chargé de beaucoup d'*yvroie* cauſe des maux de tête, des vertiges, des aſſoupiſſemens, l'yvreſſe, & même la folie. C'eſt ſans doute de cette qualité anciennement reconnue, que l'*yvroie* tire ſon nom françois.

On dit que les maquignons en font manger aux chevaux ou aux mulets vicieux, peu de tems avant que de les expoſer en vente ; & que pendant que l'effet de cette nourriture ſubſiſte, ces animaux ſont très-doux. (*b*)

YVROIE, (*Botan.*) *voyez* IVROYE.

YURUBESH, l', (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale. Sa ſource eſt dans les montagnes, proche celle de l'Iquiari : après avoir paſſé ſous la ligne, elle ſe rend dans le Rio-Negro. Elle communique avec l'Yupara, par le moyen du lac appellé *Marachi*. (*D. J.*)

YZ

YZQUIEPATL, ſ. m. (*Hiſt. nat. des quadrupedes.*) nom que donnent les Amériquains à un animal de leur pays qui eſt du genre des renards, ou du-moins qui reſſemble beaucoup dans ſa jeuneſſe au renard européen.

C'eſt un animal bas de taille, d'un corps épais, allongé, & à courtes jambes ; ſon nez eſt pointu, ſes oreilles ſont petites ; il a tout le corps couvert de poils, particulierement vers la queue, qui eſt longue, chargée du même poil que le reſte du corps ; ce poil eſt blanc & noir ; les ongles de cet animal ſont très-affilés ; il vit dans les caves & dans les creux de rochers, où il fait ſes petits ; il vit de vers, d'eſcargots, d'inſectes ſemblables, & autres petits animaux. Quand il eſt pourſuivi, il jette des vents qui ſont d'une odeur inſupportable ; ſon urine & ſes excrémens ſentent auſſi prodigieuſement mauvais ; d'ailleurs c'eſt une bête douce, & qui ne fait aucun mal ; elle tient beaucoup du lapin des Indes, & n'en differe preſque que par ſon odeur puante. Hernandez en diſtingue une autre eſpece, que les habitans nomment *conepatl*, & qu'on diſtingue ſeulement de celle-ci par une longue raie, qui s'étend ſur les deux côtés du dos juſqu'à la queue. (*D. J.*)

YZQUIATOLT, ſ. m. *terme de relation ;* c'eſt une ſorte de boiſſon médicinale, commune dans les Indes occidentales ; elle ſe fait de petites fêves cuites, avec une plante aromatique, que ceux du pays appellent *épazolt*. On uſe de cette boiſſon dans le maladies du poumon.

YZTACTEX, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) plante qui croît dans les montagnes du Breſil. Sa racine eſt fibreuſe, ainſi que celle de l'aſarum ; mais ſes fibres ne ſont pas inférieures ni pour le goût, ni pour l'odeur au nard indien, & l'emportent beaucoup ſur la valériane commune. Ses feuilles ſont dentelées, comme celles de l'ortie ; ſes tiges ſont purpurines, rondes, unies & longues de quatre coudées. Ses fleurs viennent en touffe au ſommet des tiges, & ſont d'un blanc tirant ſur le pourpre. Ses graines ont le goût de l'anis. Sa racine eſt échauffante, & ſudorifique. (*D. J.*)

Z

S. m. (*Gramm.*) la vingt-cinquieme lettre, & la dix-neuvieme conſonne de l'alphabet françois. C'eſt le ſigne de l'articulation ſifflante foible dont nous repréſentons la forte par *ſ* au commencement des mots *ſale*, *ſel*, *ſimon*, *ſon*, *ſur*. Nous l'appellons *zède*, mais le vrai nom épellatif eſt *ze*.

Nous repréſentons ſouvent la même articulation foible par la lettre *ſ* entre deux voyelles, comme dans *maiſon*, *cloiſon*, *miſere*, *uſage*, &c. que nous prononçons *maizon*, *cloizon*, *mizere*, *uzage*, &c. c'eſt l'affinité des deux articulations qui fait prendre ainſi l'une pour l'autre. *Voyez* S.

Quelquefois encore la lettre *x* repréſente cette articulation foible, comme dans *deuxieme*, *ſixain*, *ſixieme*, &c. *Voyez* X.

Les deux lettres *s* & *x* à la fin des mots ſe prononcent toujours comme *z*, quand il faut les prononcer; excepté dans *ſix* & *dix*, lorſqu'ils ne ſont pas ſuivis du nom de l'eſpece nombrée: nous prononçons *deux hommes*, *aux enfans*, *mes amis*, *vos honneurs*, comme s'il y avoit *deu-z-hommes*, *au-z-enfans*, *mé-z-amis*, *vo-z-honneurs*.

Notre langue & l'angloiſe ſont les ſeules où la lettre *z* ſoit une conſonne ſimple. Elle étoit double en grec, où elle valoit $\delta\sigma$, c'eſt-à-dire *ds*. C'étoit la même choſe en latin, ſelon le témoignage de Victorin (*de litterâ*): *z apud nos loco duarum conſonantium fungitur* ds; & ſelon Priſcien (*lib. I.*) elle étoit équivalente à ss: d'où vient que toute voyelle eſt longue avant *z* en latin. En allemand & en eſpagnol, le *z* vaut notre TS; en italien, il vaut quelquefois notre TS, & quelquefois notre DZ.

Dans l'ancienne numération, *z* ſignifie 2000; & ſous un trait horiſontal, $\overline{Z} = 1000 \times 2000$ ou 2000000.

Les pieces de monnoie frappées à Grenoble, portent la lettre *Z*. (*E. R. M. B.*)

Z, (*Littérat.*) cette vingt-troiſieme & derniere lettre de l'alphabet étoit lettre double chez les Latins, auſſi-bien que le *z* des Grecs. Le *z* ſe prononçoit beaucoup plus doucement que l'x; d'où vient que Quintilien l'appelle *molliſſimum & ſuaviſſimum*, néanmoins cette prononciation n'étoit pas tout-à-fait la même qu'aujourd'hui, où nous ne lui donnons que la moitié d'une *ſ*. Elle avoit de plus quelque choſe du D, mais qui ſe prononçoit fort doucement, *Mezentius* ſe prononçoit preſque comme *Medſentius*, &c. Le *z* avoit encore quelque affinité avec le *g* à ce que prétend Capelle: *z*, dit-il, *à græcis venit*, *licet etiam ipſi primò* g *græci utebantur*; les jolies femmes de Rome affectoient d'imiter dans leur diſcours ce *g* adouci des Grecs: elles diſoient délicatement *figere ozcula*; & nous voyons auſſi que dans notre langue ceux qui ne peuvent point prononcer le *g* ou l'*j* conſonne devant *e* & *i*, y font ſonner un *z*, & diſent le *zibet*, des *zettons*, &c. pour le *gibet*, des *jettons*, &c. (*D. J.*)

Z, (*Caractere medicin.*) cette lettre étoit précédemment employée pour marquer pluſieurs ſortes de poids. Quelquefois elle déſignoit une once & demie, très-fréquemment une demi-once, & d'autres fois la huitieme partie d'une once, c'eſt-à-dire une drachme poids de roy; mais dans les tems antérieurs elle a été fort en uſage pour exprimer la troiſieme partie d'une once, ou huit ſcrupules. (*D. J.*)

Z A B

ZZ, (*Caract. médic.*) deux zz ainſi faits, ont été employés par d'anciens médecins pour marquer de la myrrhe; c'eſt encore ainſi que quelques médecins en Angleterre déſignent dans leurs ordonnances le gingembre, qu'on nomme en latin & en anglois, *zinziber*. (*D. J.*)

Z z z, (*Ecrit.*) Quant à leur figure ſont compoſés de la premiere partie ronde de l'*m*, & de la partie inférieure de l'*ſ* coulée; ils ſe forment du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez* le volume des *Planches de l'Ecriture, & leur explication.*

Z A

ZA, *en Muſique*; eſt une ſyllabe dont après l'invention du *ſi* pluſieurs muſiciens ſe ſervoient pour nommer le *ſi* bémol; cette maniere de diſtinguer les idées ne pouvoit que faciliter l'art de ſolfier, mais nos docteurs en muſique n'ont eu garde de l'adopter, & ils l'ont reléguée dans le plein-chant, qu'on ne ſe pique pas encore d'apprendre difficilement comme la muſique. *Voyez* GAMME, TRANSPOSITION, SOLFIER. (*S*).

ZAA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar; il rampe à terre; les habitans ſe ſervant de ſon bois pour faire les manches de leurs dards ou zagaies.

ZAARA, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Zahara*, *Sara*, & *Sahara*. *Voyez* SAHARA.

C'eſt aſſez de dire ici que tous ces mots ſignifient *déſert*, & que c'eſt le nom donné par les Arabes à une grande partie de l'intérieur de l'Afrique, du levant au couchant; c'eſt en partie le pays des anciens Gétules & des Garamantes. Le *Zaara* moderne eſt borné au ſeptentrion, par le Bilédulgérid; à l'orient, par la Nubie; à l'occident, par l'Océan atlantique; & au midi, par la Nigritie.

La plus grande partie de cette vaſte contrée conſiſte en déſerts & en campagnes de ſable, que des tourbillons de vents portent de toutes parts. (*D. J.*)

ZAB *ou* ZEB, (*Géog. mod.*) en latin *Zaba* & *Zabé*; contrée de Numidie, bornée à l'eſt par un deſert qui conduit à Tunis, & au ſud par un autre déſert. C'eſt un pays de ſable, où les chaleurs ſont exceſſives; on y manque d'eau & de blé, mais les dattes y ſont communes.

Shaw dit que le *Zab*, compris autrefois dans la Mauritanie ſitifienne & dans la Gétulie, eſt un terrein étroit, ſitué préciſément au pié de la chaîne du mont Atlas; qu'il s'étend depuis le méridien du Méſile, juſqu'à celui de Conſtantine, & qu'il s'y trouve des villages, dont le plus avancé vers l'oueſt s'appelle *Douſan*. Du tems d'Ibn-Said, Biskieré ou *Biſcara*, étoit la capitale du *Zab*. Il la place à 24 degrés de *longit.* ſur 27. 30. de *latit.* (*D. J.*)

ZABACHE, MER DE, (*Géog. mod.*) autrement dite la *mer d'Aſoph*, en latin, *palus Mœotis*. C'eſt un lac ſitué ſur les confins de l'Europe & de l'Aſie, entre la petite Tartarie & la Circaſſie. On lui donne 600 milles, ou 200 lieues de tour; mais il a ſi peu de fond, & tant de bancs de ſable, qu'il ne peut porter que des barques. Ce lac formé en quelque façon par l'embouchure du Don ou Tanaïs, & par un grand nombre de petites rivieres, s'étend en longueur du nord oriental au midi occidental, depuis Aſoph juſqu'à la péninſule de Crim. Il communique à la mer de Gnil, & il ſe décharge dans la mer Noire, par deux grands détroits, ſéparés l'un de l'autre par l'île de Tameraw. (*D. J.*)

ZABATUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Aſie. Xénophon, *Cyriacor*, *l. II. c. iij.* qui en parle, fait entendre qu'elle étoit au voiſinage du Tigre, & lui donne 400 piés de largeur. Ortelius ſoupçonne que cette riviere eſt celle que Cédrene & Calliſte nomment *Saba*. Mais, ajoute-t-il, Cédrene & l'hiſtoire Miſcellanée connoiſſent dans ce quartier deux fleuves de ce nom, l'un qu'ils appellent le *grand Zaba*, & l'autre le petit *Zaba*.

ZABDICENA, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie, & l'une de celles qu'Ammien Marcellin, *l. XXV. c. vij.* appelle *Tranſtigritanes*, parce qu'elles étoient ſituées au-delà du Tigre, non par rapport aux provinces romaines, mais par rapport à la Perſe.

ZABERN, (*Géog. mod.*) ville ancienne de la baſſe Alſace, connue ſous les empereurs romains par le nom de *Taberna*; les hauts Allemands, depuis pluſieurs ſiecles, changeant le *t* en *z*, écrivent *Zabern*, & les François diſent *Saverne*. *Voyez* SAVERNE. (*D. J.*)

ZABES, (*Géog. anc.*) petite ville du royaume de Hongrie dans la Tranſilvanie, au confluent de divers ruiſſeaux. Les Allemands la nomment *Millenbach*. C'eſt le chef-lieu d'un comté auquel elle donne ſon nom: elle a été appellée anciennement *Zeugma*.

ZABIE, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie dans l'Arabie heureuſe au royaume d'Yémen, ſur la mer Rouge; ſon port ſe nomme *Alafakah*, & eſt défendu à ſon entrée par une fortereſſe. *Long.* dans les tables d'Abulféda, *63. 20. lat. 14. 10.* au commencement du premier climat de Ptolomée. (*D. J.*)

ZABIENS, *Zabii*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Inde ou de l'Orient, qui paroiſſent être les mêmes que les Sabéens, & dont la religion répandue dans l'Orient, eſt connue ſous le nom de *Sabaïſme*. Les anciens Perſes Chaldéens & orientaux étoient *Zabiens*, ou attachés au Sabaïſme. *V.* SABAÏSME & SABÉENS. (*D. J.*)

ZABIRNA, (*Géog. anc.*) ville de Lybie. Diodore de Sicile, *l. III. c. lxxij.* dit que Bacchus campa près de cette ville, & qu'il y tua un monſtre épouvantable que la terre avoit produit, qui avoit tué pluſieurs perſonnes, & auquel on avoit donné le nom de *Canycé*. Cette victoire, continue Diodore de Sicile; acquit une grande réputation à Bacchus, qui pour conſerver la mémoire de cette action, éleva ſur le corps du monſtre un monument de pierre, lequel ſubſiſtoit encore il n'y a pas long-tems.

ZABOLCZ, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie; il eſt borné au nord par celui de Zemblin, au midi par celui de Zolnock, au levant par celui de Zatmar, & au couchant par la riviere de Teyſſe: ſon chef-lieu eſt la ville de Debrezen.

ZABUL, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, capitale du Zableſtan. *Long.* ſelon M. Petit de la Croix, *102. latit. 33.* (*D. J.*)

ZACA, LA, (*terme de relation.*) La *zaca* eſt le nom que les Turcs donnent à l'aumône qu'ils font à leur volonté d'une certaine partie de leurs biens pour la nourriture & l'entretien des pauvres. Comme le montant de cette aumône n'eſt point déſigné dans l'alcoran, les uns l'eſtiment à un centieme, d'autres à un cinquantieme, d'autres à un quarantieme, & les moraliſtes ſeveres d'entre les Muſulmans à la dixieme partie du revenu; mais les Turcs eux-mêmes, les plus charitables, connoiſſent le danger où ils ſeroient expoſés, ſi les richeſſes qu'ils poſſedent paroiſſoient au jour par la quotité de leur *zaca*, fixée ſur celle de leur revenu. (*D. J.*)

ZACARAT, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie en Aſie; elle coule à une journée de la ville d'Ada, & va ſe jetter dans la mer Noire.

ZACAT, (*Hiſt. mod.*) L'alcoran de Mahomet impoſe à ſes ſectateurs deux eſpeces d'aumônes; l'une eſt légale, & l'autre eſt volontaire. La premiere s'appelle *zacat*, & la ſeconde *Sadakat*. Rien n'eſt plus expreſſément enjoint aux mahométans que la néceſſité de faire l'aumône. Le Calife Omar Ebn Abdalazis diſoit que *la priere fait faire la moitié du chemin vers Dieu, que le jeûne conduit à la porte du palais, & que c'eſt l'aumône qui en procure l'entrée.* Suivant l'alcoran, l'aumône doit être faite ſur les troupeaux, ſur l'argent, ſur le blé, ſur les fruits & ſur les marchandiſes. A la fin du ramadan, c'eſt-à-dire, du mois de jeûne, chaque Muſulman eſt obligé de faire l'aumône pour lui-même & pour chaque perſonne de ſa famille; en un mot, le précepte de l'aumône eſt un des plus indiſpenſables de la religion mahométane.

ZACATECAS, LOS, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale au Mexique, dans la nouvelle Galice; elle eſt bornée au nord par la nouvelle Biſcaye, au midi par la province de Guadalajara, au levant par celle de Guaſteca ou Panuer, & au couchant par celles de Culiacan & de Chiametlan. Cette contrée a des mines d'argent que les Eſpagnols y ont découvertes en différens tems. (*D. J.*)

ZACATULA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, dans l'audience du Mexico, proche la côte de la mer du ſud, à l'embouchure de la riviere de même nom, à 90 lieues de Mexico, & à 18 d'Acapulco, avec un port. *Latit. 18. 10.*

ZACATULA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale au Mexique; elle a ſa ſource près de la ville de la Puebla, coule par la province de Méchoacan, & entre dans la mer Pacifique, près de la bourgade de *Zacatula*.

ZACCHOUM, (*Botan. exot.*) Le p. Nau, dans ſon voyage de la Terre-Sainte, *l. IV. c. iij.* nous apprend que c'eſt le nom d'un arbriſſeau qui croît à ſix milles du Jourdain, & à dix de Jéruſalem. Cet arbriſſeau, dit-il, eſt en abondance dans le pays ſans aucune culture, il eſt armé d'épines longues & très-piquantes; il jette quantité de branches minces, mais d'un bois fort, couvert d'une écorce aſſez reſſemblante à celle du citronnier; ſa feuille reſſemble à celle du prunier, excepté qu'elle eſt un peu plus ronde & beaucoup plus verte; ſon fruit approche aſſez de la prune: on en tire une huile vulnéraire, fort recherchée dans le pays; elle y tient lieu du baume de Jéricho, qui ne s'y recueille plus, & qui peut-être n'étoit autre choſe que l'huile du *Zacchoum*. (*D. J.*)

ZACCON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une eſpece de prunier exotique qui croît dans la plaine de Jéricho; il eſt grand comme un oranger, & a des feuilles ſemblables à celles de l'olivier, mais plus petites, plus étroites, plus pointues & fort vertes; ſes fleurs ſont blanches, & ſon fruit eſt de la groſſeur d'une prune, rond, verd au commencement, mais en muriſſant il devient jaune & renferme un noyau comme la prune. On tire de ce fruit, par expreſſion, une huile qui eſt propre pour diſcuter & réſoudre les humeurs froides & viſqueuſes; on a nommé cet arbre *zaccon*, parce qu'il croît près des égliſes de Zacchée, dans la plaine de Jéricho. J. B. l'appelle *zaccon hiericuntea, foliis oleæ.* & G. B. *Prunus hiericunthica, folio anguſto, ſpinoſo.* (*D. J.*)

ZACINTHE, ſ. m. *Zacintha.* (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en demi-fleurons, compoſée de pluſieurs demi-fleurons ſoutenus par un embryon, & contenus dans un calice écailleux qui devient dans la ſuite une eſpece de petite tête ſtriée & compoſée de pluſieurs capſules; elles renferment une ſemence garnie d'une aigrette. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

ZACK, LA, (*Géog. mod.*) riviere ou plutôt torrent d'Allemagne en Siléſie; il ſort des montagnes qui

ſéparent la Boheme de la Siléſie, & ſe jette dans le Bober. (*D. J.*)

ZACONIE, LA, *ou* ZACANIE, *ou* SACANIE, en latin *Laconica*, (*Géog. mod.*) province de la Morée, la quatrieme en rang; elle eſt bornée au nord par le duché de Clarence, au midi par le golfe de Colochine, au levant par le golfe de Napoli de Romanie, & au couchant par la province de Belvedere.

La *Zaconie* eſt ſouvent nommée *Brazzo di Maina*; elle fut premierement appellée *Lelia* de Lelex, le premier qui y commanda en qualité de roi. Virgile & les autres poëtes l'appellerent *Oebalia*, d'Oebalus qui en fut ſeigneur. Selon Strabon, elle fut encore nommée *Argos*, mais les Lacédémoniens en étant les maîtres, l'appellerent *Laconie*.

Cette province s'étend le long de la mer; il s'y trouve quantité de rochers & de profondes cavernes aux environs du mont Taigete, appellé aujourd'hui du côté de Miſitra (lieu principal du pays), *Vouni tis Miſitra*. Les chiens de cette province, autrefois célebres, conſervent encore leur réputation; & le grand-veneur du Sultan en tire quantité tous les ans pour les meutes de ſa hauteſſe. (*D. J.*)

ZACUTH, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie aſiatique en Anatolie; elle traverſe la Caramanie, & coule dans la mer Méditerranée. On croit que c'eſt l'Eurydemon des anciens. (*D. J.*)

ZACYNTHUS, (*Géogr. anc.*) île de la mer Ionienne, aſſez près du Péloponnèſe, au couchant de l'Elide, au midi de l'île de Céphalénie, & au nord des Strophades. Strabon, *l. X.* compte *Zacynthe* & Céphalénie au nombre des îles qui étoient ſous la domination d'Ulyſſe. Il donne à l'île de *Zacynthe* cent ſoixante ſtades de circuit, & il la place à 60 ſtades de Céphalénie. Il ajoute d'après Homere, *Odyſ. I. v.* 24. que cette île étoit couverte de bois & fertile.

Ce qui a été imité par Virgile, *Æneid. III. v.* 270.

Jam medio adparet fluctu nemoroſa Zacynthus,
Dulichiumque, Sameque, & Neritos ardua ſaxis.

L'île de *Zacynthe*, aujourd'hui l'île de *Zante*, avoit une ville de même nom, & ſelon Strabon, cette ville étoit conſidérable. Thucydide, *l. II. p.* 144. après avoir dit que l'île *Zacynthe* eſt ſituée du côté de l'Elide, ajoute que ſes habitans étoient une colonie d'Achéens, venus de l'Achaïe propre.

Tite-Live, *l. XXVI. c. xxiv.* fait mention de l'île qui eſt petite, dit-il, & ſituée au voiſinage de l'Etolie. Lœvinus, continue-t-il, emporta la ville d'aſſaut, avec la citadelle. Pauſanias, *l. VIII. c. xxiv.* nous apprend que cette citadelle s'appelloit *Pſophis*, parce qu'un Pſophidien nommé *Zacynthe*, fils de Dardanus, ayant débarqué dans l'île, y fit bâtir cette forteresſe, & lui donna le nom de la ville où il avoit pris naiſſance.

Ptolomée, *lib. III. c. xiv.* compte l'île de *Zacinthe* parmi les îles ſituées ſur la côte de l'Epire, & y remarque une ville de même nom. Scylax lui donne auſſi un port, ἐν ᾗ καὶ πόλις καλλίμνη. Pline, *l. IV. c. xij.* remarque que Céphalénie & *Zacynthe* ſont des îles libres; que la derniere avoit une belle ville, que ſa fertilité lui donnoit le premier rang parmi les îles de ce quartier, & qu'anciennement elle avoit été appellée *Hyrie*. Sur ce pié-là, Pomponius Mela a donc eu tort de diſtinguer l'île *Hyria* de celle de *Zacynthe*. Les habitans de cette île ſont appellés *Zacynthii* par Cornelius Nepos, *in Dione, c. ix.* (*D. J.*)

ZADRADUS, *ou ZARADRUS*, (*Géogr. anc.*) ſelon le manuſcrit de Ptolomée de la bibliotheque palatine; fleuve de l'Inde, en deçà du Gange; il recevoit l'Hypaſis & l'Adris avant que de ſe jetter dans le fleuve Indus. (*D. J.*)

ZADAON, LE, *ou* ZADAN, (*Géog. mod.*) riviere de Portugal; elle prend ſa ſource dans les montagnes de l'Algarve, au midi du royaume, & va ſe rendre dans le golfe de Sébutal, un peu au-deſſous de la ville de ce nom: on croit communément que c'eſt le *Calipſus* de Ptolomée, *l. II. c. v.* riviere de la Luſitanie. (*D. J.*).

ZADRA, (*Géog. mod.*) ville ruinée d'Afrique en Barbarie, au royaume de Tunis, dans la province de Meſrate. (*D. J.*)

ZADURA, ſ. f. ζαδύρα; (*Mat. méd. des nouv. gr.*) nom donné par les derniers écrivains grecs à une racine des Indes qui étoit ronde, liſſe & de la couleur du gingenbre; ils la recommandent extrêmement dans les maladies peſtilentielles; nous ne connoiſſons plus cette racine.

ZAFFO, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre d'Afrique qui croît au royaume de Congo; il eſt de la grandeur d'un chêne, & produit un fruit ſemblable à des prunes de la grande eſpece; elles ſont d'un rouge très-vif, & d'une odeur très-aromatique.

ZAFLAN, *lac de*, (*Géog. mod.*) lac conſidérable dans la haute Ethiopie; il s'étend du ſeptentrion au midi, & tire ſon nom d'une bourgade ſituée ſur ſes bords. (*D. J.*)

ZAFRA *ou* SAFRA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadure, proche la riviere de Guadaxéra, au pié des montagnes, à 2 lieues de Médina, & à 3 de Feria; elle eſt défendue par un château. L'auteur de la *poblacion général de Eſpana*, croit que c'eſt la *Julia reſtituta* des anciens, & d'autres auteurs placent la *Julia reſtituta* à *Carceres*, petite ville de la même province; quoi qu'il en ſoit, ce ſont les Maures qui lui ont donné le nom *Zafra*. Ferdinand III. la prit ſur eux en 1240. *Long.* 12. 10. *lat.* 38. 22. (*D. J.*)

ZAFRANIA, ſ. f. (*Medec. grecq.*) terme barbare employé par les derniers écrivains grecs, pour déſigner la couleur jaune du ſafran; ils ont tiré ce mot littéralement d'Avicenne & de Sérapion, qui s'en ſont ſervis pour déſigner la couleur du bol d'Arménie de Galien, lequel, diſent-ils, teignoit le papier d'un beau jaune doré, *ζαφρανιᾷ τινκτυρᾷ*. Les écrivains barbares du moyen âge ont rendu le mot arabe par le terme latin encore plus groſſier, *croceitas*. (*D. J.*)

ZAGAIE *ou* SAGAIE, (*terme de relation.*) eſpece de dard ou de javelot des inſulaires de Madagaſcar; le bois en eſt long d'environ quatre piés, il eſt fort ſouple & va toujours en diminuant vers le bout par lequel on le tient pour le lancer. Le fer de ces *ſagaies* eſt ordinairement empoiſonné, ce qui fait que les bleſſures en ſont preſque toujours mortelles. Les Negres manient fort adroitement ces dards, auſſi-bien qu'une eſpece de demi-pique que quelques-uns d'eux portent à la guerre, avec une rondache faite d'un bois aſſez épais pour réſiſter au *ſagaies* & aux autres armes du pays, mais qui n'eſt point à l'épreuve des armes à feu. (*D. J.*)

ZAGAON, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, dans la Barbarie, à une lieue de Tunis. C'eſt une montagne déſerte, & qui étoit autrefois très-peuplée. Les Carthaginois faiſoient venir de cette montagne de l'eau dans leur ville par des aqueducs ſoutenus ſur de grandes voutes. (*D. J.*)

ZAGARA, (*Géog. mod.*) montagne de la Turquie, en Europe, dans la Livadie, & connue anciennement ſous le fameux nom d'*Hélicon*. Le nom moderne de *Zagara* lui a été donné à cauſe de la grande quantité de lievres qu'on y trouve. Il ne laiſſe pas néanmoins d'y avoir d'autres chaſſes: on y rencontre ſur-tout des ſangliers & des cerfs.

Par la deſcription que Strabon nous a laiſſée de l'Hélicon, il eſt aiſé de juger que c'eſt aujourd'hui la montagne *Zagara*. L'Hélicon étoit ſur le golfe

Criſſéen ou de Corinthe, & bordoit la Phocide qu'il regardoit au nord, inclinant un peu à l'oueſt. Ses hautes croupes pendoient ſur le dernier port de la Phocide, qui de-là s'appelloit *Mycus*. Il n'étoit pas fort éloigné du Parnaſſe, & ne lui cédoit ni en hauteur, ni en étendue; enfin ces deux montagnes n'étoient preſque que rochers, & leurs croupes ſe trouvoient toujours couvertes de neiges. C'eſt-là l'état de la montagne de *Zagara*; mais il ne faudroit pas y chercher les monumens d'Orphée, ni ceux des muſes, d'Héſiode, que Pauſanias dit y avoir vûs de ſon tems.

Pour ce qui eſt de la fontaine d'Hippocrène, où les muſes avoient coutume de s'aſſembler, Wheler (Voyage d'Athenes, dans les lieux voiſins, *t. II. l. III.*) qui me fournit cet article, n'aſſure pas l'avoir diſtinguée; il n'en parle que par conjecture. « Ayant » avancé une lieue & demie, dit-il, vers le haut de » la montagne, juſqu'aux neiges, il fallut m'arrêter » & me contenter de deſcendre de cheval, & de » tâcher de grimper ſur quelque rocher plus haut, » d'où je puſſe découvrir les pays de deſſous & le » haut des montagnes; enſorte que l'eſpace qui y » étoit renfermé, me parut comme un lac glacé, & » couvert de neiges; mais mon guide me diſant » qu'il n'avoit paſſé par ce chemin qu'en tems d'été, » avec M. de Nointel, ambaſſadeur de France, & » qu'il y avoit vû une belle vallée couverte de ver- » dure & de fleurs, avec une belle fontaine au mi- » lieu; je me trouvai porté à croire que c'étoit-là » la fontaine d'Hippocrène, & le bois délicieux des » muſes »

Il croît ſur cette montagne quantité de ſapins mâles, dont la gomme, ou le benjoin, a l'odeur de la muſcade, & celle de l'herbe que les Anglois appellent *léopards-bane*, dont la racine reſſemble à un ſcorpion. Du haut de la montagne on découvre les plaines de la Livadie au nord; directement à l'eſt on voit le mont Delphi d'Egripo, & une autre montagne de la même île à l'eſt-nord-eſt. En laiſſant le chemin de San Georgio, & tournant à main gauche, on deſcend dans une plaine qui ſe trouve entre le mont *Zagara* & une autre petite montagne, dont l'extrémité orientale n'eſt pas éloignée. Elle s'appelloit anciennement *Laphytius* de ce côté là, & du côté de l'occident on lui donnoit le nom de *Telphyſium*.

En deſcendant de la montagne de *Zagara*, on trouve du côté qui regarde *Livadia*, quelques fontaines, qui ſortent de terre, & dont il y en a qui ſe rendent dans la plaine de Livadie, & dans le lac où elles ſe perdent, tandis que d'autres ſe raſſemblent dans une riviere de la vallée. Il y en a une qui fait une belle caſcade preſque du haut de la montagne, & qui ſort apparemment du lac, qui eſt ſur le haut du mont *Zagara*. Il croît quantité de narciſſes ſur le bord de cette riviere: ils ont une odeur agréable, & multiplient extrêmement. (*D. J.*)

ZAGARAH, (*Géog. mod.*) ville ſituée ſur les confins de la Nubie, de l'Ethiopie & de la Nigritie. Elle eſt à huit journées de Mathan. (*D. J.*)

ZAGARDI, ſ. m. (*Terme de relation.*) valet de chiens de chaſſe du grand-ſeigneur. Les *zagardis* ont ſoin des braques & des chiens courans; pluſieurs d'entr'eux ſont du nombre des janiſſaires. (*D. J.*)

ZAGARDI-BACHI, ſ. m. (*Terme de relation.*) chef des *zagardis*. Ce chef a cinq cent hommes ſous ſa charge, qui ont ſoin de la meute du grand-ſeigneur. Il dépend de l'aga des janiſſaires. (*D. J.*)

ZAGATAIS LES, (*Géog. mod.*) tartares de la grande Boucharie, & du pays de Choraſſan.

Les tartares ſujets de Zagataï-chan, ſecond fils de Zingis-chan, qui eut la grande Boucharie & le pays de Choraſſan en partage, garderent après la mort de leur maître, le nom de *Zagataïs*, qu'ils avoient adopté pendant ſa vie; ces provinces porterent toujours depuis le nom du pays des *Zagataïs*, & les tartares qui les habitoient, le nom de tartares *Zagataïs*, juſqu'à ce que Schabocht-Sultan, à la tête des Tartares usbecks, ayant conquis ces provinces, le nom des *Zagataïs* fut englouti par celui des Usbecks; de cette maniere il n'eſt plus queſtion à préſent du nom des tartares *Zagataïs* dans la grande Boucharie, ni dans le pays de Choraſſan, que pour conſerver l'arbre généalogique de diverſes tribus tartares qui ſont établies dans ces provinces, & pour diſtinguer les tartares premiers occupans de ce pays, d'avec les tartares qui en ſont actuellement les maîtres. Du reſte ces deux branches de tartares, ſont ſi bien mêlées enſemble, qu'ils ne ſont abſolument qu'un ſeul & même corps, qui eſt compris ſous le nom de *Tartares Usbecks*. (*D. J.*)

ZAGAUAH, (*Géog. mod.*) ville du Zanguebar, ou de la côte de Cafrerie. Le géographe perſien la met entre la ligne équinoxiale & le premier climat.

ZAGI, ſ. m. *ou* ZEGI, (*Hiſt. nat. des foſſiles.*) c'eſt un terme employé par Avicenne & autres Arabes pour déſigner toutes ſortes de ſubſtances vitrioliques; Avicenne dit qu'il y en a différentes eſpeces, ſavoir une jaune qui eſt le colcothar; une blanche qui eſt le calcadis; une verte qui eſt le chalcantum, ou notre vitriol commun; & une quatrieme rouge qui eſt le ſory. (*D. J.*)

ZAGRAB *ou* ZAGRABIA, (*Géogr. mod.*) & par les Allemands *Agram*, ville de la baſſe-Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur la rive gauche de la Save, capitale d'un comté du même nom, à 10 lieues au nord-eſt de Carloſtad, & à 50 au ſud-oueſt de Bade. Elle a un évêché ſuffragant de Colocza. *Long.* 34. 10. *latit.* 45. 52. (*D. J.*)

ZAGRAB *comté de*, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe-Hongrie, dans l'Eſclavonie. Ce comté s'étend en longueur le long de la Save, depuis le comté de Sagor, qui le borne à l'occident, juſqu'au comté de Poſſega, dont il eſt borné à l'orient, ainſi que par la petite Valaquie. Il a au nord encore le comté de Sagor, & celui de Creits. Son chef-lieu lui donne ſon nom de *Zagrab*. (*D. J.*)

ZAGRI PORTÆ, (*Géog. anc.*) nous dirions en françois *le col du mont Zagrus*. Par les portes du mont *Zagrus*, Ptolomée, *l. VI. c. ij.* entend un paſſage étroit dans cette montagne de la Médie. Diodore de Sicile, *l. II. c. xjv.* qui appelle la montagne *Zarcæus mons*, nous apprend que ce paſſage fut pratiqué par Sémiramis qui voulut par-là laiſſer à la poſtérité un monument éternel de ſa puiſſance.

La montagne, dit-il, qui s'étend l'eſpace de pluſieurs ſtades, ne préſentoit que des rochers eſcarpés, & des précipices qui obligeoient à faire de grands détours pour la traverſer: mais Sémiramis trouva moyen d'adoucir ce chemin par la route aiſée qu'elle fit pratiquer, en abattant les rochers, & en comblant les précipices; ce qui exigea des travaux infinis.

Nous n'aurons pas de peine à croire que ce chemin portoit encore le nom de *Sémiramis*, lorſque Diodore de Sicile écrivoit, puiſque Niger aſſure qu'on l'appelle préſentement *Sémirami*. C'eſt ce que Strabon appelle *les portes de la Médie*. Ptolomée connoît une montagne de Sémiramis: mais c'eſt quelque choſe de différent; car il la met entre la Carmanie & la Gédroſie. (*D. J.*)

ZAGRUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Aſie, & qui faiſoit partie du mont Taurus. C'étoit proprement cette chaîne de montagnes, qui touchoit au mont Niphas, ſéparoit la Médie de la Babylonie, & au-deſſus de la Babylonie joignoit les montagnes des Elyméens & des Parétacéniens, com-

me au-dessus de la Médie elle joignoit les montagnes des Casséens. Pline, *l. VI. c. xxvij.* donne à entendre que le *mont Zagrus* commençoit dans l'Arménie, & s'étendoit jusqu'à la Chalonitide, entre la Médie & l'Adiabene. Ptolomée, *l. VI. c. ij.* compte le *mont Zagrus* parmi les montagnes les plus considérables de la Médie. (*D. J.*)

ZAGU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) eſpece de palmier qui croît dans les Indes orientales au Malabar, aux îles Moluques & au Japon. Cet arbre eſt le *palma japonica, ſpinoſis pediculis, polypodii folio*, Boërh. Jud. Alt. ij. 170. *palma indica, caudice in annulos protuberante reſtrincto fructu, pruniformi*. Raii hiſt. ij. 1360. Zagu, *ſeu arbor farinifera*, Jonſt. *Dendr.* 142. *toda-panna*, Commel. *Flor malab.* 264.

Cet arbre eſt quelquefois ſi gros, qu'un homme peut à peine l'embraſſer; cependant on le coupe fort aiſément, parce qu'il n'eſt compoſé que d'écorce & de moëlle, dont on fait du pain. Les Malabares mangent le fruit de cet arbre avec du ſucre. Les feuilles ſervent à couvrir leurs maiſons, & l'on tire des plus petites une façon de chanvre dont on fait des cordelettes.

C'eſt de ce palmier qu'on tire la fécule appellée *ſagou*, qui donne un aliment fort doux & fort nourriſſant: on en apporte beaucoup en Angleterre. *Voyez* SAGOU. (*D. J.*)

ZAHARA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur la route de Séville à Cadix, à la ſource du Guadalete. Elle eſt ſituée autour d'une colline, avec un château ſur la hauteur.

ZAHIR, (*Médec. des Arabes.*) ce mot eſt employé par les médecins arabes pour déſigner une eſpece de dyſſenterie, dont le ſiege eſt dans le rectum, & accompagnée de tenſions dans les inteſtins, & de douleurs d'éroſion dans le gros boyau. (*D. J.*)

ZAHORIE, ſ. m. (*Gram.*) gens à vûe ſi perçante, qu'ils voient à-travers les pierres & dans les entrailles de la terre. Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que ceci eſt un préjugé populaire: il regne en Eſpagne & en Portugal. Le grave pere Delrio, qui s'eſt amuſé à écrire ce gros livre des ſottiſes de la divination, avoit vu en 1575 un *zahorie*. Il dit qu'il avoit les yeux rouges; & que n'ajoutoit-il qu'il étoit né le jour du Vendredi ſaint? car ſans cette condition, les pierres empêchent de voir.

ZAIM, ſ. m. (*Milice turque.*) ce ſont des chevaliers à qui le grand-ſeigneur donne à vie des commanderies, à condition qu'ils entretiendront un certain nombre de cavaliers pour ſon ſervice. Ces chevaliers reſſemblent aſſez aux timariots, dont ils ne different guere que par le revenu.

Les *zaims* ont les plus fortes commanderies, & leurs revenus ſont depuis vingt mille juſqu'à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cens quatre-vingt-dix neuf aſpres. S'il y avoit un aſpre de plus, ce ſeroit le revenu d'un pacha: ainſi lorſqu'un commandeur vient à mourir, l'on partage la commanderie, ſuppoſé qu'elle ait augmenté de revenu ſous le défunt, comme cela arrive ordinairement; car on les augmente plutôt que de les laiſſer dépérir. Les *zaims* doivent entretenir pour le moins quatre cavaliers, à raiſon de cinq mille aſpres de rente, pour la dépenſe de chacun.

Les *zaims* doivent marcher en perſonne à l'armée, comme les timariots: leur ſervice militaire eſt tout-à-fait ſemblable. *Voyez* TIMARIOT.

ZAIN, adj. (*Manege.*) ſe dit d'un cheval qui n'eſt ni gris, ni blanc, & qui n'a aucune marque blanche ſur le corps.

ZAIN, (*Géog. mod.*) petit lac de la Pruſſe royale dans l'Ermeland, ſur les confins de Burtenland, proche la ville de Reſſel. Son écoulement eſt du côté du nord, par une riviere qui ſe rend dans celle de Guber. (*D. J.*)

ZAIRAGIAH, ſ. f. (*Divinat. des Arabes.*) nom d'une divination uſitée chez les Arabes. Elle ſe pratique avec pluſieurs cercles ou roues paralleles, marquées de diverſes lettres, & que l'on fait rencontrer les unes avec les autres par le mouvement qu'on leur donne, ſelon certaines regles. Cette divination eſt ainſi nommée à cauſe des cercles de cette machine qui correſpondent aux planetes. D'Herbelot, *bib. orient.* (*D. J.*)

ZAIRE, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Congo. Elle ſort principalement du lac Zambre, & va ſe rendre dans la mer, vers le 5 degré 40 minutes de *latitude* méridionale. Elle a dans ſon lit pluſieurs îles habitées par des gens qui vivent indépendans du roi de Congo, & qui ne lui paient aucun tribut.

ZAIRZOU, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie aſiatique, en Anatolie, au voiſinage de la ville de Smyrne. Cette riviere qui coule dans une belle prairie, eſt l'*Hermus* des anciens, qui ſe jettoit avec le Pactole à l'entrée du golfe de Smyrne.

ZAKROTZIN, (*Géog. mod.*) ville de la grande Pologne, dans le palatinat de Mazovie, ſur la rive droite du Boug, à 3 lieues de l'endroit où le Boug ſe jette dans la Viſtule. On tient une petite diete dans cette ville.

ZALACKNA, (*Géog. mod.*) petite ville de Tranſylvanie, dans le comté d'Albe-Junie, au pié des montagnes, & au confluent de deux petites rivieres. (*D. J.*)

ZALAG, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique dans l'empire de Maroc, au royaume de Fez. Elle s'étend cinq lieues du couchant au levant, & aboutit à une lieue de Fez. Auſſi les bourgeois de cette ville y ont la plus grande partie de leurs héritages; mais la principale habitation eſt le bourg de Lampta, qui ſe trouve au bas des ruines d'une ancienne place, qui eſt ſans doute la *Vobrix* de Ptolomée, laquelle cet auteur marque à 9. 20. de *longitude*, & à 34. 15. de *latitude*.

ZALAMEA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadure de Leon, à 7 lieues au nord de Llerena. (*D. J.*)

ZALAWAR *ou* SALAWAR, LE COMTÉ DE, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe-Hongrie. Il eſt borné au nord par celui de Sarwar, au midi par la Drave, au levant par les comtés de Smig & de Tolna, & au couchant par la Stirie. Il eſt arroſé par la riviere de Muer. Son chef-lieu s'appelle *Zalawar*, & lui donne ſon nom.

ZALAWAR *ou* SALAWAR, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la baſſe Hongrie, dans le comté auquel elle donne le nom, ſur la riviere de Sala, à environ une lieue du lac Balaton. On la prend communément pour l'ancienne *Salis*.

ZALEG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ethiopie, ſur le bord de la mer, près du détroit de Babelmandel. Elle ſert d'entrepôt aux marchands qui trafiquent en Ethiopie. (*D. J.*)

ZALISCUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Aſie mineure, dans la Galatie. Ptolomée, *l. V. c. iv.* marque l'embouchure de ce fleuve ſur la côte du Pont-Euxin, entre *Cytaſia* & *Galorum*.

ZALISSA, (*Géog. mod.*) ville de l'Aſie dans l'Ibérie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. xj.* Si nous en croyons Thevet, on la nomme préſentement *Scander*.

ZALONKEMEN, (*Géog. mod.*) ville de Hongrie dans l'Eſclavonie. Elle eſt nommée par les François *Salankemen*. *Voyez* ce *mot*. (*D. J.*)

ZAMA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Afrique, dans la Numidie propre, & dans les terres, à cinq journées de Carthage du côté du couchant, ſelon Polybe, *l. XV. c. xj.* Cette ville à laquelle les anciens ont donné le nom de forteresse, *Zamenſe oppidum*, eſt

fameuſe dans les guerres d'Annibal, de Jugurtha & de Juba. C'eſt près de cette place qu'Annibal, l'an de Rome 551, à ſon retour d'Italie, perdit la bataille contre le premier Scipion, ſurnommé l'*Afriquain*, qui finit par cette victoire la ſeconde guerre punique. Après que Juba eût été défait près de Tapſe, aujourd'hui *Manghiſi*, *Zama* ferma ſes portes à ce prince; refuſa de lui rendre ſes femmes, ſes enfans, & ſes tréſors, & envoya demander du ſecours à Céſar. Elle devint dans la ſuite colonie romaine, ſous ce titre que lui donne une ancienne inſcription, rapportée par Gruter, *p. 384: Coloniæ, Æliæ, Hadrianæ. Aug.* Zamæ. *Regiæ.* Pline, *l. XXXI. c. ij.* & Vitruve, *l. VIII. c. iv.* parlent d'une fontaine près de cette ville, dont les eaux rendoient la voix forte & ſonore.

2°. *Zama* ville de la Cappadoce, que Ptolomée, *l. V. c. vj.* marque dans la préfecture de Chamanes.

3°. *Zama* ville de la Méſopotamie, ſelon le même Ptolomée, *l. V. c. xviij.* (*D. J.*)

ZAMÆ FONS, (*Géog. anc.*) fontaine d'Afrique. Ses eaux rendoient la voix ſonore, ſelon Pline, *lib. XXXI. c. ij.* Vitruve, *l. VIII. c. iv. p. 166.* raconte la même choſe. Cette fontaine étoit apparemment dans la ville de Zama, ou dans ſon voiſinage: le nom du moins le fait ſoupçonner. (*D. J.*)

ZAMALE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar. Elle eſt d'une odeur très-déſagréable; mais on la regarde comme un grand remede contre les douleurs des dents: les nourrices en frottent les gencives de leurs enfans.

ZAMAMIZON, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la compte au nombre des villes qui étoient entre la ville Thabraca & le fleuve Bagradas. (*D. J.*)

ZAMBALES, (*Géog. mod.*) peuples des Philippines dans la province de Pampanga, dont ils habitent les montagnes. Nous ne connoiſſons ces peuples que par la relation de Navarette: « les *Zambales*, dit-» il, ſont les ennemis mortels des noirs qui les re-» doutent beaucoup, & ils ont leurs bourgs ſur les » bords des montagnes. Ils n'ont point les cheveux » crépus comme les noirs; ils ſont exempts de cor-» vées, & paient leur taxe en argent non-travaillé. » Ils ſont tantôt en paix, tantôt en guerre avec les » Indiens: quand ils ſont en paix, ils viennent en » troupes dans les bourgs ou les villes, on leur don-» ne du tabac, des guenilles & du vin, dont ils ſont » fort contens, & quelques-uns aident aux princi-» paux Indiens à cultiver leurs terres. Nous admi-» rions qu'ils fuſſent ſi gras, ſi grands & ſi robuſtes, » ne ſe nourriſſant que de racines des montagnes, » de quelques fruits & de chair crue, n'ayant d'au-» tre habit que leur peau, & d'autre lit que la » terre.

» Chacun d'eux a ſon arc & ſes fléches; l'arc eſt » auſſi long que celui qui s'en ſert: ils les font du » bois d'une ſorte de palmier qui eſt auſſi dur que » le fer; la corde eſt d'écorce d'arbre, & d'une for-» ce dont rien n'approche. Ils ont encore une petite » arme de fer plus large que la main, d'un quart d'au-» ne de long, dont la poignée eſt fort belle, qu'ils di-» ſoient être de coquilles d'huîtres brûlées & de li-» maçons, elle reſſembloit à de beau marbre. Ils ſe » ſervent de cette arme quand on ſe mêle.

» Tous les peuples de ces montagnes, juſqu'à la » nouvelle Ségovie, eſtiment beaucoup un crâne » pour y boire, de ſorte que celui qui a le plus de » crânes, paſſe pour le plus vaillant; & c'eſt pour » jouir de cet honneur, que ſans autre vue ils vont » en courſe pour couper des têtes. En quelques en-» droits ils font des dents qu'ils en tirent, des eſpe-» ces de guirlandes qu'ils mettent ſur leurs têtes; ce-» lui qui en a le plus, eſt le plus eſtimé. Il y a une » grande quantité de ces peuples dans les monta-» gnes d'Orion, ſur la baye de Manille, mais ils ſont » fort pacifiques ».

Ce paſſage eſt curieux, & nous apprend des particularités qui ne ſe trouvent pas ailleurs. On y voit qu'il y a dans ces îles deux races différentes de noirs; que les uns ſont de véritables negres, & que les autres ont des cheveux longs, comme les canarins du voiſinage de Goa. (*D. J.*)

ZAMBE, ſ. m. & f. (*terme de relation.*) c'eſt un des noms qu'on donne dans l'Amérique méridionale aux enfans nés de mulâtres & de noirs. (*D. J.*)

ZAMBESE, (*Géog. mod.*) fleuve de l'Ethiopie orientale. Ce fleuve, dont on ignore la ſource, eſt très-rapide, & a quelquefois plus d'une lieue de largeur; il ſe diviſe en pluſieurs branches, & entre dans la mer par cinq embouchures; il ſe déborde pendant les mois de Mars & d'Avril; & ſemblable au Nil, il engraiſſe & fertiliſe les terres qu'il inonde. (*D. J.*)

ZAMBUJA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, ſur la droite du Tage, à cinq lieues de Santaren. (*D. J.*)

ZAMBRONE, LE CAP, (*Géog. mod.*) cap d'Italie, dans la côte de la Calabre ultérieure, ſur le golfe de Ste. Euphémie, environ à deux lieues de la ville de Tropea, du côté du levant. Il portoit anciennement le nom d'*Hipponium promontorium*, parce que la ville d'*Hipponium* y étoit ſituée. (*D. J.*)

ZAMECH, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que quelques auteurs ont donné au *lapis lazuli*.

ZAMETUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Arabie heureuſe, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* Le manuſcrit de la bibliotheque palatine lit *Zames*, au-lieu de *Zametus*; & Ortelius dit que dans les cartes modernes cette montagne eſt nommée *Zimat.* (*D. J.*)

ZAMIÆ, ſ. f. (*Littérat. Bot.*) c'eſt le nom latin que Pline, *l. XVI. c. xxvj.* donne aux pommes de pin qui ſe ſont corrompues ſur l'arbre, & qu'il en faut détacher, pour éviter qu'elles gâtent les pommes de pin voiſines, & qui ne ſont pas encore mûres. (*D. J.*)

ZAMIN, (*Géog. mod.*) ville du pays de Mavaralnahar, ou province de Tranſoxane, ſituée ſur les confins du territoire de Samarcande, & qui eſt des dépendances de celles d'Oſrouſchah. On la trouve ſur le chemin de Farganah à la Sogde. Elle eſt à 89 d. 40 de longitude, & à 40 d. 30 de latitude ſeptentrionale. L'on recueille dans ſon terroir la manne la plus exquiſe de tout l'orient, que les Perſans & enſuite les Arabes appellent *Terengia-bin Alzamini.* (*D. J.*)

ZAMNES, (*Géog. mod.*) ville de l'Ethiopie, ſous l'Egypte, ſelon Pline, *l. VI. c. xxjx.* qui dit que c'eſt là qu'on commençoit à voir des éléphans. (*D. J.*)

ZAMOLXIS, ſ. m. (*Mythol.*) génie ſupérieur qui fleuriſſoit long-tems avant Pythagore; & l'on place le tems auquel Pythagore a fleuri, ſes voyages & ſa retraite en Italie, entre l'an 376 & 532. *Zamolxis* devint après ſa mort le grand dieu des Thraces & des Gétes, au rapport d'Hérodote. Il leur tenoit même lieu de tous les autres; car ils ne vouloient honorer que celui-là. Il fut d'abord eſclave en Ionie, & après avoir obtenu ſa liberté, il y acquit de grandes richeſſes, & retourna dans ſon pays. Son premier objet fut de polir une nation groſſiere, & de la porter à vivre à la maniere des Ioniens. Pour y réuſſir, il fit bâtir un ſuperbe palais, où il régaloit tour-à-tour tous les habitans de ſa ville, leur inſinuant pendant le repas, que ceux qui vivoient ainſi que lui, ſeroient immortels, & qu'après avoir payé à la nature le tribut que tous les hommes lui doivent, ils ſeroient reçus dans un lieu délicieux, où ils jouiroient éternellement d'une vie heureuſe. Pendant ce tems-

là, il travailloit à faire conſtruire une chambre ſous terre; & ayant diſparu tout-d'un-coup, il s'y renferma & y demeura caché pendant trois ans. On le pleura comme mort; mais au commencement de la quatrieme année, il ſe montra de nouveau, & ſa vue frappa tellement ſes compatriotes, qu'ils crurent tout ce qu'il leur avoit dit. Dans la ſuite ils le mirent au rang des dieux, & éleverent des temples en ſon honneur.

ZAMORA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans le royaume de Léon, vers ſa partie ſeptentrionale, ſur la rive droite du Duero, qu'on paſſe ſur un pont, à 15 lieues de Salamanque, à 26 de Léon, à 24 de Valladolid, & à 45 de Madrid. Après avoir été détruite par Almanzor dans le jx. ſiecle, elle fut rebâtie par les rois Ferdinand & Alphonſe. Elle eſt fortifiée. Son évêché eſt ſuffragant de Compoſtelle. Son terroir abonde en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. Quelques-uns prétendent que c'eſt la *Sentica* de Ptolomée, *l. II. c. iij.* & que les Maures s'en étant rendus maîtres, l'appellerent *Zamora* ou *Médinato Zamorati*, la ville des Turquoiſes, parce que dans les rochers de ſon voiſinage on y trouve des mines de turquoiſes. Cette ville eſt célebre en Eſpagne, pour poſſéder le corps de S. Ildefonſe; c'eſt une gloire que je ne lui envie point, quelque difficile qu'il ſoit de voir cette relique. *Longit. 12. 25. latit. 41. 36.* (*D. J.*)

ZAMORA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Quito, près des Andes, à 70 lieues de la mer du ſud, & à 20 de Loxa. Les mines d'or des environs de cette ville ſont très-riches, & travaillées par des negres. Un tréſorier du roi d'Eſpagne réſide à *Zamora. Long. 24. 46. latit. meridionale 3. 8.* (*D. J.*)

ZAMORA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Trémécen, dans la province de Bugie, aujourd'hui de la dépendance d'Alger. Cette ville étoit autrefois la plus riche en blé & en troupeau de toute la Barbarie. Les Arabes & les Béréberes y accouroient en foule; mais à-préſent cette ville n'eſt plus qu'une bourgade. (*D. J.*)

ZAMORA, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito; cette riviere après avoir paſſé à Zamora, prend le nom de *San-Jago*, & ſe rend dans l'Amazone, un peu au-deſſus du grand Pongo. (D. *J.*)

ZAMOS, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la haute-Hongrie. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de Marmaros, aux confins de la Pokutie, & ſe perd dans la Teiſſe. (*D. J.*)

ZAMOSKI *ou* ZAMOSCH, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, au palatinat de Belz, avec titre de principauté, dans un fond environné de marais, à 15 lieues de Lemberg, & à 25 de Lublin, entre ces deux villes. Elle eſt fortifiée. *Longit. 41. 34. latit. 50. 38.* (*D. J.*)

ZAMPANGO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle-Eſpagne, ſur la route de Mexico à Guaxaca. Ses habitans commercent en ſucre, en cochenille & en coton. (*D. J.*)

ZAN, ſ. m. (*Littérat.*) c'eſt ainſi que s'appelle le Jupiter de la fable. Ce prince accablé de vieilleſſe mourut dans l'île de Crête où ſon tombeau s'eſt vu long-tems près de Gnoſſe, avec cette épitaphe: *cy git Zan que l'on nommoit Jupiter.* Le mot *Zan* ſignifie *adonné aux femmes*; ce prince eut, ſelon la coutume de ce tems-là, pluſieurs maîtreſſes, & Junon ſe brouilla ſouvent avec lui ſur ce ſujet. Voilà l'origine de ce mauvais ménage entre les divins époux, dont les poëtes parlent tant. (*D. J.*)

ZANCLE, (*Géog. anc.*) ancien nom de la ville de Meſſine, ſelon Hérodote, *l. VII. Polymn. pag. 438.* Les Meſſéniens, peuples du Péloponnèſe, ayant été chaſſés de chez eux après avoir ſoutenu de longues guerres contre les Lacédémoniens, ſe tranſplanterent en Sicile, où s'étant rendus maîtres de *Zancle*, il lui donnerent le nom de *Meſſine.* Ce fut Epaminondas qui, après la bataille de Leuctres, les rappella, & les rétablit dans leur pays. (*D. J.*)

ZANFARA, *ou* JANFARA, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nigritie. Il eſt borné au levant par le royaume de Zegzeg, & au midi par le Sénégal. Les caravanes de Tripoli qui vont dans ce royaume, en apportent de l'or, en échange de draps & autres marchandiſes qu'ils y laiſſent. Le terroir eſt fécond en blé, riz, millet, & coton; ſes habitans ſont grands & fort noirs. Le lieu principal du pays, eſt à 40 *deg. de longitude*, ſous les *16. deg. de latitude* ſeptentrionale. (*D. J.*)

ZANGAN, (*Géogr. mod.*) ou *Zarigan*, ſelon Paul Lucas; ville de Perſe, au voiſinage de Sultanie; elle a, ſelon Tavernier, un caravanſerai des plus commodes pour les caravanes. (*D. J.*)

ZANGUEBAR, LE, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique, dans la Cafrerie, le long de la mer des Indes. On prétend que c'eſt la contrée que Ptolomée nomme *Agiſimba.* Elle s'étend depuis la riviere de Jubo, juſqu'au royaume de Moruca, & comprend pluſieurs royaumes, dont les principaux ſont Moſambique, Mongale, Quiloa, Monbaze, & Métinde. *Voyez la carte de* M. Damville. C'eſt un pays bas rempli de lacs, de marais, & de rivieres. Il vient dans quelques endroits un peu de blé, de millet, des orangers, des citrons, *&c.* Les poules qu'on y nourrit ſont bonnes, mais la chair en eſt noire; les habitans ſont des Negres, au poil court & friſé; leur richeſſe conſiſte dans les mines d'or, & dans l'ivoire; ils ſont tous idolâtres ou mahométans; leur nourriture principale eſt la chair des bêtes ſauvages, & le lait de leurs troupeaux. (*D. J.*)

ZANHAGA, *ou* ZENEGA, (*Géog. mod.*) déſert d'Afrique, dans l'Ethiopie occidentale; c'eſt la premiere habitation des déſerts de la Lybie, vers le couchant: car elle commence à l'océan, & occupe tout l'eſpace qui eſt entre le cap de Nun, & la riviere de Niger, que les Portugais nomment *Sénéga*, & les François *Sénégal*, & qui ſépare les blancs d'avec les negres. Le déſert de *Zanhaga* eſt habité par différens peuples, & entre autres par les Zénegues; c'eſt un déſert ſec & aride, dont la chaleur eſt inſupportable; on s'y conduit par les vents, par les étoiles, par le vol des corbeaux & des vautours, qui volent vers les endroits où l'on trouve heureuſement des troupeaux qui paiſſent. (*D. J.*)

ZANI, ou *TZANI*, (*Géog. anc.*) peuples des environs de la Colchide. Lorſqu'on va d'Arménie en Perſarménie, dit Procope, *Bel. perſici*, *l. I. c. xiv.* de la traduction de M. Couſin, on a au côté droit le mont Taurus, qui s'étend juſqu'en Ibérie, & en d'autres pays voiſins; il y a au côté gauche un long chemin, dont la pente eſt douce, & de hautes montagnes qui ſont couvertes de neige en toutes ſaiſons; c'eſt de ces montagnes que le Phaſe tire ſa ſource, & d'où il va arroſer la Colchide. Ce pays a été de tout tems habité par les Tzaniens, appellés autrefois *Saniens*, peuple barbare & qui ne dépendoit de perſonne. Comme leur terre étoit ſtérile, & leur maniere de vivre ſauvage, ils ne ſubſiſtoient que de ce qu'ils pilloient dans l'empire. L'empereur leur donnoit chaque année une certaine ſomme d'argent, afin d'arrêter leurs courſes; mais ſe ſouciant fort peu de leurs ſermens, ils ne laiſſoient pas de venir juſqu'à la mer, & de voler des Arméniens & des Romains; ils faiſoient de promptes & de ſoudaines irruptions, & ſe retiroient auſſitôt dans leur pays. Quand ils étoient rencontrés en campagne, ils couroient riſque d'être battus; mais l'aſſiette des lieux étoit telle

qu'ils ne pouvoient être pris. Sylla les ayant défaits par les armes, acheva de les conquérir par ſes careſſes. Ils adoucirent depuis la rudeſſe de leurs mœurs, en s'enrolant parmi les Romains, & en les ſervant dans les guerres; ils embraſſerent la religion chrétienne. Ils ſont appelles *Zanni* par Agathias, *l. V.* qui les place ſur le Pont-Euxin, aux environs de Trapézunte. (*D. J.*)

ZANNA, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom d'une terre employée dans la médecine, & qui, ſuivant Oribaſius, ſe trouvoit en Arménie, ſur les frontieres de la Cappadoce. Elle étoit d'un rouge pâle, d'un goût aſtringent, & très-aiſée à diviſer par l'eau. On la nomme auſſi *Zarina*.

ZANNICHELLIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Micheli au genre de plante que les autres botaniſtes appellent *algoïdes*; *aponogeton*, *graminifolia*; en voici les caracteres.

Il porte des fleurs mâles & femelles diſtinctes; mais qui ſont toujours près les unes des autres. La fleur mâle n'a ni calice ni pétales; elle conſiſte ſeulement en une étamine droite, longue, & terminée par une boſſette ovale. La fleur femelle a un calice fait en cloche, & compoſé d'une ſeule feuille, diviſée en deux ſegmens dans les bords; il n'y a point de pétales; le piſtil a pluſieurs germes contournés, avec autant de ſtyles ſimples, & de ſtigma de forme ovoïde; les graines égalent en nombre les germes; elles ſont oblongues, pointues à chaque bout, boſſelées d'un côté, & couvertes d'une peau ou écorce. Linnæi, *gen. plant. p.* 444. Vaillant, *A. G.* 1719. Pontedera *Anth.* Dillenii, *gen. p.* 169. (*D. J.*)

ZANONE, ZANONIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de trois pétales diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice en forme d'entonnoir; ce calice devient dans la ſuite un fruit mou, recourbé, & ſucculent, qui renferme le plus ſouvent deux ſemences arrondies. Plumier, *nov. pl. am. gen. V.* PLANTE. Voici ſes caracteres, ſuivant Linnæus, elle produit des fleurs mâles & femelles ſéparées; dans la fleur mâle le calice eſt compoſé de trois feuilles ovales, déployées de toutes parts, & plus courtes que la fleur; la fleur eſt monopétale, ayant une large ouverture découpée en cinq ſegmens, qui ſont dentelés, égaux, & repliés en arriere. Les étamines ſont cinq filets de la longueur du calice, & terminés par de ſimples ſommets. Les fleurs femelles naiſſent ſur des plantes ſéparées; elles ont le calice & la fleur ſemblables à la fleur mâle, excepté que le calice eſt ſur le germe du piſtil; ce germe eſt oblong, & produit trois ſtiles coniques, recourbé; les ſtigma ſont fendus en deux, & recoquillés; le fruit eſt une groſſe & longue baie, tronquée au bout, & courte vers la baſe; il contient trois loges; les graines ſont au nombre de deux, oblongues & applaties. Linnæi, *gen. plant. pag.* 477. *Hort. Malab. vol. VIII. pag.* 47. 49. (*D. J.*)

ZANTE, (*Géog. mod.*) ville capitale de l'île de même nom, le long de la côte, & regardant le couchant. On y compte environ quinze mille ames; elle n'eſt point murée, mais défendue par une fortereſſe bâtie ſur une éminence. Son port qui eſt au midi eſt très-bon. Il y a dans cette ville un évêque du rit latin, ſuffragant de Corfou, mais la plûpart des habitans font profeſſion du rit grec, ſous la direction d'un protopapa, & ils relevent de l'évêque de Céphalonie. Les Vénitiens, en qualité de maîtres de *Zante*, y tiennent un provéditeur. Les Anglois y ont un comptoir, conduit par un conſul. Les Hollandois y ont pareillement un conſul, & les François n'y ont qu'un commis. *Long.* 36. 55. *lat.* 37. 56. (*D. J.*)

ZANTE, *île de*, île de la mer de Grece, au couchant & à quinze lieues de la Morée, à cinq au midi de Céphalonie, & à 36. 30. *de latitude*. Elle n'a qu'environ quinze lieues de circuit; mais en récompenſe de ſa petiteſſe, c'eſt une île agréable & fertile. Les Grecs l'ont connue ſous le nom de *Zacynthus*. Wheler dit avoir vu une médaille qui repréſentoit la tête d'une divinité; ſur le revers étoit un trépié d'Apollon, & au-deſſous un ſoleil rayonnant, avec ce mot autour ΖΑΚΥΝΘΙΩΝ.

Cette île eſt aujourd'hui gouvernée par un provéditeur vénitien; elle a deux ports, entre leſquels regne un long promontoire du côté de l'orient. Son principal commerce conſiſte en raiſins de Corinthe, que les Anglois enlevent. L'huile de cette île eſt excellente; ſes melons ne le cédent point à ceux d'Eſpagne; on y trouve auſſi de très-belles pêches en groſſeur, des figues, des citrons, des oranges, & des limons ſans pepins.

La langue italienne eſt preſque auſſi commune à *Zante* que la grecque; il y a néanmoins très-peu de gens du rit latin. Outre la ville capitale qui porte auſſi le nom de *Zante*, on compte dans cette île quantité de villages. Meſſieurs Wheler & Spon y ont remarqué une fontaine de poix noire, dont l'odeur approche de l'huile d'ambre.

C'eſt dans cette île qu'eſt mort le célébre Véſale, âgé de 58 ans; le vaiſſeau ſur lequel il étoit pour ſe rendre à Veniſe, fit un triſte naufrage ſur les côtes, & ce grand anatomiſte périt bientôt après de faim & de fatigue. (*D. J.*)

ZANTHÈNE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) pierre qui, ſuivant Pline, ſe trouvoit en Médie; quand on la trituroit dans du vin elle devenoit molle comme de la cire, & elle répandoit une odeur très-agréable. *Voyez* Plinii *hiſt. nat. lib. XXXVII. cap. x.*

ZANTO, (*Géog. mod.*) bourgade de la baſſe Hongrie, entre Strigonie & Albe Royale, à cinq lieues de chacune de ces villes; on la prend pour l'ancienne Oſones de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

ZANTOCH, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne, dans le Palatinat de Poſnanie, aux confins de la nouvelle marche de Brandebourg, ſur la rive ſeptentrionale du Noteez, au-deſſous de Nackel. Elle doit ſon origine à un château qui a été le ſujet de pluſieurs guerres dans le xj. ſiecle, entre les Poméraniens & les Polonois. (*D. J.*)

ZANTOCK, (*Geog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle marche de Brandebourg, ſur la riviere de Warte, à deux lieues de Landsberg. (*D. J.*)

ZANZIBAR, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, ſur la côte du Zanguebar, entre l'île de Pemba & celle de Monfia, à huit lieues de la terre-ferme; elle a le titre de royaume; le terroir produit beaucoup de riz, de mil, & de cannes de ſucre; on y trouve des forêts de citronniers; les habitans ſont tous mahométans. *Latit. méridionale* 7. (*D. J.*)

ZAO, (*Géog. anc.*) promontoire de la Gaule narbonnoiſe, ſelon Pline, *l. III. c. iv.* dont voici le paſſage: *Promontorium Zao: Citharista portus.* C'eſt ainſi, dit le pere Hardouin, que liſent tous les manuſcrits; au-lieu que les exemplaires imprimés portoient *promontorium Citharista, portus*, ou *promontorium Zacotharista*, ou *Zaoportus*. Ce promontoire s'appelloit auſſi *Citharista*, comme le port: car on lit dans Ptolomée, *l. II. c. vj.* ὀνιθαρισὸς τὸ ἄκρον. C'eſt préſentement le cap Siſiat, ou de Cerchiech, près de Toulon; & le port Citharista eſt aujourd'hui le port de Saint George, ou le port de Toulon. (*D. J.*)

ZAOIT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Tunis, dans la province de Tripoli, à quelque diſtance de la mer. C'eſt la demeure de pluſieurs morabites qui y vivent comme des religieux. (*D. J.*)

ZAORAT, (*Géog. mod.*) place déſolée d'Afrique,

que, au royaume de Tunis, dans la province de Tripoli. C'étoit autrefois une ville conſidérable, avec un port appellé *Poſidon portus;* mais ce n'eſt aujourd'hui qu'un méchant village, habité par des gens fort pauvres. (*D. J.*)

ZAPATA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) eſpece de fête ou de cérémonie uſitée en Italie dans les cours de certains princes le jour de S. Nicolas; elle conſiſte en ce que le peuple cache des préſens dans les ſouliers ou les pantoufles de ceux qu'ils veulent honorer, afin de les ſurprendre le matin lorſqu'ils viennent à s'habiller.

Ce mot vient de l'eſpagnol *capato*, qui ſignifie un *ſoulier* ou une *pantoufle*. On prétend imiter en cela S. Nicolas, qui avoit coutume de jetter pendant la nuit des bourſes pleines d'argent dans de certaines maiſons par les fenêtres, afin que de pauvres filles puſſent être mariées.

Le pere Menetrier a décrit ces *zapatas*, leur origine, & leurs différens uſages, dans ſon *traité des ballets anciens & modernes*.

ZAPHAR, ſ. f. *terme de Fauconnerie*, les *zaphars* ſont une ſorte de faucons très-beaux de corps, ayant la tête plus groſſe que les autres, & d'ailleurs toutes les marques des gentils faucons; ils ſont de moyenne groſſeur, entre le gerfaut & le faucon, & montent par pointe; au lieu que le gerfaut s'éleve plus haut. (*D. J.*)

ZAPORAVIENS, *ou* ZAPOROGES, (*Géogr. mod.*) peuples compris parmi les Coſaques ou Ukraniens; ils habitent dans les îles qui ſont aux embouchures du Boryſthène, & ſont ſous le commandement d'un chef élu à la pluralité des voix, nommé *Hetman* ou *Itman;* mais ce capitaine de la nation n'a point le pouvoir ſuprême; les *Zaporaviens* ſont à-peu-près ce qu'étoient nos flibuſtiers, des brigands courageux. Ils ſont vêtus d'une peau de mouton, & alloient autrefois pirater juſque dans le Boſphore; ils ſont aujourd'hui contenus par la cour de Ruſſie, qui envoye un ſeigneur dans le pays pour y veiller; mais ce qui diſtingue les Coſaques *zaporaviens* de tous les autres peuples, c'eſt qu'ils ne ſouffrent jamais de femmes dans leurs peuplades, comme on prétend que les Amazones ne ſouffroient point d'hommes chez elles. Les femmes qui leur ſervent à peupler, demeurent dans d'autres îles du fleuve; point de mariage, point de famille; ils enrôlent les enfans mâles dans leur milice, & laiſſent leurs filles à leurs meres; ſouvent le frere a des enfans de ſa ſœur, & le pere de ſa fille. Point d'autres lois chez eux que les uſages établis par les beſoins; cependant ils ont quelques prêtres du rit grec. On a conſtruit depuis quelque tems le fort ſainte Eliſabeth ſur le Boriſthène pour les contenir; ils ſervent dans les armées comme troupes irrégulieres, & malheur à qui tombe dans leurs mains.

Mais pour mieux faire connoître les *Zaporaviens* & leur hetman, nous rapporterons ici comment ſe fit en 1709, le traité de Mazeppa coſaque, ſtipulant pour Charles XII. avec ces barbares. Mazeppa donna un grand repas, ſervi avec quelque vaiſſelle d'argent à l'hetman *zaporavien*, & à ſes principaux officiers: quand ces chefs furent yvres d'eau-de-vie, ils jurerent à table ſur l'Evangile, qu'ils fourniroient des vivres & des hommes à Charles XII. après quoi ils emporterent la vaiſſelle & tous lès meubles. Le maître-d'hôtel de la maiſon courut après eux, & leur remontra que cette conduite ne s'accordoit pas avec l'Evangile ſur lequel ils avoient juré. Les domeſtiques de Mazeppa voulurent reprendre la vaiſſelle; les *Zaporaviens* s'attrouperent; ils vinrent en corps ſe plaindre à Mazeppa de l'affront inoui qu'on faiſoit à de ſi braves gens, & demanderent qu'on leur livrât le maître-d'hôtel pour le punir ſelon les lois; il leur fut abandonné, & les *Zaporaviens*, ſelon les lois, ſe jetterent les uns aux autres ce pauvre homme comme on pouſſe un ballon, après quoi on lui plongea un couteau dans le cœur. *Hiſtoire de Ruſſie*, par M. de Voltaire. (*D. J.*)

ZAPOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) c'eſt un fruit qui croît dans la nouvelle Eſpagne, en Amérique, que les Eſpagnols appellent *zapote blanco*, qui eſt de la groſſeur & de la forme du coin, agréable au goût, mais mal-ſain, & qui contient une amande qui paſſe pour un poiſon dangereux. Il croît ſur un grand arbre que les Indiens appellent *cochits ſapotl*, qui a ſes feuilles ſemblables à celles de l'oranger, rangées trois à trois par intervalle, & les fleurs jaunes & fort petites.

ZAPOTÊCA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne; elle s'étend du midi au nord, depuis la province de Guaxaca, juſqu'au golfe du Mexique. Le terroir en eſt fertile, quoique pierreux; ſes habitans autrefois ſauvages, ſont aujourd'hui civiliſés. (*D. J.*)

ZAPUATAN, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Galice, proche la mer du ſud. C'eſt une province de petite étendue, qui fut découverte par Nunno de Guſman, en 1532. (*D. J.*)

ZARA, (*Géog. mod.*) ville des états de Veniſe, en Dalmatie, dans une péninſule qui s'avance dans la mer, & dont on a fait une île, par le moyen des foſſés qu'on a creuſés; cette ville eſt à 35 lieues au nord-oueſt de Spalatro, & à 66 au nord-oueſt de Raguſe, elle eſt fortifiée d'une citadelle, dont les foſſés ſont taillés dans le roc. On a conſtruit à côté trois baſtions revêtus de pierres de taille; ce qui rend cette ville le boulevard de la république de ce côté-là. Les arſenaux, les magaſins, les hôpitaux, les caſernes, les palais du provéditeur général, du gouverneur de la ville, ſont de beaux édifices; il y a un college, & une académie de belles-Lettres.

Les Vénitiens acheterent cette ville en 1409, de Ladiſlas roi de Naples; Bajazet II. la leur enleva en 1498; mais ils la reprirent par la ſuite, & l'ont toujours conſervée depuis.

Les anciens l'ont connu ſous le nom de *Jadera*, ville capitale, & colonie de la Liburnie, ſelon Pline, *l. III. c. xxi.* & Ptolomée, *l. II. c. xvij.* On y voit encore une inſcription antique, où l'empereur Auguſte eſt qualifié du titre de *pere* de cette colonie; cette inſcription ajoute qu'il en avoit fait bâtir les tours & les murailles; & au-deſſous on lit qu'un certain Tiberius Optatus en avoit relevé quelques tours ruinées de vieilleſſe: *Imp. Cæſar. divi F. Aug. parens coloniæ murum & turres dedit, Ti. Julius Optatus turres vetuſtate conſumptas, impensâ ſuâ reſtituit.* Il paroît par une autre inſcription que *Jadera* avoit beaucoup plus d'étendue que le *Zara* moderne, dont les habitans ne montent à préſent qu'à quatre à cinq milles ames. *Long.* 33. 20. *latit.* 44. 23. (*D. J.*)

ZARABANDAL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne à un gouverneur ou vicerói, qui rend la juſtice au nom des rois mahométans de Mindanao, l'une des îles Philippines: c'eſt la premiere dignité de la cour.

ZARA-VECCHIA, (*Géog. mod.*) ville ruinée de l'état de Veniſe, ſur la côte de la Dalmatie, près de Porto-Roſſo. Le p. Coronelli prétend que c'eſt l'ancienne *Blandona*. (*D. J.*)

ZARACHA, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, au duché de Clarence, à environ vingt lieues du golfe de Lépante. Quelques-uns croient que c'eſt l'ancienne *Pellana*.

ZARAHNUN, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Fez. C'eſt une grande monta-

gne qui contient pluſieurs hameaux peuplés d'Azuagues & de Bérébères.

ZARANGÆI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, au-delà du pays des Ariens. Pline les diſtingue des *Drangæ*. Cependant il paroît par Strabon, Quinte-Curce & d'autres auteurs, qu'on peut les confondre enſemble. Le p. Hardouin croit que le pays de ces peuples répond aujourd'hui au Ségeſtan.

ZARBI, LE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade. Elle prend ſa ſource dans la province de Colimas, & finit par ſe rendre dans le fleuve appellé *Rio-Grande*. (*D. J.*)

ZARBILE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade. Elle prend ſa ſource dans la province de Colimas, & ſe jette dans Rio-Grande.

ZARETA, (*Géog. anc.*) fontaine de l'Aſie mineure, dans la Bithynie, au bord de la mer de Chalcédoine, ſelon Etienne le géographe, qui dit qu'elle nourriſſoit de petits crocodiles qu'on appelloit *zaretii*. Strabon, *l. XII. p. 563*, nomme cette fontaine *fons azaritia*, & dit ſimplement qu'elle nourriſſoit de petits crocodiles. Par ces petits crocodiles on doit entendre des lézards d'eau ſemblables aux crocodiles d'Egypte, & ces lézards ſont appellés *byzantiaci lacerti*, dans Stace, *l. IV. Sylv. in riſu ſaturnalitio.*

Tu roſeum tineis, ſituque putrem
Quales aut libycis madent olivis,
Aut thus niliacum, piperve ſervant.
Aut byzantiacos colunt lacertos.

(*D. J.*)

ZAREX, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèſe, dans la Laconie, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xvj.* ſur le golfe Argolique; & Etienne le géographe, Polybe, Pline & Pauſanias écrivent *Zarax*. Ce dernier marque, *liv. III. ch. xxiij.* que d'Epidaure à *Zarax* on comptoit environ cent ſtades. Cette ville, ajoute-t-il, a un port très-commode; mais de toutes les villes des Eleuthérolacons, c'eſt celle qui a été expoſée aux plus grands malheurs; car elle fut autrefois détruite par Cléonyme, fils de Cléomène, & petit-fils d'Agamemnon. Du tems de Pauſanias, *Zarex* n'avoit rien de remarquable. On y voyoit ſeulement à l'extrémité du port un temple d'Apollon, où le dieu étoit repréſenté tenant une lyre. En côtoyant le rivage l'eſpace de ſix ſtades, l'on apperçoit les ruines du port de Cyphante. Ortelius dit que cette ville eſt nommée *Hierax Limen* par Cédrène & par Gémiſte, & *Cara* par Niger.

ZARFA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, preſque détruite entierement, au royaume de Fez, dans la province de Trémecène. Elle étoit ſituée dans une plaine fertile en blé & remplie d'arbres fruitiers.

ZARIASPA, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans la Bactriane. Strabon, *l. XI. p. 514 & 516*, Pline, *liv. VI. ch. xv.* & Etienne le géographe diſent qu'on la nommoit auſſi *Bactra*; le premier ajoute qu'il y paſſoit une riviere de même nom, laquelle ſe jettoit dans l'Oxus. Pline, *liv. VI. c. xxiij.* dit *Prophthaſia, oppidum Zariaſparum*; & comme un peu plus haut il avoit dit, *c. xvij. Prophthaſia Drangarum*, & qu'Eratoſthène écrit Προφθασια ἡ ἐν δράγγη, il paroît que cette ville étoit dans la Drangiane, & qu'elle avoit été bâtie par une colonie de Zariaſpes, de même que Pline dit *Maſtia Mileſiorum*, pour ſignifier que *Maſtia* étoit une colonie des Miléſiens. Les Zariaſpes étoient les plus anciens habitans de la ville de Bactra.

ZARITZA, (*Géog. mod.*) ville ou plutôt forteresſe de l'empire ruſſien, au royaume d'Aſtracan, ſur la droite du Wolga, au pié d'une colline. Elle eſt munie de cinq baſtions & de cinq tours de bois. La garniſon de cette fortereſſe eſt de trois à quatre cens hommes, qui ſont employés à défendre le pays contre les courſes des Tartares & des Coſaques. *Latii. 49. 42.* (*D. J.*)

ZARMISOGETUSA REGIA, (*Géog. anc.*) ville capitale de la Dace, ſur le fleuve *Sargetia*, ſelon les tables de Ptolomée, *tabulâ 9. l. III. c. viij.* qui dans le texte la nomme *Zarmigethuſa*. La premiere ortographe approche pourtant davantage de celle qui eſt ſuivie dans les anciennes inſcriptions. Une de ces inſcriptions rapportée par Gruter, *p. 257. n°. 1*, eſt conçue de la ſorte:

Imp. Cæſ. Antonino
Pio. Aug. Colonia
Sarmizægethuſa.

Ce mot eſt écrit ſans diphthongue dans le digeſte, *lege I. ff. 8. de cenſib.* où on lit *Zarmizegethuſa*. Une inſcription qu'on trouve dans Zamoſius, *analect. c. v.* porte *Col. Ulp. Trajana Dacic. Sarmizeg.* Il y a encore dans Gruter d'autres inſcriptions qui font mention de cette ville, ſavoir à la *pag. 6, n°. 3*:

Felicibus Auſpiciis
Cæſaris Divi Nervæ
Trajani Auguſti
Condita Colonia
Dacia Sarmiz. Per
M. Scaurianum Ejus Propr.

& à la *pag. 46, n°. 3*, *Colonia Dac. Sarmiz.* dans la ſixieme claſſe des inſcriptions rapportées par Th. Reineſius, on trouve celle-ci:

Flam. Col. Sarmiz. Dec. Col. Sar. & Apul.

Lorſque cette ville fut devenue colonie romaine, elle conſerva ſon ancien nom, auquel elle joignit le titre de *Colonia Ulpia Trajana*, ou celui d'*Auguſta Dacica*, & quelquefois on lui donnoit tous ces titres enſemble, comme on le voit par une quatrieme inſcription, *pag. 437, n°. 1.* qui ſe trouve dans Gruter, & où on lit:

Colon. Ulp. Trajan.
Aug. Dacica Sarmizgetuſa.

Cette colonie, à en juger par ſes ruines, doit avoir été une des plus conſidérables de l'empire romain. Ce n'eſt aujourd'hui qu'un village appellé *Varhel*. (*D. J.*)

ZARNAB, ſ. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) terme employé par Avicenne pour exprimer le *carpéſia* des anciens grecs. C'étoit une drogue aromatique, fine, ſtomachique & cordiale, qu'on ſubſtituoit au cinnamomum, & qui peut-être étoit de nouveaux rejettons de l'arbriſſeau qui produit les cubebes. Galien en nomme deux eſpeces, celle de Laërce & celle de Pont, ainſi nommées des lieux d'où on les tiroit; mais ces deux eſpeces étoient vraiſſemblablement des racines de la même plante de la Pamphilie, tirées de deux montagnes différentes. (*D. J.*)

ZARNACH, ſ. m. (*Hiſt. nat. des foſſiles.*) c'eſt le terme des anciens arabes pour déſigner l'orpiment; car ils le nomment aujourd'hui *zarnich*. Dioſcoride & Théophraſte appellent le *zarnach* du nom de *arrenecon*, qui n'eſt autre choſe que l'orpiment.

Le *zarnich* moderne eſt une ſubſtance inflammable, d'une ſtructure uniforme, qui n'eſt ni flexible ni élaſtique, donnant en brûlant une flamme blanchâtre & une odeur nuiſible approchante de celle de l'ail.

On en connoît quatre eſpeces: 1°. une rouge, qui eſt la vraie ſandarach: 2°. une jaune, qu'on trouve abondamment dans les mines d'Allemagne, & qu'on nous apporte fréquemment ſous le nom d'*orpiment*, & mêlé avec ce foſſile: 3°. une verdâtre, qui n'eſt pas moins commune dans les mêmes mines, & qu'on

vend ſous le nom d'*orpiment groſſier ;* on rencontre auſſi cette troiſieme eſpece dans les mines d'étain de Cornouailles: 4°. une blanchâtre, également commune dans les mines d'Allemagne, mais dont on ne fait aucun cas ; c'eſt cependant une ſubſtance remarquable, en ce qu'elle a la propriété de changer l'encre noire dans un très beau rouge. (*D. J.*)

ZARNATA, (*Géog. mod.*) ville de Grece, dans la Morée, à deux lieues du golfe de Coron, & à huit au couchant de Miſitra. C'eſt une fortereſſe que l'art & la nature ont rendu très-forte. Elle eſt de figure ronde, & ſituée ſur une éminence. Les Vénitiens l'ont poſſédée long-tems ; elle dépend aujourd'hui des Turcs, avec tout le reſte de la Morée. (*D. J.*)

ZARNAW, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Pologne, dans le palatinat de Sandomir, entre la ville de ce nom & celle de Sirad, environ à 36 lieues de la premiere, & à 30 lieues de l'autre.

ZARPANE ÎLE, (*Géog. mod.*) nom d'une des îles Mariannes, ſituée ſous le 14 d. de *latitude* ſeptentrionale. On lui donne quinze lieues de tour. Elle a deux ports. (*D. J.*)

ZARUMA, (*Géog. mod.*) petite province de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito, à l'occident de celle de Loxa. Sa capitale ſituée par 3d. 40′. de *latitude* auſtrale, lui donne ſon nom. Ce lieu a eu autrefois quelque célébrité par ſes mines aujourd'hui abandonnées, ainſi que bien d'autres plus riches, faute d'ouvriers pour les travailler. L'or de celle-ci eſt de bas-aloi, & ſeulement de quatorze carats ; il eſt mêlé d'argent, & ne laiſſe pas d'être fort doux ſous le marteau. La hauteur du barometre à *Zaruma* eſt de 24 pouces 2 lignes ; ainſi ſon terrein eſt élevé d'environ 700 toiſes, ce qui n'eſt pas à moitié de l'élévation du ſol de Quito, c'eſt-à-dire que la chaleur y eſt de moitié moins grande ; car dans ce pays-là l'élévation du ſol y décide preſque entierement du degré de chaleur. (*D. J.*)

ZARZEDAS, ZARCEDAS *ou* SARCEDAS, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade de Portugal, dans l'Eſtramadure, au territoire de Tomar & au nord du Tage, ſur une colline eſcarpée, vis-à-vis de Caſtel-Branco. Elle n'a qu'une paroiſſe. (*D. J.*)

ZASLAW, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Volhinie, ſur la riviere Horin, à environ cinq lieues d'Oſtrog. (*D. J.*)

ZATHMAR *le comté de*, (*Géog. mod.*) comté de Hongrie. Il eſt borné au nord par le comté de d'Ugoez, au midi par celui de Krama, au levant par celui de Nagibiana, & au couchant par les ſept villes Heydoniques. Son chef-lieu Zathmar lui a donné ſon nom. (*D. J.*)

ZATHMAR, (*Géog. mod.*) petite ville de Hongrie, capitale du comté de même nom, ſur la riviere de Samos, qui en forme une île, ſur les frontieres de la Tranſilvanie, à 18 lieues de Toxay, & à 50 de Bude. Elle appartient à l'empereur. *Long.* 27. 32. *latit.* 49. 58. (*D. J.*)

ZATIME, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, en Barbarie, dans la province de Ténez. Elle appartient aux turcs d'Alger, & eſt peuplée de Bérébéres, & d'Aznagues. (*D. J.*)

ZATOR, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le palatinat de Cracovie, ſur la droite de la Viſtule, près de ſon confluent avec le Skaud, à 9 lieues au-deſſus de Cracovie, & à 18 au ſud-eſt de Ratibor. Elle eſt défendue par un château. *Long.* 37. 32. *lat.* 49. 58. (*D. J.*)

ZATOU, ſ. m. (*Com.*) meſure de grains en uſage dans l'île de Madagaſcar parmi les naturels du pays.

On ne ſe ſert du *zatou* que pour meſurer le riz entier & non mondé, le riz mondé ſe meſurant au monka & à la voule, dont le premier peſe ſix livres, & le ſecond ſeulement une demi-livre de Paris.

Le *zatou* contient cent voules, c'eſt-à-dire, cinquante livres de Paris ; & en langue madecaſſe ou de Madagaſcar, il ſignifie *cent*, nombre qui dans ce pays comme en Europe contient deux fois cinquante, ou quatre fois vingt-cinq. *Voyez* MONKA & VOULE. *Dictionn. de commerc. & de Trév.*

ZAUZAN, (*Géog. mod.*) ville du Khoraſſan, entre Hérat & Niſchabour. *Long.* 80. 30. *latit. ſeptentrionale.* 35. 20. (*D. J.*)

ZAWICHOST, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Sandomir, à la droite de la Viſtule, environ à cinq lieues au-deſſous de Sandomirz. C'eſt le ſiege d'une Caſtelanie. (*D. J.*)

Z B

ZBARAS, (*Géog. mod.*) nom de deux villes de la Pologne. L'une eſt dans le palatinat de Podolie, près de Tarnapol. L'autre eſt dans l'Ukraine, au palatinat de Braſlaw, à quatorze lieues de la ville de ce nom. (*D. J.*)

ZBOROW, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, dans l'Ukraine, au palatinat de Lemberg, ſur les confins de ceux de Volhinie & de Podolie, à 16 lieues au levant de Léopol. Jean Caſimir, roi de Pologne, y fut défait en 1647 par les Coſaques & par le Kan des petits tartares. *Long.* 43. 54. *latit.* 49. 52. (*D. J.*)

Z E

ZÉA, (*Littérat. Botan.*) nous traduiſons le mot ζέα, ζειὰ des anciens, par *épeautre*, eſpece de froment qui a une enveloppe dont il eſt fort difficile de le ſéparer, même en le battant ; mais dans les écrits des anciens grecs, le mot ζέα eſt quelquefois employé pour le *libanotès*, qui comme on ſait eſt une eſpece de laſerpitium. On ne peut concevoir qu'on ait confondu enſemble ſous un même nom, deux choſes auſſi différentes qu'un grain ſemblable au froment, avec une grande & belle plante ombellifere ; & cependant c'eſt une faute qui a été commune aux Grecs & aux Romains. Il y a plus, c'eſt que le mot ζέα pris pour une eſpece de froment dans Dioſcoride & Théophraſte, n'eſt point le même grain dans Athénée, car ce dernier nous dit que le pain fait de ζέα eſt le plus peſant & le plus difficile à digérer qu'il y ait ; il ajoute qu'on ne peut cultiver ce grain que dans les pays froids du nord, où l'on en fait du pain noirâtre, peſant & mal-ſain ; ainſi le ζέα d'Athénée paroît être du ſeigle. Théophraſte au contraire, en parlant du ζέα, dit qu'il donne un pain plus blanc & plus léger qu'aucun autre froment. Il faut avouer qu'en général les anciens ſont très-confus & très-peu d'accord enſemble dans les détails qu'ils nous ont laiſſés ſur les divers grains dont on fait le pain ; mais peut-être qu'à notre tour nous ne ſommes pas plus exacts qu'ils l'ont été. (*D. J.*)

ZEB, (*Géogr. mod.*) province d'Afrique dans la Barbarie, au ſud du royaume de Labet. Elle eſt bornée au nord par les montagnes de Bugie, au midi par les déſerts, au levant par le Bilédulgérid, & au couchant par le déſert de Mazila. C'eſt un pays miſérable, couvert de ſables ardens, & dont les habitans vivent ſous des tentes. Il appartient aux Algériens. (*D. J.*)

ZÉBÉE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans l'Ethiopie orientale. Elle a ſource au royaume d'Enaria, & ſon embouchure ſur la côte de Zanguebar. C'eſt la même riviere que Quilmanci, ſelon M. d'Anville. (*D. J.*)

ZÉBID *ou* ZABID, (*Géog. mod.*) *Zabida, Zibit,*

ville de l'Arabie heureuſe, aſſez prêt de la mer d'Oman, & dans une plaine dépourvue d'eau courante, à cent trente milles de Sanaa. *Voy.* ZABID. (*D. J.*)

ZEBIO, (*Géog. mod.*) montagne d'Italie, au duché de Modene, près du village de Saſſuolo. Cette montagne brûle de tems-en-tems comme l'Ætna & le Véſuve; il tranſpire de ſon pié à travers un rocher, deux ſources d'huile, l'une rouge, & l'autre plus claire & plus liquide; c'eſt l'huile de Pétrole, dont la différence de couleur & de conſiſtence, peut dépendre en partie des feux ſouterrains, en partie des terres, & des roches par leſquelles elle ſe filtrent. (*D. J.*)

ZÉBRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. des quadrup.*) nom d'un animal de l'eſpece des ânes, & qu'on voit communément non-ſeulement en Afrique, mais dans quelques endroits des Indes orientales. Il eſt de la figure & de la taille de la mule, mais bien différent pour la couleur du poil, qui eſt marqueté ſur le dos & ſous le ventre de larges mouchetures noires, blanches & brunes. Il va par troupeaux, & court avec une légéreté étonnante. (*D. J.*)

ZÉBU, (*Géog. mod.*) *Sébu* ou *Cébu*, par d'autres *l'île de Pintados* ou des *peuples peints*, parce qu'ils vont tout nuds, & ſe peignent de diverſes couleurs. *Zébu* eſt une petite île de l'Océan indien, & l'une des Philippines, entre celle de Maſoate au nord, celle de Leyté au levant, & l'île de Negres au couchant. Elle n'a que deux lieues de circuit, mais elle eſt peuplée. Elle obéit aux Eſpagnols, & dépend du gouverneur de Philippines. Il y a des mines d'or. La plûpart des habitans ſont encore payens, & prennent autant de femmes qu'ils veulent. Leur nourriture conſiſte en poiſſon & en viandes à demi-cuites & ſalées. (*D. J.*)

ZECHES, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, au voiſinage de la Lazique: le fleuve Boas, dit Procope, *Perſicor. l. II. c. xxjx.* prend ſa ſource dans le pays des Arméniens, qui habitent Pharangion, proche des frontieres des Tzaniens: il coule aſſez loin du côté de la droite, toujours étroit & agréable juſqu'aux extrêmités de l'Ibérie, & au bout du mont Caucaſe; cette contrée eſt habitée de différentes nations, des Alains, des Abaſques, qui ſont anciens alliés des Romains & des Chrétiens, des *Zéchiens* & des Huns ſurnommés *Sabériens.* (*D. J.*)

ZEDARON, (*Aſtronom.*) nom d'une étoile de la troiſieme grandeur ſur la poitrine de Caſſiopée, où on en trouve la longitude & la latitude pour 1700 dans le *Prodromus aſtron.* d'Hevelius, *p. 278.* Quelques aſtronomes la connoiſſent par le nom de *Schédir.* (*D. J.*)

ZÉDOAIRE, ſ. f. (*Botan. exot.*) racine aromatique des Indes orientales, de forme ronde ou longue.

Dioſcoride & Galien ne font aucune mention de la *zédoaire* ni du *zérumbeth.* D'un autre côté, ces remedes étoient fort en uſage chez les Arabes, mais ils les ont décrit ſi briévement, ils ſont ſi incertains & ſi mal d'accord, que leurs ouvrages ne peuvent nous ſervir pour éclaircir l'hiſtoire des ſimples.

Avicenne diſtingue la *zédoaire* du zérumbeth, & établit deux eſpeces de *zédoaire*, l'une ſemblable à la racine de l'ariſtoloche, & l'autre qui croît avec le napel, & qui en eſt ſelon lui l'antidote.

Sérapion après avoir interprêté le mot de *zérumbeth* par celui de *zédoaire*, dit qu'il reſſemble par ſes racines à celles de l'ariſtoloche ronde, & au gingembre par la couleur & le goût. Rhaſès confond la *zédoaire* & le zérumbeth: en un mot, les uns & les autres noms brouillent, plutôt que de nous éclairer.

On trouve dans nos boutiques deux racines ſous le nom de *zédoaire*: l'une eſt longue, & l'autre eſt ronde.

Quelques-uns croient que ce ſont ſeulement différentes parties de la même racine. La *zédoaire* longue, *zedoaria longa*, eſt une racine tubéreuſe, compacte, de deux, trois, quatre pouces de longueur, de la groſſeur du doigt, finiſſant par les deux bouts en pointe mouſſe, cendrée au-dehors, blanche en-dedans, d'un goût âcre un peu amer, de peu d'odeur, mais agréable, douce, aromatique lorſqu'on la pile ou qu'on la mâche, & qui approche en quelque façon du camphre. On recherche celle qui eſt peſante, pleine, non ridée, un peu graſſe, viſqueuſe, odorante, & ſans trous.

La *zédoaire* ronde, *zédoaria rotunda*, reſſemble entierement à la *zédoaire* longue, par ſa ſubſtance, ſon poids, ſa ſolidité, ſon goût & ſon odeur; elle n'en differe que par la figure, car elle eſt ſphérique, de la grandeur d'un pouce, terminée quelquefois en une petite pointe, par laquelle elle a coutume de germer. On nous apporte l'une & l'autre *zédoaire* de la Chine, ſelon Garzias & Paul Herman. On trouve plus rarement la ronde dans les boutiques que la longue. Nous ignorons encore quelles plantes les produiſent.

Breynius & Rai ſoupçonnent que la *zedoaire* eſt la plante nommée *malan-kna*, H. Malab. *p. 11. 17. Colchicum zeylanicum, flore violæ, odore & colore ephemeri*, de Herman, *Parad. Bat. prod. 304.* Cette racine de Ceylan eſt bulbeuſe, épaiſſe d'un doigt, couverte d'une membrane coriace, griſe en dehors, blanche en-dedans, compacte & fibreuſe. Les bulbes qui lui ſont attachées, ſont au nombre de ſix, placées deux à deux les unes ſur les autres, liſſes, ovalaires, chevelues, compactes, graſſes, mucilagineuſes en-dedans, mais qui piquent moins la langue.

Du ſommet de la racine, s'éleve une graine blanche, membraneuſe, dans laquelle ſont renfermées quatre ou cinq fleurs, portées ſur de longs pédicules. Ces fleurs ſont à trois, ou à ſix pétales; elles ſont pannachées de bleu, de blanc, de rouge, de pourpre & de jaune; leur odeur eſt agréable, au-deſſus même de celle de la violette; elles ſortent de la terre avant les feuilles.

Après qu'elles ſont tombées, le calice ſe renfle & devient une capſule, dans laquelle ſont contenues des graines. Les feuilles ſont longues d'un empan, larges de trois ou quatre travers de doigt, odorantes comme celles du gingembre, liſſes & menues, d'un verd gai, ſoutenues ſur une courte queue, laquelle par une baſe large enveloppe la tige, & donne naiſſance à une côte qui traverſe la feuille dans toute ſa longueur; les tiges ont à peine une coudée de haut.

Herman diſtingue une autre eſpece de *zédoaire* qu'il nomme *zedoaria zeylanica, camphoram redolens*, Harad-Kaha, *zeylanenſium.* Ses feuilles ſont par-deſſous d'un rouge pourpre obſcur; leurs queues ſont faites en forme de quilles de vaiſſeau, & ſortent immédiatement de la racine, & non de la tige.

La *zédoaire* de nos boutiques étant diſtillée avec de l'eau commune, fournit une huile eſſentielle, denſe, épaiſſe, qui ſe fige, & prend la figure du camphre le plus fin; elle a donc une huile eſſentielle ſubtile, unie avec un ſel acide très-volatil, & l'union de ces deux ſubſtances, forme une réſine ſemblable au camphre. (*D. J.*)

ZEGA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, proche la ville de Valladolid. (*D. J.*)

ZEGZEG, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nigritie, au midi du Niger, qui le ſépare du royaume de Caſsène. Il eſt borné au midi par le royaume de Benin, au couchant par les deſerts, & au levant par le royaume de Zanfara. Il appartient au roi de

Tombut. Les habitans demeurent dans de chétives cabanes. Son lieu principal, dont il prend le nom, eſt placé à 36. 40. de *longitude*, ſous les 14. 40. de *latitude* ſeptentrionale.

ZEIBAN, (*Géog. mod.*) île de la mer Rouge, & l'une des dépendances de l'Arabie heureuſe. Davity la met à 16 lieues de la côte d'Alep, ſous le 17d. de *lat.* ſeptentrionale, & lui donne 30 lieues de long & 12 de large. (*D. J.*)

ZEIRITE, ſ. m. *terme de relation ;* nom des princes arabes d'une dynaſtie qui a regné en Afrique. Cette dynaſtie fut fondée par Zeire, l'an 362 de l'hégire, & dura juſqu'en 543.

ZEITON, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Janna, au fond d'un golfe de même nom, proche la riviere d'Agriomela. Elle eſt bâtie ſur des côteaux. Il y a un château qui n'eſt habité que par des mahométans ; mais dans la ville il y a des chrétiens & des turcs. *Longitude* 41. *latitude* 39. 12.

Le golfe de *Zéiton*, appellé anciennement *Maliacus Sinus*, eſt au midi du golfe de Volo, ſur les confins de la Janna & de la Livadie. Il prend ſon nom de la ville, qui eſt placée dans le fond. (*D. J.*)

ZEITZ, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Mamilla* ; petite ville d'Allemagne, au cercle de la haute-Saxe, & au duché de Naumbourg, dans la Miſnie, ſur l'Eſter, à 12 lieues au ſud-eſt de Léipſick. Elle eſt preſque deſerte. Son évêché a été transféré à Naumbourg, & ſa tranſlation confirmée par le pape Jean XIX. *Long.* ſuivant Caſſini, 29. 43. 45. *latitude* 51. 71.

Herculicius (David), médecin & aſtrologue, naquit à *Zeitz*, en 1557, & mourut en 1636. Il gagna ſa vie à pratiquer la médecine, à écrire divers ouvrages en allemand, & à faire des horoſcopes ; mais comme il ne manquoit pas d'eſprit, il ſe ménageoit le plus qu'il pouvoit, afin de ne pas trop faire connoître l'incertitude de ſon art. Sa maiſon & tout le recueil de ſes obſervations aſtrologiques (dont la perte n'eſt pas grande) périrent dans l'incendie qui mit en cendres la ville de Stargard, le 7 d'Octobre 1635. (*D. J.*)

ZEKELITA, (*Géog. mod.*) petite ville ou bicoque de la haute Hongrie, au comté de Kalo, ſur la riviere de Graſna, à 5 lieues de la ville de Graſna.

ZELA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans le Pont cappadocien, près du Lycus. Elle eſt appellée Ζηλα, *Zela*, *Orum* par Strabon, *l. XII. p. 569.* qui la fait capitale d'une contrée à laquelle elle donnoit ſon nom. Il y a, dit-il, dans la Zélitidie, une ville fortifiée nommée *Zela*, qui eſt décorée d'un temple dédié à la déeſſe Anaitis, & ſervi par quantité de ſacrificateurs, à la tête deſquels eſt un grand prêtre. Pline, *liv. VI. c. iij.* parle de cette ville, & la nomme *Ziela.* Hirtius en traite aſſez au long, *Bell. Alexandr. c. lxxij.* C'eſt, dit-il, une ville du Pont aſſez forte par ſa ſituation, étant bâtie ſur une éminence, qui, quoique ménagée par la nature, paroît un ouvrage de l'art, & deſtinée à en appuyer les murailles de toutes parts. Cette place eſt entourée de collines, entrecoupées de vallées ; la plus haute de ces collines, qui ſe trouve comme jointe à la ville, eſt fameuſe dans le pays, par la victoire de Mithridate, par la défaite de Triarius, & par l'échec qu'y reçurent les troupes romaines. (*D. J.*)

ZÉELANDE, *ou* XÉLANDE, LA, (*Géog. mod.*) province des Pays-bas, & l'une des ſept qui compoſent la république des Provinces-Unies ; cette province conſiſte en pluſieurs îles que forme l'Océan, avec des bras de l'Eſcaut & de la Meuſe : ces différens bras de mer ſéparent la *Zélande* du côté du nord des îles de Hollande : l'Eſcaut du côté de l'orient, la ſépare du Brabant ; & le Honte la ſépare de la Flandre ; vers l'occident elle eſt bornée par l'Océan.

Le mot de *Zélande* ou *Zéélande*, ſignifie *terre de mer*, & ce nom convient fort à la ſituation du pays, qui a toujours été ſujet aux inondations. On ignore le nom des peuples qui habitoient anciennement cette région.

L'auteur de la chronique de la *Zélande* eſtime que les Zélandois modernes ſont danois d'origine, & qu'ils deſcendent particulierement des habitans de l'île de Selandre en Danemarck. L'hiſtoire nous apprend du-moins, que Rollon, duc des Danois, tint quelque tems ſous ſa puiſſance l'île de Walcheren & les îles voiſines. On trouve auſſi dans la langue des Zélandois des Pays-bas, pluſieurs mots encore uſités ches les Sélandois de Danemarck. Toutes ces raiſons rénnies ont quelque force pour appuyer l'opinion de l'auteur de la chronique de la *Zélande.*

Ce qu'il y a de plus ſûr, c'eſt que les habitans de cette province ne furent convertis au chriſtianiſme que dans le ix. ſiecle. On ſait auſſi qu'il furent mis ſous le royaume de Lothaire, qui eſt celui d'Auſtraſie ; & enſuite, lorſque dans le dixieme ſiecle les comtes furent devenus propriétaires, les Zélandois faiſoient partie de la Flandre nommée *impériale*, parce qu'elle relevoit de l'empire : de-là vient que les empereurs prétendoient être en droit de donner ce pays, comme ils le donnerent en effet, tantôt aux comtés de Hollande, tantôt à celui de Flandres. Robert dit le *Friſon*, qui jouit durant quelque tems du comté de Hollande, ou de la Friſe citérieure, ſe rendit maître des îles de la *Zélande*, qu'il laiſſa aux comtes de Flandres ſes héritiers, nonobſtant les prétentions contraires des Hollandois.

Enſuite la *Zélande* ayant paſſé au pouvoir de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui ſuccéda à Jaqueline de Baviere, morte ſans enfans en 1433, les deux provinces de Hollande & de *Zélande* ne firent plus qu'un ſeul corps. Les comtes de Hollande prirent ſeuls le titre de comte de *Zélande*, & ils laiſſerent le pays à leurs ſucceſſeurs, dont les princes de la maiſon d'Autriche hériterent.

Enfin ſous Philippe II. les Zélandois ſecouerent le joug de ſa domination, & ſe confédérerent avec les Provinces-Unies des Pays-bas, qui furent reconnues libres & ſouveraines en 1648, par le premier article du traité de Munſter.

J'ai dit ci-deſſus que la province de *Zélande* conſiſtoit en pluſieurs îles ; on en compte quinze ou ſeize, dont la plûpart ſont aſſez petites. Les principales ſont Walcherin, Duyveland, Nord-Beveland, Zuyd-Beveland, Ter-Tolen, Schowen, Gorée, & Voorn.

Ce pays abonde en pâturages, & produit du blé excellent. Il ne manque d'ailleurs de rien par ſon commerce maritime ; cependant l'étendue de ſon territoire n'eſt que d'environ 40 lieues. Ses villes principales ſont Middelbourg, Fleſſingue, Vere, Ter-Tolen & Ziriczée. On compte en tout huit villes murées, & cent deux villages, ſans pluſieurs autres, qui ont été engloutis par diverſes inondations, ſurtout par celles des années 1304 & 1309.

La *Zélande* ſe gouverne ſur le même pié que la Hollande. L'aſſemblée des états eſt compoſée des députés de la nobleſſe & des ſix villes principales. Mais comme toutes les anciennes familles nobles ſont éteintes, Guillaume, prince d'Orange, mort roi d'Angleterre, compoſoit ſeul l'ordre de la nobleſſe, ſous le nom de premier noble de *Zélande ;* & ſon député avoit la premiere place dans cette aſſemblée, au conſeil d'état & à la chambre des comptes.

On diviſe ordinairement la *Zélande* en deux parties, qui ſont l'occidentale en-deçà de l'Eſcaut, & l'orientale au-delà de l'Eſcaut. L'occidentale, qui s'étend le plus vers la Flandre, comprend les îles de

Walcheren, de Nord & Zuyd-Beveland, & de Wolverdyck: l'orientale, qui eſt la moindre & la plus avancée vers la Hollande, contient les îles de Schowen, Duyveland & Ter-Tolen. Toutes ces îles, étant ſituées dans un terrein fort bas, ſeroient dans un continuel péril d'être ſubmergées, ſi elles n'étoient défendues contre l'impétuoſité des flots par des dunes, & par des hautes digues, entrelacées de joncs & de bois de charpente, dont le vuide eſt rempli de pierres. Le tout eſt entretenu avec beaucoup de ſoin & de dépenſe.

Depuis que la *Zélande* eſt devenue libre & ſouveraine, les ſciences y fleuriſſent d'une maniere brillante; c'eſt ce dont on peut juger par l'ouvrage de Pieter de la Rue, intitulé *gelletterd Zéeland*, &c. Middelbourg 1734, *in*-4°. & depuis augmenté en 1741, *in*-4°. On trouvera dans cette belle bibliographie tous les ſavans qui ſont nés dans cette province, & les ouvrages qu'ils ont mis au jour. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZELATEURS *ou* ZELÉS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qu'on donna à certains juifs qui parurent dans la Judée vers l'an 66 de l'ere vulgaire, & quatre ou cinq ans avant la priſe de Jéruſalem par les Romains.

Ils prirent le nom de *zélateurs*, à cauſe du zèle mal entendu qu'ils prétendoient avoir pour la liberté de leur patrie. On leur donna auſſi vers le même tems le nom de *ſicaires* ou d'*aſſaſſins*, à cauſe des fréquens aſſaſſinats qu'ils commettoient avec des dagues nommées en latin *ſica*. On croit que ce ſont les mêmes qui ſont nommés *hérodiens* dans ſaint Mathieu, *c. xxij.* ℣. *16.* & dans ſaint Marc, *c. xij.* ℣. *13.* Ils étoient diſciples de Judas le galiléen, & ſe retirerent pour la plûpart pendant le ſiege dans Jéruſalem, où ils exercerent les plus étranges barbaries, comme on peut le voir dans l'hiſtorien Joſephe.

ZELDALES, LES, (*Géog. mod.*) peuples de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, & dans la province de Chiapa. Le pays qu'ils habitent eſt, pour la plus grande partie, haut & montagneux, mais fertile en cochenille, en maïs, en miel, en cacao, & propre à nourrir du bétail. (*D. J.*)

ZÈLE *de religion*, (*Chriſtianiſme.*) attachement pur & éclairé au maintien & au progrès du culte qu'on doit à la Divinité.

Le *zèle de religion* eſt extrémement louable, quand il eſt de cette eſpece, plein de douceur, & formé ſur le modele dont Jéſus-Chriſt nous a donné l'exemple; mais quand le *zèle* eſt faux, aveugle & perſécuteur, c'eſt le plus grand fléau du monde. Il faut honorer la Divinité, & jamais ſonger à la vanger. On ne ſauroit trop obſerver, qu'il n'y a rien ſur quoi les hommes ſe trompent davantage, que dans ce qui regarde le *zèle de religion*. Tant de paſſions ſe cachent ſous ce maſque, & il eſt la ſource de tant de maux, qu'on a été juſqu'à dire, qu'il ſeroit à ſouhaiter pour le bonheur du genre-humain, qu'on ne l'eût pas mis au nombre des vertus chrétiennes. En effet, pour une fois qu'il peut être louable, on le trouvera cent fois criminel; il faut bien que cela ſoit ainſi, puiſqu'il opere avec une égale violence dans toutes ſortes de religions, quelque oppoſées qu'elles ſoient les unes aux autres, & dans toutes les ſubdiviſions de chacune d'elles en particulier.

Abdas, évêque dans la Perſe, au tems de Théodoſe le jeune, fut cauſe, par ſon *zèle* inconſidéré, d'une très-horrible perſécution qui s'éleva contre les chrétiens. Ils jouiſſoient dans la Perſe d'une pleine liberté de conſcience, lorſque cet évêque s'émancipa de renverſer un des temples où l'on adoroit le feu. Les mages s'en plaignirent d'abord au roi, qui fit venir Abdas; & après l'avoir cenſuré fort doucement, il lui ordonna de faire rebâtir ce temple. Abdas ne voulut pas s'y prêter; quoique le prince lui eût déclaré, qu'en cas de déſobéiſſance, il feroit démolir toutes les égliſes des chrétiens. Il exécuta cette menace, & abandonna les fideles à la merci de ſon clergé, qui n'ayant vu qu'avec douleur la tolérance qu'on leur avoit accordée, ſe déchaîna contr'eux avec beaucoup de furie. Abdas fut le premier martyr qui périt dans cette rencontre; il fut, dis-je, le premier martyr, ſi l'on peut ainſi nommer un homme qui par ſa témérité, expoſa l'Egliſe à tant de malheurs. Les chrétiens qui avoient déjà oublié l'une des principales parties de la patience évangelique, recoururent à un remede qui cauſa un autre déluge de ſang. Ils implorerent l'aſſiſtance de Théodoſe; ce qui alluma une longue guerre entre les Romains & les Perſes. Il eſt vrai que ceux-ci eurent le déſavantage, mais étoit-on aſſûré qu'ils ne battroient pas les Romains, & que par le moyen de leurs victoires, la perſécution particuliere des chrétiens de Perſe ne deviendroit pas générale ſur les autres parties de l'Egliſe? Voilà ce que le *zèle* indiſcret d'un ſeul particulier peut produire. A peine trente ans ſuffirent à la violence des perſécuteurs!

Abdas, ſimple particulier, & ſujet du roi de Perſe, avoit ruiné le bien d'autrui; & un bien d'autant plus privilégié, qu'il appartenoit à la religion dominante; c'étoit une mauvaiſe excuſe, de dire que le temple qu'il auroit fait rebâtir, auroit ſervi à l'idolâtrie: car ce n'eût pas été lui qui l'auroit employé à cet uſage, & il n'auroit pas été reſponſable de l'abus qu'en auroient pu faire ceux à qui il appartenoit. D'ailleurs, perſonne ne peut ſe diſpenſer de cette loi de la religion naturelle: « Il faut réparer par reſtitution ou autrement le dommage qu'on a fait à ſon prochain ».

Enfin, quelle comparaiſon y avoit-il entre la conſtruction d'un temple, ſans lequel les Perſes n'auroient pas laiſſé d'être auſſi idolâtres qu'auparavant, & la deſtruction de pluſieurs égliſes chrétiennes? Il falloit donc prévenir ce dernier mal par le premier, puiſque le prince en laiſſoit la reſſource au choix de l'évêque. Voilà pour le *zèle* inconſidéré. Si quelquefois il peut être excuſé, il ne faut jamais le louer, ce ſeroit rendre à l'infirmité humaine un hommage qui n'eſt dû qu'à la ſageſſe; la qualité des perſonnes, & leurs meilleures intentions, ne changent point le mal en bien.

Si maintenant nous ſuivions l'hiſtoire cruelle des effets du *zèle* deſtructeur, nous la trouverions remplie de tant de ſcènes tragiques, de tant de meurtres & de carnage, qu'aucun fléau ſur la terre n'a jamais produit tant de déſaſtres.

Triſtius haud illo monſtrum nec ſævior ulla
Peſtis, & ira Deum ſtygiis ſeſe exſulit undis.
Æneid. *l. III. v. 214.*

Les annales de l'Egliſe fourmillent de traits apocriphes de ce genre, qui ont fait au chriſtianiſme une ſi grande plaie, qu'il n'en guériroit point, ſi la main qui l'a fondé ne le ſauvoit elle-même. Liſez bien l'hiſtoire, & vous trouverez que les plus grands princes du monde ont eu plus à craindre les paſſions d'un faux *zèle*, que les armes de tous leurs ennemis.

Si tout zélateur examinoit bien ſa conſcience, elle lui apprendroit ſouvent que ce qu'il nomme *zèle* pour ſa religion, n'eſt à le bien peſer qu'orgueil, intérêt, aveuglement ou malignité. Un homme qui ſuit des opinions reçues, mais différentes de celles d'un autre, s'éleve au-deſſus de lui dans ſon propre jugement; cette ſupériorité imaginaire excite ſon orgueil & ſon *zèle*. Si ce *zèle* étoit véritable & légitime, il ſeroit plus animé contre un mauvais citoyen, que contre un hérétique, puiſqu'il y a divers cas qui peuvent excuſer ce dernier devant le ſouverain juge du monde, au-lieu qu'il n'y en a point qui puiſſe diſculper l'autre.

J'aime à voir un homme zélé pour l'avancement des bonnes mœurs, & l'intérêt commun du genre humain; mais lorſqu'il emploie ſon *zèle* à perſécuter ceux qu'il lui plait de nommer *hétérodoxes*, je dis, ſur la bonne opinion qu'il a de ſa créance & de ſa piété, que l'une eſt vaine, & que l'autre eſt criminelle. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZÈLE, (*Critiq. ſacr.*) ce mot ſe prend en pluſieurs ſens dans l'Ecriture. Il ſignifie une ardeur pour quelque choſe. Phinée étoit plein de *zèle* contre les méchans qui violoient la loi du Seigneur, *nomb. xxv. 13.* Il déſigne l'envie; les Juifs ſont remplis d'envie, *Act. xiij. 45.* ἐπλησθησαν ζήλου. Il veut dire la jalouſie, *Prov. vj. 34.* la jalouſie (*zelus*) du mari, n'épargne point l'adultere dans ſa vengeance. *L'oreille jalouſe entend tout*, Sage, *j. 10.* c'eſt Dieu qui s'appelle *un Dieu jaloux. L'idole du zèle*, Ezech. *viij. 5.* c'eſt ou l'idole de Baal, qui avoit été placée dans le temple du Seigneur, ou c'eſt celle d'Adonis; quelques interpretes croyent auſſi que le prophete Ezéchiel entend par *idole du zèle*, toutes ſortes d'idoles en général, dont le culte allume le *zèle* de Dieu contre leurs adorateurs. (*D. J.*)

ZÈLE, *jugement de*, (*Critiq. ſacr.*) *Voyez* JUGEMENT *de zèle.* (*D. J.*)

ZELEIA, (*Géogr. anc.*) Ζέλεια, ville de l'Aſie mineure, en Troade, au pié du mont Ida, dans le territoire des Cyzicéniens, auxquels *Zéléia* appartenoit. Strabon dit qu'il y avoit eu dans cette ville un oracle, mais qu'il ne parloit plus de ſon tems. (*D. J.*)

ZELEM, ſ. m. (*Mat. méd. des Arab.*) nom donné par Avicenne & autres Arabes, à un fruit commun de leur tems en Afrique, extrêmement recherché par les habitans, & nommé par quelques-uns *le poivre des noirs.* Avicenne dit que le *zelem* étoit une ſemence graſſe, de la groſſeur d'un pois chiche, fort odorante, jaune en-dehors, blanche en-dedans, & qu'on apportoit de Barbarie. (*D. J.*)

ZELL, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne au cercle de la baſſe Saxe, dans le duché de Lunebourg, ſur l'Aller, & chef-lieu d'un duché auquel elle donne ſon nom. Elle eſt ſituée à onze lieues de Hildesheim, à treize de Lunebourg, & à quatorze de la ville de Brunſwick. C'eſt une place défendue par un château, où les ducs de *Zell* faiſoient jadis leur réſidence. Cette ville ainſi que le duché, a été réunie à l'électorat d'Hanovre. *Long. 27. 55. lat. 52. 43.*

Reinbeck (Jean-Guſtave), théologien de la confeſſion d'Augsbourg, naquit à *Zell* en 1682, & mourut en 1741. Il eſt connu par un livre contre le concubinage, & par des conſidérations ſur la confeſſion d'Augsbourg, en quatre volumes *in-8°.* Ces deux ouvrages ſont en Allemand; ſes ſermons ſur divers ſujets, ont été imprimés à Berlin, dans la même langue, & forment pluſieurs volumes. (*D. J.*)

ZELL, (*Géog. mod.*) petite ville impériale d'Allemagne, dans la Suabe, au pays d'Ortnaw, ſur la riviere de Nagole, à ſept lieues au midi de Bade. Elle eſt ſous la protection de la maiſon d'Autriche. *Long. 26. 46. latit. 48. 20.* (*D. J.*)

ZELL, *lac*, (*Géog. mod.*) lac d'Allemagne ſur les confins de la Suabe & de la Suiſſe, au-deſſus du lac de Conſtance, dont il fait partie. Il eſt formé par le Rhin, & renferme l'île & l'Abbaye de Reychenaw. (*D. J.*)

ZEMBLE, LA NOUVELLE, (*Géog. mod.*) vaſte pays ſitué dans l'océan ſeptentrional, au nord de la Moſcovie, dont il eſt ſéparé en tout ou en partie par le détroit de Weigats. Le mot *nouvelle zemble*, qui veut dire *nouvelle terre*, a été donné à ce pays par les Ruſſes. La découverte en a été faite en 1642, par le navigateur Abel Taſman.

L'an 1725, la czarine Catherine envoya le capitaine Béering, qui navigea vers l'Océan ſeptentrional, & qui étant de retour de Kamtſchatka, dans la mer du Japon, à Pétersbourg, en 1730, rapporta qu'il avoit trouvé un paſſage au nord-eſt, par lequel on pourroit aller du détroit de Weigats au Japon, à la Chine, & aux Indes orientales, ſi les neiges n'y mettoient un obſtacle invincible pendant la plus grande partie de l'année; ce rapport a été confirmé par des relations poſtérieures. Comme la *nouvelle Zemble* n'eſt pas jointe à la terre ferme, du moins dans ſa partie méridionale, on croit qu'elle tient par les glaces au Spitzberg, & que les premiers habitans de l'Amérique, peuvent y avoir paſſé de notre continent par cette voie.

Quoi qu'il en ſoit, la *nouvelle Zemble* s'étend dans ſa partie méridionale, le long des côtes ſeptentrionales de la Ruſſie & de la Tartarie moſcovite, ou pays des Samoyèdes, dont elle eſt ſéparée par le détroit de Weigats, qui eſt preſque toujours glacé, enſorte qu'on peut y aller ſur la glace.

Dans cette partie méridionale, près des bords où l'Oby a de la peine à rouler ſes flots glacés, l'humanité revêtue de la forme la plus groſſiere, privée du ſoleil, n'eſt qu'à demi animée. Là, cette race brute, retirée dans des caveaux, à l'abri de la ſaiſon terrible de l'hiver, prend une triſte nourriture près d'un feu languiſſant, & ſommeille entourée de fourrures. Ces êtres infortunés ne reſpirent ni la tendreſſe, ni les chants, ni le badinage; ils ne connoiſſent dans la nature que des ours leurs alliés, qui errent au dehors de leurs tanieres, juſqu'à ce qu'enfin un jour reſſemblant à l'aurore, jette un long crépuſcule ſur leurs champs, & appelle à la chaſſe ces ſauvages armés de leur arc.

Les habitans de cette partie méridionale de la *nouvelle Zemble*, ſont des hommes de petite taille, & qui ont les cheveux noirs; ils ſont baſanés & vêtus de peaux de veaux marins, ou de pingoins, qui ſont de grands oiſeaux; ils vivent de chaſſe & de pêche, & adorent le ſoleil & la lune; ils ſe retirent l'hiver dans de petites huttes ſous terre, & ſont viſités en été par les Samoyèdes qui habitent le long de la côte de la mer Glaciale, au nord de la Sibérie.

Voila pour la partie méridionale de la *nouvelle Zemble.* La partie ſeptentrionale eſt abſolument inhabitée, parce qu'elle eſt couverte de neiges & de glaces éternelles; ce n'eſt même que dans la partie méridionale qu'on voit des ours blancs; mais les curieux ſeront bien aiſes de trouver ici quelques remarques que firent les Hollandois, lorſqu'ils navigerent dans cette partie de la zone glaciale.

Le 13 Juin 1594, à environ ſix milles de la *nouvelle Zemble*, où le ſoleil ne ſe couchoit point, ils meſurerent ſa moindre hauteur à minuit, & trouverent 73 degrés 25 minutes de latitude.

D'autres obſerverent le même jour, mais à 77 degrés 20 minutes de latitude, quantité de glaces dont la mer ſembloit couverte, autant que la vue pouvoit s'étendre du haut du mât de perroquet.

Le 21 Août, ils ne purent paſſer le détroit de Weigats, à cauſe de la quantité de glaces qui venoient de la mer de Tartarie pendant tout l'été; de ſorte qu'ils furent obligés de revenir ſans rien faire.

Dans un autre voyage ils trouverent le 5 Juin la hauteur méridienne d'un degré au nord, d'où leur latitude étoit de 74 degrés, & la mer étoit couverte de glaces.

Le 19 Juin ils trouverent par la hauteur du ſoleil, qu'ils étoient à 80 degrés 11 minutes de latitude, vers le Groenland ou le Spitzberg. Les Anglois examinerent les côtes à 82 degrés de latitude; mais ils trouverent la mer bordée de tant de glaces, qu'elle paroiſſoit être une partie de la terre, quoique dans le milieu de l'été; & il y avoit au-deſſus de la mer

une nuée épaiſſe, ou des vapeurs groſſieres, qui les empêchoient de découvrir de loin.

Le 11 Août 1596, à 66 degrés de latitude, vers la *nouvelle Zemble*, ils trouverent que la glace atteignoit juſqu'au nord de la mer; & le vingt-ſeptieme jour leur vaiſſeau étoit tellement environné de glaces, qu'ils furent contraints d'y paſſer l'hiver ſans voir le ſoleil.

Le 26 Septembre le froid fut ſi violent qu'ils ne pouvoient le ſupporter, & les neiges tomboient conſtamment; la terre étoit tellement priſe par la gelée, qu'on ne pouvoit y creuſer, ni même l'amollir avec le feu.

Le premier Octobre le ſoleil parut un peu ſur l'horiſon, au méridien du ſud, & la pleine lune étoit élevée vers le nord, & on la vit faire le tour de l'horiſon.

Le deux Novembre, on vit le ſoleil ſe lever au ſud-ſud-eſt, quoiqu'il ne parût pas entierement, mais il courut dans l'horiſon juſqu'au ſud-ſud-oueſt.

Le 3 Novembre, le ſoleil ſe leva au ſud-quart-à-l'eſt, c'eſt-à-dire en partie ſeulement, quoiqu'on le pouvoit voir tout entier du haut du grand mât.

Le 4 Novembre, quoique le tems fût calme & clair, on ne vit point le ſoleil; mais la lune qui étoit alors dans ſon plein, fut apperçue pendant des jours entiers; le froid fut très-violent, & après cela le feu ne pouvoit les échauffer; les neiges & les vents régnoient avec furie.

Le 9, 10, & 11 Décembre, l'air fut clair, mais ſi froid que notre hiver le plus rude ne peut pas lui être comparé, & les étoiles étoient ſi brillantes, que c'étoit un charme de leur voir faire leur révolution.

Le ſoleil ne parut pas pendant tout ce tems, cependant il y eut du crépuſcule, ſur-tout du côté du ſud: car ils ont une petite clarté à douze heures, ce qui fait le jour en hiver.

Le 13 Janvier le tems fut clair, & depuis ils remarquerent une augmentation ſenſible dans le crépuſcule, & quelque diminution du froid.

Le 24 Janvier, l'air fut encore pur & clair, & alors ils commencerent à voir l'extrémité du diſque du ſoleil au ſud, & enſuite il parut tout entier ſur l'horiſon.

Le 2 Mai, il s'éleva un vent violent qui écarta les glaces de certains endroits; ils eurent en mer un peu de chaleur pendant quelques jours, mais le plus ſouvent des vents froids, de la neige, & de la pluie.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces obſervations, c'eſt que le ſoleil les quitta le 2 Novembre, tandis que, ſuivant les lois de la réfraction, qui fait paroître le ſoleil dix-neuf jours plutôt, il n'auroit pas dû les quitter encore. La différence de l'athmoſphere peut bien y avoir contribué: car le ſoleil arrivant à l'horiſon, après une abſence de trois mois, l'air y étoit plus épais & plus groſſier qu'il n'étoit l'année précédente, quand le ſoleil eut été long-tems ſous l'horiſon. Cependant Varénius doute que la diverſité de l'air pût le faire diſparoître tant de jours trop tôt; & ceux qui paſſerent l'hiver au Spitzberg, en 1634, firent des obſervations différentes; car le ſoleil les quitta alors le 9 Octobre, & après une longue abſence, il reparut le 13 Février 1634, & ces deux jours ſont preſque à égale diſtance du 11 de Décembre. Dans la derniere de ces deux obſervations, on a pu ſe tromper facilement de quelques jours; car les obſervateurs étant dans leur lit, ne virent point lever le ſoleil les 10, 11, & 12 de Février; ou bien les nuages & les pluies purent les empêcher de le voir. *Géog. de Varénius.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

ZEMBROW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Mazovie, au palatinat de Czersko, à 10 lieues de la ville de Bielsko, vers le couchant. (*D. J.*)

ZEMIA, ſ. f. (*Littérat.*) ζημία, ce mot grec déſignoit en général chez les Athéniens, toute eſpece de punition; mais il ſe prend auſſi pour une amende pécuniaire, différente ſuivant la faute. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p. 129.*

ZEMIDAR *ou* JEMIDAR, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne dans l'Indoſtan ou dans l'empire du grand mogol, aux officiers de cavalerie ou d'infanterie, & quelquefois à des perſonnes diſtinguées qui s'attachent aux miniſtres & aux grands de l'état.

ZEMPHYRUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre précieuſe que les modernes connoiſſent ſous le nom de *ſaphire*, & non le *ſaphyrus* des anciens qui étoit le lapis lazuli.

ZEMPLYN, ZEMBLYN *ou* ZEMLYN, (*Géogr. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, capitale d'un petit pays de même nom, ſur la riviere de Bodrog, à 5 milles au ſud-eſt de Caſſovie, & à 6 au nord de Tokay. *Long.* 39. 12. *lat.* 48. 36.

ZEMME, (*Géog. mod.*) ville de Perſe. Tavernier dit, que les géophaphes du pays la marquent à 99ᵈ. 14′. de *long.* ſous les 38. 36. de *latit.*

ZEMPOALA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au diocèſe de Tlaſcala, à 2 lieues du golfe de Méxique.

ZEMZEM, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt le nom d'une fontaine qui ſe trouve à la Mecque, & qui eſt un objet de vénération pour tous les mahométans; elle eſt placée à côté de la Caaba, c'eſt-à-dire du temple, qui, ſuivant les traditions des Arabes, étoit autrefois la maiſon du patriarche Abraham; ils croient que cette ſource eſt la même qu'un ange indiqua à Agar, lorſque ſon fils Iſmaël fut prêt à périr de ſoif dans le déſert.

La fontaine de *zemzem* eſt placée ſous une coupole, où les pelerins de la Mecque vont boire ſon eau avec grande dévotion. On la tranſporte en bouteilles dans les états des différens princes, ſectateurs de la religion de Mahomet, elle y eſt regardée comme un préſent conſidérable, à cauſe des vertus merveilleuſes que l'on lui attribue, tant pour le corps que pour l'ame; non-ſeulement elle guérit toutes les maladies, mais encore elle purifie de tout péché.

ZENADECAH, ſ. m. *terme de Relation;* nom donné à des ſectaires mahometans, qui avoient embraſſé la ſecte de *ravendiach*, dont le chef ſe nommoit *Ravendi*. Ils croyoient la métempſycoſe, & tâcherent en vain de perſuader à Almanſor, ſecond khalife abbaſſide, que l'eſprit de Mahomet avoit paſſé dans ſa perſonne: bien loin d'accepter les honneurs divins, qu'en conſéquence ils vouloient lui rendre, il punit ſéverement leur baſſe flaterie. (*D. J.*)

ZENDA VESTA, ſ. m. (*Philoſ. & Antiq.*) cet article eſt deſtiné à réparer les inexactitudes qui peuvent ſe rencontrer dans celui où nous avons rendu compte de la philoſophie des Parſis en général, & de celle de Zoroaſtre en particulier. C'eſt à M. Anquetil que nous devons les nouvelles lumieres que nous avons acquiſes ſur un objet qui devient important par ſes liaiſons avec l'hiſtoire des Hébreux, des Grecs, des Indiens, & peut-être des Chinois.

Tandis que les hommes traverſent les mers, ſacrifient leur repos, la ſociété de leurs parens, de leurs amis & de leurs concitoyens, & expoſent leur vie pour aller chercher la richeſſe au-delà des mers, il eſt beau d'en voir un oublier les mêmes avantages & courir les mêmes périls, pour l'inſtruction de ſes ſemblables & la ſienne. Cet homme eſt M. Anquetil.

Le *zenda veſta* eſt le nom commun ſous lequel on comprend tous les ouvrages attribués à Zoroaſtre.

Les miniſtres de la religion des Parſis ou ſectateurs modernes de l'ancienne doctrine de Zoroaſtre ſont diſtingués en cinq ordres, les erbids, les mobids, les

les deſtours, les deſtours mobids, & les deſtours de deſtours.

On appelle *erbid* celui qui a ſubi la purification légale, qui a lu quatre jours de ſuite, ſans interruption, le izeſchné & le vendidad, & qui eſt initié dans les cérémonies du culte ordonné par Zoroaſtre.

Si après cette eſpece d'ordination l'erbid continue de lire en public les ouvrages du zend qui forment le rituel, & à exercer les fonctions ſacerdotales, il devient mobid; s'il n'entend pas le *zenda veſta*, s'il ſe renferme dans l'étude de la loi du zend & du pehlvi, ſans exercer les fonctions de miniſtre, il eſt appellé *deſtour*. Le deſtour mobid eſt celui qui réunit en lui les qualités du mobid & du deſtour; & le deſtour de deſtours eſt le premier deſtour d'une ville ou d'une province. C'eſt celui-ci qui décide des cas de conſcience & des points difficiles de la loi. Les Parſis lui paient une ſorte de dixme eccléſiaſtique. En aucun lieu du monde les choſes céleſtes ne ſe diſpenſent gratuitement.

Arrivé à Surate, M. Anquetil trouva les Parſis diviſés en deux ſectes animées l'une contre l'autre du zèle le plus furieux. La ſuperſtition produit par-tout les mêmes effets. L'une de ces ſectes s'appelloit celle des *anciens croyans*, l'autre celle des *réformateurs*. De quoi s'agiſſoit-il entre ces ſectaires, qui penſerent à tremper toute la contrée de leur ſang? De ſavoir ſi le *penon*, ou la piece de lin de neuf pouces en quarré que les Parſis portent ſur le nés en certain tems, devoit ou ne devoit pas être miſe ſur le nés des agoniſans. *Quid rides? mutato nomine de te fabula narratur?*

Que produiſit cette diſpute? Ce que les héréſies produiſent dans tous les cultes. On remonte aux ſources & l'on s'inſtruit. Les anciens livres de la loi des Parſis furent feuilletés. Bientôt on s'apperçut que les miniſtres avoient abuſé de la ſtupidité des peuples, pour l'accabler de purifications dont il n'étoit point queſtion dans le zend, & que cet ouvrage avoit été défiguré par une foule d'interprétations abſurdes. On ſe doute bien que ceux qui oſerent révéler aux peuples ces vérités, furent traités de *novateurs* & d'*impies*. A ces diſputes il s'en joignit une autre ſur le premier jour de l'année. Un homme de bien auroit en vain élevé la voix, & leur auroit crié: « eh, mes freres, qu'importe à quel jour l'année » commence? elle commencera heureuſement au- » jourd'hui, demain, pourvû que vous vous aimiez » les uns les autres, & que vous ayez de l'indul- » gence pour vos opinions diverſes. Croyez-vous » que Zoroaſtre n'eût pas déchiré ſes livres, s'il eût » penſé que chaque mot en deviendroit un ſujet de » haine pour vous? » cet homme de bien n'auroit été entendu qu'avec horreur.

M. Anquetil profita de ces diviſions des Parſis pour s'inſtruire & ſe procurer les ouvrages qui lui manquoient. Bientôt il ſe trouva en état d'entreprendre en ſecret une traduction de tous les livres attribués à Zoroaſtre. Il ſe forma une idée juſte de la religion des Parſis; il entra dans leurs temples qu'ils appellent *derimers*, & vit le culte qu'ils rendent au feu.

L'enthouſiaſme le gagna; il jetta ſes vues ſur le ſanskret, & il ſongea à ſe procurer les quatre vedes; les quatre vedes ſont des ouvrages que les bramines prétendent avoir été compoſés, il y a quatre mille ans, par Kreſchnou. Ils ſe nomment le *ſamveda*, le *ridjouveda*, l'*atharnaveda* & le *raghouveda*. Le premier eſt le plus rare. Il y avoit une bonne traduction de ces livres faite par Abulfazer, miniſtre d'Akbar, il y a environ deux cens ans, que M. Anquetil ne négligea pas. Il ſe procura des copies de trois vocabulaires ſanskretains, l'amerkoſch, le viakkeren & le nammala. Les deux premiers ſont à l'uſage des bramines; le dernier eſt à l'uſage des ſciouras. Il conféra avec les principaux deſtours des lieux qu'il parcourut; & il démontra par ſes travaux infinis qu'il n'y a nulle comparaiſon à faire entre la conſtance de l'homme de bien dans ſes projets & celle du méchant dans les ſiens.

Il apprit des auteurs modernes que la doctrine de Zoroaſtre avoit été originairement diviſée en vingt & une parties; il y en avoit ſept ſur la création & l'hiſtoire du monde, ſept ſur la morale, la politique & la religion, & ſept ſur la phyſique & l'aſtronomie.

C'eſt une tradition générale parmi les Parſis qu'Alexandre fit brûler ces vingt & un livres, après ſe les être fait traduire en grec. Les ſeuls qu'on put conſerver, ſont le vendidad, l'izeſchné, le wiſpered, les jeſchts & les neaeſchs. Ils ont encore une traduction pehlvique, originale du zend, & un grand nombre de livres de prieres, qu'ils appellent *nerengs*, avec un poëme de cent vingt vers, appellé *barzournama*, ſur la vie de Rouſtoun, fils de Zoroaſtre, de Sſorab, fils de Rouſtoun, & de Barzour, fils de Sſorab.

Ce qui reſte des ouvrages de Zoroaſtre, traite de la matiere, de l'univers, du paradis terreſtre, de la diſperſion du genre humain & de l'origine du reſpect que les Parſis ont pour le feu, qu'ils appellent *athro-Ehoremeſdaopothre*, fils de Dieu. Il y rend compte de l'origine du mal phyſique & moral, du nombre des anges à qui la conduite de l'univers eſt confiée, de quelques faits hiſtoriques, de quelques rois de la premiere dynaſtie, & de la chronologie des héros de Sſillan & Zabouleſtan. On y trouve auſſi des prédictions, des traits ſur la fin du monde & ſur la réſurrection, d'excellens préceptes moraux, & un traité des rites & cérémonies très-étendu. Le ſtyle en eſt oriental, des répétitions fréquentes, peu de liaiſons, & le ton de l'enthouſiaſme & de l'inſpiré. Dieu eſt appellé dans le zend *Menioſſepeneſte*, & dans le pehlvi, *Madonnadafzouni* ou l'*être abſorbé dans ſon excellence*. Le texte des vingt & une parties ou nosks du légiſlateur Parſis s'appelle l'*aveſta* ou *le monde*. Il eſt dans une langue morte tout-à-fait différente du pehlvi & du parſique. Les plus ſavans deſtours ne diſent rien de ſatisfaiſant ſur ſon origine. Ils croient à la miſſion divine de Zoroaſtre. Ils aſſurent qu'il reçut la loi de Dieu-même, après avoir paſſé dix ans au pié de ſon throne. M. Anquetil conjecture qu'il la compoſa retiré avec quelques collegues habiles entre des rochers écartés; conjecture qu'il fonde ſur la dureté montagnarde & ſauvage du ſtyle. L'alphabet ou les caracteres de l'aveſta s'appellent *zend*. Ils ſont nets & ſimples; on en reconnoît l'antiquité au premier coup-d'œil. Il penſe que le pehlvi, langue morte, a été le véritable idiome des Parſis, qui en attribuent l'invention à Kaio-Morts, le premier roi de leur premiere dynaſtie. Le caractere en eſt moins pur & moins net que le zend.

Le pahzend eſt un idiome dont il ne reſte que quelques mots conſervés dans les traductions pehlviques.

L'aveſta eſt la langue des tems de Zoroaſtre, il l'apporta des montagnes; les Parſis ne la connoiſſoient pas avant lui. Le pehlvi eſt la langue qu'ils parloient de ſon tems; & le pahzend eſt l'aveſta corrompu dont il leur recommanda l'uſage pour les diſtinguer du peuple; le pahzend eſt à l'aveſta ce que le ſyriaque eſt à l'hébreu. *Mereod* dans l'aveſta ſignifie *il a dit*, & c'eſt *meri*, dans pahzend. L'alphabet du pahzend eſt compoſé du zend & du pehlvi.

Les manuſcrits ſont de lin ou de coton enduit

d'un vernis ſur lequel on diſcerne le trait le plus léger.

Le vendidad ſade eſt un *in-f.* de 560 pages. Le mot *vendidad* ſignifie *ſéparé du diable*, contraire aux maximes du diable, ou l'objet de ſa haine. *Sade* ſignifie *pur* & *ſans mélange*. C'eſt le nom qu'on donne aux livres zend, qui ne ſont accompagnés d'aucune traduction pehlvique.

Le vendidad contient, outre ſa matiere propre, les deux traités de Zoroaſtre appellés l'*izeſchné* & le *wiſpered*; parce que le miniſtre qui lit le vendidad, eſt obligé de lire en même tems ces deux autres livres qu'on a pour cet effet diviſés en leçons.

Le vendidad proprement dit, eſt le vingtieme traité de Zoroaſtre. C'eſt un dialogue entre Zoroaſtre & le dieu Ormuſd qui répond aux queſtions du légiſlateur.

Ormuſd eſt défini dans cet ouvrage, l'être pur, celui qui recompenſe, l'être abſorbé dans ſon excellence, le créateur, le grand juge du monde, celui qui ſubſiſte par ſa propre puiſſance.

L'ouvrage eſt diviſé en 22 chapitres appellés *fargards*; chaque chapitre finit par une priere qu'ils appellent *Eſchem vohou*, pure, excellente. Cette priere commence par ces mots. « Celui qui fait le bien, & » tous ceux qui ſont purs, iront dans les demeures de » l'abondance qui leur ont été préparées ». Les deux premiers chapitres, & le cinquieme & dernier contiennent quelques faits hiſtoriques, la baſe de la foi des Parſis; le reſte eſt moral, politique & liturgique.

Dans le premier chapitre Ormuſd raconte à Zoroaſtre qu'il avoit créé ſeize cités également belles, riches & heureuſes; qu'Ahriman, le diable ſon rival, fut la cauſe de tout le mal; & que chacune de ces cités étoit la capitale d'un empire du même nom.

Dans le ſecond chapitre, Djemchid, appellé en zend *Semo*, fils de Vivenganm, quatrieme roi de la premiere dynaſtie des Parſis, eſt enlevé au ciel où Ormuſd lui met entre les mains un poignard d'or, avec lequel il coupe la terre, & forme la contrée Vermaneſchné où naiſſent les hommes & les animaux. La mort n'avoit aucun empire ſur cette contrée qu'un hiver déſola; cet hiver, les montagnes & les plaines furent couvertes d'une neige brûlante qui détruiſit tout.

Djemhcid, dit Ormuſd à Zoroaſtre, fut le premier qui vit l'être ſuprême face à face, & produiſit des prodiges par ma voix que je mis dans ſa bouche. Sur la fin de ce chapitre, Ormuſd raconte l'origine du monde. Je créai tout dans le commencement, lui dit-il, je créai la lumiere qui alla éclairer le ſoleil, la lune & les étoiles; alors l'année n'étoit qu'un jour ininterrompu; l'hiver étoit de quarante. Un homme fort engendra deux enfans, l'un mâle, & l'autre femelle: ces enfans s'unirent, les animaux peuplerent enſuite la terre.

Il eſt parlé dans les chapitres ſuivans des œuvres agréables à la terre, ou plutôt à l'ange qui la gouverne, comme l'agriculture, le ſoin des beſtiaux, la ſépulture des morts, & le ſecours des pauvres. Le bon économe, dit Ormuſd, eſt auſſi grand à mes yeux, que celui qui donne naiſſance à mille hommes, & qui récite mille izechnés.

De l'équité de rendre au riche le prêt qu'il a fait, & des crimes appellés *méherderoudis*, ou *œuvre de Deroudi*, le diable, oppoſé à Meher, l'ange qui donne aux champs cultivés leur fertilité; on peche en manquant à ſa parole, en rompant les pactes, en refuſant aux ſerviteurs leurs gages, aux animaux de labour leur nourriture, aux inſtituteurs des enfans leurs appointemens, aux payſans leurs ſalaires, à une piece de terre l'eau qu'on lui a promiſe.

Des morts, des lieux & des cérémonies de leur ſépulture, des purifications légales, des femmes accouchées avant terme. Ici Ormuſd releve la pureté du vendidad, & parle des trois rivieres Pherar, Ponti & Varkeſs.

De l'impureté que la mort communique à la terre, de l'eau, & de toutes ſortes de vaiſſeaux.

De l'impureté des femmes qui avortent, & de la dignité du médecin; il promet une vie longue & heureuſe à celui qui a guéri pluſieurs malades; il ordonne d'eſſayer d'abord les remedes ſur les infideles qui adorent les eſprits créés par Ahriman; il prononce la peine de mort contre celui qui aura haſardé un remede pernicieux, ſans avoir pris cette précaution, & fixe la récompenſe que chaque ordre de parſis doit au médecin; il commence par l'athorne ou prêtre; celui qui a guéri un prêtre, ſe contentera des prieres que le prêtre offrira pour lui à Dahman ou celui qui reçoit les ames des ſaints, de l'ange Sſeroſch, & qui les conduit au ciel.

De la maniere de conduire les morts au dakmé, ou au lieu de leur ſépulture; de la cérémonie de chaſſer le diable en approchant du mort un chien; des prieres à faire pour le mort; du peché de ceux qui y manquent & qui ſe ſouillent en approchant du cadavre ou en le touchant, & des purifications que cette ſouillure exige.

Les Parſis ont pour le feu différens noms tirés de ſes uſages, celui de la cuiſine, du bain, *&c.* il faut qu'il y en ait de toutes les ſortes au dadgah, lieu où l'on rend la juſtice.

Il parle de la place du feu ſacré, de la priere habituelle des Parſis, de la néceſſité pour le miniſtre de la loi, d'être pur & de s'exercer aux bonnes œuvres; de l'ange gardien Bahman: c'eſt lui qui veille ſur les bons & ſur les juges integres, & qui donne la ſouveraineté aux princes afin de ſecourir le foible & l'indigent.

Pour plaire à Ormuſd il faut être pur de penſées, de paroles, & d'actions; c'eſt un crime digne de mort que de ſéduire la femme ou la fille de ſon voiſin, que d'uſer du même ſexe que le ſien; rompez toute communion, dit Zoroaſtre, mettez en piece celui qui a peché, & qui ſe refuſe à l'expiation pénale, celui qui tourmente l'innocent, le ſorcier, le débiteur qui ne veut pas s'acquitter de ſa dette.

Il traite du deſtour mobid qui confere le barashnom, ou la purification aux ſouillés, des qualités du miniſtre, du lieu de la purification, des inſtrumens & de la cérémonie, des biens & des maux naturels & moraux; il en rapporte l'origine & les progrès à la méchanceté de l'homme, & au mépris de la purification.

Il dit de la fornication & de l'adultere, qu'ils déſſechent les rivieres, & rendent la terre ſtérile.

Il paſſe aux exorciſmes ou prieres qui éloignent les diables inſtigateurs de chaque crime; elles tiennent leur principale efficacité d'Honover, ou nom de dieu; il enſeigne la priere que les enfans ou parens doivent dire ou faire dire pour les morts; il déſigne les chiens dont l'approche chaſſe le diable qui rode ſur la terre après minuit; il indique la maniere de les nourrir; c'eſt un crime que de les frapper; celui qui aura tué un de ces chiens, donnera aux trois ordres de Parſis, le prêtre, le ſoldat, & le laboureur, les inſtrumens de ſa profeſſion; celui qui n'en aura pas le moyen, creuſera des rigoles qui arroſeront les pâturages voiſins, & fermera ces pâturages de hayes, ou il donnera ſa fille ou ſa ſœur en mariage à un homme ſaint.

Les crimes pour leſquels on eſt puni de l'enfer, ſont la dériſion d'un miniſtre qui prêche la converſion au pécheur, l'action de faire tomber les dents à un chien exorciſte, en lui faiſant prendre quelque choſe de brulant; d'effrayer & faire avorter une chienne, & d'approcher une femme qui a ſes regles ou qui allaite.

Il y a des préceptes sur la purification des femmes, la rognure des ongles & des cheveux, le danger de croire à un destour qui porte sur le nés le penon, ou qui n'a pas sa ceinture; ce destour est un imposteur qui enseigne la loi du diable, quoiqu'il prenne le titre de ministre de Dieu.

Dans cet endroit, il est dit qu'Ahriman se révolta contre Ormusd, & refusa de recevoir sa loi; & l'ange Sseroseh qui garde le monde & préserve l'homme des embuches du diable, y est célébré.

Suit l'histoire de la guerre d'Ormusd & d'Ahrimane. Ormusd déclare qu'à la fin du monde les œuvres d'Ahriman seront détruites par les trois prophetes qui naitront d'une semence gardée dans une petite source d'eau dont le lieu est clairement désigné.

Il est fait mention dans ce chapitre de l'éternité, de l'ame de Dieu qui agit sans cesse dans le monde, de la purification par l'urine de vache, & autres puérilités, de la résurrection, du passage après cette vie sur un pont qui sépare la terre du ciel, sous la conduite d'un chien, le gardien commun du troupeau.

Il est traité dans le suivant du troisieme poëriodekesch ou troisieme prince de la premiere dynastie, qui fut juste & saint, qui abolit le mal, & à qui Ormusd donna le hom, ou l'arbre de la santé; du tribut de priere & de louange dû au bœuf suprême & à la pluie.

Le vendidad finit par la mission divine de Zoroastre. Orsmud lui députa l'ange Nériossengul, en Irman. Va, lui dit-il, en Irman; Irman que je créai pur, & que le serpent infernal a souillé; le serpent qui est concentré dans le mal, & qui est gros de la mort. Toi qui m'as approché sur la sainte montagne, où tu m'as interrogé, & où je t'ai répondu, va; porte ma loi en Irman, je te donnerai mille bœufs aussi gras que le bœuf de la montagne Sokand, sur lequel les hommes passerent l'Euphrate dans le commencement des tems; tu posséderas tout en abondance; extermine les démons & les sorciers, & mets fin aux maux qu'ils ont faits. Voila la récompense que j'ai promise dans mes secrets aux habitans d'Irman qui sont de bonne volonté.

L'izechné est le second livre du vendidad-sade. Izechné signifie *bénédiction*. Ce livre a vingt chapitres appellés *ha*, par contraction de *hatam*, ou *amen*, qui finit chaque chapitre. C'est proprement un rituel, & ce rituel est une suite de puérilités.

Zoroastre y recommande le mariage entre cousins germains, loue la subordination, ordonne un chef des prêtres, des soldats, des laboureurs & des commerçans, & recommande le soin des animaux. Il y est parlé d'un âne à trois piés, placé au milieu de l'Euphrate; il a six yeux, neuf bouches, deux oreilles, & une corne d'or; il est blanc, & nourri d'un aliment céleste; mille hommes & mille animaux peuvent passer entre ses jambes; & c'est lui qui purifie les eaux de l'Euphrate, & arrose les sept contrées de la terre. S'il se met à braire, les poissons créés par Ormusd engendrent, & les créatures d'Ahriman avortent.

Après cet âne vient le célebre destour Hom-Ised; il est saint; son œil d'or est perçant; il habite la montagne Albordi; il bénit les eaux & les troupeaux; il instruit ceux qui font le bien; son palais a cent colonnes; il a publié la loi sur les montagnes; il a apporté du ciel la ceinture & la chemise de ses fideles; il lit sans cesse l'aveste; c'est lui qui a écrasé le serpent à deux piés, & créé l'oiseau qui ramasse les graines qui tombent de l'arbre hom, & les répand sur la terre. Lorsque cinq personnes saintes & pieuses sont rassemblées dans un lieu, je suis au milieu d'elles, dit Hom-Ised.

L'arbre hom est planté au milieu de l'Euphrate; Hom-Ised préside à cet arbre. Hom-Ised s'appella aussi *Zérégone*. Il n'a point laissé de livres; il fut le législateur des montagnes.

L'izechné contient encore l'eulogie du soleil, du feu & de l'eau, de la lune, & des cinq jours gahs ou sur-ajoutés aux 360 jours de leur année, qui a douze mois composés chacun de 30 jours. Il finit par ces maximes: « lisez l'honover; révérez tout ce qu'Or-» musd fait, a fait & fera. Car Ormusd a dit, ado-» rez tout ce que j'ai créé, c'est comme si vous m'a-» doriez.

Il n'est pas inutile de remarquer que Zoroastre n'a jamais parlé que de deux dynasties de Parsis.

Le second livre du vendidad est le visspered, ou la connoissance de tout.

Un célebre bramine des Indes, attiré par la réputation de Zoroastre, vint le voir, & Zoroastre prononça devant lui le visspered. Malgré son titre fastueux, & la circonstance qui le produisit, il y a peu de choses remarquables. Chaque classe d'animaux a son destour; la sainteté est recommandée aux prêtres, & le mariage entre cousins-germains aux fideles.

Nous allons parcourir rapidement les autres livres des Bramines, recueillant de tous ce qu'ils nous offriront de plus remarquable.

Les jeschts sont des louanges pompeuses d'Ormusd. Dans un de ces hymnes, Zoroastre demande à Ormusd, quelle est cette parole ineffable qui répand la lumiere, donne la victoire, conduit la vie de l'homme, déconcerte les esprits malfaisans, & donne la santé au corps & à l'esprit; & Ormusd lui répond, c'est mon nom. Ayes mon nom continuellement à la bouche, & tu ne redouteras ni la fleche du tchakar, ni son poignard, ni son épée, ni sa massue. A cette réponse, Zoroastre se prosterna, & dit: J'adore l'intelligence de Dieu qui renferme la parole, son entendement qui la médite, & sa langue qui la prononce sans cesse.

Le patet est une confession de ses fautes, accompagné de repentir. Le pécheur, en présence du feu ou du destour, prononce cinq fois le *Jetha ahou verio*, & s'adressant à Dieu & aux anges, il dit: Je me répens avec confusion de tous les crimes que j'ai commis en pensées, paroles & actions; je les renonce & je promets d'être pur désormais en pensées, paroles & actions. Dieu me fasse miséricorde, & prenne sous sa sauve-garde mon ame & mon corps, en ce monde & en l'autre. Après cet acte de contrition, il avoue ses fautes qui sont de vingt-cinq especes.

Le Bahman Jescht est une espece de prophétie, où Zoroastre voit les révolutions de l'empire & de la religion, depuis Gustaspe jusqu'à la fin du monde. Dans un rêve, il voit un arbre sortir de terre & pousser quatre branches, une d'or, une d'argent, une d'airain, & une de fer. Il voit ces branches s'entrelacer; il boit quelques gouttes d'une eau qu'il a reçue d'Ormusd, & l'intelligence divine le remplit sept jours & sept nuits; il voit ensuite un arbre qui porte des fruits, chacun de différens métaux. Voilà de la besogne taillée pour les commentateurs.

Le virafnama est l'histoire de la mission de Viraf. La religion de Zoroastre s'étoit obscurcie, on s'adressa à Viraf pour la réintégrer; ce prophete fit remplir de vin sept fois la coupe de Gustaspe, & la vuida sept fois, s'endormit, eut des visions, se réveilla, & dit à son réveil les choses les mieux arrangées.

Dans le boundscheseh, ou le livre de l'éternité, l'éternité est le principe d'Ormusd & d'Ahriman. Ces deux principes produisirent tout ce qui est; le bien fut d'Ormusd, le mal d'Ahriman. Il y eut deux mondes, un monde pur, un monde impur. Ahriman rompit l'ordre général. Il y eut un combat. Ahri-

man fut vaincu. Ormuſd créa un bœuf qu'Ahriman tua. Ce bœuf engendra le premier homme, qui s'appella *Gaiomard* ou *Kaio-morts*. Avant la création du bœuf, Ormuſd avoit formé une goutte d'eau, appellée l'*eau-de-ſanté*; puis une autre goutte, appellée l'*eau-de-vie*. Il en répandit ſur Kaio-morts, qui parut tout-à-coup avec la beauté, la blancheur, & la force d'un jeune homme de quinze ans.

La ſemence de Kaio-morts répandue ſur la terre produiſit un arbre, dont les fruits contenoient les parties naturelles des deux ſexes unies; d'un de ces fruits naquirent l'homme & la femme; l'homme s'appelloit *Meſchia* & la femme *Meſchine*. Ahriman vint ſur la terre ſous la forme d'un ſerpent, & les ſéduiſit. Corrompus, ils continuerent de l'être juſqu'à la réſurrection; ils ſe couvrirent de vêtemens noirs, & ſe nourrirent du fruit que le diable leur préſenta.

De Meſchia & de Meſchine naquirent deux couples de mâles & de femelles, & ainſi de ſuite juſqu'à ce qu'une colonie paſſa l'Euphrate ſur le dos du bœuf Stareſſcok.

Ce livre eſt terminé par le récit d'un événement qui doit précéder & ſuivre la réſurrection; à cette grande cataſtrophe, la mere ſera ſéparée du pere, le frere de la ſœur, l'ami de l'ami; le juſte pleurera ſur le réprouvé, & le réprouvé pleurera ſur lui-même. Alors la comete Goultcher ſe trouvant dans ſa révolution au-deſſous de la lune, tombera ſur la terre; la terre frappée tremblera comme l'agneau devant le loup; alors le feu fera couler les montagnes comme l'eau des rivieres; les hommes paſſeront à-travers ces flots embraſés, & ſeront purifiés; le juſte n'en ſera qu'effleuré; le méchant en éprouvera toute la fureur, mais ſon tourment finira, & il obtiendra la pureté & le bonheur.

Ceux qui deſireront en ſavoir davantage, peuvent recourir à l'ouvrage anglois intitulé, *the annual regiſter, or a view of the hiſtory politicks and litterature of the year 1762*. C'eſt de ce recueil qu'on a tiré le peu qu'on vient d'expoſer.

ZENDEROUD, LE, *ou* ZEMDERN, (*Géogr. mod.*) fleuve de Perſe. Il prend ſa ſource dans les montagnes de Jayabat, à trois journées de la ville d'Iſpahan, près de laquelle il coule, & va ſe rendre dans la mer des Indes; ſon eau eſt douce, légere, bonne à boire.

ZENDICISME, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'une ſecte, qui du tems de Mahomet avoit des partiſans en Arabie, & ſur-tout dans la tribu de Koreishites, qui s'oppoſa le plus fortement aux progrès de la religion mahométane. On croit que les opinions de cette ſecte avoient beaucoup de reſſemblance avec celles des Saducéens parmi les juifs; les Arabes qui profeſſoient le *zendiciſme* étoient des eſpeces de déiſtes, qui nioient la réſurrection, la vie à venir, & qui croyoient que la providence ne ſe mêloit point des affaires des hommes. M. Sale, auteur d'une excellente traduction angloiſe de l'alcoran, dit de ces Arabes, qu'ils adoroient un ſeul Dieu ſans ſe livrer à aucune eſpece d'idolatrie & de ſuperſtition, & ſans adopter aucune des religions que ſuivoient leurs compatriotes. On prétend que ces ſectaires admettoient ainſi que les diſciples de Zoroaſtre & de Manès, un bon & un mauvais principe, qui ſe faiſoient continuellement la guerre.

ZENDIK, ZENDIKS *ou* ZENDAK, (*Littérat. orient.*) eſt un mot arabe; il déſigne, ſelon les uns, un homme qui ne croit point une vie à venir; & ſelon d'autres, ce mot ſignifie un mage. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce mot chez les mahométans, déſigne un impie, qui n'eſt ni muſulman, ni juif, ni chrétien, ou qui n'obſerve pas les préceptes de la religion dans laquelle il eſt né. Quelques mahométans entendent ſpecialement par *zendik*, celui qui nie la réſurrection du corps. Ils ont appellé les Manichéens *zendiks*; & *Mardak* un de leurs principaux chefs, eſt toujours ſurnommé *alzendik* dans l'hiſtoire des rois de Perſe de la dynaſtie des Saſſanides, ſous leſquels le manichéïſme a pris naiſſance.

Hadi, quatrieme kalife de la maiſon des Abaſſides, pourſuivit violemment les *zendiks* ou ſectateurs de *Manès*. Ces gens-là enſeignoient d'abord à ſe préſerver des péchés, & à travailler pour l'autre vie, ſans rechercher les biens de celle-ci; mais dans la ſuite ils introduiſirent le culte des deux principes; ſavoir, de la lumiere & des ténebres; ils permettoient auſſi le mariage entre les plus proches parens, & même dans les premiers degrés de conſanguinité. Enfin, ils défendoient l'uſage de la viande aux élûs. (*D. J.*)

ZENDRO, (*Géog. mod.*) petite ville détruite de la haute Hongrie, au comté de Tolna; elle fut brûlée en 1684, par les Turcs & les mécontens.

ZENECHDON, ſ. m. (*Médec. des Arabes.*) terme employé par les médecins arabes, pour une préparation d'arſenic d'uſage extérieur, car *zeech* veut dire en arabe, *arſenic*.

ZENÈTES, LES, (*Géog. mod.*) peuples d'Afrique, qui forment l'une des cinq tribus des Béreberes, & qui habitent les campagnes de Tremeçen, qui eſt la derniere province, & la plus occidentale du royaume de Fez. Le pays des *Zénètes* eſt bon pour le blé & les pâturages; l'on y recueilleroit auſſi beaucoup d'orge, ſi toutes les terres étoient cultivées, mais ces peuples ne labourent que ce qui eſt autour de leurs habitations. (*D. J.*)

ZENG, (*Géog. mod.*) mot arabe qui déſigne cette côte orientale de l'Afrique, ſur la mer des Indes que nous appellons aujourd'hui le *Zanguebar*; c'eſt une partie de ce qu'on nomme la *Cafrerie*, ou *côte des Caffres*; les peuples qui l'habitent s'appellent auſſi en arabe *Zengi*, & en perſien *Zenghi*; ce ſont proprement ceux que les Italiens appellent *Zingari*, & que l'on nomme ailleurs *Egyptiens* ou *Bohémiens*.

On ignore par quelle révolution un grand nombre de ces habitans du Zanguebar paſſerent de l'Afrique dans l'Arabie par la mer Rouge, dont la traverſée n'eſt pas bien longue, ou par les terres, ce qui a été le plus long: car l'extrémité ſeptentrionale du Zanguebar eſt limitrophe de l'Egypte. De quelle façon que les Zinghiens ſoient parvenus en Arabie, tous les hiſtoriens arabes s'accordent à dire que les Africains ſe répandirent dans l'Irak arabique, & qu'ils s'y maintinrent ſous des chefs électifs.

Sous Moſtadhi, kalife Abaſſide, ils prirent un nommé *Ali* pour leur chef, qui ſe diſoit deſcendu d'Ali, gendre de Mahomet; ils lui donnerent le ſurnom d'*Habib*, qui ſignifie l'*ami* & le *bien-aimé*, & ſous ſa conduite ſe rendirent maîtres des villes de Baſſora, de Ramlach, de Waſſet, & de pluſieurs bourgades, tant dans l'Irak que dans l'Ahvaz. Ils défirent même pluſieurs fois les armées des kalifes. Mais enfin quatorze ans après qu'ils eurent commencé à paroître, Mouaffec, frere du kalife Matamed, les diſſipa entiérement l'an 207 de l'Hegire, qui répond à l'année de Jeſus-Chriſt 885 ou 886.

On croit que le titre de *Zengi* ou *Zenghi*, ajouté ſouvent au nom des Atabeks, vient de ce qu'il y a eu quelques capitaines d'un rare mérite, originaires de ces peuples diſperſés, & qui s'étant élevés par les armes obtinrent l'emploi d'Atabek parmi les Selgincides. (*D. J.*)

ZENICON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom d'un poiſon que les chaſſeurs de la Gaule celtique employoient autrefois pour tuer les bêtes qu'ils pourſuivoient à la chaſſe; c'eſt par cette raiſon qu'on le nommoit en latin *venenum cervinum*. Il agiſſoit avec

tant de promptitude, qu'auſſi tôt qu'un chaſſeur avoit abattu un cerf ou un autre animal avec une fleche teinte de ce poiſon, il ſe croyoit obligé de courir ſur la bête, & de couper un morceau de chair tout-autour de la bleſſure, pour empêcher le poiſon de ſe répandre & de corrompre l'animal. Il n'eſt pas étonnant que dans ces tems d'ignorance, on fût imbu de pareils préjugés. (*D. J.*)

ZENJON, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville de Perſe. Les géographes du pays, ſelon Tavernier, la marquent à *73. d. 36. de longitude*, ſous les *36. d. 5. de latitude*. (*D. J.*)

ZENITH, ſ. m. (*Aſtr.*) c'eſt le point du ciel qui répond verticalement au-deſſus de notre tête. *Voyez* VERTICAL.

On peut dire encore que c'eſt un point tel que *Z* (*Pl. aſtr. fig. 52.*) de la ſurface de la ſphere; par lequel & par la tête du ſpectateur faiſant paſſer une ligne, cette ligne va paſſer enſuite au centre de la terre (ſuppoſée ſphérique). De-là il ſuit qu'il y a autant de *zéniths* qu'il y a de lieux ſur la terre, d'où l'on peut voir le ciel; & que toutes les fois qu'on change de lieu, on change de *zénith*.

Le *zénith* eſt auſſi appellé le *pole de l'horiſon*, parce qu'il eſt diſtant de 90 degrés de chacun des points de ce grand cercle.

Il eſt auſſi le pole des almucantarats, c'eſt-à-dire, des paralleles à l'horiſon par leſquels on meſure la hauteur des étoiles. *Voyez* ALMUCANTARAT.

Tous les cercles verticaux ou azimuths paſſent par le *zénith*. *Voyez* VERTICAUX & AZIMUTH.

Le point diamétralement oppoſé au *zénith*, eſt le nadir; c'eſt celui qui répond à nos piés perpendiculaires; *voyez* NADIR. Le nadir eſt le *zénith* de nos antipodes.

Cela eſt vrai dans la ſuppoſition que la terre ſoit exactement ſphérique. Mais comme il s'en faut un peu qu'elle ne le ſoit, on ne peut pas dire proprement que notre *zénith* & celui de nos antipodes ſoient exactement oppoſés. Car notre *zénith* eſt dans une ligne qui eſt perpendiculaire à la ſurface de la terre à l'endroit où nous ſommes. Or, comme la terre n'eſt pas exactement ſphérique, cette ligne perpendiculaire à la ſurface de la terre, ne paſſe par le centre que dans deux cas; ſavoir, lorſqu'on eſt ſur l'équateur, ou aux poles. Dans tous les autres endroits, elle n'y paſſe pas; & ſi on la prolonge juſqu'à ce qu'elle rencontre l'hémiſphere oppoſé, le point où elle parviendra, ne ſera donc pas diamétralement oppoſé au point de notre *zénith*; & de plus elle ne rencontrera pas perpendiculairement l'hémiſphere oppoſé. Il n'y a donc proprement que l'équateur & les pôles où le *zénith* ſoit le nadir des antipodes, & réciproquement *voyez* ANTIPODES.

La diſtance d'un aſtre au *zénith*, eſt le complément de ſa hauteur ſur l'horiſon: car comme le *zénith* eſt éloigné de 90 degrés de l'horiſon, ſi on retranche de 90 degrés la diſtance d'un aſtre à l'horiſon, le reſte ſera la diſtance de l'aſtre au *zénith*. *Voyez* COMPLÉMENT & HAUTEUR. *Chambers.*

ZENOBIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Aſie, dans l'Euphratenſe, à la droite de l'Euphrate, à 5 milles du fort de Mambri, en-deçà de la petite ville de Sura.

Zénobie, femme d'Odonat, prince des Sarraſins, fut, ſelon Procop, *ædif. l. VIII. de la trad. de M. Couſin*, la fondatrice de cette ville, qu'elle appella de ſon nom. Mais comme le tems en avoit ruiné les fortifications, & que les Romains n'avoient pas pris ſoin de les réparer, elle étoit devenue déſerte; ce qui étoit cauſe que les Perſes faiſoient des courſes quand ils vouloient, & qu'ils prévenoient par leur vîteſſe le bruit de leur marche. Juſtinien rebâtit entiérement cette ville, la peupla d'habitans, y fit de bonnes fortifications, y établit une puiſſante garniſon, & la rendit un des boulevards de l'empire.

2°. *Zenobia.* On appella ainſi le lieu qui fut aſſigné à la reine Zénobie pour ſa demeure. Ce lieu étoit en Italie, près du palais d'Adrien à Tivoli, & il ſe nommoit auparavant *Conche*, ſelon Trebellius Pollion. *In Zenobia. Voyez* le *mot* PALMYRE. (*D. J.*)

ZENOBII INSULÆ, (*Géog. anc.*) île de l'Océan indien, ſur la côte de l'Arabie heureuſe. Ptolomée, *l. VII. c. vj.* les marque à l'entrée du golfe Sachalite, & les met au nombre de ſept. (*D. J.*)

ZENODOTIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans l'Oſrhoene, près de *Nicephorium*, ſelon Etienne le géographe, qui cite Appien, *l. II. Parthicor.* Ce voiſinage de *Zenodotium* & de *Nicephorium*, eſt confirmé par Dion Caſſius, *l. XL.* dont quelques manuſcrits portent *Zenodotia* pour *Zenodotium*.

Dans le tems de l'expédition de Craſſus contre les Parthes, les habitans de *Zenodotium* feignirent de ſe rendre à lui, & appellerent pour cet effet quelques ſoldats romains qu'ils firent décapiter dès qu'ils furent entrés dans la ville: mais cette perfidie fût punie par la ruine de leur ville.

Plutarque, *in vitâ Craſſi*, écrit auſſi *Zenodotia*. Il ne parle point de cette perfidie; il dit ſeulement, qu'il y avoit dans cette ville un tyran nommé *Apollonius*, que Craſſus après y avoir perdu cent ſoldats, la prit par force, la pilla, & vendit ſes habitans à l'enchere. (*D. J.*)

ZÉNONISME, ſ. m. (*Philoſ.*) *Voyez* STOÏCISME.

ZENONOPOLIS, (*Géog. anc.*) 1°. nom d'un ſiege épiſcopal de l'exarchat d'Aſie, dans la Lycie. 2°. D'un ſiege épiſcopal de la premiere Egypte, dans le patriarchat d'Alexandrie. 3°. D'un ſiege épiſcopal d'Aſie, dans l'Iſaurie, ſous le patriarchat d'Antioche. *Voyez* la *table des évêchés* par l'abbé de Commainville.

ZENS, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne en Alſace; elle ſe jette dans le Rhin, au-deſſous de Crafft. (*D. J.*)

ZENSUS, ſ. m. *en Arithmétique*, eſt le nom que quelques auteurs anciens donnent au quarré ou à la ſeconde puiſſance. *Voyez* QUARRÉ & PUISSANCE.

Les puiſſances plus élevées ſont appellées *zenſizenſus*, *zenſicubus*, *zenſizenzenſus zenſurdeſolidus*, &c. *Chambers.*

ZENTA, (*Géog. mod.*) contrée de la Dalmatie, aux confins de l'Albanie, dans laquelle quelques géographes la comprennent. La principale ville de cette contrée eſt Scutari. (*D. J.*)

ZÉNU, (*Géog. mod.*) petite province de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au gouvernement de Carthagene, & à l'embouchure d'une riviere qui lui donne ſon nom. (*D. J.*)

ZEOLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) M. Cronſtedt a donné dans les mémoires de l'académie royale de Suede de l'année 1756 la deſcription de deux pierres, qui, ſelon lui, ſont d'une nature toute différente des pierres connues juſqu'à préſent, & à qui il a cru devoir donner un nom particulier.

Ce ſavant avoit reçu deux pierres à-peu-près de la même qualité; l'une venoit de Laponie, elle avoit été trouvée dans la mine de cuivre de Swappawary, près de Torneau; l'autre venoit d'Irlande. La couleur de la premiere de ces pierres étoit d'un jaune clair, elle étoit compoſée de veines ondulées, formées par un aſſemblage d'aiguilles & de pyramides qui aboutiſſoient à un même centre. Celle d'Iſlande étoit blanche, tantôt tranſparente & tantôt opaque dans les différentes parties; elle paroiſſoit en partie compoſée de maſſes compactes comme de la craie, & en partie de coins ou de pyramides concentriques & confuſément arrangées.

Ces pierres n'avoient que la dureté du ſpath, elles ne faiſoient par conſéquent point feu avec le briquet; elles n'entroient point en effervescence avec les aci-

des. Expoſées à la lampe & au chalumeau des émailleurs, elles avoient la propriété de bouillonner comme du borax ; les pyramides de l'une ſe ſont ſéparées & ſe ſont partagés en fils minces, qui cependant avoient gardé une ſorte de liaiſon les unes avec les autres. Elles ſe ſont d'abord changées en une matiere blanche & ſpongieuſe, enſuite elles ont donné une lumiere phoſphorique, après quoi elles ſe ſont converties en un verre blanc, qui en continuant à pouſſer le feu, eſt devenu clair & ſans couleur, parce que les bulles d'air qui s'étoient d'abord formées, & qui nuiſoient à la tranſparence, avoient diſparu.

Ces pierres mêlées avec le borax & le ſel fuſible de l'urine ſe ſont fondues au feu, quoique lentement. Le ſel de ſoude les fit entrer très-promptement en fuſion. La pierre venue de Laponie ſe changeoit avec le chalumeau en verre tranſparent ſur un morceau de charbon, ce qui n'eſt point arrivé à celle d'Irlande : la premiere étoit un peu cuivreuſe.

De ces expériences, M. Cronſtedt conclud qu'on ne doit point la regarder comme un ſpath, quoiqu'elle en ait le coup d'œil & la conſiſtence, d'autant plus qu'elle ne ſe gonfle point lorſqu'elle eſt fondue avec le ſel fuſible de l'urine, & qu'elle fond aiſément avec le ſel de ſoude : propriétés qui ne conviennent point aux pierres calcaires. *Voyez* les *mém. de l'acad. royale des ſciences de Suede, année 1756.*

D'après ces faits, on pourroit conjecturer que cette pierre appellée *zeolite* par M. Cronſtedt, n'eſt peut-être qu'un ſpath fuſible mélangé. En effet, ce ſpath entre aiſement en fuſion, & eſt phoſphorique ; quant à la propriété de bouillonner, elle pourroit bien venir de l'alun qui s'y trouve mêlé. (—)

ZEOMEBUCH, ſ. m. (*Mytholog. germaniq.*) ce mot veut dire le *dieu noir* ; c'eſt ainſi que les Vandales appelloient le mauvais génie à qui ils offroient des ſacrifices pour détourner ſa colere. (*D. J.*)

ZEOPYRON, ſ. m. (*Littérat. Botan.*) ζέοπυρον ; il paroît par l'étymologie de ce mot, que c'eſt une eſpece de grain moyen entre l'épeautre & le froment ; Galien en fait mention, & dit qu'il croît en Bythinie. (*D. J.*)

ZÉPHIR *ou* ZEPHIRE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un vent qui ſouffle du côté de l'occident, & qu'on appelle *vent d'oueſt* ſur l'Océan, & *vent du ponent* ou *vent du couchant* ſur la Méditerranée.

ZÉPHIRE, *zephirus*, (*Mythol.*) c'étoit un des vents qu'Héſiode dit être enfans des dieux. Anchiſe ſacrifia au *zéphire* une brebis blanche, avant que de s'embarquer. Il y avoit dans l'Attique un autel dédié au *zéphire* ; c'eſt au dire des poëtes, le vent qui fait naître les fleurs & les fruits de la terre par ſon ſouffle doux & gracieux, qui ranime la végétation des plantes, & qui donne la vie à toute la nature ; c'eſt auſſi ce que ſignifie ſon nom, formé de ζωη, *vie*, & φέρω, *je porte*.

Le *zéphire* dans les auteurs, eſt le vent d'oueſt qui ſouffle du couchant équinoctial. *Favonius* eſt le même vent, quoique Végece les diſtingue ; mais il faut avouer que la ſituation des vents n'a pas toujours été fixe chez les anciens, & qu'ils ont aſſez varié ſur cet article. (*D. J.*)

ZÉPHIRS, (*Mythol.*) noms des vents bienfaiſans nés d'Aſtrœus, mari de l'Aurore, ſelon Héſiode. Leur utilité répond à l'excellence de leur origine qui eſt divine. (*D. J.*)

ZEPHYRIUM, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs promontoires & à quelques villes.

1°. *Zephyrium*, promontoire d'Aſie dans la Cétide, aux confins de la Cilicie propre ; ce promontoire & celui de Sarpedon formoient l'embouchure du fleuve Calycadnus. A l'extrémité de ce promontoire, il y avoit une ville ou bourgade de même nom, dont parle Tite-Live, *l. XXII. c. xx.*

2°. *Zephyrium*, promontoire de l'île de Cypre, ſur la côte occidentale, entre la nouvelle & la vieille Paphos.

3°. *Zephyrium*, promontoire d'Italie dans la grande Grece, ſur la côte orientale du Brutium, entre le promontoire d'Hercule, & la ville de Locres, d'où les habitans furent nommés *Locri Epizephyrii*. Le nom moderne de ce promontoire eſt *Cabo Bruzzano*.

4°. *Zephyrium*, promontoire d'Afrique dans la Cyrénaïque, ſur la côte de la Pentapole : le nom moderne, ſelon Niger, eſt *Bonendrea*.

5°. *Zephyrium*, ville de l'Aſie mineure dans la Galatie, ſur la côte de la Paphlagonie. Ptolomée, *l. V. c. iv.* & Arrien, *p. 15.* en parlent.

6°. *Zephyrium*, ville de l'Aſie mineure dans le Pont cappadocien. Arrien, *périple*, *p. 15.* lui donne un port.

7°. *Zephyrium*, promontoire de l'Aſie mineure dans la Carie. Strabon le place au voiſinage de la ville de Myndus.

8°. *Zephyrium*, lieu d'Egypte ſur la côte de la Lybie extérieure, ſelon Strabon, *l. XIV. p. 658.* Etienne le géographe, appuyé du témoignage de Callimaque, fait de ce lieu un promontoire dont Vénus & Arſinoë avoient pris le nom de *Zéphyrite*.

9°. *Zephyrium*, ville de la Cherſonnèſe taurique, dont parle Pline, *l. IV. c. xij.*

10°. *Zephyrium*, promontoire de l'île de Crete ; Ptolomée, *l. III. c. xvij.* le marque ſur la côte orientale, entre Heraclium & Olus. (*D. J.*)

ZER, ſ. m. (*Monnoie étrang.*) les Perſans appellent *zer*, toutes ſortes d'eſpeces de monnoies ; ce terme ſignifie *or*, quand on parle du métal qui porte ce nom ; mais en fait de monnoie, il eſt générique comme en France le mot d'*argent*, dont on ſe ſert pour marquer en général toutes les eſpeces qui ont cours, auſſi-bien celle de billon ou de cuivre, comme les ſols marqués & liards, que celles qui ſont d'or ou d'argent, comme les louis & les écus. (*D. J.*)

ZERBIS, (*Géog. mod.*) fleuve d'Aſie dans l'Aſſyrie ; ce fleuve, ſelon Pline, *l. VI. c. xxvj.* coule dans le pays des *Aloni*, & ſe perd dans le Tigre. Le p. Hardouin conjecture que c'eſt le fleuve *Gorgos* Γόργος ποταμος de Ptolomée, *l. VI. c. j.* & que les Grecs nommerent de la ſorte à cauſe de la rapidité de ſon cours. Si cela eſt, le fleuve *Zerbis* étoit à la gauche du Tigre, dans lequel il avoit ſon embouchure, entre celles des fleuves Capros & Silla. (*D. J.*)

ZERBST, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne ſur l'Elbe, dans la principauté d'Anhalt, vers les confins du duché de Magdebourg ; elle eſt chef-lieu d'une ſeigneurie de même nom, à 2 lieues de Deſſaw, à 5 de Magdebourg, & à 6 de Vittemberg. Il y a un château où réſide une des quatre branches des princes d'Anhalt. *Long. 30. 24. latit. 51. 58.*

Beckman (Chrétien) né à *Zerbſt*, & mort à Anhalt en 1648, âgé de 68 ans, a publié dans ſa langue maternelle pluſieurs ouvrages de théologie qui ſont aujourd'hui dans l'oubli. (*D. J.*)

ZEREND, (*Géog. mod.*) ville de la Caramanie perſienne ; le Géographe perſien la place dans le troiſieme climat, à 25 paraſanges de Sirgian, capitale de cette province. (*D. J.*)

ZERENG', (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans la province de Segeſtan ; elle a produit parmi les gens de lettres, Mohamed-Ben-Keram, auteur de la ſecte des Kéramiens. (*D. J.*)

ZERGUE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France au Beaujolois ; elle a ſa ſource dans la paroiſſe de Poule, & coule dans la Saone, vis-à-vis de Trévoux. (*D. J.*)

ZÉRIGAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans l'Itaque babylonienne, dans une plaine renfermée en

tre deux montagnes. Cette ville autrefois considérable, ne contient pas aujourd'hui cinq cens maisons. (*D. J.*)

ZERMAGNE, (*Géog. mod.*) riviere de la Dalmatie, anciennement *Tedanius* ou *Tedanium*; elle prend son cours par la Dalmatie propre, & par la Morlaquie; & après avoir arrosé Obroazo, elle se décharge au fond d'un long golfe, au septentrion de la ville de Novigrad. (*D. J.*)

ZÉRO, s. m. l'un des caracteres ou figures numériques, dont la forme est o. *Voyez* CARACTERE & FIGURE.

Le *zéro* marque par lui-même la nullité de valeur, mais quand il est joint dans l'arithmétique ordinaire à d'autres caracteres placés à sa gauche, il sert alors à en augmenter la valeur de dix en dix, suivant la progression décuple; & lorsque dans l'arithmétique décimale il a d'autres caracteres à sa droite, il sert alors à en diminuer la valeur dans la même proportion. *Voyez* NUMÉRATION & DÉCIMAL. *Chambers.* (*E*)

ZEROGERE, (*Géog. mod.*) ville de l'Inde, en deçà du Gange; Ptolomée, *l. VII. c. j.* la compte parmi les villes situées à l'orient du fleuve Namadus. Le manuscrit de la bibliotheque Palatine porte *Xérogere* au-lieu de *Zérogere*. (*D. J.*)

ZÉROS, s. m. (*Lythol. anc.*) pierre précieuse transparente, qui selon Pline, *l. XXXVII. c. ix.* est marquetée de taches noires & blanches, & a beaucoup de rapport avec une autre qu'il appelle *iris*; nous ne savons point aujourd'hui quelle pierre ce peut être. (*D. J.*)

ZERTAH, (*Géog. mod.*) ville de Perse dans la province de Belad Ciston, selon Tavernier, qui dit que les géographes du pays marquent à 79 *d.* 30′ *de long.* & à 32. *d.* 30′ *de lat.* (*D. J.*)

ZERUIS, (*Géog. anc.*) ville de la Thrace, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de Dyrrachium à Byzance, en passant par la Macédoine & la Thrace; elle s'y trouve entre *Dymæ* & *Plotinopolis*, à 24 milles de chacune de ces villes: quelques manuscrits portent *Zeruim*, & Simler lit *Zerne*. (*D. J.*)

ZÉRUMBETH, s. m. (*Botan. exot.*) racine étrangere très-rare & très-peu connue; voici le précis de ce qu'en dit M. Geoffroi.

C'est une racine tubéreuse, genouillée, inégale, grosse comme le pouce, & quelquefois comme le bras, un peu applatie, blanchâtre ou jaunâtre, d'un goût âcre, un peu amer, aromatique, approchant du gingembre, d'une odeur agréable: on la trouve rarement dans les boutiques de droguistes ou d'apothicaires.

La plante s'appelle *zerumbeth*. Garz. *Zinziber latifolium sylvestre*, Herm. Cat. *Hort. Lugd. Bat. 636. 386.* Kna. *Hort. Malab. 11. 13. fab. 7. Walinghuru, sive zingiber sylvestre zeylanensibus, H. Lugd. Bat. Paco-Ceroca, Brasilienſibus*, Pison & Marcgr. *Zinziber sylvestre majus, fructu in pediculo singulari.* Hans Sloane.

Cette plante est fort curieuse, & nous en devons la description au p. Plumier dans sa botanique manuscrite d'Amérique.

La racine de *zérumbeth*, dit-il, est entierement semblable à celle du roseau; mais d'une substance tendre & rougeâtre, garnie de petites fibres; elle pousse une tige haute d'environ cinq piés, épaisse d'un pouce, cylindrique, formée par les queues des feuilles qui s'embrassent alternativement.

Les feuilles sont au nombre de neuf ou de dix, disposées à droite & à gauche, membraneuses, de la même figure, de la même grandeur & de la même consistance que celles du balisier ordinaire, rougeâtres & ondées sur leurs bords, d'un verd clair en-dessus, & d'un verd foncé & luisant en-dessous.

De la même racine, & tout près de cette tige, sortent d'autres petites tiges de couleur écarlate, hautes d'environ un pié & demi, épaisses de quatre pouces, & couvertes de petites feuilles étroites & pointues.

Des aisselles de feuilles naissent des fleurs d'un beau rouge qui sont rangées comme en épi ou en pyramide, & composées de trois tuyaux posés l'un sur l'autre. Ces tuyaux sont partagés en deux parties à leur extrèmité. Le calice, qui porte un pistil alongé, menu, blanc, rouge à son extrémité, devient un fruit ovalaire, de la grosseur d'une prune, charnu, creux en maniere de nombril, rouge en-dehors, & rempli d'un suc de même couleur; il s'ouvre par le haut en trois parties, & contient plusieurs semences, rousses, dures, nichées dans une pulpe filamenteuse.

Cette plante se plaît dans les forêts humides, & le long des ruisseaux; elle vient en abondance dans l'île de S. Vincent; son fruit est un aliment agréable aux bœufs & aux autres bêtes de charge. On tire du suc de ce fruit, un beau violet, qui appliqué sur les toiles de lin ou sur la soie, est ineffaçable.

Parmi les preuves qui font voir que la racine de cet aromate contient beaucoup de sel volatil, huileux, aromatique, la distillation en est une principale; car elle donne dans l'alembic une eau odorante avec assez d'huile, dans laquelle, si la distillation est récente, il nage un peu de sel volatil sous la forme de neige ou de camphre; ce sel dissous dans l'esprit de vin, & mêlé comme il convient avec des confitures, des électuaires & autres choses semblables, est utile dans les crudités acides, les vents & les douleurs d'estomac. Le suc nouvellement exprimé de la racine, produit le même effet, mais avec une douce dégection du ventre.

La racine seche & réduite en farine, perd beaucoup de son âcreté; c'est pourquoi on en fait du pain dont les Indiens se nourrissent dans la disette. Le mucilage, qui est attaché dans les interstices de la tête qui est écailleuse, se ressent un peu de la vertu de cet aromate. Les qualités médecinales de la racine, paroissent fort analogues à la zédoaire & au gingembre. Herman prétend que notre *zérumbeth* est le même que celui des Arabes, mais il faut 1°. convenir que presque toutes leurs descriptions des drogues sont si imparfaites, qu'on n'en peut juger que par conjecture; 2°. qu'en particulier les descriptions qu'ils nous ont données de leur *zérumbeth*, ne s'accordent point avec celle qu'on vient de lire. (*D. J.*)

ZERYTHUS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, selon Etienne le géographe qui y met aussi une caverne de même nom, appellée par les anciens *Zerynthum antrum*. Cette caverne qu'Isacius nomme *antrum Rheæ* ou *Hecatæ*, étoit consacrée à Hécate, à qui, comme le remarque Suidas, on immoloit des chiens. C'est dans ce sens que Lycophron dit, *v. 77.*

Ζήρυνθον ἄντρον τῆς κυνος φαγεθεας.

Le scholiaste Lycophron, Etienne le géopraphe & le lexicon de Favorinus, mettent cette caverne dans la Thrace. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xlj.* qui connoît *Zerynthus*, sous le nom d'*Apollinis Zerynthi templum*, le place aussi dans la Thrace, aux confins du territoire de la ville d'Œnus: *Eo die*, dit-il, *ad Hebrum flumen perventum est. Indè Œniorum fines, præter Apollinis* (Zerynthum *quem vocant incolæ*) *templum superant.* Cependant Suidas, & le scholiaste d'Aristophane, veulent que l'antre de *Zerynthe* fût dans l'île de Samothrace. Ovide, *l. I. Trist. eleg. ix.* en parle d'une maniere si vague, qu'il ne décide rien.

Venimus ad portus Imbria terra tuos.

Inde levi vento Zerynthia *littora nactis,*
Threiciam tetigit feſſa carina Samon.
(*D. J.*)

ZEST, *terme de Perruquier*, eſpece de bourſe de cuir ou de peau douce, qui s'enfle & ſe reſſerre par le moyen d'une baleine; elle porte la poudre ſur les cheveux ou ſur une perruque, dans l'endroit qui en a beſoin, par un petit tuyau d'ivoire ouvert à l'extrémité pour la laiſſer échapper. (*D. J.*)

ZESTES *d'oranges, de citrons, &c.* les *Confiſeurs* donnent ce nom à de petites bandes d'écorce coupées de haut en bas, & fort minces.

ZESTER, c'eſt parmi les *Confiſeurs*, couper l'écorce d'un citron du haut en bas par petites bandes, les plus minces qu'il ſe peut.

ZESTOLUSIA, (*Littérat.*) ζεστολυσία, de ζέω, *être chaud*, & λυσις, *bain*; c'eſt un bain chaud, terme oppoſé à ψυχρολυσία, qui eſt un bain froid. Le mot σεστολυσία ſe trouve dans Galien, *de ſanit. tuendâ, lib. III. c. viij.*

ZETÆ, (*Antiquit. rom.*) ce mot eſt ſynonyme à *vaporarium*; c'étoit chez les anciens des appartemens ſitués au-deſſus d'une étuve, dans leſquels on répandoit de l'eau froide, ou de l'eau chaude, ſelon la ſaiſon: la vapeur de cette eau, en tombant par des tuyaux placés dans le mur, échauffoit ou rafraîchiſſoit le *zetæ* à diſcrétion. Ce mot déſigne auſſi chez les auteurs latins, des endroits particuliers des bains, où l'on trouvoit des lits deſtinés au repos, & plus ſouvent encore à la galanterie. (*D. J.*)

ZETETES, ſ. m. (*Antiq. d'Athenes.*) ζητηταὶ; magiſtrats établis chez les Athéniens dans des occaſions extraordinaires, pour faire la recherche des ſommes dûes à la république, lorſque ces ſommes étoient devenues trop conſidérables par la négligence des receveurs, ou autrement, & qu'il étoit à craindre que leur rentrée ne fût perdue ſi l'on n'y mettoit ordre. Potter, *archæol. græc.* (*D. J.*)

ZÉTÉTIQUE, adj. méthode *zététique* dans les *mathématiques*, c'eſt la recherche de la ſolution d'un problème. *Voyez* RÉSOLUTION & PROBLÈME. Ce mot vient du grec ζητέω, *quæro*, je cherche.

On appelloit quelquefois les anciens pyrrhoniens, *zetetici*, comme qui diroit *chercheurs*. *Voyez* PYRRHONIEN.

ZETH *ou* ZETHA, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique dans la haute Ethiopie ou Abyſſinie, près des royaumes de Néréa, de Koncho & de Mahaola; ce ſont autant de pays où nous n'avons jamais pénétré. (*D. J.*)

ZÉTHÈS, ſ. m. (*Mythol.*) *Zéthès* & Calaïs enfans de Borée roi de Thrace, & d'Orythie fille d'Erechthée roi d'Athènes, ſont trop célebres dans l'expédition des Argonautes pour être oubliés. On ſait que ces dignes fils de Borée avoient des aîles, c'eſt-à-dire peut-être des vaiſſeaux bons voiliers, & que par reconnoiſſance pour la réception de leur beau-frere Phinée, ils pourſuivirent ſans relâche les cruelles harpies qui cauſoient la famine dans ſes états, & les firent fuir juſqu'aux îles *Plautæ*, dans la mer d'Ionie. Ce fut là qu'ils reçurent ordre des dieux, par le miniſtere d'Iris, de les laiſſer tranquilles, & de s'en retourner. Ce retour même, στροφη, fit changer de nom à ces îles, qui depuis ce tems-là furent appellées *Strophades*.

Pauſanias n'admet preſque point ici d'allégorie; il parle, *in Attic.* du mariage de Borée & d'Orythie, comme d'un fait hiſtorique, & dit que ce prince fit équiper une flotte pour défendre ſon beau-frere contre ſes ennemis, qui infeſtoient les côtes de l'Attique.

Zéthès & Calaïs à leur retour de la Colchide, qui arriva pendant qu'on célébroit les jeux funebres de Pélias, furent inſultés par Hercule, qui leur chercha querelle, & les tua pour avoir pris le parti de Typhis, pilote du navire Argo, lequel Typhis avoit été d'avis qu'on laiſſât Hercule dans la Troade, lorſqu'il abandonna le vaiſſeau pour aller chercher Hylas.

Il n'eſt pas difficile d'expliquer les cheveux azurés que la fable leur donne; c'étoit pour marquer l'air où ſouffient les vents, & en même tems par alluſion au nom de leur pere. Quelques-uns prétendent que la fiction de ces aîles, données par la fable aux enfans de Borée, venoit des habits qu'ils avoient introduits chez les Theſſaliens, que les anciens appelloient par dériſion des *aîles*, & qui par leur ampleur, leur légéreté, & ſur-tout par la diverſité des couleurs, méritoient ſi bien ce nom. (*D. J.*)

ZÉTHUS, (*Mythol.*) fils de Jupiter & d'Antiope, & frere d'Amphion. C'eſt la fable qui le dit; c'eſt Pauſanias qui le confirme.

La charmante Antiope eut pour pere Aſopus,
Pour amans Epopée, & Jupiter lui-même;
Pour enfans deux héros, Amphion & Zéthus.
(*D. J.*)

ZEVENAR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, au duché de Cleves, à 2 lieues de la ville de Doesbourg vers le midi, & à 3 lieues d'Arnheim du côté de l'orient. Cette ville ſe trouve enclavée entre la Gueldre hollandoiſe, & le comté de Zutphen.

ZEVERIN, (*Géogr. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, ſur les confins de la Walaquie. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne *Æmonia*. (*D. J.*)

ZEUGITANA REGIO, (*Géog. anc.*) les anciens ont donné ce nom à une partie de l'Afrique propre, qu'ils diviſoient en *Zeugitane* & en Byzacène. Ils ne nous ont pas marqué les bornes préciſes qui ſéparoient ces deux provinces. Pline dit ſeulement que la *Zeugitane* comprenoit Carthage, Utique, Hippone, Diarritum, Maxulla, Miſua, Clupea & Neapolis. Nous voyons par-là qu'elle s'étendoit d'occident en orient depuis le fleuve Tuſca, juſqu'au promontoire de Mercure, où étoient Clupea & Neapolis; mais il ne dit point ſon étendue dans les terres. En gros, on voit qu'elle avoit la mer Méditerranée au ſeptentrion & à l'orient, la Byzacène au midi, & la Numidie au couchant.

Quoique la *Zeugitane* ne fût qu'une partie de l'Afrique propre, ou des terres qui avoient appartenu à l'ancienne Carthage, Pline, *l. V. c. iv.* ſemble ne connoître que cette contrée, ſous le nom d'*Afrique* proprement dite; mais on ne peut pas exclure la Byzacène de l'Afrique propre: car ces deux contrées furent ſoumiſes aux Carthaginois, & ne firent enſuite pendant long-tems qu'une ſeule province romaine. (*D. J.*)

ZEUGITES, (*Antiq. d'Athènes.*) ζευγῖται; on nommoit ainſi chez les Athéniens la troiſieme claſſe du peuple, c'eſt-à-dire de ceux qui avoient un revenu annuel en terres de deux cens medimnes, meſure des Grecs, qui contenoit environ ſix boiſſeaux romains. (*D. J.*)

ZEUGMA, (*Géog. anc.*) ville de Syrie dans la Commagène, au bord de l'Euphrate, entre Samoſate & Europus, avec un pont qui avoit occaſionné ſon nom; car ζεῦγμα ſignifie *un pont*: on le nommoit autrement le *pont de l'Euphrate*, pont très-célebre, & très-fréquenté des romains qui vouloient paſſer dans les contrées orientales. Pline, *l. V. c. xlv.* Dion Caſſius, *l. XL.* & après eux Etienne le géographe, nous donnent Alexandre le Grand pour le fondateur de ce pont; mais malgré ces autorités, il n'eſt guere poſſible de ſe perſuader qu'Alexandre ait bâti le pont *Zeugma*, & que ce ſoit dans ce lieu qu'il ait fait paſſer l'Euphrate à ſon armée. Il n'eſt pas poſſible de ſe figurer

figurer que ce grand capitaine, pour traverſer l'Euphrate, ait remonté juſque dans la Commagène, dans le tems qu'il avoit à Tapſacus, & près de lui, un pont abandonné par Darius. D'ailleurs une foule d'auteurs, comme Plutarque, Florus, Tacite & Ammien Marcellin, ont parlé de la ville & du pont de *Zeugma*, ſans toucher aucunement cette prétendue circonſtance du paſſage d'Alexandre.

Il eſt vraiſſemblable que la fondation de la ville de *Zeugma*, & de ſon pont, doit être placée peu de tems après la mort du vainqueur de Darius. Pline, *l. V. c. xxiv.* dit que Seleucus fonda *Zeugma*, célebre par ſon paſſage ſur l'Euphrate, ainſi qu'Apamée qui étoit de l'autre côté du fleuve; & que cette derniere ville fut jointe à la premiere par le pont. Polybe & Strabon diſent *Séleucie*, & non *Apamée*; mais peut-être que ce lieu porta le nom de Seleucus ſon fondateur, & celui de ſa femme.

2°. *Zeugma* eſt encore une ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* (*D. J.*)

ZEUGME, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt une eſpece d'ellipſe, par laquelle un mot déja exprimé dans une propoſition, eſt ſouſentendu dans une autre qui lui eſt analogue & même attachée. De-là vient le nom de *zeugme*, du grec ζεῦγμα, *connexion*, *lien*, *aſſemblage*: & le *zeugme* differe de l'ellipſe proprement dite, en ce que dans celle-ci le mot ſouſentendu ne ſe trouve nulle autre part.

L'auteur du *manuel des Grammairiens* diſtingue trois eſpeces de *zeugme*: 1°. le *protozeugme*, quand les mots ſouſentendus dans la ſuite du diſcours ſe retrouvent au commencement, comme *vicit pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia*: 2°. le *méſozeugme*, quand les mots ſouſentendus aux extrémités du diſcours ſe trouvent dans quelque phraſe du milieu, comme *pudorem libido, timorem vicit audacia, rationem amentia*, ce qui eſt l'eſpece la plus rare: 3°. l'*hypozeugme*, quand on trouve à la fin du diſcours les mots ſouſentendus au commencement, comme *pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia vicit.*

La *méthode latine* de P. R. obſerve que dans chacune de ces trois eſpeces de *zeugme*, le mot ſouſentendu peut l'être ſous la même forme, ou ſous une autre forme que celle ſous laquelle il eſt exprimé; ce qui pourroit faire nommer le *zeugme* ou *ſimple* ou *compoſé*.

Les trois exemples déja cités appartiennent au *zeugme* ſimple: en voici pour le *zeugme* compoſé.

Changement dans le genre: *utinam aut hic ſurdus, aut hæc muta facta ſit*, (Ter.) c'eſt un *hypozeugme* où il y a de ſouſentendu *factus ſit*.

Changement dans le cas: *quid ille fecerit, quem neque pudet quicquam, nec metuit quemquam, nec legem ſe putat tenere ullam?* (id.) c'eſt un *protozeugme* où il faut ſouſentendre *qui* avant *nec metuit* & avant *nec legem*.

Changement dans le nombre: *ſociis & rege recepto* (Virg.), ſuppl. *receptis* avec *ſociis*.

Changement dans les perſonnes: *ille timore, ego riſu corrui* (Cic.), c'eſt-à-dire *ille timore corruit*.

Ces différens aſpects du *zeugme* peuvent aider peut-être les commençans à trouver les ſupplémens néceſſaires à la plénitude de la conſtruction; mais il faut prendre garde auſſi que la multiplicité des dénominations ne groſſiſſe à leurs yeux les difficultés, qui n'ont quelquefois de réalité que dans les préjugés.

L'erreur pareillement n'a point d'autre fondement; & je croirois volontiers que c'eſt ſans examen que D. Lancelot avance qu'il eſt quelquefois très-élégant de ſouſentendre le même mot dans un ſens & une ſignification différente, comme *tu colis barbam, ille patrem*: cela eſt trop contraire aux vues de l'élocution pour y être une élégance; & quelle que ſoit l'autorité des auteurs qui me préſenteront de pareils exemples, je ne les regarderai jamais que comme des locutions vicieuſes. (*E. R. M. B.*)

ZEUS, (*Mythol.*) c'eſt chez les Grecs le nom de Jupiter; il ſignifie celui qui donne la vie à tous les êtres animés. (*D. J.*)

ZEYBO *ou* CEYBA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre d'Amérique qui croît ſur-tout dans le nouveau Mexique. Il devient d'une grandeur ſurprenante; mais ſon bois eſt ſi ſpongieux qu'il n'eſt d'aucun uſage. Son fruit eſt une eſpece de ſilique remplie d'une ſubſtance ſemblable à de la laine très-fine, que le moindre vent diſſipe lorſque leur enveloppe s'ouvre dans la maturité.

ZEYBO, (*Géog. mod.*) ville ou plutôt village de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'île Hiſpaniola, autrement Saint-Domingue, ſur la côte méridionale.

ZÉZERO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Ozecarus*, riviere de Portugal. Elle prend ſa ſource dans la province de Béira, au midi, & proche de Guarda, & va ſe rendre dans le Tage près de Punhète. (*D. J.*)

Z I

ZIA *ou* ZÉA, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, l'une des Cyclades. Elle eſt à quatre lieues de l'île de Joura, autrement nommée *Trava*, à cinq lieues au midi de l'île d'Eubée, connue aujourd'hui ſous le nom de *Negrepont*, à ſix lieues de l'île d'Andros; à trois lieues de l'île d'Helene ou de Macroniſi, autrement dite *Iſola longa*, & à dix-huit milles du promontoire de l'Attique nommé autrefois *Sunium*, & aujourd'hui *cap des Colonnes*. On compte trente-ſix milles de Thermie à *Zia*, quoiqu'il n'y en ait pas douze de cap en cap. Elle s'étend en longueur du ſud-oueſt au nord-eſt, & elle peut avoir trente milles d'Italie de circuit. Son port eſt un des plus aſſurés de la Méditerranée, outre que les vaiſſeaux y ſont de l'eau, du biſcuit & du bois.

L'île de *Zia* eſt celle que les anciens grecs appelloient *Céos*, & par abbréviation, *Cós*, & qui fut nommée par les Latins *Cea* ou *Cia*. On lui donne encore aujourd'hui le nom de *Cea* ou *Zéa*; les Grecs l'avoient nommée auparavant *Hydruſſa*, c'eſt-à-dire *abondante en eau* à cauſe qu'elle en eſt bien pourvue; mais ce nom ne lui étoit pas particulier, puiſque l'île de Ténos avoit été ainſi appellée, & pour la même raiſon. Dans la ſuite on la nomma *Ceos* ou *Cea*, de Céus, fils du géant Titan.

Ariſtée, fils d'Apollon & de Cyrène, affligé de la mort de ſon fils Actéon, quitta la ville de Thèbes, à la perſuaſion de ſa mere, & ſe retira dans l'île de *Céos*, alors inhabitée. Diodore de Sicile, *l. IV.* dit qu'il ſe retira dans l'île de *Cos*; mais il y a apparence que ce nom étoit commun à la patrie d'Hippocrate & à l'île de Kéos ou Céos, & Céa; car Etienne le géographe a employé le nom de *Kos* pour *Kéos*, ſi ce n'eſt qu'on veuille que ce ſoit une faute à corriger chez lui & chez Diodore de Sicile. Quoi qu'il en ſoit, l'île de Céos ſe peupla, & le pays ſe cultiva avec le dernier ſoin, comme il paroît par les murailles qu'on avoit bâties juſqu'à l'extrémité des montagnes pour en ſoutenir les terres.

Cette île devoit être incomparablement plus grande qu'elle n'eſt aujourd'hui, ſi Pline (*l. II. c. lxlij. & l. IV. c. xij.*) a été bien informé des changemens qui lui ſont arrivés. Autrefois, ſuivant cet auteur, elle tenoit à l'île d'Eubée; la mer en fit deux îles, & emporta la plus grande partie des terres qui regardoient la Bœotie. Tout cela s'accommode aſſez avec la figure de *Zia*, qui s'alonge du nord au ſud, & ſe rétrécit de l'eſt à l'oueſt. Peut-être que ce fut l'effet du débordement du Pont-Euxin dont a parlé Diodore de Sicile.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

De quatre fameuſes villes qu'il y avoit dans Céos, il ne reſte que Carthée, ſur les ruines de laquelle eſt bâti le bourg de *Zia :* c'eſt de quoi l'on ne ſauroit douter en liſant Strabon & Pline. Ce dernier aſſure que Pœeeſſe & Careſſus furent abimées, & Strabon écrit que les habitans de Pœeeſſe paſſerent à Carthée, & ceux de Careſſus à Ioulis. Or la ſituation d'Ioulis eſt ſi bien connue qu'on n'en peut pas douter. Il ne reſte donc plus que Carthée remplie encore d'une infinité de marbres caſſés ou employés dans les maiſons du bourg de *Zia.*

En prenant la route du ſud-ſud-eſt du bourg de *Zia*, on arrive aux reſtes ſuperbes de l'ancienne ville d'Ioulis, connue par les gens du pays ſous le nom de *Polis*, comme qui diroit la ville. Ces ruines occupent une montagne, au pié de laquelle les vagues ſe viennent briſer, mais du tems de Strabon éloignée de la mer d'environ trois milles. Careſſus lui ſervoit de port. Aujourd'hui il n'y a que deux méchantes cales, & les ruines de l'ancienne citadelle ſont ſur la pointe du cap. Dans un lieu plus enfoncé on diſtingue le temple par la magnificence de ſes débris. La plûpart des colonnes ont le fuſt moitié liſſe, moitié cannelé, du diametre de deux piés moins deux pouces, à cannelures de trois pouces de large. On deſcend à la marine par un eſcalier taillé dans le marbre pour aller voir ſur le bord de la cale une figure ſans bras & ſans tête. La draperie en eſt bien entendue ; la cuiſſe & la jambe ſont bien articulées. On croit que c'eſt la ſtatue de la déeſſe Némeſis ; car elle eſt dans l'attitude d'une perſonne qui pourſuit quelqu'un.

Les reſtes de la ville ſont ſur la colline, & s'étendent juſque dans la vallée où coule la fontaine Ioulis, belle ſource d'où la place avoit pris ſon nom. On ne ſauroit guere voir de plus gros quartiers de marbre que ceux qu'on avoit employés à bâtir les murailles de cette ville. Il y en a de longs de plus de douze piés. Dans les ruines de la ville, parmi les champs ſemés d'orge, on trouve dans une chapelle greque le reſte d'une inſcription ſur un marbre caſſé, où on lit encore Ιουλιδα, accuſatif d'Ιουλις : le mot de Στέφανος s'y trouve deux fois.

On alloit de cette ville à Carthée par le plus beau chemin qu'il y eût peut-être dans la Grece, & qui ſubſiſte encore l'eſpace de plus de trois milles, traverſant les collines à mi-côte, ſoutenu par une muraille couverte de grands quartiers de pierre plate griſâtre, qui ſe fend auſſi facilement que l'ardoiſe, & dont on couvre les maiſons & les chapelles dans la plûpart des îles. Ioulis, comme dit Strabon, *l. X.* fut la patrie de Simonide, poëte lyrique, & de Bachylide, ſon couſin. Eraſiſtrate, fameux médecin, le ſophiſte Prodicus & Ariſton le péripatéticien, naquirent auſſi dans cette île. Les marbres d'Oxford nous apprennent que Simonide, fils de Léopépris, inventa une eſpece de mémoire artificielle, dont il montroit les principes à Athènes, & qu'il deſcendoit d'un autre Simonide, grand poëte, auſſi fort eſtimé dans la même ville, & dont il eſt parlé dans l'époque 50. Le poëte Simonide compoſa des vers ſi tendres & ſi touchans, que Catulle les appelle les *larmes de Simonide.*

Après la défaite de Caſſius & de Brutus, Marc-Antoine donna aux Athéniens Céa, Ægine, Ténos, & quelques autres îles voiſines. Il eſt hors de doute que Céa fut ſoumiſe aux empereurs romains, & paſſa dans le domaine des Grecs. Enſuite elle tomba entre les mains des ducs de l'Archipel. Jacques Chriſpole la donna en dot à ſa ſœur Thadée, femme de Jean-François de Sommerive, qui en fut dépouillé par Barberouſſe ſous Soliman II.

Strabon rapporte un fait bien ſingulier de l'ancienne Céos, mais qu'il ne faut pas croire ſans examen. Il prétend qu'il y avoit une loi dans cette île qui obligeoit les habitans à s'empoiſonner avec de la ciguë, quand ils avoient paſſé 60 ans, afin qu'il reſtât aſſez de vivres pour la ſubſiſtance publique.

Héraclide raconte ſeulement que l'air de l'île de Céa étoit ſi bon, qu'on y vivoit fort long-tems, mais que les habitans ne ſe prévaloient pas de cette faveur de la nature, & qu'avant que de ſe laiſſer atteindre par les infirmités de l'âge caduc, ils terminoient leurs jours, les uns avec du pavot, les autres avec de la ciguë. Elien, *l. III. c. xxxvij.* aſſure auſſi que ceux de cette île qui ſe ſentoient incapables à cauſe de leur décrépitude, d'être utiles à la patrie, s'aſſembloient en un feſtin, & avaloient de la ciguë.

Il paroit d'abord de ces divers récits que Strabon s'eſt fauſſement imaginé qu'il y avoit une loi dans Céos, par laquelle on devoit ſe donner la mort, dès que l'on avoit paſſé l'âge de 60 ans ; les termes d'Héraclide & d'Elien inſinuent ſeulement une coutume volontaire, & vraiſſemblablement ils ont pris pour coutume ce qui n'étoit arrivé qu'à quelques particuliers ; car ſi cet uſage eût été commun, il n'eſt pas poſſible que tous les autres hiſtoriens l'euſſent paſſé ſous ſilence. Il y avoit peut-être à Céa le même uſage qui regnoit à Marſeille. Valere Maxime dit qu'on gardoit publiquement dans cette derniere ville un breuvage empoiſonné, & qu'on le donnoit à ceux qui expoſoient au ſénat les raiſons pour leſquelles ils ſouhaitoient de mourir. Le ſénat examinoit leurs raiſons avec un certain tempérament, qui n'étoit ni favorable à une paſſion téméraire de mourir, ni contraire à un deſir légitime de la mort, ſoit qu'on voulût ſe délivrer des perſécutions de la mauvaiſe fortune, ſoit qu'on ne voulût pas courir le riſque d'être abandonné de ſon bonheur. Après tout, il eſt ſûr que s'il n'y avoit point de loi à Céa pour engager quelqu'un à abréger ſes jours quand il étoit las de vivre, on pouvoit prendre ce parti ſans s'être fait autoriſer par le ſouverain. *Voyez* pour cette preuve l'*article* IOULIS, (*Géog.*)

Valere Maxime rapporte, comme témoin oculaire à ce ſujet, avoir vû une citoyenne de cette île iſſue d'une maiſon illuſtre, laquelle après avoir vécu long-tems dans une félicité parfaite, craignant que l'inconſtance de la fortune ne troublât par malheur l'arrangement de ſes jours, réſolut de ſe donner la mort. Elle informa ſes concitoyens de la réſolution qu'elle avoit priſe, non par oſtentation, mais pour ne pas quitter ſon poſte ſans être autoriſée.

Pompée qui étoit ſur les lieux, accourut à ce ſpectacle. Il trouva la dame couchée ſur un lit, & proprement ajuſtée. Il employa toute la vivacité de ſon éloquence pour la détourner de ſon deſſein, mais elle n'en fut point ébranlée. La tête appuyée ſur le coude, elle entretenoit gaiement ceux qui l'étoient venus voir. Enfin, après avoir exhorté ſes enfans à l'union, & leur avoir partagé ſes biens, elle prit d'une main aſſurée un verre plein d'un poiſon temperé qu'elle avala. Elle n'oublia pas d'invoquer Mercure, & de le prier de la conduire en l'une des meilleures places de l'élizée, & ſans perdre un moment de ſa tranquillité, elle marquoit les parties de ſon corps où le poiſon faiſoit impreſſion ; lorſqu'elle le ſentit proche du cœur, elle appella ſes filles pour lui fermer les yeux, & expira.

Pline, *l. IV. c. xij.* prétend que ce fut une femme de l'île de Céos qui inventa l'art de filer l'ouvrage des vers à ſoie, & d'en faire des étoffes. *Telas araneorum modo texunt* (bombyces), *ad veſtem luxumque feminarum, quæ bombycina appellatur. Prima eas redordiri, rurſuſque texere, invenit in Ceo mulier Panphila, lato ifilia, non fraudanda gloriâ excogitatæ rationis, ut denudet feminas veſtis.* Ariſtote, *l. V. c. xix.* a fourni ce fait à Pline ; mais il eſt vraiſſemblable que les paroles d'Ariſtote doivent s'entendre de l'île de Cos,

patrie d'Hippocrate, & non de l'île de Ceos; cependant on recueilloit autrefois beaucoup de soie à Ceos; on en recueille encore de même aujourd'hui, & les bourgeois de *Zia* s'asseyent ordinairement pour filer leur soie sur les bords de leurs terrasses, afin de laisser tomber le fuseau jusqu'au bas de la rue, qu'ils retirent ensuite en roulant le fil.

M. de Tournefort & sa compagnie trouvèrent l'évêque grec en cette posture, qui demanda quelles gens ils étoient; & leur fit dire que leurs occupations étoient bien frivoles, s'ils ne cherchoient que des plantes & de vieux marbres. Mais il eut pour réponse, que l'on seroit plus édifié de lui voir à la main les œuvres de S. Chrysostome ou de S. Basile, que le fuseau.

Le même Pline, *l. XVI. c. xxvij.* a remarqué que l'on cultivoit dans Cea les figuiers avec beaucoup de soin; on y continue encore aujourd'hui la caprification. On y nourrit de bons troupeaux; on y recueille beaucoup d'orge & de velani; c'est ainsi qu'on appelle le fruit d'une des plus belles especes de chêne qui soit au monde; on s'en sert pour les teintures & pour tanner les cuirs. Il n'y a dans toute l'île que cinq ou six pauvres familles du rit latin; tout le reste est du rit grec, dont l'évêque est assez riche.

Le bourg de *Zia*, bâti sur les ruines de l'ancienne Carthée, est aussi sur une hauteur, à 3 milles du port de l'île de *Zia*, au fond d'une vallée désagréable. C'est une espece de théatre d'environ 2000 maisons, élevées par étages & en terrasses; c'est-à-dire que leur couvert est tout plat, comme par-tout le levant, mais assez fort pour servir de rue: cela n'est pas surprenant dans un pays où il n'y a ni charretes, ni caroſſes, & où l'on ne marche qu'en escarpins.

Parmi les marbres, conservés chez les bourgeois, le nom de *Gymnasiarque* se trouve dans deux inscriptions fort maltraitées, & l'on y voit un bas-relief en demi-bosse, où la figure d'une femme est représentée avec une belle draperie. La ville de Carthée s'étendoit dans la vallée qui vient à la marine. On y voyoit encore dans le dernier siecle plusieurs marbres, sur-tout une inscription de 41 lignes, transportée dans une chapelle. Le commencement de cette inscription manque, la plus grande partie des lettres est si effacée, qu'on n'y peut déchiffrer que le nom de *Gymnasiarque*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZIAMET & TIMAR, (*Hist. milit. des Turcs.*) on entend par ces deux morts *ziamet* & *timar*, de certains fonds de terre, dont les conquérans turcs ont dépouillé le clergé, la noblesse, & les particuliers des pays, qu'ils ont pris sur les Chrétiens. Ces sortes de terres ayant été confisquées au profit du grand seigneur, il les a destinées à la subsistance d'un cavalier de la milice, appellé *ziaïm* ou *timariot*: car *ziaïm* ou *timariot* est le nom de la personne, & *ziamet* ou *timar* le nom de la terre.

Le *ziamet* ne differe du *timar*, que parce qu'il est d'un plus grand revenu, car il n'y a point de *ziamet* qui vaille moins de 20 mille aspres de rente: ce qui est au-dessous n'a que le titre de *timar*. Le sieur Besguier juge que le mot *ziamet* vient de l'arabe: car, dit-il, zaïm signifie en arabe, un *seigneur*, un *commandant*, qui conduit un certain nombre d'hommes, dont il est le maître. Quant au mot *timar*, il le dérive du grec τιμὴ, qui signifie *honneur*, parce que ces récompenses se donnoient pour honorer la vertu des soldats. Les Grecs appelloient ces marques d'honneur τιμάρια, & appelloient ceux qui en étoient honorés τιμαριοτας. Les Turcs ont emprunté ces mots des Grecs, & se les sont appropriés avec peu de changement: car au lieu de *timarion*, ils disent *timar*, en retranchant la terminaison grecque.

Il y a deux sortes de gens qui composent la milice des Turcs. La premiere sorte est entretenue du revenu de certaines terres que le grand-seigneur leur donne: la seconde est payée en argent. La principale force de l'empire consiste dans la premiere; qui est encore divisée en deux parties; car c'est celle qui est composée de zaïms, qui sont comme des gentilshommes en certains pays, & de timariots, qui peuvent être comparés à ceux que les Romains appelloient *decumani*.

Les uns & les autres, savoir les zaïms & le timariots, ont cependant été établis pour la même fin. Toute la différence que l'on peut mettre entre eux, consiste dans leurs lettres patentes, qui reglent le revenu des terres qu'ils tiennent du grand-seigneur. La rente d'un zaïm est depuis 20000 aspres, jusqu'à 99919 & rien plus; s'il y avoit encore un aspre, ce seroit le revenu d'un sangiac-beg, qu'on appelle un *bacha*, qui est de 100000 aspres, jusqu'à 199999 aspres, car si on y ajoutoit un aspre davantage, ce seroit le revenu d'un beglerbeg.

Il y a deux sortes de timariots; les premiers reçoivent les provisions de leurs terres de la cour du grand-seigneur. Ce nom leur a été donné, parce que teskereh signifie un *billet*; & comme la syllabe *lú* s'ajoute par les Turcs aux noms substantifs, pour en former des adjectifs, teskereh-lu est celui qui est en possession d'un *timar* par un billet ou par un ordre du grand-seigneur. Leur revenu est depuis 5 ou 6000 aspres, jusqu'à 19999; car si on y ajoutoit encore un aspre, ce seroit le revenu d'un zaïm. Les autres s'appellent *teskeretis*, qui obtiennent leurs provisions du beglerbeg de leur pays: leur revenu est depuis 3000 aspres jusqu'à 6000.

Les zaïms sont obligés de servir dans toutes les expéditions de guerre avec leurs tentes, où il doit y avoir des cuisines, d'autres appartemens proportionnés à leurs biens, à leur qualité: & pour chaque somme de 5000 aspres de revenu qu'ils reçoivent du grand-seigneur, ils sont obligés de mener avec eux à l'armée un cavalier, qui se nomme *gebelu*, c'est-à-dire *porteur de cuirasse*; ainsi un zaïm qui a 30000 aspres de revenu, doit être accompagné de six cavaliers. Un zaïm qui en a 90000 doit être accompagné de 18 cavaliers, & de même des autres à proportion de leur revenu. Chaque zaïm prend le titre de *kilitich*, c'est-à-dire *épée*. C'est pourquoi lorsque les Turcs font le compte des forces que les beglerbegs peuvent mener à l'armée pour le service de leur prince, ils ne s'arrêtent qu'aux zaïms & aux timariots seuls, qu'ils appellent autant d'épées, sans compter ceux qui les doivent accompagner.

Les timariots sont obligés de servir avec des tentes plus petites que les zaïms, fournies de trois ou quatre corbeilles, pour en donner une à chaque homme qui les accompagne; parce qu'outre qu'ils doivent combattre aussi-bien que les zaïms, il faut encore qu'ils portent de la terre & des pierres pour faire des batteries & des tranchées. Les timariots doivent en outre mener un cavalier pour chaque somme de 3000 aspres de revenu qu'ils ont; de même que les zaïms pour chaque somme de 5000 aspres.

Les zaïms & les timariots sont disposés par régimens, dont les colonels sont appellés *alai-begler*, du mot arabe *alai*, qui signifie celui qui est au-dessus des autres, & du mot turc *beg*, qui veut dire *seigneur*; de sorte que les alai-beglers sont les chefs ou les supérieurs des zaïms & des timariots, c'est-à-dire leurs colonels. Ces colonels sont soumis à un bacha, ou à un sangiag-beg, & celui-là a un begler-beg; lorsque toutes ces troupes sont rassemblées en un corps, elles se trouvent au rendez-vous qui est marqué par le général, que les Turcs appellent *serasker*. Lorsque les zaïms & les timariots marchent, ils ont des drapeaux appellés *alem*, & des tymbales, nommées *tabl*

Ces deux ordres militaires ne ſont pas ſeulement deſtinés à ſervir ſur terre, mais on les oblige quelquefois à ſervir dans l'armée navale, où on les appelle *deria-kaleminde*, & où ils ſont ſous le commandement d'un capitan bacha ou amiral. Il eſt vrai que les zaïms ſont ſouvent diſpenſés de ſervir ſur mer en perſonne, moyennant la ſomme à laquelle ils ſont taxés ſur les livres, & de cet argent on leve d'autres ſoldats, qui ſont enrolés dans les regiſtres de l'arſenal; mais les timariots ne peuvent s'exempter de ſervir en perſonne, avec toute la ſuite que le revenu de leurs terres les oblige de mener avec eux.

Pour ce qui eſt du ſervice ſur terre, ni les zaïms, ni les timariots ne s'en peuvent jamais diſpenſer, & il n'y a point d'excuſe qui puiſſe paſſer pour légitime à cet égard. S'il y en a de malades, il faut qu'ils ſe faſſent porter en litiere & en brancard. S'ils ſont encore enfans, on les porte dans des paniers : on les accoutume ainſi dès le berceau à la fatigue, au péril & à la diſcipline militaire. Ce détail ſuffit pour faire connoître quelle eſt la nature des zaïms & des timariots qui ſont compris ſous le nom général de *ſpahis*, & qui ſont la meilleure partie de l'armée des Turcs.

Il n'eſt pas poſſible de faire un calcul précis du nombre des cavaliers que doivent mener avec eux les zaïms & les timariots de l'empire du grand-ſeigneur; mais un zaïm ne peut mener avec lui moins de quatre cavaliers, & c'eſt le plus grand nombre qu'un timariot ſoit obligé de mener. Le moindre timariot doit mener un homme à la guerre, & le plus conſidérable zaïm en doit mener 19. La difficulté de faire un compte plus exact ſeroit d'autant plus grande que les commiſſaires qui ſont envoyés par la porte pour faire les montres & les rôles, ne ſavent pas moins faire valoir leur métier que les officiers les plus rafinés chez les Chrétiens. Peut-être auſſi que la politique du grand-ſeigneur tolere cet abus, afin de faire croire que le nombre de ſes troupes eſt plus grand qu'il n'eſt effectivement.

La vaſte étendue de terrein que leurs pavillons occupent, le grand attirail de leurs bagages, & le nombre prodigieux de valets qui ſuivent l'armée font que le peuple s'imagine que les troupes ſont compoſées d'une multitude infinie de ſoldats. Ce qui ſert encore à augmenter l'idée de ce nombre, mais qui le diminue en effet; c'eſt l'uſage des paſſe-volans dont les zaïms ſe ſervent aux jours de montre.

Enfin une choſe cauſe encore plus de changement dans le nombre des ſoldats, c'eſt la mort des zaïms & des timariots dont quelques-uns n'ont leur revenu qu'à vie ſeulement, & les autres meurent ſans enfans; car en ce cas leurs terres retournent à la couronne. Comme ceux qui les poſſédoient les avoient cultivées & en avoient augmenté le revenu par leur ſoin & par leur travail, le grand-ſeigneur les donne à d'autres, non pas ſur le pié qu'elles avoient été données aux premiers, mais ſur le pié du revenu qu'elles ſe trouvent rapporter, qui eſt quelquefois le double de la premiere valeur. Par ce moyen le ſultan augmente le nombre de ſes ſoldats.

On compte 1075 *ziamets* & 8194 *timars*. On prétend en général que le nombre des zaïms monte à plus de dix mille, & celui des timariots à ſoixante douze mille; mais ces ſortes de calculs ſont extrêmement fautifs.

Parmi les troupes qui ſe tirent de ces *ziamets* & de ces *timars*, on mêle en tems de guerre de certains volontaires ou aventuriers, que les Turcs appellent *gionullu*. Les zaïms & les timariots peuvent, lorſqu'ils ſont âgés ou impotens, ſe défaire de leur *ziamet* & de leur *timar* en faveur d'un de leurs enfans. *Ricaut*, *Beſpier* & la *Guilletiere*. (*D. J.*)

ZIAZAA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) pierre dans laquelle on voit un mélange de tant de différentes couleurs, que l'on n'en voit aucune qui ſoit bien décidée. Son nom venoit de l'endroit où elle ſe trouvoit. Ludovico Doleo, qui connoiſſoit cette pierre à fond, nous aſſûre qu'elle rendoit querelleurs ceux qui la portoient, & faiſoit voir des choſes terribles en ſonge.

ZIBELINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) marte *zibeline*; animal quadrupede qui reſſemble beaucoup à la marte, mais il eſt un peu plus petit. Il a tout le corps de couleur fauve obſcure, excepté la gorge qui eſt griſe, & la partie antérieure de la tête & les oreilles qui ſont d'un gris blanchâtre. On trouve cet animal en Lithuanie, dans la Ruſſie blanche, dans la partie ſeptentrionale de la Moſcovie, & dans la Scandinavie.

ZIBELINE, (*Hiſt. nat. des animaux.*) en allemand *zobel*, en anglois *ſable*, eſpece de belette ou de marte, de la groſſeur d'un écureuil, dont la peau eſt d'un brun très-foncé ou preſque noire; mais quelquefois entre-mêlée de quelques poils blancs : c'eſt une des fourrures les plus rares, & qui ſe paye le plus chérement. On trouve des *zibelines* dans la Laponie, chez les Samoyedes, & dans les autres contrées ſeptentrionales; mais celles de la Sibérie ſont les plus recherchées; on eſtime ſur-tout celles que l'on trouve près de Vitimski; elles paſſent pour l'emporter en beauté ſur toutes les autres : on en trouve en grande abondance dans la péninſule de Kamſchatka, & dans le pays des Korekis; mais elles ſont d'une qualité inférieure aux précédentes. Suivant le rapport de quelques voyageurs, les *zibelines* y ſont auſſi communes que les écureuils; ainſi les habitans de ces pays, s'ils étoient auſſi induſtrieux que ceux de Vitimski, pourroient compenſer par la quantité la ſupériorité que les *zibelines* de Sibérie ont pour la qualité.

Avant que les Ruſſes euſſent fait la conquête de la Sibérie, les *zibelines* étoient aſſez communes; mais ces animaux farouches s'éloignent des endroits habités; & ce n'eſt pas ſans peine que les chaſſeurs en obtiennent; ils ſont obligés de remonter la riviere de Vitim & les deux rivieres de Maſſia qui s'y jettent, & d'aller juſqu'au lac Oronne dans des lieux deſerts & fort éloignés de toute habitation.

Les *zibelines* vivent dans des trous comme les martes, les belettes, les hermines, & les autres animaux de ce genre. Les chaſſeurs prétendent qu'il y en a qui ſe font des nids au haut des arbres avec des herbes ſeches, de la mouſſe, & des petites branches; & que tantôt elles vivent dans leurs trous, & tantôt dans leurs nids; qu'elles y reſtent environ douze heures, & qu'elles employent les douze autres à chercher leur nourriture. L'été avant que les fruits & les baies des arbres ſoient mûrs, elles mangent des écureuils, des martes, des hermines, *&c.* & ſur-tout des lievres; l'hiver elles mangent des oiſeaux; mais lorſque les fruits & les baies ſont mûres, elles en ſont très-friandes, & ſur-tout du fruit du cormier, qu'elles mangent avidement; ce qui leur cauſe des démangeaiſons qui les obligent à ſe frotter contre les arbres; par-là leur peau s'uſe & devient défectueuſe; quand les cormiers ont beaucoup de fruit, les chaſſeurs ont de la peine à ſe procurer de belles fourrures.

Les *zibelines* ont des petits vers la fin de Mars ou au commencement d'Avril; elles en ont depuis trois juſqu'à cinq d'une portée; elles les allaitent pendant cinq ou ſix ſemaines.

Ce n'eſt jamais que pendant l'hiver que l'on va à la chaſſe des *zibelines*; la raiſon eſt que le poil leur tombe au printems; il eſt très-court pendant l'été, & pendant l'automne il n'eſt point encore aſſez fourni : les habitans du pays appellent ces ſortes de *zibe-*

lines, *nedasobili*, ou *zibelines* imparfaites; elles se vendent à bas prix.

Ceux qui vont à la chasse des *zibelines* partent à la fin du mois d'Août; ils forment des compagnies qui sont quelquefois de quarante hommes & se pourvoient de bateaux pour remonter les rivieres, de guides qui soient au fait des lieux où ils trouveront des *zibelines*, & d'amples provisions pour subsister dans les deserts. Arrivés au lieu de la chasse, ils y bâtissent des cabanes & se choisissent un chef expérimenté dans ces sortes d'expéditions; celui-ci divise les chasseurs en plusieurs bandes, à chacune desquelles il nomme un chef particulier, & il leur assigne l'endroit où elles iront chasser. Quand le tems de se séparer est venu, chaque bande va de son côté & fait sur sa route des trous dans lesquels on enfouit des provisions. A mesure qu'on s'avance, les chasseurs tendent partout des piéges, en creusant des fosses, qu'ils entourent de pieux, & qu'ils recouvrent de planches pour empêcher la neige de les remplir; l'entrée de ces piéges est étroite, & au-dessus est une planche mobile qui tombe aussi-tôt que l'animal vient prendre l'appât de viande ou de poisson qu'on lui a préparé. Les chasseurs continuent ainsi d'aller en-avant, & tendent partout des piéges; à mesure qu'ils avancent, ils renvoient en-arriere quelques-uns d'entre eux pour chercher les provisions qu'ils ont enfouies; ceux-ci en revenant visitent les piéges pour en ôter les *zibelines* qui ont pu s'y prendre.

On chasse aussi les *zibelines* avec des filets; pour cet effet on suit leur piste sur la neige; ce qui conduit à leurs trous, que l'on enfume afin de les forcer d'en sortir; le chasseur tient son filet tout prêt à les recevoir, & son chien pour les saisir; il les attend quelquefois deux ou trois jours. On les tire aussi sur les arbres avec des fleches émoussées; lorsque le tems de la chasse est fini, les bandes se rassemblent auprès du chef commun, à qui l'on rend compte de la quantité de *zibelines* ou d'autres bêtes que l'on a prises; & on lui dénonce ceux qui ont fait quelque chose de contraite aux regles; le chef les punit; ceux qui ont volé sont battus & privés de leur part au butin. En attendant le tems du retour, qui est celui du dégel des rivieres, on prépare les peaux; les chasseurs remontent alors dans leurs barques; & de retour chez eux, ceux qui sont chrétiens donnent d'abord à l'Eglise quelques-unes de leurs fourrures, suivant le vœu qu'ils en on fait avant que de partir; ces *zibelines* se nomment *zibelines de Dieu*. Ensuite ils payent leur tribut en fourrures aux receveurs du souverain; ils vendent le reste & partagent également les profits. *Voyez la description de Kamtschatka*, par M. Kracheninikon.

Les fourrures de *zibelines* les plus cheres & les plus estimées, sont celles qui sont les plus noires, & dont les poils sont les plus longs. Depuis la conquête de la Sibérie, les souverains de la Russie se sont réservé le débit de cette marchandise, dans laquelle les habitans payent une partie de leur tribut. Le gouverneur de Sibérie met son cachet sur les *zibelines* prises dans son gouvernement, & les envoye au sénat de Petersbourg; on les assortit alors par paquêts de dix peaux, & l'on en fait des caisses, dont chacune est composée de dix paquets; ces caisses se vendent à proportion de leur beauté; les plus belles se vendent jusqu'à 2500 roubles, (environ 12500 livres); celles d'une moindre qualité se vendent 1500 roubles (7500 livres). Ce sont les grands de la Turquie qui sont les plus curieux de cette marchandise. (—)

ZIBELINE, *Fourrure.*) nom que l'on donne aux peaux de martes les plus précieuses: les *zibelines* se tirent de la Laponie moscovite & danoise. Il s'en trouve aussi une grande quantité en Sibérie, province des états du czar: l'animal qui fournit la *zibeline* est du genre des belettes, & de la grosseur d'un chat; il a de longs poils autour des yeux, du nez, & du museau; sa couleur est jaune obscur, mêlangé d'un brun foncé; mais le devant de sa tête & ses oreilles, sont d'un gris brunâtre. (*D. J.*)

ZICLOS, (*Géog. mod.*) petite ville de la basse Hongrie, au comté de Baran; cette ville située à cinq lieues de Cinq-Eglises, est prise pour l'ancienne *Jovallium*. (*D. J.*)

ZIGÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie asiatique: c'est Pline, *l. VI. c. vij.* qui en parle. Comme ils habitoient au bord du Tanaïs, divers géographes ont eu tort de vouloir les confondre avec les *Zygi* de Strabon, & avec les *Sindi* de Pline & de Ptolomée, qui avoient leur demeure au bord du Pont-Euxin. (*D. J.*)

ZIEGENHAUS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté de Neiss, à trois lieues au midi de la ville de Neiss, sur la Bila. (*D. J.*)

ZIEGENHEIM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le landgraviat de Hesse, capitale du comté de même nom, sur la petite riviere de Schwalm, à six lieues au sud-oueſt de Cassel; elle est petite, mais bien bâtie. *Long. 27. 12. latit. 51. 8.* (*D. J.*)

ZIEMNOI-POIAS, (*Géog. mod.*) ce mot russe signifie *ceintures de la terre*; c'est ainsi que les Russes nomment de grandes montagnes qui sont dans le pays des Samojedes. Elles commencent à la pointe occidentale qui forme le golfe qui est à l'embouchure de l'Obi; à l'extrémité est le fort Scop, ou le fort d'Obi. Elles courent trente lieues françoises vers le midi; puis environ autant vers le sud-oueſt, jusqu'au lac Kiratis, d'où sort la riviere de Soba qui va se joindre à l'Obi; de-là tournant vers l'oueſt l'espace de soixante lieues, elles vont se joindre à une autre chaîne de montagnes qui s'avance vers le midi; de sorte que plus elles s'éloignent de l'Obi, plus elles s'écartent de la mer. M. de Lisle les marque dans sa carte de la Tartarie, sans y mettre leur nom. (*D. J.*)

ZIGÈNE, *voyez* MARTEAU.

ZIGENRICK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au marquisat de Misnie, sur la droite de la Sala. (*D. J.*)

ZIGEIRA, *ou* ZIGIRA, (*Géog. mod.*) ville de l'Afrique propre; elle est mise par Ptolomée, *l. IV. c. iij.* au nombre des villes situées entre la ville de Thabraca, & le fleuve Bagrada. (*D. J.*)

ZIGERE, (*Géog. anc.*) ville de la Thrace; Pline, *l. IV. c. xj.* la place dans les terres, & au voisinage de la basse Mœsie: il ajoute que c'étoit une des villes des Scythes Aroteres, qui s'étoient établis dans ce quartier. (*D. J.*)

ZIGETH, ZIGHET, ZYGETH, *ou* SIGETH, (*Géog. mod.*) ville de la basse Hongrie, capitale du comté qui porte son nom; c'est une des plus fortes places de la Hongrie. Elle est située à trois lieues de la Drave vers le nord, & à sept de Cinq-Eglises vers le couchant, dans un marais formé par la riviere d'Alma; & elle est défendue par une citadelle, & trois fossés pleins d'eau. *Long. 36. 31. latit. 46. 2.*

C'est en assiégeant cette place en 1566, que mourut Soliman II. fils de Selim, & la victoire l'accompagna jusque dans les bras de la mort; à peine eut-il expiré, que la ville fut prise d'assaut. L'empire de ce conquérant s'étendit d'Alger à l'Euphrate, & du fond de la mer Noire, au fond de la Grece & de l'Epire. Les Impériaux n'ont pu reprendre *Zigeth* sur les Turcs que sur la fin du dernier siecle. (*D. J.*)

ZIGETH *comté de*, (*Géog. mod.*) contrée de la basse Hongrie, entre la Drave & le Danube. Elle a

pour bornes au levant, le comté de Tolna, au couchant Kaniſcha, Albe royale au nord, & l'Eſclavonie au midi; ſes lieux principaux ſont Zigeth cavitale, Cinq-Egliſes, & Turanovitza. (*D. J.*)

ZIGZAG, ſ. m. (*Art. méch.*) machine compoſée de petites tringles plates diſpoſées en ſautoir, ou loſanges, clouées dans le milieu, mobiles ſur ces clous & liées deux à deux par leurs extrémités, ſur les extrémités de deux autres triangles pareillement cloués en ſautoirs, enſorte que toutes ſont mobiles, & ſur leur milieu comme centre, & ſur les extrémités de celles auxquelles leurs extrémités jointes ſont liées: d'où l'on voit qu'il eſt impoſſible d'ouvrir la premiere de ces tringles ſans ouvrir toutes les autres; d'en fermer une ſans les fermer toutes; & que fermées elles doivent occuper un petit eſpace; mais un très-long ſi on les ouvre & qu'on les alonge; on peut ſe ſervir de cette machine pour tendre quelque choſe, un billet, une lettre, quoique ce ſoit d'un étage à un autre; même du bas d'une maiſon au dernier étage; car il n'y a point de limite au nombre des tringles, cette petite invention peut-être utile en un infinité d'occaſions.

ZIGZAGS, *de la tranchée*, (*Fortificat.*) ce ſont les différens retours qu'elle fait pour arriver à la place ou au glacis du chemin couvert; on les appelle auſſi les *boyaux de la tranchée*. *Voyez* TRANCHÉE & BOYAUX DE LA TRANCHÉE (*Q*).

ZIGZAG, *allée en*, (*Jardin.*) on appelle *allée en zigzag*, une allée rampante, ſujette aux ravines, & qui pour cette raiſon eſt traverſée d'eſpace en eſpace par des plattes-bandes de gazon, en maniere de chevrons briſés, pour retenir le ſable. On nomme encore *allée en zigzag*, toute allée de boſquet ou de labyrinthe, qui eſt formée par divers retours d'angles pour la rendre plus ſolitaire, & en cacher l'iſſue. (*D. J.*)

ZIKA, (*Géog. mod.*) bourgade de la baſſe-Hongrie, ſur la Sarwitza, entre Albe-Royale & Sarwas. Lazius la prend pour l'ancienne Maquiana de Ptolomée, la Mogetiana de l'itinéraire d'Antonin, & la Magia d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

ZIL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) inſtrument de muſique militaire, dont on ſe ſert dans les armées des Turcs; ce ſont deux baſſins de cuivre que l'on frappe l'un contre l'autre.

ZILEFLE, LE, (*Géog. mod.*) grand fleuve d'Afrique, en Barbarie, au royaume d'Alger. Il ſe jette dans la mer, ſur les frontiers de Trémecen & de Tinez. Ses bords ſont peuplés d'Arabes. On prend ce fleuve pour le *Cartenus* des anciens. (*D. J.*)

ZILIS, (*Gog. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane, près la côte de l'Océan atlantique. L'itinéraire d'Antonin la marque à vingt-quatre milles de Tingis, entre *Tabernæ* & *ad Mercuri*, à quatorze milles du premier de ces lieux, & à ſix milles du ſecond.

C'eſt la ville que Strabon nomme *Zeles*. Elle eſt appellée *Zilia* par Ptolomée, *l. IV. c. j.* qui la place dans les terres, au bord d'un fleuve de même nom. Elle ne devoit pas être éloignée de la mer: car Pline, *l. V. c. j.* la met ſur la côte de l'Océan, *in ora Oceani*. Il nous apprend outre cela, que c'étoit une colonie établie par Auguſte, & qu'on la nommoit *Julia Conſtantia Zilis*. Selon le même auteur, elle étoit exempte de la juridiction des rois de Mauritanie, & dépendoit de l'Eſpagne bétique.

Une inſcription, rapportée dans le tréſor de Goltzius, fait mention de cette ville ſous ce titre. *Col. Conſtantia Zili Auguſta*. Cette ville retient encore à préſent ſon ancien nom: car on veut que ce ſoit aujourd'hui *Alzila*, nom augmenté de l'article des Arabes. (*D. J.*)

ZIM, ſ. m. (*terme de rélation.*) mot perſan qui ſignifie *argent*, ſimplement conſideré comme métal. Pour exprimer ce qu'on entend en France par *argent*, quand on parle de toute eſpece monnoyée, ſoit d'or, d'argent, de billon ou de cuivre, les Perſans diſent *zer*; & lorſqu'ils veulent parler des eſpeces véritablement fabriquées d'argent, comme ſont les écus de France, les richedales d'Allemagne, ou les piaſtres d'Eſpagne, ils diſent *dirhem*. (*D. J.*)

ZIMARA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, ſelon Solin, qui la place au pié du mont Capotes, où l'Euphrate prend ſa ſource. On liſoit ci-devant dans les exemplaires imprimés de Pline, *l. V. c. xxiv. Zimyra*, ou *Zimira*; mais comme l'a remarqué le P. Hardouin, c'étoit une faute inſigne: car *Simyra* eſt une ville de Syrie au bord de la mer Méditerranée. La correction que ce ſavant religieux a faite, eſt appuyée ſur les meilleurs manuſcrits qui liſent *Zimara*. C'eſt ainſi qu'écrit Ptolomée, *l. V. c. vij.* qui marque *Zimara* dans la petite Armenie au bord de l'Euphrate, mais aſſez loin de la ſource de ce fleuve. Tout cela s'accorde avec les itinéraires. (*D. J.*)

ZIMBAOÉ, (*Géog. mod.*) maiſon royale ſur la riviere de Sofala, au royaume de ce nom, & dont le roi qui y réſide, ſe nomme *Quiteve*. (*D. J.*)

ZIMBI, ſ. m. (*Hiſt. mod. Commerce.*) eſpece de petites coquilles qui ſervent de monnoie courante au royaume de Congo, & dans un grand nombre d'autres pays de l'Afrique, ſur les côtes de laquelle ce coquillage ſe trouve. On en rencontre ſur-tout une grande quantité près d'une iſle qui eſt vis-à-vis de la ville de Loanda S. Paolo; ce ſont les plus eſtimées. Ces coquilles ſont une mine d'or pour les portuguais, qui ont ſeuls le droit de les pêcher, & qui s'en ſervent pour achetter des afriquains leurs marchandiſes les plus précieuſes.

ZIMENT-VASSER, (*Minéral.*) c'eſt le nom que les auteurs allemands donnent à des eaux qu'on trouve quelquefois près des mines de cuivre, & qui ſont légérement impregnées des particules de ce métal. La plus fameuſe ſource de cette eſpece ſe trouve à la diſtance d'environ une de nos lieues de New-Soll en Hongrie, dans la grande mine de cuivre appellée par les Allemands, *Herrn-grundt*. Ces eaux étoient connues à Kircher, Brown, Toll, & autres qui en font mention; mais il eſt vraiſſemblable qu'elles n'étoient pas encore découvertes du tems d'Agricola, puiſqu'il n'en dit mot, & qu'une choſe ſi curieuſe qu'il avoit ſous ſa main, ne lui auroit pas échappée, d'autant plus qu'il fait mention de vertus ſemblables, attribuées aux eaux de Schmolnich, qui ſont beaucoup moins fameuſes en ce genre que celle de New-Soll.

On trouve l'eau de cette derniere mine à différentes profondeurs, où elle eſt raſſemblée dans des baſſins pour en ſéparer le cuivre; mais dans quelques endroits, cette eau eſt beaucoup plus ſaoulée de ce métal que dans d'autres, & ce ſont celles qui produiſent auſſi plus promptement le changement ſuppoſé de fer en cuivre.

Les morceaux de fer dont on ſe ſert communément pour ces ſortes d'expériences ſont des fers de cheval, des clous, & choſes ſemblables; & on les trouve très-peu altérés dans leur forme après l'opération, la ſeule différence eſt, que leurs ſurfaces ſont un peu groſſies.

L'eau qui produit ce changement, paroît verdâtre dans les baſſins où elle repoſe; mais ſi l'on en prend dans un verre, elle eſt auſſi claire que le cryſtal; elle n'a point d'odeur, mais elle eſt d'un goût vitriolique ſi fort & ſi aſtringent, qu'en y goûtant, la langue & les levres en ſont écorchées; cependant on n'apperçoit point cet effet, quand on goûte de ces eaux dans la mine même; on éprouve alors ſeulement une légere démangeaiſon au bord des levres; mais

auſſitôt qu'on vient à l'air, elles commencent à enfler, & à fournir un peu de matiere dans les puſtules.

Ces eaux n'ont pas en tout tems la même force, ſoit à brûler les levres, ſoit pour changer le fer; moins les ſources ſont abondantes, plus elles ſont fortes. Les cavernes où l'on a mis des baſſins pour recevoir cette eau, n'ont point d'odeur offenſive, & ce qui paroît un peu ſingulier, on n'y trouve point de vitriol, au-lieu qu'il abonde dans tous les autres endroits de la mine; les pierres mêmes ſont blanches dans les cavernes, & ont partout ailleurs un œil bleuâtre, qui ne vient que des particules de cuivre qui s'y ſont attachées; peut-être que l'humidité de l'air de ces endroits emporte avec elle les particules de ce ſel dans les endroits où elles peuvent aiſément ſe fixer.

Ceux qui travaillent aux mines, prennent de ces eaux pour ſe purger quand ils ſont malades, & elles produiſent cet effet très-promptement par haut & par bas. Ils s'en ſervent auſſi pour les maux des yeux, en quoi elles ſont quelquefois fort utiles, mais le plus ſouvent nuiſibles.

Le cuivre qu'on tire de ces eaux eſt plus eſtimé par les gens du lieu qu'aucun autre, parce qu'ils prétendent qu'il eſt plus ductile & plus facile à fondre.

Une livre de cette eau la plus forte, étant évaporée ſur un feu doux, devient d'abord trouble, & dépoſe enſuite un ſédiment jaunâtre; quand on la fait évaporer juſqu'à ſiccité, ce ſédiment peſe deux ſcrupules & demi; ſi l'on verſe deſſus de l'eau chaude, & qu'on la filtre, elle laiſſe dans le filtre plus de ſix grains d'une terre jaunâtre; la ſolution verdâtre étant de nouveau évaporée, & la même opération répétée pluſieurs fois, il s'en ſépare un peu plus de deux ſcrupules de vitriol, d'un verd bleuâtre, & en petits cryſtaux.

Préſentement, ſi l'on ajoute un peu d'huile de tartre à une livre de cette eau vitriolique, le tout devient trouble, & laiſſe beaucoup de réſidu dans le filtre; ce réſidu étant ſec peſe environ deux ſcrupules & demi, & ſe trouve être un vrai vitriol cuivreux avec un leger mélange de ſel neutre. Si finalement, on met une pinte de cette eau dans une bouteille, & qu'on y jette un petit morceau de fer, on verra quelques bulles s'attacher immédiatement à ce morceau de fer, enſorte que par degrés il prend la couleur du cuivre; le ſecond jour l'eau eſt extrémement trouble; elle s'éclaircit enſuite, & des fils blancs ſe ramaſſent au fond, aux côtés du verre, & du morceau de fer, qui pour lors ſe trouve avoir partout une couleur cuivreuſe.

Toutes ces expériences juſtifient que cette eau contient une très-grande quantité de vitriol de cuivre, dont elle a fait la ſolution par le ſecours de l'acide ordinaire. Ce fait étant connu, on conçoit bien qu'il ne ſe fait point de changement réel de métal dans un autre, mais que les particules d'un métal ont pris leur place. Cette eau ainſi imprégnée, eſt un menſtrue capable de diſſoudre le fer, & s'affoiblit aſſez dans la ſolution de ce métal, pour laiſſer détacher en petites particules le cuivre qu'elle contenoit auparavant. Cela ſemble être ainſi en examinant le métal changé; car tant qu'il reſte dans l'eau, le cuivre ne paroît pas une maſſe douce & malléable, mais un aſſemblage de petits grains ſerrés les uns contre les autres, & pour lors le métal paroît friable & caſſant.

La diſſolution d'un métal, & la dépoſition des particules d'un autre à ſa place, eſt une choſe commune en chimie, mais elle ne donne guere le phénomene dont nous parlons, j'entends la diſſolution du fer & du cuivre dans le même menſtrue; l'eau dont il s'agit ici ne peut jamais dépoſer qu'autant de cuivre qu'elle en contenoit, & il paroit par les expériences, que cette quantité eſt peu conſidérable, puiſqu'elle ne monte qu'à deux ſcrupules de vitriol dans une livre d'eau; c'eſt donc à tort que les habitans du lieu s'imaginent que ſi l'on mettoit une plus grande quantité de fer dans l'eau, il y auroit une plus grande quantité de cuivre qui ſe précipiteroit à ſa place; il eſt pourtant vrai qu'on en retire annuellement aſſez de cuivre, parce que les eaux qui le fourniſſent ſont fort abondantes. *Philoſ. tranſact. n°. 479. p. 355. 359. Voyez* CEMENTATOIRE, *eau.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZIMIRI, (*Géog. anc.*) contrée ſablonneuſe de l'Ethiopie, ſelon Pline, *l. XXXVI. c. xvj.* il dit qu'on y trouve la pierre hæmatites. (*D. J.*)

ZIMMER, ſ. m. (*Fourrure.*) terme de commerce de fourrure, dont on ſe ſert en quelques endroits de Moſcovie, particulierement dans les parties les plus ſeptentrionales; un *zimmer* fait dix paires de peaux: ainſi un *zimmer* de marte eſt compoſé de vingt peaux de ces animaux. *Savary.*

ZINARA, ZINIRA *ou* ZENARA, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, peu éloignée de celle de Léro, à 6 lieues de celle d'Amorgos. Elle étoit autrefois très-peuplée, mais elle eſt à préſent deſerte. (*D. J.*)

ZINC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog. Chimie & Metallurgie.*) en latin *zincum, ſpeauter, marcaſita aurea, ſpelter, cadmia metallica, &c.*

C'eſt un demi-métal qui, à l'extérieur, eſt un peu plus blanc que le plomb, quand ce métal a été quelque tems expoſé à l'air; mais à l'intérieur il eſt rempli de facettes bleuâtres. Il a de la tenacité & ſouffre les coups de marteau juſqu'à un certain point, ce qui fait qu'on ne peut point le pulvériſer. Il entre promptement en fuſion & avant que de rougir, après quoi il s'allume, & fait une flamme d'un beau verd clair, ce qui prouve qu'il eſt très-chargé de parties inflammables; par la déflagration il ſe réduit en une ſubſtance légere & volatile, que l'on nomme *fleurs de zinc.* Mais le caractere qui le diſtingue, c'eſt ſur-tout la propriété qu'il a de jaunir le cuivre.

Ce n'eſt que depuis peu d'années que l'on connoît la nature du *zinc*; rien de plus inexact que ce que les anciens auteurs en ont écrit. Le célebre Henckel a lui-même méconnu cette ſubſtance, il l'a regardée comme un avorton minéral. D'autres ont regardé le *zinc* comme une compoſition, & ont été juſqu'à donner des procédés pour le faire. Becher dit que c'eſt une ſubſtance minérale, qui tient le milieu entre l'antimoine, la marcaſſite & la cadmie. M. Lemery confond le *zinc* avec le biſmuth; d'autres ont dit que c'étoit une eſpece d'étain. Actuellement on eſt convaincu que le *zinc* eſt un demi-métal, qui a des propriétés qui lui ſont particulieres, qui a des mines qui lui ſont propres.

Il n'exiſte point dans la nature de *zinc* natif, c'eſt-à-dire, tout pur, & ſous la forme métallique qui lui eſt propre; c'eſt toujours par l'art qu'on le tire des mines qui le contiennent, & alors même ce n'eſt point par la fuſion, c'eſt par la ſublimation qu'on l'en retire.

La principale mine du *zinc*, & qui contient plus abondamment ce demi-métal, eſt la calamine; c'eſt au *zinc* qu'elle renferme qu'eſt dûe la propriété de jaunir le cuivre, & de faire ce qu'on appelle le *laiton*, ou le *cuivre jaune. Voyez* CALAMINE & LAITON.

La calamine varie pour la couleur, il y en a de blanche, de jaune & de rougeâtre ou brune, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins mêlée de parties ferrugineuſes ou d'ochre.

La blende eſt auſſi une vraie mine de *zinc*, que l'on peut en tirer par la ſublimation, & qui peut être employée à faire du cuivre jaune. Le *zinc* n'eſt point ſeul dans la blende, il s'y trouve auſſi des parties ferrugineuſes, des parties ſulfureuſes & arſenicales, &

même quelquefois une petite portion d'argent, qu'il eſt très-difficile d'en tirer. Il y en a pluſieurs eſpeces; 1°. la principale reſſemble aſſez à la galene ou mine de plomb ordinaire; c'eſt-là ce qui eſt cauſe que les Allemands lui ont donné le nom de *blende*, qui ſignifie *ce qui aveugle*, parce que ſa reſſemblance avec la mine de plomb, la rend très-propre à tromper les mineurs. 2°. La blende que l'on nomme en allemand *horn-blende* ou *pech-blende*, blendée cornée, ou ſemblable à de la poix. 3°. La blende rouge, elle eſt d'une couleur plus ou moins vive; il y en a qui eſt d'un rouge de rubis, & qui reſſemble à la mine d'argent rouge. 4°. Il y a des blendes griſes de différentes nuances. Toutes ces blendes ſont de vraies mines de *zinc*, qui contiennent tantôt plus, tantôt moins de ce demi-métal. M. de Juſti ajoute à ces ſubſtances une nouvelle mine de *zinc* différente des précédentes, c'eſt un ſpath, d'un gris clair, tirant ſur le bleuâtre, compoſé de feuillets oblongs, & aſſez peſant, qui ſe trouve à Freyberg en Miſnie, & qui lorſqu'on l'expoſe au feu, donne une ſublimation de *zinc*; il lui a donné le nom de *ſpath* de *zinc*. Le même auteur obſerve, avec raiſon, que M. Wallerius a trop multiplié ſans fondement les mines de *zinc* dans la minéralogie.

Outre cela, l'on trouve du *zinc* dans le vitriol blanc qui, quoique rarement, ſe trouve tout formé par la nature dans les ſouterrains des mines de Goſlar; il eſt ou en ſtalactite, ou en cryſtaux, ou ſous la forme d'un enduit ou d'une efflorescence. Ce vitriol eſt formé par la combinaiſon de l'acide vitriolique & du *zinc*; il eſt quelquefois compoſé de *zinc* pur, mais ſouvent il participe du fer, du cuivre, & des autres ſubſtances qui ſont mêlées avec lui dans la mine. Ce vitriol ſe fait auſſi artificiellement à Goſlar, ou au Rammelsberg; on fait griller la mine de plomb mêlée de mine de *zinc* qui ſe rencontre dans ce pays: on y verſe enſuite de l'eau, après l'avoir miſe dans des auges: on y laiſſe ſéjourner cette eau, afin que les parties impures aient le tems de ſe dépoſer; après quoi on décante la diſſolution, que l'on met dans des chaudieres de plomb pour la faire évaporer, & on finit enſuite par la faire cryſtalliſer: on fait enſuite calciner, diſſoudre, & cryſtalliſer de nouveau ce vitriol blanc: on le met dans des moules triangulaires, & il eſt alors propre à entrer dans le commerce. La plûpart des auteurs ont fait ſur le vitriol blanc, des conjectures auſſi peu fondées que ſur le *zinc* même, dont ils ne connoiſſoient nullement la nature; pour ſe convaincre que c'eſt le *zinc* qui ſert de baſe à ce vitriol, on n'aura qu'à le diſſoudre dans de l'eau: on mettra de l'alkali fixe dans la diſſolution, & il ſe précipitera une ſubſtance blanche qui mêlée avec de la pouſſiere de charbon, & diſtillée dans une cornue de verre, formera dans le col de la rétorte, un ſublimé propre à jaunir le cuivre; ce qui eſt le caractere diſtinctif du *zinc*. *Voyez* VITRIOL. Ce vitriol contient ſouvent des particules de fer, de cuivre, de plomb, *&c.* avec leſquelles il eſt mêlé dans la mine de Goſlar.

Nous avons déja fait remarquer que ce n'eſt point par la fuſion que l'on tire le *zinc* des ſubſtances minérales qui le contiennent, ce n'eſt qu'accidentellement qu'on l'obtient, la facilité avec laquelle l'action du feu le brûle & le réduit en chaux, fait qu'on ne peut guere le retirer ſous la forme qui lui eſt propre. Près de Goſlar, dans les fonderies des mines de Ramelsberg, on traite, comme nous avons dit, un minerai qui contient du plomb, du cuivre, de l'argent, & beaucoup de *zinc*; la partie antérieure, l'eſtomac dont on ferme le fourneau à manche, eſt fait d'une pierre aſſez mince: on la mouille afin de la rafraîchir, & pour qu'il s'y attache un enduit qui n'eſt autre choſe qu'une chaux de *zinc*, que l'on appelle la *cadmie des fourneaux*. *Voyez* CADMIE. On met auſſi au fond du fourneau, une certaine quantité de poudre de charbon, afin que le *zinc* que la chaleur fait fondre & ſortir de la mine, ait une retraite qui le garantiſſe de la trop grande violence du feu, qui ne manqueroit point de le calciner & de le diſſiper: il s'attache auſſi dans la cheminée des fourneaux, une ſuie ou un enduit qui eſt très-chargé de *zinc*, on la détache, & il eſt propre à faire du cuivre jaune: d'où l'on voit que c'eſt ſous la forme d'un ſublimé ou d'une chaux, que l'on obtient la plus grande partie du *zinc*.

Pour tirer le *zinc* de la blende, on commencera par la faire griller, juſqu'à ce que tout le ſoufre que cette mine contient ſoit dégagé: alors on mêlera huit parties de cette blende grillée, avec une partie de poudre de charbon: on mettra ce mélange dans une cornue de terre bien garnie de lut, que l'on expoſera à feu nud pendant environ quatre heures; le *zinc* ſe ſublimera ſous la forme d'une poudre blanche ou griſe dans le col de la cornue.

Pour réduire cette chaux, c'eſt-à-dire pour lui donner la forme métallique, on en mêle quatre parties avec une partie de charbon en poudre: on met le tout dans un creuſet frotté avec de la cire, on preſſe le mélange, on couvre le creuſet d'un couvercle que l'on y lute bien exactement afin que rien n'en ſorte: on met le creuſet au fourneau de verrerie, & auſſitôt qu'il eſt parfaitement rouge, on le vuide, de peur que le *zinc* réduit, ne vînt à s'allumer ſi le feu étoit continué trop long-tems. Cette réduction peut encore ſe faire en mêlant la chaux de *zinc*, avec du flux noir & un peu de ſuie, ou bien des os noircis par la calcination; on mettra le tout dans un creuſet fait d'une terre calcaire, & qui ne ſoit point verniſſé; on couvrira le mélange d'une bonne quantité de charbon en poudre, on adaptera au creuſet un couvercle qui le ferme exactement, & l'on obſervera la même choſe que dans l'opération qui précede.

Nous allons maintenant examiner la propriété du *zinc*; celle qui le caractériſe ſur-tout, eſt de jaunir le cuivre plus ou moins ſelon la quantité qu'on en fait entrer; ce n'eſt que le *zinc* qui eſt contenu dans la calamine, qui lui donne cette propriété, ainſi qu'à la cadmie des fourneaux, qui n'eſt qu'une ſublimation ou une ſuie dans laquelle le *zinc* abonde; ſur quoi cependant on doit remarquer un phénomene fort ſingulier, c'eſt que le laiton ou le cuivre jaune fait avec la calamine, devient très-ductile, au-lieu que celui qui eſt fait avec le *zinc* ſeul, eſt aigre & caſſant. M. Zimmerman croit que cette différence vient de ce que dans la calamine le *zinc* eſt uni avec une plus grande portion de terre, & de ce que le travail ſe fait d'une maniere différente; en effet, lorſqu'on fait du laiton avec de la calamine, la combinaiſon ſe fait par la voie de la cémentation, dans des vaiſſeaux fermés, & au moyen d'un mélange de charbon en poudre, au-lieu que lorſqu'on fait le cuivre jaune avec le *zinc* tout pur, une portion conſidérable de ce demi-métal, ſe brûle & ſe réduit en chaux. Si l'on combine la chaux de *zinc*, ou la cadmie, ou le *zinc* lui-même, de la même maniere que la calamine, on aura auſſi un cuivre jaune très-ductile; cependant il faut obſerver que la calamine exige un feu plus violent, & de plus de durée, pour communiquer ſa partie colorante au cuivre, que le *zinc* ſeul.

Une partie de *zinc* alliée avec trois parties de cuivre, forme une compoſition d'un beau jaune, que l'on appelle *tombac*; c'eſt auſſi le *zinc* qui allié avec le cuivre, forme les alliages que l'on nomme *ſimilor*, *pinchbeck*, *métal du prince Robert*, *&c.* on peut auſſi faire différentes compoſitions ſemblables à l'or, en mêlant enſemble quatre, cinq, ou ſix parties de cuivre

vre jaune, avec une partie de *zinc* ; ces alliages ſont caſſants, mais pour y remédier, on peut joindre un peu de mercure ſublimé à la fin de l'opération ; on peut auſſi faire entrer un peu d'étain bien pur dans l'alliage. Il faut toujours obſerver de commencer par faire fondre le cuivre jaune avant que d'y mettre le *zinc*, lorſqu'on voudra faire ces ſortes de compoſitions.

Le *zinc* diſſout tous les métaux & demi-métaux, à l'exception du biſmuth. Il ſe combine par la fuſion avec tous les métaux, mais il les rend aigres & caſſants ; il les décompoſe, il facilite leur fuſion & leur calcination, & les volatiliſe, effet qu'il produit ſur l'or même ; il augmente la peſanteur ſpécifique de l'or & de l'argent, du plomb & du cuivre, mais il diminue celle de l'étain, du fer, & du régule d'antimoine ; fondu avec la platine, il devient plus dur. Lorſqu'on voudra unir le *zinc* avec les métaux imparfaits, il faudra couvrir le mélange qu'on aura mis dans le creuſet, avec du verre pilé, ou des cailloux pulvériſés mêlés avec de la potaſſe, pour prévenir la diſſipation ou la calcination : on dit que les Anglois mettent une partie de *zinc* ſur ſix cens parties d'étain, pour le rendre plus dur & plus ſonnant. M. Zimmermann nous apprend que ſi l'on fait fondre du *zinc* avec du plomb, & que l'on forme des balles à fuſil de cet alliage, on ne pourra jamais tirer juſte avec ces balles.

Le *zinc* s'amalgame avec le mercure, l'amalgame eſt au commencement aſſez fluide, mais peu-à-peu il devient plus dur ; mais l'amalgame ſera très-fluide ſi on commence par fondre le *zinc* avec du plomb, & ſi enſuite on le triture avec le mercure ; mais le *zinc* ſe dégagera ſous la forme d'une poudre, ſi on triture cet amalgame dans l'eau, parce que le plomb a plus d'affinité que lui avec le mercure.

Tous les diſſolvans agiſſent ſur le *zinc* ; cependant l'acide vitriolique très-concentré, ne le diſſout point, il faut pour cela qu'il ſoit affoibli. L'acide nitreux le diſſout avec une rapidité étonnante, & par préférence à tous les autres métaux ; dans cette diſſolution il ſe fait une efferveſcence très-violente. L'acide du ſel marin diſſout auſſi le *zinc*, ſi on met cette diſſolution concentrée en digeſtion avec de l'eſprit de vin bien rectifié, l'huile du vin ſe dégagera. L'acide du vinaigre diſſout auſſi le *zinc* ; pendant que la diſſolution s'opere elle répand une odeur très-agréable, & il ſe forme un ſel aſtringent. Le *zinc* ſe diſſout pareillement dans le verjus, dans le jus de citron, & dans les acides tirés des végétaux.

Le *zinc* eſt ſoluble par l'alkali fixe & l'alkali volatil diſſout dans l'eau & à l'aide de la chaleur. Un mélange de ſel ammoniac, avec de la limaille de *zinc* humectée d'un peu d'eau, s'échauffe, répand des vapeurs, & finit par s'enflammer.

Le ſoufre n'agit point ſur le *zinc*, ainſi l'on peut s'en ſervir pour dégager ce demi-métal des autres ſubſtances métalliques avec leſquelles il peut être uni ; le foie de ſoufre le diſſout parfaitement.

Le *zinc* a la proprieté de précipiter toutes les diſſolutions métalliques.

Nous avons déja fait remarquer que le *zinc* s'enflamme dans le feu, alors il ſe diſſipe ſous la forme d'une ſubſtance légere & blanche, que l'on nomme *laine* ou *coton philoſophique* ; cette ſubſtance reſſemble à ces fils que l'on voit voltiger dans l'air en été, dans les jours ſereins. La *tuthie*, le *pompholix*, le *nihil album*, les *fleurs de zinc*, ne ſont que des chaux de *zinc* à qui on a jugé à propos de donner des dénominations ſingulieres.

Le *zinc* a la propriété du phoſphore ; ſi on triture une chaux de *zinc*, on voit qu'elle répand une lumiere verdâtre ; on trouve à Scharffenberg en Saxe, une blende rouge, qui pareillement triturée eſt phoſphorique, ce qui vient du *zinc* qu'elle contient.

De toutes les propriétés de cette ſubſtance, on doit en conclure que le *zinc* eſt un demi-métal, qui contient une terre métallique blanche, & beaucoup de principes inflammables. Quelques auteurs regardent ſa terre métallique comme un peu arſenicale ; en effet le *zinc* a des propriétés qui indiquent aſſez d'analogie entre lui & l'arſenic : en effet le *zinc* jetté ſur des charbons ardens, répand une odeur pénétrante, qui a quelque rapport avec l'odeur d'ail de l'arſenic ; il répand comme lui une lumiere phoſphorique. Le *zinc* colore le cuivre en jaune, l'arſenic le blanchit ; l'un & l'autre rendent les métaux plus faciles à entrer en fuſion, & leur enlevent leur ductilité. M. Zimmermann rapporte une expérience par laquelle il prouve encore plus l'analogie du *zinc* & de l'arſenic. Il dit que l'on n'a qu'à faire fondre enſemble une partie d'or avec trois partie de *zinc*, on pulvériſera la compoſition qui réſultera ; on mettra cette poudre dans une cornue bien luttée avec de la chaux vive, on donnera le feu par degrés ; la plus grande partie du *zinc* ſe ſublimera en chaux, ou ſous la forme de fleurs ; mais ſelon lui la partie arſenicale reſtera jointe avec l'or, qui aura bien la forme d'une poudre jaune, mais qui n'aura aucune de ſes propriétés métalliques. Si on met ce réſidu dans un matras, & que l'on verſe par deſſus ſix fois autant d'eau forte, il s'excitera une efferveſcence violente, & il en partira une vapeur qu'il ſeroit très-dangereux de reſpirer ; après quoi l'or reſtera ſous la forme d'une poudre griſe, effet qui eſt produit par la ſubſtance arſenicale qui eſt contenue dans le *zinc*.

La propriété que le *zinc* a de colorer le cuivre en jaune, n'a point échappé aux alchimiſtes, & quelques-uns d'eux n'ont point manqué d'en conclure que c'étoit cette ſubſtance qui devoit leur fournir la matiere colorante qu'il faut introduire dans les métaux, pour les convertir en or. (—)

ZINC, (*Pharm. & Mat. méd.*) des diverſes ſubſtances appartenant à ce demi-métal (*Voyez* ZINC *Chimie*), celles que les pharmacologiſtes ont adopté ſont deux de ces chaux : ſavoir, le pompholix, *nihil album*, ou fleurs de *zinc*, & la tuthie, & ſa mine propre ou pierre calaminaire.

Ces matieres ſont principalement employées dans quelques préparations officinales deſtinées à l'uſage extérieur, & elles ſont employées pour la ſeule vertu qu'elles poſſedent : ſavoir, la vertu deſſicative à un degré éminent : c'eſt à ce titre que le pompholix entre dans l'onguent *diapompholigos*, la tuthie dans l'onguent de tuthie, la pierre calaminaire dans l'onguent deſſicatif, dans l'emplâtre ſtyptique, l'emplâtre *manus dei*, *&c.* la tuthie & la pierre calaminaire enſemble, dans l'emplâtre oppodeltock, *&c.*

La tuthie, ou le pompholix, ſont la baſe des collyres deſſicatifs, ſoit liquides, ſoit ſous forme de poudre tant officinaux que magiſtraux. Ces remedes ne s'emploient point intérieurement. (*b*)

ZINDIKITE, ſ. m. *terme de relation*, nom d'une ſecte mahométane, fort bizarre dans ſes opinions. Les *Zindikites* croient que tout ce qui a été créé eſt Dieu, n'admettent point de providence ni de réſurrection des morts. Golius prétend que Zindick, auteur de cette ſecte, la moins nombreuſe qu'il y ait au monde, étoit un mage ſectateur de Zoroaſtre. Il eſt vraiſſemblable que ces *Zindikites*, dont parle Ricaut, ſont les mêmes que ceux dont Pietro della Valle fait mention, & qu'il appelle *Ehl-Eltahkikes*, gens de certitude, qui, dit-il, croient que les quatre élémens ſont Dieu, ſont l'homme, ſont toutes choſes. Nous avons eu ſemblablement parmi les chrétiens, au commencement du treizieme ſiecle, un certain David de Dinant, qui n'admettoit aucune diſtinction entre Dieu & la matiere premiere. Enfin Spi-

noſa s'eſt aviſé dans le dernier ſiecle de forger de cette rêverie un ſyſtème extravagant. (*D. J.*)

ZINGANA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) c'eſt le nom d'un poiſſon de mer fort ſingulier, qui ſe trouve vers la côte d'Ivoire en Afrique. Sa tête eſt rouge, plate & très-grande; ſes yeux ſont très-vifs. Il a deux rangées de dents très-fortes. Son corps eſt rond & ſe termine en pointe; il n'a point d'écailles, mais une peau épaiſſe & très-rude. Ses nageoires ſont grandes; il s'élance avec une force incroyable ſur ſa proie. Il eſt très-vorace & ſur-tout très-friand de chair humaine. on croit que ce poiſſon eſt le même que l'on nomme *pantonchir* dans quelques parties de l'Amérique.

ZINGI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exotiq.*) fruit des Indes orientales fait en forme d'étoile. Il eſt compoſé de ſept eſpeces de noix oblongues, triangulaires, & diſpoſées en rond. Son écorce eſt dure, rude & noire. Les amandes ſont polies, luiſantes, rougeâtres, de l'odeur & du goût de l'anis, d'où cette plante a pris en Europe ſon nom d'*anis des indes*. Les Orientaux, particuliérement les Chinois, ſe ſervent de l'amande pour préparer leur thé, & leur ſorbet. (*D. J.*)

ZINGNITES, (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre décrite par Albert le grand & par Ludovico Dolce, qui lui attribuent toutes ſortes de vertus fabuleuſes, & qui diſent qu'elle avoit la tranſparence du cryſtal.

ZINGUERO *ou* ZENGERO, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans l'Abyſſinie. Il confine avec celui de Roxa. (*D. J.*)

ZINZEL, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans la baſſe Alſace. Elle prend ſa ſource aux montagnes de la Lorraine, & ſe jette dans la Soure ou Soore, près de Stimbourg.

ZINZICH *ou* SINSICH *ou* SCHINSICH, (*Géogr. mod.*) petite ville ou, pour mieux dire, bourgade d'Allemagne, au duché de Juliers, ſur l'Aar, près de l'endroit où cette riviere ſe jette dans le Rhin. Cette bourgade eſt vis-à-vis de Lintz, à deux milles d'Allemagne au-deſſus de Bonn vers le midi, & dans une campagne fertile. *Long.* 24. 39. *latit.* 50. 46.

ZINZOLIN, ſ. m. (*Teinture.*) C'eſt ainſi qu'on nomme une des nuances du rouge de garance, qui tire un peu ſur le pourpre.

ZIO, (*Calend. des Hébreux.*) deuxieme mois de l'année eccléſiaſtique des Hébreux: *in anno quarto, menſe* zio, *qui eſt menſis ſecundus, III. rois, vj. 1.* Mais depuis la captivité, ce mois perdit le nom de *zio*, & prit celui d'*yack*, qui répond en partie à Avril, & en partie à Mai.

ZIOBERIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Aſie, dans l'Hyrcanie. Quinte-Curce, *l. VI. c. jv.* décrit ainſi ce fleuve. Il y a dans une vallée qui eſt à l'entrée de l'Hyrcanie, une forêt de haute futaie arroſée d'une infinité de ruiſſeaux, qui tombant des rochers voiſins, engraiſſent toute la vallée. Du pié de ces montagnes deſcend le fleuve *Ziobéris*, qui par l'eſpace de quelques ſtades, coule tout entier dans ſon lit; puis venant à ſe rompre contre un roc, ſe fend en deux bras, & fait comme une juſte diſtribution de ſes eaux. De-là venant plus rapide & ſe rendant toujours plus impétueux par la rencontre des rochers qu'il trouve dans ſon chemin, il ſe précipite ſous terre, où il roule, & ſe tient caché durant la longueur de trois cens ſtades. Enſuite il vient comme à renaître d'une autre ſource, & ſe fait un nouveau lit plus ſpacieux que le premier, car il a treize ſtades de largeur; puis après s'être encore reſſerré dans un canal plus étroit, il tombe enfin dans un autre fleuve nommé *Rhydage*. Les habitans, continue Quinte-Curce, aſſuroient que tout ce qu'on jettoit dans la caverne où le *Ziobéris* ſe perd, & qui eſt plus proche de ſa ſource, alloit reſſortir par l'autre embouchure de cette riviere: deſorte qu'Alexandre y ayant fait jetter deux taureaux, ceux qu'il envoya pour en ſavoir la vérité, les virent ſortir par cette autre ouverture. Ce fleuve eſt appellé *Stiboëtes* par Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxxvij.* qui en donne une deſcription ſemblable.

ZIPH, (*Géog. ſacrée.*) nom de deux villes & d'un déſert de la Paleſtine, dans la tribu de Juda; ces deux villes ou bourgades tiroient apparemment leur nom de *Ziph* ou *Zipha*, fils de Jaleleel, de la tribu de Juda, & dont il eſt parlé au *I. l. des Paralip. c. jv. v. 16.*

ZIPPOIS, (*Géog. anc.*) ville de la Galilée, & dans une ſituation avantageuſe qui la faiſoit regarder comme la clé de cette province. Cette ville étoit éloignée de cinq paraſanges de Tibériade; les Rabins la nomment *Sefora*, & Joſeph *Sephoris*. *Voyez* SEPHORIS.

J'ajouterai ſeulement que lorſque les Romains porterent la guerre dans la Judée, elle fut la derniere des villes de cette province qui ſe rendit à Titus. Le p. Hardouin rapporte des médailles de cette ville, frappées ſous Domitien & ſous Trajan, avec ce mot ΣΕΠΦΟΠΗΝΩΝ, *Sephorenorum*. Dans la ſuite on appella cette ville *Diocéſarée*.

ZIRANNI, LES, (*Géog. mod.*) peuples de l'empire ruſſien. Ils occupent un pays conſidérable de même nom, au couchant de la province de Permie, & au nord-oueſt de celle de Viatka. Ce peuple a été longtems indépendant, mais il eſt aujourd'hui tributaire du czar, & habite dans une forêt à laquelle on donne cent cinquante lieues de longueur. Les *Ziranni* ont des hameaux & des villages dans cette forêt. Ils n'ont pour le civil ni gouverneurs, ni vaïvodes; mais ils ſont pour le ſpirituel de l'égliſe grecque. On les croit originaires des frontieres de la Livonie. Ils ſubſiſtent en partie par le moyen de l'agriculture, en partie par le commerce des pelleteries griſes.

ZIRCHNITZERSÉE, (*Géog. mod.*) lac d'Allemagne dans la baſſe Carniole, vers les confins de Windiſchmarck, & au nord de la forêt appellée communément *Ayrpamerwaldt*. Ce lac eſt ſi remarquable, qu'il mérite que nous en tirions la deſcription des *Tranſ. philoſ. n°. 54. 109. 191.*

On l'appelle *Zirchnitzerſea*, de *Zirchnitz*, bourgade d'environ 200 maiſons, qui eſt ſur ſes bords. Ce lac a près de deux milles d'Allemagne de longueur, & une de largeur. Il eſt environné par-tout de montagnes, & n'a aucun écoulement. En Juin, Juillet & quelquefois juſqu'en Août, l'eau ſe perd ſous terre, non-ſeulement par la filtration, mais encore en ſe retirant ſous terre par de grands trous qui ſont au fond: le peu qu'il en reſte dans la partie qui eſt pleine de rochers, s'évapore; mais en Octobre & Novembre l'eau revient communément (quoique le tems n'en ſoit pas fixe) & recommence à couvrir le terrein. Ce retour eſt prompt, & l'eau monte par les trous avec tant de force, qu'elle s'élance hors de terre de la hauteur de quelques piés.

Les trous ſont en forme de baſſins de largeur ou de profondeur différentes, depuis vingt juſqu'à trente coudées de largeur, & de huit juſqu'à quinze de profondeur. Au fond de ces trous il y en a d'autres où l'eau & les poiſſons ſe retirent, quand le lac ſe perd; ces trous ne ſont pas dans une terre molle, mais communément dans le roc ſolide.

Le lac étant ainſi plein & à ſec tous les ans, ſert aux habitans à pluſieurs uſages. Premiérement quand il eſt plein d'eau, il attire pluſieurs ſortes d'oies, de canards ſauvages & autres oiſeaux aquatiques qui ſont un fort bon manger. 2°. Sitôt que lac eſt vuide, les gens du pays coupent les roſeaux & les herbes pour faire de la litiere à leurs beſtiaux. 3°. Il eſt entiérement ſec vingt jours après, & ils y recueillent

beaucoup de foin. 4°. Quand le foin eſt enlevé, ils y ſement du millet, qui communément a le tems de mûrir. 5°. Il s'y trouve beaucoup de gibier ; car il y vient des bois & des montagnes voiſines des liévres, des renards, des daims, des ours, des ſangliers, *&c.* auſſi-tôt que l'eau eſt écoulée. 6°. Quand le lac eſt plein, on peut y pêcher. 7°. Tout le tems que l'eau s'écoule, on y prend beaucoup de poiſſons que l'on attrape dans des foſſes, & dans les lieux où les trous ne ſont pas aſſez grands pour qu'ils puiſſent y paſſer.

Enfin quand les eaux reviennent, elles attirent une ſorte de canards qui ſe nourriſſent ſous terre & qui, quand ils en ſortent, nagent aſſez bien, mais ils ſont aveugles & n'ont preſque point de plumes. Ils voient bientôt après qu'ils ſont expoſés à la lumiere, & en peu de tems ils acquierent des plumes ; ils reſſemblent aux canards ſauvages, ſont d'un très-bon goût & faciles à attraper. On ſuppoſe que la cauſe, ou plutôt la raiſon de tous ces phénomenes ſurprenans, vient d'un lac ſouterrein qui eſt au-deſſous de celui-ci, avec lequel il communique par les différens trous dont j'ai parlé.

Il y a un ou pluſieurs lacs ſous les bords de la montagne Javornick ; mais dont la ſurface eſt plus haute que celle du lac *Zirchnitz*. Ce lac plus haut eſt peut-être formé par quelques-unes des rivieres qui dans ce pays ſe perdent ſous terre. Quand il pleut, ſur-tout par des orages ſubits, l'eau ſe précipite avec beaucoup de violence dans les vallées profondes, dans leſquelles ſont les canaux de ces petites rivieres ; deſorte que l'eau étant augmentée dans ce lac par l'arrivée ſubite des pluies en plus grande quantité qu'il ne peut en vuider, il enfle ſur-le-champ ; mais trouvant pluſieurs trous ou cavernes dans la montagne, plus haut que n'eſt ſa ſurface ordinaire, il ſe dégorge par-là dans le lac ſouterrein qui eſt ſous celui de *Zirchnitz*, dans lequel l'eau monte par les différens trous ou foſſes qui ſont au fond, ainſi que par les paſſages apparens qui ſont ſur la terre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZIRICZÉE *ou* ZIRIC-SÉE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans la province de Zélande, & capitale de l'île de Schowen, à ſept lieues au ſud-oueſt de la Brille. Elle eſt jolie, bien peuplée & marchande, quoique ſon port ait été comblé par les ſables. Les états généraux ont pris cette ville ſur les Eſpagnols en 1577, & l'ont miſe en bon état de défenſe. Avant la révolution arrivée dans la religion du pays, il y avoit à *Ziriczée* ſix maiſons religieuſes, un béguinage, & les reſtes d'une commanderie de Templiers. *Long.* 21. 24. *latit.* 51. 36.

Amand de *Ziriczée*, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, exerça la dignité de provincial de l'ordre de S. François dans les Pays-bas, & mourut en 1534. Il a compoſé en latin une chronique en ſix livres, & quelques ouvrages théologiques dont on ne connoît plus que les titres.

Lemnius (Lævinus) naquit en 1505 à *Ziriczée*, où il pratiqua la médecine ; mais s'étant fait prêtre après la mort de ſa femme, il devint chanoine de cette ville, & y mourut en 1568. Son ouvrage intitulé, *de occultis naturæ miraculis*, a été imprimé nombre de fois. La premiere édition faite à Anvers en 1559 *in-8°.* ne contient que deux livres, mais la ſeconde chez Plantin 1564 *in-8°.* contient quatre livres, & l'auteur ſe propoſoit d'ajouter encore deux autres livres à ces quatre.

Peckius (Pierre) né à *Ziriczée* en 1529, parvint par ſon mérite à la charge de conſeiller au conſeil de Malines, où il mourut en 1589. Ses écrits de juriſprudence ont été recueillis & imprimés enſemble à la Haye en 1647. On eſtime aſſez ſon traité *de teſtamentis conjugum*, & celui *de jure ſiſtendi*. Son commentaire *ad tit. d. Nautæ*, *&c.* a été imprimé à Amſterdam en 1668 *in-8°.* avec des notes & des additions de Vinnius.

Titellius (Regnier) né à *Ziriczée*, & mort à Amſterdam en 1618, a traduit d'italien en latin la deſcription des Pays-bas, faite par Guichardin. (*D. J.*)

ZIRIDAVA, (*Géog. mod.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. ch. viij.* Le nom moderne eſt *Scareſten*, ſi nous en croyons Lazius. (*D. J.*)

ZIRONA, (*Géog. mod.*) petite île du golphe de Veniſe, ſur la côte de la Dalmatie, & de la dépendance du comté de Traw. (*D. J.*)

ZIS *ou* ZIZ, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Fez ; c'eſt une chaîne de montagnes froides & rudes, qui prennent leur nom de la riviere de Ziz qui en ſort, & qui ſépare le royaume de Fez de celui de Trémecen. (*D. J.*)

ZITTAU, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Luſace, ſur la Neiſs, aux frontieres de la Boheme, à quatre lieues au-deſſus de Gorlitz. Wenceſlas la fit entourer de murailles en 1255. Elle eſt aujourd'hui ſujette à l'électeur de Saxe, mais elle a éprouvé en 1757 des propres alliés de ce prince, tous les brigandages & toutes les horreurs de la guerre. Qu'auroit fait de-plus le général Daun, ſi cette ville eût appartenu au roi de Pruſſe ? *Long.* 32. 47. *latit.* 51. 13. (*D. J.*)

ZITTAU, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la haute Luſace, ſur la Neiſs, aux frontieres de la Boheme, à quatre lieues au-deſſus de Gorlitz. Wenceſlas, roi de Boheme, la fit entourer de murailles en 1255. *Long.* 32. 28. *latit.* 50. 53. (*D. J.*)

ZIZANIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante diſtinct du *lolium*, yvroye, & dont voici les caracteres.

Il produit des fleurs mâles & femelles ſur la même plante ; les fleurs mâles n'ont point de calice ; la fleur eſt un tuyau bivalve compoſé de deux feuilles égales, pointues, ſans barbe, qui s'enveloppent l'une l'autre ; les étamines ſont ſix filets très-courts ; les boſſettes des étamines ſont oblongues & ſimples. Les fleurs femelles n'ont ſemblablement point de calice ; la fleur eſt un tuyau d'une ſeule feuille qui a ſix nervures dans ſa longueur, & finit en une pointe terminée par une longue barbe. Le germe du piſtil eſt oblong ; le ſtile eſt diviſé en deux ; les ſtigma ſont plumeux ; le fruit conſiſte dans la fleur même qui eſt roulée & qui ſe partage horiſontalement vers la baſe. C'eſt dans cette fleur qu'eſt contenue une ſeule graine oblongue. Linnæi, *gen. plant. p.* 455. (*D. J.*)

ZIZIPHORA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Le calice eſt très-long, cylindrique, tubulaire, compoſé d'une ſeule feuille, ſtriée, barbue & découpée dans les bords en cinq ſegmens très-petits. La fleur eſt monopétale, formant un tuyau cylindrique de la longueur du calice ; cette fleur eſt labiée ; la levre ſupérieure eſt ovale, droite, échancrée & obtuſe ; la levre inférieure eſt large, ouverte, & diviſée en trois parties égales, arrondies. Les étamines ſont deux filets ſimples de la longueur de la fleur ; le ſtigma eſt pointu & recourbé. Il n'y a point de fruit, mais le calice contient quatre ſemences oblongues, obtuſes, convexes d'un côté, & angulaires de l'autre. Linnæi, *gen. plant. p.* 13. (*D. J.*)

ZIZITH, ſ. m. (*Coutum. judaiq.*) nom donné par les Juifs aux franges qu'ils avoient coutume de porter anciennement aux quatre coins de leurs habits de deſſus, ſuivant l'ordonnance des Nombres, *c. xv. v.* 36. Deuter. *c. xxij. v.* 12. mais préſentement les Juifs ont ſeulement ſous leurs habits un morceau quarré de drap qui figure leur vêtement avant la diſ-

perſion. Ainſi le *zizith* des Juifs modernes eſt une frange faite de huit fils de laine filés exprès ; chaque fil a cinq nœuds, juſqu'à la moitié de ſa longueur, & tout ce qui n'eſt pas noué, ſe treſſe enſemble, & forme une eſpece de frange ; *voyez* les cérémonies des Juifs par Léon de Modène, *part. I. c. v.* (*D. J.*)

ZIZYPHA *ou* ZIZYPHUS, ſ. m. (*Bot.*) nom donné quelquefois à l'eſpece de fruit appellé plus communément *jujube*. *Voyez* JUJUBE.

Z M

ZMILACES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) Pline appelle ainſi des pierres ſemblables à du marbre, d'un bleu tirant ſur le verd, qui ſe trouvoient dans le lit de l'Euphrate.

ZMILAMPIS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) Pline & les anciens nomment ainſi une pierre, qu'ils diſent ſemblable à un marbre proconneſien, qui étoit d'un beau blanc, veiné de noir, avec cette différence que dans le *zmilampis* on voyoit toujours une tache bleuâtre ſemblable à la prunelle d'un œil. Comme on nous apprend que cette pierre étoit petite, ſe montoit en bague, & ſe trouvoit dans l'Euphrate ; il y a lieu de préſumer que ce n'étoit point du marbre, mais une pierre ſemblable à l'œil de chat, qui ſe trouve aſſez fréquemment dans le lit de pluſieurs rivieres des Indes. Quelques auteurs ont appellé cette pierre *zmilanthes*.

Z N

ZNAIM *ou* ZNOYM, (*Géog. mod.*) ville de Boheme, en Moravie, ſur la Teya, vers les frontieres de l'Autriche, à ſept lieues de Brimm, & à dix de Nienne.

C'eſt ici où Sigiſmond, empereur d'Allemagne, finit ſes jours en 1437 à 78 ans, après bien des traverſes. Il fut malheureux en 1393 contre Bajazeth ; mais il eut plus à ſouffrir de ſes ſujets que des Turcs. Les Hongrois le mirent en priſon, & offrirent la couronne en 1410 à Lancelot, roi de Naples. Echappé de ſa captivité, il ſe rétablit en Hongrie, & fut enfin choiſi pour chef de l'empire. En 1414, il convoqua le concile de Conſtance, & s'en rendit maître par ſes ſoldats, garda le pape priſonnier pendant trois ans dans Manheim, & viola le ſauf-conduit qu'il avoit donné à Jean Hus, & à Jérôme de Prague ; mais cette violation lui fut fatale le reſte de ſes jours. Ziska le battit plus d'une fois pendant ſa vie, & même après ſa mort : Albert II. lui ſuccéda. (*D. J.*)

Z O

ZOARA, (*Littérat.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit chez les Scythes, dans les anciens tems, des troncs d'arbre, ou quelques colonnes ſans ornemens qu'ils élevoient en l'honneur de leurs dieux. On appelloit ces ſortes de cippes *zoara*, parce qu'on les peloit s'ils étoient de bois, & qu'on les liſſoit un peu s'ils étoient de pierre. Dans ce tems-là l'image de Diane n'étoit qu'un morceau de bois non-travaillé, & la Junon Theſpia n'étoit qu'un tronc d'arbre coupé. Bientôt la ſculpture fit du bois & de la pierre des ſtatues qui attirerent plus de reſpect aux dieux, & qui valurent une grande conſidération à l'art ſtatuaire. La beauté des ouvrages d'un ſeul ſculpteur fit honorer la mémoire de pluſieurs grands hommes, dont les tombeaux devinrent des temples. (*D. J.*)

ZOARA & ZOARAS, (*Géog. mod.*) ſelon Marmol, petite ville d'Afrique, dans la Barbarie, ſur la côte, à treize milles au levant de l'île de Gelves. Cette ville eſt l'ancienne *Poſidone* de Ptolomée. Elle étoit alors fort peuplée, & avoit un port très-fréquenté ; ce n'eſt à préſent qu'un village de la dépendance de Tripoli. (*D. J.*)

ZOCLE, ſ. m. (*Architect.*) ou plutôt *ſocle*, eſpece de petit piédeſtal, ou membre quarré qui ſert à poſer un buſte, ou une ſtatue, ou autre choſe ſemblable, à laquelle on veut donner quelque élévation. (*D. J.*)

ZOCOTORA, (*Géog. mod.*) autrement *Zocatora*, *Socotora* & *Socothora*, île ſituée à l'entrée de la mer rouge, à 11. 40. de latitude ſeptentrionale. Elle eſt médiocrement peuplée, & dépend du roi de l'Arabie heureuſe, qui la fait gouverner par un ſultan. La principale richeſſe des habitans conſiſte en aloës, dont ils recueillent le ſuc dans des veſſies, ou des peaux de bouc, & le font ſécher au ſoleil pour le vendre. On croit que cette île eſt la *Dioſcuria*, ou *Dioſcoridis inſula* des anciens. Elle a été découverte par Fernand Bereyra, capitaine portugais. (*D. J.*)

ZODIAQUE, ſ. m. (*Aſtronom.*) bande ou zone ſphérique partagée en deux parties égales par l'écliptique, & terminée par deux cercles, que les planetes ne paſſent jamais même dans leurs plus grandes excurſions. *Voyez* SOLEIL & PLANETES.

Ce mot, ſuivant quelques auteurs, vient du mot grec ζωον, *animal*, à cauſe des conſtellations qu'il renferme. D'autres le font dériver de ζωη, *vie*, d'après l'opinion où l'on étoit que les planetes avoient influence ſur la vie.

Le ſoleil ne s'écarte jamais du milieu du *zodiaque*, c'eſt-à-dire de l'écliptique, mais les planetes s'en écartent plus ou moins. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

La largeur du *zodiaque* ſert à meſurer les latitudes des planetes, ou leur dérivation de l'*écliptique*. Cette largeur doit être ſuivant quelques-uns de ſeize degrés, ſuivant d'autres de dix-huit & même de vingt degrés. *Voyez* LATITUDE.

L'*écliptique* coupe l'équateur obliquement ſous un angle de $23\frac{1}{2}$ degrés, ou, pour parler plus exactement, de 23°. 29′. c'eſt ce qu'on appelle *l'obliquité de l'écliptique* ; c'eſt auſſi la plus grande déclinaiſon du ſoleil. *Voyez* OBLIQUITÉ & DÉCLINAISON, *voyez auſſi* ÉCLIPTIQUE.

Le *zodiaque* eſt diviſé en douze parties, appellées *ſignes* ; & ces ſignes ont les noms des conſtellations qui y répondoient autrefois. *Voyez* CONSTELLATION. Le mouvement d'Occident en Orient qui fait que les étoiles ne répondent plus aux mêmes parties du *zodiaque*, eſt ce qu'on appelle la *préceſſion des équinoxes*. *Voyez* PRÉCESSION.

Par ce mouvement il eſt arrivé que toutes les conſtellations ont changé de place dans les cieux, & qu'elles ne nous paroiſſent plus dans le même lieu où les anciens Aſtronomes les ont remarquées. Par exemple, la conſtellation du Bélier qui, du tems d'Hypparque, paroiſſoit dans la commune ſection de l'écliptique & de l'équateur, n'a laiſſé que ſon nom dans cette région du ciel ; car préſentement elle paroît avancée dans le lieu où paroiſſoit autrefois le Taureau, & ainſi des autres. Il faut bien prendre garde de confondre les douze ſignes du *zodiaque* avec les douze conſtellations des étoiles fixes qui s'y ſont trouvées du tems d'Hypparque, & où elles ont laiſſé les mêmes noms qu'on conſerve encore aujourd'hui. Pour les diſtinguer, on appelle les douze portions égales du *zodiaque* de 30 degrés chacune, les douze ſignes du *zodiaque*, & en latin *ſigna anaſtra*, & les douze figures qui comprennent les étoiles qui y étoient autrefois, mais qui ſe ſont avancées d'un ſigne ſe nomment les douze conſtellations du *zodiaque*, en latin *ſigna ſtellata*.

Les noms des ſignes du *zodiaque* ſont de l'antiquité la plus reculée, & même, ſi nous en croyons M. l'abbé Pluche, ils ont précédé l'uſage de l'écriture ; bien plus, il prétend que les noms impoſés aux douze

ſignes céleſtes donnerent lieu à inventer la Peinture & l'Ecriture. On trouvera les preuves de cette hypothèſe dans le *IV. tome* du *ſpectacle de la nature*, & plus-au-long encore dans le *I. tome* de l'*hiſtoire du ciel*. On ne ſauroit diſconvenir que ſes conjectures ne ſoient extrêmement ingénieuſes, & qu'elles n'ayent même au premier coup-d'œil un air de ſimplicité qui plaît. On voit éclore l'idolatrie & tous les immenſes détails de principes faciles, & qui réduiſent l'origine de toutes les ſuperſtitions & de toutes les fables à des obſervations phyſiques faites d'abord pour les beſoins de l'homme & la culture de la terre, mais enſuite méconnues à cauſe des figures ſymboliques, dont elles étoient accompagnées & tranſportées à des uſages tout différens. Cependant on a propoſé dans divers journaux des objections à M. Pluche ſur ſon hypothèſe, que ſes réponſes ne paroiſſent pas avoir entierement levées. Certaines conformités l'avoient frappé, & elles ſont effectivement frappantes, mais il n'a défriché qu'une très-petite partie d'un champ immenſe dont on ne ſauroit venir à bout avec ces ſeuls principes. D'ailleurs la ſcience des étymologies qui fait la principale & ſouvent l'unque baſe de ſes hypothèſes, eſt ſujette à difficulté & remplie d'équivoques.

Ainſi lorſqu'on dit qu'une étoile eſt dans tel ou tel ſigne du *zodiaque*, on n'entend pas par-là qu'elle eſt dans la conſtellation qui porte le même nom, mais dans la partie du *zodiaque* qui a gardé le nom de cette conſtellation. *Voyez* SIGNE, ÉTOILE, *&c.*

M. Caſſini a appellé *zodiaque des cometes* une grande bande céleſte que la plûpart des cometes n'ont pas paſſé. Cette bande eſt beaucoup plus large que le *zodiaque* des planetes, & renferme les conſtellations d'Antinous, de Pegaſe, d'Andromede, du Taureau, d'Orion, de la Canicule, de l'Hidre, du Centaure, du Scorpion & du Sagittaire. Au reſte, on a reconnu qu'il n'y a point de *zodiaque* des cometes, ces corps étant indifféremment placés dans la vaſte étendue des cieux. *Voyez* COMETE. *Chambers.*

ZODIAQUE, (*Littér.*) M. Pluche, auteur de l'*hiſtoire du ciel*, fait remonter juſqu'au voiſinage du déluge de Noé & juſqu'au tems où l'Egypte n'étoit point encore habitée, l'inſtitution du *zodiaque* ſous la même forme qu'il conſerve aujourd'hui parmi nous, & il tâche d'établir que les premiers hommes arrivés en Egypte y apporterent de la Chaldée le même *zodiaque*, dont les Egyptiens, les Grecs & les Latins ſe ſont ſervis, & dont nous nous ſervons nous-mêmes. Comme il ſemble poſer ce principe pour fondement de ſon ſyſtème ſur les années égyptiennes & ſur les antiquités de l'Egypte en général, en déclarant d'avance que s'il y a quelque choſe de ſolide dans ſon ouvrage, il en eſt redevable à cette explication du *zodiaque*, nous croyons pouvoir tranſcrire ici l'examen qu'en a fait M. de la Nauze.

Macrobe cherchant les raiſons de la dénomination donnée aux ſignes du Cancer & du Capricorne, avoit dit qu'à l'exemple de l'Ecreviſſe qui marche à reculons, le Soleil arrivé au Cancer rétrograde & deſcend obliquement ; & de l'exemple de la Chevre qui en broutant gagne les hauteurs, le Soleil parvenu au Capricorne commence à remonter vers nous. Sur ce plan d'analogie, l'écrivain de l'*hiſtoire du ciel* imagine à ſon tour la dénomination des autres ſignes, & il prétend que les inſtituteurs du *zodiaque* ont réellement voulu marquer la ſaiſon des agneaux par le Bélier à l'équinoxe du printems, l'égalité des jours & des nuits par la Balance à l'équinoxe d'automne, le tems de la moiſſon par la Vierge tenant un épi, le tems des pluies d'hiver par le Verſeau, ainſi du reſte.

Or comme les pluies n'ont point lieu en Egypte, que la moiſſon s'y fait dans une ſaiſon différente de celle où le Soleil eſt dans la Vierge, & qu'en un mot l'ordre que les ſignes expriment n'eſt pas celui du climat égyptien, de-là il infere que le *zodiaque* n'a point pris naiſſance en Egypte, qu'il y a été porté d'ailleurs, qu'il a été inventé avant qu'il y eût de colonie égyptienne ſur les bords du Nil ; que ce ſont les premiers habitans de la Chaldée qui, avant leur diſperſion, ont donné aux maiſons du Soleil les noms qu'elles portent, & que les ſignes d'été, par exemple, furent dès-lors comme ils l'ont été depuis l'Ecreviſſe, le Lion, la Vierge, & les ſignes d'automne la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, ainſi des autres.

Cette idée paroît à M. de la Nauze tout à-fait inſoutenable, parce que dans ces tems reculés qui remontent au-moins à quatre mille ans d'antiquité, la conſtellation de l'Ecreviſſe étoit dans les ſignes du printems, celle de la Balance dans les ſignes d'été, celle du Capricorne dans les ſignes d'hiver. C'eſt ce qui eſt démontré par le calcul du mouvement propre des étoiles fixes, qui, de l'aveu de tous les Aſtronomes modernes, doit être reglé ſur le pié d'environ un degré de ſigne en 72 ans ; par exemple, prenons la conſtellation du Bélier dont la derniere étoile, celle de l'extrémité de la queue, eſt plus orientale de 50 degrés que le point équinoxal ne l'étoit en l'année 1740. Les 50 degrés du mouvement de l'étoile à 72 ans par degrés ſont trois mille ſix cens ans, qui ſe ſont écoulés depuis que l'équinoxe a commencé d'entamer la conſtellation appellée aujourd'hui *Bélier*. Il ne l'avoit donc pas entamée encore il y a quatre mille ans, & par conſéquent elle étoit alors dans les ſignes d'hiver.

Pendant le cours de ces quatre mille ans, les étoiles ont avancé de 55 degrés par rapport aux équinoxes ; d'où il ſuit que les pléïades, qui ſont partie de la conſtellation du Taureau & qui ſont préſentement à 55 degrés de l'équinoxe, lui répondoient exactement il y a 4000 ans, dans ce tems-là ; donc le Taureau ouvroit le printems. Ainſi qu'on ne diſe point que le Bélier a été dès-lors comme il le fut depuis le premier ſigne du printems ; car enfin il n'eſt pas poſſible d'imaginer que les auteurs du *zodiaque* ayent jamais prétendu placer les conſtellations hors de leurs propres ſignes.

Il eſt vrai qu'aujourd'hui elles ſe trouvent à-peu-près dans les ſignes précédens, le Bélier dans le *Taurus*, le Taureau dans les *Gemini*, &c. Il eſt encore vrai dans un ſens qu'elles ſe ſont autrefois trouvées dans les ſignes ſubſéquens, c'eſt-à-dire, par exemple, que la conſtellation qui porte le nom du *Bélier* a été anciennement dans le ſigne d'hiver, appellé *Piſces*. Mais elles ne furent jamais dans les ſignes ſubſéquens reconnus pour tels, ou, ce qui eſt le même, jamais on ne donna le nom de *Bélier* au premier ſigne du printems, pendant que la conſtellation du Bélier étoit encore dans les ſignes d'hiver il y a quatre mille ans. Il eſt évident au contraire qu'entre cet ancien tems & celui d'à-préſent, il y a eu un tems intermédiaire où les conſtellations ont répondu à leurs ſignes avec le plus grand rapport poſſible, & que c'eſt dans ce tems intermédiaire qu'a été inſtitué le *zodiaque* des Grecs, qui enſuite a paſſé des Latins juſqu'à nous. Il demeure donc prouvé que notre *zodiaque* n'a point été en uſage à beaucoup près avant que l'Egypte fût habitée, & qu'on n'a point dû établir ſur un fondement pareil les antiquités de l'Egypte en général & l'origine des années égyptiennes en particulier.

La différence du *zodiaque* égyptien & du *zodiaque* grec n'eſt-elle pas d'ailleurs bien certaine ? Achillès Tatius a déja obſervé que les Grecs tranſporterent à leurs héros & à leur hiſtoire le nom des conſtel-

lations égyptiennes, & le fait eſt aſſez viſible par lui-même. Pour ce qui regarde plus particulierement les ſignes du *zodiaque*, nous ne voyons dans les noms que nous leur donnons d'après les Grecs, aucun rapport avec les noms que leur ont donné les Arabes & les autres orientaux qui ſont cenſés avoir le mieux conſervé les veſtiges de l'ancienne ſphere égyptienne. Enfin la diverſité de l'un & de l'autre *zodiaque* ſe découvre encore par le tems de leur inſtitution qui paroît tomber pour les Egyptiens au quinzieme, & pour les Grecs au x. ſiecle avant Jeſus-Chriſt; c'eſt ce qui me reſte à faire voir.

Les Egyptiens avoient une ſorte d'année lunaire quand le peuple hébreu ſortit de l'Egypte; ce fut l'an 1491 avant J. C. ſuivant la chronologie d'Uſſerius, & enſuite ils employerent une forme d'année de 360 jours, juſqu'à ce qu'ils priſſent l'année vague de 365 jours en l'an 1322. L'année mitoyenne entre 2491 & 1322 fut l'année 1407; ainſi l'uſage de l'année de 360 jours, autrement de 12 mois de chacun trente jours, peut avoir commencé en Egypte vers l'an 1400; or c'eſt environ le même tems que doit être fixé l'établiſſement du *zodiaque* égyptien, avec ſa diviſion en douze ſignes: diviſion dont les premiers auteurs ont été les peuples d'Egypte, ſuivant l'ancienne tradition atteſtée par Macrobe.

Le rapport d'un tel *zodiaque* de douze ſignes chacun de trente degrés, eſt viſible avec une forme d'année de douze mois chacun de trente jours, & il fait aſſez ſentir que l'établiſſement de l'un & celui de l'autre regardent ou préciſément le même tems, ou des intervalles peu éloignés. L'antiquité du *zodiaque* égyptien ne peut donc ſe rapporter, ainſi que l'antiquité de l'année de 360 jours, à l'an environ 1400 de l'ere chrétienne. Quant au tems de l'inſtitution du *zodiaque* grec, nous pouvons en parler avec plus de certitude. On voit qu'auſſitôt les inſtituteurs du *zodiaque* ont néceſſairement cherché à mettre le plus grand rapport poſſible entre les conſtellations & les dodécatemories. Les douze dodécatemories s'étendent chacune à un eſpace égal de trente degrés juſte, pendant que les douze conſtellations occupent inégalement, l'une plus, l'autre moins de trente degrés. En inſtituant le *zodiaque*, on ne pouvoit donc point éviter tout-à-fait l'irrégularité, mais par la nature même de l'établiſſement qu'on faiſoit, on prit garde que la petite conſtellation fût renfermée au milieu de ſa dodécatemorie, & que la grande conſtellation entamât le moins qu'il ſe pouvoit les deux dodécatemories voiſines de la ſienne.

On eut de plus une autre obſervation à faire dans ce *zodiaque* primitif, c'eſt que les quatre points des équinoxes & des ſolſtices y occupaſſent d'abord le milieu de leurs quatre conſtellations. La preuve du concours de ce milieu avec les points cardinaux lors de l'inſtitution du *zodiaque*, ſe tire des divers témoignages de l'antiquité qui atteſtent comment on a trouvé de ſiecle en ſiecle les quatre points concourans tantôt avec le commencement des conſtellations, plus anciennement avec le quatrieme degré, plus anciennement encore avec le huitieme, avec le douzieme, & enfin avec le milieu même des conſtellations.

Il n'y a pas la moindre trace qu'on les ait trouvés plus loin; preuve aſſez forte qu'ils n'y furent effectivement jamais, & que par conſéquent ils occuperent ce milieu dès l'inſtitution du *zodiaque*. Or ces deux caracteres, le plus grand rapport poſſible des conſtellations avec leurs ſignes ou dodécatemories, & la rencontre des points cardinaux avec le milieu des conſtellations, ne peuvent convenir qu'au dixieme ſiecle avant J. C. le calcul aſtronomique le démontre. C'eſt donc à ce ſiecle là qu'il faut fixer le premier établiſſement du *zodiaque* des grecs. Chiron en fut l'inſtitueur; car un écrivain de l'antiquité la plus reculée, cité par Clément d'Alexandrie, aſſuroit que Chiron avoit appris aux hommes les figures du ciel; & puiſqu'en cet endroit Clément d'Alexandrie traite des différentes découvertes & de leurs auteurs, nous devons entendre par ces figures du ciel que les conſtellations telles que la Grece les connut depuis, avoient été primitivement tracées & arrangées par Chiron, qu'il a été conſéquemment auteur du *zodiaque* dont les Grecs & les Latins ſe ſont ſervis, & que l'antiquité de ce *zodiaque* remonte au dixieme ſiecle avant l'ere chrétienne, c'eſt-à-dire, à l'an 939, ſelon le calcul de Newton. *Mém. des inſcript. tom. XIV.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZŒBLITZ, ſ. m. MARBRE DE, (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par pluſieurs naturaliſtes à la ſerpentine qui ſe trouve très-abondamment à *Zœblitz*. C'eſt improprement qu'on lui donne le nom de *marbre*, puiſque c'eſt une vraie pierre argilleuſe. *Voyez* SERPENTINE.

ZŒEST, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie, au comté de la Marck. *Voyez* SŒST. (*D. J.*)

ZŒLÆ, (*Géog. anc.*) peuples de l'Eſpagne tarragonoiſe. Pline, *l. III. c. iij.* les comprend ſous les *Aſturi*, & dit, *l. XIX. c. j.* que leur cité étoit voiſine de la *Gallecia*, & près de l'Océan. Le lin de ce pays étoit anciennement en réputation; c'eſt ce qu'on appelloit *linum zœlicum*. On en tranſportoit en Italie, où on s'en ſervoit pour faire les rets, filets ou toiles à prendre les bêtes ſauvages. (*D. J.*)

ZOÉTE, (*Géog. anc.*) *Zoitum*, Ζοίτιον ou Ζοίτα, comme écrit Pauſanias, *l. VII. c. xxxv*, ville du Péloponnèſe dans l'Arcadie; en ſortant de Tricolons pour aller à Methydrium, & en prenant ſur la gauche, dit cet hiſtorien, on arrivoit à *Zoétée*, qui avoit eu, diſoit-on, pour fondateur Zœteus, fils de Tricolonus; mais du tems de Pauſanias, ces deux villes, Tricolons & *Zoétée* étoient déſertes, il n'étoit reſté que deux temples à *Zoétée*, l'un de Céres, & l'autre de Diane. (*D. J.*)

ZOFFA *ou* ALFAQUES, *baie de*, (*Géog. mod.*) baie de la mer Méditerranée ſur la côte d'Eſpagne, dans la Catalogne. Cette baie peut avoir 10 ou 12 milles de longueur, & 4 à 5 de largeur; elle eſt formée par pluſieurs îles baſſes & marécageuſes, qui ſont bordées de grandes plages de ſable. On reconnoît l'entrée de cette baie par la montagne de la Ravitta, qui s'apperçoit de fort loin. La *latitude* de cette baie eſt à-peu-près de 40. 22. & la *variation* de 5 à 6 degrès vers le nord-oueſt. (*D. J.*)

ZOFFINGEN *ou* ZOFFINGUEN, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Tobinium*, ville de Suiſſe au canton de Berne dans l'Argow, à une lieue au midi d'Arbourg; elle devint après la ruine de Windish, la principale ville de l'Argow, & elle avoit droit de battre monnoie; elle eſt encore bien bâtie, & ſes habitans ſont à leur aiſe. Il y a près de cette ville la forêt de Bowald, qui produit les plus beaux ſapins qui ſoient en Suiſſe. *Longitude 25. 26. latit. 47. 37.* (*D. J.*)

ZOGANÉ, ſ. m. (*Antiq. babyl.*) nom que l'on donnoit à l'eſclave qui faiſoit le perſonnage de roi dans les Saturnales célébrées à Babylone le 16 du mois Loue, mois qui, dit-on, répondoit au commencement de Juillet. (*D. J.*)

ZOGOCARA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. xiij.* Il la diſtingue de Sogocara qu'il place à-peu-près dans le même pays.

ZOGONOI, ſ. m. pl. (*Mythol.*) Ζογονοὶ, mot tiré de ζοω, *je vis, je fais vivre*; les dieux *Zogonoi* chez les Grecs étoient les dieux qui préſidoient à la vie des hommes, que l'on invoquoit pour obtenir une lon-

gue vie. Les fleuves & les eaux courantes étoient ſpécialement conſacrées à ces dieux, parce qu'on regardoit les bonnes eaux comme une des choſes des plus ſalutaires & des plus eſſentielles à la conſervation de la vie. (*D. J.*)

ZOHAR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) qui ſignifie en hébreu *ſplendeur*, eſt le nom d'un livre qui eſt en très-grande vénération chez les Juifs, & qu'ils eſtiment très-ancien. Cet ouvrage contient des explications cabaliſtiques ſur les livres de Moïſe: c'eſt un commentaire preſqu'entierement ridicule & puérile, qui ne conſiſte qu'en jeux de lettres & de nombres, & en rêveries familieres aux rabbins. On y trouve auſſi quelque choſe qui approche des vieilles idées des Platoniciens & des Pythagoriciens. Guillaume Poſtel a puiſé dans cette ſource une partie des ſingularités qu'il a débitées, & il eſt étonnant que les chrétiens ſe ſoient donné la peine de traduire cet ouvrage en latin: on en a deux éditions d'Italie, l'une de Cremone & l'autre de Mantoue, outre celle d'Allemagne de l'an 1680. Il ſe trouve de faux *ζohars* manuſcrits, car les Juifs ont donné quelques ouvrages ſous ce nom fameux pour impoſer à leurs lecteurs. On a encore imprimé un petit *ζohar* qui ſert comme de ſupplément au grand, & qui eſt traité dans le même goût. Buxtorf a cru que les points voyelles étoient fort anciens chez les Juifs, parce qu'il en étoit fait mention dans ce livre, auquel ils donnent une grande antiquité, mais c'eſt une erreur, comme l'a remarqué M. Simon.

ZOLCA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure dans la Galatie. Ptolomée, *l. V. c. iv.* la donne aux Paphlagoniens, & la place ſur la côte du Pont-Euxin, entre *Felca* & *Dacaſta*. (*D. J.*)

ZOLEDENIC, ſ. m. (*Com.*) c'eſt la quatre-vingt-ſeizieme partie de la livre moſcovite. *Voyez* LIVRE, POIDS.

Cette ſubdiviſion n'a lieu que dans le détail, & n'a été inventée que pour la commodité de ceux qui s'appliquent à cette partie du négoce. *Dictionn. de commerc. & de Trev.*

ZOLKIEW, (*Géog. mod.*) petite ville dans le palatinat de Ruſſie, à trois lieues de Léopol. Le château de cette place a paſſé pour un chef-d'œuvre d'architecture dans un pays où elle eſt encore dans l'enfance, & où elle reſtera vraiſemblablement toujours faute de carrieres. (*D. J.*)

ZOLL, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie au midi de ceux de Liptow & de Turocz; il a environ 20 lieues de long du midi au nord, & 12 de large du levant au couchant. La riviere de Gran le traverſe du nord-eſt au ſud-oueſt. (*D. J.*)

ZOLLERN, (*Géog. mod.*) château d'Allemagne dans la Suabe, & qui donne ſon nom à la principauté de Hohen-Zollern. L'empereur Henri V. le fit bâtir à ſon retour d'Italie. La principauté eſt bornée par le duché de Wirtemberg, la principauté de Furſtemberg, la ſeigneurie d'Ehingen & la baronnie de Waldbourg; elle a environ 15 lieues de long & 7 de de large; le voiſinage du Danube en fertiliſe le terroir. Les princes de Hohen-Zollern ſont catholiques & chambellans héréditaires de l'empire. (*D. J.*)

ZOLNOCK, *le comté de*, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie; il eſt borné au nord par ceux de Hevecz & Zabolcz, au midi par ceux de Bath & de Czongrad, au levant par celui de Tarentale, & au couchant par celui de Peſt. La Teiſſe le partage en partie orientale & occidentale: Zolnock eſt la capitale. (*D. J.*)

ZOLNOCK, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, capitale du comté de même nom, ſur la droite de la Teiſſe, à ſon confluent avec la Zagiwa, à 20 lieues au levant de Bude, & à 24 au nord-eſt de Colocza; les Turcs s'en ſaiſirent en 1554, mais les Impériaux la leur reprirent en 1685. *Long.* 37. 42. *latit.* 47. 12. (*D. J.*)

ZOAOI, (*Géog. anc.*) il y avoit deux villes de ce nom, l'une en Cilicie ſur les bords du Cydnus, l'autre dans l'île de Chypre. Ces deux villes, ſuivant un grand nombre d'auteurs, avoient été fondées par Solon, qui étoit né dans la Cilicie. La ville qu'il avoit bâtie dans cette province, quitta dans la ſuite le nom de ſon fondateur pour prendre celui de Pompée qui l'avoit rétablie. A l'égard de celle de l'île de Chypre, Plutarque nous a conſervé l'hiſtoire de ſa fondation. Solon étant paſſé auprès d'un roi de Chypre, acquit bientôt tant d'autorité ſur ſon eſprit, qu'il lui perſuada d'abandonner la ville où il faiſoit ſon ſéjour: l'aſſiete en étoit à la vérité fort avantageuſe, mais le terrein qui l'environnoit étoit ingrat & difficile. Le roi ſuivit les avis de Solon, & bâtit dans une belle plaine une nouvelle ville auſſi forte que la premiere, dont elle n'étoit pas éloignée, mais beaucoup plus grande & plus commode pour la ſubſiſtance des habitans. On accourut en foule de toutes parts pour la peupler; & il y vint ſur-tout un grand nombre d'Athéniens, qui s'étant mêlés avec les anciens, perdirent dans leur commerce la politeſſe de leur langage, & parlerent bientôt comme des barbares: de là, le mot ζολοίκοι, qui eſt leur nom, fut ſubſtitué au mot βαρβαροι & ζολοικίζειν à βαρβαρίζειν qu'on employoit auparavant pour déſigner ceux qui parloient un mauvais langage; de là viennent les mots *ſolécifme*, *barbariſme*. (*D. J.*)

ZONA, (*Géog. anc.*) ville de la Thrace chez les Ciconiens, ſelon Etienne le Géographe, qui cite Hécatée. Pomponius Mela, *l. II. c. ij.* ſemble faire de *Zone* un promontoire voiſin de celui de *Serrium*. *Circà hebrum Cicones: trans eundem doriſcos, ubi Xerxen copias ſuas, quia numero non poterat, ſpatio menſum ferunt. Deinde promontorium ſerrium, & quo canentem orphea ſequuta narratur etiam nemora, Zone.* Pline, *l. IV. c. xj.* fait de *Zone* une montagne, ce qui revient au même, *mons Serrium & Zonæ.*

Hérodote, *l. VII. c. ljx.* place la ville de *Zona* ſur le rivage, auquel l'ancien mur *Doriſcus* avoit donné le nom, & à quelque diſtance de l'embouchure de l'Hebre. Tout cela veut dire que le nom de *Zona* ou *Zone* étoit commun à la ville & au promontoire ſur lequel elle eſt bâtie.

Je ne ſai même, dit la Martiniere, ſi quelqu'un n'a point fait de *Zona* une île, parce que le promontoire où elle ſe trouvoit étoit une eſpece de péninſule, & qu'aſſez ſouvent les anciens ont confondu les îles avec les péninſules.

La ville de *Zona* eſt célebre dans les poëtes: ils diſent qu'il y avoit dans le voiſinage des hêtres qu'Orphée avoit forcés, par la douceur de ſon chant, de le ſuivre depuis la Pierie juſques-là. (*D. J.*)

ZONCHIO, *cap de*, (*Géog. mod.*) cap de la Morée, près du golfe de même nom; quelques ſavans penſent que c'eſt le *Coryphaſium* de Ptolomée, *l. III. c. xxvj.* promontoire du Péloponnèſe dans la Meſſénie; mais d'autres prétendent que le *Coryphaſium* eſt le cap Jardan des modernes.

ZONE, ſ. f. *en terme de Géographie*, eſt une diviſion du globe terreſtre, relative à la chaleur du climat. *Voyez* TERRE & CHALEUR, *voyez* auſſi CLIMAT. *Zone* vient de ζώνη, *bande.*

La terre eſt partagée en cinq *ζones* par des cercles appellés *paralleles*. Ces *ζones* ſont appellées *torride*, *glacées* & *tempérées*. Virgile a décrit ces *ζones* au premier livre de ſes Géorgiques en cette maniere.

Quinque tenent cælum zonæ *quarum una coruſco*
Semper ſole rubens, & torrida ſemper ab igne
Quam circum extremæ dextrâ lævâque feruntur,
Cæruleâ glacie concretæ atque imbribus atris,
Has inter mediamque duæ mortalibus ægris
Munere conceſſæ divûm.

Virg. *I. Georg. v.* 233.

La *zone* torride eſt une bande ou partie de la ſurface de la terre terminée par les deux tropiques, & partagée en deux parties égales par l'équateur. *Voyez* TROPIQUES & EQUATEUR.

La largeur de cette bande eſt de 46 d 58 ′. ſavoir 23 degrés 29 minutes d'un côté de l'équateur, & 23 degrés 29 minutes de l'autre, de ſorte qu'elle eſt diviſée en deux parties égales par l'équateur autrement appellé la *ligne*. Le ſoleil ne ſort jamais de deſſus la *zone* torride, & chaque jour de l'année il y a des peuples ſous cette *zone* auxquels il eſt vertical.

Les anciens croyoient que la *zone* torride étoit inhabitée. *Voyez* TORRIDE.

Les *zones* tempérées ſont deux bandes de la ſurface de la terre terminées chacune par un tropique & par un cercle polaire. Leur largeur à l'une & à l'autre eſt de 43 degrés 2 minutes. *Voyez* TEMPÉRÉE. *Voyez* CERCLE POLAIRE. Le ſoleil ne paſſe jamais par-deſſus ces *zones*; mais il s'en approche plus ou moins dans ſon mouvement.

Les *zones* glacées ſont les ſegmens de la ſurface de la terre, terminés l'un par le cercle polaire arctique, l'autre par le cercle polaire antarctique. Leur largeur à chacune eſt de 46 d. 58 ′. *Voyez* ARCTIQUE & ANTARCTIQUE. *Voyez* auſſi GLACÉ.

Les *zones* ſont différenciées par une grande quantité de phénomenes. 1°. Dans la *zone* torride le ſoleil paſſe au zénith deux fois l'année. De même deux fois l'année le ſoleil s'éloigne de l'équateur d'une quantité égale, à 23 degrés 29 minutes environ.

2°. Dans tous les lieux qui ſont dans les *zones* tempérées & dans les *zones* glacées, la hauteur du pole ſurpaſſe toujours la plus grande diſtance du ſoleil à l'équateur; c'eſt pourquoi les habitans de ces *zones* n'ont jamais le ſoleil à leur zénith. Si on compare les hauteurs méridiennes du ſoleil obſervées le même jour dans deux lieux quelconques de ces *zones*, celui où la hauteur méridienne ſera la plus grande, ſera le plus méridional.

3°. Dans les *zones* tempérées le ſoleil paſſe toujours deſſous l'horiſon, à cauſe que ſa diſtance au pole excede toujours la hauteur du pole; & dans tous les lieux de ces *zones*, excepté ſous l'équateur, les jours artificiels ſont inégaux, & cela d'autant plus que ces lieux ſont plus voiſins des *zones* glacées. *Voyez* JOURS.

4°. Dans les lieux qui ſéparent les *zones* tempérées d'avec les *zones* glacées, c'eſt-à-dire ſous les cercles polaires, la hauteur du pole eſt égale à la diſtance du ſoleil au pole lorſque le ſoleil eſt dans le tropique d'été. Donc les peuples qui habitent ces lieux, voient une fois l'année le ſoleil achever ſa révolution ſans paſſer ſous l'horiſon.

5°. Dans tous les lieux des *zones* glacées, la hauteur du pole eſt plus grande que la moindre diſtance du ſoleil au pole. Donc pendant pluſieurs jours la diſtance du ſoleil au pole eſt moindre que la hauteur du pole, & par conſéquent le ſoleil doit être pendant ce tems-là non ſeulement ſans ſe coucher, mais ſans toucher l'horiſon. Lorſqu'enſuite le ſoleil vient à s'éloigner du pole d'une plus grande diſtance que celle qui meſure la hauteur du pole, alors il s'éleve & ſe couche tous les jours comme dans les autres *zones*.

Les académiciens qui, par ordre du roi, ont été meſurer le degré du méridien dans la *zone* froide ſeptentrionale, pour déterminer la figure de la terre, ont joui de ce jour de 24 heures que l'on doit avoir dans cette *zone* au ſolſtice d'été; & la longueur des jours compenſe tellement le peu de chaleur directe du ſoleil, que l'été y eſt fort chaud & fort incommode. Une choſe bien ſinguliere, c'eſt que les Hollandois qui firent, il y environ 150 ans, un voyage à la nouvelle Zemble où ils paſſerent l'hiver, & où ils eurent pluſieurs nuits de ſuite, revirent le ſoleil quinze jours plutôt qu'ils n'auroient dû le revoir eu égard à la latitude où ils étoient. Il n'y a pas d'apparence qu'ils ſe ſoient trompés dans le calcul du jour, comme il ſeroit naturel de le croire à cauſe des nuits conſécutives qu'ils avoient paſſées; car outre que leur journal paroît fort exact & daté jour-par-jour, ils revirent le ſoleil un jour qu'il devoit arriver, ſuivant les éphémérides, une occultation d'étoiles par la lune, laquelle arriva effectivement ce jour-là. Il paroît difficile d'attribuer ce phénomene à l'effet des réfractions, qui ſemble ne devoir pas être aſſez grand pour accélérer la venue du jour d'une quantité ſi conſidérable; enfin c'eſt un fait que les philoſophes & les aſtronomes n'ont pas encore trop bien expliqué. *Voyez* JOUR, NUIT, COUCHER, LEVER, *&c. Chambers.*

ZONE, (*Géog. mod.*) on nomme *zones*, en géographie, des bandes ou ceintures de la terre, terminées par deux cercles paralleles entr'eux, ſavoir par les deux cercles polaires & par les deux tropiques. *Zone* eſt un mot grec qui ſignifie *ceinture*, *bande*; & c'eſt de cette maniere que les géographes ont diviſé la ſurface du globe terreſtre par rapport au ciel.

Du mouvement annuel & diurne de la terre réſulte une diviſion de la ſurface de la terre en cinq parties qu'on appelle *zones*. Comme le ſoleil décrit par ſon mouvement une ligne appellée *écliptique*, qui coupe l'équateur en deux points oppoſés, & fait une déclinaiſon de 23 degrés 30 minutes, il doit néceſſairement être tantôt plus près, & tantôt plus éloigné de l'équateur: ce qui fait le changement des ſaiſons, & occaſionne la chaleur, le froid, la pluie, le vent dans les lieux par où il paſſe.

La ſurface de la terre entre les deux tropiques ſe nomme *zone torride*. Celles qui ſont entre les poles & les cercles polaires, ſont les deux *zones* glaciales; & celles qui ſe trouvent entre les deux cercles polaires & les tropiques, ſont appellées les deux *zones tempérées*: ce qui fait en tout cinq *zones*.

Les lieux dont la latitude eſt moindre que 23 degrés 30 minutes, ſont ſous la *zone* torride. S'ils ſont préciſément à 23 degrés 30 minutes, ils ſont ſous les tropiques ou à l'extrémité de la *zone* torride. Ceux qui ont plus de 23 degrés 30 minutes de latitude, mais moins de 66 degrés 30 minutes, ſont ſous les *zones* tempérées. Ceux qui ont préciſément 66 degrés 30 minutes de latitude, ſont à l'extrémité de la *zone* tempérée; & enfin s'ils ont plus de latitude, ils ſont ſitués ſous la *zone* glaciale.

Il eſt aiſé de calculer la largeur & la quantité de chaque *zone* en milles ou en toute autre meſure connue.

La largeur de la *zone* torride eſt de 47 degrés, c'eſt-à-dire 23 degrés 30 minutes de chaque côté de l'équateur. La largeur de chaque *zone* tempérée eſt de 43 degrés, & celle des deux *zones* glaciales eſt de 47 degrés: ces degrés réduits en milles, à compter 15 milles d'Allemagne pour un degré, donneront 705 milles pour la largeur de la *zone* torride, 645 milles pour chaque *zone* tempérée, & 352 milles ½ pour chaque *zone* glaciale.

On peut connoître la ſurface de chacune par cette proportion tirée de la géométrie; comme le ſinus de 90 degrés 100000 eſt au ſinus de 23 degrés & demi, ſavoir 39875, de même la moitié de la ſurface de la terre qu'on a trouvée être 4639090 milles quarrés, eſt à la ſuperficie de la moitié de la *zone* torride, ſavoir 1849837 milles quarrés; & par conſéquent la ſurface de toute la *zone* torride eſt de 3699674 milles.

Enſuite comme tout le ſinus 100000 eſt à la différence des ſinus de 23 degrés 30 minutes, & 66 degrés 30 minutes 51831, de même la moitié de la ſurface

ſurface de la terre ou 4639090 milles quarrés eſt à la ſurface d'une des *zones* tempérées, 2404487 milles quarrés. Si donc on retranche la ſurface de la moitié de la *zone* torride, & celle de la *zone* tempérée, de la moitié de la ſurface de la terre, il ne reſtera plus que la ſurface d'une des *zones* glaciales 384766 milles quarrés. Quelques aſtronomes ſont d'avis que la déclinaiſon de l'écliptique n'eſt pas toujours la même, & qu'ainſi la largeur des *zones* n'eſt pas toujours égale; mais la différence eſt petite; & Tycho-Brahé doutoit qu'il y en eût aucune; ainſi cela ne vaut pas la peine d'y faire attention.

Il nous importe davantage d'indiquer les principales cauſes qui contribuent le plus à former la lumiere, la chaleur, le froid, les pluies & les autres météores, & à les entretenir dans les différentes *zones*; voici donc ces cauſes.

1°. L'obliquité plus ou moins grande, ou la perpendicularité avec laquelle les rayons tombent ſur le lieu. La derniere fait la plus grande chaleur, & les deux autres cauſent plus ou moins de chaleur, à proportion de leur obliquité.

2°. La durée du ſoleil ſur l'horiſon du lieu.

3°. La dépreſſion plus ou moins grande du ſoleil ſous l'horiſon pendant la nuit: ce qui donne plus ou moins de lumiere & de chaleur, de pluies, de nuées épaiſſes, *&c.* d'où réſulte un crépuſcule plus long ou plus court.

4°. Le plus ou moins de tems que la lune reſte ſur l'horiſon ou deſſous, ſon élévation plus ou moins grande deſſus l'horiſon, ou ſa dépreſſion au-deſſous.

5°. Les mers & les lacs voiſins: c'eſt de-là que viennent la plus grande partie des vapeurs humides de l'air; d'ailleurs, la mer ne réfléchit pas les rayons avec tant de force que la terre.

6°. La ſituation des lieux; car le ſoleil influe ſur les montagnes différemment que ſur les vallées. Souvent les montagnes empêchent les rayons d'arriver juſqu'aux vallées: ce qui attire auſſi à elles en quelque ſorte les vapeurs. De-là vient que les montagnes changent les ſaiſons des lieux voiſins, cauſent la chaleur, la pluie, *&c.* ce qui n'arriveroit pas, ſi les montagnes ne s'y rencontroient.

7°. Les vents, & ſur-tout ceux qui ſont généraux & réglés. Ainſi les vents réglés de l'eſt temperent la chaleur de la canicule; & ſous la *zone* torride le vent général, & ſur-tout les vents d'eſt au Pérou, y cauſent une chaleur modérée; tandis qu'à l'oueſt de l'Afrique on ſent une chaleur violente; car le vent général n'eſt pas ſi ſenſible dans ces lieux. Les vents de nord ſont froids & ſecs. Les vents du midi ſont chauds & humides.

8°. Enfin les nuages & la pluie diminuent la lumiere & la chaleur.

Sous la *zone* tempérée & la *zone* glaciale, les quatre ſaiſons céleſtes ſont preſque de la même longueur; mais ſous la torride elles ſont inégales; la même ſaiſon y eſt différente, ſelon les pays.

Dans les lieux ſitués ſous cette *zone* le ſoleil approche du zénith à midi; mais à minuit il en eſt fort éloigné ſous l'horiſon; les lieux y ſont preſque dans le milieu de l'ombre de la terre, & les rayons du ſoleil n'éclairent ni n'échauffent l'air.

Sous la *zone* glaciale, comme le ſoleil eſt fort loin du zénith, même à midi, il ne s'éloigne pas beaucoup ſous l'horiſon pendant la nuit, & envoie dans l'air par réflexion pluſieurs rayons.

Sous la *zone* tempérée, le ſoleil eſt à une diſtance ordinaire du zénith à midi, & à minuit il eſt aſſez avancé ſous l'horiſon en hiver; mais en été il envoie dans l'air quelques rayons par réflexion.

Dans les lieux de la *zone* torride, le crépuſcule eſt le plus court; il eſt le plus long ſous la *zone* glaciale; & ſous la *zone* tempérée il tient un milieu entre les deux.

Sous l'équateur & dans les lieux voiſins, le crépuſcule eſt environ d'une heure; mais l'expérience fait voir qu'il ne dure qu'une demi-heure ou un peu plus, parce que l'air y eſt trop groſſier & trop bas pour former un crépuſcule à 18 degrés de dépreſſion du ſoleil ſous l'horiſon. Sous la *zone* glaciale le crépuſcule dure quelques jours, quand le ſoleil eſt encore ſous l'horiſon. Sous la *zone* tempérée, le crépuſcule dure trois, quatre, cinq ou ſix heures, & même toute la nuit en certains lieux pendant l'été, ſelon que ces lieux ſont plus ou moins proche de la *zone* glaciale.

C'en eſt aſſez ſur les *zones* en général; nous développerons ſous chacune les détails particuliers qui les concernent, & ces détails ſeront étendus. Ainſi *Voyez* ZONE TORRIDE, ZONES GLACIALES, ZONES TEMPÉRÉES. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZONE TORRIDE, (*Géog. mod.*) Cette *zone* eſt terminée par les deux cercles tropiques, & ſe trouve entre les deux *zones* tempérées. L'équateur la diviſe en deux parties égales, l'une ſeptentrionale, & l'autre méridionale. Elle a 47 degrés de largeur qui valent 1175 lieues, de vingt-cinq au degré. On l'appelle *torride*, parce qu'étant directement ſous le lieu par où le ſoleil paſſe en faiſant ſon cours, elle eſt frappée à plomb de ſes rayons, & en ſouffre une chaleur exceſſive; mais le milieu de cette *zone* eſt beaucoup plus tempéré que ſes extrémités, tant à à cauſe de l'égalité des jours & des nuits, qu'à cauſe qu'il n'y a pas un auſſi long ſolſtice que ſous les tropiques.

Les peuples qui demeurent préciſément au centre de la *zone torride*, ont un continuel équinoxe; les jours, ainſi que les nuits, y ſont perpétuellement de douze heures, & les crépuſcules y ſont très-courts, parce que le ſoleil deſcendant perpendiculairement ſous l'horiſon, arrive bien-tôt au dix-huitieme degré, qui eſt la fin du crépuſcule du ſoir, & le commencement de l'aurore.

On donne à la *zone torride*, neuf mille lieues de 25 au degré en ſon circuit ſous l'équateur, ce qui eſt ſa plus grande étendue; & environ huit mille 253 lieues dans ſes extrémités ſous les tropiques.

On dit que les anciens ne croyoient *la zone torride* ni habitée, ni habitable, & c'étoit-là effectivement l'opinion générale. Mais il eſt à-propos de remarquer, que notre *zone torride* eſt preſque le double de celle des anciens: la nôtre s'étend d'un tropique à l'autre, la leur n'alloit que du douzieme degré de latitude ſeptentrionale & un peu plus, au douzieme degré de latitude méridionale, & quelque choſe au-delà. Strabon eſt formel là-deſſus. Il dit qu'à trois mille ſtades de Méroé, en tirant droit au midi, on parvient aux lieux où perſonne ne peut habiter à cauſe de la chaleur; que ces lieux ont le même parallele que la région Cinna Momifere; que c'eſt-là où l'on doit mettre les bornes de notre terre habitée du côté du midi.

Ajoutons à ces trois mille ſtades, les cinq milles que Strabon compte de Syéne à Méroé, nous aurons huit mille ſtades, ou ce qui eſt la même choſe, du tropique du cancer au commencement de la *zone torride*; reſte donc huit mille huit cent ſtades de ce dernier point à l'équateur; or huit mille huit cent ſtades, ſont 12 degrés & un peu plus, ſuivant le calcul de Strabon, puiſqu'il compte ſeize mille huit cent ſtades de Syéne, ou du tropique à l'équateur.

Quoique la plûpart des anciens ne cruſſent pas leur *zone torride* habitable, il s'eſt trouvé néanmoins quelques-uns de leurs philoſophes qui n'ont pas ſuivi le torrent. Strabon lui-même, qui tenoit pour l'opinion commune, dit que Polybe & Eratoſthène

étoient d'un avis contraire. On ne voit pas en effet, comment avec un peu de philoſophie on pouvoit croire la terre habitée en-deçà du douzieme degré, & inhabitable au-delà. D'ailleurs dans le fait, il paroît que Strabon & tous les auteurs qu'il cite, connoiſſoient des poſitions au-delà du douzieme degré. Si le mont Elephas dont parle ce géographe après Arthémidore, eſt le mont Frellet d'aujourd'hui, comme il y a bien de l'apparence, ſi le Νότου χέρας, eſt le cap d'Orfai, ou un autre encore plus méridional, ſuivant Ptolémée, nous voilà aſſurément au-delà du douzieme degré.

L'équateur diviſe la *zone torride* en deux parties égales, qu'on peut regarder comme deux *zones torrides*, l'une au nord, & l'autre au ſud de l'équateur.

Sous la *zone torride*, ſont ſitués une grande partie de l'Afrique, l'Abaſſie, l'Océan indien, une partie de l'Arabie, Camboye, l'Inde & les îles de la mer des Indes, Java, Ceylan, le Pérou, l'Eſpagne mexicaine, une grande partie de l'Océan atlantique, l'île de ſainte Helene, le Breſil & la nouvelle Guinée.

Le tropique du cancer paſſe un peu au-delà du mont Atlas, ſur la côte orientale d'Afrique, ſur les frontieres de la Lybie & autres lieux dans l'intérieur de l'Afrique, par Syéne en Ethiopie; il traverſe la mer Rouge, au-delà de Sinaï, & la Mecque, les pays Mahométans, & l'Arabie heureuſe; il entre enſuite dans la mer des Indes, touche les bords de la Perſe, & traverſe Cambaye, l'Inde, Camboye, ou les limites du royaum de Siame, juſqu'à ce qu'il arrive à la mer Pacifique. Après l'avoir traverſée, au-deſſous de la Cherſonnèſe d'Amérique & la Californie, il paſſe par le royaume de Mexique, par l'océan atlantique, & touche les côtes de l'île de Cuba, & enſuite retourne à la côte occidentale d'Afrique.

Le tropique du capricorne, ne paſſe que par un petit nombre de pays, il traverſe preſque par-tout des mers; il paſſe d'abord par la partie méridionale, ou la langue d'Afrique, le Monomotapa, Madagaſcar, dans l'océan Indien, dans la nouvelle Guinée, l'Océan pacifique, le Pérou, le Breſil & l'Océan atlantique.

Ce n'eſt point le froid qui fait l'hiver ſous la *zone torride*, ce ſont les pluies, ou une chaleur moindre que dans l'été; pareillement, il n'y a dans bien des endroits de la *zone torride*, que deux ſaiſons par an, ſavoir l'hiver & l'été. Pluſieurs cauſes contribuent à diverſifier les ſaiſons, la chaleur, le froid, les pluies, la fertilité ou la ſtérilité qui regne dans les différentes régions de la *zone torride*.

Les pays ſitués à l'oueſt de l'Afrique, depuis le tropique du cancer juſqu'au cap verd, qui eſt à quatorze degrés de latitude nord, ſont tous fertiles en blé, en fruits de pluſieurs ſortes, en beſtiaux, & les habitans y ont des corps robuſtes. La chaleur n'y eſt gueres au-deſſus d'un juſte milieu; les habitans vont aiſément nuds, à l'exception des riches qui portent des habits. Les cauſes de cette fertilité, & de l'air tempéré qui y regne (quoique ce ſoit la *zone torride*), ſont 1°. pluſieurs rivieres, dont les principales, le Sénéga & le Gambéa, arroſent le pays, & rafraîchiſſent l'air; 2°. le voiſinage de la mer qui fournit des vapeurs humides & des vents frais.

Dans la partie méridionale d'Afrique, appellée *Guinée*, qui s'étend à l'eſt & à l'oueſt, & qui eſt à quatre degrés ou plus de latitude nord, il y fait une chaleur continuelle ſans aucune fraîcheur. Il y fait dans certain mois une pluie abondante, de tonnerres, des éclairs ſi fréquens & des tempêtes ſi terribles, qu'il faut l'avoir vu pour le concevoir. Les campagnes y reſtent déſertes pendant les mois pluvieux, & le bled n'y croît pas. Mais quand ils ſont paſſés, on creuſe le terrein qui eſt ſec, qui a bû toute la pluie, & on y mêle du charbon broyé au lieu de fumier, qu'on y laiſſe pourrir pendant dix jours; après cette préparation de la terre, on ſeme & l'on recueille enſuite la moiſſon.

Les tempêtes, les éclairs & les pluies ſemblent provenir de ce que le ſoleil enleve une grande quantité de vapeurs de la mer & d'exhalaiſons ſulpureuſes de la terre de la Guinée, qui ne ſont diſſipées par aucun vent conſtant. Quand ces pluies tombent, l'air eſt tiede, le ſoleil eſt vertical, & la chaleur qui regne, cauſe une grande difficulté de reſpirer.

Quoique leurs campagnes ſoient en friche pendant les mois pluvieux, leurs arbres portent ſans ceſſe du fruit. Le jour y eſt preſque égal à la nuit toute l'année; le ſoleil ſe leve & ſe couche à ſix heures; mais on le voit rarement ſe lever & ſe coucher, parce qu'il ſe leve le plus ſouvent couvert de nuages, & qu'il ſe couche, après avoir été enveloppé dans les nues.

Viennent enſuite les pays ſitués dans la langue de terre d'Afrique, qui s'étend au nord & au ſud, comme le Manicongo, Angola, *&c.* depuis le ſecond degré de latitude nord, juſqu'au tropique du capricorne; car le royaume de Congo commence au ſecond degré de latitude ſud. L'hiver y eſt à-peu-près comme le printems en Italie, d'une chaleur tempérée: on n'y change jamais d'habits, & il fait chaud, même ſur le ſommet des montagnes. L'hiver pluvieux y arrive avec le mois d'Avril & dure juſqu'au milieu de Septembre; alors l'été commence & dure juſqu'au quinze Mars, & pendant tout cet intervalle, l'air y eſt toujours ſerein; mais en hiver on voit rarement le ſoleil à cauſe des nuages ou des pluies. Il n'y pleut pas néanmoins tout le jour, mais ſeulement deux heures avant midi, & deux heures après.

Dans la province de Loango qui borde la mer, & n'eſt pas loin de Congo, à quatre degrés de *latitude*, il y a auſſi des mois d'hiver pluvieux, & des mois d'été fort clairs; mais le ſingulier, c'eſt que les pluies arrivent en des mois différens dans ces deux royaumes voiſins.

Quand on tourne autour du cap, à la côte orientale de la langue de terre d'Afrique, où ſont ſitués Sophala, Mozambique & Quiloa, juſqu'à l'équateur, l'hiver y dure depuis le premier Septembre juſqu'au premier Février, & l'été regne tout le reſte de l'année.

Les autres pays ſitués depuis cette côte juſqu'à l'embouchure du golfe d'Arabie, & delà, juſqu'au tropique du cancer, nous ſont trop inconnus pour dire l'arrangement de leurs ſaiſons. Nous ſavons ſeulement, que tout cet eſpace de terre eſt ſtérile, ſablonneux, extrêmement chaud, & ſans preſque aucune riviere qui l'arroſe.

Paſſons de l'Afrique aux pays de l'Aſie, qui ſont ſitués ſous la *zone torride*; nous y trouvons l'Arabie ſur la mer Rouge, depuis la Mecque juſqu'à Aden, à douze degrés de *latitude*-nord. Il y regne de grandes chaleurs en Mars & en Avril; & encore plus quand le ſoleil y paſſe par le zénith, & qu'il en reſte voiſin en Mai, Juin, Juillet & Août. La chaleur y eſt ſi grande, qu'on eſt obligé de ſe faire jetter de l'eau ſur le corps pendant le jour, ou de ſe tenir dans des citernes remplies d'eau. Les marchands s'aſſemblent la nuit à Aden pour les affaires de leur commerce, & même alors, ils ont encore bien chaud. On peut ſuppoſer avec Varenius, que cette extrême chaleur vient de ce qu'il ne ſort point de vapeurs aqueuſes de la terre, qui eſt pierreuſe & qui manque d'eau. Quant aux vapeurs qui s'élevent de la mer Rouge, le vent général, quoique foible en cet endroit, les emporte vers l'oueſt. Il y a auſſi beaucoup de ſables qui conſervent toute la nuit la chaleur qu'ils ont reçue le jour, & la communiquent à l'air.

A Cambaye, & dans l'Inde qui eſt ſous le tropi-

que du cancer, & ſur la côte de Malabar aux Indes orientales, du côté de l'oueſt; la ſaiſon humide dure depuis le 10 Juin juſqu'au 10 d'Octobre, plus ou moins long-tems, & plus ou moins conſtamment.

Sur la côte orientale de l'Inde appellée *Coromandel*, la chaleur eſt inſupportable depuis le 4 Mai juſqu'au 4 Juin; le vent ſouffle du nord, & l'on ne peut pas ſe tourner de ce côté-là ſans ſentir un air brûlant, tel qu'on en reſſent auprès d'une fournaiſe ardente: car le ſoleil eſt alors au nord à midi, & les pierres & le bois ſont brûlans; mais l'eau des puits eſt froide: de ſorte que pluſieurs perſonnes ſont mortes pour en avoir bu ayant bien chaud.

Dans les pays ſitués ſur la côte de la mer, à l'embouchure du Gange, qui ſont oppoſés aux côtes de Coromandel, & qui ſont auſſi au nord de la *zone torride*, comme Siam, Pégu, & la preſqu'île de Malacca, les mois pluvieux qui font déborder les rivieres, ſont Septembre, Octobre & Novembre: mais dans le pays de Malacca, il pleut toute l'année deux ou trois fois par ſemaine, excepté dans le mois de Janvier, Février & Mars, où la ſéchereſſe eſt continuelle. Tout cela eſt contraire au cours du ſoleil; il faut donc en rejetter la cauſe ſur les montagnes, les vents reglés ou la mer adjacente. Le débordement des rivieres, & les vents reglés y temperent la chaleur, & y produiſent une récolte abondante de toutes ſortes de fruits.

En quittant l'Aſie, & traverſant la mer Pacifique, nous arrivons à l'Amérique, qui eſt ſous la *zone torride*, tant au nord qu'au ſud. La partie qui eſt au ſud comprend le Pérou & le Bréſil, qui quoique fort proches, ont pourtant leurs ſaiſons en différens tems. Le Pérou ſe diviſe en pays maritimes, qui ſont ceux où ſont les montagnes; & en plaines qui ſont au-delà des montagnes. Dans la partie du Pérou voiſine de la mer, il n'y tombe point de pluies, mais les nuages ſe tournent en roſées, qui chaque jour humectent les vallées, & les fertiliſent.

Il y a quelques cantons ſous la *zone torride*, où il fait un froid conſidérable; car dans la province de Paitoa, au Popayan, & dans la vallée d'Artiſina, l'été & l'hiver y ſont ſi froids, que le blé ne peut pas y croître. Dans les campagnes voiſines de Cuſco, environ au milieu du chemin de l'équateur au tropique du capricorne, il y regne quelques gelées, & on y trouve quelquefois de la neige.

La partie méridionale d'Amérique, nommé le *Bréſil*, qui s'étend à l'eſt depuis deux juſqu'à vingt-quatre degrés de latitude ſud, jouit çà & là d'une température ſaine. Dans ſa partie antérieure il regne un vent frais, qui ſemble être un vent général, & non pas un vent d'eſt périodique. Il rafraîchit les hommes, & rend ſupportable la chaleur violente du ſoleil, qui eſt préciſément au-deſſus de leurs têtes. Si la mer flue avec ce vent, il s'éleve dès le matin; mais ſi la mer s'éloigne de la côte, on ne le ſent que plus tard. Il ne ſe ralentit pas le ſoir, comme il arrive dans tous les lieux de l'Inde; mais il ſe fortifie avec le ſoleil, qui court avec lui à l'oueſt, & continue juſqu'à minuit.

La plupart des campagnes du Bréſil ſont parſemées de collines, & l'on voit dans l'eſpace de pluſieurs milles des vallées arroſées de petites rivieres, qui les rendent fertiles dans le tems de pluies; mais les montagnes ſont deſſéchées par l'ardeur du ſoleil, au point que l'herbe & les arbres y meurent.

Si de l'Amérique méridionale nous paſſons à l'Amérique ſeptentrionale, nous trouverons que dans la grande province de Nicaragua, dont le milieu eſt à dix degrés de latitude nord, il pleut pendant ſix mois, depuis le premier de Mai juſqu'au premier Novembre; & dans les ſix autres mois, il fait un tems ſec la nuit auſſi-bien que le jour: ce phénomene ne s'accorde pas au mouvement du ſoleil; car en Mai, Juin, *&c.* le ſoleil eſt au zénith ou bien proche; & alors il devroit y avoir de la chaleur & du tems ſec au-lieu de pluies: au contraire, il eſt plus éloigné en Novembre & Décembre; & ce devroit être le tems des pluies.

Enfin de l'examen des diverſes ſaiſons qui regnent dans la *zone torride*, on doit en conclure, 1°. qu'il y a pluſieurs endroits où on ſens à peine aucun froid dans aucun tems, & où l'hiver ne conſiſte que dans un tems pluvieux. 2°. Que dans un petit nombre d'autres endroits, le froid eſt aſſez ſenſible. 3°. Qu'il ſe fait ſentir ſur-tout à la fin de la nuit, le ſoleil étant alors fort enfoncé ſous l'horiſon. 4°. Que la grande raiſon qui fait qu'on ſupporte la chaleur, & qu'on peut habiter ces lieux, eſt qu'il n'y a point de longs jours, mais que tous ſont à-peu-près de même longueur que les nuits; car s'ils étoient auſſi longs que ſous la *zone* tempérée & la *zone* glaciale, on ne pourroit pas y habiter. 5°. Les vents moderent auſſi beaucoup la chaleur du ſoleil. 6°. Les différens lieux, quoique près les uns des autres, y ont l'été & l'hiver en différens tems. 7°. Les endroits qui ont la chaleur & la ſéchereſſe contre le cours du ſoleil, ſont ſitués à l'oueſt, & ont une chaîne de montagnes à l'eſt, excepté le Pérou. 8°. Les ſaiſons en différens lieux ne ſuivent pas de regle certaine. 9°. La plûpart des habitans de la *zone torride*, comptent deux ſaiſons, ſuivant le rapport des voyageurs; ſavoir, la ſeche & l'humide: cependant on doit en compter quatre, y compris un printems & un automne; car comme le printems chez nous tient un peu de l'été, & l'automne de l'hiver, de même auſſi on peut partager les ſaiſons ſeches & humides ſous la *zone torride*. 10°. Il y a dans certains endroits un automne continuel; dans d'autres il arrive deux fois l'année; & dans quelques-uns ſeulement dans une partie de l'année.

Nous croyons que ce détail, tiré de Varénius, tout néceſſaire qu'il eſt en géographie, ne ſoit devenu ennuyeux à la plûpart des lecteurs; mais nous allons les dédommager avec uſure de notre ſéchereſſe, par le tableau poétique que le célebre peintre des ſaiſons a fait de ce climat merveilleux & brûlant, auprès duquel le firmament que nous voyons eſt, pour ainſi dire, de glace.

C'eſt dans la *zone torride* que le ſoleil s'éleve tout-à-coup perpendiculairement, & chaſſe du ciel à l'inſtant le crépuſcule, qui ne fait que paroître. Environné d'une flamme ardente, il étend ſes fiers regards ſur tout l'air éblouiſſant. Il monte ſur ſon char enflammé; mais il fait ſortir devant lui des portes du matin, les vents aliſés, pour tempérer ſes feux, & ſouffler la fraîcheur ſur un monde accablé. Scènes vraiment grandes, couronnées d'une beauté redoutable, & d'une richeſſe barbare, dont le pere de la lumiere parcourt continuellement le théatre, & jouit du privilege de doubler les ſaiſons.

Là les montagnes ſont enflées de mines, qui s'élevent ſur le faîte de l'équateur, d'où pluſieurs ſources jailliſſent, & roulent de l'or. Là ſont de vaſtes forêts qui s'étendant juſqu'à l'horiſon, offrent une ombre immenſe, profonde, & ſans bornes. Ici, des arbres inconnus aux chants des anciens poëtes, mais nobles fils des fleuves & de la chaleur puiſſante, percent les nuages, portent dans les cieux leurs têtes hériſſées, & voilent le jour même en plein midi. Ailleurs, des fruits ſans nombre, nourris au milieu des rochers, renferment ſous une rude écorce une pulpe ſalutaire; & les habitans tirent de leurs palmiers un vin rafraîchiſſant, préférable à tous les jus frénétiques de Bacchus.

La perſpective varie à l'infini, ſoit par des plaines à perte de vue, ſoit par des prés qui ſont ſans bornes. De riches vallées changent leurs robes éclatan-

tes en un brun rougeâtre, & revêtiſſent encore promptement leur verdure, ſelon que le ſoleil brûlant, les roſées abondantes, ou les torrens de pluie, prennent le deſſus. Le long de ces régions ſolitaires, loin des foibles imitations de l'art, la majeſtueuſe nature demeure dans une retraite auguſte. On n'apperçoit que des troupeaux ſauvages, qui ne connoiſſent ni maître, ni bergerie. Des fleuves prodigieux roulent leurs vagues fertiles. Là, entre les roſeaux qu'ils baignent, le crocodile moitié caché & renfermé dans ſes écailles vertes, couvrant le terrain de ſa vaſte queue, paroît comme un cedre tombé. Le flux s'abbaiſſe, & l'hippopotame revêtu de ſa cotte de mailles, éleve ſa tête; la flêche lancée ſur ſes flancs, ſe briſe en éclats inutiles; il marche ſans crainte ſur la plaine, ou cherche la colline pour prendre différente nourriture; les troupeaux en cercle autour de lui oublient leurs pâturages, & regardent avec admiration cet étranger ſans malice.

L'énorme élephant repoſe paiſiblement ſous les arbres antiques qui jettent leur ombre épaiſſe ſur le fleuve jaunâtre du Niger, ou aux lieux où le Gange roule ſes ondes ſacrées, ou enfin au centre profond des bois obſcurs qui lui forment un vaſte & magnifique théatre. C'eſt le plus ſage des animaux, doué d'une force qui n'eſt pas deſtructive, quoique puiſſante. Il voit les ſiecles ſe renouveller & changer la face de la terre, les empires s'élever & tomber; il regarde avec indifférence ce que la race des hommes projette. Trois fois heureux, s'il peut échapper à leur méchanteté, & préſerver ſes pas des pieges qu'ils lui tendent, ſoit par une cruelle cupidité, ſoit pour flatter la vanité des rois, qui s'enorgueilliſſent d'être portés ſur ſon dos élevé; ſoit enfin pour abuſer de ſa force, en l'employant, étonné lui-même de nos fureurs, à nous détruire les uns les autres.

Les oiſeaux les plus brillans s'aſſemblent en grand nombre ſous l'ombrage le long des fleuves. Ils paroiſſent de loin comme les fleurs les plus vives. La main de la nature, en ſe jouant, prit plaiſir à orner de tout ſon luxe ces nations panachées, & leur prodigua ſes couleurs les plus gaies. Mais toujours meſurée, elle les humilie dans leur chant. N'envions pas les belles robbes que l'orgueilleux royaume de Montézuma leur prête, ni ces légions d'aîtres volans, dont l'éclat ſans bornes réfléchit ſur le ſoleil: nous avons Philomele; & dans nos bois, pendant le doux ſilence de la nuit tranquille, ce chantre, ſimplement habillé, fredonne le s plus doux accens.

C'eſt au milieu du plein midi, que le ſoleil quelquefois tout-à-coup accablé, ſe plonge dans l'obſcurité la plus épaiſſe; l'horreur regne; un crépuſcule terrible mêlé de jour & de nuit qui ſe combattent, & ſe ſuccedent, paroît ſortir de ce groupe effrayant. Des vapeurs continuelles roulent en foule juſqu'à l'équateur, d'où l'air raréfié leur permet de ſortir. Des nuages prodigieux s'entaſſent, tournent avec impétuoſité entraînés par les tourbillons de vents, où ſont portés en ſilence, peſamment chargés des tréſors immenſes qu'exhale l'Océan. Au milieu de ces hautes mers condenſées, autour du ſommet des montagnes élevées, théatre des fiers enfans d'Eole, le tonnerre poſe ſon trône terrible. Les éclairs furieux & redoublés percent & pénetrent de nuage en nuage; la maſſe entiere cédant enſuite à la rage des élemens, ſe précipite, ſe diſſout, & verſe des fleuves & des torrens.

Ce ſont des tréſors échappés à la recherche des anciens, que les lieux d'où avec une pompe annuelle le puiſſant roi des fleuves, le Nil enflé, ſe dérobe des deux ſources dans le brûlant royaume de Goiam. Il ſort comme une fontaine pure, & répand ſes ondes, encore foibles, à-travers le lac brillant du beau Dambéa. Là, nourri par les nayades, il paſſe gaiement ſa jeuneſſe au milieu des îles odoriférantes, qui ſont ornées d'une verdure continuelle. Devenu ambitieux, le fleuve courageux briſe tout obſtacle, & recueille pluſieurs rivieres; groſſi de tous les tréſors du firmament, il tourne & s'avance majeſtueuſement; tantôt il roule ſes eaux au milieu de ſplendides royaumes; tantôt il erre ſur le ſable inhabité, ſauvage & ſolitaire; enfin content de quitter ce triſte deſert, il verſe ſon urne le long de la Nubie; allant avec le bruit d'un tonnerre de rochers en rochers, il inonde & réjouit l'Egypte enſevelie ſous ſes vagues débordées.

Son frere le Niger, & tous les fleuves dans leſquels les filles d'Afrique lavent leurs piés de jai, ouvrent leurs urnes. Tous ceux qui depuis l'étendue des montagnes & des bois ſe répandent dans les Indes abondantes, & tombent ſur la côte de Goromandel ou de Malabar, depuis le fleuve oriental de Menam, dont les bords brillent au milieu de la nuit par ces inſectes, qui ſont autant de lampes, juſqu'aux lieux où l'aurore répand ſur les bords des Indes les pluies de roſes; tous enfin dans la ſaiſon favorable, verſent une moiſſon ſans travail ſur la terre.

Ton nouveau monde, illuſtre Colomb, ne l'abreuve pas moins de ces eaux abondantes & annuelles; il eſt auſſi rafraîchi par l'humidité prodigue de l'année. L'Orénoque, qui a cent embouchures, roule ſur ſes îles un déluge d'eaux fangeuſes, & contraint les habitans du rivage à chercher leur ſalut au haut des arbres qui leur fourniſſent tout-à-la-fois, la nourriture, le vêtement & des armes.

Accru par un million de ſources, le puiſſant Orellana, deſcend avec impétuoſité, ſe précipitant des Andes rugiſſantes, immenſe chaîne de montagnes, qui s'étendent du nord au ſud juſqu'au détroit de Magellan. A peine oſe-t-on enviſager cette maſſe énorme de torrens qui y prennent leur naiſſance. Que dire de la riviere de la Plata, auprès de laquelle toutes nos rivieres réunies ne ſont que des ruiſſeaux quand elles tombent dans la mer. Avec une force égale, les fleuves que je viens de nommer cherchent fiérement l'abyſme, dont le flux vaincu recule du choc, & cede au poids liquide de la moitié du globe, tandis que l'Océan repouſſé tremble pour ſon propre domaine.

Mais à quoi ſert-il que des fleuves ſemblables à des mers traverſent des royaumes inconnus, & coulent dans des mondes de ſolitude, où le ſoleil ſourit envain, où les ſaiſons ſont infructueuſement abondantes? Pour qui ſont ces déſerts fleuris, cette pompe de la création, cette profuſion riante de la nature prodigue, ces fruits délicieux qui n'ont pas été plantés & qui ſont diſperſés par les oiſeaux, ou par les vents furieux? Pour qui les inſectes brillans de ces vaſtes régions filent-ils leurs ſoies ſuperbes? Pour qui les prés produiſent-ils des robes végétales? Quel avantage procurent aux habitans les tréſors cachés dans les entrailles de la terre, les diamans de Golconde, & les mines du triſte Potoſi, antique ſéjour des paiſibles enfans du Soleil? De quelle utilité eſt-il que les rivieres d'Afrique charrient de l'or, que l'ivoire y brille avec abondance?

La race infortunée qui habite ces climats, ne connoît ni les doux arts de la paix, ni rien de ce que les Muſes favorables accordent aux humains. Elle ne poſſede point cette ſageſſe preſque divine d'un eſprit calme & cultivé, ni la vérité progreſſive, ni la force patiente de la penſée, ni la pénétration attentive dont le pouvoir commande en ſilence au monde, ni la lumiere qui mene aux cieux, & gouverne avec égalité & douceur, ni le régime des lois, ni la liberté protectrice, qui ſeule ſoutient le nom & la dignité de l'homme.

Le ſoleil paternel ſemble même tyranniſer ce monde d'eſclaves, & d'un rayon oppreſſeur il flétrit

la fleur de la beauté, & lui donne une couleur ſombre & des traits groſſiers; ce qui eſt pis encore, les actions cruelles de ces peuples, leurs jalouſies furieuſes, leur aveugle rage, & leur vengeance barbare, allument ſans ceſſe leurs eſprits ardens. L'amour, les doux regards, la tendreſſe, les charmes de la vie, les larmes du cœur, l'ineffable délire de la douce humanité n'habitent point dans ce ſéjour; toutes ces choſes ſont des fruits de plus doux climats. Là tout eſt confondu dans le deſir brutal & dans la fureur ſauvage des ſens; les animaux mêmes brûlent d'un horrible feu.

Le ſerpent d'un verd effrayant, ſortant à midi de ſon repaire ſombre, que l'imagination craint de parcourir, déploie tout ſon corps dans les orbes immenſes; s'élançant alors de nouveau, il cherche la fontaine rafraîchiſſante auprès de laquelle il quitte ſes plis, & tandis qu'il s'éleve avec une langue menaçante & des machoires mortelles, ce monſtre dreſſe ſa crête enflammée. Tous les autres animaux, malgré leur ſoif, fuient effrayés & tremblans, ou s'arrêtent à quelque diſtance, n'oſant approcher.

Auſſi-tôt que le jour pur a fermé ſon œil ſacré, le tigre s'élance avec fureur, & fixe ſes regards ſur ſa proie; l'ornement du déſert, le vif & brillant léopard, tacheté de différentes couleurs, mépriſe auſſi tous les artifices que l'homme invente pour l'apprivoiſer. Tous ces animaux indomptables ſortent des bois inhabités de la Mauritanie ou des îles qui s'élevent au milieu de la ſauvage Libye. Ils admirent leur roi hériſſé, qui marchant avec des rugiſſemens impérieux, laiſſe ſur le ſable la trace de ſes pas. Les troupeaux domeſtiques ſont ſaiſis de frayeur à l'approche de ces monſtres. Le village éveillé treſſaillit, & la mere preſſe ſon enfant ſur ſon ſein palpitant. Le captif échappé de l'antre du pirate & des fers du fier tyran de Maroc, regrette ſes chaînes, pendant que les cris font retentir les déſerts depuis le mont Atlas juſqu'au Nil effrayé.

Malheureux celui qui ſéparé des plaiſirs de la ſociété, eſt laiſſé ſeul au milieu de cette région d'horreur & de mort. Tous les jours il s'aſſied triſtement ſur la pointe de quelque rocher, & regarde la mer agitée, eſpérant que de quelque rivage éloigné où la vague forme un tourbillon, il découvrira des vaiſſeaux qu'il ſe trace dans les nuages. Le ſoir il tourne un œil triſte au coucher du ſoleil, & ſon cœur mourant ſans ſecours, ſe plonge dans la triſteſſe, quand le rugiſſement accoutumé vient ſe joindre au ſifflement continuel, pendant la nuit, ſi longue & ſi terrible.

Souvent les élémens furieux ſemblent porter dans cette aride *zone*, le démon de la vengeance. Un vent ſuffoquant ſouffle une chaleur inſupportable de la fournaiſe immenſe du firmament, & de la vaſte & brillante étendue du ſable brûlant. Le voyageur eſt frappé d'une atteinte mortelle. Le chameau, fils du déſert, accoutumé à la ſoif & à la fatigue, ſent ſon cœur percé & deſſeché par ce ſouffle de feu.

Mais c'eſt principalement ſur la mer & ſur ſes vagues flexibles que l'orage exerce ſon cruel empire. Dans le redoutable Océan, dont les ondes flottent ſous la ligne qui entoure le globe, le typhon tournoie d'un tropique à l'autre, & le terrible ecnéphia regne; des vents rugiſſans, des flammes & des flots combattant, ſe précipitent & ſe confondent en maſſe. Tout l'art du navigateur eſt inutile. Opprimé par le deſtin rapide, ſon vaiſſeau boit la vague, s'enfonce, & ſe perd dans le ſein du ſombre abyſme. Gama combattit contre une ſemblable tempête pendant pluſieurs jours & pluſieurs nuits, voguant ſans ceſſe autour du cap orageux, conduit par une ambition hardie, & par la ſoif encore plus hardie de l'or.

Le requin, antropophage, accroît la terreur de cette tempête; il paroît avec ſes mâchoires armées d'une triple défenſe; attiré par l'odeur des morts & des mourans, il fend les vagues irritées auſſi promptement que le vent porte le vaiſſeau; il demande ſa part de la proie aux aſſociés de ce cruel voyage, qui va priver de ſes enfans la malheureuſe Guinée: le deſtin orageux obéit, la mort enveloppe les tyrans & les eſclaves; à l'inſtant leurs membres déchirés lui ſervent de pâture; il teint la mer de ſang, & ſe livre à ce repas vengeur.

Le ſoleil regarde triſtement ce monde noyé par les pluies équinoxiales; il en attire l'odeur infecte, & il naît un million d'animaux deſtructifs de ces marécages mal-ſains où la putréfaction fermente. Dans l'ombre des bois, retraite affreuſe, enveloppée de vapeurs & de corruption, & dont la ſombre horreur ne fut jamais pénétrée par le plus téméraire voyageur; la terrible puiſſance des maladies peſtilencielles établit ſon empire. Des millions de démons hideux l'accompagnent, & flétriſſent la nature affoiblie; fléau terrible, qui ſouffle ſur les projets des hommes, & change en une déſolation complette les plus hautes eſpérances de leur orgueil. Tel fut dans ces derniers tems le déſaſtre qui altéra la nation britannique, prête à réduire Carthagène.

Faut-il que je raconte la rigueur de ces climats, où la peſte, cette cruelle fille de la déeſſe Néméſis, deſcend ſur les villes infortunées. Cette deſtructrice du monde eſt née des bois empoiſonnés de l'Éthiopie, des matieres impures du grand Caire, & des champs infectés par des armées de ſauterelles, entaſſées & putréfiées. Les animaux échappent à ſa terrible rage; l'homme intempéré, l'homme ſeul lui ſert de proie. Elle attire un nuage de mort ſur ſa coupable demeure, que des vents tempérés & bienfaiſans ont abandonnée: ce nuage eſt taché par le ſoleil d'un mélange empoiſonné, & cet aſtre ſe montre lui-même ſous un aſpect irrité.

Tout alors n'eſt que déſaſtre. La ſageſſe majeſtueuſe détourne ſon œil vigilant; l'épée & la balance tombent des mains de la juſtice, déſormais ſans fonctions; on n'entend plus le bruit du travail; les rues ſont déſertes & l'herbe y croît triſtement. Les demeures agréables des hommes ſe changent en des lieux pires que des déſerts; rien ne ſe montre, hormis peut-être quelque malheureux, qui frappé de frénéſie, briſe ſes liens, & s'échappe de la maiſon fatale, ſéjour funeſte de l'horreur, & fermée par la crainte barbare: cet infortuné pouſſe des cris au ciel & l'accuſe d'inhumanité. La triſte porte qui n'eſt pas encore infectée craint de tourner ſur ſes gonds; elle abhorre la ſociété, les enfans, les amis, les parens; l'amour lui-même, éteint par le malheur, oublie le tendre lien & les doux engagemens du cœur ſenſible. Mais ſa tendreſſe même eſt inutile; le firmament & l'air qui anime tout, ſont ſemés des traits de la mort; chacun à ſon tour frappé, tombe dans des tourmens ſolitaires, ſans ſecours, ſans derniers adieux, & ſans que perſonne le pleure. Ainſi le noir deſeſpoir étend ſon aîle funèbre ſur la ville terraſſée, tandis que pour achever la ſcène de déſolation, les gardes inéxorables diſperſés tout-au-tour, refuſent toute retraite, & donnent une mort plus douce au malheureux qui fuit.

Ce ne ſont pas là tous les déſaſtres de l'intempérie des élémens brûlans. La fureur d'un ciel d'airain, les champs de fer, la ſéchereſſe, n'offrent pour moiſſon que la faim & la ſoif. La montagne en convulſion, pouſſe des colonnes de flamme, allumées par la triple rage de la torche du midi, qui produit le tremblement de terre. Ce dernier fléau ſe forme dans le monde ſouterrein; il frappe, ébranle, renverſe ſans effort les villes les plus célebres, & fait ſortir du fond des mers de nouvelles îles couvertes de

pierres calcinées, inconnues aux siecles précédens.

Arrêtons, c'eſt aſſez, j'ai moi-même beſoin de reſpirer; outre que d'autres ſcènes d'horreur & d'épouvante doivent entrer dans le tableau des *zones* glaciales: liſez-en l'article. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZONES GLACIALES, (*Géog. mod.*) les géographes diſtinguent deux *zones glaciales*: elles ſont renfermées entre les deux cercles polaires qui les embraſſent, l'une autour du pole arctique, & l'autre autour du pole antarctique. On les appelle *glaciales*, parce que pendant la plus grande partie de l'année il y fait un froid exceſſif, tant par les longues nuits de pluſieurs mois qui s'y rencontrent, qu'à cauſe de l'obliquité des rayons du ſoleil quand il les éclaire.

Il y a dans ces *zones* quantité d'étoiles qui ne ſe couchent jamais, & quantité d'autres qui ſont toujours cachées au-deſſous de l'horiſon. Les habitans ont une ſi grande inégalité de jours & de nuits, que le ſoleil paroît ſur l'horiſon pendant pluſieurs jours, & quelquefois pluſieurs mois; les nuits y ſont auſſi de pluſieurs jours & de pluſieurs mois. Ils ont le ſoleil très-éloigné de leur zénith, & ne voient qu'un ſolſtice, ſavoir celui de l'été, le ſolſtice d'hiver étant caché ſous l'horiſon. La lune s'y leve quelquefois devant le ſoleil, & ſe couche quelque tems après, ſavoir lorſqu'elle eſt au ſigne du taureau, & le ſoleil au commencement du ſigne des poiſſons ou du bélier.

Ceux qui ſont ſous le cercle polaire, n'ont qu'un jour de 24 heures, le ſoleil étant au ſolſtice d'été, & ont auſſi une nuit de 24 heures, le ſoleil étant au ſolſtice d'hiver. Les crépuſcules y ſont fort grands, le pole étant élevé ſur l'horiſon de ſoixante-ſix degrés & demi; & depuis le 5 d'Avril juſqu'au 9 de Septembre il n'y a point de nuits cloſes.

Ceux qui habitent au milieu des *zones glaciales*, c'eſt-à-dire ſous les poles, ont la ſphere parallele, & n'ont en toute l'année qu'un jour & qu'une nuit, chacune de ſix mois. Les étoiles qui ſont dans l'hémiſphere ſupérieur, ne ſe couchent jamais, & celles qui ſont dans l'hémiſphere inférieur, ne ſe levent jamais, parce que les poles ſont au zénith & au nadir. Ils n'ont aucun orient ni aucun occident, parce que le ſoleil fait toutes ſes révolutions paralleles à l'horiſon, & n'ont par conſéquent qu'une ombre circulaire.

Le cercle polaire arctique paſſe preſque par le milieu de l'Iſlande, la partie ſeptentrionale de la Norwege, par l'Océan du Nord, le pays de Laponie, la baie de Ruſſie, le pays des Samoyedes, la Tartarie, l'Amérique ſeptentrionale & le Groenland.

Ce cercle polaire arctique paſſe par la terre du Sud ou Magellanique dont nous ne connoiſſons rien.

Il y a ſous la *zone glaciale* ſeptentrionale, moitié de l'Iſlande, la partie ſeptentrionale de Norwege & de Laponie, le Finmare, la Samogitie, la nouvelle Zemble, le Groenland, le Spitzberg & quelques pays ſeptentrionaux d'Amérique encore inconnus.

Il y a ſous la *zone glaciale* méridionale, de la terre ou de la mer; mais nous ne ſavons pas laquelle des deux.

Le ſoleil ne ſe couche ni ne ſe leve pendant quelques jours pour ceux qui ſont ſous les *zones glaciales*; & plus il y a de ces jours, plus le lieu eſt proche du pole, de ſorte que ſous le pole même, il ne ſe couche ni ne ſe leve pendant ſix mois entiers; les lieux ſitués ſous les cercles arctique & antarctique ont un jour pendant lequel le ſoleil ne ſe couche point, & un autre pendant lequel il ne ſe leve point; mais dans les autres tems il ſe leve & ſe couche.

Pour démontrer cette propoſition, choiſiſſez un lieu ſous la *zone glaciale*, & élevez le pole ſuivant ſa latitude; enſuite appliquant un morceau de craie ou un crayon au nord de l'horiſon, c'eſt-à-dire proche du pole, décrivez un parallele en faiſant tourner le globe: ce parallele coupera l'écliptique en deux points, où le ſoleil arrivant, ainſi qu'aux points intermédiaires, il ne ſe couche point; car tous les paralleles qui paſſent à-travers ces points dans la rotation du globe, ſont au-deſſus de l'horiſon. Si on applique le crayon au point oppoſé, & qu'on décrive un cercle parallele, il paſſera par deux points de l'écliptique, où le ſoleil arrivant, ainſi qu'aux points intermédiaires, il ne s'éleve point au-deſſus de l'horiſon; mais il en arrivera tout autrement ſi on choiſit le lieu dans l'autre *zone glaciale*. Ainſi par rapport aux lieux ſitués ſous les cercles arctique & antarctique, ſi on éleve le globe à 66 degrés 30 minutes, & qu'on le faſſe tourner, le premier degré du cancer touchera préciſément l'horiſon, & ne ſe couchera point; de même le ſoleil ne ſe levera point pour ce lieu, étant au premier dégré du capricorne; mais il aura ſon lever & ſon coucher dans les autrés degrés de l'écliptique.

Un lieu étant donné ſous la *zone glaciale*, voici comme on peut déterminer quels ſont les jours où le ſoleil ne s'y couche ni ne s'y leve, & quand ces jours commenceront & finiront.

Prenez un globe, mettez le lieu ſous le méridien, & élevez le pole ſuivant ſa latitude; enſuite faiſant tourner le globe, remarquez les deux points de l'écliptique qui ne deſcendent point ſous l'horiſon. Le premier qui eſt proche du bélier, montre le jour que le ſoleil ne ſe couche point, & celui d'auprès de la balance indique le jour où il commence à ſe lever; les deux jours dans leſquels le ſoleil eſt dans ces points, il ne fera que toucher l'horiſon, & ſon centre ſera un peu au-deſſus; c'eſt ainſi qu'on trouve les jours pendant leſquels le ſoleil ſera ſous l'horiſon dans la partie oppoſée de l'année.

Les jours augmentent continuellement dans les lieux ſeptentrionaux, tant que le ſoleil avance depuis le premier degré du capricorne juſqu'au premier du cancer; c'eſt-à-dire depuis le 21 Décembre juſqu'au 21 Juin; mais il en arrive tout autrement dans les lieux méridionaux; c'eſt-à-dire quand le ſoleil ſe meut depuis le cancer juſqu'au capricorne, ou depuis le 21 Juin juſqu'au 21 Décembre.

Pour prouver cette propoſition, prenez un lieu quelconque au nord de l'équateur, & élevez le pole ſuivant ſa latitude; prenez deux lieux ou plus dans l'écliptique, & vous trouverez que le plus proche du premier degré du cancer reſtera le plus long-tems ſur l'horiſon. La même choſe arrivera pour les lieux qui ſont au ſud de l'équateur; ſi on éleve le pole du ſud à la latitude du lieu, les degrés les plus proches du premier du capricorne ſeront ceux qui reſteront le plus long-tems ſur l'horiſon.

Les cauſes des ſaiſons & de la durée du jour ſont les ſuivantes, ſous la *zone glaciale*.

1°. Le centre du ſoleil ne monte pas au-deſſus de l'horiſon pendant quelques jours ou quelques mois, ſelon que le ſoleil eſt éloigné du pole.

2°. Quand le ſoleil eſt au-deſſus de l'horiſon, ſes rayons tombent obliquement, pendant qu'il tourne autour de l'horiſon.

3°. Le ſoleil ne va pas beaucoup au-deſſous de l'horiſon, même pour les lieux ſitués au pole arctique ou aux environs; & quoique ſon centre ne monte pas, une partie de ſon diſque paroît quelques jours avant le centre; car le demi-diametre du ſoleil ſoutient un angle de 15 minutes. Par exemple, choiſiſſez un lieu près du pole arctique, dont la latitude ſoit de 67 degrés; élevez le globe à cette latitude, vous verrez qu'aucun degré de l'écliptique, depuis le dix-neuvieme du ſagittaire, juſqu'au onzieme du

capricorne, où le centre du ſoleil à ces degrés ne paroîtra ſur la partie du nord de l'horiſon pendant 23 jours, depuis le 30 Novembre juſqu'au 21 Décembre, & que cependant une partie du ſoleil ſera ſur l'horiſon pendant tout ce tems. Le 10 Décembre le bord touche l'horiſon, le 30 Novembre & le 31 Décembre la moitié du ſoleil ſera au-deſſus, & le centre ſera dans l'horiſon; quand ſon centre aura atteint le quatorzieme degré du capricorne, il ſera tout-à-fait au-deſſus de l'horiſon, vers le 24 de Décembre, & auſſi quand il eſt au ſeizieme degré du ſagittaire ou vers le 26 Novembre.

Mais à 75 degrés de latitude ou même à 70, la différence entre le lever du centre & du bord ſera petite, & à peine d'un jour ou un jour & demi; car la déclinaiſon du ſoleil commence alors à croître & décroître fort vîte.

Il s'enſuit de ce peu de dépreſſion qu'il doit y avoir quelques jours de crépuſcule avant le lever du ſoleil & après ſon coucher; & quand même le ſoleil ſeroit un jour entier ſans ſe lever, cependant il y a de la lumiere à preſque toutes les heures du jour. Une autre cauſe qui fait qu'on apperçoit le ſoleil avant qu'il ſoit élevé au-deſſus de l'horiſon, eſt la réfraction des rayons. Non-ſeulement le ſoleil paroît plutôt, mais le crépuſcule arrive plutôt dans l'air qu'il ne feroit, s'il n'y avoit point de réfraction.

4°. La lune étant pleine ou preſque pleine, reſte pluſieurs jours ſur l'horiſon, quand le ſoleil reſte deſſous; & ce tems eſt d'autant plus long que le lieu eſt plus voiſin du pole; cependant elle n'eſt pas aſſez haute pour pouvoir donner aucune chaleur; mais quand le ſoleil reſte ſur l'horiſon pendant toute une révolution, la pleine lune n'eſt jamais au-deſſus.

5°. Les mêmes étoiles fixes ſe trouvent preſque toujours ſur l'horiſon, mais non les mêmes planetes. Saturne eſt au-deſſus de l'horiſon pendant quinze ans auprès du pole & quinze ans au-deſſous; Jupiter en eſt ſix au-deſſus & ſix au-deſſous; Mars un an; Mercure & Vénus environ ſix mois: ce qui met encore beaucoup de différence entre les ſaiſons.

6°. La terre eſt pleine de pierres & de rochers en beaucoup d'endroits; & dans cette *zone* il n'y a guere de terre ſulphureuſe, graſſe, bitumineuſe. Dans le premier cas, la terre eſt un peu ſtérile, & dans le ſecond, elle eſt aſſez fertile.

7°. Les lieux de la *zone glaciale* ſont entourés de mers; on ne connoit guere l'intérieur des terres.

8°. Il y a des pays ſous la *zone glaciale* où ſe trouvent de hautes montagnes, & d'autres où il n'y a que de vaſtes plaines.

9°. Il ſouffle du pole des vents fort froids; le vent d'eſt y eſt rare, & celui d'oueſt encore plus; mais les vents du nord regnent ſous la *zone glaciale* arctique; & ſous l'antarctique ce ſont les vents de ſud.

10°. On y voit des nuages & des pluies très-fréquentes.

On peut juger par ce détail quelles ſont les ſaiſons des *zones froides*; l'air en hiver y eſt obſcur, nébuleux & gelé: ces lieux ont cependant la lumiere de la lune qui reſte long-tems ſur l'horiſon; mais la froideur du climat fait qu'il n'y croît rien du tout. Au printems le froid eſt plus modéré; cependant le pays n'eſt pas encore exempt de neiges, de pluies & des vents glacés qui viennent du nord. Le froid ſe ralentit lorſque le ſoleil paſſe du premier degré du bélier juſqu'au premier de l'écreviſſe. Alors commence la chaleur, chaleur qui cependant n'eſt pas aſſez forte pour fondre la neige. L'été arrive quand le ſoleil entre dans le ſigne de l'écreviſſe, & dure juſqu'à ce qu'il vienne au premier degré de la balance; mais cet été même eſt quelquefois traverſé par la neige; de-là vient que le blé ne peut pas mûrir, excepté en quelques endroits voiſins du cercle polaire arctique.

Voilà d'après Varenius, le tableau de la *zone glaciale*; c'eſt à M. Thompſon qu'il appartient de le colorier; vous allez voir une ſeconde fois comme il ſait peindre; car je ſuppoſe que vous avez déja lu la deſcription de la *zone* torride.

Notre hiver, quelque rigoureux qu'il ſoit, dit cet aimable poëte, ſeroit bien foible, ſi nos yeux étonnés perçoient dans la *zone glaciale*, où durant les triſtes mois, une nuit continuelle exerce ſur une immenſe étendue ſon empire étoilé. Là le ruſſe exilé dans des priſons ſans bornes, erre arrêté par la main de la nature qui s'oppoſe à ſa fuite. Rien ne s'offre à ſa vue que des deſerts enſévelis dans la neige, des bois qui en ſont ſurchargés, des lacs gelés, & dans le lointain, de ruſtiques habitans, qui ne ſavent des nouvelles du genre humain, que quand les caravanes dans leurs courſes annuelles tournent vers la côte dorée du riche Cathay. Cependant ces peuples fourrés vivent tranquilles dans leurs forêts; ils ſont vêtus d'hermines blanches comme la neige qu'ils foulent aux piés, ou de martres du noir le plus luiſant, orgueil ſomptueux des cours!

Là les daims s'aſſemblent en troupe & ſe ſerrent pour s'échauffer. L'élan avec ſon bois éleve ſa tête de deſſous la neige, & reſte endormi dans l'abyſme blanc. L'ours difforme, ſauvage habitant de ces lieux, eſt encore défiguré par les glaçons qui pendent autour de lui. Il marche ſeul, & avec une patience fiere, dédaignant de ſe plaindre, il s'endurcit contre le beſoin preſſant.

Dans les régions ſpatieuſes du Nord, qui voient le bouvier céleſte conduire ſon char à pas lents, une race nombreuſe en butte aux fureurs du Caurus glacial, ne connoit point le plaiſir, & ne craint point les peines. Ce peuple ralluma une fois la flamme du genre humain éteinte dans un eſclavage policé; il chaſſa courageuſement & avec une rapidité terrible, les tribus errantes de la Scythie, les pouſſa ſans qu'elles puſſent réſiſter, juſqu'au ſud affoibli, & donna une nouvelle forme à l'univers vaincu.

Les fils de Lapland mépriſent au contraire le métier barbare & inſenſé de la guerre; ils ne demandent que ce que la ſimple nature peut leur donner; ils aiment leurs montagnes, & jouiſſent de leurs orages. Les faux beſoins, enfans de l'orgueil, ne troublent point le cours paiſible de leur vie, & ne les engagent point dans les détours agités de l'ambition. Leurs rennes ſont toutes leurs richeſſes; ils en tirent leurs tentes, leurs robes, leurs meubles, une nourriture ſaine, une boiſſon agréable. La tribu de ces animaux débonnaires, docile à la voix du maître, tend le col au harnois qui l'attache à la voiture, & ils l'emportent rapidement à-travers les collines & les vallons, qui ne ſont qu'une plaine endurcie ſous une croûte de glace bleuâtre.

Ces peuples trouvent même dans la profondeur de la nuit polaire un jour ſuffiſant pour éclairer leur chaſſe, & pour guider leurs pas hardis vers les belles plaines de Finlande; ils ſont conduits par la clarté vacillante des météores, dont la lueur réfléchit ſans ceſſe ſur les cieux, & par des lunes vives, & des étoiles plus lumineuſes, qui brillent d'un double éclat dans le firmament. Le printems leur arrive du ſud rembruni. L'aurore obſcure s'avance lentement; le ſoleil ne fait d'abord que paroître; il étend enſuite ſon cercle enflé, juſqu'à ce qu'il ſoit vu pendant des mois entiers; toujours faiſant la ronde, il continue ſa courſe ſpirale; & il eſt prêt à ſubmerger ſon orbe enflammé, il tourne encore, & remonte au firmament.

Dans cette joyeuſe ſaiſon, les habitans tirent leur pêche des lacs & des fleuves aux lieux où s'élevent les montagnes de Néemi fréquentées par les fées, & où le Tenglio, orné de quelques roſes, roule les flots argentins: ils retournent gaiement le ſoir char-

gés de poiſſon à leurs tentes, où leurs femmes douces & pures, qui tout le jour ont vaqué à des ſoins utiles, allument du feu pour les recevoir. Race trois fois heureuſe ! A l'abri, par la pauvreté du pillage des lois & du pouvoir rapace, l'intérêt ne jette jamais parmi vous la ſemence du vice, & vos bergers innocens n'ont point été ternis par le ſouffle de l'amour infidele !

Si l'on s'avance au-delà du lac de Tornéa & juſqu'au mont Hécla, on y voit, choſe étonnante, les flammes percer à-travers les neiges. Enſuite s'offre le Groënland, pays le plus reculé & juſqu'au pole lui-même, terme fatal où la vie décline graduellement & s'éteint enfin. Là nos yeux ſuſpendus ſur la ſcène ſauvage & prodigieuſe conſiderent de nouvelles mers ſous un autre firmament. Ici l'hiver aſſis ſur un trône azuré tient dans ſon palais ſa terrible cour ; dans ſon empire aërien, on entend à jamais la confuſion & les tempêtes. C'eſt-là que le froid, ſombre tyran, médite ſa rage ; c'eſt-là qu'il arme les vents d'une gelée qui ſubjugue tout, qu'il forme la fiere grele, & qu'il ramaſſe en tréſors les neiges dont il accable la moitié du globe.

De-là tournant à l'eſt juſqu'à la côte de Tartarie, on parcourt tranſi le bord mugiſſant de la mer, où des neiges entaſſées ſur des neiges réſident depuis les premiers tems, & ſemblent ménacer les cieux. Là des montagnes de glaces amoncelées pendant des ſiecles paroiſſent de loin au matelot tremblant, un atmoſphere de nuages blancs & ſans forme. Des alpes énormes & horribles à la vue ſe ménacent réciproquement, & penchent ſur la vague, ou ſe précipitant avec un bruit affreux, qui ſemble annoncer le retour du cahos, fendent l'abyme, & ébranlent le pole même. L'Océan, tout puiſſant qu'il eſt, ne peut réſiſter à la fureur qui lie tout ; accablé juſqu'au fond de ſes entrailles par l'effort victorieux de la gelée, il eſt enchaîné lui-même, & il lui eſt ordonné de ne plus rugir. Tout enfin n'eſt qu'une étendue glacée, couverte de rochers ; triſtes plages dépourvues de tous les habitans, qui s'enfuient au ſud par un inſtinct naturel dans ces mois terribles. Combien ſont malheureux ceux qui, embarraſſés dans les amas de glace, reçoivent en ces lieux le dernier regard du ſoleil couchant, tandis que la très-longue nuit, nuit de mort & d'une gelée dure & dix fois redoublée, tombe avec horreur ſur leurs têtes. Elle les glace en un clin-d'œil, les rend ſtupidement immobiles, & les gele comme des ſtatues qui blanchiſſent au ſouffle du nord.

Ah, que les licentieux & les orgueilleux, qui vivent dans la puiſſance & dans l'abondance, refléchiſſent peu à ces malheurs ! Ceux qui nagent dans la volupté ne penſent pas ; tandis qu'ils ſe plongent dans les plaiſirs, combien il en eſt qui éprouvent les douleurs de la mort, & les différens maux de la vie ; combien périſſent dans les mers, dans les forêts, dans les ſables ou par le feu ; combien verſent leur ſang dans des diſputes honteuſes entre l'homme & l'homme ; combien languiſſent dans le beſoin & dans l'obſcurité des priſons, privés de l'air commun à tous, & de l'uſage commun auſſi de leurs propres membres ; combien mangent le pain amer de la miſere, & boivent le calice de la douleur ; combien n'ont d'autre demeure que la chétive cabane de la triſte pauvreté, ouverte aux injures de l'hiver !

Dans le vallon paiſible où la ſageſſe aime à demeurer avec l'amitié, la paix & la méditation, combien en eſt-il qui, remplis de ſentimens vertueux, languiſſent dans des malheurs ſecrets & profonds, qui, panchés ſur le lit de mort de leurs plus chers amis, marquent & reçoivent leur dernier ſoupir ! Hommes livrés au délire des paſſions, retracez-vous de telles idées ; ſongez à tous ces maux, & à mille autres qui ne ſe peuvent nommer, & qui ſont de la vie une ſcène de travail, de ſouffrances & de cruelles peines. Si vous vous en occupiez, le vice qui vous domine paroîtroit effrayé dans ſa carriere, vos mouvemens guidés au haſard & intercadens deviendroient des penſées utiles, votre cœur pénétré s'échaufferoit de charité, la bienfaiſance dilateroit en vous ſes deſirs, vous apprendriez à ſoupirer, à mêler vos larmes à celles des malheureux, ces mouvemens ſe tourneroient en goûts, & ces goûts perfectionnés graduellement établiroient en vous l'exercice de l'humanité, la plus belle vertu dont les mortels puiſſent être épris. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZONES TEMPÉRÉES, (*Géog. mod.*) les deux *zones tempérées* ſont entre la torride & les glaciales, c'eſt-à-dire entre les tropiques & les cercles polaires ; chacune contient 43 degrés de largeur : celle qui eſt entre le tropique de l'Ecreviſſe & le cercle polaire arctique (comme celle où nous habitons) eſt appellée *zone tempérée* ſeptentrionale ; & l'autre qui eſt entre le tropique du Capricorne & le cercle polaire antarctique, ſe nomme *méridionale* à l'égard de la nôtre.

Ces deux *zones* ſont dites *tempérées* à cauſe de leur ſituation entre la torride & les glaciales ; leurs extrémités néanmoins participent beaucoup de l'excès du froid & du chaud, enſorte qu'il n'y a que le milieu qui mérite à juſte titre le nom de *tempéré*, les autres parties de cette *zone* étant ou trop froides ou trop chaudes, à proportion qu'elles ſont plus ou moins près des autres *zones*.

Ceux qui habitent l'une ou l'autre des *zones tempérées* n'ont jamais le ſoleil ſur la tête, & les jours y ſont toujours moindres que de vingt-quatre heures, parce que l'horiſon coupe tous les paralleles du ſoleil, qui par conſéquent ſe leve & ſe couche chaque jour : l'équinoxe arrive deux fois l'année au tems ordinaire, & le pole y eſt toujours plus élevé que de vingt-trois degrés & demi, & moins que de ſoixante-ſix degrés & demi, ce qui fait que hors des tems des équinoxes les jours ſont inégaux aux nuits.

Il y a pluſieurs étoiles (plus ou moins, ſelon l'obliquité de la ſphere) qui ſont hors du cercle polaire, proche du pole élevé, & qui ne ſe couchent point ; & d'autres qui ſont hors du cercle polaire oppoſé, & qui ne ſe levent jamais ; les crépuſcules y ſont plus grands que dans la *zone* torride, parce que le ſoleil deſcendant plus obliquement ſur l'horiſon n'arrive pas ſi-tôt à l'almicantarath éloigné de l'horiſon de dix-huit degrés, que s'il deſcendoit perpendiculairement : l'inégalité des jours s'augmente d'autant plus que le pole eſt élevé ſur l'horiſon, ce qui fait qu'il y a des nuits qui ne ſont qu'un crépuſcule en pluſieurs années des *zones tempérées*, comme il arrive à Paris pendant quelques jours de l'été ; ſavoir environ huit jours devant & après le ſolſtice d'été, parce que le ſoleil pendant ce tems-là ne deſcend jamais dix-huit degrés ſous l'horiſon.

Perſonne n'ignore que la *zone tempérée* ſeptentrionale comprend toute l'Europe, l'Aſie, (excepté la Cherſoneſe d'or & les îles de la mer indienne), une grande partie de l'Amérique ſeptentrionale, de l'Océan atlantique & de la mer Pacifique.

La *zone tempérée* méridionale contient peu de pays, encore ne ſont-ils pas tous connus : mais il y a beaucoup de mers, une partie de l'Afrique méridionale, du Monomotapa, le cap de Bonne-Eſpérance, une bonne partie de la terre Magellanique, une portion du Bréſil, le Chili, le détroit de Magellan, & une grande partie des mers Atlantique, Indienne & Pacifique.

Quoique l'approche ou l'éloignement du ſoleil dirigent principalement les ſaiſons des *zones tempérées*.

rées, il y a cependant bien d'autres cauſes qui y produiſent le chaud ou le froid ſuivant les lieux, comme nous allons le voir.

D'abord les ſaiſons différent dans divers endroits de la *zone tempérée*, enſorte que ſous le même climat il fait plus chaud ou plus froid, plus ſec ou plus humide dans un lieu que dans un autre; cependant les ſaiſons ne different jamais de l'hiver à l'été, ni de l'été à l'hiver; les variétés qui ſe rencontrent dépendent de la nature du ſol, haut ou bas, pierreux ou marécageux, proche ou loin de la mer.

La plûpart des lieux voiſins du tropique ſont fort chauds en été; quelques-uns ont une ſaiſon humide, à-peu-près ſemblable à celle de la *zone* torride. Ainſi dans la partie du Guzarate qui eſt au-delà du tropique, il y a les mêmes mois de ſéchereſſe & d'humidité qu'en-dedans du tropique, & l'été ſe change en un tems pluvieux. Chez nous, nous ne jugeons pas de l'hiver & de l'été par la ſéchereſſe & l'humidité, mais par le chaud & le froid.

Sur les côtes de Perſe & au pays d'Ormus, il y a tant de chaleur en été, à cauſe du voiſinage du ſoleil, que les habitans, hommes & femmes, dorment la nuit dans des citernes pleines d'eau. Il fait auſſi très-chaud en Arabie.

Dans preſque toute la Barbarie, (c'eſt ainſi qu'on nomme les pays d'Afrique ſitués ſur la Méditerranée), il commence à regner après le milieu d'Octobre un froid vif & des pluies, ſuivant le rapport de Léon l'africain; & aux mois de Décembre & de Janvier, le froid eſt plus violent (ainſi que par-tout ailleurs ſous la *zone tempérée*), mais ce n'eſt que le matin; au mois de Février, la plus grande partie de l'hiver eſt paſſée, quoique le tems reſte très-inconſtant; au mois de Mars, les vents de nord & d'oueſt ſoufflent fortement, & les arbres ſont alors chargés de fleurs; en Avril, les fruits ſont formés, de ſorte qu'à la fin de ces mois on a des ceriſes; au milieu de Mai, on commence à cueillir des figues ſur les arbres; l'on trouve des raiſins mûrs dans quelques endroits à la mi-Juin. La moiſſon des figues eſt en état d'être faite en Août.

Le printems terreſtre commence le 15 Février, & finit le 18 Mai, dans lequel tems il y a toujours un vent frais. S'il ne tombe pas de pluie entre le 25 Avril & le 5 Mai, on eſtime que c'eſt un mauvais ſigne; on compte que l'été dure juſqu'au 16 Août. Le tems eſt alors chaud & ſerein. On place l'automne entre le 17 Août & le 16 Novembre, & la chaleur n'eſt pas ſi grande dans ces deux mois. Cependant les anciens comptoient le tems le plus chaud entre le 15 Août & le 15 Septembre, parce que c'étoit celui où les figues, les coings & tous les autres fruits mûriſſoient; & ils plaçoient leur hiver depuis le 15 Novembre juſqu'au 15 Février, qu'ils s'occupoient à labourer les plaines. Ils étoient perſuadés qu'il y avoit toujours dans l'année quarante jours de grandes chaleurs qui commençoient le 12 Juin, & autant de jours de froidure, qui commençoient le 12 Décembre. Le 16 de Mars & de Septembre ſont les jours de leurs équinoxes, & ceux de leurs ſolſtices arrivent le 16 de Juin & de Décembre.

Sur le mont Atlas, qui eſt à 30 degrés 20 minutes de latitude-nord, on ne diviſe l'année qu'en deux parties; car on a un hiver conſtant depuis Octobre juſqu'en Avril, & l'été dure depuis Avril juſqu'en Octobre: cependant il n'y a pas un ſeul jour où le ſommet des montagnes ne ſoit couvert de neige.

Les ſaiſons de l'année paſſent auſſi fort vîte en Numidie; on y recueille le blé en Mai, & les dattes en Octobre; le froid commence au milieu de Septembre, & dure juſqu'en Janvier. Quand il ne tombe pas de pluie en Octobre, les laboureurs perdent toute eſpérance de pouvoir ſemer. Il en eſt de même quand il ne pleut pas en Avril. Léon l'Africain nous aſſure, qu'il y a dans le voiſinage du tropique du cancer, beaucoup de montagnes chargées de neiges.

La partie ſeptentrionale de la Chine, eſt à-peu-près à la même latitude que l'Italie, puiſqu'elle s'étend depuis le 30^{e} degré juſqu'au 42^{e} degré de *latit.* cependant le froid qui vient ſelon les apparences, des montagnes neigeuſes de Tartarie, s'y fait ſentir ſi vivement, que les grandes rivieres & les lacs ſe gelent.

La nouvelle Albion, quoique ſituée à 42 degrés de latitude-nord, & auſſi proche de l'équateur que l'Italie, eſt cependant ſi froide au mois de Juin, que quand l'amiral Drake y alla, il fut forcé de retourner au ſud, parce que les montagnes étoient alors couvertes de neiges.

Proſper Alpin dit dans ſon livre de la Médecine égyptienne, que le printems de l'année en Egypte, arrive en Janvier & Février; que l'été y commence en Avril, & dure en Juin, Juillet & Août; que l'automne arrive en Septembre & Octobre; & l'hiver, en Novembre & Décembre. On coupe le blé en Avril, & on le bat auſſi-tôt; de ſorte qu'on ne voit pas un épi dans la campagne au 20 de Mai, ni aucun fruit ſur les arbres.

Au détroit de Magellan & dans les pays voiſins, qui ſont à 52 degrés latitude; l'été eſt froid, car les Hollandois trouverent dans une baie de ce détroit, un morceau de glace en Janvier, qui devroit être le mois le plus chaud; & ſur les montagnes de la côte, on voit de la neige pendant tout l'été. On remarque en général que dans les pays de la *zone temperée* méridionale, le froid eſt plus grand, les pluies plus fortes, & la chaleur moindre en été que ſous la *zone* tempérée ſeptentrionale. Seroit-ce que le ſoleil reſteroit plus long-tems dans la partie ſeptentrionale de l'écliptique, & qu'il s'y meut plus lentement que dans la partie méridionale?

Aux environs de la ville du Pérou, dans la province du Potoſi, il fait ſi froid, que rien ne peut croître à 4 milles à la ronde. Au royaume du Chili, qui s'étend depuis le 30 juſqu'au 50^{e} degré de latitude-ſud, le printems commence au mois d'Août, plutôt qu'il ne devroit, ſuivant le cours du ſoleil, & finit au milieu de Novembre. Enſuite vient l'été qui dure juſqu'au milieu de Février; l'automne ſuccede juſqu'au milieu de Mai. Alors commence l'hiver, qui eſt humide & fort neigeux ſur les montagnes. Le froid eſt auſſi conſidérable dans les vallées, à cauſe d'un vent vif & piquant qui l'accompagne.

Au Japon, l'hiver eſt neigeux, humide, & plus froid que dans d'autres pays qui ont la même latitude, parce que ce royaume eſt entrecoupé de détroits, & qu'il eſt entouré de la mer.

Enfin, il n'eſt point ſur la terre de température plus heureuſe & plus favorable que celle d'une partie de l'Eſpagne, de l'Italie, & ſur-tout de la France. C'eſt ici que les gelées de l'hiver préparent ſans horreur leur nitre & leur fécondité. Ici, le printems varié & fleuri, modere par des pluies douces & fertiles, le feu de la nature agiſſante. Ici, le ſoleil éclairant les nuages, produit une chaleur viviſiante, darde ſes influences ſur l'homme, ſur les animaux, ſur les végétaux, couvre la terre de fruits, & les amene à leur maturité. Ici, l'automne couronnée d'épis qui s'agitent ſur nos champs dorés, met ſa faulx dans la main du cultivateur, pour qu'il recueille avec reconnoiſſance, la moiſſon abondante des préſens de Cerès, de Pomone, & du fils aimable de la crédule Sémélé. Telles ſont les ſaiſons de notre *zone*: mais ma voix trop foible pour chanter leurs délices, veut que j'emprunte de nouveau les peintures brillantes & ſpirituelles qu'en a fait M.

Thompſon. Sa muſe plaît autant qu'elle inſtruit. Vous jugerez pour la troiſieme fois, comme elle ſait employer dans ſes deſcriptions la variété, l'harmonie, l'image & le ſentiment.

QUAND le ſoleil quitte le ſigne du bélier, & que le brillant taureau le reçoit, l'atmoſphere s'étend, & les voiles de l'hiver font place à des nuages légers, épars ſur l'horiſon. Les vents agréables ſortent de leurs retraites, délient la terre, & lui rendent la vie. *Diffugere nives.*

La neige a diſparu ; bien-tôt par la verdûre
Les côteaux ſeront embellis :
La terre ouvre ſon ſein, & change de parure ;
Les fleuves coulent dans leur lit.

Le laboureur plein de joie, ſe félicite. Il tire de l'étable ſes bœufs vigoureux, les mene à leurs travaux, peſe ſur le ſoc, briſe la glêbe, & dirige le ſillon, en rangeant la terre des deux côtés. Plus loin un homme vêtu de blanc, ſeme libéralement le grain; la herſe armée de pointes, ſuit & ferme la ſcène.

Ce que les douces haleines des zéphirs, les roſées fécondes, & les fertiles ondées ont commencé, l'œil du pere de la nature l'acheve; il darde profondément ſes rayons vivifians, & pénetre juſques dans les retraites obſcures de la végétation. Sa chaleur ſe ſubdiviſe dans les germes multipliés, & ſe métamorphoſe en mille couleurs variées ſur la robe renaiſſante de la terre. Tu concours ſur-tout à nos plaiſirs, tendre verdure, vêtement univerſel de la nature riante; tu réunis la lumiere & l'ombre; tu réjouis la vûe, & tu la fortifies; tu plais enfin également ſous toutes les nuances.

Sortez du ſein des violettes,
Croiſſez feuillages fortunés ;
Couronnez ces belles retraites,
Ces détours, ces routes ſecrettes
Aux plus doux accords deſtinés !
Ma muſe par vous attendrie,
D'une charmante rêverie
Subit déja l'aimable loi ;
Les bois, les vallons, les montagnes,
Toute la ſcène des campagnes
Prend une ame, & s'orne pour moi.

L'herbe nouvelle produite par l'air tempéré, ſe propage depuis les prés humides juſques ſur la colline. Elle croît, s'épaiſſit, & rit à l'œil de toutes parts; la ſeve des arbriſſeaux pouſſe les jeunes boutons, & ſe développe par degré. La parure des forêts ſe déploie, & déja l'œil ne voit plus les oiſeaux dont on entend les concerts. La main de la Nature répand à la fois dans les jardins, des couleurs riantes ſur les fleurs, & dans l'air, le doux mêlange des parfums. Le fruit attendu n'eſt encore qu'un germe naiſſant, caché ſous des langes de pourpre.

Des objets ſi charmans, un ſéjour ſi tranquille,
La verdure, les fleurs, les oiſeaux, les beaux jours ;
Tout invite le ſage à chercher un aſyle
Contre le tumulte des cours.

Puiſſai-je dans cette ſaiſon, quitter la ville enſevelie dans la fumée & dans le ſommeil ! Qu'il me ſoit permis de venir errer dans les champs, où l'on reſpire la fraîcheur, & où l'on voit tomber les gouttes tremblantes de l'arbuſte penché ! Que je promene mes rêveries dans les labyrinthes ruſtiques, où naiſſent les herbes odoriférantes, parfums des laitages nouveaux! que je parcoure les plaines émaillées de mille couleurs tranchantes, & que paſſant de plaiſir en plaiſir, je me peigne les tréſors de l'automne, à travers les riches voiles qui ſemblent vouloir borner mes regards !

La fécondité des pluies printanieres perce la nue, abreuve les campagnes, & répand une douce humidité dans tout l'atmoſphere. La bonté du ciel verſe ſans meſure l'herbe, les fleurs & les fruits. L'imagination enchantée, voit tous ces biens au moment même où l'œil de l'expérience ne peut encore que le prévoir. Celle-ci apperçoit à peine la premiere pointe de l'herbe; & l'autre admire déja les fleurs, dont la verdure doit être embellie.

La terre reçoit la vie végétative; le ſoleil change en lames d'or les nuages voiſins: la lumiere frappe les montagnes rougies: ſes rayons ſe répandent ſur les fleuves, éclairent le brouillard jauniſſant ſur la plaine, & colorent les perles de la roſée. Le payſage brille de fraîcheur, de verdure, & de joie; les bois s'épaiſſiſſent; la muſique des airs commence, s'accroît, ſe mêle en concert champêtre au murmure des eaux.

Les troupeaux belent ſur les collines: l'écho leur répond du fond des vallons. Le zéphir ſouffle; le bruit de ſes aîles réunit toutes les voix de la nature égayée. L'arc-en-ciel au même inſtant ſort des nuages oppoſés: il développe toutes les couleurs premieres, depuis le rouge juſqu'au violet, qui ſe perd dans le firmament que l'arc céleſte embraſſe, & dans lequel il ſemble ſe confondre. Illuſtre Newton, ces nuages oppoſés au ſoleil, & prêts à ſe réſoudre en eau, forment l'effet de ton priſme, dévoilent à l'œil inſtruit l'artifice admirable des couleurs, qu'il n'étoit réſervé qu'à toi de découvrir, ſous l'enveloppe de la blancheur qui les dérobe à nos regards !

Enfin l'herbe vivante ſort avec profuſion, & la terre entiere en eſt veloutée. Le plus habile botaniſte ne ſauroit en nombrer les eſpeces, quand attentif à ſes recherches, il marche le long du vallon ſolitaire; ou quand il perce les forêts, & rejette triſtement les mauvaiſes herbes, ſentant qu'elles ne ſont telles à ſes yeux, que parce que ſon ſavoir eſt borné; ou lorſqu'il franchit les rochers eſcarpés, & porte au ſommet des montagnes des pas dirigés par le ſignal des plantes qui ſemblent appeller ſon avide curioſité; car la nature a prodigué par-tout ſes faveurs; elle en a confié les germes ſans nombre aux vents favorables, pour les dépoſer au milieu des élemens qui les doivent nourrir.

Lorſque le ſoleil dardera ſes rayons du haut de ſon trône du midi, repoſe-toi à l'abri du lilas ſauvage, dont l'odeur eſt délectable. Là, la primevere penche ſa tête baignée de roſée, & la violette ſe cache parmi les humbles enfans de l'ombre; ſi tu l'aimes mieux, couche-toi ſous ce frêne, d'où la colombe à l'aîle rapide prend ſon eſſort bruyant; ou bien enfin aſſis au pié de ce roc ſourcilleux, réſidence éternelle du faucon, laiſſe errer tes penſées à travers ces ſcènes champêtres, que le berger de Mantoue illuſtra jadis par l'harmonie incomparable de ſes chants :

Tu vois ſur ces côteaux fertiles
Des troupeaux riches & nombreux ;
Ceux qui les gardent ſont heureux,
Et ceux qui les ont ſont tranquilles.

Puiſſe-tu, à leur exemple, aſſoupi par les échos des bois & le murmure des eaux, réunir mille images agréables, émouſſer dans le calme les traits des paſſions turbulentes, & ne ſouffrir dans ton cœur que les tendres émotions, ſentiment pur, également ennemi de la léthargie de l'ame, & du trouble de l'eſprit.

Toi que j'adore, toi que les graces ont formée, toi la beauté même, viens avec ces yeux modeſtes, & ces regards meſurés où ſe peignent à-la-fois une aimable légereté, la ſageſſe, la raiſon, la vive imagination, & la ſenſibilité du cœur; viens, ma Thémire, honorer le printems qui paſſe couronné de roſes,

Permets-moi de cueillir ces fleurs nouvelles, pour orner les treſſes de tes cheveux, & parer le ſein délicieux qui ajoute encore à leur douceur.

Vois dans ce vallon comme le lis s'abreuve du ruiſſeau caché, & cherche à percer la touffe du pâturage. Promenons-nous ſur ces champs couverts de féves fleuries, lieux où le zéphir qui parcourt ces vaſtes campagnes, nous apporte les parfums qu'il y a raſſemblés; parfums mille fois plus ſalubres & plus flatteurs, que ne furent jamais ceux de l'Arabie. Ne crois pas indigne de tes pas cette prairie riante; c'eſt le négligé de la nature que l'art n'a point défiguré. Ici rempliſſent leur tâche de nombreux eſſains d'abeilles, nation laborieuſe, qui fend l'air, & s'attache au bouton dont elle ſuce l'ame éthérée; ſouvent elle oſe s'écarter ſur la bruyere éclatante de pourpre, où croît le thym ſauvage, & elle s'y charge du précieux butin.

L'Océan n'eſt pas loin de ce vallon; viens, belle Thémire, conſidérer un moment la merveille de ſon flux.

Que j'aime alors qu'il ſe retire
De le pourſuivre pas-à-pas;
Au reflux il a des appas
Que l'on ſent, & qu'on ne peut dire.
Ici les cailloux font du bruit;
Delà le gravier ſe produit;
La vague y blanchit, & s'y creve;
Là ſon écume à gros bouillons
Y couvre, & découvre la greve,
Baiſant nos piés ſur les ſablons.
Que j'aime à voir ſur ces rivages
L'eau qui s'enfuit & qui revient,
Qui me préſente, qui retient,
Et laiſſe enfin ſes coquillages.

Cependant il eſt tems de nous rendre dans les jardins que le Noſtre a formés, jardins admirables par leurs perſpectives & leurs allées de boulingrins. Dans les boſquets où regne une douce obſcurité, la promenade s'étend en longs détours, & s'ouvrant tout-à-coup, offre aux regards ſurpris le firmament qui s'abaiſſe, les rivieres qui coulent en ſerpentant, les étangs émus par les vents légers, des groupes de forêts, des palais qui fixent l'œil, des montagnes qui ſe confondent dans l'air, & la mer que nous venons de quitter.

Le long de ces bordures regne, avec la roſée, le printems qui développe toutes les graces. Mille plantes embelliſſent le partere, reçoivent & préparent les parfums; les anémones, les oreilles d'ours enrichies de cette poudre brillante qui orne leurs feuilles de velours, la double renoncule d'un rouge ardent, décorent la ſcène. Enſuite la nation des tulipes étale ſes caprices innocens, qui ſe perpétuent de race en race, & dont les couleurs variées ſe mélangent à l'infini, comme font les premiers germes. Tandis qu'elles éblouiſſent la vue charmée, le fleuriſte admire avec un ſecret orgueil, les miracles de ſa main. Toutes les fleurs ſe ſuccedent depuis le bouton, qui naît avec le printems, juſqu'à celles qui embaument l'été. Les hyacinthes du blanc le plus pur s'abaiſſent, & préſentent leur calice incarnat. Les jonquilles d'un parfum ſi puiſſant; la narciſſe encore penché ſur la fontaine fabuleuſe; les œillets agréablement tachetés; la roſe de damas qui décore l'arbuſte; tout s'offre à-la-fois aux ſens ravis: l'expreſſion ne ſauroit rendre la variété, l'odeur, les couleurs ſur couleurs, le ſouffle de la nature, ni ſa beauté ſans bornes.

Dans cette ſaiſon où l'amour, cette ame univerſelle, pénetre, échauffe l'air, & ſouffle ſon eſprit dans toute la nature, la troupe aîlée ſent l'aurore des deſirs. Le plumage des oiſeaux mieux fourni, ſe peint de plus vives couleurs; ils recommencent leurs chants long-tems oubliés, & gazouillent d'abord foiblement; mais bientôt l'action de la vie ſe communique aux organes intérieurs; elle gagne, s'étend, & produit un torrent de délices, dont l'expreſſion ſe déploie en concerts, qui n'ont de bornes que celle d'une joie qui n'en connoît point.

La meſſagere du matin, l'alouette s'éleve en chantant à-travers les ombres qui fuyent devant le crépuſcule du jour; elle appelle d'une voix haute les chantres des bois, & les reveille au fond de leur demeure; toute la troupe gazouillante forme des accords. Philomele les écoute, & leur permet de s'égayer, certaine de rendre les échos de la nuit préférables à ceux du jour.

Je demeure ſaiſi
D'entendre de ſa voix l'harmonie & la grace;
Vous croiriez ſur la foi de ſes charmans accords,
Que l'ame de Linus, ou du chantre de Thrace
A paſſé dans ce petit corps,
Et d'un goſier ſi doux anime les reſſorts.
Les faunes & les nayades,
Pan, & les amadryades,
Au goût délicat & fin,
Au chant qui les captive
Tenant une oreille attentive,
En appréhendent la fin.

Toute cette muſique n'eſt autre choſe que la voix de l'Amour! C'eſt lui qui enſeigne le tendre art de plaire aux oiſeaux, & chacun d'eux en courtiſant ſa maitreſſe, verſe ſon ame toute entiere. D'abord à une diſtance reſpectueuſe, ils font la roue dans le circuit de l'air, & tâchent par un million de tours d'attirer l'œil ruſé de leur enchantereſſe, volontairement diſtraite. Si elle ſemble ne pas déſapprouver leurs vœux, leurs couleurs deviennent plus vives. Animés par l'eſpérance, ils avancent promptement; enſuite comme frappés d'une atteinte inviſible, ils ſe retirent en deſordre; ils ſe rapprochent encore, battent de l'aîle, & chaque plume friſſonne de deſir. Les gages de l'hymen ſont reçus; les amans s'envolent où les conduiſent les plaiſirs, l'inſtinct & le ſoin de leur ſûreté.

Muſe, ne dédaigne pas de pleurer tes freres des bois, ſurpris par l'homme tyran, & renfermés dans une étroite priſon. Ces jolis eſclaves, privés de l'étendue de l'air, s'attriſtent; leur plumage eſt terni, leur beauté fanée, leur vivacité perdue. Ce ne ſont plus ces notes raviſſantes qu'ils gazouilloient ſur le hêtre. O vous amis des tendres chants, épargnez ces douces lignées, laiſſez-les jouir de la liberté, pour peu que l'innocence, que les doux accords, ou que la pitié aient de pouvoir ſur vos cœurs.

Gardez-vous ſurtout d'affliger Philomele, en détruiſant ſes travaux. Cet Orphée des bocages eſt trop délicat pour ſupporter les durs liens de la priſon. Quelle douleur pour la tendre mere, quand, revenant le bec chargé, elle trouve ſes chers enfans dérobés par un raviſſeur impitoyable. Elle jette ſur le ſable ſa proviſion déſormais inutile; ſon aîle languiſſante & abattue, peut à peine la porter ſous l'ombre d'un peuplier voiſin. Là, livrée au déſeſpoir, elle gémit & déplore ſon malheur pendant des nuits entieres; elle s'agite ſur la branche ſolitaire; ſa voix toujours expirante s'épuiſe en ſons lamentables. L'écho ſoupire à ſon chant, & répete ſa douleur. L'homme ſeul ſeroit-il inſenſible? Ah plutôt qu'il conſidere que la bonté divine voit d'un œil également compatiſſant toutes ſes créatures!

Que ne puis-je peindre la multitude des bienfaits qu'elle verſe à pleines mains ſur notre hémiſphere dans cette brillante ſaiſon; mais ſi l'imagination même ne peut ſuffire à cette tâche délicieuſe, que pourroit faire le langage? Contentons-nous de dire que

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

dans le printems la maladie leve ſa tête languiſſante, la vie ſe renouvelle, la ſanté rajeunit, & ſe ſent régénérée. Le ſoleil pour la fortifier, nous échauffe tendrement de ſes rayons du midi, & même paroît s'y plaire.

Le grand aſtre dont la lumiere
Eclaire la voute des cieux,
Semble pour nous de ſa carriere
Suſpendre le cours glorieux;
Fier d'être le flambeau du monde,
Il contemple du haut des airs
L'Olympe, la terre & les mers
Remplis de ſa clarté féconde;
Et juſques au fond des enfers,
Il fait entrer la nuit profonde
Qui lui diſputoit l'univers.

L'influence de l'année renaiſſante opere également ſur l'un & l'autre ſexe. Maintenant une rougeur plus fraîche & plus vive que l'incarnat rehauſſe l'éclat du teint d'une aimable bergere; le rouge de ſes levres devient plus foncé; une flamme humide éclate dans ſes yeux; ſon ſein animé, s'éleve avec des palpitations inégales; un feu ſecret ſe gliſſe dans ſes veines, & ſon ame entiere s'enivre d'amour. Le trait vole, pénétre l'amant, & lui fait chérir le pouvoir extatique qui le domine. Jeunes beautés, gardez alors avec plus de ſoin que jamais vos cœurs fragiles! ſur-tout que les ſermens qui cachent le parjure ſous le langage de l'adulation, ne livrent pas vos doux inſtans à l'homme ſéducteur dans ces boſquets parfumés de roſes, & tapiſſés de chevrefeuil, au moment dangereux où le crépuſcule du ſoir tire ſes rideaux cramoiſis!

Vous dont l'heureuſe ſympathie a formé les tendres nœuds par des liens indiſſolubles, en confondant dans un même deſtin vos ames, vos fortunes & votre être, jouiſſez à l'ombre des myrthes amoureux dans vos embraſſemens mutuels, de tout ce que l'imagination la plus vive peut former de bonheur, & de tout ce que le cœur le plus avide peut former de deſirs. Puiſſe un long printems orner vos têtes de ſes guirlandes fleuries, & puiſſe le déclin de vos jours arriver doux & ſerain!

Mais l'éclatant été vient dorer nos campagnes, ſuivi des vents rafraîchiſſans; les gémeaux ceſſent d'être embraſés, & le cancer rougit des rayons du ſoleil. La nuit n'exerce plus qu'un empire court & douteux; à peine elle avance ſur les traces du jour qui s'éloigne, qu'elle prévoit l'approche de celui qui va lui ſuccéder. Déjà paroît le matin, pere de la roſée. Une lumiere foible l'annonce dans l'orient tacheté. Bientôt cette lumiere s'étend, briſe les ombres, & chaſſe la nuit, qui fuit d'un poids précipité. La belle aurore offre à la vue de vaſtes payſages. Le rocher humide, le ſommet des montagnes couvert de brouillards, s'enflent à l'œil, & brillent à l'aube du jour. Les torrens fument, & ſemblent bleuâtres à-travers le crépuſcule. Les bois retentiſſent de chants réunis. Le berger ouvre ſa bergerie, fait ſortir par ordre ſes nombreux troupeaux, & les mene paître l'herbe fraîche.

Des nuits l'inégale couriere
S'éloigne, & pâlit à nos yeux;
Chaque aſtre au bout de ſa carriere
Semble ſe perdre dans les cieux.

Quelle fraîcheur! L'air qu'on reſpire
Eſt le ſouffle délicieux
De la volupté qui ſoupire
Au ſein du plus jeune des dieux.

Déjà la colombe amoureuſe
Vole du chêne ſous l'ormeau;
L'amour vingt fois la rend heureuſe
Sans quitter le même rameau.

Triton ſur la mer applanie
Promene ſa conque d'azur,
Et la nature rajeunie
Exhale l'ambre le plus pur.

Au bruit des Faunes qui ſe jouent
Sur le bord tranquille des eaux,
Les chaſtes Nayades dénouent
Leurs cheveux treſſés de roſeaux.

Réveille-toi, mortel eſclave du luxe, & ſors de ton lit de pareſſe; viens jouir des heures balſamiques, ſi propres aux chants ſacrés: le ſage te montre l'exemple; il ne perd point dans l'oubli la moitié des momens rapides d'une trop courte vie! totale extinction de l'ame éclairée! Il ne reſte point dans un état de ténebres, quand toutes les muſes, quand mille & mille douceurs l'attendent à la promenade ſolitaire du matin d'été.

Déjà le puiſſant roi du jour ſe montre radieux dans l'orient; l'azur des cieux enflammé, & les torrens dorés qui éclairent les montagnes, marquent la joie de ſon approche. L'aſtre du monde regarde ſur toute la nature avec une majeſté ſans bornes, & verſe la lumiere ſur les rochers, les collines, & les ruiſſeaux errans, qui étincellent dans le lointain.

Autour de ton char brillant, œil de la nature, les ſaiſons menent à leur ſuite dans une harmonie fixe & changeante, les heures aux doigts de roſes, les zéphirs flottans nonchalamment, les pluies favorables, la roſée paſſagere, & les fiers orages adoucis. Toute cette cour répand ſucceſſivement tes bienfaits, odeurs, herbes, fleurs, & fruits, juſqu'à ce que tout s'allumant ſucceſſivement par ton ſouffle divin, tu décores le jardin de l'univers.

Voici l'inſtant où le ſoleil fond dans un air limpide les nuages élevés, & les brouillards du cancer, qui entourent les collines de bandes diverſement colorées.

De ſa lumiere réfléchie
Cet aſtre vient remplir les airs,
Et par degrés à l'univers
Donner la couleur & la vie.

Bien-tôt totalement dévoilé, il éclaire la nature entiere, & la terre paroît ſi vaſte, qu'elle ſemble s'unir à la voûte du firmament.

La fraîcheur de la roſée tombante ſe retire à l'ombre, & les roſes touffues en cachent les reſtes dans leur ſein. C'eſt alors que je médite ſur un verd gazon, auprès des fontaines de cryſtal, & des ruiſſeaux tranquilles. Je vois à mes piés ces fleurs délicates qui, épanouies ce matin, ſeront fannées ce ſoir. Telle une jeune beauté languit & s'efface, quand la fievre ardente bouillonne dans ſes veines. La fleur au contraire qui ſuit le ſoleil, ſe referme quand il ſe couche, & ſemble abattue pendant la nuit; mais ſi-tôt que l'aſtre reparoît ſur l'horiſon, elle ouvre ſon ſein amoureux à ſes rayons favorables.

Maintenant

Le bruit renaît dans les hameaux,
Et l'on entend gémir l'enclume
Sous les coups fréquens des marteaux.
Le regne du travail commence.
Monté ſur le trône des airs,
Eclairez leur empire immenſe,
Soleil, apportez l'abondance,
Et les plaiſirs à l'univers.

Les nombreux habitans du village ſe répandent ſur les prés rians; la jeuneſſe ruſtique pleine de ſanté & de force, eſt un peu brunie par le travail du midi. Semblables à la roſe d'été, les filles demi-nues, & rouges de pudeur, attirent d'avides regards, & tou-

tes leurs graces allumées paroiſſent ſur leurs joues. L'âge avancé fournit ici ſa tâche ; la main même des enfans traîne le rateau : ſurchargés du poids odoriférant, ils tombent, & roulent ſur le fardeau bienfaiſant : la graine de l'herbe s'éparpille tout-au-tour. Les faneurs s'avancent dans la prairie, & étendent au ſoleil la récolte qui exhale une odeur champêtre. Ils retournent l'herbe ſéchée : la pouſſiere s'envole au long du pré ; la verdure reparoît ; la meule s'éleve épaiſſe & bien rangée. De vallon en vallon, les voix réunies par un travail heureux, retentiſſent de toutes parts ; l'amour & la joie ſociable perpétuent gaiment le travail juſqu'au ſoir prêt à commencer.

Le dieu qui doroit nos campagnes
Va ſe dérober à nos yeux ;
Il fuit, & ſon char radieux
Ne dore plus que les montagnes.
Les nymphes ſortent des forêts
Le front couronné d'amaranthes ;
Un air plus doux, un vent plus frais
Raniment les roſes mourantes ;
Et deſcendant du haut des monts,
Les bergeres plus vigilantes
Raſſemblent leurs brebis bélantes
Qui s'égaroient dans les vallons.

Je perce en ces momens dans la profonde route des forêts voiſines, où les arbres ſauvages agitent ſur la montagne leurs cimes élevées. A chaque pas grave & lent, l'ombre eſt plus épaiſſe ; l'obſcurité, le ſilence, tout devient impoſant, auguſte, & majeſtueux ; c'eſt le palais de la réflexion, le ſéjour où les anciens poëtes ſentoient le ſouffle inſpirateur.

Repoſons-nous près de cette bordure baignée de la fraîcheur de l'air humide. Là, ſur un rocher creux & biſarrement taillé, je trouve un ſiége vaſte & commode, doublé de mouſſe, & les fleurs champêtres ombragent ma tête. Ici le diſque baiſſé du ſoleil éclaire encore les nuages, ces belles robes du ciel qui roulent ſans ceſſe dans des formes vagues, changeantes, & ſemblables aux rêves d'une imagination éveillée.

La terre ſera bien-tôt couverte de fruits : l'année eſt dans ſa maturité. La fécondité ſuivie de ſes attributs, portera la joie dans toute l'étendue de ce beau climat ; mais les douces heures de la promenade ſont arrivées pour celui qui, comme moi, ſe plaît ſolitairement à chercher les collines. Là, il s'occupe à faire paſſer dans ſon ame par un chant pathétique, le calme qui l'environne. Des amis réciproquement unis par les liens d'une douce ſociété, viennent le joindre. Un monde de merveilles étale ſes charmes à leurs yeux éclairés, tandis qu'elles échappent à ceux du vulgaire. Leurs eſprits ſont remplis des riches tréſors de la Philoſophie, lumiere ſupérieure ! La vertu brûle dans leurs cœurs, avec un enthouſiaſme que les fils de la cupidité ne peuvent concevoir. Invités à ſortir pour jouir du déclin du jour, ils dirigent enſemble leurs pas vers les portiques des bois verds, vaſte lycée de la nature. Les épanchemens du cœur fortifient leur union dans cette douce école, où nul maître orgueilleux ne regne. Maintenant auſſi les tendres amans quittent le tumulte du monde, & ſe retirent dans des retraites ſacrées. Ils répandent leurs ames dans des tranſports que le dieu d'amour entend, approuve, & confirme.

Enfin :

Le ſoleil finit ſa carriere,
Le tems conduit ſon char ardent,
Et dans des torrens de lumiere,
Le précipite à l'occident :
Sur les nuages qu'il colore
Quelque tems il ſe reproduit ;
Dans leurs flots azurés qu'il dore,
Il rallume le jour qui fuit.

L'aſtre de la nature s'abaiſſant, ſemble s'élargir par degrés ; les nuages en mouvement entourent ſon trône avec magnificence, tandis que l'air, la terre, & l'océan ſourient. C'eſt en cet inſtant, ſi l'on en croit les chantres fabuleux de la Grece, que donnant relâche à ſes courſiers fatigués, Phœbus cherche les nymphes, & les boſquets d'Amphitrite. Il baigne ſes rayons, tantôt à moitié plongé, tantôt montrant un demi-cercle doré ; il donne un dernier regard lumineux, & diſparoit totalement.

Ainſi paſſe le jour, parcourant un cercle enchanté, trompeur, vain, & perdu pour jamais, ſemblable aux viſions d'un cerveau imaginaire ; tandis qu'une ame paſſionnée, perd en deſirs les momens, & que l'inſtant même où elle deſire, eſt anéanti. Fatale vérité, qui ne préſente à l'oiſif ſpeculateur qu'une vie inutile, & une vue d'horreur au coupable, qui conſume le tems dans des plaiſirs honteux ! Fardeau à charge à la terre ; il diſſipe baſſement avec ſes ſemblables, ce qui auroit pû rendre l'être à une famille languiſſante, dont la modeſtie enſevelit le mérite.

Les nuages s'obſcurciſſent lentement ; la tranquille ſoirée prend ſon poſte accoutumé au milieu des airs. Des millions d'ombres ſont à ſes ordres : les unes ſont envoyées ſur la terre ; d'autres d'une couleur plus foncée, viennent doucement à la ſuite ; de plus ſombres encore ſuccedent en cercle, & ſe raſſemblent tout autour pour fermer la ſcene. Un vent frais agite les bois & les ruiſſeaux ; ſon ſouffle vacillant fait ondoyer les champs de blés, pendant que la caille rappelle ſa compagne. Le vent rafraîchiſſant augmente ſur la plaine, & le ſerein chargé d'un duvet végétal, ſe répand agréablement ; le ſoin univerſel de la nature ne dédaigne rien. Attentive à nourrir ſes plus foibles productions, & à orner l'année qui s'avance, elle envoie de champ en champ, le germe de l'abondance ſur l'aile des zéphirs.

Le berger leſtement vétu, revient content à ſa cabane, & ramene du parc ſon tranquille troupeau ; il aime, & ſoulage la laitiere vermeille qui l'accompagne ; ils ſe prouvent leur amour par des ſoins & des ſervices réciproques. Ils marchent enſemble ſans ſoucis ſur les collines, & dans les vallons ſolitaires, lieux où ſur la fin du jour, des peuples de fées viennent en foule paſſer la nuit d'été dans des jeux nocturnes, comme les hiſtoires des villages le racontent. Ils évitent ſeulement la tour deſerte, dont les ombres triſtes occupent les voûtes ; vaine terreur que la nuit inſpire à l'imagination frappée ! Dans les chemins tortueux, & ſur chaque haie de leur route, le ver-luiſant allume ſa lampe, & fait étinceler un mouvement brillant à-travers l'obſcurité.

La Soirée cède le monde à la Nuit qui s'avance de plus en plus, non dans ſa robe d'hiver d'une trame maſſive, ſombre & ſtygienne, mais négligemment vêtue d'un manteau fin & banchâtre. Un rayon foible & trompeur, réfléchi de la ſurface imparfaite des objets, préſente à l'œil borné les images à demi, tandis que les bois agités, les ruiſſeaux, les rochers, le ſommet des montagnes qui ont plus long-tems retenu la lumiere expirante, offrent une ſcène nageante & incertaine.

Les ombres, du haut des montagnes,
Se répandent ſur les côteaux ;
On voit fumer dans les campagnes
Les toits ruſtiques des hameaux.

Sous la cabane ſolitaire
Des Philémons & des Baucis,
Brûle une lampe héréditaire,
Dont la flamme incertaine éclaire
La table où les dieux ſont aſſis.

Rangés ſur des tapis de mouſſe ;
Le vent qui rafraîchit le jour,

Remplit d'une lumiere douce
Tous les arbuſtes d'alentour.

Le front tout couronné d'étoiles,
La Nuit s'avance noblement,
Et l'obſcurité de ſes voiles
Brunit l'azur du firmament.

Les Songes traînent en ſilence
Son char parſemé de ſaphirs;
L'Amour dans les airs ſe balance
Sur l'aîle humide des zéphirs.

La douce Vénus, brillante au ciel de ſes rayons les plus purs, amene en faveur de ce cher fils, les heures myſtérieuſes, qu'elle conſacre à ſes plaiſirs. Son lever joyeux, du moment où le jour s'efface, juſqu'à l'inſtant où il renaît, annonce le regne de la plus belle lampe de la nuit. Je conſidere, j'admire ſa clarté tremblante; ces lumieres errantes, feux paſſagers que le vulgaire ignorant regarde comme un mauvais préſage, deſcendent du firmament, ou ſcintillent horiſontalement dans des formes merveilleuſes.

Du milieu de ces orbes radieux, qui non-ſeulement ornent, mais encore animent la voûte céleſte, paroît dans des tems calculés, la comete rapide, qui ſe précipite vers le ſoleil; elle revient de l'immenſité des eſpaces avec un cours accéléré; tandis qu'elle s'abaiſſe & ombrage la terre, ſa criniere redoutable eſt lancée dans les cieux, & fait trembler les nations coupables. Mais au-deſſus de ces viles ſuperſtitions, qui enchaînent le berger timide, livré à la crédulité & à l'étonnement aveugle; vous, ſages mortels, dont la philoſophie éclaire l'eſprit, dites à ce glorieux étranger, ſalut. Ceux-là éprouvent une joie raviſſante, qui jouiſſant du privilege du ſavoir, ne voient dans cet objet effrayant que le retour fixe d'un aſtre qui, comme tous les autres objets les plus familiers, eſt dans l'ordre d'une providence bienfaiſante. Qui ſait ſi ſa queue n'apporte pas à l'univers une humidité néceſſaire ſur les orbes que décrit ſon cours elliptique; ſi ſes flammes ne ſont pas deſtinées pour renouveller les feux toujours verſés du ſoleil, pour éclairer les mondes, ou pour nourrir les feux éternels?

Comètes que l'on craint à l'égal du tonnerre,
Ceſſez d'épouvanter les peuples de la terre;
Dans une ellipſe immenſe achevez votre cours,
Remontez, deſcendez près de l'aſtre des jours;
Lancez vos feux, volez, & revenant ſans ceſſe,
Des mondes épuiſés ranimez la vieilleſſe.

Dès que le ſigne de la vierge diſparoît, & que la balance peſe les ſaiſons avec égalité, le fier éclat de l'été quitte la voûte des cieux, & un bleu plus ſerain, mêlé d'une lumiere dorée, enveloppe le monde heureux.

Le Soleil, dont la violence
Nous a fait languir quelque tems,
Arme de feux moins éclatans
Les rayons que ſon char nous lance,
Et plus paiſible dans ſon cours,
Laiſſe la céleſte Balance
Arbitre des nuits & des jours.

L'Aurore, déſormais ſtérile
Pour la divinité des fleurs,
De l'heureux tribut de ſes pleurs
Enrichit un dieu plus utile;
Et ſur tous les côteaux voiſins,
On voit briller l'ambre fertile
Dont elle dore nos raiſins.

C'eſt dans cette ſaiſon ſi belle
Que Bacchus prépare à nos yeux,
De ſon triomphe glorieux
La pompe la plus ſolemnelle.
Il vient de ſes divines mains
Sceller l'alliance éternelle
Qu'il a faite avec les humains.

Autour de ſon char diaphane,
Les ris voltigeant dans les airs,
Des ſoins qui troublent l'univers,
Ecartent la foule profane.
Tel ſur des bords inhabités,
Il vint de la chaſte Ariane,
Calmer les eſprits agités.

Les Satyres, tous hors d'haleine,
Conduiſant les Nymphes des bois,
Au ſon du fifre & du haut-bois,
Danſent par troupes dans les plaines;
Tandis que les ſylvains laſſés,
Portent l'immobile Sylène
Sur leurs thyrſes entrelacés.

L'aſtre du jour temperé s'éleve maintenant ſur notre hémiſphere, avec ſes plus doux rayons. La moiſſon étendue & mûre ſur la terre, ſoutient ſa tête peſante; elle eſt riche, tranquille & haute; pas un ſouffle de vent ne roule ſes vagues légeres ſur la plaine; c'eſt le calme de l'abondance. Si l'air agité ſort de ſon équilibre, & prépare la marche des vents, alors le manteau blanc du firmament ſe dechire, les nuages fuyent épars, le ſoleil tout-à-coup dore les champs éclairés, & par intervalle ſemble chaſſer ſur la terre des flots d'une ombre noire. La vue s'étend avec joie ſur cette mer incertaine; l'œil perce auſſi-loin qu'il peut atteindre & s'égaie dans un fleuve immenſe de blé. Puiſſante induſtrie, ce ſont-là tes bienfaits! tout eſt le fruit de ſes travaux, tout lui doit ſon luſtre & ſa beauté, nous lui devons les délices de la vie.

Auſſi-tôt que l'aurore matinale vacille ſur le firmament, & que ſans être apperçue elle déploie le jour incertain ſur les champs féconds, les moiſſonneurs ſe rangent en ordre, chacun à côté de celle qu'il aime, pour alléger ſon travail par d'utiles ſervices; ils ſe baiſſent tous à la fois, & les gerbes groſſiſſent ſous leurs mains. Le maître arrive le dernier, plein des eſpérances flatteuſes de la moiſſon; témoin de l'abondante récolte, ſes regards ſe portent de toutes parts, ſon œil en eſt raſſaſié, & ſon cœur peut à peine contenir ſa joie. Les glaneurs ſe répandent tout-au-tour; le rateau ſuccède au rateau, & ramaſſe les reſte épars de ces tréſors. O vous, riches laboureurs, évitez un ſoin trop avare! laiſſez tomber de vos mains libérales quelques épis de vos gerbes; c'eſt le vol de la charité! offrez ce tribut de reconnoiſſance au dieu de la moiſſon qui verſe ſes biens ſur vos champs, tandis que vos ſemblables, privés du néceſſaire, viennent comme les oiſeaux du ciel pour ramaſſer quelques grains épars, & requiérent humblement leur portion! Conſiderez que l'inconſtance de la fortune peut forcer vos enfans à demander eux-mêmes quelque jour, ce que vous donnez aujourd'hui ſi foiblement & avec tant de répugnance!

On voit en effet quelquefois le ſud brûlant, armé d'un ſouffle pernicieux, ravager par des grêles la récolte de l'année; cruel déſaſtre qui détruit en un clin-d'œil les plus belles eſpérances! dans cet événement fatal, le cultivateur déſolé gémit ſur le malheureux naufrage de tout ſon bien; il eſt accablé de douleur; les beſoins de l'hiver s'offrent en cet affreux moment à ſa penſée tremblante; il prévoit, il croit entendre les cris de ſes chers enfans affamés. Vous, maîtres, ſoyez occupés alors de la main rude & laborieuſe qui vous a fourni l'aiſance & l'élégance dans laquelle vous vivez; donnez des vêtemens à ceux

dont le travail vous procura la chaleur, & la parure de vos habits ; veillez aux beſoins de cette pauvre table, qui couvrit la vôtre de luxe & de profuſion ; ſoyez compatiſſans, & gardez-vous ſur-tout d'exiger la moindre choſe de ce que les vents orageux & les pluies affreuſes ont emporté ; enfin que votre bienfaiſance tariſſe les larmes, & vous procure mille bénédictions !

Les plaiſirs de la chaſſe, le tonnerre des armes, le bruit des cors, amuſemens de cette ſaiſon, ne ſont pas faits pour ma muſe paiſible, qui craindroit de ſouiller ſes chants innocens par de tels récits ; elle ſe complait à voir toute la création animale confondue, nombreuſe, & tranquille. Quel miſérable triomphe que celui qu'on remporte ſur un lievre ſaiſi de frayeur ? quelle rage que celle de faire gémir un cerf dans ſon angoiſſe, & de voir de groſſes larmes tomber ſur ſes joues pommelées ? s'il faut de la chaſſe à la jeuneſſe guerriere, dont le ſang ardent bouillonne avec violence, qu'elle combatte ce lion terrible qui dédaigne de reculer, & qui marche lentement & avec courage, au-devant de la lance qui le menace, & de la troupe effrayée qui ſe diſſipe & s'enfuit ; attaquez ce loup raviſſeur qui ſort du fond des bois ; détachez ſur lui ſon ennemi plein de vengeance, & que le ſcélérat périſſe ; courez à ce ſanglier dont les heurlemens horribles & la hure menaçante, préſagent le ravage ; que le cœur de ce monſtre ſoit percé d'un dard meurtrier.

Mais ſi notre ſexe martial aime ces fiers divertiſſemens, du moins que cette joie terrible ne trouve jamais d'accès dans le cœur de nos belles ! que l'eſprit de la chaſſe ſoit loin de ce ſexe aimable ; c'eſt un courage indécent, un ſavoir peu convenable à la beauté, que de ſauter des haies, & de tenir les renes d'un cheval fougueux ; le bonnet, le fouet, l'habit d'homme, tout l'attirail mâle, alterent les traits délicats des dames, & les rend groſſiers aux ſens ; leur ornement eſt de s'attendrir ; la pitié que leur inſpire le malheur, la prompte rougeur qui colore leur viſage au moindre geſte, au moindre mot ; voila leur luſtre & leurs agrémens ; leur crainte, leur douceur, & leur complaiſance muette, nous engagent même en paroiſſant reclamer notre protection.

Puiſſent leurs yeux enchanteurs n'appercevoir d'autres ſpectacles malheureux que les pleurs des amans ! que leurs membres délicats flottent négligemment dans la ſimplicité des habits ! qu'inſtruites dans les doux accords de l'harmonie, leurs levres ſéduiſantes captivent nos ames par des ſons raviſſans ! que le luth s'attendriſſe ſous leurs doigts ! que les graces ſe développent ſous leurs pas, & dans tous leurs mouvemens ! qu'elles tracent la danſe dans ſes contours ! qu'elles ſachent former un verd feuillage ſur la toile d'un blanc de neige ; qu'elles guident le pinceau ; que l'art des Amphions n'ait rien d'inconnu pour elles ; ou que leurs belles mains daignant cultiver quelques fleurs, concourrent ainſi à multiplier les parfums de l'année !

Que d'autre part, leur heureuſe fécondité perpétue les amours & les graces ; que la ſociété leur doive ſa politeſſe & ſes goûts les plus fins ; qu'elles faſſent les délices de l'homme économe & paiſible ; & que par une prudence ſoumiſe, & une habileté modeſte, adroite, & ſans art, elles excitent à la vertu, raniment le ſentiment du bonheur, & adouciſſent les travaux de la vie humaine ! telle eſt la gloire, tel eſt le pouvoir & l'honneur des belles.

Après avoir quitté les champs de la moiſſon, parcourons dans un longe agréable le labyrinthe de l'automne ; goûtons la fraîcheur & les parfums du verger chargé de fruits. Le plus mûr ſe détache & tombe en abondance, obéiſſant au ſouffle du vent & au ſoleil qui cache ſa maturité. Les poires fondantes ſont diſperſées avec profuſion ; la nature féconde qui rafine tout, varie à-l'infini la compoſition de ſes parfums, tous pris dans la matiere premiere mêlangée des feux tempérés du ſoleil, d'eau, de terre & d'air. Tels ſont les tréſors odoriférans qui tombent fréquemment dans les nuits fraîches ; ces tas de pommes diſperſées çà & là, dont la main de l'année forme la pourpre des vergers, & dont les pores renferment un ſuc ſpiritueux, frais, délectable, qui aiguiſe le cidre piquant d'un acide qui flatte & déſaltere. Ici la pêche m'offre ſon duvet ; là je vois le pavis rouge, & la figue ſucculente cachée ſous ſon ample feuillage.

Plus loin, la vigne protégée par un ſoleil puiſſant, s'enfle & brille au jour, s'étend dans le vallon, ou grimpe avec force ſur la montagne, & s'abreuve au milieu des rochers de la chaleur accrue par le réflet de tous les aſpects. Les branches chargées plient ſous le poids. Les grappes pleines, vives & tranſparentes, paroiſſent ſous leurs feuilles orangées. La roſée vivifiante nourrit & perfectionne le fruit, & le jus exquis qu'il renferme, ſe prépare par le mélange de tous les rayons. Les jeunes garçons & les filles qui s'aiment innocemment, arrivent pour cueillir les prémices de l'automne : ils courent & annoncent en danſant le commencement de la vendange. Le fermier la reçoit & la foule ; les flots de vin & d'écume coulent en telle abondance, que le marc écraſé en eſt couvert. Bientôt la liqueur fermente, ſe rafine par degrés, & remplit de lieſſe la coupe des peuples voiſins. Là ſe prépare le vin brillant, dont la couleur en le buvant rappelle à notre imagination animée la levre que nous croyons preſſée. Ici ſe fait le bourgogne délicieux ou le joyeux champagne, vif comme l'eſprit qu'il nous donne.

Les Hyades, Vertumne, & l'humide Orion,
Sur la terre embellie ont verſé leurs largeſſes ;
Et Bacchus échappé des fureurs du lion,
A bien ſu tenir ſes promeſſes.

Jouiſſons en repos de ce lieu fortuné,
Le calme & l'innocence y tiennent leur empire ;
Et des ſoucis affreux le ſouffle empoiſonné
N'y corrompt point l'air qu'on reſpire.

Pan, Diane, Apollon, les Faunes, les Sylvains,
Peuplent ici nos bois, nos vergers, nos montagnes ;
La ville eſt le ſéjour des profanes humains ;
Les dieux habitent les campagnes.

Quand l'année commence à décliner, les vapeurs de la terre ſe condenſent, les exhalaiſons s'épaiſiſſent dans l'air, les brouillards paroiſſent & roulent autour des collines ; le ſoleil verſe foiblement ſes rayons ; ſouvent il éblouit plus qu'il n'éclaire, & préſente pluſieurs orbes élargis, effroi des nations ſupeſtitieuſes ! Alors les hirondelles planent dans les airs, & volent en raſant la terre. Elles ſe rejoignent enſemble pour ſe tranſporter dans des climats plus chauds, juſqu'à ce que le printems les invite à revenir, & nous ramene cette multitude légere ſur les aîles de l'amour.

Oiſeaux, ſi tous les ans vous changez de climats
Dès que le vent d'hyver dépouille nos bocages,
Ce n'eſt pas ſeulement pour changer de feuillages,
Ni pour éviter nos frimats ;
Mais votre deſtinée
Ne vous permet d'aimer que la ſaiſon des fleurs ;
Et quand elle a paſſé, vous la cherchez ailleurs,
Afin d'aimer toute l'année.

Il eſt cependant encore des momens dans le dernier période de l'automne, où la lumiere domine & où le calme pur paroît ſans bornes. Le ruiſſeau dont les eaux ſemblent plutôt friſſonner que couler, demeure incertain dans ſon cours, tandis que les nua-

ges chargés de roſée imbibent le ſoleil, qui darde à-travers leurs voiles, ſa lumiere adoucie ſur le monde paiſible. C'eſt en ce tems que ceux qui ſont guidés par la ſageſſe, ſavent ſe dérober à la foule oiſive qui habite les villes, & prenant leur eſſort au-deſſus des foibles ſcènes de l'art, viennent fouler aux piés les baſſes idées du vice, chercher le calme, antidote des paſſions turbulentes, & trouver l'heureuſe paix dans les promenades ruſtiques.

O doux amuſemens, ô charme inconcevable
A ceux que du grand monde éblouit le cahos:
Solitaires vallons, retraite inviolable
De l'innocence & du repos.

Puiſſé-je, retiré, penſif, & rêveur, venir errer ſouvent dans vos ſombres boſquets, où l'on entend le gazouillement de quelques chantres domeſtiques qui égaient les travaux du bucheron, tandis que tant d'autres oiſeaux dont les chants ſans art formoient, il y a peu de tems, des concerts; maintenant privés de leur ame mélodieuſe, ſe perchent en tremblant ſur l'arbre dépouillé. Cette troupe découragée, qui a perdu l'éclat de ſes plumes, n'offre plus à l'oreille que des tons diſcords. Mais que le fuſil dirigé par l'œil inhumain, ne vienne pas détruire la muſique de l'année future, & ne faſſe pas une proie barbare de ces foibles & innocentes eſpeces.

L'année déclinante inſpire des ſentimens pitoyables. La feuille ſeche & bruyante tombe du boſquet, & réveille ſouvent comme en ſurſaut l'homme réfléchiſſant qui ſe promene ſous les arbres. Tout ſemble alors nous porter à la mélancolie philoſophique. Quel empire ſon impulſion n'a-t-elle pas ſur les ames ſenſibles? Tantôt arrachant des larmes ſubites, elle ſe manifeſte ſur les joues enflammées; tantôt ſon influence ſacrée embraſe l'imagination. Mille & mille idées ſe ſuccedent, & l'œil de l'eſprit créateur en conçoit d'inacceſſibles au vulgaire. Les paſſions qui correſpondent à ces idées auſſi variées, auſſi ſublimes qu'elles, s'élevent rapidement. On ſoupire pour le mérite ſouffrant; on ſent naître en ſoi le mépris pour l'orgueil tyrannique, le courage pour les grandes entrepriſes, l'admiration pour la mort du patriote, même dans les ſiecles les plus reculés. Enfin l'on eſt ému pour la vertu, pour la réputation, pour les ſympathies, & pour toutes les douces émanations de l'ame ſociale.

Le ſoleil occidental ne donne plus que des jours racourcis; les ſoirées humides gliſſent ſur le firmament, & jettent ſur la terre les vapeurs condenſées. En même-tems la lune perçant à-travers les intervalles des nuages, ſe montre en ſon plein dans l'orient cramoiſi; les rochers & les eaux repercutent ſes rayons tremblans; tout l'atmoſphere ſe blanchit par le reflux immenſe de ſa clarté qui vacille autour de la terre. La nuit eſt déjà plus longue, le matin paroît plus tard, & développe les derniers beaux jours de l'automne, brillans d'éclat & de roſée. Toutesfois le ſoleil en montant diſſipe encore les brouillards. La gelée blanche ſe fond devant ſes rayons; les gouttes de roſée étincellent ſur chaque arbre, ſur chaque rameau & ſur chaque plante.

Pourquoi dérober la ruche peſante, & maſſacrer dans leur demeure ſes habitans? Pourquoi l'enlever dans l'ombre de la nuit favorable aux crimes, pour la placer ſur le ſoufre, tandis que ce peuple innocent s'occupoit de ſes ſoins publics dans ſes cellules de cire, & projettoit des plans d'économie pour le triſte hyver? Tranquille & content de l'abondance de ſes tréſors, tout-à-coup la vapeur noire monte de tous côtés, & cette tendre eſpece accoutumée à de plus douces odeurs, tombant en monceau par milliers de ſes domes mielleux, s'entaſſe ſur la pouſſiere. Race utile! étoit-ce pour cette fin que vous voliez au printems de fleurs en fleurs? étoit-ce pour mériter ce ſort barbare que vous braviez les chaleurs de l'été, & que dans cet automne même vous avez erré ſans relâche, & ſans perdre un ſeul rayon du ſoleil? Homme cruel, maître tyrannique! combien de tems la nature proſternée gémira-t-elle ſous ton ſceptre de fer? Tu pouvois emprunter de ces foibles animaux leur nourriture d'ambroiſie; tu devois par reconnoiſſance les mettre à-couvert des vents du nord; & quand la ſaiſon devient dure, leur offrir quelque portion de leur bien. Mais je me laſſe de parler à un ingrat qui ne rougit point de l'être, & qui le ſera juſqu'au tombeau. Encore un coup d'œil ſur la fin de cette ſaiſon.

Tous les tréſors de la moiſſon maintenant recueillis, ſont en ſûreté pour le laboureur; & l'abondance retirée défie les rigueurs de l'hyver qui s'approche. Cependant les habitans des villages ſe livrent à la joie ſincere & perdent la mémoire de leurs peines. La jeune fille laborieuſe, s'abandonnant au ſentiment qu'excite la muſique champêtre, ſaute ruſtiquement, quoiqu'avec grace, dans la danſe animée; légere & riche en beauté naturelle, c'eſt la perle du hameau. Accorde-t-elle un coup d'œil favorable, les jeux en deviennent plus vifs & plus intéreſſans. La vieilleſſe même fait des efforts pour briller, & raconte longuement à table les exploits de ſon jeune âge. Tous enfin ſe réjouiſſent & oublient qu'avec le ſoleil du lendemain, leur travail journalier doit recommencer encore.

Le centaure cede au capricorne le triſte empire du firmament, & le fier verſeau obſcurcit le berceau de l'année. Le ſoleil penché vers les extrémités de l'univers, répand un foible jour ſur le monde; il darde obliquement ſes rayons émouſſés dans l'air obſcurci.

Déjà le départ des pléyades
A fait retirer les nochers;
Et déjà les froides hyades
Forcent les frileuſes driades,
De chercher l'abri des rochers.

Le volage amant de Clytie
Ne careſſe plus nos climats;
Et bientôt des monts de Scythie,
Le fougueux amant d'Orythie
Va nous ramener les frimats.

Les nuages ſortent épais de l'orient glacé, & les champs prennent leur robe d'hiver. Bergers, il eſt tems de renfermer vos troupeaux, de les mettre à l'abri du froid, & de leur donner une nourriture abondante. Voici les jours ſereins de gelée; le nitre éthéré vole à-travers le bleu céleſte, & ne peut être apperçu; il chaſſe les exhalaiſons infectes & verſe de nouveau dans l'air épuiſé les tréſors de la vie élémentaire. L'atmoſphere s'approche, ſe multiplie, comprime dans ſes froids embraſſemens nos corps qu'il anime. Il nourrit & avive notre ſang, rafine nos eſprits, pénetre avec plus de vivacité, & paſſant par les nerfs qu'il fortifie, arrive juſqu'au cerveau, ſéjour de l'ame, grande, recueillie, calme, brillante comme le firmament. Toute la nature ſent la force renouvellante de l'hiver qui ne paroît que ruine à l'œil vulgaire. Un rouge plus foncé éclate ſur les joues. La terre reſſerrée par la gelée attire en abondance l'ame végétale, & raſſemble toute la vigueur pour l'année ſuivante. Les rivieres plus pures & plus claires, préſentent dans leur profondeur un miroir tranſparent au berger, & murmurent plus ſourdement à-meſure que la gelée s'établit.

Alors la campagne devient plus déſerte & les troupeaux repoſent tranquillement enfermés dans leurs chaudes étables. Le bœuf docile ne ſe montre que lorſque

lorſque traînant un chariot du bois qu'un bucheron a coupé dans la forêt prochaine, il l'amene à l'entrée de la cabane du laboureur. On n'apperçoit plus d'autres oiſeaux que la ruſtique méſange, le mignon roitelet qui ſautille çà & là, & le hardi moineau qui vient juſques dans nos granges bequeter les grains échappés au vanneur.

Cependant l'hiver déploie des beautés raviſſantes. J'admire les germes du grain qui percent la neige de leurs tendres pointes. Que ce verd naiſſant ſe marie bien avec le blanc qui regne à-l'entour ! Il eſt agréable de voir le ſoleil dorer les collines blanchies par les frimats. Les noires ſouches des arbres, & leurs branches chauves, forment un contraſte majeſtueux avec le tapis éblouiſſant qui couvre la plaine. Les ſombres buiſſons d'épines rehauſſent la blancheur des champs, par ce brun même qui en coupe l'aſpect trop uniforme. Quel éclat jettent les arbres, lorſque la roſée en forme de perles, eſt ſuſpendue à leurs foibles rameaux, auxquels s'entrelacent des fils légers qui voltigent au gré du vent.

Dans ces jours froids & ſerains, je choiſis pour ma retraite près de la ville, un ſéjour agréable ſitué ſur un côteau fort élevé, couvert d'un côté par des forêts, ouvert de l'autre au magnifique ſpectacle de la nature, & m'offrant dans l'éloignement, la vue ſans bornes des vagues, tantôt agitées, & tantôt tranquilles. C'eſt dans cet abri ſolitaire, que lorſque le foyer brillant, & les flambeaux allumés banniſſent l'obſcurité de mon cabinet, je m'aſſieds, & me livre fortement à l'étude.

Je converſe avec ces morts illuſtres, ces ſages de l'antiquité, révérés comme des dieux, bienfaiſans comme eux, héros donnés à l'humanité pour le bonheur des arts, des armes & de la civiliſation. Concentré dans ces penſées motrices de l'inſpiration, le volume antique me tombe des mains; méditant profondément, je crois voir paſſer devant mes yeux étonnés, ces ombres ſacrées, objets de ma vénération.

Socrate d'abord, demeuré ſeul vertueux dans un état corrompu, ſeul ferme & invincible. Il brava la rage des tyrans, ſans craindre pour la vie, ni pour la mort, & ne connoiſſant d'autres maîtres que les ſaintes loix d'une raiſon éclairée, cette voix de Dieu qui retentit intérieurement à la conſcience attentive.

Solon, le grand oracle de la morale, qui fonda ſa république ſur la vaſte baſe de l'équité. Il ſçut par des loix douces, reprimer un peuple fougueux, lui conſerver ſon courage, & ce feu vif, par lequel il devint ſi ſupérieur dans le champs glorieux des lauriers, & des beaux-arts, & de la noble liberté, & qui le rendit enfin l'orgueil de la Grece & du genre humain.

Lycurgue, cet homme ſouverainement grand, ce génie ſublime, qui plia toutes les paſſions ſous le joug de la diſcipline la plus étroite, & qui par l'infaillibilité de ſes inſtitutions, conduiſit Sparte à la plus haute gloire, & rendit ſon peuple, en quelque ſorte, le légiſlateur de la Grece entiere.

Après lui, s'avance ce chef intrépide, qui s'étant dévoué pour la patrie, tomba glorieuſement aux Thermopyles, & pratiqua ce que l'autre avoit établi.

Ariſtide leve ſon front où brille la candeur, cœur vraiment pur, à qui la voix ſincere de la liberté, donna le beau nom de *juſte*. Reſpecté dans ſa pauvreté ſainte & majeſtueuſe, il ſoumit au bien de ſa patrie juſqu'à ſa propre gloire, & accrut la réputation de ſon rival trop orgueilleux, mais immortaliſé par la victoire de Salamine.

J'apperçois Cimon ſon diſciple, couronné d'un rayon plus doux; ſon génie s'élevant avec force, repouſſa au loin la molle volupté. Au-dehors le fléau de l'orgueil des Perſes, au-dedans il étoit l'ami du mérite & des arts; modeſte & ſimple au milieu de la pompe de la richeſſe.

Je vois enſuite paroître & marcher penſifs les derniers hommes de la Grece ſur ſon déclin, héros appellés trop tard à la gloire, & venus dans des tems malheureux. Thimoléon, l'honneur de Corinthe, homme heureuſement né, également doux & ferme, & dont la haute généroſité pleure ſon frere dans le tyran qu'il immole. Les deux Thébains égaux aux meilleurs, dont l'héroïſme combiné, éleva leur pays à la liberté, à l'empire & à la renommée. Le grand Phocion, diſciple de Platon, & rival de Démoſthène, dans le tombeau duquel l'honneur des Athéniens fut enſeveli : ſévere comme homme public, inexorable au vice, inébranlable dans la vertu; mais ſous ſon toit illuſtre, quoique bas, la paix & la ſageſſe heureuſe adouciſſoient ſon front; l'amitié ne pouvoit être plus flatteuſe, ni l'amour plus tendre. Agis, le dernier des fils du vieux Lycurgue, fut la généreuſe victime de l'entrepriſe toujours vaine de ſauver un état corrompu; il vit Sparte même, perdue dans l'avarice ſervile.

Les deux freres Achéens ferment la ſcene : Aratus qui ranima quelque tems dans la Grece la liberté expirante, & l'aimable Philopœmen, le favori, & le dernier eſpoir de ſon pays, qui ne pouvant en bannir le luxe & la pompe, ſçut le tourner du côté des armes; berger ſimple & laborieux à la campagne, & habile & intrépide au champ de Mars.

Un peuple, roi du monde, race de héros, s'avance. Son front plus ſévere n'a d'autre tache (ſi c'en eſt une), qu'un amour exceſſif de la patrie, paſſion quelquefois trop ardente & trop partiale. Numa, la lumiere de Rome, fut ſon premier & ſon meilleur fondateur, puiſqu'il fut celui des mœurs. Le roi Servius poſa la baſe ſolide ſur laquelle s'éleva la vaſte république qui domina l'univers.

Viennent enſuite les grands & vénérables conſuls Lucius Junius Brutus, dans qui le pere public, du haut de ſon redoutable tribunal, fit taire le pere privé : Camille, que ſon pays ingrat ne put perdre, & qui ne ſçut que venger les injures de ſa patrie : Fabricius, qui foule aux piés l'or ſéducteur : Cincinnatus redoutable à l'inſtant où il quittoit ſa charrue : & toi, Régulus, victime volontaire de Carthage, impétueux à vaincre la nature, tu t'arraches aux larmes de ta famille, pour garder ta foi, & pour obéir à la voix de l'honneur ! Scipion, ce chef également brave & humain, qui parcourt rapidement & ſans tache, tous les différens degrés de gloire. Ardent dans la jeuneſſe, il ſçut goûter enſuite les douceurs de la retraite avec les muſes, l'amitié & la philoſophie : Cicéron, dont la puiſſante éloquence, arrêta quelque tems le rapide deſtin de Rome : Caton, ſemblable aux dieux, & d'une vertu invincible; & toi malheureux Brutus, héros bienfaiſant, dont le bras tranquille pouſſé par la vertu même, plongea l'épée romaine dans le ſein de ton ami. Mille autres encore demandent & méritent le tribut de mon admiration. Mais qui peut nombrer les étoiles du ciel, qui peut célébrer leurs influences ſur ce bas monde ?

Quel eſt celui qui s'approche d'un air modeſte, doux, & majeſtueux comme le ſoleil du printems ? C'eſt Phébus lui-même, ou le berger de Mantoue. Le ſublime Homere, rapide & audacieux pere du chant, paroît devant lui. L'un & l'autre ont percé l'eſpace, ſont parvenus d'un plein vol au ſommet du temple de la renommée.

Les ſavantes immortelles
Tous les jours de fleurs nouvelles
Ont ſoin de parer leur front;
Et, par leur commun ſuffrage,
Ce couple unique partage

Le ſceptre du double mont.
Là, d'un Dieu fier & barbare,
Orphée adoucit les lois ;
Ici le divin Pindare
Charme l'oreille des rois ;
Dans de douces promenades,
Je vois les folles Ménades,
Rire au-tour d'Anacréon,
Et les nymphes plus modeſtes
Gémir des ardeurs funeſtes
De l'amante de Phaon.

Enfin, toutes les ombres de ceux dont la touche pathétique ſavoit paſſionner les cœurs; tous ceux qui entraînoient les grecs au théatre, pour les frapper des grands traits de la morale, ainſi que tous ceux qui ont mélodieuſement réveillé la lyre enchantereſſe, s'offrent à moi tour-à-tour.

Société divine, ô vous les premices d'entre les mortels, ne dédaignez pas m'inſpirer dans les jours que je vous conſacre! Faites que mon ame prenne l'eſſor, & puiſſe s'élever à des penſées ſemblables aux vôtres! Et toi, ſilence, puiſſance ſolitaire, veille à ma porte; éloigne tout importun qui voudroit me dérober les heures que je deſtine à cette étude? N'excepte qu'un petit nombre d'amis choiſis, qui daigneront honorer mon humble toit, & y porter un ſens pur, un ſavoir bien digéré, une fidélité extrême, une ame honnête, un eſprit ſans artifice, & une humeur toujours gaie.

Préſent des dieux, doux charme des humains,
O divine amitié, viens pénétrer nos ames ;
Les cœurs éclairés de tes flammes,
Avec des plaiſirs purs, n'ont que des jours ſerains!
C'eſt dans tes nœuds charmans, que tout eſt jouiſſance ;
Le tems ajoute encore un luſtre à ta beauté ;
L'amour te laiſſe la conſtance ;
Et tu ſerois la volupté
Si l'homme avoit ſon innocence.

Entourés de mortels dignes de toi, je voudrois paſſer avec eux & les jours ſombres de l'hiver, & les jours brillans de l'année.

Nous diſcuterions enſemble, ſi les merveilles infinies de la nature furent tirées du cahos, ou ſi elles furent produites de toute éternité par l'eſprit éternel. Nous rechercherions ſes reſſorts, ſes lois, ſes progrès & ſa fin. Nous étendrions nos vues ſur ce bel aſſemblage; nos eſprits admireroient l'étonnante harmonie qui unit tant de merveilles. Nous conſidérerions enſuite le monde moral, dont le déſordre apparent eſt l'ordre le plus ſublime, préparé & gouverné par la haute ſageſſe qui dirige tout vers le bien général.

Nous découvririons peut-être en même tems, pourquoi le mérite modeſte a vécu dans l'oubli, & eſt mort négligé; pourquoi le partage de l'honnête homme dans cette vie fut le fiel & l'amertume; pourquoi la chaſte veuve & les orphelins dignes d'elle, languiſſent dans l'indigence, tandis que le luxe habite les palais, & occupe ſes baſſes penſées à forger des beſoins imaginaires; pourquoi la vérité, fille du ciel, tombe ſi ſouvent flétrie ſous le poids des chaînes de la ſuperſtition; pourquoi l'abus des lois, cet ennemi domeſtique, trouble notre repos, & empoiſonne notre bonheur.....?

D'autres fois la ſage muſe de l'hiſtoire nous conduiroit à-travers les tems les plus reculés, nous feroit voir comment les empires s'accrurent, déclinerent, tomberent & furent démembrés. Nous développerions ſans doute les principes de la proſpérité des nations. Comment les unes doublent leur ſol par les miracles de l'agriculture & du commerce, & changent par l'induſtrie, les influences d'un ciel peu favorable de ſa nature, tandis que d'autres languiſſent dans les climats les plus brillants & les plus heureux. Cette étude enflammeroit nos cœurs, & éclaireroit nos eſprits de ce rayon de la divinité, qui embraſe l'ame patriotique des citoyens & des héros.

Mais ſi une humble & impuiſſante fortune, nous force à reprimer ces élans d'une ame généreuſe; alors ſupérieure à l'ambition même, nous apprendrons les vertus privées, nous parcourrons les plaiſirs d'une vie douce & champêtre; nous ſaurons comment on paſſe dans les bois & dans les plaines des momens délicieux. Là, guidés par l'eſpérance dans les ſentiers obſcurs de l'avenir, nous examinerons avec un œil attentif les ſcenes de merveilles, où l'eſprit dans une progreſſion infinie, parcourt les états & les mondes. Enfin pour nous délaſſer de ces penſées profondes, nous nous livrerons dans l'occaſion aux ſaillies de l'imagination enjouée, qui ſait peindre avec rapidité, & effleurer agréablement les idées.

Les villes dans cette ſaiſon fourmillent de monde. Les aſſemblées du ſoir où l'on traite mille ſujets divers, retentiſſent d'un bourdonnement formé du mélange confus de différens propos, dont on ne tire aucun profit. Les enfans de la débauche s'abandonnent au torrent rapide d'une fauſſe joie qui les conduit à leur deſtruction. La paſſion du jeu vient occuper l'ame empoiſonnée par l'avarice; l'honneur, la vertu, la paix, les amis, les familles & les fortunes, ſont par-là précipitées dans le gouffre d'une ruine totale.

Les ſalles des appartemens de réception ſont illuminées avec art, & c'eſt-là que le petit maître, inſecte hermaphrodite & léger, brille dans ſa parure paſſagere, papillonne, mord en volant, & ſecoue des aîles poudrées.

Ailleurs, la pathétique Melpomene, un poignard à la main, tient dans le ſaiſiſſement une foule de ſpectateurs de l'un & de l'autre ſexe. Tantôt c'eſt Atrée qui me fait friſſonner.

Ce monſtre que l'enfer a vomi ſur la terre,
N'aſſouvit la fureur dont ſon cœur eſt épris,
Que par la mort du pere après celle du fils.
A travers les détours de ſon ame parjure,
Se peignent des forfaits dont fremit la nature ;
Le barbare triomphe en de funeſtes lieux,
Dont il vient de chaſſer, & le jour & les dieux.

D'autrefois c'eſt le ſort d'Iphigénie qui me perce le cœur, & coupe ma reſpiration par des ſanglots.

On ſaiſit à mes yeux cette jeune princeſſe.
Eh, qui ſont les bourreaux? tous ces chefs de la Grece,
Ulyſſe..... Mais Diane a ſoif de ce beau ſang :
Il faut donc la livrer à Calchas qui l'attend.
L'aimable Iphigénie au temple eſt amenée,
Et d'un voile auſſi-tôt la victime eſt ornée ;
Tout un grand peuple en pleurs s'empreſſe pour la voir ;
Son pere eſt auprès d'elle outré de déſeſpoir.
Un prêtre ſans frémir, couvre un fer d'une étole ;
A ce ſpectacle offreux, elle perd la parole,
Se proſterne en tremblant, ſe ſoumet à ſon ſort,
Et s'abandonne en proie aux horreurs de la mort.
Helas! que lui ſert-il à cette heure fatale,
D'être le premier fruit de la couche royale ;
On l'enleve, on l'entraîne, on la porte à l'autel ;
Où, bien loin d'accomplir un hymen ſolemnel,
Au lieu de cet hymen ſous les yeux de ſon pere,
Calchas en l'immolant à Diane en colere,
Doit la rendre propice au départ des vaiſſeaux ;
Tant la religion peut enfanter de maux!
Il n'eſt point de pitié, l'oracle ſeule commande :

La piété ſévere exige ſon offrande ;
Le roi, de ſon pouvoir, ſe voit dépoſſéder,
Et voilant ſon viſage, eſt contraint de céder.

Clitemneſtre en fureur, maudit la Grece entiere ;
Elle dit dans l'excès de ſa douleur altiere :
Quoi, pour noyer les Grecs, & leurs nombreux vaiſſeaux,
Mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux !
Quoi, lorſque les chaſſant du port qui les recele,
L'Aulide aura vomi leur flotte criminelle,
Les vents, les mêmes vents ſi long-tems accuſés,
Ne te couvriront point de ſes vaiſſeaux briſés ?
Et toi ſoleil, & toi, qui dans cette contrée,
Reconnois l'héritier, & le vrai fils d'Atrée,
Toi, qui n'oſas du pere éclairer le feſtin,
Recule ; ils t'ont appris ce funeſte chemin !
Mais cependant, ô ciel, ô mere infortunée !
De feſtons odieux ta fille couronnée,
Tend la gorge aux couteaux par un prêtre apprêtés :
Calchas va dans ſon ſang ..... barbares, arrêtez ;
C'eſt le pur ſang du dieu qui lance le tonnerre ;
J'entends gronder la foudre, & ſens trembler la terre .....

Enfin, la terreur s'empare de nos cœurs, & l'art fait couler des pleurs honnêtes.

Thalie appuyée contre une colonne, & tenant un maſque de la main droite, fait rire le public du tableau de ſes propres mœurs. Quelquefois même, l'art dramatique s'éleve, & peint les paſſions des belles ames. On voit dans Conſtance & dans Dorval, que la vertu eſt capable de ſacrifier tout à elle-même.

C'en eſt fait, l'hiver répand ſa derniere obſcurité, & regne ſur l'année ſoumiſe ; le monde végétal eſt enſeveli ſous la neige. Arrête-toi, mortel livré aux erreurs & aux paſſions ; contemple ici le tableau de ta vie paſſagere, ton printems fleuri, la force ardente de ton été, ton automne, âge voiſin du midi, où tout commence à ſe faner, & l'hiver de ta vieilleſſe, qui, bientôt fermera la ſcene. Que deviendront alors ces chimeres de grandeur, cet eſpoir de la faveur, brillante & volage divinité des cours ;

Qui ſeme au loin l'erreur & les menſonges,
Et d'un coup d'œil enivre les mortels ;
Son foible trône eſt ſur l'aile des ſonges ;
Les vents légers ſoutiennent ſes autels.

que deviendront ces rêves d'une vaine renommée, ces jours d'occupations frivoles, ces nuits paſſées dans les plaiſirs & les feſtins, ces penſées flottantes entre le bien & le mal ? toutes ces choſes vont s'évanouir. Apprens que la vertu ſurvit, & qu'elle ſeule méritoit ton amour ! » Malheur à celui qui ne lui a pas » aſſez ſacrifié pour la préférer à tout, ne vivre, » ne reſpirer que pour elle, s'enivrer de ſa douce » vapeur, & trouver la fin de ſes jours dans cette » noble ivreſſe ». C'eſt ainſi que parle & que penſe le philoſophe vertueux, le digne & célebre auteur du *Fils naturel* ou des *Epreuves de la vertu*, acte III. ſcene III. pag. 105. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZONE, (*Conchyl.*) les Conchyliographes nomment *zones* les bandes, cercles ou faſces que l'on remarque ſur la robe d'une coquille ; ces *zones* ou bandes ſont quelquefois de niveau, d'autres fois ſaillantes, & d'autres fois gravées en creux. (*D. J.*)

ZONE, (*Antiq. Rom.*) en latin *zona*, car c'eſt ainſi qu'on nommoit la ceinture des Romains. Comme la chemiſe ou tunique qu'ils avoient ſous la toge étoit fort ample, ils ſe ſervoient d'une *zone* ou ceinture pour l'arrêter & pour la retenir quand il étoit néceſſaire. Ces ceintures étoient différentes ſelon le ſexe, le tems & les âges ; mais l'on ne pouvoit être vêtu décemment ſans *zone*, & c'étoit une marque de diſſolution & de débauche de n'en point avoir, ou de la porter trop lâche ; de là l'expreſſion latine *diſcinctus*, un efféminé & c'eſt pour cette raiſon que Perſe dit, *non pudet ad morem diſcincti vivere mattæ.*

Les hommes affectoient de la porter fort haute, & les dames la plaçoient immédiatement ſous le ſein, & elle ſervoit à le ſoutenir, car elles n'uſoient point de corps ni de corſets. Cette *zone* ou ceinture des femmes ſe nommoit *caſtata*.

Sur la fin de la république, elles joignirent à cette ceinture un ornement qui y étoit attaché, & qui marquoit la ſéparation de la gorge ; il étoit ordinairement enrichi d'or, de perles ou de pierreries, & fait de maniere qu'il formoit une eſpece de petit plaſtron.

Il y eut un tems chez les Romains, que les hommes attachoient à leur *zone* une bourſe dans laquelle ils mettoient leur argent. Aulugelle, *l. XV. c. xii.* rapporte le diſcours que Cornelius Gracchus fit au peuple Romain, auquel il rendit compte de la conduite qu'il avoit tenue dans ſon gouvernement, & en finiſſant, il lui dit : » enfin, meſſieurs, j'emportai » de Rome ma bourſe pleine d'argent, & je la rap- » porte vuide » : *Itaque, Quirites, quùm Romam profectus ſum*, zonas *quas plenas argenti extuli, eas ex provinciâ inanes retuli.* A quoi il ajoûte ces paroles remarquables, *alii vini amphoras quas plenas tulerunt, argento plenas domum reportaverunt.* Cette coutume n'a pas été abolie, & ſubſiſtera toujours dans les pays où l'argent eſt plus précieux que la vertu. (*D. J.*)

ZONE, ſ. f. (*Hydr.* en fait de fontaines, ſe dit d'un eſpace vuide d'environ une ligne ou deux de large, percée circulairement ſur la platine d'un ajutage à l'épargne. Ce peut être encore une bande tracée ſur la platine d'une gerbe, pour y percer d'eſpace en eſpace des fentes ou portions de couronne ou des parallelogrammes d'une ligne ou de deux de large. (*K*)

ZONE, (*Jardinage.*) ſe dit d'une ligne épaiſſe dentelée, placée horiſontalement ſur l'extrémité des feuilles des arbres.

ZONNAR, ſ. m. (*terme de relation.*) le *zonnar* eſt une ceinture de cuir noir, aſſez large, que les Chrétiens & les Juifs portent dans le Levant, & particuliérement en Aſie. Motavakkel, dixieme kalife de la maiſon des Abaſſides, eſt le premier qui ait obligé les Chrétiens & les Juifs à porter cette ceinture pour les diſtinguer des Mahométans. L'ordonnance qu'il en fit fut publiée l'an 235 de l'Hégire, & depuis ce tems-là, les Chrétiens d'Aſie, & principalement ceux de Syrie & de Méſopotamie, preſque tous ou Neſtoriens ou Jacobites, portent ordinairement cette ceinture. D'Herbelot, *biblioth. orien.* (*D. J.*)

ZONZEN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans la province de Mazanderan. *Long. 85. 15. latit. 35. 39.* (*D. J.*)

ZOOGRAPHIE, ſ. f. (*Phyſ. générale.*) c'eſt un terme moderne compoſé de ζωον, *animal*, & de γραφω, *je décris* ; ainſi la *zoographie* eſt la deſcription des propriétés, & de la nature des animaux ; mais leurs propriétés ſont preſque nulles, & leur nature nous eſt inconnue. (*D. J.*)

ZOOLATRIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) culte que les païens rendoient aux animaux. Ce nom eſt compoſé de ζωον, *animal*, & λατρεία, *culte divin*, adoration des animaux. On ſait juſqu'où les anciens Egyptiens ont porté cette ſuperſtition qui eſt encore fort commune dans les Indes ; elle eſt fondée ſur la créance de la métempſycoſe, ou tranſmigration des ames dans d'autres corps ; ainſi les Egyptiens diſoient que l'ame d'Oſiris avoit paſſé dans le corps d'un taureau, & les Indiens modernes s'abſtiennent de tuer pluſieurs animaux dont le corps, à ce qu'ils prétendent, pourroit bien être habité par l'ame de quelqu'un de leurs ancêtres.

ZOOLITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom générique que les naturaliſtes donnent aux ſubſtances du regne animal qui ont été pétrifiées, qui ſe trouvent enſevelies dans le ſein de la terre, ou qui ont laiſſé leurs empreintes dans des pierres, qui étant molles d'abord, ſe ſont endurcies par la ſuite des tems. Ainſi les coquilles foſſiles, les gloſſopetres, les animaux cruſtacés qui ſe trouvent dans le ſein de la terre, ſont des *zoolites*. *Voyez* PÉTRIFICATION, OSSEMENS FOSSILES, FOSSILES.

ZOOLOGIE, ſ. f. (*Phyſiq. génér.*) c'eſt la ſcience qui traite de tous les animaux de la nature; mais comme ils ſont très-diverſifiés, on a diviſé cette ſcience en différentes parties ſéparées, qui peuvent ſe réduire à ſix; ſavoir, 1°. les quadrupedes couverts de poil, 2°. les oiſeaux, 3°. les animaux amphibies, comme ſerpents, lézards, grenouilles, tortues, &c. 4°. les poiſſons, 5°. les inſectes, 6°. les zoophites.

L'hiſtoire des quadrupedes ſe nomme *Tetrapodologie*, celle des oiſeaux *Ornithologie*, celle des animaux ampibies, *Amphibiologie*; celle des poiſſons, *Ichthyologie*; celle des inſectes, *Entomologie*; enfin, celle des zoophytes, *Zoophitologie*. Tous les auteurs anciens & modernes ſur ces différens ſujets, doivent être connus des curieux, & nous avons eu ſoin de les indiquer dans l'occaſion, comme aux *mots* ICHTHYOLOGIE, ORNITHOLOGIE, *&c.* (*D. J.*)

ZOONS *ou* ZONS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne, ſur la gauche du Rhin, à 3 lieues de Cologne, & 2 de Nuys.

ZOOPHORE, ſ. m. (*terme d'Architect.*) c'eſt la même choſe que la friſe d'un bâtiment, ainſi nommée en grec, parce qu'on la chargeoit autrefois de figures d'animaux pour lui ſervir d'ornement. Ce mot vient de ζῶον, *animal*, & φέρω, *je porte*. (*D. J.*)

ZOOPHORIQUE, COLONNE, (*Archit.*) eſpece de colonne ſtatuaire, qui porte la figure de quelque animal, comme les deux colonnes du port de Veniſe, ſur l'une deſquelles eſt le lion de S. Marc qui forme les armes de la république: il y en a auſſi une à Sienne qui porte une louve allaitant Remus & Romulus. (*D. J.*)

ZOOPHYTES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) *plantanimalia*, animaux dont la nature ſemble avoir autant de rapport à celle des végétaux, qu'à celle des animaux. Tels ſont les holoturies, les tethies, la plume de mer, l'albergame de mer, *&c.* avant ce dernier tems, on regardoit les *zoophytes* comme des plantes, & cela n'étoit vrai qu'à l'égard du borametz, qui n'eſt en effet qu'une plante. *Voyez* AGNUS SCYTICUS. On ſait auſſi certainement que les plantes marines ſont des productions du regne animal. *Voyez* PLANTES MARINES.

ZOOTOMIE, ſ. f. (*Anatom.*) anatomie des animaux, ou ſi vous l'aimez mieux, anatomie comparée; elle eſt quelquefois curieuſe, & en même tems d'une utilité fort médiocre. (*D. J.*)

ZOOTHECA, (*Littér.*) ce mot ſignifioit chez les Romains l'endroit où l'on tenoit les animaux deſtinés pour les ſacrifices.

ZOPISSA, ſ. m. (*Méd. anc.*) c'eſt ainſi, dit Dioſcoride, *l. I. c. xcviij.* que quelques-uns appellent de la poix & de la réſine détachée des vaiſſeaux; on attribue à ce mélange une qualité diſcuſſive & réſolutive, parce que cette poix & cette réſine ont été macérées & pénétrées pendant long-tems par l'eau de la mer; d'autres entendent par *zopiſſa*, la réſine du pin: ce mot peut ſignifier ces deux choſes. (*D. J.*)

ZOQUES, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Chiapa, ſur les confins de celui de Tabaſco. Ses bourgades ſont riches en cochenille & en ſoie, dont les habitans, qui prennent le nom de la province, font des tapis qu'ils vendent aux Eſpagnols. La terre y produit une grande quantité de maïs; les rivieres abondent en poiſſon. (*D. J.*)

ZORAMBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Caramanie. Ptolomée, *l. VI. ch. viij.* marque l'embouchure de ce fleuve entre le port Cophanta & la ville Badara: le manuſcrit de la bibliotheque palatine porte *Zoramba* pour *Zorambus*. (*D. J.*)

ZOROLUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace, qui ſe perd dans le Bithyas, ſans aller juſqu'à la Propontide: c'eſt le Chiourtie d'aujourd'hui. (*D. J.*)

ZOSTER, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Attique. Strabon, *liv. IX. pag. 398.* le place ſur la côte du golfe Saronique, & dit que c'eſt un long promontoire entre la bourgade d'Œzone ou d'Œxone, & un autre promontoire voiſin de *Thoreæ*: c'eſt à-peu-près tout ce que nous ſavons de la ſituation du promontoire *Zoſter*, dont Étienne le géographe fait une iſthme.

Cette ſituation s'accorde avec celle que Pauſanias, *liv. I. ch. xxxj.* ſemble donner au *Zoſter*, & dont il fait un lieu ſitué ſur le bord de la mer, entre Alim & Proſpalte: Minerve, Apollon, Diane, & Latone, ajoute-t-il, y ſont particulierement honorés & y ont des autels: on ne croit pas que Latone y ait fait ſes couches; mais on dit que ſentant ſon terme approcher, elle y délia ſa ceinture: c'eſt de-là que ce lieu avoit pris ſon nom, & qu'on donna à Latone le nom de *Soſteria*, de même qu'à Minerve, à Diane, & à Apollon. (*D. J.*)

ZOTALE, (*Géogr. anc.*) fleuve d'Aſie, ſelon Ortelius qui cite ce paſſage de Pline, *liv. VI. ch. xvj. Nam interfluente Margo, qui corivatur in Zotale*: mais le pere Hardouin entend par *Zotale*, un territoire, une campagne, ou un canton dans lequel le Margus ſe partageoit en divers ruiſſeaux pour arroſer le pays. (*D. J.*)

ZOUCET. *Voyez* CASTAGNEUX.

ZOUR, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Belad-Coreſſam. *Long.* ſuivant les géographes perſiens, au rapport de Tavernier, *70. 20. lat. 35. 32.* (*D. J.*)

ZOZATAQUAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt une plante qui eſt déſignée ſous différens noms dans différentes parties de la nouvelle Eſpagne; on la nomme *acuitze-huazira* dans le Méchoacan; *chipahuatzix* ou *zozataquam* dans le Mexique & dans d'autres provinces. Elle a la feuille de l'oſeille; ſa racine eſt ronde, d'un jaune d'or à l'extérieur, & blanche à l'intérieur. Elle produit de petites fleurs rougeâtres qui forment un bouquet arrondi. On regarde le ſuc de cette plante comme très-raffraîchiſſant, il adoucit l'ardeur de la fievre, & il paſſe en même tems pour un antidote & un vulnéraire excellent; il ſoulage les douleurs des reins, modere l'acrimonie de l'urine, & ſi l'on en croit les voyageurs, il guérit preſque tous les maux.

ZOZONISIOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) Pline parle d'une pierre de ce nom, mais il ne nous apprend rien, ſinon qu'elle ſe trouvoit dans le lit du fleuve Indus, & que les mages s'en ſervoient.

Z U

ZUBENEL, CHEMALI, (*Aſtronom.*) nom de l'étoile de la quatrieme grandeur, près de la claire de la ſeconde grandeur, au bas de la patte boréale du ſcorpion. On trouve ſa longitude & ſa latitude pour 1700, dans le *Prodromus aſtronomiæ* d'Hévélius. (*D. J.*)

ZUBENEL, *genubi*, (*Aſtronom.*) nom de l'étoile de la troiſieme grandeur, qui eſt ſur la patte auſtrale du ſcorpion. Hévélius en a déterminé la longitude

& la latitude pour l'année 1700, dans ſon *Prodrom. aſtronomiæ.* (*D. J.*)

ZUCALA, (*Géog. mod.*) iſthme qui joint la péninſule de Crimée avec la petite Tartarie: cette iſthme que les anciens nommoient *iſthmus Tauricus*, eſt entre le lac de Seſcan & le golphe de Nigropoli, partie de la mer Noire: ſa largeur n'eſt que d'une demi-lieue, & il eſt défendu par la ville de Précop qu'on y a bâtie. (*D. J.*)

ZUCHIS, (*Géog. anc.*) ville de la Libye, ou plutôt de l'Afrique propre, ſelon Strabon, qui *l. XVII. p. 835.* place cette ville ſur le bord d'un lac de même nom, & dit qu'elle eſt célebre pour ſes teintures en pourpre & pour ſes ſalaiſons. (*D. J.*)

ZUERA *ou* CUERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans l'Aragon, ſur le Gallego, à quatre lieues de Saragoſſe.

ZUENZICA, (*Géog. mod.*) habitation ou déſert d'Afrique, dans le Zahara. Il eſt ſi ſec qu'on y fait quelques journées de chemin ſans trouver une goutte d'eau. C'eſt cependant le paſſage des marchands de Tremecen qui vont au royaume de Tombut & à celui d'Yca. Il eſt peuplé ſur les frontieres par des Arabes redoutés de leurs voiſins. On tire des rochers de Tégara, qui ſont dans ce déſert, quantité de ſel foſſile, que les caravanes de Maroc & de Tombut viennent prendre.

ZUG, (*Géogr. mod.*) prononcez *Zoug;* canton de Suiſſe, le ſeptieme en rang. Il eſt borné au nord & au levant par celui de Zurich; au midi, par celui de Schwitz; & au couchant, par celui de Luzerne. C'eſt le pays des anciens *Tugeni.* Il n'a qu'environ 4 lieues de long, & autant de large; mais il eſt dédommagé de ſa petiteſſe par la bonté de ſon terroir. Les montagnes fourniſſent des pâturages; la plaine eſt fertile en blé, en vin, & en châtaignes. Il y a dans ce canton pluſieurs villages & deux bourgs, outre la capitale qui porte le même nom. Ses habitans ſont catholiques, & reconnoiſſent la juriſdiction ſpirituelle de l'évêque de Conſtance. Ils ſont alliés aux cantons de Luzerne, d'Ury, de Schwitz & d'Underwald; & quand ils s'aſſemblent, on les appelle ordinairement dans le pays *la ligue de cinq cantons.* (*D. J.*)

ZUG, (*Géogr. mod.*) prononcez *Zoug;* en latin moderne *Tugium;* ville de Suiſſe, capitale du canton de même nom, dans une belle campagne, ſur le bord oriental du lac de ſon nom, au pié d'une colline. C'eſt une jolie ville, dont les rues ſont grandes, larges, & les maiſons bien bâties. On y voit quatre édifices religieux, entre leſquels eſt l'égliſe collégiale de S. Oſwald. Le chef du canton, appellé *amman*, & dont la charge dure deux ans, réſide toujours à *Zug* avec la régence. Il eſt pris tour-à-tour dans les cinq communautés qui compoſent le canton. *Long. 26. 12. latit. 47. 10.* (*D. J.*)

ZUGAR, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la compte parmi les villes qui ſe trouvoient entre les fleuves Bagradas & Triton. (*D. J.*)

ZUJA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Eſpagne, dans l'Eſtramadoure. Elle tire ſa ſource de la Sierra-Morena, & ſe jette dans la Guadiana, un peu au-deſſus de Medelin. (*D. J.*)

ZUICKAU, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le margraviat de Miſnie, au cercle de Voigtland, ſur la Mulde. Elle eſt bien bâtie, & a, dans les montagnes de ſon voiſinage, des mines d'argent, autrefois abondantes, & maintenant épuiſées. *Long. 30. 28. latit. 50. 22.*

Langius (Rodolphe), gentilhomme de Weſtphalie & prevôt de l'égliſe cathédrale de Munſter, naquit à *Zuickau*, & mourut en 1519, à 81 ans. Il ſe diſtingua par ſa ſcience & par ſon zele pour la renaiſſance des lettres en Allemagne, & il en fut en effet le principal reſtaurateur. Il porta ſon oncle doyen de Munſter à y fonder une école, dont la direction fut donnée à des gens habiles, & Langius leur ouvrit ſa belle bibliotheque.

Les lettres ayant commencé à fleurir à *Zuickau*, Haguenbot, né dans cette ville, traduiſit du grec en latin les œuvres d'Hippocrate, Ætius, Æginete, & une bonne partie de Galien. Il employa plus de vingt ans à ce travail, & mourut en 1558, âgé de 58 ans. Le précepteur d'Haguenbot ayant cru que ce nom qui ſignifie en allemand le *fruit de l'églantier*, déſignoit le *fruit du cornouiller*, en latin *cornum*, le nomma *Cornarius*, & c'eſt ſous ce nom qu'il eſt connu par ſes ouvrages.

Il y a quelques autres gens de lettres nés à *Zuickau*, & dont les bibliographes allemands font mention; ſavoir, *Daumius* (Chriſtian), *Feller* (Joachim), *Haloander* (Gregoire), *Muncer* (Thomas), *Schmider* (Sigiſmond), *Stork* (Nicolas), *&c.* mais aucun d'eux n'a porté ſon nom au-delà du cercle de Voigtland. (*D. J.*)

ZUINGLIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ſecte de ſacramentaires du xvj. ſiecle, ainſi nommés de Ulric ou Huldric Zuingle leur chef, ſuiſſe de nation.

Cet héréſiarque, après avoir pris le bonnet de docteur à Bâle en 1505, & s'être enſuite diſtingué par ſes talens pour la prédication, fut pourvu d'une cure dans le canton de Glaris, & enſuite de la principale cure de la ville de Zurich. C'eſt-là que peu de tems après que Luther eut commencé à ſemer ſes erreurs, Zuingle en répandit auſſi de ſemblables contre le purgatoire, les indulgences, l'interceſſion & l'invocation des ſaints, le ſacrifice de la meſſe, le célibat des prêtres, le jeûne, *&c.* ſans toutefois rien changer au culte extérieur. Mais quelques années après, lorſqu'il crut avoir aſſez diſpoſé les eſprits, il eut en préſence du ſénat de Zurich une conférence avec les catholiques, qui fut ſuivie d'un édit, par lequel on abolit une partie du culte & des cérémonies de l'égliſe. On détruiſit enſuite les images, & enfin on abolit la meſſe.

Quoique Zuingle convint en pluſieurs points avec Luther, ils étoient cependant oppoſés ſur quelques articles principaux. Par exemple, Luther donnoit tout à la grace dans l'affaire du ſalut; Zuingle au contraire adoptant l'erreur des Pélagiens, accordoit tout au libre arbitre, agiſſant par les ſeules forces de la nature. Juſque-là qu'il prétendoit que Caton, Socrate, Scipion, Séneque, Hercule même & Théſée, & les autres héros ou ſages de l'antiquité, avoient gagné le ciel par leurs vertus morales. Quant à l'euchariſtie, Zuingle prétendoit que le pain & le vin n'y étoient que de ſimples ſignes ou des repréſentations nues du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt, auquel on s'unit ſpirituellement par la foi, au-lieu que Luther admettoit la préſence réelle, quoiqu'il ne convînt pas de la tranſſubſtantiation. Zuingle prétendoit que le ſens de figure dans ces paroles *hoc eſt corpus meum* lui avoit été révélé par un génie. Et pour appuyer cette explication, il citoit quelques autres paſſages de l'Ecriture où le verbe *eſt* équivaut à *ſignificat;* mais il ne faiſoit pas attention que la nature des choſes & les circonſtances n'ont nulle parité avec l'inſtitution de l'euchariſtie.

De tous les proteſtans, les *Zuingliens* ont été les plus tolérans, s'étant unis avec les Luthériens en Pologne & avec les Calviniſtes à Genève, quoiqu'ils différaſſent des uns & des autres dans des points capitaux, tels que ceux que nous venons de remarquer. Le Zuinglianiſme ſe gliſſa en Angleterre ſous le regne d'Edouard VI. où Pierre, martyr, qui étoit un pur *zuinglien*, fut appellé par le duc de Sommerſet, protecteur ou régent du royaume, pour travailler à la prétendue réformation; & il fit exclure du livre

des communes prieres tout ce qui avoit rapport à la préſence réelle & à la transſubſtantiation, qu'on n'avoit pas encore abjurées du tems d'Henri VIII. *Voyez* PRÉSENCE RÉELLE & TRANSSUBSTANTIATION.

ZULLICHAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne en Siléſie, dans la principauté de Croſſen, à 5 lieues de la ville de Croſſen, & à une lieue au nord de l'Oder. (*D. J.*)

ZULPHA, (*Géogr. mod.*) ville de Perſe, au voiſinage d'Iſpahan, dont elle eſt regardée comme un des fauxbourgs, n'en étant ſéparée que par la riviere de Senderou. Elle peut paſſer pour une aſſez grande ville, ayant environ demi-lieue de long, & près de la moitié de large. Les maiſons y ſont mieux bâties qu'à Iſpahan. Ses habitans ſont une colonie d'Arméniens, que le grand Cha-Abas amena en Perſe. Ils ont pluſieurs égliſes ou chapelles, un archevêque, des évêques, & quelques religieux francs. (*D. J.*)

ZULPICH *ou* ZULCH, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, enclavée dans le duché de Juliers, & dépendante de l'électorat de Cologne, ſur la riviere de Naſſel, à 4 lieues au midi de Juliers, & à égale diſtance au couchant de Bonn. On croit que c'eſt l'ancien *Tolbiacum*, connu par la bataille que Clovis y gagna l'an 496. *Long.* 24. 21. *latit.* 50. 30. (*D. J.*)

ZULUFDGILER, ſ. m. *terme de relation*, enfant de tribu chez les Turcs. Le ſerrail où on les tient eſt à un des coins de l'atméydan; on choiſit les *zulufdgilers* entre les enfans les mieux faits, & les plus capables d'inſtruction. Le nom de *zuluf* veut dire *mouſtache*, parce qu'on laiſſe croître à ces enfans ſur le haut de leur tête deux longues mouſtaches, contre l'ordinaire des Turcs, qui ont ordinairement la tête raſée. *Du Loir.* (*D. J.*)

ZUMAIA, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt chétive bourgade d'Eſpagne, dans le Guipuſcoa, près de l'Océan. (*D. J.*)

ZUMI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Strabon, *l. VII. p.* 290. les compte parmi les peuples qui furent ſubjugués par Maraboduus. (*D. J.*)

ZURARA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province entre Duero & Minho, ſur la gauche de la riviere, à 4 lieues de Porto, & vis-à-vis Villa-Condé. (*D. J.*)

ZURAWNO, (*Géog. mod.*) bourgade de Pokucie, au confluent de la Scevitz & du Nieſter. Elle eſt fermée d'un ſeul rempart de terre, ſans autre défenſe; mais elle eſt célebre par la paix qui s'y fit entre Nuradin ſultan & Sobieski roi de Pologne en 1676. Ce dernier prêt à périr avec toute ſon armée, employa tout ce que l'art de la guerre a de plus grand; & avec une contenance fiere, il obtint d'Ibrahim les conditions de paix les plus avantageuſes. Par ce traité de paix, la Pologne fut délivrée du tribut ignominieux que Mahomet IV. lui avoit impoſé. (*D. J.*)

ZUREND, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Kerman. *Long.* ſuivant les Géographes perſans, 73. 40. *latit.* 35. 13. (*D. J.*)

ZURICH, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Tigurum*, ville de Suiſſe, capitale du canton de ce nom, ſur le penchant de deux collines, à l'extrémité ſeptentrionale du lac de *Zurich*, d'où ſort la riviere de Limmat. Cette riviere partage la ville en deux parties inégales, qui communiquent l'une à l'autre par deux grands ponts de bois.

La ville de *Zurich* n'eſt pas ancienne; mais elle eſt une des plus conſidérables de la Suiſſe, pour ſa beauté & pour ſa puiſſance; elle eſt fortifiée par de larges foſſés revêtus de pierres de taille; ſes rues ſont propres, ſes maiſons aſſez bien bâties, & ſon hôtel-de-ville d'une belle ſymmétrie. Son arſenal compoſé de pluſieurs grands bâtimens, eſt le mieux fourni de toute la Suiſſe.

Il y a dans cette ville une bonne académie & une vieille bibliotheque aſſez bien entretenue. Les greniers publics ſont toujours fournis de bons blés; les hôpitaux ſont bien rentés; mais en prenant ſoin de pourvoir ces maiſons de charité de bons revenus, on a pris pour principe d'y ſoulager les pauvres, conformément à leur condition, ſans chercher à les loger en princes.

On ſait que la ville de *Zurich* embraſſa la réformation en 1524, & que Zwingle y contribua beaucoup par ſes prédications. Depuis ce tems-là cette ville a cultivé les ſciences, & a produit quelques ſavans illuſtres que nous nommerons dans la ſuite de cet article.

Les Zurichois imiterent le canton de Lucerne, & ſe formerent eux-mêmes en canton l'an 1351. La ville étoit impériale, & n'avoit jamais fait partie de la domination de la maiſon d'Autriche. Albert & Othon d'Autriche ayant formé le projet d'aſſiéger cette ville, les bourgeois s'unirent aux quatre cantons; ils s'emparerent du pays qui forme aujourd'hui le canton de Glaris, & obligerent Albert d'Autriche à les reſpecter.

La forme du gouvernement de la ville du *Zurich* tient de l'ariſtocratie & de la démocratie. Ce gouvernement eſt formé d'un grand & d'un petit conſeil, qui compoſent enſemble le nombre de deux cens douze membres. Le grand en a cent ſoixante-deux, & le petit quarante-huit: ce qui fait deux cens dix membres, auxquels il faut ajouter les deux chefs de l'état que l'on appelle *bourgmeſtres*. Chaque tribu bourgeoiſe fournit douze perſonnes pour le grand conſeil, & trois pour le petit.

La ville de *Zurich* eſt à 18 lieues au ſud-oueſt de Conſtance, à 15 au ſud-eſt de Baſle, & à 23 au nord-eſt de Berne. *Long.* ſuivant Caſſini & Scheuchzer, 26. 51'. 30". *latit.* 47. 22'.

Je ne dois pas oublier les noms de quelques ſavans nés dans cette ville.

Bibliander (Théodore) y prit naiſſance au commencement du xvj. ſiecle, & mourut de la peſte qui attaqua *Zurich* en 1564. Il avoit mis auparavant la derniere main à l'édition de la bible qui parut à *Zurich* en 1543, & que le rabin Léon de Juda avoit commencée. Bibliander a auſſi compoſé des commentaires latins ſur pluſieurs livres du vieux Teſtament. On eſtime ſa conſultation contre les Turcs, & ſon traité *de communi ratione linguarum.*

Geſner (Conrad) l'un des plus ſavans hommes du xvj. ſiecle, naquit en 1516, & mourut en 1565, à 49 ans. Ses principaux ouvrages ſont 1°. *hiſtoriæ animalium*, dont la meilleure édition eſt de Francfort, 1604, 5 vol. *in-fol.* 2°. *de chirurgiâ ſcriptores optimi*, *Tiguri*, 1555. *in-fol.* 3°. *epiſtolarum medicinalium lib. III. Tiguri*, 1577, *in-quarto*: 4°. *lexicon græco-latinum*: 5°. *bibliotheca authorum univerſalis*, *Tiguri*, 1545, *in-fol.* Ce dernier ouvrage eſt un des premiers dictionnaires hiſtoriques modernes, & qui mérite par conſéquent beaucoup d'indulgence pour les défauts & les fautes qu'on y trouve. Le pere Nicéron a donné l'article de cet illuſtre ſavant, conſultez-le.

Gualter (Rodolphe), gendre de Zwingle, naquit en 1519, & mourut en 1586, âgé de 67 ans. Il a commenté la plupart des livres du vieux & du nouveau Teſtament, & a publié ſous le nom d'Eubulus Dynaterus, *annotationes in verrinas Ciceronis.* Il ſe délaſſoit auſſi quelquefois à faire des vers latins qui ont été imprimés.

Heidegger (Jean-Henri), né près de *Zurich* en 1633, mourut dans cette ville en 1698, après avoir publié pluſieurs ouvrages théologiques, qui lui acquirent de la réputation.

Hottinger (Jean-Henri), l'un des fameux écrivains du xvij. ſiecle, & des plus verſés dans la littérature

orientale, naquit à *Zurich* en 1620, & commença à s'ériger en auteur à l'âge de 24 ans, pour attaquer ſur une matiere très-épineuſe, le célebre p. Morin; il entreprit de réfuter les diſſertations de ce théologien ſur le pentateuque ſamaritain. Ce coup d'eſſai fut ſon chef-d'œuvre; il intitula ſon ouvrage, *exercitationes anti-morinianæ;* & tous les proteſtans en firent d'autant plus d'éloges, que la matiere ne pouvoit pas être plus favorable à leur façon de penſer, puiſqu'Hottinger ſe battoit pour le texte hébreu de la bible, dont le p. Morin énervoit l'autorité de tout ſon pouvoir. Il voyagea aux frais de la ville de *Zurich*, dans les pays étrangers, & apprit les langues orientales ſous Golius. De retour dans ſa patrie, il ne ceſſa de produire livre ſur livre, dont vous trouverez le catalogue dans ſa vie écrite par Heidegger. Les principaux ſont 1°. *hiſtoria orientalis:* 2°. *bibliothecarius quadripartitus:* 3°. *theſaurus philologicus ſacræ Scripturæ:* 4°. *hiſtoria eccleſiaſtica:* 5°. *promptuarium ſive bibliotheca orientalis:* 6°. *etymologicum orientale:* 7°. *diſſertationes miſcellaneæ*, &c. Il n'a pas toujours gardé dans ſes écrits la modération convenable, & il les a donnés avec trop de précipitation; mais quoi qu'en diſe M. Arnauld, il eſt plus croyable dans ſes diſputes que ne l'étoit Allatius, parce qu'il réunit toutes les marques d'un homme de bonne foi. Allatius, grec de nation, & façonné en Italie, a plus de politeſſe & plus de tour; mais le zurichois a plus de candeur & de ſimplicité. Allatius dit de ſa tête tout ce qu'il lui plait: Hottinger allegue ſes témoins. Enfin *Zurich* le combla d'honneurs & de diſtinction; elle ne voulut que le prêter à l'électeur palatin, pour ranimer les études de l'univerſité d'Heidelberg. Au bout de ſix ans elle le rappella, & lui confia des affaires importantes. L'académie de Leyde le demanda pour être profeſſeur en théologie, & l'obtint enfin par la faveur des états de Hollande, auxquels M^rs. de *Zurich* crurent ne pouvoir refuſer cette marque de leur condeſcendance.

Comme il préparoit toutes choſes pour ſon voyage, il périt malheureuſement à 47 ans, le 5 Juin 1667, ſur la riviere qui paſſe à *Zurich*. Il s'étoit mis dans un bateau avec ſa femme, trois de ſes enfans, ſon beau-frere, un de ſes bons amis, & ſa ſervante, pour terminer le bail d'une terre qu'il avoit à deux lieues de *Zurich;* le bateau ayant donné ſur un pieu, que la crue de la riviere empêchoit de voir, ſe renverſa. Hottinger, ſon beau-frere & ſon ami ſe tirerent du péril à la nage; mais ils rentrerent dans l'eau, quand ils apperçurent le danger où le reſte de la troupe étoit encore. Ce fut alors qu'Hottinger périt; ſon ami & ſes trois enfans eurent la même deſtinée; ſa femme, ſon beau-frere & ſa ſervante furent les ſeuls ſauvés; il laiſſa quatre fils & deux filles qui ne ſe trouverent pas de ce triſte voyage.

Scheuchzer (les) ont tous honoré leur patrie par leurs ouvrages en médecine & en hiſtoire naturelle. Jean-Jacques Scheuchzer mort en 1733, à 61 ans, a donné une phyſique ſacrée ou hiſtoire naturelle de la bible, imprimée à Amſterdam, en quatre volumes *in-fol.* Jean Scheuchzer ſon frere fut nommé premier médecin de *Zurich*, & mourut en 1738. Jean-Gaſpard Scheuchzer, fils de Jean-Jacques, eſt mort avant ſon pere en 1729, & s'étoit déja fait connoître par une traduction en anglois de la belle hiſtoire du Japon de Kempfer.

Schweitzer (Jean-Gaſpar), en latin *Suicerus*, habile philologue du xvij. ſiecle, mourut en 1688 à 68 ans. On a de lui un ſavant lexicon, ou tréſor eccléſiaſtique des peres grecs, & d'autres ſavans ouvrages. La meilleure édition de ſon tréſor eccléſiaſtique eſt celle d'Amſterdam en 1728, en deux volumes *in-folio.*

Simler (Joſias) mort dans ſa patrie en 1576, à 45 ans, a donné quelques ouvrages d'hiſtoire & de théologie, outre un aſſez bon abrégé de la bibliotheque de Conrad Geſner.

Styckius (Jean-Guillaume), littérateur, né en 1542, mourut en 1607. Il s'eſt fait connoître par pluſieurs ouvrages, dont les principaux ſont 1°. *commentarius in Arriani periplum Ponti-Euxini & maris Erythræi:* 2°. *de ſacrificiis Judæorum & Ethnicorum:* 3°. *antiquitatum convivalium libri IV.* Dans le dernier ouvrage ſur les feſtins des anciens, l'auteur traite avec érudition la maniere dont les Hébreux, les Chaldéens, les Grecs, les Romains & pluſieurs autres nations faiſoient leur repas d'apparat, & les cérémonies qu'ils y obſervoient. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ZURICH, *canton de*, (*Géog. mod.*) canton de la Suiſſe, & le premier en rang. Il eſt borné au nord par le Rhin, qui le ſépare du canton de Schafhouſe; au midi par le canton de Schwitz, au levant par le Thourgaw & le comté de Toggenbourg, & au couchant par le canton de Zug.

Le territoire de ce canton fait partie du pays des anciens *Tigurini*, célebres dans l'hiſtoire romaine; car pluſieurs années avant que Jules-Céſar commandât dans les Gaules, les *Tigurini* avoient défait l'armée romaine, & tué le conſul Lucius Caſſius qui la commandoit, & ſon lieutenant Piſon qui avoit été conſul. Leur pays appellé anciennement *pagus Tigurinus*, s'étendoit juſqu'au lac de Conſtance; les anciens y marquent deux villes, l'une appellée *forum Tiberii*, & l'autre *Arbor fœlix*, qui eſt Arbon. Sous les rois francs, le *Pagus Tigurinus* s'appella *Durgau* ou *Turgau*, dans lequel pays de Turgau étoit Turig aujourd'hui *Zurich*, comme il paroît par une charte de Louis le germanique. Cette même charte nous apprend que l'on avoit commencé à prononcer *Zurige* pour *Turige*, ſuivant la coutume teutonique, où l'on change le T en Z.

Quand les cantons de la Suiſſe formerent une alliance fédérative, ils céderent la préſéance au canton de *Zurich*, à cauſe de la puiſſance, de la grandeur & de la richeſſe de la ville de *Zurich*. Ce canton conſerve encore cet honneur d'avoir le titre de premier entre les égaux; il ne préſide pas ſeulement aux dietes, mais il a le ſoin de les convoquer, en écrivant des lettres circulaires aux cantons, pour les informer des raiſons au ſujet deſquelles on les aſſemble, & pour les prier d'envoyer leurs députés avec les inſtructions néceſſaires. La ville de *Zurich* eſt comme la chancellerie de la Suiſſe, & c'eſt par ce motif que toutes les lettres des ſouverains y ſont portées.

Le canton de *Zurich* eſt d'une étendue conſidérable, & c'eſt le plus grand de la Suiſſe après celui de Berne. On diſtingue les baillifs qui le gouvernent, en trois claſſes: ceux de la premiere ſont appellés *adminiſtrateurs;* ils ont ſoin de recevoir les rentes, ſans exercer aucune juriſdiction, & ils ſont au nombre de dix: la ſeconde claſſe comprend les baillifs qui demeurent dans la ville de *Zurich*, & qui ne ſont point obligés d'en ſortir: ce ſont ceux qu'on nomme *baillifs intérieurs*, & on en compte dix-neuf; la troiſieme claſſe eſt celle des baillifs qui réſident dans les villages & dans les châteaux du canton, pour y exercer leur emploi; & ceux-ci ſont au nombre de treize. On compte cinq bailliages hors de l'enceinte du canton, & ces bailliages ont chacun leurs lois & leurs coutumes, auxquelles les baillifs ne peuvent rien changer dans l'adminiſtration de la juſtice. Il y a encore deux villes aſſez conſidérables, ſavoir Stein ſur le Rhin, & Wintherthour, qui ſont ſoumiſes à la ſouveraineté de *Zurich*, mais qui en même tems nomment leurs propres magiſtrats, & ſe gouvernent ſelon leurs lois.

Le terroir du canton de *Zurich* eſt un pays de montagnes & de plaines que les habitans ont ſoin de bien cultiver; il produit des grains, tandis que le lac & les rivieres fourniſſent du poiſſon; mais la principale richeſſe des habitans conſiſte dans leur commerce & leurs manufactures. *Zurich* eſt la capitale du canton. *Voyez ſon article.* (*D. J.*)

ZURICH, *lac de*, (*Géog. mod.*) lac de Suiſſe, dans le canton de ce nom. Il a environ une lieue de largeur & neuf de longueur. Il eſt formé par la riviere de Lint, qui en ſort à *Zurich* ſous le nom de *Lindmatt*. Il abonde en diverſes eſpeces de poiſſons, & ſes deux bords ſont garnis de vignobles, de prairies, de jardins, de petites maiſons de plaiſance & de chaumieres. (*D. J.*)

ZURITA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Caſtille vieille, au voiſinage de Tolede, & au bord du Tage; cette place eſt une commanderie de l'ordre de Calatrava. (*D. J.*)

ZURMENTUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* qui la marque dans les terres, la compte au nombre des villes ſituées au midi d'Adrumete. (*D. J.*)

ZURNAPA, ſ. m. (*Zoologie.*) nom arabe d'un animal fort ſingulier dans ſon eſpece, & qui paroît n'appartenir à aucun genre d'animaux connus; il eſt appellé par les Latins *camelopardalis*, & *giraffa* par les Orientaux. *Voyez* GIRAFFE.

On ne ſait point ſi cet animal rumine ou non; mais comme il a le pié fourchu, des cornes au front, qu'il manque de dents de devant à la mâchoire ſupérieure, & qu'il ſe nourrit de végétaux, il eſt plus que probable qu'il faut le ranger dans la claſſe des animaux ruminans.

C'eſt un bel animal, doux comme une brebis, & qui paroît né pour n'être pas ſauvage. Sa tête eſt faite comme celle du cerf; il a deux cornes obtuſes, velues & de la longueur de ſix doigts; la femelle les a ſeulement plus courtes que le mâle; ſes oreilles ſont larges & ſemblables à celles des bœufs, ainſi que ſa langue; ſon col eſt à-peu-près de ſept piés de long, droit & menu; ſa taille depuis la tête juſqu'à la queue, eſt d'environ dix-huit piés; ſa criniere eſt fort petite; ſes jambes ſont longues & minces, & celles de derriere très-courtes, en comparaiſon de celles de devant.

Sa queue va juſqu'au jarret, & eſt couverte d'un poil très-épais; il a le milieu du corps délié, & reſſemble au chameau dans toute ſon allure; quand il court, il leve enſemble les deux piés de devant, ſe couche ſur le ventre, poſe ſon col ſur ſes cuiſſes, & ſouffle comme le chameau. Quand il eſt debout, il a bien de la peine à paître l'herbe, à moins d'étendre beaucoup ſes jambes de devant, enſorte que la nature ſemble l'avoir créé pour ſe nourrir dans ſon état ſauvage, de feuilles d'arbres qu'il attrappe avec facilité. Sa moucheture ſur tout le corps eſt de la plus grande beauté, & a la maniere de celle du léopard. La couverture veloutée de ſes cornes ſembleroit indiquer qu'il appartient au genre des cerfs; mais ſa taille en differe totalement. (*D. J.*)

ZUROBARA ou *ZURIBARA*, (*Géogr. anc.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* Niger penſe que ce pourroit être aujourd'hui Temeſwar. (*D. J.*)

ZURZACH, (*Géog. mod.*) gros bourg de Suiſſe, dans le comté de Bade, ſur le bord du Rhin, à une lieue au-deſſus de l'embouchure de l'Aar dans ce fleuve, & à cinq milles de Keiſertoal. Ce bourg eſt fort connu par ſes foires autrefois célebres, aujourd'hui tombées dans une grande décadence. *Zurzach* dépend pour le civil du bailli de Bade, & pour le ſpirituel, de l'évêque de Conſtance; mais les deux religions, la catholique & la proteſtante, s'y profeſſent également.

On a enchâſſé dans la muraille de l'égliſe paroiſſiale, une pierre rompue, où l'on voyoit en 1535, un fragment d'inſcription antique qui portoit: *M. Junio. M. F. Volt. Certo. Dom. Vien. Veteran. Mil. Leg. XIII. Geminæ Certus & Amiantus Pii Hæredes Fecerunt.* Quelques-uns ont imaginé de cette inſcription que le *Certus* dont elle fait mention, avoit été le fondateur ou le réparateur de *Zurzach*; mais ce n'eſt-là qu'une imagination creuſe qui n'eſt appuyée d'aucun titre. (*D. J.*)

ZUTPHEN, (*Géog. mod.*) quartier des Pays-bas, dans la province de Gueldre, avec titre de comté. Ce comté a été un état poſſédé par des ſeigneurs héréditaires long-tems après l'érection de Gueldre en comté, & enſuite en duché. Aujourd'hui le comté de *Zutphen* eſt uni à la province de Gueldre; il eſt ſéparé du Velau par l'Yſſel du côté de l'occident; il a au nord l'Over-Yſſel, à l'orient l'évêché de Munſter, & au midi le duché de Cleves. On y compte ſix villes, ſavoir *Zulphen* ſon chef-lieu, Doesbourg, Groll, Doetecum, Lochem & Bredevorde. (*D. J.*)

ZUTPHEN, (*Géog. mod.*) ville des Provinces-Unies, dans la province de Gueldre, ſur le bord oriental de l'Yſſel, capitale du comté de même nom, à deux lieues au ſud-eſt de Déventer, à quatre d'Arnheim, à ſix au nord-eſt de Nimegue, & à vingt au levant d'Amſterdam. Cette ville bâtie depuis plus de huit ſiecles, eſt aujourd'hui bien fortifiée, & a été ſouvent attaquée. Elle fut priſe d'aſſaut l'an 1572, par Frédéric de Tolede, fils du duc d'Albe, qui traita les habitans avec la derniere barbarie. Le comte Maurice de Naſſau reprit cette ville ſur les Eſpagnols en 1591; & depuis lors elle eſt reſtée ſous la puiſſance des Provinces-Unies. Il eſt vrai que les François s'en rendirent maîtres en 1672; mais ils furent obligés de l'abandonner, ainſi que toute la Gueldre, en 1674. Le nom de *Zulphen* vient du mot *veenen*, qui dans la langue du pays ſignifie des *prairies*, & de celui de *zudt*, midi; c'eſt donc comme qui diroit *prairies méridionales. Long. 23. 45. latit. 52. 10.*

Pitiſcus (Samuel), littérateur, naquit à *Zulphen*, & mourut à Utrecht en 1717, à 90 ans. Il s'eſt fait connoître très-honorablement par ſon *Lexicon antiquitatum romanarum*, deux vol. *in-fol.* (*D. J.*)

ZUYDERZÉE *ou* ZUIDERZÉE, (*Géog. mod.*) grand golfe de l'Océan germanique, ſur la côte des Pays-bas, & qui ſépare la Friſe occidentale de la Friſe orientale. Ce golfe a été formé par l'inondation de la mer, qui étant entrée en 1225, ſelon Ubbo Emmius, par l'embouchure du Flévon (ou Flie) & de l'Ems, couvrit trente lieues de pays, dont il ne reſta que la côte, qui forma dans la ſuite pluſieurs îles qu'on nomme aujourd'hui *Texel*, *Eyerland*, *Fliland*, *Schelling & Ameland*. Ainſi la Weſt-Friſland ou Friſe occidentale, fut ſéparée de la Friſe orientale par une mer de dix ou douze lieues de large.

Le *Zuyderzée* ſignifie *mer du midi*; & ce golfe eſt ainſi nommé, parce qu'il eſt au midi du grand Océan, duquel il eſt ſéparé par les îles que nous venons de nommer, & qui s'étendent juſque vis-à-vis de la Friſe orientale. Le *Zuyderzée* baigne la nord-Hollande ou Weſt-Friſe, la Hollande méridionale, le duché de Gueldres, la ſeigneurie d'Utrecht, celle d'Over-Iſſel & celle de Friſe. (*D. J.*)

ZUZ, ſ. m. (*Monnoie des Hébreux.*) nom d'une eſpece de monnoie des Hébreux qu'on croit avoir été du poids & de la valeur d'un denier romain d'argent; mais ce mot ne ſe trouve que dans la verſion ſyriaque du nouveau Teſtament, & la vulgate l'a rendue par drachme. (*D. J.*)

ZUZIDAVA, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* (*D. J.*)

ZW

ZWEYBRUCK, (*Géog. mod.*) en latin *Bipontium*, ville d'Allemagne capitale du Duché de Deux-Ponts, entre Sarbruck & Caſeloutre. Les François nomment cette ville *Deux-Ponts ; voyez* en l'article ſous ce mot, ainſi que celui du duché de ce nom. (*D. J.*)

ZWINGENBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle du Haut-Rhein, au landgraviat de Heſſe-Darmſtadt, entre Heidelberg & Francfort. *Longit.* 26. 12. *latit.* 49. 45. (*D. J.*)

ZWOL, *& par quelques-uns* SWOL, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans la province d'Over-Yſſel, au pays de Zallant; elle eſt bâtie ſur une éminence, près de la riviere d'Aa, qui en arroſe les foſſés, à une lieue de Deventer & à deux de Campen. C'eſt une place aſſez grande & fortifiée très-régulierement dans une ſituation avantageuſe, parce que c'eſt le paſſage ordinaire de la Hollande, vers les frontieres de Friſe, de Groningue & d'Over-Yſſel. *Zwol* étoit autrefois libre & impériale, & elle ſe joignit avec Deventer & Campen, à la ligue des autres villes anſéatiques. Willebrand de Oldenbourg, évêque d'Utrecht, la fit fermer de murailles l'an 1233. Elle tomba ſous la puiſſance des Etats Généraux l'an 1580; & cette même année l'exercice de la religion catholique romaine y fut ſupprimé. Sa magiſtrature conſiſte en huit échevins & autant de conſeillers qu'on change tous les ans par élection de douze perſonnes, qu'on choiſit dans le conſeil de la ville qui eſt compoſé de quarante huit des principaux bourgeois. *Long.* 23. 42. *latit.* 52. 31.

Lorſque la réformation s'établit à *Zwol*, il y avoit pluſieurs maiſons de religieux & de religieuſes, & entr'autres deux maiſons de chanoines, dont l'une eut pour prieur le frere de Thomas à-Kempis.

Mais quelque tems après, *Torrentinus* (Hermannus), né dans cette ville, devint le reſtaurateur des Belles-Lettres dans les Pays-Bas, à l'imitation de Rodolphe Agricola ſon précepteur, qui avoit tant contribué à les rétablir en Allemagne. Torrentinus ſe diſtingua par divers ouvrages, & principalement par ſon *Elucidarius carminum & hiſtoriarum*, qui tout petit & tout ſuccint qu'il eſt, ſe trouve néanmoins le véritable original de ces vaſtes & immenſes compilations, dont la trop grande & trop peu judicieuſe étendue nous fatigue plus aujourd'hui qu'elle ne nous ſoulage. Je parle de ces grands dictionnaires hiſtoriques, dont le plan plus judicieuſement rempli nous ſeroit d'une extrême utilité.

Il y a eu quantité d'éditions du petit ouvrage de Torrentinus en différens tems, en différens lieux, en différentes formes, & toujours augmentées par les éditeurs. La premiere eſt à Haguenaw en 1510. Robert Etienne en donna une nouvelle beaucoup meilleure & beaucoup plus ample en 1541 *in-8°*. Charles Etienne publia le même ouvrage en 1553, *in-4°*. Morel le fit réimprimer ſous le titre de *Dictionarium hiſtoricum, geographicum, poeticum, autore Carolo Stephano*, Paris, 1567.

Ce dictionnaire prit une faveur ſi ſinguliere, qu'il s'en fit conſécutivement plus de trente éditions, auxquelles ſuccéda celle de Nicolas Lloyd donnée à Londres en 1670 *in-fol.* Enſuite Hofmann mit au jour ſon *Lexicon univerſale*, *Baſileæ*, 1677, en deux vol. & en 1683 en trois vol. *in-fol.* En France parut le *Dictionnaire hiſtorique* de Louis Morery, dont la premiere édition eſt de Lyon 1673, en un volume *in-4°*. La vingtieme édition, faite avec beaucoup de négligence, ainſi que toutes les autres, a été publiée en Hollande en 1740, en huit vol. *in-fol.* Le plus court ſeroit de refondre l'ouvrage en entier, le réduire à moitié, & en élaguer tous les articles de géographie & de généalogie. (*D. J.*)

ZY

ZYDRITES, en latin *Zydritæ*, (*Géog. anc.*) Arrien, dans ſon périple du Pont-Euxin, *page 11.* fait mention d'un peuple de ce nom, & dit que ce peuple, qui étoit voiſin des Machelones, des Hénioques & des Laziens, obéiſſoit à un roi nommé *Pharaſmanus*. Il y en a qui veulent que ces *Zydrites* d'Arrien ſoient les Siliſſes de Procope, les Zeuliens & les Cercites de Strabon; & le p. Hardouin croit que ce ſont les *Ampreutæ* de Pline. (*D. J.*)

ZYGACTES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Thrace, près de la ville de Philippes, ſelon Appien, *Bel. civ. lib. IV.* qui dit que ce fut au paſſage de ce fleuve que le chariot de Pluton ſe rompit lorſqu'il emmenoit Proſerpine, & que c'eſt en mémoire de cet accident que les Grecs avoient donné le nom de *Zygactes* au fleuve. L'édition de Tollius lit dans la traduction latine *Zygaſtes*, au lieu de *Zygactes*. (*D. J.*)

ZYGÆNA, ſ. m. (*Ichthyologie.*) ζύγαινα, grand poiſſon cétacée du genre des *ſquali*, ſelon le ſyſtème d'Artedy.

C'eſt un poiſſon extrêmement ſingulier & remarquable, en ce qu'il differe de tous les poiſſons du monde par la figure de ſa tête, car elle n'eſt pas placée comme dans tous les autres poiſſons longitudinalement avec le reſte du corps; mais elle eſt placée tranſverſalement comme la tête d'un maillet ou d'un marteau ſur ſon manche. Cette tête ainſi poſée forme un demi-cercle au front, & ce demi-cercle eſt ſi tranchant dans les bords, que quand ce poiſſon nage avec violence, il peut couper les autres poiſſons qu'il rencontre ſur ſon paſſage. Ses yeux ſont très-gros & placés à chaque bout de la tête, enſorte qu'ils peuvent mieux voir en bas, en haut, & de côté.

Dans la partie ſupérieure de ſon front, près des yeux, il y a de chaque côté un grand trou oblong qui lui ſert, ſoit pour entendre ſoit pour ſentir, ou peut-être pour ces deux choſes. Sa gueule eſt très-grande, placée ſous la tête & garnie de trois rangs de dents, larges, fortes, pointues, & tranchantes dans les bords. Sa langue eſt auſſi grande que celle de l'homme; ſon dos eſt noir, ſon ventre blanc. Sa queue eſt compoſée de deux nageoires inégales; il a un cou au bout duquel eſt un conduit qui porte la nourriture dans ſon eſtomac. Son corps eſt très-long & arrondi; il n'eſt point couvert d'écailles, mais d'une peau fort épaiſſe.

On le prend dans la Méditerranée, & quelquefois en différens endroits de l'Océan; il eſt partout également horrible à voir; il a la chair dure, de mauvais goût & de mauvaiſe odeur; auſſi les matelots qui le rencontrent prétendent qu'il leur porte malheur. Les Phyſiciens en jugent autrement, & le regardent avec admiration: on le trouvera gravé en ſon lieu dans les planches de cet ouvrage. Rondelet appelle ce poiſſon le *marteau*, & cette dénomination lui convient en effet. (*D. J.*)

ZYGÆNA, (*Géogr. anc.*) île du golfe arabique. Ptolomée, *l. VI. c. 7.* la marque dans la partie ſeptentrionale de ce golfe, environ à la hauteur de la ville de Bérénice. (*D. J.*)

ZYGIES, (*Géog. anc.*) peuples de la Libye extérieure. Ptolomée, *l. IV. ch. v.* les place vers la côte de la mer Méditerranée, au couchant du nôme maréotide. (*D. J.*)

ZYGI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie. Strabon, *l. II. p. 129. & l. II. p. 492.* & Etienne le géographe, les comptent parmi les peuples qui habitoient le boſphore cimmérien pris dans un ſens étendu; & le premier les place entre les *Athæi* & les *Heniochi*. Les *Zygi* étoient des peuples féroces adonnés à la pira-

terie, & qui habitoient un pays d'accès difficile. (*D. J.*)

ZYGIANA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Asie mineure, dans la Bithynie, selon Ptolomée, *l. V. c. I.* (*D. J.*)

ZYGOMA, s. m. (*Anatomie.*) c'est l'os de la tête communément appellé *os jugale*. *Voyez* Os. Ce mot vient de ζευγνυμαι, *jungo*. Ainsi ζygoma, à proprement parler, est la jointure de deux os.

Le ζygoma n'est point un seul os, mais l'union & l'assemblage de deux apophyses ou éminences d'os, l'une de l'os temporal, l'autre de l'os de la pommette. *Voyez Planches de l'Anatomie, & leur explic.* Ces deux éminences ou apophyses sont jointes par une suture appellée ζygomatique. *Voyez* ZYGOMATIQUE.

ZYGOMATIQUE, s. m. (*Anatomie.*) se dit de l'arcade qui s'observe entre l'angle externe de l'orbite & le trou auditif externe, & qu'on appelle aussi ζygoma. *Voyez* ORBITE AUDITIF & ZYGOMA.

On donne aussi ce nom aux deux apophyses qui la forment, dont l'une, qui est produite par l'os temporal, a sa base vers le trou auditif, & se portant horisontalement, vient s'engrener avec une autre bien plus courte produite par l'os de la pommette. *Voyez* TEMPORAL, POMMETTE, *&c.*

Le grand ζygomatique est un muscle situé obliquement sur les joues entre la commissure des levres & l'os de la pommette; il vient de l'apophyse ζygomatique, & en passant obliquement il va s'insérer à l'angle des levres.

Le petit ζygomatique vient de la partie moyenne de l'os de la pommette, & va en s'unissant avec quelques fibres de l'orbiculaire des paupieres, se terminer à la levre supérieure, environ au-dessus des dents canines.

ZYGOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Colchide; Strabon, *l. XII. p. 548.* qui en parle, semble la placer près de Trapezunte; & Etienne le géographe croit qu'elle appartenoit au peuple *Zygi*. (*D. J.*)

ZYGOSTATE, s. m. (*Littérat.*) ζυγοστάτης, magistrat qui chez les Grecs étoit établi pour veiller aux poids d'usage dans le commerce, & empêcher qu'on ne se servît ni de faux poids ni de fausses balances. Ce mot vient de ζυγος, *balance*; & le droit qu'on payoit pour la pesée des marchandises, se nommoit en conséquence ζυγοστικον. (*D. J.*)

ZYGRIS, (*Géog. anc.*) ville du nôme de Lybie sur la côte. Ptolomée, *liv. IV. c. v.* ne lui donne que le titre de *villa*. Elle est appellée *Zygræna* dans le concile de Chalcédoine. Le nom moderne est *Solonet*, selon Castald. (*D. J.*)

ZYMOLOGIE, s. f. (*Chimie.*) c'est-à-dire discours, science, traité sur la fermentation; c'est un terme moderne, ainsi que la belle doctrine de cette partie curieuse de la Chimie exposée dans plusieurs articles de ce Dictionnaire. *Voyez* FERMENTATION, EFFERVESCENCE, MIXTION, PUTRÉFACTION, *&c.* (*D. J.*)

ZYMOSIMETRE, s. m. (*Physiq. générale.*) c'est un instrument proposé par Swammerdam, dans son traité latin de la respiration, pour mesurer le degré de la fermentation que cause le mélange des matieres qui en sont susceptibles, & connoître quelle est la chaleur que ces matieres acquierent en fermentant, comme aussi le degré de chaleur des animaux. Boerrhaave a profité de cette belle idée de Swammerdam, en engageant Fahrenheit à faire des thermometres de mercure, qui mesurent tous les degrés de froid & de chaud, depuis vingt degrés au-dessous de la glace, jusqu'à la chaleur des huiles bouillantes. (*D. J.*)

ZYRAS, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace. Pline, *liv. IV. c. xj.* dit que ce fleuve mouilloit la ville de Dionysiopolis. Le pere Hardouin, au lieu de *Zyras* écrit *Ziras*. (*D. J.*)

Z Z

ZZUÉNÉ *ou* ZZEUENE, (*Géog. anc.*) ville située sur la rive orientale du Nil, dans la haute Egypte, au voisinage de l'Ethiopie. *Voyez* SYÉNÉ.

C'est ici le dernier mot géographique de cet Ouvrage, & en même tems sans doute celui qui fera la clôture de l'Encyclopédie.

« Pour étendre l'empire des Sciences & des Arts, » dit Bacon, il seroit à souhaiter qu'il y eût une cor» respondance entre d'habiles gens de chaque classe; » & leur assemblage jetteroit un jour lumineux sur » le globe des Sciences & des Arts. O l'admirable » conspiration! Un tems viendra, que des philoso» phes animés d'un si beau projet, oseront prendre » cet essor! Alors il s'élevera de la basse région des » sophistes & des jaloux, un essain nébuleux, qui » voyant ces aigles planer dans les airs, & ne pou» vant ni suivre ni arrêter leur vol rapide, s'efforcera » par de vains croassemens, de décrier leur entre» prise & leur triomphe ». (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

FIN DU DIX-SEPTIEME ET DERNIER VOLUME.

ARTICLES

ARTICLES OMIS.

A

ACTES D'ARCHÉLAUS, (*Hiſt eccléſ.*) ce ſont les *actes* de deux diſputes qu'on prétend qu'Archélaüs, évêque de Chaſcar, eut avec l'héréſiarque Manès en Méſopotamie. Archélaüs l'invita, diſent les hiſtoriens eccléſiaſtiques, à deux conférences publiques vers l'an 278, en préſence d'un grand nombre de païens, & prit les philoſophes pour juges. Manès fut vaincu, arrêté par les gardes du roi, & mis en priſon. On trouve le nom d'Archélaüs dans le martyrologe romain, ſur le 26 de Décembre.

Les *actes* des deux diſputes qu'il eut avec Manès, ont été publiés par Laurent-Alexandre Zacagni, garde de la bibliotheque du Vatican à Rome, dans ſes *collectanea monumentorum veterum eccleſiæ græcæ & latinæ*, & ſous ce titre: *Archelaï epiſcopi acta diſputationis cum Manete hæreſiarchâ, latinè ex antiquâ verſione.* S. Epiphane, S. Jérôme & Héraclien évêque de Chalcédoine, parlent de ces *actes*; mais ils ne conviennent pas ſur le nom de celui qui les a rédigés par écrit. Les deux premiers croient que c'eſt Archélaüs lui-même, & Héraclien les attribue à un certain Hégémonius. S. Jérôme prétend que l'ouvrage fut d'abord écrit en ſyriaque par Archélaüs; on ſoupçonne que c'eſt Hégémonius qui le traduiſit en grec: pour le traducteur latin, tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'il a vécu après S. Jérôme & avant le ſeptieme ſiecle.

Henri de Valois, à la fin de ſes notes ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique de Socrate, avoit publié des fragmens conſidérables de ces *actes*, avec la lettre d'Archélaüs à Diodore, ſur un manuſcrit de la bibliotheque ambroiſienne, qui lui avoit été communiqué par Emeric Bigot. M. Zacagni a confronté ces fragmens avec le manuſcrit dont il s'eſt ſervi, & qui a été tiré de la bibliotheque de l'abbaye du mont Caſſin.

Enfin, le ſavant Jean-Albert Fabricius a publié les *actes* d'Archélaüs ſur l'édition de Zacagni, dans ſon ſpicilége des peres du troiſieme ſiecle, qu'il a joint au ſecond volume des œuvres de S. Hyppolite, imprimées à Hambourg en 1718, in-folio. Mais ſuivant ſa propre remarque, quoique ſon édition ſoit beaucoup plus complette que celle de Henri de Valois, ces actes paroiſſent cependant tronqués vers la fin, & en divers autres endroits, par le copiſte ou l'abréviateur.

Sans entrer dans le détail du contenu de ces *actes*, nous nous contenterons de remarquer qu'Archélaüs y enſeigne, que ce ne furent point les Iſraélites qui firent le veau d'or dans le déſert, mais les Egyptiens qui s'étoient mêlés parmi eux, & qui avoient voulu être les compagnons de leur fuite. Quant aux raiſons ſur leſquelles Manès appuyoit ſes opinions, l'on voit par la diſpute que les argumens de Manès étoient ſi ſubtils, qu'on a bien de la peine à les comprendre. Archélaüs ayant réduit ſon adverſaire au ſilence, ne lui épargne point les épithetes les plus injurieuſes.

Cependant comme ces *actes* de la diſpute d'Archélaüs avec Manès ſont l'unique ſource d'où les anciens & les modernes ont tiré l'hiſtoire de ce fameux héréſiarque, la piece eſt importante, & mérite bien d'être examinée de près. Perſonne n'en avoit révoqué en doute l'authencité, que M. Zacagni a tâché d'établir; mais un illuſtre critique de notre tems, M. de Beauſobre, qui a répandu de grandes lumieres ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique, a entrepris de prouver la ſuppoſition de ces *actes*, & l'inconſiſtance de la plûpart des faits qu'ils contiennent.

Il eſt bon de rapporter auparavant les raiſons ſur

A

leſquelles M. Zacagni fonde l'authenticité des *actes d'Archélaüs*. Ses preuves ſont, 1°. que S. Epiphane en a cité & copié une partie l'an 376; 2°. que Socrate, qui a écrit l'an 439, en a tiré ce qu'il dit de Manès ou de Manichée dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique; 3°. qu'Heraclien, dont il ne marque pas le tems, mais que Cave met à la fin du ſixieme ſiecle, s'en eſt ſervi contre les Manichéens; 4°. qu'ils ſont cités dans une ancienne *chaine grecque* ſur S. Jean. Tout cela prouve bien que ces *actes* ſont anciens, mais cela décide-t-il pour leur authenticité?

M. Zacagni convient lui-même que ces *actes* ne ſont pas parvenus entiers juſqu'à nous, & il ſe fonde ſur ce que Cyrille de Jéruſalem rapporte des argumens de Manès, & des réponſes d'Archélaüs qui ne ſe trouvent point dans ces *actes*. Mais M. de Beauſobre prétend que tout ce morceau eſt de l'invention de Cyrille, parce que s'"il y a quelque lacune dans les *actes*, ce n'eſt point au commencement de la conférence: tout y eſt plein, tout y eſt entier & bien ſuivi. D'ailleurs, la conférence commença par la queſtion des deux principes, & non par celle de l'ancien Teſtament, qui ne fut agitée qu'après celle-là; au-lieu que ce que rapporte Cyrille, comme dit à l'ouverrure de la conférence, regarde la queſtion de l'ancien Teſtament.

Les raiſons qu'apporte M. Zacagni pour concilier les ſentimens oppoſés ſur l'auteur des *actes d'Archélaüs*, ſont combattues par une difficulté inſurmontable; c'eſt que ſi les diſputes d'Archélaüs avoient été écrites ou traduites en grec dès l'année 278, les auteurs grecs que nous avons depuis ce tems-là juſqu'à Cyrille de Jéruſalem, les auroient connues, & en auroient parlé. M. de Beauſobre croit qu'Hégémonius eſt l'unique auteur de cette hiſtoire, & qu'il l'a inventée, ou qu'il la tenoit de quelque méſopotamien, peut-être de Tyrbon qui avoit vu Manichée, qui avoit été de ſa ſecte, & qui avoit fait à Hégémonius un conte, qu'il a enſuite embelli de quantité de circonſtances de ſon invention. Ce qui appuie ce ſentiment, c'eſt qu'on ne trouve aucun auteur Syrien qui ait fait mention ni d'Archélaüs, ni de ſes diſputes avec Manès.

Ainſi, la prétendue diſpute de Chaſcar paroît entierement ſuppoſée. Nous diſons expreſſément *la diſpute de Chaſcar*, parce que nous ne voulons ni affirmer que Manès ait eu des conférences avec un évêque orthodoxe ſur ſes erreurs, ni le nier. Mais il s'agit de ſavoir s'il a eu une diſpute publique dans une ville de Méſopotamie ſoumiſe aux Romains, & nommée Chaſcar, comme le portent les *actes* que nous avons. Or comme il n'y a point de ville qui réuniſſe ces caracteres, il paroît qu'on eſt en droit de conclure que la diſpute eſt ſuppoſée, puiſque l'auteur en place la ſcene dans un lieu qui ne ſe trouve point. Envain M. Zacagni prétend que Chaſcar eſt Carrès, place fameuſe par la défaite de Craſſus, M. Aſſeman, ſavant maronite, a démontré la fauſſeté de cette opinion, & a prouvé qu'il n'y avoit point d'évêque à Carrès du tems de Manès. Ces *actes* ſont donc faux dans les circonſtances les plus eſſentielles, & dans leſquelles il eſt impoſſible qu'il y ait erreur. L'évêque d'une ville peut-il ignorer dans quelle province elle eſt ſituée, & qui en eſt le ſouverain?

Si le théatre de la diſpute mal placé annonce la ſuppoſition de la piece, la diſpute même ne la décele pas moins. L'auteur de ces *actes* aſſure qu'elle ſe fit dans une ville romaine qui étoit épiſcopale, & dans

laquelle la religion Romaine étoit floriſſante. Jamais *acte* ne fut plus ſolemnel : il ſe paſſe dans la ſalle d'un romain illuſtre ; quatre juges païens y préſident, c'eſt l'élite de ce qu'il y a de plus ſavant dans la ville. Manès y paroît en perſonne avec ſes principaux diſciples. Il a pour antagoniſte Archélaüs, un des plus ſavans évêques d'Orient. Tout le peuple chrétien, les païens mêmes, ſont témoins de cette mémorable action, & confirment par leurs applaudiſſemens la ſentence que les juges prononcent en faveur de l'évêque & de la foi chrétienne. La nouvelle d'un événement ſi public, ſi important & ſi glorieux à l'Egliſe, dut ſe répandre dans toutes les égliſes d'Orient ; cependant l'Orient n'en paroît informé que plus de ſoixante-dix ans après, & l'Afrique l'ignoroit encore au cinquieme ſiecle, puiſque S. Auguſtin n'en parle point.

Euſèbe publia ſon hiſtoire eccléſiaſtique environ cinquante ans après la mort de Manès : il y parle de cet héréſiarque & de ſon héréſie ; mais il ne dit pas un mot de ſes diſputes avec Archélaüs. Or on ne peut ſuppoſer, ni qu'il eût ignoré un événement ſi public, qui étoit arrivé près d'un demi-ſiecle auparavant, ni qu'il eût négligé & ſupprimé un événement ſi mémorable. On peut bien trouver des omiſſions dans Euſèbe, il y en a quelquefois d'affectées, mais on ne peut alléguer aucunes raiſons de ſon ſilence dans cette occaſion. Il n'a point ſupprimé les diſputes d'Archélaüs par des raiſons de prudence & d'intérêt ; il ne l'a point fait par mépris pour un événement qu'on regarde avec raiſon comme un des plus mémorables de l'hiſtoire eccléſiaſtique. Il faudra donc dire qu'il l'a ignoré : mais ni le caractere d'Euſèbe, l'un des plus ſavans & des plus laborieux évêques de l'égliſe, ni l'importance & la notoriété de l'événement ne permettent de croire qu'il ſoit échappé à ſa connoiſſance.

Au ſilence d'Euſèbe, il faut ajouter celui de tous les écrivains grecs juſqu'à Cyrille de Jéruſalem, quoiqu'ils aient ſouvent eu occaſion de parler de Manès & de ſon héréſie, & qu'ils en aient parlé en effet. Les auteurs orientaux n'en diſent rien non-plus. S. Ephrem, qui étoit de Niſibe en Méſopotamie, naquit ſous Conſtantin, & tout proche du tems de Manès, & mourut ſous Valens vers l'an 373 ; il paſſa la plus grande partie de ſa vie à Edeſſe, dans la même province. Il parle de Manès & de ſon héréſie dans ſes hymnes & dans ſes autres ouvrages, mais on n'y trouve aucune trace des diſputes d'Archélaüs contre Manès.

Grégoire Abulpharage, primat des Jacobites d'Orient, dans ſes dynaſties où il parle des principaux héréſiarques, & de Manès en particulier ; Eutychius, patriarche d'Alexandrie, dans ſes annales ; d'Herbelot, dans ſa bibliotheque orientale ; & Hyde, dans ſon hiſtoire de Manès, qui ont tous deux puiſé dans les mêmes ſources ; tous ces auteurs gardent un profond ſilence ſur les diſputes d'Archélaüs. M. Aſſemane lui-même n'allegue aucun auteur ſyrien qui en ait parlé ; cet évêque ſi célebre paroît inconnu dans ſa patrie : c'eſt ce qui eſt incompréhenſible.

Il eſt vrai que M. l'abbé Renaudot cite un ancien auteur égyptien nommé Sévère, qui fut évêque d'Aſmonine, & qui fleuriſſoit vers l'an 978. Celui-ci nous donne une hiſtoire de la conférence d'Archélaüs avec Manichée : elle eſt plus ſimple & plus naturelle à divers égards, que celle des *actes* ; mais très-fauſſe à d'autres, & par-deſſus tout, il y a entre les deux relations de grandes contradictions.

De toutes ces réflexions, il ſemble réſulter aſſez naturellement que les diſputes d'Archélaüs avec Manès, ne ſont au fond qu'un roman compoſé par un grec, dans la vue de réfuter le manichéiſme, & de donner à la foi orthodoxe l'avantage d'en avoir triomphé, en confondant le chef de l'héréſie qui la défendoit en perſonne ; & il n'y a aucune apparence que l'auteur ait travaillé ſur des mémoires ſyriaques ; il eſt inconcevable que ces mémoires euſſent échappé aux auteurs ſyriens, & qu'on n'en trouvât aucune trace dans leurs ouvrages.

Je finis par remarquer que le prétendu Archélaüs, qu'on nous donne pour un ſaint évêque, avoit néanmoins d'étranges ſentimens. Selon lui, J. C. n'eſt le fils de Dieu que depuis ſon baptême ; ſelon lui, il n'y a que la ſeule ſubſtance divine qui ſoit inviſible ; toutes les créatures ſpirituelles, anges & archanges, ſont néceſſairement viſibles ; ſelon lui, les ténebres ne ſont que l'effet d'un corps opaque qui intercepte la lumiere. Pour cela, il ſuppoſe qu'avant la création du ciel, de la terre & de toutes les créatures corporelles, une lumiere conſtante éclairoit tout l'eſpace, parce qu'il n'y avoit aucun corps épais qui l'empêchât de ſe répandre.

Après tout, les *actes* dont il s'agit ayant été forgés par Hégémonius, c'eſt proprement ſur ſon compte que l'on doit mettre tous ces ſentimens, & non ſur celui d'Archélaüs, qui n'a vraiſemblablement jamais exiſté, puiſqu'il n'en eſt parlé nulle part que ſur la foi de ces *actes* ſuppoſés. *Voyez* l'hiſt. critique du manichéiſme de M. de Beauſobre, & le dictionn. de M. de Chaufepié. (*D. J.*)

AFFABILITÉ, ſ. f. (*Morale.*) l'*affabilité* eſt une qualité qui fait qu'un homme reçoit & écoute d'une maniere gracieuſe ceux qui ont affaire à lui.

L'*affabilité* naît de l'amour de l'humanité, du deſir de plaire & de s'attirer l'eſtime publique.

Un homme affable prévient par ſon accueil ; ſon attention le porte à ſoulager l'embarras ou la timidité de ceux qui l'abordent. Il écoute avec patience, & il répond avec bonté aux perſonnes qui lui parlent. S'il contredit leurs raiſons, c'eſt avec douceur & avec ménagement ; s'il n'accorde point ce qu'on lui demande, on voit qu'il lui en coûte ; & il diminue la honte du refus par le déplaiſir qu'il paroit avoir en refuſant.

L'*affabilité* eſt une vertu des plus néceſſaires dans un homme en place. Elle lui ouvre le chemin à la vérité, par l'aſſurance qu'elle donne à ceux qui l'approchent. Elle adoucit le joug de la dépendance, & ſert de conſolation aux malheureux. Elle n'eſt pas moins eſſentielle dans un homme du monde, s'il veut plaire ; car il faut pour cela gagner le cœur, & c'eſt ce que ſont bien éloignés de faire les grandeurs toutes ſeules. La pompe qu'elles étalent offuſque le ſenſible amour-propre ; mais ſi les charmes de l'*affabilité* en temperent l'éclat, les cœurs alors s'ouvrent à leurs traits, comme une fleur aux rayons du ſoleil, lorſque le calme regnant dans les cieux, cet aſtre ſe leve dans les beaux jours d'été à la ſuite d'une douce roſée.

La crainte de ſe compromettre n'eſt point une excuſe recevable. Cette crainte n'eſt rien autre choſe que de l'orgueil. Car ſi cet air fier & ſi rebutant que l'on voit dans la plûpart des grands, ne vient que de ce qu'ils ne ſavent pas juſqu'où la dignité de leur rang leur permet d'étendre leurs politeſſes ; ne peuvent-ils pas s'en inſtruire ? D'ailleurs ne voient-ils pas tous les jours combien il eſt beau & combien il y a à gagner d'être affable, par le plaiſir & l'impreſſion que leur fait l'*affabilité* des perſonnes au-deſſus d'eux ?

Il ne faut pas confondre l'*affabilité* avec un certain patelinage dont ſe maſque l'orgueil des petits eſprits pour ſe faire des partiſans. Ces gens-là reçoivent tout le monde indiſtinctement avec une apparence de cordialité ; ils paroiſſent prévenus en faveur de tous ceux qui leur parlent, ils ne déſapprouvent rien de ce qu'on leur propoſe ; vous diriez qu'ils vont tout entreprendre pour vous obliger. Ils entrent dans vos vues, vos raiſons, vos intérêts ; mais ils tien-

nent à tous le même langage ; & le contraire de ce qu'ils ont agréé, reçoit, le moment d'après, le privilege de leur approbation. Ils vifent à l'eſtime publique, mais ils s'attirent un mépris univerſel. *Article de M. MILLOT, curé de Loiſey, diocèſe de Toul.*

AFFUTS, ſ. m. pl. *en terme d'Artillerie*, ſont des machines ſur leſquelles on monte les différentes bouches à feu, pour pouvoir s'en ſervir utilement & commodément, ſuivant l'uſage de chaque genre. De-là les *affuts* de canon, de mortier & d'obuſier.

Il y a trois ſortes d'*affuts* de canon, qu'on peut nommer *réguliers*. Une à hauts rouages pour le ſervice de campagne principalement, mais qui peut auſſi ſervir dans les places ; & deux à roulettes, dont une pour le ſervice des places uniquement, & l'autre pour la marine : on appelle ceux-ci *affuts marins*, & ceux-là *affuts de place* ou *bâtards*.

Les *affuts* à hauts rouges ſont les principaux pour le ſervice de terre, parce qu'on peut les employer dans les places auſſi-bien qu'en campagne, pour peu qu'un rempart ſoit d'une conſtruction raiſonnable.

Cette portion de l'*affut* ſur laquelle on poſe immédiatement le canon, s'appelle *corps d'affut*. Il eſt compoſé de deux flaſques, de l'eſſieu, de la ſemelle & de quatre entretoiſes qui uniſſent enſemble, & affermiſſent en partie les deux flaſques.

Comme l'on ſe ſert du canon pour tirer horiſontalement, ou à-peu-près, & que c'eſt dans cette attitude qu'on le charge & qu'on le pointe, il faut donc qu'il ſoit ſoutenu à une certaine hauteur, pour que le cannonier puiſſe faire ſa fonction commodément ; & après un uſage de plus de deux ſiecles, on a trouvé que pour ſatisfaire à ces deux points, on ne pouvoit mieux faire que d'élever convenablement le bout de l'*affut*, auprès duquel ſont encaſtrés les tourillons, & à poſer l'autre bout à terre.

C'eſt ſur des roues ou ſur des roulettes (machines qui tournent ſur leur axe) qu'on éleve l'avant-bout du corps d'*affut* ; & il eſt très-apparent que le premier motif pour lui donner un tel ſoutien, a été la facilité du recul, ſans laquelle tout *affut* de canon ſeroit ou renverſé à chaque coup, ou les parties dont il eſt compoſé ſeroient bientôt briſées, ou du-moins diſloquées.

Le ſecond motif peut avoir été la facilité de remuer les pieces & de les manier : quant à celle de tranſporter les pieces ſur leurs *affuts*, elle peut ſeulement avoir occaſionné une plus grande hauteur dans les roues des *affuts* de campagne, puiſqu'on a conſervé les roulettes aux *affuts* bâtards, quoiqu'on ne puiſſe jamais tranſporter des pieces avec, parce qu'on ne ſauroit ſe ſervir d'un avant-train, ſans que la bouche du canon vienne à toucher terre, à-cauſe de la courte taille de leurs flaſques, & parce que les roulettes ſont plus baſſes que les roues de l'avant-train. Donc les roulettes ſont pour la facilité du recul & de la manœuvre.

Chaque partie d'un *affut* doit avoir ſa juſte longueur, largeur & épaiſſeur. L'épaiſſeur des flaſques eſt ordinairement égale à la longueur des tourillons de la piece, avec leſquels elle repoſe deſſus. La largeur doit être telle à l'avant-bout qu'il y ait place par en-haut pour recevoir la moitié des tourillons avec le ventre du canon, & une partie de l'eſſieu par en-bas, avec l'entretoiſe de volée un peu en-avant, & autant que faire ſe peut vers le milieu de la largeur du flaſque : le tout enſorte qu'aucune de ces pieces n'embaraſſe l'autre, & que l'entre-toiſe n'empêche point que le canon puiſſe être pointé de quelques degrés au-deſſous de l'horiſon. C'eſt à cauſe de tous ces emplacemens que les flaſques ont beſoin d'une plus grande largeur à l'avant-bout que partout ailleurs, & que depuis la volée juſqu'au bout de la croſſe on la diminue continuellement. Les entretoiſes de couche & de mire doivent être placées de façon dans le ſens horiſontal, que lorſque le canon repoſe ſur la ſemelle, l'extrémité de la culaſſe ſe trouve au milieu d'entre elles, afin qu'elles portent le fardeau également ; de plus, il convient qu'à celle de mire on donne plus de hauteur que de largeur, pour autant que la largeur du flaſque le permet à cet endroit, parce que les chocs du canon venant du haut en bas, elle a beſoin de plus de force dans ce ſens que dans l'autre. Outre cela ces deux entretoiſes doivent être placées de maniere dans le ſens vertical, que le canon repoſant ſur la ſemelle, il ait une telle élévation qu'on puiſſe tirer à ricochet, ſans que cependant elle ſurpaſſe les dix degrés, & c'eſt-là ce qui occaſionne la courbure des flaſques : car comme la hauteur des roues, & le point *I* (*fig. 1.*) ſont déterminés, & que la croſſe doit venir à terre, on ne ſauroit faire des flaſques droits ſans qu'ils deviennent d'une longueur exceſſive, & par conſéquent embarraſſans & incommodes ; mais il faut avoir ſoin en même tems de ne pas les faire trop courts non plus, car autrement ils deviendroient trop courbes, & par-là ſujets à ſe rompre facilement par les chocs du canon. Donc, pour éviter ces deux excès, il faut conſiderer dans la conſtruction d'un *affut*, que la longueur des flaſques dépend en partie de celle du canon, & en partie de la hauteur des roues : c'eſt pourquoi plus le canon eſt court & les roues hautes, & plus il faut allonger la ligne.

Pour ce qui eſt de l'entre-toiſe de lunette, comme elle fait ſa fonction dans le ſens horiſontal lorſqu'elle eſt poſée ſur l'avant-train, elle a beſoin de beaucoup plus de largeur que d'épaiſſeur, & le trou par lequel paſſe la cheville ouvriere de l'avant-train, doit être éloigné pour le moins de $\frac{2}{3}$ de ſadite largeur du bout de la croſſe ; il eſt auſſi néceſſaire que ce trou ſoit plus ouvert par en-haut que par en-bas, pour que la cheville ouvriere n'y ſoit point gênée.

Voilà les lois principales, ſelon leſquelles un *affut* doit être conſtruit, & il ne s'agit plus que de trouver une meſure ou échelle de laquelle on puiſſe ſe ſervir en ſuivant une regle générale pour la proportion des *affuts* de toutes ſortes de pieces ; & cette échelle ne ſauroit être ni le calibre de la piece, ni le pié courant & ſes parties, mais ce doit être une ligne donnée de flaſque même ; & cette ligne eſt, à mon avis, la largeur dudit flaſque à la volée, laquelle on doit trouver d'abord, pour pouvoir faire les emplacemens, ſuivant ce qui a été dit ci-deſſus. Je cherche donc premierement cette largeur pour le flaſque de 24, & puis pour celui de 4, qui ſont les deux extrêmes, & par leur moyen je trouve celle des intermédiaires de 16, de 12 & de 8, de la façon qu'on peut le voir dans la *fig.* 2. & je m'apperçois que pour celui de 24, je puis me ſervir du diametre de cette piece aux plattes-bandes de la culaſſe, & pour celui de 4 du même diamétre de cette piece, plus $\frac{1}{3}$ de ce diamétre, & en diviſant ces lignes en 150 parties égales, je puis m'en ſervir pour toutes les largeurs & pour toutes les longueurs (hormis pour les lignes *NI*, *MR*, & *Re*), & même pour la ferrure ; & pour commencer l'ouvrage, je trace d'abord une ligne horiſontale *AB* ; puis ſous un angle de dix degrés *ACD*, je tire la ligne *DCE*, qui ſera l'axe prolongé du canon. Du point *C* je leve ſur *DE* la perpendiculaire *CF*, égale au rayon du tourillon, dont *F* ſera le centre. Je prends *CG* égale à la longueur de la piece depuis le centre des tourillons juſqu'à l'extrémité de la culaſſe ; en *G* je fais le perpendiculaire *HI*, égale au diamétre de la piece à l'extrémité de la culaſſe, & je fais *GH* = *GI* ; pour *IK*, je prends $\frac{70}{150}$ de *HI* ; je tire la ligne *FK*, & la prolonge des deux côtés ; je prends *FL* = $\frac{100}{150}$ de la largeur du flaſque

à la volée que j'ai déjà déterminée, & en L je fais ſur LK la perpendiculaire LM, qui eſt cette largeur ſi ſouvent mentionnée ; je la partage en cinq parties égales, & je fais $MN = \frac{1}{5}$ de LM ; je tire la ligne Nf & la prolonge du côté de I, & je fais $IO = \frac{85}{150}$ de LM, de même que IP ; Ib & $Ia = \frac{25}{150}$. En O, je fais ſur NO la perpendiculaire QR, laquelle doit avoir $\frac{140}{150}$ de LM ; je tire la ligne MR du point F comme centre, & avec le rayon FC, je fais un cercle qui eſt la circonférence du tourillon de la piece ; de S je tire la perpendiculaire ST ſur MR ; de T vers V, je prends $\frac{60}{150}$ pour la largeur de l'entaille à placer l'eſſieu ; je fais $VW = \frac{18}{150}$ & $WX = \frac{14}{150}$, ou $\frac{1}{6}$ de la hauteur de l'eſſieu XY, qui eſt $= \frac{14}{150}$; je prends $YZ = \frac{30}{150}$, & la perpendiculaire Za de même, & en a ſe trouve le centre du bras de l'eſſieu ; de a, comme centre de la roue, je fais avec ſon rayon l'arc bcd, auquel je mene une tangente parallele à la ligne AB, qui me donne la ligne de terre. Je diviſe MR en 200 parties égales, & pour l'*affut* de 24, je prends $\frac{184}{200}$ ſeulement pour la ligne Re, mais pour tous les autres, j'ajoute chaque fois la différence du diametre de leurs roues à celle de 24, pour avoir la ligne Re. Je fais $ef = LM$, fg perpendiculaire ſur cf, & $= \frac{80}{150}$, $fh = \frac{12}{150}$, gi & $kh = \frac{16}{150}$, hl parallele à ef, & $= fg$; je tire les lignes Qm, & gm, & je fais l'arc noh, qui partant du point h, ne faiſe que toucher les lignes Re, ef ; je prends $Op = \frac{85}{150}$, & $Pq = \frac{46}{150}$. Pour trouver le contour de l'entre-toiſe de volée, je tire une tangente rs à la circonférence du tourillon, qui avec la ligne As faſſe un angle de cinq degrés Asr ; la ligne rs eſt l'axe de canon ſur lequel je deſſine ſa partie antérieure depuis le centre des tourillons juſqu'au bourrelet, pour voir comment je pourrois placer ladite entre-toiſe ſans qu'elle empêche le canon de ſe baiſſer ſous un tel angle, & je trouve que je puis faire $Nt = \frac{45}{150}$, $tv = \frac{70}{150}$, $vw = \frac{56}{150}$, & $tx = \frac{50}{150}$.

On peut conſiderer le corps d'*affut*, comme un levier qui a le point d'appui dans le moyeu des roues, la puiſſance au bout de la croſſe, & dont le poids eſt la piece de canon. Si le centre de gravité du canon étoit dans l'axe des tourillons, toute ſa peſanteur ſeroit comme réunie à cet endroit, & la culaſſe ſe ſoutiendroit en l'air comme la volée ; & pour qu'il fût alors en équilibre avec l'*affut*, enſorte pourtant que la croſſe touchât encore terre, on ſent que le point d'équilibre devroit ſe trouver à quelque diſtance au-delà de l'eſſieu, que le levier ſeroit de la premiere eſpece, & que pour mouvoir la piece avec l'*affut*, ſoit dans un plan vertical, ſoit dans un plan horiſontal, comme cela arrive lorſqu'on donne du flaſque en pointant le canon, on ne pourroit jamais le faire avec une moindre puiſſance que dans ce cas, où l'on ne fait attention qu'à la plus grande facilité de la manœuvre, en faiſant pour un moment abſtraction de tout le reſte. Mais comme pour des raiſons connues le canon eſt plus peſant derriere les tourillons qu'au-devant, la culaſſe deſcend, & le poids ſe trouve entre le point d'appui & la puiſſance, enſorte que le corps d'*affut* devient un levier de la ſeconde eſpece, où la puiſſance doit augmenter à meſure que le poids y eſt plus proche ; c'eſt pourquoi plus la culaſſe en ſeroit éloignée, & plus la manœuvre en ſeroit facile à cet égard, mais par contre, moins ſolidement le canon ſeroit-il poſé ſur ſon *affut*, & celui-ci deviendroit trop long au-devant de l'eſſieu ; & par-là ſujet à pluſieurs inconveniens ; de façon que ce n'eſt pas une choſe ſi facile de trouver le point juſte pour l'emplacement des tourillons par rapport à l'eſſieu, & je ne ſache pas que juſqu'à préſent on l'ait déterminé par les lois de la méchanique, & ne crois pas qu'on puiſſe jamais le faire, parce qu'en fait d'artillerie il s'agit beaucoup de ce qui eſt commode pour différentes manœuvres à-la-fois ; car ce qui eſt bon pour l'une eſt ſouvent contraire à une autre, ce qui ne peut être ſuſceptible d'aucun calcul, ni découvert que par l'expérience ; & puiſque j'ai éprouvé que pour les groſſes pieces les *affuts* ſont d'un meilleur uſage, lorſqu'ils ont les tourillons placés, comme dans la *fig. 1.* que lorſqu'ils ſont placés autrement, je m'y ſuis conformé ; mais j'ai trouvé auſſi après de bons connoiſſeurs, qu'à meſure que les pieces ſont plus légeres, plus on peut approcher l'entaille de l'eſſieu de celle des tourillons ; ainſi que pour celle de 4 on peut avancer le point T d'un demi-calibre vers M, & d'autres à proportion.

La diſtance des flaſques de l'un à l'autre, doit être telle qu'ils touchent le canon aux plattes-bandes du premier & ſecond renfort, & celles de la culaſſe au point k, lorſque le canon repoſe ſur la ſemelle en I.

AIGREUR, (*Or & Argent.*) qualité qui empêche ces métaux d'être malléables, & qu'ils ne quittent que lorſque les ſels dans l'action du feu, les ont purgés des hétérogenes qui la leur donnent.

AIR CARACTÉRISÉ, (*Muſiq.*) on appelle communément, *airs caractériſés*, ceux dont le chant & le rithme imitent le goût d'une muſique particuliere, & qu'on imagine avoir été propre à certains peuples, & même à certains perſonnages de l'antiquité, qui peut-être n'exiſterent jamais. L'imagination ſe forme donc cette idée ſur le chant & ſur la muſique, convenable au caractere de ces perſonnages, à qui le muſicien prête des *airs* de ſon invention. C'eſt ſur le rapport que des *airs* peuvent avoir avec cette idée, laquelle, bien qu'elle ſoit une idée vague, eſt néanmoins à-peu-près la même dans toutes les têtes, que nous jugeons de la convenance de ces mêmes *airs*. Il y a même un vraiſſemblable pour cette muſique imaginaire. Quoique nous n'ayons jamais entendu de la muſique de Pluton, nous ne laiſſons pas de trouver une eſpece de vraiſſemblance dans les *airs* de violon, ſur leſquels Lulli fait danſer la ſuite du dieu des enfers dans le quatrieme acte de l'opéra d'Alceſte, parce que ces *airs* reſpirent un contentement tranquille & ſérieux, & comme Lulli le diſoit lui-même, une joie voilée. En effet, des *airs caractériſés* par rapport aux fantômes que notre imagination s'eſt formés, ſont ſuſceptibles de toutes ſortes d'expreſſions, comme les autres *airs*. Ils expriment la même choſe que les autres *airs* ; mais c'eſt dans un goût particulier & conforme à la vraiſſemblance que nous avons imaginée. C'eſt Lulli le premier, qui a compoſé en France les *airs caractériſés*. *Réflexions ſur la poéſie & la peinture.* (*D. J.*)

AMOUR, GALANTERIE, (*Langue franç.*) ce ne ſont point-là deux ſynonymes.

La *galanterie* eſt l'enfant du deſir de plaire, ſans un attachement fixe qui ait ſa ſource dans le cœur. L'*amour* eſt le charme d'aimer & d'être aimé.

La *galanterie* eſt l'uſage de certains plaiſirs qu'on cherche par intervalles, qu'on varie par dégoût & par inconſtance. Dans l'*amour* la continuité du ſentiment en augmente la volupté, & ſouvent ſon plaiſir s'éteint dans les plaiſirs mêmes.

La *galanterie* devant ſon origine au tempérament & à la compléxion, finit ſeulement quand l'âge vient en tarir la ſource. L'*amour* briſe en tout tems ſes chaînes par l'effort d'une raiſon puiſſante, par le caprice d'un dépit ſoutenu, ou bien encore par l'abſence ; alors il s'évanouit comme on voit le feu matériel s'éteindre.

La *galanterie* entraîne vers toutes les perſonnes qui ont de la beauté ou de l'agrément, nous unit à celles qui répondent à nos deſirs, & nous laiſſe du goût pour les autres. L'*amour* livre notre cœur ſans réſer-

ve à une ſeule perſonne qui le remplit tout entier ; enſorte qu'il ne nous reſte que de l'indifference pour toutes les autres beautés de l'univers.

La *galanterie* eſt jointe à l'idée de conquête par faux honneur, ou par vanité ; l'*amour* conſiſte dans le ſentiment tendre, délicat, & reſpectueux, ſentiment qu'il faut mettre au rang des vertus.

La *galanterie* n'eſt pas difficile à démêler ; elle ne laiſſe entrevoir dans toutes ſortes de caracteres, qu'un goût fondé ſur les ſens. L'*amour* ſe diverſifie, ſelon les différentes ames ſur leſquelles il agit. Il regne avec fureur dans Médée, au lieu qu'il allume dans les naturels doux, un feu ſemblable à celui de l'encens qui brûle ſur l'autel. Ovide tient les propos de la *galanterie*, & Tibulle ſoupire l'amour.

C'eſt d'*amour* dont Lydie eſt atteinte, quand elle s'écrie :

Calaïs eſt charmant ; mais je n'aime que vous.
Ingrat, mon cœur vous juſtifie ;
Heureuſe également en des liens ſi doux
De perdre ou de paſſer ma vie.

Trad. de *M. le duc de Nivernois.*

Lorſque la niece du cardinal de Mazarin, recevant un ordre pour ſe rendre à Brouage, dit à Louis XIV : « Ah, ſire, vous êtes roi, vous m'aimez, & je pars », ces paroles qui diſent tant de choſes, n'en diſent pas une qui ait rapport à la *galanterie* ; c'eſt le langage de l'*amour* qu'elle tenoit. Bérénice dans Racine ne parle pas ſi bien à Titus.

Quand Deſpréaux a voulu railler Quinault, en le qualifiant de doux & de tendre, il n'a fait que donner à cet aimable poëte, une louange qui lui eſt légitimement acquiſe. Ce n'eſt point par-là qu'il devoit attaquer Quinault ; mais il pouvoit lui reprocher qu'il ſe montroit fréquemment plus galant que tendre, que paſſionné, qu'amoureux, & qu'il confondoit à tort ces deux choſes dans ſes écrits.

L'*amour* eſt ſouvent le frein du vice, & s'allie d'ordinaire avec les vertus. La *galanterie* eſt un vice, car c'eſt le libertinage de l'eſprit, de l'imagination, & des ſens ; c'eſt pourquoi, ſuivant la remarque de l'auteur de l'eſprit des Lois, les bons légiſlateurs ont toujours banni le commerce de *galanterie* que produit l'oiſiveté, & qui eſt cauſe que les femmes corrompent avant même que d'être corrompues, qui donne un prix à tous les riens, rabaiſſe ce qui eſt important, & fait que l'on ne ſe conduit que ſur les maximes du ridicule que les femmes entendent ſi bien à établir. (*D. J.*)

ANSE, (*Orfevre en groſſerie.*) ſe dit d'un ornement en forme de conſole, adhérent à différentes pieces d'argenterie, comme pots-à-l'eau, coquemards, taſſes, plats à ſoupe, & autres vaſes.

ANTEPAGMENTA, ſ. pl. n. (*Architect. anc.*) chambranle qui comprend les trois parties de la porte ; ſavoir, un aſſemblage de bois qui s'attache ſur la pierre.

M. Saumaiſe croit que *antepagmenta* & *antæ*, different en ce que les antes étoient de pierre, & *antepagmenta* étoient de bois. Les interprétes diſent que c'eſt un pié droit, ou un jambage ; mais ces termes ne ſont pas aſſez précis pour expliquer *antepagmentum*, qui ne ſignifie pas ſeulement les deux côtés de la porte, mais même le deſſus, comme on le voit quand Vitruve parle d'*antepagmentum ſuperius*. Ce mot ſe trouve encore dans le *ch. vij.* du *liv. IV.* de Vitruve, & M. Perrault le traduit par les ais, ſelon l'interprétation de Philander, qui ne croit point qu'*antepagmenta* doive ſignifier des *chambranles* en cet endroit, car il ne s'agit point de portes & de fenêtres ; mais de l'entablement compoſé de l'architrave, & il y a apparence que Vitruve s'en ſert pour ſignifier, ſuivant ſon étymologie, une choſe qui eſt clouée ſur une autre. (*D. J.*)

ANTHOLOGIE, (*Littérat.*) l'*Anthologie* manuſcrite de la bibliotheque du roi de France, dont on parle dans le Dictionnaire, eſt un morceau précieux. Saumaiſe en trouva l'original dans la bibliotheque de Heidelberg. On ne ſait comment François Guyet, mort en 1655, âgé de 80 ans, en a eu copie : quoiqu'il en ſoit, il en laiſſa une qui tomba après ſa mort entre les mains de M. Ménage. Celui-ci étant mort en 1682, laiſſa ſes manuſcrits à une perſonne qui demeuroit chez lui depuis long-tems ; cette perſonne chercha bien-tôt à s'en défaire. Feu M. Bignon, premier préſident du grand-conſeil, en acheta la plus grande partie, & M. l'abbé de Louvois ayant entendu parler de l'*Anthologie* pour laquelle M. Roſtgaard gentilhomme danois, avoit déjà offert de l'argent, il l'acheta, & en enrichit la bibliotheque du roi. C'eſt un *in-folio* en papier de ſoixante feuillets fort bien écrit, de la main même de Guyet, qui a joint au texte un grand nombre de corrections & de reſtitutions, avec d'autres notes pour l'intelligence du texte. Le recueil eſt de plus de ſept cens épigrammes ; le tout fait environ trois mille vers : il eſt diviſé en cinq parties.

M. Boivin nous a donné dans les Mémoires de l'académie des Inſcriptions, *tome II.* une liſte alphabétique des poëtes auxquels les épigrammes ſont attribuées. Cette liſte eſt d'environ ſix vingt auteurs, parmi leſquels il y en a pour le moins trente dont nous n'avons rien dans l'*Anthologie* imprimée ; & à ce ſujet pour nous faire connoître par quelque échantillon ce manuſcrit précieux, il en donne trois épigrammes choiſies avec des traductions en latin & en françois, indépendamment de pluſieurs remarques ſavantes ſur ces trois épigrammes. (*D. J.*)

APOSTROPHE, (*Rhétor.*) nous avons un exemple bien placé de cette figure dans un procès, entre le ſieur de Lalande, & le ſieur de Villiers & ſon épouſe, plaidé en 1705 à la grand'chambre du parlement de Paris ; où l'avocat de ces derniers oppoſoit l'inégalité des biens. M. de Blaru qui plaidoit pour le ſieur de Lalande, ayant dit que le ſieur de Lalande offroit de donner à ſa fille autant de biens que le ſieur de Villiers & la dame ſa femme en donneroient à leur fils, il apperçut en même-tems la dame de Villiers qui étoit à l'audience : « Entendez-» vous, lui dit-il, madame, l'offre que je vous fais, » je ſuis prêt à la réaliſer ». Il éleva encore ſa voix, & répéta la même *apoſtrophe* ; & comme la dame de Villiers n'y répondit rien, il ajouta : « Je vois bien » que la nature eſt ſourde, & je tire du ſilence de » la dame de Villiers l'avantage de conclure, que » s'il y a quelque inégalité de biens à oppoſer, le » ſieur de Villiers pere n'eſt pas en droit de ſe ſer-» vir de ce moyen, & que c'eſt le ſieur de Lalande » qui pourroit l'employer ». Cette figure de rhétorique qu'employa M. de Blaru, & la conſéquence qu'il tira du ſilence de cette dame lui firent d'autant plus d'honneur, qu'il gagna ſa cauſe. (*D. J.*)

ARCHAGETES, ſ. m. plur. (*Littérat. grecq.*) les Spartiates appelloient ainſi leurs rois d'un nom différent de celui que prenoient les autres rois de la Grece, comme pour leur montrer qu'ils n'étoient que les premiers magiſtrats de la république, ſemblables aux deux conſuls de Rome : car un des deux rois ſervoit de contrepoids à la puiſſance de l'autre, & les éphores balançoient l'autorité de tous les deux. (*D. J.*)

ARRACHEMENT, ſ. m. (*Chirurgie.*) l'*arrachement* eſt une diviſion que l'on fait ſur les parties molles & ſur les parties dures, lorſqu'il faut en retrancher quelque portion : c'eſt par elle qu'on ôte, par

exemple, les dents gâtées & les polypes. (*D. J.*)

B

BANNERET, ſ. m. (*Hiſt. de la chevalerie.*) outre ce qu'on en dit dans le Dictionnaire, *voyez* ſur le titre & la qualité de *banneret*, *la neuvieme diſſertation* de du Cange à la ſuite de Joinville, les *diſſertations* du pere Honoré de ſainte-Marie, *ſur la chevalerie*; la *milice françoiſe* du pere Daniel, *livre III.* le *traité de la nobleſſe*, par de la Roque, *chap. x.* le laboureur, *de la pairie*; du Tillet, *recueil des rois de France*, Paſquier, le pere Ménetrier.

Le *banneret* avoit un rang ſupérieur au bachelier, ou ſimple chevalier; car ces deux mots qu'on a voulu diſtinguer, ſont abſolument ſynonymes. En effet, les chevaliers bacheliers dans les anciennes montres des gens d'armes, ſont compris ſans aucune différence ſur le même pié que les chevaliers; ils reçoivent également le double de la paye des écuyers, & la moitié de celle des *bannerets*. Je crois qu'ils ſont les mêmes que les chevaliers appellés *chevalier* d'un écu dans l'ordre de chevalerie, peut-être à cauſe qu'ils n'avoient pour leur défenſe que leur propre écu, & non comme les *bannerets* les écus de pluſieurs autres chevaliers. *Voyez* encore dans le livre d'Antomé de la Sale, intitulé *la Salade*, comment un chevalier étoit fait *banneret*. Le même auteur rapporte les cérémonies uſitées pour l'inſtitution des barons, des vicomtes, des comtes, des marquis, & des ducs.

Si le chevalier étoit aſſez riche, aſſez puiſſant pour fournir à l'état un certain nombre de gens d'armes, & pour les entretenir à ſes dépens, on lui accordoit la permiſſion d'ajouter au ſimple titre de chevalier, ou chevalier bachelier, le titre plus noble & plus relevé de chevalier *banneret*. La diſtinction de ces *bannerets* conſiſtoit à porter une banniere quarrée au haut de leur lance; au-lieu que celle des ſimples chevaliers étoit prolongée en deux cornettes ou pointes, telles que les banderolles qu'on voit dans les cérémonies des égliſes. D'autres honneurs étoient encore offerts à l'ambition des *bannerets*; ils pouvoient prétendre aux qualités de comtes, de barons, de marquis, de ducs; & ces titres leur aſſuroient à eux, & même à leurs femmes, un rang fixe auquel on reconnoiſſoit du premier coup d'œil, la grandeur & l'importance des ſervices qu'ils avoient rendus à l'état: divers ornemens achevoient de caractériſer leur mérite & leurs exploits. *Mémoires ſur la chevalerie*, par M. de Sainte-Palaye. (*D. J.*)

BAPTÊME DES ENFANS, (*Théologie.*) la queſtion pour & contre le *baptême des enfans*, a été dans ce ſiecle extrémement approfondie en Angleterre. D'un côté M. Wall, dans ſon *hiſtoire du baptême des enfans*; & M. Whiſton, dans ſon *baptême primitif renouvellé*, ont plaidé ſavamment la cauſe du *baptême des enfans*; de l'autre, meſſieurs Gale & Emelyn ſe ſont déclarés fortement contre cette opinion. L'ouvrage de M. Wall paſſe pour être le meilleur qui ait été fait en faveur du *baptême des enfans*, & il fut ſi bien reçu du public, qu'il valut à l'auteur des remercimens de la chambre-baſſe de l'aſſemblée du clergé; mais M. Wiſton avoue lui-même que les premieres lumieres qu'il a eues ſur cette matiere de théologie, lui ſont venues des remarques de M. Gale; & M. Whitby reconnoit que l'ouvrage de ce ſavant, prouve qu'il eſt douteux ſi la coutume de baptiſer les enfans a eu lieu conſtamment dans l'Egliſe. M. Gale étoit à peine dans ſa vingt-ſeptieme année, lorſqu'il publia en forme de lettres le livre dont nous parlons, & comme il n'eſt pas connu des étrangers, nous en allons donner une courte analyſe.

L'auteur obſerve d'abord que la diſpute entre les *pœdobaptiſtes* & les *anti-pœdobaptiſtes* anglois (qu'il nous ſoit permis d'employer ces deux mots expreſſifs), peut ſe réduire à deux chefs: 1°. la maniere d'adminiſtrer le *baptême*, ſavoir ſi on doit le faire ſeulement par immerſion: & 2°. les perſonnes à qui l'on doit l'adminiſtrer, ſi c'eſt ſeulement aux adultes, ou ſi l'on doit le donner auſſi aux enfans. Il ſoutient qu'en ce que les déciſions de l'Ecriture-ſainte ont de clair, la pratique des anti-pœdobaptiſtes y eſt conforme, comme l'on en convient; & que ſuppoſé qu'ils errent, ils prennent cependant le parti le plus ſûr, en s'en tenant à ce qu'il y a de clairement décidé dans l'Ecriture. Il prétend que le mot grec *baptiſer*, ſignifie toujours *plonger une choſe de quelque maniere que ce ſoit*; mais que dans l'uſage le plus ordinaire il ſignifie *plonger dans l'eau*; ce qu'il confirme par divers paſſages des anciens; il remarque enſuite que les critiques aſſurent conſtamment que le vrai & propre ſens du terme de βαπτίζω, eſt *immergo*, je plonge; & que ſuppoſé que ce mot fût équivoque d'ailleurs, cependant en tant que rélatif au *baptême*, il eſt déterminé à ſignifier néceſſairement *plonger*; & cela par la pratique de S. Jean, des apôtres, & de l'égliſe, qui pendant pluſieurs ſiecles, a fortement preſſé la triple immerſion.

Il ſoutient auſſi que l'ancienne Egliſe, dans les premiers ſiecles, n'a point pratiqué l'aſperſion, que tous ceux qui ont été baptiſés du tems des apôtres, l'ont été par immerſion; qu'il ne paroît point que le *baptême* des Cliniques, ait été en uſage qu'environ 250 ans après Jeſus-Chriſt; que dans ce tems-là on doutoit fort de ſa validité, & que tout le monde convient qu'anciennement on a inſiſté ſur la néceſſité de l'immerſion, comme étant la ſeule maniere réguliere d'adminiſtrer le *baptême* dans tous les cas ordinaires; il paſſe enſuite à l'autre point de la queſtion entre les pœdobaptiſtes & leurs adverſaires: ſavoir, qui ſont les perſonnes à qui l'on doit adminiſtrer le *baptême*; ſi ce ſont ſont ſeulement les adultes, ou ſi l'on doit y admettre auſſi les enfans.

Comme on ne peut point prouver par l'Ecriture, que les enfans doivent être baptiſés, on a recours pour autoriſer cet uſage à la pratique de l'Egliſe judaïque, & à celle des anciens chrétiens. Le docteur Gale répond, que dès que le *baptême* des petits enfans ne peut ſe prouver par l'Ecriture, il en réſulte que ce n'eſt point une inſtitution de Jeſus-Chriſt; & que ſuppoſer qu'elle ſoit compriſe dans une ou pluſieurs expreſſions générales, c'eſt ſuppoſer ce qui eſt en queſtion.

Il prouve dans la lettre ſuivante, par le paſſage de S. Matthieu, *chap. xxviij. verſ. 19.* que l'Ecriture ne laiſſe pas la queſtion du *baptême* des petits enfans auſſi indéciſe que quelques-uns l'imaginent, & que la commiſſion oblige indiſpenſablement d'inſtruire ceux qu'elle ordonne de baptiſer; d'où il s'enſuit que les petits enfans ne peuvent être compris dans cette commiſſion. Le mot grec μαθητεύειν ne ſignifie conſtamment qu'*enſeigner*, & le mot μαθήτης déſigne uniquement des perſonnes du moins capables d'inſtruction; ainſi que les plus judicieux interprètes de l'Ecriture l'ont toujours reconnu. Quand il ſeroit vrai que les Juifs & les Chrétiens baptiſoient les petits enfans, les anti-pœdobaptiſtes ont cependant des raiſons ſuffiſantes pour ne point admettre cette pratique.

M. Gale va plus loin, il ſoutient que les raiſons alleguées par les pœdobaptiſtes, ne démontrent point que ce fût la coutume des Juifs, du tems de notre Sauveur, de baptiſer les proſélytes & leurs enfans; & il produit pluſieurs argumens pour juſtifier le contraire. Enfin il ajoute qu'en ſuppoſant qu'on pût prouver démonſtrativement la vérité du fait, il ne doit pas ſervir de regle pour l'adminiſtration du ſacre-

ment de la religion chrétienne, cette pratique des Juifs n'étant point fondée sur l'Ecriture, ne devant point son origine à Moïse, & n'étant appuyée que de la tradition des rabbins.

Il remarque dans l'onzieme lettre, que l'argument de M. Wall, tiré de l'autorité des peres, porte sur une supposition qu'on ne lui accordera pas aisément, je veux dire, que l'Eglise primitive n'a rien crû ni pratiqué, que ce qu'elle avoit reçu des apôtres; mais, dit le docteur Gale, sans donner atteinte à l'honneur & à la probité des peres, leurs témoignages ne peuvent établir le *baptême des petits enfans;* quand M. Wall multiplieroit encore davantage les citations tirées de leurs écrits : car si les peres ne prouvent que le fait, ou ce qui se pratiquoit dans l'Eglise, & non le droit; & si l'Eglise n'étoit pas entierement exempte d'innovations, comment leur témoignage prouve-t-il que le *baptême* des petits enfans n'étoit pas une innovation, mais une institution de Jesus-Christ ?

Il est fâcheux de rappeller la mémoire des exemples de la fragilité humaine, dont la primitive Eglise elle-même n'a point été exempte. C'étoient des hommes sujets aux mêmes passions que nous; il n'est donc pas surprenant qu'ils se trompassent quelquefois, ni que leur zèle pour la gloire de Dieu ne fût pas toujours éclairé : & quoiqu'il pût les empêcher de perdre ce que notre Seigneur leur avoit laissé de considérable à garder, il pouvoit cependant les exposer à ajouter bien des choses, qu'il n'avoit jamais autorisées. Les apôtres, au-contraire, ont suivi ses directions sans s'en écarter le moins du monde, parce qu'ils étoient assistés extraordinairement de l'esprit de Dieu.

Mais les chrétiens du siecle qui a suivi immédiatement, ont fait plusieurs additions, de l'aveu de Tertullien, dans son livre *de corona*. Eusèbe, *Hist. eccl. l. III. c. xxxij.* rapporte, sur le témoignage d'Hégésippe, que l'Eglise se conserva tout le tems des apôtres comme une vierge chaste; . . . mais, dit-il, depuis que les apôtres eurent été enlevés . . . . les faux docteurs eurent la hardiesse de publier plusieurs erreurs permanentes.

Enfin, M. Gale dans sa derniere lettre, remarque que du tems de S. Cyprien, le *baptême* des petits enfans étoit en usage en Afrique, & qu'il y a peut-être pris naissance; que les Africains étoient généralement de petits esprits; que selon les apparences, l'église grecque n'avoit point encore reçu cette erreur; que le *baptême des enfans* commença d'abord, ainsi que toutes les autres innovations, par quelques légers changemens dans le dogme, ce qui passa peu-à-peu dans la pratique, & parvint à la longue à ce degré d'autorité dont il jouit depuis si long-tems; qu'enfin il doit en quelque façon son origine au zèle, mais à un zèle peu éclairé, semblable à celui qui engagea les plus anciens pœdobaptistes à donner la communion aux enfans. (*D. J.*)

BARRETTE, *terme de Bijoutier*, est la bande d'or placée & soudée à la cuvette d'une tabatiere, ou garniture de boîte à deux tabacs, qui sert de repos & d'entre-deux aux fermetures des deux couvercles, aussi bien qu'à marier ces fermetures de façon que quand l'ouvrage est bien fait, la jonction en échappe à l'œil.

BATON A CIRE, *terme de Metteur-en-œuvre*, est un petit bâton, pour l'ordinaire d'yvoire, enduit de cire par le bout, que l'on mollifie dans les doigts jusqu'à ce qu'on puisse haper les diamans avec : on s'en sert pour représenter les pierres dans les chatons, & les en retirer lors de l'ajustage.

BAYADERE, s. f. (*Hist. mod.*) nom de femmes galantes, entretenues, comme on dit vulgairement aux Indes, par les pagodes, c'est-à-dire qui passent leur vie dans l'intérieur de ces temples des dieux de la gentilité. *Voyez* PAGODE.

Les brames ou brachmanes fournissent de quoi vivre à ces femmes destinées aux plaisirs secrets des Indiens. Toutes les fois qu'on donne des fêtes particulieres, on en envoie chercher pour danser; elles ne sortent jamais sans être mandées, ou bien dans certains jours où elles assistent en chantant & en dansant au son de divers instrumens qu'elles touchent en l'honneur de leurs dieux qu'elles précedent toujours, quand les gentils les promenent dans les villes, ou d'une pagode à une autre.

BENGALI, s. m. (*Hist. nat.*) sorte d'oiseau qui se trouve dans le pays du Bengale, d'où il paroît qu'il tire son nom. Cet oiseau est aussi petit qu'une fauvette; son plumage depuis la tête jusqu'à l'estomac, est d'un rouge ardent, au-dessus de la couleur de feu; ce rouge est semé d'un nombre infini de petits points blancs imperceptibles qui plaisent à la vue; mais cet oiseau n'a point de ramage, il n'a qu'un cri assez désagréable.

BIBLIOTAPHE, s. m. (*Littérature.*) enterreur de livres. Quoique ce mot composé de βιβλιον, *livre*, & de ταπτω, *j'ensevelis*, ne se trouve pas dans les dictionnaires ordinaires, il doit avoir place dans celui-ci, parce qu'il mérite autant le droit de bourgeoisie que *bibliographe*, & sur-tout parce que les *bibliotaphes* n'amassent des livres que pour empêcher les autres d'en acquérir & d'en faire usage.

La *bibliotaphie* est la bibliomanie de l'avare ou du jaloux, & par conséquent les *bibliotaphes* sont de plus d'une façon la peste des lettres; car il ne faut pas croire que ces sortes de personnes soient en petit nombre : l'Europe en a toujours été infectée, & même aujourd'hui il est peu de curieux qui n'en rencontrent de tems-en-tems en leur chemin. Casaubon s'en plaint amerement dans une lettre à Hoeschelius : *Non tu imitaris*, lui dit-il, *ineptos quosdam homines, quibus nulla adeò gloriatio placet, quàm si quid rari habent, id ut soli habere, & sibi tantum dicantur. Odiosum, importunum,* αυθαδεσον, *& a musis alienum genus hominum. Tales memini me experiri aliquoties magno cum stomacho meo.* Il y a une tradition non interrompue sur cet article, que l'on pourroit commencer à Lucien, & finir au P. le Long. Le citoyen de Samosate a fait une sortie violente contre un de ces ignorans qui croyent passer pour habiles, parce qu'ils ont une ample bibliothèque, & qu'ils en ont exclu un galant homme; il conclut en le comparant au chien qui empêche le cheval de manger l'orge qu'il ne peut manger lui-même, Ουτ εσθ' αλλω, *&c.*

Depuis Lucien, nous ne trouvons que de semblables plaintes. Si vous lisez les lettres d'Ambroise Camaldule, ce bon & docte religieux, qui non-seulement a passé sa vie à procurer l'avancement des sciences, par ses ouvrages, mais qui prêtoit volontiers ses manuscrits les plus précieux, vous verrez qu'il a souvent rencontré des *bibliotaphes* qui, incapables de faire usage des manuscrits qu'ils avoient entre les mains, en refusoient la communication à ceux qui ne la demandoient que pour en gratifier le public. Philelphe s'est aussi vu dans les mêmes circonstances, & ses lettres sont remplies de malédictions contre les gens de cette espece.

En n'imaginant pas que des savans du caractere du P. le Long aient été exposés à leurs duretés; il l'a été néanmoins, & n'a pu, malgré la douceur qui lui étoit naturelle, retenir son chagrin contre ces enterreurs de livres; après avoir remercié ceux qui lui avoient ouvert leurs bibliothèques. Si le P. le Long, qui étoit toujours prêt à faire voir la belle & nombreuse bibliothèque dont il disposoit, a essuyé des

refus de cette eſpece ; que l'on juge de ce qui doit arriver à des gens de lettres de moindre conſidération.

Mais en général, il y a des pays où cette dureté eſt rare. En France, par exemple, où l'on a pluſieurs bibliothèques pour la commodité du public, on y eſt toujours parfaitement bien reçu, & les étrangers ont tout lieu de ſe louer de la politeſſe qu'on a pour eux. Gronovius mandoit au jeune Heinſius, que ſon ami Vincent Fabricius lui avoit écrit de Paris, que rien n'égaloit l'humeur obligeante des François à cet égard.

Voſſius éprouva tout le contraire en Italie. Ce n'eſt pas ſeulement à Rome que l'entrée des bibliotheques eſt difficile, c'eſt la même choſe dans les autres villes. La bibliotheque de S. Marc à Veniſe eſt impénétrable. Dom Bernard de Montfaucon raconte que le religieux Auguſtin du couvent de la Carbonaria à Naples, qui lui avoit ouvert la bibliotheque de ce monaſtere, avoit été mis en pénitence pour récompenſe de cette action.

M. Menchen eſt un des modernes qui a déclamé avec le plus d'indignation contre les *bibliotaphes ;* c'eſt ce qui paroît par ſa préface à la tête de l'édition qu'il a procurée du traité de Bartholin, *de libris legendis.* Ceux qui ſont en état de former des bibliotheques, ne feront pas mal de le conſulter & de ſuivre les maximes qu'il y donne, pour s'en ſervir utilement ; la principale eſt d'en faire uſage pour ſoi, & pour les autres, tant en leur fourniſſant de bonne grace les recueils qu'on peut avoir ſur les matieres qui font l'objet de leur travail, qu'en leur prêtant tous les livres dont ils ont beſoin. Diſons à l'honneur des lettres & des lettrés, que la plus grande partie des gens à bibliotheques ſont de cette humeur bienfaiſante, & que pour un Saldierre on compte pluſieurs Pinelli, Peireſc & de Cordes. Ce dernier pouſſa l'envie de rendre ſa bibliotheque utile juſqu'à ordonner par ſon teſtament qu'elle ne fût pas vendue en détail, mais en gros, & miſe en un lieu où le public fût à portée de la conſulter.

M. Bigot avoit pris la précaution d'ordonner la même choſe ; mais il a été moins heureux que M. de Cordes, dont la bibliotheque paſſa toute entiere à M. le cardinal Mazarin, qui n'épargna pas les dépenſes pour y mettre tous les bons livres qui y manquoient. Naudé, qui étoit chargé du détail de cette bibliotheque, fit exprès pluſieurs voyages en Allemagne & en Italie pour y acheter ce qu'il y avoit de plus rare, & il eſt aiſé de concevoir qu'elle reçut dans ſes mains des accroiſſemens conſidérables. Tant de ſoins devinrent cependant inutiles par les guerres de la fronde pendant la minorité de Louis XIV. Le parlement qui ne cherchoit qu'à ſignaler ſa colere contre le premier miniſtre, fit ſaiſir ſa bibliotheque, & ordonna par un arrêt du 8 Février 1652 qu'elle fût vendue à l'encan. Naudé au déſeſpoir de voir toutes ſes peines perdues, repréſenta vainement à la cour le tort que cauſoit aux lettres le démembrement de cette bibliotheque. Le parlement reſta inflexible, & ſes ordres furent exécutés.

Les ſavans ont peint avec de vives couleurs le procédé du parlement. L'abbé de Marolles en dit ce qu'il en penſe dans les remarques qu'il joignit à la traduction de Virgile, mais la violence des tems l'obligea de ſupprimer ſes réflexions chagrines. « Cela n'empêcha pas néanmoins, ajoute-t-il, que dans » l'une de mes épîtres dédicatoires (à M. le duc de » Valois) je ne diſſe que S. A. étant un jour touchée » de cet eſprit délicat des muſes, qui produit dans » l'ame tant de douceurs, elle aimeroit un jour nos » ouvrages auxquels elle deſtineroit de grandes bi» bliotheques en la place de celles qui venoient » d'être détruites ; & certes les Vandales & les Goths » n'ont rien fait autrefois de plus barbare ; ce qui » devroit porter quelque rougeur ſur le front de » ceux qui y donnerent leurs ſuffrages ».

BIBLIOTHEQUE *de Bâle*, (*Hiſt. Littérat.*) nous avons la deſcription moderne de cette *bibliotheque* par un homme bien capable d'en juger, le ſavant M. de la Croze ; voici ce qu'il nous en dit.

« La *bibliotheque* publique de Bâle eſt belle pour » le pays ; mais elle ne peut pas être comparée à un » grand nombre de *bibliotheques* de Paris, pour le » nombre & pour la rareté des livres. On n'a preſque » rien à Bâle que des éditions du ſiecle paſſé (le ſeizieme), les éditions des peres d'Angleterre & de Paris » n'y ſont point ; & ſi l'on excepte la *bibliotheque* des » peres de Lyon, les conciles du Louvre, & quelques » éditions de Froben, il n'y a rien dont on puiſſe faire » une grande eſtime. Il n'en eſt pas de même des » manuſcrits, il y en a de fort beaux & de fort anciens.

» J'y ai vu entr'autres une bible du neuvieme » ſiecle en trois volumes *in-folio*. Elle eſt belle, mais » elle a été négligée, & il y manque quelques livres de l'Ecriture, entr'autres les pſeaumes. Le » fameux paſſage de la Trinité dans l'épître de ſaint » Jean ne s'y trouve point, non plus que dans la » plûpart des autres manuſcrits grecs & latins de ce » tems-là. Il y a auſſi deux volumes *in*-4°. du même » ſiecle, dont chacun comprend les quatre évangéliſtes en latin, avec les canons d'Euſebe & la préface de S. Jérôme. On ne peut rien voir de mieux » écrit que ces deux livres, l'un eſt entier & aſſez » bien conſervé, & l'autre fort défectueux, quelqu'un ayant coupé les feuilles par où commence » chacun des évangéliſtes.

» Je ſerois trop long ſi je parlois de tous les manuſcrits qui ſont dans cette *bibliotheque ;* mais comme il n'y a guere eu d'étrangers qui les ait tant » vus que moi, & que même les gens du pays les » connoiſſent peu, j'ajouterai encore quelques lignes à ce que j'ai dit. M. Patin qui a viſité autrefois cette *bibliotheque*, n'en ayant parlé que ſuperficiellement, & n'y ayant preſque remarqué que » ce qui étoit le moins digne de l'être.

» On ne peut rien voir de ſi beau qu'un S. Auguſtin, *formæ quadratæ*. Il eſt écrit par verſets, » ce qui faiſoit autrefois toute ſa diſtinction, mais » depuis on y a ajouté des points & des virgules. » Ce manuſcrit eſt du viij. ſiecle. Il y en a d'Iſidore » de Séville du ix. ſiecle, & de quelques peres moins » conſidérables par leur rareté, que par leur antiquité. Le texte grec des évangiles *in*-4°. dont parle » M. Patin, eſt ſans doute beau, mais il a eu tort » de le faire de la même antiquité que les épîtres de » S. Paul de l'abbaye de S. Germain ; il eſt plus récent de cent ans pour le moins, & eſt peut-être » du viij. ſiecle.

» Il y a un manuſcrit dans la même *bibliotheque*, » qui contient tout le nouveau Teſtament dans un » ordre différent de celui qu'on ſuit d'ordinaire. Ce » manuſcrit eſt moins ancien que celui dont je viens » de parler. Le jugement de la femme adultere n'eſt » point dans le texte, quoique le copiſte l'ait renvoyé à la fin du manuſcrit où il ſe trouve avec » cette remarque, qu'on ne le trouvoit que dans » peu de manuſcrits. Il eſt néanmoins tout entier » dans l'autre manuſcrit qui eſt plus ancien ; mais » le copiſte y a ajouté de gros aſtériques à la marge, » à-peu-près de cette forme *. Le 7^e verſet du chapitre v. de la I. épître de S. Jean ne s'y rencontre » point. Il y a pluſieurs manuſcrits grecs de S. Jean-Chryſoſtôme, de S. Athanaſe, des commentaires

» ſur

» ſur la Geneſe tirés des anciens peres, & qu'on » nomme ordinairement *catenæ*.

» Je ne dois point oublier ici un beau pſeautier » *in*-4°. écrit en grec par un latin qui y a ajouté » une traduction latine interlinéaire : le latin eſt écrit » correctement, mais le grec qui eſt écrit ſans ac- » cens eſt plein de fautes..... Après cela ce que » j'ai vu de plus curieux eſt un manuſcrit fort ré- » cent, contenant un traité du patriarche Photius, » περὶ πίστεως, qui n'eſt point imprimé, à-moins qu'il » ne le ſoit dans ſes épîtres ; pluſieurs diſcours & » ſermons d'Euſtathe, archevêque de Theſſaloni- » que, forment un autre manuſcrit plus ancien, écrit » ſur du papier, & fort difficile à lire. J'y ai vu en- » tr'autres un diſcours qui porte ce titre, Εὐστα θίου » ἔτι ὄν διακόνου ὄντος πρόλογος τῶν Πινδάρου παρεκβολῶν, » ce qui prouve qu'Euſtathe a fait des commen- » taires ſur Pindare, dont je n'ai point ouï dire qu'on » eût de connoiſſance. On trouve dans le même ma- » nuſcrit des oraiſons funebres de quelques em- » pereurs de Conſtantinople, & pluſieurs diſcours » qui pourroient peut-être ſervir à l'hiſtoire de ces » tems-là.

» Il y a dans la même *bibliotheque* divers auteurs » claſſiques manuſcrits, comme Thucydide grec, » avec les ſcholies anciennes, duquel Camérarius » s'eſt ſervi pour l'édition latine qu'il a donnée de » cet auteur ; un Salluſte *in*-4°. du ix. ſiecle d'une » beauté admirable. Quelques Virgiles, & quel- » ques Ovides anciens : deux Horaces manuſcrits » vieux de cinq à ſix cens ans. Ils ſont tous remplis » de ſcholies marginales & interlinéaires, de peu de » valeur..... M. Patin parle d'un Virgile ; c'eſt un » manuſcrit moderne, qui n'eſt conſidérable que » par la beauté de l'écriture & des ornemens qu'on » y a prodigués.

» Ceux qui y chercheront l'alcoran écrit ſur du » papier de la Chine, dont Miſſon parle dans ſes » voyages, perdront leurs peines. L'alcoran dont » il s'agit eſt écrit ſur du papier oriental comme » tous les autres, & ce n'eſt pas une piece rare.... » Entre les manuſcrits modernes que j'y ai vus, eſt » une hiſtoire de Saladin *in fol.* écrite en arabe, & » traduite en latin par un ſavant de Bâle, qui ſe nom- » moit M. *Harder*..... Le cabinet d'Amerbach ſe » conſerve dans la même *bibliotheque*.

» Il y a pluſieurs médailles & pluſieurs tableaux » d'Holbein dans le même lieu, *&c.* J'y ai vu une » traduction d'un traité de Plutarque de la main » d'Eraſme : ſon teſtament écrit auſſi de ſa main ; & » une permiſſion qu'il avoit obtenue de manger de » la viande toute ſa vie.

» Entre les ouvrages de la nature & de l'art que » l'on garde dans ce cabinet, ce qui m'a frappé da- » vantage eſt une groſſe piece de plomb que l'on a » trouvée depuis quelques années dans un pré, en » un endroit où l'herbe ne croiſſoit point, & où l'on » fouilla pour en découvrir la raiſon. C'eſt, ſelon » les apparences, un poids ancien : il y a deſſus cette » inſcription, *Societat. S. T. Luc. Ret.* Ce morceau » de plomb peſe prodigieuſement, & beaucoup plus » que ne doit peſer une piece d'un volume égal à » celui-là ». *Hiſtoire de la vie & des ouvrages de M. de la Croze.* (*D. J.*)

BIBLIOTHEQUE *de Vienne.* (*Hiſt. Littéraire.*) *Lambecius* (Pierre) né à Hambourg en 1628, & mort en 1680, nous a donné le vaſte catalogue de la *Bibliotheque de Vienne.*

Cet ouvrage eſt en huit volumes *in-folio*, qui ont paru ſucceſſivement depuis l'année 1665 juſqu'en 1679, ſous le titre de *commentariorum de auguſtiſſimâ bibliothecâ Cæſareâ Vindobonenſi, lib. I. II.* &c. Le premier contient l'hiſtoire générale de la bibliothéque ; il eſt diviſé en deux parties : dans la premiere ſe trouve l'hiſtoire de la *bibliotheque* depuis ſa fondation juſqu'au tems où il écrit ; & il parle de tous ceux qui l'ont précédé dans la garde de cette bibliotheque. Il y donne auſſi une idée générale des médailles dont il ſpécifie les plus rares ; & il fait la deſcription d'un tombeau très-ancien qu'on découvrit à Vienne en 1662. Dans la ſeconde partie il traite de ſept manuſcrits qui ſont dans la *bibliotheque de Vienne*, d'un ouvrage de Grégoire de Nice, *de creatione hominis.* Il donne trois lettres de Luc Holſtenius à Sébaſtien Teugnagel, bibliothéquaire de l'empereur en 1630, où l'on trouve entr'autres choſes une notice des livres arabes & ſyriaques imprimés à Rome. Il corrige auſſi le catalogue que Poſſevin a publié des manuſcrits grecs de la bibliotheque impériale. Il parle du ſeul manuſcrit qu'on ait de l'hiſtoire eccléſiaſtique de Nicephore Calliſte ; il donne un catalogue des manuſcrits hébreux, arabes & turcs qui s'y trouvent. Ce premier tome parut en 1665.

Le ſecond fut publié en 1669. L'auteur y fait des recherches ſur le nom de la ville de Vienne. Il y parle de quelques manuſcrits concernant cette ville, des livres de la bibliotheque des archiducs du Tyrol qui avoient été tranſportés dans celle de Vienne.

Je ne ſais où le p. Niceron a pris les livres de la bibliotheque de Bude, tranſportés dès-lors à Vienne, quoiqu'ils n'y aient été remis que près de dix-ſept ans après ; mais cet auteur a confondu la relation que Lambecius a faite dans le chapitre IX. de ce ſecond livre de ſon voyage de Bude. Le troiſieme livre parut en 1670 ; le quatrieme en 1671 & le cinquieme en 1672. Il s'agit dans ces trois livres des manuſcrits grecs de théologie, dont Lambecius donne une notice exacte & détaillée. Il marque les ouvrages qui ſont véritablement des auteurs dont ils portent le nom, & ceux qui ſont ſuppoſés ; ceux qui ont été imprimés & ceux qui n'ont pas encore paru : tout cela accompagné de remarques ſur les auteurs, ſur les éditeurs, ſur l'uſage qu'on peut tirer des manuſcrits dont il parle.

Le ſixieme livre qu'il publia en 1673, traite des manuſcrits grecs de juriſprudence & de médecine. On y trouve douze lettres de Libanius à Ariſténette, que Luc Holſtenius lui avoit autrefois envoyées copiées ſur un manuſcrit du vatican ; & vingt-deux lettres que le même Holſtenius avoit écrites à Lambecius dans ſa jeuneſſe : celui-ci y a ajouté des remarques.

Le ſeptieme livre parut en 1675 ; il y eſt queſtion des manuſcrits grecs de philoſophie. Parmi les additions on trouve un ouvrage du p. Proſper Intercetta, jéſuite & procureur des miſſions à la Chine en 1667, & à Goa en 1669. Le huitieme livre qui parut en 1679, traite des manuſcrits grecs ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique.

Voici le plan de cet immenſe ouvrage tel que Lambecius lui-même l'a donné. Dans la ſeconde partie du livre VIII. il devoit parler des manuſcrits grecs ſur l'hiſtoire profane. Dans le neuvieme, des manuſcrits grecs de philologie. Il deſtinoit les ſix livres ſuivans aux manuſcrits latins, italiens, eſpagnols, françois & allemands, ſur toutes les ſciences dont il avoit produit les manuſcrits grecs. Le ſeizieme étoit pour les manuſcrits orientaux ; c'eſt-à-dire, hébreux, ſyriaques, arabes, turcs, perſans, chinois, ſur toutes ſortes de matieres. Dans le dix-ſeptieme, l'auteur devoit donner une liſte de trois mille médailles & d'autres raretés ou antiquités qui embelliſſent la *bibliotheque de Vienne.* Le dix-huitieme étoit pour un recueil de mille lettres choiſies, écrites pendant le xvj. & xvij. ſiecle, ſoit aux bibliothéquaires de l'empereur, ſoit par ceux-ci à divers ſavans. Les ſix livres ſuivans étoient deſtinés à donner le catalogue des livres imprimés en toutes les ſciences. En-

fin, il réſervoit le vingt-cinquieme pour une hiſtoire littéraire complette, dont il avoit donné un eſſai.

On convient généralement que l'ouvrage de Lambecius eſt utile, curieux, & propre à perfectionner l'hiſtoire littéraire; mais l'auteur eſt beaucoup trop diffus. Daniel Neſſelius, ſucceſſeur de Lambecius, a donné un abrégé & une continuation de ce vaſte ouvrage ſous ce titre: *breviarium & ſupplementum commentariorum Lambecianorum*, &c. Vienne & Nuremberg, 1690, *in-fol.* Cet ouvrage n'a pas réuſſi autant que celui de Lambecius. Jacques-Frédéric Reimman a entrepris de donner un abrégé des deux ouvrages en un ſeul volume *in-8°.* imprimé à Hanovre 1712, ſous le titre biſarre de *Bibliotheca acroamatica*, &c. C'eſt une méchante rapſodie. (*D. J.*)

BOULAF, ſ. m. (*Hiſt. de Pologne.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en polonois le bâton de commandement que le grand & le petit général de la république reçoivent du roi, pour marque de leur charge.

Le *boulaf* eſt une maſſe d'armes fort courte, finiſſant par un bout en groſſe pomme d'argent ou de vermeil, qu'on enrichit quelquefois de pierreries. Ce bâton de commandement n'eſt pas celui qui figure dans les armées, mais une grande lance ornée d'une queue de cheval, propre à être vue de loin dans la marche, dans le combat, ou dans un camp. Les deux généraux campent l'un à droite, l'autre à gauche de la ligne, avec cette marque du généralat qui ſe nomme *bontchouk*. M. l'abbé *Coyer*. (*D. J.*)

BROUET NOIR, (*Littérat.*) c'étoit un des mets exquis des anciens Spartiates, mets dont les auteurs grecs & latins ont parlé tant de fois, & que le docte Meurſius, par des conjectures tirées d'Athénée, croit avoir été compoſé de chair de porc, de vinaigre & de ſel. Le lecteur a peut-être bien vu dans les queſtions tuſculanes ce que Cicéron rapporte agréablement de Denys, tyran de Sicile, qui avoit été ſi fort tenté de goûter du *brouet noir*, qu'il fit venir exprès un cuiſinier de Lacédémone pour le mieux apprêter. Au premier eſſai le tyran s'en rebuta, & s'en plaignit au cuiſinier qui lui dit qu'il avoit raiſon, & qu'il y manquoit une ſauce. Denys ayant demandé quelle ſauce: « c'eſt le travail de la chaſſe, pourſuivit le cuiſinier; ce ſont les courſes ſur le rivage de l'Eurotas, & la faim & la ſoif des Lacédémoniens ». (*D. J.*)

BULLE DE COMPOSITION, (*Hiſt. mod.*) On inventa depuis la *bulle* de la Croiſade, celle de la *compoſition*, en vertu de laquelle il eſt permis de garder le bien qu'on a volé, pourvu que l'on n'en connoiſſe pas le maître. De telles ſuperſtitions ſont bien auſſi fortes que celles que l'on reprochoit aux Hébreux. La ſottiſe, la folie, & les vices ſont par-tout une partie du revenu public. La formule de l'abſolution qu'on donne à ceux qui ont acheté cette *bulle*, eſt celle-ci: « par l'autorité de Dieu tout-puiſſant, de » S. Pierre, de S. Paul, & de notre ſaint pere le pape, à moi commiſe, je vous accorde la rémiſſion » de tous vos péchés confeſſés, oubliés, ignorés, & » des peines du purgatoire ». *Eſſai ſur l'hiſt. genér. par M. de Voltaire.* (*D. J.*)

C

CABOTAGE, ſ. m. (*Navigation.*) le *cabotage* eſt une navigation qui ſe fait d'un port à l'autre dans un royaume; il eſt pour le tranſport des marchandiſes & denrées par mer, ce que ſont les rouliers pour le charroi des marchandiſes & denrées d'une ville & d'une province dans une autre. Ce *cabotage* eſt abſolument abandonné aux Hollandois; & quoiqu'on les ait aſſujettis en France au droit de cent ſols par tonneau, ce droit eſt ſi foible & leur économie ſi grande, que les ſujets du roi ne ſont pas encore ſuffiſamment encouragés à l'entreprendre; il en dérive un mal ſenſible en ce que les Hollandois continuant, pour ainſi dire, ſeuls à le faire, augmentent à-peu-près d'autant le prix du fret, lequel retombe néceſſairement ſur celui des marchandiſes que nous faiſons paſſer d'un port dans un autre de ce royaume. On ne viendra jamais plus ſûrement à-bout de tranſporter aux ſujets du roi le *cabotage*, que nous laiſſons ainſi uſurper aux Hollandois, au grand préjudice de cet état, qu'en coupant le nœud gordien qui nous lie les mains; c'eſt-à-dire en rendant une ordonnance du roi dans l'eſprit de l'acte de navigation paſſé au parlement d'Angleterre en 1660, que les Anglois regardent comme leur palladium. (*D. J.*)

CÆSAR, (*Hiſt. rom.*) les empereurs communiquoient le nom de *Cæſar* à ceux qu'ils deſtinoient à l'empire; mais ils ne leur donnoient point les titres d'*imperator* & d'*auguſtus*; c'eût été les aſſocier actuellement. Ces deux derniers titres marquoient la puiſſance ſouveraine. Celui de *Cæſar* n'étoit proprement qu'une déſignation à cette puiſſance, qu'une adoption dans la maiſon impériale. Avant Dioclétien on avoit déjà vu pluſieurs empereurs & pluſieurs *Cæſars* à-la-fois: mais ces empereurs poſſédoient l'empire par indivis. Ils étoient maîtres ſolidairement avec leurs collégues de tout ce qui obéiſſoit aux Romains. Dioclétien introduiſit une nouvelle forme de gouvernement, & partagea les provinces romaines. Chaque empereur eut ſon département. Les *Cæſars* eurent auſſi le leur: mais ils étoient au-deſſous des empereurs. Ils étoient obligés de les reſpecter comme leurs peres. Ils ne pouvoient monter au premier rang que par la permiſſion de celui qui les avoit fait *Cæſar* ou par ſa mort. Ils recevoient de ſa main leurs principaux officiers. Ordinairement ils ne portoient point le diadème, que les auguſtes avoient coutume de porter depuis Dioclétien. Cette remarque eſt de *M. de la Bléterie.* (*D. J.*)

CAHUCHU, (*Hiſt. des drogues.*) prononcez *cahoutchou*, c'eſt la réſine qu'on trouve dans les pays de la province de Quito, voiſins de la mer. Elle eſt auſſi fort commune ſur les bords du Maranon, & eſt impénétrable à la pluie. Quand elle eſt fraîche, on lui donne avec des moules la forme qu'on veut; mais ce qui la rend le plus remarquable, c'eſt ſa grande élaſticité. On en fait des bouteilles qui ne ſont pas fragiles, & des boules creuſes qui s'applatiſſent quand on les preſſe, & qui dès qu'elles ne ſont plus gênées, reprennent leur premiere figure.

Les Portugais du Para ont appris des Omaguas à faire, avec la même matiere, des ſeringues qui n'ont pas beſoin de piſton. Elles ont la forme de poires creuſes, percées d'un petit trou à leurs extrémités, où l'on adapte une cannule de bois; on les remplit d'eau, & en les preſſant lorſqu'elles ſont pleines, elles font l'effet d'une ſeringue ordinaire. Ce meuble eſt fort en uſage chez les Omaguas.

Quand ils s'aſſemblent entr'eux pour quelque fête, le maître de la maiſon ne manque pas d'en préſenter une par politeſſe à chacun des conviés, & ſon uſage précede toujours parmi eux le repas de cérémonie. En 1747, on a trouvé l'arbre qui produit cette reſine dans les bois de Cayenne, où juſqu'alors il avoit été inconnu. *Hiſt. de l'acad. des Scienc. année 1745.* (*D. J.*)

CANGE, ſ. m. (*Comm.*) liqueur faite avec de l'eau & du ris détrempé. Les Indiens s'en ſervent pour gommer les chites. *Voyez* CHITES.

CANONNIERE, *terme de Bijoutier*, ſe dit de la gorge d'un étui, ſur laquelle ſe gliſſe la partie ſupérieure de l'étui, appellée *bonnet.*

CANTHARUS, (*Littérature.*) c'eſt proprement le nom qu'on donnoit à la coupe dont Bacchus ſe ſervoit pour boire, ce qui fait juger qu'elle étoit de bonne meſure, *gravis*, peſante, comme dit Virgile, Pline,

l. XXXIII. c. liij. reproche à Marius d'avoir bu dans une pareille coupe après la bataille qu'il gagna contre les Cimbres. (*D. J.*)

CASSEMENT, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt l'action de rompre & d'éclater exprès un rameau, une branche de la pouſſe précédente, ou un bourgeon de l'année, en appuyant avec le pouce ſur le tranchant de la ſerpette, pour les ſéparer & les emporter. Par le moyen de cette opération, faite à l'endroit des ſous-yeux en hiver pour les branches, & en Juin, ou au commencement de Juillet pour les bourgeons, vous êtes aſſuré de faire pouſſer à cet endroit ainſi caſſé, ou des boutons à fruit pour l'année même, ou des boutons fructueux pour l'année prochaine, ou du moins des lambourdes, quelquefois même ces trois choſes à la fois; mais cette opération n'a lieu que pour les arbres à pepin, & rarement pour les fruits à noyau. Si l'on coupe le rameau, la ſeve recouvre la plaie, & il repouſſe une nouvelle branche ou de nouveaux bourgeons; mais quand on le caſſe, les eſquiles forment un obſtacle au recouvrement de la plaie, & de-là naiſſent l'une des trois choſes qui viennent d'être rapportées. Le *caſſement* doit ſe faire à un demi-pouce près de la naiſſance ou de l'empatement de la branche ou du bourgeon, à l'endroit même des ſous-yeux.

Cette opération demande de grands ménagemens & une main ſage, autrement on épuiſeroit un arbre à force de le tirer trop à fruit en même tems : on peut dire même que le *caſſement* tient lieu du pincement qui a toujours été en uſage juſqu'à préſent : la force du préjugé l'avoit fait croire bon, l'expérience l'a enfin détruit, & a convaincu que le pincement tendoit à la ruine des arbres, & qu'on étoit obligé de replanter ſans ceſſe, ſans jamais pouvoir jouir. (*K*)

CASTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) la nation immenſe des gentils, ou peuples des côtes de Coromandel & Malabare, eſt partagée en différentes *caſtes*, ou tribus. Un indien ne ſauroit ſe marier hors de ſa *caſte*, ou bien il en eſt exclus pour toujours; mais il n'en eſt point qui ne ſe crût deshonoré, s'il étoit obligé d'en ſortir; cependant il ne faut qu'un rien pour la lui faire perdre : car quelque baſſe que ſoit la *caſte* dans laquelle il eſt né, l'entêtement ou le préjugé de chacun en particulier, fait qu'il y eſt auſſi attaché qu'il le ſeroit à celle qui lui donneroit le premier rang parmi les autres. Un européen ne peut s'empêcher de rire de la folie de l'indien ſur le ſujet de ſa qualité; mais celui-ci a ſes préjugés comme nous avons les nôtres, & comme tous les peuples de l'univers ont les leurs, même les *caſtes* de Guinée ou de Moſambique.

CASTILLE, ſ. f. (*Jeux milit. françois.*) le mot *caſtille*, qui s'eſt conſervé dans le langage familier pour *diſpute*, *querelle*, s'étoit dit anciennement de l'attaque d'une tour ou d'un château, & fut employé depuis pour les jeux militaires, qui n'en étoient que la repréſentation.

La cour de France, en 1546, paſſant l'hiver à la Rocheguyon, s'amuſoit à faire des *caſtilles* que l'on attaquoit & défendoit avec des pelottes de neige; mais le bon ordre que Nithar a fait remarquer dans les jeux militaires de ſon tems, ne regnoit point dans celui-ci. La diviſion ſe mit entre les chefs; la querelle s'échauffa; il en couta la vie au duc d'Enghien. *Voyez l'hiſtoire de M. de Thou, l. XI.* M. de Roſni, en 1606, pour la naiſſance du Dauphin, fit conſtruire à la hâte une *caſtille* ou fortereſſe de bois qui fut vigoureuſement attaquée & défendue, ſuivant M. de Thou, *l. CXXXVI. Mém. de M. de Sainte-Palaye ſur les tournois.* (*D. J.*)

CAULICOLES, ſ. f. pl. (*Architect.*) en latin *cauliculi*, ornement d'architecture. Ce mot vient du latin *caulis*, qui ſignifie *tige d'herbes*. Les *caulicoles* ſont des eſpeces de petites tiges qui ſemblent ſoutenir les volutes du chapiteau corinthien. Ces petites tiges ſont ordinairement cannelées, & quelquefois toriſes à l'endroit où elles commencent à jetter les feuilles. Elles ont auſſi un lien en forme de double couronne. (*D. J.*)

CAUSIE, ſ. f. (*Littérat.*) en grec καυσία, coëffure ou armure de tête, qui étoit commune à tous les Macédoniens; Pauſanias, Athénée, Plutarque & Hérodien en ont parlé. Il en eſt auſſi fait mention dans l'anthologie. Cette eſpece de chapeau étoit fait de poil ou de laine, ſi bien tiſſue & apprêtée, que non-ſeulement il ſervoit d'abri contre le mauvais tems; mais qu'il pouvoit même tenir lieu de caſque. Euſtachius en fait la deſcription dans ſes commentaires ſur Homere, où il cite un paſſage de Pauſanias, qui pourroit faire croire que la coëffure de tête que l'on nommoit *cauſia*, étoit particuliere aux rois de Macédoine. Peut-être que cette armure devint dans la ſuite du tems un ornement royal. (*D. J.*)

CAUTERE, ſ. m. (*Jadinage.*) eſt une opération fort récente dans le Jardinage, laquelle produit des effets auſſi admirables qu'avantageux. Elle conſiſte à couper avec la pointe de la ſerpette l'écorce d'un arbre en droite ligne, de deux ou trois pouces de long, & d'entamer un peu le bois de la tige : on fait l'inciſion ſur le côté ou ſur le derriere du tronc, & quand on la fait ſur le devant de l'arbre, on la couvre d'un linge de peur que le ſoleil ne darde deſſus; on prend enſuite un petit coin d'un bois dur bien aiguiſé, de la longueur de l'inciſion, on l'enfonce afin qu'il puiſſe en remplir le fond. Après avoir laiſſé ce coin deux ou trois jours pour donner le tems à la ſeve d'y arriver, on l'ôte pour pouvoir viſiter la plaie. Aux arbres à pepin on trouve de l'humidité, & de la gomme aux arbres à noyau; on nettoie la plaie avec un linge chaque fois qu'on la viſite, & on remet le coin, que l'on retire enfin au bout d'un mois, lorſque la plaie ne ſuinte plus : elle ſe referme après avoir été eſcoriée avec le bout d'une ſpatule & eſſuyée; on la remplit de bouze de vache que l'on couvre d'un linge, ce qui termine l'opération.

On peut faire pluſieurs *cauteres* ſur un arbre, pourvû que ce ſoit à différentes branches, mais il n'en faut jamais qu'un ſur chaque ainſi qu'à la tige. On en peut encore faire ſur les racines en découvrant deux des principales, d'un pié environ de long avec un vaiſſeau deſſous pour recevoir l'humidité. Le trou ſe recouvre de grande litiere afin de pouvoir viſiter la plaie tous les deux jours. Elle ſe rebouche enſuite, & le trou ſe remplit d'une terre bien amandée.

Le tems de faire les *cauteres* eſt dans le printems juſqu'au commencement de Juin. Il eſt eſſentiel pour réuſſir dans cette opération que la partie de l'arbre, de la branche, ou de la racine ſur laquelle on applique un *cautere* ſoit jeune, vigoureuſe, pleine de ſeve, & qu'elle ſoit liſſe & unie.

Le *cautere* procure à un arbre une ample végétation; il leve les obſtructions, purge la maſſe de la ſeve, lui donne plus de jeu, rend le reſſort aux parties, leur donne plus d'action, enleve les humeurs ſuperflues : ſi le *cautere* eſt fait ſur les racines, il ſervira à égouter les humeurs de l'arbre, & à renouveller & purifier la maſſe de la ſeve.

Le jardinier y trouve encore l'avantage de faire percer des boutons & des bourgeons dans les endroits de l'écorce d'un arbre qui en eſt entierement dénuée, en un mot d'attirer la ſeve par-tout où il voudra. La raiſon phyſique de l'effet du *cautere* eſt que l'inciſion de la peau d'un arbre fait que le ſuc s'y portant abondamment, y trouve une plus facile iſſue & s'y arrête au-lieu de monter : alors elle dilate les

paſſages, elle ouvre les pores, les fibres, les couloirs, & tous les canaux des branches pour y faire éruption, & en faire percer quantité à-travers cette peau.

M. Dargenville, un de nos collegues, qui a traité dans ce Dictionnaire, de l'Hydraulique & de toutes les parties du Jardinage, en nous envoyant ces deux *articles* & le ſuivant, nous prie d'avertir le public, qu'il ſe réſerve à parler dans ſon lieu de la taille des arbres fruitiers & de leur gouvernement conformément à la maniere des gens de Montreuil, qui ont long-tems gardé leur méthode ſans la vouloir communiquer à qui que ce ſoit. Enfin par les ſoins de M. l'abbé Roger, qui depuis plus de quarante ans a fait des études particulieres ſur la végétation, on ſera bien-tôt inſtruit de leur maniere de tailler & de gouverner les arbres fruitiers, particulierement les pêchers. Il nous donnera inceſſamment ſept vol. *in-12.* ſur cette matiere, compris un dictionnaire des termes du Jardinage & un catéchiſme complet de cet art par demandes & par réponſes.

Cette nouvelle méthode établie ſur ce que la phyſique a de plus certain, confirmée par une très-longue expérience, eſt entierement oppoſée à l'ancienne: on n'en donnera ici qu'une ſeule preuve.

Tous nos jardiniers ſont dans l'uſage de couper ſur les pêchers les branches qu'ils appellent *gourmandes*, comme emportant toute la ſeve d'un arbre, & affamant & appauvriſſant les branches voiſines. Ils donnent par cette raiſon le nom de *larrons* à ces gourmands. Les nouveaux jardiniers au-contraire, pénétrant les intentions de la nature, réſervent ces branches gourmandes, & profitent de l'abondance de leur ſeve pour former des arbres vigoureux, capables de produire de beaux fruits & en quantité.

Ce ſeul exemple ſuffit pour faire connoître la différence de ces deux méthodes, & combien cette derniere eſt ſupérieure. Elle détruit entierement tout ce que nous ont enſeigné la Quintinie, Liger, le frere François, la Maiſon-Ruſtique, & les livres anglois de Brandelay, de Miller, Jean Lawrence & autres. La nature dévoilée dans ce qu'elle a de plus ſecret ſe manifeſte ici de toutes parts, & l'on ne peut ſe refuſer à l'évidence & à l'excellence de cette méthode. (*K*) *Voyez Taille des arbres.*

CERCLE, *terme de Bijoutier*, ſe dit, de quelque forme qu'il ſoit, de tout carré deſtiné à retenir un portrait dans une tabatiere; il eſt ordinairement compoſé de trois biſeaux formés à la lime, deux en deſſus, & un en deſſous. Le biſeau du dehors vient s'introduire ſous le carré régnant au fond du couvercle de la tabatiere, & ſe repoſer contre un autre biſeau formé en-deſſous dudit carré; celui du dedans ſert à découvrir la glace du portrait, & l'angle de ces deux biſeaux venant ſe joindre à celui du carré de la tabatiere, cette diſpoſition diminue à l'œil l'épaiſſeur choquante que lui offriroit la ſurface de ces deux carrés; celui du deſſous vient repoſer ſur le biſeau formé à la glace, & lui donne tout le jeu dont elle a beſoin.

CÉRYCES, LES, (*Littér. greq.*) en grec κηρυκαι, famille ſacerdotale, ainſi nommée, parce qu'elle deſcendoit de Céryx. Elle avoit, comme les Eumolpides, ſes fonctions réglées à la fête d'Eleuſis, c'eſt-à-dire, aux myſteres de Cérès. Ce ne ſont point des hérauts, *præcones*, quoique le grand nombre des interprêtes d'Eſchine aient concerté de traduire ainſi le mot κηρυκας. La raiſon toujours ſupérieure à l'autorité, doit faire rejetter leur interprétation, parce qu'il n'eſt pas vraiſſemblable qu'Eſchine ait voulu placer les hérauts dans une énumération de prêtres, de prêtreſſes, & de familles ſacerdotales. Ce qui a le plus contribué à induire en erreur ſur ce point, c'eſt qu'outre que le mot κηρυξ ſignifie à-la-fois *héraut* & *céryce*, ce nom n'a pas la terminaiſon patronimique. Cérycide tromperoit moins de monde. *Tourreil.* (*D. J.*)

CHARGER, *terme d'Orfevrerie en général*, eſt l'opération d'arranger les paillons de ſoudure ſur une piece, & de les couvrir de borax pour en faciliter la fuſion; l'arrangement des paillons, & la quantité du borax décident ordinairement la propreté du ſouder d'une piece, en y joignant cependant le degré de feu convenable.

CHARGER, *terme d'Emailleur*, ſe dit de l'arrangement des grains d'émaux ſur les pieces; plus les grains ſont ſerrés, & moins l'émail eſt ſujet à produire des œillets ou porures à la fuſion.

CHARITÉ DE MONTOIRE, SŒURS DE LA, (*Hiſt. eccléſ.*) ainſi nommées à cauſe que leur premier & principal établiſſement eſt à Montoire, petite ville dans le bas Vendomois, diocèſe du Mans. Elles ont été établies il y a environ cent ans, par M. Moreau, prêtre, curé de Montoire; elles ſont répandues dans pluſieurs paroiſſes de différens diocèſes du royaume, où elles tiennent les écoles de charité pour les petites filles, viſitent & ſoulagent les pauvres malades chez eux; elles ſuivent la regle de ſaint Auguſtin, font des vœux perpétuels, & n'obſervent point la clôture à-cauſe de la viſite des malades; elles ont des bulles du pape & des lettres-patentes du roi bien enregiſtrées pour la ſolidité de leur établiſſement. M. l'évêque du Mans eſt leur ſupérieur né; elles ont auſſi une ſupérieure générale qui fait ſa réſidence à Montoire, & dont l'élection ſe fait par ſcrutin tous les trois ans, ſous la direction de leur ſupérieur, ou d'un commiſſaire nommé de ſa part pour cette élection.

CHAT, ſ. m. (*Archit. milit.*) eſpece de tour de Bois qui ſervoit anciennement dans ce royaume, à porter des ſoldats en ſureté pour aſſiéger des places.

Nous apprenons de Froiſſart, de Joinville, & de quelques autres hiſtoriens, qu'avant la découverte de la poudre & l'uſage des canons, on ſe ſervoit pour s'approcher des villes aſſiégées de certaines machines faites en forme d'une tour à pluſieurs étages, d'où les ſoldats tiroient leurs fleches à ceux qui gardoient les remparts: ces tours s'appelloient des *chats;* c'étoit proprement des galeries couvertes que l'on approchoit des murs de la ville ennemie pour les renverſer, comme le dit Guillaume le Breton en ces termes:

Hunc faciunt reptare catum, *tectique ſub illo*
Suffodiunt murum.

Pour défendre le *chat* on élevoit devant, derriere, & aux côtés d'autres machines, qui recevant les pierres & les feux des aſſiégés, mettoient à couvert celle-ci, qui ainſi ſoutenue, ſe nommoit *chat-chatel*, c'eſt-à-dire *chat* fortifié d'un château.

Comme on nommoit *chat-faux* ces machines de défenſe, on a appellé dans la ſuite *échafaux* toutes les machines de bois que l'on éleve ſur des piliers de bois pour voir de plus loin, & voilà l'origine de notre mot *échafaud.*

Nous trouvons dans le recueil des pieces concernant l'hiſtoire de Bourgogne par M. Pérard, un acte de 1403, où il eſt dit que le maire de Dijon fit élever « un *chatfaut* de bois, & au pied d'icelui un feu, » auquel *chatfaut* a été monté Poncet de Soulier con» damné pour ſes démérites à ardoir ». (*D. J.*)

CHEVALET, *terme d'Emailleur*, eſt une planche de cuivre ſur laquelle il arrange ſes émaux, & qui par ſa forme en pente facilite l'écoulement de l'eau qui peut être reſtée lors des lotions préparatoires.

CHEVALET, *terme de Bijoutier*, eſt un morceau de buis limé en triangle applati, ſur l'angle duquel on poſe une tabatiere ouverte ſur la longueur de la

charniere, pour pouvoir facilement réparer au cizelet, les petits accidens qui peuvent être arrivés aux couliſſes & aux charnons en-dedans de la tabatiere.

CHIO, MARBRE DE, (*Hiſt. nat. Lithol.*) le *marbre de Chio*, dont parlent les anciens naturaliſtes, étoit ainſi nommé parce qu'il ſe trouvoit abondamment dans l'île de *Chio*; ſa couleur étoit foncée; il avoit quelque tranſparence & prenoit un beau poli. M. Hill dit que c'étoit une eſpece de pierre obſidienne. *Voyez* cet *article*. (—)

CHOLON *ou* CHOLUS, (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom que Pline & Théophraſte donnent à une eſpece d'émeraude d'un verd jaunâtre, ſemblable à la couleur du fiel. *Voyez* de Lact. *lib. II. pag.* 200. (—)

CISELEUR, ſ. m. (*Grav. ant. ſur métal.*) que les Latins appellent *cœlator*, étoit parmi les anciens une ſorte d'orfevre qui travailloit à ciſeler le métal avec le ciſelet, le burin, & le marteau, & qui y formoit avec ces outils toutes ſortes de fleurs & de figures agréables, & tout ce que l'adreſſe & la juſteſſe de l'art preſcrit. Ces ſortes d'artiſtes étoient fort en vogue parmi les Grecs & les Romains. Pline, *l. III. ch. xij.* fait mention des plus habiles *ciſeleurs*, & de leurs meilleurs ouvrages. Il s'étonne de ce que pluſieurs ont excellé à graver ſur l'argent, & qu'il ne s'en étoit pas trouvé un ſeul pour ciſeler ſur l'or: *Mirum*, dit-il, *in auro cœlando inclaruiſſe neminem, in argento multos.* Enſuite il parle des plus célebres *ciſeleurs*, comme de Mentor, de Varron; après ceux-là il met Acragas, Mys, & Boethus. Enſuite il parle de Calamis, d'Antipater, & de Stratonique. Il nomme encore Ariſton & Eunice, tous deux de Mitylene; Hécate, Poſidonius d'Ephèſe; Ledus, Zopyre. Il n'oublie pas le fameux Praxitele qui vivoit vers le tems du grand Pompée. *Voyez* Saumaiſe ſur cet endroit de *Pline*.

Voici les principaux ouvrages de ces *ciſeleurs*. Zopyre grava les aréopages & le jugement d'Oreſte ſur deux coupes eſtimées hſ. 12. c'eſt-à-dire douze grands ſeſterces. Les bachantes & les centaures ciſelés ſur des coupes étoient l'ouvrage d'Acragas, & on les gardoit à Rhodes dans le temple de Bacchus. On conſervoit auſſi dans le même temple le cupidon & le ſilène de Mys. Pythias grava Diomede & Ulyſſe enlevant le paladium de Troie. Ces figures étoient ciſelées ſur une petite phiole avec une délicateſſe achevée. Ledus gravoit des combats & des gens armés. Stratonique repréſenta ſur une coupe un ſatyre endormi, mais dans une attitude ſi naturelle, qu'il ſembloit que l'artiſte n'avoit fait qu'appliquer cette figure ſur le vaſe. Mentor fit quatre coupes d'une ciſelure admirable, mais qu'on ne voyoit plus du tems de Pline. Acragas avoit un talent particulier pour repréſenter ſur des coupes toutes ſortes de chaſſes. Pythias grava ſur deux petites aiguieres toute une batterie de cuiſine, avec les cuiſiniers occupés à leur travail, d'une maniere ſi vive & ſi parlante, que pour rendre cette piece unique en ſon eſpece, on ne permettoit pas même d'en tirer aucune copie. (*D. J.*)

CLERCS *de marchands*, ou *communauté*; il n'y a point de corps ou communautés qui n'aient un ou pluſieurs *clercs*; la plûpart des corps en ont pluſieurs; les orfévres en ont eu juſqu'à trois; ce ſont des maîtres qui occupent ces places; leurs fonctions ſont d'exécuter pour le ſervice des corps ou communautés, les commiſſions des gardes, ou jurés, de les précéder dans les fonctions ou cérémonies publiques, de ſe tenir à la porte lors des aſſemblées, & pour la plûpart d'être concierges des maiſons ou lieux d'aſſemblées deſdits corps ou communautés; ils ſont logés & gagés aux dépens deſdites compagnies; les *clercs* dans les ſix corps, portent lors des cérémonies la robbe marchande, avec cette diſtinction qu'il n'y a point de paremens de velours.

CLOQUE, ſ. f. (*Jardinage.*) c'eſt une maladie qui prend aux feuilles du pêcher lors du printems, cauſée par les mauvais vents, les gelées printanieres & les brouillards fréquens dans cette ſaiſon: la *cloque* coffine les feuilles & les remplit de creux qui ſervent de retraite à des pucerons ſans nombre; enfin ces feuilles tombent avec les yeux qui devoient donner des fruits l'année ſuivante: il eſt très-peu de remedes à cette maladie. (*K*)

COMPOSITION, *terme de Jouaillier*, ſe dit de toute pierre factice qui imitent les pierres fines, ſoit en blanc ſoit en couleur; on les diſtingue des cryſtaux en ce qu'elles ſont moins dures & ſe dépoliſſent aiſément.

CONCRET, *terme dogmatique*. Ce mot vient du latin *concretus*, participe de *concreſcere*, croître enſemble. Les phyſiciens ſe ſervent de ce mot pour marquer un corps qui réſulte de la compoſition ou du mêlange de différens principes. La maſſe ſenſible qui eſt formée par l'union de différentes particules, de divers corps naturels, eſt appellée *concret*.

Il y a des *concrets* naturels; tel eſt l'antimoine, qui eſt compoſé de ſoufre, de mercure, de plomb, *&c.* Le cuivre, eſt auſſi un *concret* naturel, compoſé de ſoufre, de vitriol, & d'un ſel rouge. Il y a un cinabre qui eſt un *concret* naturel. Les chimiſtes, avec du ſoufre & du mercure, font un cinabre qui eſt un *concret* artificiel. Le ſavon eſt auſſi un *concret* artificiel, compoſé de cendres, de chaux vive, d'huile, *&c.*

En termes d'arithmétique, on appelle *nombre concrets* ceux qui ſont appliqués à quelque objet particulier; ainſi, quand on dit *un homme*, *un* eſt un nombre *concret*, parce qu'il forme un tout avec *homme*. il en eſt de même quand on dit, *deux hommes*, *trois écus*, &c. alors les noms des nombres ſont des noms adjectifs; mais quand on dit, *deux & deux ſont quatre*, ces nombres n'étant adoptés à aucun objet déterminé, ſont pris ſubſtantivement, & ſont autant de termes abſtraits.

L'ancienne philoſophie avoit un certain langage idéal, ſelon lequel on parloit de ſubſtance, de forme, de mode, de qualité, comme on parle des êtres réels; ſur quoi il faut obſerver que les hommes ayant remarqué par l'uſage de la vie que les individus des différentes eſpeces conviennent entr'eux en certain points, ils ont inventé des termes particuliers pour marquer la vue de leur eſprit, qui conſidere cette convenance ou reſſemblance; par exemple, tous les objets blancs, ſe reſſemblent en tant que blancs; c'eſt ce qui a donné lieu d'inventer le mot de *blancheur*, qui énonce ce point métaphyſique de réunion & de reſſemblance, que l'eſprit conçoit entre les objets blancs. Ainſi, *blancheur* eſt un terme abſtrait, qui marque la propriété d'être blanc, conçue par l'eſprit, ſans rapport à aucun ſujet particulier, & comme ſi c'étoit un être phyſique.

Pierre, Paul, Jean, Jacques, conviennent entre eux en ce qu'ils ſont hommes. Cette conſidération a donné lieu de former le nom d'*humanité*; tous ces mots-là ont été inventés à l'imitation des noms que l'on donne aux objets réels, tels que *le ſoleil*, *la lune*, *la terre*: nous avons trouvé les uns & les autres de ces mots également établis quand nous ſommes venus au monde: on nous a accoutumés à parler des uns, de la même maniere qu'on nous feroit parler des autres. Les philoſophes ont abuſé de ce langage, de ſorte qu'ils ont parlé des qualités comme ils parloient des individus réels; ainſi, comme le ſoufre & le mercure forment le *concret* naturel qu'on appelle *cuivre*, de même l'humanité jointe à un tel ſujet particulier, forme, diſoient-ils, le *concret homme*. Le *concret* eſt donc un ſujet réel conſidéré avec ſa forme, avec ſa qualié ou quantité. *Terminus concretus eſt ille qui ſigni-*

ficat ſubjectum & formam, unde reſolvitur per ro *habens, v. g. homo, id-eſt habens humanitatem, album, id-eſt habens albedinem.* Barbay *introduc. in univ. philoſ. par. 1700.*

Concretum dicitur quod ſignificat ſubjectum cum formâ ſeu qualitate adjunctâ. Ut homo concipitur tanquam ſubjectum habens humanitatem. Pourchot, *inſt. philoſ. t. I.*

Ainſi le *concret* eſt un adjectif pris ſubſtantivement comme quand on dit, *le beau, le vrai, le bon*; c'eſt comme ſi l'on diſoit, *ce qui eſt beau, ce qui eſt vrai, ce qui eſt bon.* Quand on dit *Pierre eſt homme, homme* eſt là adjectif, il qualifie *Pierre*; mais quand on dit *l'homme eſt un animal raiſonnable, l'homme* eſt pris alors dans un ſens *concret*, ou pour parler comme les Scolaſtiques, c'eſt *ens habens humanitatem*, l'être ayant l'humanité: c'eſt le ſujet avec le mode. De même quand on dit: *Louis XV. eſt roi*, ce mot *roi* eſt pris adjectivement, au-lieu que lorſqu'on dit, *le roi ira à l'armée*, *roi* eſt pris dans un ſens *concret*, & c'eſt un véritable nom ſubſtantif; c'eſt l'être qui a la royauté, comme diſent les philoſophes, diſons mieux, c'eſt l'homme qui eſt roi.

Nous avons dit d'abord que ce mot *concret* étoit un terme dogmatique; en effet, il n'eſt pas en uſage dans le diſcours ordinaire, on ne s'en ſert que quand il s'agit de doctrine.

Au reſte, on oppoſe *concret* à *abſtrait*, & alors *abſtrait* marque une forme ou qualité conſidérée en elle-même, ſans nul rapport à aucun ſujet; tels ſont *humanité, vérité, beauté*, &c. C'eſt dans ce ſens abſtrait que les Juriſconſultes diſent que la juſtice eſt une volonté conſtante & perpétuelle de rendre à chacun ce qui lui eſt dû. *Juſtitia eſt conſtans & perpetua voluntas jus ſuum cuique tribuendi. Inſtit. juſtin. l. I. tit. j.* Il ſeroit à ſouhaiter qu'elle fût telle dans le ſens *concret.*

Au reſte, les philoſophes même ne prennent pas aſſez garde qu'ils parlent des êtres abſtraits, comme s'ils parloient des réels. C'eſt ainſi qu'ils parlent de la matiere, comme d'un individu particulier, auquel ils donnent des propriétés réelles qu'elle n'a point en tant qu'être abſtrait. (*F*)

CONDESCENDANCE, ſ. f. (*Morale.*) déférence aux idées, aux ſentimens, aux deſirs, & aux volontés d'autrui. Cette déférence peut être louable ou blamable, une vertu ou un vice.

La *condeſcendance* louable a ſa ſource dans la modération, la douceur du caractere, & l'envie d'obliger. Elle eſt pure, droite, également éloignée de la baſſeſſe & de l'adulation, comme de la dureté & de l'eſprit de contradiction. Elle ſouffre dans la ſociété les vagues réflexions, les raiſonnemens peu juſtes, & le débit des beaux ſentimens; elle laiſſe Aronce parler proverbe, chaſſe, & bonne chere; Mélinde parler d'elle-même, de ſon chat, de ſon perroquet, de ſes vapeurs, de ſes inſomnies, de ſes migraines. Elle écoute patiemment de telles perſonnes ſans les goûter & ſans leur rompre en viſiere.

La *condeſcendance* blamable applaudit à tout, & ſacrifie ſans ſcrupule ce qui eſt honnête & vertueux à ſes ſeuls intérêts, à la baſſeſſe d'ame, & au deſir de plaire. Le caractere de celui qui veut mériter de quelqu'un par ſes adulations, rentre dans celui de l'homme plein d'une *condeſcendance* ſans bornes. On n'eſt jamais plus flatté, plus ménagé, plus ſoigné, plus approuvé de perſonne pendant la vie, que de celle qui croit gagner beaucoup à notre mort, & qui deſire qu'elle arrive promptement.

Celui qui ſans honteuſe *condeſcendance* pour les idées & les volontés des autres, loue la vertu pour la vertu, blâme le vice comme vice, & ſe conduit ainſi ſans affectation, ſans politique, ſans humeur, & ſans eſprit de contradiction, celui-là donne un bon exemple & remplit un devoir.

Il n'eſt pas néceſſaire de reprendre tout ce qui peut être mal; mais il eſt néceſſaire de ne déférer, de ne *condeſcendre* qu'à ce qui eſt véritablement louable, autrement on jette dans l'illuſion ceux qu'on loue ſans ſujet, & l'on fait tort à ceux qui méritent de véritables louanges, en les rendant communes à ceux qui n'en méritent pas. L'on détruit toute la foi du langage, en faiſant que nos expreſſions ne ſont plus des ſignes de nos penſées, mais ſeulement d'une civilité extérieure, comme eſt une révérence. Enfin quand la fauſſeté ne ſeroit que dans les paroles & non dans l'eſprit, cela ſuffit pour en éloigner tous ceux qui aiment ſincerement la vérité. (*D. J.*)

CONSTITUANT, ſignifie auſſi quelquefois celui qui a cédé la jouiſſance d'une choſe à quelqu'un à titre de conſtitut ou précaire; ce terme eſt alors employé par oppoſition à celui de conſtituaire, qui ſignifie celui qui jouit à titre de conſtitut ou précaire.

On peut voir ſur cette matiere Daſſet, *t. II. l. V. tit. j. chap. j.* où il rapporte un arrêt du parlement de Grenoble du 26 Août 1627, qui a jugé que le conſtitut rend le conſtituaire préférable à l'héritier du *conſtituant*, quoiqu'avec inventaire.

Conſtituant ſignifioit auſſi chez les Romains celui qui s'obligeoit par forme de conſtitut, ſoit pour ſa dette perſonnelle ou pour celle d'autrui. *Voy.* CONSTITUT.

Le *conſtituant* pouvoit s'obliger pour ſa dette perſonnelle, ou pour la dette ou le fait d'autrui.

Dans ce dernier cas, le conſtitut avoit beaucoup de rapport avec la fidéjuſſion ou cautionnement, car l'action qui naiſſoit du conſtitut appellée *actio de conſtituti*, ou *action de conſtitutâ pecuniâ*, étoit telle, qu'elle ſervoit à pourſuivre tous ceux qui s'étoient conſtitués, ſoit pour eux, ſoit pour autrui. Cette action étoit prétorienne, attendu que le conſtitut étoit en un pacte nud, qui ſuivant le droit civil, ne produiſoit point d'action.

Mais il y avoit cette différence entre la fidéjuſſion & le conſtitut, que la premiere n'a jamais pour objet que de payer la dette d'autrui, au lieu que le conſtitut pouvoit avoir lieu pour la dette perſonnelle du conſtituant, comme pour celle d'autrui. Le conſentement ſeul ſuffiſoit pour former le conſtitut, & l'on n'étoit point aſſujetti à s'y ſervir d'une certaine formule de parole, plutôt que d'une autre; au lieu que la fidéjuſſion ne pouvoit ſe contracter que par la forme de ſtipulation proprement dite; & pour former un véritable conſtitut, il falloit que l'on n'eût point uſé de ſtipulation, & c'eſt la raiſon pour laquelle il ne produiſoit qu'une action prétorienne; tellement que ſi le *conſtituant* eût promis à quelqu'un qui uſât de ſtipulation, alors le *conſtituant* étoit tenu *jure civili*, & ce n'étoit plus un véritable conſtitut.

Suivant l'ancien droit, le conſtitut pouvoit avoir deux cauſes; ſavoir, ce qui étoit dû, & ce qui ne l'étoit pas. Ce conſtitut fait pour ce qui eſt dû, produiſoit l'action *de conſtituto*, au lieu que l'action réſultante du conſtitut formé pour ce qui n'étoit pas dû, étoit appellé *actio receptitia.*

On ne pouvoit d'abord conſtituer que pour les choſes qui conſiſtoient en nombre, poids & meſure.

Par le nouveau droit, on ſupprima toutes ces diſtinctions, il fut permis de conſtituer pour toutes ſortes de choſes dûes, ſoit par une obligation civile, ou par une obligation naturelle, & l'action *de conſtitutâ pecuniâ* eut lieu indiſtinctement dans tous les cas; mais on ne pouvoit plus conſtituer *pro non debito*, quand même la choſe auroit été dûe par quelque obligation précédente; il ſuffiſoit pourtant que la choſe fût dûe au tems du conſtitut, quand même elle auroit

ceſſé de l'être depuis, parce que l'action *de conſtitutâ pecuniâ* avoit un effet rétroactif.

Du reſte, on pouvoit conſtituer purement & ſimplement, ou à terme, ou ſous condition ou autrement.

Le conſtitut ne pouvoit pas être fait pour une ſomme plus forte que celle qui étoit dûe, mais celui qui ſe conſtituoit pour autrui, pouvoit s'obliger de payer la dette entiere, quoi qu'il n'eût pas de ſa part autant de droit à la choſe, & il étoit permis de s'obliger pour une moindre ſomme que celle qui étoit dûe.

Toutes perſonnes capables de s'obliger, pouvoient conſtituer, même les femmes mariées; & les pupilles qui approchoient de la puberté pouvoient faire un conſtitut ſans autoriſation de leur tuteur; on pouvoit conſtituer au profit d'un autre que du créancier, de même qu'un autre que le débiteur pouvoit conſtituer. Ainſi on pouvoit conſtituer au tuteur, curateur, au fondé de procuration, au maître de l'eſclave, mais on ne pouvoit *conſtituer* qu'un autre payeroit pour ſoi.

Quant à la formule du conſtitut par l'ancien droit, elle étoit renfermée dans certaines bornes; mais par le nouveau droit, elle ne fut ſoumiſe qu'à la volonté des parties, deſorte qu'on ne pouvoit conſtituer entre abſens comme entre préſens, par lettres ou par l'entremiſe d'un commiſſionnaire, & en toutes ſortes de termes, ſoit par ſoi-même ou par autrui.

Il falloit cependant qu'il y eût quelques termes qui engageaſſent le *conſtituant* en tout ou partie, comme quand il diſoit, *ſatisfaciam tibi*, ou *ſatisfiet tibi a me aut ab illo*, s'il diſoit *a me & ab illo*; en ce cas l'autre refuſant d'acquitter toute la dette, le *conſtituant* en étoit tenu pour ſa part perſonnelle, mais s'il diſoit ſimplement *ſatisfiet tibi*, il n'étoit point cenſé s'obliger perſonnellement.

Celui qui conſtituoit pouvoit le faire ſans exprimer la quantité, auquel cas cela étoit relatif à ce qui étoit dû; & s'il conſtituoit purement & ſimplement, c'eſt-à-dire, ſans aucun terme ni délai, on ne pouvoit cependant pas exiger auſſi-tôt de lui la ſomme, on lui accordoit au-moins dix jours pour payer: ce qui revient aſſez aux dix jours de grace que l'on donne parmi nous à celui qui a accepté une lettre de change.

L'objet du conſtitut étoit de la part du *conſtituant* de libérer le débiteur, lequel néanmoins n'étoit point déchargé envers le créancier, que la dette ne fût payée. Si le *conſtituant* s'obligeoit pour lui-même, l'objet en ce cas étoit de rendre l'action plus ſûre & plus certaine.

En exécution du conſtitut qui étoit fait pour autrui, il falloit, avant que de pourſuivre le *conſtituant*, diſcuter d'abord le principal obligé lorſqu'il étoit préſent, & en cas d'abſence, le *conſtituant* pouvoit obtenir du juge un délai pour l'avertir, à moins que par le conſtitut, il n'eût renoncé à cet avantage; & ſi pluſieurs s'étoient ſubſtitués conjointement, ils avoient, ſuivant la lettre d'Adrien, les mêmes bénéfices que les co-fidéjuſſeurs & co-obligés, c'eſt-à-dire, le bénéfice de *diviſion*, & celui appellé *cedendarum actionum*; du reſte, on pouvoit diſcuter les *conſtituans* avant d'attaquer les tiers détenteurs.

L'action qui naiſſoit du conſtitut, étoit une action directe, prétorienne & perſonnelle; elle ne duroit autrefois qu'un an, mais par le nouveau droit, elle duroit trente ans, tant contre le *conſtituant* que contre ſes héritiers.

Tels étoient les principes que l'on ſuivoit par rapport à cette forme ſinguliere d'obligation, quoique toutes ces ſubtilités ne ſoient point d'uſage parmi nous, il étoit néanmoins néceſſaire de les expliquer pour l'intelligence des lois répandues dans le digeſte, dans le code & dans les novelles qui traitent de cette matiere.

Se CONSTITUER, ſignifioit anciennement ſe *contenir*, ſuivant les lois, ſuivant le premier précepte du Droit, *honeſte vivere*, c'eſt ainſi qu'on doit l'entendre dans les anciens uſages d'Artois, qui ont été imprimés en tête de la nouvelle édition du commentaire de cette coutume; c'eſt dans le prologue, nombre 15. où il eſt dit que *conſtituer* ſoi, eſt le premier commandement des lois, qui dit que l'on vive honnêtement, *&c.*

CONSTITUTAIRE, (*Juriſprud.*) eſt celui qui jouit à titre de conſtitut, c'eſt-à-dire qui n'a qu'une jouiſſance précaire. *Voyez* CONSTITUANT. (*A*)

CONSTITUTION DOTALE, (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que *conſtitution* de dot. *Voyez* CONSTITUTION *de dot* & DOT. (*A*)

CONSTITUTIONS *de Catalogne*, ſont un corps de Droit formé pour ce pays; elles ſont compoſées des anciens uſages de Catalogne, des lois accordées aux Etats-Généraux, ſoit par les rois d'Eſpagne, ſoit par les princes particuliers que la Catalogne a eus pendant un tems, & des pragmatiques que les ſouverains de Catalogne avoient faites de leur propre mouvement pour cette province; le texte de ces *conſtitutions* eſt redigé en catalan. Il y en a eu deux compilations différentes, une premiere faite en 1585, imprimée à Barcelone en 1588, en *1 vol. in-fol.* intitulé, *conſtitutions y altres drets de Cathalungâ compilats en virtut del*, cap. de cort. xxiv. *de laſ corts par la S. C. y reyal mageſtat del rey don Philippe notre ſenior celebrada en la ville de Monſo any 1585*; l'autre compilation faite en 1599, auſſi imprimée à Barcelone en 1603, *vol. in-fol.* petit format, eſt intitulée, *conſtitutions feſtes per las mageſtat del rey don Phelip ſegon, rey de Caſtilla, de Arago, & en la primera cort, celebrada als cathalans en la cinta de Barcelona, en lo monaſtit de S. Franceſch en lo any 1599.* Ces *conſtitutions* ſont auſſi obſervées dans le comté de Rouſſillon, où elles ont été introduites dans le tems que cette province faiſoit partie de la Catalogne; ces lois, ainſi que le Droit romain, tant canonique que civil, furent indiquées à cette province par Louis XIV. après qu'il l'eut réunie à la France, par les art. 42. & 43, du traité fait aux Pyrenées, entre les couronnes de France & d'Eſpagne, le 7 Novembre 1659. (*A*)

CONTRAT, ſ. m. (*Droit nat.*) c'eſt en général toute convention faite entre deux ou pluſieurs perſonnes; ou conſentement de deux ou de pluſieurs perſonnes ſur une même choſe, dans la vue d'exécuter leur convention.

On entend en particulier par *contrat* les accords faits au ſujet des choſes ou des actions qui entrent en commerce, leſquels par-conſéquent ſuppoſent l'établiſſement de la propriété & du prix des biens; & l'on entend par ſimple convention, les accords que l'on fait ſur tout le reſte, quoique l'uſage donne indifféremment à quelques-uns des derniers le nom de *contrat.*

Les *contrats* peuvent être diviſés en gratuits ou bienfaiſans, & onéreux ou intéreſſés de part & d'autre. Les premiers procurent quelques avantages purement gratuits à l'un des contractans: les autres aſſujettiſſent chacun des contractans à quelque charge, ou quelque condition également onéreuſe qu'ils s'impoſent l'un à l'autre; car alors on ne fait & l'on ne donne rien que pour en recevoir autant.

On diſtingue trois principales ſortes de *contrats* gratuits, ſavoir le mandement ou la commiſſion, le prêt à uſage, & le dépôt.

Il y a un grand nombre de *contrats* onéreux ou intéreſſés de part & d'autre. Les principaux qui ſont aujourd'hui en uſage, ſont l'échange, le plus ancien de tous, le *contrat* de vente, le *contrat* de louage, le prêt à conſomption, le *contrat* de ſociété, & les *con-*

trats où il entre du hasard. Dans ces derniers sont compris les gageures, tous les jeux, la rafle, la loterie, & le *contrat* d'assurance. On ajoute souvent dans ces sortes de *contrats*, pour plus grande sureté, une caution, un gage, une hypotheque.

Il doit y avoir une juste égalité dans les *contrats* onéreux ou intéressés de part & d'autre, c'est-à-dire qu'il faut que chacun des contractans reçoive selon son estimation autant qu'il donne, mais pas plus loin que l'autre partie n'a lieu de croire que s'étend cette estimation. Pour cet effet, si l'un des contractans se trouvoit avoir moins, il est en droit ou d'obliger l'autre à le dédommager de ce qui lui manque, ou de rompre entierement le *contrat*.

Ainsi, 1°. pour déterminer d'un commun accord cette égalité requise, il faut avant que de rien conclure, que l'un & l'autre des contractans ait une égale connoissance, & de la chose même, au sujet de laquelle ils traitent, & de toutes les qualités qui sont de quelque conséquence; 2°. cette égalité est si fort nécessaire qu'il faut redresser l'inégalité qui se trouve dans un *contrat* après la conclusion du marché par rapport aux choses dont le prix est reglé par les lois, & s'il y a fraude ou erreur au sujet des qualités essentielles de ces choses.

Ces principes sont de droit naturel; car pour éviter la multitude des procès, on sait que les lois civiles (dont il ne s'agit pas ici), ne donnent guere action en justice que quand il y a une lésion énorme, laissant à chacun le soin d'être sur ses gardes s'il ne veut pas être trompé. Au-surplus, les devoirs de tous les *contrats* se déduisent aisément de la nature & du but des engagemens où l'on entre.

Leur observation est sans-contredit un des plus grands & des plus inconteſtables devoirs de la morale. Mais si vous demandez à un chrétien qui croit des récompenses & des peines après cette vie, pourquoi un homme doit tenir sa parole, il en rendra cette raison; que Dieu qui est l'arbitre du bonheur & du malheur éternel nous l'ordonne. Un disciple de Hobbes à qui vous ferez la même question, vous dira que le public le veut ainsi, & que Léviathan vous punira si vous faites le contraire. Enfin un philosophe païen auroit répondu à cette demande, que de violer sa promesse c'étoit faire une chose deshonnête, indigne de l'excellence de l'homme, & contraire à la vertu, qui éleve la nature humaine au plus haut point de perfection où elle soit capable de parvenir.

Cependant quoique le chrétien, le païen, le citoyen, reconnoissent également par différens principes, le devoir indispensable de l'observation des *contrats*; quoique l'équité naturelle & la seule bonne foi obligent généralement tous les hommes à tenir leurs engagemens, pourvû qu'ils ne soient pas contraires à la vertu; la corruption des mœurs a prouvé de tout tems que la pudeur & la probité n'étoient pas d'assez fortes digues pour porter les hommes à exécuter leurs promesses; voilà pourquoi fut établie la loi des douze tables au sujet des conventions, comme aussi le supplément que les jurisconsultes qui prirent le soin d'interpreter cette loi, jugerent à propos d'y faire; voilà ce qui a produit dans le droit romain tous les détails sur les *contrats* nommés, & les *contrats* innommés.

Enfin notre droit françois, sans s'arrêter aux regles scrupuleuses que les lois romaines avoient introduites, appella *contrat* généralement toutes les conventions honnêtes qui se font entre les hommes, de quelque nature qu'elles soient, & statua qu'elles doivent être exécutées dans toute leur étendue, soit pour fonder une action en justice; soit pour produire une exception.

Mais en même tems le droit françois accabla la justice & les lois de tant de choses, de conditions & de formalités sur cet article, que les parchemins inventés pour faire souvenir, ou pour convaincre les hommes de leur parole, ne sont devenus que des titres pour se ruiner en procédures, & pour faire perdre le fonds par la forme. Si les hommes sont justes ces formules sont inutiles; s'ils sont injustes, elles le sont encore très-souvent, l'injustice étant plus forte que toutes les barrieres qu'on lui oppose. Aussi pouvons-nous justement dire de nos *contrats*, ce qu'Horace disoit de ceux de son tems.

Adde Cicutæ
Nodoſi tabulas centum: mille adde catenas,
Effugiet tamen hæc ſcleratus vincula proteus.

lib. II. Sat. 3. v. 69.

« Ne vous contentez pas d'une simple promesse, » ajoutez-y les rubriques du fameux notaire Cicuta, » dont le métier est de lier les gens; un coquin saura » sans peine se tirer de toutes ses chaînes ».

Lorſque le créancier ayant pris ſes meſures,
Veut encor chez du Tartre en chercher de plus ſures;
Que cela lui ſert-il? tous ces liens ſont vains,
Le ſcélérat Protée échappe de ſes mains. (*D. J.*)

CONTREGARDE, ſ. m. (*terme de Monnoie.*) c'est le nom d'un officier qui tient le registre des matieres qu'on apporte à la monnoie pour les fondre.

Les gardes & les *contregardes* furent créés dans les monnoies en 1214, par Philippe Auguste, qui ordonna qu'ils prendroient leur commission des généraux-maîtres des monnoies; mais Charles VII. leur donna des provisions. Les fonctions de *contregardes* sont de tenir registre exact de toutes les matieres d'or, d'argent, & de billon, qui sont apportées dans la monnoie pour servir de contrôle aux registres des maîtres: de tenir un autre registre des brevets qui seront livrés aux ouvriers & aux monnoyeurs, & de ce qui sera par eux rendu: d'assister aux délivrances qui seront faites aux maîtres des monnoies: d'arrêter le compte entre le maître & les marchands & autres personnes, sur le prix des matieres d'or & d'argent: de faire fondre les matieres suspectes, & en faire faire l'essai. *Voyez l'ordonnance de 1670.*

COQUETTERIE, GALANTERIE, (*Langue franç.*) la *coquetterie* est toujours un honteux déréglement de l'esprit. La *galanterie* est d'ordinaire un vice de complexion. Une femme galante veut qu'on l'aime, & qu'on réponde à ses desirs; il suffit à une coquette d'être trouvée aimable, & de passer pour belle. La premiere va successivement d'un engagement à un autre; la seconde, sans vouloir s'engager, cherchant sans cesse à vous séduire, a plusieurs amusemens à la fois. Ce qui domine dans l'une, est la passion, le plaisir ou l'intérêt; & dans l'autre, c'est la vanité, la légéreté, la fausseté. Les femmes ne travaillent guere à cacher leur *coquetterie*; elles sont plus réservées pour leurs *galanteries*, parce qu'il semble au vulgaire que la *galanterie* dans une femme ajoute à la *coquetterie*; mais il est certain qu'un homme *coquet* a quelque chose de pis qu'un homme *galant*. La *coquetterie* est un travail perpétuel de l'art de plaire pour tromper ensuite, & la *galanterie* est un perpétuel mensonge de l'amour. Fondée sur le tempérament, elle s'occupe moins du cœur que des sens; au lieu que la *coquetterie* ne connoissant point les sens, ne cherche que l'occupation d'une intrigue par un tissu de fausſetés. Conséquemment c'est un vice des plus mépriſables dans une femme, & des plus indignes d'un homme. (*D. J.*)

CROUPION, ſ. m. (*Ornithologie.*) quoiqu'on étende souvent le nom de *croupion* à la charpente osseuse qui soutient les chairs de la partie postérieure du

du corps d'un oiſeau, on ſait que ce nom eſt proprement dû à un monticule pyramidal qui s'éleve ſur le derriere. Ce petit corps, ce *croupion* proprement dit, a auſſi ſa charpente oſſeuſe qui ſoutient les chairs dont ſont recouvertes des glandes qui rendent celui de quelques oiſeaux un morceau agréable, & qui donne un goût fort, un goût de muſc, à celui de quelques autres, comme au *croupion* des canards.

Les glandes qui entrent pour beaucoup dans ſa compoſition ſont deſtinées à faire la ſécrétion d'une liqueur onctueuſe; c'eſt pour la laiſſer ſortir que le *croupion* de pluſieurs oiſeaux a un canal excrétoire très-viſible, & que celui de quelques autres en a deux. Les poules & beaucoup d'eſpeces d'oiſeaux, ſoit de leurs claſſes, ſoit de claſſes différentes, n'ont qu'un de ces canaux. Le canal excrétoire des poules eſt un tuyau charnu qui s'éleve preſque perpendiculairement ſur le *croupion*; ſa figure eſt conique. Il eſt aiſé de ſe convaincre que ce tuyau eſt le conduit excrétoire des glandes du *croupion*; on n'a qu'à preſſer avec les doigts les environs de la baſe des tuyaux charnus, & ſur le champ on détermine une liqueur épaiſſe à monter dans le canal & à ſortir par ſon extrémité. Le tuyau paroît organiſé de maniere à pouvoir opérer ce qu'opere la preſſion des doigts; à ſon extérieur il ſemble compoſé d'anneaux mis les uns au-deſſus des autres.

La ſingularité remarquable des poules ſans queue eſt qu'elles n'ont aucun veſtige de *croupion*; l'endroit d'où il devroit s'élever, ſi elles en avoient un, eſt plus enfoncé que le reſte; c'eſt une table raſe, où on chercheroit inutilement des glandes, & le canal excrétoire qui donne la ſortie à la liqueur onctueuſe.

L'uſage de cette liqueur graſſe nous eſt inconnu; & tant qu'on ignorera pourquoi il ſe fait dans nos oreilles une ſécrétion d'une matiere cérumineuſe & en ſi petite quantité, on ne ſe croira pas obligé de rendre raiſon pourquoi il ſe fait une ſécrétion pareille en très-petite quantité d'une matiere oléagineuſe ſur le *croupion* des oiſeaux. (*D. J.*)

CURIE, ſ. f. (*Hiſt. rom.*) on a remarqué dans le Dictionnaire que le nom de *curie* paſſa au lieu particulier où le ſénat de Rome avoit coutume de s'aſſembler. Ajoutons qu'il falloit toujours que ce lieu fût ſéparé & ſolemnellement conſacré par les rites & les cérémonies des augures. L'hiſtoire fait mention de trois *curies* célebres ou lieux d'aſſemblée du ſénat, la *curie* calabre bâtie, ſuivant l'opinion commune, par Romulus, la *curie* hoſtilienne par Tullus Hoſtilius, & la *curie* pompéïenne par Pompée le grand.

C'étoit ſur le mont Capitolin qu'étoit la *curie* calabre, ainſi nommée, parce que le pontife après avoir obſervé la nouvelle lune, aſſembloit le peuple, & lui diſoit de combien de jours elle avançoit des calendes aux nones.

La *curie* hoſtilienne où les ſénateurs s'aſſembloient le plus communément, étoit, ſuivant Nardini, près du lieu où eſt aujourd'hui le grenier public de Rome; mais cette conjecture n'eſt pas goûtée de tout le monde. On montoit à la *curie* hoſtilienne par pluſieurs degrés. Sylla l'embellit & la répara. Elle périt par les flammes lorſque le corps de Publius Clodius, tribun du peuple, cet ennemi implacable de Cicéron, y fût expoſé après avoir été tué par Milon. Cet incendie fut ſi violent, que pluſieurs ſtatues de bronze ſe trouverent liquéfiées. Céſar ayant depuis bâti dans ce même lieu une nouvelle *curie*, elle prit ſon nom après ſa mort.

La *curie* pompéïenne fut bâtie par Pompée près du lieu où l'on voit aujourd'hui l'égliſe de S. André della valle, & à côté du magnifique théatre qu'il avoit fait conſtruire à Rome l'an 699 de ſa fondation. Il vouloit que pour la commodité du peuple & pour celle du ſénat, on pût dans les tems des ſpectacles s'aſſembler dans ce lieu. C'eſt celui où Céſar fut tué; & pour lors le peuple réduiſit en cendres la *curie* pompéïenne.

Indépendamment des diverſes *curies* qui ſervoient au ſénat de lieu d'aſſemblées, il les tenoit encore, & c'étoit le plus ſouvent, dans des temples dédiés à certaines divinités particulieres, comme au temple de Jupiter, d'Apollon, de Mars, de Vulcain, de Caſtor, de Bellone & autres.

Du mot *curia* pris pour les lieux où s'aſſembloit le ſénat quand ces lieux n'étoient pas des temples, vint ſans doute l'uſage d'appeller *comitia curiata*, les aſſemblées du peuple par *curies*, où l'on ſtatuoit en dernier reſſort ſur les affaires. (*D. J.*)

CYCLE DE JULES-CÉSAR, (*Chronologie.*) tous ceux qui ont quelque connoiſſance des antiquités romaines, ſavent que Numa Pompilius avoit d'abord établi à Rome une année lunaire. Cette maniere de compter n'étoit point exacte, & étoit ſujette à de grands inconvéniens. Jules Céſar réforma le calendrier, & introduiſit une année ſolaire de 365 jours & 6 heures: c'eſt ce que perſonne n'ignore; mais on ne ſavoit pas ſi communément qu'il eût auſſi corrigé ſon année ſur les mouvemens de la lune, quoique Macrobe l'eût dit en termes exprès, & qu'il y eût de bonnes raiſons d'en uſer ainſi, comme le cardinal Noris l'a montré au commencement de ſa diſſertation du *cycle* paſchal des Latins. Il y a eu auſſi des auteurs qui ont remarqué que l'égliſe latine, avant le concile de Nicée, ſe ſervoit du *cycle* luniſolaire de Jules-Céſar.

M. Bianchini, dans ſa diſſertation latine imprimée à Rome *in-fol.* en 1703, donne une deſcription & une explication générale du *cycle de Céſar*, que l'on a trouvée ſur un ancien marbre. Il rapporte l'inſcription complette de ce monument, qui avoit été gravée du tems d'Auguſte, & qui ne fut retrouvée que ſur la fin du ſeizieme ſiecle à Rome, ſous la colline des jardins & en quelques autres endroits. Celle de Rome avoit été placée dans le palais des Maffei, & on l'y voyoit au tems que Paul Manuce, Charles Sigonius, Jean Gruter, Joſeph Scaliger, & d'autres la publierent, & tâcherent de l'expliquer. Depuis elle a été égarée juſqu'à ce que M. Bianchini l'ait retrouvée. Quoiqu'elle ſoit rompue, les morceaux rajuſtés l'un avec l'autre la repréſentent entiere, excepté quelques lignes qui étoient au-deſſus, mais qui ne font pas une partie du calendrier. Il paroit par pluſieurs dates des principaux événemens arrivés ſous Jules-Céſar & ſous Auguſte, que ce calendrier avoit été fait ſous ce dernier; car il n'y eſt point fait mention des empereurs ſuivans.

Il eſt diviſé en douze colonnes, dont chacune contient les jours de chaque mois. Les jours y ſont diſtingués en ceux qu'on appelle *faſti*, *nefaſti*, *nefaſti primo*, & *comitiales*, par les lettres *F. N. N. P.* & *C.* Les jeux publics & les fêtes y ſont enſuite exprimés en plus petites lettres. Mais ce qu'il y a de plus ſingulier, ce ſont les huit premieres lettres de l'alphabet qui y ſont répétées par ordre, en commençant par *A*, & finiſſant par *H*, depuis le premier jour de l'an juſqu'au dernier. Joſeph Scaliger a cru que ces lettres marquoient les nundines ou les jours de marché qui revenoient de neuf en neuf jours; mais M. Bianchini remarque que pour marquer les nundines, il faudroit neuf lettres, à quoi il ajoute encore d'autres raiſons pour prouver que Scaliger s'eſt trompé.

Comme il eſt marqué dans les premieres lignes de ce monument qu'il avoit été peint, M. Bianchini ſoupçonne que la variété des couleurs pouvoit avoir ſervi à diſtinguer quelque *cycle* dans ce calendrier. Il obſerve enſuite que Jules-Céſar dans ſa maniere de régler l'année, ne ſuivit ni la méthode des Chaldéens,

ni celle des Egyptiens, ni celle des Grecs, mais une quatrieme, comme Pline le témoigne, qui ne laiſſoit pas néanmoins d'avoir du rapport avec les précédentes. C'eſt ce qu'on pourra reconnoître, ſi l'on peint de couleurs différentes, les ogdoades ou huitaines de lettres qui ſuivent immédiatement les ſolſtices & les équinoxes. On peut ſe ſervir en cette occaſion des couleurs du cirque.

La premiere huitaine qui commence au premier de Janvier, & qui va juſqu'au huit, peut être peinte de couleur blanche; la ſeconde huitaine depuis le 9 juſqu'au 16 du même mois, de couleur verte; la troiſieme depuis le 17 juſqu'au 24, de couleur rouge; la quatrieme depuis le 25 juſqu'au premier de Février, de bleu. Ces jours pourront être mis dans une colonne qui repréſentera l'hiver. Il faudra faire la même choſe depuis le 30 de Mars, auquel jour ſe trouve la lettre *A*, la premiere fois après l'équinoxe du printems, & la peindre en blanc, & les ſept ſuivantes juſqu'au 6 d'Avril, & garder le même ordre de couleurs qu'auparavant dans les trois autres huitaines. On appellera cette colonne *la colonne du printems*. On procédera de même dans la colonne d'été, qui commence après le ſolſtice du cancer, au 26 de Juin où dans le calendrier ſe trouve la lettre *A*, pour la premiere fois après ce ſolſtice. On en fera autant à la colonne d'automne, qui commence au 22 Sept. où ſe trouve la premiere lettre *A*, après l'équinoxe.

Cela étant établi, M. Bianchini explique la maniere de ce *cycle* lunaire recueilli de ces lettres, & comparé avec l'ennéadécaétéride de Méton & celle d'Alexandrie; & il fait voir l'uſage de ce *cycle* pour bien marquer l'âge de la lune conformément à l'uſage civil. Il montre enſuite l'uſage de ce même *cycle* parmi les Romains, & parmi la plûpart des peuples qui étoient ſoumis à leur empire. La plûpart des fêtes payennes étant fixées à certaines ſaiſons, ſelon les mouvemens luniſolaires, le *cycle de Céſar* étoit très-propre à les marquer. Il montre enfin la même choſe par le moyen des médailles frappées pour célébrer les jeux & les fêtes en l'honneur des dieux. (*D. J.*)

CYCLE *paſchal de S. Hippolite*, (*Chronolog.*) *cycle* de ſeize ans qui étant redoublé ſept fois, régloit la fête de Pâques pour le terme de cent douze années. Ce *cycle* a pris ſon nom de ſon inventeur.

Comme nous n'avons rien de mieux ſur le canon paſchal de S. Hippolite que la diſſertation latine de Bianchini, imprimée à Rome en 1703 *in-fol.* je vais donner l'analyſe de cette piece, & faire d'abord connoître au lecteur de quoi il s'agit.

S. Hippolite a fleuri au commencement du troiſieme ſiecle, vers l'an 228, ſous l'empire d'Alexandre Sévere. On ne ſait d'où il étoit, ni même de quelle ville il étoit évêque, Euſebe n'en ayant rien dit, & S. Jérôme ayant fait des recherches inutiles ſur ce ſujet, comme il nous l'apprend lui-même. M. de Tillemond, ſans pourtant rien décider, croit qu'il eſt plus probable qu'il a été évêque en orient; c'eſt ce qu'on pourroit conclure de ce qu'il a écrit en grec, & de ce qu'Euſebe le met immédiatement après Berylle évêque de Boſtres en Arabie.

Quoi qu'il en ſoit, Hippolite avoit compoſé un grand nombre d'ouvrages, entre leſquels Euſebe & S. Jérôme parlent de deux ſur la Pâque. Ils ne diſent rien de particulier ſur le ſecond; mais pour le premier, Euſebe témoigne qu'Hippolite y faiſoit une chronologie qu'il conduiſoit juſqu'à la premiere année d'Alexandre, de Jeſus-Chriſt 222, & qu'il y propoſoit un canon ou *cycle* de 16 ans pour regler la fête de Pâques. Il ne nous reſtoit que le nom de ce *cycle*, lorſqu'en 1551, en fouillant près de Rome dans les maſures d'une ancienne égliſe de S. Hippolite reſtée dans les champs du côté de S. Laurent, & ſur le chemin de Tivoli; on y trouva une ſtatue de marbre dans une chaiſe, aux deux côtés de laquelle, il y avoit en lettres grecques des *cycles* de ſeize ans qui commençoient à la premiere année d'Alexandre, 222 de Jeſus-Chriſt, & qui étant redoublés ſept fois, régloient la fête de Pâques pour cent douze ans, c'eſt-à-dire juſqu'à l'an 333.

Perſonne ne douta que ce canon ne fût celui de S. Hippolite, quoique ſon nom n'y fût pas. Gruter le publia en grec. Scaliger y fit des notes imprimées à Leyde en 1595, & il en parle beaucoup dans ſon ſecond livre de la correction des tems. Le P. Boucher, jéſuite, l'a mis en latin, & l'a auſſi expliqué dans ſon ouvrage des *cycles* de Pâques. Le cardinal Marcel Cervini qui depuis fut pape, fit tranſporter la ſtatue dans la bibliotheque du Vatican où elle eſt encore. C'eſt ce *cycle* de cent douze ans, qui fait le ſujet de la diſſertation de M. Bianchini.

Le ſavant de Verone pour l'expliquer prouve d'abord qu'il ne faut pas ſuppoſer qu'après cent douze ans échus, les mouvemens moyens du ſoleil & de la lune recommencent le même jour de la ſemaine de l'an civil; mais que le jour du renouvellement de la lune doit être renvoyé à la ſemaine ſuivante, & différé de huit jours; que les lettres du calendrier de Céſar le marquent très-commodément: que le *cycle de S. Hippolite* fut d'autant plus volontiers reçu par les latins, qu'il s'accommode fort bien avec le *cycle* Julien, les olympiades & les octaétérides que l'on employoit en ce tems-là: que la moindre période du même *cycle* de cent douze ans, s'accorde avec les mouvemens moyens de la lune: que ſept de ces périodes en font une plus grande de 784 ans, dans laquelle les phaſes de la lune retardent de deux jours: mais que cette grande période écoulée quatre fois, & jointe à une ſeule petite, en fait une très-grande de 3248 ans, qui rétablit les mouvemens conſtans de la lune en leurs tems: que le *cycle* diviſé par octaétérides, conformément aux guerres civiles des Grecs & des Romains, peut être illuſtré par les années que l'on nomme *grandes* & *ſéculaires*: que S. Hippolite en adoptant le *cycle* de Céſar à l'uſage des chrétiens, a eu égard aux tems paſſés & à venir. Il paroît de tout cela que Joſeph Scaliger a parlé avec trop de mépris de ce *cycle*.

M. Bianchini explique enſuite ce qu'il y a dans l'inſcription d'un des côtés de la chaiſe de S. Hippolite touchant la chronologie de l'ancien & du nouveau Teſtament, depuis la premiere pâque de Moïſe, juſqu'à celle de la mort de Jeſus-Chriſt; par où l'on peut voir l'uſage des trois périodes de ce canon. Il convient néanmoins qu'il y a quelque choſe de fautif dans ce côté de l'inſcription. Il explique enfin l'autre côté de l'inſcription, montre la liaiſon du *cycle* de S. Hippolite avec celui de Céſar, & enſeigne la méthode de s'en ſervir pour perfectionner les tables paſchales. (*D. J.*)

D

DAMIER, ſ. m. (*Ornitolog.*) les *damiers* ſont des oiſeaux aquatiques de l'Amérique méridionale, qui ſe nourriſſent ordinairement ſur les eaux de la mer. Leur groſſeur égale celle d'un pigeon. Ils ont le bec noir, crochu vers l'extrémité, long de ſeize lignes, portant ſur ſa partie ſupérieure une élévation creuſée en deux tuyaux, & éloignée de la pointe ou extrémité du bec de huit lignes. Le fond de leurs yeux eſt noir, & leur contour eſt rouge. Leur couronnement, & tout le deſſous de leur tête, eſt d'un minime obſcur & luiſant. Leur parement eſt blanc & minime, par taches. Leur train eſt de même couleur, ce qui leur a fait donner le nom de *damier*. Au-deſſus de leurs plumes blanches, ils ont un petit duvet fort fin. Leurs jambes ſont noires, & longues de dix-huit lignes. Leurs nageoires ſont compoſées

de trois ſerres qui ont entr'elles un cartilage fort mince & noir, qui commence à l'angle de leur diviſion, & va ſe terminer à la naiſſance de l'ongle qui eſt à l'extrémité de chaque ſerre. La ſerre de chaque patte a deux pouces de longueur, en y comprenant l'ongle qui a quatre lignes & trois articulations. La ſerre du devant de la patte, a un pouce huit lignes & demi de longueur, & deux articulations. La troiſieme ſerre, ou la ſerre extérieure, a deux pouces & demi-ligne de longueur, & quatre articulations; & la quatrieme & la poſtérieure ne conſiſte qu'en un ſeul ongle, dont la longueur n'eſt que d'une ligne. La conſtruction de ſon bec eſt fort ſinguliere. Il a ſur la partie ſupérieure une élévation diviſée en deux cavités ſemblables à un nez avec ſes deux narines; auſſi cette élévation n'eſt autre choſe que le nez de l'oiſeau. (*D. J.*)

DÉLICATESSE FAUSSE, (*Langue françoiſe.*) la *fauſſe délicateſſe*, dans les actions libres, dans les mœurs ou dans la conduite, n'eſt pas ainſi nommée pour être feinte; mais parce qu'elle s'exerce ſur des choſes & en des occaſions qui n'en exigent point. La *fauſſe délicateſſe* de goût & de complexion, n'eſt telle au contraire que parce qu'elle eſt feinte ou affectée. C'eſt Emilie qui crie de toute ſa force ſur un petit péril qui ne lui fait pas de peur. C'eſt une autre qui par mignardiſe pâlit à la vue d'une ſouris, ou qui veut aimer les violettes, & s'évanouir aux tubéreuſes. *La Bruyere.* (*D. J.*)

DETTE PUBLIQUE, (*Droit politique.*) il faut qu'il y ait une proportion entre l'état créancier & l'état débiteur. L'état peut être créancier à l'infini, mais il ne peut être débiteur qu'à un certain degré; & quand on eſt parvenu à paſſer ce degré, le titre créancier s'évanouit.

Si cet état a encore un crédit qui n'ait point reçu d'atteinte, il pourra faire ce qu'on a pratiqué ſi heureuſement dans un état d'Europe; c'eſt de ſe procurer une grande quantité d'eſpeces, & d'offrir à tous les particuliers leur rembourſement, à-moins qu'ils ne veuillent réduire l'intérêt. En effet, comme lorſque l'état emprunte, ce ſont les particuliers qui fixent le taux de l'intérêt: lorſque l'état veut payer, c'eſt à lui à le fixer.

Il ne ſuffit pas de réduire l'intérêt: il faut que le bénéfice de la réduction forme un fond d'amortiſſement pour payer chaque année une partie des capitaux; opération d'autant plus heureuſe, que le ſuccès en augmente tous les jours.

Lorſque le crédit de l'état n'eſt pas entier, c'eſt une nouvelle raiſon pour chercher à former un fond d'amortiſſement, parce que ce fond une fois établi, rend bientôt la confiance.

Si l'état eſt une république dont le gouvernement comporte par ſa nature que l'on y faſſe des projets pour long-tems, le capital du fond d'amortiſſement peut être peu conſidérable; il faut dans une monarchie que ce capital ſoit plus grand.

2°. Les réglemens doivent être tels que tous les citoyens de l'état portent le poids de l'établiſſement de ce fond, parce qu'ils ont tous le poids de l'établiſſement de la *dette*, le créancier de l'état, par les ſommes qu'il contribue, payant lui-même à lui-même.

3°. Il y a quatre claſſes de gens qui paient les *dettes* de l'état: les propriétaires des fonds de terre, ceux qui exercent leur induſtrie par le négoce, les laboureurs & les artiſans, enfin les rentiers de l'état ou des particuliers. De ces quatre claſſes, la derniere dans un cas de néceſſité ſembleroit devoir être la moins ménagée, parce que c'eſt une claſſe entierement paſſive dans l'état, tandis que ce même état eſt ſoutenu par la force active des trois autres. Mais comme on ne peut la charger plus ſans détruire la confiance publique, dont l'état en général & ces trois claſſes en particulier ont un ſouverain beſoin; comme la foi publique ne peut manquer à un certain nombre de citoyens, ſans paroître manquer à tous; comme la claſſe des créanciers eſt toujours la plus expoſée aux projets des miniſtres, & qu'elle eſt toujours ſous les yeux & ſous la main; il faut que l'état lui accorde une ſinguliere protection, & que la partie débitrice n'ait jamais le moindre avantage ſur celle qui eſt créanciere. *Eſprit des lois.* (*D. J.*)

DIPTYQUES, ſ. f. plur. (*Hiſt. eccléſ.*) c'étoient des livres ou tables eccléſiaſtiques; il y en avoit de deux ſortes: les premieres contenoient les noms des patriarches, papes, & évêques des principales égliſes, qui étoient encore en vie; & dans les autres étoient les noms de ceux qui étoient morts dans la communion de l'Egliſe; le diacre les liſoit à l'autel pendant le ſervice. On regardoit comme une marque de communion de mettre le nom d'un évêque dans ces tables publiques; & quand on le rayoit, c'étoit un refus de communion avec lui, & une ſorte d'excommunication: l'uſage de ces *diptyques* eſt aſſez ancien, & remonte du-moins juſqu'au quatrieme ſiecle. On y inféroit quelquefois, outre les noms des évêques, ceux de quelques autres hommes fameux par leur piété, & particulierement ceux des empereurs orthodoxes, & même des conciles généraux, comme on le voit par la lettre de l'empereur Juſtinien à Epiphane, patriarche de Conſtantinople. Il eſt fait ſouvent mention de ces *diptyques* dans les peres, les conciles, & les hiſtoriens eccléſiaſtiques. (*D. J.*)

DISPENSE, ſ. f. (*Droit natur. & polit.*) privilége particulier accordé par le ſouverain, pour affranchir quelqu'un du joug de la loi.

L'obligation que les lois impoſent, a préciſément autant d'étendue que le droit du ſouverain; & par conſéquent l'on peut dire en général, que tous ceux qui ſont ſous ſa dépendance, ſe trouvent ſoumis à cette obligation. Ainſi perſonne ne doit être tenu pour affranchi d'une loi, à-moins qu'il ne faſſe voir quelque privilege particulier du ſouverain qui l'en exempte.

Si le légiſlateur peut abroger entierement une loi, à plus forte raiſon peut-il en ſuſpendre l'effet par rapport à telles ou telles perſonnes: c'eſt donc un droit du ſouverain qui lui eſt inconteſtable.

Mais je remarque qu'il n'y a que le légiſlateur lui-même qui ait ce pouvoir: le juge inférieur peut bien, & doit conſulter les regles de l'équité dans les cas où la loi le permet, parce qu'en ſuivant à la rigueur les termes de la loi, il agiroit contre l'eſprit du légiſlateur. Ainſi la *diſpenſe* eſt l'effet d'une faveur gratuite du ſouverain; au lieu que l'interprétation ſuivant l'équité, eſt du reſſort de l'emploi d'un juge. Grotius a donné un excellent petit ouvrage ſur cette matiere.

2°. Le ſouverain eſt obligé de ménager les *diſpenſes* avec beaucoup de ſageſſe, de peur qu'en les accordant ſans diſcernement, & ſans de très-fortes raiſons, il n'énerve l'autorité des lois, ou qu'il ne donne lieu à la jalouſie & à l'indignation des citoyens, par une préférence partiale qui exclut des mêmes faveurs des gens qui en ſont également dignes. Plutarque apporte l'exemple d'une *diſpenſe* bien rafinée dans le tour que prit Agéſilas, pour empêcher que ceux qui avoient fui dans un combat ne fuſſent notés d'infamie; c'eſt qu'il ſuſpendit pour un jour l'effet des lois: « que les lois, dit-il, dorment aujourd'hui ». Quand le ſouverain croit néceſſaire de ſuſpendre la force des lois, il ne doit jamais motiver cette ſuſpenſion par des ſubtilités.

3°. Toute *diſpenſe* accordée par le ſouverain, ne peut avoir lieu qu'en matiere de lois poſitives, &

nullement en matiere de lois naturelles; parce que Dieu lui-même n'en ſauroit affranchir. Il y a ſans doute des lois naturelles, dont l'obſervation eſt plus importante que celle des autres, & par conſéquent la violation plus criminelle; mais cela n'empêche pas, que par rapport à leur eſſence, elles ne découlent toutes de la ſainteté de Dieu, & qu'ainſi elles ne ſoient également immuables. Or la nature de l'homme ſur laquelle elles ſont toutes fondées, demeurant toujours la même, il réſulte, ce me ſemble, que Dieu ne ſauroit diſpenſer d'aucune, ſans ſe contredire, & ſans bleſſer ſes perfections. (*D. J.*)

DIVUS, DIVA, (*Antiquités rom.*) après l'apothéoſe des empereurs, & lorſqu'on commençoit à les regarder comme des divinités, on leur donnoit le titre de *divus;* les inſcriptions & les médailles en font foi. Ainſi on a dédié au divin Auguſte, *divo Auguſto*, l'inſcription que Gruter rapporte, lorſqu'on lui conſacra un obéliſque de même qu'à Tibere; on y grava :

Divo. Cæſari. Divi. Julii. F. Auguſto.
Ti. Cæſari. Diri. Auguſti. F. Auguſto
Sacrum.

Ainſi l'on grava ſur l'arc conſacré à Titus :

Senatus
Populuſque romanus
Divo. Tito. Divi. Veſpaſiani. F.
Veſpaſiano. Auguſto.

Et au temple d'Antonin & de Fauſtine,

Divo. Antonino. Et
Divæ. Fauſtinæ. Ex. S. C.

Ce titre de *divus* n'étoit pas réſervé aux ſeuls empereurs & à leurs femmes : Druſille, la ſœur de Germanicus, participa aux mêmes honneurs; elle eſt appellée *diva Druſilla* dans ſes médailles. Marciana, ſœur de Trajan, & Matidia ſa niece, ſont qualifiées de *divæ*, dans les anciens monumens, de même que dans les médailles. Ce titre n'étoit pas cependant un effet arbitraire de la flaterie des particuliers; il ne ſe donnoit qu'après la conſécration; & quoique les princes fuſſent décédés, il n'étoit permis de le graver ſur les monumens publics qu'après qu'on l'avoit décerné. *Mém. de l'acad. des Inſcript.* (*D. J.*)

E

ENTETEMENT, ſ. m. (*Morale.*) l'*entêtement* eſt une forte attache à ſon ſentiment, qui rend inſenſible aux raiſons de ceux qui veulent nous perſuader le contraire.

L'*entêtement* naît de l'orgueil, c'eſt-à-dire de la trop bonne opinion que l'on a de ſoi-même, ou d'un défaut de capacité dans l'eſprit, quelquefois auſſi d'une dialectique vicieuſe. Un *entêté* eſt toujours prévenu en ſa faveur, & en garde contre les opinions des autres; il ne cherche qu'à éluder la force des meilleures raiſons, par des diſtinctions frivoles & de mauvais ſubterfuges. Il croiroit ſe déshonorer, s'il ſe relâchoit de ſes ſentimens. Il n'enviſage les oppoſitions qu'il éprouve en les ſoutenant, que comme des effets d'un mauvais vouloir qu'on a contre lui. L'*entêtement* dans un homme du monde paſſe pour une groſſiereté qui le fait mépriſer; c'eſt un vice oppoſé aux qualités ſociales. Dans un homme en place, l'*entêtement* rend ſon gouvernement tiranique & devient la ſource de mille injuſtices. Un dévot prend ſon *entêtement* pour du zele. Il regarde ceux qui ſont oppoſés à ſon ſentiment, comme les ennemis de la religion, il les hait & les perſécute.

Il ne faut pas confondre la *fermeté* avec l'*entêtement*, l'homme ferme ſoutient & exécute avec vigueur ce qu'il croit vrai & conforme à ſon devoir, après avoir murement peſé les raiſons pour & contre. L'*entêté* n'examine rien, ſon opinion fait ſa loi.

L'*opiniâtreté* ne differe de l'*entêtement*, que du plus au moins. On peut réduire un *entêté* en flattant ſon amour propre, jamais un *opiniâtre*, il eſt infléxible & arrêté dans ſes ſentimens. L'héréſie eſt un attachement *opiniâtre* à ſon ſentiment.

D'où il réſulte, que l'*entêtement* comme l'*opiniâtreté*, ſont des vices du cœur ou de l'eſprit, quelquefois auſſi d'une mauvaiſe méthode de raiſonner.

La maniere artificielle de raiſonner que l'on a introduite dans l'école a perverti le ſens de la raiſon. On peut l'appeller la *chicanne du raiſonnement*, elle n'a ſervi qu'à perpétuer les diſputes & à faire des *entêtés*. La forme de ſes raiſonnemens diverge les rayons de la lumiere naturelle, qui ſaiſit plus promptement & plus ſûrement la vérité, lorſque ſes rayons ſont réunis ſous un ſeul point de vûe. *Article de M. Millot, curé de Loiſey, diocèſe de Toul.*

ENTHOUSIASME, (*Peint.*) heureux eſſort de l'eſprit qui fait concevoir, imaginer, & repréſenter les objets d'une maniere élevée, ſurprenante, & en même tems vraiſſemblable. Ce beau tranſport capable de porter l'ame de l'artiſte au ſublime, a ſon principal effet dans la penſée, & dans l'ordonnance. Il conſiſte en même tems à donner de la vie à tous les perſonnages par des expreſſions raviſſantes, & par tous les plus beaux ornemens que le ſujet peut permettre.

Quoique le vrai plaiſe toujours, parce qu'il eſt la baſe de toutes les perfections, il ne laiſſe pas néanmoins d'être ſouvent ſec, froid, & inſipide, au milieu de la correction du deſſein. Mais quand il eſt peint avec l'*enthouſiaſme*, il éleve l'eſprit, & le ravit avec violence. C'eſt à cette élévation ſublime, mais juſte, mais raiſonnable, que le peintre doit porter ſes productions, auſſi-bien que le poëte, s'ils veulent arriver l'un & l'autre, à l'extraordinaire qui remue le cœur, & qui fait le plus grand mérite de l'art. Telle eſt la poéſie de Raphaël & de Michel-Ange; telle eſt celle de Pouſſin & de le Sueur, & telle fut ſouvent celle de Rubens, & de le Brun.

Mais quelques eſprits de feu prennent mal-à-propos les écarts de leur imagination, pour un bel *enthouſiaſme*, tandis que l'abondance & la vivacité de leurs productions, ne ſont que des ſonges de malades, qui n'ont aucune liaiſon, & dont il faut éviter la dangereuſe extravagance. Tout emportement qui n'eſt pas guidé par une intelligence ſage & judicieuſe, eſt un pur délire, & non pas le véritable *enthouſiaſme*, dont nous faiſons ici l'éloge.

Il eſt certain que ceux qui ont un génie de feu entrent facilement dans l'*enthouſiaſme*, parce que leur imagination eſt preſque toujours agitée; mais ceux qui brûlent d'un feu doux, qui n'ont qu'une médiocre vivacité jointe à un bon jugement, peuvent encore, comme a fait le Dominicain, ſe porter par degrés à l'*enthouſiaſme*, & le rendre même plus reglé par la ſolidité de leur eſprit. S'ils n'entrent pas ſi facilement ni ſi promptement dans cette verve pittoreſque, ils ne laiſſent pas de s'en laiſſer ſaiſir peu-à-peu; parce que leurs profondes réflexions leur font tout voir & tout ſentir, & que non-ſeulement il y a pluſieurs degrés d'*enthouſiaſme*, mais encore pluſieurs moyens d'y parvenir.

En général pour y diſpoſer l'eſprit, il faut ſe nourrir de la vue des ouvrages des grands maîtres, à cauſe de l'élévation de leurs penſées, de la beauté de leur imagination, de la nobleſſe de leurs expreſſions, & du pouvoir que les exemples ont ſur les hommes. Le peintre doit en travaillant, ſe demander à lui-même, comment Raphaël, le Carrache, & le Titien, auroient-ils penſé, auroient-ils deſſiné, auroient-ils colorié ce que j'entreprends de repréſen-

ter ? De tels moyens ſont utiles à tous les artiſtes ; car ils enflammeront ceux qui ſont nés avec un puiſſant génie ; & ceux que la nature n'a pas ſi bien traités, en reſſentiront au-moins quelque chaleur, qui ſe répandra ſur leurs ouvrages.

Qu'on ne vienne point enſuite le crayon à la main, éplucher, cenſurer les légers défauts qui ont pu échapper à l'artiſte à la ſuite de ſon tranſport, & qui doivent échapper néceſſairement aux plus grands maîtres, par l'effet de l'*enthouſiaſme* même. Plaignons ces peintres flegmatiques réduits aux vérités ſeches & correctes, & qui ſont incapables de goûter les beautés de l'imagination & du ſentiment. (*D. J.*)

EPIGAMIE, ſ. f. (*Littérature.*) ἐπιγαμία, droit réciproque que des perſonnes de différente nation avoient de ſe marier enſemble ; c'étoit une ſorte de convention que l'on inſéroit chez les Grecs dans le traité d'alliance. Xénophon en parle dans la cyropédie. (*D. J.*)

ESTER, ſ. f. (*Comm.*) eſpece de natte, ou tiſſu de paille. Les Orientaux les étendent par terre, & ſe couchent deſſus ; ils n'ont point d'autre lit.

Il y a auſſi des *eſters* de crin de différentes couleurs avec leſquelles on forme divers compartimens ; celles-là ſervent à couvrir les matelats de canapés.

ÉTAT, (*Droit politique.*) il faut ajouter les réflexions ſuivantes de Bacon, à l'*article* du Dictionnaire.

La grandeur d'un *état* ſe meſure par l'étendue de ſon territoire, par le calcul de ſes revenus, par le dénombrement de ſes habitans, par la quantité de ſes villes, & la force de ſes places ; par ſa marine & par ſon commerce. Il y a des empires ſi grands, qu'ils ne peuvent que perdre & ſe démembrer ; d'autres ſi heureuſement bornés, qu'ils doivent ſe maintenir dans leur conſtitution naturelle.

De bonnes citadelles, des arſenaux bien munis, de nombreux haras, une brillante artillerie, ne font pas la force d'un *état*, s'il n'y a des bras pour les mettre en œuvre, & ſurtout du courage dans le cœur de la nation. On a beau dire que l'argent eſt le nerf de la guerre, ſi le ſoldat n'eſt pas libre & vigoureux. Les troupes étrangeres, ſoudoyées aux frais d'une nation, la défendront, mais ne l'aggrandiront pas.

Un *état* qui veut s'aggrandir, doit prendre garde au corps de ſa nobleſſe ; car ſi elle vient à opprimer le peuple, il arrivera ce qu'on voit dans les forêts, où les arbres de haute futaie étouffent les rejettons. L'*état* a beau peupler alors, il n'en ſera pas plus fort. L'Angleterre ſe ſoutient par la force du bas-peuple, à qui ſa liberté releve le courage : elle a par cet endroit un avantage viſible ſur tous les pays voiſins.

L'homme, il eſt vrai, ne peut ajouter une coudée à ſa ſtature, mais il dépend toujours des ſouverains d'aggrandir le corps d'un empire ; les lois, les mœurs, les entrepriſes, ſont autant de ſemences de grandeur ; c'eſt au génie à les développer ; mais comme les grands projets ſont des peines brillantes, il en coûte moins aux miniſtres de livrer un empire au cours de la fortune.

C'eſt le commerce extérieur qui fait la principale richeſſe des *états*. Il roule ſur la matiere, le travail & le tranſport ; trois objets dans le prix des marchandiſes. Souvent l'ouvrage ſurpaſſe la matiere, & le port ou les droits l'emportent ſur l'une & l'autre ; c'eſt alors que l'induſtrie produit plus que le fonds.

Un *état* peut être fort riche, & les citoyens mourir de faim, ſi l'argent ne circule pas, ou s'il ſe trouve dans un trop petit nombre de mains. L'uſure & les monopoles font plus de ravages que les brigands de la mer & des forêts. (*D. J.*)

ÉTOILE *qui file*, (*Phyſiq.*) Ce n'eſt pas réellement une *étoile* comme le vulgaire l'imagine, c'eſt une eſpece d'exhalaiſon enflammée dans l'air, très-commune en été, & dont la lumiere parcourant rapidement un eſpace du ciel, fait voir une lumiere continue, parce que la ligne d'impreſſion vive qu'elle trace dans l'œil, s'opere ſi promptement, que tous les points de cette ligne d'impreſſion ſubſiſtent enſemble un certain eſpace de tems. C'eſt ainſi que les enfans trompent leurs yeux, en remuant avec viteſſe un petit morceau de bois embraſé par le bout. (*D. J.*)

EUSEBIENS, LES, (*Hiſt. eccleſiaſt.*) cette ſecte prit ſon nom d'Euſèbe, l'auteur de *l'hiſtoire eccléſiaſtique*, que l'on ſuppoſe avoir favoriſé Arius. Voici ce qu'il penſoit ſur la Trinité. Il déclare en pluſieurs endroits, que le verbe eſt Dieu & fils de Dieu : il ſoutient expreſſément qu'il n'a pas été tiré du néant, & créé dans le tems, mais qu'il étoit engendré de toute éternité de la ſubſtance du pere : il rejette abſolument le ſentiment de ceux qui diſoient que le verbe avoit été produit de rien, & qui le mettoient au rang des créatures.

Mais il paroît inſinuer en pluſieurs endroits, & principalement dans ſon traité contre Marcel, que le fils n'eſt pas égal au pere, & qu'on ne lui doit point le même degré d'adoration. Il ſoutient cette même opinion dans tous les ouvrages dans leſquels il rejette le ſentiment de ceux qui prétendoient que le fils avoit été tiré du néant, & n'étoit point d'une même ſubſtance avec le pere ; ni de toute éternité ; mais il ſemble admettre quelque inégalité entre le pere & le fils, & penſer que la connoiſſance du fils eſt en quelque maniere dépendante & inférieure à celle du pere.

De là vint qu'il ne ſe fit point de peine de reconnoître dans le concile de Nicée, que le fils étoit Dieu de toute éternité, & de rejetter en terme exprès la doctrine d'Arius, qui ſoutenoit que le fils avoit été tiré du néant, & qu'il y avoit eu un tems où il n'exiſtoit point : mais il ſe fit toujours de la peine d'approuver le terme de *conſubſtantiel*, qui ſignifie que le fils eſt de la même ſubſtance que le pere ; & quand il ſouſcrivit à ce terme, il y donna un ſens fort éloigné de celui qui établit l'égalité du pere & du fils.

Dans la lettre qu'il écrivit à ſon égliſe : *Quand on affirme*, dit-il, *que le fils eſt* conſubſtantiel *au pere, on entend ſeulement que le fils de Dieu n'a aucune reſſemblance avec les créatures qui ont été faites par lui, & qu'il en a une parfaite avec ſon pere, parce qu'il a été engendré, & non d'une autre hypoſtaſe ou d'une autre ſubſtance.* Ce qui fait voir qu'Euſèbe n'a point approuvé ce terme, en tant qu'il établit une parfaite égalité entre le pere & le fils, mais en tant qu'il établit la reſſemblance du fils avec le pere, ce qui ſignifie que le fils eſt engendré du pere.

On doit obſerver ici qu'Athanaſe, dans le *traité des ſynodes*, & dans le livre de la *déciſion du concile de Nicée*, témoigne qu'il n'approuve en aucune maniere l'explication qu'Euſèbe donnoit à ce terme. Mais ce qui le rendit ſuſpect d'hétérodoxie ſur cet article, ce furent principalement les liaiſons qu'il eut avec les évêques du parti d'Arius, les louanges qu'il leur a toujours données, ſon ſilence dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique ſur ce qui regarde le concile de Nicée, & la maniere peu avantageuſe dont il en parle dans ſes livres de la vie de Conſtantin.

Il eſt bien plus difficile de le défendre ſur ſon opinion, par rapport au S. Eſprit ; car il aſſure qu'il n'eſt point véritablement Dieu. *Le S. Eſprit*, dit-il, *n'eſt ni Dieu, ni fils de Dieu, parce qu'il ne tire point ſon origine du pere comme le fils, étant au nombre des choſes qui ont été faites par le fils.*

Ce que nous avons dit juſqu'ici des ſentimens d'Euſèbe, fait voir d'un côté que c'eſt à tort que Socrate, Sozomene & quelques auteurs modernes l'excuſent de s'être écarté des notions reçues ſur la Tri-

nité ; & d'un autre côté, que c'eſt une grande injuſtice de l'appeller *arien*, & même le chef des Ariens, comme a fait S. Jérôme, puiſqu'il rejette formellement ce qui fait le caractere diſtinctif de la doctrine d'Arius, que le verbe a été fait de rien, qu'il n'eſt point de la ſubſtance du pere, mais d'une autre ſubſtance, & qu'il y a eu un tems où il n'exiſtoit point. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

F

FARINE, ſ. f. (*Economie.*) la farine d'Angleterre eſt la plus fine & la plus blanche du monde ; celle de France eſt ordinairement plus brune, & celle d'Allemagne l'eſt encore davantage. Mais ſi la *farine* de froment d'Angleterre a la prérogative de la fineſſe, de la blancheur & même de ſe bien conſerver dans le pays, elle a l'inconvénient de contracter aiſément de l'humidité, & par conſéquent de ſe gâter promptement dans l'exportation par mer. Cette *farine* eſt expoſée à nourrir des vers qui s'y engendrent avec une grande facilité. Ces vers ſont blancs dans la fine *farine*, bruns dans celle qui eſt brune, & conſéquemment très-difficiles à appercevoir ; mais quand la *farine* ſent l'humidité, le rance & le moiſi, on ne doit pas douter que les vers ni ſoient en abondance. *Voyez* VERS *de* FARINE.

La couleur & le poids ſont deux choſes qui font le mérite & la valeur de la *farine* de froment ; plus elle eſt blanche & peſante, toutes choſes égales, & meilleure elle eſt. Pline en fait la remarque, & il ajoute que de ſon tems, la *farine* de froment d'Italie l'emportoit à ces deux égards ſur toutes celles du monde. Les Grecs s'accordent là-deſſus avec Pline, & Sophocle en particulier aſſure la même choſe ; cependant le froment de ce pays-là a perdu cette haute réputation ; peut-être en faut-il chercher la raiſon en ce que le pays ſe trouvant plein de ſoufre, d'alun, de vitriol, de marcaſſite & de bitume, l'air auroit, avec le tems, affecté la terre au point de l'avoir rendue moins propre pour la douce végétation de ce grain, & de l'avoir altérée dans ce genre de production ; peut-être auſſi que la différente culture y contribue pour beaucoup.

La *farine* d'Angleterre, quoiqu'admirable par ſon poids & par ſa blancheur, fait du pain caſſant qui n'eſt point lié, & qui au bout de peu de jours devient ſec, dur & comme plein de craie, *chalky*. C'eſt-là un grand déſavantage dans la fourniture d'une armée & dans les occaſions où l'on ne peut pas cuire tous les jours, & où le pain d'une fournée doit être gardé quelque tems.

La *farine* de Picardie a les mêmes défauts, & ſe met difficilement en pâte. Les François ſont obligés de l'employer d'abord après la mouture, ou du-moins de la mêler avec une quantité égale de *farine* de Bretagne, qui eſt plus groſſiere, mais plus graſſe & plus onctueuſe : ces deux dernieres *farines* ne ſont point de garde.

La *farine* de tous les pays en général, peut convenir à la conſommation du lieu, dès qu'elle ſera fraîchement moulue ; mais il eſt important de faire un choix dans celle qu'on exporte chez l'étranger, ou dont on fournit les vaiſſeaux pour leur uſage. L'humidité ſaline de mer rouille les métaux même, & gâte tout ce qu'on met à bord des bâtimens, ſi on n'a le dernier ſoin de veiller à leur conſervation. C'eſt cette humidité ſalée qui moiſit promptement la *farine*, & qui eſt ſi ſouvent la cauſe des inſectes qui s'y produiſent & qui l'endommagent entierement.

La *farine* de certaines provinces d'un même pays, eſt certainement meilleure à tranſporter ſur mer, que celle des autres provinces, & quant une fois on la connoît bonne à ce tranſport, le plus ſage parti eſt de s'en approviſionner toujours par préférence. Ainſi, les François ont trouvé par expérience que la *farine* du Poitou, de Normandie & de Guienne ſoutient le tranſport ſur mer, & ils en tirent un avantage conſidérable pour la tranſporter dans leurs colonies.

Le choix de la *farine* pour le tranſport étant fait ainſi, la ſeconde attention eſt de la conſerver dans le vaiſſeau, & la futaille où on la met. Le grand moyen d'y parvenir, eſt de la maintenir toujours ſeche ; c'eſt pourquoi les futailles dans leſquelles on la met, doivent être de vieux chêne, extrêmement ſec & bien foncé. Ces futailles ne doivent pas tenir au-delà de deux cens livres depoids. Si le bois des futailles a la moindre ſeve qui y reſte, il ne manquera pas de moiſir & de gâter la *farine* qu'il contient. Il faut donc avoir cette attention d'éviter tout bois qui retient en ſoi de l'humidité pour le tranſport des *farines*.

Le ſapin donne à la *farine* un goût de térébenthine, & le frêne eſt ſujet à être mangé par les vers ; en un mot, ſans parcourir les autres bois ordinaires, c'eſt aſſez de dire que le chêne leur eſt préférable, comme le plus exempt de tous les accidens dont nous venons de parler. Mais il n'eſt pas douteux que ſi l'on vouloit faire des expériences avec d'autres eſpeces de bois dont on a fait peu d'uſage juſqu'à ce jour, on n'en pourroit trouver d'également convenable pour ce deſſein. Le tems, les recherches & le haſard produiſent bien des découvertes dont on eſt ſurpris. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

FEU, (*Art. milit.*) ſe dit de l'action d'enflammer la poudre dans les armes : on dit, *mettre le feu* à un canon à un mortier, & *faire feu* d'un fuſil, d'un piſtolet ; on dit d'un *feu* de mouſqueterie, qu'il eſt vif, plein, bien ſuivi ; lorſqu'on commande à une troupe de tirer, on ſe ſert du mot *feu*.

Dans le dernier ſiecle, le *feu* ne faiſoit pas comme à préſent, la plus grande force de l'infanterie exercée à tirer ; les armes à *feu* n'étoient pas ſi faciles à manier, & peut-être ne ſont elles pas encore à la perfection où elles ſeront portées. *Voy. la fin du viij. chap. de l'art de la guerre, p. 1.* La force des ordres de bataille ſuppreſſés des anciens étoit, ſelon Végece, parce qu'un plus grand nombre pouvoit lancer ſes traits en un endroit, *quia à pluribus in unum locum tela mittuntur.* C'eſt le même principe qui a établi l'axiome reçu à préſent, que le plus grand *feu* fait taire l'autre ; en effet, de deux troupes d'infanterie de même nombre, ſur un égal front, également découvertes, & qui font *feu* l'une ſur l'autre, ſans ſe joindre, celle-là perdra davantage, par conſéquent ſera battue, qui eſſuyera plus de coups de fuſil qu'elle n'en pourra faire eſſuyer à celle qui lui eſt oppoſée.

Ce n'eſt pas dans les auteurs anciens que l'on peut eſpérer de trouver quelques éclairciſſemens ſur l'uſage qu'on doit faire des armes à *feu*, elles leur étoient inconnues ; au commencement de ce ſiecle, & même juſqu'au tems où M. le chev. Follard a écrit, l'uſage n'en étoit pas auſſi facile, & auſſi commun qu'il l'eſt devenu ; preſque tous ceux qui depuis ce tems ont donné des ouvrages ſur la guerre (qui ſont preſque tous copiés les uns ſur les autres), n'ont rapporté que des faits peu détaillés, ou bien ils ont donné pour axiomes certains des maximes qu'ils avoient adoptées ; mais ils n'en ont pas démontré l'évidence, & ne ſont point entré dans aucune diſcuſſion ſur le meilleur emploi de telle façon de tirer, plutôt que de telle autre, dans telle ou telle occaſion. Le maréchal de Puiſegur eſt le premier qui paroît diſcuter ſans prévention l'avantage ou le déſavantage que l'on peut trouver dans l'uſage des armes à *feu*, ou des hallebardes. *Voyez chap. vij. & article iv. du xj. chap. premiere partie.* Néanmoins il n'entre point encore dans l'explication des moyens de pratiquer tel *feu*, plutôt que tel autre ; il n'entreprend pas

non plus de donner aucune ſolution ſur l'effet qui doit réſulter de tel ou tel *feu*.

Pour ſavoir l'emploi que l'on doit faire des armes à *feu*, le militaire n'a donc que 1°. les réflexions que chacun peut faire ſur les faits dont il a eu connoiſſance ; 2°. les inſtructions qu'il peut trouver dans les exercices qui ſont ordonnés ; mais ces exercices ſont bornés à donner l'habitude aux ſoldats de faire *feu* de différentes façons, & n'entrent pas dans la diſcuſſion des raiſons qui doivent faire préférer telle façon à telle autre ; il ne reſte donc pour ſe décider que l'inſtruction que chaque militaire peut tirer des faits qui ſont venus à ſa connoiſſance, & il leur manque *une théorie démontrée de l'effet qui doit réſulter de tel* feu, *plutôt que de tel autre, dans telle ou telle occaſion.*

Je vais rapporter différens faits connus de l'uſage des armes à *feu*, ſans m'ingérer d'en déduire quelles regles on en doit tirer ; j'eſſayerai enſuite d'analyſer & expliquer les différens *feux*, & les effets qui en doivent réſulter, ainſi que les moyens de faire des expériences qui puiſſent conſtater ces réſultats ; au-reſte je ferai les calculs, en ſuppoſant pour leur facilité, que la diviſion par files puiſſe ſubſiſter ailleurs comme dans les exercices.

Faits. Des portions de lignes d'infanterie ſe ſont trouvées en préſence ſéparées par une chauſſée bordée d'un ou de deux foſſés ſecs ou pleins d'eau, mais qui pouvoient ſe traverſer ſans danger, ces troupes ont fait *feu* l'une ſur l'autre pendant des demi-heures ou trois quarts-d'heure, une heure même ; elles ne ſe ſont point détruites, elles n'ont pas perdu un quart, compris les bleſſés, elles ne ſe ſont point dépoſtées, ni l'une ni l'autre n'a pas pû dire avoir vaincu ; l'évenement dans une autre partie de la ligne, ou la nuit a déterminé la retraite de l'une des deux.

Des troupes d'infanterie ont marché en plaine contre d'autres qui les attendoient de pié ferme & ſans tirer, elles ſe ſont approchées aſſez pour que les officiers de chaque côté puſſent parler enſemble ; quelques-uns même ont croiſé l'eſponton, d'autres ſe ſont pouſſé des bottes l'épée à la main ; ces troupes ont été arrêtées quelques momens dans cette proximité, l'infanterie d'un côté a fait *feu*, l'autre a marché, & culbuté ſans réſiſtance celle qui venoit de faire *feu*.

Différentes fois l'infanterie qui avoit marché ſans tirer, avoit eſſuyé deux ou trois décharges de celle qui l'attendoit de pié ferme, elle s'en étoit approchée plus par une droite ou par une gauche que par l'autre extrémité ; elle a héſité pour charger, l'autre a fait un mouvement irrégulier (peut-être de crainte) & a fait encore une fois *feu* ; celle qui avoit marché juſqu'alors & ſans tirer, étoit déjà en fuite, elle a été ſuivie & chargée dans ſa fuite.

Des troupes d'infanterie ont marché en plaine contre d'autres, juſqu'à trente pas, & ſans tirer ; d'un côté les unes ont fait *feu*, puis ſe ſont enfuies, les autres les ont pourſuivies.

D'autres fois dans la même poſition, d'un côté les troupes ont fait *feu*, & des deux côtés elles ſe ſont enfuies, les unes ſans aucunes pertes, & les autres avec un trentieme au plus ; une des deux troupes eſt peut être revenue enſuite ſur ſon champ de bataille.

Deux corps d'infanterie ont marché en plaine, l'un contre l'autre, ſans faire *feu* ; à quarante pas l'un a fait *feu* de ſon premier rang ſeulement, & a mis hors de combat tous les officiers de l'ennemi qui ſe trouvoient tous au premier rang ; ces deux corps ont continué de marcher, celui-ci qui avoit perdu ſes officiers a été enfoncé ſans réſiſtance.

De ces mêmes corps, l'un a marché contre l'autre qui l'attendoit de pié ferme, & faiſant un *feu* par lequel il avoit mis hors de combat près d'un quart du corps qui marchoit, celui-ci s'eſt arrêté lorſqu'il s'eſt trouvé à quarante pas, a fait *feu* de ſon premier rang, a continué ſa marche, & quoi qu'ayant détruit preſque tous les officiers ennemis, il ne l'a enfoncé qu'après une vigoureuſe réſiſtance, & par la force de ſes armes de main.

L'infanterie d'une ligne a fait un *feu* lent par pelotons (*Voyez* ci-après *feu par ſection, par pelotons*) ſur ſon ennemi éloigné de près de cinq cent toiſes, elle l'a continué & rendu plus vif, juſqu'à ce qu'il fût à cent toiſes ou environ, elle a fait alors le *feu* plein, (*Voyez* ci-après *feu plein*) l'ennemi y a répondu auſſi-tôt par un pareil, & après quatre ou cinq décharges de part & d'autre, les armes de l'infanterie qui tiroit depuis longtems, n'ont plus été toutes en état de tirer, ſon feu a langui, elle avoit alors mis hors de combat un ſixieme de ſes ennemis, & n'avoit pas un douzieme de perte ; en un moment elle s'eſt trouvée plus d'un tiers de perte, l'ennemi s'eſt mis en marche pour l'attaquer à l'arme blanche, & elle a fui.

De l'infanterie a marché de front contre d'autre qui étoit placée derriere des haies coupées à quatre piés de hauteur, elle s'eſt avancée juſqu'à cinquante pas, ſans avoir eſſuyé aucun *feu*, alors elle a eſſuyé une décharge générale, toute cette infanterie eſt tombée à terre, preſqu'un tiers a été tué, un tiers bleſſé, & un tiers qui s'eſt relevé petit-à-petit, s'eſt enfui à meſure, ſans avoir été atteint par le *feu* que l'infanterie retranchée avoit continué de faire.

L'infanterie a marché contre d'autre qui étoit couverte par des retranchemens, de laquelle elle eſſuyoit le *feu* depuis long-tems ; à cinquante pas, elle s'eſt arrêtée dans ſa marche, elle a fait *feu* ; après quatre ou cinq décharges, elle s'eſt avancée contre le retranchement, & celle qui le défendoit s'eſt enfuie.

Une autre fois l'infanterie qui défendoit le retranchement a monté ſur le parapet, a fait *feu* ſur l'infanterie qui deſcendoit dans le foſſé, ou qui y étoit déja ; celle-ci s'eſt enfuie, & a été preſque toute détruite dans ſa retraite par l'infanterie retranchée.

On peut ſans doute de ces faits & d'autres auſſi diverſifiés conclure qu'il eſt poſſible que le *feu* de l'infanterie ſoit plus ou moins meurtrier, mais tous les faits rapportés ici ne ſont point encore des expériences. Pour bien faire une expérience, il faut tant de conſidérations, dont pluſieurs paroiſſent d'abord des minuties, qu'il n'eſt preſque jamais poſſible d'en faire ſur certaines choſes, mais ſur-tout lorſqu'on ne pourroit y procéder que par la deſtruction de l'humanité, & elles ſeroient preſque impoſſibles à faire dans une action de guerre ; le danger auquel l'obſervateur ſe trouveroit expoſé, détourneroit aiſément ſon attention des circonſtances qui paroiſſent au premier coup-d'œil les moins importantes : ce n'eſt que dans la ſolitude & la tranquillité de la retraite que les curieux obſervateurs de la nature, après avoir étudié à fond la compoſition de l'objet de leurs recherches, parviennent enfin à découvrir ſes propriétés par le concours de diverſes expériences qu'ils ſuivent en différens tems, en différens lieux, & relativement à toutes les poſitions poſſibles. Ce n'eſt point à la guerre qu'il eſt poſſible de faire de ſemblables expériences ; ce n'eſt point à des militaires qui ne ſe ſont point fait une étude particuliere de l'art d'obſerver, qu'il faut en demander de ſemblables. Les génies heureux, qui ſavent allier l'étude de toutes les ſciences & des arts au grand art de la guerre dont ils font profeſſion, ſont occupés pour le bien de l'état, d'objets trop variés & trop importans pour croire qu'on doive attendre d'eux qu'ils faſſent part aux autres des lumieres qu'ils ont acquiſes ſur les cir-

conſtances militaires qu'ils ont obſervées ; trop heureux d'entendre leurs déciſions, on doit ſe contenter de ce qu'ils preſcrivent de faire, ſans les obliger de rendre de leurs déciſions un compte à la portée des eſprits ordinaires ; il faut ſeulement eſpérer qu'ils voudront bien concourir à la perfection de la théorie de leur art, par les objections raiſonnées que leur expérience réfléchie pourra leur fournir contre les calculs & les démonſtrations que le zele d'un eſprit géométrique peut ici leur fournir. *Cette ſcience de la guerre ne peut ſe perpétuer, & s'établir ſolidement ſans une étude réfléchie..... Ce n'eſt que par des gens de lettres aidés des lumieres des officiers habiles..... qu'on peut eſpérer de la tranſmettre à la poſtérité*, art. 5. dern. chap. *de l'art de la guerre*, du maréchal de Puyſégur.

Différentes façons dont l'infanterie fait ou peut faire feu. 1°. *Feu roulant* par rang ſucceſſif, il ne part qu'un coup de fuſil à-la-fois, & chaque ſoldat du même rang tire ſucceſſivement d'une extrémité à l'autre, & le feu ſe continue par l'extrémité d'un autre rang du même côté, où le premier qui a tiré a fini de faire *feu*.

2°. *Feu roulant* par rangs, c'eſt le même *feu* que le précédent, mais exécuté par tous les rangs à-la-fois ; & chaque file tirant ſucceſſivement, il part autant de coups de fuſil à-la-fois qu'il y a de rangs.

3°. *Feu par rangs.* Tous les rangs font *feu* ſucceſſivement l'un après l'autre, & les premiers mettent genou en terre quand les derniers font *feu*, il part à-la-fois autant de coups de fuſil qu'il y a d'hommes dans chaque rang que l'on fait tirer. Les ſoldats des premiers rangs ne peuvent charger leurs fuſils dans le tems que les derniers rangs font *feu ;* ou s'ils les chargent à genoux, ils ſont plus long-tems à les charger que s'ils étoient debout. Ces *feux* ne s'exécutent que de pié-ferme.

4°. *Feu roulant* par files. Il part autant de coups de fuſil qu'il y a de couples de files, & chaque ſoldat fait *feu* lorſqu'il ſe trouve au premier rang. *Voyez* au *mot* MARCHE *contre-marche par files*, & *les ordonnances & inſtructions de 1753 & 1754.* Ce *feu* peut être le plus ſuivi, c'eſt-à-dire durer le plus long-tems, il s'exécute ou en avançant, ou en reculant, ou ſans changer de terrein.

5°. *Feu de rempart* ſe prend quelquefois pour ce que j'appelle ici *feu roulant* par files ſans quitter ſon terrein, il vaudroit mieux entendre par *feu de rempart* un *feu* qui ne doit s'exécuter exactement que derriere un rempart ; c'eſt de faire faire *feu* au premier rang avec tous les fuſils de chaque file ; il peut partir par ce *feu* autant de coups de fuſil à-la fois qu'il y a de files, ou du moins autant qu'il y a de creneaux ou meurtrieres d'où l'on peut faire *feu ;* ce *feu* doit s'exécuter, ſur-tout lorſque l'on ne peut derriere un parapet ou muraille crenelée exécuter le *feu* roulant par files, à cauſe de l'irrégularité de la conſtruction des remparts ou banquettes.

6°. *Feu de chauſſée par rangs.* On peut tirer par ce *feu* autant de coups de fuſil à-la-fois qu'il peut contenir de files de front ſur la chauſſée à deux piés, ſi le rang qui a fait *feu* défile à côté des autres ; & alors plus le front eſt étendu, moins le *feu* eſt vif, parce qu'il faut que le rang qui a fait *feu* défile devant le rang qui va tirer.

7°. *Feu de chauſſée par diviſion.* Ce *feu* peut s'exécuter par un front de vingt-quatre hommes ſur une chauſſée à contenir trente-deux hommes de front, alors les diviſions qui ont fait *feu*, ſoit ſur trois, ſoit ſur quatre rangs, défilent par le vuide des quatre files qui ſont ſur les flancs ; toutes les diviſions font *feu* ſucceſſivement ; & moins le front eſt étendu, plus le *feu* eſt vif : mais pour que le nombre des coups de fuſil ſoit en proportion avec la vîteſſe avec laquelle la diviſion peut défiler, il faut faire un calcul ſelon cette vîteſſe & le front de la diviſion. *Voyez ci-après.*

8°. *Feu par ſections, pelotons, diviſions, marches*, voyez *ces mots.* Ce *feu*, ſoit qu'il ſe faſſe avec trois ou quatre rangs, eſt plus ou moins vif, ſelon qu'il y a une plus grande partie de front, qui tire en même tems juſqu'au nombre de diviſion qui ſe trouve en proportion avec la vîteſſe avec laquelle tout ſoldat peut tirer, & ce nombre eſt celui des coups de fuſil que chaque ſoldat peut tirer dans une minute. Ces trois derniers *feux* peuvent s'exécuter en avançant, ou reculant, ou faiſant retraite, & ſans changer de terrein.

9°. *Feu de tout le bataillon.* Ce *feu* pourroit s'appeller *feu plein ;* c'eſt le *feu* qui peut le plus facilement être le plus vif, & en même tems le plus nourri ſur un terrein uni. Ce *feu* ne peut s'exécuter que de pié-ferme.

10°. *Feu de bille-baude*, appellé auſſi *feu à la françoiſe*, parce que la nation n'en exécutoit pas d'autre, c'eſt lorſque chaque ſoldat tire le plus vîte qu'il peut, & ſans en recevoir l'ordre à chaque coup de fuſil ; ce *feu* peut être auſſi vif que le *feu* plein, mais il ne peut l'être davantage ; il ne pourroit être pratiquable par préférence que lorſqu'une troupe ſe trouveroit poſtée en amphithéatre, comme ſur des marches d'eſcalier, alors huit, dix rangs, & plus même peuvent faire *feu* en même tems ; on pourroit donc le nommer *feu d'amphithéatre.* C'eſt le *feu* qui peut être le plus plein, parce qu'il ſe peut faire avec plus de rangs. Ce *feu* ne peut s'exécuter que de pié-ferme.

Pour connoître l'uſage qu'il convient de faire des différens *feux*, il faudroit déterminer les queſtions ci-après.

Quelle eſt la plus grande vîteſſe dont peut marcher une troupe d'infanterie pour charger l'ennemi, dont elle eſſuie un *feu* vif, & tiré de pié-ferme ? *Voyez* MARCHE.

Quelle étendue peut parcourir une troupe avec le plus de vîteſſe qu'il eſt poſſible ? *Voyez* MARCHE & PAS.

A quelle diſtance une troupe commence-t-elle à perdre du monde par un feu vif qu'elle eſſuie ? 1°. Etant ſur un terrein uni, 2°. ſous une hauteur, 3°. plus élevée que celle qui fait *feu*. *Voyez* FUSIL, *ſa portée.*

En terrein uni, en plaine, combien porte-il de coups de fuſil ſur l'ennemi à telle diſtance ; combien à telle autre, *&c.* combien dans les différentes poſitions ; combien derriere un retranchement ? *Voyez* FUSIL, *moyens de faire des épreuves ſur les différentes façons de faire feu.*

A combien de rangs peut-on faire faire *feu* à-la-fois ?

A l'égard du nombre des rangs qui peuvent tirer à-la-fois ſur un terrein uni, il ne peut être de plus de quatre avec les armes qui ſont en uſage ; il n'eſt pas douteux qu'il peut être de ce nombre dans les exercices, l'expérience en a été ſouvent faite en tirant à la vérité ſans balles : ce qui pourroit empêcher que l'infanterie ne fît ce *feu* devant l'ennemi, c'eſt que des ſoldats des derniers rangs qui ne ſeroient pas bien exercés, pourroient bleſſer ceux des premiers, ſur-tout ſi les premiers ne mettoient pas les genoux en terre ; ſi l'on ne peut faire que quatre rangs, deſquels les deux premiers ou un ſeul mettroit genoux en terre, tirent auſſi vîte que trois rangs debout ; le *feu* des quatre rangs ſeroit dès le premier moment un quart plus plein que celui fait par trois rangs, par conſéquent l'avantage augmenteroit à meſure que le *feu* dureroit, & il viendroit à être double ; puiſque la troupe ſur quatre rangs ne perdroit

droit pas tant de monde que ſi le *feu* ennemi étoit égal au ſien, & que l'ennemi perdroit davantage que s'il eſſuyoit ſeulement un *feu* égal. Si le *feu* ſur quatre rangs s'exécutoit avec un quart moins de vîteſſe que le *feu* ſur trois, les deux *feux* ſeroient égaux, la perte en nombre ſeroit égale, mais moindre en proportion du côté de la troupe qui ſeroit ſur quatre rangs : donc s'il eſt poſſible de faire tirer les quatre rangs à-la-fois, de façon que la différence de la vîteſſe du *feu* des quatre rangs ſoit moindre que le quart de la vîteſſe qu'emploieroient les trois rangs ; il eſt néceſſaire de faire *feu* ſur quatre rangs, autrement dit à quatre de hauteur.

Quelle eſt la plus grande vîteſſe avec laquelle l'infanterie peut faire *feu*, & combien peut-elle tirer de coups de ſuite ? Le fuſil s'échauffe au point de n'être point maniable quelquefois avant le douzieme coup de fuſil. Si l'on a tiré ces douze coups de fuſil en trois ou quatre minutes, il ne s'échauffe pas davantage ; quand ces douze coups ſont tirés dans deux minutes, quand on a fait *feu* vingt-cinq ou trente fois, il arrive aſſez ſouvent que l'intérieur du canon de fuſil eſt ſale, gras, & que la cartouche ne peut plus y deſcendre ; ou ſi elle y deſcend, elle pouſſe vers la culaſſe aſſez de ſuie ou de craſſe pour boucher la lumiere.

Suppoſant que l'on tire quatre coups par minute, une troupe qui feroit le *feu* plein ſur une autre, ne pourroit pas le continuer plus de trois minutes ; ſi une troupe ne parcourt que quatre piés par ſeconde, (*voyez ordonnances & inſtructions de 1713 & 1714*) elle ſera trois minutes à parcourir cent vingt toiſes, diſtance à laquelle tout le monde convient qu'elle peut perdre du monde. *Voyez ci-après fuſil, ſa portée.* Donc la troupe qui ſe mettra en marche pour aller charger l'ennemi à l'arme blanche, eſſuiera tout le *feu* qu'il eſt poſſible, & cela ſans avoir ripoſté d'un ſeul ; en ſorte que ſans rien faire perdre à ſon ennemi, elle aura perdu autant que cet ennemi auroit perdu lui-même, ſi elle avoit répondu par un *feu* égal.

Suppoſant que de cent coups de fuſil, un porte, elle aura perdu plus d'un huitieme ; & par conſéquent, (*l'attaquant dans un ordre ſemblable*) elle aura un deſavantage à l'arme blanche, de la même proportion ; mais ce deſavantage ſera-t-il compenſé par l'audace qu'aura pû lui inſpirer la marche qu'elle a fait pour attaquer ?

Il paroît certain qu'à ordre ſemblable, courage ou valeur égale, poſition égale de terrein, & perſuaſion égale de la force de leurs ordres, la troupe plus nombreuſe d'un huitieme, & qui n'a pas perdu aucun officier, doit repouſſer & battre celle qui n'a point fait *feu ;* donc en faiſant le *feu* le plus vif, & plein, dès que l'ennemi marche à vous pour charger à l'arme blanche, on doit être ſûr de le battre.

Si le *feu* au lieu d'être de douze coups par homme dans trois minutes, a été de dix-huit, l'avantage ſera de plus d'un tiers.

Si la troupe qui a marché a employé plus de trois minutes à parcourir les cent vingt toiſes, l'avantage ſera encore plus grand ; mais ſi elle a employé quatre minutes ou quatre minutes & demie, elle aura perdu la moitié de ſon monde ou plus, l'autre ayant pu tirer vingt-quatre ou vingt-ſept coups.

Mais comment faire tirer vingt-quatre coups de ſuite, les fuſils n'en pouvant tirer que douze ? C'eſt en faiſant remplacer les rangs qui auroient tiré douze coups par un même nombre d'autres rangs ; les fuſils auroient alors autant de tems à ſe rafraîchir, qu'on auroit été de tems à s'en ſervir, & ſucceſſivement le *feu* ſeroit continuel, juſqu'à ce que les fuſils fuſſent trop ſales.

Les fuſils ne ſont ſales qu'après avoir tiré vingt-cinq coups ; il ſe trouveroit donc que l'ennemi pourroit en eſſuyer cinquante de ſuite ; mais ſi de cent coups un ſeulement porte, il faut que l'ennemi en ait eſſuyé cent pour être détruit ; donc il faudroit que les troupes qui ſont placées dans des endroits où elles ne peuvent ſe défendre qu'à coups de *feu*, puſſent être remplacées par un nombre égal, après qu'elles ont tiré vingt-cinq fois : pour cela il faudroit un ordre ou ordonnance ſur quatre fois plus de hauteur qu'on ne peut faire tirer de rangs à-la-fois ; ſi trois ſur douze ; ſi quatre ſur ſeize.

Si de cent coups un porte ; ſi l'on peut tirer ſix coups par minute, en quatre minutes un rang ennemi ſera détruit ; en huit deux rangs ; en ſeize quatre rangs ; en vingt-quatre minutes ſix rangs.

Si de cinquante coups un porte, il faut la moitié moins de tems ; ſi de vingt-cinq un porte, c'eſt un quart : en ſix minutes de *feu* ſix rangs ſeroient détruits, quelque ordre ou ordonnance que prennent les ſix rangs. *Voyez ordre ou ordonnances de bataille.*

Mais plus la marche eſt précipitée, moins l'on perd de monde ; ſi une troupe parcouroit tout l'eſpace pendant lequel elle eſt expoſée dans le tems qu'elle ne pourroit eſſuyer que ſept ou huit coups de fuſil, elle ne perdroit environ qu'un ſeizieme ; ce qui ne feroit pas une différence aſſez ſenſible pour perdre néceſſairement l'égalité à l'arme blanche ; mais je ſuppoſe ici que la troupe qui marche pour charger, va juſqu'au terrein qu'occupe celle qui fait le *feu* le plus vif & le plus plein, & que celle-ci ne le ceſſe qu'au moment où elle eſt jointe par l'autre.

Celle qui a marché ſe trouve alors ſes armes chargées & préſentées ; elle arrive avec beaucoup de vîteſſe contre l'autre qui peut-être eſt encore occupée d'achever de charger ſes armes : cette derniere auroit peut-être encore un deſavantage de n'avoir pas été miſe en mouvement en-avant auparavant de recevoir le choc.

Il faut donc reconnoître quel eſt le tems néceſſaire pour faire charger les fuſils, & s'ébranler en-avant de dix ou douze pas. Cette étendue doit ſuffire pour recevoir le choc, & contre-balancer toute la marche de l'ennemi, lequel n'acquiert pas de force ni n'en perd par la longueur de ſa courſe ou marche.

A quatre coups par minute, il faut pour charger le fuſil quinze ſecondes, pour le commandement *ceſſez le feu* deux ; pour celui *marchez en-avant, pas pour le choc,* deux ; total dix-neuf ſecondes ou un tiers de minute : donc le *feu* doit ceſſer lorſque l'ennemi a encore à parcourir l'eſpace de terrein qu'il lui eſt poſſible de parcourir en moins d'une demi-minute, ou moins encore, ſi on charge le fuſil en dix ſecondes, au lieu que nous le ſuppoſons ici en quinze.

Suppoſant des troupes d'infanterie de nombre égal, marchant l'une contre l'autre en plaine unie, dès que l'une des deux après s'être arrêtée, commence à faire *feu*, & qu'elle eſt à portée de faire perdre du monde à l'autre, elle a un avantage ſur celle qui marche encore ; ſoit que cette derniere tire en marchant, ou ne tire pas.

Il ſemble donc que ſi-tôt que cette derniere voit qu'elle perd quelques hommes, il faut qu'elle arrête & faſſe *feu* de pié ferme ; & ſi le *feu* de part & d'autre eſt auſſi vif, & auſſi plein, & auſſi-bien dirigé, ſa partie redevient égale.

Dès que l'une des deux s'apperçoit que le *feu* qu'elle fait eſt moins vif, moins plein, ou moins bien dirigé que celui qu'elle eſſuie, il faut qu'elle marche de la plus grande vîteſſe qu'il lui eſt poſſible, pour aller charger à l'arme blanche : quand celle qui ne marche pas voit marcher l'autre, elle doit faire toujours le *feu* le plus vif qu'il lui eſt poſſible, juſqu'à ce que l'autre n'ait plus que pour une demi-mi-

nute environ de terrein à parcourir ; celle qui n'a pas marché doit alors charger ſes armes, & aller en-avant.

Dès que celle qui a marché la premiere voit ceſſer le *feu* à cette diſtance, il eſt peut-être néceſſaire (comme Céſar fit à Pharſalle) qu'elle s'arrête pour reprendre haleine, & ſe remettre en ordre, en remplaçant dans ſes rangs la perte qu'elle a ſoufferte.

Avant que d'un côté l'on ait remarqué que le *feu* a ceſſé, & de l'autre que l'ennemi s'eſt arrêté, il y a preſque une demi-minute de tems paſſé, & la troupe qui a fait *feu* juſque alors eſt à la diſtance d'une demi-minute de chemin de l'autre, ou bien à un quart ſeulement, ſi cette troupe qui a fait *feu* & a ceſſé de tirer, a pris ſon parti de marcher en-avant auſſi-tôt qu'elle a eu rechargé ſes armes ; il faut alors que celle qui a arrêté ſa marche & repris haleine, ſe remette en marche ; elles ſe rencontreront toutes deux à un quart de minute dans le premier cas, à un huitieme dans le ſecond.

La troupe qui a marché n'a pris ce parti qu'à cauſe de l'infériorité de ſon *feu* ; elle auroit été obligée de céder, ſi elle n'avoit pas marché en-avant. *Voyez ci-deſſus pag. précéd.* Elle ſe trouve en préſence pour combattre à l'arme blanche ; elle n'a d'infériorité que la perte des hommes qu'elle a eſſuyée ; cette infériorité peut ſe réparer à arme blanche & ordre égal, par l'adreſſe, la force, & la valeur ; la force & la valeur ne peuvent rien à préſent contre l'arme à *feu* : donc la troupe qui réunit l'adreſſe, la force, & la valeur (toutes les fois qu'elle n'a pas la ſupériorité du *feu*), doit néceſſairement charger à l'arme blanche, ou ſe retirer ſi quelque obſtacle inſurmontable l'empêche de joindre l'ennemi.

Il n'eſt pas unanimement reconnu qu'une troupe puiſſe tirer ſix coups par minute ; l'avantage qui pourroit réſulter de cette vîteſſe paroît même problématique à pluſieurs ; parce qu'ils voyent ſouvent dans les exercices que plus on fait un *feu* vif, plus il y a de fuſils qui ceſſent de faire *feu* ; en ſorte qu'il eſt arrivé quelquefois qu'à la ſixieme décharge, il n'y avoit peut-être pas la moitié des fuſils qui tiraſſent ; mais une expérience bien faite pourroit conſtater ou détruire ce problème ; on connoît mieux le fuſil, les moyens de le manier aiſément ; on tire beaucoup plus vîte à-préſent qu'on ne faiſoit il y a trente ans ; peut-être n'eſt-on pas encore dans toute l'Europe au point de la perfection ; & telle nation n'en eſt peut-être pas auſſi près qu'elle ſe flatte de l'être ; mais on peut faire des épreuves.

Les troupes dont les fuſils n'ont pas fait *feu* dans toutes les décharges, avoient peut-être des armes défectueuſes ; *voyez* POUDRE A TIRER ; leurs cartouches étoient peut-être mal-faites ; de papier trop fort, ou trop collé ; leur poudre étoit trop humide, ou leurs fuſils étoient peut-être ſales depuis long-tems ; mais ſur-tout ces troupes manquoient peut-être d'adreſſe & d'habitude ; & quand même il ſeroit arrivé une fois qu'une troupe d'infanterie eût fait *feu* ſur l'ennemi, & qu'il ſe trouvât après un certain tems une grande quantité de poudre, de bales, ou de cartouches répandues devant elle, ce ne pourroit être encore-là une expérience conſtatée. 1°. Si cette troupe a fait plus de douze décharges de ſuite, les ſoldats n'ont pû manier leurs fuſils, par conſéquent le charger comme il faut ; ſi le canon des fuſils étoit léger & mince, ils n'étoient peut-être plus maniables au huitieme ou au dixieme. 2°. Si cette troupe n'étoit pas perſuadée intimement & parfaitement que ſon *feu* pouvoit la rendre victorieuſe, & la garantir ſûrement de ſa perte, les ſoldats ont pû être troublés par la crainte du danger. La néceſſité démontrée & connue de tout le monde de tenir tel ordre, de ſe défendre par tel moyen, dans telle poſition, peut ſeule donner cette confiance ; l'incertitude univerſelle de l'ordre qu'on doit tenir & des moyens de défenſes, fait qu'on la perd néceſſairement.

A-propos du *feu* de chauſſée par diviſions, j'ai dit qu'il falloit faire un calcul ſuivant la vîteſſe avec laquelle on pouvoit tirer, & l'étendue du front de la diviſion ; j'ait dit ci-devant que pour faire un *feu* continuel, il falloit quatre fois plus de rangs qu'on n'en peut faire tirer à-la-fois, l'explication du *feu* de chauſſée plein peut éclaircir ces deux propoſitions.

En ſuppoſant une chauſſée de 64 piés de large, elle pourroit contenir trente-deux files, eſtimant pour ce calcul chaque ſoldat occuper deux piés. Pour le *feu* de chauſſée, *n°. 7.* (*voyez ci-devant*), il faudroit laiſſer à la droite & à la gauche huit piés pour laiſſer défiler quatre rangs, reſteroit donc 24 files à placer de front, dont la moitié eſt douze, qui doivent parcourir le front de la diviſion qui ſuit, lorſqu'ils auront ceſſé de faire *feu*. En ſuivant le commandement il faut deux ſecondes, pour qu'un à droite & un à gauche ſoient exécutées, & une ſeconde pour parcourir quatre piés ; ainſi il faut au premier tiers, compoſé de quatre hommes de front & quatre de hauteur, quatre ſecondes pour quitter ſon terrein, après leſquelles il en faut deux, pour que les quatre files du milieu occupent la place que les premieres ont quittée ; il en faut à celles-ci deux pour l'abandonner, & deux ſecondes après, il eſt rempli par les quatre dernieres files de ces douze, ce qui fait en tout dix ſecondes, la diviſion qui ſuit peut alors faire feu en laiſſant perdre le terrein qu'occupoit la premiere, & ſuppoſant que l'on tire ſix coups par minutes, ce qui fait un par dix ſecondes ; de ce calcul que le *feu* eſt continuel & ſans retard, par un front de 24 hommes ſur une chauſſée à contenir un front de 32, & qu'il ſeroit plus vif d'une ſeconde à chaque changement de diviſions autant de fois que l'on le diminueroit de quatre files, puiſqu'il faut une ſeconde pour parcourir le front de deux files, mais une ſeconde n'eſt point une augmentation de vîteſſe ſenſible, & le nombre de quatre files eſt le ſixieme du *feu* que l'on perdroit. Si la chauſſée étoit de 72 piés, on pourroit avoir quatre files de plus, le *feu* ne ſeroit plus lent que d'une minute à chaque changement de diviſion, & il ſeroit plus fourni d'un ſixieme en ſus.

Mais dans les 64 piés, on pourroit faire un *feu* qui ne ſeroit que d'un vingt-quatre, même d'un vingt-ſeptieme plus lent, & qui ſeroit d'un tiers en ſus plus nombreux, c'eſt ce que je nommerai *feu plein de chauſſée* ; pour faire ce *feu* ſur une chauſſée de 64 piés, il faut quatre diviſions de trente-deux hommes de front chacune placée l'une derriere l'autre avec quelqu'intervalle, il faut que ces diviſions ſoient partagées en deux demi, pendant que les deux premieres demi-diviſions font *feu*, les trois diviſions entieres qui ſuivent la premiere, doivent auſſi ſe partager en demi-diviſions de ſeize hommes de front ; de chacune de ces demi-diviſions, il faut que les quatre files de droite & de gauche doublent en arriere ſur les huit files du centre de leurs demi-diviſions, ce qui formera des carrés pleins (ſi les troupes ſont à quatre de hauteur) : lorſque les deux premieres demi-diviſions ont tiré douze coups, elles doivent défiler par leur droite, & leur gauche pour aller ſe reformer, après la derniere diviſion ; lorſqu'elles ont abandonné leur terrein, les deux demi-diviſions qui les doivent remplacer ſe mettent en mouvement, les huit files du centre marchant en avant quatre pas, & les quatre files de leur droite, & leur gauche qui avoit doublé, vont en dédoublant par le pas oblique reprendre leurs places, & ainſi ſucceſſivement de diviſion en diviſion. Pour que la diviſion qui a fait *feu* quitte ſon terrain, les quatre files de la droite & de la gauche de chaque demi-diviſion font demi-tour à

droite, & marchent douze grand pas en avant; pendant leur demi-tour à droite, les huit files du centre reſtent en face, ce qui dure deux ſecondes de tems; enſuite la moitié de ces huit files du centre fait à droite, & l'autre à gauche, pour cela encore deux ſecondes, elles ſont après quatre pas, & le front des huit files des demi-diviſions qui ſuivoient celles-ci, eſt découvert; pour ces quatre pas, deux ſecondes, donc juſqu'à ce moment en total ſix ſecondes: les huit files du centre de cette premiere diviſion (déjà miſes en marche), font, après ces ſix ſecondes de tems, encore un à droit, ou un à gauche, pour cela c'eſt deux ſecondes, elles ſuivent enſuite les files qu'elles avoient à leurs flancs; & font huit pas pour les joindre, pour cela il leur faut quatre ſecondes, qui, avec les deux ci-devant, font ſix, & ces ſix, avec les ſix comptées encore ci-devant, font en tout douze; alors les quatre files de droite & de gauche des diviſions ſecondes à faire *feu*, ont déjà commencé à occuper le terrein abandonné ſur leur flanc, & à ſe dédoubler 1°. par le pas oblique; pour ce pas, quatre ſecondes, enſuite par le pas en avant, elles en font quatre, & ſont à les faire deux ſecondes, total ſix, ce qui joint aux douze ci-deſſus fait en tout dix-huit ſecondes; la décharge que cette diviſion ſeconde à tirer pourroit faire alors, ſeroit donc retardée de huit ſecondes, mais c'eſt la douze & treizieme décharge, donc ce ne ſeroit qu'un quinzieme de retard ſur les douze, ce qui eſt peu de choſe, & le *feu* au-lieu d'être de vingt-quatre de front, ſeroit de trente-deux, donc d'un tiers en ſus plus nombreux, ce qui eſt beaucoup: mais après ſix minutes le front des huit files du centre de chaque demi-diviſion ſeconde à tirer eſt découvert, il lui faut deux minutes pour aller occuper le terrein abandonné, alors ces huits files peuvent faire *feu* huit ſecondes après la derniere décharge de la premiere diviſion; ce qui loin de faire un retard dans la vivacité du *feu*, fait une vîteſſe d'un ſoixantieme en ſus; mais cette treizieme décharge eſt de la moitié moins fournie que les autres; par conſéquent ce n'eſt plus qu'un vingt-ſeptieme de diminution ſur la quotité du *feu*; cette ordonnance ſur ſeize de hauteur peut donc faire un *feu* continuel, & la diviſion qui a fait *feu*, peut avoir quatre ou cinq minutes pour rajuſter ſes armes.

Si les fuſils trop courts étoient un inconvénient pour faire *feu* des quatres rangs, ne pourroit-il pas être réparé en plaçant les plus grands hommes au dernier rang? Ne pourroit-on pas encore leur donner des fuſils plus longs? Quand un quatrieme rang de ſoldats mettroient à charger les fuſils longs le double du tems que mettent les autres, ſon *feu* n'augmenteroit-il pas d'un ſixieme en ſus le *feu* de la troupe ſur deux décharges; les quatre rangs tireroient ſans que les deux premiers miſſent genou en terre, & qu'il y eût un quatrieme & cinquieme rangs armés de fuſils longs, ne pourroit-on pas faire alors *feu* des cinq rangs? Si trois rangs mettoient genou en terre, ne pourroit-on pas faire *feu* de ſix? La moitié de la troupe ſeroit armée de fuſils longs, & même de fort longues bayonnettes. *Voyez* FUSIL, ARMES A FEU, *Moyen de les perfectionner.*

Feu de cavalerie contre cavalerie. Si le *feu* de l'infanterie peut être très-meurtrier, il n'en eſt pas de même de celui de la cavalerie; mais une queſtion que je ne vois pas décidée par de bonnes épreuves, c'eſt de ſavoir s'il convient oui ou non que la cavalerie faſſe *feu* avant de charger, il paroît bien impoſſible que le ſecond rang d'un eſcadron puiſſe faire *feu* de ſon mouſqueton; il ſemble donc que ſi, comme nous avons ſuppoſé, de cent coups un ſeul porte, en faiſant la même évaluation dans la cavalerie, ſon *feu* ne mettroit pas par chaque eſcadron un ſeul homme hors de combat, 1°. parce qu'elle ne peut faire qu'une décharge, à cauſe qu'il faut plus de tems à cheval pour charger un mouſqueton, que pour un fuſil à pié; 2°. qu'il paſſe pour conſtant que le feu du mouſqueton doit être fait de plus près pour faire un *feu* égal à celui du fuſil; 3°. une troupe à cheval parcourt l'eſpace qui la ſépare de l'ennemi plus vîte qu'une troupe à pié; 4°. S'il eſt avantageux à une troupe d'infanterie de s'ébranler en avant pour recevoir & donner le choc, il l'eſt indubitablement davantage à la cavalerie; 5°. il faut une eſpace pour ſe mettre au trot, peut-être même au galop, ſa troupe ne pouvant être aſſez parfaitement dreſſée pour partir de l'arrêt au grand trot; 6°. la cavalerie qui a fait *feu* avant le choc ſe trouve dégarnie du *feu* de ſon mouſqueton lors de la pourſuite, ſi elle a battu, ou de ſa retraite, ſi elle a plié; on ne peut pas donner pour raiſon de ne pas faire faire *feu* à la cavalerie; la frayeur qu'a cauſé quelquefois aux chevaux de leurs troupes le *feu* que des eſcadrons ont faits. *Voyez façon de dreſſer les chevaux au feu*, & *inſtitutions militaires de M. de la Poterie.*

Si l'infanterie préſente un but de cinq piés & demi de haut, la cavalerie en préſente un un tiers plus élevé, & par conſéquent plus de moitié plus aiſé à atteindre, donc on devroit en même proportion eſtimer que de cinquante coups un portera; la cavalerie tire de plus près, cela compenſe la difficulté qu'elle a de tirer juſte: un cheval du premier rang ne peut culbuter celui ou ceux qui le ſuivent, & ſi ces premiers ne culbutent pas, ils cauſent peut-être plus de deſordre encore dans l'eſcadron; le *feu* du mouſqueton ne doit point ſervir après la défaite, parce qu'alors étant mêlés, on ne doit tirer qu'à bout touchant, & le piſtolet ſuffit pour cela, le muſqueton eſt inutile dans la retraite; il eſt néceſſaire qu'un eſcadron s'ébranle avant de recevoir le choc, & prenne la même vîteſſe que ſon ennemi, non-ſeulement pour avoir la même force, mais pour que cette vîteſſe cauſe aux chevaux de ſon ennemi la même frayeur que la vîteſſe de cet ennemi cauſe aux ſiens (il eſt très-néceſſaire de s'appliquer dans les exercices à diminuer dans les chevaux cette frayeur cauſée par l'approche d'un eſcadron, & même d'un bataillon). L'eſpace pour mettre un eſcadron en train au grand trot ou galop eſt d'environ dix toiſes pour toute cavalerie; douze à quinze toiſes que l'ennemi peut parcourir pendant ce même tems, font vingt-cinq ou trente; donc un eſcadron peut encore faire *feu* de ſon mouſqueton lorſque ſon ennemi n'eſt plus qu'à vingt-cinq ou trente toiſes de lui: or à cette diſtance le *feu* doit être mieux ajuſté, & l'on pourroit compter peut-être que de huit ou dix coups un portera.

Sur un front de cinquante maîtres qui fait *feu* ſur un pareil front, ce ſont cinq maîtres de l'eſcadron ennemi qui ſont frappés, ſans compter ceux que la chûte de ceux-ci peut faire culbuter; mais enfin il ſemble au-moins que le *feu* que peut faire une troupe bien exercée ne peut pas lui nuire; voilà à-peu-près les raiſons pour & contre. Pour des autorités en faveur du *feu*, voyez *art de de la guerre*, *p.... c'eſt le ſeul auteur qui l'ait approuvé.*

Feu de l'infanterie contre la cavalerie. Le *feu* de l'infanterie peut atteindre la cavalerie de plus loin qu'il n'atteint d'autre infanterie, puiſque la cavalerie préſente un plus grand but (*voyez* FUSIL, *ſa portée*), quelque vîteſſe que la cavalerie mette à parcourir cet eſpace, elle ne peut le faire en moins de huit minutes; or elle eſſuyera au-moins huit décharges à quatre par minute, deux files de cavalerie occupant au-moins un front égal à trois files de ſoldats à quatre de hauteur, c'eſt quarante-huit coups de fuſil pour chaque file de cavalier, ſi des quarante-huit deux coups portent, que l'eſcadron ſoit ſur deux rangs, il n'arrivera pas un ſeul cavalier ſur l'infanterie; mais

s'il ne portoit que deux coups des quarante-huit qui ſeroient tirés, & que l'eſcadron fût ſur trois rangs, il reſteroit un tiers; ſi ce tiers arrivoit ſur les bayonnettes (fuſſent-elles larges comme les pertuiſannes de M. le chevalier Follard), il enfonceroit l'infanterie ſans être quaſi arrêté, mais il ſeroit pié à terre en partie ou culbuté à cinquante pas de-là; l'infanterie perdroit ici de ſa force à s'ébranler en avant contre le choc de cette cavalerie, non-ſeulement parce qu'elle pourroit perdre la forme de ſon ordre, mais parce qu'elle diminueroit la force de ſtabilité que lui donne l'union adhérente de ſes parties, & que la force & la vîteſſe du choc de la cavalerie a une ſupériorité incommenſurable ſur la force & la vîteſſe de l'infanterie, non-ſeulement à raiſon de la maſſe & de la vîteſſe des corps, mais encore par leurs étendues, leurs reſſorts & leur forme différente.

Nous avons ſuppoſé que ſi de trois rangs un ſeul arrivoit ſur l'infanterie, il la renverſeroit, c'eſt-à-dire la traverſeroit, que ce tiers ſeroit mis pié à terre, & cela parce que chaque cheval emporteroit au travers du corps quelques bayonnettes ou autres armes.

Mais des ſoldats aguerris ne pourroient-ils pas ſe remettre en ordre, & ſeroient-ils donc néceſſairement battus par des cavaliers en partie démontés & culbutés en nombre auſſi inégal, puiſque les ſoldats ſeroient huit contre un cavalier? leur dernier rang ſeul pourroit, leur faiſant face, ſe trouver le double plus nombreux.

Une ſeconde attaque à cette infanterie, ſeroit plus redoutable que la premiere; elle auroit un quart moins de *feu* pour s'y oppoſer, & il arriveroit un plus grand nombre de cavaliers ſur elle; quand elle ne ſeroit pas encore battue par cette ſeconde charge, vraiſemblablement elle le ſeroit par une troiſieme.

Il ſemble donc qu'on doit conclure de-là que la cavalerie doit battre l'infanterie: on ſuppoſe qu'une portion de ligne d'infanterie eſt attaquée par un front de cavalerie égal au ſien; que l'infanterie eſt à quatre de hauteur, & la cavalerie à trois; il ſe trouve alors qu'à la ſeconde charge, l'infanterie aura été attaquée par un nombre de gens de cheval égal au ſien; & à la troiſieme par un qui ſeroit la moitié plus nombreux, il y auroit peu de ſoldats bleſſés d'armes à *feu*, quelques-uns le ſeroient par les piés des chevaux, & vraiſemblablement les vainqueurs ſeroient après leurs victoires moins nombreux que les vaincus; que peut faire cette cavalerie à de tels vaincus, ſi ceux-ci ne jettent leurs armes à terre, & ne demandent grace? mais c'eſt à quoi le déſordre & la frayeur (ſuite néceſſaire du déſordre), les obligeront infailliblement. La frayeur eſt contagieuſe; quelquefois elle ſe communique d'un coup d'œil, d'un bruit, d'un mot; elle devient elle-même cauſe du déſordre qui la redouble toujours. Si donc un front d'infanterie étoit pénétré dans une partie par la cavalerie, il eſt très-poſſible que le manque de confiance en la force de ſon ordre, mette le reſte de la ligne en déſordre, qu'il prenne l'épouvante, qu'il jette ſes armes, & qu'il ſe rende.

Si l'infanterie détruit une grande partie de la cavalerie qui vient l'attaquer, c'eſt par ſon *feu*; avantage qu'elle n'avoit pas quand elle étoit armée de piques, tous les rangs à la vérité préſentoient par échelons, en avant de ſon premier, le fer des piques incliné à la hauteur du poitrail des chevaux, & le talon des piques étoit arbouté contre terre, & retenu par le pié droit du piquier; il paſſoit alors pour certain que la cavalerie ne pouvoit enfoncer l'infanterie, cependant il étoit arrivé aſſez ſouvent le contraire: on diſoit pourtant comme aujourd'hui, ſi l'infanterie connoiſſoit ſa force, jamais la cavalerie ne l'enfonceroit. Si cet axiome a jamais été vrai, ne le ſeroit-il plus?

L'infanterie a deux moyens de ſe défendre; ſes armes & ſon ordre; ſi par ſes armes, & par tel ou tel ordre, elle n'a pu ni dû réſiſter; il n'eſt pas dit que avec ces mêmes armes, & tel autre ordre, elle ne le puiſſe faire; il eſt certain que ſi la cavalerie ne vient pas heurter les armes de l'infanterie, jamais elle ne l'abattra, car ce n'eſt que par ſon choc que la cavalerie peut la vaincre; puiſque elle ne peut contre cette infanterie ſe ſervir d'aucunes armes de près ou de loin; le but que l'infanterie doit ſe propoſer pour réſiſter à la cavalerie, eſt donc de détruire le plus qu'il eſt poſſible par ſon *feu*, & d'éviter ſon choc par l'ordre qu'elle doit tenir. *Voyez ordre ou ordonnance, infanterie contre la cavalerie.*

Feu du canon. Il n'eſt pas néceſſaire d'avoir recours aux croniques chinoiſes, pour ſe perſuader que le nombre des pieces de canon de campagne, peut devenir très-conſidérable, l'expérience des dernieres années de la guerre, peut en convaincre; l'artillerie de campagne, à la fin du ſiecle précédent, n'alloit pas au-delà de cinquante à ſoixante bouches à *feu*, & on mettoit ordinairement à la ſuite de chaque armée, autant de pieces de canon qu'il y avoit de milliers d'hommes de pié.

Les équipages de campagne qui ont été mis ſur pié dans les Pays-bas, pendant les dernieres campagnes de 1747 & 1748, étoient de cent cinquante pieces de canons, dont 14 de ſeize, 16 de douze, 30 de huit, 80 de quatre longues ordinaires, & 10 à la ſuédoiſe; chaque piece approviſionnée pour tirer deux cens coups; cinquante caiſſons d'infanterie, portant chacun quatorze mille quatre cens cartouches, & douze cens pierres à fuſil; ſoixante & dix pontons de cuivre, & trente de fer blanc; les haquets de rechange, & agrets néceſſaires à leur ſuite. Le tout ainſi, les forces, ce qu'on appelle *le petit parc*, (*Voyez* ce *mot*), les outils, menus achats, cent coups d'approviſionement par chaque piece, & quatre-vingt de cent pontons, attelés avec trois mille chevaux d'artillerie; les cent autres coups par piece, ainſi que ſept cens vingt mille cartouches d'infanterie, deux cens mille pierres à fuſils, trois mille outils à pioniers, vingt milliers de plomb, & vingt-quatre de poudre; des meches & artifices portés ſur quatre à cinq cens chariots du pays; on ajoutoit encore deux cens chevaux du pays pour atteler vingt des pontons de fer blanc, & mettre deux chevaux en avant de l'attelage de chacun des autres.

On a joint à ces équipages, dans la derniere campagne, quelques *obus*, eſpece de bouche à *feu* dont l'uſage a été reconnu aſſez utile pour croire qu'il pouvoit être ordonné par la ſuite qu'il y en ait un certain nombre fixé aux équipages de ſieges & de campagne; il eſt aſſez vraiſemblable qu'il ſera auſſi ordonné en France d'avoir, outre ce nombre de canons, encore deux pieces attachées à chaque bataillon, à l'imitation de quelques autres puiſſances.

Le ſervice du canon eſt au moins autant perfectionné que le maniement du fuſil, les écoles d'artillerie dont le but a été principalement d'inſtruire ſur l'uſage que l'on en doit faire pour l'attaque & la défenſe des places, ne ſe ſont point bornées à ce ſeul objet; & quoique le ſervice de campagne ne demande pas tant de ſoins, de frais, d'attirails, de précautions, ni de théorie, il a cependant toujours fait dans ces écoles une partie qu'on ne peut négliger, & non-ſeulement l'étude de l'artillerie par rapport aux ſieges, mais encore celle de la guerre de campagne en a formé également l'objet.

Ce qu'on appelle pour une armée *artillerie de campagne*, eſt ſéparé de celle que l'on fait joindre pour les ſieges; elle a des officiers nommés pour y ſervir,

des entrepreneurs, des chevaux, un détachement du régiment & corps royal de l'artillerie & du génie, indépendamment de ceux qu'on y attache, tirés de l'infanterie de l'armée.

Le commandant en chef de l'artillerie d'une armée, l'eſt également de celle de ſiege & de celle de campagne; mais il envoie un officier ſupérieur, qui lui eſt ſubordonné, pour commander celle de campagne dans les endroits où le général de l'armée ne juge pas ſa préſence néceſſaire.

Toutes les différentes parties de l'attirail de l'artillerie, ſont ſéparées & reparties par brigades, pour la commodité du ſervice.

Le major de ce corps prend le mot du maréchal de camp de jour, mais n'eſt point diſpenſé d'aller ou d'envoyer tous les jours un officier major au détail de l'infanterie, chez le major général, pour l'exécution des ordres qui s'y donnent relatives à l'artillerie, ſoit pour marche, détachemens, eſcorte, diſtribution de bouche, ou de munitions, ou fourrages.

Dans les détachemens un peu conſidérables en infanterie, on envoie aſſez ſouvent juſqu'à deux brigades du canon de quatre livres de balles, & même quelquefois une du calibre de huit, aux arrieres gardes d'armées, ainſi qu'aux campemens on en envoie ſelon le beſoin; un jour d'affaire on diſtribue le canon le long du front de la ligne, mais par préférence devant l'infanterie à portée de défendre le canon qui peut n'avoir pas la facilité de ſe retirer auſſi vîte que la cavalerie peut être contrainte de le faire.

Quoiqu'on ait juſqu'à la fin de la derniere guerre négligé d'inſtruire l'infanterie françoiſe de ſe ſervir de ſon *feu* le plus vivement qu'il eſt poſſible, ſous le prétexte que le génie de la nation eſt d'attaquer avec les armes blanches, & que le *feu* ne pouvoit pas faire gagner les batailles; l'expérience faite dans certains cas, a prouvé le contraire, aſſez pour engager à ne point négliger d'inſtruire les troupes au *feu*; & il eſt à croire que l'on ceſſera également de dire par la ſuite que le *feu* du canon eſt peu de choſe, qu'il faille être prédeſtiné pour en être frappé, & qu'il ne peut cauſer aucun dérangement aux manœuvres des troupes aguerries; qu'enfin on n'y doit point avoir égard.

Cent pieces de canons peuvent être portées au front d'une premiere ligne, ſi l'infanterie de cette ligne eſt de quarante bataillons partagés en dix brigades, il peut y avoir dix batteries ſur cette étendue; elles peuvent être ſuppoſées de huit pieces, il en reſteroit encore vingt pour répartir aux extrémités des ailes, où l'on a ſouvent placé de l'infanterie; ce ſeroit donc huit pieces vis-à-vis quatre bataillons; ces huit pieces tireroient dès que l'ennemi ſeroit à cinq cens toiſes, & comme les bataillons ſeroient par le pas redoublé de l'ordonnance dix minutes un quart à parcourir cet eſpace, les canons tireront bien mirés & ajuſtés, cinq coups par chaque minute; c'eſt donc cinquante coups par piece, & quatre cens pour les huit: ſi un quart des coups porte, il frappera chaque fois quatre hommes au moins, donc ce ſera quatre cens hommes hors du combat, ce qui fait un ſixieme ſur quatre bataillons ſuppoſés de ſix cens hommes chaque.

Mais eſt-il néceſſaire de mirer contre l'infanterie, dans une plaine bien unie? ne ſuffit-il pas d'arrêter le canon ſur ſon *affut*, de façon que la piece reſte toujours horiſontale? le but ſur lequel il doit tirer ne varie pas, il eſt toujours de 5 à 6 piés de haut, & de 200 toiſes de large. Le canon peut être ſervi aſſez promptement pour faire feu plus de dix fois par minute ſur un pareil but: ce but avance toujours & devient d'autant plus aiſé à attraper.

D'ailleurs preſque tous les coups qui frappent à terre au-devant du but ſont auſſi meurtriers que les autres, l'angle d'incidence n'étant pas aſſez ouvert, & la réſiſtance de la terre ordinairement pas aſſez forte pour occaſionner une réfléxion ou reſaut par-deſſus la hauteur du but. On pourroit compter que le quart des coups porteroit, chaque canon en tirera 100 coups, c'eſt pour les 8 pieces 200 coups qui portent. De plus, dès que l'ennemi n'eſt plus qu'à 50 toiſes, le canon ſera tiré à cartouches, & chaque coup frappera 12 ou 15 hommes; ſuppoſé ſeulement par canon, douze ou treize coups à boulets portans, c'eſt cinquante hommes par chaque canon hors de combat, & ſix coups à cartouches, c'eſt 180 autres; ce qui fait 130 par chaque piece, & pour les 8 plus de mille hommes; nous avons calculé que les coups de fuſils pourroient en détruire un ſixieme, cela feroit 400, & il ne reſteroit donc qu'un peu plus d'un tiers. Le canon oppoſé auroit fait de l'autre côté une deſtruction égale, & la troupe qui ſe ſeroit avancée auroit ſur celle qui ſeroit reſtée à faire *feu*, une infériorité en nombre d'un tiers environ.

Si l'on calculoit l'effet qui devroit réſulter du *feu* des deux pieces de canon que l'on peut donner de plus à chaque bataillon, il ſe trouveroit que le *feu* détruiroit une troupe dans l'eſpace de tems qu'elle mettroit à parcourir la portée du canon de campagne, *& on ne pourroit plus dire alors que l'effet du* feu *du canon ne doit pas être regardé comme capable de cauſer un dérangement notable à l'ordonnance de l'infanterie.*

Au reſte, tous ces calculs ſont faits dans la ſuppoſition que le *feu* de la mouſqueterie, ainſi que celui du canon fait tout l'effet qu'il peut faire, mais cet effet ne peut avoir lieu, qu'autant que les troupes ſeroient exercées au *feu* auſſi parfaitement qu'il eſt poſſible qu'elles le ſoient, & qu'elles auroient la fermeté que leur auroit acquis de longue main la certitude de la ſupériorité *« par une théorie démontrée de l'effet » qui doit réſulter de tel* feu, *plutôt que de tel autre dans » telle & telle occaſion ».*

Le moyen de pratiquer ce qu'il y a de mieux lors de l'exécution de chacune des parties de la guerre, eſt de connoître par des combinaiſons ou démonſtrations arithmétiques, ou géométriques, la poſſibilité & le point de juſteſſe que peut préſenter la théorie; il faut enſuite par des épreuves faites en conſéquence (avec tout le ſoin poſſible) chercher celui que la pratique peut donner, tout eſt ſupputation à la guerre, tout doit ſe deſſiner.

Le *feu* doit être le dernier moyen d'acquérir la ſupériorité, on eſt vaincu par un *feu* plus meurtrier, l'on n'eſt battu que par les armes blanches, & l'on peut conquérir par des manœuvres habiles, & ſouvent ſans coup férir. *Voyez art de la Guerre*, du maréchal de Puyſegur, la ſavante *diſſertation* ſur les trois combats de Fribourg, & les moyens qu'on auroit pu prendre pour les éviter & parvenir au même but.

Tous ceux qui juſqu'à préſent ont travaillé ſur la pirotechnie militaire, n'ont eu pour but que de faciliter la plus grande deſtruction de l'eſpece humaine (quel but quand on veut y réfléchir): tous les Arts en ont un bien oppoſé; ceux du-moins dont l'objet unique n'eſt pas ſa conſervation, n'ont en vûe que ſes goûts, ſes plaiſirs, ſon bien-être, ſon bonheur enfin. La guerre (ce fleau inévitable) ne peut-elle donc ſe faire ſans avoir pour unique & principal but la plus grande deſtruction de l'humanité? ſeroit-il impoſſible de trouver une armure d'un poids ſupportable dans l'action, qui puiſſe parer de l'effet des fuſils? Qu'il ſeroit digne du génie de ce ſiecle éclairé, de faire cette découverte? quel prix plus digne d'ambition; que doit-on deſirer davantage, que d'être le conſervateur de l'humanité? mais en attendant la dé-

couverte de ce ſecret, s'il eſt un moyen sûr d'éviter la moitié des coups de fuſils & de canon que l'on eſſuie ordinairement; n'eſt-il pas contre toute raiſon de ne pas chercher à y parvenir; or, ſi l'on peut parcourir la moitié plus vîte qu'on ne fait, l'eſpace de terrein où l'on eſſuie des coups de *feu*, & arriver cependant en auſſi bon ordre ſur ſon ennemi: il eſt certain que l'on en évite la moitié. *Voyez* MARCHE, *ſa viteſſe ordonnée & ſa viteſſe poſſible.*

FLEURISTE, ſ. m. (*Art méchaniq.*) *fleuriſte artificiel.* L'art de fabriquer des fleurs artificielles conſiſte dans la façon de repréſenter avec des étoffes, de la ſoie, du fil, du coton, de la laine, du chanvre, des plumes, vélin, coques de vers à ſoie, & quantité d'autres choſes, des fleurs, imitant ſi parfaitement la nature que l'on en peut former des arbres, charmilles & guirlandes, & même des deſſeins de parterre, de bois, de boſquets, *&c.* ſoit en petit, ou de grandeur convenable aux endroits où l'on juge à propos de les employer. C'eſt de ces ſortes d'ouvrages que l'on décore les théatres, ainſi que les appartemens, ſur-tout dans des jours de cérémonies, bals, feſtins, ou autres fêtes publiques ou particulieres. On en décore auſſi les tables. Les femmes mêmes s'en ſervent dans leurs plus belles parures. Il en eſt de trois ſortes: la premiere ſe fait avec du vélin, de la toile, & autre étoffe de ſoie ou de fil teint de différentes couleurs & empeſé enſuite dans l'empoix; on en découpe les fleurs & les feuilles avec des emporte-pieces, ciſeaux & autres ſemblables outils; on les gauffre avec des gauffroirs; on les attache enſemble ſur du fil de fer, de cuivre ou d'argent, couvert de vélin ou de ſoie, coloré avec un fil d'argent très-mince ou de ſoie verte, obſervant toujours d'imiter la nature dans ſes variétés.

La ſeconde ſe fait avec des plumes de différens animaux blancs que l'on teint de différentes couleurs après les avoir ſavonnées. Il y a des *fleuriſtes* qui nourriſſent à cet effet des oiſeaux en particulier, qu'ils ont grand ſoin d'entretenir proprement, & des plumes deſquelles ils ſe ſervent au beſoin. Ces plumes arrachées des oiſeaux vivans conſervent toujours non-ſeulement dans leur couleur naturelle, mais même dans celle qu'on leur ſubſtitue, leur premiere vivacité, & celle que l'on remarque dans les plus belles fleurs, ce que l'on ne peut voir dans les plumes qui ont été arrachées des oiſeaux morts. On les découpe auſſi avec des ciſeaux, emporte-pieces, *&c.* On les ceintre avec des couteaux ſans taillant, & on les attache comme les précédentes avec du fil d'argent ou de ſoie ſur du fil de fer, de cuivre ou d'argent, couvert de vélin & de ſoie verte dont on forme les branches.

La troiſieme ſe fait avec des coques de vers à ſoie, que l'on teint auſſi de différentes couleurs. On les découpe avec des ciſeaux & emporte-pieces, & on les attache auſſi avec du fil d'argent ou de ſoie, ſur du fil de fer, de cuivre ou d'argent, couvert de ſoie verte pour former les branches. Les ouvriers qui travaillent à ces trois ſortes de fleurs, emploient également les mêmes outils, les mêmes ingrédiens, & tout ce qui peut ſervir en général à imiter les fleurs naturelles.

Les fleurs & les feuilles ſe font pour la plupart avec des emporte-pieces convenables, & ſemblables aux fleurs ou feuilles que l'on veut imiter. C'eſt une eſpece de poinçon creux, que l'on applique ſur du vélin, taffetas ou autre étoffe pliée en huit, dix ou douze, ſelon l'épaiſſeur poſée ſur le billot; on frappe un ſeul & fort coup de maillet ſur l'emporte-piece, qui alors emporte la piece de part en part, ce qui lui en a fait donner le nom. On recommence enſuite ſur l'étoffe, à côté de l'endroit où l'on a emporté la piece; & de cette façon on multiplie à l'infini & promptement, les fleurs & les feuilles dont on a beſoin.

La plupart des boutons ſe font de différentes manieres; les uns ſe font avec du coton gommé, recouvert de vélin, taffetas ou autre étoffe; les autres ſe font avec de la mie de pain auſſi gommée, & recouverte de vélin ou taffetas; d'autres enfin, ainſi que les grains, avec de la filaſſe, de la ſoie ou fil éffilé, ou non éffilé, & quantité d'autres ſemblables choſes, que l'induſtrie de l'artiſte eſt ſeule capable d'imaginer. *V. nos Pl. & leur expl. Article de M.* LUCOTTE.

FOI, (*Théolog.*) Qu'on me permette de joindre ici quelques réflexions philoſophiques, au détail qu'on a fait ſur les articles de *foi* dans le Dictionnaire.

S'il y a quantité de gens qui ſe forment une ſi haute idée de la morale, qu'ils ne rendent pas à la *foi* les hommages qu'elle mérite, il eſt encore un plus grand nombre de théologiens qui élevent tellement la néceſſité de la *foi*, qu'on ſe perſuaderoit après les avoir lus, qu'elle conſtitue ſeule toute la religion; erreur d'autant plus dangereuſe, qu'il eſt plus aiſé de croire que de pratiquer; car quoique la morale & la *foi* ayent chacune des prérogatives particulieres, je penſe néanmoins que la premiere l'emporte ſur l'autre à divers égards.

1°. Parce que preſque toute la morale, ſuivant l'idée que je m'en forme, eſt d'une nature immuable, & qu'elle durera dans toute l'éternité, lorſque la *foi* ne ſubſiſtera plus, & qu'elle ſera changée en convictions; 2°. parce qu'on ne peut être en état de faire plus de bien, & de ſe rendre plus utile au monde par la morale ſans la *foi*, que par la *foi* ſans la morale; 3°. parce que la morale donne une plus grande perfection à la nature humaine que la *foi*, en ce qu'elle tranquilliſe l'eſprit, & qu'elle avance le bonheur de chacun en particulier; 4°. parce que les préceptes de la morale ſont réellement plus certains que divers articles de *foi*, puiſque toutes les nations civiliſées s'accordent ſur tous les points eſſentiels de la morale, autant qu'elles different ſur ceux de la *foi*; 5°. parce que l'incrédulité n'eſt pas d'une nature ſi maligne que le vice, ou pour enviſager la même idée ſous un autre vue, parce qu'on convient en général qu'un incrédule vertueux peut être ſauvé, ſurtout dans le cas d'une ignorance invincible, & qu'il n'y a point de ſalut pour un croyant vicieux.

De ces vérités inconteſtables, on peut tirer pluſieurs conſéquences très-importantes. Il en réſulte par exemple, 1°. qu'on ne devroit établir pour article de *foi*, rien de tout ce qui peut affoiblir ou renverſer les devoirs de la morale; 2°. que dans tous les articles de *foi* douteux, & ſur leſquels diſputent les ſectes du chriſtianiſme, il faudroit examiner avant que de les admettre, les ſuites fâcheuſes qui peuvent naître de leur croyance; 3°. que dans tous les articles de *foi* au ſujet deſquels les hommes ne s'accordent point, la raiſon les engage à ſe tolérer les uns les autres, dès que ces articles litigieux ne ſervent pas directement à la confirmation ou aux progrès de la morale; 4°. que toute choſe contraire ou incompatible avec les déciſions de la raiſon claires & évidentes par elles-mêmes, n'a pas droit d'être reçue comme un article de *foi*, auquel la raiſon n'ait rien à voir.

Je ſai que la révélation divine doit prévaloir ſur nos préjugés, & exiger de l'eſprit un parfait aſſentiment; mais une telle ſoumiſſion de la raiſon à la *foi*, loin d'ébranler les fondemens de la raiſon, nous laiſſe la liberté d'employer nos facultés à l'uſage pour lequel elles nous ont été données. Si la droite raiſon n'a rien à faire en matiere de religion, tout eſt perdu; car c'eſt pour ne l'avoir point conſultée cette droite raiſon, qu'il regne tant d'opinions étranges,

ſuperſtitieuſes & extravagantes dans la plûpart des religions qui diviſent le genre humain. (*D. J.*)

FONCTION, (*Phyſiolog.*) puiſſance d'agir qui dépend de la ſtructure de l'organe réduit en acte; on donne en phyſiologie le nom de *fonction* aux principales actions qui ſe font dans le corps humain, par le mouvement des humeurs dans les vaiſſeaux, & par la réſiſtance de ces vaiſſeaux.

On a coutume de diſtinguer les fonctions en vitales, naturelles & animales.

Les *fonctions vitales*, ſont celles qui ſont ſi néceſſaires à la vie, qu'il eſt impoſſible de vivre ſans elles: telles ſont la circulation du ſang, ou l'action muſculeuſe du cœur, la ſécrétion des eſprits dans le cervelet, l'action du poumon, du ſang, & de ces eſprits dans ces organes, dans leurs arteres, leurs veines, leurs nerfs; d'où l'on comprend que les *fonctions* vitales peuvent beaucoup ſe perfectionner ou s'altérer ſans qu'on ceſſe de vivre.

Les *fonctions naturelles*, ſont celles qui changent les alimens dont on ſe nourrit en la propre ſubſtance du corps; telles ſont les actions des vaiſſeaux, des viſceres, des humeurs, tant celles qui reçoivent, retiennent, meuvent, changent, mêlent, que celles qui appliquent, conſument, ſervent aux ſécrétoires & aux excrétoires. L'on voit par-là que les *fonctions* naturelles ſont la digeſtion, la nutrition, l'accroiſſement, la filtration, l'éjection des excrémens, auxquelles on peut joindre la génération, qui conſerve en quelque maniere l'homme, puiſqu'elle perpétue ſon eſpece.

Les *fonctions animales*, ſont celles qui ſe font dans l'homme; de-ſorte qu'il en conçoit des idées qui ſont unies à cette action corporelle, ou que la volonté concourt à produire cet acte, ou que cet acte même remue, agite & détermine la volonté. Ces fonctions ſont le tact, le goût, l'odorat, la vue, l'ouie, la perception, l'imagination, la mémoire, le jugement, le raiſonnement, les paſſions de l'ame, les mouvemens volontaires, & quelquefois les involontaires, car les *fonctions* animales ne ſont pas toujours volontaires.

Ainſi pour me réſumer en deux mots, les *fonctions* vitales ſont celles dont la vie de l'homme dépend à chaque moment; telle eſt la circulation du ſang. Les *fonctions* naturelles ſont celles qui ſont néceſſaires à la conſervation de la vie; telle eſt la digeſtion. Les *fonctions* vitales, ſont les mouvemens, les ſenſations, l'imagination, la mémoire, *&c.*

Voila toute la phyſiologie du corps humain conſidéré comme vivant, & c'eſt par l'étude de cette phyſiologie qu'on ſe forme une idée phyſique de ce qu'eſt proprement la vie, les cauſes de la durée, & comment elle vient à ceſſer. *Voyez* VIE.

Celui qui de plus connoîtroit toutes les conditions néceſſaires pour l'exercice des *fonctions* vitales, animales & naturelles du corps, ſauroit, à la vue de leur dérangement, quelle condition manque, en quoi, & pourquoi; & de cette connoiſſance, il déduiroit toujours clairement la nature du mal qui en réſulte; mais tant de lumieres & de perſpicacité n'appartiennent qu'à des intelligences ſupérieures à celles qui vivent ſur notre globe. *Davi ſumus non Œdipi.*

FORMIER, ſ. m. (*Art méchaniq.*) ſous le nom de *formier* l'on comprend tous ceux dont l'art conſiſte dans la fabrique & la vente des formes, eſpeces de moules de bois, à-peu-près de la forme (mot d'où ils ont pris leur nom) du pié humain, ſur leſquels les Cordonniers montent les ſouliers.

Il n'y a aucun doute que l'art de fabriquer des formes ne ſoit preſque auſſi ancien même que l'uſage des ſouliers; ſelon toute apparence, on n'a pu ſans beaucoup de difficulté les monter ſans moules; de-là eſt venu la néceſſité de les imaginer, & de leur donner pour cet effet la même forme que l'on jugeoit à propos de donner aux ſouliers. Ces ſortes de formes ont changé, & changent encore tous les jours de figure comme les ſouliers; celles dont on ſe ſert aujourd'hui ſont de pluſieurs eſpeces, nous en verrons les détails après avoir parlé des bois qui leur ſont propres.

Des bois propres à cet art. Les bois propres aux formes ſont de deux ſortes; le hêtre & le noyer; le premier eſt ſans contredit le plus propre à cette ſorte d'ouvrage, étant plus ſain, plus tendre, par conſéquent plus facile à couper, & moins ſujet aux nœuds & à ſe fendre; l'autre moins préférable, & dont on ſe ſert fort rarement, eſt un peu plus durable, mais auſſi plus dur à couper, ſujet à fendre, s'il n'eſt bien choiſi, & en même tems plus cher; raiſon pour laquelle on en emploie fort peu: les *formiers* le font venir par voye, & en emploient juſqu'à deux ou trois chaque ſemaine, à proportion qu'ils ſont chargés d'ouvrages, ſoit pour la ville ou pour la province.

Des formes. L'uſage des formes eſt devenu ſi commun chez les Cordonniers par la commodité qu'ils y ont trouvée pour la monture des ſouliers, qu'il n'y en a point maintenant dont la boutique n'en ſoit garnie par centaine, la forme, ainſi que la grandeur & la groſſeur des piés, étant ſi différentes, qu'ils ſont néceſſairement obligés d'en avoir chez eux au-moins autant qu'ils ont de pratiques, ce qui en procure un débit très-conſidérable.

De la maniere de faire une forme. Nous avons vu ci-deſſus que le hêtre étoit le bois dont on ſe ſervoit le plus ordinairement pour les formes, ce bois doit être autant qu'il ſe peut à trois quarres, cette forme laiſſant alors beaucoup moins de bois à couper, par conſéquent moins de perte & moins d'ouvrage à faire. Ainſi pour faire une forme, un ouvrier l'ébauche, & un autre la plane, la rape, & la polit à la peau de chien-de-mer.

Pour ébaucher une forme, on commence d'abord par la tenir de la main gauche par un bout, & l'appuyer par l'autre ſur le billot, *fig. 1. Pl. IV.* des outils, & avec la hache, *fig. 6.* même *Planche*, on enleve la moitié *A* d'un des quarres, comme on le voit auſſi en *A*, *fig. 2. Pl. I.* côté du bout du pié; on retrécit enſuite les deux côtés *B B*, *fig. 3.* en forme de demi-pointe; on applatit le deſſous pour le dreſſer, l'amincir, & lui faire lever le petit bout en *C*, *fig. 4.* On enleve enſuite les deux arrêtes *D D*, *fig. 5.* côté du talon, que l'on évide en *E E*; on perce enſuite un trou *F*, *fig. 6.* on y enfonce un clou en *G*, *fig. 7.* dont on rive la pointe par l'autre côté, & cela pour empêcher la forme de ſe fendre, lorſque le cordonnier y attache ſon cuir avec d'autres cloux. Ainſi ébauchée, un autre ouvrier la plane & l'arrondit ſur ſon banc, *fig. 3. Pl. IV.* avec la plane, *fig. 4.* qui s'y trouve arrêtée, en tenant la forme de la main gauche & le manche de la plane de la droite. Ceci fait, il la rape, ou la lime avec l'une des rapes, *fig. 14. & 15.* ou l'une des limes, *fig. 16. & 17.* même *Planche*, & lui donne la figure convenable; il la polit enſuite en la frottant avec de la peau de chien-de-mer, & la finit, ainſi que la repréſente la *fig. 7.*

Des formes. On diviſe les formes en deux ſortes, les unes ſimples, & les autres briſées; les unes ſervent de moules aux ſouliers lorſqu'on les monte; les autres ſervent à les aggrandir, lorſqu'étant faits ils ſont trop petits, ce qu'on appelle *mettre en forme.*

Des formes ſimples. Les formes ſimples ſont de deux ſortes: les premieres faites pour monter les ſouliers des hommes ſont plus groſſes & plus fortes; les autres faites pour monter les ſouliers des femmes ſont plus petites.

Les formes pour hommes ſe diviſent en cinq eſpeces. La premiere, *fig. 8.* appellée *à la mariniere* ou *à talon de cuir*, eſt celle dont le bout du pié *A* eſt en pointe, & qui étant droite ſur ſa longueur eſt faite pour ſervir de moule aux ſouliers qui doivent porter talon de cuir, on les appelle ainſi, parce que les mariniers les ont inventées comme moins ſujetes que les autres à faire gliſſer. La deuxieme, *fig. 9.* appellée *en pié de pendu*, parce que les piés de pendus prennent à-peu-près cette figure, eſt celle dont le bout du pié *A* eſt en pointe baſſe, & qui au-lieu d'être droite comme la précédente eſt renflée vers le coup de pié *B*; elle eſt faite pour ſervir de moule aux ſouliers qui doivent porter un talon de bois fort élevé. La troiſieme, *fig. 10.* appellée *en demi pié de pendu*, eſt celle dont le bout du pié *A*, auſſi en pointe baſſe, eſt un peu moins renflée qu'à la précédente vers le coup de pié *B*, elle eſt faite pour ſervir de moule aux ſouliers qui doivent porter un talon de bois d'une demi-hauteur. La quatrieme, *fig. 11.* appellée *en rond*, eſt celle dont le bout du pié *A* eſt arrondi, cambré & droit ſur ſa longueur : cette forme eſt aſſez ordinairement groſſiere, & faite pour ſervir de moule aux ſouliers des payſans, portefaix, *&c.* La cinquieme, *fig. 12.* appellée *en demi-rond*, eſt celle dont le bout du pié *A* eſt à demi-arrondi, & plus cambré que celui de la précédente, & auſſi droit ſur ſa longueur.

Les formes pour femmes deſtinées à ſervir de moules à des ſouliers dont les talons ſont fort élevés, & dont les bouts ſont plus pointus que ceux des dernieres formes, ont pour cette raiſon le bout du pié un peu cambré, & ſont en général plus petites que les autres. On les diviſe en huit eſpeces. La premiere, *fig. 13.* appellée *à la mariniere* ou *talon de cuir.* La deuxieme, *fig. 14.* appellée *en pié de pendu.* La troiſieme, *fig. 15.* appellée *en demi-pié de pendu.* La quatrieme, *fig. 16.* appellée *en rond*; & la cinquieme, *fig. 17.* appellée *en demi-rond*, ſont toutes à-peu-près de même figure que celles qui ſont faites pour les ſouliers d'hommes. La ſixieme, *fig. 18.* appellée *cambrée*, eſt celle dont le bout du pié *A* eſt très-cambré, & le coud de pié *B* fort élevé; elle eſt faite pour ſervir aux ſouliers qui doivent porter des talons les plus hauts poſſibles. La ſeptieme, *fig. 19.* appellée *demi-cambrée*, eſt celle dont le bout du pié *A* eſt un peu moins cambré que celui de la précédente, & le coup de pié *B* un peu élevé; elle eſt faite pour ſervir de moule à des ſouliers dont les talons ſont à la vérité moins élevés que ces derniers, mais néanmoins fort hauts. La huitieme, *fig. 20.* appellée *à talon de bois plat*, eſt celle qui étant droite ſur ſa longueur, eſt deſtinée aux ſouliers qui doivent porter des talons de bois plats : cette forme ordinairement groſſiere eſt faite pour monter les ſouliers des payſanes, blanchiſſeuſes, *&c.*

Il eſt encore une infinité d'autres formes, qu'on appelle *compoſées*, & qui ſont en effet compoſées des figures des autres, ſelon le goût des cordonniers & de ceux qui leur font faire des ſouliers.

Des formes briſées. Les formes briſées ſont auſſi de deux ſortes; les unes, *fig. 21, 22, 23, 24, & 25*, pour aggrandir, ou mettre en forme, les ſouliers d'hommes; & les autres, *fig. 26, 27, 28, 29, & 30*, pour aggrandir ou mettre en forme ceux des femmes; les unes & les autres ſont comme les ſimples, à la mariniere, en pié & demi-pié de pendu, en rond & demi-rond, cambrées & demi-cambrées, à talon de bois plat, *&c.*

Les formes briſées pour hommes, ſont compoſées de deux demi-formes, *fig. 21 & 22*, portant chacune ſur leur longueur, une feuillure *A A* formant trois loſanges lorſque les deux demi-formes ſont jointes enſemble, & placées dans le ſoulier qu'on veut mettre en forme, au-travers duquel on enfonce à force une clé quarrée, *fig. 23.* ou applatie, *fig. 24.* faiſant partie de la forme briſée; ce qui, par ce moyen, donne plus de largeur au ſoulier: la *fig. 23.* en repréſente la clé quarrée; c'eſt une piece de bois quarrée & en demi-pointe *A*, garnie de ſa tête auſſi quarrée *B*; la *fig. 24.* en repréſente la clé applatie; c'eſt une piece de bois méplate, arrondie ſur les deux champs *A A*, en loſange & pointue en *B*, pour lui donner de l'entrée; la *fig. 25.* repréſente la forme briſée entiere, compoſée de toutes ſes pieces montées enſemble; *A A* en ſont les demi-formes, & *B* la clé.

Les formes briſées pour femmes, quoique plus petites que les autres, ſont auſſi compoſées de deux demi-formes, *fig. 26 & 27*; mais dont la feuillure *A A*, au-lieu d'être ſur la longueur, eſt diſpoſée obliquement, allant de la cheville à la ſemelle du pié : on s'en ſert de la même maniere, en enfonçant la clé entre les deux. La *fig. 28.* en repréſente la clé quarrée, *A* en eſt la tige quarrée, & *B* la tête auſſi quarrée. La *fig. 29.* en repréſente la clé applatie, *A A* en ſont les champs arrondis, & *B* la pointe en loſange. La *fig. 30.* repréſente la forme briſée entiere, garnie de toutes ſes pieces, *A A* en ſont les demi-formes, & *B* la clé.

Des embouchoirs. Les embouchoirs ſont des eſpeces de formes briſées, deſtinées à emboucher ou monter les bottes & bottines; il en eſt de deux ſortes, les unes à pié, les autres ſans pié; celles-ci ſont les plus ordinaires & celles dont les cordonniers ſe ſervent le plus ſouvent; les unes & les autres ſont compoſées de deux pieces de bois, formant enſemble la forme d'une jambe juſqu'au deſſous du genou, dont l'une, *fig. 31.* garnie de feuillure *A* pour conduire la clé, porte le derriere du genou, *B* le mollet *C* & le talon *D*; & l'autre *fig. 32.* garnie auſſi de feuillure, *A* porte le genou, *B* le devant de la jambe, *C* le coup de pié *D* & quelquefois le pié entier *E*; *fig. 33.* que l'on ajoute au bout, ſéparées l'une & l'autre par une clé, *fig. 34.* méplate & en forme de coin garnie de ſes languettes *A A* pour la conduire, que l'on enfonce à force, comme celle des formes briſées, faites pour élargir les bottes & donner au cuir la forme du moule. La *fig. 35.* repréſente l'embouchoir entier, garni de toutes ſes pieces, *A A* en ſont les demi-formes, & *B* la clé.

Il eſt d'autres embouchoirs auſſi, pour monter les bottes, mais dont on ſe ſert fort rarement, qui au-lieu d'être coupés comme les précédens, le ſont en ſens contraire; ils ſont compoſés de deux demi-formes, *fig. 36, 37, ou 38.* & de clé applatie garnie de languette *A A fig. 39.* La *fig. 40.* la repréſente entiere, garnie de toutes ſes pieces, *A A* en ſont les demi-formes, & *B* la clé.

Les embouchoirs pour monter les bottines, ou petites bottes en brodequins, ne différent des précédens que parce qu'ils ſont coupés vers le milieu, & ne vont que juſque vers la moitié de la jambe; ils ſont de deux demi-formes, *fig. 41 & 42.* La *fig. 43.* en repréſente un garni de toutes ſes pieces; *A A* en ſont les demi-formes, & *B* la clé.

Des Bouiſſes. Les bouiſſes, autre ouvrage qui regarde auſſi l'art du *formier*, ſont des eſpeces de ſébilles de toute grandeur, & de même bois que les formes faites pour ſervir aux cordonniers à emboutir le cuir des ſemelles; il en eſt pour hommes & pour femmes, & de deux ſortes; la premiere, *fig. 44*, eſt une piece de bois, d'environ neuf à dix pouces de longueur, à trois quarres en *A*, creuſée en *B*, en forme de calotte ovale propre à emboutir le cuir, garnie d'un manche *C*, par où on la tient lorſque l'on emboutit; la deuxieme *fig. 45*, eſt une piece de bois de quelque forme que ce ſoit, creuſée auſſi

auſſi en *B*, en forme de calotte ovale, deſtinée au même uſage.

Des outils. La *figure premiere*, *Pl. IV.* repréſente un billot ſur lequel les *formiers* ébauchent leurs ouvrages.

La *fig.* 2. repréſente un établi dans le goût de ceux des menuiſiers, ſur lequel on hache ou coupe les ouvrages.

La *fig.* 3. repréſente un banc ſur lequel les ouvriers ſe placent à califourchon, lorſqu'ils finiſſent les formes, compoſé d'une planche *A*, montée ſur des piés *B B*, au bout de laquelle ſont différentes caſes *C* pour placer leurs outils.

La *fig.* 4. repréſente une plane deſtinée à être arrêtée ſur le côté du banc dont nous venons de parler, avec laquelle on plane les formes, après les avoir ébauchées, compoſée d'un fer *A* aceré en taillant en *B*, garnie par un bout d'un crochet *C*, par où on l'arrête, & par l'autre d'un manche de bois *D*, pour la tenir.

La *fig.* 5. repréſente un étau de bois, propre à tenir fermes les ouvrages, lorſqu'on les lime ou qu'on les plane, compoſé de deux jumelles *A B*, à charniere l'une dans l'autre en *C*, d'une vis de bois *D*, à écroux dans la jumelle *B*, garnie d'une manivelle *E* pour la faire mouvoir, arrêté ſur un établi *F* ou table ſolide.

La *fig.* 6. repréſente une hache faite pour hacher & ébaucher les ouvrages, compoſée d'un fer *A* aceré en taillant en *B*, d'un œil *C* & de ſon manche *D*.

La *fig.* 7. repréſente un marteau, ſoit pour frapper les ouvrages compoſés d'une tête acerée *A*, d'une panne auſſi acerée *B*, d'un œil *C* & de ſon manche *D*.

La *fig.* 8. repréſente une vrille propre à percer des trous, compoſée d'un fer *A*, & d'un manche *B*.

La *fig.* 9. repréſente un maillet fait pour frapper, compoſé de deux têtes *A A*, & d'un manche *B*.

La *fig.* 10. repréſente une paire de triquoiſes, eſpece de tenailles recourbées, faites pour arracher des clous, compoſées de mors acerés *A* à charniere en *B*, garnies de ſes branches *C C*.

La *fig.* 11. repréſente un gratteau emmanché, fait pour gratter les ouvrages; ce n'eſt qu'un bout de lame d'épée *A*, garni d'un manche de bois *B*.

La *fig.* 12. repréſente un gratteau ſans manche.

La *fig.* 13. repréſente un tranchet, outil de cordonnier dont les *formiers* ſe ſervent pour couper le bois, compoſé d'un fer courbe *A*, aceré & taillant en *B*, emmanché en *C*.

La *fig.* 14. repréſente une rape carrelette d'acier faite pour raper le bois, *A* en eſt la rape & *B* le manche.

La *fig.* 15. repréſente une rape demi-ronde, d'acier, faite pour raper dans les endroits ronds & creux, *A* en eſt la rape demi-ronde, & *B* le manche.

La *fig.* 16. repréſente une lime carrelette en acier, dont les tailles ſont plus fines & moins rudes que celles des rapes faites pour limer le bois, pour commencer à le polir, *A* en eſt la lime, & *B* le manche.

La *fig.* 17. repréſente une lime demi-ronde en acier, faite pour limer dans les endroits ronds & creux; *A* en eſt la lime demi-ronde, & *B* le manche. *Article de M.* LUCOTTE.

FORTUNE, (*Inſcript. Médailles, Poéſie.*) les médailles, les inſcriptions, & les autres monumens publics des Grecs & des Romains, étoient remplis du nom de cette déeſſe.

On la peignoit, ainſi qu'on l'a remarqué dans le Dictionnaire, tantôt en habit de femme avec un bandeau ſur les yeux, & les piés ſur une roue; tantôt portant ſur la tête un des poles du monde, & tenant en main la corne d'Amalthée. Souvent on voyoit Plutus entre ſes bras; ailleurs elle a un ſoleil & un croiſſant ſur la tête. D'autresfois on la repréſentoit ayant ſur le bras gauche deux cornes d'abondance avec un gouvernail de la main droite. Quelquefois au-lieu de gouvernail, elle avoit un pié ſur une proue de navire, ou dans une main une roue, & dans l'autre le manche d'un timon qui porte à terre. C'eſt de cette maniere qu'elle paroît en habit de femme ſur pluſieurs médailles, qui ont pour inſcription *Fortuna Aug. Fortuna Redux*, &c.

Les différentes épithetes de la *Fortune* ſe trouvent également ſur diverſes médailles; par exemple, *Fortune* féminine, *Fortuna muliebris*; dans une médaille de Fauſtine, on a repréſenté une déeſſe aſſiſe montrant un globe, qui eſt devant ſes piés avec une verge géométrique. La *Fortune* ſournommée permanente, *manens*, ſe trouve ſur un revers d'une médaille de l'empereur Commode, retenant un cheval par les rênes.

Mais c'eſt dans M. Spanheim qu'il faut voir la *Fortune* repréſentée avec tous les attributs des divinités, comme une véritable *ſignum Panthæum*. Au bas de ſa ſtatue, on lit cette inſcription remarquable: *Fortun. omnium gent. & deor. Junia Avillia Tuch. D. D.* Elle porte pour diadème les tours de Cybèle ſur des proues de navire avec la lyre d'Apollon, & le croiſſant ou la lune autour du cou. Sur les deux côtés ſont les aîles de cette déeſſe, & ſur l'épaule droite le carquois de Diane rempli de flêches. La ceinture de Vénus tombe ſur la poitrine, & ſur le côté gauche; l'aigle de Jupiter ſe montre ſur la même poitrine; au côté droit eſt Bacchus avec un maſque en ſa qualité de dieu de la tragédie. Dans la main gauche eſt la corne de Cérès, pleine de fruits, & le ſerpent d'Eſculape entortille tout le bras du même côté. Enfin la *Fortune* tient dans la main droite le gouvernail au-deſſus du globe, qui ſont tous deux, comme on le ſait, les ſymboles ordinaires de cette déeſſe.

Les auteurs grecs & latins l'ont célébrée à l'envi, & ſe ſont diſtingués à peindre ſon empire & ſa puiſſance. Pline lui-même décide qu'elle fait tout ici bas, *Fortunam ſolam in tota ratione mortalium, utramque paginam facere*: Tous les événemens ſont de ſon reſſort, aſſurent les poëtes. Elle réunit tous les hommes aux piés de ſes autels, les heureux par la crainte, & les malheureux par l'eſpérance. Ses caprices ſont même redoutables aux gens de bien, dit Publius Syrus, *legem nocens veretur, Fortunam innocens.*

A plus forte raiſon la *Fortune* devoit-elle être une grande déeſſe pour un épicurien tel qu'étoit Horace; auſſi lui rend-il ſouvent des hommages, comme dans l'*Ode III.* du *liv. I. Parcus deorum cultor*, &c. & il les réitere d'une maniere plus éclatante dans l'*Ode XXXV.* du même livre: *O diva gratum quæ regis Antium*, &c. « Déeſſe, s'écrie-t-il, qui tenez ſous vo-
» tre empire l'agréable ville d'Antium, qui pouvez
» tranſporter un homme tout-à-coup du fond de la
» baſſeſſe au faîte de la grandeur, & changer en une
» pompe funebre les plus ſuperbes triomphes. Le
» négociant qui affronte les mers périlleuſes, recla-
» me le pouvoir abſolu que vous avez ſur les flots.
» Les Daces intraitables, les Scythes vagabonds, les
» villes, les nations, les belliqueux Latins, les me-
» res des rois barbares, ces rois eux-mêmes ſous la
» pourpre, redoutent vos capricieux revers.....
» Devant vous marche l'inexorable Néceſſité, qui
» vous aſſujettit tout. Ses impitoyables mains por-
» tent les inſtrumens de la ſévérité, pour faire exé-
» cuter vos arrêts. L'Eſpérance vient à votre ſuite,
» & la Fidélité vous accompagne. L'une & l'autre
» s'attachent à vous lors même que quittant vos
» belles parures, vous abandonnez le palais des
» grands.

Voulez-vous voir parmi les Grecs, comme Pindare fait l'invoquer, vanter ſon pouvoir & ſes def-

ſeins impénétrables, liſez l'*ode XII.* de ſes Olympiques : « Conſervatrice des états, dit-il, fille de Jupiter, *Fortune*, je vous invoque ; c'eſt vous qui ſur » mer guidez le cours des vaiſſeaux, qui ſur terre » préſidez dans les combats & dans les conſeils. A » votre gré, les eſpérances des hommes, tantôt élevées & tantôt rampantes, roulent ſans ceſſe, & » paſſent rapidement de chimeres en chimeres. Aucun mortel n'a jamais découvert vos démarches. » Des ténebres impénétrables cachent le ſort que » vous préparez ; & les événemens que vous méditez tournent toujours au rebours de nos opinions, » *&c.*

Il étoit difficile que des morceaux de poéſie ſemblables à ceux que nous avons cités de Pindare & d'Horace, morceaux que les Grecs, les Romains chantoient avec enthouſiaſme, n'entretinſſent dans les eſprits une vénération ſinguliere pour la *Fortune*, indépendamment des temples ſans nombre, des médailles, des ſtatues, des inſcriptions publiques perpétuellement renouvellées en l'honneur de cette déeſſe. Auſſi, comme tout publioit ſa grandeur & ſa puiſſance, tous les peuples encenſoient avidement ſes autels pour ſe la rendre favorable. Les ſeuls Lacédémoniens l'invoquoient rarement, & ce n'étoit encore qu'en approchant la main de ſa ſtatue, en gens qui cherchoient ſes faveurs avec aſſez d'indifférence, qui ſe défioient, avec raiſon, de ſon inſtabilité, & qui tâchoient, à tout événement, de ſe conſoler de ſes outrages, & de ſe mettre à l'abri de ſes revers.

S'ils n'étoient pas toujours heureux,
Ils ſavoient au-moins être ſages.

FOURBISSURE, ſ. f. (*Art. méch.*) la *fourbiſſure* en latin *furvus*, ou *furvor*, ſelon M. Huet, de l'anglois *to furbish*, fourbir ; ſelon Kinner, de l'allemand *farb*, couleur, & *farben*, mettre en couleur ; & ſelon Ignez, *de furben*, qui dans la langue des francs ſignifie *nettoyer*, *polir*, eſt en effet non-ſeulement l'art de polir & rendre luiſant toute eſpece d'armes, telles que les lances, dagues, haches, maſſes, épieux, pertuiſannes, hallebardes, couteaux, poignards, épées, *&c.* & quantité d'autres armes blanches offenſives & défenſives, mais encore celui de les fabriquer, vendre & débiter.

L'art de fourbir, ſelon pluſieurs auteurs, paroît fort ancien ; quoi qu'on ne puiſſe déterminer exactement le tems de ſon origine, on pourroit vraiſſemblablement la faire remonter à la néceſſité que les hommes avoient de ſe défendre d'abord contre la férocité des animaux, & enſuite contre leurs ſemblables ; l'intérêt & l'ambition des nations n'en ont été que trop ſans doute le principal motif ; les hiſtoriens ſacrés & profanes parlent beaucoup des armes des héros de l'antiquité la plus reculée, & s'accordent aſſez ſur leur beauté & leur poli, preuve que l'on s'appliquoit beaucoup à leur perfection.

Anciennement on appelloit indifféremment *fourbiſſeurs* tous ceux qui travailloient aux armes qui ne formoient alors qu'une profeſſion ; mais depuis l'invention des nouvelles armes, en quantité, & de différente eſpece, cet art prit pluſieurs branches ; on le diviſe maintenant en quatre parties, la premiere eſt la *fourbiſſure*, qui conſiſte dans la fabrique des armes blanches offenſives & défenſives, comme épées, ſabres, hallebardes, lances, *&c.* la deuxieme eſt l'*armurerie*, qui conſiſte dans la fabrique des armures, eſpeces d'armes blanches défenſives, comme caſques, cuiraſſes, boucliers & autres ; la troiſieme eſt l'*arquebuſerie*, qui conſiſte dans la fabrique de toute ſorte d'arquebuſes, eſpece d'armes à feu inventées depuis ces derniers ſiecles, tels que les fuſils, piſtolets, mouſquets & autres ; la quatrieme enfin eſt l'art de faire des canons d'arquebuſe, & l'autre dans la fonte des gros canons, mortiers, bombes, & autre groſſe artillerie.

On diviſe la *fourbiſſure* en deux parties : l'une eſt la connoiſſance des différens métaux, & l'art de les travailler ; l'autre eſt la maniere d'en fabriquer toutes ſortes d'ouvrages propres à cet art.

Des métaux. Les métaux que l'on emploie le plus communément dans la *fourbiſſure* ſont l'acier, le fer, le cuivre, l'argent & l'or, l'acier quelquefois ſeul, & quelquefois mêlé avec le fer qu'on appelle alors *étoffe*, s'emploie le plus communément aux lames, les autres métaux, comme plus rares & moins propres aux lames, ſont réſervés pour les gardes, ſoit en partie, ſoit par incruſtement, ſelon leur rareté, quelquefois enrichis de brillans & autres pierres précieuſes.

Les lames faites pour trancher, couper, piquer ou percer, ſont de deux ſortes : les unes ſont élaſtiques, & les autres non élaſtiques ; les unes ſervent ordinairement aux épées, ſabres, fleurets, *&c.* les autres aux couteaux, lances, piques, hallebardes & autres ; leur bonté en général dépend non-ſeulement de la qualité du fer & de l'acier que l'on emploie pour les compoſer, mais encore de la maniere de les mélanger, ſelon les différentes eſpeces de lames que l'on veut faire ; ce mélange eſt d'autant plus néceſſaires pour les rendre bonnes, que premierement le fer étant mou & pliant, n'auroit pas ſeul aſſez de roideur pour donner aux unes de l'élaſticité, & en même tems de la fermeté, & aux autres une fléxibilité jointe à une force capable de réſiſter aux efforts auxquels elles ſont ſujettes ; deuxiemement, que l'acier étant dur & caſſant, ſeroit ſeul trop roide & trop ſujet à caſſer pour les unes & pour les autres ; c'eſt pourquoi ces deux métaux joints enſemble, procurent en même tems, & comme de concert, la perfection convenable aux lames.

Ce mélange ſe fait de deux manieres, la premiere en mêlant indifféremment l'un & l'autre enſemble, moitié par moitié ce qu'on appelle *étoffe*, ce qui ſe fait en les corroyant tous deux enſemble, à différentes repriſes ; cette doſe doit cependant varier ſelon la qualité des métaux, & la roideur que l'on veut donner aux lames, car un acier trop fier & trop roide a beſoin d'un peu plus de fer pour l'amolir, lui donner du reſſort, & l'empêcher de caſſer ; un fer mou & filandreux, a beſoin d'un peu plus d'acier pour lui donner du corps ; la deuxieme ſe fait ainſi, on commence d'abord par forger la lame en fer, *voyez la fig. 1.* & lui donner à-peu-près la forme qu'elle doit avoir ; étant faite, on fend enſuite le fer ſur ſon champ, en formant ſur la longueur une entaille ou fente *AA* capable de contenir environ le tiers ou la moitié de la largeur d'une lame d'acier *AA*, *fig. 2.* en forme de couteau que l'on y inſinue à froid, lorſque le fer eſt chaud, comme le repréſente la *fig. 3.* je dis *à froid*, parce que la maſſe d'acier étant plus petite que celle du fer, & recevant auſſi par la nature plus promptement la chaleur, il eſt néceſſaire que l'un ſoit froid & l'autre chaud, ſans quoi l'acier ſe brûleroit, lorſque le fer ne ſeroit pas encore aſſez chaud pour ſouder ; il faut obſerver d'ailleurs en les faiſant chauffer tous deux à la forge, de les y diſpoſer de maniere qu'ils ne prennent pas plus de chaleur l'un que l'autre, ſurtout l'acier qui auroit alors beaucoup plus de difficulté que le fer à reprendre fermeté ; on corroie enſuite le tout enſemble d'un bout à l'autre, & de cette maniere le taillant de cette lame ſe trouve en acier, & le dos en fer qui lui donne tout le corps & la fermeté qu'elle exige.

Des ouvrages. Les ouvrages de *fourbiſſure* étoient déja fort en uſage chez les anciens, la néceſſité qu'ils avoient de ſe préſerver des irruptions de leurs enne-

mis, les rendit néceſſairement induſtrieux dans l'art de fabriquer les armes. Joſephe aſſure qu'avant Moïſe toutes les armes étoient de bois ou d'airain, & qu'il fut le premier qui arma ſes troupes de fer; les Egyptiens, ſelon le ſentiment unanime des anciens auteurs, furent en cet art, comme dans la plûpart des autres, les plus ingénieux, & ceux qui donnerent aux armes les formes les plus avantageuſes; enſuite vinrent les Grecs qui enchérirent ſur ces inventions, & après eux les Romains : l'hiſtoire nous en fournit quantité d'exemples, leur deſcription & leur uſage; on en peut voir pluſieurs au naturel dans quelques cabinets de curioſité de différens particuliers; nous les diſtinguerons pour plus de clarté en anciennes & modernes.

Des armes anciennes. Les armes anciennes ſe diviſent premierement en maſſes ferrées ou non ferrées, à pointe & ſans pointe; deuxiemement en lames à un & deux tranchans, aigus & non aigus, dont les unes ſont élaſtiques, & les autres non élaſtiques, les unes ſont les maſſues & maſſes de différentes eſpeces, les autres ſont les haches, les piques & demi-piques, les lances, les javelots & javelines, les fleches, les dagues & poignards, les épées & bâtons, braquemarts, eſpadons & les cimeterres, coutelas ou ſabres, & quantité d'autres, dont la connoiſſance n'eſt pas parvenue juſqu'à nous, ſoit par l'uſage qui s'en eſt perdu, ſoit par le déſavantage que l'on trouvoit à s'en ſervir.

Les premieres & celles qui ont ſemblé aux anciens les plus propres & les plus avantageuſes pour attaquer ou pour ſe défendre, ſont les maſſues (*fig. 4.*); en effet cette forme qui paroît la plus ſimple & la plus naturelle n'étoit autre choſe qu'une piece de bois groſſe & lourde par un bout *A* d'abord ſimple, & enſuite armée de pointe dont on ſe ſervoit dans les combats en la tenant par ſon extrémité *B*; on en peut voir de ſemblables dans les allégories qui repréſentent la force.

Les maſſes étoient des armes offenſives à groſſe tête, dont on ſe ſervoit auſſi autrefois dans les combats, il en eſt de deux ſortes, les unes ſimples, & les autres compoſées; les premieres, *fig. 5.* ſont compoſées de groſſes têtes de fer *A*, à angles aigus, montées ſur un manche de bois *B*, par lequel on les tient; les autres ſont de pluſieurs formes; la premiere, *fig. 6.* eſt compoſée d'une eſpece de boule de bois ou de fer *A*, percée d'un trou, ſuſpendue par une corde *B*, à l'extrémité du bâton *C*, par lequel on la tient; la ſeconde, *fig. 7.* eſt auſſi compoſée d'une boule de bois ou de fer *A*, armée de pointe, portant d'un côté *B* un anneau ſuſpendu à une chaine de fer *C*, double ou ſimple, arrêtée à une autre anneau *D*, placé à l'extrémité ſupérieure d'un bâton *E* garnis par en bas d'une poignée *F*, par où on la tient.

Les haches d'armes ont été fort long-tems en uſage chez les anciens. Les premiers rois des Romains en faiſoient porter devant eux à l'exemple de quelques nations voiſines, comme le ſymbole de leur puiſſance & les inſtrumens des peines impoſées aux coupables; elles étoient compoſées par un bout (*fig. 8 & 9.*) d'un fer large & tranchant en hache d'un côté *A A*, d'une pointe *B* ou marteau *C*; par l'autre, d'une autre pointe *D* ou bouton *E* au milieu monté ſur un manche de bois *F*, quelquefois ſimple & quelquefois garni d'une poignée *G*.

Les bâtons ferrés (*fig. 10.*) étoient d'ordinaire les armes des anciens cavaliers, & n'étoient autre choſe que des bâtons *A* garnis par chaque bout *B B* d'une pointe de fer.

Les piques (*fig. 11. Pl. II.*) étoient des armes offenſives que portoient les anciens fantaſſins : c'étoit des armes d'haſt (c'eſt ainſi qu'on appelloit les armes qui avoient un long manche de bois, eſpece de bâton *A* d'environ douze à quinze piés de long, armé par le haut d'une lame de fer *B* à deux tranchans & pointue), quelquefois ſimples & quelquefois garnis d'un gland brodé en or, en argent ou en ſoie, comme celui marqué *B* de la *fig. 12*, & par le bas C ſimples ou garnis d'une virole en pointe.

Les demi-piques (*fig. 12.*) ne différoient des précédentes que par leur longueur, qui étoit d'environ huit à dix piés. Les officiers s'en ſervent encore maintenant à la guerre, ainſi que pour porter les étendards & les drapeaux.

Les lances (*fig. 13.*) étoient fort en uſage autrefois, ſur-tout dans les combats ſinguliers; ces armes étoient de même longueur que les demi-piques, mais le fer *A* tranchant de chaque côté en étoit en forme de dard.

Les javelines (*fig. 14.*) étoient des eſpeces de demi-piques dont on ſe ſervoit autrefois tant à pié qu'à cheval, compoſées par en-haut d'un fer triangulaire & pointu, monté ſur un long manche ou bâton *B* d'environ cinq à ſix piés de longueur, quelquefois ferré par l'autre bout *C*.

Les javelots (*fig. 15.*) étoient des eſpeces de javelines beaucoup plus courtes & un peu plus groſſes, qu'on lançoit à la main ſur les ennemis, compoſées, comme les précédentes, d'un fer triangulaire & pointu *A* monté ſur un manche de bois ou bâton *B*.

Les fleches étoient de deux ſortes : les unes (*fig. 16.*) que l'on appelloit *quarres* ou *quarreaux*, parce que leur fer en étoit quarré, étoient compoſées d'un fer *A* quarré & très-pointu, monté à l'extrémité ſupérieure d'une verge ou baguette *B*, à l'autre extrémité de laquelle étoient des pennons ou plumes croiſées *C*; les autres (*fig. 17.*) que l'on appelloit *viretou*, parce qu'elles viroient ou tournoient en l'air après les avoir décochées, étoient compoſées d'un fer *A* quarré & cannelé à angle aigu, monté comme les précédentes, ſur une verge ou baguette *B*, dont l'autre extrémité portoit des pennons *C*, ſouvent de cuivre, auſſi croiſés, dont la diſpoſition faiſoit tourner la fleche. Les unes & les autres étoient lancées par le ſecours d'un arc (*fig. 18.*) : c'étoit en effet une eſpece d'arc de bois très-élaſtique, compoſé d'une poignée *A*, par laquelle on le tenoit de la main gauche, à chacune des extrémités *B B*, duquel étoit arrêtée celle d'une corde *C* que l'on tiroit de la main droite pour bander l'arc lorſque l'on vouloit décocher des fleches.

Les dagues (*fig. 19.*) étoient des eſpeces de poignards gros & courts, dont on ſe ſervoit autrefois dans les combats ſinguliers. Les anciens portoient cette arme à la main, à la ceinture & dans la poche; elles étoient compoſées d'un fer *A* gros & court, triangulaire & cannelé, monté ſur un manche de bois ou d'yvoire *B* garni quelquefois d'or ou d'argent, & quelquefois auſſi de pierres précieuſes.

Les poignards que les anciens employoient comme les dagues, étoient de différente ſorte; les uns (*fig. 20.*) étoient compoſés d'un fer *A* méplat & pointu à un tranchant, monté ſur un manche de bois ou d'ivoire *B* diverſement orné comme ceux des dagues; les autres (*fig. 21.*) étoient compoſés d'un fer *A* à deux tranchans ronds, quarrés, triangulaires, & cannelés, menus & déliés, montés, comme les autres, ſur un manche de bois ou d'ivoire *B* enrichi d'ornemens.

Les épées en bâton ou épées fourrées (*fig. 22.*) étoient des eſpeces d'épées très-fortes & peſantes, dont on ſe ſervoit à deux mains comme des eſpadons; elles étoient compoſées d'une groſſe & forte lame *A* à deux tranchans & pointue, montée ſur un long & fort manche de bois *B*.

Les braquemarts (*fig. 23.*) étoient auſſi des eſpe-

ces d'épées groſſes & courtes, dont on ſe ſervoit ſouvent d'une main, compoſées d'une groſſe & forte lame *A* à deux tranchans, montée ſur un manche de bois ou d'ivoire *B* ſimple ou enrichi.

Les eſpadons (*fig. 24 & 25.*) étoient de grandes & longues épées, dont on ſe ſervoit à deux mains & en tout ſens, ce qu'on appelloit *eſpadonner*. Pluſieurs auteurs rapportent qu'il y en avoit de ſi fortes, qu'elles fendoient un homme en deux. Telle fut celle de l'empereur Conrad au ſiege de Damas; telle auſſi celle de Godefroy de Bouillon, mentionnée dans l'hiſtoire des croiſades; elles étoient compoſées d'un fer *A* d'environ cinq à ſix piés de longueur, à deux tranchans larges & pointus, garnies d'une poignée de bois ou d'yvoire *B* ſéparée d'une garde *C*, pour préſerver le poignet ou la main des coups des adverſaires.

Les cimeterres (*fig. 26.*) ſont des eſpeces de ſabres lourds & peſans, dont ſe ſervent encore maintenant les Turcs & preſque tous les peuples d'Orient, compoſés d'un fer *A* fort & large, tranchant d'un ſeul côté, & recourbé par une de ſes extrémites, garni par l'autre d'une poignée de bois ou d'ivoire *B* ſimple ou ornée, ſéparée par une tête de ſerpent *C* faiſant garde.

Les coutelas ou ſabres (*fig. 27.*) ſont des eſpeces de cimeterres gros & lourds, dont on ſe ſert auſſi chez les Orientaux, d'un fer *A* large & épais, tranchant d'un côté & courbé par l'une de ſes extrémités, garni par l'autre d'une poignée de bois ou d'ivoire *B* ſéparé par une coquille *C*; ces deux dernieres eſpeces d'armes ſont quelquefois enrichies d'or, d'argent & de pierres précieuſes en entier ou par incruſtement.

Des armes modernes. Les armes modernes ſont de deux ſortes: les unes élaſtiques, & les autres non élaſtiques: celles-ci ſont les pertuiſanes & hallebardes, les épieux, eſpontons & les bayonnettes; les autres ſont les ſabres, les couteaux-de-chaſſe & les épées.

Les pertuiſanes (*fig. 28. Pl. III.*) dont l'uſage eſt déja fort ancien, ſont des armes d'haſt dont ſe ſervent encore les gardes qui approchent le plus de la perſonne du roi: ce ſont des eſpeces de hallebardes compoſées d'un fer *A* très-large, long, pointu & tranchant des deux côtés, élargi vers ſon extrémité inférieure *B* en forme de hache à pointe de chaque côté, montée ſur un haſt ou bâton *C* d'environ ſix piés de long, orné par en-haut de cloux, rubans & glands *D* en ſoie, or ou argent, & garni par en-bas *E* d'une douille de cuivre ou de fer à pointe ou à bouton.

Les hallebardes (*fig. 29.*) faites à-peu-près comme les pertuiſanes, ſont auſſi des armes d'haſt plus foibles & plus petites que les précédentes, que portent les Suiſſes, ſergens & autres; elles ſont compoſées d'un fer *A* pointu & tranchant de chaque côté, élargi vers ſon extrémité inférieure en forme de hache *B* d'un côté & à pointe ou dard de l'autre *C* garnie d'une forte douëlle *D* montée ſur un fuſt ou bâton *E* orné ou non de cloux, rubans & autres choſes ſemblables en ſoie, or ou argent, & garni par en-bas *F* d'une douëlle à pointe ou à bouton.

Les épieux (*fig. 30.*) ſont des armes d'haſt, principalement d'uſage pour la chaſſe du ſanglier, mais dont on ne ſe ſert preſque plus; maintenant ces armes ſont compoſées d'un fer large, pointu & à tranchant *A* garni d'une douille *B* montée ſur une hampe ou bâton *C* d'environ quatre à cinq piés de long, ferré par l'autre bout *D*.

Les ſpontons ou eſpontons (*fig. 31.*) eſpece de demi-piques dont on ſe ſert ſur les vaiſſeaux, principalement à l'abordage, ainſi que les officiers d'infanterie, quelquefois les mouſquetaires & autres de la maiſon du roi. Cette eſpece d'arme eſt compoſée d'un fer *A* pointu & à deux tranchans, garni d'une douille *B* montée ſur une hampe ou bâton *C* ferré par l'autre bout *D*.

Les bayonnettes (*fig. 32.*) ſont des eſpeces de dagues ou petites épées d'environ dix-huit pouces de longueur, que les dragons & fuſiliers placent au bout de leur fuſil, lorſqu'ils ont conſommé leur poudre & leur plomb; on s'en ſert auſſi à la chaſſe du ſanglier & autres animaux qui ne craignent point le feu; mais alors on les fait plus larges & plus fortes; elles ſont compoſées d'une lame *A* à deux tranchans & pointue, renforcée & échancrée en *B*, portant une douille *C* percée à jour & fendue, ſe fixant à l'extrémité d'un fuſil *D*, ſans l'empêcher de tirer ni de charger.

Les ſabres modernes ſont des armes que portent les houſſards & la plûpart des cavaliers armés à la legere; ce ſont des eſpeces d'épées courbes, *fig. 33. & 34.* ou droites, *fig. 35.* à un ſeul tranchant, compoſées d'un fer ou lame *A* de différente ſorte, & d'une garde compoſée d'une poignée *B*, pommeau *C*, d'une coquille ou garde-main *D*, & quelquefois d'une branche *E*.

Les couteaux-de-chaſſe, *fig. 36. 37. 38. 39. & 40.* ſont des eſpeces d'épées groſſes & courtes à un ſeul tranchant, dont on ſe ſert aſſez ordinairement à la chaſſe qui lui en a fait donner le nom. Il en eſt de pluſieurs ſortes plus courts les uns que les autres; les uns dont les lames ſont courbes, & les autres dont les lames ſont droites. Ils ſont tous compoſés de lame *A* d'environ 31 à 32 pouces de longueur à 2 tranchans & pointue, & d'une garde compoſée de poignée *B*, pommeau *C*, coquille *D*, & branche à vis *E* ou double *F*. D'autres, *fig. 43.* que portent les officiers ne différent de ces derniers que par la forme des gardes dont la branche *E* eſt ſimple; d'autres enfin portés par toute ſorte de particuliers, ne different de celui-ci que par la longueur de la lame qui eſt depuis environ 18 pouces, portée des enfans, juſqu'à 30 & 32 pouces.

Les fleurets, (*fig. 45. & 46.*) ſont des eſpeces d'épées ſervant aux exercices de l'eſcrime, compoſées de lames *A* méplates par un bout de bouton *B* couvert de pluſieurs peaux les unes ſur les autres, pour empêcher de bleſſer ſon adverſaire lorſque l'on s'en ſert, & par l'autre d'une eſpece de garde compoſée de poignée *C* de bois couverte ordinairement de ficelle, d'un pommeau de fer *D* & coquille pleine ou évuidée *E*.

Développemens d'une garde d'épée. Les pieces qui compoſent une garde d'épée ordinaire ſont, la poignée & ſa virole, le pommeau, la branche, & la coquille.

La poignée d'épée, (*fig. 47.*) appellée ainſi parce qu'on la tient à poignée, eſt de forme ordinairement méplate ou ovale, pour empêcher que l'épée qui y eſt arrêtée ne tourne dans la main. Elle eſt compoſée intérieurement d'un moule de bois de même forme, percé d'un trou quarré pour paſſer la ſoie *A A* d'une lame d'épée, *fig. 52.* Ce moule eſt couvert d'une lame *A* de cuivre d'or ou d'argent, d'un fil ſimple ou double *B* de cuivre d'or ou d'argent. Quelquefois à côté d'un autre fil plus fin, tournant alternativement autour du moule & arrêtés enſemble à chaque bout *C D* par une virole en forme de chaîne entrelacée de même métal; ces ſortes de poignée ſe font quelquefois maſſives en cuivre, en argent ou en or, ciſelées, damaſquinées, enrichies auſſi de brillans & autres pierres précieuſes.

La *fig. 48.* en repréſente la virole ornée de moulure, faite pour ſervir de baſe à l'extrêmité inférieure *C* de la poignée, *fig. 47.*

Le pommeau (*fig. 49.*) fait pour être placé à l'ex-

trèmité ſupérieure *D* de la poignée, (*fig.* 47.) eſt une eſpece de petite pomme *A* d'où il tire ſon nom, de cuivre, d'or ou d'argent, ſimple, ornée, évuidée, damaſquinée, garnie de ſa gorge *B*, baſe *C* & petit bouton *D*; le tout d'une ſeule piece, percé au milieu d'un trou quarré pour paſſer la ſoie *A A* d'une lame d'épée, *fig.* 52.

La branche (*fig.* 50.) faite pour ſervir de garde à la main ou au poignet, eſt compoſée d'une tige *A* en forme de baluſtre percée au milieu d'un trou quarré pour le paſſage de la ſoie *A A* d'une lame d'épée, (*fig.* 52.) ſur laquelle eſt arrêtée une branche double *B B* en forme de croiſſant, plus une ſeconde branche double *C D* auſſi arrêtée, dont l'une *C* ſe termine en bouton, & l'autre *D* formant une demi-ellipſe, eſt garnie au milieu d'une amande *E*, & ſe termine en crochet par l'autre bout *F*; le tout d'une ſeule piece en cuivre, or ou argent, ſimple, ornée, évuidée ou damaſquinée.

La coquille (*fig.* 51.) faite pour préſerver le poignet des coups des adverſaires, eſt en effet en forme de coquille percée au milieu d'un trou méplat pour le paſſage de la ſoie *A* d'une lame d'épée, (*fig.* 52.) en cuivre, or ou argent, ſimple, ornée, évuidée ou damaſquinée, comme le pommeau & la branche.

La *fig.* 52. repréſente la ſoie d'une lame d'épée, cette ſoie *A A* traverſant la coquille (*fig.* 51.), la tige *A* de la branche (*fig.* 50.), la virole (*fig.* 48.), la poignée (*fig.* 47.) & enſuite le pommeau (*fig.* 49.) va ſe river au bout de ſon bouton *D*, & de cette maniere maintient la garde dans une parfaite fermeté, telle qu'on peut le voir en petit dans les *figures* précédentes.

Chacunes de ces lames d'épées, de couteaux-de-chaſſe, de ſabres & autres, ſont renfermées dans un fourreau de même forme fait pour les conſerver.

Ces fourreaux (*fig.* 53. & 54.) ſont les étuis qui doivent contenir les lames d'épées, de couteaux-de-chaſſe, de ſabres, *&c.* & qui par conſéquent doivent avoir la même forme; auſſi leurs lames ſervent-elles de mandrins pour les faire: on les fait en bois de hêtre qui nous vient en feuilles des environs de Villers-coterets & de quelques autres endroits, couverts d'abord en toile & enſuite en peau, en chagrin, en rouſſette, en requin ou autre choſe ſemblable, noirs, jaunes, blancs, verds & autres couleurs, bien collés, garnis par le bout *A*, côté de la garde de l'épée, d'une petite virole *A* (*fig.* 55.) de même métal, portant un crochet *B* ou petit bouton pour l'arrêter dans la boutonniere d'un ceinturon, & par l'autre *B* (*fig.* 53. & 54.) d'un bout (*fig.* 56.) auſſi de même métal, eſpece de virole pointue qui environne ſon extrémité pour la rendre plus ferme contre la pointe.

Des lames. Les fourbiſſeurs de Paris ne forgent point les lames qu'ils montent, ils les font venir des provinces d'Allemagne, de Franche-Comté, de S. Etienne-en-Forez, & autres endroits. Les premieres ſont ſans contredit les meilleures & les plus eſtimées; celles de Franche-Comté ſont moindres, & celles de S. Etienne, dont on ſe ſert dans les troupes, ſont les moins eſtimées de toutes. Il en eſt de deux eſpeces; les unes ſont à deux tranchans & ſervent aux épées, les autres ſont à un ſeul tranchant & ſervent aux ſabres, couteaux-de-chaſſe, coutelas, *&c.* Les premieres ſont les plus légeres & portent environ depuis 30 juſqu'à 34 pouces de lame & environ ſix à ſept pouces de longueur de ſoie. On les diviſe encore en deux ſortes; les unes plates & les autres triangulaires ou à trois quarres. Les *fig.* 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. & 64. repréſentent des lames plates avec chacune leur coupe à côté; la premiere à quatre quarres avec tranchans ſimples *A A*; la ſeconde à quatre quarres avec tranchans cannelés *A A*; la troiſieme applatie en *A* avec tranchans ſimples *B B*; la quatrieme applatie en *A* avec tranchans cannelés *B B*; la cinquieme creuſée à angle aigu en *A* avec tranchans ſimples *B B*; la ſixieme creuſée en cannelure en *A*, avec tranchans cannelés *BB*; la ſeptieme creuſée à angle aigu en *A*, applattie en *B B*, avec tranchant ſimple *C C*; la huitieme creuſée en cannelure ronde ou plate en *A*, arrondie ou applatie de chaque côté *B B*, avec tranchans cannelés *C C*.

Les *fig.* 65, 66, 67 & 68 repréſentent des lames triangulaires, ou à trois quarres, avec chacune leur coupe à côté; les deux premieres avec renfort au collet *A A*, dont l'une eſt à trois quarres ſimples, & l'autre à trois quarres, cannelée; les deux autres ſans renfort, dont l'une eſt à trois quarres, cannelée & creuſée en cannelure ronde en *A*, l'autre auſſi a trois quarres, cannelée & creuſée au milieu en angle aigu.

Les lames de ſabre, coutelas, couteaux de chaſſe, *&c.* ſont les plus peſantes, & portent environ depuis douze à quinze pouces de longueur de lame, juſqu'à trente à trente-deux pouces, la ſoie étant à-peu-près de même longueur que celle des épées, les unes ſont droites & les autres coudées.

La *fig.* 69 repréſente l'élévation, & la *fig.* 70 la coupe d'une lame de ſabre droite & ſimple, dont le tranchant *AA* eſt un peu évidé de chaque côté pour la faire mieux couper.

La *fig.* 71 repréſente l'élévation, & la *fig.* 72 la coupe d'une lame de ſabre courbe & cannelée en *AA*, *&c.*

La *fig.* 73 repréſente l'élévation, & la *fig.* 74 la coupe d'une lame de ſabre très-courbe, dont le profil eſt en forme de baluſtre *AA*, *&c.* & cannelée ſur le dos *BB*, *&c.*

La *fig.* 75 repréſente l'élévation, & la *fig.* 76 la coupe d'une lame de ſabre ou coutelas ſimple & cannelé ſur le dos *AA*, en uſage chez les Orientaux, dont le côté *B* s'élargit à meſure qu'il approche de la pointe.

La *fig.* 77 repréſente l'élévation, & la *fig.* 78 la coupe d'une lame de ſabre ou cimeterre triangulaire ou à trois quarres, & cannelée en *AA*, auſſi en uſage chez les Orientaux, dont le bout *B* s'élargit à meſure qu'il approche de la pointe.

La *fig.* 79 repréſente l'élévation, & la *fig.* 80 la coupe d'une lame de couteau de chaſſe droite & ſimple, dont le taillant *AA* eſt un peu évidé.

La *fig.* 81 repréſente l'élévation, & la *fig.* 82 la coupe d'une lame de couteau de chaſſe courbe à un ſeul tranchant en *AB*, & à deux tranchans en *BC*.

La *fig.* 83 repréſente l'élévation, & la *fig.* 84 la coupe d'une lame de petit couteau de chaſſe ou coutelas ſimple à un ſeul tranchant *AA*.

La *fig.* 85 repréſente l'élévation, & la *fig.* 86 la coupe d'une lame de petit couteau de chaſſe courbe en forme de baluſtre, & cannelé ſur le dos *AA*, *&c.*

La *fig.* 87 repréſente l'élévation, & la *fig.* 88 la coupe d'une lame de petit couteau en forme de poignard, droit, quarré & cannelé.

La *fig.* 89 repréſente l'élévation, & la *fig.* 90 la coupe d'une lame de petit couteau en forme de poignard droit triangulaire ou à trois quarres, avec tranchant cannelé *AA*, & creuſé en cannelure ſur le dos *B*.

Le haut de la *Pl. VII.* repréſente un attelier de fourbiſſure garni d'ouvriers, avec une machine à fourbir les lames, mue par le courant d'une petite riviere ou ruiſſeau près de là. Cette machine fort ſimple eſt compoſée d'une quantité de meules de pierre *AA*, *&c.* & de bois *BB*, *&c.* les unes pour éguiſer les lames, & les autres pour les fourbir ou polir,

mues par le ſecours de pluſieurs poulies ou petites roues *CC*, dont le mouvement commun vient de la grande roue de charpente *D*, mue à ſon tour par une ſeconde roue *E*, placée dehors, garnie d'aubes que le courant de la riviere fait mouvoir : ce courant eſt quelquefois arrêté par une vanne *F*, levée par une baſcule *G*.

Le bas de cette planche fait voir les développemens en grand de cette machine. La *fig. prem.* repréſente la grande roue de charpente, compoſée d'un moyeu *A*, monté ſur un arbre à tourillons *B*, commun avec celui de la roue motrice, garnie de rayons *CC*, portant le grand cercle *DD*, *&c.* de la roue cannelée en deux endroits *E* & *F* dans ſon pourtour en forme de poulie, autour de laquelle ſont deux cordes *GG*, faiſant mouvoir de chaque côté une petite roue de même façon, auſſi à noix creuſée en deux endroits dans ſon pourtour *HH*, percée au milieu d'un trou quarré *I*, pour y placer un arbre à tourillon, ſervant à faire tourner des meules d'un grand diametre, garnie à ſon tour d'une corde *gg*, faiſant mouvoir une petite *poulie K* percée d'un trou quarré au milieu *L*, dans lequel s'ajuſtent les arbres des petites meules.

La *fig.* 2 repréſente un arbre à tourillon, qui s'ajuſte dans le centre de la petite roue de la fig. précédente ; c'eſt une piece de fer quarrée *A*, garnie de viroles ou embaſes *BC*, dont l'une eſt à demeure, & l'autre ſerrée contre la roue par une clavette chaſſée à force dans le trou *D* de la piece de tourillons *EE*, à l'extrémité de l'un deſquels eſt une douille quarrée *F*, eſpece de canon dans lequel s'ajuſte l'extrémité *G* d'un arbre de meule, arrêtés enſemble par une broche ou clavette.

Les *fig.* 3 & 4 repréſentent des meules de pierre propres à éguiſer les lames ; elles ont depuis environ quatre piés, juſqu'à cinq piés de diametre, & cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, percées au milieu d'un trou pour pouvoir les monter ſur les arbres.

La *fig.* 5 repréſente une meule de bois propre à polir ou fourbir les lames, portant depuis environ dix-huit pouces, juſqu'à deux piés & demi de diametre, trois & quatre pouces d'épaiſſeur au collet, & environ un pouce ſur les bords, percée auſſi d'un trou au milieu pour les monter.

Des outils. Les taſſeaux ou tas (*fig. 1. Pl. VIII*), ſont des eſpeces de petites enclumes portatives, propres à forger, acérées par leur tête *A*, montées ſur un petit billot de bois *B*.

Les bigornes (*fig.* 2) ſont auſſi des eſpeces de petites enclumes ſervant auſſi à forger, compoſées d'une tige *A*, d'une bigorne quarrée *B*, d'une bigorne ronde *C*, garnie d'embaſe *D*, montée ſur un billot de bois *E*.

Les étaux (*fig.* 3.), eſpece de preſſe faite pour ſerrer & tenir fermes les ouvrages que l'on veut travailler, ſont compoſés de deux tiges *A* & *B*, portant chacune un mord denté & acéré *C*, & un œil de la premiere *A*, portant un pié *E*, garni de chaque côté de jumelles *F*, rivées & ſoudées ſur la tige ; & l'autre *B*, renvoyée par un reſſort *G*, porte par en-bas un trou formant charniere dans les jumelles *F*, par le ſecours d'un boulon à vis à écroux : au travers des yeux *DD* des tiges, paſſe une boîte *H*, garnie intérieurement de filet braſé, ſervant d'écrous à une vis à tête ronde *I*, taraudée & mue par une manivelle *K* formant levier ; cet étau eſt garni d'une bride double *L*, & d'une ſimple *M*, qui s'arrête ſur l'établi, arrêtées enſemble de clavettes *N*, pour le démonter & remonter au beſoin.

Les marteaux (*fig.* 4.) faits pour frapper ſur les ouvrages ou ſur les outils, ſont compoſés de tête acérée *A*, de panne auſſi acérée *B*, & d'un manche *C*.

Les petits marteaux (*fig.* 5.) employés aux mêmes uſages que les précédens, mais plus foibles, ſont compoſés de tête acérée *A*, de panne auſſi acérée *B*, & d'un manche *C*.

Les marteaux à deux têtes (*fig.* 6.), propres aux ouvrages de ſujétion, ſont compoſés de deux têtes acérées *AA*, & d'un manche *B*.

Les marteaux à ciſeler (*fig.* 7.) uniquemennt propres à cette ſorte d'ouvrage, ſont compoſés de tête ronde acérée *A*, de panne ronde ou méplate, auſſi acérée *B*, & d'un manche *C*.

Les maillets ſont des eſpeces de marteaux de bois de deux ſortes, les uns à panne, & les autres à deux têtes ; les premiers (*fig.* 8.) ſont compoſés d'une tête *A*, d'une panne *B*, & d'un manche *C* ; les autres (*fig.* 9.) ſont compoſés de deux têtes *AA*, & d'un manche *B*.

Les ciſeaux faits pour couper le fer, ſont de trois ſortes ; la premiere (*fig.* 10. & 11.), qu'on appelle *burin*, l'un gros & l'autre petit, ſont des ciſeaux applatis & acérés par leur taillant *AA*, & quarrés par leur tête *BB* ; la deuxieme (*fig.* 12 & 13.), qu'on appelle *bec d'âne*, faite pour bédâner, l'un à un ſeul biſeau, l'autre à deux biſeaux, ſont des ciſeaux larges du derriere ſur une face, & étroits ſur l'autre, acérés par leur taillant *AA*, & quarrés par leur tête *BB* ; la troiſieme (*fig.* 14 & 25), qu'on appelle *langue de carpe* ou *gouge*, ſont des eſpeces de burins, dont le taillant *AA* arrondi plus ou moins ſelon le beſoin, eſt acéré & quarré par la tête *BB*.

Les poinçons (*fig.* 16 & 17.) faits pour percer des trous ſont de pluſieurs eſpeces, les uns ronds, d'autres méplats, d'autres quarrés, d'autres enfin de différente forme, ſelon les trous que l'on veut percer, acérés en *AA*, & quarrés par leur tête *BB*.

Les matoirs (*fig.* 18, 19 & 20.) faits pour mettre les ouvrages, mot d'où ils tirent leur nom, ſont quarrés, arrondis, méplats, & de différente forme, ſelon le beſoin, acérés en *AAA*, & quarrés par leur tête *BBB*.

Les ciſelets (*fig.* 21, 22, 23, 24 & 25.) ſont des eſpeces de petits matoirs de quantité de ſortes, ſelon l'exigence des cas, employés aux mêmes uſages que les précédens, acérés en *AA*, *&c.* & quarrés par leur tête *BB*, *&c.*

Les chaſſe-poignée, chaſſe-pommeau ou chaſſe-boule (*fig.* 26, 27 & 28.) faits en effet pour chaſſer les pommeaux ou boules des gardes, ſont des petites plaques de bois échancrées de chaque côté en quarré *AA* (*fig.* 26.) en rond (*fig.* 27.) ou à angle aigu *AA* (*fig.* 28.)

Les grattoirs (*fig.* 29.) faits pour gratter les ouvrages, ſont des tiges à crochets & acérées par un bout *A*, & à pointe, emmanchées par l'autre *B*.

Les pointes (*fig.* 30 & 31.) faites pour tracer & deſſiner ſur les ouvrages, ſont droites ou coudées, mais acérées par chaque bout *AA*, *&c.*

Les villebrequins (*fig.* 32.) faits pour contribuer avec les équarriſſoirs *A*, à agrandir ou équarrir les trous, ſont compoſés d'un fuſt garni d'une douille quarrée *B*, faite pour recevoir la tête de l'équarriſſoir *A* coudé en *C* & en *D*, garni d'un manche à touret *E*, & d'un autre à virole *F*, par laquelle on le fait tourner.

Les équarriſſoirs faits par le ſecours du villebrequin, *figure précédente*, pour agrandir & équarrir les trous, ſont de pluſieurs ſortes ; les uns (*figure* 33.) ſont quarrés ; les autres (*fig.* 34.) ſont exagones ; d'autres (*fig.* 35.) ſont octogones, & plus doux à tourner à proportion de la quantité des angles dont ils ſont compoſés, mais auſſi moins expéditifs les uns & les autres ; en acier ſont compoſés d'une tige pointue *A*, & d'une tête quarrée *B*, faite pour entrer dans la douille du villebrequin.

Les équarriſſoirs à main (*fig. 36, 37 & 38.*) ne different des précédens que parce qu'ils ſont un peu moins aigus & qu'ils ſont emmanchés en *B*.

Les mandrins ſont de pluſieurs ſortes ; les uns (*fig. 39.*) appellés *mandrins debout*, ſervent à mandriner ce qu'on appelle *bouts d'épée*, que l'on place au bout des fourreaux ; c'eſt une piece de fer ovale à pointe arrondie par un bout *A*, & à tête par l'autre *B* ; les autres appellés *mandrins de crochet*, ſervent à mandriner la virole qui tient le crochet, que l'on place ordinairement à l'extrémité du fourreau, il en eſt de deux ſortes, la premiere (*fig. 40.*) eſt large & de forme ovale en *A*, & quarrée du côté de la tête *B* ; la deuxieme (*fig. 41.*) eſt à trois quarres & à trois faces, dont une eſt plus large que les autres en *A*, & quarrée du côté de la tête *B* ; d'autres encore appellés *mandrins de garde de poignée* ou *de pommeau* (*fig. 42.*) ſervent à mandriner les trous des coquilles, poignées & pommeaux pour les équarrir ; c'eſt auſſi une piece de fer de même forme que la ſoie des lames, quarrée en *A*, & quelquefois à crochet du côté de la tête *B*.

Les limes faites pour limer les ouvrages ſont en acier & de pluſieurs eſpeces ; les unes (*fig. 43.*) appellées *quarrelets*, ſont méplates en *A*, emmanchées en *B* ; les autres (*fig. 44.*) appellées *demi-rondes*, ſont en effet arrondies d'un côté en *A*, emmanchées auſſi en *B* ; d'autres (*fig. 45.*) appellées *quarrées* ou *à potence*, ſont quarrées en *A*, emmanchées en *B* ; d'autres (*fig. 46.*) appellées *queues-de-rat*, parce qu'elles en ont en effet la forme, ſont arrondies en *A* & emmanchées en B ; d'autres enfin appellées *tier-point*, (*fig. 47.*) ſont à trois quarres en *A* & emmanchées en *B*.

Les bruniſſoirs (*fig. 48 & 49.*) auſſi en acier, faits pour brunir & donner le luiſant, ſont de deux ſortes, les uns droits & les autres coudés, les uns & les autres emmanchés en *B*.

Les limes à queue (*fig. 50, 51, 52, 53 & 54.*) appellées ainſi parce qu'elles ont une queue, ſont plus petites que les précédentes & de même eſpece, c'eſt-à-dire *quarrelettes*, *demi-rondes*, *quarrées* ou *à potence*, *tiers-point*, & *queue-de-rat*.

Les rapes (*fig. 55 & 56. Pl. X.*) eſpece de lime dont la taille differe de celle des précédentes, faites pour limer ou raper le bois, ſe diviſent comme les limes en pluſieurs eſpeces, & ſont comme elles emmanchées en *B*.

Les riflards (*fig. 57, 58, 59 & 60.*) ſont auſſi des eſpeces de limes en acier, coudées à deux côtés, faites pour fouiller dans les endroits des ouvrages où les limes ordinaires ne peuvent approcher ; on les fait auſſi comme les limes en quarrelettes, demi-rondes, tier-point, à potence, & queue-de-rat.

Les riflards ou rapes (*fig. 61.*) faits pour limer le bois, ſont auſſi de diverſes eſpeces, comme les limes.

Les tenailles de bois (*fig. 62.*) faites, étant placées dans les étaux pour ſerrer & tenir ferme les ouvrages polis, délicats, & de ſujétion ſans les gâter, ſont compoſées de deux jumelles de bois *A A*, avec mors à talon par en-haut *B B*, frettes enſemble par en-bas *C*, & éloignées l'une de l'autre à force par une calle ou ſerre *D*, pour leur donner du reſſort.

Les tenailles à vis, appellées ainſi parce qu'elles ſervent à faire des vis, ſont de deux ſortes ; les unes (*fig. 63.*) à mors, à queue-d'aronde ; & les autres (*fig. 64.*) à mors droits : les unes & les autres ſont compoſées de deux mors égaux *A A*, à charniere en *B*, portant chacune un œil *C C* ; on paſſe une vis *D* garnie d'écroux à oreille *E*, & de reſſort *F*.

Les pinces ainſi appellées parce qu'elles pincent, ſont de pluſieurs ſortes ; les unes appellées *quarrées* (*fig. 65.*) parce que les mors en ſont quarrés ; les autres appellées *rondes* (*fig. 66.*) parce que les mors en ſont ronds & pointus ; d'autres enfin (*fig. 67.*) appellés *à queue-d'aronde*, parce que les mors en ſont à queue-d'aronde : les unes & les autres ſont compoſées de mors acérés *A A*, à charniere en *B*, & à branche *C'C'*, dont celles de la derniere étant droites, ſont garnies d'une petite virole méplate *D*, pour les tenir ſerrées ferme.

Les ciſailles (*fig. 68.*) faites pour couper à la main du laiton, de la tôle, *&c.* ſont compoſées de deux mors acérés *A A*, à charniere en *B*, & à branches *C C*.

Les fraiſes (*fig. 69.*) faites pour fraiſer des trous, ſont compoſées d'une tête acérée *A*, quarrée ou à pans, & d'une queue *B*, garnie de boîte de bois *C*.

Les forets (*fig. 70.*) faits pour percer, ſont compoſés d'une tête acérée *A*, & de queue *B*, faite pour entrer dans une boîte ſemblable à celle de la *figure* précédente.

Les archets (*fig. 71.*) faits pour faire mouvoir les fraiſes ou forets, ſur-tout les petits, ſont compoſés d'une corde à boyau *A*, arrêtée par chaque bout à une branche de baleine *B*.

Les arçons (*fig. 72.*) eſpece d'archets forts & longs, employés aux mêmes uſages, ſont compoſés d'une corde de cuir *A*, arrondie & ſavonnée, arrêtée par chaque bout à une lame d'épée ou de fleuret *B*, emmanchée en *C*.

Les palettes (*fig. 73.*) faites étant appuyées ſur l'eſtomac pour ſupporter la tête des forets ou fraiſes lorſque l'on perce des trous, ſont compoſées de palettes de bois *A* avec manche *B*, garnies d'une piece de fer *C* attachée deſſus, percée de trous allant juſqu'au milieu pour porter la tête des fraiſes ou forets.

Les filieres (*fig. 74.*) faites pour tirer le fil d'or, d'argent, de cuivre, *&c.* ſont des plaques d'acier *A*, percées de pluſieurs trous de différente grandeur, & bien polis intérieurement, quelquefois avec un manche de fer *B*.

Les ſcies à refendre (*fig. 75.*) faites pour ſcier ou refendre l'or, l'argent, le cuivre, ou autre métal, ſont compoſées d'une ſcie dentée *A*, montée ſur un chaſſis de fer contourné *B*, garni d'un manche de bois *C*.

Les blocs de plaque (*fig. 76.*) faits pour ſoutenir les plaques des épées lorſqu'on les travaille au ciſelet, ſont compoſés d'un bloc ou eſpece de billot de bois *A*, fretté par chaque bout, garni d'une vis à écrou *B*.

La *fig. 77.* repréſente la vis de plaque compoſée d'une tige quarrée en *A*, à tête quarrée en *B*, à vis en *C*, garnie d'écroux à oreille *D*.

Les blocs de corps (*fig. 78.*) faits pour ſoutenir les gardes des épées, ſabres, & autres pieces de *fourbiſſure* lorſqu'on les travaille au ciſelet, ſont compoſés d'un bloc de bois applati *A*, garni d'étrier à vis *B*, avec brochette *C*.

La *fig. 79.* repréſente l'étrier à vis, fait pour ſerrer les ouvrages ſur le bloc de corps, compoſé d'un étrier à deux branches, percée chacune d'un trou méplat par chaque bout *A A*, pour le paſſage de la brochette coudée en *B*, renforci au milieu *C*, & percé d'un trou taraudé garni d'une vis à écroux *D*, ayant par un bout *E* un œil pour la tourner, & de l'autre *F* une petite plaque à pointe ſervant de point d'appui lorſqu'on la tourne.

La *fig. 80.* repréſente la brochette faite pour appuyer & maintenir les ouvrages ſur le bloc, coudée en *A* & droite en *B*. *Article de M. Lucotte.*

FRANCA, (*Botan.*) plante dont Micheli a fait le premier un genre particulier, & dont M. Guettard a donné une deſcription très-exacte dans les mémoires de l'académie royale des Sciences, *année 1744.* comme cette plante n'eſt d'aucun uſage ni en méde-

cine, ni dans les arts, il ſuffira d'établir ici ſon caractere générique.

Le calice eſt en cloche à pluſieurs nervures, découpé à ſa partie ſupérieure en pluſieurs parties; il ſert d'enveloppe au fruit; les pétales ſont poſés circulairement; ils ſont larges à leurs parties ſupérieures, étroits à leur partie inférieure, qui eſt de la longueur du calice, & renfermés dedans. Le nectarium ou alvéole, eſt une petite gouttiere ſaillante, angulaire, poſée ſur la ſurface intérieure de la partie étroite du pétale. Les étamines ſont inégales, cinq, ſix ou ſept en nombre, dont les filets forment une gaine au piſtil; les ſommets ſont oblongs, à deux bourſes; le piſtil eſt compoſé d'un embryon poſé dans le milieu de la fleur & ſur le fond du calice; il porte une ſtile qui diminue juſqu'à ſa pointe, diviſée en trois parties égales; cet embryon devient un fruit ou capſule qui s'ouvre par le haut en pluſieurs parties, n'a qu'une loge remplie de ſemences plates d'un côté, & convexes de l'autre.

Le nom de *franca* a été impoſé à cette plante par Micheli, en faveur d'un médecin de Lucques de ſes amis, nommé *Franchi*; M. Linnæus ne devoit donc pas le changer en celui de *frankenia*, qu'il a tiré du nom d'un botaniſte allemand appellé *Frankenius*, lequel n'avoit rien à prétendre à cette politeſſe.

La *franca* n'aime que les bords de la mer. Micheli rapporte qu'il ne l'a trouvée dans toute l'Italie que ſur le rivage du port de Livourne; elle eſt indiquée en Eſpagne par Barrelier. Ray, Parkinſon, Gerard, Dillenius, la marquent en Angleterre. M. de Tournefort l'a trouvée dans pluſieurs îles de l'Archipel, comme on l'apprend par ſes manuſcrits. M. Magnol l'indique autour de Montpellier. M. Guettard l'a vue ſur les côtes du bas-Poitou & de l'Aunis, où elle eſt commune dans les marais ſalans, ou dans ceux qui ſont deſſéchés. Elle varie dans les divers lieux de ſa naiſſance par le plus ou le moins de fleurs, ſon duvet & ſon tiſſu ligneux. Les meilleures figures de cette plante, ſont celles de Micheli & de M. Guettard. (*D. J.*)

FRERE, (*Droit naturel.*) terme de relation entre des enfans mâles qui ſont ſortis d'un même pere & d'une même mere.

Le devoir des *freres* vis-à-vis les uns des autres, conſiſte dans la concorde, le ſoutien & l'étroite union. « Vous êtes les enfans d'un même pere, dit » le bramine inſpiré, & le même ſein vous a nour» ris; *freres*, reſtez unis enſemble, & dans la maiſon » paternelle habitera la paix & le bonheur ». Mais ſi ces ſages préceptes ont accès dans les démocraties, où les ſentimens de la nature n'ont point été corrompus, on ſait trop combien les liens de fraternité ſont foibles dans les pays de luxe, où chacun ne ſonge qu'à ſoi, & ne vit que pour ſoi. C'eſt là que ſe réaliſe ſans ceſſe l'événement de la fable des enfans du bon vieillard d'Eſope: d'abord après la mort de leur pere, ils prirent de routes toutes oppoſées à leurs promeſſes: liſez-en la peinture ſimple & touchante dans la Fontaine.

Leur amitié fut courte autant qu'elle étoit rare,
Le ſang les avoit joints, l'intérêt les ſépare;
L'ambition, l'envie, avec les conſultans,
Dans la ſucceſſion vinrent en même tems;
Tous perdirent leur bien. . . . . .

(*D. J.*)

FRERE-D'ARMES, (*Hiſt. mod.*) titre d'aſſociation des plus étroites entre deux chevaliers.

Le mot de *frere* étoit anciennement un terme d'amitié, que nous donnions même à des inconnus d'un état très-inférieur, ainſi qu'en uſent les Polonois & les Bohémiens les uns à l'égard des autres. L'union fraternelle, & l'interpellation de *frere*, furent encore plus communes entre des gentils-hommes qui avoient ſervi enſemble. Baſſompierre appelle les chevaliers de Cramail & de Grammont, en 1621, ſes anciens *freres* & amis; les plus illuſtres guerriers des ſiecles précédens, leur en avoient donné l'exemple. Du Gueſclin & Cliſſon conclurent enſemble, en 1370, une fraternité d'armes, dont on peut lire le titre original rapporté par du Cange, dans ſa vingt-unieme diſſertation, à la ſuite de Joinville. *Voyez* FRATERNITÉ D'ARMES.

Le chriſtianiſme avoit fondé l'uſage entre les hommes de ſe traiter de *freres*, la chevalerie le continua; ce n'étoit pas un titre d'amitié purement arbitraire, & ſans effet, on y joignoit une eſpece de formalité, par laquelle on s'adoptoit mutuellement en cette qualité de *frere*, de même que nous voyons des adoptions de pere & de fils, dont Baſſompierre nous donne un exemple entre lui & le duc d'Oſſone.

Entre les cérémonies d'aſſociations de *freres-d'armes*, ou *compagnons-d'armes*, ſe trouve l'échange de leurs armes, de ſorte qu'ils ſe les donnoient l'un à l'autre; de même qu'on le voit de Glaucus & de Diomède dans Homère. L'engagement réciproque qu'on prenoit alors, conſiſtoit à ne jamais abandonner ſon *frere-d'armes* ou ſon compagnon d'armes, dans quelque péril qu'il ſe trouvât, à l'aider de ſon corps & de ſon avoir juſqu'à la mort, & à ſoutenir même pour lui, dans certains cas, le gage de bataille, s'il mouroit avant que de l'avoir accompli. *Voyez* GAGE *de bataille.*

Le *frere-d'armes* devoit être l'ennemi des ennemis de ſon compagnon, l'ami de ſes amis; tous deux devoient partager leurs biens préſens & à venir, & employer leurs biens & leur vie à la délivrance l'un de l'autre lorſqu'ils étoient pris. Les chevaliers de l'ordre du Croiſſant avoient été formés ſur ce modele.

Outre le ſervice des armes qui ſe rendoit à toute épreuve entre *freres-d'armes*, il n'y avoit point d'occaſions que l'un ne ſaiſît avec ardeur, ſi l'autre avoit beſoin d'aſſiſtance, point de bons offices qu'il ne cherchât à lui rendre; il n'oublioit jamais, dans quelque cas que ce fût, le titre par lequel ils étoient unis. *Voyez* dans Brantome (capitaine françois, *tom. IV.*), le portrait qu'il fait de deux jeunes *freres-d'armes*, qui de ſon tems étoient partis enſemble pour aller chercher fortune.

L'aſſiſtance que l'on devoit à ſon *frere-d'armes*, l'emportoit ſur celle que les dames étoient en droit d'exiger; mais ce qu'on devoit à ſon ſouverain, l'emportoit ſur tous les autres devoirs. Des *freres-d'armes* de nation différentes, n'étoient liés enſemble qu'autant que leurs ſouverains étoient unis, & ſi les princes ſe déclaroient la guerre, elle entraînoit la diſſolution de toute ſociété entre leurs ſujets reſpectifs: excepté ce cas, rien n'étoit plus indiſſoluble que les nœuds de cette fraternité.

Les *freres-d'armes*, comme s'ils euſſent été membres d'une même famille, portoient une armure & des habits ſemblables; ils vouloient que l'ennemi pût s'y méprendre, & courir également les dangers dont l'un & l'autre étoient menacés. Enfin, l'union des *freres-d'armes* étoit ſi intime, qu'elle ne leur permettoit pas d'avouer, du moins ouvertement, des amis qui n'auroient point été les amis de l'un & de l'autre. *Voyez* Nicot au mot *Freres-d'armes*. *Voyez* ſur-tout l'excellent ouvrage de M. Sainte-Palaye, ſur l'*ancienne chevalerie*. Le détail qu'on vient de lire en eſt tiré, & l'auteur n'a rien obmis d'intéreſſant ſur cette matiere; il a tout lu & tout recueilli. (*D. J.*)

FRUMENTAIRE, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) les *frumentaires* étoient certains officiers établis & départis dans les provinces romaines par les empereurs, pour veiller aux tumultes, mouvemens, ſéditions, ou conſpirations

conſpirations qui viendroient à s'élever dans l'empire, & en avertir le prince. Aurélius Victor les nomme *race déteſtable*, à cauſe des crimes qu'ils inventoient contre des innocens, qui, pour être trop éloignés de la cour, n'avoient pas le moyen de ſe juſtifier avant d'être opprimés. Ils porterent ſi loin leurs faux rapports & leurs calomnies, que Dioclétien les caſſa & les abolit; ils furent ſuccédés par des officiers qu'on appella *agentes in rebus*; c'étoient des agens ou couriers des empereurs, dont l'office conſiſtoit à porter les lettres & paquets des empereurs, à voir & viſiter toutes les lettres que les empereurs, ou leurs principaux officiers, donnoient à ceux qui couroient ſur les grands chemins. (*D. J.*)

FURONCLE, CLOU, ANTHRAX, CHARBON, (*Synon.*) ces quatre mots ſynonymes en chirurgie, déſignent tous des eſpeces de phlegmon, avec cette différence que le *charbon* eſt le *furoncle* tombé en pourriture, & qu'il eſt un ſymptôme ordinaire des maladies peſtilentielles.

Le mot *anthrax* eſt tout grec, & déſigne proprement les véſicules ſphacéleuſes qui s'élévent ſur la peau en tems de peſte, & qui ſont ſemblables à celles qu'auroit fait une brûlure.

Le mot *clou* eſt le terme dont le vulgaire ſe ſert à la place de celui de *furoncle*. Le *clou* eſt proprement une petite tubéroſité dure qui ſe forme par tout le corps dans la graiſſe ſous la peau, & eſt accompagné d'inflammation, de rougeur, & de douleur. Non-ſeulement les adultes, mais auſſi les jeunes perſonnes, & même les enfans nouveaux nés, y ſont ſujets. Les *clous* demandent extérieurement d'être oints d'eſprit de vitriol mêlé avec du miel; ils exigent enſuite les emplâtres digeſtifs, tels que le diachylon ſimple, l'emplâtre de mélilot, de ſperma ceti, *&c.* s'ils réſiſtent à ces remedes, il faut les amener à ſuppuration par les maturatifs, en déloger la matiere corrompue, nettoyer l'ulcere, & enfin conſolider la plaie.

Les puſtules que les latins nomment *vari*, clous du viſage, ſont des diminutifs du *furoncle*, & ils demandent ſur-tout les remedes internes qui tendent à dépurer & à purifier la maſſe viciée du ſang. (*D. J.*)

G

GAGE, ſ. m. (*Droit naturel.*) c'eſt une certaine choſe, un certain effet que le débiteur remet entre les mains d'un créancier, ou lui affecte pour ſûreté de la dette qu'il contracte.

Cette tradition d'un effet dont le créancier ne ſe déſſaiſit point qu'il n'ait été payé, a ſouvent lieu dans les contrats intéreſſés de part & d'autre, pour ſervir de garantie au créancier. On prend cette précaution non-ſeulement afin que le débiteur tâche de s'acquitter au plutôt, pour redevenir poſſeſſeur de la choſe qu'il a miſe en *gage*, mais encore afin que le créancier ait en main de quoi ſe payer, comme auſſi de quoi s'épargner l'embarras, les frais, & les chagrins d'un procès, ſi le débiteur ne le paye pas. De-là vient qu'ordinairement le *gage* vaut plus que ce que l'on prête, ou du moins tout autant.

L'uſage des *gages* ayant donc été établi pour la ſûreté des dettes, & les dettes conſiſtant en des choſes qui ont un prix propre & intrinſeque, ou éminent, il faut que les premiers ſoient d'une autre nature que les derniers; ainſi indépendamment des conſidérations morales, on peche contre cette maxime, au royaume du Pégu, où un homme peut engager pour dette ſa femme & ſes enfans à ſon créancier: la loi l'approuve, & ordonne ſeulement que ſi le créancier couche avec la femme ou la fille de ſon débiteur, il perd ſa dette, & eſt obligé pour toute peine de rendre la perſonne engagée.

On ne ſauroit pareillement s'empêcher de déſapprouver la coutume des Egyptiens, parmi leſquels il y avoit une loi qui ne permettoit d'emprunter qu'à condition d'engager le corps embaumé de ſon pere, à celui dont on empruntoit: comme c'étoit un opprobre de ne pas retirer le plutôt poſſible un *gage* ſi précieux, & que celui qui mouroit ſans s'être acquité de ce devoir, étoit privé de la ſépulture, il ne falloit jamais expoſer les citoyens à pouvoir ſe trouver dans cet état malheureux.

Les choſes que l'on donne en *gage* ſont ou ſtériles, ou de quelque revenu; l'engagement des dernieres eſt ſouvent accompagné d'une clauſe dite d'antichrèſe, par laquelle on convient que le créancier, pour l'intérêt de ſon argent, tirera les revenus de ce qu'il a en *gage*.

A l'égard des choſes ſtériles, on les engage auſſi très-ſouvent ſous une clauſe appellée *commiſſoire*, en vertu de laquelle, ſi l'on ne retire le *gage* dans un certain tems, il doit demeurer au créancier. Il n'y a rien en cela d'injuſte, ſi la valeur de la choſe engagée n'excède pas la ſomme prêtée, & les intérêts du tems limité, ou que le créancier rende exactement le ſurplus au débiteur.

Cette clauſe commiſſoire peut même être cenſée avoir lieu comme tacitement appoſée, toutes les fois qu'il y a un tems limité pour le payement de la dette, & toutes les fois que le débiteur laiſſe exprès écouler un tems conſidérable ſans retirer le *gage*: car il y a peu de gens qui vouluſſent prêter ſur *gage* pour un fort long terme, ſans une telle clauſe; d'ailleurs le changement qui peut arriver à la valeur du *gage*, & les intérêts accumulés de l'argent prêté, feroient avec le tems, qu'un *gage* ſtérile ne ſuffiroit plus pour dédommager le créancier, dont les droits ſe réduiroient finalement à rien.

Au reſte, il faut que le créancier reſtitue le *gage* auſſi-tôt qu'on le ſatisfait; & tant qu'il le tient entre ſes mains, il doit en prendre autant de ſoin que de ſes biens propres; ſi même le *gage* donné eſt une choſe qui ſoit de nature à être détériorée par l'uſage, & que le débiteur ait intérêt, pour des raiſons particulieres, que l'on ne s'en ſerve pas, le créancier ne ſauroit s'en ſervir légitimement, ſans le conſentement du propriétaire, à moins que le contrat ne porte la clauſe d'antichrèſe dont on a parlé ci-deſſus, c'eſt-à-dire pour m'exprimer en juriſconſulte, *mutui pignoris uſus pro credito*.

Si la choſe engagée ſe gâte ou périt par la mauvaiſe foi, ou par la négligence marquée du créancier, il en eſt reſponſable au débiteur; ſi au-contraire, ſans qu'il y ait de ſa faute, le *gage* vient à périr par un cas fortuit, alors le créancier conſerve ſon droit qui ſe tranſporte ſeulement ſur les autres biens du débiteur, ſans pouvoir exiger que ce débiteur lui remette en *gage* une autre choſe à la place de celle qui s'eſt perdue, à moins de convention expreſſe entre les parties.

On fait ſur les *gages* une queſtion aſſez importante; on demande ſi le créancier doit acquérir par preſcription la propriété d'un *gage* donné par le débiteur? Je diſtinguerois ici volontiers entre le droit naturel & le droit romain; il ſemble que ſuivant le droit naturel, la faculté de retirer le *gage* en payant, ne doit jamais s'éteindre, s'il n'y a point de clauſe commiſſoire, tacite, ou de rénonciation entre les contractans.

Dans le droit romain, les ſentimens oppoſés ſont ſoutenus de part & d'autres, par des raiſons très-ſpécieuſes, que je ſuis diſpenſé de détailler ici; cependant ceux qui voudront en faire l'examen, peuvent conſulter Cujas, ſur le *digeſt. l. XIII.* Bachovius, *de pignorib. & hypothec. l. V. c. xx.* Vinnius, *ſelect. quæſt. l. II. c. xxvj.* Jacob. Gothofredus *in cod. théod.* Joh. Voet, *in tit. digeſt. de pignoribus.* Thomaſius,

diſſert. de pignorib. & Tollieu, *diſſert. de luitione pignorat.* Ultraj. 1706.

Peut-être enfin qu'après avoir tout lû, on conclura que les anciens juriſconſultes n'ont jamais eu des idées bien nettes & bien liées ſur cette matiere; ou ſi l'on veut que les fragmens qui nous reſtent de leurs écrits ſur ce ſujet, ne ſont ni moins obſcurs, ni moins imparfaits que ſur tant d'autres. (*D. J.*)

GAGEURE, ſ. f. (*Droit naturel.*) ſorte de contrat haſardeux, par lequel deux perſonnes, dont l'une affirme, & l'autre nie un événement ou un fait ſur lequel aucune d'elles n'a de connoiſſance ſuffiſante, ou ſur lequel même l'une d'elles déclare en être parfaitement inſtruite, dépoſent ou promettent de part & d'autre une certaine ſomme, que doit gagner la perſonne dont l'aſſertion ſe trouvera conforme à la vérité.

J'ai dit que la *gageure* eſt un contrat haſardeux; parce que dans cette ſtipulation réciproque & conditionnelle, il y entre du haſard, puiſqu'il ne dépend pas des parieurs de faire enſorte que l'événement ou la choſe ſur laquelle ils ont gagé, exiſte ou n'exiſte pas.

Lorſque l'on parie ſur un événement déja paſſé, la *gageure* n'en eſt pas moins bonne, quand même l'un des contractans ſauroit certainement la vérité; en effet, quiconque ſe détermine volontairement à parier contre quelqu'un, ſans rechercher ſi ce quelqu'un eſt aſſuré ou non de ce qu'il ſoutient, eſt cenſé vouloir bien courir riſque de ſon argent contre une perſonne qui peut jouer à jeu ſûr; & lorſque ce cas arrive, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même s'il s'abuſe. A plus forte raiſon la *gageure* eſt-elle bonne, lorſque l'un des gageurs déclare qu'il eſt parfaitement inſormé de ce dont il s'agit, & avertit la perſonne qui eſt d'un avis oppoſé, de ne point s'engager dans un pari téméraire.

Autre choſe eſt néanmoins, ſi avant que de parier ſur un fait ou un événement inconnu, l'un demande expreſſément à l'autre ce qu'il en ſait: car en ce cas là, ſi la perſonne queſtionnée fait ſemblant d'ignorer ce dont elle eſt inſtruite pour obliger l'autre à gager, il y a de la mauvaiſe foi de ſa part, & par conſéquent la *gageure* eſt nulle.

Celle de Samſon contre les Philiſtins, pour l'explication de ſon énigme, devenoit nulle de droit par une autre raiſon, ſavoir, parce que l'énigme par lui propoſée, n'étoit pas dans les regles, & pouvoit s'expliquer de pluſieurs façons différentes, qui n'auroient pas été la ſienne, & qui auroient peut-être mieux valu. On ſent bien que les jeux de mots & d'eſprits ne ſont pas plus licites dans les *gageures* que dans les autres engagemens de la ſociété.

En général, c'eſt dans la droite raiſon, & dans l'application des principes de la nature des contrats, qu'il faut puiſer ſes jugemens ſur la validité ou non-validité des *gageures*: car d'un côté, le droit civil eſt très-concis ſur ce ſujet, & ne fournit aucunes lumieres; de l'autre, les uſages des divers états de l'Europe à cet égard, ne s'accordent point enſemble.

Il n'y a je penſe que deux ſeules lois dans le digeſte ſur les *gageures*; la premiere, *de Aleatoribus*, dit que ſuivant la loi *Titia* & la loi *Cornelia*, il étoit défendu à Rome de gager pour le ſuccès que des joueurs auroient à des jeux illicites; mais que les *gageures* étoient permiſes dans les jeux où il s'agiſſoit de faire paroître la force & le courage: or, par ordre du ſénat, tous les jeux étoient illicites, excepté ceux d'adreſſe ou de force du corps.

La ſeconde loi romaine connue, eſt la loi 17. *de præſ. verb.* qui nous apprend de quelle maniere ſe faiſoient les *gageures* chez les Romains. Si quelqu'un, dit cette loi, à cauſe d'une *gageure* (*Sponſionis cauſâ*), a reçu un anneau, & ne l'a pas rendu à celui qui a gagné, ce dernier a une action contre lui. Les Romains avoient coutume de dépoſer entre les mains d'un tiers, les anneaux qu'ils portoient au doigt; ce dépôt tenoit lieu de ſtipulation, & rendoit la *gageure* obligatoire; c'eſt pour cette raiſon que parmi les juriſconſultes, le mot de *conſignation* & de *gageure*, ſe prennent indifféremment l'un pour l'autre, & vraiſemblablement *gageure* vient de gage; il eſt encore arrivé de là dans le droit civil, que les *gageures* ne ſont point réputées des conventions ſérieuſes, ſi le gage n'a été dépoſé.

En effet, le petit recueil de déciſions que l'on a ſur ce ſujet, dans nos parlemens qui ſuivent le droit romain, n'ont confirmé les *gageures* que dans le cas de conſignation, juſques-là même qu'on a jugé au parlement de Bourgogne, qu'il ne ſuffiſoit pas en fait de *gageure*, que la convention fût rédigée par devant notaire, pour rendre le pari valable.

Mais lorſqu'il s'agit de l'adreſſe & de la force du corps, la *gageure* eſt déclarée obligatoire, quoique le prix n'ait pas été dépoſé, parce que le prix de la *gageure* eſt proprement la récompenſe de l'adreſſe & du péril; ainſi la *gageure* que fit M. de Saillant, avec M. le Duc, auroit été décidée très-obligatoire, quand même le prix de cette *gageure* n'auroit pas été conſigné, M. de Saillant paria dix mille écus contre M. le Duc, qu'il iroit & reviendroit deux fois à cheval, avec des relais placés d'eſpace en eſpace, dans ſix heures de tems, de la porte Saint-Denis à Chantilly; il termina ſes quatres courſes quinze minutes avant les ſix heures écoulées, & mourut malheureuſement de cet effort au bout de quelques mois. Il faut dire la même choſe (car c'eſt le même cas), de la *gageure* de mille louis que le lord Powerſcourt fit il y a vingt ans, de ſe rendre à cheval, avec des relais, de Fontainebleau à Paris en moins de deux heures; il gagna ſa *gageure* d'un bon quart-d'heure, & ſans ſe fatiguer.

Quelques états de l'Europe ont abſolument prohibé pluſieurs eſpeces de *gageures*, dont quelques-unes paroiſſent indifférentes en d'autres lieux: à Rome, par exemple, il eſt défendu par des bulles, de faire des *gageures* ſur l'exaltation des papes, & ſur la promotion des cardinaux: à Veniſe, il eſt défendu de gager ſur le choix des perſonnes qu'on doit élever à des charges publiques: à Gènes cette défenſe a lieu ſur le ſuccès des expéditions militaires de l'état, ſur les mariages à contracter, & ſur le départ ou l'arrivée des vaiſſeaux: mais en Angleterre, où l'on ne connoît point ces petites entraves de la politique italienne, en Angleterre, où le gouvernement eſt libre, on y fait ſans ceſſe des *gageures* ſur toutes ſortes d'évenemens contingens, & la loi ne défend que celles qui ſont deshonnêtes & illicites par elles-mêmes. (*D. J.*)

GANTERIE, ſ. f. (*Art méch.*) ſous le nom de *ganterie*, l'on entend l'art de fabriquer toute ſorte de gants, eſpece de vêtement de main deſtiné principalement à la défendre du froid pendant l'hiver, & du hâle pendant l'été. Ce mot vient, ſelon quelques-uns, de *vagina*, &, ſelon d'autres, de *wante*, mot flamand, ou ancien allemand, qui veut dire la même choſe. Du Cange le dérive de *wantus*, *wanto*, & *gwantum*, mot tiré de la baſſe latinité.

L'uſage des gants ſemble être fort ancien; les premiers qui ont paru, s'appelloient *chiroteques*. On en fit dont ſe ſervirent les payſans pour ſe garantir des piquures d'épines lorſqu'ils les coupoient; enſuite on en fit uſage pendant l'hiver pour ſe garantir du froid; enfin, ils ſe ſont ſi fort multipliés, qu'on en porte maintenant par-tout, non-ſeulement pendant l'hiver, mais même pendant l'été; on en fait encore uſage dans toutes les cérémonies, ſoit de mariages, baptêmes, *&c.* Nous diviſerons la *gantérie* en deux

parties ; l'une eſt la connoiſſance des peaux propres aux gants, & l'autre eſt la maniere de les tailler pour en faire des gants ou mitaines de toute eſpece, tant pour hommes que pour femmes.

Des peaux propres aux gants. Les peaux que l'on emploie pour les gants, ſont celles de chamois, de bufle, d'élan, de bouc, de chevre, de chevreau, de cerf, de dain, de mouton, de brebis, d'agneau, & autres animaux, ainſi que de canepin, pellicule très-mince que l'on leve de deſſus les peaux pour en faire des gants les plus minces, & dont la paire peut être contenue dans une coque de noix. On emploie quelquefois, mais fort rarement celles de caſtor, quoique les marchands aſſurent que tels & tels gants en ſont faits. Cette peau eſt fort peu propre aux gants, étant trop dure & trop peu liante ; on la reſerve plutôt pour les fourrures, chapeaux, *&c.* Toutes ces peaux ſont paſſées en huile & préparées par les Chamoiſeurs & Mégiſſiers, qui les fourniſſent aux Gantiers toutes préparées ; qu'ils font teindre enſuite par les Teinturiers, ſelon les couleurs qu'ils jugent à-propos de leur donner. On peut voir cette partie détaillée fort au long dans l'art de la Mégiſſerie, où l'on diſtingue toutes les manieres de préparer les peaux ſelon leurs eſpeces & leurs qualités. On fait auſſi les gants au métier ou à l'éguille en ſoie, fil, & coton, ou bien encore en taffetas, ſatin, velours, & autres étoffes ; mais les premiers regardent plus particulierement les Bonnetiers, & les ſeconds les marchands de modes.

Des gants. Les gants ſe diviſent en deux ſortes : les uns qu'on appelle *gants* proprement dits, & les autres *mitaines ;* les premiers ſont auſſi de deux eſpeces : les uns pour hommes ſont les plus courts, & enveloppent les quatre doigts de la main & le pouce, chacun ſéparément, le métacarpe ou la paume & le carpe ou le poignet juſqu'au-deſſus ſeulement ; les autres pour femmes ſont les plus longs, étant accoutumés à avoir les bras découverts ; ils enveloppent comme les précédens non-ſeulement les quatre doigts de la main & le pouce chacun ſéparément, quelquefois ouverts, & quelquefois fermés, le métacarpe & le carpe, mais même auſſi l'avant-bras en entier juſqu'au coude. Les mitaines ſont auſſi des eſpeces de gants faits comme les précédens, mais dont les quatre doigts de la main ſont enſemble & le pouce ſéparément ; il en eſt de fermées & d'ouvertes ; les unes ſervent aux payſans pour les garantir des piquures d'épines lorſqu'ils les coupent, & aux enfans pour leur tenir les mains plus chaudement, & les autres ſervent à preſque toutes les femmes, lorſqu'elles vont en ville, en viſite, ou en cérémonie, plus ſouvent par coutume que par beſoin.

De la maniere de faire les gants. Les gants ſont compoſés chacun de quatre ſortes de pieces principales : la premiere eſt l'étavillon, (on appelle ainſi toute eſpece de peau taillée ou non taillée, diſpoſée pour faire un gant) ; la deuxieme, qui eſt le pouce, eſt un petit morceau de peau préparé pour faire le pouce ; la troiſieme, ſont les fourchettes ; ce ſont auſſi des petits morceaux de peaux à deux branches qui ſe placent entre les doigts pour leur donner l'agilité néceſſaire ; la quatrieme, ſont les quarreaux. Ce ſont de très petits morceaux de peau plutôt loſanges que quarrés, qui ſe placent dans les angles intérieurs des fourchettes pour les empêcher de ſe déchirer, & en même tems contribuer avec elles à l'agilité des doigts.

Avant que de tailler les gants, il faut d'abord en préparer les peaux ; pour cet effet on commence par les parer & en ſupprimer le pelun ; ſi elles ſont trop épaiſſes, ou plus d'un côté que de l'autre, il faut les effleurer, c'eſt-à-dire en ôter la fleur ; ce qui ſe fait en levant d'abord du côté de la tête une liſiere de cette fleur, qu'on appelle auſſi *canepin*, & avec l'ongle on enleve cette petite peau peu-à-peu ; ce qui les rend alors beaucoup plus maniables & plus faciles à s'étendre. Ceci fait, après les avoir bien broſſées & nettoyées, on les humecte très-légerement du côté de la fleur avec une éponge imbibée dans de l'eau fraîche, & on les applique les unes ſur les autres, chair ſur chair, & fleur ſur fleur ; on les met enſuite en paquet juſqu'à ce qu'elles ayent pris une humidité bien égale, & on les tire enſuite l'une après l'autre ſur un paliſſon, *figure 12. Planche V.* en longueur, en largeur, & en tout ſens ; les maniant ainſi tant qu'elles peuvent s'étendre ; enſuite on les dépece, & on les coupe pour en faire des étavillons, pouces, fourchettes, *&c.*

Lorſque l'on veut faire un gant, il faut préparer d'abord ſes étavillons, ce qu'on appelle *étavillonner ;* ſi la peau en eſt encore trop forte & trop épaiſſe, on l'amincit en la dolant ; ce qui ſe fait en cette maniere. On applique l'étavillon ſur une table ; on poſe enſuite ſur une de ſes extrémités le marbre à doler, *figure 5. Planche V.* en ſorte que ſon autre extrémité retourne par-deſſus, que l'on tient de la main gauche bien étendue ſur le marbre en appuyant deſſus ; on le dole, c'eſt-à-dire, on l'amincit, & on ôte en même tems toutes les inégalités avec le doloir ou couteau à doler, *figure 6. Planche V.* qu'on a eu grand ſoin auparavant d'éguiſer avec une petite pierre, & enſuite d'ôter le morfil avec l'épluchoir, *figure premiere, Planche V.* qui n'eſt autre choſe qu'un mauvais couteau ; l'on tient pour doler le couteau ſur ſon plat de la main droite, en le faiſant aller & venir ſucceſſivement, juſqu'à ce qu'étant bien dolé partout, la peau en ſoit égale. Ceci fait, un ouvrier l'étend & le tire ſur le paliſſon, *figure 12. Planche V.* ou ſur la table fortement & à pluſieurs repriſes ſur tous ſens pour l'alonger, comme on a fait les peaux, plus ou moins, ſelon ſes différentes épaiſſeurs, & toujours pour l'égaliſer ; enſuite il l'épluche & le déborde, c'eſt-à-dire, en tire les bords & les égaliſe avec l'épluchoir, *figure premiere, Planche V.* le plie en deux pour en faire le deſſus & le deſſous du gant, taille les deux côtés enſemble & les bouts ſelon la largeur & la forme convenables ; enſuite le met en preſſe ſous un mabre de pierre ou de bois à cet effet, *figure 7. & 8. Planche V.* juſqu'à ce qu'un autre ouvrier le reprenne pour le tailler, & on en recommence enſuite un autre de la même maniere.

L'étavillon ainſi préparé, un autre ouvrier entaille les doigts, comme on peut le voir en *ABCD*, *fig. 1.* leur donne leur longueur, les rafile, fait les arrieres fentes *EFG*, enlevure *H*, taille le pouce, *fig. 2.* les pieces de derriere, *fig. 4.* les trois fourchettes, la premiere, *fig. 3.* un peu plus longue que les autres, entre le premier doigt ou maître doigt, appellé *index*, & le deuxieme, le plus long ou du milieu, appellé *medius*, c'eſt à-dire en *E*, *fig. 1. Pl. I.* la deuxieme *fig. b*, moins longue que la précédente, & plus longue que la ſuivante, entre le médius & le troiſieme doigt, appellé *annulaire*, c'eſt-à-dire en *F*, *fig. 1.* & la troiſieme, *fig. 7.* plus courte que les autres, entre le doigt annulaire & le petit doigt, appellé *auriculaire*, c'eſt-à-dire en *G*, *fig. 1.* & à chacune leur quarreau, *fig. 8.* dans l'angle de la premiere fourchette ; le deuxieme, *fig. 9.* dans l'angle de la ſeconde ; & le troiſieme, *fig. 10.* dans l'angle de la derniere, & les ayant mis par paires, il les envoie par douzaines à des ouvriers ou ouvrieres, dont le talent ne conſiſte qu'à les coudre. Ces ouvriers ſe ſervent à cet effet, de fil très-fort, appellé *fil à gant*, ou de ſoie auſſi très-forte.

Les gants couſus, *fig. 11. 12. & 13.* il faut les bien nettoyer & les blanchir avec du blanc d'Eſpagne ; le blanc pris, on les bat & on les broſſe, ſurtout en

tems ſec, juſqu'à ce qu'ils ne jettent plus de pouſſiere: & pour faire prendre le blanc, il faut les mettre en gomme, ce qui ſe fait en appliquant deſſus une éponge très-fine, trempée dans de la gomme adragante très-légere, diſſoute dans de l'eau claire, & paſſée à-travers une linge fin & ſerré, & enſuite fouettée. On les fait ſécher à meſure ſur un cordeau tendu; à demi-ſecs, il faut les plier, dreſſer & renformer, ce qui ſe fait en cette maniere. On place d'abord les extrémités *AA* des deux renformoirs, *fig. 9. Pl. V.* dans le gant que l'on veut renformer; on place enſuite la demoiſelle, *fig. 10.* entre les deux, en les ſerrant par l'autre bout à différentes repriſes, pour élargir l'entrée du gant. Ceci fait, on enfonce le bout *A* d'un des renformoirs dans chacun des doigts du gant pour l'élargir, l'étendre & l'amollir; ainſi renformés, on les remet ſur le cordeau pour achever de ſe ſécher, & on les met enſuite en magaſin: il faut avoir grand ſoin de tems en tems, de les renformer de nouveau, ce qu'on appelle alors *remanier*, ſans quoi ils ſe gâteroient.

Ce que nous venons de dire des gants, peut s'appliquer à toutes les eſpeces de gants, ainſi qu'à toutes ſortes de mitaines.

Des gants ſelon leur eſpece. Tous les gants ſont appellés *gants ſur poil*, *ſur chair* ou *retournés*; *gants effleurés* & *non effleurés*; *gants retrouſſés* ou *à l'angloiſe*; *gants de fauconniers*; *gants ſimples* & *brodés*; *gants fournis*, *fourrés* & *demi-fourrés*; *gants bourrés*; *gants glacés*, *parfumés*, &c.

Les gants ſur poil ſont ceux dont le côté du poil de l'animal eſt placé extérieurement, & le côté de la chair intérieurement.

Les gants ſur chair ou retournés, parce qu'ils ſont en contre-ſens des précédens, ſont ceux dont le côté de la chair de l'animal ſe trouve extérieurement, & le côté du poil intérieurement.

Les gants effleurés ſont des gants ſur poil, mais dont on a ôté la fleur. Il faut ſavoir que le côté du poil de l'animal porte toujours avec ſoi une ſurface luiſante & deliée, qu'on appelle *la fleur*, que n'a point le côté de la chair. Cette fleur, roide par elle-même, retient les peaux & les empêche de s'étendre; une fois enlevée, elles n'en ſont pas à la vérité meilleures, mais en récompenſe deviennent beaucoup plus liantes, & s'étendent bien plus facilement.

Les gants non effleurés ſont auſſi des gants ſur poil, dont on n'a point enlevé la fleur.

Les gants retrouſſés ou à l'angloiſe, *fig. 12. & 13.* ſont ceux dont le haut *A*, étant en effet retrouſſé, l'envers qui devient l'endroit, eſt de même couleur & de même façon que le reſte du gant.

Les gants de fauconnier, *fig. 28.* ſont des gants groſſiers, faits de peaux de buffle ou d'élan, couvrant la main & la moitié du bras, pour le garantir de la ſerre de l'oiſeau. Ces ſortes de gants ne ſont plus d'uſage; maintenant on ſe ſert en leur place de gants ordinaires.

Les gants ſimples ſont toutes eſpeces de gants qui n'ont aucune broderie.

Les gants brodés, *fig. 13.* ſont des gants dont le deſſus de la main, vers la jonction des doigts, le pourtour de l'enlevure du pouce *B*, les bords du haut *A*, & preſque toutes les coutures ſont brodées en fil, ſoie, or ou argent, ſelon le goût & la diſtinction de ceux qui les portent, & les cérémonies où ils ſont d'uſage.

Les gants fournis ſont ceux dont on a laiſſé intérieurement la laine ou le poil naturel de l'animal, auſſi ſont-ils plus chauds que les autres.

Les gants fourrés ſont ceux dont l'intérieur eſt garni de fourrures fines ou communes; ils ſont plus gros que les autres, mais auſſi plus chauds.

Les gants demi-fourrés ſont ceux dont l'intérieur eſt garni à demi de fourrures; ils ſont un peu moins gros que les précédens, mais auſſi un peu moins chauds.

Les gants bourrés ſont ceux dont le deſſus de la main & des doigts eſt garni intérieurement à force de chiffons ou de laine, & cela pour garantir la main des coups de fleuret adverſaires, dans les exercices de l'eſcrime.

Les gants glacés ſont ceux qui après avoir été paſſés du côté de la chair, dans un mélange d'huile d'olive & de jaunes d'œufs, arroſés d'eſprit-de-vin & d'eau, ont été foulés pendant environ un quart-d'heure, avec le même mélange ſans eau.

Les gants parfumés ſont ceux qui ont été enfermés quelque tems dans des boîtes remplies des odeurs qu'on veut leur donner.

Des gants & mitaines pour hommes. La *fig. 1. Pl. I.* repréſente un étavillon de gant ſimple, dont le côté *I* fait le dehors de la main, & le côté *K* le dedans; *ABCD* repréſentent les doigts, *A* eſt l'index, *BB* le medius & ſon correſpondant, *CC* l'annulaire & ſon correſpondant; *EFG*, ſont les arrieres fentes, & *H* l'enlevure.

La *fig.* 2. repréſente le morceau de peau diſpoſé pour faire le pouce; *A* eſt le haut du pouce, & *B* le côté qui ſe coud ſur l'enlevure.

La *fig. 3.* repréſente l'enlevure ou la piece qui ſort de l'enlevure *A* de l'étavillon (*fig. 1.*) ce petit morceau s'envoie à la couturiere pour en tailler les quarreaux.

La *fig.* 4. repréſente un morceau de peau en deux pieces *A* & *B*, dont on ſe ſert quelquefois pour doubler le haut du gant *I* & *K*, *fig. 1.*

La *fig. 5.* repréſente la fourchette qui ſe place entre l'index & le medius, dont les bouts ſont à pointe; la *fig. 6.* celle qui ſe place entre le medius & l'annulaire; & la *fig. 7.* celle qui ſe place entre l'annulaire & l'auriculaire.

La *fig. 8.* repréſente le quarreau qui ſe place dans l'angle de la premiere fourchette; la *fig. 9.* celui qui ſe place dans l'angle de la ſeconde; la *fig. 10.* celui qui ſe place dans l'angle de la troiſieme.

La *fig. 11.* repréſente un gant ſimple fait.

La *fig. 12.* repréſente un gant à l'angloiſe ou retrouſſé, fait; *A* eſt la retrouſſure.

La *fig. 13.* repréſente un gant à l'angloiſe, brodé; *AA*, *&c.* ſont les broderies.

La *fig. 14.* repréſente un étavillon de mitaine fermée; *A* eſt le dehors de la main; *B* le dedans; *C* l'enlevure.

La *fig. 15.* repréſente un petit morceau de peau diſpoſé pour faire le pouce; *A* eſt le haut du pouce; & *B* le côté qui ſe coud ſur l'enlevure.

La *fig. 16.* repréſente un morceau de peau en deux pieces *A* & *B*, fait pour doubler le haut de la mitaine *A* & *B*, *fig. 14.*

La *fig. 17.* repréſente la mitaine faite.

La *fig. 18.* repréſente un étavillon de gant de fauconnier, dont le côté *I* fait le dehors de la main, & le côté *K* le dedans. *ABCD* repréſentent les doigts, *A* l'index, *BB* le medius, *CC* l'annulaire, & *DD* l'auriculaire; *EFG* ſont les arrieres fentes; & *H* l'enlevure.

La *fig. 19.* repréſente la peau diſpoſée pour faire le pouce; *A* eſt le haut du pouce; & *B* le côté qui ſe coud ſur l'enlevure.

La *fig. 20.* repréſente la fourchette qui ſe place entre l'index & le medius, dont les bouts ſont à pointe; la *fig. 21.* celle qui ſe place entre le medius & l'annulaire; & la *fig. 22.* celle qui ſe place entre l'annulaire & l'auriculaire.

La *fig. 23.* repréſente le quarreau qui ſe place dans l'angle de la premiere fourchette; la *fig. 24.* celui

qui se place dans l'angle de la deuxième fourchette; & la *fig.* 25. celui qui se place dans l'angle de la derniere fourchette.

Les *fig.* 26. & 27. représentent les deux pieces destinées à doubler le haut du gant.

La *fig.* 28. représente un gant de fauconnier fait.

Des gants & mitaines de femmes. La *fig.* 29. représente un étavillon de gant de femme à doigts ouverts, dont le côté *I* fait le dehors de la main, & le côté *K* le dedans. *ABCD* en sont les doigts; *A* les deux côtés de l'index; *B B* les deux côtés du medius; *CC* les deux côtés de l'annulaire; & *D D* les deux côtés de l'auriculaire; *E F* & *G* en sont les arrieres fentes, & *H* l'enlevure.

La *fig.* 30. représente la peau disposée pour faire le pouce; *A* en est le haut; & *B* le côté qui se coud sur l'enlevure.

La *fig.* 31. représente la fourchette destinée à être placée entre l'index & le medius, dont les bouts sont quarrés; la *fig.* 32. celle destinée à être placée entre le medius & l'annulaire; la *fig.* 33. celle destinée à être placée entre l'annulaire & l'auriculaire.

La *fig.* 34. représente le quarreau fait pour être placé dans l'angle de la premiere fourchette; la *fig.* 35. celui pour être placé dans l'angle de la seconde; la *fig.* 36. celui pour être placé dans l'angle de la troisieme.

La *fig.* 37. représente un gant à doigts ouverts, fait.

La *fig.* 38. représente un gant à doigts fermés, fait, dont les détails ne different en rien de ceux des hommes, que par la grosseur & la longueur.

La *fig.* 39. représente un étavillon de mitaine ouverte; *A B* en est le haut; *A* le dehors de la main, & *B* le dedans; *C* la pointe de la mitaine, & *D* l'enlevure.

La *fig.* 40. représente la doublure de la pointe.

La *fig.* 41. représente le morceau de peau destiné à faire le pouce; *A* en est le haut, & *B* le côté qui se coud sur l'enlevure.

La *fig.* 42. représente une mitaine faite.

La *fig.* 43. représente une mitaine brodée faite.

Des outils. La *fig.* 1. *Pl. V.* représente un épluchoir, couteau fait pour servir à éplucher, déborder, &c. les étavillons; *A* en est la lame, & *B* le manche.

La *fig.* 2. représente une paire de ciseaux faite pour tailler les gants; *A A* en sont les taillans, *B* la charniere, & *CC* les anneaux.

La *fig.* 3. représente une paire de forts ciseaux, faite pour couper ou dépecer les peaux; *A A* en sont les taillans; *B* la charniere; & *CC* les boucles.

La *fig.* 4. représente une paire de forces faites pour dépecer les peaux, espece de ciseaux à deux tranchans *A A*, & à ressort en *B*, que l'on prend à pleine main en *C* pour s'en servir.

La *fig.* 5. représente un marbre à doler, d'environ un pié quarré, poli sur sa surface, sur laquelle on appuie les étavillons pour les doler.

La *fig.* 6. représente un doloir ou couteau à doler, composé d'un fer *A*, très-large & très-taillant en *B*, emmanché en *C*, fait pour doler les étavillons.

La *fig.* 7. représente une presse, piece de bois simple d'environ deux piés de long, faite pour mettre en presse les étavillons.

La *fig.* 8. représente une autre presse de marbre d'environ un pié quarré, avec boucle au milieu en *A*, faite aussi pour mettre en presse les étavillons.

La *fig.* 9. représente deux renformoirs d'environ quinze à dix-huit pouces de longueur chacun, espece de fuseaux de bois de noyer ou de frêne, faits pour renformer les gants, c'est-à-dire les étendre.

La *fig.* 10. représente une demoiselle, morceau de bois aussi de noyer ou de frêne, en forme de cône, d'environ un pié de hauteur, subdivisé de plusieurs especes de boucles *A A*, &c. posées les unes sur les autres, dont le diametre diminue à proportion qu'elles se levent, appuyées toutes sur un plateau *B*; cet instrument sert avec les renformoirs, *fig.* 9. à renformer les gants.

La *fig.* 11. représente une petite demoiselle, faite pour servir à renfermer les gants d'enfant.

La *fig.* 12. représente un palisson, fait pour étendre & alonger les peaux, composé d'un fer *A*, arrondi sur sa partie circulaire, arrêté à l'extrémité d'une plate-forme *B*, antée par l'autre sur une forte piece de bois *C*, servant de pié, & retenue de part & d'autre par des arc-boutans *D D*; on se sert de cet instrument étant assis sur une chaise ou tabouret, ayant les piés appuyés sur la machine, & faisant aller & venir sur le fer *A*, avec ses deux mains, les peaux que l'on étend. *Article de M.* LUCOTTE.

GARDE, *en terme de Fourbisseur*, est l'extrémité de l'épée, qu'on pourroit nommer plus simplement *poignée*, si ce qui l'accompagne ne garantissoit pas effectivement la main de plusieurs coups qu'on n'éviteroit pas dans les occasions. Les *gardes* sont d'or ou d'argent, de cuivre ou d'acier; elles sont composées de la plaque, d'une moulure, d'une bate, d'un œil, d'un corps, d'une branche, & d'un pommeau. *Voyez* tous ces *mots* à leurs articles, quelques-unes d'entr'elles sont encore subdivisées, comme on le verra aussi sous leurs noms.

GARDE SEIGNEURIALE, (*Droit féodal.*) il est vraisemblable qu'elle eut deux origines toutes opposées dans les principes; en effet il y a lieu de croire que quelques seigneurs voyant des enfans nobles abandonnés & incapables de gouverner leur héritage, prirent le soin de leurs personnes & de leurs fiefs par un sentiment de générosité, & par la compassion naturelle que l'on a pour les foibles & les malheureux; mais d'autres seigneurs moins humains & plus intéressés se prévalurent du bas-âge de tels vassaux, & sur le prétexte apparent de leur foiblesse & de leur incapacité, ils se rendirent maîtres de leurs biens, & s'en approprierent les revenus pendant leur minorité. Ainsi des sentimens nobles en infames produisirent le même droit; & ce mot sacré de *garde*, qui ne signifioit que *défense*, *conservation* & *protection*, désigna trop souvent la *rapine*, l'*usurpation* & la *tyrannie*. (*D. J.*)

GÉNETHLIAQUE, POEME, (*Poésie.*) on nomme ainsi, comme on l'a remarqué dans le Dictionnaire, les pieces de vers qu'on fait sur la naissance des rois & des princes, auxquels on promet par une espece de prédiction, toute sorte de bonheur & de prospérités, prédiction que le tems dément presque toujours. Sophocle, loin de s'amuser à des poésies de ce genre également basses & frivoles, finit son Œdipe, ce chef-d'œuvre de l'art, par une réflexion toute opposée à celles des *poëmes généthliaques*. Voici la morale qu'il met dans la bouche du dernier chœur; elle est digne des siecles les plus éclairés & les plus capables de goûter la vérité. « O Thébains, » vous voyez ce roi, cet Œdipe, dont la pénétration développoit les énigmes du sphinx; cet Œdipe, dont la puissance égaloit la sagesse; cet Œdipe, » dont la grandeur n'étoit point établie sur les faveurs de la fortune! vous voyez en quel précipice de maux il est tombé. Apprenez, aveugles » mortels, à ne tourner les yeux que sur les derniers jours de la vie des humains, & à n'appeller » heureux que ceux qui sont arrivés à ce terme fatal ». (*D. J.*)

GÉNETHLIOLOGIE, s. f. (*Astrolog.*) art frivole qui consiste à prédire l'avenir par le moyen des astres en les comparant avec la naissance, ou, selon d'autres, avec la conception des hommes. On fait

que ce terme eſt formé des deux mots grecs γενεθλη, *génération*, *origine*, & λογος, *raiſonnement*, *diſcours*. Voilà comme l'eſprit foible ſe livrant à de vaines ſpéculations, a cru trouver des rapports qui n'ont jamais exiſté dans la nature, & néanmoins cette erreur a ſi long-tems regné ſur la terre, que c'eſt preſque de nos jours ſeulement que l'Europe s'en eſt entierement détrompée. Mais nous expoſons ici les noms des ſciences chimériques, pour être à jamais le triſte témoignage de l'imbécillité & de la longue ſuperſtition des malheureux mortels. (*D. J.*)

GENT, GENTIL, JOLI, GENTILLESSE, (*Gramm.*) le premier mot eſt vieux, & ſignifie propre, net, galamment ajuſté, *decorus* : elle a le cœur noble & *gent*; & on diſoit au féminin, *gente* de corps & d'eſprit. Ce mot étoit expreſſif, & faiſoit bien dans la poéſie champêtre. *Joli* a pris en quelque façon la place de *gentil*, que nous avons perdu. Je dis en quelque façon, parce qu'il ne le remplace pas. Il n'a pas tant d'étendue qu'en avoit *gentil*, qui s'appliquoit aux grandes choſes, auſſi-bien qu'aux petites; car on diſoit autrefois un *gentil* exercice, une *gentille* action pour un noble exercice, une action glorieuſe. Le ſubſtantif *gentilleſſe*, qui s'eſt conſervé, déſigne dans une perſonne un certain agrément qu'on remarque dans la mine, dans les manieres, dans les geſtes, dans le propos, & dans les moindres actions du corps & de l'eſprit. C'eſt un genre d'agrément très-ſéduiſant dans une femme. (*D. J.*)

GEORGIQUE, LA, ſ. f. (*Poéſie didactiq.*) la *georgique* eſt une partie de la ſcience économique de la campagne, traitée d'une maniere agréable, & ornée de toutes les beautés & les graces de la poéſie. Virgile, dit M. Addiſſon, a choiſi les préceptes de cette ſcience les plus utiles, & en même-tems les plus ſuſceptibles d'ornemens. Souvent il fond le précepte dans la deſcription, & il peint par l'action du campagnard ce qu'il a deſſein d'apprendre au lecteur. Il a ſoin d'orner ſon ſujet par des digreſſions agréables & ménagées à propos qui naiſſent naturellement, & qui ont du rapport avec l'objet principal des *géorgiques*. Son ſtyle eſt plus élevé que le langage familier & ordinaire; il abonde en métaphores, en gréciſmes & en circonlocutions, pour rendre ſes vers plus pompeux.

M. Addiſſon conclud ſon eſſai par cette remarque: c'eſt que les *géorgiques* de Virgile ſont le poëme le plus complet, le plus travaillé, & le plus fini de toute l'antiquité. L'Enéide eſt d'un genre plus noble; mais le poëme des *géorgiques* eſt plus parfait dans le ſien. Il y a dans l'Enéide un plus grand nombre de beautés; mais celles des *géorgiques* ſont plus délicates. En un mot, le poëme des *géorgiques* eſt auſſi parfait, que le peut être un poëme compoſé par le plus grand poëte dans la fleur de ſon âge, lorſqu'il a l'invention facile, l'imagination vive, le jugement mûr, & que toutes ſes facultés ſont dans toute leur vigueur & leur maturité. (*D. J.*)

GIRELLE, ſ. f. (*Potier de terre.*) ſignifie en terme de Potier de terre la *tête*, c'eſt-à-dire le haut de l'arbre de la roue, ſur laquelle on place le morceau de terre glaiſe préparé pour en faire un vaiſſeau, ou tel autre ouvrage. *Voyez* POTIER DE TERRE.

GLORIEUX, adj. pris ſubſt. (*Morale.*) c'eſt un caractere triſte; c'eſt le maſque de la grandeur, l'étiquete des hommes nouveaux, la reſſource des hommes dégénérés, & le ſceau de l'incapacité. La ſottiſe en a fait le ſupplément du mérite. On ſuppoſe ſouvent ce caractere où il n'eſt pas. Ceux dans qui il eſt croient preſque toujours le voir dans les autres; & la baſſeſſe qui rampe aux piés de la faveur, diſtingue rarement de l'orgueil qui mépriſe la fierté qui repouſſe le mépris. On confond auſſi quelquefois la timidité avec la hauteur: elles ont en effet dans quelques ſituations les mêmes apparences. Mais l'homme timide qui s'éloigne n'attend qu'un mot honnête pour ſe rapprocher, & le *glorieux* n'eſt occupé qu'à étendre la diſtance qui le ſépare à ſes yeux des autres hommes. Plein de lui-même, il ſe fait valoir par tout ce qui n'eſt pas lui : il n'a point cette dignité naturelle qui vient de l'habitude de commander, & qui n'exclut pas la modeſtie. Il a un air impérieux & contraint, qui prouve qu'il étoit fait pour obéir : le plus ſouvent ſon maintien eſt froid & grave, ſa démarche eſt lente & meſurée, ſes geſtes ſont rares & étudiés, tout ſon extérieur eſt compoſé. Il ſemble que ſon corps ait perdu la faculté de ſe plier. Si vous lui rendez de profonds reſpects, il pourra vous témoigner en particulier qu'il fait quelque cas de vous : mais ſi vous le retrouvez au ſpectacle, ſoyez ſûr qu'il ne vous y verra pas; il ne reconnoît en public que les gens qui peuvent par leur rang flatter ſa vanité : ſa vue eſt trop courte pour diſtinguer les autres. Faire un livre ſelon lui, c'eſt ſe dégrader : il ſeroit tenté de croire que Monteſquieu a dérogé par ſes ouvrages. Il n'eût envié à Turenne que ſa naiſſance : il eût reproché à Fabert ſon origine. Il affecte de prendre la derniere place, pour ſe faire donner la premiere : il prend ſans diſtraction celle d'un homme qui s'eſt levé pour le ſaluer. Il repréſente dans la maiſon d'un autre, il dit de s'aſſeoir à un homme qu'il ne connoît point, perſuadé que s'eſt pour lui qu'il ſe tient debout; c'eſt lui qui diſoit autrefois, *un homme comme moi*; c'eſt lui qui dit encore aux grands, *des gens comme nous*; & à des gens ſimples, qui valent mieux que lui, *vous autres*. Enfin c'eſt lui qui a trouvé l'art de rendre la politeſſe même humiliante. S'il voit jamais cette foible eſquiſſe de ſon caractere, n'eſpérez pas qu'elle le corrige; il a une vanité dont il eſt vain, & diſpenſe volontiers de l'eſtime, pourvu qu'il reçoive des reſpects. Mais il obtient rarement ce qui lui eſt dû, en exigeant toujours plus qu'on ne lui doit. Que cet homme eſt loin de mériter l'éloge que faiſoit Térence de ſes illuſtres amis Lœlius & Scipion! Dans la paix, dit-il, & dans la guerre, dans les affaires publiques & privées ces grands hommes étoient occupés à faire tout le bien qui dépendoit d'eux, & ils n'en étoient pas plus vains. Tel eſt le caractere de la véritable grandeur; pourquoi faut-il qu'il ſoit ſi rare?

GRACES, LES, ſ. f. plur. (*Mythologie.*) déeſſes charmantes du paganiſme, appellées χαριτης par les Grecs, & *Gratiæ* par les Latins.

Dans le grand nombre de divinités, dont les poëtes embellirent le monde, ils n'en imaginerent jamais de plus aimables que les *Graces*, filles de Bacchus & de Vénus, c'eſt-à-dire d'un dieu qui diſpenſe la joie aux hommes, & d'une déeſſe qu'on a toujours regardée comme l'ame de l'univers. Si tous les poëtes ne tombent pas d'accord que les *Graces* ſoient filles de Vénus, au-moins ils reconnoiſſent tous qu'elles étoient ſes compagnes inſéparables, & qu'elles compoſoient la partie la plus brillante de ſa cour.

Anacréon, qui a ſi bien connu les divinités dont nous parlons & qui les avoit comme faites à ſon badinage, ne manque preſque jamais de réunir les *Graces* aux Amours. Parle-t-il du fils de Cythere, il le couronne de roſes lorſqu'il danſe avec les *Graces*. Preſſe-t-il un excellent artiſte de lui graver une coupe d'argent, il lui recommande d'y repréſenter à l'ombre d'une vigne les Amours déſarmés, & les *Graces* riantes.

Les poëtes latins tiennent le même langage. Horace, dans cette ſtance heureuſe de ſon ode à Vénus, où il a l'art de renfermer en trois vers toutes les divinités du cortege de la déeſſe de Paphos, place les *Graces* immédiatement après Cupidon. Que le folâtre Amour, dit-il à la déeſſe, ſoit à côté de

vous ; que les *Graces* y paroiſſent dans leur air négligé ; que les Nymphes & Mercure s'empreſſent de les ſuivre ; enfin que la jeuneſſe vous y accompagne avec cet enjouement que vous ſeule ſavez lui inſpirer.

Fervidus tecum puer, & ſolutis
Gratiæ *Zonis properentque Nymphæ,*
Et parùm comis ſine te juventas,
Mercuriuſque.

La plûpart des mythologiſtes fixent à trois le nombre des *Graces*, qu'ils nomment *Eglé*, *Thalie* & *Euphroſine ;* mais quant à leurs ſymboles & à leurs attributs, on conçoit bien que l'imagination dut les varier infiniment, ſuivant les tems & les lieux.

On repréſenta d'abord ces déeſſes ſous des figures humaines, habillées d'une gaze fine & légere, ſans agraffes, ſans ceinture, & laiſſant flotter négligemment leurs voiles au gré des vents. Bientôt après on les repréſenta toutes nues, & cette coutume avoit déja prévalu du tems de Pauſanias, qui reconnoît ne pouvoir fixer l'époque où l'on ceſſa de leur ôter la gaze. On les trouve aujourd'hui de l'une & de l'autre maniere dans les monumens qui nous reſtent de ces déeſſes ; mais on les trouve le plus ſouvent repréſentées au naturel; elles ſe tiennent embraſſées, & ſont toutes nues dans les portraits que Spanheim nous en a donné d'après les médailles qui ſont conformes aux tableaux qu'en ont fait les Poëtes. Horace dit, *l. IV. ode vij.*

Gratia *cum Nymphis, geminiſque ſororibus audet*
Ducere nuda *choros.*

« Les *Graces* toutes nues forment déja leurs danſes avec les Nymphes ».

L'épithete de *belle-tête* leur eſt aſſignée dans l'hymne attribuée à Homere, qui ajoute qu'elles ſe tiennent par la main, & danſent enſemble avec les Heures, l'Harmonie, Hébé & Vénus, déeſſes de la joie & du plaiſir, & c'eſt pour cela qu'elles ſont appellées *ridentes*, les *déeſſes riantes.*

On diſoit généralement que les *Graces* étoient filles & vierges ; peut-être parce qu'on penſoit qu'il étoit difficile que les attraits puſſent ſubſiſter dans le trouble d'une paſſion, ou parmi les ſoins d'une famille. Cependant, contre l'opinion commune, Homere marie deux *Graces ;* & ce qu'il y a d'étonnant, il les partage aſſez mal en maris ; car il donne à l'une pour époux un dieu qui dort toujours, le dieu du ſommeil ; & à l'autre, à la charmante Charis, il lui fait épouſer ce dieu que Jupiter précipita du ſacré parvis de Lemnos, & qui reſta toujours boiteux de cette terrible chûte.

Nous liſons dans Pauſanias qu'on voyoit à Elis les ſtatues des trois *Graces*, où elles étoient repréſentées de telle ſorte que l'une tenoit à la main une roſe, l'autre une branche de myrthe, & la troiſieme un dez à jouer, ſymboles dont cet auteur donne lui-même l'explication ſuivante ; c'eſt que le myrthe & la roſe ſont particulierement conſacrés à Vénus & aux *Graces*, & le dez déſigne le penchant naturel que la jeuneſſe, l'âge des agrémens, a pour les jeux, les plaiſirs & les ris.

Elles ſe tenoient, dit Horace, inſéparablement par la main ſans ſe quitter :

Segneſque nodum ſolvere gratiæ.

Pourquoi ? parce que les qualités aimables ſont un des plus forts liens de la ſociété.

Elles laiſſoient flotter leurs voiles au gré des zéphirs, pour exprimer qu'il eſt une ſorte de négligé qui vaut mieux que toutes les parures ; ou, ſi l'on veut, que dans les beaux arts & dans les ouvrages d'eſprit, il y a des négligences heureuſes préférables à l'exactitude du travail.

Il n'étoit pas poſſible que des divinités de cet ordre manquaſſent d'autels & de temples. On prétend que ce fut Ethéocle qui leur en éleva le premier, & qui régla ce qui concernoit leur culte. Il étoit roi d'Orchomene, la plus jolie ville de la Béotie. On y voyoit une fontaine que ſon eau pure & ſalutaire rendoit célébre par-tout le monde. Près de-là couloit le fleuve Céphyſe, qui par la beauté de ſon canal & de ſes bords ne contribuoit pas peu à embellir un ſi charmant ſéjour. On aſſure que les *graces* s'y plaiſoient plus qu'en aucun autre lieu de la terre. De-là vient que les anciens poëtes les appellent *déeſſes de Céphyſe* & *déeſſes d'Orchomene.*

Cependant toute la Grece ne convenoit pas qu'Etéocle eût été le premier à leur rendre les honneurs divins. Les Lacédémoniens en attribuoient la gloire à Lacédémon leur quatrieme roi. Ils prétendoient qu'il avoit bâti un temple aux *graces* dans le territoire de Sparte, ſur les bords du fleuve Tiaſe, & que ce temple étoit le plus ancien de tous ceux où elles recevoient des offrandes. Quoi qu'il en ſoit, elles avoient encore des temples à Elis, à Delphes, à Pergée, à Périnthe, à Byzance.

Non-ſeulement elles avoient des temples particuliers, elles en avoient de communs avec d'autres divinités. Ordinairement ceux qui étoient conſacrés à l'amour, l'étoient *aux graces.* On avoit auſſi coutume de leur donner place dans les temples de Mercure, parce qu'on étoit perſuadé que le dieu de l'éloquence ne pouvoit ſe paſſer de leur ſecours ; mais ſur-tout les muſes & les *graces* n'avoient d'ordinaire qu'un même temple. Héſiode, après avoir dit que les muſes ont établi leur ſéjour ſur l'Hélicon, ajoute que les *graces* habitent près d'elles. Pindare confond leurs juriſdictions ; &, par une de ces expreſſions hardies qui lui ſont familieres, il appelle la poéſie le délicieux jardin des *graces.*

On célébroit pluſieurs fêtes en leur honneur dans le cours de l'année ; mais le printems leur étoit principalement conſacré. C'étoit proprement la ſaiſon des *graces.* Voyez, dit Anacréon, comme au retour des zéphirs, les *graces* ſont parées de roſes.

Horace ne peint jamais la nature qui ſe renouvelle, ſans négliger de faire entrer les *graces* dans cette peinture. Après avoir dit en commençant une de ſes odes, que par une agréable révolution, les frimats font place aux beaux jours ; il ajoute auſſi-tôt qu'on voit déjà Vénus, les *graces* & les nymphes recommencer leurs danſes.

Jam cytherea choros ducit Venus,
Junctæque nymphis Gratiæ *decentes*
Alterno terram quatiunt pede.

Les perſonnes de bon air n'oublioient point de fêter les muſes & les *graces* dans leurs repas agréables. On honoroit les unes & les autres le verre à la main, avec cette différence, que pour s'attirer la faveur des muſes on buvoit neuf coups, au-lieu que ceux qui vouloient ſe concilier les *graces*, n'en buvoient que trois.

Enfin les anciens aimoient à marquer leur zele pour leurs dieux par divers monumens qu'ils élevoient à leur gloire, par des tableaux, par des ſtatues, par des inſcriptions, par des médailles. Or toute la Grece étoit pleine de ſemblables monumens conſacrés aux *graces.* On voyoit dans la plûpart des villes leurs figures faites par les plus grands maîtres. Il y avoit à Pergame un tableau de ces déeſſes peint par Pythagore de Paros, & un autre à Smyrne qui étoit de la main d'Apelle ; Socrate avoit taillé leur ſtatue en marbre, & Bupalus en or. Pauſanias cite pluſieurs ouvrages de ce genre, également recom-

mandables par la beauté du travail & de la matiere.

Elles étoient auſſi repréſentées ſur un grand nombre de médailles dont quelques-unes nous ſont parvenues. Telle eſt une médaille grecque d'Antonin le débonnaire, frappée par les Périnthiens; une de Septime Severe, par les habitans de Perge en Pamphilie; une autre d'Alexandre Severe, par la colonie Flavienne dans la Thrace; & enfin une de Valérien, pere de Gallien, par les Bizantins.

C'eſt d'après ces anciens modeles qu'on frappa dans le xjv. ſiecle l'ingénieuſe médaille de Jeanne de Navarre, où l'on repréſenta d'une part cette princeſſe, & au revers les trois *graces* avec la légende: *ou quatre, ou une.* Penſée qui a beaucoup de rapport à celle qui ſe trouve dans cette jolie épigramme de l'anthologie, *l. VII.* faite ſur une jeune perſonne nommée *Dercyle*, qui réuniſſoit en elle tous les agrémens de la figure, des manieres & de l'eſprit :

Τέσσαρες αὶ Χαριτες, Παφίσι δύο, καὶ δέκα Μωυσαί,
Δέρκυλις ἐν πάσαις Μούσα, Χάρις, Παφίη.

« Il y a quatre *graces*, deux Vénus & dix muſes; » Dercyle eſt une muſe, une *grace*, une Vénus ».

La principale raiſon peut-être qui portoit les anciens à faire leur cour aux *graces*, c'eſt qu'elles étoient des divinités bienfaiſantes, dont le pouvoir s'étendoit à toutes les douceurs de la vie. Elles diſpenſoient la gaieté, l'égalité de l'humeur, les qualités liantes, la libéralité, l'éloquence, & ce charme ſingulier qui quelquefois tient lieu de mérite.

Mais la plus belle de toutes les prérogatives des *graces*, c'eſt qu'elles préſidoient aux bienfaits & à la reconnoiſſance.

Les Athéniens ayant ſecouru les habitans de la Cherſoneſe dans un beſoin preſſant, ceux-ci pour éterniſer le ſouvenir d'un tel ſervice, éleverent un autel avec cette inſcription: « autel conſacré à celle » des *graces* qui préſide à la reconnoiſſance ».

En un mot, c'étoit des *graces* que les autres divinités empruntoient tous leurs charmes. Elles étoient la ſource de tout ce qu'il y a de riant dans le monde; elles donnoient aux lieux, aux perſonnes, aux ouvrages, à chaque choſe en ſon genre, ce dernier agrément qui embellit les autres perfections, & qui en eſt comme la fleur.

On ne pouvoit tenir que d'elles ſeules ce don, ſans lequel les autres ſont inutiles; je veux dire le don de plaire. Auſſi parmi tant de déeſſes du paganiſme, il n'y en avoit point qui euſſent un plus grand nombre d'adorateurs. Tous les états de l'un & de l'autre ſexe, toutes les profeſſions, tous les âges, leur adreſſoit des vœux, & leur préſentoient de l'encens. Chaque ſcience & chaque art avoient en particulier ſa divinité tutélaire; mais tous les arts & toutes les ſciences reconnoiſſoient l'empire des *graces*. Les orateurs, les hiſtoriens, les peintres, les ſtatuaires, les muſiciens, & généralement tous ceux qui cherchoient à mériter l'approbation publique, ne ſe promettoient un heureux ſuccès, qu'autant qu'ils pouvoient ſe les rendre favorables.

Les plus grands poëtes chanterent des hymnes à leur honneur; Anacréon & Sapho, Bion & Moſchus ſi tendres & ſi fleuris, les invoquerent toujours; & Pindare conſacra la derniere de ſes Olympiques à leur gloire. Cette ode eſt un ſi bel éloge des *graces*, qu'on peut dire qu'elles y ont elles-mêmes travaillé.

Un des aimables poëtes de nos jours, qui a quitté la lyre pour le chapeau de cardinal, & qui vraiſſemblablement ne la reprendra jamais, aujourd'hui qu'il eſt archevêque, a courtiſé les *graces* dans les tems heureux de ſon indépendance, & leur a adreſſé une épître délicate qu'Anacréon ne déſavoueroit pas. J'en vais citer quelques morceaux qui doivent plaire à tout le monde.

O vous qui parez tous les âges,
Tous les talens, tous les eſprits . . . .
Vous que les plaiſirs & les ris
Suivent en ſecret chez les ſages,
Graces, *c'eſt à vous que j'écris.*
Compagnes de l'aimable enfance,
Vous préſidez à tous ſes jeux,
Et de cet âge trop heureux
Vous faites aimer l'ignorance;
L'amour, le plaiſir, la beauté,
Ces trois enfans de la jeuneſſe,
N'ont qu'un empire limité,
Si vous ne les ſuivez ſans ceſſe.
L'amour à-travers ſon bandeau
Voit tous les défauts qu'il nous cache;
Rien à ſes yeux n'eſt toujours beau;
Et quand de vos bras il s'arrache,
Pour chercher un objet nouveau,
Vos mains rallument ſon flambeau,
Et ſerrent le nœud qui l'attache
Juſque ſur le bord du tombeau.
. . . . . .
Junon après mille diſgraces,
Après mille tranſports jaloux,
Enchaine ſon volage époux,
Avec la ceinture des graces.
. . . . . .
Jadis le vieux Anacréon
Orna ſa brillante vieilleſſe
Des graces *que dans ſa jeuneſſe*
Chantoit l'amante de Phaon.
. . . . . .
La mort de l'ombre de ſes aîles
N'a point encore enveloppé
Leurs chanſonnettes immortelles,
Dont l'univers eſt occupé.
. . . . . .
Les graces *ſeules embelliſſent*
Nos eſprits, ainſi que nos corps;
Et nos talens ſont des reſſorts,
Que leurs mains légeres poliſſent.
Les graces *entourent de fleurs*
Le ſage compas d'Uranie;
Donnent le charme des couleurs
Au pinceau brillant du génie;
Enſeignent la route des cœurs
A la touchante mélodie;
Et prêtent des charmes aux pleurs
Que fait verſer la tragédie.
Malheur à tout eſprit groſſier,
Qui les mépriſe ou les ignore;
Le cœur qui les ſent, les adore,
Et peut ſeul les apprécier.

(*D. J.*)

GRATTER, v. act. *en terme de Fourbiſſeur*, c'eſt adoucir des morceaux de relief qu'on apprête pour les dorer, ou pour les argenter.

GRATTOIR, ſ. m. *en terme de Fourbiſſeur*, eſt un outil de fer recourbé & preſque tranchant, dont on ſe ſert pour *gratter* les pieces de relief avant de les dorer ou de les argenter. *Voyez* GRATTER. *Voyez les Planches du Fourbiſſeur.*

GRAVE, adj. (*Morale.*) *voyez* GRAVITÉ. Un homme *grave* n'eſt pas celui qui ne rit jamais, mais celui qui ne choque point en diſant, les bienſéances de ſon état, de ſon âge & de ſon caractere: l'homme qui dit conſtamment la vérité par haine du menſonge, un écrivain qui s'appuie toujours ſur la raiſon, un prêtre ou un magiſtrat attachés aux devoirs auſteres de leur profeſſion, un citoyen obſcur, mais dont les mœurs ſont pures & ſagement réglées, ſont des perſonnages *graves*. Si leur conduite eſt éclairée & leurs diſcours judicieux, leur témoignage & leur exemple auront toujours du poids.

l'homme

L'homme ſérieux eſt différent de l'homme *grave* ; témoin dom Guichotte, qui médite & raiſonne gravement ſes folles entrepriſes & ſes aventures périlleuſes ; témoins les fanatiques, qui font très-ſérieuſement des extravagances. Un prédicateur qui annonce des vérités terribles ſous des images ridicules, ou qui explique des myſteres par des comparaiſons impertinentes n'eſt qu'un bouffon ſérieux. Un miniſtre, un général d'armée qui prodiguent leurs ſecrets, ou qui placent leur confiance inconſidérément, ſont des hommes frivoles.

GRAVITÉ, ſ. f. (*Morale.*) la gravité, *morum gravitas*, eſt ce ton ſérieux que l'homme accoutumé à ſe reſpecter lui-même & à apprécier la dignité, non de ſa perſonne, mais de ſon être, répand ſur ſes actions, ſur ſes diſcours & ſur ſon maintien. Elle eſt dans les mœurs, ce qu'eſt la baſſe fondamentale dans la muſique, le ſoutien de l'harmonie. Inſéparable de la vertu ; dans les camps, elle eſt l'effet de l'honneur éprouvé ; au barreau, l'effet de l'intégrité ; dans les temples, l'effet de la piété. Sur le viſage de la beauté, elle annonce la pudeur ou l'innocence, & ſur le front des gens en place, l'incorruptibilité. La *gravité* ſert de rempart à l'honnêteté publique. Auſſi le vice commence par déconcerter celle-là, afin de renverſer plus ſûrement celle-ci. Tout ce que le libertinage d'un ſexe met en œuvre pour ſéduire la chaſteté de l'autre, un prince l'employera pour corrompre la probité de ſon peuple. S'il ôte aux affaires & aux mœurs le ſérieux qui les décore, dès-lors toutes les vertus perdront leur ſauve-garde, & la *gravité* ne ſemblera qu'un maſque qui rendra ridicule un homme déja difforme. Un roi qui prend le ton railleur dans les traités publics, péche contre la *gravité*, comme un prêtre qui plaiſanteroit ſur la religion ; & quiconque offenſe la *gravité*, bleſſe en même tems les mœurs, ſe manque à lui-même & à la ſociété. Un peuple véritablement grave, quoique peu nombreux, ou fort ignorant, ne paroîtra ridicule qu'aux yeux d'un peuple frivole, & celui-ci ne ſera jamais vertueux. Les deſcendans de ces ſénateurs romains que les Gaulois prirent à la barbe, devoient un jour ſubjuguer les Gaules.

La *gravité* eſt oppoſée à la *frivolité*, & non à la gaieté. La *gravité* ne ſied point aux grands déshonorés par eux-mêmes, mais elle peut convenir à l'homme du bas peuple qui ne ſe reproche rien. Auſſi remarquera-t-on que les railleurs & les plaiſans de profeſſion, plutôt que de caractere, ſont ordinairement des fripons ou des libertins. La *gravité* eſt un ridicule dans les enfans, dans les ſots, & dans les perſonnes avilies par des métiers infames. Le contraſte du maintien avec l'âge, le caractere, la conduite & la profeſſion excite alors le mépris. Lorſque la *gravité* ſemble demander du reſpect pour des objets qui ne méritent par eux-mêmes aucune ſorte d'eſtime, elle inſpire une indignation mêlée d'une pitié dédaigneuſe ; mais elle peut ſauver une pauvreté noble & le mérite infortuné, des outrages & de l'humiliation.

L'abus de la comédie eſt de jetter du ridicule ſur les profeſſions les plus ſérieuſes, & d'ôter à des perſonnages importans ce maſque de *gravité*, qui les défend contre l'inſolence & la malignité de l'envie. Les petits-maîtres, les précieuſes ridicules, & de ſemblables êtres inutiles & importuns à la ſociété ſont des ſujets comiques. Mais les Médecins, les Avocats, & tous ceux qui exercent un miniſtere utile doivent être reſpectés. Il n'y a point d'inconvéniens à préſenter *Turcaret* ſur la ſcène, mais il y en a peut-être à jouer le *Tartuffe*. Le financier gagne à n'exciter que la riſée du peuple ; mais la vraie dévotion perd beaucoup au ridicule qu'on ſeme ſur les faux dévots.

La *gravité* differe de la décence & de la dignité ; en ce que la décence renferme les égards que l'on doit au public, la dignité ceux qu'on doit à ſa place, & la *gravité* ceux qu'on ſe doit à ſoi-même.

GRONDEUR, adj. (*Morale.*) eſpece d'homme inquiet & mécontent qui exhale ſa mauvaiſe humeur en paroles. L'habitude de *gronder* eſt un vice domeſtique, attaché à la complexion du tempérament plutôt qu'au caractere de l'eſprit. Quoiqu'il ſemble appartenir aux vieillards comme un apanage de la foibleſſe & comme un reſte d'autorité qui expire avec un long murmure, il eſt pourtant de tous les âges. Eraſte naquit avec une bile prompte à fermenter & à s'enflammer. Dans les langes, il pouſſoit des cris perpétuels qui déchiroient les entrailles maternelles, ſans qu'on vît la cauſe de ſes ſouffrances. Au ſortir du berceau, il pleuroit quand on lui avoit refuſé quelque jouet ; & dès qu'il l'avoit obtenu, il le rejettoit. Si quelqu'un l'avoit pris en tombant de ſes mains, il auroit encore pleuré juſqu'à ce qu'on le lui eût rendu. A peine fut-il former des ſons mieux articulés, il ne fit que ſe plaindre de ſes maîtres, & ſe quereller avec ſes compagnons d'étude ou d'exercice, même dans les heures des jeux & des plaiſirs. Après beaucoup d'affaires déſagréables que lui avoient attiré les écarts de ſon humeur, rebuté, mais non corrigé, il réſolut de prendre une femme pour *gronder* à ſon aiſe. Celle-ci, qui étoit d'une humeur douce, devint aigre auprès d'un mari fâcheux. Il eut des enfans, & les gronda toujours, ſoit avant, ſoit après qu'il les eût careſſés. S'ils portoient la tête haute, ils tournoient mal les piés ; s'ils élevoient la voix, ils rompoient les oreilles ; s'ils ne diſoient mot, c'étoient des ſtupides. Apprenoient-ils une langue, ils oublioient l'autre ; cultivoient-ils leurs talens, ils faiſoient de la dépenſe ; avoient-ils des mœurs, ils manquoient d'intrigue pour la fortune. Enfin ces enfans devinrent grands, & leur pere vieux. Eraſte alors ſe mit tellement en poſſeſſion de *gronder*, qu'il ne ſortit jamais de ſa maiſon, ſans avoir recapitulé à ſes domeſtiques toutes les fautes qu'il leur avoit cent fois reprochées. Mais quand il y rentroit, qu'apportoit-il de la ville ou de la campagne ? Des cris, des plaintes, des injures, des menaces ; une tempête d'autant plus violente, qu'elle avoit été reſſerrée & groſſie par la contrainte de la bienſéance publique & du reſpect humain. Eraſte vit aujourd'hui ſans épouſe, ſans famille, ſans domeſtiques, ſans amis, ſans ſociété. Cependant Eraſte a de la fortune, un cœur généreux & ſenſible, des vertus & de la probité ; mais Eraſte eſt né *grondeur*, il mourra ſeul.

GRIMACE, ſ. f. (*Phyſiol.*) eſpece de contorſion du viſage ou de quelqu'une de ſes parties, qu'on fait par affectation, par habitude, ou naturellement, pour exprimer quelque ſentiment de l'ame.

Beaucoup de vivacité & de ſoupleſſe dans les organes portent invinciblement le corps à certains mouvemens qui ſont autant d'expreſſions naturelles des idées qu'on veut dépeindre. Peut-être que l'expreſſion de vérité qui ne ſe trouveroit point dans les mouvemens du corps, & qui ſeroit dans les ſeuls ſentimens du cœur, n'eſt point faite tout-à-fait pour l'homme ! On obſerve que les mouvemens du corps dont nous parlons, ſont plus ou moins marqués dans toutes les nations du monde, ſuivant la différence des climats & des mœurs. L'eſprit actif des Orientaux, leur grande ſenſibilité, leur extrême vivacité les portent néceſſairement aux geſticulations, aux contorſions, aux *grimaces* ; au contraire, la température & la froideur de nos climats émouſſe ou engourdit ſans ceſſe l'action de nos nerfs & de nos eſprits ; mais à ce défaut de la nature nous avons cru devoir ſubſtituer un *art grimacier*, qui conſiſte prin-

cipalement dans des saluts, des révérences, des inclinations du corps, des génuflexions, dont on nous donne dès le bas âge des principes méthodiques; & cet art qui fait une partie de la politesse européenne, offre des expressions, dirai-je plus heureuses & plus délicates, ou, dirai-je, plus ridicules & plus insipides, des sentimens de l'ame, que ne sont les contorsions du corps & les *grimaces* naturelles des peuples brûlés par l'astre du jour. (*D. J.*)

GROTESQUES, (*Beaux-Arts.*) cet article est excellent dans le Dictionnaire; je n'y joins qu'un passage de Vitruve, dans lequel il nous a laissé la description des *grotesques* antiques. Ses propres paroles méritent d'être copiées: *pro columnis statuuntur calami, pro fastigiis harpaginetuli; striati cum crispis foliis & volutis supra fastigia earum surgentes ex racidibus, cum volutis cauliculis, teneri plures, habentes in se sine ratione sedentia sigilla, non minùs etiam è cauliculis flores dimidiata habentes ex se, exeuntia sigilla, alia humanis, alia bestiarum capitibus similia.* C'est-à-dire: « on peint des roseaux au lieu de colonnes, » & au-dessus de ces roseaux des colonnes cannelées, & des harpons avec des feuillages au sommet. » On y joint plusieurs rejettons qui naissent de leurs » racines, sur lesquels rejettons on voit des marmousets assis sans aucun ordre; ou bien on met » des fleurs au haut de ces rejettons avec des petites » statues à demi-corps, qui semblent sortir du milieu de ces fleurs, & qui ont les unes des têtes » d'hommes, & les autres des têtes d'animaux ». (*D. J.*)

GROUPPE, s. m. (*Sculpt.*) en italien *groppo*, qui signifie *nœud;* c'est un assemblage de deux, trois, ou d'un plus grand nombre de figures, qui composent un sujet. Les anciens ont excellé dans l'art qui fait donner une ame au marbre & au bronze; il nous en reste de belles preuves dans le Laocoon, le rotateur, le taureau Farnèse, & le papirius. *Voyez ces mots.* Il est vrai que nous avons aussi quelques *grouppes* célebres de nos sculpteurs modernes; dans ce nombre néanmoins trop limité, on vante avec raison le *grouppe* de le Gros, qui est à Rome dans l'église du Giesu, & qui représente le triomphe de la religion sur l'hérésie; mais de tels morceaux n'offrent point à l'imagination les mêmes beautés que la fable ou l'histoire greque & romaine lui présentent. (*D. J.*)

GUAYAQUIL, (*Géograph.*) nom d'une ville & d'une grande riviere, à qui cette ville donne son nom dans la province de Quito, au Pérou. La plûpart des anciennes cartes placent *Guayaquil* sur la rive orientale, quoiqu'elle soit en effet située sur la rive occidentale du fleuve, en le remontant au nord, 4 lieues & demie au-dessus de son embouchure, qui a plus d'une lieue de large. La riviere de *Guayaquil* & ses bords, ainsi que ceux du Nil, sont peuplés d'une grande quantité de crocodiles, qu'on nomme *Caymans* en Amérique; la ville a été prise & pillée par les flibustiers à la fin de l'autre siecle.

Il y a une vieille & une nouvelle ville; elles se communiquent par une chaussée longue & étroite, élevée sur pilotis. L'une & l'autre sont bâties de bois ou plutôt de cannes ou roseaux refendus d'une espece semblable à celle qu'on nomme *bambou*, dans l'Inde orientale: on sait que ces cannes ont 20 & 30 piés ou plus de haut, & sont grosses à proportion.

Guayaquil, quoique dans un terrein bas, marécageux & inondé dans la saison pluvieuse, est une ville fort commerçante; c'est l'unique port de la province de Quito, propre à recevoir de gros bâtimens. Un vaisseau de ligne peut remonter jusqu'à la ville en déchargeant son artillerie; cependant le mouillage ordinaire est à la pointe nord-est de l'île de la Puna (Pouna), 7 lieues au sud de la ville, à 2 lieues & demie de l'embouchure de la riviere. Il y a dans les forêts voisines de *Guayaquil* d'excellens bois de construction pour les navires, entr'autres un bois jaune fort dur nommé *guatchapeli*. On compte de *Guayaquil* à Quito, 70 à 80 lieues par des chemins dont la premiere moitié est impraticable, depuis Octobre jusqu'en Mai.

Par le résultat d'un grand nombre d'observations des académiciens de Paris, envoyés au Pérou 1735 pour la mesure de la terre, *Guayaquil* est située par 2 degrés 12 min. de latitude australe. Sa longitude n'a pas été observée directement, mais je la puis conclure de sa latitude combinée avec le gisement du sommet de la montagne de *Chimbo-raço*, dont la position est d'ailleurs exactement terminée par la suite des triangles formés pour la description de la méridienne de Quito. Le 9 Juin 1737, je relevai de *Guayaquil* le sommet de *Chimbo-raço* au nord 48 degrés est de la bousole, & j'observai le même soir au soleil couchant la déclinaison de l'aimant de 8 deg. 24 min. du nord à l'est. L'intersection du rumb corrigé de *Chimbo-raço*, vûe de *Guayaquil*, avec le parallele de 2 deg. 12 min. australes, latitude observée de cette ville, fixe sa position à 75500 toises de *Chimbo-raço*, au sud 56 deg. oueſt de cette montagne; c'est-à-dire 1 deg. environ 23 min. à l'oueſt de Quito, ou 81 deg. 53 min. à l'occident de Paris. *Article de M. DE LA CONDAMINE.*

GUATCHAPÉLI, (*Botaniq.*) bois fort dur & fort commun dans les forêts voisines de Guayaquil, port de la province de Quito, au Pérou. Ce bois est jaune, & a l'odeur & le goût de reglisse. On s'en sert pour les varangues & autres pieces courbes des vaisseaux.

H

HÉRÉSIDES, s. f. plur. prêtresses de Junon à Argos, où elles étoient tellement honorées, que les années de leur sacerdoce servoient de dates aux monumens publics.

HOSPITALIERES, s. f. pl. (*Hist. eccléſ.*) on peut comprendre sous ce nom, les sœurs de la sagesse; ce sont des filles qui se sont mises ensemble pour exercer la charité envers les pauvres, aussi prennent-elles le nom de *servantes des pauvres:* elles doivent leur établissement au sieur Grignon de Montfort, prêtre missionnaire apostolique, décédé en 1716, au bourg & paroisse de S. Laurent-sur-Sayvre, en bas Poitou; il les assembla pour avoir soin gratis des pauvres & des petites écoles, dans les villes & villages où on les appelleroit; leur habillement est fort simple, il est fait d'une grosse étoffe grise, & des coëffures d'une simple toile, elles sont toujours en corps de juppe, & portent au-devant d'elles sous la piece du corps, une croix de bois de la longueur d'un demi-pié ou environ, sur laquelle il y a un Christ de cuivre jaune. Lorsqu'elles sortent ou qu'elles vont à l'église, elles ont une cappe d'étamine noire qui leur couvre tout le corps. Le sieur de Montfort leur donna des régles & constitutions pour leur façon de vivre, de s'habiller, & pour leurs exercices spirituels; elles sont répandues en différens diocèses, où on les a appellées *nones:* elles ont formé des établissemens; elles gouvernent l'hôpital-général de la Rochelle, l'hôpital royal & militaire de l'île d'Oléron, & ont des établissemens dans plusieurs villes, bourgs & paroisses de la Bretagne, Poitou, Saintonge & Aunix, où elles rempliſſent avec beaucoup de zele & de charité les emplois où leur supérieur les distribue; leur maison de S. Laurent-sur-Sayvre est celle où ces filles font leur noviciat, elles y ont une supérieure générale qui est une d'entr'elles, & à vie; elles sont toutes sous les ordres & la conduite d'un prêtre, qui a succedé au sieur de Montfort dans le titre de supérieur des missionnaires de ces cantons-là, & qui de-

meure auſſi à Saint-Laurent-ſur-Sayvre. Ces filles n'ont encore pû juſqu'à préſent obtenir, ni bulles, ni lettres patentes pour leur établiſſement; elles les ſollicitent, & ſi elles les obtiennent, elles feront dans l'Egliſe un corps de religieuſes, ſinon, on ne doit les regarder que comme des filles qui ſe ſont vouées au ſervice des pauvres, ſous la régle ou conſtitution du ſieur de Montfort.

I

IDOLATRIE, ſ. f. (*Philoſ. & Théolog.*) *l'idolatrie* proprement dite differe de l'adoration légitime dans ſon objet. C'eſt un acte de l'eſprit qui met finalement toute ſa confiance dans un faux dieu, quel que ſoit au-dehors le ſigne toujours équivoque de cette vénération intérieure. L'*idolatrie* peut en effet ſe rencontrer avec un vrai culte extérieur, au lieu que la ſuperſtition renferme tout faux culte qui ſe rend au vrai Dieu directement ou indirectement. L'une ſe méprend dans ſon objet, & l'autre dans la maniere du culte.

L'idée que les hommes ſe font de Dieu eſt plus ou moins conforme à ſon original; elle eſt différente dans ceux-là mêmes qu'on ne ſauroit appeller *idolatres*. Enfin elle peut tellement changer & ſe défigurer peu-à-peu, que la divinité ne voudra plus s'y reconnoître, ou bien, ce qui eſt la même choſe, l'objet du culte ne ſera plus le vrai Dieu. Juſqu'à quel point faut-il donc avoir une aſſez juſte idée de l'être ſuprême, pour n'être pas *idolâtre*, & pour être encore ſon *adorateur*? C'eſt ainſi que par degrés inſenſibles, comme par des nuances qui vont imperceptiblement du blanc au noir, on ſeroit réduit à ne pouvoir dire préciſément où commence le faux dieu.

La difficulté vient en partie du nom, qui voudroit limiter la choſe. *Faux dieu*, dans le langage ordinaire, eſt un terme qui tranche, qui réveille l'idée, quoique confuſe, d'un être à-part & diſtingué de tout autre. A parler philoſophiquement, ce ne ſeroit qu'une idée plus ou moins difforme de la divinité elle-même, qu'aucun adorateur ne peut ſe vanter de connoître parfaitement. L'idée qu'ils en ont tous, quelque différente qu'elle ſoit, n'eſt au fond que plus ou moins défectueuſe; & plus elle approche de la reſſemblance ou de la perfection, plus ſon objet s'attire de vénération & de ſolide confiance. L'idolatre ſeroit donc un adorateur plus ou moins imparfait, ſelon le degré d'imperfection dans l'idée qu'il ſe forme de la divinité. Il ne s'agiroit plus, pour aſſigner à chacun ſa place, que d'eſtimer ce degré d'imperfection à meſure qu'il affoiblit la vénération ou la confiance, & de le qualifier, ſi l'on veut, d'un nom particulier, ſans recourir aux deux claſſes générales ou cathégories d'*adorateurs* & d'*idolâtres*, qui ſouvent mettent trop de différence entre les perſonnes. D'ailleurs ces termes ont acquis une force qu'ils n'avoient pas d'abord. Aujourd'hui c'eſt une flétriſſure que d'avoir le nom d'*idolâtre*, & une eſpece d'abſolution pour celui qui ne l'a pas.

Mais ſi l'uſage le veut ainſi, il faudroit du-moins être fort réſervé dans l'accuſation d'*idolatrie*, & ne prononcer qu'avec l'Ecriture, dont la doctrine bien entendue ſemble revenir à ceci. Quand l'idée eſt corrompue à ce point, que l'honneur de l'être ſuprême & ſes relations eſſentielles avec les hommes ne lui permettent plus de s'y reconnoître, ni d'accepter par conſéquent l'hommage rendu ſous cette même idée, elle prend dès-lors le nom de *faux dieu*, & ſon adorateur celui d'*idolâtre*.

A faire ſur ce pié-là une courte revue des cas propoſés, on ſeroit idolâtre, quand même on croiroit un ſeul Dieu créateur, mais cruel & méchant, caractere incompatible avec notre eſtime & notre confiance; tel étoit à-peu-près le *Moloc*, à qui l'on ſacrifioit des victimes humaines, & avec lequel le *Jehova* ne veut rien avoir de commun; ainſi qu'un honnête homme à qui l'on feroit un préſent dans la vue de le gagner, comme un eſprit dangereux, & qui diroit auſſi-tôt: *vous me prenez pour un autre.*

Au contraire, l'on ne ſeroit pas idolâtre, ſi l'on croyoit un être très-bon & très-parfait, mais d'une puiſſance que l'on ne concevroit pas aller juſqu'à celle de créer. Il ſeroit toujours un digne objet de la plus profonde vénération, & il auroit encore aſſez de pouvoir pour s'attirer notre confiance, même dans la ſuppoſition d'un monde éternel.

L'antropomorphite chrétien conçoit ſous une figure humaine toutes les perfections divines; il lui rend les vrais hommages de l'eſprit & du cœur. L'antropomorphite payen la revêt au contraire de toutes les paſſions humaines qui diminuent la vénération & la vraie confiance d'autant de degrés qu'il y a de vices ou d'imperfections dans ſon Jupiter, en ſi grand nombre & à tel point, que la divinité ne ſauroit s'y reconnoître; mais elle daigneroit agréer l'hommage du chrétien, dont l'erreur laiſſe ſubſiſter tous les ſentimens d'une parfaite vénération.

Encore moins une ſimple erreur de lieu, qui ne changeroit point l'idée en fixant ſon objet quelque part, pourroit-elle conſtituer l'*idolatrie*; mais le culte pourroit dégénérer en ſuperſtition, à-moins qu'il ne fût d'ordonnance ou de droit poſitif, comme d'adorer la divinité dans un buiſſon ardent ou bien à la préſence de l'arche, pour ne rien dire d'un cas à-peu-près ſemblable, où l'on diſpute ſeulement s'il eſt ordonné.

S'il étoit donc vrai que les Perſes euſſent adoré l'être tout parfait, ils ne ſeroient que *ſuperſtitieux*, pour l'avoir adoré ſous l'emblème du ſoleil ou du feu. Et ſi l'on ſuppoſe encore avec l'écrit dont il s'agit, que tout faux culte qui ſe termine au vrai Dieu directement ou indirectement, eſt du reſſort de la ſuperſtition, on mettroit encore au même rang cette eſpece de platoniciens qui rendoient à l'être tout parfait les hommages de l'eſprit & du cœur, comme les ſeuls dignes de lui, & deſtinoient à des génies ſubalternes les genuflexions, les encenſemens & tout le culte extérieur.

Il eſt plus aiſé de juger des lettrés Chinois, des Spinoſiſtes, & même des Stoïciens, en prenant leur opinion à toute rigueur, & la conſéquence pour avouée. Ce qui n'eſt que pur méchaniſme ou fatale néceſſité, ne ſauroit être & ne fut jamais un objet de vénération, ni par conſéquent d'*idolatrie* dans l'eſprit de ceux dont je parle, qui vont tout-droit à la claſſe des athées. En ſont-ils pires ou meilleurs? On a fort diſputé là-deſſus. L'*idolatrie*, pour le dire en paſſant, fait plus de tort à la divinité, & l'athéiſme fait plus de mal à la ſociété.

En général pour n'être point athée, il faut reconnoître à tout le moins une ſuprême intelligence de qui l'on dépende. Pour n'être point idolâtre, ou bien pour que la divinité ſe reconnoiſſe elle-même dans l'idée que l'on s'en fait, malgré certains traits peu reſſemblans qu'elle y déſavoue, il ſuffit que rien n'y bleſſe l'honneur, l'eſtime & la confiance qu'on lui doit. Enfin pour n'être point *ſuperſtitieux*, il faut que le culte extérieur ſoit conforme, autant qu'il ſe peut, à la vraie idée de Dieu & à la nature de l'homme.

INVALIDES, (*Hiſt.*) *addition à cet article.* L'hôtel royal des *Invalides*, monument digne de la grandeur du monarque qui l'a fondé, eſt deſtiné à recevoir des ſoldats de deux eſpeces.

Ceux qui par leur grand âge & la longue durée de leurs ſervices ne ſont plus en état d'en rendre; & d'autres auxquels des bleſſures graves, la perte de quelque membre ou des infirmités ne permettent pas de ſoutenir la fatigue des marches, ni de faire le ſer-

vice ſoit en garniſon, ſoit en campagne.

Parmi ceux de cette ſeconde claſſe, on doit diſtinguer les ſoldats dont les bleſſures ſont de nature à les priver de tout exercice, d'avec d'autres qui ne pouvant s'y prêter qu'avec gêne, acquierent cependant par l'habitude & par l'adreſſe qui naît de la néceſſité, cette aptitude que l'on voit ſouvent dans des gens mutilés.

De deux ſoldats l'un a la jambe coupée, l'autre a une ankiloſe au genouil; ils ſont également hors d'état de ſervir: le premier de deux autres a eu le bras emporté, le ſecond a eu le bras caſſé, on l'a guéri; mais ce bras par déperdition de ſubſtance ou par accident dans la cure, eſt devenu roide ou plus court que l'autre; il rend donc conſéquemment le ſujet incapable. Voilà quatre hommes que l'on juge dignes des graces du roi; ils l'ont également bien ſervi, & pendant le même tems; ils doivent être récompenſés, cela eſt juſte; on leur ouvre à tous également la porte de l'hôtel, cela eſt mal.

Il eſt ſans doute de la grandeur du roi d'aſſurer de quoi vivre à ceux qui l'ont ſervi; mais il eſt auſſi de ſa ſageſſe de diſtinguer les tems, les circonſtances, & de modifier les graces.

Le plus grand des malheurs que la guerre entraîne après elle, eſt la conſommation d'hommes; le miniſtere n'eſt occupé que du ſoin de remplir par d'abondantes recrues tout ce que le fer, le feu, les maladies, la déſertion laiſſent de vuide dans une armée. Trois campagnes enlevent à la France toute cette jeuneſſe qu'elle a mis vingt ans à élever; le tirage de la milice, les enrôlemens volontaires ou forcés dépeuplent les campagnes. Pourquoi ne pas employer les moyens qui ſe préſentent de rendre quelques habitans à ces villages, où l'on ne rencontre plus que des vieillards & des filles de tout âge.?

Quel inconvénient y auroit-il de ſtatuer que tout ſoldat, cavalier & dragon de quarante-cinq ans & au-deſſous, auquel ſes ſervices ou certaines bleſſures ont mérité l'hôtel, ſe retirât dans ſa communauté? Pourquoi ne pas faire une loi d'état qui oblige cet homme de s'y marier?

L'auteur de l'eſprit des lois dit que là où deux perſonnes peuvent vivre commodément, il s'y fait un mariage; il ajoute que les filles par plus d'une raiſon y ſont aſſez portées d'elles-mêmes, & que ce ſont les garçons qu'il faut encourager.

Le ſoldat avec ſa paie que le roi devra lui conſerver, ſuivant ſon grade, & telle qu'il la recevoit à ſon corps, la fille avec le produit de ſon travail & de ſon économie, auront préciſément ce qu'il faut pour vivre commodément enſemble: voilà donc un mariage.

Le ſoldat ſera encouragé par la loi ou par le bénéfice attaché à l'exécution de la loi; la fille eſt encouragée d'elle-même, par la raiſon que tout la gêne étant fille, & qu'elle veut jouir de la liberté que toutes les filles croient encore appercevoir dans l'état de femme.

Un homme dans un village avec cent livres de rente aſſurée, quelque infirme qu'il ſoit & hors d'état de travailler, ſe trouve au niveau de la majeure partie des habitans du même lieu, tels que manouvriers bucherons, vignerons, tiſſerands & autres; on eſtime le produit de leur travail dix ſols par jour, on ſuppoſe avec aſſez de raiſon qu'ils ne peuvent travailler que deux cens jours dans l'année, le ſurplus comme les fêtes, les journées perdues aux corvées, celles que la rigueur des ſaiſons ne permet pas d'employer au travail, les tems de maladie, tout cela n'entre point en compte; & c'eſt ſur le pié de deux cens jours par an ſeulement que le roi regle l'impoſition que ces ouvriers doivent lui payer. Voilà donc déja l'égalité de fortune établie entre le ſoldat & les habitans de campagne.

On verra dans la ſuite de ce mémoire que le ſoldat, indépendamment du produit de quelque léger travail ou de quelque petit commerce dont il eſt le maître de s'occuper, ſera plus riche & plus en état de bien vivre ſans bras avec ſa paie, que le payſan ſans paie avec ſes bras. Quelle eſt donc la fille qui refuſera un ſoldat eſtropié, qui ne peut dans aucun cas être à la charge de ſa femme? Et quel eſt le ſoldat qui connoiſſant ſon état, ne croira pas qu'il y aura de la généroſité dans le procédé d'une fille, qui vient ainſi en l'épouſant s'offrir à partager avec lui ſon bien-être & ſes peines?

Je dis que cela peut faire de très-bons mariages, & voici l'utilité dont ils ſeront à l'état.

Ces gens mariés peupleront, leurs garçons ſeront ſoldats nés ou miliciens de droit; *ce ſera la loi*, chaque enfant mâle recevra, à commencer du jour de ſa naiſſance juſqu'à celui de ſeize ans accomplis, une ſubſtance de deux ſols par jour, ou trois livres par mois de la part de la communauté où il eſt né, & pour laquelle il doit ſervir. Ces trente-ſix livres par année que le ſoldat recevra pour chacun de ſes fils, feront ſon bien être, & le mettront en état de les élever. Il eſt étonnant combien parmi les gens de cette eſpece, deux ſols de plus ou de moins par jour procurent ou ôtent d'aiſance; l'objet ne ſera point à charge à la communauté, & chaque pere de famille croira voir dans l'enfant du ſoldat, le milicien qui empêchera quelque jour ſon fils de le devenir.

Au reſte, il ſeroit déſirable que cette dépenſe devînt par la ſuite aſſez onéreuſe pour exciter les plaintes de ceux qui la ſupporteront, & qu'elles fuſſent de nature de forcer l'état de venir à leur ſecours.

Toutes les nations ſe ſont occupées de la population, les légiſlateurs ont indiqué les moyens d'encourager les mariages, & on ne ſe ſouvient pas parmi nous de la loi qui accordoit des privileges aux peres de douze enfans vivans, que parce que ces privileges ne ſubſiſtent plus. Il eſt malheureux que le royaume qui ſe dépeuple viſiblement tous les jours, ne s'apperçoive pas de cette eſpece de pauvreté, la plus funeſte de toutes, qui conſiſte à n'avoir que peu d'habitans; ou-bien ſi on ſent cet état de dépériſſement, pourquoi depuis très-long-tems ne s'eſt on point occupé du ſoin de ſuſciter des générations nouvelles? Il ne manque en France, ſi on oſe riſquer l'expreſſion, que des fabriques d'hommes; il en peut être trop de toutes autres eſpeces. Il faut donc faire des mariages, les multiplier, les encourager. Il faut donc commencer par marier ceux des ſujets du roi, dont les effets de ſa bonté & de ſa juſtice le rendent plus particuliérement le maître; les autres viendront enſuite, mais ils ne ſont pas de mon ſujet.

Il ne faut pas avoir recours au calcul pour prouver que la dépenſe de l'entretien d'un *invalide*, dans un lieu quelconque du royaume, n'excédera pas celle qu'il occaſionne dans l'hôtel; ainſi cette nouveauté dans la forme de pourvoir aux beſoins d'une partie des ſoldats, ne ſera point à charge à l'état.

Le grand contredit de l'hôtel royal, eſt que tous les ſoldats qui y ſont admis, ſont autant d'hommes perdus pour l'état; ils y enterrent en entrant, juſqu'à l'eſpérance de ſe voir renaître dans une poſtérité; on en voit peu ſe marier, on ſait bien qu'il ne leur eſt pas impoſſible d'en obtenir la permiſſion, mais rien ne les en ſollicite; d'ailleurs il eſt des cas où il ne ſuffit pas de permettre, le mariage eſt néceſſaire, ſon effet eſt le ſoutien des empires, il faut donc l'ordonner.

Seroit-il difficile de prouver que parmi tous les ſoldats *invalides*, exiſtans actuellement à l'hôtel, ou détachés dans les forts, il ne s'en trouvât plus d'un tiers en état d'être mariés? & ſeroit-il plus difficile

de se persuader qu'il y a plus de filles encore qui ne se marient pas, parce qu'il n'y a plus de maris pour elles, qu'il n'y a d'*invalides* propres au mariage.

Il est donc nécessaire de raprocher promptement ces deux principes de vie ; il faut envoyer dans les communautés qui les ont vu naître, les soldats qui peuvent être mariés, tant ceux qui sont actuellement détachés ou à l'hôtel, que d'autres qui seront par la suite désignés pour s'y rendre.

Cette attention est indispensable : un soldat qui tomberoit dans un village éloigné de son pays natal, auroit de la peine à s'y établir ; il ne faut laisser à combattre aux filles que la sorte d'antipathie naturelle pour les imperfections corporelles ; il ne faut pas ajouter celle de s'allier à un inconnu.

Il est dans les habitations des campagnes une honnêteté publique qui ne se rencontre presque plus que parmi eux ; ils sont tous égaux en privation de fortune, mais ils ont un sentiment intérieur qui n'autorise les alliances qu'entre gens connus.

La Tulipe en veut à ma fille, dira un paysan, j'en suis bien aise, il est de bonne race, il sera mon gendre : expression naïve du sentiment d'honneur.

On n'entre point dans le détail des moyens d'exécution du projet, des privileges à accorder aux *invalides* mariés, de la nécessité de les établir de préférence dans les villages voisins de la ville où ils sont nés, plutôt que dans la ville même ; ces raisons se découvrent sans les développer. On se contente donc d'avoir démontré la nécessité, la possibilité & l'utilité des mariages des soldats *invalides* qui peuvent les contracter.

J'ajouterai seulement que parmi tous les soldats, qui en dernier lieu sont partis pour aller attendre à Landau les ordres dont ils ont besoin pour être reçus à l'hôtel, plus de cent m'ont demandé s'il ne me seroit pas possible de leur faire tenir ce qu'ils appellent les *invalides* chez eux.

Si ce projet méritoit l'approbation du ministere, l'exécution en pourroit être très-prompte, & je garentirois, si la cour m'en confioit le soin, d'avoir fait en moins de trois mois la revue de tous les *invalides* détachés dans le royaume, de lui rendre compte de tous ceux qui seroient dans le cas du projet, & de les faire rendre promptement à leur destination.

On sent bien qu'il faut une ordonnance du roi en forme de réglement pour cet établissement, mais on voit aisément aussi que les principales dispositions en sont répandues dans ce mémoire ; au surplus, si le ministre pour lequel ces réflexions sont écrites en étoit désireux, je travaillerois d'après ses ordres au projet de l'ordonnance, & elle lui seroit bientôt rendue.

Objections faites par la cour. *J'ai peine à me persuader que la classe que vous établissez depuis quarante-cinq ans & au-dessous, pût fournir un tiers (d'invalides) qui fût propre au mariage.*

Réponses aux objections. Dans un arrangement quelconque, la fixation apparente n'est pas toujours le terme de son étendue ; aussi n'y auroit-il aucun inconvénient à prendre dans la classe de quarante à cinquante, ce qui manqueroit dans celle au-dessous de quarante-cinq ; le préjugé qu'un soldat est plus vieux & plus usé qu'un autre homme de pareil âge, avoit déterminé à ne pas outre-passer quarante-cinq ans ; mais ce préjugé est comme tous les autres, il subsiste sans être plus vrai ; & l'on voit tous les jours des soldats qui ont trente ans de service, plus frais & mieux portans que bien des ouvriers qui n'ont jamais quitté le lieu de leur naissance.

La force & la santé sont le partage de l'exercice & de la sobriété, comme la foiblesse & la maladie le sont de l'inaction & de la débauche. Dans tous les états, on trouve des hommes forts & bien portans, de foibles & d'infirmes.

Objection. *Il y en auroit de cet âge, qui accoutumés au célibat, préféreroient d'y rester, & on ne pourroit charitablement se refuser à leurs désirs.*

Réponse. Après avoir posé pour principe que chaque sujet est à l'état, ce que chaque membre est au corps, & que sans se rendre coupable du crime de leze-société, un particulier ne peut séparer son intérêt de sa nation ; je demande la permission de faire deux questions, & d'y répondre. Qu'est-ce que le célibat ? Qu'est-ce que la charité ?

Le célibat ne peut être une vertu ; car son exacte observation, loin de contribuer au bonheur public qui est le terme de toutes les vertus, prépare sourdement la ruine d'un empire.

La charité est une vertu chrétienne qui consiste à aimer Dieu par-dessus tout, & son prochain comme soi-même. Ce n'est pas outrager l'être suprême que de forcer le prochain à multiplier le nombre des créatures faites à l'image de la divinité, car ces créatures ainsi multipliées, en présenteront plus d'objets à la charité.

Au reste, la législation & la politique n'ayant & ne devant avoir d'autre but que la grandeur de la nation, elles ne peuvent adopter le sentiment que le célibat soit un état plus parfait que le mariage : si ce que l'on vient de dire est vrai, il sera donc prouvé que l'on ne blesse aucun principe en se refusant au desir que marque un homme de garder le célibat.

Mais pourquoi n'est-il pas de mon sujet de parler de l'encouragement qu'on lui donne ? S'il m'étoit permis de m'expliquer sur le malheur qui résulte de ce que l'état veut bien se porter héritier des citoyens qui n'en veulent pas connoître d'autres, je dirois que cette funeste facilité que l'on trouve à doubler son revenu en perdant le fonds, énerve le courage, émousse tous les traits de l'industrie, rend d'abord inutile, & bientôt après à charge à la patrie, celui qui vient de contracter avec elle, & qu'enfin elle étouffe tous les germes de vie, qui heureusement éclos peupleroient l'état & le rendroient florissant.

Objection. *D'autres rendus dans leurs communautés, ne trouveroient point à s'y établir, quelqu'envie qu'ils pussent en avoir. Ne seroit-il pas à craindre qu'une partie de ceux qui s'y marieroient ne s'ennuyassent bien vîte d'un genre de vie pour lequel ils n'étoient plus faits, & qu'alors il n'abandonnassent leurs femmes & leurs enfans.*

Réponse. Par-tout où il est des filles, par-tout on les trouve disposées au mariage, parce que tout les en sollicite en tout tems ; l'esclavage dans l'adolescence, l'amour propre & celui de la liberté dans la jeunesse, l'envie d'avoir & de jouir dans l'âge mûr, la crainte du ridicule & de la sorte de mépris attaché au titre humiliant de *vieille fille* : voilà bien des motifs de quitter un état où la nature sur les besoins, est perpétuellement en procès avec les préjugés.

Sur quoi seroit donc fondé le refus que feroit une fille d'épouser un soldat *invalide* qui sera du même village ou du hameau voisin ? Ce sera donc sur la crainte qu'un pareil mari, accoutumé depuis longtems à une vie licentieuse, ne vînt à se dégoûter d'un genre de vie trop uniforme, & n'abandonnât sa femme & ses enfans.

Si le soldat marié renonce aux principes de l'honneur, & s'il devient sourd aux cris de la nature, qui dit sans cesse d'aimer & protéger sa femme & ses enfans, les dispositions de la loi l'empêcheront de s'écarter de son devoir. Dans le cas d'abandon de ce qu'il peut avoir de plus cher, la loi le déclarera déchu des graces du roi ; sa paye lui sera ôtée en entier, sans aucune espérance d'y pouvoir être rétabli ; & la totalité de cette paye sera dévolue à sa femme si elle a quatre enfans & au-dessus ; les trois quarts, si elle a trois enfans ; la moitié, si elle en a deux, & le quart

ſeulement ſi elle n'a point d'enfans : voilà la femme raſſurée, & le mari retenu.

Il n'y a donc pas lieu de craindre que le ſoldat renonce à une vie douce & tranquille pour faire le métier de vagabond & d'homme ſans aveu : genre de vie humiliant par lui-même, & qui le priveroit ſans retour du ſort heureux qu'il tient de la bonté & de la juſtice du roi.

Objection. *Ce ſeroit donc une impoſition réelle ſur les communautés, que de les charger de deux ſols qui ſeroient donnés à chaque garçon du moment de ſa naiſſance ? & comme vous déſignez par état cet enfant pour le ſervice du roi, ne ſeroit-il pas juſte que S. M. pourvût à ſa ſubſiſtance :*

Réponſe. Les villes ou communautés n'ont jamais rien reçu pour le milicien qui leur eſt demandé ; non-ſeulement elles le donnent *gratis*, mais elles le fourniſſent de tout à leurs frais, à l'exception de l'habit qui eſt donné par le roi. On a donc par cet uſage été déterminé à propoſer que les deux ſols de ſubſiſtance fuſſent payés par la communauté pour laquelle l'enfant eſt deſtiné à ſervir. Il eſt vrai dans le fait que cette impoſition pourroit être à charge à une communauté ; & il eſt conſtant d'ailleurs qu'elle ne ſeroit point égale, car l'exécution du projet peut, par un effet du haſard, conduire pluſieurs ſoldats dans le village où ils ſont nés, & n'en ramener aucun dans un autre.

On parera à l'inconvénient en chargeant la province de pourvoir à cette dépenſe, qu'elle impoſera ſur elle-même : les collecteurs des deniers royaux dans chaque lieu, en feront l'avance *par mois* au ſoldat, & il leur en ſera tenu compte *à chaque quartier* par le receveur des tailles : c'eſt la forme la plus ſimple.

Si le roi ſe chargeoit de cette dépenſe, les particuliers contribuables en ſeroient-ils pour cela déchargés ? Quand les beſoins relatifs à l'objet militaire augmentent, l'extraordinaire des guerres demande de plus gros fonds au tréſor royal ; ils y ſont portés par les receveurs généraux des finances qui les reçoivent des receveurs des tailles, auxquels ils ont été faits par les collecteurs qui les ont perçus en augmentation ſur chaque habitant de la communauté ; on n'a donc propoſé que d'abreger la forme. *Article de M.* COLLOT, *commiſſaire des guerres.*

JUCUBA, (*Hiſt. nat.*) eſpece de pois qui croiſſent en Afrique, au royaume de Congo ; ils viennent ſous terre, dans une gouſſe ou dans une eſpece de poche ; ces pois ſont fort petits, d'une couleur blanchâtre ; la fleur en eſt jaune, & d'une odeur qui reſſemble à celle de la violette : on a de la peine à les ramollir par la cuiſſon, quand on y parvient, ces pois ſont un très-bon manger.

K

KILDAR, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'empire du grand mogol, au gouverneur d'une fortereſſe.

KZEL-BACHE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ornement de tête en Perſe ; il eſt compoſé de deux aigrettes d'or, qui s'élevent au-deſſus de la coeffure : on appelle du même nom de *kzel-bache*, ceux qui en portent ; c'eſt une milice d'hommes adroits & courageux.

L

LUNO, (*Hiſt. nat.*) eſpece de graine qui croît en Afrique, au royaume de Congo ; elle eſt triangulaire, ce qui la fait regarder comme une eſpece de blé noir, ou blé ſarraſin ; elle ſert à la nourriture des habitans du pays.

M

MISSIONNAIRE, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) les *miſſionnaires* de M. Grignon de Montfort ; ce ſont des prêtres ſéculiers, n'importe de quel diocèſe, qui vivent enſemble ſans pourtant avoir aucun fonds que le ſecours de la providence, qui à la demande des curés & ſous l'approbation de MM. les évêques, vont faire des miſſions dans les paroiſſes ; ils ont été établis par le ſieur Grignon de Montfort, miſſionnaire apoſtolique, décédé à S. Laurent-ſur-Sayvre, en bas-Poitou en 1716. Ce digne *miſſionnaire* s'étoit conſacré à l'inſtruction des peuples, ſur-tout de la campagne où il alloit leur faire des miſſions ; il s'aſſocia pluſieurs autres prêtres qui travailloient avec lui ; ces prêtres forment une petite eſpece de communauté, dont M. de Montfort a été le patriarche & le premier ſupérieur ; après ſa mort & du ſupérieur en exercice, un d'eux nommé à la pluralité des voix, eſt élû ſupérieur & à vie. Leur réſidence particuliere, hors le tems des miſſions, eſt à S. Laurent-ſur-Sayvre, en bas-Poitou ; ils ſont habillés comme les prêtres ordinaires, ſi ce n'eſt qu'ils n'ont point de paremens aux manches de leurs ſoutannes, ne portent point de calottes ſur leurs têtes, & leurs rabats ſont ſans apprêt. Le ſupérieur de ces *miſſionnaires*, l'eſt auſſi des filles de la ſageſſe, inſtituées par ledit ſieur de Montfort. *Voyez* HOSPITALIERES, *ſœurs de la ſageſſe.* Ils font leurs miſſions ordinairement dans les diocèſes de Bretagne, du Poitou, d'Anjou & d'Aunix, & ailleurs quand ils ſont demandés ; ils ſont au nombre de dix à douze ; à la fin de chaque miſſion, ils plantent une croix élevée dans la paroiſſe, en mémoire de la miſſion qu'ils y ont faite ; cet établiſſement n'eſt encore fondé en 1758, ſur aucune bulle ni lettres-patentes.

N

NAVARRE ROI DE, (*Hiſt. de France.*) c'eſt une choſe remarquable que la cour de Rome évite, autant qu'il lui eſt poſſible, de donner à nos rois le titre de *rois de Navarre.* On ſait que le parlement s'eſt toujours oppoſé à cette obmiſſion affectée. On n'a peut-être point encore oublié qu'en 1625 Urbain VIII. ayant obmis la qualité de *roi de Navarre* dans les bulles de légation du cardinal Barberin, « le parlement refuſa d'abord abſolument d'enregiſtrer » leſdites bulles & facultés, qu'elles n'euſſent été » réformées, pour autant que ledit ſeigneur roi n'étoit qualifié que de roi de France, & non de *Navarre* ». Et quand finalement leſdites bulles furent enregiſtrées du très-exprès commandement du roi pluſieurs fois réitéré, il fut dit que c'étoit à la charge que le nonce ſeroit tenu de fournir dans ſix ſemaines un bref de ſa ſainteté, portant que l'obmiſſion faite auxdites bulles & facultés de la qualité de *roi de Navarre* a été faite par inadvertence, & que juſqu'à ce que ledit bref eût été apporté, leſdites bulles & facultés ſeroient retenues, & ne ſeroit l'arrêt de vérification d'icelles délivré. *Preuves des libertés, ch. xxiij. n°. 82.* Cependant dans la bulle *Unigenitus* donnée en 1713, la qualité de *roi de Navarre* ſe trouve encore obmiſe. (*D. J.*)

O

OUVRIERS ÉTRANGERS, (*Polit. & Commerce.*) On ne ſait ſi le conſeil eſt inſtruit qu'il y a actuellement en France, & qu'il continue d'y arriver journellement une grande quantité d'étrangers, ſur-tout d'allemands, tous gens de métier.

Il faut ſavoir que c'eſt une loi de la politique, chez preſque tous les princes d'Allemagne, d'accorder des préférences & une ſorte de conſidération à ceux de leurs ſujets qui pendant trois ans ont exercé leur profeſſion en pays étrangers, & en rapportent des atteſtations.

Il faut ſavoir que le luxe preſque inconnu dans la partie de l'Allemagne qui a ſervi de théatre à la guerre

que nous venons d'y faire, y a germé dans la premiere année du séjour que nous y avons fait, & y a jetté de très-profondes racines, depuis ce moment jusqu'à celui de notre départ.

Il faut savoir qu'indépendamment de notre argent, nous avions laissé en Allemagne nos goûts & nos vices; ceux-ci y resteront, l'autre (l'argent) nous est déjà rentré; les femmes y ont pris le parti de la galanterie & de vouloir plaire, & les maris sont devenus on ne sait trop quoi, depuis que la pipe & le vin ont cessé de leur tenir lieu de tout autre plaisir. Ce n'est pas peut-être pour nous le moindre avantage de la derniere guerre, d'avoir changé les mœurs d'une nation voisine & de les avoir rendues un peu plus ressemblantes aux nôtres; ce procedé pour nous être utile, n'en est pas plus honnête, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.

Il faut savoir que les filles du plus bas étage qui, à notre arrivée portoient une jolie mine, des souliers cirés, & des bas de laine rouge à coins verds (comble du luxe pour lors connu), ont, aidées de nos lumieres, trouvé des moyens qu'elles ignoroient, de se procurer des souliers blancs, des bas de soie blancs, l'éventail & les pompons.

Il ne faut pas savoir, car on le sait, que c'est par les goûts du petit peuple qu'on peut juger des progrès du luxe dans tous les ordres d'une nation.

Il faut savoir que j'ai vu à Izerlohn, petite ville du comté de la Marck, quatre négocians qui de leur aveu faisoient chacun un commerce d'un million à douze cens mille livres, en tabatieres de papier maché, blondes, gazes, pompons, éventails, & autres chiffons, que deux fois l'année ils venoient faire faire en France, pour ensuite les aller vendre aux foires de Léipzig, & des deux Francforts.

Il faut encore savoir que le feu landgrave de Hesse-Cassel tiroit de Paris toutes les choses à son usage, jusqu'à des souliers; on devine aisément que les seigneurs de sa cour imitoient l'exemple de ce prince.

On sait que les marchandes de modes de Paris envoient à des tems périodiques dans les cours d'Allemagne & du nord, des poupées toutes habillées, pour y faire connoître l'élégance des coeffures, les étoffes de mode & de saison, & le goût régnant pour la grace & la parure des habillemens de femmes.

Il faut donc craindre que notre luxe qui ne sera jamais bien dangereux pour nous, tant qu'il sera branche de commerce, & tant que les étrangers voudront bien en être tributaires & en soudoyer les artisans, ne nous devienne nuisible quand ces mêmes étrangers, qui en ont le goût, pourront le satisfaire sans avoir recours à nous.

Il faut donc craindre les suites de la perfection que nous permettons aux ouvriers étrangers, d'acquérir parmi nous dans nos manufactures, & dans l'exercice de toutes les professions, même les plus basses.

Si l'on dit que l'affluence de cette espece d'ouvriers diminue le prix de la main-d'œuvre, sans diminuer le prix de la chose maneuvrée, ce sera présenter la nécessité de balancer le bénéfice momentané du moindre prix de cette main-d'œuvre, & la perte résultante pour toujours du défaut de vente de choses travaillées à un prix quelconque, par les mains de la nation seule.

Le mal est encore que ces ouvriers qui ont été dégrossis dans leur pays, n'arrivent pas en France comme apprentifs, ils y sont ce qu'on appelle *compagnons*; comme tels, ils ne paient pas de droits d'apprentissage à la communauté dont est le maître chez lequel ils travaillent, celui-ci au contraire les nourrit & leur donne tant par mois; y auroit-il donc de l'injustice publique à exiger des sujets de puissances étrangeres, lesquels entrent dans le royaume & en sortent quand il leur plait, moitié du gain qu'ils font chez nous, en acquérant des connoissances dans les professions dont la perfection portée à l'étranger, nous sera nécessairement nuisible. Nous ne permettons l'introduction dans le royaume de certaines étoffes, qu'au moyen de l'acquit de gros droits; il en est d'autres qui ne sont point acquitables, & tout cela pour le soutien de nos manufactures. Si ces précautions sont bien, & que l'indulgence pour les ouvriers étrangers travaillans parmi nous, soit encore bien, il s'ensuit que tout est bien, & que les inconséquences soutiennent les empires.

Il seroit donc très-nécessaire d'ordonner le dénombrement de ces étrangers, dans chaque profession, soit à Paris, soit dans les principales villes du royaume.

Voilà le mal de leur introduction dans le royaume, à-peu-près dévoilé; il faut essayer de montrer dans le lointain le bien qui pourroit en résulter.

Le dénombrement fait, ne pourroit-on pas retenir ces étrangers parmi nous? & pour y parvenir, ne pourroit-on pas statuer par un édit, que ceux d'entr'eux qui épouseront des filles de maîtres dans la profession qu'ils exercent, seront *ipso facto* naturalisés françois, seront admis à la maîtrise comme fils de maîtres, & ne payeront pendant les dix premieres années de leur mariage, que moitié de la taille ou capitation que payeroit un nouveau maître de même profession, de même richesse, ou de même pauvreté.

L'objection, qu'il seroit ridicule de traiter plus favorablement les étrangers que les sujets du roi, seroit foible: on ne fait pas dans les villes ou villages, de rôles de taille ou de capitation, pour chaque corps de metier en particulier; c'est la masse des habitans de chaque lieu qui est imposée, & chaque ouvrier est compris dans le rôle général; un artisan étranger, en retournant dans sa patrie, est quitte avec la France; le peu qu'il payera en y restant marié, sera toujours à la décharge de la société; les dix ans expirés il rentrera dans la classe commune; pendant ce tems il aura fait sept ou huits enfans, s'il s'est trouvé dans l'aisance, car l'aisance a la vertu prolifique, & entre de bonne foi dans les desseins de la nature; l'augmentation de la contribution aux charges & frais publics ne sera plus un motif suffisant pour déterminer cet étranger à retourner dans sa patrie, où, à cette époque, il n'auroit plus d'habitude ni de connoissance, & où il auroit une femme & des enfans à conduire.

Voila une branche de population qui ne pourroit être jugée mauvaise, qu'autant qu'on auroit inutilement essayé de la rendre bonne. *Article de monsieur* COLLOT, *commissaire des guerres.*

P

PAIRIE, COMTÉ-PAIRIE, s. f. (*Jurisp.*) nous avons dit à cet article que « les justices de ces grands fiefs » (comtés-pairies), ainsi que celles des duchés-» pairies, sont toutes justices royales. L'érection » d'une terre en *comté-pairie* mettant nécessaire-» ment cette terre dans la mouvance directe & im-» médiate de la couronne, il seroit absurde que la » justice attachée à une dignité, à un fief de cette » nature, fût seigneuriale ».

Il est très-certain que les justices des duchés-*pairies* & *comtés-pairies* nommément celles des évêchés de Beauvais, Châlons & Noyon, sont des justices seigneuriales, qu'elles s'exercent par des baillis, lieutenans, avocats & procureurs-fiscaux, nommés par les évêques de ces trois villes, & qui ne tiennent leurs offices que de ces comtes & pairs; que ces officiers n'ont aucune provision du roi; que leurs sentences ne sont point scellées du scel royal, &

n'ont d'exécution qu'en vertu de la ſignature du bailli pour ſcel ; en un mot, que ces officiers ſont de vrais officiers de juſtices ſeigneuriales, tels que ceux que les ſeigneurs établiſſent dans leurs terres. La ſeule prérogative qui réſulte de la *pairie* eſt que l'appel des ſentences de ces officiers même en matiere civile eſt porté directement au parlement, *omiſſo medio*, c'eſt-à-dire ſans paſſer par le bailliage royal dans l'étendue duquel ſe trouve cette *comté-pairie*. Otez ce privilege qui leur eſt commun en matieres criminelles avec toutes les juſtices ſeigneuriales du royaume, elles n'en different en rien, elles n'enregiſtrent point les ordonnances, édits & réglemens ; elles ne connoiſſent point des cas royaux, des ſubſtitutions, des matieres bénéficiales, droits & domaines du roi, de ceux des égliſes, des délits des clercs & autres privilégiés, ni d'aucune des matieres qui ſont réſervées aux juges royaux.

Il y a dans chacune de ces trois villes, Beauvais, Châlons & Noyon, des bailliages royaux, dont les officiers connoiſſent de toutes matieres civiles, criminelles, bénéficiales, cas royaux, *&c.* & qui y ont la juriſdiction ordinaire ſur tous les ſujets du roi privilégiés & non-privilégiés, ſauf en tout les droits des juſtices ſeigneuriales, tant de l'évêque comte & pair, que des autres hauts-juſticiers de chacun de ces bailliages, leſquels peuvent revendiquer les cauſes de leurs vaſſaux dans les matieres dont les hauts-juſticiers peuvent connoître.

Voilà la vraie idée qu'il faut prendre de l'eſpece de juriſdiction que les comtes & pairs font exercer en leurs noms dans leur territoire. Qu'il y ait quelque abſurdité dans ce mélange de juriſdiction royale & ſeigneuriale en un même territoire, dans cette eſpece d'aliénation d'un des plus beaux droits de la couronne, dans cette concurrence journaliere de pouvoir & d'autorité entre le monarque & les ſujets, il y a long-tems que les gens déſintéreſſés forment des vœux pour la réunion de toutes ces branches au trône, & pour la ceſſation des conflits perpétuels & indécens qui naiſſent de cette bigarrure. Il ſeroit bien facile au miniſtre de ſatisfaire des vœux ſi légitimes, il ne faudroit peut-être qu'attirer ſon attention de ce côté-là.

PERVANNA, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne dans l'Indoſtan & dans les états du grand-mogol aux ordres ou patentes ſignées par un nabab ou gouverneur de province.

PHAUSDAR *ou* FAUSDAR, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne dans l'Indoſtan aux fermiers des domaines du grand-mogol.

PONTS, ſ. m. (*Architecture.*) *Nouvelle méthode de fonder les ponts ſans batardeaux, ni épuiſemens.* Avant d'entrer dans aucun détail ſur cette nouvelle méthode, il paroît indiſpenſable de donner une idée de la maniere de conſtruire avec batardeaux & épuiſemens, pour mettre toute perſonne en état de juger plus ſûrement de l'une & de l'autre méthode.

Méthode de fonder avec batardeaux & épuiſemens. Pour conſtruire un *pont* ou tout ouvrage de maçonnerie dans l'eau ſoit ſur pilotis, ſoit en établiſſant les fondations ſur un fonds reconnu bon & ſolide, on n'a point trouvé juſqu'à ce jour de moyen plus ſûr que celui de faire des batardeaux & des épuiſemens. Ces batardeaux ne ſont autre choſe qu'une enceinte compoſée de pieux battus dans le lit de la riviere ſur deux files paralleles de palplanches, ou madriers battus jointivement & debout au-devant de chacun deſdits rangs de pieux, de terre-glaiſe dans l'intérieur de ces palplanches, & de pieces de bois tranſverſales qui ſervent à lier entr'eux les pieux & madriers pour en empêcher l'écartement par la pouſſée de la glaiſe. Cette enceinte comprend deux ou trois piles ; lorſqu'elle eſt exactement formée, on établit ſur le batardeau même un nombre ſuffiſant de chapelets ou autres machines ſemblables à enlever toute l'eau qu'elle contient à la plus grande profondeur poſſible. Cette opération une fois commencée ne diſcontinue ni jour ni nuit, juſqu'à ce que les pieux de fondation ſur leſquels la pile doit être aſſiſe ſoient entierement battus au refus d'un mouton très-peſant, que ces mêmes pieux ſoient récépés au niveau le plus bas, & qu'ils ſoient coëffés d'un grillage compoſé de fortes pieces de bois recouvertes elles-mêmes de madriers jointifs. C'eſt ſur ces madriers ou plateforme qu'on poſe la premiere aſſiſe en maçonnerie, qui dans tous les ouvrages faits dans la Loire a rarement été miſe plus bas qu'à 6 piés ſous l'étiage par la difficulté des épuiſemens. Lorſque la maçonnerie eſt élevée au-deſſus des eaux ordinaires, on ceſſe entierement le travail des chapelets ou autres machines hydrauliques ; on démolit le batardeau, & l'on arrache tous les pieux qui le compoſoient. Cette opération ſe répete ainſi toutes les fois qu'il eſt queſtion de fonder ; on imagine ſans peine les difficultés, les dépenſes & l'incertitude du ſuccès de ces ſortes d'opérations.

Nouvelle méthode de fonder ſans batardeaux ni épuiſemens. Cette nouvelle façon de fonder conſiſte eſſentiellement dans la conſtruction d'un caiſſon ou eſpece de grand bateau plat, ayant la forme d'une pile qu'on fait échouer ſur des pieux bien battus & ſciés de niveau à une grande profondeur, par la charge même de la maçonnerie à meſure qu'on la conſtruit. Les bords de ce caiſſon ſont toujours plus élevés que la ſuperficie de l'eau ; & lorſqu'il repoſe ſur les pieux ſciés, ces bords, au moyen des bois & aſſemblages qui les lient avec le fond du caiſſon, s'en détachent facilement en deux parties en s'ouvrant par les pointes pour ſe mettre à flot ; on les conduit ainſi au lieu de leur deſtination, où on les diſpoſe de maniere à ſervir à un autre caiſſon. Cette méthode ayant été récemment employée avec ſuccès au *pont* de Saumur ſur la riviere de Loire, on va donner le détail de toutes les opérations qui ont été faites pour ſa fondation.

Détails des conſtructions. Les piles du *pont* de Saumur ont toutes 54 piés de longueur de la pointe de l'avant-bec à celle de l'arriere-bec ſur 12 piés d'épaiſſeur de corps quarré, ſans les retraites & empatemens ; elles ſont fondées à 12 piés de maçonnerie ſous le plus bas étiage ; la hauteur ordinaire de l'eau dans l'emplacement du *pont* eſt depuis 7 piés juſqu'à 18 ; les crues moyennes ſont de 6 piés ſur l'étiage, & les plus grandes de 17 à 18 piés, d'où l'on voit que dans les grands débordemens il ſe trouve dans quantité d'endroits juſqu'à 36 piés de hauteur d'eau.

Les premieres opérations ont conſiſté dans la détermination des lignes de direction du *pont* ; ſavoir, la capitale du projet & la perpendiculaire qui paſſe par le centre des piles & les pointes des avant & arriere-becs ; lorſque ces lignes furent aſſûrées par des points conſtans ſuivant la convenance des lieux, on établit ſur quelques pieux & appontemens proviſionnels dans le milieu de l'emplacement de la pile, deux machines à draguer que l'on fit manœuvrer en différens endroits ; on battit enſuite de part & d'autre de la perpendiculaire du centre de la pile une file de pieux parallele à ladite ligne, dont le centre étoit diſtant d'icelle de douze piés & demi de part & d'autre, pour former une enceinte de 25 piés de largeur d'un centre à l'autre des files de pieux.

Ces pieux d'un pié de groſſeur réduits en couronne, étoient eſpacés à 18 pouces de milieu en milieu ſur leur longueur, de maniere que depuis le pieu du milieu qui ſe trouvoit dans la ligne capitale du projet, juſqu'au centre de celui d'angle ou d'épaulement,

il y avoit de part & d'autre environ 25 piés de longueur.

Sur ce pieu d'épaulement, fut formé en amont ſeulement avec la file parallele à la longueur de la pile, un angle de 35 degrés, ſuivant lequel furent battus de part & d'autre les files qui devoient ſe réunir ſur la perpendiculaire du centre de la pile, traverſant les pointes des avant & arriere-becs; du côté d'aval il ne fut point formé de battis triangulaire ſemblable à celui d'amont, mais la file des pieux fut prolongée d'environ 20 piés par des pieux plus éloignés entr'eux.

Pendant qu'on battoit ces pieux d'enceinte, les machines à draguer établies dans le centre de la pile ne ceſſoient de manœuvrer, ce qui facilitoit d'autant le battage par l'éboulement continuel des ſables dans les foſſes que formoient les dragues; ces ſables ſe trouvoient cependant en quelque maniere retenus par des pierres d'un très-grand poids qu'on jettoit continuellement en-dehors de l'enceinte des pieux, leſquelles appuyées contre ces mêmes pieux, deſcendoient à meſure que les dragues manœuvroient plus bas; ce travail a été exécuté avec tout le ſuccès poſſible, puiſque le draguage ayant été fait dans tout l'emplacement de la pile juſqu'à 18 piés ſous la ſurface des eaux ordinaires, ces mêmes pierres ainſi jettées au hazard ont formé dans tout le pourtour des pieux d'enceinte, une eſpece de digue ou d'empatement de plus de 24 piés d'épaiſſeur réduite, ſe terminant à 4 piés ſous le plus bas étiage pour ne point nuire à la navigation.

Cette digue une fois faite, & l'emplacement de la pile entre les pieux d'enceinte, dragué le plus de niveau qu'il a été poſſible à environ 15 piés ſous l'étiage, on forma au moyen des pieux d'enceinte, & d'un ſecond rang proviſionnel & parallele battu endehors à 8 piés de diſtance, un échafaud de 9 piés de largeur dans tout le pourtour de l'emplacement de la pile, excepté dans la partie d'aval; il étoit élevé de 3 piés ſur l'étiage.

Le travail ainſi diſpoſé, on battit dans l'emplacement de la pile pluſieurs pieux propres à recevoir des appontemens pour le battage de ceux de fondation, ayant 15 & 16 pouces en couronne, & environ 33 piés de longueur réduite; ils furent eſpacés ſur ſix rangs paralleles ſur la longueur, c'eſt-à-dire à 3 piés 9 pouces de milieu en milieu; les files tranſverſales n'étoient qu'à 3 piés entr'elles; ils avoient conſtamment 27 piés de longueur au-deſſous de l'étiage, ou environ 14 piés de fiche dans un terrein ſolide.

Il fut enſuite queſtion de ſcier ces pieux de niveau à 13 piés 1 pouce ſous le plus bas étiage, pour pouvoir, déduction de l'épaiſſeur du fond du caiſſon, donner à la pile 12 piés de maçonnerie ſous les plus baſſes eaux; cette opération fut faite au moyen d'une machine miſe en mouvement par quatre hommes, laquelle ſcie les pieux les uns après les autres, & dont les détails & deſſeins ſont joints à ce mémoire, nous en donnerons ci-après la deſcription & les moyens de la faire manœuvrer; il ſuffit de dire pour le préſent, que ce ſciage a été éxécuté avec la plus grande préciſion pour le niveau des pieux entr'eux à 13 piés ſous le plus bas étiage, & à 15 & 16 piés ſous les eaux ordinaires pendant le tems du travail; cette opération n'a même duré que ſix ou ſept jours pour les cent ſeize pieux de fondation de chaque pile.

Il reſtoit à faire entrer le caiſſon dans l'emplacement de la pile entre les pieux d'enceinte, à le charger par la conſtruction de la pile même, & à le faire échouer ſur les pieux de fondation deſtinés à le porter, en l'aſſujettiſſant avec la plus grande préciſion aux lignes de directions principales, tant ſur la longueur que ſur la largeur du *pont*: avant d'entrer dans le détail de ces différentes manœuvres, il eſt néceſſaire de détailler la conſtruction & les dimenſions de ce caiſſon.

Il avoit 48 piés de longueur de corps quarré, 20 piés de largeur de dehors en-dehors, & 16 piés de hauteur de bords compris celle du fond; les deux extrémités étoient terminées en avant bec ou triangle iſocele dont la baſe étoit la largeur du corps quarré, les deux côtés pris de dehors en-dehors avoient chacun 13 piés 3 pouces de longueur; le fond tenant lieu de grillage, étoit plein & conſtruit de la maniere ſuivante.

Le pourtour de ce grillage eſt formé par un cours de chapeau, conformément aux dimenſions générales qui viennent d'être preſcrites; il a 15 pouces de largeur ſur 12 pouces de hauteur, & eſt aſſemblé ſuivant l'art & avec la plus grande ſolidité, à la rencontre des différentes pieces qui le compoſent; ſur ce chapeau ſont aſſemblés des racinaux jointifs d'un pié de largeur & de 9 pouces de hauteur, de trois un à queue d'hironde, & les deux reſtans entre chaque queue d'hironde à pomme graſſe & quarrée en-deſſous, portant ſur ledit chapeau qu'ils affleurent exactement en-deſſous & avec lequel ils ne forment qu'une même ſuperficie; pour donner à ce fond toute la ſolidité poſſible, on a relié ce cours de chapeau par trois barres de fer, qui traverſant toute la largeur du caiſſon, ſont encaſtrées dans un racinal, pénetrent le chapeau, & portent à leurs extrémités de forts anneaux pour faciliter les différentes manœuvres que doit éprouver ce caiſſon: tous les racinaux ſont en outre liés entr'eux ſur le côté par de fortes chevilles de bois pour ne former qu'un même corps, & comme ils n'ont que 9 pouces de hauteur, & le chapeau 12, ce dernier a été entaillé de 3 pouces de hauteur, ſur 8 pouces de largeur dans tout ſon intérieur, pour recevoir une longuerive de pareille longueur, & d'un pié de hauteur ſur 10 de largeur, qui recouvre toutes les queues d'hironde & pommes graſſes des racinaux, & eſt chevillée de diſtance en diſtance avec forts boulons traverſant toute l'épaiſſeur du chapeau; contre cette piece & dans l'interieur eſt placé un autre cours de longuerives de pareilles largeur & hauteur boulonné comme le premier, avec toute la ſolidité requiſe; l'eſpace reſtant dans l'intérieur du grillage entre ce ſecond cours de longuerives ayant 15 piés 10 pouces de largeur, a été enſuite garni de madriers de 4 pouces d'épaiſſeur, bien jointifs & poſés ſuivant la longueur du fond, pour couper à angle droit les joints des racinaux ſur leſquels ils ſont chevillés; l'épaiſſeur totale du fond eſt par ce moyen de 13 pouces, & le ſecond cours intérieur de longuerives de 8 pouces au-deſſus deſdits madriers.

A meſure qu'on a conſtruit ce fond ou grillage, on a eu l'attention de bien garnir les joints de feries pour empêcher l'eau d'y pénétrer; ces feries ſe font en pratiquant une eſpece de rainure d'environ un pouce de largeur ſur tous les joints de l'interieur du caiſſon, ayant à-peu-près pareille profondeur & terminée en triangle; on la remplit de mouſſe chaſſée avec coins de bois à coups de marteau & battue à force; ſur cette mouſſe on applique une eſpece de latte, que les ouvriers nomment *gavet*; elle a 9 lignes de largeur & 3 d'épaiſſeur, & eſt percée à diſtances égales de 2 pouces pour recevoir ſans s'éclater, les clous avec leſquels on la fixe ſur tous les joints intérieurs, préalablement garnis de mouſſe ainſi qu'on l'a dit; ces clous entrent dans la rainure, l'un à droite l'autre à gauche alternativement: cette maniere d'étancher dont on fait uſage pour les bateaux de Loire, eſt très-bonne & a bien réuſſi.

Le fond du caiſſon ainſi conſtruit de niveau ſur un appontement préparé à cet effet ſur le bord de la riviere, on a travaillé à la conſtruction des bords;

ils ſont compoſés de pieces & de poutrelles de ſix pouces de groſſeur, & des plus grandes longueurs qu'on a pû trouver, bien droites, dreſſées à la biſaigue, & aſſemblées à mi-bois dans tous leurs abouts; ces pieces ſont placées horiſontalement les unes ſur les autres, bien chevillées entre elles, & poſées à l'affleurement du parement extérieur du premier cours de longuerives; elles ſont en outre reliées dans l'intérieur ſeulement par des doubles montans placés à diſtances égales, & des pieces en écharpe entre les montans ſur toute la hauteur des bords.

Devant chacun de ces montans ſont des courroies au nombre de trente-ſix, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur du caiſſon, leſquelles ſervent à faire ſéparer les bords du fond lorſqu'on le juge néceſſaire. Ces courroies ſont aſſemblées dans le chapeau pour l'extérieur & dans le ſecond cours de longuerives pour l'intérieur; leurs aſſemblages dans ces pieces eſt tel, que la mortaiſe qui les reçoit a l'un de ces côtés coupé en demi-queue d'hironde, & l'autre à-plomb, le long duquel ſe place un coin de bois de la même hauteur que les bords; ces courroies portant par des mentonets ſur les bords ſupérieurs du caiſſon, reſtent ainſi ſuſpendues en laiſſant un vuide de deux pouces dans le fond des mortaiſes, & tiennent leur principale action de la force avec laquelle elles ſont ſerrées par le coin.

Toutes ces courroies, de l'intérieur & de l'extérieur, étant directement oppoſées & ſur la même ligne, ont enſuite été retirées par des entretoiſes de huit pouces de groſſeur ſur toute la longueur du caiſſon au moyen du mentonet dont on a parlé, qui repoſe ſur la derniere poutrelle des bords, & d'un tenon qui s'embreve dans l'entretoiſe.

Les faces des parties triangulaires du caiſſon ont été ſolidement réunies à celles du corps quarré par trois rangs de courbes poſées les unes ſur les autres dans les angles d'épaulement, & les poutrelles encaſtrées à mi-bois à leur rencontre dans leſdits angles, pour ne former qu'une ſeule & même piece, & pouvoir, ainſi qu'on la fait, détacher du fond ces bords en deux pieces ſeulement, en les mettant à flot ſur le corps quarré, les deux pointes en l'air.

Ce caiſſon ainſi conſtruit, le fond, les bords bien garnis de feries & de chaînes avec anneaux de fer, tant en-dedans qu'en-dehors; pour plus grande facilité de la manœuvre, on s'eſt occupé des moyens de le lancer à l'eau ſur le travers & non par la pointe; il peſoit alors environ 180000 livres.

Nous avons dit qu'il étoit établi au bord de la riviere ſur un appontement diſpoſé à cet effet; cet appontement étoit compoſé de trois files de pieux paralleles, deux ſous les bords ſuivant ſa longueur, l'autre au milieu; la file du côté des terres étoit coëffée d'un chapeau placé à trois piés ſur l'étang, ainſi que celui du milieu, arrondi en forme de genouil; celui du côté de l'eau étoit poſé trois piés quatre pouces plus bas, & le caiſſon ſoutenu de niveau par des étais de pareille hauteur, étoit diſpoſé de maniere que la ligne du centre de gravité ſe trouvoit d'environ ſix pouces plus du côté des terres que celui de l'eau, ce qui donnoit à tout ce côté une charge excédente d'environ 15000 livres; ſur les chapeaux étoient de longues pieces d'un pié de groſſeur, ſervant de chantiers ou couliſſes au caiſſon, & que pour cet effet on avoit eu ſoin d'enduire de ſuif.

Sur le chapeau placé à l'affleurement de l'eau étoient chevillés dix autres grands chantiers de douze & quinze pouces d'épaiſſeur, placés dans la riviere en prolongation de la pente que devoit prendre le caiſſon qui, ſuivant ce qui a été dit précédemment, étoit du tiers de ſa baſe ou largeur.

Lors donc qu'il fut queſtion de le lancer à l'eau, on commença par fixer avec des retraits ſur le chapeau de la file des pieux du côté des terres tous les abouts des chantiers ou couliſſes qui portoient le caiſſon, & avoient été réunis entre eux par une grande piece de bois; on fit enſuite partir tous les étais poſés ſur le chapeau à l'affleurement de l'eau; cette premiere manœuvre ne fit pas faire le moindre effet au caiſſon qui reſta ainſi en l'air; on lâcha enſuite les retraits, & l'on enleva par de grands leviers placés en abattage du côté des terres, tous les chantiers ou couliſſes; le caiſſon prit incontinent ſa courſe avec rapidité en ſe plongeant également dans l'eau, où par ſa propre charge il s'enfonça de vingt-ſept pouces.

Ce caiſſon fut conduit ſur-le-champ au lieu de ſa deſtination, & introduit dans l'enceinte de la pile par la partie d'aval non fermée à ce deſſein; on fit auſſi-tôt les opérations néceſſaires pour le placer dans la direction des capitales de longueur & largeur du *pont*, auxquelles il fut aſſujetti ſans peine par de ſimples pieces de bois placées ſur l'échaffaud, dont les abouts terminés en deux cercles, entroient dans des couliſſes fixées aux bords extérieurs du caiſſon, qui lui permettoient de deſcendre à meſure qu'on le chargeoit, ſans le laiſſer écarter de ſes directions.

Le ſervice de la maçonnerie, ſoit pour le bardage des pierres, ſoit pour le tranſport du mortier, ſe fit ſans peine par des rampes pratiquées dans le caiſſon qui communiquoient aux bateaux ſur leſquels on amenoit des chantiers, la pierre, le mortier & le moilon.

Au moment que le caiſſon repoſa ſur la tête des pieux à treize piés un pouce ſous l'étiage, on eut la ſatisfaction de reconnoître par différens coups de niveau qu'il n'y avoit rien à deſirer, tant pour la juſteſſe du ſciage que pour toutes les autres manœuvres: la charge ſur ces pieux étoit alors de plus de 1200000 livres, & la hauteur de l'eau ſur les bords de treize piés ſix pouces; on les avoit ſoulagés à différentes hauteurs par des étais appuyés contre la maçonnerie.

Il faut enſuite fermer l'enceinte d'aval; pendant le tems même de la conſtruction de la maçonnerie de la pile on avoit fait battre des pieux ſuivant le même plan que la pointe d'amont; on les garnit pareillement de groſſes pierres au-dehors.

L'échaffaud d'enceinte fut incontinent démoli, les pieces qui le portoient ſciées à quatre piés ſous l'étiage & les bords du caiſſon enlevés; cette derniere manœuvre ſe fit ſans peine en frappant les courroies, qui en entrant de deux pouces, ainſi qu'on l'a dit précédemment, dans les mortaiſes inférieures, firent ſauter les coins des bois qui les retenoient au fond; ces bords furent ſur le champ conduits à flot à leur deſtination entre deux grands bateaux, les pointes en l'air, pour paſſer l'hiver dans l'eau & pouvoir ſervir ſur de nouveaux fonds aux piles qui reſtoient à fonder.

A peine ce travail fut-il exécuté qu'on fit approcher le long de la pile deux grands bateaux chargés de groſſes pierres, avec leſquelles on remplit tout l'eſpace reſtant entre la maçonnerie de la pile & les pieux d'enceinte juſqu'à environ quatre piés ſous l'étiage pour ſe trouver à-peu-près à l'affleurement de la digue faite à l'extérieur dont on a parlé précédemment.

Telles ſont les différentes opérations qu'on a faites juſqu'à ce jour pour la fondation de cinq piles du *pont* de Saumur ſans batardeaux ni épuiſemens; il ſuffit d'avoir mis en uſage cette façon de fonder pour ſe convaincre de ſes avantages: la certitude qu'on a de réuſſir dans une entrepriſe de cette conſéquence, l'avantage de deſcendre les fondations à une double profondeur, l'emploi de tous les matériaux au profit de l'ouvrage & ſa plus grande ſoli-

dité ne ſont pas les moindres avantages qu'on en retire; l'expérience de pluſieurs années a fait connoître qu'il y a la moitié moins de dépenſe qu'en faiſant uſage des batardeaux & des épuiſemens.

Deſcription de la machine à ſcier les pieux. Cette machine eſt compoſée d'un grand chaſſis de fer, qui porte une ſcie horiſontale; à 14 piés environ au-deſſus de ce chaſſis, eſt un aſſemblage ou échaffaud de charpente, ſur lequel ſe fait la manœuvre du ſciage, & auquel eſt ſuſpendu le chaſſis par quatre montans de fer de 18 piés de hauteur, portant chacun un cric dans le haut, pour élever & baiſſer ce chaſſis ſuivant le beſoin.

Ce premier échaffaud eſt porté ſur un des cylindres qui roulent ſur un autre grand échaffaud, traverſant toute la largeur de la pile, d'un côté à l'autre de celui d'enceinte; ce grand échaffaud porte lui-même ſur des rouleaux, qui ſervent à le faire avancer ou reculer à meſure qu'on ſcie les pieux, ſans qu'il ſoit beſoin de le biaiſer en cas d'obliquité de quelques pieux, le petit échaffaud auquel eſt ſuſpendu la machine, rempliſſant aiſément cet objet au moyen d'un plancher mobile que l'on fait au beſoin ſur le grand échaffaud. *Voyez* la figure de cette machine en perſpective, *Pl. de Charp.*

On doit diſtinguer dans cette machine deux mouvemens principaux; le premier qu'on nomme *latéral*, eſt celui du ſciage; le ſecond, qui ſe porte en avant à meſure qu'on ſcie le pieu, & peut néanmoins revenir ſur lui-même, eſt celui de *chaſſe & de rappel.*

Le mouvement latéral s'exécute par deux leviers de fer, un peu coudés ſur leur longueur, portant à une de leurs extrémités un demi-cercle de fer recourbé, auquel eſt adaptée une ſcie horiſontale; les points-d'appui de ces leviers ſont deux pivots reliés par une double entretoiſe, diſtans l'un de l'autre de 20 pouces, leſquels ont leur extrémité inférieure encaſtrés dans une rainure ou couliſſe, qui facilite le mouvement de chaſſe & de rappel, ainſi qu'on l'exprimera ci-après. Ils ſont ſoutenus au-deſſus du chaſſis de fer par une embaſe de 2 pouces de hauteur, & déchargés à leurs extrémités par quatre rouleaux de cuivre.

Ces leviers ſont mus du deſſus de l'échaffaud ſupérieur par quatre hommes, appliqués à des bras de force attachés à des leviers inclinés, dont le bas eſt arrêté ſur le plateau, & ſur leſquels eſt fixée la baſe d'un triangle équilatéral, dont le ſommet eſt arrêté au milieu d'une traverſe horiſontale.

Cette traverſe qui embraſſe les extrémités des bras de levier de la ſcie, s'embreve dans une couliſſe de fer pratiquée dans le chaſſis, où portant ſur des rouleaux, elle va & vient, & procure ainſi à la ſcie le mouvement latéral, au moyen des ouvertures ovales formées à l'autre extrémité deſdits bras de levier qui leur permettent de s'alonger & de ſe raccourcir alternativement, ſuivant leur diſtance du centre de mouvement; ces ouvertures ovales embraſſent des pivots fixés ſur le demi-cercle de la ſcie dont nous avons parlé, & portent dans le haut au moyen de pluſieurs rondelles de cuivre intermédiaires, les extrémités d'un ſecond demi-cercle adhérent par des renvois à deux tourillons roulans, ainſi qu'un troiſieme placé au milieu du cercle dans une grande couliſſe qui reçoit le mouvement de chaſſe & de rappel.

Ce ſecond mouvement conſiſte dans l'effet d'un cric horiſontal, placé à-peu-près aux deux tiers du chaſſis, dont les deux branches ſont ſolidement attachées ſur la couliſſe dont nous venons de parler; c'eſt par le moyen de ces deux branches, dont la partie dentelée s'engrene dans deux roues dentées que la ſcie, lors de ſon mouvement latéral, conſerve ſon paralléliſme avec la couliſſe, preſſe par ſon mouvement lent & uniforme, le pieu à meſure qu'elle le ſcie, & revient dans ſa place par un mouvement contraire lorſqu'elle l'a ſcié; tout le mouvement de ce cric s'opere du deſſus de l'échaffaud ſupérieur & mobile, par un levier horiſontal qui s'emboîte quarrément dans l'extrémité d'un arbre placé au centre de la roue de commande du cric, qui eſt le régulateur de toute la machine.

Le chaſſis horiſontal a environ 8 piés de longueur ſur 5 piés 9 pouces de largeur; il eſt compoſé de fortes barres de fer plat, diſpoſées de maniere à le rendre le plus ſolide & le moins peſant qu'il eſt poſſible.

Sur le devant de ce chaſſis eſt une piece de fer formant ſaillie, ſervant de garde à la ſcie, & placée de maniere que la ſcie eſt recouverte par ladite piece lorſqu'elle ne manœuvre pas; ſur deux fortes barres de fer qui portent en partie cette piece de garde en ſaillie, ſont placés deux montans de fer qui les traverſent, & ſont retenus deſſus par des embaſes; ces montans arrondis pour tourner facilement dans leurs ſupports, ont à leur extrémité, ſous le chaſſis, un quarré propre à recevoir deux eſpeces de demi-cercles ou grappins de 10 pouces de longueur, auquel ils ſont fixés ſolidement par des clavettes ou écroux; ils s'élevent juſqu'au-deſſus du petit échauffaud ſupérieur, où on leur adapte deux clés de 4 piés de long, qui les faiſant tourner ſur leurs axes, font ouvrir & fermer les grappins qui ſaiſiſſent le pieu qu'on ſcie, avec une force proportionnée à la longueur des clés que l'on ſerre autant qu'on le juge à-propos. On comprend facilement que ces grappins embraſſant le pieu au-deſſous de la ſection de la ſcie, donnent à la machine toute la ſolidité néceſſaire pour ne point ſouffrir des ébranlemens préjudiciables; comme la grande hauteur des montans pourroit néanmoins occaſionner des vibrations trop fortes, on y remédie aiſément & de maniere à rendre la machine immobile, en appliquant ſur les montans du derriere, deux grands leviers qui preſſent ſur le chaſſis aux piés deſdits montans, & ſont ſerrés près des crics ſur l'échaffaud ſupérieur par des coins de bois.

Il peut auſſi arriver au triangle de mouvement quelques vibrations, ſur-tout lorſqu'on ſcie à une grande profondeur; on y remédie ſans peine par une potence de fer fixée aux deux montans à une hauteur convenable, laquelle porte une couliſſe qui aſſujettit le triangle de mouvement.

Pour faire uſage de cette ſcie, il faut ſe rappeller ce qu'on a dit des différens échaffauds qui la compoſent. Lors donc qu'on voudra ſcier un pieu, on commencera par déterminer avec préciſion la profondeur à laquelle il faudra le ſcier ſous l'étiage; on placera en conſéquence à l'autre extrémité de la pile, deux grandes mires fixes & invariables; on fera faire une grande verge ou ſonde de fer, de la longueur préciſe du point de mire à la ſection, pour pouvoir s'en ſervir ſans inquiétude à chaque opération du ſciage: on fera enſuite deſcendre, au moyen des crics dont chaque dent ne hauſſe ou baiſſe que d'une demi-ligne le chaſſis portant la ſcie, juſqu'à ce qu'en faiſant repoſer la ſonde ſur la ſcie elle-même (ce dont on jugera aiſément par l'effet de ſon élaſticité), le deſſus de ladite ſonde ſe trouve exactement de niveau avec les deux mires dont on a parlé, ainſi que le deſſus des quatre montans, ou de quatre points repairés ſur iceux pour s'aſſurer du niveau du chaſſis & de la ſcie.

Toutes ces opérations faites avec la préciſion requiſe, on ſaiſira le pieu avec les grappins; on vérifiera de nouveau avec la ſonde, le point de ſection de la ſcie, & après s'en être aſſuré, on ſerrera les grappins à demeure; le maître ſerrurier prendra la

conduite du régulateur, & quatre ouvriers feront jouer la ſcie.

Le ſuccès de cette machine a été tel que ſur plus de 600 pieux, ſciés à 12 & 15 piés ſous la ſurface des eaux, on n'a éprouvé aucune différence ſenſible ſur le niveau de leurs ſections; qu'on en a conſtamment ſcié quinze & vingt par jour, & que huit hommes ont ſervi à toutes les manœuvres du ſciage. *Article de M.* DE VOGLIE, *ingénieur du roi en chef dans la généralité de Tours.*

POU, (*Scienc. microſcop.*) le *pou* a une coque ou peau ſi tranſparente, que nous pouvons mieux découvrir ce qui ſe paſſe dans ſon corps, que dans la plûpart des autres petites créatures vivantes, ce qui le rend un objet charmant pour le microſcope. Il a naturellement trois diviſions qui ſont la tête, la poitrine & le ventre, ou la partie de la queue. On voit à la tête deux yeux noirs & fins, avec une corne au-devant de chacun de ces yeux; cette corne a cinq jointures, & eſt environnée de poils. A l'extrémité du muſeau, il y a une partie pointue qui ſert d'étui, pour un inſtrument à ſucer ou à percer; cet animal le fait entrer dans la peau pour en tirer le ſang ou les humeurs dont il ſe nourrit, n'ayant point de bouche qui puiſſe s'ouvrir; cet inſtrument à percer ou à ſucer le ſang, eſt ſept cens fois plus délié qu'un cheveu, & enfermé dans un autre fourreau qui eſt au-dedans du premier. L'animal peut le pouſſer en-dehors, ou le retirer comme il lui plaît.

Sa poitrine eſt marquée d'une tache au milieu; ſa peau eſt tranſparente & pleine de petits creux. Il ſort de la partie inférieure autour de la poitrine, ſix jambes qui ont chacune cinq jointures, dont la peau ſemble de chagrin, excepté vers l'extrémité où elle paroît plus douce; chaque jambe eſt terminée par deux ongles crochus, de longueur & de grandeur inégale; il s'en ſert comme nous uſons du pouce & du doigt du milieu; il y a des poils entre ces ongles & au-deſſus de toutes les jambes.

Sur le derriere de la partie de la queue, on diſtingue quelques diviſions en forme d'anneaux, beaucoup de poils, & des eſpeces de marques qui imitent les rougeurs que laiſſent les coups de fouet. La peau du ventre paroît comme du chagrin, & vers l'extrémité inférieure, elle eſt pleine de petits creux; à l'extrémité de la queue, il y a deux petites parties demi-circulaires, toutes couvertes de poils qui ſervent à cacher l'anus.

Lorſque le *pou* remue ſes jambes, on diſtingue le mouvement des muſcles qui ſe réuniſſent tous dans une tache noire, oblongue, qui eſt au milieu de ſa poitrine; il en eſt de même du mouvement des muſcles à la tête, lorſqu'il remue ſes cornes. Le mouvement des muſcles eſt viſible dans pluſieurs articulations des jambes; on peut voir de même les différentes ramifications des veines & des arteres qui ſont blanches; mais ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt le mouvement périſtaltique des inteſtins, continué depuis l'eſtomac, le long des boyaux juſqu'à l'anus.

Si un *pou* bien affamé eſt placé ſur le dos de la main, il enfonce dans la peau ſon inſtrument à ſucer, & l'on voit paſſer le ſang comme un torrent délié dans la partie antérieure de la tête; de-là tombant dans une cavité ronde, il paſſe encore dans un autre récipient circulaire au milieu de la tête, d'où il vient à la poitrine par un vaiſſeau plus petit, & de-là à un boyau qui aboutit à la partie du derriere du corps, où par une courbe il retourne un peu en-haut. Dans la poitrine & le boyau, le ſang ſe meut ſans interruption avec une grande force, ſur-tout dans le boyau, & cela avec une telle contraction du boyau, qu'on ne peut s'empêcher d'en être ſurpris.

Si l'on place un *pou* ſur ſon dos, on y voit deux taches noirâtres de ſang, la plus grande au milieu du corps, & la moindre vers la queue. Dans la plus grande tache, une veſſie blanche ſe reſſerre & ſe dilate en-haut & en-bas, depuis la tête vers la queue; ce battement eſt ſuivi de celui de la tache noire de ſang, ſur laquelle la veſſie blanche paroît attachée; ce mouvement de ſyſtole & de diaſtole ſe voit mieux lorſque le *pou* s'affoiblit. La veſſie blanche qui bat de la ſorte paroît être le cœur, car ſi on la pique, le *pou* meurt à l'inſtant. Dans un grand *pou*, on peut voir le battement ſur le dos, mais on ne ſauroit voir la membrane blanche, ſans lui tourner le ventre en-haut. Le docteur Harvey conjecture que la tache noire inférieure eſt l'amas des excrémens dans les boyaux.

Les *poux* ne ſont pas hermaphrodites, comme on l'a imaginé par erreur, mais mâles & femelles. Leeuwenhoek a découvert que les mâles ont un aiguillon à leur queue, & que les femelles n'en ont point, & il croit que la douleur cuiſante qu'ils produiſent de tems-en-tems, vient de leur aiguillon, lorſqu'on les tourmente, en les preſſant ou autrement; car ſi on les prend rudement à la main, on les voit pouſſer en-dehors leur aiguillon. Il dit qu'il reſſentit peu de douleur ou d'incommodité de leur inſtrument, à ſucer ou à percer, quoiqu'il en eût ſept ou huit tout-à-la-fois qui prenoient ſur ſa main leur nourriture. Les femelles font des œufs ou des lentes, d'où les jeunes *poux* ſortent parfaits dans tous leurs membres, & il ne leur arrive plus d'autres changemens que l'agrandiſſement.

Le même Leeuwenhoek voulant ſavoir la proportion & le tems de leur agrandiſſement, plaça deux femelles dans un bas noir, & il trouva que l'une dans ſix jours avoit fait cinquante œufs; mais en la diſſéquant, il en vit beaucoup plus dans l'ovaire; d'où il conclut que dans douze jours, elle en auroit fait cent. Ces œufs éclos dans ſix jours, auroient probablement produit cinquante mâles & autant de femelles, & ces femelles ayant pris tout leur accroiſſement dans dix-huit jours, auroient fait chacune, douze jours après, comme on peut le ſuppoſer, encore cent œufs. Ces œufs, au-bout de ſix jours, tems requis pour les faire éclorre, auroient produit une jeune couvée de cinq mille de ſes deſcendans. Cette multiplication doit faire trembler les gens pouilleux.

On peut diſſéquer un *pou* dans une petite goutte d'eau, ſur un morceau de verre qui puiſſe s'appliquer au microſcope; mais ſans eau, il eſt très-difficile d'en ſéparer les parties, mais lorſqu'on les a ſéparées, elles ſe rident & ſe ſechent immédiatement après. Par le moyen de l'eau, on peut trouver dans l'ovaire d'une femelle cinq ou ſix œufs parfaits, & ſur le point d'en ſortir, avec d'autres de différentes grandeurs, mais beaucoup plus petits.

Dans le *pou* mâle, le *penis* eſt remarquable auſſi-bien que les teſticules, dont il a une double paire. Ces animaux évitent la lumiere autant qu'il leur eſt poſſible, & ſouffrent le froid impatiemment. Lorſque les femelles ſont groſſes, elles paroiſſent plus blanches que les mâles, à cauſe de la multitude de leurs œufs.

La plûpart des inſectes ſont infectés de *poux*, qui prennent ſur eux leur nourriture & qui les tourmentent. Une eſpece d'eſcarbot ou cerf volant, connu ſous le nom d'*eſcarbot pouilleux*, eſt remarquable par le nombre des petits *poux* qui courent ſur lui fort vîte, d'un endroit à l'autre, & qu'on ne peut pas ſecouer. Quelques autres eſcarbots ont auſſi des *poux* mais de différentes eſpeces.

Le perce-oreille eſt ſouvent tourmenté par des *poux*, ſur-tout au-deſſous de la tête; ils ſont blancs & brillans comme des mites, mais beaucoup plus petits: ils ont le dos rond, le ventre plat, & de longues jambes.

Les limaces de toute eſpece, ſur-tout les grandes, qui n'ont point de coques, ſont couvertes de pluſieurs petits *poux* extrêmement agiles, qui vivent & ſe nourriſſent ſur elles.

On voit ſouvent autour des jambes des araignées, nombre de petits *poux* rouges qui ont une très-petite tête, & qui reſſemblent à une tortue; ils s'attachent fortement à l'araignée tant qu'elle vit, & la quittent dès qu'elle eſt morte.

On découvre ſouvent des *poux* blanchâtres qui courent fort vîte ſur les groſſes abeilles & ſur les fourmis: on en découvre pluſieurs ſortes ſur les poiſſons. Kircher dit qu'il a trouvé des *poux* ſur les puces, du-moins il y a peu de créatures qui en ſoient exemptes; les baleines en fourmillent d'une maniere incroyable.

On a trouvé trois ſortes de *poux* ſur le faucon, ſur le gros pigeon, la tourterelle, la poule, l'étourneau, la grue, la poule d'eau, ſur la pie, le héron, le petit héron, le cygne, le canard de Turquie, la mouette, & ſur l'oie ſauvage, de deux ſortes; ſur la ſarcelle, la crecerelle, le paon, le chapon, la corneille, l'étourneau blanc, & les hommes de deux ſortes; ſur la chevre, le chameau, l'âne, le bélier d'Afrique, le tigre & le cerf, de deux ſortes, *&c.* & toutes les deux ſortes ſont encore différentes dans chaque oiſeau & animal. Le *pou* du lion eſt plus grand & d'un rouge plus éclatant que le *pou* du tigre. (*D. J.*)

S

SERRURERIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) par le nom de *ſerrurerie*, l'on entend l'art de travailler le fer de différente eſpece; & d'en forger & fabriquer tous les ouvrages qui concernent cette partie, comme grilles, balcons, rampes, appuis; & pour la conſtruction des bâtimens, les ancres, tirans, crampons, harpons, boulons, étriers, pentures, gons, pivots, fiches, ſerrures, loquets, verrouils, fleaux, eſpagnolettes; une grande partie des outils des artiſans, & des uſtenſiles de cuiſine & de ménage; c'eſt de tous les métaux, le plus en uſage pour les commodités de la vie, & l'or & l'argent, tout précieux qu'ils ſoient, ne lui ſont point comparables à cet égard, auſſi les habitans du nouveau Monde, ſi riches en mines des plus précieux métaux, font-ils très-peu de cas de l'or & de l'argent qu'ils ont en abondance, en comparaiſon d'un métal ſi utile; & ce ſentiment naturel, fondé ſur la néceſſité, vaut peut-être bien l'or & l'argent que la vanité a introduit & entretient encore tous les jours parmi des peuples policés. Ce mot vient de *ſerrure*, qui eſt l'ouvrage le plus en uſage dans cet art, & celui-ci du latin *ſero*, qui veut dire *ſerrer*, dont l'origine ſe trouve dans quelques langues orientales, parce que c'eſt avec une ſerrure que l'on enferme ce que l'on a de plus précieux, & qu'on le peut tenir en ſûreté.

Il n'y a aucun doute que l'art de *ſerrurerie* ne ſoit des plus anciens; la néceſſité & la commodité qui ont fait inventer tous les arts, ſe rencontrent dans celui-ci autant que dans les autres, ſoit pour la liaiſon & la ſolidité des bâtimens, ſoit pour la ſûreté des biens publics & particuliers, ſoit encore pour une multitude innombrable de beſoins dans la vie; c'eſt à cet art que nous devons une infinité d'ouvrages travaillés avec beaucoup de goût & de génie, dans leſquels il ſemble que le fer ait perdu ſa dureté & ſon inflexibilité, tant il y a de délicateſſe & de perfection dans les contours & ornemens qui les embelliſſent; les grilles de Verſailles & de Maiſons, celle du chœur de l'égliſe métropolitaine de Paris, celle de l'égliſe de Saint-Denis en France, celle ſur-tout de l'égliſe patriarchale de Lisbonne en Portugal, qui a été faite à Paris, ſont autant de chef-d'œuvres dans leur genre, que nous traiterons dans la ſuite plus au long.

La *ſerrurerie* ſe diviſe en deux parties principales; l'une eſt la connoiſſance des différentes eſpeces de fer, & l'autre eſt la maniere d'en fabriquer toutes ſortes d'ouvrages, ſelon les diverſes occaſions que l'on a de les employer.

Premiere partie. Du fer en général. Le fer eſt un métal dur & ſec, fort difficile à fondre, mais ductile; c'eſt un minéral auquel les chimiſtes ont donné le nom de *Mars*, lui ayant trouvé quelque rapport à la planete de ce nom. L'Aſie, l'Afrique, & ſur-tout l'Europe, ſont les lieux de la terre où l'on trouve aſſez communément des mines de fer, & la France, en particulier, en eſt très-abondante. Les habitans du Nouveau-Monde, au contraire très-riches en mines des plus précieux métaux, n'ont point de mines de fer; auſſi préférent-ils ce métal à l'or & l'argent qu'ils ont en abondance.

Quoiqu'il nous arrive du fer d'Allemagne, de Suede & d'Eſpagne, la plus grande partie que l'on en emploie en France, vient des provinces de ce royaume; les plus fécondes en mines ſont la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne, la Normandie, le Maine, le Berry, le Nivernois, la Navarre, & le Béarn.

Du fer ſelon ſes propriétés. Le fer ſe diviſe en deux eſpeces; la premiere eſt la fonte, qualité très-aigre, dure & caſſante, qui ſe coule dans des moules faits exprès, & auxquels on donne la forme que l'on juge à propos; c'eſt de cette eſpece que l'on fait les canons, bombes, boulets, tuyaux de conduite, contre-cœurs de cheminée, poëles, marmites, & autres uſtenſiles de cuiſine, & enfin des gueuſes, qui ſont des maſſes d'environ dix à douze piés de long, dix à douze pouces de large, du poids d'environ quinze ou dix-huit cens livres, dont on fabrique la ſeconde eſpece; celui qui nous vient d'Allemagne ſouffre un peu la lime, mais celui de France ne peut ſe polir qu'avec le grès ou l'émeril.

Plus la mine eſt en fuſion, & plus le fer en eſt bon, ſur-tout lorſqu'elle a été chauffée avec du charbon très-ſec, fait avec de jeunes bois, & gardé d'un an ou deux.

Pour mettre le fer en état d'être travaillé par les *ferruriers*, maréchaux, taillandiers, & autres ouvriers, il faut le fondre une ſeconde fois: on prend pour cet effet les gueuſes que l'on frappe enſuite avec un marteau gros & lourd, appellé *martinet*, mû par un ruiſſeau ou petite riviere, ordinairement voiſine des grandes forges (c'eſt ainſi que l'on appelle le lieu où l'on fabrique le fer), enſuite on le fait chauffer dans la chaufferie, & en le frappant de nouveau ſur l'enclume, on le réduit en barres ou verges de pluſieurs groſſeurs, longueurs, & autres formes, dont nous verrons dans la ſuite le détail; alors il ſouffre la lime, mais ne peut plus ſe fondre.

Les fers d'Allemagne & de Suede ſont en général beaucoup meilleurs & plus doux que ceux de France; ceux d'Eſpagne, au-contraire, ſont pour la plûpart rouverains (pleins de craſſe & difficiles à ſouder), & mêlés de grains d'acier (grains ſi durs que la lime ne ſauroit y mordre): on en fait un très-gros commerce à Amſterdam. Les fers de Normandie ſont de tous les fers les plus caſſans, & dont le grain eſt le plus gros; ceux de Saint-Diſier & de Bourgogne ne ſont pas beaucoup meilleurs; ceux de Roche & de Vibrai ſont doux & fermes, & d'un grain plus fin; ceux de Senonche, près Montmirail, au Mans, ſont auſſi doux & plians, & de bonne qualité; ceux que l'on tire du Nivernois ſont très-doux, très-fermes, & très-propres à faire des épées, canons de mouſquets, & autres ouvrages de cette eſpece; ceux de Berri ſont ſans contredit

les meilleurs de tous, les plus doux & les plus plians, auſſi ſont-ils les plus eſtimés.

Du fer ſelon ſes qualités. Il y a deux manieres de connoître la bonne ou la mauvaiſe qualité du fer, à la forge, & par le grain lorſqu'il a été caſſé à froid.

Le bon fer ſe connoît à la forge lorſqu'il ſe chauffe bien, lorſqu'il n'eſt point rouverain, qu'il ſe ſoude facilement, & lorſqu'il eſt ferme ſous le marteau: car lorſqu'il eſt doux, il eſt ſouvent caſſant à froid.

On le connoit encore après avoir été caſſé à froid, lorſque le grain eſt très-gros, clair & brillant comme l'étain de glace, il eſt le moindre de tous, & également difficile à employer à la lime & à la forge: lorſque le grain en eſt petit & ſerré, à-peu-près comme celui de l'acier, il eſt pliant à froid, mais ſe ſoude mal & ſe polit difficilement: on en fait pour cela des outils pour travailler à la terre; lorſque le grain en eſt noir & cendreux dans la caſſure, le fer eſt néanmoins bon, doux & maniable à froid & à la lime; celui dont la caſſure eſt d'un noir gris tirant ſur le blanc, eſt plus dur, & par conſéquent plus convenable aux gros ouvrages, comme ceux des maréchaux, taillandiers, & autres; celui dont le grain eſt d'une moyenne groſſeur, dont une partie de la caſſure eſt griſe, une autre noire, & une autre blanche, eſt également bon pour la forge & pour la lime.

Le bon fer ſe peut connoître encore à la vue, lorſqu'il eſt fort noir & qu'il ſemble bien uni & bien liſſe; l'autre, au-contraire, paroît rude, & les pores en ſemblent moins ſerrés; mais de cette maniere on eſt fort ſujet à s'y tromper, & les gens même de l'art n'oſent guere s'en aſſurer ſur l'apparence, ils aiment mieux l'éprouver lorſqu'ils en ont beſoin.

Mais s'il arrivoit par haſard que l'on eût beſoin de fer très-doux, & que l'on n'en eût point, on pourroit avec de très-caſſant & très-aigre, en faire d'auſſi doux que l'on jugeroit à propos, en le réduiſant en pluſieurs petits morceaux applatis que l'on joindroit enſemble en forme de pâté, ainſi appellé ſelon l'art, & les corroyant bien enſemble avec le marteau après les avoir chauffés, & ainſi plus le fer eſt corroyé, & plus il devient bon.

Des différentes eſpeces de fer. Le fer dont ſe ſervent les ouvriers, arrive ordinairement des grandes forges, en barres de différentes groſſeurs & longueurs, & ſe diviſe en deux eſpeces, le coulé & le forgé.

La premiere, qu'on appelle *fer coulé*, (*fig. prem. & 2. Planc. I.*) eſt toujours en botte, peſant environ depuis cinquante juſqu'à cent & cent cinquante livres chacune, compoſées de pluſieurs barres attachées enſemble avec deux, trois, ou quatre liens de fer, *A*; de cette eſpece il en eſt de meplat (*a*) & de quarré. Le premier porte depuis dix-huit lignes de large une ligne & demie d'épaiſſeur, & environ dix piés de long, juſqu'à deux pouces & demi de large, 3 lignes d'épaiſſeur, & dix-huit ou vingt piés de long. Le fer quarré en botte, nommé autrement *côte de vache*, porte depuis 3 lignes de groſſeur, qu'on appelle alors *fantons*, avec leſquels on fait les fantons de cheminée, dons nous parlerons dans la ſuite, juſqu'à 7 à 8 lignes de groſſeur, & toutes de 9 à 10 piés de longueur.

Le fer forgé eſt de trois ſortes; rond quarré ou méplat; les premiers ſont des barres appellées *tringles*, dont la groſſeur porte depuis 3 lignes, juſqu'à 8 à 9 lignes; quelquefois 10 piés, & quelquefois 18 piés de longueur, mais toujours liées en botte. A l'égard des deux dernieres ſortes, on peut dire qu'il y en a de toutes les groſſeurs & longueurs; l'une, (*figure 4*), porte environ depuis 8 lignes, appellée *fer carillon*, juſqu'à 4 & 5 pouces de groſſeur; les barres de cette derniere groſſeur ne ſont pas ſi longues à cauſe de leur trop grande peſanteur; & qu'en conſéquence, étant déjà aſſez difficiles à tranſporter, il eſt inutile d'en augmenter le poids par la longueur. Il y a encore un fer carillon qui n'a que 6 à 7 lignes de groſſeur, & dont les barres n'ont de longueur que la moitié des autres, c'eſt-à-dire, environ 10 piés: de tout le fer quarré, celui dont on fait le plus d'uſage, eſt le carillon; enſuite du plus gros, juſqu'à environ deux pouces & demi de groſſeur; celui qui va au-delà s'employe beaucoup plus rarement. L'autre (*figure 5*), qui eſt le fer méplat, differe depuis deux lignes d'épaiſſeur, & 18 lignes de large, juſqu'à environ 5 à 6 lignes d'épaiſſeur, & 5 à 6 pouces de large, appellé alors *fer cornette*, (*figure 6*); mais de tout le fer méplat, celui dont on fait le plus d'uſage eſt celui pour les bâtimens, qui porte environ 2 pouces & demi de large, & 6 lignes d'épaiſſeur.

Mais de toutes les ſortes que nous venons de voir, il y en a dont les ouvriers font plus d'uſage que d'autres, ſelon les divers ouvrages & les occaſions qu'ils ont de les employer, & auſſi comme ils les commandent aux grandes forges (*b*).

Du fer, ſelon ſes défauts. On appelle *fer aigre* ou *caſſant*, celui qui ſe caſſe facilement à froid; il y en a de ſi aigre, que ſi l'on ne prend pas la précaution de le ſoutenir d'un bout à l'autre, il tombe en morceaux d'un côté, tandis qu'on le travaille de l'autre.

Fer rouverain, celui qui ſe caſſe à chaud, lorſqu'on le travaille.

Fer cendreux, celui qui n'ayant pas été bien corroyé, eſt rempli d'une infinité de pores très-ouverts, ou de cellules remplies de cendres de frazier (*c*), ou autres craſſes.

Fer pailleux, celui qui ayant été mal ſoudé, eſt compoſé de pluſieurs lames poſées les unes ſur les autres, & ſe diviſe en autant de pailles lorſqu'on le travaille.

Fer écru, celui qui ayant été brûlé ou mal corroyé, eſt mêlé de craſſe, comme ſont le plus ſouvent l'extrémité des barres.

Du fer, ſelon ſes façons. On appelle *fer de fonte*, ou *fonte de fer*, celui qui dans les grandes forges a été coulé dans des moules pour en faire des marmittes, poëles, canons, bombes, *&c.* & qui ſe peut refondre autant de fois qu'on le juge à propos.

Fer coulé, celui qui a été coulé en barre (*figure 1. & 2*), & que l'on lie en botte.

Fer forgé, celui qui ayant été préparé comme le précédent, a été forgé & étiré (*d*) en barres (*figures 3, 4, 5, 6, & 7*), ſous le martinet des grandes forges.

Fer méplat ou *applati* (*figure 4*), celui dont la largeur eſt plus grande que l'épaiſſeur.

Fer quarré (*figure 5*), celui dont la largeur eſt égale à l'épaiſſeur.

Fer en botte, (*fig. 1. & 2*) celui qui eſt lié en botte, compoſé de pluſieurs barres.

Côte de vache, (*fig. 2*) eſt un fer de pluſieurs groſſeurs, preſque quarré, rude, & mal fait, lié en botte.

Fer cornette, (*fig. 6*), eſt un fer applati d'environ 4 à 5 lignes d'épaiſſeur, 5 de large, & 5 à 6 piés de long.

Courçon (*fig. 7*), eſt ordinairement un fer de Berri le plus doux & le meilleur qu'il eſt poſſible d'imaginer; c'eſt une maſſe ordinairement à pans aſſez irréguliers de 3, 4, ou 5 pouces de groſſeur, ſur environ 5 piés de longueur, portant une branche ou

(*a*) Méplat, c'eſt-à-dire plus large qu'épais.

(*b*) Grandes forges ſont des lieux dans les provinces où l'on fabrique le fer.

(*c*) Le frazier eſt la pouſſiere du charbon.

(*d*) Etiré, c'eſt-à-dire alongé.

queue d'un fer plus petit de différente longueur, pour la rendre par ce moyen plus maniable à la forge.

Gros fer, ou *fers de bâtimens*, ſont des fers auxquels on donne différentes formes, & qui ſervent dans la conſtruction des bâtimens à lier les murs ou la charpente des combles enſemble, pour les rendre par-là plus ſolides.

Vieux fers, ſont des fers qui ont déjà ſervi, que l'on retire des démolitions de vieux bâtimens, édifices, ou autres ouvrages, où ils ont été anciennement employés.

Ferraille, eſt une collection de toute ſorte de bouts de fer, courts, gros, & petits, de pluſieurs formes indifféremment provenant des reſtes des ouvrages, ou autrement.

Fer en feuille, eſt un fer applati très-mince, qui ſe diviſe en deux eſpeces, le blanc & le noir; le premier, appellé *fer-blanc*, eſt un fer très-mince, étamé par diverſes préparations chimiques, dont ſe ſervent les Ferblantiers pour faire des lampes, lanternes, rapes à ſucre, à tabac, *&c.* le ſecond, appellé *tôle* (*fig. 8. Pl. II.*), eſt le plus ſouvent lié en botte, & porte environ depuis un pié juſqu'à quatre piés de ſuperficie, un peu plus longue que large; il en vient d'Allemagne, particulierement de Hambourg & de Nuremberg en feuilles doublées, dans des petits barrils de ſapin compoſés ordinairement de trois cens feuilles.

La tôle que l'on fait en France à Beaumont la Ferriere, près la Charité, dans le Nivernois, n'eſt pas d'une moindre qualité que la précédente; les barrils qui en contiennent à-peu-près la même quantité, ſont faits de bois de hêtre, ce qui les fait aiſément reconnoître.

La meilleure de toute arrive de Suede par Rouen en feuilles ſimples dreſſées à la regle par les quatre côtés, & à quoi on peut la reconnoître.

Fer en fil, ou *fil de fer*, appellé auſſi *fil-d'archal*, eſt un fer arrondi, tiré à force de bras à-travers les pertuis d'une filiere. Pluſieurs croient, ce qui paroît aſſez vraiſſemblable, qu'un nommé *Richard Archal* lui a laiſſé ſon nom, après avoir inventé la maniere de le tirer, ce qui le fait encore nommer aſſez communément *fil de Richard*. La France, la Suiſſe & l'Allemagne, ſur-tout Hambourg & les environs de Cologne & de Liege, nous fourniſſent une aſſez grande quantité de fil de fer; les Anglois & Hollandois en font encore paſſer beaucoup en France par Bordeaux au retour de la mer Baltique. Celui de France eſt le moins eſtimé, étant très-aigre & pailleux; celui de Suiſſe eſt fort bon, mais celui de Liege eſt le meilleur de tous & le plus eſtimé.

On trouve à Paris chez les marchands de fer du fil de fer de toutes les groſſeurs, en augmentant depuis les plus petits échantillons, qu'on appelle *manicordion*, avec leſquels on fait une partie des cordes de claveſſins, pſalterions, manicordions, & autres inſtrumens de muſique, juſqu'à environ ſix lignes de diametre.

Le fil de fer de Suiſſe eſt lié par paquets, du poids d'environ 10 livres.

Celui d'Allemagne eſt auſſi lié par paquets, du poids d'environ 4 livres 12 onces.

Celui de Hambourg ſe diviſe par numeros, ſelon la groſſeur, le plus fin ſe nomme *fil à corde* de différens échantillons; où finit le plus gros fil à corde, commence le numero $\frac{0}{0}$, enſuite les numeros $\frac{0}{}$, $\frac{1}{2}$, 1, 2, 3, 4, 5 & 6; ce dernier porte environ 3 lignes de groſſeur.

Le fil de fer de Cologne, compoſé ſeulement de huit ou dix ſortes de groſſeur, arrive toujours en barrils peſant environs deux milliers.

Les provinces de France, d'où l'on tire le plus de fil de fer, ſont la Normandie, la Champagne & la Bourgogne.

Le fil de fer de Normandie un peu plus roide & plus ferme que celui d'Allemagne, en approche beaucoup, tant par ſa qualité que par ſes groſſeurs. Il arrive à Paris par paquets en forme de petits cerceaux, *fig. 9.* appellés *torches*, du poids d'environ 6 livres; ſes échantillons commencent auſſi par fil à carde, qui eſt le plus fin; enſuite en augmentant de groſſeur, les fils de 7 livres & de 6 livres qui répondent au numero $\frac{0}{0}$ de ceux d'Allemagne, fils de 5 livres, de $\frac{1}{4}$, fils à grely, fils de 8 onces, de 10 onces, de 12 onces, de 14 onces, & de 16 onces repondans aux n°. $\frac{0}{}$, $\frac{1}{2}$, 1, 2, 3, 4, 5 & 6, de ceux d'Allemagne.

Le fil de fer de Champagne eſt très-gros, & n'eſt que de quatre groſſeurs différentes, depuis environ 3 lignes juſqu'à 6 à 7, connu par les numeros 1, 2, 3 & 4; auſſi n'eſt-il propre qu'aux Chauderonniers, pour border des marmites, chauderons, & autres uſtenſiles de cuiſine. Il arrive à Paris par paquets peſans environs 10 livres.

Le fil de fer de Bourgogne n'eſt auſſi que de gros échantillons, & employé pour cette raiſon aux mêmes uſages que le précédent.

Les marchands de fer & tous ceux qui font commerce de fil de fer ſont obligés, pour le connoître & réduire à leurs numeros, de ſe ſervir d'une meſure de différente forme, *fig. 10. & 11.* appellée *jauge*; ce qu'ils appellent *jauger*.

On donne encore le nom de *fer* à divers inſtrumens d'ouvriers de différente profeſſion, en y ajoutant quelqu'autre terme pour en marquer plus particulierement l'uſage.

On appelle *fers à ſouder* des inſtrumens de Plombiers, Fontainiers, Chauderonniers, Ferblantiers, Vitriers, & autres, pour ſouder les métaux enſemble.

Fers quarrés pour les Maçons, appellés auſſi *riflards*.

Fers pour les Menuiſiers de placage & de marqueterie.

Fers pour les Clôturiers, Vanniers, & autres.

Fers pour les Egratigneurs, Découpeurs, *&c.*

Fers à dreſſer ou *dreſſoirs* pour les Miroitiers.

Fers à polir, *dorer ſur cuir*, &c. pour les Relieurs, Doreurs de livres, & autres.

Fers à tirer, eſpece de filiere, ſervant à tirer & réduire le fil de fer d'or ou d'argent, fin ou faux, à ſon dernier point de fineſſe.

Quantité d'autres fers de différens arts & profeſſions, dont il eſt inutile ici de parler.

De la maniere de chauffer le fer. Comme les ouvrages de ſerrurerie ne ſauroient ſe commencer que par la forge (*e*), il eſt néceſſaire de traiter un peu de la maniere de chauffer le fer; nous verrons enſuite celle de le forger.

Cette partie, qui ſemble être une des choſes les plus faciles dans l'art de la Serrurerie, eſt cependant une des plus difficiles. On ſait qu'à Paris, & fort loin aux environs, on ſe ſert pour cet effet de charbon de terre, eſpece de terre noire & ſulphureuſe, qui ſe tire de différentes mines de pluſieurs provinces de France; les endroits d'où l'on en tire le plus, ſont la Foſſe en Auvergne, les mines de Braſſac près Brioude, Saint-Etienne en Forez, le Nivernois, la Bourgogne, Concourſon en Anjou, & les environs de Mezieres & de Charleville; il en vient encore des pays étrangers, comme du Hainaut, de Liege & d'Angleterre. Ce dernier qui eſt le meilleur de tous, eſt de deux eſpeces; l'une que l'on nomme de *Neufchâtel*, & l'autre d'*Ecoſſe*. Le premier eſt beaucoup meilleur, mais beaucoup plus léger que ce dernier; auſſi les mêle-t-on l'un & l'autre enſemble pour en faire un char-

(*e*) Forge eſt une eſpece de fourneau où l'on chauffe le fer.

bon excellent; après celui d'Angleterre, celui d'Auvergne passe pour le meilleur, que l'on mêle quelquefois avec celui de Saint-Etienne.

Le bon charbon de terre est celui qui est composé de peu de soufre; on le connoît lorsqu'il fait peu de machefer (*f*) & de crasse, qu'il chauffe le fer facilement & promptement, & lorsqu'il dure long-tems à la forge.

Il se trouve une infinité d'endroits où le charbon de terre devenant très-cher, à cause de la difficulté du transport; on est obligé d'avoir recours à celui de bois, qui souvent ne peut suffire seul pour de certains ouvrages; comme, par exemple, lorsqu'il s'agit de souder de l'acier, du fer aigre, rouverain, ou autre difficile à souder; il est nécessaire qu'ils soient chauffés vivement, ce que le charbon de bois seul n'est pas en état de faire.

Pour bien chauffer le fer, il faut se servir de bon charbon, avoir soin que le feu soit toujours égal, jetter de tems en tems de l'eau dessus pour l'animer, retirer aussi de tems en tems de côté le machefer qui se forme dans le fond de la forge & qui empêche le fer de chauffer, & non pas en découvrant le feu, comme font mal-à-propos quelques-uns, ce qui en diminue beaucoup la chaleur; d'ailleurs ce machefer retiré de côté & déja enflammé contribue à la chaleur du fer, & tient lieu d'un pareil volume de charbon, ce qui fait une économie.

On peut connoître quand le fer est chaud en découvrant un peu le feu, ou le retirant un peu dehors; on peut encore s'en appercevoir lorsque la flamme est blanche, & mélangée plus ou moins d'étincelles brillantes à proportion de son degré de chaleur.

De la maniere de forger le fer. Lorsqu'on met le fer au feu pour la premiere fois, il est absolument nécessaire de lui donner une chaude (*g*) suante, c'est-à-dire le chauffer jusqu'à ce qu'il prenne une couleur blanche & suante, afin qu'en le frappant il puisse se souder & corroyer bien ensemble; ensuite pour finir l'ouvrage, il est suffisant de le chauffer jusqu'à ce qu'il soit rouge ou blanc, selon les différentes sortes d'ouvrages; & lorsque l'ouvrage est fini, on le recuit, c'est-à-dire qu'on le chauffe d'une couleur de cerise (*h*), ou avant qu'il prenne des écailles qui ordinairement en ouvrent les pores, le rendent crasseux & difficile à limer lorsqu'il est froid; on le laisse ensuite refroidir sans le frapper.

Il y a tant de manieres de forger le fer pour les différentes especes d'ouvrages, qu'il n'est pas presque possible de les déterminer, l'usage & l'expérience en font seuls plus que l'on n'en peut dire. Il est vrai que le fer étant chaud, devient presqu'aussi maniable que la cire & le plomb froid; aussi quelques-uns ont-ils cru en savoir assez en le tenant d'une main, posé sur l'enclume, *fig. 4. Pl. XXVI.* & le frappant de l'autre à coups de marteau. Tous ceux qui l'ont éprouvé sans connoissance se sont trompés, & n'ont pas même manqué de se blesser, soit en se donnant des contre-coups, soit en le faisant sauter en l'air en le frappant à faux, c'est-à-dire lorsqu'il ne portoit pas sur l'enclume dans l'endroit qu'ils frappoient; ce qui fait alors l'effet du bâtonnet, espece de petit bâton court & pointu par chaque bout qui sert de jeu aux enfans.

Enfin déterminer exactement la maniere de forger le fer, c'est ce qu'il n'est pas possible de faire, y en ayant autant de sorte qu'il y a d'espece d'ouvrage. On dira bien qu'on le frappe dessus & dessous, qu'on le tourne & retourne à propos, mais tout cela & tout ce qu'on pourroit y ajouter, ne sauroit instruire sans la pratique.

Des ouvrages de ferrurerie. Les ouvrages se sont si fort multipliés dans la ferrurerie depuis quelques siecles, qu'il n'en est presque point maintenant que les ouvriers un peu intelligens ne puissent faire & leur donner la forme qu'ils jugent à propos. Quelques hommes ingénieux, sur-tout de ces derniers tems, se sont signalés dans plusieurs de leurs ouvrages, & nous ont fait voir la supériorité de leur génie; les uns en perfectionnant les ouvrages des anciens, les autres par l'art avec lequel ils ont travaillé le fer, le brillant qu'ils lui ont donné, le goût des ornemens qu'ils ont eux-mêmes choisis & inventés, & dont ils l'ont enrichi, ont procuré à l'œil de quoi se satisfaire plus qu'il n'avoit fait jusqu'alors, & nous ont donné par-là des preuves de leur imagination; d'autres, secourus par la nécessité, en ont inventé de nouveaux très-ingénieux, soit pour l'accélération des manœuvres ou autres semblables opérations; d'autres encore de concert avec ceux qui ont substitué les voûtes aux planchers dans les bâtimens pour en bannir le bois, cause trop ordinaire & pernicieuse des incendies, ont imité avec le fer les lambris de menuiserie, les différens profils des chambranles & des cadres décorés ou non de sculpture au point que l'on pourroit maintenant faire des bibliotheques, portes à placard, d'armoires & parement simple & double, & autres lambris en fer, plus pesans à la vérité, mais imitant parfaitement la menuiserie & la sculpture en bois: on les divise tous en deux especes, les brutes & les limés.

Des ouvrages bruts. On appelle communément *ouvrages brutes*, ceux qui n'ayant besoin d'aucune propreté pour être placés dans l'intérieur des murs des combles, ou pour être exposés aux injures de l'air, sont travaillés seulement à la forge: on les divise en deux sortes; la premiere appellée *fers de bâtimens*, est composée de fers qui servent, dans la construction des bâtimens, à unir & entretenir ensemble les murs, cloisons, voûtes, tuyaux de cheminée, la charpente des combles, la menuiserie, *&c.* la seconde appellée communément *grands ouvrages* ou *de compartimens*, est composée d'ouvrages qui représentent des compartimens de dessein de différens goûts, décorés plus ou moins d'ornemens, selon la richesse & l'importance des lieux où ils sont placés.

Des fers de bâtiment. Les fers de bâtiment sont de deux especes; l'une que l'on appelle *gros fers* ou *gros ouvrages*, a pour objet les ancres, tirans, chaînes, boulons, chevêtres, étriers, manteaux de cheminée, seuils, fantons, grilles de fourneau, de chaîneau de gargouille, & autres armatures de bornes, de barrieres, treillages, fers de soupapes, clés & armatures de robinets pour les réservoirs, berceaux de jardins, vitreaux, fers de gouttieres, pivots, crapaudins, taules, fléaux, crochets & cramaillées de porte-cochere, pentures, gonds, chaînes à puits, & quantité d'autres de cette espece, de différentes formes & grosseur, selon la poussée des voûtes ou la pesanteur des murs qu'ils ont à entretenir; la plûpart se font souvent en fer le plus commun, à-moins qu'ils ne soient spécifiés par les devis ou marchés faits entre les propriétaires & les ouvriers; l'autre que l'on appelle *légers ouvrages*, sont les rapointis, clous, chevilles, broches, pattes, crochets, pitons, vis, *&c.* & autres menus ouvrages.

Des gros fers. Du nombre des gros fers, les ancres, *fig. 12. & 13.* les tirans, *fig 14.* les chaînes, *fig. 15. & fig. 16. Pl. III.* sont ordinairement les plus chargés, parce qu'ils retiennent l'écartement des murs de face (*i*), & de refend (*k*), occasionné par

(*f*) Machefer est une espece de pierre dure, formée des crasses du charbon usé.

(*g*) Suante, c'est-à-dire que le fer semble en effet suer.

(*h*) Couleur de cerise est la couleur qui imite ce fruit.

(*i*) Murs de face sont les murs extérieurs des bâtimens.

(*k*) Murs de refend sont de gros murs intérieurs, où l'on la

la pouſſée des voûtes, le poids des planchers, des combles, &c. auſſi ont-ils pour cela plus beſoin que d'autres de ſe trouver ſains & ſans défauts.

Les ancres & les tirans ne pouvant être d'aucune utilité l'un ſans l'autre, ſont inſéparables. Une ancre (*fig. 12. & 13.*) eſt une barre de fer quarrée proportionnée au tiran (*fig. 14.*) d'environ trois ou quatre piés de long ſur un pouce ou deux de groſſeur, quelquefois droit (*fig. 12.*) & quelquefois en eſſe (*fig. 13.*) Le tiran (*fig. 14.*) eſt une barre de fer plat, d'environ cinq à ſix piés de long, repliée ſur elle-même en *A*, & ſoudée, formant un œil quarré par le bout *A*, dans lequel on fait entrer l'ancre *C* juſqu'au milieu; à l'autre bout eſt un talon pour être entaillé dans l'épaiſſeur des poutres qui traverſent les murs de face, & être attaché aux extrémités avec des clous de charrette, *fig. 76. Pl. VI.*

Les chaînes (*fig. 15. Pl. II. & 16. Pl. III.*) ſont le même effet que les tirans, à l'exception que les barres, quelquefois quarrées & quelquefois méplates, ſont priſes dans l'épaiſſeur des bâtimens, & ont une mouffle ſimple ou double par chaque bout; ſi ces chaînes (*fig. 16.*) paſſent quinze ou dix-huit piés, alors on pratique au milieu une ou deux mouffles (*fig 17. & 19.*) Ces mouffles ſont compoſées de pluſieurs manieres; les unes (*fig. 17.*) ſont compoſées ſimplement de deux crochets pris l'un dans l'autre; les autres (*fig. 18. & 19.*) ſont faites en talon par chaque bout des deux barres poſés l'un ſur l'autre & liés enſemble avec des viroles *A A*, qui ſerrent à meſure qu'on les chaſſe (*l*); lorſque l'on juge à propos de faire ſerrer les chaînes en les raccourciſſant, on fait paſſer entre les deux talons une ſerre *B*, qui les oblige de s'écarter à meſure qu'on l'enfonce.

Les harpons (*fig. 20.*) ſont des barres de fer méplates, d'environ trois, quatre, ou cinq piés de longueur, portant un talon *A*, à chacune de leurs extrémités, pour être entaillées dans le bois & attachées de clous comme le tiran (*fig. 14.*) cette piece ſert à unir deux poutres ou pieces de bois, qui le plus ſouvent ſe rencontrent dans l'épaiſſeur d'un mur de refend.

Les barres de languette (*fig. 21. & 22.*) ſont des barres de fer plat, dont l'une (*fig. 21.*) eſt fendue en deux parties par ſes extrémités *A*, dont chaque morceau *B B* eſt coudé, l'un en-haut & l'autre en-bas; l'uſage de cette piece eſt de contribuer, avec pluſieurs autres, à entretenir les languettes (*m*) des cheminées en briques. Les boulons ſont de deux eſpeces; les uns (*fig. 23.*) ſervent à entretenir les limons (*n*) des eſcaliers de charpente; les autres *B* (*fig. 25.*) contribuent avec les étriers, (*même fig.*) à entretenir la charpente, comme nous le verrons dans la ſuite; les premiers (*fig. 23.*) ſont des barres ou tringles arrondies, d'environ quinze à vingt lignes de groſſeur, ſur trois, quatre, cinq, & quelquefois ſix piés de long, ſelon la largeur des eſcaliers, portant par un bout *A* une tête quarrée; l'autre *B* eſt quelquefois taraudé (*o*) d'environ ſix à ſept pouces de long avec un écrou *C*, auſſi quarré & taraudé intérieurement, quelquefois percé d'un trou plat garni d'une clavette.

Les barres des tremies (*fig. 24.*) qui ſervent à ſoutenir le foyer des cheminées dans leſquelles il ne doit point entrer de bois de peur du feu, ſont des barres de fer plat, d'environ quatre à cinq lignes de largeur, ſix lignes d'épaiſſeur, & dont la longueur differe, ſelon la largeur des mêmes foyers; ces barres ſont coudées & recoudées par chacune de leurs extrémités *A*, ſoutenues en *B* ſur les plus prochaines ſolives.

Les étriers (*fig. 25.*) ſont des barres de fer plat, coudées en deux endroits *A*, dont les extrémités ſont renforcies & percées d'un gros trou rond, par lequel paſſe un fort boulon *B*, à tête ronde par un bout, & par l'autre *D* percées d'un trou plat, garni d'une clavette double.

Les manteaux de cheminée (*fig. 36.*) faits pour ſoutenir les manteaux des cheminées, ſont des barres de fer quarrées de quinze à vingt lignes de groſſeur, coudées en *A* & en *B* de la largeur des cheminées où elles doivent être placées, & les branches *C* d'une longueur auſſi proportionnée à leur ſaillie; elles ſont encore fendues & écartées de part & d'autre par leur extrémité, qu'on appelle alors *ſcellement*, (*p*) pour être ſcellées dans l'intérieur du mur.

Les armatures de ſeuils (*fig. 27.*) ſervent ordinairement à couvrir les ſeuils (*q*) des portes, & principalement des portes cocheres, charretieres, & autres ſemblables: il eſt bon d'obſerver que preſque toutes les portes, grandes & petites, ont des ſeuils en pierre, qui, à l'égard de celles où il ne paſſe aucune voiture, n'ont pas beſoin d'être armés en fer; ceux au-contraire des portes où il paſſe journellement des voitures chargées ou non chargées, ont beſoin pour ſe conſerver d'être armés de fer, & par-conſéquent empêcher que ces mêmes voitures ne les écraſent; les uns ſont compoſés de barres de fer plat *A A*, &c. en plus ou moins grande quantité plus ou moins près les unes des autres, coudées par chaque bout *B B*, & ſcellées en plâtre ou en plomb dans l'épaiſſeur du ſeuil de pierre; les autres ſont auſſi de ſemblables barres de fer plat, coudées par chaque bout, mais entretenues par le milieu d'entretoiſes *C C*, rivées (*r*) ſur chacune des barres.

Les fantons (*fig. 28.*) ne ſont autre choſe que des petites barres de fer coulé d'environ quatre à cinq lignes de groſſeur, de deux à trois piés de long, recourbées en crochet par chaque bout *A*, pour être acrochées en *B* (*fig. 29.*) on les place ordinairement en forme de chaîne depuis le haut juſqu'en bas, dans l'intérieur des languettes de cheminée en plâtre, pour les entretenir.

Les fantons des mîtres (*fig. 30.*) ſont des petites barres de fer coulé ſemblable au précédent, d'environ dix-huit à vingt pouces de long, coudées par chaque bout, faites pour maintenir le faîte des cheminées, en forme de mître, dont elles tirent leur nom.

Les grilles de fourneau (*fig. 31. & 32.*) faites pour ſoutenir le charbon dans les fourneaux des cuiſines, ſont de deux eſpeces, l'une quarrée & l'autre circulaire ou barelongue; chacune d'elles eſt compoſée d'un chaſſis *A A* de fantons, ſur lequel ſont ſoudées des traverſes *B B* de même fer.

Les grilles de gargouilles, *fig. 23.* placées à l'iſſue des gargouilles, ſont plus ou moins fortes les unes que les autres à proportion de leur grandeur; celle-ci eſt compoſée d'une traverſe *A* dormante ou mouvante dans ſes lacets *B*, ſur laquelle ſont aſſemblés à tenon & mortaiſe pluſieurs barreaux à pointe *CC*.

Les barres de fourneau, *fig. 34.* faites pour les retenir & conſerver leur arrête ſupérieure, ſont des barres de fer plat, coudées par chaque bout en *A*, dont les extrémités ſont fendues à ſcellement pour être ſcellées dans les murs.

Les armatures de borne ſe font plus ou moins ſolidement les unes que les autres; on revêtit les premieres ſimplement d'une barre de fer de cornette,

adoſſe ordinairement les cheminées, &c.

(*l*) Chaſſer, c'eſt pouſſer le fer à grands coups de marteau.

(*m*) Languettes, ſont les murs des cheminées qui les ſéparent ou les enferment.

(*n*) Les limons ſont ce qui forme le noyau ou milieu de l'eſcalier, ſur lequel ſont appuyées toutes les marches.

(*o*) Taraudé, c'eſt-à-dire formant la vis.

(*p*) Scellement eſt ce qu'on ſcelle en effet dans les murs.

(*q*) Seuil eſt la premiere marche des portes.

(*r*) Rivé, c'eſt-à-dire attaché de cloux à deux têtes.

fig. 35. Pl. IV. courbée dans son milieu *A* qui enveloppe la borne, & recourbée par les extremités *BB* pour être scellées dans le mur; les autres, *fig. 36.* se revêtissent de plusieurs barres de fer plat *AA*, &c. entaillées de leur épaisseur dans la borne *BB* & posées verticalement, traversées par d'autres circulaires *CC* & aussi entaillées, non-seulement dans la borne, mais encore dans les barres verticales *AA*, comme on le voit en la *fig. 37.* le tout couvert d'un petit chapeau *D*.

Les ferrures de barriere faites pour défendre des ordures publiques se font de plusieurs manieres, on en voit quantité d'exemples sur les boulevards de la ville de Paris, les plus simples sont celles qui sont composées de pointes, *fig. 38.* & *39.* de différente grandeur à épaulement en *A*, & aussi à pointe en *B* que l'on enfonce dans les barrieres de bois, *fig. 40.* & de chardons en artichaux, *fig. 41.* aussi à épaulement en *A* & à pointe en *B*, pour être placées au sommet des bornes *A* des barrieres, *fig. 40*: pour les faire plus solidement, on rive toutes ces pointes *A*, *fig. 42.* sur une plate-bande de fer *B*, que l'on entaille de son épaisseur dans les travées *BB* des barrieres, *figure 41.* & que l'on attache ensuite avec de forts clous à tête perdue.

Les clés des robinets sont quelquefois à deux branches & quelquefois à une seule. La premiere, *fig. 43.* n'est autre chose qu'un morceau de fer arrondi par chaque bout *A* plus ou moins long, selon la force que l'on juge à-propos de donner au levier renforci au milieu *B*, & percé d'un trou quarré. La seconde, *fig. 44.* est une grande barre de fer quarrée, coudée, renforcée & percée d'un trou quarré par un bout *A*, & arrondie par l'autre *B*.

Les vis de soupape faites pour enlever les soupapes des reservoirs, sont composées d'une vis *ABC* à filet quarré *A*, portant par un bout une tête quarrée *B*, où s'ajuste une clé, comme seroit à-peu-près celle de la *fig. 43.* & par l'autre une tige *C* à l'extrémité de laquelle est une mousle double *D*, boulonnée & clavetée, où s'emboîte le tenon *E* d'une soupape *F*; cette vis *ABC* est montée sur une boîte *G*, espece de canon de fer servant d'écrou aussi à filet quarré, brasé (*f*) intérieurement appuyé sur une traverse *H* portée sur des potences *II*, scellées & arrêtées sur les parois des reservoirs.

La nécessité contraint pour l'ordinaire à avoir recours à d'autres moyens, lorsque ceux qui sont usités ne réussissent point; c'est ce qui m'a donné lieu d'imaginer celui-ci qui a été d'un grand service partout où il a été employé.

Les filets dont ces sortes de boîtes sont garnies intérieurement étant sujets à se débraser fort souvent, il étoit nécessaire pour y remédier qu'il ne fît qu'un avec la boîte, comme il le fait avec la vis; pour y parvenir, il faut d'abord poser la boîte à terre perpendiculairement & la serrer ferme entre quatre vis, ensuite avoir une grande vis à-peu-près semblable à celle *ABC* de la *fig. 45.* avec une boîte *G* même *figure*, montée sur un trépié d'environ 3 piés d'élévation arrêté à demeure sur le pavé; l'extremité inférieure de cette vis doit être percée d'un trou plat, au-travers duquel passe un burin de la largeur du fond du filet, poussé de plus en plus d'environ un huitieme de ligne chaque fois, par une petite vis taraudée & perdue dans le diametre de la grande que l'on tourne à mesure jusqu'à ce que la boîte soit faite, (ceci n'est qu'un précis de la description que je dois donner à l'article des boîtes d'étaux dans l'art de la Taillanderie).

Les berceaux de jardins faits pour soutenir les berceaux de treillage dans les jardins, sont plus ou moins solides, selon la dépense que l'on veut faire; celui-ci, *fig. 46.* est composé de montans *AA* & de berceaux *BB*, espacés de distance à autre sur la longueur, entretenus d'entretoises *CC*, &c. assemblés à tenon & mortaise, & lorsque les extrémités sont closes, elles sont composées de montans intérieurs *D D*, &c. berceaux intérieurs *EE* & rayons *FF*, &c. assemblés aussi à tenon & mortaise.

Les vitraux, *fig. 47. Pl. V.* espece de chassis de fer faits pour porter les vîtres des croisées des Eglises ou autres semblables ouvertures très-larges, sont composés d'assemblages de traverse *AA*, &c. & montans *BB*, &c. à l'extremité desquels sont plusieurs ceintres *CC*, &c. & rayons *DD*, &c. aussi d'assemblage, formant ce qu'on appelle l'*éventail* de la croisée; ces assemblages se font de deux manieres plus solides, plus propres, & aussi plus coureuses l'une que l'autre; la premiere, *fig. 48.* lorsque la traverse *A*, coupée quarrément dans son milieu, est munie d'une espece de semelle *C*, soudée avec elle par le moyen de laquelle le montant *B* se trouve entaillé juste de son épaisseur & rivé; la seconde, lorsque cette même traverse *a*, même *figure*, est faite de façon à donner passage au montant *B* de toute son épaisseur, ces traverses & montans sont garnis chacun de petits quarrés *E* de l'épaisseur des verres & de plate-bandes *F* pour les retenir, arrêtés dessus de boulons *GG* clavetés.

Les fers de gouttieres, *fig. 49.* faits pour soutenir les gouttieres en plomb, sont composés d'une barre de fer plat *A* d'une longueur suffisante à scellement par un bout & quelquefois à potence, portant par l'autre une gache *B* de même fer, rivée sur la barre *A*.

Les pivots faits pour les portes-cocheres sont de deux sortes; les uns, *fig. 50.* placés à l'extrémité supérieure des battans des portes appellés à *bourdonniere*, parce qu'ils roulent dans une bourdonniere, sont composés de branches de fer plat *A* & *B* soudés ensemble en équerre, formant tourillon en *C* & percés de trous sur leur longueur pour les arrêter; les autres, *fig. 51.* placés à l'extremité inférieure des mêmes portes appellées à *crapaudine*, parce qu'ils roulent dans une crapaudine, *fig. 52.* sont composés comme les précedens, de deux branches de fer plat *A* & *B*, soudées ensemble en équerre, formant pivot en *C*.

Les crapaudines, *fig. 52.* ne sont autre chose que des pieces de fer de différente grosseur, selon la force des pivots, creusées dans leur milieu en *A*, en forme de calotte renversée.

Les tôles de porte cochere, *fig. 53.* sont des fers applatis, d'environ 9 à 10 pouces de largeur, sur une ligne à une ligne & demie d'épaisseur, que l'on applique avec des clous rivés sur les portes cocheres, à la hauteur des essieux des voitures pour empêcher qu'elles n'en soient gâtées.

Les fleaux de porte cochere, *fig. 54.* faits pour en tenir fermés les deux battans, sont composés d'une barre de fer quarré, de 15 à 20 lignes de grosseur, à proportion de la grandeur & de la force des portes, percée dans son milieu *A* d'un trou rond, au-travers duquel passe un boulon à tête qui lui sert de touret, arrêté à demeure sur l'un des battans de la porte. A ses deux extrémités *BB*, sont deux gaches à pattes ou à queue, arrêtées sur les deux battans, dans lesquelles entre le fleau en les exhaussant par le secours d'une tringle de fer *C*, servant par son extrémité inférieure *D* de moraillon à une serrure ovale ou à bosse, posée sur un des battans de la porte.

La *fig. 55.* est la même tringle vue du côté de son aubron *A*.

(*f*) Braser est une façon de souder fort médiocrement le fer avec le fer, en faisant fondre du cuivre mêlé de borax dans la jonction des parties, que l'on a pris soin de bien nettoyer.

La *fig. 56.* eſt le même boulon du fleau, compoſé d'une tête *A*, tige *B*, clavette & rondelle *C*.

Les *fig. 57. & 58.* ſont les gaches du même fleau, dont l'une eſt à queue à vis garnie d'écroux, & l'autre à patte.

Les tôles de mangeoires, *fig. 59.* ſont des fers applatis fort minces dont on revêtit le deſſus des mangeoires des écuries, pour empêcher que les chevaux ne les rongent.

Les anneaux de mangeoires, *fig. 60.* ſont des anneaux de fer *A*, garnis de leurs crampons à pointe *B*, que l'on place aux mangeoires des écuries pour y attacher les longes des chevaux.

Les cramaillieres des portes cocheres, *fig. 61.* faites pour contribuer avec les crochets, *fig. 62.* à la ſureté des portes, ſont des barres de fer plat à pattes par chaque bout *A* & *B*, pour être arrêtées, compoſées au milieu de deux *C*, couvertes d'une petite barre arrondie *D*, ſervant d'arrêt par où l'on tient la porte plus ou moins fermée, ſelon qu'on le juge à propos.

Les crochets des mêmes portes, *fig. 62.* ſont des barres de fer quarrées, arrondies d'un côté en *A*, en forme d'anneau garni de piton à pointe, à vis en bois ou à écroux, & à crochet par l'autre *B*, garni auſſi de piton, en entrant dans les deux *C* des cramaillées, *fig. 61.*

Les pentures, *fig. 63. Pl. VI.* à l'uſage des portes communes, ſont des barres de fer plat, dont un bout *A* porte un œil dans lequel entre le mamelon d'un des gonds, *fig. 52. & 53.* & l'autre *B* une queue d'aronde ou un talon comme celui *B* de la figure ſuivante, percées ſur leur longueur de trous pour les attacher ſur les portes avec des clous & clous rivés.

Les pentures à charniere, *fig. 64.* à l'uſage des fermetures de boutique, ne different des précédentes que par leurs charnieres *AA*, qui ſervent à les plier en pluſieurs morceaux, & par-là devenir moins embarraſſantes.

Les gonds ſe font de différentes façons; les uns ſont à repos, à patte, *fig. 65.* en plâtre, *fig. 66.* ou en bois; les autres ſont ſans repos, à patte en plâtre, *fig. 67.* ou en bois, *fig. 68.* Un gond eſt à repos lorſque le collet de ſon mamelon *A*, *fig. 65. & 66.* porte un épaulement ſur lequel repoſe l'œil de la penture, *fig. 63.* qui lui en a fait donner le nom, & ſans repos comme ceux *A*, *fig. 67 & 68.* Il eſt à patte lorſque le côté *B*, *fig. 65.* eſt applati en forme de patte percée de trous pour l'attacher; en plâtre, lorſque le bout *B*, *fig. 66. & 67.* porte un ſcellement; & en bois, *fig. 68.* lorſque le même bout *B* porte une pointe.

Les portes des bouches de four, *fig. 69.* faites pour fermer la bouche des fours, ne ſont autre choſe qu'une ou pluſieurs tôles rivées enſemble ſelon leur grandeur, bordées quelquefois d'un chaſſis de fer plat, pour plus de ſolidité, garnies de pentures *AA*, loquet *B*, & ſon crampon *C*.

Les chaines à puits, *fig. 70.* faites pour leur tenir lieu de corde, ſont compoſées de mailles liées enſemble les unes dans les autres.

Le gaches, *fig. 71. & 72.* faites pour contribuer avec les ſerrures à tenir les portes fermées, ſont des portions de fer plat, coudé en deux endroits *AA*, à ſcellement ou à pointe par chaque bout *BB*.

Des légers ouvrages. Les légers ouvrages ſont les rapointis, clous de charrettes, chevilles, clous neufs de pluſieurs longueurs, clous à latte, broquettes, clous d'épingles, *&c.* on y ajoute encore les broches, pattes, agraffes, crochets de différente façon, dont les uns ſe vendent au poids, & les autres au compte.

Les rapointis, *73. 74. & 75.* ſervent à contenir les plâtres dans les corniches, plinthes, ornemens & autres ſaillies dans les bâtimens, ce ſont des petits morceaux de fer de toute ſorte de formes, rebutés, appellés proprement *ferraille*, auxquels on fait une pointe.

Les clous de charrette, *fig. 76.* appellés ainſi parce qu'ils ont ſervi aux bandes des roues des charrettes, ſervent dans les bâtimens à attacher les gros fers, comme tirans, plates-bandes, bandes de tremies, étriers, *&c.*

Les chevilles, *fig. 77. & 78.* ſont des eſpeces de forts clous à tête, ordinairement depuis 3 pouces juſqu'à 15 & 18 lignes de longueur, dont ſe ſervent les Charpentiers, pour arrêter leurs aſſemblages; les premieres ſont faites pour reſter à demeure; les autres ſont pour monter en place les ouvrages de charpente, & les retenir juſqu'à ce qu'ils ſoient poſés à demeure.

Les clous, *fig. 79. 80. & 81.* ſont de deux ſortes; les uns que l'on nomme *clous neufs* ou *de bateau*, parce qu'on les emploie aux bateaux, ſont ordinairement des forts clous de fer commun, d'environ 2 à 3 pouces de longueur, que les Maçons emploient dans les cloiſons d'huiſſerie, dans les corniches & autres ſaillies revêtues en plâtre; les autres que l'on nomme *clous doux*, parce qu'ils ſont en fer doux, ſont des clous deliés, depuis 1 pouce juſqu'à 5 & 6 pouces de longueur, que l'on diſtingue par *clous de 2*, *clous de 4*, *de 6*, *de 8*, *de 10*, *de 12*, *&c.* dont les premiers ſe nomment plus communement *clous à latte*, parce qu'ils ſervent aux Maçons à clouer les lattes dans les bâtimens.

Les broquettes, *fig. 82. & 83.* ſont auſſi des petits clous dont la tête eſt arrondie en forme de calotte; il en eſt de deux ſortes, l'une que l'on nomme *à l'angloiſe*, *fig. 82.* porte environ 12 à 15 lignes de longueur, & l'autre que l'on nomme *commune*, parce que le fer en eſt commun, porte environ 8 à 9 lignes de longueur.

Les clous rivés, *fig. 84.* ſont des eſpeces de clous ronds, à tête ronde & ſans pointe, d'environ 2 pouces à 2 pouces & demi de longueur, qui ſervent à river par le petit bout des pentures, plates-bandes, charnieres & autres choſes que l'on veut arrêter ſolidement.

Les clous à briquets, *fig. 85.* ſont des clous ſemblables aux précédens, mais plus petits & deliés, ſervant aux mêmes uſages, & ſur-tout pour des briquets, *fig. 11. Pl. XXII.* dont ils tirent leur nom.

Les clous d'épingles, *fig. 86.* ſont des petits clous de fil de fer, à tête ronde ou plate, de toutes ſortes de longueurs juſqu'à 2 pouces, & d'une groſſeur proportionnée, qui ſervent aux Menuiſiers pour attacher les moulures, ſculptures & autres choſes ſemblables, aux lambris des appartemens.

Les pointes, *fig. 87.* ſont des petits clous ſans tête, depuis environ un pouce juſqu'à 2 pouces de longueur, qui ſervent à retenir les fiches en place.

Les broches, *fig. 88. Pl. VI.* à l'uſage des Menuiſiers pour attacher les lambris, ſont des pointes de fer arrondies & ſans tête, depuis environ 2 juſqu'à 7 & 8 pouces de longueur.

Les pattes en plâtre ſont de deux ſortes; les unes, *fig. 89.* ſont droites, & les autres, *fig. 90.* ſont coudées, ſelon la place qu'elles doivent occuper: les unes & les autres portent depuis 3 juſqu'à 8 & 9 pouces de longueur, & ſont à queue d'aronde par un bout *A*, percées de deux trous pour les attacher, & à ſcellement par l'autre *B*.

Les pattes en bois, *fig. 91. & 92.* ne different des précédentes que par leurs pointes qu'elles ont au lieu de ſcellement.

Les pattes à lambris, *fig. 93*, faites pour arrêter les lambris, ſont ſemblables aux précédentes, mais beaucoup plus petites, & n'ont qu'un trou à leur tête *A*.

Les crochets à faitage, *fig. 94*, faits pour retenir le plomb des faitages, ſont des eſpeces de pattes depuis environ 4 juſqu'à 6 à 7 p. de longueur, à queue d'aronde, recourbée par un bout *A*, & percée de trous par l'autre *B*, pour les attacher.

Les pattes de contrecœur, *fig. 95*, faites pour maintenir les contrecœurs des cheminées, ſont des pattes de fer plat d'environ 4 à 5 p. de longueur, coudées en *A*, & à ſcellement par l'autre *B*.

Les pattes coudées à vis, *fig. 96*, faites pour arrêter les lambris, ſont des pattes de différente longueur, à vis en bois par un bout *A*, coudées vers le milieu *B*, & à ſcellement par l'autre bout *C*.

Les crochets à chaineaux, *fig. 97*, faits pour retenir les chaineaux de plomb, ſont des eſpeces de pattes d'environ 12 à 15 p. de longueur, à queue d'aronde, & à volute en *A*, coudées en *B*, & percées de pluſieurs trous *C*, pour les attacher.

Les pattes à marbrier, *fig. 98 & 99*, faites pour retenir les chambranles & toutes ſortes de revêtiſſemens en marbre, ſont des pattes de 4 à 6 pouces de long, coudées & à pointe, ou arrondies en *A*, & à ſcellement par l'autre *B*.

Les crochets de treillage, *fig. 100*, qu'on appelle encore *clous à crochets*, faits pour arrêter les treillages des jardins, ſont des clous a pointes par chaque bout *A* & *B*, & coudés en *C*, depuis environ un pouce juſqu'à cinq pouces de longueur.

Les pitons, *fig. 101 & 102*, ſont des eſpeces de clous à pointe *A*, *fig. 101*, ou à vis en bois *A*, *fig. 102*, dont la tête *B* forme un anneau; il en eſt depuis un juſqu'à deux pouces de longueur, & depuis cette meſure juſqu'à 5 à 6 pouces, qu'on appelle alors *tirefonds*.

Les petits gonds, *fig. 103 & 104*, ſont de deux ſortes, à pointe *A*, *fig. 103*, ou à vis en bois *A*, *fig. 102*, coudées en *B*, & arrondies en *C*.

Les vis de parquet, *fig. 105*, faites pour retenir les parquets des glaces, ſont des vis *A*, portant une tête *B* large & fendue, garnies d'un écrou *C*, coudé & à ſcellement par chaque bout *D*.

Les vis de lit, *fig. 106 & 107*, faites pour monter & démonter facilement les bois de lit, ſont des vis à écroux *A A*, d'environ 6 à 7 pouces de longueur, portant une tête ronde & fendue *B*, *fig. 106*, ou quarré *B*, *fig. 107*, garnie de rondelle *C*.

Les vis à écroux; *fig. 108*, faites pour retenir en place les ſerrures, ſont des vis d'environ trois pouces de longueur, taraudées par un bout *A*, garnies d'écroux, & à tête plate, & quarrée par l'autre *B*.

Les vis en bois, *fig. 109 & 110*, depuis 6 lignes, juſqu'à quelquefois 5 pouces de longueur, ſont de deux ſortes; les unes, *fig. 109*, ſont à tête ronde; & les autres, *fig. 110*, ſont à tête fraiſée ou perdue, c'eſt-à-dire, qui ſe perd dans l'épaiſſeur du bois; les unes & les autres ont le deſſus de la tête fendue, pour pouvoir être tournées facilement par le moyen d'un tourne-vis: *fig. 104. Pl. XXIX.*

Des grands ouvrages. On entend par grands ouvrages ceux qui, faits pour la décoration, ſont ſubdiviſés de différens compartimens les plus recherchés; tels ſont les deſſus de portes, balcons, appuis, rampes, grilles, & autres ſemblables ouvrages variés à l'infini, ſelon les places qu'ils doivent occuper; c'eſt principalement dans ce genre d'ouvrage que les ouvriers s'attachent à ſe ſignaler par le choix des contours, le goût des ornemens qu'ils y emploient, & l'application qu'ils y apportent. Nous voyons ſans ſortir de cette capitale, quantité d'ouvrages de cette eſpece, travaillés avec tout l'art imaginable.

Des compartimens qui compoſent les grands ouvrages. Les compartimens qui compoſent ordinairement les grands ouvrages, ſont d'une ſi grande quantité de formes, que la plûpart n'ont point de noms propres, chacun les imaginant tous les jours à ſon goût; il en eſt néanmoins auxquels on a donné des noms qu'on a vraiſſemblablement tirés de leur reſſemblance, ils ſe diviſent en deux eſpeces, les unes ſont les contours compoſés d'anſes de paniers, de conſolles, enroulemens, palmettes, queues de poireaux, queues de cochons, graines, boules, *&c.* ſuſceptibles d'être compoſés & décompoſés à l'infini, ſelon le génie des artiſtes; les autres ſont les ornemens compoſés de rinceaux, fleurons, culots, agraffes, coquilles, roſes & roſettes, feuilles d'eau, cornes d'abondance, palmes, feuillages, fleurs & fruits de toute eſpece, animaux, reptils, volatils, quadrupedes, & autres, entiers ou par fragmens.

Des contours. Les anſes de paniers *A A fig. 113 & 114*, compoſées de volutes par chaque bout, ſont plus ou moins roulés en ſpirales, & forment des anſes de paniers, d'où ils tirent leur nom.

Les conſolles *A*, *fig. 117 & 118*, compoſées de volutes par chaque bout, ſont des eſpeces d'*ſ* poſées debout, quelquefois recourbées ſur elles-mêmes.

Les enroulemens *B*, *fig. 117*, ſont différentes eſpeces d'anſes de paniers, roulés les uns ſur les autres en ſpirales, au milieu deſquels on place ſouvent une roſe, ou autre ſemblable ornement.

Les palmettes *A A*, *fig. 112*; *B*, *fig. 114*; & *A*, *fig. 119*; ſont des eſpeces d'*ſ* ou conſoles renverſées, dont les extrémités inférieures ſemblent naître d'un rond ovale, ou anſe de panier, ſur lequel elles ſont poſées, s'élever enſuite & prendre diverſes formes & contours.

Les queues de poireaux *A*, *fig. 111*; & *B*, *fig. 112*; ſont des boules antées les unes ſur les autres, dont la premiere & la derniere forment une queue de poireau, d'où elles tirent leur nom.

Les queues de cochons *B*, *fig. 119*; & *A A*, *fig. 122*; ſont des eſpeces d'*ſ*, qu'on fait naître d'une roſe ou roſette, d'un fleuron, culot, *&c.* dont le milieu arrondi porte une queue de poireau ornée de fleuron ou culot, & l'extrémité en ſpirale porte une volute.

Les graines *C*, *fig. 112 & 114*, ſont des eſpeces de pointes ondées en forme de graines, d'où elles tirent leur nom, qui naiſſent d'une queue de poireau, ornée de feuilles d'eau, fleurons, ou culots.

Les boules *B B*, *fig. 111*, & autres, ſont des boules de fer plus ou moins groſſes, qui en ſervant d'ornemens, dégagent les contours, & leur donnent de la grace.

Des ornemens. Les ornemens ſe font de deux manieres différentes, la premiere en fer, ſe fait avec de la tole de Suede, relevée en boſſe par des ouvriers qui en font leur capital, & qu'on appelle pour cela *releveurs*; la deuxieme en cuivre eſt moulée, & fondue par les fondeurs en cuivre, auxquels on fournit des modeles; ces derniers ornemens étant ciſelés, mis en couleur d'or, & quelquefois dorés en feuilles ou en or moulu, ſont moins durs, plus moileux, & ont beaucoup plus de grace que les autres, & au métal près coutent moins.

Les rinceaux *A A*, *&c. fig. 115*; *C C*, *&c. fig. 117*; *B B*, *&c. fig. 122*; & autres, ſont les grands ornemens qu'on fait naître ſouvent d'une des extrémités des anſes de paniers, conſoles, enroulemens, *&c.*

Les fleurons *D*, *fig. 112*; *B*, *fig. 113*; *D*, *fig. 114*; & autres, ſont des ornemens qui prennent naiſſance des queues de poireaux, des graines où ils ſont le plus ſouvent placés, & dont les feuilles s'écartent de part & d'autre en-dehors.

Les culots *C*, *fig. 111*; *E*, *fig. 112*; *C*, *fig. 113*; *E*, *fig. 114*; & autres, ſont des eſpeces de petits

fleurons, qui ſe placent auſſi aux queues de poireaux des graines, mais dont les feuilles rentrent en dedans.

Les agraffes *D*, *fig. 117*; *C*, *fig. 119*; & *AA*, *fig. 121*; ſont des eſpeces de fleurons qui embraſſent pluſieurs contours, & ſemblent les agraffer; ce qui leur en a fait donner le nom.

Les coquilles *BB*, *&c. fig. 115*; & *C*, *fig. 122*; ſont en effet des coquilles de fer, imitées au naturel, qui font ſouvent partie des armes où elles ſont placées.

Les roſes & roſettes *E*, *fig. 117*; *DD*, *fig. 119*; & *D*, *fig. 122*; ſont des eſpeces de fleurons circulaires, dont les feuilles retournent ſur elles-mêmes en forme de roſes, d'où elles tirent leur nom.

Les feuilles d'eau *D*, *fig. 111*; *F*, *fig. 112*; *DD*, *&c. fig. 113*; & autres, ſont des feuilles ſpirales, arrondies & ondées, qui prennent naiſſance des anſes de paniers, conſoles, enroulemens, & queues de poireaux, des graines où elles ſont placées.

Les cornets d'abondance *E*, *fig. 122*, placés aux couronnemens des grilles, ſont en effet des cornets remplis de fleurs, fruits, graines, & autres figures ſymboliques.

Les palmes *F*, *fig. 122*, ornemens ſymboliques, analogues aux armes auxquelles elles ſervent ſouvent de bordures, ſont des branches de palmier en fer, imitant le naturel.

Les feuillages *HH*, *fig. 122*, les fleurs & les fruits, les lions *EE*, *fig. 119*, & autres animaux de toute eſpece, placés ſouvent comme les cornets d'abondance, & les palmes aux couronnemens des grilles, ſont auſſi des ornemens ſymboliques & analogues au lieu où les ouvrages ſont placés.

Des grands ouvrages en particulier. Quoique l'on place ordinairement au nombre des fers brutes les grands ouvrages, on ne laiſſe pas néanmoins d'en blanchir quelques-uns, & même quelquefois de les polir, d'en ciſeler & dorer les ornemens; ce qui demande alors un ſoin & un génie particulier, dont toutes ſortes d'ouvriers ne ſont pas capables.

Les deſſus de porte, *fig. 111 & 112*, *Pl. VIII.* faits pour être placés au-deſſus des portes, & procurer du jour aux paſſages lorſqu'ils ſont fermés, ſont de forme quarrée, circulaire, ovale, ſurbaiſſée, en anſe de panier; & enfin, comme les portes où ils ſont placés. Ils ſont compoſés de chaſſis *GG* de fer quarré d'environ 10 à 12 lignes, aſſemblés par leurs extrémités à tenon & mortaiſe, dont l'intérieur *ABCD*, *&c.* eſt ſubdiviſé par compartimens de différens deſſeins & ornemens arrêtés enſemble de rivures & priſonniers.

Les balcons, *fig. 113 & 114*, faits pour ſervir d'appuis aux croiſées, ſont garnis de chaſſis *GG*, *&c.* aſſemblés par leurs extrémités à tenon & mortaiſe garnis par-deſſus d'une plate-bande quart-deronnée *HH*, dans l'intérieur deſquels ſont contenus en *ABCD*, *&c.* quatre eſpeces de deſſeins différens; la premiere, appellée *à arcade*, eſt compoſée de barreaux eſpacés de diſtance en diſtance, d'environ 4, 5, & 6 p. formant arcade de deux en deux barreaux; quelquefois par en-haut ſeulement, & quelquefois par en-haut & par en-bas; on les appelle *à arcades doubles*, lorſqu'elles ſont doublées, c'eſt-à-dire, de 4 en 4 barreaux; la deuxieme, appellée *à baluſtre*, eſt lorſque ces compartimens forment en effet des baluſtres; la troiſieme, appellée *à entrelas*, eſt lorſque ces mêmes compartimens forment des petits panneaux ronds, ovales, quarrés, ou loſanges entrelacés; la quatrieme, appellée *à panneau*, eſt lorſque l'intérieur eſt ſubdiviſé de différens compartimens de deſſeins & ornemens.

Les appuis, *fig. 115*, que l'on appelle auſſi *garde-fous*, faits pour la commodité, & principalement pour la ſûreté humaine, ſe placent à l'extrémité des terraſſes, perrons, trotoirs, *&c.* ainſi que dans les égliſes aux tribunes, chapelles, & ſur-tout à celles dites de communion. Ils ſont, comme les balcons, de quatre eſpeces différentes, c'eſt-à-dire, à arcades ſimples & doubles, à baluſtres, à entrelas, & enfin à panneau, dans leſquels on inſere quelquefois les armes de ceux chez qui ils ſont placés, leurs chiffres, deviſes, allégories, *&c.* On les fait quelquefois à tombeau, c'eſt-à-dire, qu'au lieu d'être perpendiculaires par leur profil, ils font le ventre par en-bas en forme de conſolle ou demi-baluſtres. On voit à Paris & ailleurs, quantité d'exemples de ces diverſes eſpeces travaillés avec tout le goût poſſible; les uns & les autres ſont garnis de chaſſis *GG*, *&c.* ſurmontés de plate-bande quart-deronnée *HH*, *&c.* dont l'intérieur eſt ſubdiviſé de compartimens *AA*, *&c. BB*, *&c.*

Les rampes, *fig. 116 & 117*, faites comme les appuis & les balcons pour ſervir à la ſûreté humaine, ſe placent ordinairement ſur les limons des eſcaliers. Ce ſont des eſpeces d'appuis rampans, d'où ils tirent leur nom, qui ſont comme ces derniers de quatre eſpeces; la premiere, à arcades ſimples & doubles, dont l'une *AA*, *fig. 116*, eſt compoſée de liens à cordons *BB*, chaſſis, *CC*, plate-bande quart-deronnée, *DD*, montant, *E*, & vaſe de cuivre, *F*, & l'autre à arcade double; la ſeconde eſpece à baluſtre; la troiſieme, à entrelas, & la quatrieme, *fig. 117*, à panneau compoſé de différens compartimens décorés plus ou moins d'ornemens *ABC*, *&c.* arrêtés enſemble de rivures & priſonniers; le tout contenu dans l'intérieur d'un chaſſis *GG*, *&c.* ſurmonté de plate-bande quarderonnée *HH*; on en peut voir de cette eſpece une des plus belles qu'il y ait au grand eſcalier de la bibliotheque du roi à Paris, qui a été faite avec tout le goût & l'art poſſible.

Les grilles ſont des portes ou croiſées évuidées à jour, faites pour la ſûreté, & en même tems pour donner du jour & prolonger la vue au-delà des lieux où elles ſont poſées; on les place à l'entrée des châteaux, parcs & jardins, à l'extrémité de leurs allées, avenues, *&c.* & dans les égliſes & couvens de religieuſes, à l'entrée des chœurs, chapelles, charniers, parloirs, *&c.* ainſi qu'aux croiſées des maiſons particulieres. Il en eſt de deux ſortes; l'une à barreau, & l'autre à panneau; celle à barreau ſe fait de trois manieres différentes; la premiere, à barreau ſimple, *fig. 118*, *Pl. IX.* placée dans les baies des croiſées pour la ſûreté, & en même tems pour donner du jour dans l'intérieur des bâtimens, n'eſt autre choſe que des barreaux droits *AA*, *&c.* depuis 8 juſqu'à 12 lignes de groſſeur, ſcellés par en-haut & par en-bas dans les tableaux.

La deuxieme, appellée *à barreau* & *à traverſe*, placée dans les mêmes endroits, & employée aux mêmes uſages, eſt de ſix eſpeces; la premiere, *fig. 119*, qu'on appelle *ſimple*, eſt celle qui n'a qu'une traverſe *B*, pour ſoutenir les barreaux *AA*, *&c.* ſur leur longueur; la deuxieme, *fig. 120*, qu'on appelle *à pointe*, eſt celle dont les barreaux *AA*, *&c.* ont des pointes par le haut; la troiſieme, *fig. 121*, qu'on appelle *à pointe montée ſur boule*, eſt celle dont la traverſe inférieure *B*, eſt montée ſur des boules *CC*; la quatrieme, *fig. 122*, qu'on appelle *à tombeau ſimple*, eſt celle dont les barreaux recourbés font le ventre par en-bas, pour procurer la facilité de voir ce qui ſe paſſe au-dehors; la cinquieme, *fig. 123*, qu'on appelle *à tombeau avec traverſe*, eſt ſemblable à la précédente, à l'exception qu'elle eſt garnie de traverſes *B*, autant que la longueur des barreaux *AA*, *&c.* l'exige; la ſixieme, qu'on appelle *à tombeau avec ſaillie*, eſt celle dont la partie inférieure reſſemble à celle des précédentes, mais dont

la partie ſupérieure ayant les barreaux *A A*, *&c.* recourbés forme ſaillie.

La troiſieme maniere eſt de deux ſortes, l'une dormante & l'autre battante. La premiere, employée aux mêmes uſages & placée dans les mêmes endroits, eſt de deux eſpeces ; l'une dont les traverſes & les barreaux ſont à tenons & mortaiſes arrêtés à demeure ſur un chaſſis aſſemblé, auſſi à tenon & mortaiſe, & rivé par ſes extrémités ; l'autre, *fig. 125.* employée le plus ſouvent aux parloirs des couvens de religieuſes, dont les traverſes *A A &c.* & les barreaux *B B &c.* entrelacés & entaillés moitié par moitié forment des quarrés ou loſanges égaux, montés enſemble ſur un chaſſis *C C* aſſemblé auſſi par ſes extrémités à tenon & mortaiſe, & rivé. La ſeconde ſorte, appellée *battante*, employée pour toute ſorte de porte, eſt à un & deux ventaux, quelquefois à pointe ou à eſponton par le haut, quelquefois décorés de friſes & couronnemens, accompagnés auſſi de pilaſtres ornés de conſoles, de chardons par les côtés ou autrement, ſelon la ſituation des lieux.

Celle que repréſente la *fig. 126.* deſtinée à être placée à l'entrée d'une petite cour, d'un petit, *&c.* eſt à un ſeul vantail compoſé d'un montant de derriere *A*, portant pivot d'un montant de devant *B*, de traverſes *C C*, *&c.* & de barreaux *D D*, *&c.* à pointes droites & ondées par en-haut & à tenon, rivés par en-bas.

La *fig. 127. Pl. X.* repréſente une grille deſtinée pour l'entrée d'un château, d'un parc, *&c.* eſt à deux vantaux, ayant chacun un chaſſis compoſé de montans *B B*, *&c.* dont un porte le pivot, & de traverſes *C C*, *&c.* à couper, dont l'intervalle haut & bas eſt rempli de barreaux *D D*, *&c.* aſſemblés par chacune de leurs extrémités à tenon & mortoiſe dans les traverſes *C C*, *&c.* & le milieu *E E* d'un compartiment de deſſein forment ce qu'on appelle *friſe* ; près de ces vantaux eſt un pilaſtre compoſé de montans *F F*, *&c.* dont un porte la crapaudine du pivot de traverſes *G G*, *&c.* remplies haut & bas de barreaux *H H*, *&c.* formans l'un dans les extrémités & ſon milieu différens compartimens de deſſeins, & l'autre un cadre, & le milieu *I* porte une friſe compoſée de deux anſes de paniers ; les portes & les pilaſtres ſont ſurmontés d'une barre de linteau *K K*, portant le couronnement *L* de la porte compoſé d'anſe de panier, ſimples & doubles queues de cochons & ovales, contenant le chiffre du roi, & celui *M* du pilaſtre compoſé d'anſe de panier & loſanges entrelacés : cette grille eſt ſoutenue de chaque côté par une conſole *A* ſubdiviſée de chardons de toute eſpece, rempliſſant les vuides pour défendre l'entrée aux étrangers.

La deuxieme ſorte ſont les grilles à panneau, *fig. 128.* il en eſt d'autant de formes que les goûts ſont différens. Celle-ci deſtinée pour une égliſe à l'entrée d'un chœur, d'une chapelle, *&c.* eſt à deux vantaux, compoſés chacun de montans *F F*, *&c.* & traverſes *G G*, *&c.* dont l'intérieur eſt ſubdiviſé de différens compartimens de deſſeins, comme anſes de panier, autres en ſautoirs, queues de poireaux ovales, contenant des chiffres, *&c.* décorés de rinceaux, fleurons, & autres ornemens ; près de chacun deſquels eſt un pilaſtre tenant de l'architecture, dont le fût *H H*, *&c.* ſubdiviſé de barreaux forme des eſpeces de cannelures, la baſe *I* eſt décorée de moulures, & le chapiteau *K* d'ornemens imitant les feuilles des chapiteaux corinthiens : ces chapiteaux & la friſe ſont couronnés d'une corniche *L L*, ornée de moulures, ſurmontée d'un couronnement fort riche, compoſé de palmettes, conſoles, anſes de paniers, queues de cochons, de poireaux, *&c.* des armes & attributs détaillés de ceux à qui elle appartient, ſurmonté quelquefois d'une croix ou autre deſſein pyramidal ; le tout décoré de différens ornemens. Il arrive quelquefois que, pour donner du mouvement au plan, on ajoute de chaque côté en avant & en arriere-corps un contre-pilaſtre compoſé de montans *M M*, *&c.* & traverſes *N N*, *&c.* ſubdiviſé dans ſon inférieur de compartimens, avec ornemens, ſurmontés auſſi d'un petit couronnement pyramidal *O*.

La *fig. 129. Pl. XI.* repréſente une grille à deux vantaux, placée à l'entrée du veſtibule du château de Maiſons près Paris. Cette grille qui, dans ſon tems, fut regardée comme un des plus beaux morceaux dans ſon genre, eſt compoſée de rinceaux & feuillages *A A*, *&c.* têtes d'animaux, maſques *B B*, *&c.* ovales *C C*, contenant des figures allégoriques & autres différens ornemens arabeſques, bordée tout-autour d'un chaſſis double *D D*, *&c.* aſſemblée à tenon & mortaiſe, contenant des cercles entrelacés *E E*, *&c.* & de roſettes *F F*, *&c.* aux angles & aux milieux.

La *fig. 130.* repréſente une grille dormante, telle qu'on en voit autour des chœurs de la plûpart de nos égliſes, compoſée de panneaux *A A* & pilaſtres *B B*, ſurmontés de couronnemens *C C*, *&c.* le tout en compartiment de deſſeins décorés d'ornemens, poſée ſur un appui *D D*, *&c.* en menuiſerie, pierre ou marbre.

La *fig. 131. Pl. XII.* eſt un couronnement des plus riches qu'on puiſſe voir deſtiné à être placé au-deſſus d'une grille de chœur d'égliſe, compoſé de compartimens, d'ornemens, des armes de France ; & leurs attributs, de palmes, feuillages, cornets d'abondance, & autres allégories, ſurmonté d'une croix ou autre ſujet pyramidal décoré d'ornemens.

La *fig. 132.* eſt un vaſe *A A* orné de moulures & de différens ornemens des mieux choiſis, élevés ſur un ſocle *B B*, ſervant d'amortiſſement au chapiteau *C C* d'un pilaſtre décoré de feuillages, caulicoles & volutes.

Les *fig. 133. & 134.* ſont des potences ou porte-enſeignes, faits en effet pour porter des enſeignes, dont l'une, *fig. 133.* deſtinée pour la maiſon d'un marchand de vin, eſt compoſée de conſoles *B* arrêtées ſur une barre de fer *A*, tournant à pivot ou à demeure, portant un maſque *C*, de la bouche duquel ſort un ſep de vigne *D* chargé de ſes fruits & de ſes feuilles ; figures ſymboliques artiſtement arrangées, & qui ſe tourmentent autour d'une grande conſole ſaillante *E E*, dont l'extrémité diviſée en deux parties porte un plateau *F*, ſur lequel eſt un bélier *G*, ſervant d'enſeigne à la maiſon. L'autre potence, *fig. 134.* eſt compoſée d'anſes de panier, ſimples & doubles, de conſoles ovales, queues de cochons, de poireaux, graines, *&c.* décorés d'ornemens ; à l'un des côtés de laquelle pendent deux eſſes *A A* pour porter l'enſeigne, arrêtées enſemble de riveures & priſonniers ſur une barre de fer *B*, portant par chacune de ſes extrémités un vaſe *C* orné de moulures, & tournant à pivot ſur des laſſets *D D* ſcellés dans le mur.

Tous ces ouvrages joints à quantité d'autres que nous voyons tous les jours, tels que les grilles du chœur de l'égliſe métropolitaine de Paris ; celles du chœur de l'égliſe de S. Denis en France ; celles derriere le chœur de l'égliſe S. Germain l'Auxerrois ; celles du chœur de l'égliſe S. Roch, la rampe de la chaire de la même égliſe ; un doſſier d'œuvre dans l'égliſe de S. Nicolas des Champs, ſont autant d'ouvrages dignes de ſervir d'exemples à la poſtérité, & font voir en même tems juſqu'à quel point l'on a porté l'art de Serrurerie, ſur-tout depuis ces derniers ſiecles. On voit dans l'égliſe patriarchale de Lisbonne en Portugal trois grilles faites à Paris vers

les années 1744 & 1745, avec tout le goût & l'art poſſible, toutes les formes rondes ſont tournées au tour, les ornemens d'un choix admirable, ſont ciſelés & dorés avec beaucoup de fineſſe & propreté, les fers en ſont polis & dreſſés à la regle au dernier degré; en un mot, ces ouvrages auxquels on n'a rien épargné, & qui ont couté plus de quatre cens mille livres, paſſent pour les plus beaux que l'on ait encore vus en ce genre.

Des ouvrages limés. On appelle *ouvrages limés* ceux pour leſquels on a employé la lime, ſoit pour les ajuſter, ou pour leur donner la propreté que l'on juge à propos. Tels ſont toutes les ſerrures, bec-de-cannes, tergettes, loqueteaux, loquets, crochets, fiches, pommelles, couplets, briquets, charnieres, équerres, eſpagnolettes, verrouils, baſcules, tringles, & quantité d'autres de différente eſpece. Il en eſt de trois ſortes; les premiers, que l'on appelle *communs*, ſont ceux qui n'ayant point été limés, ſont noirs & comme ſortant de la forge; les ſeconds, qu'on appelle *blanchis* ou *pouſſés*, ſont ceux qui ayant été blanchis ou pouſſés à la lime d'Allemagne, ſont faits un peu plus proprement & avec plus de ſoin que les précédens; les autres, qu'on appelle *polis*, ſont ceux qui ayant été polis à la lime-douce, & enſuite à l'émeril, ont acquis un éclat & un brillant que les autres n'ont pas, & en effet ſont les mieux faits & les plus propres de tous, mais en même tems les plus chers.

Des ſerrures. Les ſerrures qui ont donné leur nom aux ouvriers qui les font, ſont des ouvrages d'un mécaniſme très-ingénieux & d'une très-grande utilité, ſur-tout pour la ſureté publique. Nous n'entrerons point en détail ſur leurs propriétés, étant déja fort connues par le grand uſage que l'on en fait tous les jours, mais plutôt ſur leur compoſition, après avoir traité des clés qui ſervent à les ouvrir & fermer, & de leurs garnitures.

Les clés ſont des petits inſtrumens de fer très-utiles, qui ſe portent avec ſoi, compoſés d'un anneau, d'une tige & d'un panneton avec lequel on ouvre & on ferme les ſerrures qui tiennent les portes fermées & aſſurées contre l'entrepriſe des gens mal-intentionnés; il en eſt de deux ſortes, les unes qu'on appelle *forées*, ſont celles dont les tiges ſont percées ou forées; les autres qu'on appelle *à bouton*, ſont celles qui n'étant point forées, portent un petit bouton par le bout.

Des clés forées. La *fig. 1*, *Pl. XIII.* repréſente une clé forée à muſeau quarré *A* & fendu pour le paſſage des dents du rateau, *fig. 52*, *Pl. XV.* portant pour garniture un rouet ſimple *B*, une boutrole *C* & un rouet *D*, avec pleine-croix & demi-fût de vilebrequin, autant de vuides ſervant de paſſages aux garnitures pleines, dont la *fig. 2* repréſentant l'élévation de la pleine-croix avec demi-fût de vilebrequin, fait partie.

La *fig. 3* repréſente une clé forée auſſi à muſeau quarré *A* & fendu, portant pour garniture une boutrole coudée *B*, un rouet *C*, avec demi-fût de vilebrequin, & une autre clé *D*, dont la *fig. 4* repréſente l'élévation.

La *fig. 5* repréſente une clé forée à muſeau quarré *A*, dont deux intervalles de dents ſont à petits boutons, portant pour garniture un rouet *B* avec pleine-croix, une boutrole en croix *C*, & un rouet coudé *D* repréſenté en élévation par la *fig. 6*.

La *fig. 7* repréſente une clé forée à muſeau quarré *A*, dont deux intervalles de dents ſont à gros boutons, portant pour garniture deux rouets en fond de cuve *B B*, avec pleine-croix de S. André, dont la *fig. 8* repréſente l'élévation.

La *fig. 9* repréſente une clé forée à muſeau quarré *A* & fendu, portant pour garniture un rouet ſimple *B* & un rouet *C*, avec fût de vilebrequin repréſenté en élévation par la *fig. 10*.

La *fig. 11* repréſente une clé forée à muſeau à congé *A* & fendu, portant pour garniture un rouet *B* en i grec, une boutrole en croix atée *C* & un rouet *D*, avec pleine-croix & fût de vilebrequin até, dont la *fig. 12* repréſente l'élévation.

La *fig. 13* repréſente une clé forée à muſeau à congé *A* & fendu, portant pour garniture deux rouets en fond-de-cuve *B B*, avec pleine-croix atée dont la dont la *fig. 14* repréſente l'élévation.

La *fig. 15* repréſente une clé forée à muſeau à congé *A* & fendu, portant pour garniture un rouet *B* avec pleine-croix & demi-fût de vilebrequin até, un autre rouet *C* avec pleine-croix en *h* & un fût de vilebrequin *D* monté ſur planche repréſenté en élévation par la *fig. 16*.

La *fig. 17* repréſente une clé forée à muſeau à congé avec filet *A* & tendu, portant pour garniture deux rouets atés *B B*, deux autres auſſi atés *C C* avec pleine-croix oblique à une fleur de lis *D* montée ſur planche, repréſentée en élévation par la *fig. 18*.

La *fig. 19* repréſente une clé forée à muſeau à congé avec filet *A* & tendu, portant pour garniture une boutrole *B* & un rouet *C* avec pleine-croix ſurmontée d'eſſe repréſentée en élévation par la *fig. 20*.

La *fig. 21* repréſente une clé forée à muſeau quarderonné *A*, fendu & percé ſur ſa longueur, d'un trou rond pour le paſſage d'une petite broche placée à l'entrée de la ſerrure, portant pour garniture une boutrole en croix coudée *B*, un rouet *C*, avec pleine-croix & fût de vilebrequin horiſontal dont une branche à pleine-croix repréſentée en élévation par la *fig. 22*.

La *fig. 23* repréſente une clé forée à muſeau quarderonné *A* fendu & percé d'un trou loſange, quelquefois en triangle, cœur, trefle, pique, ou autre forme que l'on juge à-propos, portant pour garniture deux rouets ſimples *B B*, trois autres *C C C*, l'un avec pleine-croix, & les deux autres chacun un fût de vilebrequin repréſentés en élévation par la *fig. 24*.

La *fig. 25* repréſente une clé en eſſe forée à muſeau quarré *A* fendu, dont trois intervalles de dents à boutons, portant pour garniture une bouterole atée *B* & un rouet *C* avec fût de vilebrequin horiſontal, ayant une branche à double pleine-croix, dont un côté coudé & l'autre ſimple; l'autre pleine-croix à branche coudée d'un côté & de l'autre à deux branches repréſenté en élévation par la *fig. 26*.

La *fig. 27* repréſente un clé en *zed* ou autre forme forée à muſeau quarré *A* fendu, dont deux intervalles de dents até, & percé ſur ſa longueur d'un trou oval pour le paſſage d'une petite broche de même forme placée à l'entrée de la ſerrure, portant pour garniture un rouet ſimple *B*, une boutrole *C*, avec fût de vilebrequin, & un rouet *D* avec pleine-croix & fût de vilebrequin entier d'un côté, & à demi de l'autre, repréſenté en élévation par la *fig. 28*.

Des clés à boutons. La *fig. 29 Pl. XIV.* repréſente une clé à bouton à muſeau quarré *A* & fendu pour le paſſage des dents de rateau, garnie d'une eve *B*, pour empêcher la clé de paſſer au-travers de la ſerrure, portant pour garniture deux rouets ſimples *C C*, un double *D* monté ſur planche, & un rond *E* près de la tige de la clé, auſſi monté ſur planche repréſenté en élévation par la *fig. 30*.

La *fig. 31* repréſente une clé à bouton à muſeau quarré *A* & fendu, garnie d'eve *B*, portant pour garniture deux rouets ſimples *C C* & un loſange *D* monté ſur planche, repréſenté en élévation par la *fig. 32*.

La *fig. 33* repréſente une clé à bouton à muſeau

quarré *A* & fendu, garnie d'eve *B*, portant pour garniture deux rouets ſimples *CC*, un double *D* monté ſur planche, & un trefle *E* auſſi monté ſur planche, repréſenté en élévation par la *fig. 34.*

La *fig. 35* repréſente une clé à bouton à muſeau quarré *A* & fendu, garnie d'eve *B*, portant pour garniture deux rouets coudés *CC*, un double *D* accompagné d'un rond monté ſur planche, & un autre *E* auſſi double à congé, accompagné d'un oval monté ſur quarré, tous deux montés ſur planche, repréſentés en élévation par la *fig. 38.*

La *fig. 39* repréſente une clé à bouton à muſeau à congé & filet *A* fendu, garni d'eve *B*, portant pour garniture deux rouets ſimples *CC*, deux autres *DD*, portant demi-croix d'une pleine-croix *E* montée ſur planche en croix de S. André, & d'un loſange *F* à angles aigus, auſſi monté ſur planche, repréſenté en élévation par la *fig. 40.*

La *fig. 41* repréſente une clé à bouton à muſeau à congé & filet *A* fendu, garnis d'eve, portant pour garniture deux rouets en fond-de-cuve coudée *CC*, un double *D* en argot monté ſur planche, & un *E* d'alphabet *E* auſſi monté ſur planche, repréſenté en élévation par la *fig. 42.*

La *fig. 43* repréſente une clé à bouton à muſeau à congé & filet *A* fendu, dont deux intervalles de dents à té garnis d'eve *B*, portant pour garniture deux rouets ſimples *CC*, deux en *i* grec *DD*, une croix de chevalier *E* accompagnée d'un côté de congé, & de l'autre, d'un bouton, montés enſemble ſur planche, & deux rouets doubles *FF* ceintrés & ſe joignant en forme d'anneau, montés auſſi ſur planche, repréſenté en élévation par la *fig. 44.*

La *fig. 45* repréſente l'élévation, & la *fig. 46* le profil d'un mandrin ou moule ſervant à contourner une garniture *A*, *fig. 46*, diſpoſée en fût de vilebrequin; pour y parvenir, on ſe ſert d'une plaque de fer *B* fendue dans le milieu en deux endroits *CC* & *DD*, à-travers laquelle on paſſe les deux branches *EE* de la garniture, *fig. 46*, après les avoir déja coudées une fois de chaque côté pour les recouder enſuite étant en place; après quoi l'on fait rougir le tout enſemble pour le contourner & arrondir à ſon gré; enſuite on coupe le mandrin *B*, qui ne peut ſervir qu'une fois pour en retirer la garniture & la poſer dans la ſerrure au lieu qui lui eſt propre.

La *fig. 47* repréſente l'élévation, & la *fig. 48* le profil d'un mandrin employé au même uſage que le précédent, mais pour une garniture d'une autre eſpece, faiſant partie de celle de la *fig. 28*, compoſé de trois morceaux *AB* & *C*, qui pour pouvoir être contournés à chaud, ont beſoin de deux viroles ou liens *DD* pour les contenir enſemble.

La *fig. 48.* repréſente l'élévation d'un autre mandrin, & la *fig. 49.* le profil employé pour une garniture en eſſe, faiſant partie de celle de la *fig. 20.* compoſé d'une broche double coudée en *A* ſur elle-même, dont les deux autres bouts ſont retenus enſemble par une virole *B* rivée; c'eſt autour de cette broche que l'on contourne la garniture en eſſe *C*, pour arrondir enſuite le tout enſemble à chaud.

La *fig. 50.* repréſente le développement du trefle, faiſant partie de la garniture de la planche, *fig. 34.* & la *fig. 51.* celui de la croix de chevalier, faiſant partie de la garniture de la planche, *fig. 44.* tels qu'on les fait avant que de les contourner, ſelon la place qu'ils doivent occuper, ainſi que toutes les autres formes que l'on juge à propos d'employer à cet uſage.

Des différentes eſpeces de ſerrures. Les ſerrures s'emploient indifféremment à toutes ſortes de portes croiſées, armoires, *&c.* & tout ce qui peut ſervir à fermer, ſerrer, & tenir en ſureté tout ce que l'on poſſede, & même de plus précieux: il en eſt de quatre eſpeces différentes; la premiere qu'on appelle *ſerrures de portes*, ſont celles que l'on place aux portes, il en eſt depuis deux pouces juſqu'à douze & quinze pouces de longueur, qui ſont alors pour les portes-cocheres; la deuxieme que l'on appelle *ſerrures d'armoires*, ſont celles que l'on place aux armoires, qui portent depuis deux pouces juſqu'à ſept à huit pouces de longueur; la troiſieme qu'on appelle *ſerrures de tiroirs*, ſont celles que l'on place aux tiroirs, & qui portent auſſi depuis deux pouces juſqu'à ſept à huit pouces de longueur; & la quatrieme, qu'on appelle *ſerrures de coffres*, ſont celles que l'on place aux coffres, qui portent depuis trois pouces juſqu'à dix & douze pouces de longueur: les unes & les autres ſont à broche, bénardes, en eſſe, zede, *&c.* On les appelle *à broche*, lorſqu'en effet elles portent une broche qui entre dans la tige de la clé forée: on les appelle *bénardes*, lorſque ne portant point de broches, la tige de la clé au-lieu d'être forée porte un petit bouton; & en *eſſe*, *zed*, *&c.* lorſque le panneton de la clé forme l'eſſe, le zed, *&c.*

Des ſerrures de porte. Les ſerrures de portes ſe diviſent en ſix eſpeces; la premiere eſt appellée *à tour & demi*, parce qu'il faut que la clé faſſe un tour & demi pour l'ouvrir; la ſeconde eſt appellée *pêne dormant*, parce que le pêne demeure & dort pour-ainſi-dire, dans l'endroit où la clé le place, différent de celui de la précédente ſerrure, en ce que le reſſort à boudin le repouſſe toujours; la troiſieme eſt appellée *à pêne dormant & demi-tour*, parce qu'à ce pêne dormant eſt joint un autre pêne où la clé ne fait qu'un demi-tour pour l'ouvrir; la quatrieme appellée *à pêne fourchu, & demi-tour*, ne differe de la précédente que parce que le pêne dormant eſt à deux branches, formant la fourche dont il tire ſon nom; la cinquieme appellée *à pêne fourchu demi-tour*, & *à feuillot*, ou *à bouton olive*, parce que ſemblable auſſi à cette derniere, le pêne demi-tour s'ouvre par le moyen d'un bouton de forme olive, ou par un fouillot mu par le même bouton; la ſixieme appellée *à pêne fourchu demi-tour à feuillot & à verrouils*, eſt lorſqu'à toutes les pieces dont la précédente eſt compoſée on y ajoute une eſpece de pêne formant verrouils; les unes & les autres ſont noires, pouſſées ou blanchies & polies: les ſerrures noires ſont ainſi appellées parce qu'étant de peu de conſéquence, le deſſus du palatre, ainſi que celui de la cloiſon en eſt noirci, ce qui ſe fait au feu avec de la corne de bœuf; les pouſſées ou blanchies ſont celles qui étant d'un peu plus grande conſéquence, le même deſſus de palatre & de cloiſon eſt pouſſé & blanchi à la lime d'Allemagne, ainſi que les principales pieces de l'intérieur de la ſerrure, ce qui eſt un peu plus propre que les précédentes. Les ſerrures polies qui ſont ordinairement faites avec ſoin & ſolidité, ſont celles dont les mêmes palatres & cloiſons, après avoir été pouſſés & blanchis, ſont polis à la lime douce à l'huile, & quelquefois à la potée d'émeril, de même que les principales pieces de l'intérieur.

La premiere eſpece de ſerrure appellée *à tour & demi* (*fig. 52. Pl. XV.*) eſt compoſée de palatre *AA*, cloiſon *BB*, garni d'étochios *CC*, *&c.* arrêté ſur le palatre *AA* de pêne chanfriné *E*, garni de ſa gachette; ſon reſſort & picolet de bouton à couliſſe & cache-entrée de reſſort à boudin *N*, planche & rateau *P* de foncet *Q*, garni de ſon canon *R*; il en eſt de noires, de pouſſées & de polies.

La *fig. 53.* repreſente le pêne chanfriné par la tête *A*, portant à ſa queue des barbes *BB*, par leſquelles on le fait mouvoir dans la ſerrure avec la clé garnie de ſa gachette *C* & ſon reſſort *D*.

La *fig. 54.* en repréſente la clé compoſée de ſon anneau en cuiſſe de grenouille *A*, de ſa tige *B*, embaſſe *C*, bouton *D*, panneton *E*, muſeau *F*, & eve

G, garnie de ſa planche en cœur H.

La *fig. 55.* en repréſente le picolet.

La *fig. 56.* en repréſente le cache-entrée, qui en effet cache l'entrée de la ſerrure d'où il tire ſon nom.

La *fig. 57.* en repréſente le reſſort à boudin.

La *fig. 58.* en repréſente le bouton à couliſſe, par le moyen duquel on fait jouer le demi-tour du pêne ſans le ſecours de la clé; *A* en eſt le bouton & *B* la couliſſe.

La *fig. 59.* en repréſente le rateau. *A* en eſt la patte, & *B* les dents faites pour paſſer dans les fentes du muſeau *F* de la clé (*fig. 54.*) lorſqu'on la tourne, & par-là défendre le paſſage à toute autre clé qui ne ſeroit pas fendue de la même façon.

La ſeconde eſpece appellée *à pêne dormant* (*fig. 60.*) eſt compoſée de palâtre *A A*, cloiſon *B B*, & ſes étochiots *C C*, *&c.* pêne dormant *F*, & ſon picolet *I*, reſſort dormant *O*, planche *S*, rouet *T*, & broche *U*: il en eſt auſſi de noires, de pouſſées & de polies.

La *fig. 61.* en repréſente le pêne dont *A* eſt la tête, *B B* les barbes, & *C* la queue en forme de talon.

La *fig. 62.* en repréſente le reſſort dormant.

La troiſieme eſpece appellée *à pêne dormant & demi-tour* (*fig. 63.*) eſt compoſée de palâtre *A A*, de cloiſon *B B*, garnie de ſes étochiots *C C*, de pêne dormant *F*, & ſon picolet *I*, d'un reſſort dormant *O*, d'un rouet *T*, d'une broche *U*, d'un demi-tour chanfriné *H*, ſon picolet *K*, reſſort à boudin *N*, bouton à couliſſe *V*, & équerre *X*, qui pouſſé par le mouvement de la clé, fait mouvoir le demi-tour; il en eſt ſeulement de pouſſées & de polies.

La *fig. 64.* en repréſente le pêne dormant, compoſé de ſa tête *A*, de ſes barbes *B B*, & de ſa queue talonnée *C*, garni de ſa gachette *D*, & ſon reſſort *E*.

La *fig. 65.* en repréſente le demi-tour, compoſé de ſa tête chanfrinée *A*, & de ſa queue talonnée *B*, percée au milieu d'un trou plat *C*, pour placer le bouton de la couliſſe & près de ſa tête *A*, d'un autre trou quarré *D*, pour placer le bout de l'équerre qui le fait mouvoir dans la ſerrure.

La quatrieme eſpece appellée *à pêne fourchu & demi-tour* (*fig. 66. Pl. XVI.*) ne differe de la précédente que par ſon pêne, dont la tête à deux branches forme une eſpece de fourche, en ce qu'elle a une ſeconde entrée *Z*, pour pouvoir l'ouvrir avec la clé en-dedans comme en-dehors; il en eſt de pouſſées & de polies, & jamais de noires.

La cinquieme eſpece appellée *à pêne fourchu demi-tour & à feuillot ou bouton olive* (*fig. 67.*) eſt ſemblable à la précédente, à l'exception que ſes étochiots *D D*, *&c.* ſont à patte, pour arrêter par-là la ſerrure avec des vis, & que la queue du demi-tour eſt coudée, pour la pouvoir faire mouvoir par le moyen d'un feuillot *Y*, mu à ſon tour par un bouton ordinairement de forme olive, tel que celui, *fig. 70.* il en eſt de pouſſées & de polies.

La *fig. 68.* repréſente le demi-tour, dont la queue eſt coudée en *A*.

La *fig. 69.* repréſente le fouillot de cette ſerrure.

La *fig. 70.* en repréſente le bouton.

La ſixieme eſpece appellée *à pêne fourchu demi-tour, fouillot & verrouils* (*fig. 71.*) eſt auſſi ſemblable à la précédente, à l'exception qu'il y a de plus une eſpece de pêne *J* formant verrouils, mu par le bouton à couliſſe *V*; ces ſortes de ſerrures ſont ordinairement toujours polies, la grande quantité & la ſujétion des pieces dont elles ſont compoſées en valant bien la peine.

La *fig. 72.* en repréſente le pêne fourchu à trois branches par ſa tête *A*, garni de ſes barbes *B B*, & de ſa queue talonnée *C*.

Ces dernieres eſpeces de ſerrures ſont quelquefois couvertes d'un palâtre de cuivre ciſelé, doré d'or moulu, & enrichis d'autres ornemens très-précieux à l'uſage des appartemens d'importance.

Des ſerrures d'armoires. Les ſerrures d'armoire ſont de trois ſortes; les unes ſont à tour, & demi-ſimples; les autres ſont à bec de cane, & les autres à pignon; toutes ſont pouſſées ou polies.

Les premieres, *fig. 73*, *Pl. XVII.* ſont compoſées de palâtres *A A*, cloiſon *B B*, garnie de ſes étochiots ſimples *C C*, *&c.* de pêne à tour & demi *E*, de picolet *I*, de reſſort ſimple *L*, & ſa gachette *M*, de foncet *Q*, & de broche *U*.

La *fig. 74*, repréſente le reſſort ſimple & la gachette de la ſerrure précédente.

La ſeconde ſorte de ſerrure d'armoire, appellée *à bec de cane*, *fig. 78*, parce qu'elle fait mouvoir un bec de canne (eſpece de ſerrure dont nous parlerons dans la ſuite), placé au haut de l'armoire, par le moyen de la broche *U*, faiſant mouvoir l'équerre *X*, qui tire le bec de canne par le moyen d'une tringle de conduit *&*; cette ſerrure differe encore de la précédente, par ſa couverture *a* qui en cache entierement l'intérieur.

La *figure 76*, repréſente l'équerre de cette ſerrure.

La troiſieme ſorte de ſerrure d'armoire, *fig. 77*, fort ſouvent à pêne fourchu & demi-tour, eſt appellée *à pignon*, parce qu'en effet elle porte un pignon *b*, mu intérieurement par les dents du pêne *G*, faiſant mouvoir haut & bas les branches dentées ou cramaillées *cc* des verrouils; cette ſerrure eſt comme la précédente, couverte d'une plaque *a* qui en cache l'intérieur.

La *fig. 78*, en repréſente le pêne fourchu, compoſé de ſa tête *A*, de ſes barbes *B B*, de ſes dents *C*, & ſa queue *D*.

La *fig. 79*, en repréſente le pignon.

La *fig. 80*, repréſente la cramaillée, coudée de verrouils, *fig. 81*, compoſée de ſon verrouil *A*, platine *B*, & cramponets *C C*.

Des ſerrures de tiroir. Les ſerrures de tiroir ſont de deux ſortes; les unes ſont à pêne dormant ſimple, les autres ſont à pêne dormant ou fourchu & demi-tour; les unes & les autres ſont encloiſonnées, c'eſt-à-dire lorſqu'elles ont une cloiſon, ou non encloiſonnées, c'eſt-à-dire lorſqu'elles n'en ont point: on les reconnoit lorſque l'entrée eſt en même direction que les pênes, différentes des autres, en ce que les premieres ont leurs entrées d'équerre à leur pêne.

La premiere eſpece, *fig. 82*, appellée *à pêne dormant non encloiſonnée*, ſe place aſſez ordinairement aux tiroirs de commodes, de ſecrétaires, *&c.* & eſt compoſée de palâtre *A A*, de pêne dormant *F*, picolet *I*, reſſort dormant *O*, foncet *Q*, & broche *U*.

La deuxieme *fig. 83*, appellée *à pêne fourchu*, & *demi-tour encloiſonné*, eſt une ſerrure de ſureté, & ſe place le plus ſouvent à des tiroirs où l'on ſerre de l'argent, de l'argenterie, & autres effets précieux; elle eſt compoſée à-peu-près des mêmes pieces que les autres, de palâtres *A A*, cloiſon *B B*, pêne fourchu *G*, demi-tour *H*, broche *U*, & couverture *a*.

Ces deux eſpeces ſont ſeulement pouſſées ou polies, & jamais noires.

Des ſerrures de coffre. Les ſerrures de coffre ſont des ſerrures employées à toute ſorte de coffre; mais principalement aux coffres forts, toutes pouſſées ou polies, & jamais noires; il en eſt de pluſieurs eſpeces, ſelon la quantité de fermetures dont elles ſont compoſées, c'eſt-à-dire à une, deux, trois, quatre, cinq, ſix, dix, vingt, & cinquante fermetures, ſi on le jugeoit à propos; le nombre n'en étant point fixé, leurs clés ſont auſſi de différentes formes; la plûpart à canon, à double forure,

fig. 84 & 85, *Pl. XVIII.* à double forure & broche, *fig. 86 & 87*; à tiers-point, *fig. 88 & 89*; à étoile, *fig. 90 & 91*; à treffle, *fig. 92 & 93*; à cœur, *fig. 94 & 95*; à fleur de lis pleine, *fig. 96 & 97*; creuſes, *fig. 98 & 99*; & autres formes que l'on juge à propos : les *fig. 100*, *101*, & *102*, étant autant de mandrins qui ſervent à mandriner leur canon, de même que de ſemblables plus petits ſervent à mandriner les tiges des clés.

La premiere eſpece de ſerrure de coffre, a une ſeule fermeture, *fig. 103*, *Pl. XIX.* eſt compoſée de palâtre *AA*, percée d'un trou oblong *d* pour le paſſage de l'aubron de cloiſon *BB*, & les étochiots, *CC*, *&c.* d'un pêne dormant ſimple *F*, mais fait différemment que ceux des ſerrures précédentes, de ſa gache *ee*, *&c.* picolets *I*, reſſorts *O*, boutroles *f*, & broche *U*.

La deuxieme a deux fermetures, *fig. 104*, eſt compoſée comme la précédente, de palâtre *AA*, percée de trous oblongs *dd*, cloiſons *BB*, & ſes étochiots *CC*, d'un pêne dormant ſimple *F*, & ſa gache *e*, ſes picolets *I*, reſſorts *O*, & d'un pêne demi-tour à baſcule *g*, ſa gache *e*, & reſſorts *L*, rouet *T*, & broche *U*.

La troiſieme a trois fermetures, *fig. 105*, reſſemble aux précédentes, à l'exception que le pêne dormant *FF* eſt double, & que le demi-tour à baſcule *g* ſe trouve placé au milieu.

La quatrieme, *fig. 106*, à quatre fermetures eſt auſſi compoſée de la même maniere que les précédentes, à l'exception que le pêne dormant *FF* eſt double, & qu'il y a un demi-tour à baſcule *g* de chaque côté.

Celles que l'on fait à plus de fermetures, ne différent de cette derniere que parce que le pêne dormant eſt triple, quadruple, quintuple, ſextuple, *&c.*

La *fig. 107*, repréſente une aubroniere ſimple, à une ou deux aubrons ou fermetures *AA*, ſelon la quantité des fermetures de la ſerrure où elle doit ſervir entrant dans les trous *dd*, *&c.* des ſerrures, *fig. 103*, *104*, *&c.* & montée ſur une platine *B*, percée de trous pour l'arrêter ſur le couvercle des coffres.

La *fig. 108*, repréſente une aubroniere à té, compoſée de ſes aubrons *AA*, *&c.* en plus ou moins grande quantité, ſelon le nombre des fermetures de la ſerrure où elle doit appartenir, & de ſa platine à té *B* percée de trous.

La *fig. 109*, repréſente le pêne dormant double de la ſerrure, *fig. 106*, compoſé de ſes têtes *AA*, de ſon corps *BB*, talonné de chaque côté, & de ſes barbes *CC*.

Les *fig. 110 & 111*, repréſentent les deux demi-tours à baſcule, de la ſerrure, *fig. 106*, compoſés de leur tête *A*, & de leur queue *B*.

La *fig. 112*, repréſente le demi-tour à baſcule de la ſerrure, *fig. 105*, compoſé de ſa tête *A*, & de ſa queue *B*.

La *fig. 113*, *Pl. XX.* repréſente un coffre fort armé de fer en-dehors & en-dedans, garni d'une ſerrure à douze fermetures ou pênes *HH*, *&c.* tous demi-tours garnis chacun de leurs picolets *KK*, *&c.* & de leur reſſort à boudin *NN*, *&c.* mûs par autant d'équerres ou baſcules *h*, pouſſées par un grand pêne *i*, compoſé de différens talons, garni auſſi de ſes picolets *KK*, mu à ſon tour par la clé dans la boëte *k*, & pour plus de ſûreté on arrête ſur le couvercle deux gaches à pattes *l*, qui s'emboîtent dans deux autres coudées *m*, arrêtées en-dedans du coffre.

La *fig. 114*, repréſente un des pênes compoſé de ſa tête chanfrinée *A*, & de ſa queue à talon *B*, garnis de ſon reſſort à boudin *C*.

Les *fig. 115 & 116*, repréſentent les picolets à patte du pêne précédent.

La *fig. 117*, repréſente le grand pêne de la même ſerrure, compoſé de ſes talons *AA*, *&c.* & de ſa barbe *B*.

La *fig. 118*, en repréſente une des équerres.

La *fig. 119*, une baſcule.

Les *fig. 120 & 121*, les gaches à pattes.

La *fig. 122*, en repréſente la clé garnie de pleines croix ſimples & atées, & la *fig. 123*, la boîte avec ſes garnitures.

De quelqu'autres eſpeces de ſerrures. Il eſt encore des ſerrures de différentes formes, ſelon les places qu'elles doivent occuper, telles que des ſerrures ovales, à boſſes, & autres, appellées ainſi à cauſe de leur forme.

Les ſerrures ovales, *fig. 124*, *Pl. XXI.* noires, pouſſées, ou polies, s'emploient pour fermer les fleaux des portes cocheres, par le ſecours d'un moraillon *n*, & ſont compoſées à-peu-près comme les autres, de palâtre *A*, cloiſon *B*, broches *U*, pêne, reſſorts, *&c.* les autres, *fig. 125*, appellées *à boſſes*, parce que leur palâtre eſt en effet en forme de boſſe, ſont ſeulement noires, & ſont employées aux portes de caves, de ſouterrains, *&c.* & ſont compoſées ſeulement de palâtre *A*, ſans cloiſon, de pêne, picolet, reſſorts, & autres pieces dont les autres ſerrures ſont compoſées; de verrouil *oo*, ſon moraillon *n*, & les lacets à pointes molles *p*.

Des cadenats. Les cadenats à l'uſage des portes de cave, coffres, valiſes ou porte-manteaux, ſont noirs ou pouſſés ſeulement, & preſque jamais polis : on les fait quarrés, ronds, ovales, triangulaires, en boules, en écuſſons, en cœurs, en cilindres, ou autres formes : on les diviſe en trois ſortes, les uns à ſerrure, les autres à reſſort, & les derniers à ſecret : les premiers ſont ainſi appellés, parce qu'ils ſont compoſés intérieurement de pêne, picolet, reſſorts, & autres pieces des ſerrures; les autres ſont appellés *à reſſort*, parce que n'ayant rien de ce qui compoſe les ſerrures, ils ſe ferment par le ſecours de reſſorts; les derniers ſont appellés *à ſecret*, parce qu'étant fermé par un ſecret, il n'y a que celui qui le connoît qui puiſſe les ouvrir.

Les cadenats à ſerrure, *fig. 126.* dont la clé eſt ſemblable à celle des ſerrures ordinaires, ſont compoſés de palâtre *A*, cloiſon *BB*, & ſes étochiots *CC*, pêne dormant *D*, picolets *E*, reſſort *F*, broche *G*, rouet & boutrolle *H*, & gache *I*.

Les cadenats en cœur, *fig. 127.* auſſi à ſerrure, ſont compoſés intérieurement des mêmes pieces que le précédent, & extérieurement de palâtre *A*, & cloiſon *BB*, en forme de cœur, gache *I*, cache-entrée *L*, à ſecret ou ſans ſecret.

Les cadenats en triangle, *fig. 128.* auſſi à ſerrure, ſont différens des précédens autant par leur compoſition, que par leur forme; ils ſont compoſés de palâtre *A*, cloiſon *BB*, pêne dormant *D*, reſſort *F*, broche *G* & gache à charniere *K*.

La *fig. 129.* en repréſente la clé, compoſée de ſon anneau *A*, de ſa tige *B* & de ſon panneton *C*.

Les cadenats en boules, *fig. 130 & 131.* quarrés, *fig. 132.* en écuſſon, *fig. 133.* auſſi à ſerrrure, ſont compoſés intérieurement des mêmes pieces que le précédent, & extérieurement de palaſtre *A*, cloiſon *B*, cache-entrée *L*, à ſecret & ſans ſecret, & gache à charniere *K*.

Les cadenats à cylindre, *fig. 134.* ſont en effet en forme de cylindre creux *M*, contenant une vis, dont la tête quarrée entre dans la tige de la clé, *fig. 135.* qui la faiſant tourner la déviſſe, & par ce moyen décroche la gache à charniere *K*, que l'on referme de la même maniere. Ces ſortes de cadenats ſont fort incommodes à cauſe de la longueur du tems qu'il faut pour les ouvrir; auſſi ne ſont-ils pas d'un grand uſage.

Les cadenats à reſſort, *fig. 136.* ſont compoſés de boîte *P*, gache *I*, garnie de ſes reſſorts *QQ*, mus par la clé, *fig. 137.*

La *fig. 137.* en repréſente la clé compoſée de ſon anneau *A*, de ſa tige *B*, & de ſon panneton *C*.

Les cadenats à ſecret ſont de pluſieurs ſortes de façons, car on en imagine tous les jours de nouveaux; les uns ſont à ſerrures, & les autres ſimples. Les premiers ont des cache-entrées à couliſſe qui en ſont tout le ſecret, dont les uns *A*, *fig. 138.* s'ouvrent en tirant de bas en haut & découvrent l'entrée; les autres *A*, *fig. 139.* s'ouvrant d'un côté horiſontal, font voir l'entrée qu'il faut néceſſairement déboucher par le ſecours de l'autre *B*, pour l'ouvrir en le tirant verticalement; ils ſont auſſi compoſés comme les autres de palâtres, cloiſons, gaches à charnieres, *&c.*

Les cadenats à ſecret ſimples, *fig. 140. 141. 142. 143. & 144.* ſont décrits en leur place.

Des becs de canes. Les becs de cane ſont des eſpeces de ſerrures ſans clés, pouſſées ou polies, compoſées de demi-tour ſeulement. Il en eſt de deux ſortes, ceux à *boutons*, ainſi appellés parce qu'ils ſont mus par un bouton, & ceux à *baſcule*, ainſi appellés parce qu'ils ſont mus par une ſerrure à baſcule. Les premiers, *fig. 145. Pl. XXII.* employés aux fermetures des portes, ſans contribuer à leur ſureté, ſont compoſés de palâtres *AA*, cloiſon *BB*, & ſes étochiots *CC*, demi-tour *D*, picolet *E*, reſſort à boudin *F*, fouillot *G*, & bouton *H*. Les autres, *fig. 146.* employés aux armoires, & contribuant avec les ſerrures à leur ſureté, ſont compoſés comme les précédens de palaſtres *AA*, de cloiſon *BB*, & ſes étotiots *CC*, de demi-tour *D*, picolet *E*, reſſort à boudin *F*, équerre ou baſcule *I*, & tringle de conduit *K*, qui répond à la ſerrure.

Des targettes. Les targettes faites pour la ſureté intérieure, s'emploient à toutes ſortes de portes, ſont de pluſieurs eſpeces, & prennent leur nom de la forme de leur platine; auſſi les unes ſont ovales, les autres à croiſſant; d'autres à panache, ou autres formes: les unes & les autres ſont noires, pouſſées ou polies.

Les targettes ovales, *fig. 147.* ſont compoſées de verrouils *A*, garnis de bouton *B*, & cramponets *CC*, arrêtés ſur la platine *D*, garnis de crampons *E*.

Les targettes à croiſſant, *fig. 148.* ſont compoſées des mêmes pieces que la précédente, mais dont la platine *D*, eſt en forme de croiſſant.

Les targettes à panache, *fig. 149.* ne different des précédentes que par la platine *D*, qui eſt à panache évidée par en-haut & par en-bas.

Des loqueteaux. Les loqueteaux, *fig. 150.* faits pour fermer les volets des croiſées, ſont comme les targettes de pluſieurs ſortes, & prennent auſſi leur nom de la forme de leur platine; ils ſont ovales, à croiſſant, à panache ou autrement, noirs, pouſſés ou polis, & ſont compoſés de baſcule *A*, tirée d'en-bas par un cordon *B*, de cramponet *C*, reſſort *D*, platine *E*, & mantonet double *F*.

Des loquets. Les loquets noirs, pouſſés ou polis, ſe diviſent en deux eſpeces; les uns ſont ceux à ſerrure, ainſi appellés parce qu'il faut comme aux ſerrures, une clé pour les ouvrir, & qu'ils ferment avec une certaine ſureté; & les autres ſont ceux à baſcule, ainſi appellés parce qu'on les ouvre avec une baſcule, & qu'ils ferment ſans ſureté. Les premiers ſont de deux ſortes; les uns appellés à *cordeliere*, *fig. 151. & 152.* qui ſervent le plus ſouvent aux corridors & cloîtres des couvents & communautés, ſont compoſés de platine d'entrée, *fig. 151.* garnie de gache *A*, *fig. 152.* de loquet *B*, bouton *C*, & crampon *D*, garnis auſſi de mantonnet ſemblable à celui *F*, du loqueteau, *fig. 150.* mu par un petit poinçon *E*, ſoulevé au-travers de l'entrée, *fig. 151.* par la clé ou paſſe-partout, *fig. 153.* Les autres appellés *à vielle*, *fig. 154.* qui ſervent aux corridors, cabinets d'aiſance, *&c.* des maiſons particulieres, ſont compoſés de platine d'entrée *A*, & intérieurement de foncet portant broche, & d'une baſcule *B*, ſoulevant un loquet ſemblable à celui *B* de la *fig. 152.* levé à ſon tour par une clé ordinaire. Les loquets à baſcule ſont auſſi de deux ſortes; les uns à bouton ou boucle, *fig. 155.* ainſi appellés parce qu'on les ouvre par le moyen d'un bouton ou d'une boucle, ſont compoſés de loquet *A*, & ſon crampon *B*, fouillot *C*, & bouton *D*, ou boucle, *fig. 156.* garni de mantonnet, ſemblable à celui *F* du loqueteau, *fig. 150.* Les autres à poucier, *fig. 157.* ainſi appellés parce qu'on les ouvre en appuyant ſur la baſcule avec le pouce, ſont compoſés comme les précédens de loquets, garnis de crampons & mantonnet, levé par la baſcule *A*, mouvant dans la platine *B*, arrêté ſur les portes par les pointes *CC* de la poignée *D*.

Des fiches. Les fiches ſont des eſpeces de charnieres, qui ſervent à faire ouvrir & fermer les portes; il en eſt de pouſſées & de polies, mais jamais noires, & ſont de cinq eſpeces différentes. Les premieres appellées *fiches à vaſe*, *fig. 1. Pl. XXIII.* parce qu'elles ont des vaſes haut & bas, portent depuis 2 pouces juſqu'à 12 & 15 pouces de longueur entre vaſe, & ſont compoſées de douilles *AA*, celle du haut creuſe, & celle d'en-bas portant un gond ou mamelon entrant dans celle du haut; l'une & l'autre portant chacune un vaſe *B*, & une aîle *C*, entrant dans une entaille faite exprès aux portes où elles doivent être placées, & percées de trous pour y ficher des pointes & les retenir.

Il eſt d'autres fiches à vaſe, *fig. 2.* qu'on appelle *coudées*, & dont les aîles ſont en effet coudées, devant ſervir à des portes qui doivent ouvrir en ſaillie.

La deuxieme eſpece appellée *fiche à broche* ou *à bouton*, *fig. 3.* parce qu'elles ont des broches par le moyen deſquelles on peut les démonter, ſont employées aux chaſſis à verre des croiſées, & ſont en forme de charniere, compoſées de broches à bouton *A*, & d'aîles *BB*, percées de trous.

La troiſieme eſpece appellée *fiches de briſures*, *fig. 4.* parce qu'elles ſe briſent, ſont employées aux volets des croiſées, & ſont ſemblables aux précédentes, à l'exception qu'au lieu de broches à bouton elles ont des broches rivées.

La quatrieme eſpece appellée *fiches à chapelet*, *fig. 5.* parce qu'elles ſemblent être enfilées comme un chapelet, ſont employées aux guichets des portes cocheres, ou autres ſortes portes & de ſujétion, & ſont compoſées de pluſieurs fiches ſimples *AA*, *&c.* portant chacune une aîle percée de deux trous, enfilées enſemble dans une broche à bouton ou à vaſe par chaque bout *B*.

La cinquieme eſpece, toujours noire & jamais pouſſée ni polie, appellée *fiches à gonds*, *fig. 6.* parce qu'elles s'emploient avec des gonds aux battans des portes cocheres, ſont compoſées de douille *A*, & aîles *B*, percée de trous.

Des pommelles. Les pommelles, eſpeces de fiches ou pentures noires & pouſſées, ſeulement à l'uſage des portes, ſont de deux ſortes; les unes à queue d'aronde, *fig. 7.* ſont compoſées de douille *A*, & d'aîle à queue d'aronde *B*, percée de trous pour être attachée de vis ou de clous ſur les portes où elles doivent être placées; elles roulent ordinairement ſur des gonds à repos, en plâtre ou en bois; les autres en S, *fig. 8.* ſont compoſées de douilles *AB*, d'aîles en S *CD*, percées de trous pour être auſſi attachées de vis ou de clous: le gond *BC*, eſt quelquefois à

repos en bois ou en plâtre, ou quelquefois auſſi en S, ſemblable à l'autre.

Des charnieres. Les charnieres, *fig.* 9. noires, pouſſées & polies à l'uſage des petites portes d'armoire, de buffet, couvercles, *&c.* ſont compoſées de nœuds *A*, garnies de broches rivées *B*, & d'aîles *CC* percées de trous pour être attachées de vis ou de clous.

Des couplets. Les couplets, *fig.* 10. noirs & pouſſés ſeulement, employés à-peu-près aux mêmes uſages que les charnieres, ſont compoſés de nœuds *A*, garnis de broches *B* & de pate à queues d'aronde *CC* percée de trous, pour être attachée de vis ou de clous.

Des briquets. Les briquets, *fig.* 11. noirs & pouſſés ſeulement à l'uſage des tables à manger & autres, ſont des eſpeces de couplets dont la charniere eſt double & ſe briſe tout à plat, compoſés de nœuds doubles *A*, de broches *BB*, & de pattes *CC* percées de trous pour être attachées de vis ou de clous.

Des crochets. Les crochets ſimples, *fig.* 12. noirs, pouſſés & polis, à l'uſage des croiſées & des portes, que l'on veut tenir ouvertes ou fermées, ſont des eſpeces de tringles de fer arrondies à crochet d'un côté *A*, & garnis de pitons à vis ou à pointe par l'autre *B* pour les arrêter.

Des équerres. Les équerres à l'uſage des croiſées, portes-croiſées, chaſſis, *&c.* & tout ce dont on veut maintenir; les aſſemblages ſont ſimples, doubles, ou compoſés, noirs, pouſſés ou polis; les équerres ſimples, *fig.* 13. portent depuis 5 juſqu'à 9 & 10 de branche ſur 10 à 15 lignes de largeur & ſont percées de trous pour être attachées de vis ou de clous; les équerres doubles, *fig.* 14. ſont des équerres à double branche d'environ 15 à 20 lignes de largeur, ſur une, 2 ou 3 lignes d'épaiſſeur, & d'une longueur proportionnée à la place qu'elles doivent occuper, & ſont percées de trous pour être attachées de vis ou de clous; les équerres compoſées ont des formes différentes & analogues aux places qu'elles doivent occuper.

Des eſpagnolettes. Les eſpagnolettes ſont de très-ſolides & très-commodes fermetures de portes ou croiſées, il en eſt de trois ſortes; la premiere ſimple, la ſeconde à verrouil, & la troiſieme à pignon, toutes noires, pouſſées, polies, bronzées, en couleur d'eau, enrichies de bronze, ciſelées & dorées, avec tout le goût poſſible, ſelon l'importance des appartemens, ainſi que toutes les pieces dont elles ſont compoſées; les plus ordinaires, *fig.* 15. *Pl. XXIV.* à l'uſage des croiſées, ſont compoſées d'une tige *AA*, depuis environ 9 juſqu'à 15 & 18 lignes de groſſeur qu'on emploie pour les portes cocheres, portant à différente diſtance des vaſes ou embaſſe *BB*, &c. & leurs laſſets *CC*, &c. à vis garnis d'écroux, qui les tient arrêtées ſur les chaſſis à verre de pannetons *D D*, &c. qui ſervent à fermer les volets, & de crochets par chaque bout *E* entrant dans autant de gaches, tenant le tout arrêté aux chaſſis de poignée *F* & ſon bouton *G*, & ſupport à charniere & à vis à écroux *H*, arrêté ſur l'un des chaſſis à verre.

La *fig.* 16. repréſente une eſpagnolette coupée à l'uſage des croiſées qui ont des linteaux, & au-deſſus des chaſſis à verre ſupérieurs dormans, & qui, pour cette raiſon, ne ſervent qu'à enfermer les volets, compoſée d'une tige *AA*, garnie d'embaſſe *B BB*, &c. laſſets *CC* à vis, garnis d'écroux, de pannetons *DD*, &c. de douille *I* & ſon tenon *I*, entrant l'un dans l'autre lorſqu'on ferme la croiſée.

Les eſpagnolettes à verrouils, *fig.* 17. à l'uſage des portes-croiſées, portes-cocheres, *&c.* ſont compoſées par en-haut des mêmes pieces que les précédentes, & par en-bas d'une douille *IK*, dans laquelle entre la tige *K* d'un verrouil *L*, compoſé de bouton *M*, cramponets *N*, montés ſur platine *O*, percée de trous pour l'arrêter ſur la porte.

La *fig.* 18. repréſente un panneton à croiſſant, ſur lequel poſe un des pannetons des eſpagnolettes lorſqu'elles ſont fermées, percées de trous pour l'arrêter ſur un des volets.

La *fig.* 19. repréſente une agraffe à croiſſant, dans laquelle entre un des mêmes pannetons des eſpagnolettes lorſqu'elles ſont fermées, percées de trous pour l'arrêter ſur l'autre volet.

La *fig.* 20. repréſente un ſupport de l'eſpagnolette à charniere en *A*, à crochet en *B*, & à vis, garni d'écroux en *C*, pour être arrêté ſur un des chaſſis à verre.

La *fig.* 21. repréſente un autre ſupport à pivot en *AA*, à crochet en *B*, avec ſes laſſets à vis *CC*, garnis d'écroux.

La *fig.* 22. repréſente une des gaches de l'eſpagnolette, percée au milieu *A* d'un trou plat, & aux quatre coins de trous pour l'arrêter avec des vis.

La *fig.* 23. repréſente un des laſſets de l'eſpagnolette, compoſé de la tête *A*, & de vis garnie d'écrou *B*.

Les eſpagnolettes à pignon ſont d'une nouvelle invention, le ſieur Lucotte en étant le premier & juſqu'à préſent le ſeul auteur; elles ſervent aux portes-croiſées de jardin, de terraſſes, *&c.* & facilitent le moyen de pouvoir les ouvrir & fermer en-dehors, comme en-dedans, ce qui ne ſe peut avec les autres; elles ſont compoſées des mêmes pieces que les précédentes, mais au milieu d'une tige *AA*, *fig.* 24. portant pignon ou vis ſans fin *B*, mû par un pareil pignon ou vis ſans fin *C*, diſpoſé horiſontalement par le moyen d'une poignée arrêtée deſſus, tant en-dehors qu'en dedans, le tout enfermé dans une boîte, compoſée de pilaſtre *D* & de cloiſon *E*, garnie de ſes étochiots *F*.

Des verrouils. Les verrouils faits pour fermer les chaſſis de croiſées, portes d'armoire, de buffet, de bibliothéque, *&c.* ſont noirs, pouſſés ou polis, il en eſt de deux ſortes; les uns appellés ſur champ, *fig.* 25 & 26. ſont des verrouils dont l'épaiſſeur ſe préſente en face, & la largeur de côté; il en eſt de toute grandeur, depuis 9 à 10 juſqu'à 7, 8 & 10 piés de longueur, & ſont compoſés de tige *AA*, garnie quelquefois de conduit *B*, à cauſe de leur trop grande longueur de bouton *C* pour les faire mouvoir, de verrouils *D*, ſon embaſſe *E*, cramponets *F*, & platine *G*, percée de trous pour être arrêtés de vis ou de clous; les autres appellés ſur-plat, *fig.* 27. & 28. ſont des verrouils dont la largeur ſe préſente en face à l'épaiſſeur de côté, mais au reſte ſemblables aux précédens.

Des baſcules à verrouils. Les baſcules à verrouils à l'uſage des portes d'armoire, de buffet & de bibliotheques ſont des eſpeces de verrouils ſur plat, doubles pouſſées ou polies, faites pour fermer enſemble haut & bas. Il en eſt de deux ſortes: les unes à poignée, *fig.* 29. parce qu'elles ſe font mouvoir par une poignée, ſont compoſées des mêmes pieces que les verrouils ſur plat; mais de plus d'une poignée *A* garnie de ſon bouton *B*, placée à la hauteur de la main, faiſant mouvoir enſemble les deux verrouils: les autres à pignon, *fig.* 30. parce qu'elles ſe font mouvoir avec un pignon, ſont compoſées auſſi des mêmes pieces que les verrouils ſur plat; mais de plus d'un bouton *A* à la hauteur de la main, & plus haut d'une platine *B* garnie de ſa couverture *C*, contenant les extrémités des verrouils dentés en forme de cramaillée, & un pignon au milieu qui les fait mouvoir par oppoſition.

Des marteaux ou heurtoirs. Les marteaux ou heurtoirs à l'uſage des portes faits pour frapper ou heurter, d'où ils tirent leur nom, ſont noirs, pouſſés ou

polis. Il en eſt de deux ſortes : les uns, *fig. 31. Pl. XXV.* faits en forme de boucles, en cuivre, de grenouille *A* ou autre forme, garnies de laſſets *B*, à queues à vis, garnis d'écroux & de platine *C* : les autres, *fig. 32.* ſont en forme de conſoles *A*, à volutes en *B*, & à charniere en *C*, garnis de laſſets à vis, à écroux *D*.

La *fig. 33.* repréſente un bouton noir, pouſſé ou poli à l'uſage des portes, compoſé de bouton *A*, à queue, à vis, à écrou en *B*, garnie de roſette *C*.

La *fig. 34.* repréſente une gache encloiſonnée, pouſſée ou polie, faite pour être employée aux portes avec les ſerrures ou bec-de-canes. Il en eſt d'une & de deux hauteurs, c'eſt-à-dire une ou deux fois la hauteur d'une ſerrure ; les unes & les autres ſont compoſées de palâtres *A A*, cloiſon *B*, & talon *C*, pour la facilité du jeu des demi-tours.

Les *fig. 35. & 36.* repréſentent des entrées de ſerrure, pouſſées & polies, avec compartimens de deſſeins de différentes formes évuidées à jour.

Les *fig. 37. 38. 39. & 40.* repréſentent autant d'anneaux de clés, auſſi avec compartimens de deſſeins de différentes formes évuidées à jour, & très-riches.

La *fig. 41.* repréſente une tringle de croiſée noire, pouſſée ou polie, faite pour en porter les rideaux, compoſée de ſa tige *A* & de ſes yeux *B B*, portée ſur deux gonds en bois.

Les *fig. 42. 43. & 44.* forment enſemble ce qu'on appelle *une garniture de poulie de croiſée*, faite pour en faire mouvoir les rideaux par le moyen des cordons. La premiere, appellée *ſimple* & ſans gond, eſt compoſée d'une ſeule poulie *A*, & de ſa chappe *B*, coudée en *C*, & à pointe en *D*. La deuxieme, appellée *ſimple* & avec gond, eſt compoſée d'une ſeule poulie *A*, de ſa chappe *B*, à gond en *C*, & à pointe en *D*. La troiſieme, appellée *double* & avec gond, eſt compoſée de deux poulies *A A*, de leur chappe *B*, à gond en *C*, & à pointe en *D*.

Des ſtores. Les ſtores, *fig. 45.* ſont des inſtrumens à l'uſage des croiſées faits pour garantir du ſoleil pendant l'été. Ils ſont compoſés de boîtes cylindriques *A A*, faites en fer-blanc, ſuſpendus horiſontalement ſur une tringle de fer appuyée par un bout *B* dans un trou pratiqué dans le tableau de la croiſée ou dans un piton ; & de l'autre *C* portant un œil, dans lequel entre le mamelon d'un gond à pointe, enfoncé dans le tableau de la croiſée *D D*, eſt une piece de coutil tendu par une regle de bois *E E*, & tiré au milieu par un cordon *F*, qui s'enveloppe de ſoi-même autour de la boîte cylindrique *A A* par le moyen d'un reſſort, *fig. 46.* contenu intérieurement, compoſé de chaque côté *A* & *B* de tampons de bois de la groſſeur de la boîte, & au milieu de rouleaux *C C*, *&c.* joints enſemble par des rouleaux de fil de fer, *D D*, *&c.* d'environ une ligne de groſſeur, appellé *fil à ſtore*, tous portant ſur une tringle de fer *E* qui les traverſe : le jeu s'en fait ainſi, le rouleau *A* eſt arrêté à demeure ſur la tringle *E E*, à demeure à ſon tour dans le gond arrêté dans le tableau ; & le rouleau qui lui eſt oppoſé *C* uni avec le tampon *B*, eſt arrêté à demeure ſur la boîte cylindrique ; ainſi lorſque l'on tire le ſtore, la boîte tourne, le tampon *B* la ſuit, & en la ſuivant tend le reſſort compoſé de tous les rouleaux de fil de fer *D D*, qui ſe détend enſuite lorſqu'on lâche le ſtore.

Des ſonnettes. Les ſonnettes ſont des inſtrumens réſonnans, fort commodes pour avertir les gens d'une maiſon de ce qu'ils ont à faire. Elles ſont compoſées, pour ce qui regarde la ſonnette *A*, *fig. 47.* d'un reſſort en ſpirale *B* arrêté à la tête *C* de la ſonnette, montée ſur une pointe de fer *D*, fichée dans le mur, où elle doit être placée ; ou d'une autre façon, *fig. 48.* ſur-tout pour les petites ſonnettes *A*, d'un reſſort de fil de fer *B* arrêté à la tête *C* de la ſonnette tournée, comme ceux de ſtores, ſur un rouleau de bois *D*, montée ſur une pointe *E*, fichée dans le mur où elle doit être placée : à la tête de la ſonnette *C* eſt arrêté un fil de fer très-mince, recuit au feu, & qu'on appelle pour cet effet *fil à ſonnette*, dont l'autre extrémité va joindre un ou pluſieurs mouvemens en tourniquets montés debout, *fig. 49.* ou de côté, *fig. 50.* placés dans les angles des pieces pour renvoyer le mouvement, ſe joignant de la même maniere de l'un à l'autre par de ſemblables fils de fer, ſelon l'éloignement de la ſonnette, juſqu'au dernier qui porte un cordon, par lequel on fait jouer la ſonnette.

Ces mouvemens ou tourniquets, *fig. 51. 52. 53. & 54.* ſe font quelquefois en cuivre, quelquefois dorés pour plus de propreté. Les deux premiers ſont des mouvemens de *cordons*, ainſi appellés, parce qu'ils ont une branche plus longue que l'autre, qui donne plus de douceur au levier, à laquelle on attache le cordon, l'un eſt monté debout & l'autre de côté. Les deux derniers ſont des mouvemens ſans cordons, l'un monté debout & l'autre de côté.

De pluſieurs vitreaux & lambris dans le goût de la menuiſerie. Les *fig. 55. & 56. Pl. XXVI.* repréſentent des vitreaux dans le goût de ceux qui ont été exécutés à la chapelle des infirmeries de l'Ecole royale militaire, par le ſieur Lucotte, dont les petits bois ſont ornés de moulures de différente eſpece, joints enſemble en onglet à tenon & mortaiſe avec la derniere propreté, & imitant les chaſſis à verre en bois à s'y méprendre.

La *fig. 57.* repréſente un fourneau dans le goût de ceux que l'on voit dans la cuiſine des Enfans trouvés, près Notre-Dame, exécutés par le même, compoſé de cadres & panneaux, imitant parfaitement la menuiſerie en bois.

La *fig. 58.* repréſente un lambris auſſi dans le goût de celui qui repréſente l'extérieur de la rôtiſſerie de la même cuiſine, auſſi du même auteur, compoſé de panneaux & pilaſtres, formant en partie des armoires ornés de cadres & de panneaux ſemblables à la menuiſerie en bois.

Des outils. Les outils ſe diviſent en deux ſortes ; les uns ſont ceux qui ſervent à la forge, & les autres ſont ceux qui ſervent à l'établi.

Des outils de forge. La *fig. 1. Pl. XXVII.* repréſente un goupillon fait pour arroſer le feu lorſque le fer chauffe, ce qui ſert à concentrer la chaleur, & à donner plus d'ardeur au feu. Cet inſtrument eſt compoſé d'une tige de fer *A*, portant d'un côté une boucle *B*, & de l'autre *C* deux branches embraſſant pluſieurs fragmens de cordes-à-puits, ce qu'on emploie aſſez communément à cet uſage, bien ſerré par l'extrémité *D*.

Les tiſoniers ſont de deux ſortes, l'un pointu & l'autre crochu. Le premier, *fig. 2.* ſervant à enfoncer dans le feu lorſque l'on chauffe le fer pour lui donner ce qu'on appelle de l'*air*, & quelquefois le dégager du machefer, compoſé d'une tige de fer *A* à boucle par un bout *B*, & à pointe par l'autre *C*. L'autre, *fig. 3.* ſervant à ramaſſer le charbon ſur la forge, & attiſer le feu, compoſé d'une tige de fer *A* à boucle d'un côté *B*, & à crochet par l'autre *C*.

La *fig. 4.* repréſente une enclume poſée ſur un billot *A* fondé bien ſolidement, acérée ſur toute ſa ſurface *B*, compoſée d'un côté d'une bigorne ronde *C* & d'un trou *D*, pour y placer un taſſeau, tranchet & autres choſes ſemblables, & quelquefois d'une bigorne quarrée : de l'autre, pour la facilité des ouvrages garnis de chaque côté d'un empattement *E*, pour lui donner une aſſiette néceſſaire ;

c'eſt ſur cette enclume que ſe forgent tous les ouvrages en fer.

La *fig. 5.* repréſente une petite enclume portative, appellée *bigorne*, à l'uſage de certains ouvrages qui ne ſauroient ſe forger ſur l'enclume, compoſée de ſa tige *A*, d'une bigorne ronde *B*, d'une bigorne quarrée *C* de ſon embaſſe *D*, dont le bout à pointe entre dans un billot *E* garni d'un cercle *F* pour l'empêcher de ſe fendre.

La *fig. 6.* repréſente un fort taſſeau employé aux mêmes uſages que les enclumes, compoſé de ſa tête acérée *A* & de ſa pointe *B*.

La *fig. 7.* repréſente un faux rouleau *A* arrêté à demeure ſur un billot *B*, ſcellé en terre pour plus de ſolidité ; on en fait de pluſieurs eſpeces, ſelon le goût des ouvrages, les uns & les autres ſervant à contourner les compartimens de deſſeins pour les balcons, rampes, grilles, *&c.*

Les ciſeaux de forge ſont de deux ſortes, l'un appellé *ciſeau à chaud*, & l'autre *ciſeau à froid*. Le premier, *fig. 8.* fait pour couper le fer lorſqu'il eſt chaud, eſt acéré par ſon taillant *A*, & quarré par ſa tête *B*. L'autre, *fig. 9.* fait pour couper le fer lorſqu'il eſt froid, eſt acéré par ſon taillant *A*, & quarré par ſa tête *B*. Il eſt bon de remarquer que le fer ne ſe peut jamais couper entierement à froid ; on y parvient en faiſant une entaille d'une ou de deux faces, ou même ſur toutes les quatre, qu'on appelle *ciſelure*, & on le caſſe enſuite facilement dans le même endroit en le faiſant porter à faux.

La *fig. 10.* repréſente un tranchet, eſpece de petit ciſeau à chaud, acéré en *A*, à épaulement en *B*, & à queue en *C*, entrant dans le trou *D* de l'enclume, *fig. 4.* & ſur lequel on poſe le fer chaud, que l'on frappe alors pour le couper.

La *fig. 11.* repréſente un taſſeau d'enclume fait pour faire porter à faux le fer que l'on veut caſſer à froid, quarré en *A* & à queue en *B*, entrant auſſi dans le trou *D* de l'enclume, *fig. 4.*

La *fig. 12* repréſente une griffe d'enclume faite pour maintenir les rouleaux que l'on veut contourner à griffe en *A*, & à queue en *B*, entrant auſſi dans le trou *D* de l'enclume, *fig. 4.*

La *fig. 13* repréſente une forte étampe à platebande, faite pour étamper ou mouler les plates-bandes des rampes, balcons & appuis, acerée en *A* & à talon de chaque côté *B* & *C*, garnie d'un côté *B* d'une bride ſimple *D*, & de l'autre *C*, d'une autre bride *E* à clavette en *F*, pour la maintenir ferme & bridée ſur l'enclume, *fig. 4.*

La *fig. 14* repréſente une petite étampe à moulure acérée en *A*, & à talon de chaque côté *B* & *C*.

La *fig. 15* repréſente une étampe double ou dégorgeon fait pour dégorger les moulures des vaſes, embaſſes, *&c.* en frappant deſſus, acéré en *A* deſſus & deſſous, & à tête en *B*, maintenue à la main.

Il eſt encore d'autres petites étampes à queue entrant dans le trou *D* de l'enclume, *fig. 4.*

Des marteaux de forge. Les marteaux de forge ſont de deux ſortes : les uns qu'on appelle *marteaux à-devant*, parce qu'on s'en ſert à frapper devant l'enclume : c'eſt ordinairement un ouvrier ſubalterne, qui le tenant de ſes deux mains, frappe au gré du forgeron ſur l'ouvrage poſé ſur l'enclume, *fig. 4 ;* les autres qu'on appelle *marteaux à-main*, parce qu'on n'emploie qu'une main pour s'en ſervir, & c'eſt ordinairement le forgeron qui s'en ſert. Les premiers ſont de deux ſortes : les uns, *fig. 16*, appellés *à panne droite*, parce que la panne *B* eſt droite, ont environ trois à quatre pouces & demie de groſſeur, & ſont compoſés d'une tête acerée *A*, d'une panne auſſi acerée *B*, d'un œil *C* & d'un manche *D* d'environ deux piés & demi à trois piés de longueur ; les autres appellés *traverſes*, *fig. 17*, parce que la panne *B* eſt en-travers, ſont compoſés d'une tête *A*, d'une panne traverſe *B*, d'un œil *C* & d'un manche *B* de même longueur que le précédent.

Les marteaux à-main ſont de trois ſortes ; la premiere qu'on appelle proprement *marteau à-main*, *fig. 18*, ſont un peu moins forts que les précédens : ce ſont les plus gros des marteaux de forge que l'on emploie d'une main, & ceux que tient le plus ſouvent le forgeron, lorſqu'il forge le fer ; il eſt compoſé d'une tête *A*, d'une panne *B*, d'un œil *C*, d'un manche *D* d'environ quinze à dix-huit pouces de longueur ; la deuxieme qu'on appelle *marteaux à bigorner*, *fig. 19*, parce qu'on s'en ſert ſouvent ſur la bigorne, *fig. 5*, ſont moins forts que les précédens & les plus petits des marteaux de forge ; ils ſont compoſés d'une tête *A*, d'une panne *B*, d'un œil *C* & d'un manche *D* de même longueur que les précédens.

La troiſieme qu'on appelle *marteaux à traverſes* ou *à tête ronde*, *fig. 20*, ſont des marteaux de la force des marteaux à-main ou à bigorner compoſés d'une tête *A*, d'une panne *B*, d'un œil *C*, & d'un manche *D* de même longueur que les précédens.

Des outils emmanchés. Les outils emmanchés ſe diviſent en tranches, en poinçons & en chaſſes : les tranches ſont de deux ſortes : l'une, *fig. 21*, appellée proprement *tranche* faite pour trancher ou couper le fer à chaud, eſt compoſée d'un tranchant acéré *A*, d'une tête *B* & d'un manche de fer *C* d'environ deux piés de longueur, tenu par le forgeron lorſque le frappeur-devant frappe ſur ſa tête *B* ; l'autre, *fig. 22*, appellée *langue de carpe*, faite pour fendre le fer à chaud, eſt compoſé d'un tranchant acéré *A* diſpoſé en travers, d'une tête *B* & d'un manche de fer *C* tenu auſſi de la même maniere que le précédent.

Les poinçons emmanchés faits pour percer des trous à chaud, ſont de trois ſortes : les uns, *fig. 23*, appellés *poinçons plats*, ſont compoſés d'un poinçon acéré *A*, d'une tête *B* & d'un manche de fer *C* ſemblables à ceux des tranches ; les autres, *fig. 24*, different du précédent, parce qu'ils ſont ronds ou en d'autres formes ; tous deux ſont compoſés de poinçons acerés *A A*, de têtes *B B*, & de manches de fer *C C*.

Il eſt des poinçons ovales ou autres formes qui ne different en rien des précédens que par le poinçon même.

Les chaſſes faites pour chaſſer ou renvoyer le fer chaud, ſont de deux ſortes, l'une, *fig. 25*, appellée *quarrée*, parce qu'elle rend quarré les angles de toute ſorte d'épaulement ; on s'en ſert en la tenant comme les tranches, c'eſt-à-dire le quarré *A* appuyé ſur le fer ; elle eſt compoſée d'un quarré acéré *A*, d'une tête *B* & d'un manche de fer *C* ; l'autre, *fig. 26*, appellée *à biſeau*, parce que ſon quarré eſt en effet à biſeau, eſt employée aux mêmes uſages que la précédente, & ſur-tout pour des épaulemens de tenons ; on s'en ſert en la tenant le manche perpendiculairement, & le biſeau appuyé ſur le fer ; elle eſt compoſée d'un quarré à biſeau acéré *A*, d'une tête *B* & d'un manche de fer *C*.

Les *fig. 27, 28 & 29, Pl. XXVIII.* repréſentent des poinçons à main : le premier quarré, le deuxieme plat, & le troiſieme rond. *AAA* en ont les poinçons acerés, & *BBB* les têtes.

Les *fig. 30, 31, 32, 33, 34 & 35* repréſentent les mandrins en fer de toute groſſeur faits pour mandriner & alaiſer à chaud les trous que l'on a faits avec les poinçons ; le premier eſt quarré, le deuxieme plat, le troiſieme rond, le quatrieme ovale, le cinquieme en triangle ou tierspoint, & le ſixieme à pans ou autres formes, ſelon celles que l'on juge à-propos de donner aux trous, chacun d'eux plus petits par chaque bout & plus gros au milieu, pour leur donner de la ſuite.

La *fig. 36* repréſente une perçoire faite pour poſer le fer chaud lorſqu'on veut le percer ou mandriner: ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de fer plat plus ou moins long, arrondi ou coudé.

La *fig. 37* repréſente un inſtrument appellé *griffe:* c'eſt une barre de fer quarrée depuis dix juſqu'à vingt lignes de groſſeur, & depuis un juſqu'à quatre & cinq piés de longueur, portant en *A* une griffe qui lui en donne le nom, compoſée de deux gougeons *A*, & de l'autre *B*, un tourne-à-gauche fait pour dégauchir les ouvrages.

Les tenailles faites pour pincer le fer que l'on veut chauffer ou forger lorſqu'il eſt trop court pour le tenir à la main, ſont de pluſieurs eſpeces; les unes, *fig. 38*, ſont appellées *droites*, parce que les mords en ſont droits; les autres, *fig. 39*, ſont appellées *croches*, parce que les mêmes mords ſont coudés ou crochus; d'autres, *fig. 40*, ſont appellés *à boutons*, parce que les mords atés ſervent à pincer des boutons dont la tête ſe loge dans la partie atée; d'autres enfin ſont appellées *à rouleau*, parce que les mords arrondis ſervent à pincer des rouleaux des unes & des autres, *AA*, *&c.* ſont les mords, & *BB* les branches.

La *fig. 42* repréſente un ratelier de forge arrêté à demeure ſur la hotte de la forge ou aux environs, fait pour accrocher & dépoſer une grande partie des outils de forge, compoſé d'une plate-bande de fer *AA*, & de pointes courbées *BB* rivées deſſus.

Les étaux à chaud, qu'on appelle ainſi lorſqu'ils ſervent à tenir ferme les ouvrages que l'on travaille à chaud; de pluſieurs qui ſont arrêtés à l'établi, l'on deſtine aux ouvrages de forge le plus fort, le moins précieux, & ſouvent le plus mal fait, comme étant ſujet à être gâté par la chaleur du fer que l'on y ſerre; mais en général cet inſtrument appartient plutôt aux outils d'établi dont nous allons voir les détails, étant lui-même arrêté à l'établi.

Des outils d'établi. Parmi les outils d'établi, les étaux tiennent ſans contredit le premier rang; ces inſtrumens ſervent à ſerrer & maintenir fermes les ouvrages que l'on veut travailler; celui *fig. 43* eſt compoſé de deux tiges *AB*, portant chacune un mord denté & aceré en *C* & un œil *D*; l'une *A* ayant un pié *E* garni de chaque côté de jumelles *F* rivées ou ſoudées ſur la tige *A*, & l'autre *B* renvoyée par un reſſort *G*, porte à ſon extrémité inférieure un trou pour former charniere dans les jumelles *F* par le moyen d'un boulon à vis à écrou; au-travers des yeux *DD* paſſe une boëte d'étau *H* garnie intérieurement de filet braſé ſervant d'écrou à une vis auſſi taraudée à tête arrondie en *I* mue, en tournant par une manivelle *K*; cet étau eſt arrêté à l'établi *L* par le moyen d'une bride double *M* & d'une ſimple *N* garnie de clavette *O* arrêté à demeure ſur l'établi *L* avec des vis *P*.

La *fig. 44* repréſente une bigorne d'établi faite pour contourner des ouvrages ronds, quarrés ou autres formes en petit, compoſée de ſa tige *A*, d'une bigorne ronde *B*, d'une bigorne quarrée *C*, toutes deux acerées de ſon embaſe *D*, dont le bout à pointe en *E* entre dans l'épaiſſeur de l'établi.

La *fig. 45* repréſente un taſſeau d'établi ſervant à applanir & dreſſer des ouvrages ſur l'établi, compoſé de ſa tête acerée en *A* & de ſa pointe *B* entrant dans l'épaiſſeur de l'établi.

La *fig. 46* repréſente une étampe d'établi faite pour étamper ou mouler différente eſpece de moulures, compoſée de ſa tête acerée en *A* & d'une queue *B* à épaulement en forme de tenon, pour être ſerré dans un étau.

Des limes. Les limes faites pour limer, blanchir, & même polir les ouvrages ſont de trois ſortes; la premiere qu'on appelle *limes de Forez*, parce qu'elles viennent du pays de ce nom; la deuxieme qu'on appelle *limes d'Allemagne*, parce qu'elles viennent du pays de ce nom; la troiſieme qu'on appelle *limes d'Angleterre*, parce qu'elles viennent auſſi du pays de ce nom.

Les limes de Forez ſont des limes toutes en fer trempé en paquet, dont la taille eſt groſſe & malfaite; elles ſe diviſent en quarreaux, demi-quarreaux, quarrelets, demi-rondes, tiers-point, à potence & queue de rat.

Les quarreaux (*fig. 47.*) ſont des limes en fer quarré, depuis deux juſqu'à deux pouces & demi de groſſeur, ſur environ dix-huit à vingt pouces de longueur, trempées en paquet, qui quoiqu'elles ſe fabriquent à Paris, ne laiſſent pas cependant d'être miſes au nombre des limes de Forez, & d'en porter le nom, en ayant la taille, & ſur-tout la qualité; ces eſpeces de limes ſervent à dégroſſir les ouvrages, & ſont emmanchées dans un manche de bois *B*.

Les demi-quarreaux *A* (*fig. 48.*) ſont des limes depuis dix-huit lignes juſqu'à deux pouces de groſſeur, ſur quinze à dix-huit pouces de longueur, de même forme & qualité que les précédentes, & employées aux mêmes uſages, emmanchées dans un manche de bois *B*.

Les quarrelets *A* (*fig. 49.*) ſont des limes méplates d'environ dix à douze pouces de longueur, emmanchées dans un manche de bois *B*, faites pour dreſſer des choſes de peu de conſéquence.

Les demi-rondes *A* (*fig. 50.*) ſont des limes de même groſſeur & longueur que les précédentes, arrondies d'un côté, emmanchées dans un manche de bois *B*, faites pour limer des parties rondes.

Les limes quarrées ou à potence *A* (*fig. 51.*) ſont des limes de même groſſeur & longueur que les précédentes, quarrées, emmanchées dans un manche de bois *B*, faites pour limer & dreſſer des trous quarrés.

Les tiers-point *A* (*fig. 52.*) ſont des limes d'environ neuf à dix pouces de longueur, à trois côtés en forme de triangle, emmanchées dans un manche de bois *B*, faites pour limer & approfondir des angles aigus.

Les queues de rat *A* (*fig. 53.*) ſont des limes de même groſſeur & longueur que les précédentes, rondes en forme de queue de rat dont elles tirent leur nom, emmanchées dans un manche de bois *B*, faites pour limer & arrondir des trous ronds.

Les limes d'Allemagne ſont des limes en acier trempé, dont la taille eſt plus fine & mieux faite que celle des précédentes; elles ſont de deux ſortes, les unes que l'on appelle *limes au paquet*, parce qu'elles ſe vendent ordinairement au paquet, compoſé de un, deux, trois, quatre, cinq, ſix, huit, & quelquefois dix, plus petites à proportion que leur nombre augmente; les autres que l'on appelle *limes à queue*, parce qu'en effet au-lieu d'avoir une pointe comme les précédentes, elles ont une queue; elles ſe diviſent comme les autres, en quarrelets (*fig 54.*) demi-rondes (*fig. 55.*) à potence (*fig. 56.*) à tiers-point (*fig. 57.*) à queue de rat (*fig. 58.*) toute depuis un pouce juſqu'à dix & douze de longueur, compris la queue.

Les limes d'Angleterre ſont des limes à pointe, dont l'acier & plus fin & de meilleure qualité que celui des précédentes, dont la forme eſt réguliere, & dont la taille eſt auſſi plus fine & mieux faite que celle de toutes les autres; il en eſt de deux ſortes de tailles; l'une moyenne, qu'on appelle pour cet effet *lime bâtarde*, ſervant à dreſſer ou abâtardir les ouvrages, c'eſt-à-dire à les préparer à recevoir le poli; l'autre plus fine & même très-fine, qu'on appelle *lime douce*, ſervant à polir les ouvrages à l'huile; ces deux eſpeces ſe diviſent auſſi comme les autres, en quarreletes (*fig. 59. Pl. XXIX.*) demi-ron-

des (*fig. 60.*), tiers-point (*fig. 61.*), à potence (*fig. 62.*), queue de rat (*fig. 63.*), ovale (*fig. 64.*) & ſont auſſi de toute grandeur, depuis un pouce juſqu'à dix & douze pouces de longueur, emmanchées dans un manche de bois *B*.

Il eſt encore une autre eſpece de limes qu'on appelle *rapes*, parce qu'en effet elles ſont faites pour raper le bois; ces limes ſont en fer trempé en paquet, d'une taille rude, & différemment faite que celle des autres; on les diviſe en trois ſortes, en quarrelettes (*fig. 65.*), en demi-rondes (*fig. 66.*) & en queue de rat (*fig. 67.*), emmanchées auſſi chacune dans un manche de bois *B*.

Les bruniſſoirs, *fig. 68.* ſont des eſpeces de limes ſans taille *A*, de toute ſorte de forme en acier trempé, emmanchées dans un manche de bois *B*, faites pour adoucir & donner un bruni ou brillant aux ouvrages; il eſt encore d'autres limes ou bruniſſoirs ſans pointe & à deux côtés, qu'on appelle *riflards*, la plûpart en acier d'Angleterre, à l'uſage des pieces de ſujétion où les autres limes ne peuvent parvenir.

Les marteaux d'établi faits pour frapper les ouvrages, ſont de trois ſortes. La premiere, *fig. 69.* qu'on appelle *rivoirs*, parce qu'apparemment ils ſervent plus ſouvent que d'autres à river, ſont des marteaux de 12 à 15 lignes de groſſeur, compoſés d'une tête acérée *A*, d'une panne auſſi acérée *B*, d'un œil *C*, & d'un manche de bois *D* d'environ 15 à 18 pouces de longueur. La deuxieme, *fig. 70.* qu'on appelle *demi-rivoirs*, ne différe des précédens que par leur groſſeur, qui eſt d'environ 9 à 10 lignes, & le reſte à proportion compoſé de tête acérée *A*, panne auſſi acérée *B*, œil *C* & manche *D*. La troiſieme, *fig. 71.* qu'on appelle *petits rivoirs* ou *rivoirs à pleine-croix*, parce qu'on s'en ſert à river les pleine-croix ou autres garnitures de ſerrures, eſt auſſi ſemblable aux autres, mais plus petit & compoſé de tête acérée *A*, panne auſſi acérée *B*, œil *C* & manche *D*.

La *fig. 72.* eſt auſſi un ratelier d'établi attaché en effet aux environs de l'établi fait pour endoſſer les outils, & par conſéquent le débarraſſer, compoſé d'une plate-bande de fer *A A*, percée de trous pour l'attacher, garnie de pluſieurs pointes *B B* rivées deſſus.

Les ciſeaux d'établi faits pour couper le fer ſont de trois ſortes. La premiere, *fig. 73.* qu'on appelle *burin*, eſt un ciſeau plat, acéré par ſon taillant *A* & quarré par ſa tête *B*. La deuxieme, *fig. 74.* qu'on appelle *bec-d'âne*, eſt un ciſeau large du derriere ſur une face, & étroit ſur l'autre fait pour couper, ou bec-d'âne, des trous ou mortaiſes, compoſé de ſon taillant acéré *A* & de ſa tête quarrée *B*. La troiſieme, *fig. 75.* qu'on appelle *langue-de-carpe*, eſt une eſpece de burin rond, compoſé de ſon taillant arrondi & acéré *A*, & de ſa tête quarrée *B*.

Les poinçons d'établi faits pour percer des trous à froid ne different entr'eux que par la forme du poinçon; le premier, *fig. 76.* eſt quarré; le deuxieme eſt plat; le troiſieme rond: on les peut faire ovales, triangulaires ou d'autres formes tous compoſés, les poinçons acérés *A A A* & les quarrés *B B B*.

Les tenailles d'établi ſont de pluſieurs ſortes, ſelon les ouvrages, les unes, *fig. 79.* appellés *tenailles à chanfrin*, faites étant ſerrées dans l'étau, *fig. 43.* pour ſerrer à leur tour les ouvrages, & les tenir obliquement & fermes, ſelon un angle de quarante-cinq degrés ou environ, afin par ce moyen de les pouvoir chanfriner: elles ſont compoſées de deux mords *A A* à charniere en *B*, & à chanfrin par en-haut, quelquefois denté & garni d'acier. Les autres, *fig. 80.* appellés *tenailles-à-liens*, faites pour ſerrer des liens, des rouleaux, & autres compartimens de grands ouvrages ſont compoſées de deux mords *A A* à reſſort en *B*, até & acéré chacun par en-haut: d'autres, *fig. 81.* appellées *tenailles à bouton*, parce que leurs morts *A A* étant larges & creux, reçoivent la tête d'un bouton à charniere en *B*; d'autres auſſi, *fig. 82.* faites pour ſerrer des petits rouleaux de grands ouvrages, ſont compoſés de morts à talon *A A* & à reſſort en *B*; d'autres encore, *fig. 83.* appellés *tenailles-à-vis*, parce qu'elles ſe ſerrent avec une vis, ou qu'elles ſervent à faire des vis, ſont en forme de petit étau, compoſé de deux mords égaux *A A* à charniere en *B*, portant chacun un œil *C C*, on paſſe une boîte *D* garnie de ſa vis, ou ſimplement une vis garnie d'écroux à oreille *E*; d'autres enfin, *fig. 84.* qu'on appelle *tenailles à blanchir*, faites pour blanchir des platines, de verrouils, de targettes, de loqueteaux, des entrées palâtres, de ſerrure, *&c.* compoſée d'une vis *A* à écrou ſur un étrier *B*, embraſſant à demeure un morceau de bois *C*, ſur lequel on ſerre les ouvrages à blanchir avec la vis *A*.

La *fig. 85.* repréſente une filiere, inſtrument de fer, plat au milieu, acéré dans chacun des trous filtrés *A A*, portant de chaque côté une branche *B* de longueur ſuffiſante pour tarauder des vis, le tareau *C* ſervant à enfoncer les écroux.

Les *fig. 86. & 87.* repréſentent d'autres taraux de différente groſſeur, ſelon celle des vis que l'on a à tarauder, dont *A A* ſont les filets, & *B B* leur tête.

La *fig. 88.* repréſente un tourne à gauche, eſpece de levier à deux branches *A A*, percé au milieu d'un trou plat *B*, dans lequel entre la tête *B* des taraux, *fig. 86. & 87.* pour les faire tourner, & ainſi tarauder les écroux.

La *fig. 89.* repréſente une fraiſe faite pour fraiſer des trous, compoſée de ſa tête acérée *B*, & de ſa queue *B* garnie de ſa boîte de bois *C*.

La *fig. 90.* repréſente un forêt fait pour percer des trous, compoſé de ſa tête acérée *A*, de ſa queue *B*, garnie de ſa boîte de bois *C*.

La *fig. 91.* repréſente un arçon, eſpece de fleuret *A*, emmanché dans un manche de bois *B*, garni de ſa corde en cuir tourné *C*, fait pour faire mouvoir les fraiſes & les forets. En cette maniere on fait faire un tour à la corde *C* de l'arçon, autour de la boîte *C* de la fraiſe ou du forêt, *fig. 89. ou 90.* dont on place la queue *B* dans la piece de fer *A* attachée ſur la palette *B*, *fig. 92.* que l'on applique ſur l'eſtomac; la tête *A* de la fraiſe ou du foret entrant dans un trou, ſoit pour le fraiſer ou pour le forer, & de cette façon l'on fraiſe ou l'on perce les trous en faiſant mouvoir l'arçon à-peu-près comme l'archet d'un violon.

La *fig. 93.* repréſente une machine à forer. Cet inſtrument tenant lieu de la palette, *fig. 92.* ſe place près d'un étau qui tient l'ouvrage que l'on veut percer, compoſé d'une palette *A*, recevant la queue *B* des fraiſes ou forets, *fig. 89. & 90.* arrondie & coudée en *B* entrant dans le trou d'un établi pour lui ſervir de charniere, percé au milieu d'un trou ovale *C*, au-travers duquel paſſe une tige de fer à crochet; d'un côté *D* s'accrochant dans la boîte *H* de l'étau, *fig. 43.* & à vis; par l'autre bout garni de ſon écrou *E*, que l'on tourne de la main gauche à meſure que le foret ou la fraiſe avance.

Des outils à ferrer. Les outils à ferrer ne ſont, pour ainſi dire, propres qu'à ferrer des portes & croiſées, de fiches, ſerrures, eſpagnolettes, *&c.* par des ouvriers exprès ſtilés à ces ſortes d'ouvrages, & qu'on appelle pour cet effet *ferreurs*.

La *fig. 94, Pl. XXX.* repréſente un ciſeau en bois, fait pour couper du bois, compoſé d'un large & mince taillant acéré *A*, & de ſa tête quarrée *B*.

La

La *fig. 95*, repréſente un autre ciſeau en bois plus étroit, compoſé de ſon taillant acéré *A*, & de ſa tête quarrée *B*.

La *fig. 96*, repréſente un ciſeau en bois, appellé *ciſeau d'entrée*, parce que l'on s'en ſert communément aux entrées des ſerrures, lorſque l'on les poſe en place, compoſé de ſon taillant acéré *A*, & de ſa tête quarrée *B*.

La *fig. 97*, repréſente un bec d'âne à main, ciſeau mince ſur une face, & large & pointu ſur l'autre, fait pour bec-d'âne des mortaiſes, compoſé de ſon taillant acéré *A*, & de ſa tête quarrée *B*.

La *fig. 98*, repréſente un bec-d'âne à ferrer double, & acéré en *A* & en *B*, employé aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig. 99*, repréſente un chaſſe-pointe, fait en effet pour chaſſer ou enfoncer des pointes, compoſé de ſa pointe acérée *A*, & de ſa tête à talon *B*.

La *fig. 100*, repréſente une méche faite pour percer des trous dans le bois par la meche acérée *A*, & renforcie & quarrée par ſa tête *B*.

La *fig. 101*, repréſente un vilbrequin entier fait pour percer des trous dans le bois par le ſecours de la meche *A*, acérée en *B*, & à tête quarrée & renforcie, entrant dans une douille auſſi quarrée *C*, faiſant partie du fuſt de vilbrequin coudé en *D* & en *E*, garni d'un manche à touret *F*, & d'un autre à virole *G*, par lequel on le fait tourner pour percer les trous.

La *fig. 102*, repréſente une vrille faite pour percer des trous; *A* eſt la vrille acérée, *B* la pointe emmanchée dans un manche de bois horiſontal *C*.

La *fig. 103*, repréſente une tariere faite pour percer de gros trous; *A* eſt la tariere, & *B* la pointe emmanchée dans un manche de bois horiſontal *C*.

La *fig. 104*, repréſente un tourne-vis, fait pour tourner des vis en bois; *A* en eſt la tête acérée, *B* la queue, & *C* le manche.

La *fig. 105*, repréſente une paire de tenailles, appellées *triquoiſes*, faites pour arracher des clous, broquettes, pointes, *&c.* compoſées de deux mords *A A*, larges & acérés, à charniere en *B*, & leurs branches *C C*.

La *fig. 106*, repréſente une paire de ciſailles, faites pour couper de la tôle, du laiton, *&c.* compoſées de deux mords acérés & en taillant *A*, à charniere en *B*, & de leurs branches coudées en *C* & en *D*; celle-ci plus longue que l'autre, étant faite pour entrer dans le trou d'un établi, d'un billot, ou autre choſe ſemblable, pour les tenir fermes.

La *fig. 107*, repréſente un compas d'aſſez mauvaiſe façon, mais ainſi fait, ou à-peu-près, & aſſez bon, fait pour prendre des diſtances égales, compoſé de ſa tête *A*, & de ſes pointes *B B*.

La *fig. 108*, repréſente une fauſſe équerre ou fauterelle, faite pour lever des ouvertures d'angles, compoſée de ſes deux branches *A A*, à charniere en *B*.

La *fig. 109*, repréſente une équerre faite pour équarrir les ouvrages, & les mettre en effet d'équerre.

Des outils de releveurs. Les releveurs, en terme de *Serrurerie*, ſont ceux qui font & relevent les ornemens des appuis, rampes, balcons, grilles, *&c.* d'où ils tirent leur nom. Ces ouvriers plus habiles, plus rares, & auſſi plus chers que les autres, ne ſont, pour ainſi dire, que de ces ſortes d'ouvrages, & ont des outils qui leur ſont propres, & tout-à-fait différens des autres.

Les marteaux à relever, *fig. 110, 111, 112, 113, & 114*, ſont plus ou moins forts les uns que les autres, mais en général fort longs, minces, & à deux têtes *A A*; les unes rondes, les autres quarrées; d'autres plates, ovales, petites, grandes, & de toutes les façons, pour plus grande commodité dans les ouvrages.

Les *figures 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, & 122*, repréſentent des taſſeaux à relever à deux têtes *A A*, à-peu-près des mêmes formes que les marteaux, mais en plus grande quantité, tous à double épaulement en *B*, pour les empêcher de deſcendre lorſque l'on frappe deſſus, étant ſerrés dans l'étau, *figure 43*.

La *fig. 123*, repréſente un poinçon à feuille d'eau, ornement des appuis, rampes, balcons, & grilles, compoſé du poinçon *A*, & de ſa tête *B*, & la *fig. 124*, repréſente ſon étampe.

La *fig. 125*, repréſente une étampe à épi de blé, ou autres ſemblables ornemens, employés aux mêmes uſages que les autres.

La *fig. 126*, repréſente un taſſeau de plomb fait pour ſervir à emboutir, percer, couper les ornemens.

La *fig. 127*, repréſente un petit taſſeau d'étau, dont la ſurface eſt droite, compoſé de ſa tête acérée *A*, & de ſon tenon *B*.

La *fig. 128*, repréſente un autre taſſeau d'étau plus fort, dont la ſurface eſt un peu ronde, compoſé de ſa tête acérée *A*, & de ſon tenon *B*. *Article de M.* LUCOTTE.

T

TAM-TAM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſorte d'inſtrument fort en uſage chez tous les orientaux; il ſemble avoir pris ſon nom du bruit qu'il occaſionne, car il n'a d'autre ſon que celui qu'il exprime. Il eſt fait en forme de tymbale, dont le ventre eſt de bois, & dont la partie ſupérieure eſt couverte d'une peau bien tendue, ſur laquelle on frappe avec une ſeule baguette.

Cet inſtrument ſert à annoncer au coin des rues, un encan ou autre choſe d'extraordinaire. Auſſi l'on dit *battre le tam-tam*.

TRANSFUGE, ſ. m. (*Art. milit.*) La plus grande partie de l'Europe s'étonne, avec raiſon, de la ſévérité de quelques-unes de nos lois, en particulier de celles qui ſont portées contre les déſerteurs: il n'y a aucune nation qui les traite avec autant de rigueur que nous.

Chez quelques-unes, on a changé la loi qui condamnoit ces malheureux à la mort; on les punit par d'autres châtimens, à moins que leur déſertion ne ſoit accompagnée de quelques crimes.

Dans d'autres pays, comme en Autriche, en Angleterre, *&c.* on n'a point abrogé la loi qui portoit la peine de mort; mais par des reſcrits & des ordres particuliers envoyés aux chefs des corps, on les laiſſe maîtres de choiſir la peine qu'ils veulent infliger aux déſerteurs, & ils ne font ordinairement pendre ou paſſer par les armes, que ceux dont la déſertion eſt le métier, & ceux qui ſont coupables d'autres crimes.

L'uſage chez ces nations, empêche l'effet de la loi qu'on n'a point abrogée, ou pour mieux dire, cet uſage étant autoriſé par le gouvernement, eſt devenu une loi nouvelle qu'on a ſubſtituée à l'ancienne.

Eſt-il poſſible que ſous le regne d'un prince humain & juſte, chez un peuple éclairé & dont les mœurs ſont ſi douces, on laiſſe ſubſiſter une loi barbare, qu'on élude à la vérité par abus, mais qui eſt toujours exécutée lorſque le procès eſt inſtruit, & que le déſerteur eſt jugé.

Plus on réfléchit ſur la conſtitution de notre militaire, ſur les hommes qui la compoſent, ſur le caractere de la nation, ſur la diſette d'hommes qui ſe fait ſentir en France, ſur le peu d'effet de la loi qui condamne les déſerteurs à la mort, plus on eſt convain-

cu de l'injuſtice & de l'atrocité de cette loi.

Lorſque l'Europe prit de l'ombrage de la puiſſance de Louis XIV. elle ſe ligua pour affoiblir ce prince ; elle ſoudoya contre lui des armées immenſes, auxquelles il en voulut oppoſer d'auſſi nombreuſes ; de ce moment l'état militaire de toutes les nations a changé ; il n'y a point eu de puiſſance qui ait entretenu, même en tems de paix, plus de troupes que la population, ſes mœurs & ſes richeſſes ne lui permettoient d'en entretenir, cela eſt d'une vérité inconteſtable.

Depuis la découverte du nouveau monde, l'augmentation des richeſſes, la perfection & la multitude des arts, le luxe enfin, ont multiplié dans toute l'Europe une eſpece de citoyens livrés à des travaux ſédentaires qui n'exercent pas le corps, ne le fortifient pas ; de citoyens qui accoutumés à une vie douce & paiſible, ſont moins propres à ſupporter les fatigues, la privation des commodités, & même les dangers, que les robuſtes & laborieux cultivateurs.

Mais depuis que le nombre des ſoldats eſt augmenté, il a fallu pour ne pas dépeupler les campagnes, faire des levées dans les villes & dans la claſſe des citoyens dont je viens de parler ; on peut en conclure que dans les armées, il y a un grand nombre d'hommes que leurs habitudes, leurs métiers, enfin leurs forces machinales, ne rendent point propres à la guerre, & qui par conſéquent n'en ont point le goût ; la plûpart même ne s'y ſeroient jamais enrôlés, ſi on n'avoit pas fait de l'enrôlement, un art auquel il eſt difficile qu'échappe la jeuneſſe étourdie.

Le *ſoldat malgré lui* eſt donc un état fort commun en France, & même dans le reſte de l'Europe ; cet état eſt donc plus commun qu'il n'étoit dans des tems où des armées moins nombreuſes n'étoient compoſées que d'hommes choiſis, & qui venoient d'eux mêmes demander à ſervir. C'eſt le caprice ou dépit, le libertinage, un moment d'ivreſſe, & ſur-tout les ſupercheries des enrôleurs, qui nous donnent aujourd'hui une partie de ces ſoldats qu'on appelle de *bonne volonté* ; pluſieurs ont embraſſé ſans réflexions un genre de vie, auquel ils ne ſont pas propres, & auquel ils ſont fréquemment tentés de renoncer.

Mais à quelque degré qu'on ait porté l'art des enrôlemens, cet art n'a pû fournir les recrues dont on avoit beſoin, on y a ſuppléé par des milices. Parmi les hommes tirés au ſort, pris ſans choix, arrachés à leurs faucilles, au métier auquel ils s'étoient conſacrés, ſi un grand nombre prend l'eſprit & le goût de ſon état nouveau, on ne peut nier qu'un grand nombre auſſi ne périſſe de chagrin & de maladie.

Les hommes dont un ordre du prince a fait des ſoldats, & ceux qui n'entrent au ſervice que parce qu'on les a ſéduits & trompés, prennent d'autant moins les inclinations & les qualités néceſſaires à leur métier, que leur état n'eſt plus ce qu'il a été autrefois. La paye des ſoldats n'a pas été augmentée en proportion de la maſſe des richeſſes, & de la valeur des monnoies : le ſoldat eſt payé en France à-peu-près comme il l'étoit ſous le regne d'Henri IV. quoi qu'il y ait au-moins dix-huit fois plus d'argent dans le royaume qu'il n'y en avoit alors, & que la valeur des monnoies y ſoit augmentée du double.

Il eſt donc certain que les ſoldats, pour le plus grand nombre, ont embraſſé un métier pénible, où ils ont moins d'aiſance, où ils gagnent moins que dans ceux qu'ils ont quitté, où leurs peines ſont trop peu payées, & leurs ſervices trop peu récompenſés ; ils ſont donc & doivent être moins attachés à leur état, & ſouvent plus tentés de l'abandonner que ne l'étoient les ſoldats d'Henri IV.

Ce ſont ces hommes plutôt enchaînés qu'engagés, qu'on punit de mort lorſqu'ils veulent rompre des chaînes qui leur peſent.

Seroient-ils traités avec tant de rigueur, ſi l'on avoit réfléchi ſur la multitude de cauſes qui peuvent porter les ſoldats à la déſertion ? ces hommes ſi ſoumis à leurs officiers par les lois de la diſcipline, ſont quelquefois les victimes de la partialité & de l'humeur. N'éprouvent-ils jamais de mauvais traitemens ſans les avoir mérités ? ne peuvent-ils pas ſe trouver aſſociés à des camarades ou dépendans de bas-officiers avec leſquels ils ſont incompatibles ? eux-mêmes ſeront-ils toujours ſans humeur & ſans caprices ? doivent-ils être inſenſibles aux poids du déſœuvrement qui les conduit à l'ennui & au dégoût ? l'ivreſſe, qui les a portés à s'enrôler, ne leur inſpire-t-elle jamais le projet de déſerter qu'ils exécutent ſur le champ ? Je ſais que la plûpart ne tarderoient pas à revenir s'ils pouvoient, & c'eſt ce qui arrive chez les peuples où on n'inflige qu'une peine légere au ſoldat qui revient de lui-même à ſes drapeaux, pluſieurs y retourneroient dès le lendemain.

Il n'y a plus guere qu'en France où la loi ſoit aſſez cruelle pour fermer le chemin au repentir, où elle prive pour jamais la patrie d'un citoyen qui n'eſt coupable que de l'erreur d'un moment, où le citoyen pour avoir manqué une fois à des engagemens qu'il a rarement contractés librement, eſt pourſuivi comme ennemi de la patrie, & où l'envie ſincere qu'il a de réparer ſa faute ne peut jamais lui mériter ſa grace.

Cela eſt d'autant plus inhumain, que le ſoldat françois a bien d'autres raiſons que la modicité de ſa paye & la maniere dont il eſt habillé pour être tenté de déſerter, & ce ſont des raiſons que les ſoldats n'ont guere chez les étrangers ; on y a mieux connu les moyens d'établir la ſubordination & la diſcipline. Chez eux les égards entre les égaux, le reſpect outré pour le nom & pour le rang ne ſont pas la ſource de mille abus ; la loi militaire y commande également à tout militaire ; le général s'y ſoumet, il la fait ſuivre exactement à la lettre pour les généraux qui ſont ſous ſes ordres ; ceux-ci par les chefs des corps, & les chefs des corps par les officiers ſubalternes. Comme la loi eſt extrêmement reſpectée de tous, c'eſt toujours elle qui commande, & le général par rapport aux officiers, & ceux-ci par rapport aux ſoldats, n'oſent lui ſubſtituer leurs préférences, leurs fantaiſies, leurs petits intérêts. Le ſoldat pruſſien, anglois, *&c.* eſt plus aſſervi que celui de France & ſent moins la ſervitude, parce qu'il n'eſt aſſervi que par la loi. C'eſt toujours en vertu de l'ordre émané du prince, c'eſt pour le bien du ſervice qu'il eſt commandé, employé, conſervé, congédié, récompenſé, puni ; ce n'eſt pas par la fantaiſie de ſon colonel ou de ſon capitaine. On prétend, & je le crois, que les ſoldats françois ne ſupporteroient pas la baſtonnade, à laquelle ſouvent ſont condamnés les ſoldats allemands, mais je ſuis perſuadé qu'ils la ſupporteroient plus aiſément que les coups de pié, les coups de canne, les coups d'eſponton que leur donnent quelquefois des officiers étourdis. La baſtonnade n'eſt qu'un châtiment, & les coups ſont des inſultes, elles reſtent ſur le cœur des ſoldats les plus eſtimables, elles leur donnent un dégoût invincible pour leur état, & les forcent ſouvent à déſerter ; ce qui leur en donne encore l'envie, ce ſont les fautes dans leſquelles ils tombent, & dans leſquelles ils ne tomberoient pas, ſi la diſcipline étoit plus exactement & plus uniformément obſervée. Souvent les troupes qui étoient ſous un homme relâché, paſſent ſous les ordres d'un homme ſévere, quelquefois d'un homme d'humeur ; elles font des fautes, elles en ſont punies, & prennent du mécontentement, & l'eſprit de déſertion.

Les jeunes ſoldats, avant l'augmentation de la viande & du pain, étoient obligés de marauder pour vivre ; on en a vû en Weſtphalie que la faim avoit

fait tomber en démence ; elle en a fait mourir d'autres ; n'en a-t-elle pas fait déserter ? Combien de fois n'eſt-il pas arrivé qu'à l'armée, en garniſon même, le peu d'alimens qu'on donnoit au ſoldat, & qui ſuffiſoit à-peine pour ſa nourriture, étoit d'une mauvaiſe qualité ? Combien de fois cette mauvaiſe nourriture ne lui a-t-elle pas ôté la force & le courage de ſupporter les fatigues de la campagne ? eſt-il fort extraordinaire qu'un ſoldat veuille ſe dérober à ces ſituations violentes ?

Je parlerai encore d'autres cauſes de déſertion lorſque je propoſerai les moyens de la prévenir : & comptez-vous pour rien la légereté & l'inconſtance qui entrent pour beaucoup dans le caractere du françois ? Comptez-vous pour rien cette inquiétude machinale, ce beſoin de changer de lieu, d'occupation, d'état même ; ce paſſage fréquent de l'enjouement au dégoût, qualités plus communes chez eux que chez tous les peuples de l'Europe. Quoi ! ce ſont ces hommes que la nature, leurs opinions, & notre gouvernement ont fait inconſtans & légers, pour l'inconſtance & la légereté deſquels vous êtes ſans indulgence. Ce ſont ces hommes que nos négligences, notre diſcipline informe, notre patrimoine mal placé rendent ſi ſouvent malheureux, à qui vous ne pardonnez pas de ſentir leurs peines & de céder quelquefois à l'envie de s'en délivrer ?

On va me dire qu'on a ſenti les inconvéniens du caractere françois ſans avouer toutes les raiſons de déſerter qu'on donne en France au ſoldat ; on me dira, *que le françois eſt naturellement déſerteur*, qu'on le ſait ; que c'eſt pour prévenir la déſertion qu'on la punit toujours de peine capitale ; je répondrai à ce diſcours par une queſtion.... Quelles ont été juſqu'à préſent les ſuites de vos arrêts ſanguinaires & de tant d'exécutions ? Depuis que les déſerteurs ſont punis de mort en France, y en a-t-il moins qu'il y en avoit autrefois ? Conſultez les longues liſtes de ces malheureux que vous faites imprimer tous les ans, comparez-les à celles qui reſtent de ces tems où vos lois étoient moins barbares, & jugez des effets merveilleux de votre ſévérité. Elle n'en a aucuns de bons, non, elle n'en a aucuns. Depuis que vous condamnez les déſerteurs à mort, la déſertion eſt auſſi commune dans vos troupes qu'elle l'étoit auparavant. J'ai même des raiſons de croire qu'elle y eſt plus commune encore ; & ſi l'on veut fouiller dans le dépôt de la guerre & dans les bureaux, on n'en doutera pas plus que moi. L'on ſera forcé d'avouer qu'on verſe le ſang dans l'intention de prévenir un crime qu'on ne prévient pas ; que ne pourroit-on pas dire d'une telle loi, ſur-tout ſi comme on a lieu de le penſer, elle a même augmenté la déſertion ? Quelque ſévere que ſoit la loi, peut-elle empêcher le ſoldat d'éprouver dans ſon état l'inconſtance, le mécontentement, le dégoût ? & la crainte de la mort eſt-elle le frein le plus puiſſant pour retenir des hommes qui ſont & doivent être familiariſés avec l'image de la mort ?

Comment ſont le plus généralement compoſées vos armées ? D'hommes libertins, pareſſeux & braves, craignant les peines, le travail & la honte, mais aſſez indifférens pour la vie. Il eſt connu que ce ne ſont point les mauvais ſoldats qui déſertent ; ce ſont au-contraire les plus braves ; ce n'eſt preſque jamais au moment d'un ſiége, à la veille d'une bataille qu'il y a de la déſertion ; c'eſt lorſqu'on ne trouve pas des vivres en abondance ; c'eſt lorſque les vivres ne ſont pas bons ; c'eſt lorſqu'on fatigue les troupes ſans de bonnes raiſons apparentes ; c'eſt lorſque la diſcipline s'eſt relâchée ou lorſqu'il s'introduit quelques nouveautés utiles peut-être, mais qui déplaiſent aux ſoldats, parce qu'on ne prend pas aſſez de ſoin de leur en faire ſentir l'utilité. Dans ces momens la loi de mort eſt ſi peu un frein, qu'on ſe fait un mérite de la braver, & l'on n'auroit pas bravé de même le mal ou l'ignominie. Tel qui n'auroit pas riſqué les galeres, riſquera de paſſer par les armes. Il y a même des momens où les ſoldats déſertent par point d'honneur. Souvent un mécontent propoſe à ſes camarades de déſerter avec lui, & ceux-ci n'oſent pas le refuſer, parce qu'ils paroîtroient effrayés par la loi, & que la craindre c'eſt craindre la mort. La rigueur de la loi peut donc inviter les hommes courageux à l'enfreindre, mais elle invite bien plus encore à l'éluder. Chez un peuple dont les mœurs ſont douces, quand les lois ſont atroces, elles ſont néceſſairement éludées. Le corps eſtimable des officiers françois ſauve le plus de déſerteurs qu'il lui eſt poſſible, il ſuffit que la déſertion n'ait pas éclaté pour que le déſerteur ne ſoit point dénoncé. Souvent on fait d'abord expédier pour lui un congé limité, & enſuite un congé abſolu ; lorſqu'on n'a pû éviter qu'il ſoit dénoncé & condamné par le conſeil de guerre, perſonne ne s'intéreſſe à le faire arrêter ; il ne le ſeroit pas par les officiers même, il l'eſt encore moins par le peuple des lieux qu'il traverſe ; il compte plutôt ſur la pitié que ſur la haine de ſes concitoyens ; il ſait qu'ils auront plus de reſpect pour l'humanité que pour la loi qui la bleſſe ; ſouvent même il ne prend pas la peine de cacher ſon crime, & ce n'eſt pas une choſe rare en France que de trouver ſur les grands chemins & le long des villages des hommes qui vous demandent l'aumone pour de *pauvres déſerteurs*. La maréchauſſée à qui l'habitude d'arrêter des criminels, & de conduire des hommes au ſupplice, doit avoir ôté une partie de ſa commiſération, ſemble la retrouver pour les déſerteurs, elle les laiſſe preſque toujours échapper quand elle le peut ſans riſquer que ſon indulgence ſoit connue : que vos lois ſoient conformes à vos mœurs, ſi vous voulez qu'elles ſoient exécutées, & ſi elles ne le ſont pas, ſi elles ſont mépriſées ou éludées, vous introduiſez celui de tous les abus qui eſt le plus contraire à la police générale, au bon ordre & aux mœurs.

L'indulgence des officiers, celle de la maréchauſſée, & de toute la nation pour les deſerteurs, eſt ſans doute connue du ſoldat ; ne doit-elle pas entretenir dans ceux qui ſont tourmentés de l'envie de déſerter, une eſpérance d'échapper à la loi ? Cette eſpérance doit augmenter de jour en jour dans ces malheureux, & doit enfin emporter la balance ſur la crainte de la loi : au reſte, le plus grand nombre d'hommes qui lui échappent n'en ſont pas moins perdus pour l'état ; la plûpart paſſent dans les pays étrangers ; & pluſieurs qui reſtent dans le royaume y traînent une vie inquiete & malheureuſe, qui les rend incapables des autres emplois de la ſociété. On compte depuis le commencement de ce ſiecle près de cent mille deſerteurs ou exécutés, ou condamnés par contumace, & preſque tous également perdus pour le royaume ; & c'eſt ce royaume dans l'intérieur duquel vous trouvez des terres en friche qui manquent de cultivateurs ; c'eſt ce royaume dont les colonies ne ſont point peuplées, & n'ont pu ſe défendre contre l'ennemi ; c'eſt, dis-je, ce royaume que vous privez dans l'eſpace d'un demi-ſiecle de cent mille hommes robuſtes, jeunes, & en état de le peupler & de le ſervir. En ſuppoſant que les deux tiers de ces hommes condamnés à mort, euſſent vécu dans le célibat, qu'ils euſſent continué à ſervir, & qu'ils fuſſent morts au ſervice, ils y auroient tenu la place d'autres qui ſe ſeroient mariés, & le tiers ſeul de ces malheureux proſcrits, qui rendus à leur patrie, y ſeroient devenus citoyens, époux, & peres, auroit mis trente mille familles de plus dans le royaume ; les enfans de ces familles augmenteroient au-

jourd'hui le nombre de vos artisans, de vos matelots, de vos paysans, enfin, de votre derniere classe de citoyens, dans laquelle la disette d'hommes se fait sentir autant que le trop grand nombre d'hommes se fait sentir dans les autres classes. Mais n'aviez-vous pas d'autres raisons politiques que celle de la population, pour conserver la vie à vos deserteurs; ne pouviez-vous les employer utilement? N'aviez-vous pas d'autres moyens, & des moyens plus efficaces pour prévenir le crime de desertion, que de vous priver du travail & des forces d'un si grand nombre de citoyens? Il faut punir les deserteurs sans doute; mais il faut que dans leurs châtimens même, ils soient encore utiles à l'état, & sur-tout il ne faut les punir qu'après leur avoir ôté les motifs qui les sollicitent au crime. Voilà ce qu'on doit d'abord au soldat; à cette espece d'hommes à laquelle on impose des lois si séveres, & de qui on exige tant de sacrifices. Membres de la société qu'ils protegent, ils doivent en partager les avantages, & ses défenseurs ne doivent pas être ses victimes. Le premier devoir de tous les citoyens, sans doute, est la défense de la patrie; tous devroient être soldats, & s'armer contre l'ennemi commun; mais dans les grandes sociétés, telles que sont aujourd'hui celles de l'Europe, les princes ou les magistrats qui les gouvernent, choisissent parmi les citoyens ceux qui veulent se dévouer plus particulierement à la guerre. C'est à l'abri de ce corps respectable, que le reste cultive les campagnes, & qu'il jouit de la vie; mais le blé de vos campagnes croît pour celui qui les défend, comme pour celui qui les cultive, & les laines employées dans vos manufactures, doivent habiller ces hommes sans lesquels vous n'auriez pas de manufactures. Il est injuste & barbare d'enchaîner le soldat à son métier, sans le lui rendre agréable; il a fait à la société des sacrifices; la société lui doit des dédommagemens: je crois indispensable d'augmenter la paye du soldat; elle ne suffit pas à ses besoins réels; il lui faudroit au-moins deux sols par jour de plus, pour qu'il fût en France aussi-bien qu'il devroit l'être; il faudroit qu'il eût un habit tous les ans. Cette augmentation dans le traitement de l'infanterie, ne feroit pas une somme de cinq à six millions; & sans doute elle pourroit se prendre sur des réformes utiles. C'est dans la réforme des abus que vous trouverez des fonds; mais s'il falloit absolument que l'état fournît à cette augmentation de paye par de nouveaux fonds, & qu'il ne pût les donner, il vaudroit mieux alors diminuer les troupes; parce que cinquante mille hommes bien payés, bien contens, & par conséquent pleins de zele & de bonne volonté, défendent mieux l'état, que cent cinquante mille hommes, dont la plûpart sont retenus par force, & dont aucun n'est attaché à l'état.

Avec la légere augmentation dont je viens de parler, le soldat doit jouir à-peu-près de la même sorte d'aisance que le bon laboureur, & l'artisan des villes; pour vous conserver de vieux soldats, & prévenir même l'envie de desertion, ce seroit sur-tout aux caporaux, anspesades, & premiers fusiliers, qu'il seroit important de faire un bon traitement. Un moyen encore d'attacher le soldat à son état, c'est d'y attacher l'officier. Il faut passer son esprit dans celui qu'il commande; le soldat se plaint dès que l'officier murmure; quand l'un se retire, l'autre est tenté de deserter. Je sais que le traitement des officiers françois est meilleur qu'il ne l'étoit avant la guerre; mais il n'est pas encore tel qu'il devroit être: j'entens se plaindre que l'esprit militaire est tombé en France, qu'on ne voit plus dans l'officier le même zele & le même esprit qu'on y a vu autrefois. Ce changement a plusieurs causes, j'en vais parler.

Dans le siecle passé il y avoit en France moins d'argent qu'il y en a aujourd'hui; il n'y avoit pas eu d'augmentation dans les monnoies, le louis étoit à 14 liv. il est à 24 liv. il y a peut-être neuf cens millions dans le royaume, il n'y en avoit pas cinq cens; avec la même paye qu'il a aujourd'hui, l'officier avoit une aisance honnête, & il est pauvre; il y avoit peu de luxe, il pouvoit soutenir sa pauvreté sans en rougir; il y a beaucoup de luxe, & sa pauvreté l'humilie; il trouvoit encore dans son état des avantages dont il a cessé de jouir; on avoit pour la noblesse une considération qu'on n'a plus; elle l'a perdue par plusieurs causes; je vais les dire. On étoit moins éloigné des tems où la distinction entre la noblesse & le tiers-état étoit plus grande, où la noblesse pouvoit davantage, où sa source étoit plus pure; elle ne s'acquerroit pas encore par une multitude de charges inutiles, on l'obtenoit par des charges honorées & par des services; elle étoit donc plus respectable & plus respectée; ces corps étoient composés de l'ancienne noblesse des provinces, qui ne connoissoit que l'histoire de ses ancêtres; sa chaise, ses droits & ses titres; aujourd'hui les premiers corps d'infanterie sont composés d'officiers de noblesse nouvelle; les familles annoblies par des charges de secrétaire du roi, ou autres de cette espece, passent dans une partie considérable des fiefs grands & petits, & achetent à la cour des charges qui sembloient faites pour la noblesse du second ordre; voilà encore des raisons pour que la noblesse soit moins considérée qu'autrefois; or, comme elle compose toujours, du-moins pour le plus grand nombre, votre militaire; ce militaire a donc perdu de la considération par cette seule raison, que la noblesse en a perdu: les victoires de Turenne, du grand Condé, du maréchal de Luxembourg, le ministre de Louvois, l'accueil de Louis XIV. pour ceux qui le servoient bien à la guerre, avoient répandu sur le militaire de France, alors le premier de l'Europe, un éclat qui rejailliſſoit sur le moindre officier; la guerre malheureuse de 1701 dut changer à cet égard l'esprit de la nation; le militaire ne put être honoré après les journées d'Hoested & de Ramelies, Steinkerques, & de Nervindes; à cette guerre succéda la longue paix qui dura jusqu'en 1733; pendant cette paix, il s'est formé dans le nord de l'Allemagne un système militaire, qui a ravi à celui de France l'honneur d'être le modele des autres; & pendant la même paix, la nation françoise s'est entierement livrée au commerce, à la finance, aux colonies, à la société, portés à l'excès: tous les gens d'affaires & les négocians se sont enrichis; la nation a été occupée de la compagnie des Indes, comme elle l'avoit été des conquêtes; les financiers par leur prodigalité & leur luxe, ont attiré aux richesses une considération excessive; mais qui sera partout où il y aura des fortunes énormes. Il faut être persuadé que dans toute nation riche, industrieuse, commerçante, la considération sera du plus au moins attachée aux richesses; quand nous sortirons d'une guerre heureuse, il ne faut pas croire que soit à Paris, soit dans les provinces, votre militaire, s'il reste pauvre, & si vous ne lui donnez pas de distinctions honorables, soit honoré, comme il a été; & s'il n'a ni aisance, ni considération, il ne faut pas croire qu'il puisse avoir le même zele qu'il a eu autrefois; on s'étoit apperçu chez nous de ce changement dans notre militaire au commencement de la guerre de 1741, le dégoût étoit extrême dans l'officier comme dans le soldat; les officiers même déſertoient; ils revenoient en foule de Bohême & de Baviere; il y avoit sur la frontiere un ordre de les arrêter; la présence du roi dans les armées, & les victoires du maréchal de Saxe ranimerent le zele des officiers; & ce qui les ranima bien autant, ce fut la prodigalité des graces honorables & pécuniaires; on multiplia les grades au point

que tout officier ſe flatta de devenir général ; cela fit alors un très-bon effet, mais les ſuites en ont été fâcheuſes ; la multiplicité des grades ſupérieurs les a tous avilis, & le ſubalterne a ſupporté ſon état avec plus d'impatience.

Il ne peut y avoir pour les gens de guerre que deux mobiles, deux principes de zèle & d'activité, les honneurs & l'argent : ſi les honneurs n'ont pas le même éclat qu'ils avoient autrefois, il faut augmenter l'argent ; voyez les Anglois, la principale conſidération de leurs pays eſt attachée aux talens de l'eſprit, à l'éloquence, au caractere propre, à l'adminiſtration ; Pitt a été plus honoré que Boſcaven ; Bolinbroke a enlevé à Malboroug le crédit qu'il avoit dans la nation ; ce ſont ſes repréſentans que le peuple aime & reſpecte ; il a quelque ſorte de dédain pour l'état militaire, mais on le paie très-bien, & il ſert de même.

Il faut imiter les Anglois, mais il faut qu'il nous en coute moins d'argent qu'à eux, parce que notre conſtitution eſt plus militaire que la leur, & qu'il eſt plus aiſé en France que chez eux de donner de la conſidération aux officiers.

Il y a encore d'autres moyens d'ôter au ſoldat le dégoût de ſon métier ; de tous les ſoutiens de l'homme, il n'y en a pas en lui de plus puiſſant que celui de l'indépendance, parce que ce n'eſt que par elle qu'il peut employer ſes autres inſtincts à ſon bonheur ; à quelque prix qu'il ait vendu ſa liberté, il trouve toujours qu'il l'a trop peu vendue en occupant les premieres places de la ſociété, il ſe plaint de n'être pas libre, & il ſe plaint avec plus de bonne foi qu'on ne penſe: que doit donc penſer le ſoldat enchaîné ? preſque plus d'eſpérance dans le dernier ordre des citoyens : ſa dépendance doit être extrême, la diſcipline le veut, mais elle n'empêche pas qu'on ne lui rende ſa dépendance moins ſenſible ; il vaut mieux qu'il ſe croie attaché à un métier, que dans l'eſclavage, & qu'il ſente ſes devoirs que ſes fers.

Ne peut-on lui donner un peu plus de liberté ? N'y auroit-il pas des circonſtances où le ſoldat pourroit obtenir un congé abſolu, en rendant le prix de l'habillement qu'il emporte, & en mettant en ſa place un homme dont l'âge, la taille & la force conviendroient au métier de la guerre ? Des parens infirmes qu'il faut ſoulager, un bien à gérer, & d'autres cauſes ſemblables, ne pourroient-elle faire obtenir ce congé aux conditions que je viens de dire ? Ne pourroit-on pas même le donner ou le faire eſperer, du-moins au ſoldat qui auroit un dégoût durable & invincible pour ſon état ?

Peut-on penſer que les dégoûts ſeroient auſſi fréquents, ſi les ſoldats ſe croyoient moins irrévocablement engagés ? S'ils eſpéroient pouvoir retrouver leur liberté, chercheroient-ils à ſe la procurer par la déſertion ? N'y a-t-il pas encore un moyen de rendre le ſoldat moins eſclave, & par conſéquent empêcher qu'il ne deſire une entiere liberté ? Eſt-il néceſſaire qu'il paſſe dans la garniſon tous les momens de l'année, & faut-il l'exercer ſix mois pour qu'il n'oublie ni le maniment des armes, ni ſes devoirs ?

Le roi de Pruſſe, dont l'état eſt entierement militaire, & qui pour conſerver ſa puiſſance, doit avoir un grand nombre de troupes diſciplinées, & toujours ſur le meilleur pié poſſible, donne conſtamment des congés au tiers de ſes ſoldats ; ceux même qui ſont ſes ſujets, ne reſtent guere que trois ou quatre mois de l'année à leur régiment, & l'on ne s'apperçoit pas que cet uſage ait rien ôté à la préciſion avec laquelle tous ſes ſoldats font leurs évolutions, ni à leur exactitude dans le ſervice ; abſens de leurs régimens ils n'oublient rien de ce qu'ils ont appris, parce qu'ils ont été formés ſur de bons principes, & preſque tous ſervent encore la patrie dans un autre métier que celui de la guerre.

On vient d'adopter à peu de choſe près, ces principes. Nos ſoldats auſſi bien inſtruits que les Pruſſiens, ne pourroient-ils pas s'abſenter de même, & ne pas revenir plus ignorans qu'eux ? Ne pourroit-on pas même retenir aux abſens le tiers de leurs payes, & donner ce tiers à ceux qui ſerviroient pour eux ? Ce ſeroit même un moyen d'ajouter au bien-être du ſoldat ; car en vérité il faut s'occuper de ſon bien-être, non-ſeulement par humanité, par eſprit de juſtice, mais ſelon les vues d'une politique éclairée.

Je crois qu'il ſeroit à-propos de défendre beaucoup moins qu'on ne le fait, aux ſoldats en garniſon de ſe promener hors des villes où ils ſont enfermés ; qu'il ne leur ſoit pas permis de ſortir avec les armes, la police l'exige ; mais à quoi bon les empriſonner dans des murs ? c'eſt leur donner la tentation de les franchir, c'eſt redoubler leur ennui ; & peut-être faudroit-il penſer à leur procurer de l'amuſement ? M. de Louvois s'en occupoit ; il envoyoit des marionnettes & des joueurs de gobelets dans les villes où il y avoit des garniſons nombreuſes, & il avoit remarqué que ces amuſemens arrêtoient la déſertion.

Mais voici un point plus important ; je veux parler de l'eſprit national. Rien n'empêchera plus vos ſoldats de paſſer chez l'étranger, que d'augmenter en eux cet eſprit, & de s'en ſervir pour les conduire ; s'ils déſertoient malgré cette attention de votre part, ils ne tarderoient pas à revenir ; il eſt pourtant vrai que notre eſprit national nous diſtingue des autres nations plus qu'il ne nous ſépare ; nous n'avons rien qui nous rende incompatibles avec elles ; le françois peut vivre par-tout où il y a des hommes ; les Anglois & les Eſpagnols au contraire pleins de mépris pour les autres peuples, déſertent rarement chez les étrangers, & ne s'attachent point à leur ſervice. Il y a dans le peuple en France, comme dans la bonne compagnie, un excès de ſociabilité ; un remede à cet inconvénient, quant au militaire, ce ſeroit d'établir des uſages, un certain faſte, de certaines manieres, des mœurs même qui les ſépareroient davantage des autres nations ; c'eſt bien fait aſſurément de prendre la pratique des Pruſſiens & leur diſcipline ; mais pour les égaler, faut-il employer les mêmes moyens qu'eux ? la baſtonnade en uſage chez les Allemands, & que les François ont en horreur ? c'eſt une des choſes qui empêchoit le plus vos ſoldats de s'attacher au ſervice d'Allemagne ; ſi vous l'établiſſiez chez vous, vous ôtez encore ce frein à l'eſprit de déſertion.

Pourquoi mener avec rudeſſe une nation qu'on récompenſe par éloge, ou qu'on punit par un ridicule ? une nation ſi ſenſible à l'honneur, à la honte & à ſon bien-être, ne doit être conduite que par ſes mobiles ; vous détruiriez toute ſa gaieté ; & s'il la perdoit, il s'accommoderoit aiſément des nations chez leſquelles ne brille pas cette qualité ſi aimable.

Nous avons vu le régiment de M. de Rochambeaut * le mieux diſcipliné, & le mieux tenu & le plus ſage de l'armée ; le châtiment terrible qu'il avoit impoſé aux ſoldats négligens, peu exacts, pareſſeux, &c. étoit de les obliger à porter leurs bonnets toute la journée : c'eſt avec ce châtiment qu'il avoit fait de ſon régiment un des meilleurs de France. La priſon, quelque retranchement à la paye, l'habitude de punir exactement plutôt que ſévérement, celle de corriger ſans humilier, ſans injures, ſans mauvais traitemens, peuvent ſuffire encore pour diſcipliner vos armées & cette conduite doit inſpirer à vos ſoldats un eſprit qui leur donnera de l'éloignement pour le ſervice étranger ; il faut qu'elles n'aient de commun

* Le régiment de la Marche à la conquête de l'île de Minorque.

avec les autres nations que ce qui doit être commun à toutes les bonnes troupes, le zele & l'obéiſſance; pourquoi leur a-t-on fait prendre en ce moment les couleurs en uſage chez les Allemands, & affecte-t-on de leur en donner en tout l'habillement juſqu'à des talons qui les font marcher de ſi mauvaiſe grace? Il y a en Allemagne des uſages bons à imiter; mais je crois que ceux-là ne ſont pas de ce nombre, & je dirois avec Moliere : *non ce n'eſt point du tout la prendre pour modele, ma ſœur, que de touſſer & de cracher comme elle.*

Nous prenons trop de ces allemands; le ton des officiers généraux & des chefs des corps n'eſt plus avec des ſubalternes ce qu'il doit être; la ſubordination peut s'établir ſans employer la hauteur & la dureté; on peut être ſévere avec politeſſe, & ſérieux ſans dédain; de plus on peut attacher de la honte au manquement de ſubordination; on peut ſuſpendre les fonctions de l'officier peu ſoumis & peu exact, le mettre aux arrêts, *&c.* Corrigeons notre ignorance & notre indocilité préſomptueuſes, mais reſtons françois. Nous ſommes vains, qu'on nous conduiſe par notre vanité; vos ordonnances militaires ſont remplies de ce que le ſoldat doit à l'officier; pourquoi ne pas parler un peu plus de ce que l'officier doit au ſoldat; ſi celui-ci eſt obligé au reſpect, pourquoi l'autre ne l'eſt-il pas à quelque politeſſe? ce ſoldat qui s'arrête pour ſaluer l'officier, eſt bleſſé qu'il ne lui rende pas ſon ſalut; craint-on que le ſoldat traité plus poliment ne devienne inſolent? voit-on que les Eſpagnols le ſoient devenus depuis que leurs officiers les ont appellés *ſennorés ſoldados?* pourquoi ne pas punir l'officier qui ſe permet de dire des injures à un ſoldat, & quelquefois de le frapper? L'exemption des corvées, quelques honneurs dans leurs villages, dans leurs paroiſſes, accordés aux ſoldats qui ſe ſeront retirés dans leurs paroiſſes avec l'approbation de leurs corps, releveroient leur état, & contribueroient à vous donner des recrues d'une meilleure eſpece.

Il regnoit, il n'y a pas long-tems, une ſorte de familiarité & d'égalité entre les officiers de tous les grades, qui s'étendoit quelquefois juſqu'au ſoldat; elle regnoit du-moins entre le ſoldat & les bas-officiers; elle avoit ſans doute de très-grands inconvéniens pour la diſcipline, & c'eſt bien fait de placer des barrieres, & de marquer les diſtances entre des hommes dont les uns doivent dépendre des autres. Mais cette ſorte d'égalité, de familiarité répandue dans tous les corps militaires étoit très-agréable au ſubalterne & au ſoldat; elle le dédommageoient en quelque ſorte de ſa mauvaiſe paie & de ſon méchant habit; aujourd'hui qu'il eſt traité avec la ſévérité ſérieuſe des Allemands & autres, & que les exercices, l'exactitude, *&c.* ſont les mêmes; il n'y a plus de différence que celle de la paye & de l'habit; il n'a donc qu'à gagner en paſſant à ce ſervice étranger, & c'eſt ce qu'ont fait nos meilleurs ſoldats; le roi de Sardaigne a levé quatre mille hommes ſur les ſeuls régimens qui étoient en Dauphiné & en Provence; on peut aſſurer que la déſertion continuera encore juſqu'à ce qu'il ſe faſſe deux changemens, l'un dans les troupes qui finiront par n'être plus compoſées que de nouveaux ſoldats, la lie de la nation; l'autre dans la nation même, qui doit perdre peu-à-peu ſon caractere; il a ſans doute des défauts & des inconvéniens ce caractere; mais ces défauts tiennent à des qualités ſi éminentes, ſi brillantes, qu'il ne faut pas l'altérer; je ſais qu'il faut de l'eſprit & de l'argent pour conduire les François tels qu'ils ſont, & qu'il ne faut être que deſpote pour les changer; auſſi ſuis-je perſuadé qu'un miniſtre auſſi éclairé que celui-ci n'en formera pas le projet; il verra ſans doute la néceſſité d'augmenter la paie de l'infanterie, & d'en relever l'état par mille moyens qu'il imaginera, & qui vaudront mieux que ceux que j'ai propoſés; il me reſte à parler de la maniere de punir la déſertion.

Je voudrois qu'on diſtinguât les déſerteurs en pluſieurs claſſes différemment coupables, il ne doivent pas être également punis; je voudrois qu'ils fuſſent preſque tous condamnés à réparer ou bâtir des fortifications; je voudrois qu'ils fuſſent enchaînés comme des galériens, avec des chaînes plus ou moins peſantes, ſeuls ou deux à deux, ſelon le genre de leur déſertion. Ils auroient un uniforme à-peu-près ſemblable à celui des galériens; en les traitant avec humanité, ils ne couteroient pas ſix ſols par jour; on les diſtribueroit dans les principales places, telles que Lille, Douai, Metz, Strasbourg, Briançon, Perpignan, *&c.* Ils ſeroient logés d'abord dans des caſernes, & peu-à-peu on leur conſtruiroit des logemens auxquels ils travailleroient eux-mêmes. Le ſoin de leur ſubſiſtance, de leur entretien & de leur diſcipline, ſeroit confié aux intendans ou à des commiſſaires des guerres, aux états majors des places, ſi l'on veut, & ils en rendroient compte aux officiers généraux commandans dans la province. Ils ſeroient veillés & commandés par quelques ſergens, tirés de l'hôtel des invalides & payés par l'hôtel; leur garde pourroit être confiée à des ſoldats invalides, payés auſſi par l'hôtel. Quand le beſoin des travaux l'exigeroit, ils ſeroient conduits d'une place à l'autre par la maréchauſſée. Leur dépenſe ſeroit payée ſur les fonds deſtinés aux fortifications, & cette maniere de réparer les places ſeroit un épargne pour le roi, qui paye vingt & trente ſols aux ouvriers ordinaires; il eſt bien difficile de dire préciſément quel ſeroit le nombre des déſerteurs aſſemblés ainſi dans les premieres années de cet établiſſement. Pendant l'autre paix, il déſertoit à-peu-près deux ou trois cens hommes par an; depuis cette derniere paix, il en eſt déſerté plus de deux mille dans le même eſpace de tems, mais il eſt à croire que cette fureur de déſertion ne durera pas; d'ailleurs on arrête fort peu de déſerteurs, on ne peut guere compter que de long-tems il y en ait plus de mille aſſemblés; ils ne couteroient guere que 100000 liv. par an, ils travailleroient mieux que mille ouvriers ordinaires qui couteroient plus de 4 à 500000 liv.

J'ai dit que les déſerteurs travailleroient mieux que ces ouvriers, & on en ſera convaincu, lorſque j'aurai parlé de la police & des lois de cet établiſſement.

Il faut à préſent les diſtribuer par claſſes, & dire comment & combien de tems il ſeront punis dans chacune des claſſes.

Ceux qui déſertent dans le royaume ſans voler, ni leurs armes, ni leurs camarades, & ſans être en faction, condamnés pour deux ans à la chaîne & aux travaux, réhabillés, enſuite & obligés de ſervir dix ans.

Ceux de cette eſpece qui reviendroient à leurs corps dans l'eſpace de trois mois; condamnés à trois mois de priſon, & à ſervir trois ans de plus que leurs engagemens, perdent leur rang.

Ceux qui déſertent en faction, ou volant leurs camarades, ou emportant leurs armes; condamnés pour leur vie aux travaux publics, & enchaînés deux à deux, ou quatre à quatre.

Ceux, qui en tems de guerre, déſertent à l'ennemi ſans voler, ſans, &c. condamnés aux travaux publics, enſuite réhabillés, obligés de ſervir vingt ans, ſans pouvoir prétendre aux récompenſes accordées à ces longs ſervices, à moins qu'ils ne le méritent par des actions ou une excellente conduite.

Ceux qui déſertent à l'ennemi & ont volé; paſſés par les armes, mais on ne réputeroit pas pour vol quelque argent dû au roi ou à leurs camarades.

Ceux des déſerteurs, qui en tems de guerre, reviennent à leurs corps; ſix ſemaines de priſon, ſervent dix ans

& reprennent leur rang ; s'ils ont volé, perdent leur rang, & ſervent juſqu'à ce qu'ils aient payé ce qu'ils ont pris.

Ceux qui ramenent un déſerteur, ou ſeulement reviennent pluſieurs enſemble; engagés pour trois ans de plus, deux mois de priſon, & reprennent leur rang, s'ils ſont revenus dans l'année de leur déſertion.

Ceux qui déſerteroient pour la ſeconde fois ſans vol ; condamnés aux travaux trois ans, & ſervent vingt ans.

Avec vol une des deux fois; aux travaux pour leur vie.

Qui déſertent pour la troiſieme fois ; pendus.

Dans la claſſe de ceux qui ſeroient condamnés pour leur vie, je voudrois que dans quelques occaſions, comme la naiſſance d'un prince, le mariage de l'héritier préſomptif, une grande victoire, *&c.* le roi fît grace à un certain nombre qui ſeroit choiſi ſur ceux, qui depuis leur déſertion, auroient marqué du zele dans le travail, & des mœurs, c'eſt-là ce qui les engageroit à travailler, & les rendroit plus faciles à conduire ; de plus, par cet uſage ſi humain, il n'y auroit que les plus mauvais ſujets privés d'eſpérance.

Je ſuis perſuadé que cette maniere de punir la déſertion, ſeroit plus efficace que la loi qui punit de mort ; le ſoldat eſpéreroit moins échapper à ce châtiment, auquel les officiers, la maréchauſſée, le peuple même ne chercheroient plus à le dérober, parce que la pitié qui parle en faveur même du coupable, lorſqu'il eſt condamné au dernier ſupplice, ne ſe fait point entendre pour un coupable, qui ne doit ſubir qu'un châtiment modéré : j'ajouterai que le ſupplice d'un homme qu'on pend ou à qui l'on caſſe la tête, ne frappe qu'un moment ceux qui en ſont les témoins ; les impreſſions que ce ſpectacle fait ſur des hommes peu attachés à la vie, ne tardent pas à s'effacer ; mais le ſoldat qui verroit tous les jours ces déſerteurs enchaînés, mal vêtus, mal nourris, avilis & condamnés à des travaux, en ſeroit vivement & profondément affecté ; quel effet ne produiroit pas ce ſpectacle ſur des hommes ſenſibles à la honte ; ennemis du travail, & amoureux de la liberté ? je ſuis perſuadé qu'il leur donneroit de l'horreur pour le crime dont ils verroient le châtiment, ſur-tout ſi on relevoit l'ame du ſoldat par les moyens que j'ai propoſés, ſi on l'attachoit à ſon état par un meilleur ſort ; & enfin, ſi on lui ôtoit des motifs de déſertion qu'il eſt poſſible de lui ôter. Je crois du-moins, après ce que je viens dire, qu'on peut être convaincu que la juſtice exige que la déſertion ſoit punie chez-nous avec moins de ſévérité, & que l'intérêt de l'état veut qu'on ne caſſe point la tête à des hommes qui peuvent encore ſervir l'état : je crois avoir plaidé ici la cauſe de l'humanité, mais ce n'eſt point en lui ſacrifiant la diſcipline qui a ſans doute des rigueurs néceſſaires.

J'ai paſſé plus d'une fois dans ma vie autour des corps de malheureux auxquels on venoit de caſſer la tête, parce qu'ils avoient quitté un état qu'on leur avoit fait prendre par force ou par ſupercherie, & dans lequel on les avoit maltraités ; j'ai été bleſſé de la loi de ſang, d'après laquelle il avoit fallu les condamner, j'en ai ſenti l'injuſtice & l'atrocité ; je me ſuis propoſé de les démontrer.

Quant aux réfléxions de toutes les eſpeces dont j'ai rempli ce mémoire, je n'aurois point eu la témérité de les écrire, ſi je n'avois pas vû qu'elles étoient conformes aux idées de quelques officiers généraux, dont les lumieres & le zele pour la diſcipline ne ſont point conteſtés ; s'il y a dans cet écrit quelques vérités utiles, elles leur appartiennent plus qu'à moi.

V

VÉNUS, (*Aſtronom.*) *ſatellites de Vénus.* Depuis la découverte des ſatellites de Jupiter & de Saturne, qui ne ſont que des lunes ſemblables à celle qui tourne autour de la planete que nous habitons, l'analogie a dû faire ſoupçonner l'exiſtence de pareils aſtres autour des autres corps. Pourquoi ce préſent n'auroit-il été fait qu'à certaines planetes, tandis qu'il s'en trouve d'intermédiaires, qui par leur éloignement ſembloient devoir jouir des mêmes avantages, & qui ne ſont pas moins importans dans le ſyſtême des corps aſſujettis à notre ſoleil : tels ſont Mercure, *Vénus* & Mars? Ces ſortes d'inductions prennent une nouvelle force, ſi on conſidere attentivement les phénomenes de ces planetes ſecondaires à l'égard de la planette principale dont ils dépendent. Soumiſes aux mêmes lois générales, leurs révolutions périodiques ſont déterminées par leurs diſtances au centre du mouvement qui leur eſt commun.

Mais ſans chercher des raiſons pour expliquer les variétés que nous offrent les productions de l'Etre ſuprême, contentons-nous de rapporter les faits. Il vaut mieux arrêter l'eſprit qui ne court que trop vîte au ſyſtême.

Toutes les obſervations faites ſur Mars nous mettent en droit de conclure qu'il eſt dépourvu de ſatellite. Cette planete eſt trop voiſine de la nôtre pour que nous ayons pu tarder juſqu'à cette époque à le découvrir, les circonſtances dans leſquelles il ſe préſente à nos yeux ſont d'ailleurs trop favorables pour qu'il ait pu échapper à l'époque de l'invention des lunettes. La phaſe ronde qu'il auroit toujours eu à notre égard le rendoit trop ſenſible pour n'être pas apperçu de Galilée.

Il n'en étoit pas ainſi de *Vénus* : placée entre le ſoleil & nous, les obſervations faites ſur cette planete ont été plus délicates, plus rares, plus ſujetes à des variations, que des circonſtances de toute nature rendent très-difficiles à ſaiſir, la perfection des inſtrumens, l'habileté des obſervateurs, des travaux ſans nombre entrepris pour le progrès de l'aſtronomie ; tous ces efforts ſuffiſent à peine pour nous inſtruire de la révolution de cette planete ſur ſon axe. Qu'on ne ſoit donc pas ſurpris ſi les obſervations que nous allons rapporter ont été ſi peu répétées malgré les veilles & les peines de nos aſtronomes les plus infatigables.

La premiere obſervation du ſatellite de *Vénus* eſt dûe à M. Caſſini : il s'exprime en ces termes dans ſa *découverte de la lumiere zodiacale*, *in-fol. 1685.* Paris. Seb. Cramoiſi, *p. 45.* « A 4 heures 15 minutes, 28 » Août 1686, en regardant *Vénus* par la lunette de » 34 piés, je vis à ½ de ſon diametre vers l'orient une » lumiere informe, qui ſembloit imiter la phaſe de » *Vénus*, dont la rondeur étoit diminuée du côté de » l'occident. Le diametre de ce phénomene étoit à-» peu-près égale à la quatrieme partie du diametre de » *Vénus :* je l'obſervai attentivement pendant un « quart-d'heure, & après avoir interrompu l'obſer-» vation l'eſpace de 4 ou 5′ je ne la vis plus, mais le » jour étoit grand ».

M. Caſſini avoit vu une lumiere ſemblable qui imitoit la phaſe de *Vénus*, le 25 Janvier 1672, pendant 10 depuis 6 h. 52′ du matin, juſqu'à 7 h. 2′ vers les 7 h. du matin, que la charté du crépuſcule fit diſparoître cette lumiere. La plûpart des aſtronomes chercherent inutilement ce ſatellite, aucun ne s'apperçut juſqu'à M. Short, qui le revit 54 ans après, pendant qu'il obſervoit *Vénus* avec un téleſcope de 16°.

Cette obſervation étant une de celles qui conſtate le plus l'exiſtance du ſatellite de *Vénus*, par l'impoſſibilité d'y ſuppoſer que l'obſervateur ait été trompé par des illuſions optiques, mérite une attention particuliere ; c'eſt pourquoi je la rapporterai telle qu'elle

ſe trouve dans les tranſactions philoſophiques & dans l'hiſtoire de l'académie de 1741.

« M. Short, à Londres, le 3 Novembre 1741, un » matin avec un téleſcope de 16° ½ qui augmen- » toit 50 à 60 fois le diametre de l'objet, apperçut » d'abord comme une petite étoile fort proche de » *Vénus*, ſur quoi ayant adapté à ſon téleſcope un » oculaire plus fort & un micrometre, il trouva la » diſtance de la petite étoile à *Vénus* de 10′ 20″; » *Vénus* paroiſſant alors très-diſtinctement, & le » ciel fort ſerein; il prit des oculaires trois ou quatre » fois plus forts, & vit avec une agréable ſurpriſe » que la petite étoile avoit une phaſe, & la même » phaſe que *Vénus*; ſon diametre étoit un peu moins » que le tiers de celui de *Vénus*, ſa lumiere moins vive, » mais bien terminée; le grand cercle qui paſſoit par le » centre de *Vénus* & de ce ſatellite (qu'il ſeroit dif- » ficile de qualifier autrement), faiſoit un angle d'en- » viron 18 à 20°. avec l'équateur; le ſatellite étant » un peu vers le nord, & précédant *Vénus* en aſcen- » ſion droite. M. Short le conſidera à différentes re- » priſes, & avec différens téleſcopes pendant une » heure juſqu'à ce que la lumiere du jour le lui ra- » vit entierement.

Ce fut en vain que M. Short chercha par la ſuite à faire de nouvelles obſervations de ce ſatellite. Il ne put découvrir avec ſon fameux téleſcope de 12 piés (le plus grand qui eût été fait juſqu'alors), ce que le hazard lui avoit offert dans un téleſcope de 16° ½, il paroiſſoit donc qu'on devoit encore être incertain de l'exiſtence de ce ſatellite: on n'en trouve aucunes traces dans toutes les obſervations poſtérieures des aſtronomes de l'Europe, juſqu'à l'année 1761; les obſervations de ce ſatellite devinrent pour lors plus fréquentes.

Le fameux paſſage de *Vénus* ſur le ſoleil, cette époque ſi célebre vit renaître le zèle de tous les ſavans. Ce paſſage étoit une occaſion plus intéreſſante que toute autre de conſtater l'exiſtence du ſatellite de *Vénus*, & de l'obſerver au cas qu'on pût le découvrir. Tandis que les nations s'empreſſoient à l'envi de faire voyager des académiciens dans toutes les parties du monde habitable, des ſavans cultivoient en ſilence leur goût pour l'aſtronomie, & ſe préparoient à l'obſervation du 6 Juin, pour contribuer par leurs travaux à cette correſpondance générale, qui devoit ſeule prouver les réſultats qu'avoit annoncé le grand Halley. M. Baudouin avoit fait dreſſer dans l'obſervatoire de la marine ſur les bains de Julien, rue des Mathurins, une lunette de 25 piés, il ſe propoſa de faire des recherches ſur l'exiſtence de cet aſtre. Il crut devoir aſſocier à ſon travail un aſtronome éloigné de la capitale, & ſur l'aſſiduité duquel il pût compter. Il engagea donc M. Montaigne, de la ſociété de Limoges, à s'appliquer à la recherche de ce ſatellite. M. Montaigne eſt un philoſophe ſans faſte, occupé dans le fond de ſa retraite du plaiſir de jouir de ſes connoiſſances, plutôt que du deſir d'en acquérir de nouvelles; obſervant par pur délaſſement, il ſe détermina plutôt que tout autre aſtronome à un travail dans lequel on avoit ſi ſouvent échoué. Quoi qu'il en ſoit, il étoit réſervé à l'obſervateur de Limoges d'être aſſez heureux pour chercher ce ſatellite dans une de ces circonſtances favorables, où non-ſeulement il eſt viſible, mais où il n'exige même que des inſtrumens médiocres.

Il apperçut donc le 3 Mai 1761 ſur les 9 heures ½ du ſoir, environ à 20′ de diſtance de *Vénus*, un petit croiſſant aſſez foible, & ſitué de la même maniere que *Vénus*. Le diametre de ce petit croiſſant étoit à-peu-près le quart de celui de la planete, & la ligne menée du centre de *Vénus* à celui de ce ſatellite, faiſoit avec le vertical de cette planete & au-deſſous d'elle vers le midi un angle d'environ 20°.

Le lendemain 4 Mai à la même heure, notre obſervateur apperçut encore le même phénomene, mais un peu plus éloigné d'environ 30″ ou 1′, & dans la partie ſeptentrionale à l'égard du vertical de de *Vénus* avec lequel il faiſoit un angle d'environ 10°.

Le 5 & 6 on ne put faire aucune obſervation, à-cauſe d'un brouillard épais qui tenoit l'atmoſphere juſqu'à la hauteur de *Vénus*, dont on pouvoit à-peine obſerver le diſque. On fut plus heureux le 7, & l'on vit encore le ſatellite toujours à la diſtance d'environ 25 à 26′ du centre de *Vénus*, mais au-deſſus d'elle vers le nord dans un plan qui paſſoit par la planete, le ſatellite faiſoit un angle de 45°. avec le vertical de *Vénus*.

Les jours ſuivans le ſatellite ne fut point apperçu juſqu'au 11 du même mois, qu'il parut encore vers les 9 heures, toujours à-peu-près à même diſtance de *Vénus*, & faiſant encore un angle de 45°. avec le vertical, mais dans la partie méridionale. Il eſt très-remarquable que le ſatellite paroiſſoit également, ſoit que *Vénus* ſe trouvât dans le champ de la lunette avec le ſatellite, ſoit qu'elle ne s'y trouvât point; mais qu'il l'appercevoit avec beaucoup plus de facilité, lorſque tenant *Vénus* hors de la lunette il y conſervoit le ſatellite. La foibleſſe de ſa lumiere étoit preſque toujours abſorbée en préſence de *Vénus*. C'eſt ainſi que les aſtronomes ont attention de tenir Jupiter hors du champ de leurs inſtrumens, lorſqu'ils obſervent les immerſions de ſes ſatellites, principalement celles des 3 & 4. L'éclat de la planete empêche de ſaiſir l'inſtant précis où le ſatellite recouvre la lumiere.

Toutes ces obſervations furent communiquées à M. Baudouin qui lut à ce ſujet deux mémoires à l'académie royale des Sciences, dans leſquels il eſſayoit d'en déduire les élémens de l'orbite de ce ſatellite. Quoique les conſéquences y ſoient développées avec toute l'adreſſe & la ſagacité poſſibles, néanmoins les élémens de cet orbite exigent encore quelques obſervations, pour qu'on la puiſſe déterminer d'une maniere invariable.

La lunette de M. Montaigne étoit dépourvue de micrometre, & toutes ſes diſtances n'étoient fixées que par eſtime. Il eſt à remarquer cependant qu'on en peut conclure avec aſſez de certitude, que l'orbite ou ſatellite doit être à-peu-près perpendiculaire à l'écliptique, que la ligne de ſes nœuds tomberoit à-peu-près au 22°. de la vierge, & qu'il ſeroit preſque auſſi éloigné de *Vénus*, que la lune l'eſt de la terre.

Parmi les apparitions, il y en a eu d'autres de la même année rapportées par différens obſervateurs, & dans des pays très-différens; une des plus remarquables eſt ſans contredit celle du p. la Grange, jéſuite. Ce ſavant cultivoit à Marſeille l'Aſtronomie depuis nombre d'années; muni d'excellens inſtrumens, & entr'autres du téleſcope de 6 piés de foyer du p. Pezenas, conſtruit par M. Short en 1756, dont l'effet eſt de groſſir 800 fois, & égale celui d'une lunette qui auroit 1600 piés. Son expérience reconnue & ſon exactitude dans les obſervations, rendent précieuſes celles que nous allons rapporter.

Il n'y vit point de phaſe comme l'avoient apperçue tous les autres obſervateurs; & ce qui n'eſt pas moins ſurprenant, c'eſt qu'il lui parut que ce petit aſtre ſuivoit une route perpendiculaire à l'écliptique. Cette direction qui par ce qui précede ſe concluoit des obſervations de Limoges, parut ſi étrange au p. la Grange, qu'il ne fit point difficulté d'abandonner toutes les conſéquences qu'il avoit déduites de ſes obſervations. Elles furent faites des 10 au 12 Février 1761, à trois jours différens.

Nous joindrons les apparitions de ce ſatellite à Auxerre. Les 15, 28 & 29 Mars 1765, vers les 7 heures

heures ½ du ſoir, M. de Montbaron, conſeiller au préſidial d'Auxerre, répéta ſes obſervations avec ſon téleſcope de 32 pouces, en changea le petit miroir, varia les oculaires, tint *Vénus* hors du champ de ſon inſtrument pendant qu'il obſervoit ſon ſatellite, le fit voir à nombre de perſonnes pendant des heures entieres, ne négligea rien de tout ce qui pouvoit accroître la certitude de l'apparition de cet aſtre.

On trouve auſſi dans le Journal étranger, *Août 1761*, une autre obſervation tirée du *London evening poſt*, & qui fut communiquée à l'auteur de cette feuille périodique, par une lettre du 6 Juin de Saint-Neoſt, dans le comté d'Hutingdon. Cette obſervation eſt d'autant plus remarquable qu'elle a été faite pendant le paſſage de *Vénus* ſur le ſoleil. Tandis en effet que l'obſervateur anglois étoit occupé de ce fameux paſſage, il apperçut un phénomene qui lui parut décrire ſur le diſque du ſoleil une route différente de celles des taches qu'on obſerve de tems à autres.

Son téleſcope lui fit appercevoir qu'il décrivoit la même ligne que *Vénus*, mais ſeulement plus proche de l'écliptique. Il ſeroit néanmoins à deſirer que cette obſervation fût revêtue de caracteres plus authentiques; car comment imaginer qu'un tel phénomene eût échappé à tous les obſervateurs qui pendant la durée de ce paſſage avoient tous les yeux fixés ſur le ſoleil dans toutes les parties du monde? Quoi qu'il en ſoit, il y a lieu de croire que l'on a dans l'Angleterre d'autres obſervations du ſatellite de *Vénus*; il ſemble que l'on y doute plus de ſon exiſtence, d'après ce qu'en dit M. Bonnet dans ſon premier livre des *conſidérations de la nature*.

Malgré tant de témoignages qui établiſſent l'exiſtence du ſatellite de *Vénus*, il ſemble que l'on ſoit encore dans le cas de douter de ſa réalité, à-cauſe de la rareté de ſes apparitions. Les aſtronomes qui ne l'ont point apperçu, penſent que ceux qui ont obſervé ce ſatellite s'en ſont laiſſé impoſer par des illuſions optiques, contre leſquelles ils auroient été d'autant moins en garde, qu'ils les ignorent; ce qui pourtant n'eſt pas ſujet à de moindres difficultés.

Comment en effet concevoir que tant de perſonnes dans des lieux ſi éloignés & avec des inſtrumens ſi différens, ont tous été trompés de la même maniere, dans le même tems & ſur le même objet? Quelque vraiſſemblance que puiſſent avoir les objections qu'on peut faire contre les obſervations où l'on s'eſt ſervi de lunettes ordinaires, il ſuffit pour les faire regarder au-moins comme douteuſes, qu'il y en ait une où les mêmes illuſions ſoient abſolument impoſſibles; & c'eſt ce que nous trouvons dans le rapport de M. Short de 1740. En effet, quel degré de confiance n'ajoute pas à ſon obſervation le nom de cet artiſte célebre, le plus fameux des opticiens, celui de tous les aſtronomes qui ait connu le mieux les téleſcopes & l'art de s'en ſervir, à qui les obſervations aſtronomiques ſont ſi familieres, & qui donne encore dans la ſociété royale de Londres, les plus grandes preuves de ſon habileté.

Mais je vais encore plus loin. Suppoſons contre toute vraiſſemblance, qu'il ait pu ſe tromper dans ſa premiere obſervation, de quelque maniere que ſes yeux aient été affectés dans le premier moment, les différens oculaires qu'il adapta à ſon téleſcope, tous plus forts les uns que les autres, auroient dû lui faire connoître ſur les lieux ſon erreur; & c'eſt préciſément le contraire qui arriva, puiſqu'il apperçut ſon phénomene plus diſtinctement avec une phaſe ſemblable à celle de la planete principale, & telle qu'elle avoit déja été obſervée cinquante-quatre ans auparavant par M. Caſſini.

J'ajouterai de plus que le degré de certitude ne laiſſe plus entrevoir le plus léger doute, par l'attention ſcrupuleuſe avec laquelle M. de la Lande dans ſon voyage à Londres en 1764, eut ſoin de demander à M. Short lui-même, toutes les circonſtances de ſon obſervation.

Ce ſavant, dont le nom paſſera à la poſtérité la plus reculée, crut devoir immortaliſer ſa découverte en la prenant pour type, & fit graver la phaſe du *ſatellite* telle qu'il l'apperçut en 1740. Il s'en ſert en forme de cachet depuis cette époque.

Quant aux obſervations de M. Montaigne, ſi on ſuppoſe ce ſavant ſéduit par des illuſions optiques qu'il ignoroit, il faut admettre que tous les autres obſervateurs ſe ſont laiſſés entraîner à ces mêmes illuſions : pourquoi donc ſeroient-elles ſi rares & ſi peu fréquentes? Mais ſans nous arrêter à réfuter des objections auſſi futiles, convenons que les biſarreries de ce petit aſtre ne ſont pas des raiſons pour rejetter des faits; qu'elles ſont au contraire des conſéquences néceſſaires de pluſieurs cauſes que nous ignorons, & qui ſe dévoileront par la ſuite. Eſſayons d'en donner ici quelques-unes, qui toutes ſont auſſi ſimples que naturelles. 1°. Il eſt certain que la lumiere de ce *ſatellite* eſt beaucoup plus foible que celle des *ſatellites* de Jupiter & de Saturne. 2°. Il ne peut ſe préſenter à nos yeux que dans les époques où ſa phaſe eſt en croiſſant. La lumiere qu'il nous réfléchit eſt donc toujours moindre que celles des *ſatellites* des planetes ſupérieures, qui nous offrent la phaſe ronde. 3°. Les plus grandes digreſſions de *Vénus* ne ſont que de 48°. il faut que ſon *ſatellite* ſe trouve lui-même dans ſa plus grande digreſſion à cette époque, & qu'elles concourent enſemble pour être apperçu; car dans toutes autres circonſtances *Vénus* & ſon *ſatellite* ſont plongés dans les rayons du ſoleil, ou enveloppés de vapeurs de l'atmoſphere, ou éteints par la lumiere de l'horiſon. 4°. La maſſe de ce *ſatellite* eſt peut-être d'une denſité peu propre à renvoyer les rayons de l'aſtre qui nous éclaire. 5°. Il a des périodes ſucceſſives de lumiere, ſuivant que les parties de ſon diſque ſont plus ou moins propres à réfléchir; (*Mémoire de l'académie royale des Sciences, année 1719, page 66.*) ces ſuppoſitions ne ſont rien moins que gratuites. La deſcription de la lune nous offre dans ſes taches préciſément les mêmes phénomenes; les mêmes accidens ont lieu pour le troiſieme *ſatellite* de Jupiter, & le cinquieme de Saturne.

Reſte donc la circonſtance ſinguliere de la poſition de l'orbite du *ſatellite de Vénus*. Mais cette poſition perpendiculaire à l'écliptique, bien loin d'être un motif de rejetter l'exiſtence de ce *ſatellite*, ſemble l'établir avec encore plus de certitude, ſi l'on compare ce phénomene avec ce que nous connoiſſons de la révolution de *Vénus* ſur ſon axe.

VERS FALISQUE, (*Poéſie latine.*) vers latin de quatre meſures préciſes, mais qui a toujours un dactyle à la troiſieme meſure, & un ſpondée à la quatrieme.

Les deux premieres peuvent être remplies indifféremment par des dactyles ou par des ſpondées. Horace s'eſt même permis une fois de mettre un ſpondée à la troiſieme place.

— ∪ ∪ | — — | — ∪ ∪ | — — |
— — | — ∪ ∪ | — — |

Mobilibus pomaria rivis ....
Cras ingens iterabimus æquor ....

O fortes pejoraque paſſi....
Carmine perpetuo celebrare....
Menſorem cohibent architæ....

(*D. J.*)

VIBRATION, *ou* OSCILLATION, ſ. f. (*Horlog.*) termes ſynonymes chez tous les Phyſiciens, & dans leſquels cependant je crois voir quelque différence; je conçois donc plus particulierement par *vibration*, tout mouvement alternatif ou réciproque ſur lui-même, dont la cauſe réſide uniquement dans l'élaſticité. Tels ſont les mouvemens des cordes vibrantes, & de tout corps ſonore en général; tels ſont auſſi les balanciers des montres qui font leurs *vibrations* en vertu de l'élaſticité des reſſorts ſpiraux qu'on leur applique. *Voyez* RÉGULATEUR ÉLASTIQUE.

J'entens au contraire par *oſcillation*, tout mouvement alternatif ou réciproque ſur lui-même, mais dont la cauſe réſide uniquement dans la peſanteur ou gravitation. Tels ſont les mouvemens des ondes, & tous les mouvemens des corps ſuſpendus, d'où dérive la théorie des pendules. *Voyez* CENTRE D'OSCILLATION & RÉGULATEUR.

L'on n'écrit point *centre de vibration*, mais bien *centre d'oſcillation;* l'un meſure les ſons, & l'autre les tems: les cloches, par exemple, font des *vibrations* & des oſcillations; les premieres dérivent du corps qui frappe & comprime la cloche en vertu de ſon élaſticité; ce qui la rend ovale alternativement, & produit les ſons: les ſecondes ſont déterminées par le mouvement total de la cloche qui eſt en proie à la gravitation.

Reſte à voir ſi le ſon d'une cloche n'eſt pas d'autant plus étendu que les tems des oſcillations ſont plus près de coïncider avec les tems des *vibrations;* ou bien, pour m'expliquer différemment, le rapport de ces tems eſt-il harmonique ou aliquote? Mais je haſarde ici une idée qu'il ne m'appartient pas d'approfondir. Comme c'eſt des *vibrations* en horlogerie dont il eſt queſtion dans cet article, je m'arrêterai moins à dire ce qu'elles ſont en elles-mêmes, qu'à montrer l'uſage que les Horlogers en font dans les montres & les pendules.

L'on trouve au *mot* FROTTEMENT, *Horlogerie*, comment les *vibrations* doivent être conſidérées dans la diſtribution des roues & des dentures pour ſatisfaire à un nombre de *vibrations* donné par le moindre nombre de révolutions poſſible. Je ne répéterai donc point ici le théorème fondamental dont je me ſuis ſervi: je me bornerai à donner quelque exemple pour les calculer, lequel ſera ſuivi d'une table de pluſieurs nombres de différens rouages, qu'on peut employer avec les nombres des *vibrations* & des oſcillations qui en réſultent.

L'on trouve bien dans les traités d'Horlogerie des tables pour les longueurs du pendule ſimple; mais il n'y en a point pour les nombres de roues & de dentures qui y ſont applicables, ce qui eſt pourtant indiſpenſable: car à quoi ſert à l'horloger de ſavoir qu'une telle longueur fait tel nombre d'oſcillations, ſi ce nombre ne ſe trouve point multiple d'un certain nombre d'aliquotes propres à être employées ſur des rouages?

C'eſt donc une table ſur les longueurs du pendule, jointe à celle des différens rouages relatifs, qui ſeroit très-utile à ceux qui pratiquent l'Horlogerie: mais comme le tems ne me permet pas de la conſtruire telle que je la conçois, je me contenterai de donner quelques exemples de nombre de rouages en montres & pendules pour les cas les plus néceſſaires & les plus uſités.

Je prendrai pour point fixe le terme d'une heure, étant celui qui eſt le plus familier & le plus en uſage pour le calcul des *vibrations:* & pour montrer que le nombre des *vibrations* exige d'autant plus de rouages & de dentures que ce même nombre eſt plus grand dans un tems propoſé, je donnerai deux exemples où une ſeule roue peut ſuffire; mais qui devient impraticable à cauſe de la longueur qu'exigeroit le pendule.

1°. Un pendule qui ne feroit qu'une oſcillation par heure, auroit pour longueur 39690000 piés: une ſeule roue de 12 dents feroit en 24 heures 24 oſcillations; car l'on ſait que chaque dent agit deux fois ſur le pendule. Une ſimple poulie ſur l'axe de cette roue où l'on ſuſpendroit un poids relatif à la peſanteur qu'exigeroit la lentille, l'entretiendroit en mouvement à proportion de la hauteur dont on le feroit deſcendre.

2°. Un pendule qui ne feroit que 60 oſcillations dans une heure, auroit pour longueur 11025 piés; une ſeule roue de 30 dents oſcilleroit 60 fois par heure; & l'on pourroit, ainſi que dans le précédent exemple, au moyen d'une poulie & d'un poids relatif à celui de la lentille, l'entretenir en mouvement, à proportion de la hauteur dont on le feroit deſcendre.

J'ai donné ces deux exemples pour montrer qu'en racourciſſant le pendule, l'on eſt obligé de multiplier les vibrations, & par conſéquent les rouages qui les doivent entretenir pendant 24 heures.

L'on ſait que le pendule qui bat les ſecondes fait 3600 oſcillations par heure, & qu'il a pour longueur 3 piés 8 lignes $\frac{51}{100}$: or pour l'entretenir en mouvement pendant 24 heures, l'on a beſoin de pluſieurs roues; car à 3600 oſcillations par heure qu'il faut multiplier par 24, il vient 86400 oſcillations en 24 heures. L'on voit donc par ce nombre qu'on a beſoin de pluſieurs roues; & pour, ſi l'on veut, ſuivre la méthode ordinaire, l'on cherchera tous les diviſeurs en cette ſorte.

86400
43200...2
21200...2.. 4
10800...2.. 8
5400...2..16
2700...2..32
1350...2..64
675...2..128
225...3.. 6,12,24,48,96,192,384.
75...3.. 9,18,36,72,144,228,576,1152.
25...3.. 27,54,108,216,432,864,1728,3456.
5...5.. 10,15,20,40,80,160,320,640,30,60,120,240,480,960,1920,45,90.
1...5.. 25,50,75—|180,360,720,1440,2880,5760,135,270,540,1080,2160.
100,200—|——————4320,8640,17280.
400,800,1600,3200,150,300,600,1200,2400,4800,9600.
225,450,900,1800,3600,7200,14400,28800,675,1350,2700.
5400,10800,21600,43200,86400.

L'on voit qu'il ſort ici près de 100 diviſeurs, mais dans ce cas l'horloger ne ſait deſquels faire choix, rien ne le dirige ni pour la quantité des roues, ni pour la répartition du nombre des dentures; cela lui paroît preſque arbitraire; il voit qu'il peut ſatisfaire à la queſtion par un nombre de roues indéterminé, pourvû qu'il ſoit pris entre les diviſeurs trouvés; mais par la méthode dont je me ſers, je trouve non-ſeulement le plus petit nombre de roues qui peuvent ſatisfaire à un nombre de *vibrations* donné, mais encore celui des dentures qui rempliſſent le plus ſimplement leur objet en ne multipliant pas inutilement les révolutions intermédiaires comme l'on eſt dans le cas de le faire par la méthode ordinaire.

Je conſidere donc 86400 comme une puiſſance dont je tire les différentes racines, d'abord comme un quarré, & ce ſeroit pour deux roues; comme un cube, & ce ſeroit pour trois; enfin comme un quarré quarré, & ce ſeroit pour quatre, juſqu'à ce qu'il me vienne une racine aſſez petite pour être multipliée par le nombre des aîles des pignons dans leſquels elles doivent engrener: d'où il ſuit qu'il ne faut changer ces nombres que lorſque des circonſtances particulieres vous y obligent; car lorſqu'on ôte quelques dents d'une roue pour les mettre à une autre qui ſuit ou qui précede d'un égal nombre de dents; il arrive néceſſairement que le nombre des *vibrations* diminue du quarré du nombre des dents retranchées, quoique rajoutées ſur l'autre roue: j'ai même vû quelque horloger donner dans cette erreur, comme auſſi mettre par préférence des dents de plus aux premieres & dernieres roues, pour faire plus ou moins d'effet ſur le nombre des *vibrations*; mais cela eſt abſolument indifférent, car les roues ſe multipliant les unes par les autres, le nombre des *vibrations* ne change point, dans quelqu'ordre qu'on multiplie leur facteur ou produiſant. Il n'y a donc d'eſſentiel lorſqu'on veut augmenter ou diminuer de peu de choſe le nombre des *vibrations*, ſans retrancher ni mettre des roues de plus, que de donner de l'inégalité au nombre des dents pour diminuer les *vibrations*, & de l'égalité pour les augmenter. Par exemple, ſi l'on a deux roues, dont la ſomme de leurs dents ſoit 120, s'engrenant dans des pignons de ſix aîles pour produire ſur un troiſieme mobile ou roue ſans dents (comme peut être le volant d'une ſonnerie), le plus grand nombre de révolutions poſſible; l'on diviſera la ſomme de leurs dents en deux parties égales, l'on aura 60 dents pour chaque roue, leſquelles multipliées l'une par l'autre donnent 3600: qu'on diviſe enſuite pour le produit des deux pignons qui eſt 36, l'on aura pour quotient 100 révolutions de la troiſieme roue ou volant. Mais ſi l'on ôte quatre dents de l'une pour les joindre à l'autre, l'on aura 56×64, c'eſt-à-dire, 3584, qui diviſé par 36 produit de leurs pignons, aura pour quotient $99\frac{1}{9}$ de révolutions de la troiſieme roue, pour une de la premiere, & ce nombre de révolutions eſt différent du premier produit de $\frac{4}{9}$ quarré de $\frac{2}{3}$, parce que les quatres dents que j'ai ôtées de l'une pour les mettre à l'autre, à cauſe des pignons de ſix dans leſquels elles s'engrenent, doivent être conſidérées chacune en particulier pour des ſixiemes de révolutions: donc quatre dents ſont $\frac{2}{3}$ de révolutions dont le quarré eſt égal à $\frac{4}{9}$.

Si l'on ôte 17 dents de l'une pour les joindre à l'autre, l'on aura 77×43, c'eſt-à-dire, 3311, qui diviſé par 37 produit des deux pignons, donnera pour quotient $91\frac{11}{37}$ de révolutions de la troiſieme roue pour une de la premiere; & ce dernier nombre de révolutions differe du premier 100 de $8\frac{1}{37}$ de révolution quarré de la quantité 17 dents conſidérées comme $\frac{17}{6}$ à cauſe des pignons de 6.

Enfin ſi l'on vient à retrancher 59 dents de l'une pour les joindre à l'autre, l'on aura 119×1, dont le produit diviſé par celui des deux pignons 6 donnera pour quotient $3\frac{11}{36}$ de révolutions de la troiſieme roue pour une de la premiere, lequel quotient différe du premier 100 de $96\frac{25}{36}$ de révolutions, dont la racine quarrée eſt $\frac{59}{6}$.

L'on voit clairement que les révolutions diminuent en ôtant des dents d'une roue, quoiqu'on les mette à l'autre; l'on pourroit donc faire cette queſtion: ſi l'on ôte des dents d'une roue, combien en faudra-t-il remettre à l'autre pour garder le même nombre de révolutions? La queſtion ſeroit bien-tôt réſolue ſi l'on pouvoit faire des fractions de dents comme l'on peut faire des fractions de révolutions dans les exemples ci-deſſus. Si l'on fait l'opération on trouvera

pour le premier cas ... $56 \times 64\frac{16}{16} = 3600$
pour le ſecond cas ... $43 \times 83\frac{31}{43} = 3600$
pour le troiſieme cas ... $1 \times 3600 = 3600$

L'avantage de cette méthode de ſavoir l'effet que produit l'inégalité qu'on donne au facteur, me paroît ſi utile dans l'horlogerie où preſque tous les effets agiſſent par voie de multiplication & de diviſion des leviers les uns ſur les autres, que je me détermine à donner encore un exemple ſur deux petits nombres, par exemple, ſoit 18 comme ſomme de deux facteurs.

Inégalités.	Somme.	Facteur.	Produit.	Quarré de l'inégalité.	Racines.
$9 + 9$	$= 18$	9×9	$= 81$	0	
$10 + 8$	$= 18$	10×8	$= 80$	1	1
$11 + 7$	$= 18$	11×7	$= 77$	4	2
$12 + 6$	$= 18$	12×6	$= 72$	9	3
$13 + 5$	$= 18$	13×5	$= 65$	16	4
$14 + 4$	$= 18$	14×4	$= 56$	25	5
$15 + 3$	$= 18$	15×3	$= 45$	36	6
$16 + 2$	$= 18$	16×2	$= 32$	49	7
$17 + 1$	$= 18$	17×1	$= 17$	64	8
$17\frac{1}{2} + \frac{1}{2}$	$= 18$	$17\frac{1}{2} \times \frac{1}{2}$	$=$	$8\frac{3}{4}$ $72\frac{1}{4}$	$8\frac{1}{2}$
$17\frac{4}{5} + \frac{1}{5}$	$= 18$	$17\frac{4}{5} \times \frac{1}{5}$	$=$	$3\frac{14}{25}$ $77\frac{11}{25}$	$8\frac{4}{5}$

Il y a encore une autre obſervation à faire dans les rouages, il faut, autant que rien ne s'y oppoſe, employer des nombres ſur les roues qui ſoient multiples du nombre des aîles des pignons avec leſquels elles s'engrenent; par ce moyen l'on a l'avantage que les mêmes dents agiſſent toujours ſur les mêmes aîles, & lorqu'on a l'engrenage à examiner, un ſeul tour de roue ſuffit, au-lieu que lorſque les pignons ne diviſent pas exactement le nombre de leurs roues, les mêmes dents ne ſe trouvent plus ſur les mêmes aîles qu'après un certain nombre de révolutions, ce qui fournit une queſtion à réſoudre qui n'a cependant rien de difficile en ſoi, mais qui peut être ignorée par pluſieurs, & comme l'on a ſouvent beſoin de faire engrener des roues de différens nombres pour avoir telle partie ou telle nombre de révolutions qui puiſſe produire un effet; la queſtion ſe réduit à montrer quand les mêmes dents reparoiſſent ſur les mêmes aîles.

Si deux roues de même nombre de dents s'engrenent l'une dans l'autre, quelque nombre de révolutions qu'elles faſſent, les mêmes dents ſe rencontreront toujours à toutes leurs révolutions, il n'y a là nulle difficulté. Mais ſi l'une des roues a une dent de plus, alors les révolutions de l'une ne ſeront pas égales aux révolutions de l'autre, il s'en faudra d'une dent après la premiere révolution, de deux après la ſeconde, ainſi de ſuite, juſqu'à ce que le nombre des révolutions de la premiere roue égale le nombre des dents de la ſeconde, par exemple, ſi l'on a deux roues, l'une de 31 & l'autre de 17, ſi 31 conduit 17, les mêmes dents ſe rencontreront à la dix-ſeptieme révolution de la premiere roue; ſi au contraire la roue

de 17 conduit celle de 31 elles ſe rencontreront à la trente-unieme révolution de la premiere ; en un mot les mêmes dents ſe rencontrent en prenant alternativement le nombre des dents de l'une pour le nombre des révolutions de l'autre.

Enfin pour remplir mes engagemens il me reſte à donner une ſuite des rouages tous compoſés pour remplir tel nombre donné de *vibrations* & d'oſcillations.

6 6 6 $\frac{1}{2}$

1er. 60.50.50.13.
$10 \times 8\frac{1}{3} \times 8\frac{1}{3} \times 26 = 18055\frac{5}{9}$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$

2. 60.50.49.13.
$10 \times 8\frac{1}{3} \times 8\frac{1}{6} \times 26 = 17694\frac{4}{9}$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

3. 60.50.48.13.
$10 \times 8\frac{1}{3} \times 8 \times 26 = 17333\frac{1}{3}$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

4. 66.54.48.11.
$11 \times 9 \times 8 \times 26 = 17424$.

7 6 6 $\frac{1}{2}$.

5. 63.60.54.11.
$9 \times 10 \times 9 \times 22 = 17820$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

6. 54.48.48.15.
$9 \times 8 \times 8 \times 30 = 17280$.

7 7 7 $\frac{1}{2}$.

7. 63.56.56.15.
$9 \times 8 \times 8 \times 30 = 17280$.

7 6 6 $\frac{1}{2}$.

8. 63.54.50.13.
$9 \times 9 \times 8\frac{1}{2} \times 26 = 17750$.

7 7 7 $\frac{1}{2}$.

9. 63.54.54.15.
$9 \times 7\frac{5}{7} \times 7\frac{5}{7} \times 30 = 16067\frac{37}{49}$.

5 6 8 $\frac{1}{2}$.

10. 55.52.48.15.
$11 \times 8\frac{2}{3} \times 6 \times 30 = 17160$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

11. 54.50.50.13.
$9 \times 8\frac{1}{3} \times 8\frac{1}{3} \times 26 = 16250$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

12. 66.60.54. 9.
$11 \times 10 \times 9 \times 18 = 17820$.

6 6 7 $\frac{1}{2}$.

13. 60.54.49.13.
$10 \times 9 \times 7 \times 26 = 16380$.

7 8 7 $\frac{1}{2}$.

14. 56.60.57.15.
$8 \times 7\frac{1}{2} \times 8\frac{1}{7} \times 30 = 14657\frac{1}{7}$.

6 6 6 $\frac{1}{2}$.

15. 60.48.51.13.
$10 \times 8 \times 8\frac{1}{2} \times 26 = 17680$.

6 8 8 $\frac{1}{2}$.

16. 72.60.50.15.
$12 \times 7\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{4} \times 30 = 16875$.

7 8 7 6 $\frac{1}{2}$.

17. 42.40.35.32.11.
$6 \times 5 \times 5 \times 5\frac{1}{3} \times 22 = 18040$.

A ſeconde.

65 roue de ſeconde mue par le pignon de roue d'échappement.
6 6 6 $\frac{1}{2}$.

18. 54.52.50.13.
$9 \times 8\frac{2}{3} \times 8\frac{1}{3} \times 26 = 16900$ à $4\frac{25}{36}$ par ſeconde.

64 6 6 6 $\frac{1}{2}$.

19. 60.48.48.14.
$10 \times 8 \times 8 \times 28 = 17920$ à $4\frac{44}{45}$ par ſeconde.

66 6 6 6 $\frac{1}{2}$.

20. 55.54.48.13.
$9\frac{1}{6} \times 9 \times 8 \times 26 = 17160$ à $4\frac{159}{990}$.

70 6 6 6 $\frac{1}{2}$.

21. 56.54.50.12.
$9\frac{1}{3} \times 9 \times 8\frac{1}{3} \times 24 = 16800$ à $2\frac{8}{3}$.

60 8 8 8 $\frac{1}{2}$.

22. 64.60.60.16.
$8 \times 7\frac{1}{3} \times 7\frac{1}{2} \times 32 = 14400$ à 4.

D'une montre à deux balanciers, échappement de M. de la Roche.

72 15

7 7 7 10.

23. 56.42.42.40. 6.
$8 \times 6 \times 6 \times 4 \times 12 = 13824$ à $3\frac{21}{35}$.

D'une montre à ſeconde en bague.

6 6 6 6 $\frac{1}{2}$.

24. 36.36.30.30.10.
$6 \times 6 \times 5 \times 5 \times 20 = 18000$ à 5 par ſeconde.

8 6 6 $\frac{1}{2}$.

25. 60.48.70.15.
$7\frac{1}{2} \times 8 \times 10 \times 30 = 18000$ à 5 vibrat. par ſeconde.

Montre à trente-ſix heures battant les ſecondes.

8 8 11 $\frac{1}{2}$.

26. 64.60.30.11.
$8 \times 7\frac{1}{2} \times 2\frac{8}{11} \times 22 = 3600$ à 1 vibr.

Montre à une demi-ſeconde à trente-deux heures.

10 8 8 12 $\frac{1}{2}$.

27. 50.64.60.48.15.
fuſée 6 tours $\frac{1}{2} \times 5 \times 8 \times 7\frac{1}{2} \times 4 \times 30 = 7200$ par heure.

Montre à huit jours à demi-ſecondes au centre.

fuſée, 10.10. 8. 8. 8. $\frac{1}{2}$.

28. 50.60.60.64.32.15.
à 6 tours $\frac{1}{2} \times 5 \times 6 \times 7\frac{1}{2} \times 8 \times 4 \times 30 =$ à 2 vib. 7200.

Montre à huit jours battant les ſecondes au centre.

fuſée, 10.10. 8. 8. $\frac{1}{2}$.

29. 50.60.60.64.30.

à $6\frac{1}{2}$ tours $5\times6\times7\frac{1}{2}\times8\times60=3600$.

Montre à un mois battant les ſecondes au centre.

fuſée, 8 7 6 6 $\frac{1}{2}$.

30. 72.70.45.48.30.

9 tours $\frac{1}{2}\times9\times10\times7\frac{1}{2}\times8\times60=33$ jours $\frac{3}{4}$, à 3600 par heure.

Montre à ſix mois battant les ſecondes.

16 6 6 6 $\frac{1}{2}$.

31. 96.96.108.108.30.

8 tours $\frac{3}{4}\times12\times18\times18\times60=184$ jours ou 6 mois.

Montre à un an battant la ſeconde excentrique.

8 6 6 6 $\frac{1}{2}$.

32. 96.96.108.108.30.

8 tours $\frac{3}{4}\times12\times12\times18\times18\times60=378$ jours.

Rouage pour être employé au pendule à ſecondes, pour être remonté tous les mois.

12.10.8. 8. $\frac{1}{2}$.

1er. 96.90.64.60.30.

14 tours de cylindre $\times8\times9\times8\times7\frac{1}{2}\times60=$ 37 jours $\frac{1}{6}$ à 3600 par heure.

Longueur, 3 piés 8 lignes $\frac{57}{100}$.

Autre pendule d'un mois.

12.10.10.10. $\frac{1}{2}$.

2. 84.80.80.75.30.

14 tours $7\times8\times8\times7\frac{1}{2}\times60=32\frac{1}{8}$ à 3600.

Longueur, 3 pouces 8 lignes $\frac{57}{100}$.

Pendule à ſecondes pour être remontée tous les huit jours.

8 8 7 $\frac{1}{2}$.

3. 96.60.56.30.

16 tours $12\times7\frac{1}{2}\times8\times60=8$ jours, 3600 oſcillations par heure.

Longueur, 3 piés 8 lignes $\frac{57}{100}$.

Autre à huit jours & plus.

10. 8. 7. $\frac{1}{2}$.

4. 90.60.56.30.

$9\times7\frac{1}{2}\times8\times60=8$ jours.

Longueur, 3 piés 8 lignes $\frac{57}{100}$.

Pendule à une demi-ſeconde par battement à huit jours, avec une fuſée comme à une montre, peut faire une très-bonne pendule, quoique le pendule ait peu de longueur.

10.10. 8. 8. 8. $\frac{1}{2}$.

5. 50.60.60.64.32.15.

6 tours $\frac{1}{2}\times10\times6\times7\frac{1}{2}\times8\times8\times30=8$ jours, à 7200 par heure.

Longueur, 9 pouces 2 lignes.

Pendule à un mois & à reſſort.

14. 6. 7. 7. $\frac{1}{2}$.

6. 120.80.77.70.30.

1 tour $8\frac{4}{7}\times10\times11\times10\times60=32$ jours, à 6600 par heure.

Longueur, 10 pouces.

Pendule à quinze jours & à reſſort.

12. 8. 6. 6. $\frac{1}{2}$.

7. 84.80.72.66.31.

7 tours $7\times10\times12\times11\times62=20$ jours $\frac{1}{6}$, à 8184 oſcillations.

Longueur, 7 pouces.

Pendule à huit jours.

12. 8. 6 6. $\frac{1}{2}$.

8. 66.64.72.66.30.

5 tours $\frac{1}{2}\times5\frac{1}{2}\times8\times12\times11\times60=10$ jours, à 7920 oſcillations.

Longueur, 7 pouces 6 lignes.

Dans les pendules à reſſort où l'on cherche à faire le pendule auſſi long que la boëte le peut permettre, l'on ne varie guere les nombres du rouage ; ce n'eſt que ſur le rochet dont on diminue le nombre de ces dents quand le pendule augmente en longueur, & au contraire ; enſorte qu'on peut prendre ſans erreur ſenſible ſur un rochet

de 33 qui donne	7260 oſcillations	9 pouces	
de 32	7040	9	8 lign.
de 31	6820	10	3
de 30	6600	10	6
de 29	6380	11	7
de 28	6160	12	6
de 27	5940	13	8
de 26	5720	14	8
de 25	5500	15	9
de 24	5280	17	
de 23	5060	18	3
de 22	4840	20	8
de 21	4620	22	6
de 20	4400	24	6
de 19	4180	27	

Cet article eſt de M. ROMILLY, Horloger.

RENVOI de la page 309.

VIN

VINGTIEME, IMPOSITION, ſ. m. (*Econ. pol.*) dans cette acception particuliere ce mot exprime une portion de revenus que tous les citoyens donnent à l'état pour les beſoins publics, & dont la quotité eſt déterminée par ſa propre dénomination.

Cette maniere de contribuer aux charges de la ſociété eſt fort ancienne ; elle a plus de rapport qu'aucune autre à la nature des obligations contractées envers elle par les citoyens : elle eſt auſſi la plus juſte, la moins ſuſceptible d'arbitraire & d'abus.

Il paroît, au rapport de Plutarque, que c'eſt ainſi que les Perſes aſſéyoient les impôts. Darius, pere de Xercès, dit-il, ayant fixé les ſommes que les peuples devoient payer ſur leurs revenus, fit aſſembler les principaux habitans de chaque province, & leur demanda ſi ces ſommes n'étoient point trop fortes ; moyennement, répondirent-ils. Auſſi-tôt le prince en retrancha la moitié. Les peuples ſeroient heureux ſi le prince regloit ainſi ſes beſoins ſur les leurs.

Les tributs ſe levoient à Athènes dans la proportion du produit des terres ; le peuple étoit diviſé en quatre claſſes. La premiere compoſée des *pentacoſiomediſmnes*, qui jouiſſoient d'un revenu de 500 meſures de fruits liquides ou ſecs & payoient un talent.

Ceux de la ſeconde claſſe, nommés *chevaliers*, qui n'avoient que trois cens meſures de revenu, payoient un demi-talent.

Les *zeugites*, qui formoient la troiſieme claſſe, & qui ne poſſédoient que deux cens meſures de revenu, donnoient dix mines ou la ſixieme partie d'un talent.

Enfin les *thetes*, qui avoient moins que deux cens meſures de revenus, & qui compoſoient la quatrieme claſſe, ne payoient rien.

La proportion de ces taxes entre elles n'étoit pas, comme on le voit, dans le rapport des revenus entre eux, mais dans celui de ce qui doit reſter de franc au contribuable pour ſa ſubſiſtance ; & cette portion exempte étoit eſtimée la même pour tous. On ne penſoit pas alors que pour être plus riche on eût plus de beſoins ; il n'y avoit que le ſuperflu qui fût taxé.

A Sparte, où tout étoit commun, où tous les biens appartenoient à tous, où le peuple, & non pas ſes officiers, étoit l'état & ne payoit perſonne pour le gouverner ni pour le défendre, il ne falloit point d'impôts ; ils auroient été ſuperflus & impoſſibles à lever : les métaux précieux en étoient proſcrits, & avec eux l'avarice qu'ils produiſent, & les diſſentions qu'elle entraîne. Tant que la pauvreté gouverna Sparte, Sparte gouverna les nations : les plus opulentes y venoient chercher des légiſlateurs.

Juſqu'à Conſtantin, qu'on appelle *le grand*, les tributs dans l'empire romain conſiſterent principalement dans des taxes ſur les fonds : elles étoient fixées au dixieme & au huitieme du produit des terres labourables, & au cinquieme de celui des arbres fruitiers, des beſtiaux, *&c.* On levoit encore d'autres contributions en nature, en grains, & en toutes ſortes de denrées que les peuples étoient obligés de fournir, indépendamment des taxes en argent qui ſe nommoient *daces*.

Dans preſque tous les gouvernemens actuels de l'Europe, & principalement dans ceux qui ſont agricoles, la plus grande partie des impôts eſt également affectée ſur les terres. L'uſage de les lever par *vingtieme* du produit ſubſiſte encore en Artois, en Flandre, dans le Brabant, & il paroît qu'il a lieu de même dans la plûpart des provinces qui compoſoient autrefois l'ancien duché de Bourgogne. On y paye un, deux, trois, quatre, & juſqu'à cinq *vingtiemes*, ſuivant que les beſoins & la volonté du ſouverain l'exigent.

En France il y a des impôts de toutes les eſpeces, ſur les terres, ſur les perſonnes, ſur les denrées & les marchandiſes de conſommation, ſur l'induſtrie, ſur les rivieres, ſur les chemins, & ſur la liberté de les pratiquer. On y perçoit auſſi le *vingtieme* ou les *vingtiemes* des revenus des citoyens ; ces impoſitions n'y ſont établies que par extraordinaire, elles étoient inconnues avant 1710. Louis XIV. ordonna le premier la levée du dixieme avec celle de la capitation qui n'a point été ſupprimée depuis. Le dixieme l'a été après la derniere guerre que ce prince eut à ſoutenir. Sous la régence du duc d'Orléans on voulut le remplacer par le cinquantieme qui n'a point duré. En 1733, & à toutes les guerres ſuivantes, le dixieme a toujours été rétabli & ſupprimé. Enfin en 1750 le *vingtieme* y fut ſubſtitué pour l'acquittement des dettes de l'état, & il en a été levé juſqu'à trois pendant la guerre commencée en 1756, entre cette couronne & l'Angleterre.

En traitant de cet impôt je me ſuis propoſé d'entrer dans quelques détails ſur la nature & l'obligation des charges publiques. Il eſt peu de matiere plus importante que cette partie de l'adminiſtration politique. Ce n'eſt pas pour la multitude. Le peuple n'y voit que la néceſſité de payer, l'homme d'état que le produit, le financier que le bénéfice. Le philoſophe y voit la cauſe de la proſpérité ou de la ruine des empires, celle de la liberté ou de l'eſclavage des citoyens, de leur bonheur ou de leur miſere. Il n'eſt point d'objet plus intéreſſant pour lui, parce qu'il n'en eſt point de ſi prochain de l'humanité, & qu'il ne peut être indifférent ſur tout ce qui le touche de ſi près.

Avant que d'examiner ces diverſes ſortes de tributs ou de droits qui ſont en uſage, & de développer les inconvéniens ou les avantages qui réſultent de leurs différentes natures & des diverſes manieres de les lever ; je montrerai :

1°. Que les charges publiques ſont d'autant plus juſtes & d'autant plus légitimes qu'elles ſont fondées ſur les conventions ſociales, & que l'exiſtence & la conſervation des ſociétés en dépendent.

2°. Qu'elles ſont un tribut que lui doivent tous les citoyens, des avantages dont ils jouiſſent ſous ſa protection.

3°. Qu'elles ont pour objet le bien général de la république, & le bien individuel de chacun de ceux qui la compoſent.

4°. Que ne pouvant ſe gouverner par-elle-même, la ſociété a beſoin d'une puiſſance toujours active qui la repréſente, qui réuniſſe toutes ſes forces & les mette en mouvement pour ſon utilité ; que cette puiſſance eſt le gouvernement, & que chaque citoyen en lui fourniſſant la contribution particuliere des forces qu'il doit à la ſociété, ne fait que s'acquitter de ſes obligations envers elle & envers lui-même.

5°. Enfin que la ſociété ou le gouvernement qui la repréſente, a droit d'exiger en ſon nom cette contribution ; mais que ſa meſure doit être l'utilité publique & le plus grand bien des particuliers, ſans qu'elle puiſſe être excédée ſous aucun prétexte légitime.

1°. Il en eſt du paſſage des hommes de l'état de nature à l'état civil, comme de leur extraction du néant à l'exiſtence, c'eſt la choſe du monde dont on parle le plus & qu'on entend le moins. Ce paſſage s'eſt-il fait par une tranſition ſubite & remarquable ? ou bien s'eſt-il opéré par des changemens graduels & inſenſibles, à meſure que les hommes ont ſenti une meilleure maniere d'être & l'ont adoptée? qu'ils ont apperçu les inconvéniens de leurs uſages & les ont rectifiés?

A en croire l'exemple de tous les peuples, & même ce qu'on voit de nos jours, c'eſt ainſi que les ſociétés ſe ſont inſtituées & perfectionnées. Les Ruſſes étoient un peuple avant le regne du czar Pierre: les changemens prodigieux que le génie de ce grand homme produiſit dans ſa nation, en ont fait un peuple plus policé, mais non pas nouveau.

Les Goths avant leurs conquêtes vivoient en communauté & pratiquoient les grands principes d'humanité, qui ſemblent ſe détruire à meſure que les hommes ſe civiliſent; la bienfaiſance & l'affection qu'ils avoient pour les étrangers, leur fit donner par les Allemands le nom de *Goths*, qui ſignifie *bons*. Ils l'étoient en effet; tandis que le reſte de l'Europe gémiſſoit dans la déſolation & la barbarie, où la violence & l'oppreſſion des gouvernemens les plus policés l'avoient plongée. On voit Théodoric, l'un de leurs premiers rois, faire regner en Italie les lois & la juſtice, & donner le modele d'un gouvernement équitable & modéré. C'eſt dommage qu'on ait à lui reprocher la mort de Symmaque & de Boëce, qu'il fit périr injuſtement ſur des faux rapports; ils étoient philoſophes, il falloit bien qu'ils fuſſent calomniés auprès du prince.

Ces peuples, & tant d'autres ne reſſemblent plus à ce qu'ils ont été; mais ils n'ont fait que ſe civiliſer davantage. Chez les nations ſauvages les plus voiſines de l'état de nature qu'on ait découvertes, on trouve une ſorte d'union qui eſt certainement le germe d'un état de ſociété plus parfait que le tems & l'habitude pourroient développer ſans le ſecours de l'exemple. L'hoſpitalité que ces nations exercent avec tant de piété, prouvent qu'elles ſentent le beſoin qu'ont les hommes les uns des autres. Ce beſoin eſt la ſource du droit naturel, & l'état de nature eſt lui-même un état de ſociété régie par ce droit. Enfin le penchant d'un ſexe vers l'autre, qui n'eſt continu que dans l'eſpece humaine ſeulement, & la longue imbécilité de l'enfance, reclament évidemment contre cette opinion d'un état originaire abſolument iſolé & ſolitaire, que la forme actuelle des ſociétés ne prouve pas plus que la coordination de l'univers ne ſuppoſe le néant.

Quoi qu'il en ſoit, & de quelque maniere qu'elles ſoient parvenues à l'état où nous les voyons, les ſociétés civiles ont un principe fondamental, d'autant plus inconteſtable, qu'il eſt & ſera toujours celui des ſociétés ſubſiſtantes ſous quelque forme qu'elles exiſtent.

Ce principe eſt la défenſe & la conſervation commune pour laquelle chacun s'eſt aſſocié, & d'où émanent les obligations des citoyens entre eux, de tous envers la ſociété, & de la ſociété envers tous.

Ces obligations conſiſtent de la part des citoyens à unir toutes leurs forces pour en conſtituer la puiſſance générale, qui doit à ſon tour être employée à les protéger & à les conſerver. Tel eſt le but des ſociétés; chacun mettant ſa force en commun l'augmente de celle des autres, & aſſure ſa propre exiſtence de l'exiſtence entiere du corps politique dont il ſe rend partie.

Il ſuit, que la ſociété n'étant formée que de l'union des forces de tous, chacun lui doit ſa part de la ſienne. Par force, je n'entends pas ſeulement la qualité phyſique que l'on déſigne ordinairement ſous ce nom, mais toute la puiſſance tant phyſique que morale, dont jouiſſent les hommes comme êtres & comme citoyens. Sans cette union totale des membres qui le compoſent & de toute leur puiſſance, le corps politique ne peut pas plus exiſter qu'un tout ſans parties: ainſi dans cette aſſociation chacun appartient à tous, & tous appartiennent à chacun.

Par cet engagement, je ne veux pas dire que chaque citoyen ait renoncé à ſa propriété perſonnelle, ni à celle de ſes poſſeſſions, & qu'elles ſoient devenues les propriétés du public. Je ſuis bien éloigné d'inſinuer de pareilles maximes. Cette renonciation ſeroit contraire à l'eſprit du pacte ſocial dont la fin eſt de les conſerver; elle ſeroit même préjudiciable, & non avantageuſe à la ſociété.

Les Romains, qui formerent la république la plus puiſſante du monde connu, ne permirent jamais que le gouvernement, en ce qui n'intéreſſoit pas l'ordre & la ſûreté publique, eût aucuns droits ſur leurs perſonnes, ni ſur leurs biens. Ils en jouirent avec la plus grande franchiſe, & dans toute l'étendue des droits qui donnent le titre de *propriété;* c'eſt ce qu'ils appelloient *poſſéder* OPTIMO JURE, ou *jus quiritium*, qui ne fut aboli que ſous Juſtinien, & que Cicéron recommande d'obſerver à ceux qui gouvernent. « La principale choſe (dit-il *de off.*) à quoi ils » doivent prendre garde, c'eſt que le bien de cha» que particulier lui ſoit conſervé, & que jamais » l'autorité publique ne l'entame ».

Mais ces biens & leurs perſonnes n'en étoient que plus dévoués à la république: lorſqu'il s'agiſſoit de ſa défenſe, de ſa gloire ou de ſon utilité, chacun voyoit alors ſon intérêt particulier dans l'intérêt général. La liberté eſt un bien ineſtimable; & plus on peut perdre, plus on a de zele pour ſe défendre. Auſſi pendant long-tems les armées romaines, compoſées de citoyens ſans ſolde, n'étoient, s'il eſt permis de s'énoncer de la ſorte, que des armées de confédérés, dont chacun, ſans dépendre des autres, ſupportoit à ſes frais toutes les dépenſes & les fatigues de la guerre.

Cela prouve qu'en conſervant dans toute ſon intégrité ce droit inviolable & primitif qu'ont les citoyens ſur eux-mêmes, & ſur tout ce qui leur appartient, ils ne s'impoſent que plus fortement l'obligation d'en fournir à l'état tout ce qui eſt néceſſaire pour ſon maintien & ſa conſervation; enſorte que quand cette obligation ne ſeroit pas déja contractée par les conventions du contrat ſocial, elle réſulteroit de l'intérêt individuel des membres qui l'ont ſouſcrit, qui ſe trouve en ce point dans une dépendance réciproque, & dans un rapport mutuel avec l'intérêt commun.

Mais j'ai montré que l'union civile n'a pour objet que l'inſtitution de la puiſſance générale. Les charges publiques d'où elle tire ſon exiſtence ſont donc légitimes, puiſqu'elles conſtituent cette puiſſance qui fait la conſervation de la ſociété, & par conſéquent celle des individus qui la compoſent: juſtes, puiſqu'elles ſont communes à tous, & que chacun s'eſt néceſſairement ſoumis aux conditions qu'il a impoſées aux autres.

II. A la juſtice & à la légitimité des charges publiques, il faut ajouter qu'elles ſont encore un tribut que tous les citoyens doivent à la ſociété, des avantages qu'elle leur procure. N'eſt-ce pas ſous la ſauvegarde de la puiſſance commune ou du corps politique qu'ils jouiſſent de la liberté civile, tant pour leurs perſonnes que pour leurs biens ?

Dans l'origine, ce tribut étoit de tout ce que poſſédoient les citoyens, & encore de leur ſervice perſonnel. Alors les forces générales trop bornées exigeoient la réunion de toutes les forces particulieres.

A meſure que les ſociétés ſe ſont étendues, leur puiſſance s'eſt accrue de toute celle des individus qui s'y ſont joints, & leurs richeſſes des plus grands eſpaces de terrein qu'elles ont occupé. La totalité des forces individuelles n'a plus été néceſſaire pour la défenſe & la ſûreté commune; il a ſuffi d'en fournir une partie pour former la puiſſance générale & ſuprême: c'eſt à quoi ſe ſont réduites les obligations de tous envers tous.

Ce tribut ſe leve ſous différentes formes & différens noms; mais ce changement n'en a pas produit dans ſa nature. C'eſt toujours la même contribution de forces que tous les citoyens ſe ſont engagés de fournir pour le maintien du corps politique, dont ils ſont les parties: d'où l'on voit que perſonne n'en peut être affranchi, & que toutes immunités, toutes exemptions qui en diſpenſent ſont nulles par le droit primordial & inaltérable de chaque citoyen contre tous, & de tous contre chacun; qu'elles ſont autant d'attentats à la ſûreté publique & à l'union ſociale, dont la deſtruction réſulteroit du progrès de ces exemptions.

C'eſt bien pis ſi ceux qui en jouiſſent poſſedent encore la plus grande partie des biens de l'état, ſi ne contribuant en rien au maintien de la ſociété, ils profitent ſeuls de tous ſes avantages, & n'en ſupportent pas les charges. De tels citoyens n'en peuvent être regardés que comme les ennemis, dont l'état ne peut trop hâter la ruine, s'il veut éviter la ſienne.

Mais nous aurons occaſion de parler ailleurs des dangers de cet abus. Après avoir établi la légitimité, l'obligation & la juſtice des charges publiques, montrons qu'elles n'ont pour objet que le bien général de la communauté & l'avantage particulier de ceux qui la compoſent.

III. Les ſociétés ſont entr'elles ce qu'on ſuppoſe qu'étoient les hommes avant qu'elles fuſſent formées, c'eſt-à-dire en état de guerre; mais cet état eſt bien plus réel & plus général depuis que le droit de quelques-uns à tout a été ſubſtitué à celui de tous, & que l'ambition, les paſſions d'un ſeul ou de pluſieurs, & non pas le beſoin ou l'appétit phyſique individuel peut déterminer l'attaque & forcer à la défenſe.

Cet état de guerre univerſel & continuel oblige chaque gouvernement civil, dont la principale fonction eſt d'aſſûrer le repos public, à être perpétuellement en garde contre ſes voiſins, il faut entretenir ſur les frontieres des troupes toujours prêtes à s'oppoſer aux invaſions qu'ils pourroient tenter ſur ſon territoire. Souvent même la défenſe oblige de faire la guerre, ſoit pour repouſſer l'attaque, ſoit pour la prévenir.

La conſtitution des états anciens, leur étendue bornée, n'exigeoient pas les immenſes & ruineuſes précautions que l'on prend à cet égard dans le ſyſtème actuel de l'Europe, & qui n'y laiſſent pas même jouir des apparences de la paix. Le gouvernement pouvoit veiller ſur toutes les dépendances de la république, en raſſembler les forces avec facilité, & les porter avec promptitude par-tout où la défenſe étoit néceſſaire. On n'y employoit point de troupes mercenaires, on n'y tenoit point des armées innombrables toujours ſur pié, l'état n'auroit pû ſuffire à leur dépenſe, & elles auroient mis la liberté publique en danger, les citoyens défendoient la patrie & leurs poſſeſſions.

Rome ne fût plus libre dès que Marius y eut introduit des troupes ſoudoyées. Il fut poſſible de les acheter, & la république eut bientôt un maître.

Le gouvernement féodal fut détruit quand l'uſage des mêmes troupes s'établit parmi les nations qui ſe fonderent ſur les ruines de l'empire romain. La puiſſance ne peut être long-tems partagée, lorſque le ſalaire & les récompenſes d'une multitude dépendent d'un ſeul.

Ces nouveaux uſages diſpenſerent les citoyens du ſervice militaire; mais ils les aſſujettirent aux contributions néceſſaires pour l'entretien de ceux qui le font pour eux. Leur tranquillité, celle de l'état, & la conſervation de leurs biens en dépendent. Les charges qu'ils ſupportent pour cet objet, procurent donc le bien général & leur avantage particulier.

Mais les ennemis du dehors ne ſont pas les ſeuls que la ſociété ait à craindre; il faut encore qu'une police exacte aſſûre ſon repos intérieur & celui de ſes membres, enſorte qu'elle ne ſoit point troublée par des factions, & qu'ils ſoient en ſûreté eux & leurs poſſeſſions ſous la puiſſance des lois.

L'indifférence des cultes, l'égalité des conditions & des fortunes qui prévient les effets également funeſtes de l'ambition des riches & du déſeſpoir des pauvres, étoient très-favorables à cette tranquillité. Par-tout où les hommes ſont heureux & libres, ils ſont nombreux & tranquilles. Pourquoi ne le ſeroient-ils pas? On ne veut changer ſa condition que quand elle ne peut devenir plus pénible. C'eſt donc moins par des reglemens & des punitions, que par la tolérance religieuſe que réclame ſi fortement le droit naturel & poſitif, par l'équité & la douceur du gouvernement que l'on maintiendra la paix dans l'état, & la concorde parmi les citoyens; c'eſt en faiſant régner la juſtice, la vertu & les mœurs qu'on en fera la proſpérité.

La multiplicité des lois produit la multiplicité des infractions & des coupables. *Lycurgue* fit peu de lois, mais il donna des mœurs à ſa patrie qui la conſerverent & la rendirent long-tems puiſſante. *Et in republicâ corruptiſſimâ pluriméæ leges*, dit Tacite.

Il eſt dangereux ſur-tout qu'il en exiſte que les citoyens croient devoir préférer, qui contrarient les lois civiles, & qui ayent ſur eux une plus grande autorité. Les chrétiens d'Irlande, ceux de la ligue, & tant d'autres les méconnurent & perdirent tous ſentimens naturels & toute affection ſociale dès que la ſuperſtition leur en ordonna le mépris, & que le fanatiſme leur commanda de s'égorger.

On a dit des jéſuites qu'ils étoient un corps dangereux dans l'état, parce qu'il dépendoit d'une puiſſance étrangere, & l'on a dit une vérité. On en dira une autre en aſſûrant que, par les dogmes & la croyance des cultes modernes, il n'y a point d'état qui ne forme également contre lui-même un corps dangereux, dont les intérets étrangers & fantaſtiques doivent produire ſa deſtruction morale & politique: *omne regnum contra ſe diviſum deſolabitur.* On trouve ailleurs, *nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram: non veni pacem mittere ſed gladium.... Veni enim ſeparare hominem adverſus patrem ſuum, & filiam adverſus matrem ſuam, & nurum adverſus ſocrum ſuam: . . . . & inimici hominis domeſtici ejus.* Les paſſages ſont poſitifs, mais il n'y a pas un chrétien éclairé aujourd'hui qui n'en rejette les conſéquences.

Quand Monteſquieu avance contre Baile que « de » véritables chrétiens ſeroient des citoyens éclairés ſur leurs devoirs, & qui auroient un très-» grand zèle pour les remplir; qu'ils ſentiroient très-» bien les droits de la défenſe naturelle, que plus ils » croiroient devoir à la religion, plus ils penſeroient » devoir à la patrie, *&c.* Monteſquieu dit des choſes vraies, quoiqu'elles paroiſſent difficiles à concilier avec les idées de quelques peres de l'Egliſe. Tertulien voulant juſtifier les chrétiens des vues ambitieuſes qu'on leur imputoit, & dont il eût été plus raiſonnable de les ſoupçonner ſous Conſtantin, s'exprime ainſi: « nous ne pouvons pas combattre pour défendre nos » biens, parce qu'en recevant le baptême nous avons

» renoncé au monde & à tout ce qui eſt du monde ; » ni pour acquérir les honneurs, croyant qu'il n'y a » rien qui nous convienne moins que les emplois » publics ; ni pour ſauver nos vies, car nous en re- » gardons la perte comme un bonheur. *Nobis omnis gloriæ, & dignitatis ardore frigentibus, &c.* (Tert. ap.)

Cette doctrine n'eſt certainement pas propre à faire des défenſeurs de la patrie ; mais c'eſt celle de Tertulien qu'il ſera toujours poſſible de ramner à un ſentiment plus conforme à l'intérêt public, par la diſtinction qu'on a faite tant de fois des préceptes & des conſeils, des ordres pour l'établiſſement du chriſtianiſme d'avec le chriſtianiſme même.

Or, par ces diſtinctions tout ſe reduit à la morale de l'Evangile : & qu'eſt-elle autre choſe que la morale univerſelle gravée dans tous les cœurs par la nature, & reconnue dans tous les hommes par la raiſon ?

Celui qui aura les vertus ſociales, ſans être d'aucune ſecte, ſera un homme juſte & raiſonnable, pénétré des devoirs que la nature & ſon état de citoyen lui impoſent, fidele à les remplir, & à rendre tout ce qu'il doit à l'humanité & à la ſociété dont il fait partie.

Mais ne faites aucune diſtinction des tems, & confondez les conſeils avec les préceptes, & le même homme ne ſera plus qu'un étranger exilé ſur la terre, où rien ne peut l'attacher. Enivré des félicités éternelles, il n'a garde de s'occuper de ce qui les lui feroit perdre. Le meilleur citoyen, ſera partagé entre cet intérêt qui le dominera, & celui de ſa patrie. C'eſt beaucoup encore s'il les balance ; lequel préferera-t-il ? pour contribuer au maintien & au repos de la ſociété civile dont il eſt membre, pour remplir ſes engagemens envers elle & ſes ſemblables, ſacrifiera-t-il le bonheur infini qui l'attend dans la patrie céleſte, & riſquera-t-il en le perdant, de s'expoſer à des malheurs auſſi longs ? Pour obtenir l'un & éviter l'autre, il abjurera donc toutes vertus humaines & ſociales, & on ne pourra l'en blâmer, car c'eſt ce qu'il a de mieux à faire.

« Cette merveilleuſe attente des biens ineffables » d'une autre vie, dit un philoſophe, doit dépri- » mer la valeur & ralentir la pourſuite des choſes » paſſageres de celle-ci. Une créature poſſédée » d'un intérêt ſi particulier & ſi grand, pourroit » compter le reſte pour rien, & toute occupée de » ſon ſalut éternel, traiter quelquefois comme des » diſtractions mépriſables & des affections viles, ter- » reſtres, & momentanées, les douceurs de l'ami- » tié, les lois du ſang & les devoirs de l'humanité. » Une imagination frappée de la ſorte décriera peut- » être les avantages temporels de la bonté, & les » récompenſes naturelles de la vertu, élevera juſ- » qu'aux nues la félicité des méchans, & déclarera » dans les accès d'un zèle inconſidéré, que *ſans l'at- » tente des biens futurs, & ſans la crainte des peines » éternelles, elle renonceroit à la probité pour ſe livrer » entierement à la débauche, au crime & à la dépravation ;* » ce qui montre que rien ne ſeroit plus fatal à la vertu » qu'une croyance incertaine & vague des récom- » penſes & des châtimens à venir (*eſſai ſur le mérite & la vertu*) : on peut ajouter qu'elle ne l'eſt pas moins à la tranquillité & à la conſervation des empires. Elle doit reduire les plus gens de bien à la cruelle alternative d'être irréligieux ou dénaturés & mauvais citoyens.

Mais qu'on ne diſe pas que la religion exige cet abandon total & funeſte des devoirs humains. Si on lit : *Et omnis qui reliquerit dominum, vel fratres aut patrem, aut matrem, aut filios, aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet & vitam æternam poſſidebit* (*Matth. ch. xix. ℣. 29, & Luc, ch. xiv.*) *Si quis venit ad me & non odit patrem ſuum, & matrem, & uxorem, & filios, & fratres, & ſorores, adhuc autem & animam ſuam, & venit poſt me, non poteſt meus eſſe diſcipulus.* Il eſt conſtant que ces paroles s'adreſſent principalement à ceux que J. C. appelloit à l'apoſtolat qui exige en effet tous ces ſacrifices.

Prétendre y aſſujettir indiſtinctement tout le monde, c'eſt transformer la ſociété en un monaſtere ; & l'on eſt alors en droit de demander qui eſt-ce qui retiendra les hommes, quelle autorité les empêchera d'être dénaturés & indifférens à toute liaiſociale, & que deviendra la république, ſi pour ſe rendre plus dignes encore des récompenſes qui ſont promiſes, on vit éloigné du commerce des femmes, & ſi pour accélerer ſa ruine par une plus prompte deſtruction de l'eſpece, les jeûnes & les macérations ſe joignent aux infractions de toutes les lois naturelles & civiles.

La ſociété ne peut ſubſiſter ſans l'union des forces de tous ceux qui la compoſent ; que deviendra-t-elle ſi, comme il ſeroit preſcrit, & comme l'exigeroit l'importance de la choſe, ils étoient uniquement occupés du ſoin de leur ſalut ; s'ils vivoient ainſi qu'ils le devroient, ſelon Tertulien, dans l'abnégation de tout intérêt public, dans la contemplation & l'oiſiveté, & refuſant tout travail qui ſeul produit les richeſſes & la puiſſance du corps politique ?

Les anciens ne déifioient que les hommes qui avoient rendu des ſervices ſignalés à la patrie, par-là ils invitoient les autres à lui être utiles. Les modernes ſemblent n'avoir réſervé cet honneur qu'à ceux qui ſe ſont le plus efforcés de lui nuire, & qui auroient produit ſa ruine, ſi leur exemple eût été ſuivi.

Quand donc pour ſoumettre les peuples à ces opinions deſtructives, le magiſtrat emploie la force, dont il n'eſt dépoſitaire que pour en faire uſage à leur profit, c'eſt un homme qui prête ſon épée à un autre pour le tuer, ou qui s'en ſert pour s'aſſaſſiner lui-même.

Salus populi ſuprema lex eſto. Les gouvernemens les plus ſtables & les plus heureux ont été ceux où rien n'a prévalu ſur cette maxime, où la loi civile a été la ſeule regle des actions des hommes, où tous y ont été ſoumis, & n'ont été ſoumis qu'à cela. Qu'importe au gouvernement & à la cité, comment penſe un citoyen ſur des matieres abſtraites & métaphyſiques, pourvu qu'il faſſe le bien, & qu'il ſoit juſte envers les autres & lui-même ! Les citoyens ſe ſont garantis réciproquement leur conſervation temporelle & civile ; voilà ce qui importe à tous que chacun rempliſſe ; mais quelqu'un s'eſt-il rendu garant du ſalut d'un autre ? Qui eſt-ce qui a le droit de preſcrire à ma conſcience ce qu'elle doit croire ou rejetter ? Je n'en ai moi-même le pouvoir que par la raiſon.

Elle ſe perſuade encore moins par la violence ; &, comme dit très-bien Montagne, c'eſt mettre ſes conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif. Denis, le fleau de la Sicile, fait mourir un Marcias, qui avoit rêvé qu'il l'aſſaſſineroit. Je le conçois, Denis étoit un tyran ; mais qu'avoient rêvé ces vaudois, de qui le ſeigneur de Langey marquoit à François I. « Ce ſont des gens qui depuis » 300 ans ont défriché des terres & en jouiſſent au » moyen d'une rente qu'ils font aux propriétaires, » & qui, par un travail aſſidu, les ont rendu ferti- » les ; qui ſont laborieux & ſobres ; qui au-lieu d'em- » ployer leur argent à plaider, l'emploient au ſou- » lagement des pauvres ; qui payent régulierement » la taille au roi, & les droits à leurs ſeigneurs ; » dont les fréquentes prieres & les mœurs innocen- » tes témoignent qu'ils craignent Dieu » ?

Qu'avoient fait, dis-je, ces citoyens vertueux, fideles & laborieux, pour être maſſacrés avec des cruautés qu'on ne peut lire dans le p. de Thou ſans être ſaiſi d'horreur & de compaſſion ? Et le ſouverain qui eut le malheur d'y ſouſcrire, qu'étoit-il ? Helas, un homme, rempli d'ailleurs des qualités les plus eſtimables, mais indignement trompé par la ſuperſtition & aveuglé par le fanatiſme.

Une choſe qui mérite d'être remarquée, & que je ne crois pas l'avoir encore été. C'eſt que dans l'impoſſibilité de nier enſuite l'atrocité de ces crimes, ceux qui en ſont les auteurs oſent y ajouter celui d'en accuſer la politique des princes. C'eſt par elle, diſent-ils, que des millions d'hommes ont été exterminés, la religion n'y eut aucune part. Un de ces apologiſtes du crime, qui, pour applaudir aux déteſtables fureurs de leurs ſemblables, tremperoient ſans remords leur plume dans le ſang humain qu'ils ont fait couler, n'a pas craint d'outrager en même tems la nature & les ſouverains, en ſoutenant cette coupable aſſertion dans un ouvrage qui excite l'indignation, & qui auroit certainement attiré ſur l'auteur la vengeance publique, ſi cet auteur n'avoit prudemment quitté un pays dont il n'auroit pas dépendu de lui que le ſol ne fût encore jonché des cadavres de ſes habitans. *Voyez l'apol. de la S. Barthelemi, par l'abbé* de Caveyrac.

Sans doute la vraie religion condamne ces meurtres abominables ; mais comme ce n'eſt pas de celle-là dont il s'agit, c'eſt une fourberie d'autant plus criminelle de vouloir en diſculper l'autre aux dépens de la puiſſance civile, qu'elle tend à rendre les ſouverains odieux, en rejettant ſur eux les horreurs dont elle s'eſt rendue coupable.

L'intérêt a dit que les préjugés religieux étoient utiles, même néceſſaires aux peuples, la ſtupidité l'a répété & on l'a cru. Si le vol n'étoit point puni par la loi civile, ils ne le reprimeroient pas plus qu'ils reprimeront l'adultere qu'ils condamnent auſſi fortement, & qu'ils menacent des mêmes peines. Il faut donc d'autres opinions pour que les républiques ſoient heureuſes & tranquilles, car ſans doute elles ne ſauroient l'être avec des citoyens injuſtes & méchans.

On lit dans l'*eſprit des lois* : « Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement deſpotique ſe maintienne & ſe ſoutienne. La force des lois dans l'un, le bras du prince toujours levé dans l'autre, reglent ou contiennent tout ; mais dans un état populaire, il faut un reſſort de plus, qui eſt la vertu ».

Cette propoſition priſe dans un ſens ſtrict & étroit ne paroîtroit ni juſte, ni favorable au gouvernement monarchique, & c'eſt avec raiſon que M. de Volt. a remarqué que la vertu eſt d'autant plus néceſſaire dans un gouvernement, qu'il y a plus de ſéduction que dans tout autre.

Mais celui qui a dit ailleurs : « les mœurs du prince contribuent autant à la liberté que les lois ; il peut comme elles, faire des hommes des bêtes, & des bêtes des hommes. S'il aime les ames libres, il aura des ſujets ; s'il aime les ames baſſes, il aura des eſclaves. Veut-il ſavoir le grand art de regner ? qu'il approche de lui l'honneur & la vertu ; qu'il appelle le mérite perſonnel, qu'il gagne les cœurs ; mais qu'il ne captive point l'eſprit ». Celui, dis-je, qui a ſi bien ſenti le pouvoir & l'utilité de la vertu, n'a pas pu penſer qu'elle fût moins néceſſaire dans un endroit que dans un autre : quelle différence y a-t-il entre le glaive de la loi & celui dont le prince eſt armé ? L'un & l'autre menacent, & l'obéiſſance qui en réſulte eſt également l'effet de la crainte. Si elle produit la tranquillité dans les états deſpotiques, c'eſt que les hommes abrutis y ont perdu le ſentiment de leur dignité, & juſqu'à celui de leur exiſtence ; ce ſont, pour me ſervir d'une expreſſion dont on ne peut augmenter l'énergie, des corps morts enſevelis les uns auprès des autres ; mais partout ailleurs, la crainte ne produira jamais qu'une tranquillité incertaine & inquiette ; elle eſt à l'ame ce que les chaînes ſont au corps, l'un & l'autre tendent ſans ceſſe à s'en délivrer.

La loi menaçoit-elle moins après Céſar, Tibere, Caius, Néron, Domitien ? *ſi pourtant les Romains devinrent plus eſclaves ; c'eſt que tous les coups porterent ſur les tyrans, & aucun ſur la tyrannie :* l'empire en fut-il plus affermi ? les progrès de ſon affoibliſſement ſuivirent ceux de la perte de la vertu. Ce qui rendit Rome incapable de recevoir la liberté, lorſque Silla la lui offrit, rendit les Romains incapables de ſentir leur eſclavage, & les empêcha de défendre & de ſoutenir l'empire ; toute l'autorité de la loi n'en put empêcher la perte, comme elle n'avoit pû empêcher celle de la vertu & des mœurs.

La politique des Grecs ne connoiſſoit rien de ſi puiſſant que la vertu, pour ſoutenir les républiques. En-vain commandera la loi & la force avec elle, elle n'aſſurera point le repos ni la durée de l'état, ſi c'eſt la crainte & non l'amour de la juſtice qui fait obſerver ſes ordonnances. Lorſque les Athéniens ſouffrirent que Démétrius de Phalere les fît dénombrer dans un marché comme des eſclaves ; lorſqu'ils combattirent avec tant de peines & ſi peu de courage contre Philippe, ils étoient auſſi nombreux que lorſqu'ils défendoient ſeuls la Grece contre le grand monarque de l'Aſie, & qu'ils firent tant d'autres actions héroïques ; mais ils étoient moins vertueux & moins touchés des choſes honnêtes. Une nation qui fait des lois pour condamner à mort quiconque propoſera d'employer à un autre uſage l'argent deſtiné pour les ſpectacles, prépare ſes mains aux fers, & n'attend que l'inſtant de les recevoir pour les porter.

Dans tous les tems, & dans toutes les ſortes de gouvernemens, la même cauſe a produit & produira toujours les mêmes effets : on a dit, *point de monarque ſans nobleſſe, point de nobleſſe ſans monarchie.* J'aimerois mieux dire, *point de monarchie ſans mœurs, point de mœurs ſans un gouvernement vertueux.*

Tout eſt perdu quand l'or eſt le prix de tout ; quand le crédit, la conſidération, les dignités, & l'eſtime de ſes ſemblables, ſont devenus le lot des richeſſes. Qui eſt-ce qui préférera la vertu, le juſte, l'honnête, aux déſirs d'en acquérir, puiſque ſans elles on n'eſt rien, & qu'avec elles on eſt tout ? *quis enim virtutem amplectitur ipſam, præmia ſi tollas ?* Alors ce n'eſt plus le mérite des actions qui détermine à les faire, c'eſt le prix qu'elles vaudront. A Rome les couronnes triomphales & civiques, c'eſt-à-dire les plus illuſtres, étoient de feuilles de laurier & de chêne ; les autres étoient d'or. Quoi donc ! ceux qui obtenoient les premieres n'étoient-ils pas aſſez recompenſé d'avoir augmenté la gloire de leur patrie, ou d'en avoir ſauvé un citoyen ; mais ce n'eſt plus ce qui touche, & ce ne ſont plus des couronnes qu'il faudroit, ce ſont des monceaux d'or. Il eſt ſi vrai, que quand il reſte des mœurs à un peuple, c'eſt l'honneur ſeul qui le touche, que les couronnes de lierre que Caton fit diſtribuer, furent préférées aux couronnes d'or de ſon collegue ; c'eſt que ſi la couronne eſt d'or, elle a perdu ſa valeur.

Le luxe exceſſif, en dépravant les mœurs & multipliant les beſoins à l'excès, a produit cette avidité ſi funeſte à la vertu & à la proſpérité des empires. Comment ſatisfaire à des ſuperfluités ſi vaſtes, avec une récompenſe honorable ! les marques de diſtinction, l'eſtime de ſes concitoyens, ſont dépriſées ; on veut étonner par ſa magnificence, & non pas faire admirer ſa vertu : on veut dépouiller la conſidération avec ſes habits, comme Hérodote diſoit que les femmes dépouilloient la honte avec la chemiſe.

Ce n'eſt ni la raiſon ni l'expérience, mais le déréglement du luxe même, qui a énoncé cette maxime repetée avec tant de complaiſance, qu'un grand luxe eſt néceſſaire dans un grand état. Caton l'ancien, ſoutenoit qu'une cité où un poiſſon ſe vendoit plus cher qu'un bœuf, ne peut ſubſiſter; & Caton avoit raiſon, tous les déſordres naiſſent de celui-là, & il n'en eſt point qui pris à part, ne doive cauſer la perte des états.

Pour ne parler ici que de celui de ces déſordres qui eſt le plus analogue au ſujet que je traite, que de maux ne réſulte-t-il pas de l'excès des impôts dont on eſt obligé d'écraſer les peuples pour ſuffire à l'avidité de ceux qui ne connoiſſent de grandeur & de bien que leurs énormes ſuperfluités?

Ces gens faſtueux ne ſavent pas ce que coute de gémiſſemens la dorure qui les couvre : allez donc, hommes ſomptueuſement pervers, orgueilleux inhumains, allez dans cette chaumiere, voyez-y votre ſemblable exténué par la faim, n'ayant plus la force de défendre ſa ſubſiſtance qu'on lui arrache pour en galonner l'habit de vos valets : ſemblables à Saturne, ou plutôt à des bêtes plus féroces encore, vous dévorez les enfans de l'état. Si toute affection naturelle eſt éteinte en vous, ſi vous l'oſez ſans mourir de douleur, regardez ces victimes innocentes de vos débordemens, pendues à un ſein que vous avez flétri par la miſere, vous les nourriſſez de ſang, & vous en faites verſer des larmes à leurs meres : vous répondrez à la nature de la deſtruction de tant d'êtres, qui ne voyent le jour que pour être immolés à votre meurtriere opulence ; vous lui répondrez de tous ceux qui n'auront pas été produits, & des poſtérités dont vous aurez cauſé la perte, en deſſéchant par le beſoin les ſources de la génération dans ceux par qui elles devoient être engendrées.

Mon deſſein n'eſt pas de porter plus loin, pour le préſent, ces réflexions ſur les effets du luxe. Je n'examinerai pas non plus juſqu'à quel point il peut être néceſſaire, mais je croirai toujours que dans tout état bien adminiſtré, qui par l'étendue, la poſition, & la fertilité de ſon ſol, produit abondamment au-delà de tous les beſoins, ſa meſure doit être la conſommation du ſuperflu ; s'il l'excède, c'eſt alors un torrent que rien ne peut arrêter. Je développerai plus loin ces idées.

Les lois ne reprimeront pas plus le luxe que les mœurs ; la cenſure put bien les maintenir à Rome tant qu'il y en eut, mais elle ne les y auroit pas rétablies quand la dépravation les eut détruites ; la vertu ne s'ordonne point, c'eſt l'exemple & l'eſtime qu'on lui accorde qui la font aimer, & qui invitent à la pratiquer. Si le prince ne diſtingue que le mérite perſonnel, s'il n'accueille que ceux qui ſont honnêtes & modeſtes, les hommes le deviendront. Sous les Antonins il eût été difficile d'être pervers & faſtueux ; il le ſeroit encore ſous un prince de nos jours, qui fait à ſi juſte titre, & par tant de qualités réunies, l'admiration de l'Europe après l'avoir étonnée.

Avec de quoi ſuffire ſeulement au néceſſaire, il eſt rare de ſonger au ſuperflu ; le goût de la dépenſe & des voluptés ne vient qu'avec les moyens d'y ſatisfaire : ces moyens ont deux ſources originaires & principales ; les richeſſes qui s'acquierent aux dépens des revenus publics, & celles que procurent les bénéfices du commerce.

Mais le commerce des ſuperfluités, qui ſeul produit des gains aſſez conſidérables pour exciter le luxe, ſuppoſe un luxe préexiſtant, qui lui a donné l'être. Ainſi les gains du commerce qui l'entretiennent & l'accroiſſent, ne ſont que des moyens ſecondaires & acceſſoires ; la mauvaiſe économie des revenus publics en eſt la premiere cauſe, comme elle eſt auſſi celle qui fournit à ſa ſubſiſtance.

Une adminiſtration ſage & bien réglée, qui ne permettroit aucunes dépradations dans la recette & dans la dépenſe de ces revenus, qui ne laiſſeroit aucune poſſibilité à ces fortunes immenſes, illégitimes & ſcandaleuſes, qui ſe font par leur maniment, tariroit ſans autre reglement la ſource & les canaux du luxe ; comme il s'augmente toujours en raiſon double, triple, quadruple, & davantage de ſes moyens, les profits du commerce lui deviendroient bientôt inſuffiſans ; les richeſſes du fiſc ne ſervant plus à renouveller celles qu'il diſſipe, il ſe conſumeroit lui-même, & finiroit par ſe détruire, ou du-moins ſe modérer ; les grands ſeuls le ſoutiendroient par oſtentation ; mais ce ſeroit au plus l'affaire d'une génération, celle qui la ſuivroit ne ſeroit point en état d'en avoir ; ils ne laiſſeroient que des deſcendans ruinés, & peut-être n'y auroit-il pas grand mal ; plus rapprochés des autres citoyens, ils en ſentiroient mieux la reſſemblance qu'ils ont avec eux, & que les richeſſes font méconnoître à leurs poſſeſſeurs. Solon diſoit *que celui qui a diſſipé ſon bien ſoit roturier.*

Il n'y auroit pas à douter de l'efficacité de ces moyens, ſur-tout ſi on y joignoit l'exemple, & que tout ce qui eſt auguſte fût ſimple. Dans les gouvernement ſages on n'a pas été moins attentif à reprimer le luxe de la ſuperſtition, que celui de la vanité ; les lois de Licurgue & de Platon ſont admirables à cet égard.

La magnificence du culte public excite celle des particuliers : on veut toujours imiter ce qu'on admire le plus ; quand on dit que cette magnificence eſt néceſſaire pour inſpirer au peuple la vénération qu'il doit avoir pour l'objet de ſa croyance, on en donne une idée bien meſquine. Il me ſemble que les premiers chrétiens en avoient une plus grande ; ils avoient, dit Origène, de l'horreur pour les temples, pour les autels, pour les ſimulacres : c'eſt en effet au milieu de l'univers qu'il faut adorer celui qu'on croit l'auteur de tous les eſpaces, de tous les corps, & de tous les êtres : un autel de pierre élevé ſur la hauteur d'une colline, d'où la vue ſe perdroit au loin dans l'étendue d'un vaſte horiſon, ſeroit plus auguſte & plus digne de ſa majeſté, que ces édifices humains où ſa puiſſance & ſa grandeur paroiſſent reſſerrées entre quatre colonnes, où il eſt repréſenté décoré comme un être faſtueux & vain. Le peuple ſe familiariſe avec la pompe & les cérémonies, d'autant plus aiſément qu'étant pratiquées par ſes ſemblables, elles ſont plus proches de lui, & moins propres à lui en impoſer ; bientôt elles deviennent un ſimple objet de curioſité, & l'habitude finit par les lui rendre indifférentes. Si la ſinaxe ne ſe célébroit qu'une fois l'année, & qu'on ſe raſſemblât de divers endroits pour y aſſiſter, comme on faiſoit aux jeux olimpiques, elle ſeroit bien d'une autre importance parmi ceux qui pratiquent ce rite. C'eſt le ſort de toutes choſes de devenir moins vénérables en devenant plus communes, & moins merveilleuſes en vieilliſſant.

D'ailleurs les richeſſes enfouies dans les tréſoreries, ſont entierement perdues pour la ſociété, & pour les peuples qui les fourniſſent une ſurcharge de plus, dont ils ne tirent aucune utilité : on pouvoit ôter du moins l'habillement d'or que Périclès fit faire pour la Pallas d'Athènes, afin, diſoit-il, de s'en ſervir dans les beſoins publics.

Ainſi le luxe, quel que ſoit ſon objet, eſt fatal à la proſpérité publique & à la ſureté des ſociétés. La pureté des mœurs eſt ſans doute leur plus ferme appui ; mais quand il ſeroit poſſible d'en prévenir la dégradation générale, il eſt des créatures malheureuſement nées pour qui il faut un frein plus fort ; & l'honnêteté publique ne ſuffiroit pas, ſans la

crainte des lois & des peines qu'elles prononcent, pour contenir les malfaiteurs.

La ſureté commune & particuliere exigent des magiſtrats qui veillent ſans ceſſe à l'exécution des lois: pour que la vie ne ſoit point à la merci d'un aſſaſſin, pour que les biens ne ſoient point la proie d'un raviſſeur; il faut qu'une police exacte & continuelle écarte les brigands des cités & des campagnes: pour vacquer à ſes affaires, & communiquer dans tous les endroits où elles obligent de ſe tranſporter, les routes doivent être commodes, ſures; on a pratiqué des grands chemins & bâti des ponts à grands frais; ce n'eſt point aſſez: ſi on ne les entretient, & avec eux des troupes pour les garder, on ne pourra les fréquenter ſans riſquer la perte de ſa vie ou celle de ſa fortune. Il faut enfin dans chaque lieu ou dans chaque canton des juges civils qui vous protegent contre la mauvaiſe foi d'un débiteur, ou celle d'un plaideur injuſte, & qui vous garantiſſe des entrepriſes du méchant.

Pour empêcher la corruption de l'air & les maladies qui en réſulteroient, il faut maintenir la propreté dans les villes, & pratiquer en un mot une infinité de choſes également utiles & commodes pour le public; comme il eſt l'unique objet de ces précautions, il eſt juſte qu'il en ſupporte la dépenſe: la contribution que chacun y fournit a donc encore pour principe & pour effet l'avantage général & l'utilité particuliere des citoyens.

IV. Nous avons dit que toute ſociété avoit pour cauſe fondamentale de ſon inſtitution, la défenſe & la conſervation commune de tous, & celle de ſes membres en particulier; nous venons de voir par combien de reſſorts toujours agiſſans les forces de l'état ſont dirigées vers cette fin; mais l'état n'eſt qu'un être abſtrait qui ne peut faire uſage lui-même de ſes forces, & qui a beſoin d'un agent pour les mettre en action au profit de la communauté. La ſociété ne peut veiller elle-même ſur ſa conſervation & ſur celle de ſes membres. Il faudroit qu'elle fût inceſſamment aſſemblée, ce qui ſeroit non-ſeulement impratiquable, mais même contraire à ſon but. Les hommes ne ſe ſont réunis & n'ont aſſocié leur puiſſance que pour jouir individuellement d'une plus grande liberté morale & civile; & puis une ſociété qui veilleroit ſans ceſſe ſur tous ſes membres, ne ſeroit plus une ſociété, ce ſeroit un état ſans peuple, un ſouverain ſans ſujets, une cité ſans citoyens. Le ſurveillant & le ſurveillé ne peuvent être le même; ſi tous les citoyens veilloient, ſur qui veilleroient-ils? Voilà pourquoi tous ceux qui ont écrit avec quelques principes ſur la politique, ont établi que le peuple avoit ſeul la puiſſance légiſlative, mais qu'il ne pouvoit avoir en même tems la puiſſance exécutrice. Le pouvoir de faire exécuter par chacun les conventions de l'aſſociation civile, & de maintenir le corps politique dans les rapports où il doit être avec ſes voiſins, doit être dans un continuel exercice. Il faut donc introduire une puiſſance correſpondante où toutes les forces de l'état ſe réuniſſent, qui ſoit un point central où elles ſe raſſemblent, & qui les faſſe agir ſelon le bien commun, qui ſoit enfin le gardien de la liberté civile & politique du corps entier & de chacun de ſes membres.

Le pouvoir intermédiaire eſt ce qu'on appelle *gouvernement*, de quelque eſpece ou forme qu'il puiſſe être; d'où l'on peut conclure évidemment que le gouvernement n'eſt point l'état, mais un corps particulier conſtitué pour le régir ſuivant ſes lois.

Ainſi l'adminiſtration ſuprême, ſans être l'état, le repréſente, exerce ſes droits, & l'acquitte envers les citoyens de ſes obligations; ſans puiſſance par elle-même, mais dépoſitaire de la puiſſance générale, elle a droit d'exiger de tous la contribution qui doit la former; & chacun en ſatisfaiſant aux charges que le gouvernement impoſe à cet égard, ne fait que s'acquitter envers lui-même & envers la ſociété, du tribut de ſes forces qu'il s'eſt engagé de lui fournir, ſoit en s'uniſſant pour la former, ſoit en reſtant uni pour la perpétuer & vivre en ſureté ſous la protection des armes & des lois.

V. Mais la ſomme des beſoins publics ne peut jamais excéder la ſomme de toutes les forces, elle ne peut même pas être égale; il n'en reſteroit plus pour la conſervation particuliere des individus: ils périroient & l'état avec eux.

Une conſervation générale qui réduiroit les particuliers à une exiſtence miſérable, reſſembleroit à celle d'un être dont on décharneroit les membres pour le faire vivre; ce ſeroit une chimere. Si elle exige au-delà du ſuperflu de leur néceſſaire, quel intérêt auroient les peuples à cette conſervation qui les anéantiroit? Celle de ſoi-même eſt le premier devoir que la nature impoſe aux hommes, & même l'intérêt de la ſociété. Le gouvernement qui n'eſt établi que pour la garantir & rendre la condition de chacun la meilleure qu'il eſt poſſible, condition pourtant qui doit varier ſans ceſſe ſuivant les circonſtances, ne peut rien exiger de préjudiciable à cette conſervation individuelle, qui lui eſt antérieure, mais ſeulement ce qui eſt indiſpenſable pour l'aſſurer en tout ce qui doit y contribuer, autrement il agiroit contradictoirement à la nature & à la fin de ſon inſtitution.

Ces idées du pouvoir exercé ſur les citoyens au nom de la ſociété ne ſont point arbitraires; il eſt impoſſible de s'en former aucune des ſociétés, ſans avoir celles-ci en même tems. Plus la liberté va ſe dégradant, plus elles s'obſcurciſſent; où l'autorité eſt abſolue & par conſéquent illégitime, elles ſont entierement perdues; c'eſt-là qu'on voit la querelle abſurde de l'eſtomac avec les membres, & la ligue ridicule des membres contre l'eſtomac; là les chefs commandent & ne gouvernent point. De-là vient que dans les états deſpotiques tout le monde ſe croit capable de gouverner, & qu'on immole juſqu'à l'honnêteté à l'ambition d'y parvenir. Avec le pouvoir de la faire exécuter, il ne faut avoir qu'une volonté; & qui eſt-ce qui en manque quand il s'agit de prédominer aux autres?

Si on ne voyoit dans les dignités du miniſtere que les ſollicitudes continuelles qui en ſont inſéparables; que l'étendue & la multiplicité des pénibles devoirs qu'elles impoſent; que la ſupériorité de talens & l'univerſalité de connoiſſances qu'il faut pour les remplir; ſi ce n'étoit enfin l'envie de dominer & d'acquérir des richeſſes qui les fît deſirer, loin de les rechercher avec tant d'avidité, il n'y a perſonne qui ne tremblât de ſuccomber ſous un fardeau ſi peſant. Il n'y a pas un viſir qui voulût l'être.

C'eſt une terrible charge que d'avoir à répondre à tout un peuple de ſon bonheur & de ſa tranquillité. Séleucus en ſentoit le poids lorſqu'il affirmoit que ſi l'on ſavoit combien les ſoins de gouverner ſont laborieux, on ne daigneroit pas ramaſſer un diadème quand on le trouveroit en chemin; & Roquelaure diſoit une choſe de grand ſens à Henri IV. lorſqu'il lui répondoit, que pour tous ſes tréſors il ne voudroit pas faire le métier que faiſoit Sully.

Ce n'eſt point en effet, comme quelques-uns l'ont penſé, parce qu'il y a des êtres qui ſoient particulierement deſtinés par la nature à marcher ſur la tête des autres, qu'il y a des ſociétés civiles & des gouvernemens. Grotius, & ceux qui ont oſé avancer avec lui cette propoſition, auſſi abſurde qu'injurieuſe à l'eſpece humaine, ont abuſé de ce qu'Ariſtote avoit dit avant eux. Nul n'a reçu de la nature le droit de commander à ſon ſemblable; au-

un n'a celui de l'acheter, & l'eſclave qui s'eſt vendu hier en a ſi peu le pouvoir, que dans le droit naturel, s'il avoit la force de le ſoutenir, il pourroit dire aujourd'hui à celui qui l'a acheté, qu'il eſt ſon maître.

On déplore le joug que la raiſon & la vérité ont porté dans tous les tems, quand on lit dans Grotius. « Si un particulier peut aliéner ſa liberté & » ſe rendre eſclave d'un maître, pourquoi tout un » peuple ne le pourroit-il pas » ? on s'afflige d'entendre cet homme de bien & de génie affirmer, « que » tout pouvoir humain n'eſt point établi pour le » bonheur de ceux qui ſont gouvernés ». Non ſans doute ſi c'eſt par le fait qu'il en juge ; mais dans le droit, quel ſeroit donc le motif qui auroit déterminé les hommes à ſe ſoumettre à une autorité, ſi le bonheur commun n'en avoit été l'objet ?

Ariſtote a dit qu'ils ne ſont point naturellement égaux, que les uns naiſſent pour l'eſclavage, les autres pour dominer ; mais il n'en falloit pas conclure, que l'eſclavage fût de droit naturel, il falloit expliquer la penſée d'Ariſtote par la diverſité des facultés que la nature accorde aux hommes : les uns naiſſent avec plus d'élévation dans le génie & des qualités plus propres à gouverner ; les autres avec le beſoin de l'être & des diſpoſitions à ſe laiſſer conduire. C'eſt ainſi que ſuivant l'illuſtre auteur de l'*Eſſai ſur l'hiſtoire générale*, la maréchale d'Ancre répondit à ſes juges, qu'elle avoit gouverné Catherine de Médicis, par le pouvoir que les ames fortes doivent avoir ſur les foibles ; & que ce beau génie dans tous les genres fait encore dire à Mahomet, dans ſa tragédie du *fanatiſme*, qu'il veut dominer par *le droit qu'un eſprit vaſte & ferme en ſes deſſeins a ſur l'eſprit groſſier des vulgaires humains.*

Tels ſont les uniques droits naturels d'autorité ſur ſes ſemblables, les autres dépendent des conventions civiles, & on ne ſauroit ſoupçonner qu'elles aient eu pour objet l'eſclavage de la ſociété.

Ce gouvernement étrange, où le prince eſt un pâtre & le peuple un troupeau, où l'on outrage la nature continuellement & de ſang froid, le deſpotiſme enfin, ne fut jamais inſpiré par elle ; les hommes en ont eu l'exemple & non pas l'idée.

Après que les hommes eurent imaginé des êtres d'une eſpece au-deſſus de la leur, à qui ils attribuerent des effets dont ils ignoroient les cauſes, ils en firent leurs ſouverains, & il dut leur paroître plus naturel de s'y ſoumettre qu'à leur ſemblables, de qui ils n'avoient ni les mêmes maux à craindre, ni les mêmes biens à eſpérer.

Les tems de l'enfance de l'eſpece humaine, c'eſt-à-dire, ceux où elle a été reproduite dans la nature, ſi ſon exiſtence n'a pas été continuelle, ou bien toutes les fois que les ſociétés ſe ſont renouvellées après avoir été détruites par l'antiquité ; ces tems, dis-je, ont été ceux de la parfaite égalité parmi les hommes : la force y dominoit, mais on pouvoit la fuir, ſi on ne pouvoit y réſiſter. Ainſi, la premiere ſujétion générale dut être à l'autorité des dieux. Ce n'eſt que le tems & l'habitude de voir exercer en leurs noms cette autorité par un homme, qui ont pu vaincre la répugnance naturelle du pouvoir de quelques-uns ſur tous.

La preuve que les premiers qui tenterent de s'arroger ce pouvoir ne s'y croyoient pas autoriſés par eux-mêmes, ni que les autres fuſſent diſpoſés à leur obéir, c'eſt que tous les légiſlateurs primitifs ont eu recours à quelque divinité pour faire recevoir ſous leur auſpice les lois qu'ils donnerent aux peuples qu'ils inſtituerent. On trouve dans les traditions des plus anciennes nations du monde, le regne des dieux & des demi-dieux ; & comme, dit Montagne, toute police a un dieu à ſa tête.

Le chef n'en étoit que le miniſtre, il annonçoit ſes volontés, tranſmettoit ſes ordres, & n'en donnoit jamais de lui-même. Souvent ces ordres étoient cruels, & un ſavant antiquaire a judicieuſement remarqué que la théocratie a pouſſé la tyrannie au plus horrible excès où la démence humaine puiſſe parvenir ; que plus ce gouvernement ſe diſoit divin, plus il étoit abominable.

C'eſt ainſi que regna un des premiers des légiſlateurs, & que 20000 hommes ſe laiſſerent maſſacrer ſans réſiſtance pour avoir adoré une idole qu'un de ſes proches leur avoit élevée ; c'eſt encore parce qu'on croyoit entendre le grand être ordonner ces ſacrifices ſanglans, que 24 mille autres furent égorgés ſans défenſe, parce que l'un d'eux avoit couché avec une étrangere qui étoit du même pays que la femme du légiſlateur.

Inſenſiblement les repréſentans du monarque divin ſe mirent à ſa place, ils n'eurent qu'un pas à faire, on s'accoutuma à les confondre, ils reſterent en poſſeſſion du pouvoir abſolu qu'ils n'avoient fait juſqu'alors qu'exercer comme fondés de procuration.

Mais cette erreur des peuples ſur leurs deſpotes, qui pour l'être davantage laiſſoient ſubſiſter les apparences de la théocratie, pouvoit ceſſer, & les hommes s'appercevoir qu'ils n'obéiſſoient plus qu'à leur ſemblable, il valut mieux ſe réduire à une opinion moins faſtueuſe & plus ſolide.

On ſe contenta d'avoir reçu de la divinité un pouvoir abſolu ſur la vie & ſur les biens de ſes ſemblables : ce partage fut encore aſſez beau. Samuel en fit celui de Saül en le donnant aux Hébreux pour roi ; & il s'eſt trouvé des hommes aſſez vils & aſſez bas pour faire entendre au maître que cette peinture de Saül contenoit le tableau des droits du ſouverain. « L'illuſtre Boſſuet, dit le comte de Boulainvilliers » bien plus illuſtre que lui, a abuſé par mauvaiſe foi » des textes de l'Ecriture, pour former de nouvelles » chaînes à la liberté des hommes, & pour augmen- » ter le faſte & la dureté des rois. Le ſyſtême politi- » que de cet évêque, eſt un des plus honteux témoi- » gnages de l'indignité de notre ſiecle & de la cor- » ruption des cœurs ».

Je ne dis pas que le comte de Boulainvilliers ait raiſon dans cette imputation, & que les vues de l'évêque de Meaux ayent été celles qu'il lui reproche, mais il faudroit ignorer les principaux faits de l'hiſtoire pour ne pas convenir que dès qu'ils le purent, les fauteurs des ſuperſtitions également avides de richeſſes & d'autorité, cherchant à acquérir l'une & l'autre par la ruine & l'eſclavage de tous, s'efforcerent de perſuader le pouvoir ſans borne des ſouverains qu'ils tenterent eux-mêmes de ſubjuger après s'en être ſervi pour élever leur puiſſance ; mais qu'ils exalterent tant qu'ils en eurent beſoin, prêchant à tous l'obéiſſance abſolue à un ſeul, pourvu que celui-là leur fût ſoumis ; faiſant tout dépendre de lui, pourvu qu'il dépendît d'eux.

C'eſt ce qui leur a valu toute l'autorité que leur donna Conſtantin par ſes lois, & toute celle qu'ils ont eue ſous les rois Viſigoths. On peut voir dans *Suidas*, dans *Mezeray* & dans beaucoup d'autres hiſtoriens, combien ſous ces princes ils abuſerent, à la ruine de la ſociété, de cette maxime, *toute puiſſance vient d'en haut.* Maxime qui diſpenſeroit ceux qui voudroient s'en prévaloir des apparences mêmes de la juſtice, qui les débarraſſeroit de tout frein, & les affranchiroit de tout remords.

On auroit penſé plus juſte & parlé plus ſenſément, l'autorité des ſouverains en eût été plus affermie, ſi l'on eût dit : *toute puiſſance vient de la nature & de la raiſon, par qui tout homme doit régler ſes actions.* Car toute puiſſance n'eſt établie & ne doit s'exercer que par elles. C'eſt la raiſon qui a voulu que les hommes réunis

réunis en ſociété, ne pouvant être gouvernés par la multitude, remiſſent à un ſeul ou à pluſieurs, ſuivant leur nombre & l'étendue des poſſeſſions qu'ils avoient à conſerver, le pouvoir de les gouverner, ſuivant les conventions & les lois de la ſociété qu'ils avoient formée.

C'eſt encore la raiſon qui veut que ceux à qui cette autorité eſt confiée en uſent, non ſelon la force dont ils ſont dépoſitaires, mais conformément à ces mêmes lois, qui, dans le fait, bornent toute leur puiſſance au pouvoir de les faire exécuter. On demandoit à Archidamus qui eſt-ce qui gouvernoit à Sparte : *ce ſont les lois*, dit-il, *& puis le magiſtrat ſuivant les lois*. Il faudroit pouvoir faire cette réponſe de tous les gouvernemens du monde.

Je ſais bien que Grotius n'a pas été le ſeul qui ait penſé d'une façon contraire à ces principes. Hobbes ne leur paroît pas plus favorable ; mais il ne faut attribuer ce qu'il ſemble dire d'analogue aux maximes du premier, qu'à ſes malheurs perſonnels, & à la néceſſité des circonſtances dans leſquelles il s'eſt trouvé. Ce philoſophe s'eſt enveloppé : il en eſt de ſes ouvrages politiques comme du prince de *Machiavel* ; ceux qui n'ont vu que le ſens apparent qu'ils préſentent, n'ont point compris le véritable.

Hobbes avoit un autre but ; en y regardant de près, on voit qu'il n'a fait l'apologie du ſouverain, que pour avoir un prétexte de faire la ſatyre de la divinité à laquelle il le compare, & à qui il n'y a pas un honnête homme qui voulût reſſembler.

Cette idée lumineuſe & juſte ne ſe trouveroit pas ici, ſi elle ſe fût préſentée plutôt à l'un des plus beaux génies de ce ſiecle, qui eſt l'auteur de l'*article* HOBBES de ce Dictionnaire. Elle explique toutes les contradictions apparentes de l'un des plus forts logiciens & des plus hommes de bien de ſon tems.

Comment en effet préſumer qu'un raiſonneur ſi profond ait penſé qu'un être quelconque pût donner ſur lui à un autre être de la même eſpece un pouvoir indéfini, & qu'en conſéquence de cette conceſſion, celui-là pût à la vérité être mal-faiſant, mais jamais injuſte ? comment imaginer qu'il ait crû que celui que le droit de la guerre permettoit de tuer dans l'état de nature, ſe ſoumet à toutes ſortes de ſervices & d'obéiſſances envers celui qui veut bien lui conſerver la vie à cette condition, & que cette obligation eſt, ſans reſtriction, à tout ce qu'il voudra ?

Cette propoſition annonce très-diſtinctement pluſieurs contradictions. 1°. Le vainqueur, d'après cet affreux ſyſtême, pourroit exiger du vaincu qu'il s'ôtât la vie, qu'il l'ôtât à ſon pere, à ſa femme, à ſes enfans, enfin, qu'il ſacrifiât ce qu'il a de plus cher, & il ne s'eſt ſoumis à cet eſclavage infâme, que pour le conſerver.

2°. S'il eſt vrai qu'il ſoit dans la nature que le plus fort tue le plus foible qui lui réſiſte, il n'eſt pas vrai qu'il y ſoit qu'il le faſſe eſclave. On n'en verroit point dans l'état de nature, qu'en feroit-on ? Elle permet de tuer, parce qu'il lui eſt fort indifférent ſous quelle forme un être exiſte ; il ne s'agit pour elle que d'une modification de plus ou de moins, & elle ſe fait toujours ſans aucune peine & ſans aucuns frais de ſa part ; mais elle ne peut ſouffrir l'eſclavage, parce qu'il ne lui eſt utile à rien, & qu'elle n'a donné ce droit à aucun être ſur un autre.

Où les obligations ne ſont pas réciproques, les conventions ſont nulles ; pour avoir été dite, cette vérité n'en eſt pas moins une. N'eſt-ce pas abuſer des mots & de la faculté de raiſonner, que de dire : *le magiſtrat qui tient ſon pouvoir de la loi, n'eſt pas ſoumis à la loi* ? Malgré S. Auguſtin qui l'affirme, & malgré tous les ſophiſmes qu'on peut faire pour ſoutenir cette aſſertion inhumaine, il eſt clair qu'en tranſgreſſant la loi qui lui donne l'autorité, le magiſtrat renverſe les fondemens de ſon pouvoir ; qu'en y ſubſtituant ſa volonté, il ſe remet dans l'état de nature par rapport aux autres, & les y reſtitue par rapport à lui ; que chacun reprend alors contre lui comme il reprend contre tous, le droit de n'avoir pour regle que ſa volonté : droit auquel on n'avoit renoncé, que parce qu'il y avoit renoncé lui-même, & qu'enfin en violant le pacte ſocial, il diſpenſe envers lui de ſon exécution, force tous ceux qui s'y ſont ſoumis à rentrer dans le droit naturel de pourvoir à leur défenſe qu'ils n'avoient aliénée que pour y ſubroger la loi qui punit les infractions faites à la ſociété, comme un moyen moins violent & plus certain d'aſſurer leur conſervation générale & individuelle.

Si Hobbes eût réellement prétendu comme il le dit, & comme le penſe ſérieuſement Grotius, *qu'un peuple qui a remis ſon droit à un tyran ne ſubſiſte plus* ; ne pourroit-on pas lui répondre qu'en ce cas, le tyran ne ſubſiſte plus lui-même. Sur quoi ſubſiſteroit-il ? *la multitude* (comme l'appelle Hobbes après ce droit remis) diroit au tyran : « je ne ſuis plus le peuple de » qui vous tenez le *droit* que vous voulez exercer : » puiſque votre élection m'anéantit : n'étant plus ce » que j'étois lorſque j'ai contracté avec vous, étant » une autre perſonne, je ne ſuis plus tenu d'aucune » des conditions, » & ce raiſonnement ſeroit juſte.

Les puiſſances avec leſquelles des ſouverains détrônés ont contracté des obligations d'état, étant ſur le trône, peuvent-elles, lorſqu'ils ne ſont plus que des perſonnes privées, exiger d'eux l'exécution de ces conventions ? Si pendant que le roi Jacques regnoit en Angleterre, la France eût fait avec lui un traité par lequel il ſe fût engagé à lui céder quelque port de ce royaume, n'eût-elle pas été ridicule de vouloir forcer le même roi Jacques, n'étant plus que ſimple particulier, & ſon penſionnaire à Saint Germain, à remplir les conditions du traité, & à remettre le port promis ? Il en eſt de même de *la multitude*, ſi elle ceſſe d'être peuple auſſi-tôt qu'elle a conféré à un autre le droit de la gouverner.

Mais nous allons voir Hobbes lui-même ſe déceler & convenir de ce principe. « Le premier des moyens » (dit-il dans un autre chapitre) par leſquels on » peut acquérir domination ſur une perſonne, eſt » lorſque quelqu'un, pour le bien de la paix & pour » l'intérêt de la défenſe commune, s'eſt mis de bon » gré ſous la puiſſance d'un certain homme ou d'une » certaine aſſemblée, *après avoir convenu de quelques* » *articles qui doivent être obſervés réciproquement* ». Il ajoute, & il faut le remarquer, « *c'eſt par ce moyen* » *que les ſociétés civiles ſe ſont établies* ».

Voilà donc les droits des peuples reconnus, ainſi que les obligations des ſouverains envers eux, par celui même qui les leur refuſoit, & qui nioit ces obligations. Les hommes en mettant tout ce qu'ils avoient en commun, ſe ſont mis ſous la puiſſance de la ſociété, pour la maintenir & en être protégés. La ſociété en confiant ſon droit à un ou pluſieurs, ne l'a fait qu'à la condition de remplir à ſa décharge les obligations auxquelles elle eſt tenue envers les citoyens. Il n'eſt donc pas vrai que le ſouverain à qui le peuple a confié le pouvoir de le gouverner, ne ſoit plus tenu à rien envers ce même peuple ; car il lui doit tout ce que la ſociété lui devroit elle-même ; & ce qu'elle lui devroit, ſeroit de le gouverner ſelon les conditions énoncées ou tacites auxquelles chacun a ſouſcrit en la formant ; mais c'eſt trop diſcuter une vérité trop évidente pour avoir beſoin d'être démontrée.

Il en réſulte que ſi d'un côté, comme nous l'avons déja fait voir, les citoyens doivent à l'état tout ce qui eſt néceſſaire pour ſa défenſe & ſa conſervation,

de l'autre, la ſociété ou le gouvernement qui la repréſente, ne peut rien exiger au-delà, ni faire aucun autre uſage de ce qu'ils fourniſſent.

On obſervoit à l'un des plus grands rois que la France ait jamais eu, que ſon pouvoir étoit borné. « Je peux tout ce que je veux, répondit le monar- » que équitable & bienfaiſant, parce que je ne veux » que ce qui eſt juſte & pour le bien de mes ſujets ». Cette réponſe eſt belle, c'eſt dommage qu'elle ſoit remarquable. Ce devroit être celle de tout ſouverain.

Dans tout état gouverné par ces principes, les tributs ſeront modérés, parce que l'utilité publique en ſera la meſure. Dans les autres, ils ſeront exceſſifs, parce que les beſoins imaginaires que produiſent les paſſions & l'illuſion d'une fauſſe gloire dans ceux qui gouvernent, ſont inſatiables, & qu'ils en ſeront la regle.

On trouve dans des lois burſales que les revenus publics ſont ceux du prince, & que ſes dettes ſont celles de l'état. On ne ſauroit renverſer les principes plus à l'avantage du gouvernement & plus à la ruine de l'état. Auſſi dans ceux où on ſe permet de publier ces maximes, diroit-on que ce ſont deux ennemis, & que l'intérêt du premier eſt d'anéantir l'autre, comme ſi en le détruiſant, il ne devoit pas être lui-même enſeveli ſous ſes ruines.

Quand on eſt parvenu à cet étonnant oubli de tout ordre & de tout bien public, ce n'eſt plus l'état que l'on ſert, c'eſt le gouvernement pour ſon argent, & la rapacité met un prix énorme à tous les ſervices ; l'épuiſement des peuples, l'aliénation entiere de l'état même ne ſuffit pas. Comme il faut acheter, & ce n'eſt pas le moins cher, juſqu'à la baſſeſſe des courtiſans, qui croyent effacer la honte de leur aviliſſement par celle de leur opulence ; il faut auſſi vendre avec une partie de l'autorité juſqu'au droit d'en trafiquer & de négocier de la juſtice : droit monſtrueux qui ſoumet la vérité, la raiſon & le ſavoir, à l'erreur, à l'ignorance & à la ſottiſe, qui livre la vie, la liberté, l'honneur & la fortune des citoyens, au fanatiſme, à la cruauté, à l'orgueil & à toutes les paſſions de quiconque a le moyen de payer ce droit effrayant, qui fait à-la-fois l'opprobre & la terreur de l'humanité.

Le gouvernement ne conſulte que ſes beſoins toujours avides & jamais prévoyans, quand il a recours à des expédiens ſi pernicieux. Le ſort des hommes eſt-il de ſi peu d'importance, que l'on puiſſe donner ainſi au hazard le pouvoir d'en diſpoſer ? Les princes qui ont le mieux mérité du genre humain, ne le penſoient pas.

Alexandre Severe n'éleva perſonne à la magiſtrature & aux emplois publics, qu'il ne le fît publier auparavant, afin que chacun pût s'y oppoſer, ſi on avoit quelques reproches à faire à ceux qu'il y deſtinoit. Il diſoit que celui qui achete, doit vendre, & ne ſouffrit jamais que les dignités fuſſent le prix de l'argent.

A Rome, dans les beaux jours de la république, les uſages étoient encore plus favorables à la liberté & à la ſûreté des citoyens. On nommoit des juges pour chaque affaire, & même du conſentement des parties. Denis d'Halicarnaſſe écrit que quand les tribuns jugerent ſeuls, ils ſe rendirent odieux. Il falloit, dit Tite-Live, l'aſſemblée du peuple pour infliger une peine capitale à un citoyen. On ne pouvoit décider de ſa vie que dans les grands états.

On ne voyoit point là de meurtre commis avec le glaive de la juſtice. L'héritage de l'orphelin n'étoit point la récompenſe du deshonneur, obtenue par la ſéduction du juge, & la juſtice n'étoit point vendue à l'iniquité. L'hypocriſie & le faux zele n'inſultoient point au mérite, & n'outrageoient pas la vertu. Enfin rien ne reſſembloit à tout ce qui s'eſt pratiqué dans la vénalité contre les citoyens & contre l'état même ; car ſi elle eſt funeſte aux individus, elle ne l'eſt pas moins au bon ordre & à la tranquillité des républiques.

C'eſt une vérité démontrée par l'expérience de tous les tems, que plus l'adminiſtration générale ſe diviſe, plus elle s'affoiblit, & moins l'état eſt bien gouverné. Les intérêts partiels toujours oppoſés à l'intérêt total, ſe multiplient en raiſon du nombre des adminiſtrations ſubalternes. Plus le nombre en eſt conſidérable, moins il y a de cohérence dans l'adminiſtration générale, & plus elle eſt pénible. Indépendamment des volontés individuelles, chaque corps a la ſienne, ſuivant laquelle il veut gouverner, que ſouvent il s'oppoſe à celle des autres, & preſque toujours à l'autorité ſuprême ; tous tentent d'envahir & de prévaloir ſur elle. On a en acheté une portion, on en diſpute les reſtes. Alors la puiſſance générale trop partagée s'épuiſe. L'état eſt mal défendu au-dehors, & mal conduit dans l'intérieur : le déſordre s'introduit, les intérêts ſe croiſent, les paſſions, les préjugés, l'ambition, le caprice d'une foule d'adminiſtrateurs prennent la place des principes, les regles deviennent arbitraires, locales & journalieres, ce qui étoit preſcrit hier, eſt proſcrit aujourd'hui. Sous cette multitude d'autorités qui ſe choquent, les peuples ne ſont plus gouvernés, mais opprimés ; ils ne ſavent plus ce qu'ils ont à faire, ni l'obéiſſance qu'ils doivent ; les lois tombent dans le mépris, & la liberté civile eſt accablée de chaînes.

Ajoutons que plus le magiſtrat eſt nombreux, plus il y a de beſoins particuliers à ſatisfaire, & par conſéquent plus de vexations à ſupporter par les peuples.

A Thèbes, on repréſentoit les juges avec un bandeau ſur les yeux, & n'ayant point de mains. Ils n'ont conſervé que le bandeau, ce n'eſt pas pour être ce que ſignifie le ſurplus de cette emblème, que l'on acquiert la poſſibilité de vendre ce qui n'eſt déjà plus la juſtice dès qu'elle eſt à prix. Malheur à qui eſt obligé d'y avoir recours. Il valoit mieux ſouffrir la léſion de l'injuſte. Ce n'eſt pas aſſez de payer ſes juges, il faut les corrompre, ſans quoi l'innocent eſt livré au crime du coupable, & le foible à l'oppreſſion du puiſſant. « Il eſt impoſſible, écrit le célebre chan- » celier de l'Hôpital à Olivier, d'aſſouvir cette ar- » deur d'amaſſer qui dévore nos tribunaux, & que » nul reſpect humain, nulle crainte des lois ne peut » refrener. On vous accuſe, dit-il encore dans une » autre occaſion, en parlant à des juges en préſence » du ſouverain, de beaucoup de violence ; vous » menacez les gens de vos jugemens, & pluſieurs » ſont ſcandaliſés de la maniere dont vous faites vos » affaires. Il y en a entre vous qui ſe ſont faits com- » miſſaires des vivres pendant les derniers troubles, » & d'autres qui prennent de l'argent pour faire » bailler des audiences ». Les mémoires & les lettres de ce grand homme ſont pleins de ſemblables reproches qu'il faiſoit aux tribunaux.

Quiconque ſert l'état, doit en être payé, ſans doute ; il faut pourvoir à ſon entretien & à ſa ſubſiſtance : c'eſt le prix de ſon travail. Avec des mœurs, celui du mérite & de la vertu n'eſt que l'eſtime & la conſidération publique. Après la bataille de Salamine, Thémiſtocle diſoit qu'il étoit payé de ſes travaux & des peines qu'il avoit endurés pour le ſalut de la Grece, par l'admiration que lui témoignoient les peuples aux jeux olympiques.

De pareilles récompenſes n'oberent point l'état ; elles élevent les hommes, l'argent les avilit. Ce ſont les actions honteuſes qu'il faudroit payer pour les rendre plus viles encore, s'il étoit permis de les ſouffrir pour quelque cauſe que ce fût.

Mais pour ce qui doit l'être à ceux que l'état em-

ploie, les citoyens l'ont déja fourni par les tributs dont ces dépenſes ſont l'objet en partie. Pourquoi faut-il qu'ils ſoient encore obligés d'acheter particuliérement leur travail & leur faveur ? C'eſt ſurvendre pluſieurs fois une même choſe, & toujours plus chere l'une que l'autre. L'auteur même du *Teſtament politique* attribué au cardinal de Richelieu, n'a pu s'empêcher d'en avouer l'injuſtice, tout partiſan qu'il eſt de la vénalité.

Le bien public n'eſt pas ce qui occaſionne ces ſurcharges. L'utilité de la ſociété ne ſauroit être le déſaſtre de ceux qui la compoſent : c'eſt ce qui ne produit rien que ſa ruine & la miſere des peuples, qui coute le plus. Entre toutes les cauſes qui ont cet effet, la ſuperſtition eſt la principale. Elle eſt le plus terrible fléau du genre humain, comme elle eſt le plus peſant fardeau des ſociétés & le plus inutile.

Les prêtres, dit Plutarque, ne rendent pas les dieux bons ni donneurs de bien, ils le ſont d'eux-mêmes. Tout le monde penſe comme Plutarque, & agit au contraire. Ces amas d'idées incohérentes que donne & reçoit l'eſprit humain, eſt une de ſes plus étranges contradictions ; rien ne prouve mieux qu'il n'en connoit aucune, & qu'il n'aura jamais la moindre notion de la choſe dont il croit être le plus sûr.

Sans parler de toutes celles qui s'excluent : il faut convenir que nos paſſions nous rendent de terribles magiciens ; dès qu'une fois elles nous ont fait franchir les bornes de la raiſon, rien ne nous coûte, ne nous étonne & ne nous arrête plus. L'imagination enflammée par l'intérêt ou la ſéduction voit & fait voir aux autres des vérités dans les abſurdités les plus monſtrueuſes ; & comme le remarque Tacite, les hommes ajoutent plus de foi à ce qu'il n'entendent point ; & l'eſprit humain ſe porte naturellement à croire plus volontiers les choſes incompréhenſibles. *Majorem fidem homines adhibent iis quæ non intelligunt : cupidine obſcura creduntur. Hiſt. l. I.*

C'eſt une impiété envers les dieux, dit Platon, que de croire qu'on peut les appaiſer par des ſacrifices. C'en eſt une encore plus grande de ravir ſous ce prétexte les biens de la ſociété : c'eſt un ſtellionat ſpirituel plus condamnable & plus pernicieux que le ſtellionat civil, que les loix puniſſent avec tant de rigueur.

Severe condamna Vétronius, celui de ſes favoris qu'il aimoit le plus, à être étouffé dans la fumée, pour avoir, diſoit-il, vendu de la fumée, c'eſt-à-dire, les graces & les faveurs qu'il pouvoit obtenir de lui. A force d'être juſte, Severe fut cruel ; mais quand au rapport du p. Duhalde, Tchuen-Hio déclara qu'il avoit ſeul dans tout l'empire le droit d'offrir des ſacrifices au ſouverain ſeigneur du ciel, il affranchit ſes ſujets de la plus peſante des vexations.

On dit que le prince à qui les Chinois doivent ce bien dont ils jouiſſent encore aujourd'hui, ſe fit rendre compte du nombre de ceux qui vivoient de cet emploi aux dépens de la république, ſans en ſupporter les charges & ſans lui rendre aucun équivalent de celles qu'ils lui occaſionnoient. Il trouva qu'ils montoient à 300 mille, qui coûtoient aux citoyens chacun 40 ſols par jour au-moins de notre monnoie, ce qui formoit 219 millions que ces gens inutiles levoient par année ſur ceux qui ſoutenoient l'état par leurs travaux & leurs contributions. L'empereur n'en faiſoit pas percevoir autant pour les beſoins de l'empire ; & jugea qu'il ſe rendroit complice de ces vexations en les tolérant. Il ſemble que les ſouverains de ce vaſte pays n'aient jamais craint que de ne pas faire aſſez le bien de leurs ſujets.

Dans les principales contrées de l'Europe, il s'eſt formé ſous le même prétexte des corps puiſſans & nombreux qui ſemblables au rat de la fable, s'engraiſſent de la ſubſtance du corps politique qui les renferme.

Dès leur origine il a fallu ſe défendre de leur cupidité. Valentinien le vieux en 370, cinquante ans après Conſtantin, fut obligé de publier une loi pour leur défendre de profiter de la ſimplicité des peuples & ſur-tout de celle des femmes, de recevoir ſoit par teſtament, ſoit par donation entrevifs, aucun héritage ou meubles des vierges ou de quelques autres femmes que ce fût, & leur interdit par cette loi toute converſation avec le ſexe dont ils n'avoient que trop abuſé.

Vingt ans après Théodoſe fut contraint de renouveller ces défenſes.

En France, Charlemagne, S. Louis, Philippe le Bel, Charles le Bel, Charles V. François I. Henri II. Charles IX. Henri III. Louis XIV. & Louis XV. En Angleterre, Edouard I. Edouart III. & Henri V. en ont fait de ſemblables contre les acquiſitions de gens de main-morte.

Narbona & *Molina* citent celles qui ont été faites en Eſpagne, en Caſtille, en Portugal & dans le royaume d'Arragon.

Guilo, *Chopin* & *Chriſtin*, rapportent des lois ſemblables qui ont eu lieu en Allemagne.

Il y en a de Guillaume III. comte de Hollande, pour les Pays-bas ; de l'empereur Fréderic II. pour le royaume de Naples ; & *Giannone* fait mention de celles qui ont été faites à Veniſe, à Milan, & dans le reſte de l'Italie.

Enfin par-tout & dans tous les tems, l'eſprit dominant de ces corps a toujours été de tout envahir. Où les précautions ont été moins ſéveres & moins multipliées, ils y ſont parvenus : où l'on a le plus oppoſé d'obſtacles à leur avidité, ils poſſedent encore une grande partie des biens de l'état.

Premierement, le tiers au-moins en toute propriété.

2°. Le tiers des deux autres tiers par les rentes, dont les fonds de cette portion ſont chargés à leur profit ; ce qui eſt une maniere de devenir propriétaire ſans être tenu de l'entretien du fonds, & de réduire le poſſeſſeur à n'en plus être que le fermier.

3°. Ils prélevent encore ſur cette même portion la dîme de toutes les productions, & cela antécédemment aux rentes, afin qu'un revenu ne préjudicie pas à l'autre, & que le propriétaire qui cultive pour eux en ſoit plus grevé.

Or le tiers, plus le dixieme, & le tiers des deux autres tiers, font, à bien peu de choſe près, la moitié de tous les biens. La plûpart des titres de ces immenſes donations commencent ainſi : *attendu que la fin du monde va arriver*, &c.

On croiroit du-moins que pour tant de richeſſes, ceux qui en jouiſſent, rendent *gratis* des ſervices très-importans à la ſociété, & on ſe tromperoit. Rien de ce qu'ils font ne ſert à la nourriture, au logement ni à l'habillement des hommes ; & cependant ils ne font rien, pas une ſeule action, une ſeule démarche, ils n'exercent aucune fonction qu'ils n'en exigent des prix énormes.

Un mémoire publié en 1764, dans un procès dont le ſcandale ſeul auroit dû ſuffire pour délivrer à-jamais la ſociété de cette foule d'inſectes qui la rongent, nous apprend qu'une ſeule de leurs maiſons leve ſur les habitans les plus mal-aiſés, 1200 livres de pain par ſemaine ; quantité dont l'évaluation commune ſuppoſe 114 conſommateurs, à-raiſon d'une livre & demie par jour chacun.

Mais ces hommes ne ſe nourriſſent pas ſeulement de pain, ne ſe déſalterent point avec de l'eau. Quand on ne porteroit leur nourriture qu'à trente ſols par jour y compris leur habillement, on trouvera que cette maiſon ſeule leve par année ſur le public 62412

liv. ſans compter la valeur du terrein qu'elle occupe, la conſtruction & l'entretien du bâtiment, ainſi que tout ce qui eſt néceſſaire pour la décoration & le ſervice des autels.

En ne ſuppoſant donc dans une ville que trente maiſons tant d'hommes que de filles, qui, comme celle-ci, doivent par une condition expreſſe de leurs inſtituts, ne ſubſiſter que de contributions publiques; la capitale ſupportera pour cet unique objet 1872450 livres d'impôt par année. On peut juger par proportion de l'énormité de ces levées pour le reſte du royaume entier, & de ce que ces gens laiſſent aux citoyens utiles pour ſupporter les charges de l'état.

Je ſai bien que je dis des choſes monſtrueuſes, & qu'on pourroit me ſoupçonner de les ſuppoſer, ſi elles étoient moins connues; mais je dis vrai, & comme Montagne, *pas tout mon ſaoul.* Quiconque prendra la peine de lire le mémoire d'où ces faits ſont tirés, ne m'accuſera ni de paſſion, ni de partialité.

On y verra même que pour en écarter toute idée de partialité, je n'ai fait entrer dans les évaluations que les dépenſes néceſſaires.

Il faut le répéter; on eſt ſurpris qu'un abus ſi préjudiciable à la ſociété ſubſiſte encore, quand les déſordres & les déportemens de ceux qui le cauſent, fourniſſoient une occaſion ſi favorable d'en affranchir la ſociété, & de garantir les mœurs d'un exemple ſi propre à les corrompre.

C'eſt auſſi que dans l'objet de ſa vénération le peuple adore la cauſe de ſes miſeres, & qu'il ſe proſterne devant la main qui l'écraſe; c'eſt par la violation d'une part & l'ignorance de l'autre des droits naturels & poſitifs les plus ſacrés & les plus inviolables, que tout devient dans la ſociété civile des ſujets de charges accablantes, que ſon ſervice & ſon utilité ne ſont que des prétextes à la vexation; que loin d'être un état de ſûreté pour les individus qui la compoſent, c'eſt un état de deſtruction plus malheureux que ne ſeroit celui de nature où du-moins ils auroient le droit de pourvoir à leur propre conſervation: droit que, par l'abus qu'on en fait, ils ne ſemblent avoir conféré que pour en armer contre eux-mêmes ceux qui l'exercent.

J'entends de loin ces gens d'un eſprit docile, improuver la ſévérité de ces réflexions, leur oppoſer l'uſage, & prétendre qu'un abus qui a prévalu eſt conſacré, qu'il étoit inévitable dès qu'il ſubſiſte. Je répondrai, qu'avec ces maximes la coutume tient lieu d'équité. Je n'ai pas tant d'apathie pour les malheurs dont l'humanité gémit. *Populari ſilentio rempublicam prodere.*

Je n'ignore pas que je ne réformerai rien. L'erreur a tant d'attraits pour les hommes, que la vérité même ne les empêcheroit pas d'en être les victimes; mais je ſais auſſi que c'eſt à la crainte de les attaquer que les abus doivent leur origine & leur perpétuité; d'ailleurs, ils ne ſont point impreſcriptibles, & leur continuité n'eſt point une ſanction. Le prétendre, ce ſeroit condamner l'eſpece humaine au malheur. L'autorité des abus ne peut rien contre le droit naturel, univerſel, inaliénable, que tous reconnoiſſent, & qu'il ne dépend de perſonne d'annuller.

C'eſt une vérité qu'on ne peut trop répeter, & jamais ma bouche ou ma plume, en contradiction avec mon cœur, ne la trahira. La nature n'a point fait les hommes pour d'autres hommes, comme ils croient qu'elle a fait les animaux pour eux. Les ſociétés ne ſont point inſtituées pour la félicité de quelques-uns & la déſolation de tous. Toute charge publique, dont l'unique & direct objet n'eſt pas l'utilité générale & particuliere des citoyens, ou qui excede ce qu'exige cette utilité, eſt injuſte & oppreſſive; c'eſt une infraction aux lois fondamentales de la ſociété, & à la liberté inviolable dont ſes membres doivent jouir.

Ce ſeroit beaucoup qu'elles fuſſent reduites à cette légitime proportion, de ce qui eſt vraiment néceſſaire pour le bien de tous; mais ce ne ſeroit point aſſez. Il faudroit encore

1°. Qu'elles ne fuſſent poins arbitraires, cette condition eſt la plus importante de toutes.

2°. Qu'elles fuſſent réparties avec égalité, & ſupportées par tous les citoyens ſans exception, ni différence que celle réſultante de l'inégalité de leur force ou faculté particuliere, & encore en raiſon de la portion plus ou moins conſidérable, pour laquelle ils participent aux avantages de la ſociété.

3°. Que par la maniere d'y contribuer, elles ne fuſſent point contraires à la liberté naturelle & civile dont ils doivent jouir pour leurs perſonnes & pour leurs biens.

4°. Il faudroit que la levée en fût ſimple & facile, que le produit en parvînt aiſément au tréſor public, & en paſſant par le moins de canaux poſſibles.

5°. Que le retour au peuple en fût prompt, afin qu'il n'en ſoit pas trop appauvri, & qu'il puiſſe continuer de les ſupporter.

6°. Que les réglemens de la contribution de chacun ne dépendît de la volonté de perſonne, mais d'une loi fixe & ſupérieure à toute autorité, enſorte que ce fût plutôt un tribut volontaire qu'une exaction.

7°. Et enfin qu'il n'en réſultât ni interception, ni gêne dans le commerce des productions de la terre, du travail & de l'induſtrie des habitans, dont la circulation fait les richeſſes, & les produit toujours en raiſon de la liberté dont elle jouit.

Voilà les conditions d'un problème que depuis long-tems le bien public offre à réſoudre; il ſemble qu'on peut le reduire à cet énoncé.

Trouver une forme d'impoſition qui, ſans altérer la liberté des citoyens & celle du commerce, ſans vexations & ſans troubles, aſſure à l'état des fonds ſuffiſans pour tous les tems & tous les beſoins, dans laquelle chacun contribue dans la juſte proportion de ſes facultés particulieres, & des avantages dont il bénéficie dans la ſociété.

Juſqu'à préſent ce problème eſt reſté inſoluble: de toutes les parties de l'adminiſtration publique celle de la levée des ſubſides, devenue la plus importante, a été la plus négligée: je crois en ſavoir la raiſon.

Chez les anciens il étoit indifférent de quelle maniere ils fuſſent ſupportés. Dans les républiques de la Grece, ils n'étoient ni au choix, ni à la diſpoſition de ceux qui gouvernoient, on en connoiſſoit l'uſage & la néceſſité. On ſavoit que le bien de l'état en étoit toujours l'unique objet. Il n'y avoit rien à preſcrire à ceux que l'amour de la patrie rendoit toujours prêts à ſacrifier juſqu'à leur vie. Etoit-elle en danger? S'agiſſoit-il de ſa gloire ou de ſon intérêt? Perſonne ne comptoit, les femmes mêmes ſe dépouilloient; il ſuffiſoit de montrer le beſoin: le ſecours étoit auſſi prompt & plus abondant. Tout ce qu'auroit pu faire le légiſlateur n'auroit jamais produit l'effet de cet enthouſiaſme de vertu patriotique. Auſſi trouve-t-on fort peu de réglemens ſur cette matiere dans les inſtitutions politiques de ces peuples.

Ceci ne contredit point ce qui a été dit au commencement de cet article. Là il s'agiſſoit des tributs ordinaires, ici on entend bien que je parle des circonſtances où il en faut de plus conſidérables.

Nous avons remarqué plus haut que les Romains dans la ſplendeur de la république, maîtres abſolus de leurs perſonnes & de leurs biens, les aſſocioient ſans réſerves pour la défenſe & les intérêts communs. Il ne falloit point encore de réglement pour la répartition des charges publiques.

Mais lorſque les richeſſes & le luxe eurent tout corrompu, le deſir de dominer, qui naît toujours de l'extrême opulence, enfanta des citoyens cruels qui déchirerent leur patrie pour l'aſſervir. Rome eut des maîtres, &, comme nous l'avons dit, d'autres beſoins que ceux de la république, l'autorité établit les tributs & les multiplia.

Alors il arriva ce qu'on a vu depuis. On ne ſongea qu'à recouvrer, & point du tout à regler la perception. Chaque nouvel impôt étoit une uſurpation; des précautions pour que la recette s'en fît avec égalité ſur tous les citoyens, pouvoient en annoncer la durée, & les avertir de l'oppreſſion. On n'en fit point. Quand la tyrannie les eût portés à l'excès, c'étoit encore moins le tems de la juſtice diſtributive; ils ſe ſont accumulés avec le même deſordre. On ne fait jamais autrement ce qu'on ne doit pas faire.

Une preuve de cela, c'eſt que ce droit des Romains, *optimo jure*, ſubſiſtoit encore ſous Juſtinien, qui déclara, en le ſupprimant tout-à-fait, que ce n'etoit plus qu'un vain nom, ſans aucun avantage. En le détruiſant par le fait, on avoit donc craint d'en abolir l'expreſſion. On laiſſoit le phantome de la liberté, en accablant les peuples de vexations.

Les nations qui fonderent en Europe ſur les ruines de cet empire immenſe les états qui exiſtent aujourd'hui, apporterent des pays qu'elles quittoient les principes & la forme du gouvernement féodal qu'elles y établirent; tant que dura cette conſtitution, les impôts furent inutiles. Tous les frais de l'adminiſtration publique, l'ordre & la police dans l'intérieur étoient à la charge des poſſeſſeurs de fiefs, chacun dans l'étendue de ſon reſſort, étoit obligé de les y maintenir.

Tous réuniſſoient leurs forces pour la défenſe générale à l'extérieur. Les rois n'étoient que chefs: *primus inter pares*, celui qui avoit le plus de capacité pour le commandement. Un gouvernement féodal, dit très-bien l'excellent auteur d'une nouvelle hiſtoire d'Ecoſſe, M. Robertſon, étoit proprement le camp d'une grande armée. Le génie & la ſubordination militaire y regnoit. La poſſeſſion du ſol étoit la paie de chaque ſoldat, & le ſervice perſonnel étoit la rétribution qu'il en rendoit. Les barons poſſédoient une quantité de terrein quelconque, à condition de mener & d'entretenir une certaine quantité d'hommes à la guerre. Ils s'y obligeoient par ſerment entre les mains du roi général. Ils ſous engageoient aux mêmes conditions à des vaſſaux moins puiſſans qu'eux une partie de ces poſſeſſions, & voilà l'origine du ſervice des fiefs.

La généralité devoit ce ſervice aux fiefs royaux, qui eux-mêmes le rendoient à l'état. Ceux-ci étoient conſidérables, les chefs avoient toujours la plus grande part dans le partage des terres conquiſes. Leur produit ſuffiſoit à leur entretien, ils n'avoient rien au-delà. On voit encore Charlemagne faire vendre le produit de ſes baſſes-cours pour ſa dépenſe perſonnelle, & mettre l'excédant de ſes revenus dans le tréſor public. En ce tems-là, la voracité des flatteurs n'avoit point encore confondu les droits. On diſtinguoit très-bien les beſoins & les revenus du prince, compoſés de ſes domaines, des beſoins & des revede l'état, compoſés de l'aſſemblage du ſervice de tous les fiefs, dont les ſiens faiſoient partie.

On lit dans l'hiſtoire que je viens de citer, qu'en Ecoſſe, la premiere taxe ſur les terres ne fut établie qu'en 1555: en France pendant long-tems, outre le ſervice des fiefs, on ne connut que trois ſortes de droits: le premier étoit dû lorſque le fils aîné du vaſſal étoit fait chevalier: le ſecond, au mariage de ſa fille aînée: & le troiſieme, lorſque le roi ou le ſeigneur ſuſerain étoit fait priſonnier à la guerre. On étoit obligé de contribuer pour payer ſa rançon.

Mais ces droits, ainſi que quelques autres de vaſſelage, qui étoient dûs aux rois, étoient plutôt des marques de dépendance que des impôts. Dans des cas très-urgens, les peuples faiſoient des dons extraordinaires, mais inſtantanés, auſſi rares que médiocres, & toujours de pure volonté, ce qui les faiſoit appeller *des dons de bénévolence*. Chilperic, pere de Clovis, fut chaſſé ponr avoir voulu lever des taxes ſur ſes ſujets. Childeric tué par Badille, gentilhomme, qu'il avoit fait foueter, pour lui avoir repréſenté qu'il n'en avoit pas le droit; Badille ne put jamais pardonner cette injure au prince qu'il aſſaſſina. Tant il eſt vrai que les hommes ſavent ſupporter la mort & non pas l'ignominie.

Philippe Auguſte manqua de ſoulever les peuples pour avoir tenté d'établir une impoſition; & ſous Philippe le Bel les principales villes du royaume ſe révolterent pour la même cauſe. Il eſt dit que Louis IX. recommanda à ſon fils de ne jamais rien exiger de ſes ſujets ſans leur conſentement; & l'aſſemblée des notables ſous Louis Hutin, arrêta que les ſouverains ne pourroient lever aucuns deniers extraordinaires ſans l'aveu des trois états, & qu'ils en feroient ſerment à leur ſacre.

Ce ne fut que ſous Charles VI. dans le deſordre & les calamités d'une invaſion étrangere que la taille par tête s'introduiſit. Les guerres que Charles VII. eut à ſoutenir pour reconquerir le royaume, lui donnerent le moyen de perpétuer cet impôt, plus funeſte encore par ſes longs effets, que l'invaſion même qui l'avoit occaſionné. Les mémoires de Sully nous montrent la progreſſion ſucceſſive de ce tribut. Ce qu'il y a de pire, c'eſt qu'il exiſte encore avec tout l'arbitraire qui le rend deſtructeur, avec la même diverſité de principes pour la répartition, & tous les vices qui étoient inſéparables d'un établiſſement fait à la hâte, dans un tems de trouble, au milieu des déſaſtres qui affligeoient la France, & pour un ſecours urgent & momentané.

Il n'en eſt pas des édits qui ſe publient en Europe, comme de ceux que rendent les ſouverains de l'Aſie. Ceux-ci n'ont pour objet que de remettre des tributs; les autres que d'en ordonner. Ils n'ont rien laiſſé d'affranchi ſur la terre pour les hommes: on diroit qu'ils n'ont aucuns droits à ſon habitation & à ce qu'elle produit. On leur vend les dons que la nature leur fait *gratis*; même ce qu'ils en obtiennent à force de travaux: c'eſt la ſueur qu'on impoſe. Tout eſt taxé juſqu'à leurs actions, juſqu'à l'eſpace qu'ils occupent, juſqu'à leur exiſtence; il faut qu'ils paient le droit d'en jouir.

Ceux qui en ſont le plus inſtruits ne pourroient pas ſe flatter de connoître & de faire une énumération exacte de cette foule étonnante de droits ajoutés à la taille, & multipliés ſur toutes choſes en général & ſur chacune en particulier. D'abord dans ſon état originaire, enſuite dans toutes ſes modifications poſſibles, & toujours par la même cauſe, avec auſſi peu de meſures, pour qu'ils fuſſent ſupportés dans la proportion des facultés individuelles, ne cherchant que le produit, & croyant avoir tout prévu & tout fait, pourvu que les peuples fuſſent forcés de payer.

Il réſulte plus de préjudices de cette innombrable quantité d'impôts & du déſordre dans lequel s'en fait la levée, que de leur charge même quelqu'énorme qu'elle ſoit. Une forme de les percevoir qui anéantiroit cette diverſité funeſte, feroit donc par cela ſeul un grand bien, dût-elle n'en pas procurer d'autre; mais elle auroit encore cet avantage qu'elle affranchiroit les peuples des vexations dont elle eſt la ſource, garantiroit leur liberté, & celle du com-

merce des infractions continuelles qui s'y font, & les ſoulageroit au-moins de tout ce qu'ils ſont obligés de ſupporter au-delà de ce que le gouvernement exige pour les frais d'une multitude de régies & de recouvremens, pour le bénéfice des traitans ſur ceux de ces droits qui ſont affermés, & enfin des perſécutions auxquelles ils ſont expoſés ſans ceſſe pour en empêcher la fraude.

Il en faut convenir, la ſcience de lever les impôts qui n'en devoit jamais faire une, eſt devenue plus vaſte & plus compliquée qu'on ne croit. On peut aiſément donner ſur cette matiere des rêveries pour des ſyſtèmes ſolides, & c'eſt ce qu'on a vu dans une infinité d'écrits publiés depuis quelque tems à ce ſujet.

Si je n'avois à propoſer que de ces ſpéculations vagues formées d'idées incertaines, priſes ſur des notions communes & ſuperficielles, je me tairois. Je n'ignore pas tous les maux qui peuvent être la ſuite d'un plan faux qui ſeroit adopté; l'humanité n'aura jamais à me reprocher l'intention de les lui cauſer. Mais j'ai opéré, j'ai amaſſé des faits, je les ai médités, & je ne dirai rien qui ne ſoit le réſultat d'une combinaiſon approfondie. Je crois être en état de répondre à toutes les obſervations raiſonnables que l'on pourroit me faire, & de les réſoudre; c'eſt aux plus habiles que moi à juger ſi je me trompe.

Tous les tributs, de quelque nature qu'ils ſoient & ſous quelque point de vue qu'on les conſidere, ſe diviſent en trois claſſes; en taxes ſur les terres, ſur les perſonnes, & ſur les marchandiſes ou denrées de conſommation.

J'appelle *impôt* les taxes ſur les terres, parce que fournir à l'état une portion de leur produit pour la conſervation commune, eſt une condition impoſée à leur poſſeſſion.

Je nomme *contributions* les taxes perſonnelles, parce qu'elles ſont ſans échanges, c'eſt-à-dire que le citoyen ne reçoit rien en retour de ce qu'il paye pour ces taxes; & encore, parce que n'ayant pour principe que la volonté de ceux qui les ordonnent, elles ont de l'analogie avec ce qu'exige un général des habitans d'un pays ennemi où il a pénétré, & qu'il fait contribuer.

Enfin j'appelle *droits* les taxes ſur les marchandiſes & denrées de conſommation, parce qu'en effet il ſemble que ce ſoit le droit de les vendre, & d'en faire uſage que l'on fait payer au public.

Voici ce qu'ont penſé les plus éclairés de ceux qui ont écrit ſur cette matiere.

Platon dans ſa république veut, quand il ſera néceſſaire d'en établir, que les impôts ſoient levés ſur les conſommations. Grotius, Hobbes, Puffendorf, croient que l'on peut faire uſage des trois eſpeces. Monteſquieu n'en rejette point, mais il obſerve que le tribut naturel aux gouvernemens modérés eſt l'impôt ſur les marchandiſes: « Cet impôt, dit-il, étant » payé réellement par l'acheteur, quoique le mar» chand l'avance, eſt un prêt que le marchand a » déja fait à l'acheteur; ainſi il faut regarder le né» gociant & comme le débiteur de l'état, & comme » créancier de tous les particuliers, *&c* ». Je reprendrai ailleurs les propoſitions contenues dans ce raiſonnement.

L'auteur de l'*article* ÉCONOMIE POLITIQUE de ce Dictionnaire eſt de même ſentiment quant à la nature de l'impôt; mais il ne veut pas qu'il ſoit payé par le marchand, & prétend qu'il doit l'être par l'acheteur. J'avoue que je ne vois dans cette différence que des chaînes ajoutées à la liberté des citoyens, & une contradiction de plus dans celui qui s'en dit le plus grand défenſeur. Néron ne fit qu'ordonner l'inverſe de ce que propoſe M. Rouſſeau, & parut, dit Tacite, avoir ſupprimé l'impôt. C'étoit celui de quatre pour cent, qu'on levoit ſur le prix de la vente des eſclaves. Tant il eſt vrai que la forme y fait quelque choſe, & que celle du citoyen de Genève n'eſt pas la meilleure.

Je ſais ce que je dois aux lumieres des hommes célebres dont je viens de rapporter le ſentiment, ſi le mien differe, je n'en ſens que mieux la difficulté de mon ſujet; mais je n'en ſuis point découragé.

Les impôts quels qu'ils ſoient, à quelque endroit & ſous quelque qualification qu'on les perçoive, ne peuvent porter que ſur les richeſſes, & les richeſſes n'ont qu'une ſource. Dans les états dont le ſol eſt fertile, c'eſt la terre: dans ceux où il ne produit rien, c'eſt le commerce.

L'impôt ſur les marchandiſes eſt donc celui qui convient dans les derniers, car il n'y a rien autre choſe ſur quoi l'aſſeoir.

L'impôt ſur la terre eſt le plus naturel & le ſeul qui convienne aux autres: car, pour ceux-ci, c'eſt elle qui produit toutes les richeſſes.

Me voilà déja en contradiction avec Monteſquieu, pas tant qu'on le croit. On établira des droits tant qu'on voudra, & ſur tout ce qu'on voudra, ce ſera toujours à ces deux principes originaires de tous les produits qu'ils ſe rapporteront, on n'aura fait que multiplier les recettes, les frais & les difficultés.

Je ne parle pas des états deſpotiques, les taxes par tête conviennent à la tyrannie & à des eſclaves. Puiſqu'on les vend, on peut bien les taxer; c'eſt auſſi ce qu'on fait en Turquie. Ainſi celui qui a cru trouver les richeſſes de l'état dans un ſeul impôt capital, propoſoit pour ſa nation les taxes de la ſervitude.

C'eſt donc un impôt unique & territorial que je propoſe pour les états agricoles, & un ſeul ſur les marchandiſes à l'entrée & à la ſortie, pour ceux qui ne ſont que commerçans. Je ne parlerai que des premiers, parce que tout ce que j'en dirai pourra s'appliquer aux autres en ſubſtituant un droit unique ſur les marchandiſes à la place de celui ſur le ſol.

Ces idées ſont ſi loin des idées communes, que ceux qui jugent des choſes ſans les approfondir, ne manqueront pas de les regarder comme des paradoxes. Faire ſupporter toutes les charges publiques par les terres! On ne parle que de la néceſſité d'en ſoulager les propriétaires & les cultivateurs. Perſonne n'eſt plus convaincu que moi de cette néceſſité; mais une chimere, c'eſt de croire les ſoulager par des taxes & des augmentations ſur d'autres objets.

Tout ſe tient dans la ſociété civile comme dans la nature, & mes idées auſſi ſe tiennent, mais il faut me donner le tems de les développer.

Parce qu'une des parties qui conſtituent le corps politique eſt extrêmement éloignée d'un autre, on croit qu'il n'exiſte entr'elles aucun rapport; j'aimerois autant dire qu'une ligne en géométrie peut exiſter ſans les points intermédiaires, qui correſpondent à ceux qui la terminent.

On n'imagine pas charger les terres en impoſant les rentiers de l'état. Cependant je ſuppoſe qu'il n'y eût que deux ſortes de citoyens: les uns poſſédant & cultivant les terres; les autres n'ayant d'autres biens que des rentes ſur l'état. Je ſuppoſe encore que toutes les charges publiques fuſſent affectées ſur les derniers. Je dis qu'alors ce ſeroient les propriétaires des terres qui les ſupporteroient, quoiqu'ils paruſſent en être exemts, & il ne faut pas un grand effort de logique pour le concevoir.

Les terres n'ont de valeur que par la conſommation de leur produit. La ſubſtance des cultivateurs

prélevée, la valeur du ſurplus ſeroit nulle, ſi les rentiers ne les conſommoient. Or plus l'état prendra ſur les revenus de ceux-ci, moins ils conſommeront; moins ils conſommeront, moins les terres produiront. Ce ſera donc ceux qui les poſſedent qui ſupporteront l'impôt en entier, car leur revenu ſera moindre de tout ce qu'il aura retranché de ceux des conſommateurs.

Dans la ſituation actuelle des choſes qu'on impoſe ſur les rentiers publics, ce ne ſera pas ſur leur économie que l'on prendra. Il y a long-tems que l'excès du luxe l'a bannie de tous les états de la ſociété. On eſt bien ſage quand on ne fait qu'égaler ſa dépenſe à ſa recette; ainſi ce ſera ſur leur conſommation; & c'eſt mal raiſonner que de dire qu'ils n'en feront pas moins. On ne ſauroit diminuer la cauſe ſans que l'effet ſoit moindre; ou ils la diminueront pour ſatisfaire à l'impôt, & cette diminution produira celle du revenu des terres; ou ils la continueront, mais à crédit; & alors ce ſera une conſommation négative, plus préjudiciable encore que la diminution réelle. Celui à qui il ne reſtoit rien de ſon revenu, ne continuera la même dépenſe qu'en ne payant point le débitant qui lui fournit; celui-ci ne payera point le marchand qui lui vend, & ainſi de ſuite juſqu'au premier acheteur des denrées, qui, n'étant point payé, ne payera point le cultivateur de qui il les achete, & pour qui cette portion des fruits de la terre eſt perdue, quoique conſommée.

Les taxes par tête ne ſont pas plus diſtantes, ni plus étrangeres que celles-ci à cette ſource commune, où il faut que toutes ſe rapportent. Elles ont la même réaction & les mêmes effets, ce qui ſuffiroit pour conclure que, de quelque maniere que le retour s'en faſſe, c'eſt toujours ſur la terre que portent les impôts; mais comme cette vérité eſt fondamentale, je m'attacherai à la prouver encore d'une maniere plus forte. Auparavant il ne ſera pas inutile de réfuter ici un ſophiſme, par lequel on a coutume de vouloir réduire le mal qui réſulte de l'excès des tributs: c'eſt le lieu de le faire, parce qu'on pourroit s'en prévaloir contre moi en abuſant de mes principes.

« Le gouvernement, diroit-on, ne théſauriſe » point. Tout ce qu'il leve ſur les peuples, il le dé» penſe, & cette dépenſe produit ou la conſomma» tion, ou celle des gens qui en profitent. Les im» pôts ne diminuent donc point la conſommation » générale, elle ne fait que changer de place en par» tie, ainſi que les richeſſes numéraires ou ſignes » des valeurs qui ne font que changer de mains. Il » ſuit que la conſommation générale reſtant la mê» me, le produit des terres qui en eſt l'objet ne di» minue point. Donc les impôts n'y préjudicient » point: donc les terres ne ſupportent pas les im» pôts ».

Voilà je crois cet argument dans toute ſa force. Voici ce qui doit en réſulter, s'il eſt juſte.

Quelqu'exceſſifs que ſoient les tributs qu'exige le gouvernement, n'en réſervant rien, la ſociété en général n'en peut être moins riche, les terres moins cultivées, le commerce moins floriſſant. Ils ne produiront qu'un mal local en particulier; mais ce qu'ils ôteront à ceux qui les ſupporteront au-delà de leurs forces, paſſera à d'autres, l'état n'y perdra rien, & la ſomme de toutes les fortunes n'en ſera pas moins la même.

Ce raiſonnement eſt inſidieux, on n'en a peut-être que trop abuſé pour ſéduire ceux qui n'étoient pas fâchés de l'être; mais outre que c'eſt déja un très-grand mal que ces variations de fortunes dans les particuliers qui cauſent toujours une plus grande dépravation de mœurs, & dans chaque famille une révolution, dont l'état entier ne manque jamais de ſe reſſentir; ce n'eſt point du tout ainſi qu'il aura du reſte, les faits le prouvent, & leur témoignage eſt plus fort que tous les raiſonnemens du monde.

Jamais on n'a levé des ſommes ſi exorbitantes ſur les peuples, une induſtrie meurtriere a épuiſé tous les moyens de les dépouiller. Jamais par conſéquent les gouvernemens n'ont dû faire, & n'ont fait effectivement tant de dépenſes & de conſommation. Cependant les campagnes ſont ſtériles & déſertes, le commerce languiſſant, les ſujets & les états ruinés.

Que ceux qui, trahiſſant la vérité, la juſtice & l'humanité, ont inſinué & prétendu que les charges immodérées devoient avoir des effets contraires, nous diſent dont la cauſe de ceux-ci; leur intérêt qui n'eſt pas celui des autres, leur indifférence ſur les calamités publiques dans leſquelles ils trouvent leur bien, ne les a point inſtruits, je la dirai pour eux.

1°. Il n'eſt pas vrai que la conſommation du gouvernement, ou de ceux qui profitent des dépréda tions qui ſe commettent dans ſa recette & dans ſa dépenſe, ſupplée à celle que les impôts inſupportables forcent les particuliers de retrancher ſur la leur. Une grande conſommation générale ne réſulte que de la multiplicité des petites; le ſuperflu de pluſieurs, quelque faſtueux qu'on les ſuppoſe, ne remplace jamais ce qu'il abſorbe du néceſſaire de tous, dont il eſt la ruine. Deux cent particuliers avec 400 mille livres de rentes chacun, & 100 domeſtiques qu'ils n'ont pas, ne conſomment pas autant que 80 mille perſonnes, entre leſquelles leurs revenus ſeroient diviſés à raiſon de 1000 liv. chacun; en un mot donnez à un ſeul le revenu de 100 citoyens, il ne peut conſommer que pour lui & pour quelques-uns qu'il employe à ſon ſervice. Le nombre des conſommateurs, ou la quantité de conſommation ſera toujours moindre de quatre cinquiemes au-moins; d'où l'on voit pour le dire en paſſant, que tout étant égal d'ailleurs, & la ſomme des richeſſes étant la même, le pays où elles ſeront le plus diviſées ſera le plus riche & le plus peuplé, ce qui montre les avantages que donnoit l'égalité des fortunes aux gouvernemens anciens ſur les modernes.

Il ne faut pas m'objecter la diſſipation des riches qui abſorbe non-ſeulement leurs revenus & leurs capitaux, mais même le ſalaire des pauvres dont la vanité exige encore le travail, lorſqu'elle n'eſt plus en état de le payer.

Le luxe qui produit cette diſſipation, qui éleve les fortunes, les renverſe, & finit par les engloutir, ne favoriſe point la conſommation dont je parle, qui eſt celle des choſes de néceſſité, & que l'état produit; au contraire il la reſtraint à proportion de la profuſion qu'il fait des autres.

Il faut bien qu'il en ſoit ainſi, car en aucun tems les hommes n'ont uſé avec tant d'abondance de tout ce qui leur eſt utile ou agréable, & jamais les productions nationales n'ont été moins cultivées, d'où l'on peut inférer que plus on dépenſe dans un état, moins on y fait uſage des denrées de ſon cru.

Et il en réſulte deux grands inconvéniens: le premier que les charges publiques étant les mêmes, ſouvent plus fortes, ſont réparties ſur moins de produits, le ſecond que ceux qui y contribuent le plus ont moins de facultés pour les ſupporter, d'où il ſuit qu'ils en ſont accablés.

2°. Plus le gouvernement dépenſe, moins il reſtitue aux peuples; cette propoſition eſt en partie une ſuite de la précédente: quelques ſuppoſitions que faſſent les gens intéreſſés à perſuader le contraire; on calculera toujours juſte quand on prendra pour la valeur d'un de ces termes, la raiſon inverſe de l'autre.

La diſſipation des revenus publics provient des

guerres que l'on fait au-dehors, des alliances qu'on y achete, des recompenſes démeſurées qui s'accordent, & qui ſont toujours plus exceſſives à proportion qu'elles ſont moins méritées, enfin du déſordre & des prévarications de toutes natures qui ſe pratiquent dans l'adminiſtration de ces revenus.

De tout cela il ne réſulte aucune conſommation des denrées du pays, par conſéquent aucun retour dans l'état des ſommes qui y ont été levées.

Celles que la guerre & les traités en font ſortir ne rentrent point. Le luxe eſt la cauſe ou l'effet de la déperdition des autres qui n'y rentrent pas davantage.

Il en eſt la cauſe pour toutes les dépenſes qui ſont perſonnelles ou relatives au ſouverain & à l'éclat qui l'environne : l'effet, parce que la prodigalité de ſes dons & le pillage des finances, le font naître ou l'accroiſſent avec énormité dans ceux qui en profitent.

Or le luxe pour tous les pays du monde n'eſt que l'uſage des matieres étrangeres, il ne conſomme donc point au profit de l'état, mais à ſa ruine, il cauſe ſans remplacement l'extraction continuelle de ſes richeſſes numéraires; ce qui fait voir que loin d'avoir l'avantage qu'on lui prête de réparer par la circulation, les inconvéniens de l'extrême diſproportion des fortunes inévitable, dit-on, dans les gouvernemens modernes, principalement dans les monarchies; il appauvrit réellement la république, & diminue les moyens de ſubſiſtance pour les indigens, en même raiſon que les richeſſes des opulens.

Je ſais bien que ſi ceux qui poſſedent tout, ne dépenſent que le néceſſaire, ceux qui ne poſſedent rien, ne l'auront point; mais ce que je ſçais encore mieux, c'eſt qu'il leur manque en effet.

Ce n'eſt pas encore une fois que les riches ne dépenſent, & même comme je l'ai dit, beaucoup au-delà de leurs moyens, quoiqu'ils ſoient immenſes, mais les pauvres ni l'état n'y gagnent rien; c'eſt l'étranger qui bénéficie de toute cette dépenſe. Chacun en calculant la ſienne peut aiſément reconnoître que la conſommation des matieres nationales en fait la plus petite partie. Le goût des autres eſt tellement extravagant, que pour les beſoins réels, & les choſes même de l'uſage le plus ordinaire, on les employe à l'excluſion de celles du pays, dont on ne ſe ſert plus, quoique peut-être elles fuſſent plus utiles & plus commodes, tant les hommes ſe ſont plû à accroître leur miſere par ces beſoins imaginaires de tout ce qu'ils n'ont pas.

Je ne dis rien de vague, tout ce qui nous environne l'atteſte. Qui eſt-ce qui n'eſt pas habillé & meublé de ſoie, où la ſoie ne croît point ? il n'y a que celui qui l'eſt autrement que l'on trouve extraordinaire; c'eſt-à-dire que la perverſion eſt ſi générale, qu'il n'y a plus que celui qui eſt honnête, modeſte & utile à la ſociété, qui ſoit remarqué comme autrefois le fut à Rome l'intégrité de Caton.

Combien de gens dont la ſeule parure de chacun ſuffiroit pour aſſurer la ſubſiſtance de toute une famille, & ſur qui on auroit peine à trouver une ſeule choſe que le ſol ait produite ; on n'en trouveroit peut-être pas la moitié ſur les moins faſtueux.

En conſidérant la nature & le prix de tout ce qui compoſe ces parures, je me ſuis ſouvent étonné de ce qu'il en coûte à l'état pour décorer un fat qui le ſurcharge encore de ſon inutilité. Il y a de quoi l'être en effet; mais on ne s'aviſe guere de l'obſerver. Eſt-ce qu'on a des yeux pour voir, & des têtes pour penſer ? D'ailleurs l'univerſalité du mal empêche qu'il ne ſoit apperçu.

Encore ſi ce goût effréné du faſte exiſtoit auſſi fortement dans toutes les nations, celui des choſes étrangeres ; ſe ruinant également pour ſe les procurer, leurs richeſſes relatives reſteroient les mêmes, & leur puiſſance politique ne changeroit point de rapport; mais la folie des uns eſt un moyen de plus pour les autres d'augmenter leur fortune & leur force, enſorte que la perte des premiers eſt du double. La proſpérité des Anglois en eſt une preuve; éclairés ſur leurs véritables intérêts, par la liberté de penſer & d'écrire, ils n'ont point coupé les aîles du génie qui les inſtruiſoit; au-lieu de menacer ceux qui pouvoient leur donner des leçons utiles, ils les ont invités à s'occuper de la choſe publique; celui qui fait le bien ne craint ni l'examen, ni le blâme de ceux qui ſont faits pour le juger. Des ouvriers offroient à Druſus d'empêcher que ſes voiſins ne puſſent voir ce qui ſe paſſoit chez lui, s'il vouloit leur donner trois mille écus; je vous en donnerai ſix, répondit-il, ſi vous pouvez faire enſorte qu'on y voie de tous côtés.

C'eſt au bon eſprit que les Anglois doivent la ſupériorité qu'ils ont acquiſe dans tous les genres; mais ſur-tout la ſageſſe qu'ils ont de ne faire le commerce de luxe que pour leurs voiſins, dont ils cherchent ſans ceſſe à augmenter les beſoins, tandis qu'ils s'efforcent de diminuer les leurs; ils ſont économes des matieres & prodigues de l'argent qu'elles procurent. Leur luxe eſt de répandre ſur l'indigence les gains immenſes qu'ils font. Plus utile à l'humanité & moins dangereux pour l'état, il ne les appauvrira jamais, ne conſommant point, ou que fort peu, & ſeulement pour leur plus grande commodité, les marchandiſes dont le trafic fait leurs richeſſes; ils en conſervent la ſource, & n'uſent que du produit; les autres au-contraire les épuiſent, & s'interdiſent les moyens de les renouveller; tout notre commerce conſiſte à faciliter l'entrée des marchandiſes étrangeree, & la ſortie de notre argent.

Mais, dira-t-on, la fabrication de ces matieres dans le pays, occupe un grand nombre d'ouvriers à qui elle donne les moyens d'en conſommer les denrées; c'eſt encore là une objection frivole.

1°. La plûpart y parviennent toutes fabriquées; indépendamment des étoffes & des choſes commeſtibles, eſt-ce que les colifichets qui ſont les plus précieux & les plus chers ne viennent point tout ouvrés de la Chine, du Japon, des Indes, *&c.*

Le luxe qui corrompt tout ce qui le touche, conſume lui-même les bénéfices qu'il procure. L'ouvrier qui met en œuvre les matieres qui y ſervent, en fait bientôt uſage pour lui-même, ſa dépenſe excede la proportion du gain, ainſi ſans rendre ſa condition meilleure, il empire celle de l'état, en augmentant la conſommation des marchandiſes étrangeres, & l'extraction des valeurs numéraires.

2°. Mais quand il ſeroit vrai que ce travail ſeroit profitable à quelques individus, ce profit des citoyens ſur des citoyens mêmes, loin d'enrichir l'état, ſeroit à ſon préjudice, puiſque ſans y faire aucun bénéfice, il y perdroit toujours la valeur des matieres, ſans compter celles des denrés nationales qui auroient été employées à la place, & de plus le profit de la circulation de ces valeurs qui en auroit réſulté. C'eſt à une pareille erreur ſur ce prétendu bénéfice, que le préſident de Monteſquieu attribue en partie les premieres augmentations qui ſe firent à Rome ſur les monnoies.

Tels ſont les véritables effets du luxe, quant à la conſommation, à l'induſtrie, & au travail intérieur qu'il produit. Arrêtons-nous encore un moment à conſidérer ceux de ſon commerce extérieur, nous verrons qu'il n'eſt pas plus avantageux. L'importance de cet objet m'entraîne, & je ne puis le quitter.

Dans ce commerce j'entens la réexportation des matieres étrangeres après qu'elles ont été fabriquées

quées, on ne fournit de ſon cru que la main-d'œuvre; quelque chere qu'on la ſuppoſe, il eſt difficile de croire qu'elle le ſoit aſſez pour reſtituer ce que coûte la profuſion que l'on fait ſoi-même de ces matieres; il faudroit dire que le prix des façons ſeroit ſi diſproportionné à la valeur principale, que la vente d'une très-petite quantité ſuffiroit pour rembourſer celle du tout, ce qui ne peut pas être.

C'eſt d'ailleurs un principe fondé ſur l'expérience qu'aucun commerce n'eſt avantageux, s'il n'eſt d'échange; les républiques ne font celui d'économie que parce qu'elles occupent des terreins ſtériles qui les y contraignent; & c'eſt bien plus par cette raiſon qu'il leur eſt naturel, que par la conſtitution de leur gouvernement qui ſemble le favoriſer.

La liberté n'eſt jamais où ſe trouve l'abondance: elles ſont incompatibles. Tyr, Sidon, Rhodes, Carthage, Marſeille, Florence, Veniſe, la Hollande étoient & ſont des ſols ingrats qui ne produiſent rien. Il faut bien trafiquer des denrées d'autrui, quand on n'en poſſede point ſoi-même, ne fût-ce que pour ſe procurer celles de néceſſité que le terrein refuſe; mais cette poſition eſt périlleuſe, elle tient les nations qui s'y trouvent dans un continuel équilibre, & les incline perpétuellement vers la deſtruction.

En effet un état dont la ſubſiſtance dépend entierement de la volonté des autres, ne peut avoir qu'une exiſtence incertaine & précaire; on refuſera de lui vendre ſes denrées, on ne voudra point les lui racheter; les richeſſes de convention s'épuiſeront. Il ſera la proie de l'ambition ou des beſoins; ſans qu'on ſe donne la peine de le ſubjuguer, une pauvreté extrême forcera les peuples à recevoir ou à ſe donner un maître pour avoir du pain. En s'abſtenant un jour de manger, les Lacédémoniens ſoumettoient les habitans de Smyrne, s'ils n'euſſent préféré la gloire de les ſecourir dans l'extrême beſoin où ils étoient, à celle d'en profiter pour devenir leur ſouverain.

La Hollande a vu de près cette extrémité: ſans l'interdiction des ports de l'Eſpagne & du Portugal, qui réduiſit ſes habitans au déſeſpoir, & les força d'aller aux Indes acquérir des établiſſemens dont la poſſeſſion leur a procuré la vente excluſive des épiceries qui leur tient lieu des autres productions de la terre dont ils manquent, peut-être ne ſeroit-elle déja plus une république indépendante.

Mais un danger plus imminent encore de ce commerce d'économie menace les républiques qui ſont obligées de le faire, c'eſt le luxe qu'il introduit. Lycurgue ne trouva d'autres moyens d'en garantir la ſienne, qu'en inſtituant une monnoie qui ne pouvoit avoir cours chez les autres peuples. Un philoſophe anglois, M. Hume, regrette qu'il n'ait pas connu l'uſage du papier; il n'a pas penſé que le papier repréſente une dette, & n'eſt que l'obligation de l'acquitter. Il pouvoit, par cette raiſon, devenir un effet de commerce recevable par les étrangers, à qui il auroit donné des droits ſur le territoire même de la république. Au-lieu que les morceaux de fer inventés par ce légiſlateur une fois reçus, il n'y avoit rien à répéter contre Lacédémone. Le luxe en étoit bien plus ſûrement proſcrit; le défaut abſolu d'échange en rendoit le commerce impraticable.

C'eſt peut-être à la même impoſſibilité dont la cauſe eſt différente, que la Suiſſe, dont le gouvernement ſemble devoir être le plus durable, devra ſa conſervation. Sa ſituation la rend inacceſſible au commerce des marchandiſes des autres: ſes productions naturelles ſont les hommes; elle en trafique avec toutes les puiſſances de l'Europe, & n'en eſt jamais épuiſée, la nature les accorde abondamment à la liberté & à l'égalité qui les cultivent.

Enfin c'eſt une vérité répétée par Monteſquieu, d'après Florus, qu'il cite, les républiques finiſſent par le luxe, les monarchies par la pauvreté.

C'eſt donc accélerer ces effets, & ſe mettre volontairement dans la ſituation forcée où la néceſſité réduit les autres, que d'abandonner le trafic de ſes productions naturelles pour ſe livrer au commerce dont ces dangers ſont inſéparables. Les nations où ce commerce a prévalu reſſemblent à des négocians qui ayant des magaſins inépuiſables de marchandiſes de toute eſpece, & d'un débit aſſûré, les auroient abandonnées pour aller vendre celles de leurs voiſins, & devenir leurs commiſſionnaires & leurs journaliers. Ce qui eſt bien mal raiſonner même en politique, ſur-tout dans les gouvernemens où l'on veut être abſolu; car ôtez la propriété, & rien n'arrête plus les hommes dont on attaque la liberté.

Il ſe peut cependant qu'avec ces principes on ait tout ce que les arts de vanité peuvent produire de plus perfectionné, de plus rare & de plus agréable, mais on n'a plus de provinces, on n'a que des deſerts; on ſacrifie le réel à l'illuſion, on attire ſur un état tous les maux qu'il puiſſe éprouver.

Les campagnes reſtent incultes, parce que la valeur de ce qu'on en obtiendroit au-delà de ce qui eſt néceſſaire pour la conſommation intérieure déja fort réduite par celle du luxe, ſeroit nulle.

Elles ſont abandonnées, parce qu'on ne peut plus s'y procurer la ſubſiſtance par le travail, & que d'ailleurs les riches manufactures invitent à les quitter, en offrant des travaux moins pénibles & plus lucratifs.

Les beſoins de l'état augmentent, ſes richeſſes diminuent; un peuple de propriétaires eſt réduit à la condition du mercenaire, la miſere le diſperſe & le détruit; une dépopulation affreuſe & la ruine du corps politique en ſont les ſuites.

On vantera tant qu'on voudra le miniſtere de Colbert, voilà ce qu'il a produit & ce qu'il devoit produire. Il fut brillant ſans doute, & digne des plus grands éloges, mais il faut en être bien ébloui pour ne pas voir que ſes reglemens ſur le commerce, dont l'agriculture ne fut point la baſe, ſont des réglemens de deſtruction. Dans la vue peut-être de flatter une nation faſtueuſe ou ſéduite par un faux éclat, il préféra la gloire d'être pour tous les peuples un modele de futilité, & de les ſurpaſſer dans tous les arts d'oſtentation, à l'avantage plus ſolide & toujours ſûr de pourvoir à leurs beſoins naturels, qui ne dépendent ni des caprices de la mode, ni des fantaiſies du goût, mais qui ſont les mêmes dans tous les tems & pour tous les hommes.

La France poſſede les denrées de néceſſité, & avec la plus heureuſe ſituation pour les diſtribuer. Toutes les nations pouvoient être dans ſa dépendance, il la mit dans celle de toutes. Il prodigua les richeſſes & les récompenſes pour élever & pour maintenir des fabriques & des manufactures faſtueuſes. Il n'avoit pas les matieres premieres, il en provoqua l'importation de toutes ſes forces, & prohiba l'exportation de celles du pays. C'étoit faire un traité tout à l'avantage des étrangers, c'étoit leur dire, je m'impoſe l'obligation de conſommer vos denrées, & de ne pouvoir jamais vous faire conſommer les miennes. C'étoit anéantir ſes richeſſes naturelles, la culture & la population de ſes provinces, pour multiplier en même proportion toutes ces choſes à leur profit.

On conviendra que quand des vainqueurs auroient dicté ces conditions, elles n'auroient pas été plus dures à celui qui les auroit reçues.

On voit quelles peuvent être les ſuites d'un pareil ſyſtème par l'exemple de la Sardaigne ſi riche & ſi floriſſante, lorſque Ariſthée lui donna des lois. Les Carthaginois défendirent ſous peine de mort

aux habitans de cette île de cultiver leurs terres. Jamais elle ne s'eſt repeuplée depuis : & l'on ſait que c'eſt par une vue d'adminiſtration ſemblable que les Anglois dominent en Portugal, & que ce royaume ne ſemble poſſéder que pour eux les tréſors du nouveau monde.

Les fruits de cette police en France ne montrent pas moins combien elle peut être funeſte. Pendant tout le miniſtere de Colbert, le prix des grains ne ceſſa de diminuer juſqu'à ce que ne ſuffiſant plus pour rembourſer les frais de leur culture, on finit par en éprouver la diſette.

Il fit tout ce qu'il put pour réparer ce mal, mais il ne fit pas ce qu'il devoit, il perſiſta dans ſes principes; des diminutions ſur les tailles, des encouragemens accordés à la population & à l'agriculture, ne réparerent rien. Qu'auroient fait les propriétaires des denrées qu'ils auroient recueillies ? Elles étoient ſans débouchés, conſéquemment ſans valeur. Les engager à les cultiver, c'étoit les engager à devenir plus pauvres de toute la dépenſe de la culture.

Une faute de cette eſpece ne reſte point iſolée, il faut que toutes les branches de l'adminiſtration s'en reſſentent. Je m'abſtiendrois de retracer l'enchaînement de malheurs qui ſuivirent celle-ci, ſi je ne croyois pas qu'il eſt utile de les connoître pour les éviter, & ſi d'ailleurs ils avoient moins de rapport avec le ſujet que je traite.

Les richeſſes naturelles anéanties, les ſujets ſe trouverent hors d'état de ſupporter les impôts néceſſaires, le gouvernement fut obligé de recourir aux créations de rentes & d'offices, à la multiplicité des droits ſur les conſommations, qui les diminuent d'autant, aux emprunts, aux traitans, & à tous ces expédiens deſtructeurs qui déſolent le peuple & ruinent les empires.

Colbert lui-même conſomma les revenus par anticipation ; & les progrès du mal qu'il vit commencer s'accelererent dans un tel degré de vîteſſe, qu'en 1715, trente-deux ans ſeulement après ſa mort, les principaux revenus de l'état ſe trouverent engagés à perpétuité, l'excédent dépenſé par avance ſur pluſieurs années, toute circulation détruite, les maiſons de la campagne en maſures, les beſtiaux morts, les terres en friche, & le royaume inondé de toutes ſortes d'exacteurs, qui avoient acquis ſous les titres les plus biſarres le droit d'oprimer les peuples ſous tous les prétextes poſſibles.

Je l'ai déja dit, c'eſt à regret que je retrace ce tableau. Je ne refuſe point à ce miniſtre le tribut de reconnoiſſance que lui doivent les arts & les lettres, mais je puis refuſer encore moins celui que l'on doit à la vérité, quand de ſon témoignage dépend le bien public.

Sans le trafic de ſes vins & quelques manufactures groſſieres que Colbert mépriſoit, qui ſait dans quelle ſituation plus déplorable encore la France eût été réduite ?

Ce qui prouve que ſes établiſſemens de commerce étoient ruineux, c'eſt qu'après ſa mort, dès qu'on ceſſa de dépenſer pour les ſoutenir, la plûpart s'écroulerent & ne purent ſubſiſter.

Sully qui ne voyoit la gloire de ſon maître que dans le bonheur des peuples, & qui ſavoit qu'il ne la trouvoit que là, connoiſſoit bien mieux la ſource de ce bonheur & des richeſſes de la France, quand il croyoit qu'elle étoit dans l'étendue & dans la fertilité de ſon ſol. La terre, diſoit-il, produit tous les tréſors, le néceſſaire & le ſuperflu ; il ne s'agit que d'en multiplier les productions, & pour cela il ne faut qu'en rendre le commerce ſûr & libre. « Votre » peuple ſeroit bientôt ſans argent, & par conſé» quent votre Majeſté, ſi chaque officier en faiſoit » autant », écrivoit-il à Henri en parlant d'un magiſtrat ſtupide, qui avoit défendu le tranſport des blés.

On ſait qu'avec ces maximes, ſon économie, & ſur-tout la modération des impôts, il tira le royaume de l'état de déſolation où l'avoit réduit des guerres cruelles & ſanglantes. Il eſt curieux de lire dans Bolingbrock les prodiges de bien public qu'opéra ce miniſtre, plus grand encore par ſon intégrité que par ſes lumieres, dans le court eſpace de quinze années que dura ſon adminiſtration. Il ſemble que depuis on ait craint de partager ſa gloire en l'imitant.

C'eſt une prodigieuſe avance pour bien gouverner, qu'un grand amour du bien public. Ce ſentiment dominoit Sully. Il n'apperçut peut-être pas toute l'étendue de ſes vues; mais il en eut de juſtes ſur le commerce : il comprit qu'il ne produit véritablement les richeſſes, qu'autant qu'on en poſſede les matieres. Il pouvoit en allant plus loin reconnoître que plus elles ſont de néceſſité, plus il eſt ſûr & profitable.

J'en trouve encore un exemple chez les Anglois; tandis que l'Eſpagne, le Portugal & la Hollande envahiſſoient toutes les mines des Indes & de l'Amérique ; par la ſeule manufacture de leurs laines, ils devinrent plus puiſſans que tous ; & ce commerce éleva leur marine à une telle ſupériorité, qu'elle fit échouer toutes les forces de l'Eſpagne, & les rendit les arbitres de l'Europe.

Tout autre trafic eſt déſavantageux même avec ſes colonies. Quelques richeſſes que l'on en tire, elles appauvriront la métropole, ſi elle n'eſt en état de leur envoyer en échange des denrées de ſon cru. C'eſt bien pis ſi elle manque pour elle-même de celles de néceſſité. Alors ce ne ſera que pour les nations qui les poſſedent, qu'elle aura fait venir ces tréſors. Voyez ce qu'elles ont produit en Eſpagne. Aucune puiſſance ne poſſede des colonies ſi riches, aucune n'eſt ſi pauvre.

Tout ceci conduit à une réflexion : c'eſt que toute nation qui peut avoir un abondant ſuperflu des matieres de premiere néceſſité, ne doit faire le commerce & ſe procurer les marchandiſes étrangeres qui lui manquent, que par l'échange de celles qui excedent ſes beſoins. Il ne faut permettre l'entrée de ces marchandiſes dans le pays, qu'à condition d'en exporter pour une valeur ſemblable de celles qu'il produit.

Voilà peut-être la vraie meſure du luxe & les ſeules lois qu'il y ait à faire contre ſes excès. Cette idée vaudroit la peine d'être développée avec plus d'étendue que je ne le puis ici. Je dirai ſeulement qu'alors la conſommation du ſuperflu devenant la meſure des progrès du luxe, ſon plus grand degré poſſible ſeroit la plus grande quantité poſſible de ce ſuperflu, & la culture univerſelle de toute la ſurface de l'état. D'où il arriveroit qu'au-lieu de les détruire, il contribueroit à multiplier les richeſſes naturelles qui ſont les ſeules réelles.

Je dis *les richeſſes naturelles*; car pour celles de convention, ce commerce borné à des retours en nature, n'en ajouteroit aucunes à celles qu'on auroit : vous n'auriez échangé que des denrées contre des denrées, il n'en réſulteroit pas même un écu de plus dans l'état, mais auſſi il n'y en auroit pas un de moins. Ce qu'on auroit acquis eſt bien d'un autre prix ; la terre multiplieroit par-tout ſes tréſors & les hommes, l'agriculture & le commerce dans un juſte rapport, leur offrant de tous côtés les moyens de ſubſiſtance & de ſe reproduire ; croiſſant toujours enſemble en même raiſon ; ne laiſſant rien d'inculte, rien d'inhabité ; faiſant enfin la grandeur & la proſpérité de l'état par la multitude & l'aiſance des citoyens, ſur-tout par la pureté des mœurs qui réſulteroit de l'habitation des campagnes; car c'eſt là ſeu-

lement qu'elles ſont innocentes & qu'elles ſe maintiennent.

Il s'en ſuivroit encore que l'argent ne feroit plus la puiſſance des empires, mais le nombre des hommes, & celui-là en auroit le plus qui auroit un plus grand eſpace à cultiver. S'il arrivoit en outre qu'après les avoir fabriquées, il réexportât une partie des matieres étrangeres qu'il auroit reçues, ou qu'il envoyât une plus grande quantité des ſiennes, il ſe trouveroit encore plus riche de tout le profit de cette réexportation, ou de toute la valeur de ce qu'il auroit tranſporté de ſes denrées au-delà de ce qui lui auroit été apporté de celles des autres.

Si méconnoiſſant ces avantages, dont j'abrege la plus grande partie, on prétendoit qu'en preſcrivant la nature des échanges, j'impoſe au commerce une gêne contraire à ſes progrès, & qui même en pourroit cauſer l'interruption; je réponds d'avance deux choſes.

La premiere; que je ne propoſe ces échanges que pour les marchandiſes de ſuperfluité qui ne ſont d'aucune utilité réelle, que ne conſomment point les beſoins naturels, mais que prodiguent la vanité & les fantaiſies; pour celles enfin dont l'état pourroit ſe paſſer ſans éprouver aucun préjudice, quand on ceſſeroit de lui en apporter, & qui n'ont de valeur, malgré leurs prix énormes, que le caprice de ceux qui en font uſage.

Secondement, l'intérêt de ceux qui poſſedent ces marchandiſes, n'eſt pas de les garder. Il y auroit toujours beaucoup d'avantage pour eux à les troquer contre des denrées de néceſſité dont la vente eſt bien plus aſſurée; ainſi loin de craindre d'en manquer, l'importation en pourroit être ſi abondante, que le ſuperflu n'y ſuffiroit pas, & qu'il y auroit au-contraire des précautions à prendre pour que les échanges ne fuſſent jamais aſſez conſidérables pour l'excéder.

On ſent bien que ces diſpoſitions ne conviendroient pas en entier à toutes les nations; pour pluſieurs, elles ne ſont praticables qu'en partie ſuivant ce qu'elles ont & ce qu'il leur manque: pour d'autres elles ne le ſont point du-tout. Celles-ci ont des lois très-ſéveres contre l'uſage des marchandiſes de luxe, il vaudroit mieux prévenir le mal que d'avoir à le punir. Les lois vieilliſſent & deviennent caduques. Le commerce produit l'opulence qui introduit le luxe, & les matieres ſont employées malgré les défenſes.

Je croirois plus ſûr pour ces nations, de preſcrire une proportion rigoureuſe entre l'importation & l'exportation de ces matieres, de n'en ſouffrir l'entrée que pour des quantités égales à celles qui en ſortent; de maniere qu'il fût certain qu'il n'en ſeroit point reſté dans le pays. Le corps politique doit ſe conſidérer à cet égard comme un négociant particulier qui n'achete qu'autant qu'il vend. S'il conſomme lui-même, il eſt perdu; & tout ce qui eſt reçu & non réexporté, eſt conſommé ou le ſera.

Je n'empêche pas qu'on ne regarde ce que je vais dire comme une rêverie. Il n'y aura que l'humanité qui y perdra. Si la juſtice, la bienfaiſance & la concorde ſubſiſtoient parmi les hommes, ce ſeroit à ces peuples que la force & l'amour de la liberté ont relégué dans ces contrées arides, dont le ſol ne produit rien, qu'il faudroit laiſſer l'emploi de diſtribuer entre les nations le ſuperflu réciproque de celles qui en ont. Elles ſe borneroient à l'enlever & à le vendre aux autres qui viendroient le chercher, & la fin des échanges ſeroit de procurer à toutes le néceſſaire dont elles ſont dépourvues.

Mais un traité en faveur du genre-humain n'eſt pas le premier qui ſe fera. Les opinions qui diviſent la terre, en ont chaſſé l'équité générale pour y ſubſtituer l'intérêt particulier. Les hommes ſont bien plus près de s'entregorger pour des chimeres, que de s'entendre pour en partager les richeſſes; auſſi ai-je bien compté propoſer une choſe ridicule pour le plus grand nombre.

Il eſt tems de retourner à mon ſujet. Je ne m'en ſuis peut-être que trop écarté: mais ſi ces réflexions ſur une matiere auſſi importante que le luxe & tout ce qu'il produit, ſont utiles; ſi elles peuvent enfin déterminer une bonne fois ſes effets, elles ne ſeront ni déplacées, ni trop étendues.

J'ai promis de démontrer d'une maniere plus générale & plus poſitive que je ne l'ai fait encore, que tout impôt retourne ſur la terre quelque part où il ſoit mis; ceux même auxquels on aſſujettiroit les marchandiſes de luxe, quoiqu'elles ſoient étrangeres, auroient cet effet; & on ſe tromperoit ſi de ce que je viens de dire on en concluoit le contraire.

L'étranger qui apportera ces marchandiſes en augmentera le prix à-proportion de l'impôt; ce ne ſera donc point lui qui le ſupportera, mais le citoyen qui les conſomme, & qui les payera plus cher de toute la quotité du droit.

Or ſi j'ai prouvé que la dépenſe du luxe préjudicioit à la conſommation du néceſſaire que le ſol produit, il eſt évident que plus cette dépenſe ſera conſidérable, moins on conſommera de ces productions, il s'en ſuivra une diminution proportionnée dans la culture des terres, conſéquemment dans leur revenu; ce ſera donc ſur elle que ces impôts retourneront: il en ſera ainſi de tous les autres. Donnons-en quelques exemples encore.

Le cuir & toutes les marchandiſes de peauſſerie, de mégiſſerie, de pelleterie & de ganterie, qui proviennent de la dépouille des animaux, lorſqu'elles ſont dans leur dernier état de conſommation, paroiſſent les moins relatives au ſol. Perſonne ne penſe qu'il puiſſe exiſter aucune relation entre lui & une paire de gants. Cependant que comprend le prix que la paie le conſommateur? celui de toutes les productions de la terre employées pour la nourriture & l'entretien de tous les ouvriers qui les ont travaillées dans toutes les formes où elles ont paſſé. Toutes les taxes que ces ouvriers ont ſupportées perſonnellement, & encore celles qui ont été levées ſur leurs ſubſiſtances; de plus les droits perçus ſur les peaux à chacune des modifications qu'elles ont reçues.

En mettant un nouvel impôt ſur la derniere, ce ne ſera, dit-on, que la conſommation qui le ſupportera. Point-du-tout; il retourne ſur le produit de la terre directement ou indirectement.

Directement, en affectant les pâturages où ſont élevés les beſtiaux qui fourniſſent ces marchandiſes, & qui deviendront d'un moindre produit, ſi l'impôt en diminuant la conſommation des peaux dans leur dernier apprêt, diminue le nombre des nourritures qui fait la valeur de ces fonds.

Indirectement, en affectant la main-d'œuvre, qui n'eſt autre choſe que le prix des denrées employées par les fabricans; & ces denrées d'où viennent-elles?

On en peut dire autant des dentelles & de toutes les marchandiſes qui exigent le plus de préparation, en qui la multitude des façons a fait, pour ainſi dire, diſparoître les matieres dont elles ſont compoſées, & ne rappellent rien de leur origine.

Il eſt donc vrai, & ces exemples le prouvent invinciblement, que quelque détournée qu'en paroiſſe la perception, les droits remontent toujours à la ſource de toutes les matieres de conſommation qui eſt la terre. Il l'eſt auſſi, que ceux ſur la terre ſont à la charge de tous les citoyens; mais la répartition & la perception s'en forment d'une maniere ſimple & naturelle, au-lieu que celle des autres ſe font avec

des incommodités, des dépenſes, des embarras, & une foule de répétitions étonnantes.

Par exemple, quelle immenſe diverſité d'impôts pour les marchandiſes dont je viens de parler?

1°. Ceux que paie le propriétaire du fonds qui ſert à la nourriture des beſtiaux, tant pour lui perſonnellement que pour ces fonds.

2°. Ceux qui ſe levent ſur les beſtiaux menés en divers endroits & en divers tems.

3°. Les droits ſur les peaux dans les différentes formes qu'elles ont priſes.

4°. Les taxes perſonnelles de tous les ouvriers qui les ont travaillées.

5°. Ceux des différens fabricans qui les ont vendues à-meſure qu'elles ont été manufacturées.

6°. Ceux que ſupportent les derniers artiſans qui le mettent en œuvre.

7°. Le droit du privilege excluſif de les fabriquer.

8°. Tous les droits qui ſe ſont perçus ſur les denrées dont toutes ces perſonnes ont fait uſage pour leur ſubſiſtance & leur entretien, & qui ſont infinis.

9°. Et enfin une portion de ceux qu'ont ſupportés les gens qui ont fourni ces denrées, & qui ne le ſont pas moins.

Cette ſérie eſt effrayante : on ne conçoit pas comment une machine ſi compliquée, & dont les reſſorts ſont multipliés à ce point, peut exiſter.

Que de chaines pour le commerce dans cette quantité de perceptions! combien une denrée a-t-elle été arrêtée, viſitée, controlée, évaluée, taxée, avant que d'être conſommée!

Que de faux calculs, de doubles emplois, de mécomptes, d'erreurs, & d'abus de toute eſpece, l'avarice du traitant, & l'infidélité ou l'ineptie de ſes ſubalternes, ne font-elles point ſupporter aux citoyens!

Il faut que tous contribuent aux charges publiques, cela eſt vrai, mais ce qui ne l'eſt pas, c'eſt que tous doivent les payer; celui qui ne poſſede rien, ne peut rien payer, c'eſt toujours un autre qui paye pour lui.

Les taxes ſur les pauvres ſont des doubles emplois de celles ſur les riches; pour bien entendre ceci, il faut définir plus correctement qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent, ce que c'eſt que les charges publiques; elles ſont de deux eſpeces, le travail & les richeſſes qu'il produit.

Cette définition eſt complette; ſans travail point de richeſſes, ſans richeſſes point de tributs.

Il ſuit que la contribution du manouvrier aux charges de la ſociété, c'eſt le travail; celle des richeſſes, c'eſt une portion des richeſſes qui en réſultent, & qu'elles donnent à l'état pour jouir paiſiblement du tout, moins cette portion.

On voit par là que les taxes ſur le manouvrier, dans la ſuppoſition qu'il dût les acquitter, ſeroient d'une injuſtice énorme, car ce ſeroit un double emploi de tout leur travail qu'ils ont déja fourni à l'état.

Mais la capitation de mon domeſtique eſt levée ſur moi, il faut que je l'acquitte pour lui, ou que j'augmente ſes gages.

L'artiſan, l'ouvrier, ou le journalier que j'emploie, ajoute au prix de ſa peine ou de ſon induſtrie, tout ce qu'on exige de lui, & même toujours au-delà; l'une & l'autre ſera plus chere, ſi ſa ſubſiſtance & ſon entretien le deviennent par les droits qui auront été mis ſur les choſes qui y ſervent.

C'eſt que dans le fait, il ne peut y avoir que trois ſortes de perſonnes qui ſupportent les impôts; les propriétaires, les conſommateurs oiſifs, & les étrangers qui par le commerce acquittent avec la valeur principale de vos denrées, les droits dont elles ſont chargées; encore vous vendra-t-il les ſiennes dans le rapport de ce qu'il aura acheté les vôtres; ce qui remet à votre charge les droits qu'il aura acquittés: ainſi, à parler exactement, il n'y a que les propriétaires & les conſommateurs inoccupés qui ſupportent réellement les tributs.

Tout le monde travaille pour les derniers, & ils ne travaillent pour perſonne: ils payent donc la conſommation de tout le monde, & perſonne ne paye la leur: ils n'ont aucun moyen de recouvrer ce qu'ils ont payé pour eux & pour les autres, car ils ne leur fourniſſent rien au prix duquel ils puiſſent l'ajouter. C'eſt à eux que ſe terminent la ſucceſſion des rembourſemens de tous les droits impoſés ſur les marchandiſes & ſur les ouvriers qui les ont façonnées depuis leur origine juſqu'à leur derniere conſommation.

Un propriétaire eſt impoſé pour ſa perſonne & pour ſes fonds; ſon fermier eſt impoſé de même, les denrées qu'ils conſomment le ſont auſſi.

Les valets du fermier ſont taxés pour eux, & pour tout ce qui ſert à les nourrir & à les habiller.

Les beſtiaux, les matieres & les inſtrumens du labourage ſont impoſés.

Tout cela eſt à la charge du propriétaire, le fermier n'afferme ſon bien que déduction faite de tous ces différens droits qu'il aura à ſupporter directement pour ceux qui lui ſont perſonnels, indirectement par l'augmentation qu'il ſera obligé de payer pour le prix des journées, des beſtiaux, des matieres & des inſtrumens qui lui ſont néceſſaires. Le propriétaire ne reçoit du produit de ſa terre ou de ſon bien quelconque, que l'excédent des dépenſes & du bénéfice du fermier, dans leſquels tous ces droits ſont avec raiſon calculés. C'eſt donc le propriétaire qui les ſupporte, & non pas ceux ſur qui ils ſont levés: car ſans cela, il affermeroit ſon bien davantage.

Ainſi en multipliant à l'infini les taxes ſur toutes les perſonnes & ſur toutes les choſes, on n'a fait que multiplier ſans aucune utilité, les régies, les perceptions, & tous les inſtrumens de la ruine, de la déſolation, & de l'eſclavage des peuples.

Qu'eſt-ce donc qui a fait penſer aux meilleurs eſprits, que les droits ſur les conſommations, d'où réſulte infailliblement cette diverſité funeſte, étoient les moins onéreux aux ſujets, & les plus convenables aux gouvernemens doux & moderés?

Là où ſont ces droits, la guerre civile eſt perpétuellement avec eux: cent mille citoyens armés pour leur conſervation & pour en empêcher la fraude, menacent ſans ceſſe la liberté, la ſureté, l'honneur, & la fortune des autres.

Un gentil-homme vivant en province eſt retiré chez lui, il s'y croit paiſible au ſein de ſa famille; trente hommes, la bayonnette au bout du fuſil, inveſtiſſent ſa maiſon, en violent l'aſile, la parcourent du haut-en-bas, pénétrent forcément dans l'intérieur le plus ſecret; les enfans éplorés demandent à leur pere de quel crime il eſt coupable; il n'en a point commis. Cet attentat aux droits reſpectés parmi les nations les plus barbares, eſt commis par ces perturbateurs du repos public, pour s'aſſurer qu'il n'y a point chez ce citoyen de marchandiſes de l'eſpece de celle dont le traitant s'eſt reſervé le débit excluſif, pour les ſurvendre à ſon profit, dix-ſept ou dix-huit fois leur valeur.

Ceci n'eſt point une déclamation, c'eſt un fait; ſi c'eſt-là jouir de la liberté civile, je voudrois bien qu'on me diſe ce que c'eſt que la ſervitude: ſi c'eſt ainſi que les perſonnes & les biens ſont en ſûreté, qu'eſt-ce donc que de n'y être pas?

Encore ſera-t-on trop heureux, ſi ces perquiſiteurs intéreſſés à trouver des coupables, n'en font point eux-mêmes, & n'apportent pas chez vous ce qu'ils viennent y chercher: car alors votre perte eſt aſſu-

rée, & c'eſt d'eux qu'elle dépend. Des procédures uniques, des condamnations, des amendes, & tous les moyens des plus cruelles vexations ſont autoriſés contre vous.

Je voudrois diſſimuler des maux plus grands & plus honteux encore, dont ces impôts ſont la ſource. L'énorme diſproportion entre le prix de la choſe & le droit, en rend la fraude très-lucrative & invite à la pratiquer. Des gens qu'on ne ſauroit regarder comme criminels, perdent la vie pour avoir tenté de la conſerver, & le traitant dont l'intérêt repouſſe tout remord, pourſuit du ſein de ſa meurtriere opulence, toute la rigueur des peines infligées par la loi aux ſcélérats, contre ceux que ſouvent ſes gains illégitimes ont réduits à la cruelle néceſſité de s'y expoſer. Je n'aime point, diſoit Cicéron, qu'un peuple qui eſt le dominateur de l'univers, en ſoit en même tems le facteur. Il y a quelque choſe de plus affligeant que ce qui déplaiſoit à Cicéron.

Tous les droits ſur les conſommations n'expoſent pas, je le ſais, les citoyens à des dangers ſi terribles; mais tous ſont également contraires à leur liberté, à leur ſureté, & à tous les droits naturels & civils, par les ſurveillances, les inquiſitions & les recherches auſſi oppreſſives que ridicules qu'ils occaſionnent. Ils ont même le malheur de contraindre juſqu'aux ſentimens de l'humanité.

Je me garderai bien de ſecourir l'homme de bien dont la cabane touche à mon habitation; il eſt pauvre & malade, un peu de vin fortifieroit ſa vieilleſſe & le rappelleroit à la vie; c'eſt un remede efficace pour ceux qui n'en font pas un uſage ordinaire. Je ne lui en porterai point, je n'irai point l'arracher à la mort; celui qui a le droit étrange de régler mes beſoins, & de me preſcrire juſqu'à quel point je dois uſer de ce qui m'appartient, m'en feroit repentir, & ma ruine ſeroit le prix de ma commiſération. L'homme de bien périt; je n'ai point fait une action qui eût été ſi douce à mon cœur, & la ſociété y perd un citoyen qui, peut-être, en laiſſe d'autres à ſa charge, à qui il avoit donné le jour, & que ſa mort prive de la ſubſiſtance.

Ce n'eſt pas la meilleure adminiſtration que celle où la bienfaiſance eſt reprimée comme le crime, où l'on force la nature à s'oppoſer à la nature, & l'humanité à l'humanité.

Ce ne ſera pas non plus où cette foule de droits ſubſiſtera, que le commerce ſera floriſſant: on ne conſidere pas aſſez le préjudice qu'il en éprouve, & celui qui en réſulte pour l'état, quand pour l'intérêt du fiſc on l'accable de toutes les entraves que lui cauſe cette diverſité de perceptions. Il ſeroit tems néanmoins d'y ſonger. Le commerce eſt devenu la meſure de la puiſſance des empires; l'avidité du gain produite par l'excès des dépenſes du luxe, a ſubſtitué l'eſprit de trafic qui énerve l'ame, & amollit le courage à l'eſprit militaire qui s'eſt perdu avec la frugalité des mœurs.

Des gens, pour qui raiſonner eſt toujours un tort, en ont accuſé la philoſophie, & ont voulu lui attribuer les déſaſtres qui s'en ſont ſuivis; cela prouve qu'ils n'ont point le bonheur de la connoître, ni de ſentir avec quelle énergie elle inſpire le goût du bien, l'amour de ſes devoirs, & l'enthouſiaſme des choſes grandes, juſtes, honnêtes, & vertueuſes, ſur-tout l'horreur de l'injuſtice & de la calomnie.

Quoi qu'il en ſoit des fauſſes imputations que la ſottiſe & la méchanceté prodiguent en tous genres, contre la vertu & les gens de bien, il eſt certain que la ruine du commerce eſt le produit néceſſaire des impôts ſur les marchandiſes. 1°. Par des cauſes qui leur ſont inhérentes. 2°. Par les moyens qu'ils fourniſſent à la rapacité des traitans, d'exercer toutes les vexations qu'elle peut imaginer; & quand on ſait de quoi elle eſt capable, on frémit de cette liberté qui fait l'eſclavage du commerce, le tourment & la perplexité continuels de ceux qui le pratiquent.

Tous ces mouvemens ſont épiés & contraints; des formalités ſans nombre, ſont autant de dangers à-travers deſquels il marche, ſi je puis m'exprimer ainſi, ſur des piéges tendus ſans ceſſe & de tous côtés, à la bonne foi; ſoit qu'on les ignore, ſoit par inadvertance, ſi on en néglige aucune, c'en eſt aſſez, on eſt perdu.

Depuis l'entrée d'une marchandiſe étrangere, depuis la ſortie de la terre, & même avant, pour celles que le ſol produit, juſqu'à leur entiere conſommation, elles ſont entourées de gardes & d'exacteurs qui ne les quittent plus. A chaque pas ce ſont des douanes, des barrieres, des péages, des bureaux, des déclarations à faire, des viſites à ſouffrir, des meſures, des peſées, des tarifs inintelligibles, des appréciations arbitraires, des diſcuſſions à avoir, des droits à ſupporter, & des vexations à éprouver.

Quiconque a vû les quittances de tout ce qu'une denrée a payé dans toutes les formes & dans tous les lieux où elle a paſſé, ſait bien que je ne dis rien d'outré, & que n'atteſte l'énoncé de ces écrits.

Avec la multitude de ces droits, on en voit l'embarras; l'intention la plus pure dans ceux qui en font la perception, ne les garantit point de l'incertitude & de l'injuſtice. Que de fauſſes applications & d'erreurs qu'on ne peut exiger qu'ils mettent à la charge de leurs commettans, & qui tombent toujours à celle du public! d'ailleurs le moyen de régler tant de droits qui, la plûpart, ſont par eux-mêmes indéterminables?

Si c'eſt ſur le pié de la valeur de la choſe, le principe eſt impraticable. Comment fixer le prix d'une marchandiſe? il varie ſans ceſſe, elle n'a pas aujourd'hui celui qu'elle avoit hier; il dépend de ſon abondance ou de ſa rareté, qui ne dépendent de perſonne; de la volonté de ceux qui en font uſage, & de toutes les révolutions de la nature & du commerce, qui font que les denrées ſont plus ou moins communes, les débouchés plus ou moins favorables.

L'impôt ne ſe prête à aucune de ces circonſtances, il varieroit continuellement, & ne ſeroit qu'une nouvelle ſource de difficultés.

Si c'eſt ſur la quantité, ſans égard à la qualité qu'il eſt réglé, il n'a plus de proportion avec la valeur réelle des denrées, toutes celles d'une même eſpece ſont également taxées. Il en arrive que le pauvre qui ne conſomme que le plus mauvais, paye autant de droits pour ce qu'il y a de pis, que le riche pour ce qu'il y a de plus excellent, ce qui rend la condition du premier doublement malheureuſe; exclus par ſa miſere de l'uſage des meilleurs alimens, il ſupporte encore en partie les impôts de ceux que prodiguent l'orgueil & la ſenſualité des autres. Les quantités égales, l'opulent oiſif ne fournit pas plus à l'état en flattant ſon goût d'un vin exquis, que le manouvrier indigent en conſommant le plus commun pour réparer ſes forces épuiſées par le travail.

Il n'y a pas là ſeulement de l'injuſtice, il y a de la cruauté; c'eſt trop accabler la portion la plus précieuſe des citoyens; c'eſt lui faire ſentir avec trop d'inhumanité l'excès de ſa dépreſſion, & l'horreur de ſa deſtinée qui pourroit être celle de tous les autres.

Il ſeroit trop long de parcourir tous les vices qui tiennent eſſentiellement à la nature de ces impôts, en voilà plus qu'il n'en faut pour prouver que leurs effets ne ſont pas ceux qu'on leur a attribués. Paſſons aux préjudices les plus graves qui réſultent de la néceſſité de les affermer.

L'intérêt du fermier étant de groſſir le droit au-lieu de l'aſſimiler à toutes les viciſſitudes du commerce qui pourroient en cauſer la diminution, il ne cherche qu'à l'étendre en tordant le ſens de la loi, il tâche par des interprétations captieuſes d'aſſujettir ce qui ne l'étoit pas. J'en ai connu qui pâliſſoient des mois entiers ſur un édit, pour trouver dans quelques expreſſions équivoques, qui n'y manquent jamais, de quoi favoriſer une exaction plus forte.

Un nouveau droit eſt-il établi! pour lui donner plus d'extenſion, & avoir plus de contraventions à punir, on en ſuppoſe: le fermier ſe fait à lui-même un procès ſous un nom emprunté, ſurprend un jugement qu'il obtient d'autant plus aiſément, qu'il n'y a point de contradicteur réel qui s'y oppoſe, s'en prévaut enſuite. C'eſt d'avance la condamnation de ceux que l'ignorance de ces prétendues fraudes en rendra coupable. Jamais l'eſprit de ruſe & de cupidité n'a rien inventé de plus ſubtil; auſſi ceux qui imaginent ces ſublimes moyens ſont ils appellés les *grands travailleurs* & les *bons ouvriers*.

Au reſte, je me crois obligé d'avertir que ceci n'eſt point une ſatyre; la plûpart des nombreux reglemens des fermes ne ſont compoſés que de jugemens anticipés de cette eſpece, qui ſont loi même pour ceux qui les ont rendus; lorſqu'une occaſion ſérieuſe les mettroit dans le cas de décider le contraire, on leur fait voir que c'eſt une queſtion déja jugée. La pareſſe s'en autoriſe & prononce de même; ainſi celui qui ne préſumoit pas qu'il pût être coupable, eſt tout-à-la-fois accuſé, convaincu & jugé avant d'avoir ſu qu'il pouvoit le devenir.

A toutes ces trames ourdies contre la ſûreté du commerce & des citoyens, ſe joignent les évaluations outrées lorſqu'il s'agit de fixer le droit, & de-là vient cette foule de difficultés, de conteſtations & de procès qui cauſent dans le tranſport & la vente des marchandiſes, des obſtacles & des délais qui en occaſionnent le dépériſſement, ſouvent la perte entiere, & la ruine de ceux à qui elles appartiennent.

On peut à la vérité laiſſer ſa denrée au traitant pour le prix qu'il y a mis; mais ce moyen qu'on a cru propre à contenir ſon avidité, n'eſt que celui de réunir entre ſes mains les finances & le commerce; il s'emparera, s'il le veut, de toutes les marchandiſes, deviendra par conſéquent le maître des prix, & le ſeul négociant de l'état; & cela avec d'autant plus d'avantages & de facilités, que n'ayant à ſupporter des droits auxquels ces marchandiſes ſont ſujettes, que la portion qui en revient au ſouverain; il pourra toujours les donner à meilleur compte que les autres négocians qui ne pourront ſoutenir cette concurrence, témoin la vente des eaux-de-vie à Rouen, dont les fermiers ſont devenus de cette maniere les débitans excluſifs.

D'ailleurs, ces abandons ſont toujours ruineux pour ceux qui les font, ſi le fermier dédaigne d'en profiter; comme il n'a pas compté qu'on lui laiſſeroit les denrées pour le prix auquel il en a injuſtement porté la valeur, il épuiſe les reſſources de la chicanne pour ſe diſpenſer de la payer, & finit par obtenir un arrêt en ſa faveur, qui oblige le propriétaire à reprendre ſes marchandiſes avariées, après avoir été privé de leur valeur pendant toute la durée d'une longue & pénible inſtance; ce qui lui fait ſupporter avec la perte d'une partie de ſon capital, celle des intérêts qu'il lui auroit produit pendant cet intervalle.

On ne peut nier aucun de ces préjudices des impôts ſur les conſommations, ſans méconnoître des vérités malheureuſement trop ſenties. Dire avec l'auteur de l'*Eſprit des lois* qu'ils ſont les moins onéreux pour les peuples, & ceux qu'ils ſupportent avec le plus de douceur & d'égalité, c'eſt dire que plus ils ſont accablés, moins ils ſouffrent. Les bénéfices démeſurés des traitans, les frais immenſes de tant de régies & de recouvremens, ſont autant de ſurcharges ſur les peuples, qui ajoutent ſans aucun profit pour le prince, plus d'un quart en ſus à ce qu'ils auroient à payer, ſi leurs contributions paſſoient directement de leurs mains dans les ſiennes.

Quant à la douceur & à l'égal té de ces impôts, Hérodien écrit qu'ils ſont tyranniques, & que Pertinax les ſupprima par cette raiſon. On vient de voir qu'en effet, il ſeroit difficile d'en imaginer qui euſſent moins ces propriétés. On obſerve envain qu'ayant la liberté de ne point conſommer, on a celle de ne point payer: ce n'eſt-là qu'un ſophiſme. Je ne connois d'autre liberté de s'en diſpenſer, que celle de ceſſer de vivre; eſt-ce qu'il dépend de ſoi de s'abſtenir de ce qu'exigent les beſoins phyſiques & réels? Puiſque les choſes les plus néceſſaires à la ſubſiſtance ſont taxées, la néceſſité de vivre impoſe la néceſſité de payer: il n'y en a point de plus preſſante.

C'eſt encore une illuſion bien étrange, que d'imaginer que ces tributs ſont les plus avantageux au ſouverain; quel avantage peut-il recueillir de l'oppreſſion de ſes ſujets, & de celle du commerce?

Pluſieurs villes de l'Aſie éleverent à Sabinius, pere de Veſpaſien, des ſtatues avec cette inſcription en grec, *au bien exigeant le tribut*: il faudroit élever des temples avec celle-ci, *au libérateur de la patrie*, à celui qui réuniroit en un ſeul impôt territorial tous ceux dont la multitude & la diverſité ſont gémir les peuples ſous une ſi cruelle oppreſſion.

Inſiſter préſentement ſur les avantages de cet impôt, ce ſeroit vouloir démontrer une vérité ſi ſenſible, qu'on ne peut ni la méconnoître ni la conteſter.

Tous retournent ſur la terre, n'importe par quelle quantité de circuits; je l'ai prouvé par une analyſe exacte de ceux qui en paroiſſent les plus éloignés, mêmes des taxes perſonnelles.

On ne fera donc qu'abréger la perception, la rendre plus ſimple, plus facile & moins meurtriere, en les établiſſant tout-à-coup à la ſource où il faut qu'ils remontent de quelque maniere que ce ſoit, parce qu'elle ſeule produit toutes les choſes ſur leſquelles ils ſont levés.

Il en réſulteroit des biens auſſi nombreux qu'ineſtimables.

1°. Une ſeule perception qui paſſeroit directement des mains des citoyens, dans celles du ſouverain.

2°. La ſuppreſſion au profit du peuple de tout ce qui en reſte aujourd'hui dans celles des intermédiaires pour les armées de prépoſés qu'ils entretiennent, pour la dépenſe des régies qui n'eſt pas médiocre, pour les frais de recouvremens qui ſont conſidérables, & ce qui l'eſt bien davantage pour les enrichir.

3°. Les monumens, l'appareil & tous les inſtrumens de la ſervitude anéantis; les reglemens qui ne ſont que des déclarations de guerre contre les peuples, abolis, les douanes abattues, les bureaux démolis, les péages fermés, les barrieres renverſées, une multitude de citoyens aujourd'hui la terreur & le fléau des autres, rendus aux affections ſociales qu'ils ont abjurées, à la culture des terres qu'ils ont abandonnée, à l'art militaire & aux arts méchaniques qu'ils auroient dû ſuivre; enfin, devenant utiles à la ſociété en ceſſant de la perſécuter.

4°. Plus de moyens de s'enrichir qui ne ſoient honnêtes, & non pas par la ruine & la déſolation de ſes ſemblables.

5°. La liberté perſonnelle rétablie, celle du commerce & de l'induſtrie reſtituée, chacun diſpoſant à ſon gré & non à celui d'un autre, de ce qui lui appar-

tient des fruits de ſa ſueur & de ſes travaux, pouvant les tranſporter ſans obſtacles, ſans trouble & ſans crainte par-tout ou ſon intérêt ou ſa volonté ſe détermineroit à les conduire.

6°. Une juſte proportion entre le droit & la valeur réelle des choſes réſultantes d'une part de leur quantité, de l'autre de leur qualité : je me ſers pour le prouver d'un exemple commun, parce qu'il eſt plus familier & d'une application facile.

J'ai dit que dans l'uſage actuel, les vins du prix le plus vil étoient taxés à l'égal des vins les plus chers : ſi tous les impôts que ſupportent cette denrée étoient réunis en un ſeul ſur les vignes, d'abord il ſeroit plus fort ſur celles qui produiſent le meilleur.

Enſuite il le ſeroit généralement plus ou moins ſur chaque piece de vin, ſelon que la production en auroit été plus ou moins abondante : ſi dans une année commune, qui auroit fait le principe de la taxe, l'impôt ſe trouvoit revenir à un écu par piece ; dans une année fertile ou la quantité ſeroit double, l'impôt ſeroit moindre de moitié pour chacune ; le prix de la denrée le ſeroit en même proportion ; le contraire ſeroit produit par le contraire, la quantité étant moindre, l'impôt par meſure ſeroit plus fort, le prix le ſeroit auſſi.

En généraliſant cet exemple, on voit que la même proportion s'établiroit, & cela naturellement, ſans appréciateurs & ſans contrôleurs par rapport à toutes les autres eſpeces de denrées, qui ne ſupporteroient plus les impôts qu'en raiſon de leur valeur réelle, déterminée par leur qualité & par leur quantité.

7°. Il en réſulteroit une autre proportion non moins importante ; ne ſupportant les charges publiques que par ſa conſommation, chacun n'y contribueroit que dans le juſte rapport de ſes forces particulieres. Le pauvre ne paieroit plus autant pour les denrées de qualité inférieure, que le riche pour les meilleures. Les droits qu'il ſupporteroit ſeroient exactement relatifs à la qualite & à la quantité de ce qu'il pourroit conſommer.

Je montrerai que cette maniere de lever les charges publiques aſſureroient les fonds néceſſaires dans tous les tems pour les beſoins de l'état, & que le retour aux peuples en ſeroit facile & plus prompt. Or ces conditions & les précédentes, ſont celles du problème que j'ai propoſé. L'impôt territorial en eſt donc la ſolution. Venons aux objections qu'on y peut oppoſer.

1°. Il faudroit que le propriétaire en fît l'avance.

C'eſt ce que fait le négociant, & cette avance qui le rend, ainſi que l'obſerve le préſident de Monteſquieu, le débiteur de l'état & le créancier des particuliers, eſt, comme on l'a vu, une des choſes qui l'ont ſéduites en faveur des impôts ſur les conſommations.

Je ne nie pas cet avantage ; mais c'eſt dans l'impôt territorial qu'il eſt réellement, & ſans aucun des inconveniens dont il eſt inſéparable dans les autres.

Le propriétaire à la place du négociant deviendra le débiteur de l'état & le créancier des particuliers. L'impôt qu'il aura débourſé, il l'ajoutera au prix de ſa denrée ; & il le fera en une ſeule fois, au-lieu de l'être en diverſes repriſes avec tous les embarras qui en réſultent. Le premier acheteur en fera le rembourſement ; le ſecond à ce premier, & ainſi de ſuite juſqu'au conſommateur, où ces reſtitutions ſeront définitivement terminées, ſans que dans cet intervalle il y ait eu aucune nouvelle perception à éprouver, ce qui laiſſe à la denrée la liberté de ſuivre toutes les deſtinations que le commerce peut lui donner. Son prix au dernier terme & à tous les intermédiaires, ſera le même qu'au premier, plus ſeulement la main-d'œuvre, le bénéfice de ceux qui l'auroient trafiquée, & les frais de tranſport pour celles qui ſe conſomment éloignées du lieu de leur production.

2°. Cette avance ſeroit pénible aux cultivateurs.

Oui la premiere année ; mais bientôt accoutumés à en être promptement rembourſés, elle ne leur paroîtroit pas plus à charge qu'elle ne l'eſt au négociant ; il ſauroit que ce n'eſt qu'un prêt qu'ils font pour peu de tems à l'acheteur.

D'ailleurs n'ayant plus à ſupporter que cet impôt, l'affranchiſſement des autres en rendroit l'avance moins ſenſible : peut-être même n'excéderoit-t-elle pas beaucoup ce qu'ils paient aujourd'hui ſans retour pour tous ceux qui reſtent à leur charge.

Encore ne ſais-je point pourquoi on exigeroit cette avance, & ce qui empêcheroit d'attendre pour le recouvrement les tems de la vente des denrées qui procureroit avec leur prix le montant de l'impôt aux propriétaires. Cela ſe pratique en différens endroits pour la perception de ceux actuels, & il n'en réſulte aucun préjudice ; il ne s'agit pour le gouvernement que de combiner l'époque des paiemens avec celle des recettes, ce qui n'entraîne ni embarras, ni difficultés : alors la néceſſité des avances par les propriétaires devient nulle, & l'objection tombe.

Ainſi, il n'y a point d'objection raiſonnable à faire contre l'impôt territorial quant à la perception au contraire, il faudroit être étrangement prévenu pour ne pas convenir qu'étant plus ſimple, elle en ſeroit plus aiſée & moins à charge aux peuples.

Elle pourroit leur être plus utile encore en leur procurant plus promptement le retour des ſommes qu'ils auroient payées ; & cet avantage ne ſeroit pas le ſeul que produiroit le moyen dont je vais parler.

Dans les tributs que le gouvernement exige, ſe trouvent compris, excepté la ſolde des troupes, tout ce qui eſt néceſſaire pour la dépenſe de l'habillement, de la nourriture, & de tout ce qui ſert à l'entretien des armées, & avec la valeur de ces choſes, les fortunes immenſes que font les entrepreneurs qui les fourniſſent.

Ces tributs comprennent encore le prix de toutes celles des productions du ſol qui ſe conſomment pour le ſervice perſonnel du ſouverain, & pour celui des établiſſemens à la charge de l'état.

Au-lieu d'employer les gens qui s'enrichiſſent à les payer fort bon marché aux citoyens, & à les vendre fort cher au gouvernement, ne pourroit-on pas, après avoir réglé les ſommes que chaque province devroit ſupporter dans la totalité de l'impôt, fixer la quantité de denrées de ſon cru, qu'elle fourniroit en diminution pour les différens uſages dont je viens de parler?

Toutes les productions nationales que le gouvernement conſomme ſeroient levées en nature, & d'autant moins en argent ſur les peuples, ſans que néanmoins la contribution entiere fût établie ſur un autre pié qu'en argent ; mais ſeulement par l'échange qui s'en feroit d'une portion contre des denrées d'une égale valeur, déterminée ſur leurs prix courans. Il faudroit encore obſerver de regler ces échanges en raiſon inverſe des débouchés de chaque canton ; c'eſt-à-dire, qu'elles fuſſent plus conſidérables où ils ſont moins faciles : avec une moindre conſommation de l'eſpece, il s'enſuivroit une plus grande de denrées qui reſtent ſouvent invendues, & ce ſeroit un double avantage.

Non-ſeulement ce moyen n'eſt point impraticable, mais les combinaiſons qu'il exige ſont aiſées. Je ſuppoſe que la ſomme des impôts priſe enſemble fût de deux cens millions, que dans cette ſomme la dépenſe des denrées du ſol fût de ſoixante millions ; il eſt clair qu'en levant ce dernier article en nature, il ne ſortiroit plus des provinces que cent quarante mil

lions en valeur numéraire, ce qui ſeroit un très-grand bien.

Moins les peuples auront à débourſer, moins ils ſeront expoſés aux pourſuites rigoureuſes des receveurs dont les frais doublent ſouvent leur contribution principale, & qu'ils n'éprouvent, que parce que l'impoſſibilité de vendre leurs denrées les met dans l'impoſſibilité de payer. Il eſt tel pays où on ne compte pas en richeſſes numéraires l'équivalent de quelques années des impôts dont ils ſont chargés, & pour qui l'éloignement de la capitale rend tout retour impraticable. Il eſt donc bien important de conſommer dans ces cantons le produit des impôts, ſans quoi ils ſeroient bien-tôt épuiſés, & hors d'état de continuer à les ſupporter.

Chaque province devant fournir ſon contingent des denrées, toutes participeroient aux avantages de cette maniere de contribuer, en raiſon de leur étendue, de leurs productions & de leur ſituation plus ou moins favorable pour les débouchés; tandis que dans le ſyſtème actuel il n'y a que les provinces les plus à la proximité des lieux où les entrepreneurs doivent livrer ces denrées, qui en profitent. Leur intérêt s'oppoſe à des achats éloignés, les tranſports abſorberoient une partie de leurs bénéfices.

Ces entrepreneurs deviendroient inutiles, & les gains immenſes qu'ils font retourneroient à la décharge des peuples, qui fourniſſant à leur place, les auroient de moins à ſupporter.

De plus, par cet arrangement, la dépenſe publique ſe ſimplifieroit autant que la recette par l'impôt territorial. Ces mains intermédiaires par leſquelles l'une & l'autre paſſent, & qui en retiennent des portions ſi conſidérables qui ne rentrent plus dans la circulation, ne ſeroient plus ouvertes que pour des gains légitimes, produits par des travaux utiles. Les ſommes levées ſur les peuples iroient directement au tréſor public, & en ſortiroient de même pour retourner aux peuples: les facultés ſe renouvellant ſans ceſſe, les contribuables ſeroient toujours en état de ſupporter l'impôt, parce qu'ils n'en ſeroient point épuiſés.

Je ſais bien qu'il faudroit des régiſſeurs & des préposés à la conſervation des marchandiſes & des denrées que les provinces fourniroient en nature. Je ſais auſſi que la perte de ce qui leur eſt confié eſt ordinairement le réſultat de leur maniement; mais ſi celui qui prévariqueroit le premier, étoit puni avec toute la ſévérité dûe à un ſacrilege public, pour m'exprimer comme Plutarque, les autres n'auroient point envie d'imiter ſon exemple.

Au reſte ce n'eſt point une chimere que je propoſe. Cette maniere de lever les tributs en deniers & en nature, fut long-tems celle des Romains, qui en ſavoient bien autant que nous. Toutes les provinces de ce vaſte empire fourniſſoient l'habillement aux troupes, les grains & toutes les denrées néceſſaires pour leur nourriture, le fourrage pour les chevaux, *&c.* Tite-Live & Polybe nous apprennent que les tributs de Naples, de Tarente, de Locres & de Reggio étoient des navires armés, qu'on leur demandoit en tems de guerre. Capoue donnoit des ſoldats & les entretenoit. Ce qui s'eſt pratiqué alors avec avantage, ne peut être impraticable ni nuiſible aujourd'hui.

Mais les difficultés ſur la perception, dans le rapport où je viens de l'examiner, ne ſont point les ſeules objections qu'il y ait à faire contre un unique impôt territorial: il en eſt d'une autre eſpece & d'une plus grande importance, que je dois réſoudre:

1°. Tous les impôts étant réunis en un ſeul, & portés ſur la terre, il ne ſubſiſte plus de différences dans le prix des denrées; il ſera le même univerſellement, d'où il réſultera que les ſubſiſtances, & toutes les choſes de conſommation ſeront également cheres par-tout, quoique le prix du travail ne le ſoit pas. L'artiſan, l'ouvrier, le journalier des villes gagnent moins que ceux de la campagne: ceux des villes de province, moins que ceux de la capitale; cependant ils ſeront tous obligés de dépenſer autant pour vivre. Cette diſproportion entre le gain & la dépenſe ſeroit injuſte & trop préjudiciable pour être ſoufferte.

Je conviens de la force & de l'intérêt de cette objection; mais elle n'eſt rien moins qu'inſurmontable.

La différence du prix des denrées d'un endroit à l'autre, abſtraction faite de celle qui réſulte de leur qualité, de leur rareté ou de leur abondance, provient de quatre cauſes.

Des frais de leur tranſport.

De la dépenſe de la main d'œuvre pour celles apprêtées ou converties en d'autres formes.

Des bénéfices que font les fabricans & les négocians qui les manufacturent, les achetent & les vendent.

Enfin des droits ſucceſſifs qui ſont levés deſſus, & qui augmentent plus ou moins le prix principal à proportion de leur quantité & des différens endroits où les denrées ont paſſé; qu'on y réfléchiſſe bien, on ne trouvera point d'autres cauſes.

L'impôt territorial ne change rien aux trois premieres, elles ſubſiſtent dans leur entier. Le prix des denrées ſera toujours plus cher de la dépenſe de leur tranſport, de celle de leur fabrication & de leur apprêt, ainſi que du profit des fabricans & de ceux qui en font le commerce.

Il ne s'agit donc que de rétablir la différence détruite par l'unité & l'égalité de l'impôt territorial, & pour cela il ne faut que le rendre plus fort pour les maiſons des villes qui doivent y être aſſujetties que pour les terres. Par exemple, ſi les maiſons des villes en raiſon de la maſſe de l'impôt & de leur produit devoient être taxées au quart de leur revenu, on porteroit cette taxe au tiers, à la moitié ou plus, ſuivant ce qu'exigeroit la proportion du gain & de la dépenſe entre leurs habitans & ceux de la campagne. Ce que les premiers ſupporteroient de plus pour leur logement, compenſeroit ce qu'ils payeroient de moins pour leur conſommation. Cette augmentation de taxe ſur les maiſons qui ſeroient à la décharge des terres, reſtitueroit la condition des uns & des autres dans le rapport où elle doit être. Ainſi cette objection, l'une des plus ſpécieuſes & la plus propre à ſéduire au premier aſpect, n'eſt point un obſtacle à l'établiſſement de cet impôt.

Celle qui dérive des privileges de certains corps & de certaines provinces, qui prétendent avoir le droit, ou de ne point contribuer aux charges publiques, ou de le faire d'une autre maniere que leurs concitoyens, n'eſt pas mieux fondée.

En parlant de l'obligation de les ſupporter, j'ai fait voir que toutes exemptions de ces charges étoient des infractions aux lois fondamentales de la ſociété; qu'elles tendent à en produire la ruine; qu'elles ſont nulles & abuſives par le droit inaliénable & indeſtructible qu'ont tous les membres du corps politique, d'exiger de chacun, & chacun de tous, la contribution réciproque de forces, qu'ils ſe ſont engagés de fournir pour la dépenſe & la ſureté commune.

Aucune puiſſance dans la république ne ſauroit diſpenſer perſonne de cette obligation; aucune ne peut accorder de privileges, ni faire de conceſſions au préjudice de ce droit: la ſociété elle-même n'en a pas le pouvoir, parce qu'elle n'a pas celui de faire ce qui ſeroit contraire à ſa conſervation; à plus forte raiſon le gouvernement qui la repréſente, & qui n'eſt établi que pour y veiller.

Ce n'eſt point pour qu'il y ait une partie qui jouiſſe & l'autre qui ſouffre que l'état eſt inſtitué. Par-tout

où

où les charges & les avantages ne ſont pas communs, il n'y a plus de ſociété; ainſi le corps ou l'individu qui refuſe de participer aux charges, renonce aux avantages de la ſociété, déclare qu'il n'en fait plus partie, & doit être traité comme un étranger, à qui l'on ne doit rien, puiſqu'il croit ne rien devoir à perſonne.

Quiconque ne veut les ſupporter que dans une moindre proportion & dans une forme différente des autres citoyens, rompt également l'aſſociation civile en ce qui le concerne. Il témoigne qu'il s'en ſépare, & qu'il ne lui convient pas d'être mis avec ceux qui la compoſent; il ſe met dans le cas d'être conſidéré comme n'en faiſant plus partie. Chacun peut lui refuſer ce qu'il refuſe à tous, & ne pas ſe croire plus obligé envers lui qu'il ne veut l'être envers les autres.

Ce ſont-là les inconvéniens du défaut d'uniformité dans l'adminiſtration d'un même état. Les corps ou les provinces qui ſe régiſſent par des principes & des intérêts différens de ceux du corps entier, ne peuvent pas être aſſujettis aux mêmes obligations, ce ſont autant de ſociétés particulieres au milieu de la ſociété générale; ce n'eſt plus une même ſociété, mais pluſieurs, liées ſeulement par une confédération, dans laquelle chacun trouve ſon intérêt à reſter; mais qu'elle préfere & qu'elle fait toujours valoir au préjudice de celui de tous. Auſſi voit-on ces corps & ces provinces chercher ſans ceſſe à s'affranchir des charges publiques aux dépens des autres, & rejetter ſur eux ſans ſcrupule ce qu'ils ſupportent de moins, en ne contribuant pas dans la même proportion que tous les citoyens.

L'impôt territorial exclut toutes ces diſtinctions, & tous ces privileges, auſſi injuſtes que décourageans pour ceux qui n'en jouiſſent point. Loin que ce ſoit là un obſtacle pour ſon établiſſement, c'eſt un avantage de plus, qui n'en fait que mieux ſentir la néceſſité. La choſe publique la meilleure, dit Anacharſis, eſt celle où tout étant égal d'ailleurs entre les habitans, la prééminence ſe meſure à la vertu & le rebut au vice.

Cette prééminence eſt la ſeule dont il convienne à la nobleſſe d'être jalouſe; c'eſt en faiſant le bien & par ſon utilité qu'elle ſe diſtingue des autres, & non pas en les ſurchargeant des beſoins qu'elle-même occaſionne ſans vouloir y contribuer. Il faut, ſuivant le comte de Boulainvilliers qu'on ne ſoupçonnera pas d'avoir voulu affoiblir ſes droits, qu'elle les fonde ſur d'autres principes que la violence, la fierté, & l'exemption des tailles.

A Sparte, les rois & les magiſtrats ſupportoient les charges publiques en communauté avec tous les citoyens, & n'en étoient que plus reſpectés. Il en eſt de même à Veniſe, où les nobles & le doge même y ſont ſujets. Amelot de la Houſſaye qui a écrit l'hiſtoire du gouvernement de cette ville, obſerve que les peuples en ſont plus affectionnés à l'adminiſtration & à la nobleſſe; ils ne refuſent point de ſe ſoumettre à ce qu'ordonnent les chefs, parce que ce qu'ils ordonnent eſt pour eux-mêmes, comme pour les autres. Ils ne voyent point, ajoute cet hiſtorien, leurs tyrans dans ceux qui gouvernent.

Quoique la liberté & l'auſtérité des mœurs fuſſent perdues à Rome ſous les empereurs, perſonne n'étoit diſpenſé des tributs, les terres même du prince y contribuoient, & Dioclétien ſe moque d'un favori qui lui en demandoit l'exemption.

Du tems de la république, la répartition en étoit encore plus ſévere. La part des charges publiques étoit fixée à proportion de celle qu'on avoit dans le gouvernement; il arrivoit de-là, dit Monteſquieu, qu'on ſouffroit la grandeur du tribut à cauſe de la grandeur du crédit, & qu'on ſe conſoloit de la petiteſſe du crédit par la petiteſſe du tribut. Les pauvres ne payoient rien, ſelon Tite-Live; on croyoit qu'ils fourniſſoient aſſez à l'état en élevant leurs familles. Si l'on calcule en effet ce qui doit leur en coûter de peines & de travaux pour amener leurs enfans juſqu'à l'âge où ils peuvent pourvoir eux-mêmes à leur ſubſiſtance, on trouvera qu'ils ont ſupporté une terrible contribution, lorſqu'ils ſont parvenus au point de donner à la ſociété des citoyens utiles qui la peuplent & qui l'enrichiſſent par leurs travuux. Dans le rapport de leurs ſituations, les plus riches ont bien moins fourni à l'état, quelques fortes qu'aient été les charges qu'ils ont acquittées.

L'équité étoit dans la république romaine, le contraire eſt dans les gouvernemens modernes, où les charges ſont ſupportées en raiſon inverſe de la part qu'on y a, du crédit & des richeſſes qu'on y poſſede.

Mais le privilege d'exemption des tributs qu'avoit autrefois la nobleſſe dans ces gouvernemens, ne ſubſiſte plus, parce que la cauſe en eſt détruite, & qu'il n'y reſte aucun prétexe.

Cette exemption, qui même n'en étoit pas une, n'avoit lieu que parce que les nobles étoient chargés de tout le ſervice de l'état; ils le défendoient, le gouvernoient, & adminiſtroient la juſtice à leurs frais. Il étoit juſte alors qu'ils fuſſent diſpenſés des tributs que ſupportoient en échange ceux qui l'étoient de toutes ces charges.

Il ne le ſeroit plus aujourd'hui que la nobleſſe n'eſt tenue à aucune de ces obligations; qu'au-lieu de mener des troupes à la guerre, de les nourrir, de les entretenir à ſes dépens, elle eſt payée fort cherement pour y aller ſeule; que même les récompenſes exceſſives qu'elle exige du gouvernement pour les choſes le moins utiles, ſouvent les plus contraires au bien public, cauſent la ſurcharge des peuples. Ce ſeroit non-ſeulement vouloir jouir de tous les avantages d'un traité ſans en remplir les conditions, mais encore faire tourner à ſon profit toutes les charges qu'il nous impoſoit.

On voit par-là que dans le droit la néceſſité de contribuer aux charges publiques comme les autres citoyens, qui réſulteroit de l'établiſſement de l'impôt territorial, ne bleſſe en rien les privileges de la nobleſſe.

Elle les bleſſe encore moins dans le fait. Eſt-ce qu'elle ne ſupporte pas tous les impôts & tous les droits actuels? L'exemption des tailles pour quelques-uns des biens qu'elle poſſede n'eſt qu'une fiction. Si elle n'eſt pas impoſée nommément pour raiſon de ces biens, les fermiers le ſont pour elle, & les afferment d'autant moins. La ſeule différence qu'il y ait entre elle & les autres contribuables, c'eſt qu'au-lieu de payer aux receveurs elle paye à ſes fermiers; ſi elle oppoſoit ſes prérogatives à l'impôt territorial qui n'affecte que les fonds & affranchit les perſonnes, en ſupprimant les taxes capitales auxquelles elle s'eſt ſoumiſe ſans difficulté, n'en pourroit-on pas conclure qu'elle fait plus de cas de ſes biens que d'elle-même, & qu'elle craint moins les marques de ſervitude pour ſa perſonne que pour eux?

Mais cette oppoſition ſeroit auſſi contraire à ſes véritables intérêts qu'à ſa dignité. Si tous les impôts étoient réunis en un ſeul ſur la terre, elle auroit comme les autres, de moins à ſupporter tout ce qui ſe leve au-delà pour les frais de leur perception & pour enrichir ceux qui la font. Ses fermiers étant moins chargés, affermeroient ſes biens davantage; ſes revenus ſeroient plus conſidérables, ſes dépenſes moins fortes; & ce qui doit la toucher infiniment plus que perſonne encore, elle ſeroit affranchie du joug de la cupidité, & de toutes les infractions qui ſe commettent à la liberté civile dans la levée des

droits actuels, dont elle n'eſt pas plus exempte que la multitude des citoyens.

Si les privileges de la nobleſſe ne ſont point un obſtacle à cet établiſſement, certainement ceux des gens de main-morte le ſeront beaucoup moins encore : « C'eſt envain, dit un des premiers d'entre » eux (S. Cyprien), que ceux dont la raiſon & la » juſtice proſcrivent également les privileges, ré» pondent à l'une & à l'autre par la poſſeſſion, com» me ſi la coutume & l'uſage pouvoient jamais avoir » plus de force que la vérité, & devoient prévaloir » ſur elle ».

Les précautions de ces corps n'ont pas même les avantages de la poſſeſſion. Elles étoient méconnues avant 1711 ; en aucuns tems antérieurs ils n'ont été diſpenſés des charges publiques, ils ſupportoient même autrefois celle de donner des citoyens à l'état.

Si les miniſtres de l'ancien ſacerdoce, dont ils reclament la parité, ne contribuoient point à ſes charges, c'eſt qu'ils ne poſſédoient aucun bien dans la ſociété, & qu'ils ne vivoient que des aumônes qu'ils en recevoient ſous le nom de *dîmes ;* ceux du ſacerdoce moderne voudroient-ils être réduits à la même condition ?

Ils ſupportoient les impôts dans l'empire romain, & Conſtantin même qui leur avoit tant d'obligations, & qui les combloit en reconnoiſſance de tant de faveurs, ne les en diſpenſa pas. Envain S. Grégoire de Naziance dit à Julien, prépoſé pour régler les tributs de cette ville « que le clergé & les moi» nes n'avoient rien pour Céſar, & que tout étoit » pour Dieu ». Julien ne les impoſa pas moins.

Autant en fit Clotaire premier, malgré l'audace d'Injurius, évêque de Tours qui oſa lui dire « ſi vous » penſez, ſire, ôter à dieu ce qui eſt à lui, Dieu vous » ôtera votre couronne ». Clotaire les oblige de payer à l'état chaque année le tiers des revenus des biens eccléſiaſtiques ; & Pierre de Blois, quoiqu'il ſoutînt avec la plus grande violence « que les prin» ces ne doivent exiger des évêques & du clergé » que des prieres continuelles pour eux, & que s'ils » veulent rendre l'égliſe tributaire, quiconque eſt » fils de l'égliſe doit s'y oppoſer, & mourir plutôt » que de le ſouffrir » ne put empêcher que ſes confreres & lui ne fuſſent ſoumis à la dîme ſaladine.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail des faits qui prouvent que dans tous les tems les main-mortables ont ſupporté les charges de l'état ſans diſtinction, que même ils y contribuoient & avec juſtice, dans une proportion plus forte que les autres. Ceux qui ont quelques connoiſſances de l'hiſtoire n'en doutent pas, & quiconque voudra des autorités en trouvera ſans nombre dans l'*Hiſt. eccléſ.* de l'abbé de Fleury.

Je remarquerai ſeulement qu'il étoit bien étrange que des privileges que l'on ſavoit ſi bien apprécier dans des ſiecles de ténébres & d'ignorance, lorſque les évêques aſſemblés à Rheims écrivoient à Louis le Germanique « que ſaint Eucher, dans une » viſion qui le ravit au ciel, avoit vu Charles Mar» tel tourmenté dans l'enfer inférieur par l'ordre » des ſaints qui doivent aſſiſter avec le Chriſt au ju» gement dernier, pour avoir dépouillé les égliſes, » & s'être ainſi rendu coupables des péchés de tous » ceux qui les avoient dotés » ; il ſeroit bien étrange, dis-je, que dans un tems plus éclairé, où les évêques eux-mêmes le ſont trop pour ne pas ſentir toute l'injuſtice & toute l'illuſion de ces prétentions, elles paruſſent d'une importance plus grande qu'on ne les trouvoit alors.

Je ne m'arrêterai pas à les réfuter. Eſt-il néceſſaire de démontrer que celui à qui un autre auroit confié ſon bien, n'auroit pas le droit de le lui refuſer, ou de ne vouloir lui en remettre que ce qu'il jugeroit à propos, & de la maniere qu'il lui conviendroit ? Les biens de main-morte ſont une portion conſidérable des forces de la ſociété ; il ne dépend pas des poſſeſſeurs de les y ſouſtraire ; en paſſant dans leurs mains, ils n'ont point changé de nature, ils ne ſont point à eux, ils ne les ont ni acquis ni gagnés ; ils appartiennent aux pauvres, conſéquemment à la république. Si ce corps prétend l'épuiſer ſans ceſſe de richeſſes & de ſujets, ſans équivalent & ſans aucune utilité pour elle ; s'il trouve qu'il n'eſt pas de ſa dignité d'en faire partie, de contribuer à ſes charges dans la proportion des biens qu'il y poſſede, & dans la même forme que les autres ; qu'il ne trompe point le vœu de ceux qui l'ont fait dépoſitaire de ces biens ; qu'il n'en réſerve que ce qu'il faut pour vivre dans la modeſtie & dans la frugalité ; qu'il reſtitue tout le reſte aux pauvres, & qu'il leur ſoit diſtribué, non pas pour ſubſiſter dans la pareſſe & dans les vices qu'elle engendre toujours ; mais pour en obtenir leur ſubſiſtance par le travail ; que de familles à charge à l'état lui deviendroient utiles, & lui rendroient le tribut que les autres lui refuſent ! Combien j'en établirois ſur ces vaſtes poſſeſſions. Que d'hommes produiroient ces terres ainſi cultivées par un plus grand nombre de mains.

Mais, dit-on, ces corps fourniſſent des contributions ; oui ! mais il y a une double injuſtice dans la maniere ;

1°. En le faiſant beaucoup moins que les autres, & qu'ils ne le devroient.

2°. En le faiſant par des emprunts, enſorte que c'eſt toujours les autres citoyens qui contribuent réellement pour eux.

Il n'eſt pas moins intéreſſant pour tous & pour l'état qui eſt garant de ces emprunts, de réformer cette adminiſtration vicieuſe ; les biens du clergé deviendront inſuffiſans même pour l'intérêt de ſes dettes ; il ſe plaint depuis long-tems d'en être obéré, elles retombent à la charge de la ſociété ; ce qu'on appelle *les rentes ſur l'ancien clergé*, réduites à moitié, en ſont un exemple ; rien ne prouve mieux que cet exemple, combien il ſeroit avantageux pour ce corps lui-même d'être aſſujetti à des contributions annuelles & proportionnelles ; conſéquemment qu'il y auroit encore plus d'utilité pour lui, que pour les autres dans l'impôt territorial ; indépendamment de ce que, comme je l'ai fait voir, il n'auroit aucun droit de s'y oppoſer.

Enfin, pour derniere difficulté particuliere, ſi on m'objectoit que les provinces dont j'ai parlé, ont un droit inconteſtable de s'adminiſtrer elles-mêmes de la maniere qu'elles le jugent à propos, & que c'eſt la condition à laquelle elles ſe ſont ſoumiſes au gouvernement ; je réponds que leur adminiſtration fût-elle la meilleure, ce que je montrerai tout-à-l'heure ne pas être, il faut qu'elles ſe conforment à celle des autres, parce qu'il ne doit y avoir aucune différence dans les obligations & dans le ſort des ſujets d'un même état. Ces provinces ſont partie de la ſociété, ou ne le ſont pas.

Si elles en ſont partie, rien n'a pû altérer le droit que la ſociété a ſur elles, comme ſur tout ce qui la compoſe. Le gouvernement qui n'eſt inſtitué que pour la conſervation de ce droit, n'a pû faire aucun traité qui y ſoit contraire, en tout cas il ne ſauroit le détruire.

Si elles n'en ſont point partie, la ſociété générale peut leur refuſer ſes avantages, & les traiter comme des ſociétés étrangeres, dont le maintien ne l'intéreſſe point, & qui doivent y pourvoir elles-mêmes ſans ſon ſecours.

Après avoir reconnu l'inſuffiſance de ces objections, dira-t-on comme quelques-uns, qu'à la vérité elles ne formeroient point d'obſtacles à cet éta-

bliſſement, mais qu'il ſeroit à craindre que tous les impôts qu'il réuniroit, ne fuſſent rétablis ſucceſſivement par la ſuite, tandis qu'ils ſubſiſteroient dans celui-là. Si cette réflexion n'eſt pas ſolide, elle eſt affligeante, elle prouve que les peuples ſont malheureuſement accoutumés à redouter juſqu'au bien qu'on voudroit leur faire. Je ne ſçais répondre à une pareille difficulté qu'en regrettant qu'on ait pû penſer à la faire; mais le tribut territorial comprenant toutes les charges qu'il ſoit poſſible d'impoſer ſur les peuples; l'impoſſibilité d'y rien ajouter eſt aſſurée par celle de le ſupporter.

C'eſt peu d'avoir réſolu toutes les objections particulieres, & de n'en avoir laiſſé aucune que l'on puiſſe raiſonnablement former contre l'impôt territorial; il reſte une tâche plus difficile à remplir, c'eſt de montrer que l'aſſiete de cet impôt n'eſt pas impraticable, comme on l'a penſé juſqu'à préſent, & de donner les moyens d'y parvenir.

Je n'ignore ni l'étendue ni les difficultés des opérations qu'exige un pareil établiſſement; il faut connoître tous les biens de l'état, leur quantité exacte & leur valeur réelle. Comment acquérir ces connoiſſances?

On a entrepris des cadaſtres; le peu qu'on en a fait a coûté des ſommes immenſes, & ils ſont défectueux. On demande le dénombrement des biens, on croit que les officiers municipaux ſont en état de le donner pour chacune de leurs communautés, ils en ſont incapables. Fera-t-on arpenter un royaume entier? le tems & la dépenſe ſeront infinis, encore n'aura-t-on que les quantités, & quand on les ſuppoſeroit certaines, on n'auroit rien: la meſure ne donne pas la valeur; & cette valeur comment la déterminer?

J'ai vû des gens trancher ces difficultés, dont ils ne trouvoient aucun moyen de ſe tirer, & propoſer, ſans entrer dans tous ces détails, de répartir la ſomme de tous les impôts ſur toutes les provinces, ſuivant leur nombre, ſans égard à leur étendue ni à la valeur des fonds qui les compoſent; ils prétendoient que la proportion ſe rétabliroit dans une ſucceſſion de tems par les augmentations & les diminutions qui en réſulteroient dans le prix des biens. Ceux d'une province qui ſeroient ſurchargés, devant ſe vendre beaucoup moins & réciproquement; enſorte qu'après une révolution entiere dans toutes les propriétés, le niveau ſe trouveroit reſtitué. Perſonne ne ſeroit plus ni trop, ni trop peu négligé, chacun ayant acquis en raiſon de l'impôt.

Il y a là une foule d'injuſtices cruelles, qui quoiqu'elles duſſent être inſtantanées, ſuffiroient pour rejetter ce moyen, quelque bien qu'il en dût réſulter d'ailleurs. En attendant cette révolution, les familles & des générations entieres d'une infinité de provinces ſeroient ruinées ſans reſſources, la ſurcharge devant tomber principalement ſur celles qui poſſedent les biens d'une moindre valeur. Je ne ſaurois ſupporter l'idée de tant de victimes immolées à un avantage fort éloigné & plus qu'incertain, car qui eſt-ce qui acheteroit de mauvais fonds accablés d'impôts? Et qui en vendroit beaucoup de bons qui en ſupporteroient peu?

D'ailleurs on n'a pas tout fait quand on a fixé les ſommes à ſupporter reſpectivement par toutes les provinces; il faut encore fixer celles de chaque paroiſſe, ville ou communauté, & puis celle de chaque quantité de fonds. Qui eſt-ce qui fera ces ſubdiviſions, & qui réglera ces taxes particulieres, dans leſquelles il eſt ſi facile & ſi dangereux d'être injuſte? Sera-ce les magiſtrats publics, & les officiers municipaux? On ſait d'avance ce qui en réſultera.

J'entens exalter l'adminiſtration municipale & ſes effets; c'eſt qu'ils ne ſont pas connus. Je la crois excellente dans les républiques; c'eſt celle de l'état même. Mais dans les autres eſpeces de gouvernemens, les magiſtrats populaires, même ceux que propoſe d'établir le marquis d'Argenſon, ne ſeront jamais que des gens de peu d'intelligence, qui domineront par leurs petits talens, & qui n'en feront d'autre uſage, que de ſe procurer à eux & à tous ceux qu'ils affectionnent, des ſoulagemens aux dépens des autres. On connoîtra toujours ceux qui devront ſe ſuccéder; l'autorité reſtera dans un petit cercle de familles; le pauvre ſans appui & ſans protection n'y aura jamais de part; il ſera écraſé, & ſur-tout avec la liberté de varier & de changer la forme des perceptions laiſſées aux magiſtrats populaires. Je n'ai jamais vu dans cette adminiſtration, même dans celle des pays d'états, ſi eſtimée, que le foible livré au pouvoir du puiſſant qui l'opprime.

Il s'enſuit une infinité de maux, des ſemences de trouble & de diviſion, qui entretiennent perpétuellement entre les habitans les haines, les animoſités, les vengeances particulieres, l'habitude de l'injuſtice & du reſſentiment; enfin, la corruption générale & la ruine des villages, par ceux mêmes qui ſont établis pour y maintenir l'ordre & y faire régner l'équité.

Un autre inconvénient de ce ſyſtème économique, c'eſt la ſolidité: on ne connoiſſoit point cette cruauté dans les gouvernemens anciens; heureuſement il en eſt peu dans les modernes où elle ſoit pratiquée; c'eſt choquer la loi civile, l'équité naturelle, diſoit l'empereur Zenon, que de pourſuivre un homme pour les crimes des autres.

Cette adminiſtration n'eſt donc pas la meilleure; & ce n'eſt pas elle non plus, ni aucuns de ces moyens, que je me ſuis propoſé. Je voudrois ſouſtraire en tout les hommes à l'autorité des autres hommes, & qu'ils ne fuſſent jamais ſoumis qu'à celle de la loi.

Les hommes ont des paſſions, des intérêts; la loi n'en a point; ils ſont partials, ſujets à l'erreur; elle ne l'eſt jamais; elle méconnoît les parens, les amis, les protecteurs, les protégés, les conſidérations, les motifs; ce qu'elle ordonne, elle l'ordonne pour tous, & pour toutes les circonſtances.

Je ne ſais ſi les opérations néceſſaires pour établir une ſemblable adminiſtration, ſont impoſſibles; mais voici ce qui a été fait, & ce que je propoſe: ce n'eſt point une ſpéculation de cabinet que je donne ici. C'eſt un travail exécuté ſous mes yeux, tandis que j'étois occupé aux grandes routes de la Champagne & du Soiſſonnois, dont le réſultat eſt ſuivi dans un grand nombre de paroiſſes & de villes de différentes provinces, non-ſeulement ſans reclamation de la part des habitans, mais ſouſcrit par eux, & demandé par pluſieurs, dès qu'ils en ont connu l'utilité. Il ne faut pas croire que ce travail exige un tems conſidérable; je l'ai vu faire en moins de deux mois par une perſonne ſeule dans une paroiſſe compoſée de plus de trois cens articles.

S'il a pu ſe pratiquer dans pluſieurs, on ne ſauroit dire qu'il ne peut pas l'être dans toutes.

Province de
Année 1758. *Recette de*
Subdélégation de
Paroiſſe de

Opérations primitives concernant la vérification de la paroiſſe de

Premiere opération concernant le tarif des grains. Le vérificateur étant inſtruit que la plus grande partie des grains provenant des fonds de cette paroiſſe ſe vendoient le plus ordinairement ſur les marchés des

villes de . . . . & de . . . . éloignées de 3 & de 5 lieues ; il s'eſt aligné ſur le prix des hallages de ces deux villes, depuis 1731, juſqu'en 1750 inclusivement, dont il a fait le relevé ſur les regiſtres des hôtels-de-ville pendant 20 années, en faiſant déduction pour les frais de tranſports de 6 ſols par lieue ſur chaque paire des deux eſpeces de grains en blé & avoine, tel qu'il a été réglé par M. l'intendant, ainſi ſuit, ſavoir :

	Blé.	Avoine.	La paire.
	liv. ſ.	liv. ſ.	liv. ſ.
Le rézal * de . . . eſt fixé à	13 10.	4 5.	17 15.
Celui de . . . à	12.	4 15.	16 15.
Total des deux prix	25 10.	9.	34 10.
Dont moitié pour le prix commun eſt de . . .	12 15.	4 10.	17 5.
Sur quoi déduiſant pour frais de tranſport 6 ſols ſur chaque paire par lieue de diſtance, ſavoir, liv. ſ.			
Pour la ville de . . . à 5 lieues . . . . 1 10.			
Pour celle de . . . à 3 lieues . . . . . 18.			
Total . . . 2 8.			
Dont moitié eſt de . . . 1 4.	12.	12.	1 4.
Reſte net ſur le prix deſdits grains	12 3.	3 18.	16 1.

* Le rézal eſt la meſure de cette province, comme le ſeptier eſt meſure de Paris. La paire eſt compoſée d'un rezal de blé & d'un rézal d'avoine.

C'eſt donc ſur le pié de 16 liv. 1. ſ. que la paire de grains des deux eſpeces doit être fixée à . . . pour le propriétaire réſidant ſur les lieux ou pour le cultivateur qui fait valoir par ſes mains ; & c'eſt ſur ce prix que l'évaluation des terres doit être fixée ; mais elle ne peut avoir lieu pour les propriétaires de fermes ou gagnages qui réſident dans les villes où ſe tiennent les marchés, & où ils débitent leurs grains, n'étant point chargés des voitures, parce que les fermiers ſont obligés de les conduire ſur leurs greniers gratis ; ainſi on ſuivra ſur chaque gagnage le prix fixé pour les villes où il doit être porté ſans déduction de frais de tranſport.

Lorſque le vérificateur s'eſt rendu dans la paroiſſe de . . . il ſortoit de . . . où il avoit fait dans le bureau du contrôle des actes, le relevé des titres de propriété des biens de cette paroiſſe, & des baux pour ceux qui ont été & qui ſont affermés ; enſuite il avoit fait avertir quelques jours auparavant, les ſyndic, maire & principaux habitans, pour prévenir tous les propriétaires de fonds de ſe diſpoſer à faire de nouvelles déclarations dans la forme preſcrite, & à produire tous les titres néceſſaires pour les juſtifier. Ledit vérificateur étoit inſtruit que le ſinage de . . . étoit fort étendu, & qu'il pouvoit contenir près de 4000 arpens de toute eſpece ; que la meſure ordinaire du lieu ſe nommoit l'*arpent* ou *jour*, & contenoit 250 verges, la verge 10 piés de . . . que le terrein en général y étoit paſſablement bon, mais qu'il y avoit beaucoup de terres blanches & de chalin de fort mauvaiſe qualité ; que le nombre de laboureurs depuis quelques années étoit conſidérablement diminué ; que la culture étoit négligée, & que les fermiers faiſoient la loi à leurs maîtres, & ne reprenoient les fermes qu'à des conditions onéreuſes pour les propriétaires, par les diminutions qu'ils étoient forcés de leur accorder, pour ne pas laiſſer leurs biens totalement incultes. Cette loi eſt preſque générale aujourd'hui dans toute la province de . . .

Le vérificateur à ſon arrivée dans ladite paroiſſe a fait aſſembler les habitans, & après leur avoir fait connoître une ſeconde fois l'objet de ſa miſſion, & leur avoir fait lecture des ordres dont il étoit porteur ; il a fait nommer cinq des principaux habitans & des plus anciens pour l'accompagner dans la viſite qu'il comptoit faire de leurs maiſons & de leurs fonds en général, ſaiſon par ſaiſon, & contrée par contrée, afin d'en conſtater les différentes qualités & quantités, & donner à chacune le prix réſultant de ſon produit réel & effectif, pour diviſer le tout en trois claſſes, de bonne, médiocre & mauvaiſe qualité.

Seconde opération concernant la viſite générale des maiſons au nombre de 49. Le vérificateur accompagné du ſyndic, du maire, du greffier & du ſergent, s'eſt tranſporté dans toutes les maiſons de ladite paroiſſe, pour en faire la viſite, & en a formé un état ou rôle ſéparé, contenant ſur chacune le détail des appartemens qu'elles compoſent, le vû des contrats & baux, les noms des notaires qui les ont paſſés, le prix & les dates, *&c.* Ces maiſons ont enſuite été réunies aux articles des propriétaires avec les autres biens.

Troiſieme opération qui contient la viſite générale du ban ſaiſon par ſaiſon & contrée par contrée. Après la viſite des maiſons, le vérificateur s'eſt tranſporté ſur le ſinage dudit lieu avec les officiers municipaux & cinq des principaux habitans, pour reconnoître les différentes contrées par leur qualité en bonne, médiocre ou mauvaiſe, en commençant par les terres de la premiere ſaiſon, nommée *derriere l'égliſe*, enſuite par la ſeconde *du Xorbier*, la troiſieme de la *Rondeſin*, & de ſuite, enſuite par les prés, les vignes, les jardins, les chénevieres, les paſquis & les bois, tous leſquels héritages ſont exactement rapportés dans l'état ci-après, par quantité & qualité, le jour ou arpent à 250 verges, 10 omées pour le jour, & 25 verges pour l'omée.

Dénombrement général des fonds composant le finage de la paroisse de . . . par nature, qualité, & suivant leur situation locale.

Premiere saison des terres dite *derriere l'église.*

	Noms des contrées.	Consistance des contrées.	Leurs qualités.	Division des contrées par qualité. Bon.	Médiocre.	Mauvais.
		Jours, om. verg.		Jours, om. verg.	Jours, om. verg.	Jours, om. vrg.
1	Sur Secours,	34 0 12.	Bon.	34 0 12.	0 0 0.	0 0 0.
2	Ez Auges,	4 2 12.	Médiocre.	0 0 0.	4 2 12.	0 0 0.
3	Au haut de la ruelle,	7 0 20.	Bon.	7 0 20.	0 0 0.	0 0 0.
		&c.		&c.	&c.	&c.
	Total des terres de la premiere saison,	775 4 23.		203 7 23.	371 7 20.	199 9 [illegible]

Seconde saison des terres dite *au Korbier.*

	Noms des contrées.	Consistance des contrées.	Leurs qualités.	Division des contrées par qualité. Bon.	Médiocre.	Mauvais.
		Jours, om. verg.		Jours, om. verg.	Jours, om. verg.	Jours, om. verg.
1	Au rupt de Blanchard,	8 6 6.	Bon,	8 6 6.	0 0 0.	0 0 0.
2	Derriere les grands jardins,	8 9 5.	Bon.	8 9 5.	0 0 0.	0 0 0.
3	A la corvée de dessus les vignes,	17 7 21.	Bon.	17 7 21.	0 0 0.	0 0 0.
		&c.		&c.	&c.	&c.
	Total des terres de la seconde saison,	871 8 12.		174 6 8.	392 4 7.	304 7 22.

Troisieme saison des terres dite *la Ronde fin.*

	Noms des contrées.	Consistance des contrées.	Leurs qualités.	Division des contrées par qualité. Bon.	Médiocre.	Mauvais.
		Jours, om. verg.		J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.
1	Clospré,	19 9 4.	Médiocre.	0 0 0.	19 9 4.	0 0 0.
2	A la côte du moulin,	13 5 4.	Médiocre.	0 0 0.	13 5 4.	0 0 0.
3	Au paquis,	1 3 11.	Médiocre.	0 0 0.	1 3 11.	0 0 0.
		&c.		&c.	&c.	&c.
	Total des terres de la troisieme saison,	764 5 3.		94 4 5.	365 1 5.	304 9 18.

Les prés.

	Noms des contrées.	Consistance des contrées.	Leurs qualités.	Division des contrées par qualité. Bon.	Médiocre.	Mauvais.
		Jours, om. verg.		J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.
1	A Secours,	30 3 10.	Bon.	10 3 10.	0 0 0.	0 0 0.
2	A Breaupré delà les ponts,	16 4 2.	Bon.	16 4 2.	0 0 0.	0 0 0.
3	A la grosse saule,	9 3 18.	Bon.	9 3 18.	0 0 0.	0 0 0.
		&c.		&c.	&c.	&c.
	Total des prés,	1521 8 7.		237 5 15.	142 7 7.	141 5 10.

Les vignes.

	Noms des contrées.	Consistance des contrées.	Leurs qualités.	Division des contrées par qualité. Bon.	Médiocre.	Mauvais.
		Jours, om. verg.		J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.
1	A la côte du bas de Vaux,	11 1 16.	Bon.	11 1 16.	0 0 0.	0 0 0.
2	Au poirier Chauvin,	8 8 3.	Bon.	8 8 3.	0 0 0.	0 0 0.
3	Ez Plantes & au-dessus,	8 2 9.	Bon.	8 2 9.	0 0 0.	0 0 0.
		&c.		&c.	&c.	&c.
	Total des vignes,	92 6 21.		51 1 1.	23 8 7.	17 7 13.

Récapitulation des terres, prés & vignes rapportés dans l'état ci-dessus.

		Bons.	Médiocres.	Mauvais.	Total entier.
		J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.
Terres labourables,	Premiere saison,	203 7 23.	371 7 20.	199 9 5.	775 4 23.
	Seconde saison,	174 6 8.	392 4 7.	304 7 22.	871 8 12.
	Troisieme saison,	94 4 5.	365 1 5.	304 9 18.	764 5 3.
	Total,	472 8 11.	1129 3 7.	809 6 20.	2411 8 13.
Prés,		237 5 15.	142 7 7.	141 5 10.	521 8 7.
Vignes,		51 1 1.	23 8 7.	17 7 13.	92 6 21.
Total des trois especes,					3026 3 16.

Les chénevieres contiennent ensemble,			25 3 19.
Les jardins potagers & fruitiers, tant en campagne que derriere les maisons,			31 6 7.
Les paquis de la communauté formant la lisiere des bois,			10 7 0.
Les bois,	Les bois de Filliere & du Fey communs entre les seigneurs,	446 arp.	795 0 0.
	Le bois de la Naguée, seul à M. de Raigecourt,	125	
	Le bois de la communauté en nature de broussailles & vieux chênes,	224	
Total général de fonds de toute espece dont le finage de cette paroisse est composé,			3889 0 17.

Quatrieme opération. Evaluation générale des différentes especes & qualités de fonds qui composent le finage de la paroisse de . . . résultante de la quantité des denrées qu'ils produisent, & du prix desdites denrées, suivant le tarif formé sur ceux auxquels ils ont été vendus pendant 20 années, & déduction faite de tous frais.

Terres labourables, premiere classe. Un jour ou arpent de terre labourable de bonne qualité s'ensemence en froment la premiere année, la seconde, en avoine, & la troisieme il reste en versaine, & ne produit rien.

La premiere année il produit trois rezeaux un quart de blé, mesure de . . . qui se trouve fixée par le tarif à 12 liv. 3 s. 9 d. 39 l. 9 s. 9 d.

La seconde année il produit deux rézeaux & demi d'avoine, même mesure, fixée par le tarif à 3 l. 18 s. 9 15 0.

La troisieme année, il ne produit rien, ci 0 0 0.

Ainsi le produit entier d'un jour de terre de la premiere classe, pendant les deux ans qu'il est en valeur, est de 49 l. 4 s. 9 d.

Frais & charges à déduire.

Culture,	du jour en blé,	6 0 0	9 0 0		
	du jour en avoine,	3 0 0			
Semence,	trois imaux de blé,	4 11 1	6 0 4		
	trois imaux d'avoine,	1 9 3			
Sillage,	pour le blé,	3 0 0	5 0 0		
	pour l'avoine,	2 0 0			
Cerclage,		15	15	29 7 4	
Pour le liage des gerbes des deux jours,			0 15 0		
Pour la voiture du champ à la grange,			1 10 0		
Pour battage & vanage,			2 0 0		
Pour le charroi des fumiers,			0 10 0		
Pour la dixme à la douzieme,			3 17 0		
Reste en produit net,				20 7 5	
Ce qui revient par chacune des trois années à				6 15 9	

Seconde classe. Un jour de terre labourable de médiocre qualité est aussi ensemencé en froment la premiere année, la seconde en avoine, & la troisieme il se repose & ne produit rien.

La premiere année il produit deux rézeaux cinq imaux de blé mesure de . . . fixé à 12 liv. 3 s. ci 31 17 6

La seconde annee il produit deux rézeaux d'avoine même mesure, fixés à 3 liv. 18 s. ci 7 16 0

La troisieme année qu'il se repose, ne produit rien, ci 0 0 0

Ainsi le produit entier d'un jour de terre de médiocre qualité pendant les deux ans qu'il est en valeur, est de 39 13 6

Frais & charges à déduire.

Culture,	du jour en blé,	6 0 0	9 0 0	
	du jour en avoine,	3 0 0		
Semence,	trois imaux de blé,	4 11 1	6 0 4	
	trois imaux d'avoine,	1 9 3		
Sillage,	pour le blé,	2 10 0	4 0 0	
	pour l'avoine,	1 10 0		

Pour le cerclage,
Pour le liage des gerbes des deux jours,
Voiture du champ à la grange,
Vanage & battage,
Pour la conduite des fumiers,
La dixme à la douzieme,

Reſte en produit net,
Ce qui revient par chaque année à

0	10	0			
0	10	0			
1	5	0			
0	15	0			
0	10	0			
3	3	8	26	14	0
			12	19	6
			4	6	8

Troiſieme claſſe. Un jour de terre labourable de mauvaiſe qualité ſe ſeme également en blé la premiere année, la ſeconde en avoine, & la troiſieme il ſe repoſe & ne produit rien.

La premiere année il rapporte un rézal ſept imaux de blé meſure de . . . fixé à 12 l. 3 ſ. ci 22 16 3
La ſeconde année il produit un rézal & demi d'avoine, fixé, comme ci-devant, à 3 liv. 18 ſ. ci 5 17 0
La troiſieme année il ſe repoſe & ne produit rien, ci 0 0 0

Ainſi le produit entier d'un jour de mauvaiſe terre pendant les deux ans qu'il eſt en valeur, eſt de 28 13 3

Frais & charges à déduire.

Culture, du jour en blé, du jour en avoine,
Semence, trois imaux de blé, trois imaux d'avoine,
Sillage, pour le blé, pour l'avoine,
Pour le cerclage,
Pour lier les gerbes des deux jours,
Pour la voiture du champ à la grange,
Pour battre & vanner,
Pour la conduite des fumiers,
Pour la dixme à la douxieme,

6	0	0			
3	0	0	9	0	0
4	11	1			
1	9	3	6	0	4
1	10	0			
0	15	0	2	5	0
			0	10	0
			0	5	0
			1	0	0
			1	10	0
			0	10	0
			2	7	8
			23	8	0
			5	5	3
			1	15	1

Reſte en produit net,
Ce qui revient par chacune des trois années, à

Les prés. Premiere claſſe. Une fauchée de prés de la meilleure qualité produit année commune, un millier & demi de foin à 10 liv. cy 15 0 0

Sur quoi il vient à déduire pour les frais,

Le fauchage,	1	5	0
Le fanage,	0	15	0
La voiture du pré au grenier,	1	0	0
Le chargeage & déchargeage,	0	10	0
			3 10 0
Reſte net,			11 10 0

Seconde claſſe. Une fauchée de pré médiocre produit année commune un millier de foin, ci 10 0 0

Frais à déduire.

Le fauchage,	1	0	0
Le fanage,	0	10	0
La voiture,	0	15	0
Le chargeage & déchargeage,	0	10	0
			2 15 0
Reſte net,			7 5 0

Troiſieme claſſe. Une fauchée de mauvais pré produit année commune 600 de foin évalué ci-devant, 6 0 0

Frais à déduire.

Le fauchage,	0	15	0
Le fanage,	0	5	0
Voiture du pré au grenier,	0	10	0
Chargeage & déchargeage,	0	5	0
			1 15 0
Reſte net,			4 5 0

Les vignes. Premiere claſſe. Un jour de vigne de la meilleure qualité produit année commune vingt-deux meſures de vin dont le prix commun eſt de 4 liv. 10 ſ. ci 99 0 0

Frais & charges à déduire.

Au vigneron pour la culture,	33	0	0
Le provignage année commune,	15	0	0
Echalats,	6	0	0
La dixme à la douzieme,	8	5	0
Pour le preſſurage,	7	15	0
Pour renouvellement de tonneaux,	6	0	0
Quatre bottes de liure,	1	0	0
Frais de vendangeurs, coupeurs, porteurs, nourriture, façon de vin & portage à la cave ſe paient par les marcs, ci	mém.	0	0
			77 0 0
Reſte net,			22 0 0

Seconde claſſe. Un jour de vigne de médiocre qualité produit année commune dix-huit meſures de vin dont le prix commun eſt évalué à 4 livres 10 ſols, ci 81 0 0

Frais & charges à déduire.

Au vigneron,	33	0	0
Provins année commune,	12	0	0
Echalats,	5	0	0
Dixme à la douzieme,	6	15	0
Preſſurage,	4	5	0
Pour renouvellement de tonneaux,	4	0	0
Quatre bottes de liure,	1	0	0
Frais de vendange, *&c.* pour les marcs,	0	0	0
			66 l.
Reſte net,			15 0 0

Troiſieme claſſe. Un jour de vigne de mauvaiſe qualité produit année commune quatorze meſures de vin dont le prix eſt fixé, comme ci-deſſus, à 4 liv. 10 ſ. ci 63 0 0

Frais & charges à déduire.

Au vigneron pour la culture,	30	0	0
Provins année commune,	8	0	0
Echalats,	4	0	0
Dixme à la douzieme,	4	5	0
Preſſurage,	2	15	0
Renouvellement de tonneaux,	3	0	0
Liure quatre bottes,	1	0	0
Frais de vendange, *&c.* ſe paient par les marcs,	0	0	0
			53 0 0
Reſte net,			10 0 0

Les jardins vergers. Cette eſpece de fonds eſt généralement fort médiocre à ....., à cauſe de ſa ſituation; ces jardins forment une chaîne à mi-côte d'un bout à l'autre du village, & ſont tous ſur une pente très-roide: ils ſont peuplés pour la plus grande partie, de noyers, pruniers & cerifiers, & fort peu de fruits de conſerve. Les arbres y ſont preſque tous rabougris, & ne paſſent pas douze à quinze ans, à cauſe du peu de terre qui ſe trouve au pié, le roc & le tuffe étant preſque à fleur de terre. Il n'eſt guere poſſible d'entrer dans le détail des productions de ces fonds, ni d'en former une évaluation certaine; les propriétaires prétendent n'en tirer aucun autre profit qu'une aiſance pour leur maiſon, & qu'une douceur du peu de fruits qu'ils en retirent, & de l'herbe qui y croît pour les vaches. Ainſi ſans entrer dans un plus long détail ſur cette partie, qui fait un petit objet; les contribuables eſtiment que le jour de jardin peut être évalué à 10 livres de revenu, ſans qu'il ſoit queſtion d'en former trois claſſes, étant tous de même valeur, ci 10 liv.

Les chénevieres. Il ne ſe ſeme du grain de cette eſpece que pour l'uſage des habitans, le terrein n'étant point propre à cette culture, pour en faire aucun commerce au-dehors; tout ſe conſomme ſur les lieux. Suivant le rapport des anciens, & les connoiſſances particulieres: un jour de chéneviere rapporte année commune,

35 liv. de chanvre év. à 10 ſols, ci		17 liv. 8	10 ſ.
1 rezal de chénevis			
Total		25	10 ſ.
ſur quoi il en coute au propriétaire,			
3 cultures, à 2 liv. ci	6 l.		
½ rezal de ſemence	4		
1 bonne voiture de fumier	2 10 ſ.	15 liv.	10 ſ.
façon, cueillette, &c. du chanvre	3		
reſte net		10 liv.	

Les bois. Les bois, en général, y ſont fort mauvais; ceux des ſeigneurs ſont cependant bien moins dégradés que ceux de la communauté. Les premiers ne ſont mis en ordre de gruerie, que depuis un an après l'arpentage qui en a été fait par M....., arpenteur à ....., au mois de Mars dernier, leſquels contiennent 571 arpents, à 62 verges ½, meſure ordinaire de maîtriſe, & la coupe reglée à 25 ans de recrue, donne par année environ 23 arpens.

Le bois de la Nagué, contenant 125 arpens, donne une coupe annuelle de 5 arpens, & eſt de meilleure qualité que les autres, ſuivant les différentes ventes qui en ont été faites au profit de M. de Raigecourt depuis 10 ans, prix commun relevé ſur les actes de ventes, il revient à 20 liv. l'an, ci 20 liv.

Les bois de Filliere & du Fey qui contiennent 446 arpens, ſont indivis entre les deux ſeigneurs, & donnent une coupe annuelle de 18 arpens, à raiſon de 25 ans de recrue; ſont d'une qualité inférieure à ceux ci-deſſus, & ne produiſent ſuivant les procès verbaux de vente faits depuis 10 ans, que 15 liv. l'arpent, ci 15 liv.

Bois communaux. Les bois de la communauté contiennent 224 arpens, & ne peuvent être mis en coupe reglée à cauſe de leur mauvaiſe qualité, n'y ayant point de taillis, mais ſeulement de vieux chênes, la plupart rabougris & couronnés; quelques-uns cependant ſont propres à bâtir, ils ont au-moins 150 à 200 ans de recrue. Il ne s'en coupe que pour les beſoins preſſans de la communauté, & ſont réſervés pour le rétabliſſement des édifices publics, comme l'égliſe, les ponts, ou en cas d'incendie: c'eſt tout haute-futaye & clairs chênes, ſans aucun taillis. Il ſe trouve des places vuides de plus de 2 & 3 arpens, dans certains endroits où il n'y croît que de la mouſſe & du genêt, & quelques buiſſons d'épines; les beſtiaux même ne trouvent pas à y pâturer, tant le terrein eſt ingrat: de ſorte que les habitans ne tirent aucun profit réel de ce fonds. Ainſi attendu que les bois de haute-futaye ne ſont point ſujets au *vingtieme*, lorſqu'il ne ſe fait point de vente annuelle, il n'eſt pas poſſible de fixer aucune eſtimation pour ceux ci-deſſus, & ils ne ſeront tirés que pour mémoire en l'article de la communauté, ci mém.

Les paquis. Ces fonds appartiennent à la communauté, ils ſont ſitués à la liſiere des bois ci-deſſus, & contiennent 10 arpens 7 omées. Ce ſont des eſpeces de mauvais prés, qui ne ſe fauchent jamais, & qui ne ſervent qu'à la pâture du troupeau communal, & pour ſe repoſer dans les grandes chaleurs; il ne s'en loue point ſéparément, & l'on penſe qu'ils peuvent ſe porter ſur le même pié d'une mauvaiſe fauchée de prés, à raiſon de 4 liv. l'une, ci 4 liv.

Cinquieme opération.

Evaluation générale des mêmes fonds, réſultante des prix auxquels ils ſont affermés ſuivant les baux.

Etat des biens affermés diſtingués par nature & quotité, & des redevances portées par les baux.

Articles.	Noms des Proprietaires.	Détail des biens affermés. Terres. Bon.	Terres. Médiocre.	Terres. Mauvais.	Prés. Bon.	Prés. Médiocre.	Prés. Mauvais.	Vignes. Bon.	Vignes. Médiocre.	Vignes. Mauvais.	Jardins.	Chenevieres.	Evaluations des maisons dépendantes des fermes.	Produit des mêmes héritages affermés tant en grain qu'en argent. Blé.	Avoine.	En argent.	Noms des Fermiers.	Nature des baux.	Leurs dates.	Leurs durées.
		J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.	F. o. v.	F. o. v.	F. o. v.	J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.	liv. f.	R. b.	R. b.	liv. f.				ans.
1	M. de Raigecourt.	198 9	110 6	74 1	3 5 17	2 6 24	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	15 0	15 0	0 0	Cropſal.	verbal.	de 1742.	dep. 15
7	Léop. Heuilcourt.	25 13	117 2	65 19	0 3 12	0 8 17	1 4 14	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 4 0	0 0	6 0	6 0	6 0	Jacquot.	verbal.	de la S. George 1756.	p 3
Id.	*Id.*	1 4 12	3 1 2	1 3 12	0 4 12	0 0 0	0 4 12	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	2 0	2 0	0 0	Jacquot.	ſous ſeing pr.	22 Mars 1753.	6
Id.	*Id.*	0 0 0	3 2 7	2 1 14	0 6 14	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	1 2	1 2	0 0	Huſſon.	verbalement.	de la S. George 1753.	6
15	Les hrs de Cropſal.	2 7 16	4 0 6	2 0 0	0 3 12	0 5 18	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 4 8	0 3 0	0 2 0	0 0	0 0	0 0	45 0	Fery.	ſous ſeing pr.	18 Janvier 1756.	à vie.
22	Marg. Lafond.	2 9 15	14 0 16	9 7 5	0 4 12	0 0 0	3 5 3	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 1 12	0 0	10 0	10 0	5 0	Cropſal.	ſous ſeing pr.	15 Mars 1750.	6 ou 9
Id.	*Id.*	1 5 11	2 2 24	2 6 11	0 4 18	0 0 0	0 6 17	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	2 0	2 0	0 0	Laurent.	verbal.	S. George 1753.	6
24	Les enf. d'A. Colin.	0 5 17	2 3 21	1 2 12	0 0 0	0 0 0	0 8 9	0 2 10	0 0 0	0 0 0	0 1 12	0 2 0	0 0	0 0	0 0	33 10	Bailly.	ſous ſeing pr.	15 Décembre 1750.	9
48	Ferd. Rouyer.	2 4 6	20 8 10	6 2 16	3 9 1	0 5 0	1 6 0	0 6 0	0 0 0	0 1 0	1 5 0	0 2 0	50 0	18 0	18 0	0 0	Rouyer.	verbalement.	*id.*	*id.*
78	Francois Collin.	1 4 17	7 2 9	3 7 13	1 6 5	1 0 0	0 2 2	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 2 0	0 1 11	0 0	3 2	3 2	2 0	Rouyer.	verbal.	S. George 1756.	*id.*
81	Jeanne Chapotel.	0 0 0	4 0 7	6 0 2	0 4 0	0 0 0	1 8 6	0 0 0	0 0 0	0 4 0	0 2 0	0 2 0	0 0	0 0	0 0	41 5	Cropſal.	ſous ſeing pr.	23 Avril 1753.	3 ou 6
84	Domin. Pariſot.	3 9 12	24 8 3	10 7 12	3 4 11	0 7 13	3 4 9	0 0 0	0 3 0	0 2 5	0 6 0	0 5 0	0 0	13 0	13 0	6 0	Jacquot.	ſous ſeing pr.	15 Avril 175 5.	6 ou 9
85	Louis Rouyer.	12 8 18	34 9 6	18 7 12	4 0 11	2 9 11	3 8 12	0 5 0	0 2 12	0 2 0	1 5 0	0 2 12	0 0	14 0	24 0	13 5	Rouyer.	ſous ſeing pr.	2 Mai 1754.	6 ou 9
86	Dom. Vincent.	3 3 4	5 7 17	2 9 8	1 6 23	0 0 0	0 4 15	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 1 18	0 3 11	0 0	5 0	5 0	0 0	Baſtien.	ſous ſeing pr.	23 Avril 1755.	3,6 ou 9
87	Le ſieur George.	7 0 5	15 5 8	3 8 10	2 7 8	0 7 15	0 7 7	0 1 8	0 0 0	0 0 0	0 0 10	0 2 20	0 0	9 0	9 0	0 0	Rouyer.	ſous ſeing pr.	20 Avril 1749.	3,6 ou 9
88	J. B. Dombrot.	7 1 9	13 1 18	6 2 21	2 8 24	0 3 18	0 8 11	0 1 8	0 0 0	0 0 0	0 6 0	0 0 0	0 0	9 0	9 0	0 0	Richard.	ſous ſeing pr.	23 Avril 1756.	9
89	Le ſieur Agathe.	10 0 0	20 5 6	14 4 19	3 7 5	2 2 14	2 5 13	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	15 0	15 0	3 0	Cropſal.	ſous ſeing pr.	25 Mai 1745.	9
Id.	*Id.*	7 7 8	14 1 10	8 3 14	2 5 22	1 6 3	1 4 17	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 12	0 0	10 0	10 0	0 0	Rouyer.	dev. notaire.	20 Décembre 1755.	9
Id.	*Id.*	1 8 18	3 5 8	6 9 7	0 9 4	0 4 0	0 6 21	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 3 0	0 0 12	0 0	4 0	4 0	6 0	Fery.	verbal.	*Id.*	*id.*
90	Le ſieur de Rozieres	9 1 16	36 1 13	19 2 12	5 7 16	1 4 14	4 8 3	0 0 0	0 6 0	0 0 0	1 0 0	1 1 8	0 0	23 0	23 0	4 0	Collin.	ſous ſeing pr.	19 Juillet 1746.	12
94	Charl. Dombrot.	4 7 1	9 7 14	6 3 5	1 9 0	0 8 12	1 7 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 3 0	0 2 0	0 0	7 0	7 0	0 0	Rouyer.	ſous ſeing pr.	20 Novembre 1754.	3,6 ou 9
99	Nicolas Fery.	6 7 18	31 6 1	18 0 2	5 2 0	2 9 9	3 2 16	0 8 6	0 1 0	0 2 12	0 3 0	0 5 8	0 0	16 0	16 0	3 0	Fery.	verbal.	de 1734.	*id.*
Id.	*Id.*	8 8 19	50 1 8	16 6 10	6 4 14	1 9 14	6 9 12	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	20 0	20 0	0 0	Jacquot.	verbal.	de 1717.	*id.*
Id.	*Id.*	1 6 19	12 5 5	9 2 0	0 8 5	3 2 14	0 5 13	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 3 0	0 0	6 0	6 0	0 0	Begin.	verbal.	de 1742.	*id.*
100	Dlle. Cl. Verlet.	12 5 21	51 9 1	37 9 6	9 6 16	7 4 1	6 5 7	0 0 0	0 0 0	0 0 0	1 0 0	1 0 0	0 0	26 0	26 0	12 0	Jacquot.	dev. notaire.	15 Avril 1749.	9
102	Libaire Mathieu.	1 5 0	4 9 18	8 1 1	0 4 12	0 0 0	0 3 18	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 3 12	0 1 12	0 0	4 0	4 0	3 0	Cropſal.	verbal.	de 1756.	3
104	J. F. Barbier.	1 8 7	10 3 21	8 0 6	2 1 21	2 4 2	0 6 12	0 1 10	0 0 0	0 0 0	0 2 12	0 2 8	0 0	7 1	7 1	0 0	Chaxel.	ſous ſeing pr.	15 Avril 1756.	3 ou 6
105	La veuve Henry.	3 0 1	10 5 13	8 7 10	1 6 10	1 4 0	0 0 0	0 2 5	0 0 0	0 1 11	0 0 0	0 7 12	0 0	7 0	7 0	2 0	Collin.	ſous ſeing pr.	2 Mai 1747.	12
106	Théreſe Pariſot.	3 2 2	11 0 0	8 0 3	0 9 10	3 0 3	1 2 12	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 2 10	0 0	7 0	7 0	6 0	Jacquot.	dev. notaire.	10 Octobre 1756.	9
111	Charl. Malorty.	5 7 16	14 2 9	15 1 21	4 0 0	3 7 16	1 8 2	0 9 1	0 1 3	0 2 1	1 0 19	0 0 0	0 0	13 1	13 1	0 0	Richard.	dev. notaire.	15 Décembre 1755.	3,6 ou 9
112	Nic. Philippes.	3 7 10	6 7 2	1 8 2	0 5 0	1 1 12	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 1 0	0 2 12	0 0	4 0	4 0	0 0	Richard.	verbal.	S. George 1756.	3
113	M. de Broully.	21 6 15	61 9 12	41 5 14	14 9 13	6 8 4	4 8 12	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 3 0	1 3 0	0 0	40 1	40 1	13 0	Collin.	ſous ſeing pr.	19 Mars 1749.	9
117	Le ſieur Platel.	6 7 3	26 1 19	8 5 17	3 0 3	4 3 19	2 2 5	1 0 3	0 5 12	0 0 0	0 4 20	0 6 20	42 0	16 0	16 0	0 0	Geoffroy.	dev. notaire.	18 Avril 1747.	9
118	Dlle Petitmengin.	6 0 6	17 1 12	10 3 1	2 0 4	0 0 0	2 7 17	0 0 0	0 1 22	0 0 0	0 6 0	0 3 7	0 0	0 0	0 0	156 0	Chaxel.	ſous ſeing pr.	23 Juin 1755.	6 ou 9
119	Le S. de Lorrey.	1 6 24	5 8 20	4 3 6	1 4 20	0 5 4	1 5 22	0 0 0	0 0 0	0 3 17	0 0 0	0 1 10	0 0	3 2	3 2	0 0	Jacquot.	ſous ſeing pr.	3 Mai 1754.	3,6 ou 9
120	Le ſieur Michel.	11 5 8	21 5 5	4 2 18	1 6 13	2 2 5	1 4 16	0 2 13	0 1 0	0 2 17	1 0 0	0 6 16	40 0	14 0	14 0	0 0	Jacquot.	ſous ſeing pr.	23 Avril 1754.	3,6 ou 9
121	M. Grozellier.	0 5 0	15 15 2	3 7 11	0 3 2	1 0 16	0 7 8	0 0 0	0 0 0	8 1 0	0 0 0	0 0 0	0 0	5 0	5 0	0 0	Jacquot.	ſous ſeing pr.	15 Mars 1754.	6
	Total.	200 4 1	614 4 11	351 4 5	97 1 20	59 3 3	66 0 18	4 9 14	2 1 24	2 7 4	12 2 18	10 8 1	132 0	366 1	366 1	354 l.				

Récapitulation de la quantité des biens affermés.

Nature des biens affermés.	*Leurs qualités.*	*Leurs quantités* Jours,	omées,	verg.
Terres labourables,	premiere,	200	4	1
	seconde,	614	4	11
	troiſieme,	351	4	3
Prés,	premiere,	97	1	20
	seconde,	59	3	23
	troiſieme,	66	0	18
Vignes,	premiere,	4	9	14
	seconde,	2	1	24
	troiſieme,	2	7	4
Jardins,		12	2	18
Chéneviere,		10	8	6

Récapitulation du produit de ces biens affermés tant en grains qu'en argent, ſuivant les baux.

366 rézeaux un bichet de blé à 12 liv. 3 ſ.	4450 l.	0
366 rézeaux un bichet d'avoine à 3 liv. 18 ſ.	1428	10
En argent	354	0
	6232	10

Produit des mêmes biens évalués ſur le pié du tarif réſultant de la quantité & de la valeur des denrées qu'ils produiſent.

200 jours 4 omées une verge de terre labourable de la premiere qualité à raiſon de 6 liv. 15 ſols 9 deniers le jour. *Voyez* la quatrieme opération, ci	1310 l.	
614 jours 4 omées 11 verges de terre labourable ſeconde qualité à raiſon de 4 l. 6 ſ. 6 d. le jour, *voyez id.* ci	2697	12
351 jours 4 omées 3 verges de terre labourable troiſieme qualité, à raiſon de 1 l. 15 ſ. 1 d. le jour, *voyez id.* ci	615	10
97 jours 1 omée 20 verges de pré de la premiere qualité à 11 liv. 10 ſols le jour, *voyez id.* ci	1118	0
59 jours 3 omées 23 verges de pré de la ſeconde qualité à 7 l. 5 ſ. le jour, *voy. idem*, ci	430	10
66 jours 18 verges de pré de la troiſieme qualité à 4 l. 5 ſ. le jour, *v. id.* ci	280	10
4 jours 9 omées 14 verges de vigne de la premiere qualité à 22 l. le jour, *voyez id.* ci	110	0
2 jours 1 omée 24 verges de vigne de la ſeconde qualité à 15 l. le jour, ci	33	5
2 jours 7 omées 10 verges de vigne de la troiſieme qualité à 10 l. le jour, ci	27	15
12 jours deux omées 18 verges de jardins à 10 l. le jour, *voyez id.* ci	122	15
10 jours 8 omées 6 verges de chéneviere à 10 l. le jour, *voyez id.* ci	108	5
Valeur des maiſons dépendantes deſdites fermes,	132	0
	6986 l.	2 ſ.

Sixieme opération. Comparaiſon des deux différens produits. Les biens affermés produiſent ſuivant la quantité & la valeur desdenrées qu'on en recueille, 6986 liv. 2 ſ.

Les mêmes biens, ſuivant les redevances en grains & en argent auxquels ils ſont affermés, ne produiſent que 6232 liv. 10 ſ.

Différence 753 liv. 12 ſ.

Cette différence provient du bénéfice que les fermiers doivent faire ſur leur ferme. Elle forme à-peu-près le huitieme du produit réel des biens, & prouve l'exactitude des évaluations qu'il eſt impoſſible de rendre plus juſtes.

Les fermiers ne doivent point être impoſés pour ce bénéfice; il eſt le fruit de leurs travaux, & la quotité particuliere en ſeroit indéterminable, car elle dépend du plus ou du moins d'intelligence & d'activité de chacun.

Il eſt juſte que les propriétaires cultivateurs, jouiſſent avec la même franchiſe de ce bénéfice. D'ailleurs on ne peut trop les inviter par des ménagemens à faire valoir leurs biens par eux-mêmes; la dépopulation & l'épuiſement des provinces exigent qu'on ne néglige aucun moyen d'y attirer des habitans.

En conſéquence, & afin que tous les biens en général ne ſoient impoſés que ſur le pié de ce qu'ils produiroient, s'ils étoient affermés, quoique ce ſoient les propriétaires qui les faſſent valoir. Le tarif qui doit ſervir à en eſtimer généralement le revenu, a été réglé, déduction faite du huitieme de leur produit, réſultant de la quantité & de la valeur des denrées qu'ils rendent, conformément à la différence qui ſe trouve entre ce produit & celui des baux, ce qui réduit ce tarif comme ci-après.

Terres labourables. Premiere claſſe portée dans la quatrieme opération à 6 l. 15 ſ. 9 d. à	5	18	9
Seconde claſſe de 4 l. 6 ſ. 6 d. à	3	9	8
Troiſieme claſſe de 1 l. 15 ſ. 1 d. à	1	11	0
Prés. Premiere claſſe de 11 livres 10 ſols, à	10	1	3
Seconde claſſe de 7 l. 5 ſ. à	6	7	0
Troiſieme claſſe de 4 l. 5 ſ. à	3	14	6
Vignes. Premiere claſſe de 22 liv. à	19	5	0
Seconde claſſe de	13	2	6
Troiſieme claſſe de 10 à	8	15	0
Les jardins de 10 à	8	15	0
Les chénevieres de 10 à	8	15	0
Bois. Premiere claſſe de 20 l. à	17	10	0
Seconde claſſe de 15 liv. à	13	2	6
Les paquis de 4 liv. à	3	10	0

C'eſt ſur ce pié que les biens en général, ont été évalués pour en fixer l'impoſition, on ſupprime une troiſieme évaluation établie ſur le pié de l'intérêt des prix d'acquiſition de ces biens. Cette évaluation produit un état qui contient des détails très conſidérables, qui n'ajoute rien à la ſolidité de l'eſtimation réſultante des deux opérations ci-deſſus, & qu'il ſeroit trop long de rapporter. D'ailleurs tant de motifs & de circonſtances font acheter les biens, au-deſſus ou au-deſſous de leur valeur, qu'il eſt impoſſible de n'en pas fixer arbitrairement le produit ſur cette proportion. Il n'en eſt pas de même des deux manieres de l'évaluer, qu'on vient de voir. En ſe vérifiant l'une par l'autre, elles ne laiſſent aucune incertitude ſur la juſteſſe de l'eſtimation qui en réſulte, & elle prouve qu'il eſt impoſſible d'approcher davantage de leurs véritables produits. Elle eſt même confirmée dans le cas préſent, par celle qui provient des prix d'acquiſitions, portés dans les titres de propriété. Il paroît qu'en général les fonds de ce territoire ſe vendent ſur le pié de 3 $\frac{3}{4}$ pour 100; le produit qui réſulte de la totalité, ſur ce pié quadre aſſez exactement avec les deux autres.

Septieme opération. Comparaiſon de la quantité des fonds compris dans le dénombrement général, qui fait l'objet de la quatrieme opération, avec celles déclarées par les propriétaires, pour ſervir à conſtater l'exiſtence réelle de ces quantités.

Après avoir déterminé la valeur & la quantité générale des fonds, le vérificateur reçoit de chaque propriétaire, ou leur repréſentant, la déclaration de ce qu'ils en poſſedent en particulier; ces déclarations ſont juſtifiées par la repréſentation des titres de propriété. Il forme de ces déclarations des articles ſéparés, ſous le nom de chaque poſſeſſeur, à la fin deſquels ces titres ſont cités. Enſuite il fait le relevé de toutes les quantités particulieres compriſes dans ces articles, pour parvenir à la comparaiſon ſuivante.

	Terres.	Prés.	Vignes.	Jardins.	Chénev.	Paquis.	Bois.
	J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.	J. o. v.	o. v	J. o. v.	Jours.
Suivant le dénombrement de la quatrieme opération,	2411 8 13	521 8 7	92 6 21	31 6 7	25 3 19	10 7 0	795
Suivant les déclarations,	2409 6 9	513 7 6	91 2 14	31 5 0	24 6 17	10 7 0	797
Différence,	2 2 4	8 1 2	1 4 7	1 7	7 2		1

Les différences qui ſe trouvent être dans le dénombrement général & les déclarations, ne ſont pas aſſez conſidérables pour s'y arrêter, & peuvent bien provenir des fractions négligées; celle ſur les prés eſt la plus ſenſible : mais ces prés ſe trouvent reportés ſur le ban de Froville au nom du ſeigneur.

*RÉSUMÉ GÉNÉRAL. Il réſulte de cette opération que les fonds en général du finage de la paroiſſe de *** ſont compoſés ſuivant le tableau ci-après.*

Nature des biens.	Qualités.	Quantités qui ſe déſignent par jours ou arpens, omées, verges.	Produit par jour ou arpent.	Total du produit.
Terres labourables.	bonnes.....	472 j. 8 om. 11 verg.	5 liv. 18 ſols. 9 den.	2809 l. 5 ſ. den.
Idem.....	médiocres	1129 3 7	3 9 8	3933 10
Idem.....	mauvaiſes	809 6 20	1 11	1254 19
Prés.....	bons.....	237 5 15	10 1 3	2391 10
Idem.....	médiocres	142 7 7	6 7	906
Idem.....	mauvais...	141 5 10	3 14	527 16 9
Vignes.....	bonnes.....	51 1 1	19 5 6	983 15
Idem.....	médiocres	23 8 7	13 2 6	314 17 6
Idem.....	mauvaiſes	17 7 13	8 15	155 6
Chenevieres.....	.....	25 3 19	8 15	222 1
Jardins.....	.....	31 6 7	8 15	269 18
Paſquis.....	.....	10 7	3 10	32 9
Bois.....	bons.....	125	17 10	2187 10
Idem.....	médiocres	446	13 2 6	5853 15
Idem.....	mauvais...	226	ſans valeur.	
TOTAUX.....	.....	3892 j. 8 om. 17 verg.	.....	21842 l. 13 ſ. 3 d.

Ainſi la totalité des fonds de cette paroiſſe eſt de 3892 jours ou arpens, 8 omées, 17 verges, qui produiſent 21842 liv. 13 ſ. 3 d. de revenus, toutes déductions faites des frais de culture, de ſemences, de récoltes, & de ventes.

On ne diſconviendra pas qu'avec de ſemblables opérations pour toutes les paroiſſes, villes ou communautés, j'aurai bien-tôt le cadaſtre, & par réduction, le tableau général de tous les fonds de chaque province, de leur nature, de leur qualité, & de leur valeur; conſéquemment le dénombrement entier & par réduction, encore le tableau de tous ceux du royaume univerſellement, & de leur produit.

Alors je demande ce qui peut empêcher de conſtater le montant de toutes les charges de l'état, & de toutes les dépenſes du gouvernement.

1°. Pour une année ordinaire priſe ſur une année commune de pluſieurs.

2°. Pour une année des cinq premieres de guerre.

3°. Pour une des cinq ſuivantes.

4°. Et dernierement pour une des cinq autres après les précédentes.

Cette gradation eſt néceſſaire; les dépenſes de la guerre augmentent en raiſon de ſa durée, & à-peu-près dans la progreſſion de ces trois périodes. Il y a ſi long-tems que cette calamité afflige le genre humain, qu'on doit être à portée de former aiſément une année commune des frais qu'elle occaſionne dans chacun de ces périodes; mais elle ne peut les excéder. Après quinze années de guerre, il faut faire la paix, ou par ſa propre impoſſibilité de la continuer, ou par celle des autres.

En ajoutant à ces différentes fixations un excédent raiſonnable & proportionnel pour les choſes imprévues, & pour que le tréſor public ne ſoit jamais ſans quelques avances, on aura la ſomme de toutes les dépenſes de l'état & du gouvernement, dans toutes les circonſtances poſſibles; & cette ſomme ſera celle de l'impôt pour chacune de ces circonſtances.

Où eſt la difficulté préſentement de la répartir & de régler ce que chaque arpent ou chaque eſpece de biens en devra ſupporter?

Avec des calculs de proportion, on le repartira autant de fois qu'il peut changer, c'eſt-à-dire, quatre d'abord ſur toutes les provinces, en raiſon de ſa maſſe & de leurs forces particulieres; le produit ſera la portion de chacune.

On repartira ce produit en même raiſon ſur toutes les villes, paroiſſes, ou communautés de la province, & on aura la ſomme de la contribution de chacune.

Cette ſomme ſera repartie en définitif ſur tous les fonds qui compoſent le territoire des villes, paroiſſes, ou communautés, en raiſon compoſée de leur quantité, de leur produit, & de la ſomme à ſupporter. Il en reſultera la quotité que chaque quantité de ces fonds aura à ſupporter.

Voilà donc la taxe de chaque arpent, ou de quelque eſpece de bien que ce ſoit, déterminée pour tous les tems poſſibles, dans la juſte proportion de leur valeur, & de la ſomme totale des charges publiques que peuvent exiger tous les beſoins de l'état & du gouvernement.

Dans ce que j'ai propoſé d'ajouter pour les cas imprévus, je n'ai point compris ceux qui peuvent cauſer des non-valeurs dans la recette, telles que les accidens qui privent les propriétaires de leurs récoltes & de leurs revenus. Ainſi il ſeroit néceſſaire de fixer un excédent ſéparé, qui n'auroit rien de commun avec le premier; de le repartir de même ſur les provinces, les communautés, & les biens; mais diſtinctement de l'impôt principal; en ſorte que chacun ſût ce qu'il ſupporte pour l'un & pour l'autre. La raiſon de cette deſtination eſt que cet excédent ne

doit jamais être porté au tréſor du prince, ni ailleurs ; on ſait ce qui arrive de ceux qui ſe levent aujourd'hui. Il reſteroit en dépôt dans la communauté qui en répondroit, & à la garde du curé & de douze des principaux habitans.

S'il arrivoit que cet excédent devînt aſſez conſidérable pour former le montant total de l'impoſition d'une année, il ſeroit employé à l'acquitter, & les fonds ne ſeroient point impoſés cette année, afin qu'il tournât toujours au profit des contribuables ; & il n'en pourroit être fait aucun autre uſage, ſi ce n'eſt lorſqu'il ſeroit néceſſaire de payer pour ceux que des accidens auroient mis dans l'impoſſibilité de le faire.

J'aurois bien propoſé au-lieu de cet excédent, de regler les taxes ſur le pié d'une année commune du produit, dans laquelle les pertes ſe ſeroient trouvées apprétiées & déduites ; il auroit toujours fallu les acquitter lorſque ces pertes ſeroient arrivées. Mais les hommes ne ſont pas aſſez raiſonnables pour regler leurs dépenſes ſur une année commune de leurs revenus ; & quoiqu'ils euſſent bénéficié ſur les années pendant leſquelles ils n'auroient point éprouvé de perte, ils n'en auroient pas moins été hors d'état de payer pour celles où elles auroient eu lieu.

Enfin, les terres incultes qui ſeroient défrichées, ſeroient taxées ſelon leurs claſſes ; mais elles jouiroient pendant les dix premieres années de l'exemption de l'impôt. Leurs taxes pendant les dix ſuivantes, ſeroient moitié au profit de la communauté & à la décharge de tous les autres fonds, qui payeroient d'autant moins pendant un eſpace de tems. Par-là tous les habitans auroient intérêt de veiller à ce que les terreins défrichés fuſſent connus & impoſés quand ils devroient l'être.

Que reſte-t-il à faire ? une loi ſolemnelle qui fixe invariablement toutes ces taxes, & qui preſcrivent de même toutes ces diſpoſitions. Je ſuis convaincu que la proſpérité d'un empire & ſa durée dépendroient de la ſtabilité de cette loi ; il faudroit pour le bonheur des peuples & la tranquillité du gouvernement, qu'on pût lui donner une caution ſacrée. Il faudroit au-moins pour qu'elle eût toute celle qu'un établiſſement humain puiſſe recevoir, que les ſouverains & la nation juraſſent de l'obſerver & d'empêcher qu'il y fût jamais rien innové. Je voudrois qu'il fût ordonné avec la même autenticité, que quiconque propoſeroit de l'abroger ou de la changer, ne pourroit le faire que la corde au col, afin d'être puni ſur le champ, s'il ne propoſoit que des choſes moins bonnes & moins utiles à l'état & aux citoyens.

Elle ſeroit dépoſée dans chaque communauté comme l'expreſſion de la volonté générale des peuples, comme leur ſauve-garde, & comme le titre de la liberté & de la tranquillité publique. Tous les ans l'extrait de cette loi contenant le tarif des taxes de tous les fonds dépendans de la paroiſſe, y ſeroit publié & affiché, ſuivant les tems de paix ou de guerre, & ſans qu'il fût néceſſaire de l'ordonner par aucune loi nouvelle. Chacun y liroit tous les jours ce qu'il auroit à payer, & ne l'apprendroit de perſonne.

Il n'y a pas-là d'arbitraire, ni d'acception, ni d'autorité ſubalterne ; il n'y a ni privilege, ni privilégiés, ni protecteurs, ni protégés. Le contribuable ne dépend que de la loi & de lui-même ; il n'a point à eſpérer la faveur, ni à craindre l'animoſité de perſonne ; il ne répond point pour les autres ; il peut diſpoſer de tout ſon bien, comme bon lui ſemble ; le cultiver à ſa guiſe ; conſommer ou vendre ſes denrées, ſelon ſa volonté, & ſans qui que ce ſoit ait le droit de l'en punir. S'il eſt aiſé, il oſera le paroître ; il n'aura jamais à payer que ce que la loi ordonne ; il en fait l'avance ; le conſommateur le rembourſe ſans embarras & ſans oppreſſion pour l'un & pour l'autre ; tous les fonds néceſſaires pour les dépenſes publiques ſont aſſurés pour tous les tems & tous les beſoins. Le ſyndic de chaque paroiſſe en fait la collecte, & la remet à un receveur public, qui la fait tenir directement au tréſor de l'état. Ils paſſent aiſément & ſans frais ; ils en reſſortent de même pour retourner à leur ſource.

Et voilà toute l'affaire des finances, ſans vexations, ſans publicains, ſans intrigues, & ſans tous ces expédiens, qui choquent autant la dignité du gouvernement, que la foi & l'honnêteté publique. *Fruſtra fit per plura quod æque commode fieri poteſt per pauciora.*

Il eſt aiſé de ſentir que ce cadaſtre pourroit être auſſi de celui de la dette nationale ; mais pour une fois ſeulement dans toute la durée d'un état ; une ſeconde la termineroit.

Cet article eſt tiré des papiers de défunt M. BOULLANGER, ingénieur des ponts & chauſſées. La connexité des opérations dont il étoit chargé, avec celles qu'on vient de voir, l'avoit mis à portée d'en être inſtruit. Pour un eſprit comme le ſien, ces connoiſſances ne pouvoient pas être inutiles ; il s'étoit propoſé d'en faire le ſujet d'un ouvrage important ſur l'adminiſtration des finances. On a trouvé les matériaux de cet ouvrage épars ; on les a raſſemblés avec le plus d'ordre & de liaiſon qu'il a été poſſible. Si l'on y trouve des choſes qui paroiſſent s'écarter du ſujet, & former des digreſſions étendues, c'eſt qu'on n'a voulu rien perdre, & que peut-être on n'a pas eu l'art de les employer comme l'auteur ſe l'étoit propoſé ; mais on a cru ſe rendre utile à la ſociété, en les publiant dans ce Dictionnaire, deſtiné particulierement à être le dépôt des connoiſſances humaines.

FIN.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA DE GRANADA

ENCY

CLOPEDIE

TOM XVII

V Z

IMP
4
0017